BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750616

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1867

PAR LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES FINANCES.

Coll folio 16

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

1868.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

			PAGES.
NOTE PRÉLIMINAIRE			5 à 11
COMPTES GÉNÉRAUX	Compte des opérations de l'année 1867		17 à 59
	——— des contributions et revenus publics		63 à 114
	——— des dépenses publiques		117 à 188
	——— du service de trésorerie		191 à 215
	Comptes des budgets.	Note sur les comptes des budgets	218 à 220
		Compte définitif de l'exercice 1866	223 à 368
		Compte provisoire de l'exercice 1867	371 à 465
		État des opérations relatives à l'exercice 1868	468 à 470
		Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1866	473 à 513
	Bilan et situation générale de l'administration des finances		517 à 552
	Résumé de la situation des finances, du 1er janvier 1841 au 1er janvier 1868		555 à 564
COMPTES SPÉCIAUX	Comptes de la dette publique.	Dette consolidée	566 à 603
		Amortissement des rentes	607 à 623
		Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers	626 à 635
		Cautionnements en numéraire	638 à 643
		Rentes viagères	646 à 649
		Pensions inscrites au Trésor	653 à 659
		Compte spécial des pensions civiles sur fonds de retenues	662 à 677
	Comptes de divers services.	Apurement des dépenses des exercices clos	681 à 693
		Service départemental	696 à 707
		Services financiers en Algérie	710 à 751
		Service des monnaies	755 à 773
		Ancien domaine extraordinaire	776 à 780
		Débets et créances litigieuses	782 à 801
Répertoire alphabétique et chronologique des documents spéciaux insérés dans les comptes des finances antérieurs à 1867			804 à 817
Table détaillée des matières			819 à 830

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le compte général de l'administration des finances est établi dans les formes prescrites par les ordonnances des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, dont les dispositions ont été résumées et complétées par celle du 31 mai 1838 et par le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique.

Dispositions qui ont réglé la forme du compte général des finances; éléments d'après lesquels il est établi; justifications et contrôles qui garantissent l'exactitude de ses résultats.

Il est extrait du Journal général et du Grand-Livre tenus à la Direction générale de la Comptabilité publique, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers dont les mouvements et la situation doivent être annuellement mis sous les yeux du Corps législatif.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques, et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables chargés d'effectuer les recettes et les payements, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications d'une commission spéciale, nommée chaque année, en exécution de l'ordonnance du 10 décembre 1823, pour examiner le compte général des finances, ainsi que tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle, et par la publication du procès-verbal des travaux de cette commission, à la suite duquel se trouvent imprimés la balance des comptes du Grand-Livre et un résumé analytique du Journal général. Enfin l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solennellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercice et d'année publiés par les ministres à l'appui des lois de finances.

Division du compte général des finances.

Le compte général de l'administration des finances retrace les mouvements annuels et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'État. Chacune de ses principales divisions est précédée d'une note explicative qui en résume les résultats et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière spéciale. Ces explications sont destinées

surtout à faciliter l'intelligence des tableaux, en séparant distinctement leurs différentes séries.

Les documents dont se compose le compte de l'administration des finances se divisent en deux catégories principales : *Comptes généraux* et *Comptes spéciaux*. Les comptes généraux ont pour objet de retracer la série des opérations concernant les budgets, le service de trésorerie et l'ensemble de la situation des finances. Les comptes spéciaux se rapportent à la dette publique ainsi qu'à divers services financiers dont les mouvements comportent des détails particuliers. Ces deux catégories principales sont elles-mêmes subdivisées en sections distinctes, selon l'ordre des opérations, et ainsi qu'on va le faire connaître.

1° COMPTES GÉNÉRAUX.

Les comptes généraux, au nombre de six, sont ceux qui suivent :

Compte des opérations de l'année.

Le *Compte des opérations de l'année* forme la première section des comptes généraux. Il constate les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables des finances au commencement de l'année, les recettes et les dépenses qu'ils ont effectuées pendant la gestion annuelle, et les soldes matériels restés entre leurs mains au 31 décembre. Les opérations de l'année y sont récapitulées, en ce qui concerne les budgets, par branches principales de revenus et par départements ministériels, et, pour les mouvements de trésorerie et les services spéciaux du Trésor, par nature principale de service. Cet exposé est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à servir de base aux Déclarations générales que rend annuellement la Cour des comptes pour constater la conformité de ses arrêts, sur les comptes individuels soumis à son jugement, avec les comptes généraux qui sont produits par les ministres.

Compte des contributions et revenus publics.

La section suivante, intitulée *Compte des contributions et revenus publics*, développe, par nature de recettes, les produits des budgets, énoncés sommairement dans le compte des opérations de l'année. La série de tableaux dont elle se compose indique les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués pendant chacune des deux années des exercices en cours d'exécution, et les restes à recouvrer sur les droits constatés. Cette section du compte des finances a ainsi pour destination de présenter, sous le point de vue distinct de la réalisation des impôts, l'ensemble des ressources applicables tant à l'exercice qui est parvenu au terme de sa clôture qu'à l'exercice courant. Celles de ces ressources qui se rapportent à l'exercice expiré sont, en outre, l'objet d'un compte que le Ministre des finances publie séparément, à l'appui de la loi proposée pour le règlement définitif de cet exercice, et dans lequel des développements administratifs font

connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

Compte des dépenses publiques.

Il est procédé de la même manière à l'égard des dépenses publiques. Après avoir été inscrites, mais seulement par nature de budget et par ministère, dans le compte des opérations de l'année, elles sont développées par chapitres dans la section intitulée *Compte des dépenses publiques*, dont les tableaux exposent les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les payements effectués, soit pendant l'année, soit antérieurement, d'après les ordonnances des ministres, et enfin les restes à payer sur les liquidations opérées. Cette section du compte des finances donne, par conséquent, la récapitulation des dépenses que chaque département ministériel est tenu de justifier dans son compte particulier, et qui forment les éléments, soit du règlement de l'exercice expiré, soit de la situation provisoire de l'exercice courant. Les détails par articles de dépenses, accompagnés de toutes les justifications administratives qui s'y rattachent, ne se trouvent et ne peuvent être en effet produits que dans les comptes rendus par les divers départements ministériels, lesquels complètent ainsi, pour les dépenses, l'ensemble des documents nécessaires au contrôle législatif.

Compte du service de trésorerie.

Les informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques sont suivies du *Compte du service de trésorerie*, dans lequel on explique les opérations qui, pendant l'année, ont affecté les créances actives, ainsi que les effets à payer, les comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du Trésor; les moyens de crédits réalisés en vertu d'autorisations législatives; l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

On voit par ces explications que les trois premières sections du compte général des finances présentent l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées par tous les agents ou comptables préposés à la liquidation et à la réalisation des droits constatés au profit ou à la charge de l'État. Il reste à rapprocher entre elles ces opérations, à les comparer aux prévisions ou autorisations législatives, et à les combiner avec les soldes des gestions précédentes, de manière à déterminer la situation des différents services financiers à la fin de l'année dont le compte est rendu. Tel est l'objet des sections suivantes.

Comptes des budgets.

Les *Comptes des budgets* contiennent d'abord la série des tableaux établissant la situation définitive du dernier exercice qui a atteint l'époque de sa clôture et dont la loi de règlement est proposée. Ces tableaux, dans lesquels on explique les modifications législativement apportées aux prévisions du budget primitif, et qui sont appuyés de plusieurs documents administratifs, comparent, en recette, les évaluations avec les produits réalisés; en dépense, les crédits accordés avec les dépenses faites; fixent les droits restés à recouvrer et les sommes restant à payer, et déterminent enfin l'excédant ou l'insuffisance des ressources qui constitue la situation finale du budget. D'autres tableaux, offrant les mêmes rapprochements, font ensuite connaître la situation provisoire de l'exercice courant. Bien que le principe de l'unité budgétaire ait été maintenu dans les écritures centrales de l'administration des finances, ces tableaux sont dressés, à partir de 1863, suivant les nouvelles divisions législatives adoptées dans les lois de finances, c'est-à-dire qu'ils présentent distinctement les opérations du *Budget ordinaire,* celles du *Budget des dépenses sur ressources spéciales* et celles du *Budget extraordinaire.* Les opérations effectuées pour les services urgents dont l'exercice s'ouvrira au 1er janvier suivant sont également retracées dans le présent compte.

Enfin cette partie du compte général des finances comprend aussi des tableaux analytiques présentant la situation financière des budgets depuis 1814, telle qu'elle est résultée de leurs propres ressources et besoins, ou que le règlement législatif l'a définitivement arrêtée en la combinant avec les résultats des budgets antérieurs. Des développements, par branches de service, permettent de comparer entre eux les termes correspondants des exercices dont elle est formée, et font ressortir, par la comparaison des budgets *votés* avec les budgets *réglés définitivement,* les résultats de l'exécution des services, tant en recette qu'en dépense.

Situation générale des finances.

La *Situation générale des finances,* à la fin de l'année, se compose, 1° d'un bilan ou balance résumée des comptes ouverts sur le Grand-Livre de la Direction générale de la Comptabilité publique, dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque où s'arrête le compte; 2° d'un exposé de l'actif et du passif de l'administration des finances à cette dernière époque, comprenant les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables, les avances à recouvrer, les effets à payer, les créances passives, les excédants de recette et de dépense produits par le service des budgets courants et des fonds spéciaux, et enfin les déficits que les anciens budgets ont laissés à la charge du Trésor, lesquels sont couverts par l'excédant du passif de l'administration des finances sur les articles constituant son actif réel.

Cette partie du présent compte est accompagnée d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite, afin qu'on puisse apprécier leur importance corrélative, les quatre principaux termes de la Situation générale des finances publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1841.

2° COMPTES SPÉCIAUX.

Les comptes spéciaux forment deux séries. La première série comprend les comptes de la *Dette publique*, c'est-à-dire ceux de la dette consolidée, de l'amortissement des rentes, des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers, des cautionnements en numéraire, des rentes viagères et enfin des pensions inscrites au Trésor.

La seconde série s'applique à *divers services publics*, savoir : apurement des dépenses des exercices clos; services financiers en Algérie; service des monnaies; ancien domaine extraordinaire, et enfin débets, créances litigieuses, prêts effectués au commerce en 1830 et à l'industrie en 1861. On va successivement indiquer la nature des opérations que présente chacun de ces comptes.

Compte de la dette consolidée.

Le *Compte de la dette consolidée* se rapporte aux rentes 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0. Il fait connaître : l'origine de ces différentes natures de rentes; la situation des crédits qui en ont autorisé la création; l'emploi qui a été fait par le Trésor de leur produit, selon qu'elles ont été négociées, remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, attribuées à divers services publics ou annulées en vertu d'actes législatifs; leurs mouvements par périodes politiques depuis 1814, et enfin leur classement actuel par catégories de propriétaires. Il comprend aussi, depuis 1862, le résultat de la conversion des rentes, en vertu du décret du 12 février 1862.

Compte de l'amortissement des rentes.

Le *Compte de l'amortissement des rentes* présente, en premier lieu, la situation provisoire du budget spécial de la nouvelle caisse d'amortissement créée par la loi du 11 juillet 1866. Il résume ensuite les versements effectués à la caisse d'amortissement depuis son origine, ainsi que l'emploi qui en a été fait par elle; les fonds de réserve provenant de la dotation ou des arrérages des diverses natures de rentes; les consolidations successives de bons du Trésor représentatifs de cette réserve, et les rentes de l'amortissement qui ont dû être annulées en conformité de diverses lois. En un mot, il relie le nouveau système d'amortissement à celui qui a été pratiqué sous le régime des lois antérieures.

Compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers

Le *Compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers* contient le tableau des emprunts de cette nature dont le Trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital, les payements qu'il a successivement faits en atténuation de sa dette et les sommes restant à amortir à la fin de l'année.

Compte des cautionnements en numéraire.

Le *Compte des cautionnements en numéraire* indique les mouvements des capitaux de cautionnements pendant l'année et les sommes qui restent dues par l'État à chaque

classe de titulaires des emplois, avec la destination qu'ont reçue les fonds de cette origine primitivement versés au Trésor.

Compte des rentes viagères.

Le *Compte des rentes viagères* présente la situation, au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, pendant cette période, de chaque classe de rentes viagères, suivant qu'elles ont été constituées sur une ou plusieurs têtes.

Compte des pensions inscrites au Trésor.

Le *Compte des pensions* énonce d'abord les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget; les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés, et leur situation; les nouvelles pensions liquidées et inscrites, celles qui ont été éteintes pour cause de décès, et enfin la somme à laquelle s'élève, à la fin de l'année, cette partie de la dette publique. Il présente ensuite les développements exigés par l'article 21 de la loi du 9 juin 1853, relativement aux pensions civiles sur fonds de retenues.

Compte d'apurement des dépenses des exercices clos.

Le *Compte d'apurement des dépenses des exercices clos* rappelle les créances restées à payer sur ceux des exercices, réglés législativement, qui n'ont pas encore atteint le terme de leur prescription finale, oppose à ce premier résultat les créances dont le payement a été depuis ordonnancé dans les formes déterminées par la loi sur les budgets des exercices courants, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il donne ainsi la preuve que la dette arriérée du Trésor sur les budgets se réduit successivement des payements dont les exercices courants ont eu à supporter la charge.

Compte du service départemental.

Bien que le *service départemental* ne soit plus réglé distinctement par la loi des comptes qui, à partir de 1863, a prononcé sur l'ensemble des résultats du budget sur *ressources spéciales*, où les recettes et les dépenses départementales sont actuellement classées, il n'a pas semblé sans intérêt de continuer à grouper dans un compte particulier l'ensemble des opérations afférentes aux budgets départementaux.

Compte des services financiers en Algérie.

Le *Compte des services financiers en Algérie* a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour les services locaux et provinciaux, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Compte du service des monnaies.

Le *Compte du service des monnaies* renferme des tableaux de développement sur les opérations des ateliers monétaires, sur les espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, sur les fabrications faites en monnaie de bronze et sur le mouvement des médailles et des jetons fabriqués et vendus.

Le *Compte de l'ancien domaine extraordinaire,* dont la publication est prescrite par diverses lois, indique les créances de l'espèce recouvrées pendant l'année, et la destination donnée aux produits de ces recettes spéciales.

Compte de l'ancien domaine extraordinaire.

Enfin le *Compte des débets et créances litigieuses* présente, par catégorie, les mouvements annuels et la situation des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par les soins de l'agence judiciaire du Trésor, et contient des développements particuliers sur la situation des prêts effectués, en 1830 et en 1861, au commerce et à l'industrie.

Compte des débets et créances litigieuses et des prêts au commerce.

Le *Compte général des finances,* qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, forme la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement législatif des budgets. C'est ce compte, ainsi que ses nombreux développements, qui garantit l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis, chaque année, au contrôle législatif, dont tous les éléments se trouvent dans l'ensemble des documents ci-après :

Documents de finances qui servent de base au contrôle législatif.

Compte définitif rendu par le ministre des finances, pour les recettes de l'exercice expiré;

Comptes définitifs des dépenses de l'exercice expiré, rendus par les ministres ordonnateurs;

Compte général de l'Administration des finances;

Rapport à l'Empereur et Déclaration générale de la Cour des comptes; Éclaircissements fournis par les ministres en réponse aux observations de la Cour;

Rapport et procès-verbal de la Commission instituée pour la vérification des comptes ministériels.

On place à la suite du Compte général de l'administration des finances, à titre de renseignements, un *Répertoire alphabétique et chronologique* destiné à faciliter la recherche des documents spéciaux publiés dans les comptes antérieurs et qui ne se trouvent pas reproduits dans celui de la présente année.

Répertoire des documents spéciaux publiés dans les comptes antérieurs.

COMPTES GÉNÉRAUX.

Compte des opérations de l'année 1867.

Compte des contributions et revenus publics.

Compte des dépenses publiques.

Compte du service de trésorerie.

Comptes des budgets.

Bilan et situation générale de l'administration des finances.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

NOTE

SUR

LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.

La première section du compte général de l'Administration des finances est consacrée au *Compte des opérations de l'année.* On y récapitule les liquidations de droits au profit ou à la charge des budgets, ainsi que les recettes et les payements qui ont eu lieu, dans la période annuelle, sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1867 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1867.

Les valeurs de caisse et de portefeuille qui formaient le solde du compte de l'année précédente montaient à		572,218,452f 35c
Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1867, se sont élevées à 12,289,016,668 fr. 44 cent., savoir :		
Recettes sur les produits des budgets	1,998,468,820f 12c	
Recettes sur les services spéciaux	187,081,922 20	
Recettes en atténuation des découverts du Trésor	635,122 38	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	6,608,804,524 93	
Idem de ses créances actives	28,824,318 66	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	3,465,201,960 15	
TOTAL de la recette	12,289,016,668 44	12,289,016,668 44
Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de		12,861,235,120 79

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1867.

Suite du Résumé des recettes et des payements de l'année 1867.

Les dépenses faites par l'administration des finances s'élèvent à 12,495,297,983 fr. 26 cent., savoir :

Dépenses des budgets	2,135,878,518f 61c	
Dépenses sur les services spéciaux	243,856,948 85	
Payements provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	6,621,415,852 90	
Idem de ses créances actives	26,910,439 78	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	3,467,236,223 12	
Total de la dépense	12,495,297,983 26	12,495,297,983f 26c

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant, le 31 décembre 1867, à la caisse centrale du Trésor à Paris et chez les agents extérieurs 365,937,137 53

On retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi 12,861,235,120 79

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Recettes.

EXERCICE 1866.

	BUDGET ordinaire.	BUDGET des ressources spéciales.	BUDGET extraordinaire.	TOTAL.
Les droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1867 s'élevaient à	55,756,561f 88c	8,908,692f 39c	10,261,832f 10c	74,927,086f 37c
Pendant l'année 1867, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État pour	"	5,919,619 43	"	A déd re : 5,669,292 08
Mais les non-valeurs constatées, les décharges et les annulations de droits s'étant élevées à	9,690,731 03	"	1,898,180 48	
Il en résulte que le solde au commencement de l'année s'est trouvé ainsi modifié	46,065,830 85	14,828,311 82	8,363,651 62	69,257,794 29
Les recouvrements effectués pendant l'année 1867 ayant été de	34,405,759 64	14,828,311 82	8,363,651 62	57,597,723 08
Le budget de 1866 a présenté à l'époque de sa clôture un reste à recouvrer de	11,660,071 21	"	"	11,660,071 21

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1867.

Suite des Opérations constatées pour le service des budgets.

EXERCICE 1867.

D'après les documents adressés périodiquement à la Direction générale de la comptabilité publique par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1867 et les recettes effectuées pendant l'année 1867 ont été inscrits dans les écritures, ainsi qu'il suit :

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1867.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1867.	RESTE À RECOUVRER au 31 décembre 1867.
1° Budget ordinaire	"	1,713,788,945f 77c	1,659,426,357f 61c	54,362,588f 16c
2° —— des ressources spéciales	"	253,131,572 38	244,153,117 25	8,978,455 13
3° —— extraordinaire	3,500,000f	35,693,193 54	37,277,200 39	1,915,993 15
	3,500,000	2,002,613,711 69	1,940,856,675 25	65,257,036 44

EXERCICE 1868.

Quelques recettes ont été faites, en 1867, sur les produits du budget ordinaire de l'exercice 1868, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes s'élèvent à 14,421 fr. 79 cent.

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits recouvrés pendant l'année 1867 s'élèvent ensemble à une somme de 1,998,468,820 fr. 12 cent., savoir :

Exercice 1866	57,597,723f 08c
—— 1867	1,940,856,675 25
—— 1868	14,421 79
Total des recettes effectuées sur les budgets pendant l'année 1867. (Voir p. 44 et 114.)	1,998,468,820 12

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1867.

Suite des Opérations constatées pour le service des budgets.

Dépenses.

EXERCICE 1866.

	BUDGET ordinaire.	BUDGET des dépenses sur ressources spéciales.	BUDGET extraordinaire.	TOTAL.
Sur les droits précédemment liquidés ou présumés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1866, il restait à payer au 1er janvier 1867, d'après le compte de l'année précédente	211,678,292f 28c	69,789,451f 74c	61,146,445f 08c	342,614,189f 10c
Ces liquidations et prévisions de dépenses ont éprouvé en 1867 des réductions s'élevant ensemble à 32,115,724 fr. 45 cent. dont les restes à payer ci-dessus se sont trouvés atténués, ci, à déduire	12,097,241 21	14,718,893 57	5,299,589 67	32,115,724 45
Les dépenses de l'exercice 1866 qui étaient à solder par le Trésor pendant l'année 1867 ne s'élevaient, en conséquence, qu'à la somme de	199,581,051 07	55,070,558 17	55,846,855 41	310,498,464 65
Les payements ont eu lieu pour	193,591,979 53	55,070,558 17	55,203,443 68	303,865,981 38
Et les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1866 montaient à	5,989,071 54	"	643,411 73	6,632,483 27

EXERCICE 1867.

Les dépenses liquidées pendant l'année 1867, celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1867, et les payements faits par les comptables des finances pendant ladite année, ont été constatés, ainsi qu'il suit, dans les écritures des différents ministères ordonnateurs de ces dépenses :

	DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1867.	RESTE À PAYER au 31 décembre 1867.
1° Budget ordinaire	1,542,111,280f 37c	1,359,235,454f 36c	182,875,826f 01c
2° ——— des dépenses sur ressources spéciales	275,303,171 13	207,729,140 82	67,574,030 31
3° ——— extraordinaire	382,700,362 17	253,920,880 70	128,779,481 47
	2,200,114,813 67	1,820,885,475 88	379,229,337 70

EXERCICE 1868.

Les dépenses des dotations, les approvisionnements d'urgence pour le service de la guerre, les dépenses de la marine et des colonies à ordonnancer avant l'ouverture de l'exercice, et enfin les non-

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1867.

Suite des Opérations constatées pour le service des budgets.

valeurs sur les contributions directes, ont motivé, pendant l'année 1867, des payements par anticipation, imputables sur les crédits de l'exercice 1868; ces payements s'élèvent à 11,127,061 fr. 35 cent.

SAVOIR :

1° Budget ordinaire	10,311,348f 21c
2° ——— des dépenses sur ressources spéciales	744,901 14
3° ——— extraordinaire	70,812 00
Ensemble	11,127,061 35

RÉCAPITULATION.

La réunion des payements effectués sur ces divers exercices fait ressortir, pour l'année 1867, un total de 2,135,878,518 fr. 61 cent., savoir :

Exercice 1866	303,865,981f 38c
——— 1867	1,820,885,475 88
——— 1868	11,127,061 35
Total des payements effectués pendant l'année 1867. (Voir pages 45 et 188.)	2,135,878,518 61

Résultat du service des budgets pour l'année 1867.

Considéré dans son ensemble, le service des budgets a présenté, pendant l'année 1867, un excédant de dépense de 137,409,698 fr. 49 cent. qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Recettes	1,998,468,820f 12c
Dépenses	2,135,878,518 61
Excédant de dépenses	137,409,698 49

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les opérations dont il s'agit sont celles de différents services dont les recettes et les dépenses ne sont pas comprises dans les budgets, soit qu'elles ne doivent y être rattachées qu'ultérieurement, soit qu'elles ne puissent être soumises à la limite des exercices. Les indications suivantes font connaître la nature de chacun de ces *services spéciaux* et le montant des opérations qui en ont modifié la situation pendant l'année.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1867.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du trésor.

Capitaux de cautionnements en numéraire.

Les versements de *capitaux de cautionnements* en numéraire se sont élevés à 20,274,267 fr. 87 cent. et les remboursements à 28,819,659 fr. 33 cent.

Produits éventuels affectés au service départemental.

Le compte spécial qui est tenu pour les *produits éventuels affectés au service départemental*, et dont les mouvements, retracés d'abord en dehors des budgets, y sont ensuite rattachés, au fur et à mesure de la mise desdits produits à la disposition des préfets, présente, en 1867, une recette de 36,888,627 fr. 89 cent. et une dépense de 35,473,421 fr. 07 cent.

Services locaux et provinciaux en Algérie.

Les mouvements des *services locaux et provinciaux en Algérie* se résument en une recette de 14,471,629 fr. 69 cent. et en une dépense de 16,939,521 fr. 18 cent.

Service local des colonies.

Ce compte, classé parmi les service spéciaux, conformément aux dispositions du décret du 26 septembre 1855, contient les recettes et les dépenses d'intérêt local effectuées par les trésoriers payeurs, et applicables au budget local de chaque exercice et de chaque colonie. On y trouve, pour l'année 1867, une recette de 24,363,948 fr. 77 cent. et une dépense de 24,770,523 fr. 88 cent.

Caisse d'amortissement.

La loi du 11 juillet 1866, qui a constitué l'amortissement sur de nouvelles bases, a affecté à la dotation annuelle de ce service différentes natures de ressources et lui a imposé certaines dépenses qui sont énumérées dans les articles 2, 3, 4, 5 et 6 de ladite loi.

De son côté, le décret impérial du 22 décembre 1866, rendu en vue de l'exécution de cette loi, a prescrit que le département des finances resterait chargé de la liquidation, de l'ordonnancement et du payement des dépenses mises à la charge de l'amortissement, ainsi que de la perception des revenus publics affectés à ce service, sauf en ce qui concerne les bénéfices de la Caisse des dépôts et consignations et les arrérages de rentes rachetées, et que les recettes et les dépenses de l'espèce faites par les comptables des finances, ainsi que les fonds avancés par le Trésor à la Caisse d'amortissement en vertu de l'article 5 du décret précité, seraient centralisées à un compte inscrit parmi les services spéciaux sous le titre de *Caisse d'amortissement.*

Pendant l'année 1867, les recettes faites pour le compte de l'amortissement se sont élevées à 60,016,804 fr. 18 cent. et les dépenses et avances à 58,067,330 fr. 64 cent.

Emprunt grec.

L'avance que la loi du 14 juin 1833 a autorisé le ministre des finances à faire à la Grèce, pour les intérêts annuels et l'amortissement de la *portion de l'emprunt contracté par ce gouvernement, qui a été garantie par la France,* s'est élevée, pour l'année 1867, à la somme de 1,095,936 francs. Une recette de 200,000 francs provenant du versement effectué, en 1867, par le gouvernement hellénique, a été constatée au crédit de ce compte.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1867.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du Trésor.

Avance à la compagnie des services maritimes des messageries impériales.

Une loi du 3 juillet 1861 a approuvé les stipulations financières contenues aux articles 1, 2 et 4 de la convention passée, le 22 avril 1861, entre le ministre des finances et la compagnie des services maritimes des messageries impériales, pour l'exploitation d'un service postal entre Suez et la Chine, avec un embranchement sur la Réunion, les Indes françaises, néerlandaises et espagnoles.

L'article 1er de ladite convention garantit à la compagnie des services maritimes, moyennant l'engagement pris par elle de desservir pendant vingt-quatre années les lignes postales précitées, une subvention totale de 144 millions de francs, payable par annuités fixées par l'article 2 de cette convention.

En outre, aux termes de l'article 4, le ministre des finances s'est engagé, au nom de l'État, à avancer à la compagnie des services maritimes une somme de 12 millions de francs, payable par tiers, à la fin de chacune des trois années qui précéderont la date fixée par le cahier des charges pour l'ouverture des services complets. Cette avance, augmentée des intérêts à 5 p. o/o l'an, afférents aux sommes versées pendant ladite période préliminaire, formera la dette de la compagnie envers l'État. Mais cette dette, non productive d'intérêts, sera remboursée par la compagnie en douze annuités de 1,050,833 fr. 33 cent. chacune, dont la première sera exigible un an après l'ouverture des services complets.

D'après ces conventions, les avances faites à la compagnie des services maritimes des messageries impériales s'élevaient, au 1er janvier 1867, à.....	11,995,750f 10c
Mais cette compagnie ayant fait au Trésor pendant l'année 1867 un versement d'un million, qui représente l'annuité qu'elle s'est engagée à rembourser, aux termes de l'article 4 de la convention précitée, ci.....	1,000,000 00
Le montant des avances constatées au débit du compte ouvert parmi les *services spéciaux*, sous le titre de *Avances faites à la compagnie des services maritimes des messageries impériales*, s'élève actuellement à.....	10,995,750 10

Avance à la compagnie générale des paquebots transatlantiques.

Une autre loi du 3 juillet 1861 a sanctionné les stipulations financières contenues dans la convention passée, le 20 octobre 1860, entre le ministre des finances, la compagnie générale maritime et la société du crédit mobilier, pour l'exploitation du service postal entre la France, les États-Unis et les Antilles.

Aux termes de l'article 7 de ladite convention, le ministre des finances a été autorisé à s'engager, au nom de l'État, à payer à titre d'avance, indépendamment d'une subvention annuelle de 9,300,000 fr. à la compagnie intéressée, une somme de 18,600,000 francs, égale au montant des deux premières annuités de la subvention précitée.

Nonobstant ce payement anticipé, la subvention due à la compagnie susdénommée lui sera payée pendant vingt ans; mais le montant de chaque annuité supportera une retenue de 930,000 francs destinée à amortir l'avance de 18,600,000 francs ci-dessus mentionnée.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1867.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du trésor.

En conséquence, les avances faites à cette compagnie à l'époque du 1er janvier 1867 s'élevaient à..... 17,282,500f 00c

Mais la compagnie ayant fait au Trésor, pendant l'année 1867, et conformément aux stipulations de l'article 7 de la convention précitée, un versement de..... 930,000 00

Les sommes figurant au débit du compte *Avances à la compagnie générale des paquebots transatlantiques* sont aujourd'hui de..... 16,352,500 00

Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)

Les remboursements sur prêts faits à l'industrie, en exécution de la loi du 1er août 1860, se sont élevés pendant l'année 1867 à la somme de 2,464,852 fr. 42 cent.

Ces prêts, constatés au débit d'un compte classé parmi les *services spéciaux* du Trésor, seront, jusqu'à leur entière liquidation, imputés sur les ressources de la dette flottante. Quant aux intérêts qui en proviennent, ils sont portés en recette aux *Produits divers* du budget de l'exercice courant.

Rachat des offices de courtiers de marchandises.

Aux termes de la loi du 18 juillet 1866, une indemnité a été accordée aux courtiers de marchandises, en compensation de la perte du droit de présenter leur successeur; cette indemnité a été fixée par les commissions de liquidation à la somme totale de 44,044,984 fr. 16 cent. payable un quart comptant en numéraire et les trois autres quarts en dix annuités négociables.

D'un autre côté, des ressources ont été déterminées par l'article 18 de la susdite loi pour faire face aux avances du Trésor, et un compte a été ouvert parmi les *services spéciaux*, au débit duquel on a inscrit le payement du premier quart en numéraire, les intérêts provenant du retard apporté dans certaines liquidations par les commissions départementales, le montant des effets remis à titre d'indemnités négociables pour le payement des trois derniers quarts de l'indemnité et comprenant les intérêts y afférents; c'est au crédit de ce compte que sont inscrites les recettes destinées à amortir l'avance résultant du rachat des offices.

Ce compte spécial présente donc, pour l'année 1867, la totalité de l'avance qu'aura à supporter la dette flottante, c'est-à-dire 52,829,562 fr. 85 cent. et une recette de 413,500 francs provenant des droits d'inscription payés par les courtiers inscrits par application de l'article 2 de la loi dont il s'agit. Quant aux suppléments de patentes à porter en déduction de l'avance du Trésor (article 18 précité), leur produit ne pourra être fixé, pour 1867, qu'en règlement de cet exercice.

Fonds de concours.

Le ministre des finances, afin d'éviter que l'équilibre des budgets fût altéré par le défaut de concordance entre l'époque des versements au Trésor des fonds de concours pour l'exécution de travaux publics et celle de l'allocation successive des crédits affectés à l'emploi de ces fonds, a réglé, par un arrêté spécial, que les fonds de concours seraient centralisés parmi les *services spéciaux*, et que, chaque trimestre, la direction générale de la comptabilité publique, après avoir établi le relevé des crédits

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1867.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du trésor.

ouverts par décrets pour l'emploi de ces fonds, transporterait de ce compte aux budgets des recettes ordinaires et extraordinaires une ressource égale au montant des crédits.

Le solde créditeur de ce compte s'élevait, au 1er janvier 1867, à.....	1,326,561f 30c
Les recettes de l'espèce, effectuées pendant l'année 1867, montent à.....	8,965,366 08
Ensemble.....	10,291,927 38

Les crédits ouverts sur fonds de concours versés par divers pendant ladite année se sont élevés à la somme de 9,264,141 fr. 98 cent. dont le montant a été transporté par le débit du présent compte, savoir :

Au budget de 1866 :			
Budget extraordinaire.....		226,794f 50c	
A déduire : Crédits non employés sur 1866 et transportés à l'exercice 1867 :			
Budget ordinaire.....	343,854f 12c		
——— extraordinaire.....	217,900 00		
		561,754 12	
Reste en déduction.....		334,959 62	9,264,141 98
Au budget de 1867 :			
Budget ordinaire.....	2,988,099f 55c	9,599,101 60	
——— extraordinaire.....	6,611,002 05		
Il reste donc disponible au 31 décembre 1867.....			1,027,785 40

Un compte spécial a été ouvert, dans les écritures de l'administration des finances, pour l'exécution des décrets des 22 janvier et 27 mars 1852, qui ont affecté une somme de 35 millions à diverses *dotations en faveur d'institutions d'intérêt public.*

Produit d'aliénations de bois, applicable au fonds spécial des dotations.

Aux termes du décret précité du 27 mars, ces dotations ont d'abord été imputées sur le produit des aliénations de bois de l'État autorisées par la loi du 7 août 1850. Mais ces aliénations ayant été suspendues, on a dû, suivant l'autorisation écrite dans le décret du 22 janvier 1852, affecter aux dotations dont il s'agit le produit de la vente de divers immeubles pris parmi ceux qui ont fait retour à l'État, tels que les forêts de Bondy, de Vizy, de Vernon, etc. Ces ventes, qui sont continuées pendant les années suivantes, afin de couvrir le Trésor des avances qu'il a faites au compte des dotations, ont produit, en 1867, une somme de 862,386 fr. 07 cent. portée en recette audit compte. Quant aux sommes payées pendant la même année pour l'amélioration des logements d'ouvriers, elles se sont élevées à 107,555 fr. 73 cent. inscrits en dépense au compte des dotations dont il s'agit.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1867.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du trésor.

Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services.

L'ouverture de ce compte spécial sur le grand livre de l'administration des finances a été autorisée par décision ministérielle du 6 juillet 1867; il est destiné à centraliser les produits extraordinaires des bois de l'État qui ont reçu, par différentes lois, une destination particulière, sauf à laisser à la direction générale des forêts le soin de déterminer, en fin d'année et d'exercice, l'application exacte de ces ressources composées d'aliénations et de coupes extraordinaires, soit au profit des budgets, soit pour des améliorations forestières, soit, enfin, pour accroître les ressources de la caisse d'amortissement.

Par ce moyen, on évite aux comptables les erreurs d'imputation auxquelles ils eussent été exposés, faute de renseignements suffisants sur la provenance des coupes extraordinaires et des aliénations, et l'imputation définitive des produits recouvrés a lieu, par virement de comptes, à chaque budget ou service, d'après les indications précises de l'administration compétente.

Le solde créditeur de ce compte s'élevait, au 31 décembre 1866, à la somme de..	1,345,451f 26c
Les recettes de l'année 1867 montent à.....	4,873,573 02
Ensemble.....	6,219,024 28

Ces ressources ont été appliquées par le débit du présent compte, et jusqu'à concurrence de 4,755,749 fr. 54 cent., de la manière suivante :

Exercice 1866 :			
Budget ordinaire.... Produit des forêts.....	3,273f 00c		
Budget ordinaire.... Produits divers. (Intérêts sur aliénations et coupes extraordinaires de bois payables en traites).....	6,621 03		
	9,894 03		
Budget extraordinaire. — Produits extraordinaires affectés aux travaux pour reboisement, routes et gazonnement.....	48,619 23	58,513f 26c	
Exercice 1867 :			
Budget ordinaire. — Produits divers. (Intérêts sur aliénations et coupes extraordinaires de bois payables en traites.).....	18,073 39		
Budget extraordinaire. — Produits extraordinaires affectés aux travaux pour reboisement, routes et gazonnement.....	2,372,832 66		
Budget spécial de la Caisse d'amortissement.....	2,306,330 23		
		4,697,236 28	
			4,755,749 54
Reliquat à réserver pour les budgets suivants.....			1,463,274 74

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1867.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du trésor.

La loi du 28 mai 1858, article 8, a affecté aux *Travaux destinés à mettre les villes à l'abri des inondations* une somme de 20 millions à prélever sur le restant de l'Emprunt de 750 millions, dont les derniers termes ont été recouvrés en 1857.

Fonds pour travaux de défense contre les inondations.

Pour l'exécution de cette loi, une décision du ministre des finances a prescrit de constater à un compte classé parmi les *Services spéciaux* la somme susmentionnée de 20 millions, et de transporter aux ressources extraordinaires, par le débit du même compte, à la clôture de chaque exercice, une somme égale aux payements de l'espèce qui auront été inscrits dans le budget du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. En outre, et pour établir une corrélation exacte, par exercice, entre les ressources affectées à cette nature de travaux et les dépenses effectuées pour le même objet, le ministre des finances a décidé que les fonds versés par divers au Trésor, pour concourir avec ceux de l'État aux travaux dont il s'agit, seraient appliqués chaque année au crédit du compte spécial ouvert pour ce service, et viendraient ainsi en augmentation de l'allocation ci-dessus de 20 millions. En conséquence, une recette de 1,062,766 fr. 17 cent. provenant de fonds de concours a été constatée en 1867 audit compte, lequel a été débité du montant des dépenses ordonnancées pendant la même année pour une somme de 1,151,276 fr. 11 cent.

Canal des houillères de la Sarre.

En exécution de la loi du 20 mai 1860, le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a été autorisé à accepter au nom de l'État les offres faites tant par la ville de Colmar, divers industriels et propriétaires des départements de l'Est, que par la compagnie propriétaire des anciennes salines de l'Est, d'avancer à l'État les sommes nécessaires pour assurer l'exécution immédiate du canal dit des *houillères de la Sarre*, d'un embranchement du canal du Rhône au Rhin sur la ville de Colmar, ainsi que l'achèvement de l'embranchement destiné à relier l'établissement des salines de la ville de Dieuze audit canal des houillères de la Sarre. Les avances à faire à l'État, en vertu des articles 1er et 2 de la loi précitée, doivent s'élever ensemble à la somme de 13,800,000 francs.

Aucun versement n'a été effectué pendant l'année 1867 sur l'avance ci-dessus mentionnée, les dépenses ordonnancées par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics se sont élevées à 107,534 fr. 93 cent., qui ont été portés au compte classé parmi les *services spéciaux* du Trésor, sous le titre de *Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre.*

Souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires.

Des versements ont encore été effectués en 1867 par les *souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires* pour une somme de 6,200 francs, et portés en recette à ce compte.

Une dépense d'égale somme a été, par suite, constatée au même compte, pour l'application de ces versements au budget extraordinaire de l'exercice 1867, auquel il y avait lieu d'affecter ce reliquat du produit des obligations trentenaires.

Obligations trentenaires créées pour travaux de chemins de fer.

La recette de 1,032,000 francs portée à ce compte représente le montant d'une ordonnance délivrée par le ministre des finances pour le remboursement de 2,064 obligations du Trésor, sorties au tirage du 20 janvier 1867, et annulées au fur et à mesure de leur payement constaté au compte des *effets à payer*, où leur émission avait été inscrite dans l'origine.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1867.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du Trésor.

Produit de la soulte résultant de la conversion des rentes 4 et 4 1/2 p. o/o en rentes 3 p. o/o.

La loi et le décret du 12 février 1862 ayant stipulé que les porteurs de rentes 4 et 4 1/2 p. o/o qui en accepteraient la conversion en rentes 3 p. o/o nouvelles auraient à payer au Trésor une soulte de 1 fr. 20 cent pour 4 francs de rentes 4 p. o/o, et de 5 fr. 40 cent. pour 4 fr. 50 cent. de rentes 4 1/2 p. o/o, il a été créé parmi les services spéciaux un compte où ont été inscrits les versements de cette nature, lesquels montaient, au 1er janvier 1867, à..... 157,092,751f 40c

Les versements effectués pendant l'année 1867 se sont élevés à..... 622,252 00

Le produit net de la soulte, au 1er janvier 1868, ressort en conséquence pour..... 157,715,003 40

La somme ci-dessus de 622,252 francs a reçu dans les écritures, en 1867, l'affectation déterminée par l'article 11 de la loi précitée du 12 février 1862, c'est-à-dire qu'elle a été appliquée en atténuation des *Découverts et Avances du Trésor.* Il reste encore à recouvrer sur le produit de la soulte une somme de 107,887 fr. 21 cent. qui recevra ultérieurement la même imputation.

Emprunt de 300 millions (Loi du 30 décembre 1863.)

Les versements effectués dans les caisses du Trésor public par les souscripteurs de l'emprunt de 300 millions autorisé par la loi du 30 décembre 1863 ont été portés à un compte spécial, auquel on a imputé successivement les remboursements aux souscripteurs et l'application aux *découverts du Trésor,* suivant les prescriptions de ladite loi, des sommes réalisées sur le produit de cet emprunt; les opérations constatées audit compte pendant l'année 1867 sont les suivantes :

Recette. — Produit de l'emprunt de 300 millions..... 12,870f 38c

Dépense. — Application aux découverts du Trésor..... 12,870 38

Indemnité de guerre versée par la Cochinchine.

Aux termes de l'article 5 du traité de paix conclu le 5 juin 1862 entre la France et l'Espagne, d'une part, et le royaume d'Annam, d'autre part, le Gouvernement annamite s'est engagé à payer en dix années au représentant de l'Empereur des Français à Saïgon la somme de 4 millions de dollars, qui peut être évaluée, à raison de 5 fr. 40 cent. par dollar, à 21,600,000 francs, destinés à indemniser la France et l'Espagne des dépenses de l'expédition de Cochinchine.

Les versements de l'espèce qui ont eu lieu pendant l'année 1867 et qui ont été appliqués en recette dans les écritures de l'administration des finances au crédit du compte ouvert parmi les *services spéciaux*, sous le titre de *Indemnité de guerre versée par la Cochinchine*, se sont élevés à..... 1,980,090f 69c

Le solde créditeur de ce compte revenant à l'Espagne, au 31 décembre 1866, était de..... 549,141 11

Total de la recette..... 2,529,231 80

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1867.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du Trésor.

La dépense constatée au débit du compte se compose ainsi :

1° Payement fait à l'Espagne, à valoir sur ladite indemnité, ci.	1,505,607f 26c
2° Complément de l'annuité attribuée au budget extraordinaire de 1866, ci	540,000 00
3° Part revenant à la France et dont le montant a été transporté au budget extraordinaire de l'exercice 1867	450,045 29
Total de la dépense constatée pendant l'année 1867..	2,495,652 55
Solde créditeur revenant à l'Espagne au 31 décembre 1867.	33,579 25
Somme égale à la recette ci-dessus	2,529,231 80

Indemnité du Japon.

A la suite du dernier conflit avec le Japon, une contribution de 3 millions de dollars a été imposée au gouvernement de Yédo, au nom collectif de la France, de l'Angleterre, des États-Unis et des Pays-Bas. Ces quatre puissances ont décidé, par un accord ultérieur, que chacune d'elles prendrait une part égale dans cette indemnité.

Les recouvrements effectués sur la part revenant à la France s'élevaient, au 31 décembre 1866, à

la somme de	696,960f 20c
et ceux de l'année 1867, à	1,490,581 56
	2,187,541 76

Cette somme a été reçue par le caissier payeur central du Trésor et imputée à un compte inscrit parmi les *services spéciaux* sous le titre de *Indemnité du Japon*, puis transportée au budget de l'exercice 1867, conformément aux prescriptions de la loi de finances du 18 juillet 1866.

Produits des prises faites sur l'ennemi en Algérie.

Les produits de cette nature sont imputés provisoirement, dans les écritures de la Direction générale de la comptabilité publique, à un compte intermédiaire ouvert parmi les *services spéciaux*. Ce compte est ensuite débité de la portion de ces prises applicable au budget de l'État, et du montant des sommes réparties entre les ayants droit d'après les liquidations établies par les agents administratifs de la guerre. Il a été constaté à ce titre audit compte, pendant l'année 1867, une dépense de 13 fr. 51 c.

Produit des douanes maritimes du Mexique.

Enfin, la convention du 30 juillet 1866, avec le gouvernement mexicain, avait accordé à la France une délégation de la moitié des recettes de toutes les douanes maritimes de l'empire. Le montant de cette délégation devait être attribué aux payement, 1° des délégations antérieurement consenties envers l'Angleterre ; 2° des intérêts des emprunts contractés, en 1864 et 1865, par le Gouvernement mexicain ; 3° des intérêts des sommes dues à la France en vertu de la convention de Miramar ou avancées par le Trésor français.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1867.

Suite des Opérations constatées pour les services spéciaux du trésor.

Le produit de la moitié des douanes maritimes mexicaines, perçu jusqu'au départ de l'armée française, s'est élevé en totalité à la somme de 5,150,205 fr. 41 cent., qui a été inscrite par le caissier payeur central à un compte ouvert parmi les *services spéciaux*, sous le titre de *Produit des douanes maritimes du Mexique*, puis répartie conformément aux stipulations de la susdite convention du 30 juillet 1866.

Résumé des services spéciaux.

Considérés dans leur ensemble, voici quels ont été, pour l'année 1867, les mouvements des différents *services spéciaux* que l'on vient d'analyser :

Recette	187,081,922f 20c
Dépense	243,856,948 85
Il en est par conséquent résulté (voir le tableau, p. 210) un excédant de dépense de	56,775,026 65

Opérations relatives aux découverts et avances du trésor.

Ainsi que cela a été expliqué plus haut, les opérations suivantes ont été constatées, pendant l'année 1867, en diminution des découverts et avances du Trésor, savoir :

Recette sur le produit de la soulte provenant de la conversion des rentes 4 et 4 1/2 en 3 p. o/o. (Loi du 12 février 1862.)	622,252f 00c
Recette sur le produit de l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	12,870 38
Total des recettes faites en atténuation des découverts du Trésor	635,122 38

Opérations de trésorerie.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pendant l'année 1867, les mouvements et le résultat ci-après :

1° *Créances actives.*

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le Trésor ont été de	28,824,318f 66c
Et les payements faits en accroissement de ces créances s'étant élevés à	26,910,439 78
Le résultat des opérations de l'année les a ainsi diminuées de	1,913,878 88

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1867.

Suite des Opérations de trésorerie.

2° *Créances passives.*

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant dans leur ensemble à		6,608,804,524f 93c
Elles ont été atténuées de remboursements montant à la somme de		6,621,415,852 90
Leur solde, au commencement de l'année, se trouve ainsi diminué de la différence de		12,611,327 97
Ce dernier terme se décompose ainsi :		
Excédant des bons du Trésor remboursés à divers comparativement à ceux qui ont été remis		48,248,297f 85c
Excédant de recette des autres créances passives de l'administration des finances. (A déduire.)		35,636,969 88
Diminution, comme ci-dessus, pour l'année 1867		12,611,327 97

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE ET MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES.

Les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient, au 1er janvier 1867, à		572,218,452f 35c
Pendant l'année 1867, ces comptables ont reçu du Trésor ou de leurs collègues		3,465,201,960 15
Ensemble		4,037,420,412 50
Les envois de fonds et de valeurs qu'ils ont faits au Trésor ou à leurs collègues, pendant la même année, montent à	3,467,236,223f 12c	
Le solde en caisse et en portefeuille, au 1er janvier 1868, est de	365,937,137 53	
		3,833,173,360 65
L'encaisse des comptables a par conséquent éprouvé, pendant l'année 1867, une diminution (voir le tableau, page 211) de		204,247,051 85

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1867.

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES
PENDANT L'ANNÉE 1867.

Le rapprochement entre eux des différents termes que l'on vient d'exposer détermine, pour l'ensemble du service de l'administration des finances pendant l'année 1867, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de dépense sur le service des budgets	"	137,409,698f 49c
Recettes en atténuation des découverts du Trésor	635,122f 38c	"
Excédant de dépense sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets	"	56,775,026 65
Résultat du mouvement général des bons du Trésor. (Excédant des bons remboursés sur ceux émis.)	"	48,248,297 85
Augmentation des créances passives de l'administration des finances	35,636,969 88	"
Diminution des créances actives	1,913,878 88	"
Diminution de l'encaisse des comptables	204,247,051 85	"
	242,433,022 99	242,433,022 99

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'administration des finances pendant l'année 1867. Ce développement sert de base au contrôle attribué à la Cour des comptes par l'ordonnance du 9 juillet 1826, et à la déclaration générale qu'elle rend annuellement pour certifier l'exactitude de tous les résultats du compte général de l'administration des finances.

COMPTE

DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.

Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1867.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1867.

Numéraire	309,239,156f 76c	555,842,461f 63c	572,218,452
Effets à recevoir	246,603,304 87		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		16,375,900 72	

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1866.	Droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1867.	Droits constatés pendant l'année 1867.	Annulations de droits constatés antérieurement à 1867.	Recouvrements effectués pendant l'année 1867.	Reste à recouvrer à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.					
Contributions directes. (Fonds généraux.)	11,342,042f 87c	551,443f 07c	"	11,893,485f 94c	"
Produit des domaines	7,872,842 27	"	211,089f 37c	376,614 78	7,285,1[illegible]
Produits des forêts	3,215,644 98	"	2,090,901 49	578,151 90	546,5[illegible]
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	6,215,753 15	"	4,227,112 02	719,393 81	1,269,2[illegible]
Douanes et sels	69,110 51	"	4,341 97	64,768 54	"
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, etc.)	8,697,060 05	"	560,224 73	7,879,189 61	257,6[illegible]
Produits des postes	3,001,000 00	"	280,914 62	2,719,101 58	9[illegible]
Produits universitaires	90,756 00	379,100 00	"	469,856 00	"
Produits et revenus de l'Algérie	2,415,523 57	596,859 24	"	711,918 14	2,300,4[illegible]
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	1,860,000 00	71,458 27	"	1,931,458 27	"
Produit de la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"
Produits divers	10,976,828 48	"	3,915,007 41	7,061,821 07	"
	55,756,561 88	1,598,860 58	11,289,591 61	34,405,759 64	11,660,07[illegible]
		9,690,731f 03c			
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.					
Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	8,708,303 38	"	551,443 07	8,156,860 31	"
Produits éventuels départementaux	"	6,335,789 53	"	6,335,789 53	"
Produits divers spéciaux	200,389 01	135,272 97	"	335,661 98	"
	8,908,692 39	6,471,062 50	551,443 07	14,828,311 82	"
		5,919,619f 43c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.					
Indemnité de Chine (complément)	"	371,186 32	"	371,186 32	"
Indemnité de Cochinchine (annuité)	530,858 89	9,141 11	"	540,000 00	"
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnement	"	"	78,548 11	A déd. 78,548 11	"
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	131,072 00	"	131,072 00	"	"
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	3,099,901 23	798,588 42	"	3,898,489 65	"
Produit des terrains des fortifications du Havre invendus en 1865	"	1,726 00	"	1,726 00	"
Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	"	133,009 14	"	133,009 14	"
Versement de la société générale algérienne	6,499,999 98	"	3,408,074 46	3,091,925 52	"
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	"	8,894 50	"	8,894 50	"
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	"	390,808 60	"	390,808 60	"
Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	"	6,160 00	"	6,160 00	
	10,261,832 10	1,719,514 09	3,617,694 57	8,363,651 62	"
		1,898,180f 48c			
TOTAL de l'exercice 1866	74,927,086 37	9,789,437 17	15,458,729 25	57,597,723 08	11,660,07[illegible]
		5,669,292f 08c			

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1866.	Droits qui restaient à payer au 1er janvier 1867.	Droits constatés pendant l'année 1867.	Annulations de droits constatés antérieurement à 1867.	Payements effectués pendant l'année 1867.	Reste à payer à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.					
Dette consolidée	9,603,265f 23c	2,000f 00c	"	7,521,420f 68c	2,083,844f 55c
Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	132,915 30	"	"	85,191 56	47,723 74
Capitaux remboursables à divers titres	25,643,676 77	"	1,201f 98c	25,139,112 23	503,362 56
Dette viagère	24,050,785 36	"	2,968,133 02	21,082,652 34	"
Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs	1,508,583 39	"	103,833 41	1,404,749 98	"
Ministère d'État	277,277 23	"	1,306 15	271,624 42	4,346 66
——— de la justice et des cultes. — Justice	2,653,023 48	"	327,725 00	2,312,095 52	13,202 96
Cultes	13,356,427 58	"	20,324 82	13,247,845 06	88,257 70
——— des affaires étrangères	3,305,447 92	"	1,286 02	3,259,983 23	44,178 67
——— de l'intérieur	7,889,308 13	"	102,779 15	7,648,774 63	137,754 35
——— des finances	3,584,209 58	"	271,727 76	3,308,740 24	3,741 58
——— de la guerre	40,361,880 27	"	4,129,516 92	33,966,196 36	2,266,166 99
Gouvernement général de l'Algérie	3,102,820 21	"	499,652 15	2,581,113 65	22,054 41
Ministère de la marine et des colonies	30,419,715 84	"	945,106 29	28,922,473 67	552,135 88
——— de l'instruction publique	5,614,704 75	"	13,210 73	5,496,868 78	104,625 24
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	13,641,852 76	"	234,188 65	13,344,982 33	62,681 78
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	3,007,483 73	"	364 41	2,989,308 62	17,810 70
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	22,346,974 61	"	2,328,457 82	19,981,354 86	37,161 93
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	1,177,940 14	"	150,426 93	1,027,491 37	21 84
	211,678,292 28	2,000 00	12,096,241 21	193,591,979 53	5,989,071 54
		12,097,241f 21c			
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.					
Ministère de l'intérieur	46,196,004 91	"	9,269,563 51	36,926,441 40	"
——— des finances	16,108,735 72	"	2,288,530 77	13,820,204 95	"
Gouvernement général de l'Algérie	217,071 27	"	180,023 97	37,047 30	"
Ministère de l'instruction publique	2,890,940 94	"	407,825 81	2,483,115 13	"
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	4,376,698 90	"	2,572,949 51	1,803,749 39	"
	69,789,451 74	"	14,718,893 57	55,070,558 17	"
		14,718,893f 57c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.					
Ministère de la justice et des cultes. (Cultes.)	1,496,316 65	160,126 11	"	1,587,032 42	69,410 34
——— de l'intérieur	1,078,469 95	"	8,901 70	1,044,420 68	25,147 57
——— des finances	10,508,413 12	"	273,356 90	10,232,164 44	2,891 78
——— de la guerre	863,419 62	1,974,969 23	"	2,477,046 02	361,342 83
Gouvernement général de l'Algérie	8,128,886 40	"	3,474,159 20	4,650,477 20	4,250 00
Ministère de la marine et des colonies	15,834,756 42	"	906,041 15	14,923,439 47	5,275 80
——— de l'instruction publique	485,579 76	"	96,260 85	354,428 91	34,890 00
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	20,678,597 82	"	2,675,433 83	17,863,785 99	139,378 00
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	2,072,005 34	"	531 38	2,070,648 55	825 41
	61,146,445 08	2,135,095 34	7,434,685 01	55,203,443 68	643,411 73
		5,299,589f 67c			
TOTAL de l'exercice 1866	342,614,189 10	2,137,095 34	34,252,819 79	303,865,981 38	6,632,483 27
		32,115,724f 45c			

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1867.*

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1867.		DROITS qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1867.	DROITS constatés pendant l'année 1867.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1867.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1868 sur les droits constatés.
1° BUDGET ORDINAIRE.					
Contributions directes. (Fonds généraux.)		"	324,814,637f 02c	312,462,181f 91c	12,352,455f [illegible]
Produits des domaines		"	19,799,570 71	11,193,890 27	65,680 [illegible]
Produits des forêts (Prélèvement sur le produit brut)		"	10,023,125 00	10,023,125 00	"
Impôts et revenus indirects.	Enregistrement et timbre	"	440,219,855 08	433,424,190 81	6,795,664 [illegible]
	Douanes et sels	"	145,803,886 23	145,703,405 37	100,480 [illegible]
	Contributions indirectes	"	598,091,835 05	590,110,999 89	7,980,835 [illegible]
	Produits des postes	"	86,406,590 72	83,306,590 72	3,100,000 [illegible]
Produits universitaires		"	3,675,268 50	3,146,731 50	528,537 [illegible]
Produits et revenus de l'Algérie		"	17,872,929 47	14,356,117 97	3,516,811 [illegible]
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles		"	14,751,227 24	12,851,227 24	1,900,000 [illegible]
Produits divers		"	52,330,020 75	42,847,896 93	9,482,123 [illegible]
		"	1,713,788,945 77	1,659,426,357 61	54,362,588 [illegible]
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.					
Contributions directes. (Fonds spéciaux.)		"	220,170,605 83	211,341,763 61	8,828,842 [illegible]
Produits éventuels départementaux		"	29,137,631 54	29,137,631 54	"
Produits divers		"	3,823,335 01	3,673,722 10	149,612 [illegible]
		"	253,131,572 38	244,153,117 25	8,978,455 [illegible]
A reporter		"	1,966,920,518 15	1,903,579,474 86	63,341,043 [illegible]

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1867.		DROITS constatés pendant l'année 1867.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1867.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1868 sur les droits constatés.
1° BUDGET ORDINAIRE.				
Dette publique et dotations.	Dette consolidée	340,908,659f 00c	331,102,563f 37c	9,806,095f 63c
	Capitaux remboursables à divers titres	36,198,648 20	9,584,055 37	26,614,592 83
	Dette viagère	85,468,390 00	58,748,576 02	26,719,813 98
	Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs	45,592,846 67	43,287,775 64	2,305,071 03
Services généraux des ministères.	Ministère d'État	3,072,930 62	2,829,749 97	243,180 65
	——— de la justice et des cultes. — Justice	33,106,859 87	30,618,849 95	2,488,009 92
	——— de la justice et des cultes. — Cultes	48,584,923 27	35,503,034 90	13,081,888 37
	——— des affaires étrangères	13,087,536 81	10,211,802 29	2,875,734 52
	——— de l'intérieur	54,983,808 82	47,553,300 70	7,430,508 12
	——— des finances	20,286,229 34	16,897,151 36	3,389,077 98
	——— de la guerre	362,758,810 68	340,341,066 75	22,417,743 93
	Gouvernement général de l'Algérie	14,601,508 47	11,607,340 41	2,994,168 06
	Ministère de la marine et des colonies	146,146,099 52	124,126,862 49	22,019,237 03
	——— de l'instruction publique	20,344,597 71	15,516,458 75	4,828,138 96
	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	72,751,516 27	60,042,149 71	12,709,366 56
	——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	12,120,590 37	9,238,756 43	2,881,833 94
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts		221,678,638 82	202,810,472 52	18,868,166 30
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		10,418,686 53	9,215,487 73	1,203,198 80
		1,542,111,280 37	1,359,235,454 36	182,875,826 01
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.				
Ministère de l'intérieur		158,192,814 02	111,445,737 63	46,747,076 39
——— des finances		101,820,024 27	88,703,457 99	13,116,566 28
Gouvernement général de l'Algérie		278,956 15	86,060 93	192,895 22
Ministère de l'instruction publique		8,171,746 18	5,112,325 13	3,059,421 05
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		6,839,630 51	2,381,559 14	4,458,071 37
		275,303,171 13	207,729,140 82	67,574,030 31
A reporter		1,817,414,451 50	1,566,964,595 18	250,449,856 32

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1867.*

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1867.	DROITS constatés pendant l'année 1867.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1867.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1868 sur les droits constatés.
Report	"	1,966,920,518f 15c	1,903,579,474f 86c	63,341,043
Suite de l'EXERCICE 1867.				
3e BUDGET EXTRAORDINAIRE.				
Indemnité du Japon	"	2,187,541 76	2,187,541 76	"
Indemnité de Cochinchine. (Annuité.)	"	1,080,000 00	450,045 29	629,954
Prélèvement sur le fonds de non-valeurs restant libre à la clôture des exercices 1865 et 1866	3,500,000f 00c	"	3,500,000 00	"
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières, gazonnement	"	2,500,000 00	2,500,000 00	"
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	"	1,265,204 24	229,165 80	1,036,038
Intérêt d'une somme due par le Mont-de-Milan	"	250,000 00	"	250,000
Versement de la Société générale algérienne	"	20,074,741 10	20,074,741 10	"
Produit des terrains des fortifications du Havre	"	47,501 47	47,501 47	"
Produit des douanes maritimes du Mexique	"	710,128 99	710,128 99	"
Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	"	158,389 86	158,389 86	"
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	"	6,611,002 05	6,611,002 05	"
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	"	760,467 51	760,467 51	"
——— aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	"	39,371 00	39,371 00	"
Recettes sur les restes à recouvrer des emprunts nationaux de 1854 à 1859	"	8,845 56	8,845 56	"
	3,500,000 00	35,693,193 54	37,277,200 39	1,915,993
Total de l'exercice 1867	3,500,000 00	2,002,613,711 69	1,940,856,675 25	65,257,036
EXERCICE 1868.				
1e BUDGET ORDINAIRE.				
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles		102 31	102 31	"
Produits divers		14,319 48	14,319 48	"
		14,421 79	14,421 79	"
2e BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (Néant.)				
3e BUDGET EXTRAORDINAIRE. (Néant.)				
Total de l'exercice 1868		14,421 79	14,421 79	"

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

	DROITS constatés pendant l'année 1867.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1867.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1868 sur les droits constatés.
Report	1,817,414,451f 50c	1,566,964,595f 18c	250,449,856f 32c
Suite de l'EXERCICE 1867.			
3e BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
Ministère de la justice et des cultes. (Cultes.)	5,670,838 00	3,704,449 49	1,966,388 51
——— des affaires étrangères	300,000 00	128,021 09	171,978 91
——— de l'intérieur	6,016,784 27	4,562,714 84	1,454,069 43
——— des finances	4,644,149 33	3,412,929 29	1,231,220 04
——— de la guerre	150,925,597 00	99,925,421 07	51,000,175 93
Gouvernement général de l'Algérie	25,751,112 80	15,116,538 64	10,634,574 16
Ministère de la marine et des colonies	77,583,776 62	48,174,777 07	29,408,999 55
——— de l'instruction publique	2,198,711 00	1,340,838 65	857,872 35
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	100,358,393 15	71,777,803 82	28,580,589 33
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	9,251,000 00	5,777,386 74	3,473,613 26
	382,700,362 17	253,920,880 70	128,779,481 47
Total de l'exercice 1867	2,200,114,813 67	1,820,885,475 88	379,229,337 79
EXERCICE 1868.			
1e BUDGET ORDINAIRE.			
Dette publique — Capitaux remboursables à divers titres	397,932 95	397,932 95	"
Dette publique — Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs	2,774,333 33	2,774,333 33	"
Ministère de la guerre	6,710,293 66	6,710,293 66	"
——— de la marine et des colonies	428,788 27	428,788 27	"
	10,311,348 21	10,311,348 21	"
2e BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
Ministère des finances	744,901 14	744,901 14	"
3e BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
Ministère de la marine et des colonies	70,812 00	70,812 00	"
Total de l'exercice 1868	11,127,061 35	11,127,061 35	"

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.

Suite du *Tableau général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1867.*

Suite de la RECETTE.

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de cautionnements en numéraire	20,274,267 [illegible]
——— de produits éventuels effectuées pour le service départemental	36,888,027 [illegible]
——— effectuées pour les services locaux et provinciaux de l'Algérie	14,471,029 [illegible]
Service local des colonies	24,363,948 [illegible]
Caisse d'amortissement	60,016,804 [illegible]
Remboursement sur les avances faites pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	200,000 [illegible]
Versement fait par la compagnie des services maritimes des messageries impériales	1,000,000 [illegible]
——— générale des paquebots transatlantiques	930,000 [illegible]
Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	2,464,852 [illegible]
Produits affectés au rachat des offices de courtiers de marchandises	413,500 [illegible]
Recette de fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	8,965,366 [illegible]
Produit d'aliénations de bois, applicable au fonds spécial des dotations	862,386 [illegible]
Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services publics	4,873,573 [illegible]
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	1,062,766 [illegible]
Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre. (Loi du 20 mai 1860.)	"
Souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires, t/c de recettes à classer. (Décret du 4 juillet 1861.)	6,200 [illegible]
Trésor public, s/c d'obligations trentenaires créées pour travaux de chemins de fer	1,032,000 [illegible]
Produit de la soulte de conversion des rentes 4 et 4 1/2 en 3 p. o/o. (Loi et décret du 12 février 1862.)	622,252 [illegible]
Produit de l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	12,870 [illegible]
Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	1,980,090 [illegible]
Indemnité du Japon	1,490,581 [illegible]
Produit de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir	"
Produit des douanes maritimes du Mexique	5,150,205 [illegible]
	187,081,922 [illegible]

Suite de la DÉPENSE.

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de cautionnements en numéraire	28,819,619f 33c
Service départemental, s/c de produits éventuels	35,473,421 07
Payements effectués pour les services locaux et provinciaux de l'Algérie	16,939,521 18
Service local des colonies	24,770,523 88
Caisse d'amortissement	58,067,330 64
Payements effectués, à titre d'avance, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	1,095,936 00
Avances à la Compagnie des services maritimes des messageries impériales. (Loi du 3 juillet 1861.)	"
——— générale des paquebots transatlantiques. (Loi du 3 juillet 1861.)	"
Avances du Trésor pour indemnités allouées aux courtiers de marchandises	52,829,562 85
Application aux budgets de fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	9,264,141 98
Payements sur le fonds spécial des dotations accordées sur le produit d'aliénations de bois de l'État	107,555 73
Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services publics	4,755,749 54
Dépense pour travaux de défense contre les inondations. (Loi du 28 mai 1858.)	1,151,276 11
Payements sur le fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre. (Loi du 20 mai 1860.)	107,534 93
Souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires. Remboursements et prélèvements	6,200 00
Produit de la soulte de conversion des rentes 4 et 4 1/2 en 3 p. o/o. (Loi et décret du 12 février 1862.)	622,252 00
Application aux découverts du Trésor du produit de l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	12,870 38
Application aux budgets et remboursements sur l'indemnité de guerre versée par la Cochinchine	2,495,652 55
Application au budget de 1867 de l'indemnité du Japon	2,187,541 76
Répartition entre le budget et les ayants droit des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	13 51
Application au budget de 1867 et remboursements sur le produit des douanes maritimes du Mexique	5,150,205 41
	243,856,948 85

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1867.*

Suite de la RECETTE.

RECETTES EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Recouvrements sur l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	12,870f 38c	635,12
Produit de la soulte provenant de la conversion des rentes	622,252 00	

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Recettes en augmentation des créances passives.	Bons du Trésor remis à la Banque de France	240,000,000f 00c	406,442,059f 15c	
	——— remis à divers	166,442,059 15		
	Bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre	1,257,290 00		
	Annuités négociables remises aux courtiers de marchandises. (Loi du 18 juillet 1866.)	41,747,611 70		
			6,608,804,524 93	
	Émission de traites et mandats	515,673,342 03		
	Recettes de fonds particuliers des comptables des finances	758,349,265 40		
	——— pour le compte des correspondants du Trésor	2,280,533,426 83		6,637,628,84
	——— des comptables des finances	2,604,801,529 82		
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances.)			28,824,318 66	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus)				3,465,201,96
				10,102,830,80

Suite de la DÉPENSE.

DÉPENSES EN AUGMENTATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

NÉANT.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements de bons du Trésor	remis à la Banque de France	240,000,000f 00c	454,690,357f 00c
		——— à divers	214,690,357 00	
	Remboursement de bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre		1,313,335 30	
	Remboursement d'obligations du Trésor remboursables en 30 ans		897,500 00	
	Remboursements de traites et mandats		588,037,886 25	6,621,415,852f 90c
	——— de fonds particuliers des comptables des finances		706,945,104 39	
	Dépenses pour le compte des correspondts du Trésor		2,262,622,853 04	
	——— des correspondts des comptables des finances		2,606,908,816 92	
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)				26,910,439 78
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)				3,467,236,223 12
				10,115,562,515 80

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1868.

Numéraire	181,764,202f 11c	348,747,470f 01c	365,937,137f 53c
Effets à recevoir	166,983,267 90		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		17,189,667 52	

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1867.*

Suite de la RECETTE.

RECAPITULATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1867.

Contributions et revenus publics.	Exercice 1866	Budget ordinaire	34,405,759f 64c	57,597,723f 08c	1,998,468,820
		—— des ressources spéciales	14,828,311 82		
		—— extraordinaire	8,363,651 62		
	—— 1867	Budget ordinaire	1,659,426,357 61	1,940,856,675 25	
		—— des ressources spéciales	244,153,117 25		
		—— extraordinaire	37,277,200 39		
	—— 1868	Budget ordinaire		14,421 79	
Services spéciaux					187,081,922
Recettes en atténuation des découverts du Trésor					635,122
Opérations de trésorerie.	Recettes en augmentation des créances passives		6,608,804,524f 93c	6,637,628,843 59	10,102,830,863
	—— en atténuation des créances actives		28,824,318 66		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)			3,465,201,960 15	
Total de la recette					12,289,016,668
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1867					572,218,452
Total général					12,861,235,120

Suite de la DÉPENSE.

Dépenses publiques.	Exercice 1866	Budget ordinaire	193,591,979f 53c	303,865,981f 38c	2,135,878,518f 61c
		—— des dépenses sur ressources spéciales	55,070,558 17		
		—— extraordinaire	55,203,443 68		
	—— 1867	Budget ordinaire	1,359,235,454 36	1,820,885,475 88	
		—— des dépenses sur ressources spéciales	207,729,140 82		
		—— extraordinaire	253,920,880 70		
	—— 1868	—— ordinaire	10,311,348 21	11,127,061 35	
		—— des dépenses sur ressources spéciales	744,901 14		
		—— extraordinaire	70,812 00		
Services spéciaux					243,856,948 85
Dépenses en augmentation des découverts du Trésor					"
Opérations de trésorerie.	Payements en atténuation des créances passives		6,621,415,852f 90c	6,648,326,292 68	10,115,562,515 80
	—— en augmentation des créances actives		26,910,439 78		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)			3,467,236,223 12	
Total de la dépense					12,495,297,983 26
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1868					365,937,137 53
Total général					12,861,235,120 79

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances pendant l'année 1867.*

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEUR de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	ANCIENS PAYEURS du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.														
EXERCICE 1866.														
1° BUDGET ORDINAIRE.														
Contributions directes. (Fonds généraux.)	"	"	"	"	"	11,342,042 87	"	"	"	"	"	551,443 07	"	11,893,485 94
Enregistrement, timbre et domaines	1,096,008f 59c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,096,008 59
Produits des forêts	1,798,938 50	"	"	"	"	3,600 00	"	"	"	"	"	511,337 16	1,735,723 76	578,151 90
Douanes et sels	"	64,768f 54c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	64,768 54
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	7,879,189f 61c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7,879,189 61
Produits des postes	"	"	"	2,717,714f 96c	"	"	"	"	"	"	1,386 62	"	"	2,719,101 58
Produits universitaires	"	"	"	"	"	379,100 00	"	"	"	"	"	90,756 00	"	469,856 00
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	900,388 20	"	"	188,470 06	711,918 14
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	3 34	"	1 69	11,188 89	"	1,456,445 83	98,230 62	312,581 53	119 81	32,551 40	21,643 47	5 58	1,313 89	1,931,458 27
Produit de la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Produits divers	"	"	"	"	13,316	4,248,555 26	1,386,831 62	65,920 14	8 374 65	13,754 72	1,934,219 72	6,747,401 53	7,356,552 75	7,061,821 07
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.														
Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	"	"	"	"	"	8,708,303 38	"	"	"	"	"	"	551,443 07	8,156,860 31
Produits éventuels départementaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,345,789 53	10,000 00	6,335,789 53
Produits divers spéciaux	"	"	"	"	"	239,162 87	"	"	"	93,284 77	"	3,214 34	"	335,661 98
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.														
Indemnité de Chine (complément)	"	"	"	"	"	"	371,186 32	"	"	"	"	"	"	371,186 32
——— de Cochinchine (annuité)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	540,000 00	"	540,000 00
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnement	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	48,619 23	127,167 34	A déd. 78,548 11
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	"	"	"	"	"	1,753,968 14	2,144,521 51	"	"	"	"	"	"	3,898,489 65
Produit des terrains des fortifications du Havre, invendus en 1865	1,726 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,726 00
Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	133,009 14	"	133,009 14
Versement de la Société générale algérienne	"	"	"	"	"	"	6,499,999 98		"	"	"	"	3,408,074 46	3,091,925 52
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	226,794 50	217,900 00	8,894 50
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	390,808 60	"	390,808 60
Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,160 00	"	6,160 00
TOTAL des recettes du budget de 1866. (A reporter.)	2,896,676 43	64,768 54	7,879,191 30	2,728,903 85	13,316	28,131,178 35	10,500,770 05	378,501 67	8,494 46	1,039,979 09	1,957,249 81	15,595,338 68	13,596,645 33	57,597,723 08

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances pendant l'année 1867.*

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	ANCIENS PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Recettes.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report d'autre part	2,896,676 43	64,768 54	7,879,191 30	2,728,903 85	13,316	28,131,178 35	10,500,770 05	378,501 67	8,494 46	1,039,979 09	1,957,249 81	15,595,338 68	13,596,645 33	57,597,723 08
Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.														
EXERCICE 1867.														
1° BUDGET ORDINAIRE.														
Contributions directes. (Fonds généraux.)	"	"	"	"	"	312,979,709 14	"	"	"	"	"	"	517,527 23	312,462,181 91
Enregistrement, timbre et domaines	444,610,681 08	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7,400 00	"	444,618,081 08
Produits des forêts	8,525,304 39	"	"	"	"	29,180,698 42	"	"	"	"	"	1,051 95	27,683,929 76	10,023,125 00
Douanes et sels	"	145,703,405 37	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	145,703,405 37
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	620,237,922 32	"	"	"	"	"	"	"	"	"	30,126,922 43	590,110,999 89
Produits des postes	"	"	"	83,291,725 14	"	"	"	"	13,697 15	"	1,168 43	"	"	83,306,590 72
Produits universitaires	"	"	"	"	"	3,071,697 50	"	"	"	1,735 00	"	73,299 00	"	3,146,731 50
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14,514,535 59	"	"	158,417 62	14,356,117 97
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles.	784,566 21	1,324,098 80	1,551,743 36	1,315,923 84	"	5,741,051 16	1,723,702 99	"	1,518 63	396,397 29	13,630 42	"	1,405 46	12,851,227 24
Produits divers	"	590,739 38	"	"	1,955,523	29,472,434 58	14,929,837 67	"	2,348,789 57	5,002,603 59	1,205,261 95	4,862,591 93	17,519,884 83	42,847,896 93
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.														
Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	"	"	"	"	"	210,824,236 38	"	"	"	"	"	517,527 23	"	211,341,763 61
Produits éventuels départementaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	29,137,631 54	"	29,137,631 54
Produits divers spéciaux	"	"	"	"	"	3,511,707 74	"	"	"	82,109 84	"	79,904 52	"	3,673,722 10
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.														
Indemnité du Japon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,187,541 76	"	2,187,541 76
Indemnité de Cochinchine	"	"	"	"	"	"		"	"	"	"	450,045 29	"	450,045 29
Prélèvement sur le fonds de non-valeur restant libre à la clôture des exercices 1865 et 1866	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,500,000 00	"	3,500,000 00
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnement	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,500,000 00	"	2,500,000 00
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnres d'argent.	"	"	"	"	"	120,382 15	108,783 65	"	"	"	"	"	"	229,165 80
Versement de la société générale algérienne	"	"	"	"	"	"	16,666,666 64	"	"	"	"	3,408,074 46	"	20,074,741 10
Produit des terrains des fortifications du Havre	47,501 47	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	47,501 47
Produit des douanes maritimes du Mexique	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	710,128 99	"	710,128 99
Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	158,389 86	"	158,389 86
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,611,002 05	"	6,611,002 05
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	760,467 51	"	760,467 51
Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	39,371 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	39,371 00
Recettes sur les restes à recouvrer des emprunts nationaux de 1854 à 1859	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8,845 56	"	8,845 56
EXERCICE 1868.														
BUDGET ORDINAIRE.														
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles.	"	"	"	"	"	102 31	"	"	"	"	"	"	"	102 31
Produits divers	"	"	"	"	"	14,319 48	"	"	"	"	"	"	"	14,319 48
TOTAL GÉNÉRAL des recettes des budgets. (A reporter.)	456,904,100 58	147,683,012 09	629,668,856 98	87,336,552 83	1,968,839	623,047 517 21	43,929,761 00	378,501 67	2,372,499 81	21,037,360 40	3,177,310 61	70,569,240 33	89,604,732 66	1,998,468,820 12

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes par l'Administration des finances pendant l'année 1867.*

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEUR de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	ANCIENS PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report d'autre part	456,904,100 58	147,683,012 09	629,668,856 98	87,336,552 83	1,968,8[illegible]	623,047,517 21	43,929,761 00	378,501 67	2,372,409 81	21,037,360 40	3,177,310 61	70,569,240 33	89,604,732 60	1,998,468,820 12
SERVICES SPÉCIAUX.														
Recettes de cautionnements en numéraire	"	"	"	"		11,799,929 90	8,276,300 00	"	"	127,700 00	69,050 00	1,287 97	"	20,274,267 87
Recettes de produits éventuels effectuées pour le service départemental	"	"	"	"		36,888,844 48	"	"	"	"	"	39 91	256 50	36,888,627 89
Recettes effectuées pour les serv. locaux et provinciaux de l'Algérie	"	"	"	"		"	"	"	"	14,471,629 69	"	"	"	14,471,629 69
Service local des colonies	"	"	"	"		"	"	"	"	"	24,363,948 77	"	"	24,363,948 77
Caisse d'amortissement	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	60,117,182 42	100,378 24	60,016,804 18
Remboursement sur les avances faites sur la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	"	"	"		"	200,000 00	"	"	"	"	"	"	200,000 00
Versement fait par la compagnie des services maritimes des messageries impériales	"	"	"	"		"	1,000,000 00	"	"	"	"	"	"	1,000,000 00
Versement fait par la compagnie générale des paquebots transatlantiques	"	"	"	"		"	930,000 00	"	"	"	"	"	"	930,000 00
Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	"	"	"	"		"	1,712,016 65	"	"	"	"	752,835 77	"	2,464,852 42
Produits affectés au rachat des offices de courtiers de marchandises	"	"	"	"		413,500 00	"	"	"	"	"	"	"	413,500 00
Recettes de fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	"	"	"	"		9,998,132 25	"	"	"	30,000 00	"	"	1,062,766 17	8,965,366 08
Produit d'aliénations de bois applicable au fonds spécial des dotations	777,606 07	"	"	"		84,780 00	"	"	"	"	"	"	"	862,386 07
Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services publics	154,807 61	"	"	"		2,936,651 65	"	"	"	"	"	1,782,113 76	"	4,873,573 02
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	1,062,766 17	"	1,062,766 17
Souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires, L/C de recettes à classer. (Décret du 4 juillet 1861.)	"	"	"	"		"	6,200 00	"	"	"	"	"	"	6,200 00
Trésor public, s/c d'obligations trentenaires créées pour travaux de chemins de fer	"	"	"	"		"	1,032,000 00	"	"	"	"	"	"	1,032,000 00
Produit de la soulte de conversion des rentes 4 et 4 1/2 en 3 p. o/o. (Loi et décret du 12 février 1862.)	"	"	"	"		"	622,252 00	"	"	"	"	"	"	622,252 00
Produit de l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	"	"	"	"		"	12,870 38	"	"	"	"	"	"	12,870 38
Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	"	"	"	"		"	1,980,090 69	"	"	"	"	"	"	1,980,090 69
Indemnité du Japon	"	"	"	"		"	1,490,581 56	"	"	"	"	"	"	1,490,581 56
Produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie à répartir	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Produit des douanes maritimes du Mexique	"	"	"	"		"	5,150,205 41	"	"	"	"	"	"	5,150,205 41
RECETTES EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.														
Produit de l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	12,870 38	"	12,870 38
Produit de la soulte provenant de la conversion des rentes	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	622,252 00	"	622,252 00
SERVICE DE TRÉSORERIE.														
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du Trésor remis à la Banque de France	"	"	"	"		"	240,000,000 00	"	"	"	"	"	"	240,000,000 00
——— à divers	"	"	"	"		"	166,442,059 15	"	"	"	"	"	"	166,442,059 15
——— émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exéc. du canal des houillères de la Sarre	"	"	"	"		"	1,257,290 00	"	"	"	"	"	"	1,257,290 00
Annuités négociables remises aux courtiers de marchandises. (Loi du 18 juillet 1866.)	"	"	"	"		"	41,747,611 70	"	"	"	"	"	"	41,747,611 70
Émission de traites et mandats	"	"	"	"	273,162,836 19	112,017,153 89	"	1,882,642 98	23,830,922 60	5,532,114 00	99,247,672 37	"	"	515,673,342 03
Recettes de fonds particuliers des comptables des finances	10,051 56	2,880 00	48,535 70	"	7,743,59[illegible]	750,362,429 46	"	"	11,035 88	170,733 82	"	"	"	758,349,265 40
Recettes pour le compte des correspondants du Trésor	4,536,814 93	53,039,130 16	30,912,472 65	144,305,069 55	614,238,02[illegible]	530,988,203 74	635,135,367 65	"	4,734,209 26	39,372,378 70	4,009,479 20	219,261,724 52	111 14	2,280,533,426 83
Recettes pour le compte des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"		525,697,942 80	"	565,094 55	4,881,064 56	2,829,454 76	70,827,963 15	10 00	"	2,004,801,520 82
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances.)	591,073 10	4,552,278 32	4,705,485 77	49,226 22		2,853,145 65	2,628,013 00	"	10,531,714 85	2,671,772 70	123,074 97	139,969 20	21,435 12	28,824,318 66
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)	2,579,717 27	18,891,605 39	13,491,068 27	36,007,233 39		385,711,912 37	1,600,715,903 31	154,756,515 42	51,168,304 41	155,031,910 15	46,790,394 89	569,617 16	512,221 88	3,465,201,960 15
TOTAL des recettes	465,554,171 12	224,168,905 96	678,826,419 37	267,698,081 99	623,951,06[illegible]	153,945,885 70	2,866,285,676 30	155,700,111 64	75,570,435 87	259,414,164 88	155,064,069 41	454,139,581 96	91,301,901 71	12,289,016,668 44
												362,837,680f 25c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.

Développement, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances pendant l'année 1867.*

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEUR de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	ANCIENS PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des Colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
DÉPENSES PUBLIQUES.														
EXERCICE 1866.														
1° BUDGET ORDINAIRE.														
Dette publique et dotations. — Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	3,213,345 02	4,199,970 66	"	12,872 00	99,505 00	"	4,272 00	7,521,420 68
Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Emprunts spéciaux pour ponts, canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	61,123 46	24,068 10	"	"	"	"	"	85,191 56
Capitaux remboursables à divers titres	"	"	"	"	"	1,873,007 38	1,083,543 10	6,838,457 70	"	59,732 46	247 93	15,293,042 94	8,919 28	25,139,112 23
Dette viagère	"	"	"	"	"	"	4,621,632 43	16,093,284 90	1,237 75	329,274 88	37,223 88	332,448 86	332,450 36	21,082,652 34
Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs	"	"	"	"	"	"	1,404,749 98	"	"	"	"	"	"	1,404,749 98
Services généraux des ministères. — Ministère d'État	"	"	"	"	"	"	271,644 87	890 80	"	"	"	"	911 23	271,624 42
——— de la justice et des cultes. — Justice	"	"	"	"	"	"	65,808 33	2,210,503 46	"	43,955 70	"	10,632 84	18,804 81	2,312,095 52
——— de la justice et des cultes. — Cultes	"	"	"	"	"	"	190,184 66	12,731,688 27	2,500 00	321,504 39	"	1,967 74	"	13,247,845 06
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	3,287,792 17	464 42	"	"	"	6,010 00	34,283 36	3,259,983 23
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	2,128,257 53	5,612,890 31	"	"	"	27,966 11	120,339 32	7,648,774 63
——— des finances	15 00	"	"	"	"	1,925,990 30	1,547,906 12	219,864 37	47,442 50	4,673 06	22,110 94	903,433 97	1,362,696 02	3,308,740 24
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	13,292,695 08	17,549,800 15	761,765 93	4,206,254 01	140 00	11,605,380 28	13,449,839 09	33,966,196 36
Gouvernement général de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	17,810 44	102,686 75	"	2,147,178 26	"	351,945 26	38,507 06	2,581,113 65
Ministère de la marine et des colonies	"	"	"	"	"	"	5,845,295 21	12,416,959 46	13,170,085 20	47,950 11	10,568,552 94	2,228,027 22	15,354,396 47	28,922,473 67
——— de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	1,297,680 07	4,299,897 57	"	67,154 01	"	5,407 41	173,270 28	5,496,868 78
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	"	"	"	"	"	3,059,204 02	10,432,292 10	10,000 00	705 00	53,020 00	96,393 53	306,632 32	13,344,982 33
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	"	"	"	"	"	"	2,003,812 38	997,368 18	"	175 00	450 00	9,648 26	22,145 20	2,989,308 62
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	114,467 92	1,182,784 70	2,856,686 68	2,717,022 94	"	1,353,962 11	7,488,743 16	4,101,695 73	"	192,000 53	19 10	42,799 30	68,827 31	19,981,354 86
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	695,367 01	120,217 94	30,067 74	690 66	"	10,138 22	24,303 28	13,870 26	76 18	50,428 00	380 16	81,954 89	2 97	1,027,491 37
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.														
Ministère de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	5,130,886 02	31,796,953 38	"	"	"	26,492 17	27,890 17	36,926,441 40
——— des finances	"	"	"	"	"	10,245,162 59	2,703 00	72,693 76	"	"	"	3,500,569 18	923 58	13,820,204 95
Gouvernement général de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	22,685 14	"	"	22,974 57	"	"	8,612 41	37,047 30
Ministère de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	56,066 72	2,429,841 95	"	"	"	3,203 76	5,997 30	2,483,115 13
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	"	"	"	"	"	69,781 52	1,733,641 37	"	"	"	356 50	30 00	1,803,749 39
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.														
Ministère de la justice et des cultes. (Cultes)	"	"	"	"	"	"	121,986 40	1,465,046 02	"	"	"	"	"	1,587,032 42
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	509,045 27	513,287 02	"	"	"	22,088 39	"	1,044,420 68
——— des finances	"	"	362,480 03	"	"	"	9,004,953 73	796,717 38	"	"	"	68,136 81	123 51	10,232,164 44
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	2,494,597 37	2,082,615 86	4,387,402 87	145,334 37	"	1,646,214 28	8,279,118 73	2,477,046 02
Gouvernement général de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,661,254 90	"	770 87	11,548 57	4,650,477 20
Ministère de la marine et des colonies	"	"	"	"	"	"	971,413 41	3,350,088 53	8,006,323 10	3,264 17	374,601 08	4,027,212 39	1,809,463 21	14,923,439 47
——— de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	141,266 46	112,265 06	"	206 00	"	101,506 39	815 00	354,428 91
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	"	"	"	"	"	4,490,534 74	12,850,081 13	"	"	"	586,648 02	63,477 90	17,863,785 99
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	"	"	"	"	"	"	2,068,601 35	2,322 60	"	"	"	"	275 40	2,070,648 55
TOTAL des dépenses du budget de 1866 (à reporter)	809,849 93	1,303,002 64	3,249,234 45	2,717,713 60	"	15,408,260 60	75,990,052 44	155,052,207 25	26,386,833 53	12,316,891 42	11,156,251 03	40,980,257 37	41,504,572 88	303,865,981 38

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances pendant l'année 1867.*

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	ANCIENS PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des Colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report d'autre part.....	809,849 93	1,303,002 64	3,249,234 45	2,717,713 60	"	15,408,260 60	75,990,052 44	155,052,207 25	26,386,833 53	12,316,891 42	11,156,251 03	40,980,257 37	41,504,572 88	303,865,981 38
Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.														
EXERCICE 1867.														
1° BUDGET ORDINAIRE.														
Dette publique et dotations. — Dette consolidée.....	"	"	"	"	"	139,414,804 65	191,489,817 72	"	"	138,241 75	59,672 75	26 50	"	331,102,563 37
Capitaux remboursables à divers titres.....	"	"	"	"	"	5,611,192 14	1,976,513 90	"	"	1,832 87	28 98	2,008,603 33	14,115 85	9,584,055 37
Dette viagère.....	"	"	"	"	"	46,190,237 24	11,618,755 41	"	50 00	927,887 05	11,646 32	"	"	58,748,576 02
Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs.....	"	"	"	"	"	"	43,287,775 64	"	"	"	"	"	"	43,287,775 64
Services généraux des ministères. — Ministère d'État.....	"	"	"	"	"	9,666 30	2,830,093 62	"	"	"	"	"	10,009 95	2,829,749 97
——— de la justice et des cultes.. Justice.....	4,486,411 73	"	"	"	"	20,824,069 82	4,246,297 43	"	"	1,062,070 97	"	"	"	30,618,849 95
——— de la justice et des cultes.. Cultes.....	"	"	"	"	"	33,635,326 05	1,323,627 65	"	2,500 00	541,581 20	"	"	"	35,503,034 90
——— des affaires étrangères.....	"	"	"	"	"	4,473 30	10,212,412 99	"	"	"	"	516 00	5,600 00	10,211,802 29
——— de l'intérieur.....	"	"	"	"	"	30,409,545 40	17,139,756 40	"	"	"	"	8,051 36	4,052 46	47,553,300 70
——— des finances.....	6,760 71	349 15	24,096 56	3,195 11	"	7,361,163 47	9,450,044 65	"	150,157 10	451,525 84	31,113 65	22,109 22	603,364 10	16,897,151 36
——— de la guerre.....	"	"	"	"	"	219,150,330 50	93,998,196 40	"	1,806,573 41	54,251,549 29	"	3,989,038 99	32,854,621 84	340,341,066 75
Gouvernement général de l'Algérie.....	"	"	"	"	"	112,760 56	133,376 52	"	"	11,338,083 23	"	23,904 26	784 16	11,607,340 41
Ministère de la marine et des colonies.....	"	"	"	"	"	82,995,837 25	17,058,901 87	"	7,915,512 11	557,540 85	9,206,405 75	7,957,663 40	1,564,998 74	124,126,862 49
——— de l'instruction publique.....	"	"	"	"	"	9,600,268 81	5,812,929 88	"	"	115,889 01	"	"	12,628 95	15,516,458 75
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.....	"	"	"	"	"	47,942,934 98	12,130,661 11	"	"	2,200 00	"	7,831 90	41,478 28	60,042,149 71
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts.....	"	"	"	"	"	3,778,812 44	5,466,715 38	"	"	525 00	150 00	151 95	7,598 34	9,238,756 43
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts.....	13,911,779 12	25,290,102 27	63,835,403 91	33,268,359 71	"	29,735,786 00	34,461,772 88	"	"	2,341,001 27	"	1,305 00	35,037 64	202,810,472 52
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.	4,557,965 45	1,407,154 17	1,358,515 12	15,588 65	"	334,834 74	1,282,872 64	"	1,704 40	68,739 07	248 26	187,865 23	"	9,215,487 73
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.														
Ministère de l'intérieur.....	"	"	"	"	"	96,824,712 66	14,621,024 97	"	"	"	"	"	"	111,445,737 63
——— des finances.....	"	"	"	"	"	88,672,872 62	30,585 37	"	"	"	"	"	"	88,703,457 99
Gouvernement général de l'Algérie.....	"	"	"	"	"	"	11,937 92	"	"	74,123 01	"	"	"	86,060 93
Ministère de l'instruction publique.....	"	"	"	"	"	4,885,565 61	226,759 52	"	"	"	"	"	"	5,112,325 13
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics..	"	"	"	"	"	1,576,513 49	805,402 15	"	"	"	"	"	356 50	2,381,559 14
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.														
Ministère de la justice et des cultes. (Cultes.).....	"	"	"	"	"	3,438,472 60	265,976 89	"	"	"	"	"	"	3,704,449 49
——— des affaires étrangères.....	"	"	"	"	"	20,809 00	107,212 09	"	"	"	"	"	"	128,021 09
——— de l'intérieur.....	"	"	"	"	"	4,176,574 71	386,140 13	"	"	"	"	"	"	4,562,714 84
——— des finances.....	"	"	393,299 20	"	"	2,230,126 38	789,167 92	"	"	"	"	335 79	"	3,412,929 29
——— de la guerre.....	"	"	"	"	"	41,733,574 34	27,223,796 95	"	5,089,841 54	857,590 71	"	25,319,249 44	298,631 91	99,925,421 07
Gouvernement général de l'Algérie.....	"	"	"	"	"	"	4,570,911 42	"	"	10,545,627 22	"	"	"	15,116,538 64
Ministère de la marine et des colonies.....	"	"	"	"	"	22,539,386 20	4,804,803 36	"	21,033,211 11	225,237 71	"	50,237 17	478,098 48	48,174,777 07
——— de l'instruction publique.....	"	"	"	"	"	1,260,089 75	80,748 90	"	"	"	"	"	"	1,340,838 65
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics..	"	"	"	"	"	39,045,367 78	32,373,575 84	"	"	"	"	371,297 86	12,437 66	71,777,803 82
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts.....	"	"	"	"	"	"	5,777,581 74	"	"	"	"	"	195 00	5,777,386 74
TOTAL des dépenses des budgets de 1866 et 1867 (à reporter).	23,772,766 94	28,000,608 23	68,860,549 24	36,004,857 07	"	998,924,369 39	631,986,199 70	155,052,207 25	62,386,383 20	95,818,137 47	20,465,516 74	80,928,444 77	77,448,582 74	2,124,751,457 26

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances pendant l'année 1867.*

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEUR de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	ANCIENS PAYEURS du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des Colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report d'autre part.....	23,772,766 94	28,000,608 23	68,860,549 24	36,004,857 07	"	998,924,369 39	631,986,199 70	155,052,207 25	62,386,383 20	95,818,137 47	20,465,516 74	80,928,444 77	77,448,582 74	2,124,751,457 26
Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.														
EXERCICE 1868.														
1° BUDGET ORDINAIRE.														
Dette publique et dotations. — Capitaux remboursables à divers titres.....	"	"	"	"	"	"	397,932 95	"	"	"	"	"	"	397,932 95
Dette publique et dotations. — Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs.	"	"	"	"	"	"	2,774,333 33	"	"	"	"	"	"	2,774,333 33
Services généraux des ministères. — Ministère de la guerre.....	"	"	"	"	"	4,664,998 87	1,486,201 00	"	"	559,093 79	"	"	"	6,710,293 66
Services généraux des ministères. — ——— de la marine et des colonies.....	"	"	"	"	"	249,900 77	"	"	"	"	"	178,887 50	"	428,788 27
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.														
Ministère des finances.....	"	"	"	"	"	744,901 14	"	"	"	"	"	"	"	744,901 14
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.														
Ministère de la marine et des colonies.....	"	"	"	"	"	70,812 00	"	"	"	"	"	"	"	70,812 00
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses des budgets....	23,772,766 94	28,000,608 23	68,860,549 24	36,004,857 07	"	1,004,654,982 17	636,644,666 98	155,052,207 25	62,386,383 20	96,377,231 26	20,465,516 74	81,107,332 27	77,448,582 74	2,135,878,518 61
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES.														
Frais de fabrication prélevés sur le produit brut des monnaies..... — Exercice 1866.	"	"	"	"	54,109 70	"	"	"	"	"	"	54,109 70	108,219 40	"
Frais de fabrication prélevés sur le produit brut des monnaies..... — Exercice 1867.	"	"	"	"	1,681,088	"	"	"	"	"	"	100,064 51	1,781,153 18	"
SERVICES SPÉCIAUX.														
Remboursements de cautionnements en numéraire.....	"	"	"	"	"	20,509,000 72	8,156,758 61	"	"	139,200 00	14,700 00	"	"	28,819,659 33
Service départemental, s/c de produits éventuels.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	35,483,421 07	10,000 00	35,473,421 07
Payements effectués pour les services locaux et provinciaux de l'Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16,939,521 18	"	"	"	16,939,521 18
Service local des colonies.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	24,770,523 88	"	"	24,770,523 88
Caisse d'amortissement.....	"	"	"	"	"	"	58,067,330 64	"	"	"	"	"	"	58,067,330 64
Payements effectués, à titre d'avances, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.....	"	"	"	"	"	"	1,095,936 00	"	"	"	"	"	"	1,095,936 00
Avances du Trésor pour indemnités allouées aux courtiers de marchandises.....	"	"	"	"	"	"	52,829,562 85	"	"	"	"	"	"	52,829,562 85
Application aux budgets des fonds de concours pour l'exécution de travaux publics.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	9,264,141 98	"	9,264,141 98
Payements sur le fonds spécial des dotations accordées sur le produit d'aliénations de bois de l'État.....	"	"	"	"	"	"	107,555 73	"	"	"	"	"	"	107,555 73
Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services publics.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,755,749 54	"	4,755,749 54
Dépense pour travaux de défense contre les inondations. (Loi du 28 mai 1858.).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,151,276 11	"	1,151,276 11
Payements sur le fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre. (Loi du 20 mai 1860.).....	"	"	"	"	"	107,534 93	"	"	"	"	"	"	"	107,534 93
Souscripteurs aux 300,000 obligations trentenaires. (Remboursements et prélèvements.).....	"	"	"	"	"	"	40 00	"	"	"	"	6,160 00	"	6,200 00
Produit de la soulte de conversion des rentes 4 et 4 1/2 en 3 p. o/o. (Loi et décret du 12 février 1862.).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	622,252 00	"	622,252 00
Application aux découverts du Trésor du produit de l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12,870 38	"	12,870 38
Application aux budgets et remboursements sur l'indemnité de guerre versée par la Cochinchine.....	"	"	"	"	"	"	1,505,607 26	"	"	"	"	990,045 29	"	2,495,652 55
Application au budget de 1867 de l'indemnité du Japon.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,187,541 76	"	2,187,541 76
Répartition entre le budget et les ayants droit des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13 51	"	"	"	13 51
Application au budget de 1867 et remboursement sur le produit des douanes maritimes du Mexique.....	"	"	"	"	"	"	4,440,076 42	"	"	"	"	710,128 99	"	5,150,205 41
A reporter.....	23,772,766 94	28,000,608 23	68,860,549 24	36,004,857 07	1,735,198	1,025,271,517 82	762,847,534 49	155,052,207 25	62,386,383 20	113,455,965 95	45,250,740 62	136,445,093 60	79,347,955 32	2,379,735,467 46

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances pendant l'année 1867.*

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	DIRECTEUR de la fabrication des MONNAIES.	TRÉSORIERS PAYEURS généraux des finances.	CAISSIER PAYEUR CENTRAL du Trésor public.	ANCIENS PAYEURS du Trésor public.	PAYEURS DES ARMÉES et agent comptable des traites de la marine.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	TRÉSORIERS PAYEURS des Colonies.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la direction générale de la comptabilité publique. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report d'autre part	23,772,766 94	28,000,608 23	68,860,549 24	36,004,857 07	1,735,1[illegible]	025,271,517 82	762,847,534 49	155,052,207 25	62,386,383 20	113,455,965 95	45,250,740 62	136,445,093 60	79,347,955 32	2,379,735,467 46
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.														
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursement de bons du Trésor remis à la Banque de France	"	"	"	"		"	240,000,000 00	"	"	"	"	"	"	240,000,000 00
Remboursement de bons du Trésor remis à divers.	"	"	"	"		"	214,690,357 00	"	"	"	"	"	"	214,690,357 00
——— émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre	"	"	"	"		"	1,313,335 30	"	"	"	"	"	"	1,313,335 30
Remboursement d'obligations du Trésor remboursables en 30 ans	"	"	"	"		"	897,500 00	"	"	"	"	"	"	897,500 00
Remboursement de traites et mandats	"	"	"	"		2,164,017 53	558,284,837 94	"	1,758,920 34	22,648,389 45	2,749,155 47	432,565 52	"	588,037,886 25
——— de fonds particuliers des comptables des finances	9,211 29	4,438 77	9,979 28	"	6,859,9[illegible]	699,868,999 48	"	"	101 00	9,691 86	154,889 95	28,089 38	211 70	706,945,104 39
Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor	4,557,480 03	53,270,864 13	30,629,875 07	144,570,213 00	615,063,[illegible]	554,117,594 16	510,481,051 90	"	451,149 36	39,153,887 59	4,138,264 60	306,189,054 24	"	2,262,622,853 04
Dépenses pour le compte des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"		1,522,660,610 74	"	647,904 39	8,296,836 01	2,850,332 81	72,453,132 97	"	"	2,606,908,816 92
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)	983,390 37	5,905,491 13	4,358,041 22	61,637 93		2,939,027 61	"	"	6,943,544 37	1,900,377 45	101,252 33	10,655,696 94	6,938,019 57	26,910,439 78
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)	436,230,157 82	139,151,091 33	569,094,427 65	85,663,106 65	303,0[illegible]	348,703,175 07	698,160,865 26	"	87,075,411 99	77,146,860 70	30,334,080 22	7,371,116 82	11,997,749 66	3,467,236,223 12
TOTAL des payements	465,553,006 45	226,332,493 59	672,952,872 46	266,299,814 65	623,962,[illegible]	155,724,942 41	2,986,675,481 89	155,700,111 64	166,912,346 27	257,165,505 81	155,181,516 16	461,121,616 50	98,283,936 25	12,495,297,983 26
												362,837,680f 25c		

Résumé du développement, par classe de Comptables, *des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1867.*

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1867.	RECETTES EFFECTUÉES pendant l'année 1867.	TOTAL au 31 décembre 1867. (Voir page 44.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1867.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1868.	TOTAL au 31 décembre 1867. (Voir page 45.)
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	432,837 63	465,554,171 12	465,987,008 75	465,553,006 45	434,002 30	465,987,008 75
——— des douanes et sels	7,070,928 68	224,168,905 96	231,239,834 64	226,332,493 59	4,907,341 05	231,239,834 64
——— des contributions indirectes	8,678,458 01	678,826,419 37	687,504,877 38	672,952,872 46	14,552,004 92	687,504,877 38
——— des postes	10,556,071 50	267,698,081 99	278,254,153 49	266,299,814 65	11,954,338 84	278,254,153 49
Directeurs de la fabrication des monnaies	17,739,294 70	623,951,065 86	641,690,360 56	623,962,211 68	17,728,148 88	641,690,360 56
Trésoriers payeurs généraux des finances	41,084,531 25	6,153,945,885 70	6,195,030,416 95	6,155,724,942 41	39,305,474 54	6,195,030,416 95
Caissier payeur central du Trésor public	317,397,059 04	2,866,285,676 39	3,183,682,735 43	2,986,675,481 89	197,007,253 54	3,183,682,735 43
Anciens payeurs du Trésor public	"	155,700,111 64	155,700,111 64	155,700,111 64	"	155,700,111 64
Payeurs des armées et agent comptable des traites de la marine	93,407,656 48	75,570,435 87	168,978,092 35	166,912,346 27	2,065,746 08	168,978,092 35
Comptables des finances en Algérie	42,014,316 26	259,414,164 88	301,428,481 14	257,165,505 81	44,262,975 33	301,428,481 14
Trésoriers payeurs des colonies	33,837,298 80	155,064,069 41	188,901,368 21	155,181,516 16	33,719,852 05	188,901,368 21
Agent responsable des virements de comptes	"	362,837,680 25	362,837,680 25	362,837,680 25	"	362,837,680 25
	572,218,452 35	12,289,016,668 44	12,861,235,120 79	12,495,297,983 26	365,937,137 53	12,861,235,120 79

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1867.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de faire connaître, pour chacune des branches principales de ressources composant le budget général des recettes de l'État, les droits liquidés à la charge des redevables du Trésor public, ceux qui ont été recouvrés et ceux qui sont restés à réaliser. Les résultats exposés dans ce compte se rapportent à l'exercice 1866, parvenu au terme de sa clôture pendant l'année 1867, et qui vient d'être réglé définitivement ; à l'exercice 1867, qui a accompli sa première année d'exécution, et enfin à l'exercice 1868, sur lequel quelques recettes, d'après le régime qui leur est propre, ont été constatées avant l'ouverture de cet exercice.

Le compte se compose des documents ci-après :

1° D'un tableau général qui récapitule l'ensemble des résultats inscrits sur ces exercices dans les écritures de la direction générale de la comptabilité publique jusqu'au 31 décembre 1867, en distinguant les opérations de l'année 1867 de celles qui ont eu lieu antérieurement à la publication du compte;

2° D'une série d'états de développement, par nature de perceptions, suivant les divisions principales du budget des recettes, SAVOIR :

Budget ordinaire.
- *Contributions directes;*
- *Enregistrement, timbre et domaines;*
- *Produits des forêts;*
- *Douanes et sels;*
- *Contributions indirectes;*
- *Produits des postes;*
- *Produits universitaires;*
- *Produits et revenus de l'Algérie;*
- *Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles;*
- *Produit de la réserve de l'amortissement (exercice 1866.)*
- *Produits divers;*

Budget des ressources spéciales.

Budget extraordinaire.

3° De résumés spéciaux pour les impôts et revenus indirects des exercices 1866 et 1867;

4° Et enfin d'un développement, par département et par classe de comptables, de l'ensemble des recouvrements qui ont été effectués pendant l'année 1867.

Les développements administratifs sur les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et d'où sont résultés les droits perçus par le Trésor public sur l'exercice 1866 se trouvent dans le compte définitif des recettes de cet exercice, qui est publié séparément, par le ministre des finances, à l'appui du règlement définitif du budget dudit exercice. C'est également à ce compte qu'il est nécessaire de se reporter pour le développement, par département et par branche de revenus, des recouvrements effectués pendant l'exercice 1866 (pages 32 à 35). Les développements de cette nature ne pouvant être établis qu'en clôture d'exercice, la publication n'en aura lieu, pour l'exercice 1867, qu'à l'époque où cet exercice sera soumis au contrôle législatif.

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Les différents résultats constatés dans la présente partie du compte général des finances se résument de la manière suivante :

CONTRIBUTIONS ET REVENUS DE L'EXERCICE 1866.

Les droits constatés au profit de l'État, sur l'exercice 1866, se sont élevés à la somme de 2,200,722,431 fr. 06 cent. savoir :

1° Budget ordinaire	Contributions directes (Fonds généraux.)	321,395,460f 90c	1,796,458,233f 11c
	Produit des domaines	17,224,568 08	
	Produits des forêts	40,884,688 53	
	Impôts et revenus indirects	1,295,854,812 12	
	Produits universitaires	3,597,647 00	
	Produits et revenus de l'Algérie	19,464,186 36	
	Retenues et autres prod^ts affectés au serv. des pensions civ.	14,645,772 36	
	Produit de la réserve de l'amortissement	32,372,711 74	
	Produits divers	51,018,386 02	
2° Budget des ressources spéciales			252,496,157 38
3° ——— extraordinaire			151,768,040 57
TOTAL			2,200,722,431 06

Sur cette somme, il a été reçu par le Trésor public :

	BUDGET ordinaire.	BUDGET des ressources spéciales.	BUDGET extraordinaire.	
Antérieurement au 1er janvier 1867	1,750,392,402f 26c	237,667,845f 56c	143,404,388f 95c	
Pendant l'année 1867	34,405,759 64	14,828,311 82	8,363,651 62	
	1,784,798,161 90	252,496,157 38	151,768,040 57	2,189,062,359 85

Et il restait à recouvrer, à la clôture de l'exercice 1866, sur le budget ordinaire. 11,660,071 21

CONTRIBUTIONS ET REVENUS DE L'EXERCICE 1867.

Les droits à recouvrer qui ont été constatés au profit de l'État, sur l'exercice 1867, jusqu'au 31 décembre 1867, montent à 2,009,714,022 fr. 68 cent. savoir :

1° Budget ordinaire.	Contributions directes	324,814,637f 02c	1,713,804,354f 70c
	Produit des domaines	19,799,570 71	
	Produits des forêts. (Prélèvement sur le produit brut)	10,023,125 00	
	Impôts et revenus indirects	1,270,522,167 08	
	Produits universitaires	3,675,268 50	
	Produits et revenus de l'Algérie	17,872,929 47	
	Retenues et autres prod^ts affectés au serv. des pensions civ.	14,751,227 24	
	Produits divers	52,345,429 68	
2° Budget des ressources spéciales			253,131,572 38
3° ——— extraordinaire			42,778,095 60
TOTAL à reporter			2,009,714,022 68

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Report.....2,009,714,022f 68c

Les recettes faites par le trésor public jusqu'au 1er janvier 1868 sont les suivantes :

	BUDGET ordinaire.	BUDGET des ressources spéciales.	BUDGET extraordinaire.	
Recettes antérieures au 1er janvier 1867..	15,408f 93c	"	3,584,902f 06c	
Recettes de l'année 1867.....	1,659,426,357 61	244,153,117f 25c	37,277,200 39	
	1,659,441,766 54	244,153,117 25	40,862,102 45	1,944,456,986 24

Et, au 1er janvier 1868, il restait à recouvrer, savoir :

1° Budget ordinaire.....	54,362,588f 16c	65,257,036 44
2° ——— des ressources spéciales	8,978,455 13	
3° ——— extraordinaire	1,915,993 15	

CONTRIBUTIONS ET REVENUS DE L'EXERCICE 1868.

Les recouvrements effectués, pendant l'année 1867, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1868, ont été de 14,421 fr. 79 cent. savoir :

1° Budget ordinaire.....	14,421f 79c
2° ——— des ressources spéciales.....	"
3° ——— extraordinaire.....	"
TOTAL.....	14,421 79

RÉCAPITULATION DES RECOUVREMENTS DE L'ANNÉE 1867.

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1867 se sont élevés à 1,998,468,820 fr. 12 cent. et se résument ainsi qu'il suit :

		EXERCICE 1866.	EXERCICE 1867.	EXERCICE 1868.
1° Budget ordinaire.	Contributions directes. (Fonds généraux.).....	11,893,485f 94c	312,462,181f 91	"
	Produit des domaines.....	376,614 78	11,193,890 27	"
	Produits des forêts.....	578,151 90	10,023,125 00	"
	Impôts et revenus indirects.....	11,382,453 54	1,252,545,186 79	"
	Produits universitaires.....	469,856 00	3,146,731 50	"
	Produits et revenus de l'Algérie.....	711,918 14	14,356,117 97	"
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles.....	1,931,458 27	12,851,227 24	102f 31c
	Produits divers.....	7,061,821 07	42,847,896 93	14,319 48
		34,405,759 64	1,659,426,357 61	14,421 79
2° Budget des ressources spéciales		14,828,311 82	244,153,117 25	"
3° ——— extraordinaire.....		8,363,651 62	37,277,200 39	"
		57,597,723 08	1,940,856,675 25	14,421 79

TOTAL..... 1,998,468,820f 12c

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1867 (page 44).

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1866, 1867 et 1868, au 1er janvier 1868.

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867 — Droits constatés.	Opérations de l'année 1867 — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1867.	PENDANT l'année 1867.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1868 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
	EXERCICE 1866.									
	1° BUDGET ORDINAIRE.									
76 et 78	Contributions directes. (Fonds généraux.)	320,844,017f 83c	551,443f 07c	"	321,395,460f 90c	309,501,974f 96c	11,893,485f 94c	321,395,460f 90c	"	
84	Produits des domaines	17,435,657 45	"	211,087	17,224,568 08	9,562,815 18	376,614 78	9,939,429 96	7,285,138f 12c	
86	Produits des forêts	42,975,590 02	"	2,090,901	40,884,688 53	39,759,945 04	578,151 90	40,338,096 94	546,591 59	
82	Revenus indirects. — Enregistrement et timbre	435,051,234 46	"	4,227,112	430,824,122 44	428,835,481 31	719,393 81	429,554,875 12	1,269,247 32	
88	Revenus indirects. — Douanes et sels	152,011,692 46	"	4,341	152,007,350 49	151,942,581 95	64,768 54	152,007,350 49	"	
90	Revenus indirects. — Contributions indirectes	631,308,489 10	"	560,224	630,748,264 37	622,611,429 05	7,879,189 61	630,490,618 66	257,645 71	
92	Revenus indirects. — Produit des postes	82,555,989 44	"	280,914	82,275,074 82	79,554,989 44	2,719,101 58	82,274,091 02	983 80	
94	Produits universitaires	3,218,547 00	379,100 00	"	3,597,647 00	3,127,791 00	469,856 00	3,597,647 00	"	
96 à 100	Produits et revenus de l'Algérie	18,867,327 12	596,859 24	"	19,464,186 36	16,451,803 55	711,918 14	17,163,721 69	2,300,464 67	
94	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	14,574,314 09	71,458 27	"	14,645,772 36	12,714,314 09	1,931,458 27	14,645,772 36	"	
"	Produit de la réserve de l'amortissement	32,372,711 74	"	"	32,372,711 74	32,372,711 74	"	32,372,711 74	"	
102 à 106	Produits divers	54,933,393 43	"	3,915,007	51,018,386 02	43,956,564 95	7,061,821 07	51,018,386 02	"	
	TOTAUX	1,806,148,964 14	1,598,860 58	11,289,591	1,796,458,233 11	1,750,392,402 26	34,405,759 64	1,784,798,161 90	11,660,071 21	
			9,690,731f 03c							
	2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.									
76 à 80	Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	215,494,371 19	"	551,443	214,942,928 12	206,786,067 81	8,156,860 31	214,942,928 12	"	
94	Produits éventuels départementaux	27,450,388 82	6,335,789 53	"	33,786,178 35	27,450,388 82	6,335,789 53	33,786,178 35	"	
106	Produits divers spéciaux	3,631,777 94	135,272 97	"	3,767,050 91	3,431,388 93	335,661 98	3,767,050 91	"	
	TOTAUX	246,576,537 95	6,471,062 50	551,443	252,496,157 38	237,667,845 56	14,828,311 82	252,496,157 38	"	
			5,919,619f 43c							

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et Restes à recouvrer sur les exercices 1866, 1867 et 1868, au 1er janvier 1868.*

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT. antérieurement au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Droits constatés.	Opérations de l'année 1867. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1867.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1867.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1868 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Suite de l'EXERCICE 1866.									
3° Budget extraordinaire.									
Rentes de l'amortissement	4,840,178 75	"	"	4,840,178 75	4,840,178 75	"	4,840,178 75	"	
Prélèvement sur la dotation de l'amortissement	90,762,311 00	"	"	90,762,311 00	90,762,311 00	"	90,762,311 00	"	
Indemnité de Chine (complément)	2,836,034 02	371,186 32	"	3,207,220 34	2,836,034 02	371,186 32	3,207,220 34	"	
——— de Cochinchine	1,080,000 00	9,141 11	"	1,089,141 11	549,141 11	540,000 00	1,089,141 11	"	
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières, etc	2,417,504 64	"	78,548 11	2,338,956 53	2,417,504 64	A déd. 78,548 11	2,338,956 53	"	
Intérêt d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	"	131,072 00	118,928 00	118,928 00	"	118,928 00	"	
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	3,131,000 00	798,588 42	"	3,929,588 42	31,098 77	3,898,489 65	3,929,588 42	"	
Sommes remboursées par la caisse de la dotation de l'armée, afférentes aux années antérieures à 1864	21,776,577 28	"	"	21,776,577 28	21,776,577 28	"	21,776,577 28	"	
Produit des terrains des fortifications du Havre, invendus en 1865	474,893 54	1,726 00	"	476,619 54	474,893 54	1,726 00	476,619 54	"	
Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	988,144 94	133,009 14	"	1,121,154 08	988,144 94	133,009 14	1,121,154 08	"	
Versement de la Société générale algérienne	12,499,999 98	"	3,408,074 46	9,091,925 52	6,000,000 00	3,091,925 52	9,091,925 52	"	
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	9,472,760 74	8,894 50	"	9,481,655 24	9,472,760 74	8,894 50	9,481,655 24	"	
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	1,153,620 04	390,808 60	"	1,544,428 64	1,153,620 04	390,808 60	1,544,428 64	"	
——— aux grands travaux d'utilité générale	162,000 00	"	"	162,000 00	162,000 00	"	162,000 00	"	
——— aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	1,819,782 00	"	"	1,819,782 00	1,819,782 00	"	1,819,782 00	"	
Recettes sur les restes à recouvrer des emprunts nationaux de 1854 à 1859	1,414 12	"	"	1,414 12	1,414 12	"	1,414 12	"	
Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	"	6,160 00	"	6,160 00	"	6,160 00	6,160 00	"	
	153,666,221 05	1,719,514 09	3,617,694 57	151,768,040 57	143,404,388 95	8,363,651 62	151,768,040 57	"	
		1,898,180f 48c							

RÉCAPITULATION DE L'EXERCICE 1866.

1° Budget ordinaire	1,806,148,964 14	"	9,690,731 03	1,796,458,233 11	1,750,392,402 26	34,405,759 64	1,784,798,161 90	11,660,071 21
2° ——— des ressources spéciales	246,576,537 95	5,919,619 43	"	252,496,157 38	237,667,845 56	14,828,311 82	252,496,157 38	"
3° ——— extraordinaire	153,666,221 05	"	1,898,180 48	151,768,040 57	143,404,388 95	8,363,651 62	151,768,040 57	"
TOTAUX de l'exercice 1866	2,206,391,723 14	5,919,619 43	11,588,911 51	2,200,722,431 06	2,131,464,636 77	57,597,723 08	2,189,062,359 85	11,660,071 21
		5,669,292f 08c						

EXERCICE 1867.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et Restes à recouvrer sur les exercices 1866, 1867 et 1868, au 1er janvier 1868.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES				RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1868 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
		antérieurement au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Droits constatés.	Opérations de l'année 1867. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1867.	PENDANT l'année 1867.	TOTAL.		
	EXERCICE 1867.									
	1° BUDGET ORDINAIRE.									
77 à 79	Contributions directes. (Fonds généraux.)	"	324,814,637f 02c	"	324,814,637f 02c	"	312,462,181f 91c	312,462,181f 91c	12,352,455f 11c	
85	Produits des domaines	"	19,799,570 71	"	19,799,570 71	"	11,193,890 27	11,193,890 27	8,605,680 44	
87	Produits des forêts. (Prélèvement sur le produit brut des forêts en somme égale au montant des frais d'administration et d'exploitation.)	"	10,023,125 00	"	10,023,125 00	"	10,023,125 00	10,023,125 00	"	
83	Revenus indirects. — Enregistrement et timbre	"	440,219,855 08	"	440,219,855 08	"	433,424,190 81	433,424,190 81	6,795,664 27	
89	Revenus indirects. — Douanes et sels	"	145,803,886 23	"	145,803,886 23	"	145,703,405 37	145,703,405 37	100,480 86	
91	Revenus indirects. — Contributions indirectes. (Déduction faite de l'impôt du dixième sur le prix des places et le transport des marchandises en chemin de fer)	"	598,091,835 05	"	598,091,835 05	"	590,110,999 89	590,110,999 89	7,980,835 16	
93	Revenus indirects. — Produit des postes	"	86,406,590 72	"	86,406,590 72	"	83,306,590 72	83,306,590 72	3,100,000 00	
95	Produits universitaires	"	3,675,268 50	"	3,675,268 50	"	3,146,731 50	3,146,731 50	528,537 00	
97 à 101	Produits et revenus de l'Algérie	"	17,872,929 47	"	17,872,929 47	"	14,356,117 97	14,356,117 97	3,516,811 50	
95	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	"	14,751,227 24	"	14,751,227 24	"	12,851,227 24	12,851,227 24	1,900,000 00	
103 à 107	Produits divers	15,408f 93c	52,330,020 75	"	52,345,429 68	15,408f 93c	42,847,896 93	42,863,305 86	9,482,123 82	
		15,408 93	1,713,788,945 77	"	1,713,804,354 70	15,408 93	1,659,426,357 61	1,659,441,766 54	54,362,588 16	
	2° BUDGET. RESSOURCES SPÉCIALES.									
77 à 81	Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	"	220,170,605 83	"	220,170,605 83	"	211,341,763 61	211,341,763 61	8,828,842 22	
95	Produits éventuels départementaux	"	29,137,631 54	"	29,137,631 54	"	29,137,631 54	29,137,631 54	"	
107	Produits divers spéciaux	"	3,823,335 01	"	3,823,335 01	"	3,673,722 10	3,673,722 10	149,612 91	
	TOTAUX	"	253,131,572 38	"	253,131,572 38	"	244,153,117 25	244,153,117 25	8,978,455 13	

Suite de l'EXERCICE 1867.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et Restes à recouvrer sur les exercices 1866, 1867 et 1868, au 1er janvier 1868.*

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1867. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1867.	PENDANT l'année 1867.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1868 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
Suite de l'EXERCICE 1867.									
3° Budget extraordinaire.									
Indemnité du Japon	"	2,187,541f 76c	"	2,187,541	"	2,187,541f 76c	2,187,541f 76c	"	
Indemnité de Cochinchine. (Annuité.)	"	1,080,000 00	"	1,080,000	"	450,045 29	450,045 29	629,954f 71c	
Prélèvement sur le fonds de non-valeurs restant libre à la clôture des exercices 1865 et 1866	7,000,000f 00c	"	"	7,000,000	3,500,000f 00c	3,500,000 00	7,000,000 00	"	
Produits extraordinaires des forêts, pour reboisement, routes forestières, etc.	"	2,500,000 00	"	2,500,000	"	2,500,000 00	2 500,000 00	"	
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	"	1,265,204 24	"	1,265,204	"	229,165 80	229,165 80	1,036,038 44	
Intérêt d'une somme due par le Mont-de-Milan	"	250,000 00	"	250,000	"	"	"	250,000 00	
Versement de la Société générale algérienne	"	20,074,741 10	"	20,074,741	"	20,074,741 10	20,074,741 10	"	
Produit des terrains des fortifications du Havre	"	47,501 47	"	47,501	"	47,501 47	47,501 47	"	
Produit des douanes maritimes du Mexique	"	710,128 99	"	710,128	"	710,128 99	710,128 99	"	
Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	"	158,389 86	"	158,389	"	158,389 86	158,389 86	"	
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	"	6,611,002 05	"	6,611,002	"	6,611 002 05	6,611,002 05	"	
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	"	760,467 51	"	760,467	"	760,467 51	760,467 51	"	
——— aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	84,902 06	39,371 00	"	124,273	84,902 06	39,371 00	124,273 06	"	
Recettes sur les restes à recouvrer des emprunts nationaux de 1854 à 1859	"	8,845 56	"	8,845	"	8,845 56	8,845 56	"	
	7,084,902 06	35,693,193 54	"	42,778,095	3,584,902 06	37,277,200 39	40,862,102 45	1,915,993 15	
		35,693,193f 54c							
RÉCAPITULATION DE L'EXERCICE 1867.									
1° Budget ordinaire	15,408 93	1,713,788,945 77	"	1,713,804,354	15,408 93	1,659,426,357 61	1,659,441,766 54	54,362,588 16	
2° ——— des ressources spéciales	"	253,131,572 38	"	253,131,572	"	244,153,117 25	244,153,117 25	8,978,455 13	
3° ——— extraordinaire	7,084,902 06	35,693,193 54	"	42,778,095	3,584,902 06	37,277,200 39	40,862,102 45	1,915,993 15	
Totaux de l'exercice 1867	7,100,310 99	2,002,613,711 69	"	2,009,714,022	3,600,310 99	1,940,856,675 25	1,944,456,986 24	65,257,036 44	

EXERCICE 1868.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et Restes à recouvrer sur les exercices 1866, 1867 et 1868, au 1er janvier 1868.*

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1867. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1867.	PENDANT l'année 1867.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1868 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
EXERCICE 1868.									
1° BUDGET ORDINAIRE.									
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	"	102 31	"	102 31	"	102 31	102 31	"	
Produits divers	"	14,319 48	"	14,319 48	"	14,319 48	14,319 48	"	
	"	14,421 79	"	14,421 79	"	14,421 79	14,421 79	"	
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (Néant.)									
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE. (Néant.)									
TOTAUX de l'exercice 1868	"	14,421 79	"	14,421 79	"	14,421 79	14,421 79	"	
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.									
EXERCICE 1866	2,206,391,723 14	"	5,669,292 08	2,200,722,431 06	2,131,464,636 77	57,597,723 08	2,189,062,359 85	11,660,071 21	
——— 1867	7,100,310 99	2,002,613,711 69	"	2,009,714,022 68	3,600,310 99	1,940,856,675 25	1,944,456,986 24	65,257,036 44	
——— 1868	"	14,421 79	"	14,421 79	"	14,421 79	14,421 79	"	
TOTAUX	2,213,492,034 13	2,002,628,133 48	5,669,292 08	4,210,450,875 53	2,135,064,947 76	1,998,468,820 12	4,133,533,767 88	76,917,107 65	
		1,996,958,841f 40c							

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1866.)

EXERCICE 1866.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1867.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1867.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
1° BUDGET ORDINAIRE. (FONDS GÉNÉRAUX.)					
Contribution foncière	169,587,204f 79c				
——— personnelle et mobilière	49,762,802 85				
——— des portes et fenêtres	36,972,989 95	309,501,974f 96c	(A) 11,893,485f 94c	321,395,460f 90c	»
——— des patentes	64,501,437 07				
Taxe de premier avertissement	571,026 24				
(A) Y compris 551,443 fr. 07 cent. par virement de comptes. — TOTAL	321,395,460 90	309,501,974 96	11,893,485 94	321,395,460 90	»
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (FONDS SPÉCIAUX.)					
Contribution foncière	135,567,867 43				
——— personnelle et mobilière	31,915,812 58				
——— des portes et fenêtres	14,108,386 47	206,786,067 81	(B) 8,156,860 31	214,942,928 12	»
——— des patentes	32,952,093 73				
Taxe de premier avertissement	398,767 91				
(B) Déduction faite de 551,443 fr. 07 cent. par virement de comptes. — TOTAL	214,942,928 12	206,786,067 81	8,156,860 31	214,942,928 12	»
RÉCAPITULATION PAR NATURE DE CONTRIBUTIONS.					
Contribution foncière	305,155,072 22				
——— personnelle et mobilière	81,678,615 43				
——— des portes et fenêtres	51,081,376 42	516,288,042 77	20,050,346 25	536,338,389 02	»
——— des patentes	97,453,530 80				
Taxe de premier avertissement	969,794 15				
TOTAL GÉNÉRAL des contributions directes de l'exercice 1866	536,338,389 02	516,288,042 77	20,050,346 25	536,338,389 02	»

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1867.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
1° BUDGET ORDINAIRE. (FONDS GÉNÉRAUX.)			
Contribution foncière	170,372,230f 90c		
——— personnelle et mobilière	50,780,990 37		
——— des portes et fenêtres	37,456,031 19	(A) 312,462,181f 91c	12,352,455 11
——— des patentes	65,628,395 67		
Taxe de premier avertissement	576,988 89		
(A) Déduction faite de 517,527 fr. 23 cent. par virement de comptes. — TOTAL	324,814,637 02	312,462,181f 91c	12,352,455 11
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (FONDS SPÉCIAUX.)			
Contribution foncière	137,188,039 93		
——— personnelle et mobilière	32,758,539 07		
——— des portes et fenêtres	14,452,813 01	(B) 211,341,763 61	8,828,842 22
——— des patentes	35,368,039 26		
Taxe de premier avertissement	403,174 56		
(B) Y compris 517,527 fr. 23 cent. par virement de comptes. — TOTAL	220,170,605 83	211,341,763 61	8,828,842 22
RÉCAPITULATION PAR NATURE DE CONTRIBUTIONS.			
Contribution foncière	307,560,270 83		
——— personnelle et mobilière	83,539,529 44		
——— des portes et fenêtres	51,908,844 20	523,803,945 52	21,181,297 33
——— des patentes	100,996,434 93		
Taxe de premier avertissement	980,163 45		
TOTAL GÉNÉRAL des contributions directes de l'exercice 1867	544,985,242 85	523,803,945 52	21,181,297 33

Suite des CONTRIBUTIO

Suite des Co

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1866.)

Suite de l'EXERCICE 1866.

DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

1° BUDGET ORDINAIRE. (Fonds généraux.)

Contribution foncière.	Principal	169,587,204f 79c	169,587,204f
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	"	
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	42,532,523 53	49,762,802
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	7,230,279 32	
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	31,928,316 00	36,972,989
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	5,044,673 95	
Contribution des patentes.	Principal (réduit de 8 centimes attribués aux communes, etc.)	57,782,801 11	64,501,437
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	6,718,635 96	
Taxe de premier avertissement (3 centimes pour frais d'impression et d'expédition des rôles établis au compte de l'État)			571,026
Total des fonds généraux			321,395,460

2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (Fonds spéciaux.)

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	17,838,654f 00c	77,148,358
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	11,871,104 34	
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	12,923,047 78	
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	22,347,333 28	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	8,583,587 77	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	3,485,723 86	
	——— pour dépenses du cadastre	98,907 92	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	8,497,007 95	54,245,557
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	31,526,694 67	
	——— des chemins vicinaux	7,880,236 03	
	——— de l'instruction primaire	4,748,842 20	
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	1,592,777 08	
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,695,872
Fonds de non-valeurs.	Non-valeurs et dégrèvements	1,356,697 61	2,395,112
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	617,186 69	
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	421,228 12	
Fonds de réimpositions			64,408
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales			18,557
Total de la contribution foncière			135,567,867

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	4,465,760f 89c	19,387,788
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	2,977,173 83	
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	3,238,790 43	
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	5,761,335 47	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	2,126,552 73	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	818,175 53	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	2,127,396 88	10,848,176
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	5,442,440 42	
	——— des chemins vicinaux	1,763,436 37	
	——— de l'instruction primaire	1,200,249 10	
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	314,653 56	
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			425,316
Fonds de non-valeurs.	Non-valeurs et dégrèvements	340,248 51	579,615
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	155,102 20	
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	84,264 54	
Fonds de réimpositions			671,906
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales			3,014
Total de la contribution personnelle et mobilière			31,915,812

ET REVENUS PUBLICS.

butions directes.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

Suite de l'EXERCICE 1867.

DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

1° BUDGET ORDINAIRE. (Fonds généraux.)

Contribution foncière.	Principal	170,372,230f 90c	170,372,230f 90c
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	"	
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	43,402,556 36	50,780,990 37
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	7,378,434 01	
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	32,345,450 00	37,456,031 19
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	5,110,581 19	
Contribution des patentes (A).	Principal (réduit de 8 centimes attribués aux communes, etc.)	58,679,213 31	65,628,395 67
	Centimes additionnels sans affectation spéciale	6,949,182 36	
Taxe de premier avertissement (3 centimes pour frais d'impression et d'expédition des rôles établis au compte de l'État)			576,988 89
Total des fonds généraux			324,814,637 02

2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (Fonds spéciaux.)

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	17,921,122f 53c	77,629,762f 26c
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	11,926,056 15	
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	12,982,420 08	
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	22,577,376 04	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	8,622,731 93	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	3,511,827 14	
	——— pour dépenses du cadastre	88,227 70	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	8,534,113 98	55,360,486 50
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	32,482,507 33	
	——— des chemins vicinaux	7,914,977 87	
	——— de l'instruction primaire	4,803,416 17	
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	1,625,471 15	
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,703,722 32
Fonds de non-valeurs.	Non-valeurs et dégrèvements	1,362,977 83	2,413,894 91
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	621,037 92	
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	429,879 16	
Fonds de réimpositions			54,506 12
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales			25,667 82
Total de la contribution foncière			137,188,039 93

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	4,557,268f 19c	19,826,593f 01c
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	3,038,178 70	
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	3,305,429 18	
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	5,919,913 61	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	2,170,127 63	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	835,675 70	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	2,171,012 03	11,173,369 20
	——— extraordinaires, et pour frais de bourses et de chambres de commerce	5,652,034 23	
	——— des chemins vicinaux	1,794,391 11	
	——— de l'instruction primaire	1,231,779 33	
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	324,152 50	
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			434,025 54
Fonds de non-valeurs.	Non-valeurs et dégrèvements	347,220 40	592,622 97
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	158,612 64	
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	86,789 93	
Fonds de réimpositions			727,116 45
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales			4,811 90
Total de la contribution personnelle et mobilière			32,758,539 07

(A) Réduite de 517,527 fr. 23 cent. à affecter au rachat des offices de courtiers de marchandises.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des Contributions directes.

Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1866.)

Suite de l'EXERCICE 1866.

Suite du DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

Suite du BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (Fonds spéciaux.)

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	4,248,441f 17c	6,456,976
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,596,415 80	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	612,119 58	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	4,126,005 66	6,539,003
	——— des chemins vicinaux	1,313,532 40	
	——— de l'instruction primaire	904,515 96	
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	194,951 76	
Fonds de non-valeurs.	Décharges et non-valeurs	766,279 60	1,073,503
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	154,967 40	
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	152,256 53	
Fonds de réimpositions			36,813
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales			2,087
Total de la contribution des portes et fenêtres			14,108,386

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des départements, approuvées par des lois spéciales	8,723,914f 28c	12,912,787
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	3,110,479 54	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	1,078,393 20	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	7,024,280 09	16,310,491
	——— des chemins vicinaux	2,178,179 48	
	——— de l'instruction primaire	1,785,933 00	
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	345,331 65	
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8 centimes)	4,976,767 22	
Fonds de non-valeurs.	Réductions, décharges et non-valeurs (5 centimes)	2,560,505 14	3,726,194
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	645,639 19	
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	520,050 59	
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales			2,620
Total de la contribution des patentes			32,952,093
Taxe de premier avertissement (2 centimes pour frais de distribution.)			398,767
Total des fonds spéciaux			214,942,928

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	321,395,460
——— aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	214,942,928
Total	536,338,389

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

Suite de l'EXERCICE 1867.

Suite du DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

Suite du BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. (Fonds spéciaux.)

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	4,359,730f 53c	6,599,948f 75c
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,617,272 50	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	622,945 72	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	4,272,311 86	6,727,514 21
	——— des chemins vicinaux	1,333,734 14	
	——— de l'instruction primaire	920,902 79	
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	200,565 42	
Fonds de non-valeurs.	Décharges et non-valeurs	776,290 74	1,991,335 80
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	158,398 78	
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	156,646 28	
Fonds de réimpositions			32,098 21
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales			1,916 04
Total de la contribution des portes et fenêtres			14,452,813

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des départements, approuvées par des lois spéciales	9,160,584f 52c	13,496,913 37
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	3,217,214 08	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	1,119,114 77	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	7,321,394 29	16,919,117 63
	——— des chemins vicinaux	2,236,831 01	
	——— de l'instruction primaire	1,854,690 50	
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	358,659 63	
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8 centimes)	5,147,542 20	
Fonds provenant de l'augmentation du produit des patentes attribuée au compte spécial établi en exécution de l'article 19 de la loi du 18 juillet 1866, sur les courtiers de marchandises			517,527 23
Fonds de non-valeurs.	Réductions, décharges et non-valeurs (5 centimes)	3,217,214f 19c	4,432,156 86
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	674,845 45	
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	540,097 22	
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires départementales et communales			2,324 17
Total de la contribution des patentes			35,368,039 26
Taxe de premier avertissement (2 centimes pour frais de distribution)			403,174 56
Total des fonds spéciaux			220,170,605 83

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	324,814,637 02
——— aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	220,170,605 83
Total	544,985,242 85

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Enregistrement, Timbre et Domaines.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1866.)

EXERCICE 1866.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1867.	PENDANT l'année 1867.	TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.					
Enregistrement. — Droits proportionnels. — Ventes de meubles	13,028,522f 39c	13,026,876f 52c	"	13,026,876f 52c	1,645
Transmissions de titres de sociétés françaises	8,043,144 41	8,043,144 41	"	8,043,144 41	"
——— de titres de sociétés étrangères	2,583,492 16	2,583,492 16	"	2,583,492 16	"
Ventes d'immeubles	126,054,487 78	126,031,367 36	11,374f 38c	126,042,741 74	11,746
Donations — en ligne directe	12,853,193 96	12,852,793 12	379 94	12,853,173 06	20
Donations — entre époux	76,895 14	75,344 14	1,485 00	76,829 14	66
Donations — en ligne collatérale	2,173,675 87	2,173,336 52	124 85	2,173,461 37	214
Donations — entre personnes non parentes	1,582,066 22	1,580,086 22	217 80	1,580,304 02	1,762
Successions — en ligne directe	24,666,097 32	24,662,122 91	3,811 28	24,665,934 19	162
Successions — entre époux	10,462,683 77	10,460,632 82	890 12	10,461,522 94	1,160
Successions — en ligne collatérale	43,597,585 97	43,587,418 04	5,744 64	43,593,162 68	4,423
Successions — entre personnes non parentes	11,707,326 44	11,703,964 40	2,744 28	11,706,708 68	617
Actes divers. — Baux et antichrèses	2,839,456 97	2,839,456 97	"	2,839,456 97	"
Actes divers. — Adjudications au rabais et marchés	4,037,704 17	4,037,704 17	"	4,037,704 17	"
Actes divers. — Obligations	11,967,423 76	11,967,423 76	"	11,967,423 76	"
Actes divers. — Cautionnements	972,323 57	972,323 57	"	972,323 57	"
Actes divers. — Libérations	5,872,517 22	5,872,517 22	"	5,872,517 22	"
Actes divers. — Condamnations, collocations et liquidations	2,163,668 40	2,163,668 40	"	2,163,668 40	"
Droits fixes. — Actes civils et administratifs	7,621,885 70	7,621,885 70	"	7,621,885 70	"
Droits fixes. — ——— judiciaires	5,145,619 60	5,145,619 60	"	5,145,619 60	"
Droits fixes. — ——— extrajudiciaires	9,876,302 59	9,876,298 19	4 40	9,876,302 59	"
Droits fixes. — ——— de l'état civil	17,136 90	17,136 90	"	17,136 90	"
Droits et demi-droits en sus	2,993,135 59	2,967,512 12	11,586 59	2,979,098 71	14,036
TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*	310,336,345 90	310,262,125 22	38,363 28	310,300,488 50	35,857
Greffes (*y compris le décime pour franc*)	5,467,575 95	5,467,575 95	"	5,467,575 95	"
Hypothèques (*idem*)	3,372,633 90	3,303,836 37	9,565 20	3,313,401 57	59,232
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts (*idem*)	4,450,623 60	3,746,612 90	280,860 49	4,027,473 39	423,150
Décime pour franc. (Lois des 14 juillet 1855 et 2 juillet 1862.)	365,425 85	351,750 77	2,808 67	354,559 44	10,866
Demi-décime. (Loi du 8 juin 1864.)	14,509,847 66	14,480,405 40	13,870 14	14,494,275 54	15,572
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe. (Loi du 6 prairial an VII.)	136,117 54	136,117 54	"	136,117 54	"
Passe-ports	164,654 00	164,654 00	"	164,654 00	"
Permis de chasse	4,660,215 00	4,660,215 00	"	4,660,215 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers	13,177 00	13,177 00	"	13,177 00	"
Droits de sceau attribués au Trésor public	171,563 46	171,563 46	"	171,563 46	"
Recouvrements de frais de justice	4,757,907 71	3,672,266 94	367,199 62	4,039,466 56	718,440
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	97,003 47	84,353 82	6,686 17	91,039 99	5,963
Amendes, droits de timbre et suppléments de droits sur des actes passés dans les colonies et l'Algérie (principal et décime)	18,448 27	18,298 27	"	18,298 27	150
	348,521,539 31	346,532,952 64	719,353 57	347,252,306 21	1,269,233
Droits de timbre	82,302,583 13	82,302,528 67	40 24	82,302,568 91	14
TOTAL	430,824,122 44	428,835,481 31	719,393 81	429,554,875 12	1,269,247

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1867.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.			
Enregistrement. — Droits proportionnels. — Ventes de meubles	12,864,122f 87c	12,862,466f 00c	1,656f 87c
Transmissions de titres de sociétés françaises	8,301,292 57	8,275,533 79	25,758 78
——— de titres de sociétés étrangères	2,327,783 72	2,327,783 72	"
Ventes d'immeubles	129,456,775 51	129,406,617 75	50,157 76
Donations — en ligne directe	12,847,599 42	12,846,982 98	616 44
Donations — entre époux	73,000 18	72,934 18	66 00
Donations — en ligne collatérale	2,252,960 32	2,252,587 07	373 25
Donations — entre personnes non parentes	1,522,238 31	1,522,208 61	29 70
Successions — en ligne directe	24,076,693 20	24,074,813 41	1,879 79
Successions — entre époux	10,628,970 91	10,628,323 45	647 46
Successions — en ligne collatérale	50,443,508 88	50,434,075 20	9,433 68
Successions — entre personnes non parentes	11,823,328 30	11,819,562 34	3,765 96
Actes divers. — Baux et antichrèses	2,732,492 67	2,732,392 42	100 25
Actes divers. — Adjudications au rabais et marchés	3,278,518 34	3,278,518 34	"
Actes divers. — Obligations	12,319,017 07	12,319,017 07	"
Actes divers. — Cautionnements	976,440 08	976,440 08	"
Actes divers. — Libérations	6,204,926 27	6,204,926 27	"
Actes divers. — Condamnations, collocations et liquidations	2,332,840 30	2,332,840 30	"
Droits fixes. — Actes civils et administratifs	7,543,624 55	7,543,624 55	"
Droits fixes. — ——— judiciaires	5,201,801 00	5,201,801 00	"
Droits fixes. — ——— extrajudiciaires	10,000,935 40	10,000,935 40	"
Droits fixes. — ——— de l'état civil	17,403 10	17,403 10	"
Droits et demi-droits en sus	3,052,476 04	2,968,942 50	83,533 54
TOTAL de l'enregistrement (*y compris le décime pour franc du 6 prairial an VII*)	320,278,749 01	320,100,729 53	178,019 48
Greffes (*y compris le décime pour franc*)	5,508,256 10	5,508,256 10	"
Hypothèques (*idem*)	3,356,921 14	3,306,259 66	50,661 48
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts (*idem*)	5,721,108 22	3,504,627 56	2,216,480 66
Décimes et demi-décimes pour franc	9,302,033 60	9,186,522 97	115,510 63
Passe-ports	178,160 00	178,160 00	"
Permis de chasse	4,763,460 00	4,763,460 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers	13,253 00	13,253 00	"
Droits de sceau attribués au Trésor public	165,540 64	165,540 64	"
Recouvrements de frais de justice	7,390,403 38	3,200,183 40	4,190,219 98
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'Administration	119,306 79	74,735 53	44,571 26
Amendes, droits de timbre et suppléments de droits sur des actes passés dans les colonies et l'Algérie. (Principal et décime.)	14,059 46	13,909 46	150 00
	356,811,251 34	350,015,637 85	6,795,613 49
Droits de timbre	83,408,603 74	83,408,552 96	50 78
	440,219,855 08	433,424,190 81	6,795,664 27

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de *l'Enregistrement, Timbre et Domaines.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1866.)

EXERCICE 1866.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1867.	PENDANT l'année 1867.	ANNULATIONS de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	720,139f 93c	488,194f 95c	4,287f 35c	"	492,482f 30c	227,65[illegible]
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	659,577 81	634,871 88	14,788 13	"	649,660 01	9,91[illegible]
	Produit de la vente des terrains provenant de l'assainissement et de la mise en valeur de terrains communaux	185 40	185 40	"	"	185 40	
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts	6,179 98	3,973 83	645 25	"	4,619 08	1,56[illegible]
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	19,369 38	18,522 94	419 79	"	18,942 73	42[illegible]
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	109,930 33	83,460 25	820 31	"	84,280 56	25,64[illegible]
	Épaves, déshérences et biens vacants	1,056,287 19	882,808 85	23,195 83	"	906,004 68	150,28[illegible]
	Domaines et bois engagés ou échangés	500 00	500 00	"	"	500 00	
	Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850 et antérieures	8,806,983 15	2,155,579 00	224,108 45	"	2,379,687 45	6,427,29[illegible]
	Biens militaires vendus en exécution du décret du 25 avril 1860 et des lois postérieures	882,461 27	444,323 93	47,746 79	"	492,070 72	390,39[illegible]
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	4,608 00	4,608 00	"	"	4,608 00	
	Recettes accidentelles	148,716 00	111,393 66	410 39	"	111,804 05	36,91[illegible]
		12,414,938 44	4,828,422 69	316,422 29	"	5,144,844 98	7,270,0[illegible]
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	Ministère d'État	2,295 17	2,191 67	"	"	2,191 67	1[illegible]
	——— de la justice et des cultes	17,602 61	17,602 61	"	"	17,602 61	
	——— des affaires étrangères	3,456 62	3,456 62	"	"	3,456 62	
	——— de l'intérieur	73,769 80	69,754 10	200 00	"	69,954 10	3,81[illegible]
	——— des finances	202,558 05	200,780 66	1,777 39	"	202,558 05	
	——— de la guerre	2,377,093 80	2,367,330 90	5,315 76	"	2,372,646 66	4,44[illegible]
	——— de la marine et des colonies	778,621 12	775,280 30	2,177 50	"	777,457 80	1,16[illegible]
	——— de l'instruction publique	4,695 71	4,695 71	"	"	4,695 71	
	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	288,302 28	252,301 44	30,485 84	"	282,787 28	5,51[illegible]
	——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	5,734 65	5,734 65	"	"	5,734 65	
		3,754,129 81	3,699,128 66	39,956 49	"	3,739 085 15	15,0[illegible]
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	14,290 23	14,290 23	"	"	14,290 23	
	Bergeries	13,040 26	13,040 26	"	"	13,040 26	
	Vacheries d'expérience	49,184 74	49,184 74	"	"	49,184 74	
	Haras, dépôts d'étalons	538,415 85	525,257 25	13,158 60	"	538,415 85	
	Écoles impériales — d'horlogerie de Cluses	343 42	343 42	"	"	343 42	
	Écoles impériales — des arts et métiers	80,512 08	73,434 68	7,077 40	"	80,512 08	
	Écoles impériales — régionales d'agriculture	30,446 30	30,446 30	"	"	30,446 30	
	Établissements thermaux	329,266 95	329,266 95	"	"	329,266 95	
		1,055,499 83	1,035,263 83	20,236 00	"	1,055,499 83	
	Total des produits des domaines	17,224,568 08	9,562,815 18	376,614 78	"	9,939,429 96	7,285,13[illegible]
	Enregistrement et timbre (voir d'autre part, page 82)	430,824,122 44	428,835,481 31	719,393 81	"	429,554,875 12	1,269,2[illegible]
	Total général	448,048,690 52	438,398,296 49	1,096,008 59	"	439,494,305 08	8,554,3[illegible]

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1867. — Recettes.	Annulations de recettes.	MONTANT NET des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	Suite du BUDGET ORDINAIRE.					
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	750,618f 33c	496,799f 27c	"	496,799f 27c	253,819f 06c
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	668,152 99	632,451 33	"	632,451 33	35,701 66
	Produit de la vente des terrains provenant de l'assainissement et de la mise en valeur de terrains communaux	5,632 15	5,519 65	"	5,519 65	112 50
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts	10,271 50	6,888 37	"	6,888 37	3,383 13
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	30,428 75	29,372 65	"	29,372 65	1,056 10
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	327,724 16	95,272 14	"	95,272 14	232,452 02
	Épaves, déshérences et biens vacants	878,049 59	825,961 75	"	825,961 75	52,087 84
	Domaines et bois engagés ou échangés	"	"	"	"	"
	Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850 et des lois qui en ont autorisé l'aliénation	9,692,783 88	2,405,367 08	"	2,405,367 08	7,287,416 80
	Biens militaires vendus en exécution du décret du 25 avril 1860 et des lois postérieures	1,157,742 93	(A) 551,403 37	"	551,403 37	606,339 56
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	4,657 24	4,657 24	"	4,657 24	"
	Recettes accidentelles	149,132 34	109,222 10	"	109,222 10	39,910 24
		13,675,193 86	5,162,914 95	"	5,162,914 95	8,512,278 91
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	Ministère d'État	585 66	482 16	"	482 16	103 50
	——— de la justice et des cultes	12,700 19	12,700 19	"	12,700 19	"
	——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"
	——— de l'intérieur	117,188 02	82,034 38	"	82,034 38	35,153 64
	——— des finances	237,092 27	237,092 27	"	237,092 27	"
	——— de la guerre	3,547,958 98	3,536,331 46	"	3,536,331 46	11,627 52
	——— de la marine et des colonies	878,451 97	872,808 69	"	872,808 69	5,643 28
	——— de l'instruction publique	1,936 08	1,936 08	"	1,936 08	"
	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	245,257 30	206,658 76	"	206,658 76	38,508 54
	——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	2,744 98	2,744 98	"	2,744 98	"
		5,043,915 45	4,952,788 97	"	4,952,788 97	91,126 48
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	16,228 37	16,228 37	"	16,228 37	"
	Bergeries	21,210 09	21,210 09	"	21,210 09	"
	Vacheries d'expérience	66,699 30	66,699 30	"	66,699 30	"
	Haras, dépôts d'étalons	535,060 41	533,402 31	"	533,402 31	1,658 10
	Écoles impériales — d'horlogerie de Cluses	543 91	543 91	"	543 91	"
	Écoles impériales — des arts et métiers	76,717 89	76,100 94	"	76,100 94	616 95
	Écoles impériales — régionales d'agriculture	40,205 56	40,205 56	"	40,205 56	"
	Établissements thermaux	323,795 87	323,795 87	"	323,795 87	"
		1,080,461 40	1,078,186 35	"	1,078,186 35	2,275 05
	Total des produits des domaines	19,799,570 71	11,193,890 27	"	11,193,890 27	8,605,680 44
	Enregistrement et timbre (voir d'autre part, page 83)	440,219,855 08	433,424,190 81	"	433,424,190 81	6,795,664 27
	Total général	460,019,425 79	444,618,081 08	"	444,618,081 08	15,401,344 71

(A) Y compris 7,400 francs par virement de comptes.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Forêts.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1866.)

EXERCICE 1866.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1867.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.						
Produits des coupes de bois.						
Prix principal	28,303,892f 98c	30,030,679f 58c	(a) 8,937f 16c	1,735,723f 76c	28,303,892f 98c	"
Charges additionnelles, 1 1/2 p. o/o pour frais d'adjudication	574,747 52	571,393 37	3,348 56	"	574,741 93	3
Prix de coupes de bois vendues en détail	5,516,282 77	4,201,238 54	1,119,884 02	"	5,321,122 56	195,160
	34,394,923 27	34,803,311 49	1,132,169 74	1,735,723 76	34,199,757 47	195,165
Valeur des bois cédés directement aux arsenaux de la marine	506,000 00	"	(b) 506,000 00	"	506,000 00	"
Produits divers.						
Exploitations accidentelles, récépages, essartements, chablis, etc.	2,329,647 92	1,701,963 85	523,311 33	"	2,225,275 18	104,372
Menus produits des forêts. Plants, surmesures, etc.	368,198 97	322,991 69	42,122 56	"	365,114 25	3,084
Fruits, semences et herbes	70,934 91	66,613 84	4,241 07	"	70,854 91	80
Minerai, terre, pierres et sables	78,994 13	76,777 20	1,133 35	"	77,910 55	1,083
Redevances et indemnités	110,973 97	84,887 16	6,321 25	"	91,208 41	19,765
Recettes diverses et imprévues	131,761 38	105,289 52	16,767 42	"	122,056 94	9,704
Fermage du droit de chasse dans les forêts de l'État	842,214 28	840,739 61	1,034 67	"	841,774 28	440
Amendes de condamnations pour délits forestiers (en principal)	271,683 53	188,483 25	11,294 40	"	199,779 65	71,903
Décime pour franc et demi-décime des amendes ci-dessus et double décime. (Lois des 6 prairial an VII, 14 juillet 1855, 2 juillet 1862 et 8 juin 1864.)	41,374 06	28,365 23	1,707 10	"	30,072 33	11,301
Dommages et intérêts pour délits dans les bois de l'État	53,280 37	36,779 30	1,577 27	"	38,356 57	14,923
Frais de poursuites et d'instances concernant les forêts, recouvrés	244,535 55	202,494 17	10,319 15	"	212,813 32	31,722
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse et des travaux d'amélioration et d'entretien	39,430 51	37,829 13	1,391 41	"	39,220 54	209
Recouvrement de frais de vente de bois de l'État, sol et superficie, à raison de 80 cent. p. o/o	33,005 13	31,705 53	1,299 60	"	33,005 13	"
Recouvrements de frais de garde de bois de l'État vendus	91,453 97	27,262 02	1,600 62	"	28,862 64	62,591
	4,707,488 68	3,752,183 50	624,121 20	"	4,376,304 70	331,183
Contribution des communes et des établissements publics	1,276,276 58	1,204,450 05	51,584 72	"	1,256,034 77	20,241
TOTAL	40,884,688 53	39,759,945 04	2,313,875 66	1,735,723 76	40,338,096 94	546,591
			578,151 90			

(a) Y compris 5,537 fr. 16 cent. par virement de comptes.
(b) Par virement de comptes.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1867. Recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1867. Annulations de recettes.	MONTANT net DES RECETTES.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.					
Produits des coupes de bois.					
Prix principal	29,213,805f 37c	(a) 29,181,750f 37c	"	29,181,750f 37c	32,055f 00c
Charges additionnelles, 1 1/2 p. o/o pour frais d'adjudication	530,998 29	529,108 46	"	529,108 46	1,889 83
Prix de coupes de bois vendues en détail	4,742,370 76	3,479,002 99	"	3,479,002 99	1,263,367 77
(a) Y compris 1,051 fr. 95 cent. par virement de comptes.	34,487,174 42	33,189,861 82	"	33,189,861 82	1,297,312 60
Valeur des bois cédés directement aux arsenaux de la marine et au service du génie militaire	1,000,000 00	"	"	"	1,000,000 00
Produits divers.					
Exploitations accidentelles, recépages, essartements, chablis, etc.	2,259,292 37	1,511,080 90	"	1,511,080 90	748,211 47
Menus produits des forêts. Plants, surmesures, etc.	172,703 43	157,844 97	"	157,844 97	14,858 46
Fruits, semences et herbes	73,860 85	62,370 85	"	62,370 85	11,490 00
Minerai, terre, pierres et sables	70,856 70	61,304 90	"	61,304 90	9,551 80
Redevances et indemnités	125,609 50	96,540 97	"	96,540 97	29,068 53
Recettes diverses et imprévues	122,664 43	94,640 26	"	94,640 26	28,024 17
Fermage du droit de chasse dans les forêts de l'État	840,302 62	836,485 90	"	836,485 90	3,816 72
Amendes de condamnations pour délits forestiers (en principal)	379,580 90	155,437 97	"	155,437 97	224,142 93
Décime pour franc et demi-décime des amendes ci-dessus. (Lois des 6 prairial an VII, 14 juillet 1855, 2 juillet 1862 et 8 juin 1864.)	57,505 76	23,375 86	"	23,375 86	34,129 90
Dommages et intérêts pour délits dans les bois de l'État	76,548 71	30,572 39	"	30,572 39	45,976 32
Frais de poursuites et d'instances concernant les forêts, recouvrés	314,573 95	176,359 30	"	176,359 30	138,214 65
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse et des travaux d'amélioration et d'entretien	37,016 63	36,259 36	"	36,259 36	757 27
Produits divers des forêts de l'ancienne dotation de la couronne	1 00	"	"	"	1 00
Recouvrements de frais de vente de bois de l'État, sol et superficie, à raison de 80 cent. p. o/o	7,298 88	5,985 68	"	5,985 68	1,313 20
Recouvrements de frais de garde de bois de l'État vendus	83,243 13	19,296 13	"	19,296 13	63,947 00
	4,621,058 86	3,267,555 44	"	3,267,555 44	1,353,503 42
Contribution des communes et des établissements publics	1,330,196 56	1,249,637 50	"	1,249,637 50	80,559 06
TOTAL des produits bruts des forêts	41,438,429 84	37,707,054 76	"	37,707,054 76	3,731,375 08
A DÉDUIRE : Produit des forêts dévolu au budget de l'amortissement	31,415,304 84	"	27,683,929f 76c	27,683,929 76	3,731,375 08
RESTE au budget général de l'État en somme égale au montant des frais d'administration et d'exploitation des forêts	10,023,125 00	37,707,054 76	27,683,929 76	10,032,125 00	"
		10,023,125f 00c			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Douanes et Sels.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1866.)

EXERCICE 1866.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1867.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1867.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RE[illegible]
BUDGET ORDINAIRE.					
Droits de douanes — à l'importation — Marchandises diverses	66,636,830f 96c	66,636,830f 96c	"	66,636,830f 96c	
Droits de douanes — à l'importation — Sucres des colonies françaises	37,644,386 54	37,644,386 54	"	37,644,386 54	
Droits de douanes — à l'importation — ——— étrangers	18,691,948 66	18,630,838 15	61,110f 51c	18,691,948 66	
Droits de douanes — à l'exportation	307,792 63	307,792 63	"	307,792 63	
	123,280,958 79	123,219,848 28	61,110 51	123,280,958 79	
Droits de navigation. — Francisation des navires	8,203 82	8,203 82	"	8,203 82	
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	3,614 210 27	3,614,210 27	"	3,614,210 27	
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains	384,793 11	384,793 11	"	384,793 11	
Droits de navigation. — Expédition pour entrée et sortie des navires	103,688 40	103,688 40	"	103,688 40	
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	44,546 40	44,546 40	"	44,546 40	
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	28,364 40	28,364 40	"	28,364 40	
Droits de navigation. — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	231,668 60	231,668 60	"	231,668 60	
	127,696,433 79	127,635,323 28	61,110 51	127,696,433 79	
Droits et produits divers des douanes. — Droits à l'entrée des voitures de voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	1,183 38	1,183 38	"	1,183 38	
Droits et produits divers des douanes. — Droits à l'entrée des voitures de voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits.	2,945 67	2,945 67	"	2,945 67	
Droits et produits divers des douanes. — Droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	316,398 05	316,398 05	"	316,398 05	
Droits et produits divers des douanes. — Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts	5,500 00	5,500 00	"	5,500 00	
Droits et produits divers des douanes. — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	842 52	842 52	"	842 52	
Droits et produits divers des douanes. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	"	"	"	"	
Droits et produits divers des douanes. — Droits de magasinage et de dépôt	4,448 29	4,448 29	"	4,448 29	
Droits et produits divers des douanes. — Recettes accidentelles	143,330 04	143,330 04	"	143,330 04	
Droits et produits divers des douanes. — Produit des amendes et confiscations	370,135 01	366,476 98	3,658 03	370,135 01	
Droits et produits divers des douanes. — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	391,796 81	391,796 81	"	391,796 81	
Droits et produits divers des douanes. — Indemnités reçues des fabricants de soude	269,097 71	269,097 71	"	269,097 71	
	129,202,111 27	129,137,342 73	64,768 54	129,202,111 27	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	22,805,239 22	22,805,239 22	"	22,805,239 22	
	152,007,350 49	151,942,581 95	64,768 54	152,007,350 49	

(Les développements, par nature de valeurs et de marchandises, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1867.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.			
Droits de douanes — à l'importation. — Marchandises diverses	69,851,768f 42c	69,851,768f 42c	"
Droits de douanes — à l'importation. — Sucres des colonies françaises	36,906,972 47	36,906,972 47	"
Droits de douanes — à l'importation. — ——— étrangers	14,119,876 71	14,059,395 85	60,480f 86c
Droits de douanes — à l'exportation	186,810 68	186,810 68	"
	121,065,428 28	121,004,947 42	60,480 86
Droits de navigation. — Francisation des navires	8,769 52	8,769 52	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	119,713 48	119,713 48	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains	23,828 00	23,828 00	"
Droits de navigation. — Expédition pour entrée et sortie des navires	3,168 00	3,168 00	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	43,977 60	43,977 60	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	31,458 00	31,458 00	"
Droits de navigation. — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	212,965 40	212,965 40	"
	121,509,308 28	121,448,827 42	60,480 86
Droits et produits divers des douanes. — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	325 01	325 01	"
Droits et produits divers des douanes. — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	5,722 50	5,722 50	"
Droits et produits divers des douanes. — Droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	325,869 70	325,869 70	"
Droits et produits divers des douanes. — Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts	10,166 70	10,166 70	"
Droits et produits divers des douanes. — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	769 08	769 08	"
Droits et produits divers des douanes. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	"	"	"
Droits et produits divers des douanes. — Droit de magasinage et de dépôt	4,638 24	4,638 24	"
Droits et produits divers des douanes. — Recettes accidentelles	131,588 31	131,588 31	"
Droits et produits divers des douanes. — Produit des amendes et confiscations	432,782 10	393,782 10	40,000 00
Droits et produits divers des douanes. — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	383,880 55	383,880 55	"
Droits et produits divers des douanes. — Indemnités reçues des fabricants de soude	313,505 90	313,505 90	"
	123,119,556 37	123,019,075 51	100,480 86
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	22,684,329 86	22,684,329 86	"
	145,803,886 23 (A)	145,703,405 37	100,480 86

(A) Droits constatés d'après les écritures des receveurs des douanes, déduction faite des remises et non-valeurs 147,205,579f 70c
Droits constatés en 1868, sur des sucres admis temporairement et soumissionnés en 1867 et applicables à cet exercice 60,480 86
TOTAL 147,326,060 56
A déduire : Amendes non recouvrables 1,522,174 33
RESTE pour les droits recouvrables 145,803,886 23

Suite des CONTRIBUTIO

Contributions indirectes (Boisso

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1866.)

EXERCICE 1866.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1867.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. — Annulations de recettes.	TOTAL.	RES À RECOU sur les dr cons
Boissons.	BUDGET ORDINAIRE.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc.	17,838,846f 23c	17,835,971f 26c	2,819f 35c	"	17,838,790f 61c	5
—— de 15 centimes par expédition	1,237,477 05	1,237,457 10	19 95	"	1,237,477 05	
—— de détail et de consomm^on sur les vins, cidres, poirés, etc.	92,941,765 12	90,246,674 55	2,622,905 77	"	92,869,580 32	72,18
—— général de consom^on sur l'alcool et autres liquid^es spirit^x.	44,642,552 61	44,641,976 40	576 21	"	44,642,552 61	
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc	11,624,695 63	11,548,419 01	57,093 83	"	11,605,512 84	19,18
Taxe unique aux entrées { perçue à Paris	47,631,388 23	47,561,842 91	35,899 11	"	47,597,742 02	33,64
Taxe unique aux entrées { —— dans les départements	9,825,425 01	9,705,953 93	92,550 72	"	9,798,504 65	26,92
Droit de fabrication sur les bières	18,427,979 58	17,901,926 65	523,304 41	"	18,425,231 06	2,74
	244,170,129 46	240,680,221 81	3,335,169 35	"	244,015,391 16	154,73
Taxe de consomm^on des sels perçue hors du rayon des douanes.	10,468,499 05	10,468,499 05	"	"	10,468,499 05	
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	55,462,972 22	54,080,182 77	1,374,591 26	"	55,454,774 03	8,19
	310,101,600 73	305,228,903 63	4,709,760 61	"	309,938,664 24	162,93
Droits divers et recettes à différents titres.						
Licences pour les boissons, voitures publiques, etc	5,349,933 30	5,341,049 40	8,236 30	"	5,349,285 70	60
Navigation sur les rivières et canaux soumissionnés et non soumissionnés	5,379,475 85	5,379,474 65	1 20	"	5,379,475 85	
Péages sur les ponts	28,080 37	28,080 37	"	"	28,080 37	
Bacs, passages d'eau, pêche, chasse, francsbords et recettes accessoires des canaux, etc	2,161,186 24	2,094,355 98	46,762 05	"	2,141,118 03	20,06
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	36,525,969 64	33,690,891 21	2,830,736 42	"	36,521,627 63	4,34
Garantie des matières d'or et d'argent	3,102,233 71	3,101,317 35	728 56	"	3,102,045 91	18
Droit de dénaturation des alcools	262,059 39	262,059 39	"	"	262,059 39	
Timbres de toutes espèces	6,214,433 20	6,213,530 50	902 70	"	6,214,433 20	
Cartes à jouer	1,624,272 83	1,510,164 86	105,821 60	"	1,615,986 46	8,28
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,437,317 85	1,412,722 78	23,320 37	"	1,436,043 15	1,27
Portion du Trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis.	8,390 85	8,389 16	1 69	"	8,390 85	
Amendes et confiscations	1,146,247 73	1,123,200 21	220 27	"	1,123,420 48	22,82
Simples, doubles et sextuples droits (acquits-à-caution)	302,303 35	267,342 28	2,630 01	"	269,972 29	32,33
Indemnités pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	542,949 45	462,495 67	79,067 65	"	541,563 32	1,38
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les communes. Abonnement pour traitement des employés des octrois	779,445 83	764,593 22	14,852 61	"	779,445 83	
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les communes. Frais d'impres^ns, transports, etc.	227,674 74	201,197 97	26,155 33	"	227,353 30	32
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	215,786 48	215,786 48	"	"	215,786 48	
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les employés, pour prix des instruments.	14,393 50	14,393 50	"	"	14,393 50	
Retenue d'un centime par kilogramme de tabac	255,782 15	255,782 15	"	"	255,782 15	
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres, etc	256,399 30	255,501 10	898 20	"	256,399 30	
Indemnités pour frais de surveillance des entrepôts de sucre.	10,309 80	10,309 80	"	"	10,309 80	
—— des fabriques de soude.	31,822 08	25,240 91	6,581 17	"	31,822 08	
Recettes accidentelles	204,371 42	199,926 95	1,407 82	"	201,334 77	3,03
	376,182,439 79	368,066,709 52	7,858,084 56	"	375,924,794 08	257,64
Produit de la vente des tabacs	241,957,522 42	241,936,417 87	21,104 55	"	241,957,522 42	
—— des poudres à feu	12,608,302 16	12,608,301 66	0 50	"	12,608,302 16	
	630,748,264 37	622,611,429 05	7,879,189 61	"	630,490,618 66	257,64

ET REVENUS PUBLICS.

Droits divers, Tabacs et Poudres).

(Les développements, par nature de valeurs et quantités, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. — RECETTES.	ANNULATION de recettes.	MONTANT NET des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.	BUDGET ORDINAIRE.				
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc	15,861,215f 06c	15,853,296f 13c	"	15,853,296f 13c	7,918f 93c
—— de 15 centimes par expédition	1,119,002 10	1,119,001 50	"	1,119,001 50	60
—— de détail et de consomm^on sur les vins, cidres, poirés, etc.	91,455,506 22	87,762,776 76	"	87,762,776 76	3,692,729 46
—— général de consom^on sur l'alcool et autres liquid^es spirit^x.	41,656,027 87	41,656,005 74	"	41,656,005 74	22 13
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc	10,954,690 15	10,832,263 56	"	10,832,263 56	122,426 59
Taxe unique aux entrées { perçue à Paris	48,295,910 78	48,260,839 14	"	48,260,839 14	35,071 64
Taxe unique aux entrées { —— dans les départements	9,098,129 58	8,986,913 40	"	8,986,913 40	111,216 18
Droit de fabrication sur les bières	15,904,316 78	15,504,157 02	"	15,504,157 02	400,159 76
	234,344,798 54	229,975,253 25	"	229,975,253 25	4,369,545 29
Taxe de consomm^on des sels perçue hors du rayon des douanes.	10,461,306 03	10,461,306 03	"	10,461,306 03	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	59,535,134 93	56,873,176 22	"	56,873,176 22	2,661,958 71
	304,341,239 50	297,309,735 50	"	297,309,735 50	7,031,504 00
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences pour les boissons, les voitures publiques, etc	5,444,864 60	5,407,433 39	"	5,407,433 39	37,431 21
Navigation sur les rivières et les canaux	3,819,424 48	3,819,424 48	"	3,819,424 48	"
Droit de touage	6,763 25	6,763 25	"	6,763 25	"
Péages sur les ponts et ponts affermés	27,597 23	27,597 23	"	27,597 23	"
Bacs, passages d'eau et moins values des agrès et ustensiles	268,481 85	264,494 33	"	264,494 33	3,987 52
Pêche, chasse, francsbords et rec. access. des riv. et des can.	2,053,917 77	1,763,925 62	"	1,763,925 62	289,992 15
Voitures publiques. { Estamp., 10e des places, etc. sur les routes ord^es.	5,638,778 88	5,415,025 01	"	5,415,025 01	223,753 87
Voitures publiques. { 10e du prix des places et des transports de marchandises en chemins de fer	31,222,926 23	30,126,922 43	"	30,126,922 43	1,096,003 80
Garantie des matières d'or et d'argent	3,304,306 71	3,304,306 71	"	3,304,306 71	"
Droit de dénaturation sur l'alcool	207,428 50	207,348 79	"	207,348 79	79 71
Timbres de toutes espèces	5,794,011 10	5,794,008 40	"	5,794,008 40	2 70
Cartes à jouer	1,483,564 85	1,375,230 99	"	1,375,230 99	108,333 86
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,410,419 34	1,375,091 76	"	1,375,091 76	35,327 68
Portion du Trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis.	8,262 57	8,262 57	"	8,262 57	"
Amendes et confiscations en matière de contrib. indirectes	1,145,661 29	1,116,301 73	"	1,116,301 73	29,359 56
Simples, doubles et sextuples droits. (Acquits-à caution.)	333,978 70	293,056 77	"	293,056 77	40,921 93
Amendes et confisc. en matière de culture de tabac autorisée	21,607 84	21,607 84	"	21,607 84	"
Indemnités pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	509,118 24	407,708 27	"	407,708 27	101,409 97
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les communes. Abonnement pour traitement des employés des octrois	814,422 67	792,760 88	"	792,760 88	21,661 79
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les communes. Frais d'impr^ns, transport, etc.	234,317 16	186,048 71	"	186,048 71	48,268 45
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	201,638 12	201,638 12	"	201,638 12	"
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les employés, pour prix d'instrum^nts.	14,643 90	14,643 80	"	14,643 80	0 10
Retenue d'un centime par kilogramme de tabac, etc	237,563 33	237,563 33	"	237,563 33	"
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	226,756 80	226,742 20	"	226,742 20	14 60
Indemnités pour frais de surveillance des entrepôts de sucres	9,799 80	9,799 80	"	9,799 80	"
—— des fabriques de soudes	30,564 89	24,442 64	"	24,442 64	6,122 25
Recettes accidentelles	136,512 02	134,372 92	"	134,372 92	2,139 10
	368,948,571 72	359,872,257 47	"	359,872,257 47	9,076,314 25
Prix de la vente des tabacs	247,625,640 03	247,625,121 32	"	247,625,121 32	518 71
—— des poudres à feu	12,740,549 53	12,740,543 53	"	12,740,543 53	6 00
	629,314,761 28	620,237,922 32	"	620,237,922 32	9,076,838 96
A déduire des *droits divers :* 10e du prix des places et des transp. de march. en chem. de fer attribué au budget de l'amortiss^nt.	(A) 31,222,926 23	"	30,126,922f 43c	30,126,922 43	1,096,003 80
	598,091,835 05	620,237,922 32	30,126,922 43	590,110,999 89	7,980,835 16
		590,110,999f 89c			

(A) Le montant des droits constatés pendant l'année 1867, dans les écritures des comptables, est de 629,188,497f 29c
Les droits constatés, en 1868, sur les sucres livrés à la cons^on et provenant d'oblig. d'admiss. tempor. souscrites en 1867, qu'il y a lieu de rattacher à cet exercice, s'élèvent à .. 126,263 99

Ce qui porte le total des droits constatés de l'exercice à 629,314,761 28

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Postes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1866.)

EXERCICE 1866.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1867.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. — Annulation de recettes.	TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.						
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	74,507,301f 68c	74,507,301f 68c	"	"	74,507,301f 68c	"
Droit de 1 p. o/o sur les envois d'argent	1,353,097 91	1,351,711 29	(A) 1,386f 62c	"	1,353,097 91	"
Droit de 10 centimes sur les valeurs déclarées et de 1 p. o/o sur les valeurs cotées	938,516 96	938,516 96	"	"	938,516 96	"
Produit net des offices étrangers (solde de compte en faveur de l'office français)	5,418,405 02	2,701,071 66	2,717,333 36	"	5,418,405 02	"
Recettes diverses. — Amendes pour contraventions à la législation sur les postes	38,220 02	37,236 22	"	"	37,236 22	983
Recettes diverses. — Forcement en recette prononcé par la Cour des comptes	32 76	32 76	"	"	32 76	"
Recettes diverses. — Produit de la vente de documents imprimés relatifs au service des postes	992 00	992 00	"	"	992 00	"
Recettes diverses. — Recettes accidentelles	18,508 47	18,126 87	381 60	"	18,508 47	"
	82,275,074 82	79,554,989 44	2,719,101 58	"	82,274,091 02	983

(A) Par les trésoriers coloniaux.

(Les développements, par nature de produits, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. — Annulations de recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. — Montant net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.					
Produit de la taxe des lettres, journaux et imprimés	78,581,664f 04c	(A) 78,581,664f 04c	"	78,581,664f 04c	"
Droits perçus sur les envois d'argent (mandats français et internationaux)	1,486,490 72	(B) 1,486,490 72	"	1,486,490 72	"
Droit de transport des valeurs déclarées et des valeurs cotées	991,145 08	991,145 08	"	991,145 08	"
Produit net des offices étrangers (solde de compte en faveur de l'Office français.)	5,278,158 37	2,178,158 37	"	2,178,158 37	3,100,000f 00c
Recettes diverses. — Amendes pour contraventions à la législation sur les postes	33,375 04	33,375 04	"	33,375 04	"
Recettes diverses. — Forcement en recette prononcé par la Cour des comptes	38 05	38 05	"	38 05	"
Recettes diverses. — Produit de la vente de documents et d'imprimés relatifs au service des postes	420 75	420 75	"	420 75	"
Recettes diverses. — Recettes accidentelles	35,298 67	(C) 35,298 67	"	35,298 67	"
	86,406,590 72	83,306,590 72	"	83,306,590 72	3,100,000 00

(A) Y compris 7,493 fr. 45 cent. par les payeurs des armées.
(B) Y compris 6,203 fr. 50 cent. par les payeurs des armées et 1,168 fr. 43 cent. par les trésoriers des colonies.
(C) Y compris 20 centimes par les payeurs des armées.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Divers revenus.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1866.)

EXERCICE 1866.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1867.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. — Recettes.	Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.						
PRODUITS UNIVERSITAIRES.						
Produits des facultés (A)	3,597,647f 00c	3,127,791f 00c	469,856f 00c (A)	"	3,597,647f 00c	"
(A) Y compris 90,756 francs par virement de comptes.						
BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.						
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AU SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Produits éventuels ordinaires	3,795,234f 70c	2,406,369f 78c	1,388,864f 92c	"	3,795,234f 70c	"
Produits éventuels extraordinaires. — Revenus des propriétés départementales, etc.	656,638 03	248,498 18	418,139 85	10,000f 00c	656,638 03	"
Produits éventuels extraordinaires. — Subventions communales et particulières.	5,779,319 09	4,271,972 62	1,507,346 47	"	5,779,319 09	"
Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	10,146,917 98	8,990,955 51	1,155,962 47	"	10,146,917 98	"
Ressources affectées à la grande vicinalité	13,408,068 55	11,532,592 73	1,875,475 82	"	13,408,068 55	"
	33,786,178 35	27,450,388 82	6,345,789 53 (B)	10,000 00	33,786,178 35	"
			6,335,789f 53c			
(B) Par virement de comptes.						

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1867.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.			
PRODUITS UNIVERSITAIRES.			
Produits des Facultés (A)	3,675,268f 50c	(A) 3,146,731f 50c	528,537f 00c
(A) Y compris 1,735 francs par les trésoriers payeurs en Algérie et 73,299 francs par virement de comptes.			
BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.			
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AU SERVICE DÉPARTEMENTAL.			
Produits éventuels ordinaires	2,406,889f 69c	2,406,889f 69c	"
Produits éventuels extraordinaires. — Revenus de propriétés départementales non affectées au service public	570,462 33	570,462 33	"
Produits éventuels extraordinaires. — Subventions communales et particulières	2,097,024 99	2,097,024 99	"
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	12,555,587 50	12,555,587 50	"
Ressources affectées à la grande vicinalité	11,507,667 03	11,507,667 03	"
	29,137,631 54	(B) 29,137,631 54	"
(B) Par virement de comptes.			

Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles.

EXERCICE 1866.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1867.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. — Recettes.	Annulation de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.						
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles.	14,645,772f 36c	12,714,314f 09c	1,932,772f 16c (C)	1,313f 89c	14,645,772f 36c	"
			1,931,458f 27c			
(C) Y compris 5 fr. 58 cent. par virement de comptes.						

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1867.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. — Recettes.	Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.						
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles.	14,751,227f 24c	"	12,852,632f 70c	1,405f 46c	12,851,227f 24c	1,900,000f
			12,851,227f 24c			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits et Revenus de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1866.)

EXERCICE 1866.

DÉSIGNATION DES PRODUITS		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janv. 1867.	Opérations de l'année 1867. Recettes.	Opérations de l'année 1867. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.							
Enregistrement, timbre et domaines.							
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	1,035,129f 88c	1,034,622f 88c	134f 20c	"	1,034,757f 08c	37[illegible]
	Greffe	73,903 72	73,903 72	"	"	73,903 72	
	Hypothèques	15,496 77	15,496 63	0 14	"	15,496 77	
	Amendes	95,855 12	35,670 17	5,034 90	"	40,705 07	55,1[illegible]
	Passe-ports	16,506 00	16,506 00	"	"	16,506 00	
	Permis de chasse	45,105 00	45,105 00	"	"	45,105 00	
	Recouvrements de frais de justice	370,204 81	90,259 22	17,041 92	"	107,301 14	262,9[illegible]
	——— et d'instances concernant l'Admon.	5,726 30	2,622 94	334 95	"	2,957 89	2,7[illegible]
	Livrets d'hôteliers et d'ouvriers	0 75	0 75	"	"	0 75	
Timbre	Débité	920,815 80	920,815 80	"	"	920,815 80	
	Extraordinaire et visa	136,494 46	136,467 96	26 50	"	136,494 46	
	Droit d'affichage	5 00	5 00	"	"	5 00	
Produits des domaines.	Revenus des domaines de l'État	1,384,308 76	888,346 86	115,404 81	"	1,003,751 67	380,5[illegible]
	Produits des terrains des fortificat. et bâtiments militaires.	71,479 70	41,377 46	16,455 66	"	57,833 12	13,6[illegible]
	Dommages-intérêts adjugés à l'État autres que ceux concernant les forêts	528 50	148 00	20 00	"	168 00	3[illegible]
	Rentes foncières	502,216 50	290,164 57	48,103 31	"	338,267 88	163,9[illegible]
	Redevances pour concessions de chutes d'eau	19,000 19	11,354 63	1,858 15	"	13,212 78	5,7[illegible]
	Prix de ventes de domaines de l'État	911,889 37	562,763 83	44,221 97	"	606,985 80	304,9[illegible]
	Créances de l'État autres que rentes	289 84	149 72	28 13	"	177 85	[illegible]
	Prix de vente de mobiliers	25,007 05	13,892 05	115 00	"	14,007 05	11,0[illegible]
	Épaves, déshérences et biens vacants	17,555 55	17,334 05	221 50	"	17,555 55	
	Recettes accidentelles. — Empl. de dép. rej. par la Cour des comptes.	"	"	"	"	"	
	Recettes accidentelles. — Résultat de vérification de régie	7,259 94	111 11	209 88	"	320 99	6,9[illegible]
	Recettes accidentelles. — Sommes mises pour cause de responsabilité à la charge des receveurs	6 30	6 30	"	"	6 30	
	Recettes accidentelles. — Frais d'administration et de perception	6,556 10	6,526 59	"	"	6,526 59	[illegible]
	Recettes accidentelles. — Autres recettes	20,936 00	15,619 31	2,083 34	"	17,702 65	3,2[illegible]
Prix de vente d'objets mobiliers.	Ministère des finances	428 88	428 88	"	"	428 88	
	——— de la guerre	387,007 29	383,080 24	3,201 54	"	386,281 78	7[illegible]
	Gouvernement général de l'Algérie	8,512 90	8,512 90	"	"	8,512 90	
	Ministère de la marine et des colonies	325 04	325 04	"	"	325 04	
Produits d'établissts spéciaux.	Produit des pépinres et plantatons faites par le Gouvernemt.	57,363 45	57,360 45	3 00	"	57,363 45	
	Dépôt d'étalons	"	"	"	"	"	
	Prix des bois vendus	170,284 28	80,372 35	15,741 57	"	96,113 92	74,1[illegible]
Produits des forêts et de la pêche.	Menus produits forestiers. — Chablis, plants, surmesures	10,981 09	10,948 35	20 00	"	10,968 35	
	Menus produits forestiers. — Fruits, semences et herbes	6,811 79	3,047 30	110 00	"	3,157 30	3,6[illegible]
	Menus produits forestiers. — Mines, terres, pierres et sables	415 75	338 75	65 00	"	403 75	
	Menus produits forestiers. — Redevances et indemnités	12,259 91	1,295 00	230 00	"	1,525 00	10,7[illegible]
	Menus produits forestiers. — Recettes diverses et imprévues	13,358 78	7,276 28	5,862 50	"	13,138 78	[illegible]
	Menus produits forestiers. — Fermage du droit de chasse	181 70	30 00	30 00	"	60 00	[illegible]
	Fermage du droit de pêche	24,543 00	465 00	"	"	465 00	24,0[illegible]
	Amendes de condamnations pour délits forestiers	14,187 94	10,785 89	29 00	"	10,814 89	3,3[illegible]
	Dommages-intér. et restitutns pour délits dans les bois, etc.	6,832 30	2,172 65	25 00	"	2,197 65	4,6[illegible]
	Recouvt de frais de poursuites concernt les forêts et la pêche.	1,850 50	1,624 50	9 80	"	1,634 0	[illegible]
	Recouvrem't de frais d'adjudication et de vente de gré à gré	560 86	557 86	3 00	"	560 86	
Produits divers.	Frais d'adjudicats pour ventes et locations d'immeubles.	4 931 68	4,243 51	186 45	"	4,429 96	[illegible]
	Recouvrements des plants délivrés	2,293 00	2,293 00	"	"	2,293 00	
	Abonnement au Bulletin officiel	70 00	70 00	"	"	70 00	
	Prix de vente d'objets achetés aux colons	"	"	"	"	"	
	Autres recettes	520 50	406 63	9 08	"	415 71	[illegible]
	Frais de nourriture et d'entretien des détenus dans la prison civile	"	"	"	"	"	
	TOTAUX	6,405,998 65	4,794,905 13	276,820 30	"	5,071,725 43	1,334,[illegible]
				276,820f 30c			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1867. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
BUDGET ORDINAIRE.						
Enregistrement, timbre et domaines.						
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	1,046,634f 68c	1,046,359f 68c	"	1,046,359f 68c	275f 00c
	Greffe	75,908 15	75,908 15	"	75,908 15	"
	Hypothèques	16,491 01	16,491 01	"	16,491 01	"
	Amendes	83,385 47	32,244 35	"	32,244 35	51,141 12
	Passe-ports	10,628 00	10,628 00	"	10,628 00	"
	Permis de chasse	42,555 00	42,555 00	"	42,555 00	"
	Recouvrements de frais de justice	401,016 02	68,616 49	"	68,616 49	332,399 53
	Recouvrements de frais et d'instances concernant l'administon.	7,123 94	3,047 33	"	3,047 33	4,076 61
	Livrets d'hôteliers et d'ouvriers	25 00	25 00	"	25 00	"
Timbre	Débité	936,516 05	936,516 05	"	936,516 05	"
	Extraordinaire et visa	147,725 39	147,725 39	"	147,725 39	"
	Droit d'affichage	19 20	19 20	"	19 20	"
Produits des domaines.	Revenus des domaines de l'État	1,186,643 28	467,091 06	"	467,091 06	719,552 22
	Produits des terrains des fortifications et bâtiments militaires.	63,280 32	40,854 46	"	40,854 46	22,425 86
	Dommages-intérêts adjugés à l'État autres que ceux concernant les forêts et la pêche	581 96	270 46	"	270 46	311 50
	Rentes foncières	460,982 10	211,888 14	"	211,888 14	249,093 96
	Redevances pour concessions de chutes d'eau	22,445 98	12,259 13	"	12,259 13	10,186 85
	Prix de ventes de domaines de l'État	700,176 61	349,190 71	"	349,190 71	350,985 90
	Créances de l'État autres que rentes	3,847 30	310 31	"	310 31	3,536 99
	Prix de vente de mobiliers	17,467 71	5,747 71	"	5,747 71	11,720 00
	Épaves, déshérences et biens vacants	21,966 92	21,773 54	"	21,773 54	193 38
	Recettes accidentelles. — Remplacement de dépenses rejetées par la Cour des comptes	0 50	0 50	"	0 50	"
	Recettes accidentelles. — Résultats de vérification de régie	170 74	169 74	"	169 74	1 00
	Recettes accidentelles. — Sommes mises pour cause de responsabilité à la charge des receveurs	13 75	13 75	"	13 75	"
	Recettes accidentelles. — Frais d'administration et de perception	9,241 56	9,212 05	"	9 212 05	29 51
	Recettes accidentelles. — Autres recettes	10,072 09	7,288 73	"	7,288 73	2,783 36
Prix de vente d'objets mobiliers.	Ministère des finances	374 57	374 57	"	374 57	"
	——— de la guerre	368,174 92	366,307 06	"	366,307 06	1,867 86
	Gouvernement général de l'Algérie	8,993 24	8,993 24	"	8,993 24	"
	Ministère de la marine et des colonies	"	"	"	"	"
Produits d'établts spéciaux.	Produits des pépinières et plantations faites par le Gouvernemt.	44,704 68	44,704 68	"	44,704 68	"
	Dépôts d'étalons	"	"	"	"	"
	Prix des bois vendus	179,884 83	86,390 62	"	86,390 62	93,494 21
Produits des forêts et de la pêche.	Menus produits forestiers. — Chablis, plants, surmesures	5,369 70	5,296 82	"	5,296 82	72 88
	Menus produits forestiers. — Fruits, semences et herbes	4,680 16	1,179 00	"	1,179 00	3,501 16
	Menus produits forestiers. — Minerai, terres, pierres et sables	484 25	413 50	"	413 50	70 75
	Menus produits forestiers. — Redevances et indemnités	77,689 72	1,558 70	"	1,558 70	76,131 02
	Menus produits forestiers. — Recettes diverses et imprévues	2,835 49	1,505 49	"	1,505 49	1,330 00
	Menus produits forestiers. — Fermage du droit de chasse	391 70	90 00	"	90 00	301 70
	Fermage du droit de pêche	24,543 00	465 00	"	465 00	24,078 00
	Amendes de condamnations pour délits forestiers et de la pêche.	14,100 50	10,307 60	"	10,307 60	3,792 90
	Dommages-intérêts et restitutions pour délits dans les bois, etc.	6,819 51	4,371 11	"	4,371 11	2,448 40
	Recouvrement de frais de poursuite concernant les forêts	2,686 20	2,391 55	"	2,391 55	294 65
	Recouvrement de frais d'adjudication et de vente de gré à gré.	427 18	398 48	"	298 48	28 70
	Recouvt de frais d'admon des bois des comes et établiss publics.	31 15	31 15	"	31 15	"
Produits divers.	Frais d'adjudications pour ventes et locations d'immeubles	4,615 87	2,862 44	"	2,862 44	1,753 43
	Recouvrements des plants délivrés	1,968 00	1,968 00	"	1,968 00	"
	Abonnement au Bulletin officiel	80 00	70 00	"	70 00	10 00
	Prix de vente d'objets achetés aux colons	"	"	"	"	"
	Autres recettes	175 94	91 02	"	91 62	84 92
	Frais de nourriture et d'entretien des détenus dans la prison civile	"	"	"	"	"
	TOTAUX	6,013,949 34	4,045,975 97	"	4,045,975 97	1,967,973 37

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits et Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1866.)

EXERCICE 1866.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérat^ons de l'année 1867. Recettes.	Opérat^ons de l'année 1867. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RE[illegible]
	Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
	Douanes.						
Droits de douanes	à l'importation	2,191,386f 67c	2,191,386f 67c	"	"	2,191,386f 67c	
	à l'exportation	"	"	"	"	"	
Droits de navigation.	Entrée des navires. Droits de tonnage	163,725 12	163,725 12	"	"	163,725 12	
	Sortie des navires. Passe-ports des bâtiments étrangers.	832 50	832 50	"	"	832 50	
	Droits de permis relatifs aux cargaisons des navires	2,561 50	2,561 50	"	"	2,561 50	
	Droits de congé des bateaux français	540 00	540 00	"	"	540 00	
	Droits de passe-ports des bateaux étrangers	4,860 00	4,860 00	"	"	4,860 00	
	Droits de patente des bateaux corailleurs étrangers	71,600 00	58,400 00	10,800f00c	"	69,200 00	2,4[illegible]
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	15,624 95	15,624 95	"	"	15,624 95	
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	2 72	2 72	"	"	2 72	
	Droit de magasinage et de dépôt	1,037 16	1,037 16	"	"	1,037 16	
	Droit de magasinage des marchandises en entrepôt réel.	"	"	"	"	"	
	8 p. o/o du produit net de l'octroi de mer	343,301 40	343,301 40	"	"	343,301 40	
	Recettes accidentelles	318 45	318 45	"	"	318 45	
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transp^t saisis.	6,116 07	6,116 07	"	"	6,116 07	
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	2,500 76	2,500 76	"	"	2,500 76	
Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	896 85	896 85	"	"	896 85	
	Produit de la vente des vieux plombs	34 40	34 40	"	"	34 40	
		2,805,338 55	2,792,138 55	10,800 00	"	2,802,938 55	2,4[illegible]
	Contributions diverses.						
Contributions directes.	Produit des mines	43,518 89	3,801 38	1,498 37	"	5,299 75	38,2[illegible]
	Contribution des patentes	765,487 55	632,575 31	85,377 00	"	717,952 31	47,5[illegible]
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons.	772,284 00	741,723 00	30,381 00	"	772,104 00	18[illegible]
	Droit de licence sur la fabrication et la vente des tabacs.	51,916 00	49,716 00	2,200 00	"	51,916 00	"
	Produit de la vente des tabacs des manufactures de France et manquants	240,435 15	240,435 15	"	"	240,435 15	"
	Recettes accessoires au produit des tabacs	5,497 42	5,497 42	"	"	5,497 42	"
	Produit de la vente des poudres à feu	903,020 75	903,020 75	"	"	903,020 75	"
	Recettes accessoires au produit des poudres	6,465 49	6,465 49	"	"	6,465 49	"
	Droit de garantie des matières d'or et d'argent	44,807 46	44,807 46	"	"	44,807 46	"
	Prix des estampilles délivrées aux entrepreneurs des voitures publiques	74 00	74 00	"	"	74 00	"
Contributions arabes.	Hockor : loyer des terres	636,213 14	614,273 52	18,116 87	"	632,390 39	3,82[illegible]
	Zekkat : impôt sur les bestiaux	2,377,906 14	2,150,124 24	66,084 16	"	2,216,208 40	161,69[illegible]
	Achour : impôt sur les grains	1,696,710 72	1,547,975 58	90,107 14	"	1,638,082 72	58,62[illegible]
	Eussa : impôt payé par les tribus du désert	"	"	"	"	"	"
	Lezma : autre impôt payé par les tribus du désert	644,488 97	559,567 49	84,289 97	"	643,857 46	63[illegible]
	A reporter	8,188,825 68	7,500,056 79	378,054 51	"	7,878,111 30	310,71[illegible]

(Les développements, par nature de produits, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1867. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	Suite du BUDGET ORDINAIRE.					
	Douanes.					
Droits de douanes	à l'importation	2,079,792f 73c	2,079,792f 73c	"	2,079,792f 73c	"
	à l'exportation	"	"	"	"	"
Droits de navigation.	Entrée des navires. — Droit de tonnage	4,947 56	4,947 56	"	4,947 56	"
	Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	957 00	957 00	"	957 00	"
	Droit de permis relatifs aux cargaisons des navires	3,104 00	3,104 00	"	3,104 00	"
	—— de congé des bateaux français	526 00	526 00	"	526 00	"
	—— de passe-ports des bateaux étrangers	3,385 00	3,385 00	"	3,385 00	"
	—— de patente des bateaux corailleurs étrangers	30,000 00	27,600 00	"	27,600 00	2,400f 00c
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	15,466 80	15,466 80	"	15,466 80	"
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	6 80	6 80	"	6 80	"
	Droit de magasinage et de dépôt	836 66	836 66	"	836 66	"
	—— des marchandises en entrepôt réel	"	"	"	"	"
	8 p. o/o du produit net de l'octroi de mer	322,994 65	322,994 65	"	322,994 65	"
	Recettes accidentelles	153 77	153 77	"	153 77	"
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transport saisis.	6,550 22	6,550 22	"	6,550 22	"
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	9,019 95	9,019 95	"	9,019 95	"
Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	824 00	824 00	"	824 00	"
	Produit de la vente des vieux plombs	125 64	125 64	"	125 64	"
Droits sanitaires		23,759 35	23,759 35	"	23,759 35	"
		2,502,450 13	2,500,050 13	"	2,500,050 13	2,400 00
	Contributions diverses.					
Contributions directes.	Produit des mines	40,705 33	1,581 23	"	1,581 23	39,124 10
	Contribution des patentes	775,745 59	613,923 40	"	613,923 40	161,822 19
Contributions indirectes.	Droit de licence pour la fabrication et la vente des boissons.	794,981 00	759,444 90	"	759,444 90	35,536 10
	Droit de licence pour la fabrication et la vente des tabacs	51,490 00	48,880 00	"	48,880 00	2,610 00
	Produit de la vente des tabacs des manufactures de France et manquants	245,761 10	245,761 10	"	245,761 10	"
	Recettes accessoires au produit des tabacs	1,859 99	1,859 99	"	1,859 99	"
	Produit de la vente des poudres à feu	818,050 00	818,050 00	"	818,050 00	"
	Recettes accessoires au produit des poudres	4,013 10	4,013 10	"	4,013 10	"
	Droit de garantie des matières d'or et d'argent	28,623 67	28,623 67	"	28,623 67	"
	Prix des estampilles délivrées aux entrepreneurs de voitures publiques	28 00	28 00	"	28 00	"
Contributions arabes.	Hockor : loyer des terres	618,681 83	306,331 07	"	306,331 07	312,350 76
	Zekkat : impôt sur les bestiaux	2,499,903 83	2,252,501 86	"	2,252,501 86	247,401 97
	Achour : impôt sur les grains	1,502,063 89	935,385 17	"	935,385 17	566,678 72
	Eussa : impôt payé par les tribus du désert	"	"	"	"	"
	Lezma : autre impôt payé par les tribus du désert	646,301 24	494,322 29	"	494,322 29	151,978 95
	A reporter	8,028,208 57	6,510,705 78	"	6,510,705 78	1,517,502 79

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits et Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1866.)

EXERCICE 1866.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Recettes.	Opérations de l'année 1867. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Report	8,188,825f 68c	7,500,056f 79c	378,054f 51c	"	7,878,111f 30c	310,7[illegible]
Produits divers. — Droits de vérification des poids et mesures	50,725 12	50,196 51	455 98	"	50,652 49	[illegible]
Timbre des expéditions et quittances	3,709 80	3,709 80	"	"	3,709 80	
Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	6,172 30	4,461 80	930 45	"	5,392 25	7[illegible]
Prix des estampilles perdues	83 00	83 00	"	"	83 00	
Confiscations au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	"	"	"	"	"	
Produit des prises sur l'ennemi	88,661 93	88,661 93	"	"	88,661 93	
Produit des matières manquant chez le comptable principal	34 30	34 30	"	"	34 30	
Prix d'impressions fournies à d'autres services	"	"	"	"	"	
Contributions extraordinaires de guerre	651,656 70	"	188,470 06	(A) 188,470f 06c	"	651,8[illegible]
Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	1,651 84	796 54	855 30	"	1,651 84	
Recettes accidentelles	818 35	604 66	20 20	"	624 86	1[illegible]
Amendes et confiscations. — Produits à répartir	1,360 95	392 35	594 40	"	986 75	3[illegible]
	8,993,699 97	7,648,997 68	569,380 90	188,470 06	8,029,908 52	963,7[illegible]
Postes et paquebots à vapeur.						
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	775,240 45	775,240 45	"	"	775,240 45	
Droit de 1 p. o/o sur les articles d'argent. — Mandats français	38,206 56	38,206 56	"	"	38,206 56	
Droit de 1 p. o/o sur les articles d'argent. — Mandats étrangers	3,329 10	3,329 10	"	"	3,229 10	
Prix des places dans les paquebots	75,245 50	75,245 50	"	"	75,245 50	
Droit de 10 cent. p. o/o et de 1 p. o/o sur les valeurs déclarées et cotées	15,123 64	15,123 64	"	"	15,123 64	
Recettes diverses	704 60	704 60	"	"	704 60	
	907,849 85	907,849 85	"	"	907,849 85	
Divers produits.						
Produit des taxes de la télégraphie privée	337,881 57	307,028 18	30,853 39	"	337,881 57	
Prélèvement de 3 p. o/o sur les recettes des services locaux et provinciaux	13,417 77	884 16	12,533 61	"	13,417 77	
	351,299 34	307,912 34	43,387 00	"	351,299 34	
RÉCAPITULATION.						
Enregistrement, timbre et domaines	6,405,998 65	4,794,905 13	276,820 30	"	5,071,725 43	1,334,27[illegible]
Douanes	2,805,338 55	2,792,138 55	10,800 00	"	2,802,938 55	2,40[illegible]
Contributions diverses	8,993,699 97	7,648,997 68	569,380 90	188,470 06	8,029,908 52	963,7[illegible]
Postes et paquebots à vapeur	907,849 85	907,849 85	"	"	907,849 85	
Divers produits	351,299 34	307,912 34	43,387 00	"	351,299 34	
	19,464,186 36	16,451,803 55	900,388 20	188,470 06	17,163,721 69	2,300,40[illegible]
			711,918f 14c			

(A) Transport au budget extraordinaire des exercices 1866 et 1867.

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1867. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.					
Report	8,028,208f 57c	6,510,705f 78c	"	6,510,705f 78c	1,517,502f 79c
Produits divers. — Droit de vérification des poids et mesures	48,721 45	48,406 59	"	48,406 59	314 86
Timbre des expéditions et quittances	3,738 60	3,738 60	"	3,738 60	"
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	6,495 85	4,495 60	"	4,495 60	2,000 25
Prix des estampilles perdues	88 00	88 00	"	88 00	"
Confiscations opérées au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	"	"	"	"	"
Produit des prises sur l'ennemi	"	"	"	"	"
Contributions extraordinaires de guerre	"	102,928 94	102,928f 94c	"	"
Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	1,061 98	600 53	"	600 53	461 45
Produit des matières manquant chez le comptable principal	0 40	0 40	"	0 40	"
Recettes accidentelles	5,035 38	4,421 04	"	4,421 04	614 34
Amendes et confiscations. — Produits à répartir	1,469 90	1,269 90	"	1,269 90	200 00
	8,094,820 13	6,676,655 38	102,928 94	6,573,726 44	1,521,093 69
Postes et paquebots à vapeur.					
Produit net de la taxe des lettres, journaux et imprimés	816,541 23	816,541 23	"	816,541 23	"
Droit de 1 p. o/o sur les articles d'argent (mandats français)	40,342 45	40,342 45	"	40,342 45	"
Droit perçu sur les envois d'argent (mandats internationaux)	5,362 70	5,362 70	"	3,362 70	"
Droit de 10 cent. p. o/o sur les valeurs déclarées et de 1 p. o/o sur les valeurs cotées	13,895 49	13,895 49	"	13,895 49	"
Recettes diverses	637 20	637 20	"	637 25	"
	876,779 07	876,779 07	"	876,779 07	"
Divers produits.					
Produit des taxes de la télégraphie privée	378,990 76	409,135 00	55,488 68	353,646 32	25,344 44
Prélèvement de 3 p. o/o sur les recettes des services locaux et provinciaux	3,100 04	3,100 04	"	3,100 04	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	2,840 00	2,840 00	"	2,840 00	"
	384,930 80	415,075 04	55,488 68	359,586 36	25,344 44
RÉCAPITULATION.					
Enregistrement, timbre et domaines	6,013,949 34	4,045,975 97	"	4,045,975 97	1,967,973 37
Douanes	2,502,450 13	2,500,050 13	"	2,500,050 13	2,400 00
Contributions diverses	8,094,820 13	6,676,655 38	102,928 94	6,573,726 44	1,521,093 69
Postes et paquebots à vapeur	876,779 07	876,779 07	"	876,779 07	"
Divers produits	384,930 80	415,075 04	55,488 68	359,586 36	25,344 44
	17,872,929 47	14,514,535 59	158,417 62	14,356,117 97	3,516,811 50

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits divers du budget.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1866.)

EXERCICE 1866.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Recettes.	Opérations de l'année 1867. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	Reste à recouvrer sur les droits constatés.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,465,422f 69	3,395,182f 45	70,240f 24	"	3,465,422f 69	"
Redevances des mines	1,578,791 63	1,214,497 05	364,294 58	"	1,578,791 63	"
Droits de vérification des poids et mesures	1,689,896 99	1,389,058 27	300,838 72	"	1,689,896 99	"
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 764.)	407,492 90	394,176 72	67,425 88	54,109f 70	407,492 90	"
Produit de la rente de l'Inde	1,222,155 37	496,506 97	725,648 40	"	1,222,155 37	"
Contingent à verser par les établissements français de l'Inde	222,000 00	222,000 00	"	"	222,000 00	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	1,399,810 00	1,399,210 00	600 00	"	1,399,810 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1866	729 40	"	729 40	"	729 40	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires — École polytechnique	177,500 00	136,749 20	40,750 80	"	177,500 00	"
École spéciale militaire de Saint-Cyr	479,520 74	452,806 19	26,714 55	"	479,520 74	"
Collége militaire de la Flèche	59,024 51	50,811 02	8,213 49	"	59,024 51	"
École de santé militaire de Strasbourg	114,061 14	89,486 14	24,575 00	"	114,061 14	"
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'École de cavalerie de Saumur	28,000 00	28,000 00	"	"	28,000 00	"
Pensions des élèves de l'École navale de Brest	77,612 50	77,525 00	87 50	"	77,612 50	"
Retenue de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée de terre et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,409,961 93	1,306,205 80	103,762 17	6 04	1,409,961 93	"
Pensions de marins admis à l'Hôtel des invalides de la guerre	57,601 96	57,601 96	"	"	57,601 96	"
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	2,285,447 23	1,134,550 20	1,150,897 03	"	2,285,447 23	"
Versements par la Caisse de la dotation de l'armée des suppléments à sa charge dans les pensions militaires	7,631,786 10	1,094,015 78	6,537,770 32	"	7,631,786 10	"
Versements de la Caisse des invalides de la marine	1,000,000 00	1,000,000 00	"	"	1,000,000 00	"
Contingent des communes dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise	151,700 11	151,700 11	"	"	151,700 11	"
Remboursement, par les communes du département de la Seine, des dépenses faites pour leur police municipale	102,690 23	102,546 76	143 47	"	102,690 23	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	281,560 67	217,712 66	63,848 01	"	281,560 67	"
Écoles régionales d'agriculture	85,500 00	64,445 35	21,054 65	"	85,500 00	"
Écoles des arts et métiers	272,989 58	256,541 78	16,447 80	"	272,989 58	"
Lazarets et établissements sanitaires	531,888 87	531,888 87	"	"	531,888 87	"
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, et le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	3,895 97	"	3,895 97	"	3,895 97	"
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères						
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement						
Indemnités pour remplacement de militaires						
Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	3,508,473 71	8,893,669 17	1,176,211 96	6,561,407 42	3,508,473 71	"
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires						
Remplacement de moins-value de mobilier						
Produit de la vente des publications du Gouvernement (cartes, plans et documents divers)	76,854 81	52,644 97	24,209 84	"	76,854 81	"
A reporter	28,322,369 04	24,209,532 42	10,728,359 78	6,615,523 16	28,322,369 04	

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Recettes.	Opérations de l'année 1867. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,543,793f 35	"	3,465,459f 03	"	3,465,459f 03	78,334f 32
Redevance des mines	1,353,199 98	"	961,212 79	"	961,212 79	391,987 19
Droit de vérification des poids et mesures	1,707,877 39	"	1,404,180 95	"	1,404,180 95	303,696 44
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 765.)	174,369 91	"	1,955,523 09	1,781,153f 18	174,369 91	"
Produit de la rente de l'Inde	1,040,000 00	"	260,967 60	383 98	260,583 62	779,416 38
Contingent à verser par les établissements français de l'Inde	222,000 00	"	222,000 00	"	222,000 00	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	1,403,080 00	"	1,403,080 00	"	1,403,080 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1867	"	"	"	"	"	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires — École polytechnique	185,500 00	1,000f 00	138,374 80	"	139,374 80	46,125 20
École spéciale militaire de Saint-Cyr	462,354 40	9,554 72	450,350 45	"	459,905 17	2,449 23
Collége militaire de la Flèche	68,970 00	1,296 55	50,346 61	"	51,643 16	17,326 84
École de santé militaire de Strasbourg	110,000 00	500 00	69,302 79	"	69,802 79	40,197 21
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'École de cavalerie de Saumur	26,000 00	"	26,000 00	"	26,000 00	"
Pensions des élèves de l'École navale de Brest	67,000 00	1,387 50	65,375 00	"	66,762 50	237 50
Retenue de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée de terre et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,266,226 10	29 41	1,266,196 69	"	1,266,226 10	"
Pensions de marins admis à l'Hôtel des invalides de la guerre	59,000 00	"	56,058 93	"	56,058 93	2,941 07
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	1,941,000 00	"	844,185 46	"	844,185 46	1,096,814 54
Versements par la Caisse de la dotation de l'armée des suppléments à sa charge dans les pensions militaires	7,218,000 00	"	8,298,410 41	6,526,104 28	1,772,306 13	5,445,693 87
Versements de la Caisse des invalides de la marine	1,000,000 00	"	1,000,000 00	"	1,000,000 00	"
Contingent des communes dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise	151,700 11	"	151,700 11	"	151,700 11	"
Remboursement par les communes du département de la Seine des dépenses faites pour leur police municipale	111,989 69	"	111,989 69	"	111,989 69	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	285,000 00	156 25	225,368 36	"	225,524 61	59,475 39
Écoles régionales d'agriculture	70,000 00	809 50	51,820 35	"	52,629 85	17,370 15
Écoles des arts et métiers	250,000 00	675 00	237,705 25	"	238,380 25	11,619 75
Lazarets et établissements sanitaires	590,639 15	"	590,639 15	"	590,639 15	"
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838 et le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	"	"	"	"	"	"
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères						
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement						
Indemnités pour remplacement de militaires	10,523,421 19	"	18,038,714 44	7,515,293 25	10,523,421 19	"
Remboursem^t de prix de journées d'hôpitaux						
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires						
Remplacement de moins-value de mobilier						
Produit de la vente des publications du Gouvernement (cartes, plans et documents divers)	95,113 51	"	63,993 85	"	63,993 85	31,119 66
A reporter	33,926 234 78	15,408 93	41,408,955 80	15,822,934 69	25,601,430 04	8,324,804 74

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1866.)

EXERCICE 1866.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1867.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Report	28,322,369f 04	24,209,532f 42	10,728,359f 78	6,615,523f 16	28,322,369f 04	"
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	265,515 28	211,710 59	53,804 69	"	265,515 28	"
Produits de la télégraphie privée française et étrangère	9,819,099 98	7,963,311 12	1,855,788 86	"	9,819,099 98	"
Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur télégraphie	472,090 54	243,464 42	228,626 12	"	472,090 54	"
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1866	2,628,013 00	2,628,013 00	"	"	2,628,013 00	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	34,631 62	34,631 62	"	"	34,631 62	"
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'Administration des finances	38,911 78	38,911 78	"	"	38,911 78	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du Trésor et non compris dans l'actif de l'Administration des finances	887,273 24	889,631 04	"	2,357 80	887,273 24	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au Trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	30,909 37	30,909 37	"	"	30,909 37	"
Fonds de concours versés par divers pour l'exécution de travaux publics	2,166,109 08	2,509,963 20	"	343,854 12	2,166,109 08	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale	13,769 76	13,769 76	"	"	13,769 76	"
Produits divers des prisons et établissements pénitentiaires	3,840,266 67	2,622,159 67	1,218,107 00	"	3,840,266 67	"
Recouvrements sur prêts faits aux associations ouvrières en capital et intérêts	68,706 65	68,706 65	"	"	68,706 65	"
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	"	"	2,000 00	2,000 00	"	"
Produit de l'émission de la nouvelle monnaie de bronze	505,962 07	505,962 07	"	"	505,962 07	"
Intérêts et frais provenant de prêts faits à l'industrie en vertu de la loi du 1er août 1860	1,101,120 30	1,101,120 30	"	"	1,101,120 30	"
Versements faits par les intéressés pour concourir au rachat de divers ponts	141,777 64	77,027 64	64,750 00	"	141,777 64	"
Produit des droits d'entrée et de la vente des livrets à l'Exposition des beaux-arts de 1866	132,781 20	132,781 20	"	"	132,781 20	"
Intérêts sur aliénations et coupes extraordinaires de bois	108,490 77	101,869 74	6,621 03	"	108,490 77	"
Intérêts sur avances faites à la compagnie des services des messageries impériales	50,833 33	50,833 33	"	"	50,833 33	"
Recettes sur exercices clos	150,335 94	55,605 87	94,730 07	"	150,335 94	"
A reporter	50,778,967 26	43,489,914 79	14,252,787 55	6,963,735 08	50,778,967 26	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1867.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Report	33,926,234f 78	15,408f 93c	41,408,955f 80	15,822,934f 69	25,601,430f 04	8,324,804f 74
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	340,685 64	"	302,494 64	2,307 62	300,187 02	40,498 62
Produits de la télégraphie privée française et internationale	9,212,448 57	"	8,826,682 52	"	8,826,682 52	385,766 05
Remboursement par les compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur télégraphie	389,287 44	"	264,287 44	"	264,287 44	125,000 00
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	27,087 28	"	27,207 28	120 00	27,087 28	"
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances	20,307 85	"	20,307 85	"	20,307 85	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du Trésor et non compris dans l'actif de l'administration des finances	245,665 76	"	761,466 89	515,801 13	245,665 76	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au Trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	38,464 90	"	38,464 90	"	38,464 90	"
Fonds de concours versés par divers pour l'exécution de travaux publics	2,988,099 55	"	2,988,099 55	"	2,988,099 55	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale	7,126 67	"	7,126 67	"	7,126 67	"
Produits divers des prisons et établissements pénitentiaires	3,316,000 00	"	2,709,945 59	"	2,709,945 59	606,054 41
Produits du travail des condamnés transportés à la Guyane	205,732 40	"	205,732 40	"	205,732 40	"
Recouvrements sur prêts faits aux associations ouvrières en capital et intérêts	44,050 08	"	44,050 08	"	44,050 08	"
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	"	"	81,904 52	81,904 52	"	"
Versements en atténuation du reste à recouvrer sur l'emprunt de 500 millions autorisé par la loi du 30 décembre 1854	"	"	8,482 50	8,482 50	"	"
Versements en atténuation du reste à recouvrer sur l'emprunt de 500 millions autorisé par la loi du 2 mai 1859	"	"	363 06	363 06	"	"
Produit de l'émission de la nouvelle monnaie de bronze	50,188 23	"	50,188 23	"	50,188 23	"
Intérêts et frais provenant de prêts faits à l'industrie en vertu de la loi du 1er août 1860	1,059,740 94	"	1,500,734 51	440,993 57	1,059,740 94	"
Versements faits par des intéressés pour concourir au rachat de divers ponts	7,588 03	"	7,588 03	"	7,588 03	"
Produit des droits d'entrée et de la vente des livrets à l'Exposition des beaux-arts de 1867	66,271 84	"	66,271 84	"	66,271 84	"
Intérêts sur aliénations et coupes extraordinaires de bois	18,073 39	"	18,073 39	"	18,073 39	"
Intérêts sur avances faites à la compagnie des services des messageries impériales	50,833 33	"	50,833 33	"	50,833 33	"
Recettes sur exercices clos	159,328 79	"	159,328 79	"	159,328 79	"
A reporter	52,173,215 47	15,408 93	59,548,589 81	16,872,907 09	42,691,091 65	9,482,123 82

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1866.)

EXERCICE 1866.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1867.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Report	50,778,967f 26c	43,489,914f 79c	14,252,787f 55c	6,963,745f 08c	50,778,967f 26c	
Rec. accident. à div. titres. — Retenues sur traitements et pensions	8,724 25	8,724 25	"	"	8,724 25	
Produit de vacances de gestions de perceptions	24,257 68	24,257 68	"	"	24,257 68	
Redevance de la vallée d'Andorre	960 00	960 00	"	"	960 00	
Produit de prises sur l'ennemi au Mexique	1,578 92	1,578 92	"	"	1,578 92	
Produit des intérims des recettes générales et particulières	7,839 51	7,839 51	"	"	7,839 51	
Taxes perçues en vertu de conventions littéraires avec les puissances étrangères	195 25	195 25	"	"	195 25	
Restitutions par divers au Trésor	36,149 35	36,149 35	"	"	36,149 35	
Revenus ordinaires de l'Académie de France à Rome	1,241 25	1,241 25	"	"	1,241 25	
Recettes à divers titres	158,472 55	65,168 07	93,304 48	"	158,472 55	
	51,018,386 02	43,636,029 07	14,346,092 03	6,963,735 08	51,018,386 02	
Recettes faites en atténuation de frais de service et de négociations	"	320,535 88	72,281 79	392,817 67	"	
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	"	"	"	"	
	51,018,386 02	43,956,564 95	14,418,373 82	7,356,552 75	51,018,386 02	
			7,061,821f 07c			
2e BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. — PRODUITS DIVERS SPÉCIAUX.						
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	925,284 57	791,841 60	133,442 97	"	925,284 57	
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	118,032 91	93,126 69	24,906 22	"	118,032 91	
Subvention prélevée sur les centimes facultatifs pour dépenses de l'instruction primaire	447,666 12	403,611 09	44,055 03	"	447,666 12	
	1,490,983 60	1,288,579 38	202,404 22	"	1,490,983 60	
Fonds spéciaux pour frais de premier avertissement de la taxe des biens de mainmorte	2,076 86	1,699 09	377 77	"	2,076 86	
Fonds spéciaux pour frais de premier avertissement des redevances des mines	23 98	12 74	11 24	"	23 98	
Remboursement de frais de surveillance des compagnies de chemins de fer	2,024,424 00	1,988,796 00	35,628 00	"	2,024,424 00	
Remboursements de frais de surveillance des associations ouvrières, etc.	86,964 14	86,222 50	741 64	"	86,964 14	
Subvention de l'Algérie pour frais de son exposition permanente à Paris	27,000 00	27,000 00	"	"	27,000 00	
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	41,079 22	39,079 22	(A) 2,000 00	"	41,079 22	
Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	94,499 11	"	(B) 94,499 11	"	94,499 11	
	3,767,050 91	3,431,388 93	335,661 98	"	3,767,050 91	
			335,661f 98c			

(A) Par virement de comptes.
(B) Y compris 1,214 fr. 34 cent. par virement de comptes.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1867.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Report	52,173,215f 47c	15,408f 93c	59,548,589f 81c	16,872,907f 09c	42,691,091f 65c	9,482,123f 82c
Rec. accident. à div. titres. — Retenues sur traitements et pensions	12,475 25	"	12,475 25	"	12,475 25	"
Produit de vacances de gestions de perceptions	12,127 34	"	12,127 34	"	12,127 34	"
Redevance de la vallée d'Andorre	1,920 00	"	1,920 00	"	1,920 00	"
Produits de prises sur l'ennemi	2,929 77	"	2,929 77	"	2,929 77	"
Produit des intérims des recettes générales et particulières	7,467 32	"	7,467 32	"	7,467 32	"
Taxes perçues en vertu de conventions littéraires avec les puissances étrangères	169 75	"	169 75	"	169 75	"
Restitutions par divers au Trésor	49,040 54	"	49,040 54	"	49,040 54	"
Revenus ordinaires de l'Académie de France à Rome	1,244 61	"	1,244 61	"	1,244 61	"
Recettes à divers titres	84,839 63	"	86,127 60	1,287 97	84,839 63	"
	52,345,429 68	15,408 93	59,722,091 99	16,874,195 06	42,863,305 86	9,482,123 82
Recettes faites en atténuation de frais de service et de négociations	"	"	576,647 40	576,647 40	"	"
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	"	69,042 37	69,042 37	"	"
	52,345,429 68	15,408 93	60,367,781 76	17,519,884 83	42,863,305 86	9,482,123 82
			42,847,896f 93c			
2e BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES. — PRODUITS DIVERS SPÉCIAUX.						
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	879,592 17	"	879,592 17	"	879,592 17	"
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	94,241 92	"	94,241 92	"	94,241 92	"
Subvention prélevée sur le produit des centimes facultatifs pour dépenses de l'instruction primaire	443,619 66	"	443,619 66	"	443,619 66	"
	1,417,453 75	"	1,417,453 75	"	1,417,453 75	"
Fonds spéciaux pour frais de premier avertissement de la taxe des biens de mainmorte	2,089 52	"	1,678 05	"	1,678 05	411 47
Fonds spéciaux pour frais de premier avertissement des redevances des mines	23 72	"	12 44	"	12 44	11 28
Remboursement de frais de surveillance des compagnies de chemins de fer	2,059,776 00	"	(A) 2,059,776 00	"	2,059,776 00	"
Remboursement de frais de surveillance des associations ouvrières, etc.	87,087 50	"	87,087 50	"	87,087 50	"
Subvention de l'Algérie pour frais de son exposition permanente à Paris	27,000 00	"	(B) 27,000 00	"	27,000 00	"
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	79,904 52	"	(C) 79,904 52	"	79,904 52	"
Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	150,000 00	"	(B) 809 84	"	809 84	149,190 16
	3,823,335 01	"	3,673,722 10	"	3,673,722 10	149,612 91
			3,673,722f 10c			

(A) Y compris 54,300 francs, par les trésoriers payeurs en Algérie.
(B) Par les trésoriers payeurs en Algérie.
(C) Par virement de comptes.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Recettes du Budget extraordinaire.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1866.)

EXERCICE 1866.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1867.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Rentes de l'amortissement	4,840,178f 75c	4,840,178f 75c	"	"	4,840,178f 75c	
Prélèvement sur la dotation de l'amortissement	90,762,311 00	90,762,311 00	"	"	90,762,311 00	
Indemnité de Chine (complément)	3,207,220 34	2,836,034 02	371,186f 32c	"	3,207,220 34	
Indemnité de Cochinchine (annuité)	1,089,141 11	549,141 11	(A) 540,000 00	"	1,089,141 11	
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnement	2,338,956 53	2,417,504 64	48,619 23	127,167f 34c	2,338,956 53	
Intérêt d'un somme due par le Mont-de-Milan	118,928 00	118,928 00	"	"	118,928 00	
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	3,929,588 42	31,098 77	3,898,489 65	"	3,929,588 42	
Sommes remboursées par la Caisse de la dotation de l'armée afférentes aux années antérieures à 1864	21,776,577 28	21,776,577 28	"	"	21,776,577 28	
Produit des terrains des fortifications du Havre, invendus en 1865	476,619 54	474,893 54	1,726 00	"	476,619 54	
Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	1,121,154 08	988,144 94	(A) 133,009 14	"	1,121,154 08	
Versement fait par la Société générale algérienne	9,091,925 52	6,000,000 00	6,499,999 98	3,408,074 46	9,091,925 52	
Fonds de concours versés par divers pour l'exécution de travaux publics	9,481,655 24	9,472,760 74	(A) 226,794 50	217,900 00	9,481,655 24	
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	1,544,428 64	1,153,620 04	390,808 60	"	1,544,428 64	
Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale	162,000 00	162,000 00	"	"	162,000 00	
Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	1,819,782 00	1,819,782 00	"	"	1,819,782 00	
Recettes sur les restes à recouvrer des emprunts nationaux de 1854 à 1859	1,414 12	1,414 12	"	"	1,414 12	
Complément du solde disponible des obligations trentenaires	6,160 00	"	(A) 6,160 00	"	6,160 00	
	151,768,040 57	143,404,388 95	12,116,793 42	3,753,141 80	151,768,040 57	
			8,363,651f 62c			

(A) Par virement de comptes.

Recettes du Budget extraordinaire.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1867.)

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1867.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Indemnité du Japon	2,187,541f 76c	"	(A) 2,187,541f 76c	"	2,187,541f 76c	"
Indemnité de Cochinchine	1,080,000 00	"	(A) 450,045 29	"	450,045 29	629,954f 71c
Prélèvement sur les fonds de non-valeurs restant libres à la clôture des exercices 1865 et 1866	7,000,000 00	3,500,000 00	(A) 3,500,000 00	"	7,000,000 00	"
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnements	2,500,000 00	"	(A) 2,500,000 00	"	2,500,000 00	"
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	1,265,204 24	"	229,165 80	"	229,165 80	1,036,038 44
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	"	"	"	"	250,000 00
Versement de la Société générale algérienne	20,074,741 10	"	(B) 20,074,741 10	"	20,074,741 10	"
Produit des terrains des fortifications du Havre	47,501 47	"	47,501 47	"	47,501 47	"
Produit des douanes maritimes du Mexique	710,128 99	"	(A) 710,128 99	"	710,128 99	"
Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	158,389 86	"	(A) 158,389 86	"	158,389 86	"
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	6,611,002 05	"	(A) 6,611,002 05	"	6,611,002 05	"
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	760,467 51	"	(A) 760,467 51	"	760,467 51	"
Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	124,273 06	84,902f 06c	39,371 00	"	124,273 06	"
Recettes sur les restes à recouvrer des emprunts nationaux de 1854 à 1859	8,845 56	"	(A) 8,845 56	"	8,845 56	"
	42,778,095 60	3,584,902 06	37,277,200 39	"	40,862,102 45	1,915,993 15
			37,277,200f 39c			

(A) Par virement de comptes.
(B) Dont 3,408,074 fr. 46 cent. par virement de comptes.

Suite des CONTRIBUTIO

Résumé spécial pour

EXERCICE 1866.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1867.	PENDANT l'année 1867.	TOTAL.
BUDGET ORDINAIRE.			
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	346,532,952f 64c	719,353f 57c	347,252,306f 21
Droit de timbre	82,302,528 67	40 24	82,302,568 91
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	66,636,830 96	"	66,636,830 96
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	37,644,386 54	"	37,644,386 54
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	18,630,838 15	61,110 51	18,691,948 66
Droits de douanes à l'exportation	307,792 63	"	307,792 63
Droits de navigation	4,415,475 00	"	4,415,475 00
Droits et produits divers de douanes	1,502,019 45	3,658 03	1,505,677 48
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	22,805,239 22	"	22,805,239 22
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	240,680,221 81	3,335,169 35	244,015,391 16
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	10,468,499 05	"	10,468,499 05
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	54,080,182 77	1,374,591 26	55,454,774 03
Droits divers et recettes à différents titres	62,837,805 89	3,148,323 05	65,986,129 81
Produit de la vente des tabacs	241,936,417 87	21,104 55	241,957,522 42
Produit de la vente des poudres à feu	12,608,301 66	0 50	12,608,302 16
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	74,507,301 68	"	74,507,301 68
Droit de 1 p. o/o sur les envois d'argent	1,351,711 29	1,386 62	1,353,097 91
Droit de 10 centimes p. o/o sur les valeurs déclarées, et de 1 p. o/o sur les valeurs cotées	938,516 96	"	938,516 96
Produit net des offices étrangers	2,701,071 66	2,717,333 36	5,418,405 02
Recettes à différents titres	56,387 85	381 60	56,769 45
	1,282,944,481 75	11,382,453 54	1,294,326,935 29
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre	428,835,481 31	719,393 81	429,554,875 12
Douanes et sels	151,942,581 95	64,768 54	152,007,350 49
Contributions indirectes	622,611,429 05	7,879,189 61	630,490,618 66
Produits des postes	79,554,989 44	2,719,101 58	82,274,091 02
	1,282,944,481 75	11,382,453 54	1,294,326,935 29

ET REVENUS PUBLICS.

impôts et revenus indirects.

EXERCICE 1867.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS effectués jusqu'au 31 décembre 1867.	RESTE À RECOUVRER jusqu'à la clôture de l'exercice.	TOTAL.
BUDGET ORDINAIRE.			
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	350,015,637f 85c	6,795,613f 49c	356,811,251f 34c
Droit de timbre	83,408,552 96	50 78	83,408,603 74
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	69,851,768 42	"	69,851,768 42
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	36,906,972 47	"	36,906,972 47
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	14,059,395 85	60,480 86	14,119,876 71
Droits de douanes à l'exportation	186,810 68	"	186,810 68
Droits de navigation	443,880 00	"	443,880 00
Droits et produits divers de douanes	1,570,248 09	40,000 00	1,610,248 09
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	22,684,329 86	"	22,684,329 86
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	229,975,253 25	4,369,545 29	234,344,798 54
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	10,461,306 03	"	10,461,306 03
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	56,873,176 22	2,661,958 71	59,535,134 93
Droits divers et recettes à différents titres (déduction faite de l'impôt du dixième des chemins de fer attribué à l'amortissement)	32,435,599 54	948.806 45	33,384,405 99
Produit de la vente des tabacs	247,625,121 32	518 71	247,625,640 03
Produit de la vente des poudres à feu	12,740,543 53	6 00	12,740,549 53
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres, journaux et imprimés	78,581,664 04	"	78,581,664 04
Droit perçu sur les envois d'argent	1,486,490 72	"	1,486,490 72
Droit de transport des valeurs déclarées, et des valeurs cotées	991,145 08	"	991,145 08
Produit net des offices étrangers	2,178,158 37	3,100,000 00	5,278,158 37
Recettes à différents titres	69,132 51	"	69,132 51
	1,252,545,186 79	17,976,980 29	1,270,522,167 08
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre	433,424,190 81	6,795,664 27	440,219,855 08
Douanes et sels	145,703,405 37	100,480 86	145,803,886 23
Contributions indirectes	590,110,999 89	7,980,835 16	598,091,835 05
Produits des postes	83,306,590 72	3,100,000 00	86,406,590 72
	1,252,545,186 79	17,976,980 29	1,270,522,167 08

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État des Recettes faites, en 1867, sur les Droits et Produits constatés de l'Exercice 1868.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1867.	RESTE À RECOUVRER.
1° BUDGET ORDINAIRE.			
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	102f 31c	102f 31c	"
Produits divers	14,319 48	14,319 48	"
TOTAL du budget ordinaire	14,421 79	14,421 79	"
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.			
Néant.	"	"	"
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
Néant.	"	"	"
TOTAL de l'exercice 1868	14,421 79	14,421 79	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1867.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX des finances.	ANCIENS PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Ain	3,002,220f 25c	187,606f 60c	2,920,629f 61c	427,286f 45c	4,400,521f 90c	3,141f 16c	10,941,405f 97c
Aisne	7,289,867 24	84,398 12	8,702,014 20	1,165,620 15	11,766,329 21	3,997 42	29,012,226 34
Allier	3,694,598 34	"	3,281,799 48	556,241 69	5,374,893 36	3,418 21	12,910,951 08
Alpes (Basses-)	933,858 10	"	1,210,929 01	155,322 73	1,667,863 15	2,878 28	3,970,851 27
Alpes (Hautes-)	681,894 41	30,382 53	896,060 20	103,186 40	1,418,411 55	2,381 60	3,132,316 69
Alpes-Maritimes	2,213,923 21	658,908 71	3,257,435 70	619,835 94	2,619,999 03	3,812 52	9,373,915 11
Ardèche	2,001,277 47	"	2,788,984 31	426,033 44	3,434,860 67	2,257 22	8,653,413 11
Ardennes	3,602,684 87	967,505 18	4,016,869 35	683,553 18	6,007,744 81	4,234 39	15,282,591 78
Ariége	1,196,590 47	"	1,353,542 60	202,719 81	2,138,810 79	1,725 76	4,893,389 43
Aube	3,243,401 13	"	3,029,151 42	532,622 33	5,698,452 61	3,273 19	12,506,900 68
Aude	2,456,105 07	1,947,049 06	2,289,446 88	406,906 19	5,221,049 08	2,689 96	12,323,246 24
Aveyron	2,345,578 89	"	2,088,903 74	374,609 62	3,896,582 95	2,726 54	8,708,401 74
Bouches-du-Rhône	8,858,953 54	16,137,105 34	17,385,661 45	2,672,157 73	13,076,811 97	9,551 80	58,140,241 83
Calvados	6,876,401 80	1,388,594 85	7,052,880 30	1,155,191 65	10,861,430 67	5,471 55	27.339,970 82
Cantal	1,704,333 43	"	1,897,426 74	234,340 95	2,877,779 65	1,723 83	6,715,604 60
Charente	3,991,256 37	"	2,679,555 21	583,988 29	5,463,586 95	2,255 69	12,720,642 51
Charente-Inférieure	4,623,263 98	3,479,344 13	3,526,980 44	723,957 89	7,459,411 15	4,124 94	19,817,682 53
Cher	2,646,151 92	"	3,156,606 45	415,357 28	3,571,728 33	4,805 71	9,794,649 69
Corrèze	1,809,006 98	"	1,754,953 40	231,643 71	2,286,388 84	1,872 87	6,083,865 80
Corse	735,305 93	417,866 56	"	225,382 55	1,536,139 27	6,378 03	2,921,072 34
Côte-d'Or	4,622,640 91	"	5,281,602 80	906,704 71	7,608,721 87	6,628 16	18,426,298 45
Côtes-du-Nord	3,157,813 96	450,438 18	7,542,759 03	424,019 13	4,666,509 45	2,502 26	16,244,042 01
Creuse	1,486,245 15	"	1,893,873 80	235,030 19	1,948,009 44	2,037 89	5,565,196 47
Dordogne	3,828,129 32	"	2,869,419 14	542,086 53	5,582,322 49	3,529 83	12,825,487 31
Doubs	2,897,703 08	268,159 87	3,977,344 69	617,618 12	4,336,372 48	5,835 87	12,103,034 11
Drôme	2,338,085 31	"	3,014,502 86	494,047 06	4,558,326 73	2,961 77	10,407,923 73
Eure	5,622,149 66	"	5,762,896 98	823,386 56	9,602,403 39	3,430 50	21,814,267 09
Eure-et-Loir	4,380,694 17	"	4,272,283 89	483,417 80	6,924,903 29	2,493 39	16,063,792 54
Finistère	3,778,204 83	920,165 30	9,906,795 32	467,400 02	5,247,506 16	3,928 48	20,324,000 11
Gard	3,317,896 19	1,114,686 69	5,485,931 94	813,556 65	6,646,834 80	4,305 43	17,383,211 70
Garonne (Haute-)	5,056,124 09	373,484 56	4,840,272 01	867,346 35	7,877,352 51	8,880 01	19,023,459 53
Gers	2,773,910 12	"	1,682,656 75	333,551 52	4,079,070 28	2,541 87	8,871,730 54
Gironde	11,551,996 87	14,999,704 99	14,061,241 89	2,435,330 01	13,316,920 66	8,862 51	56,374,056 93
Hérault	4,754,243 95	1,186,463 05	6,114,132 54	1,068,410 20	8,478,839 76	7,190 10	21,609,279 60
Ille-et-Vilaine	4,185,905 76	402,178 99	8,194,515 73	656,563 36	6,161,422 19	6,601 85	19,607,187 88
Indre	2,178,650 78	"	1,987,568 79	321,207 96	3,718,355 04	2,062 55	8,207,845 12
Indre-et-Loire	3,686,426 50	"	3,566,957 65	628,947 35	5,727,494 80	3,817 01	13,613,643 31
Isère	4,702,017 73	"	5,694,528 84	796,758 67	7,839,533 43	7,084 96	19,039,923 63
Jura	2,439,363 89	20,389 52	4,467,270 42	508,534 02	4,575,694 37	2,647 19	12,013,899 21
Landes	1,686,725 29	"	2,360,019 84	305,566 68	2,263,190 56	2,092 07	6,617,594 44
Loir-et-Cher	2,968,400 56	"	2,809,192 65	395,646 03	4,563,450 62	2,174 19	10,738,864 05
Loire	3,640,563 60	"	6,945,873 44	793,840 52	6,914,333 81	3,099 59	18,297,710 96
Loire (Haute-)	1,779,275 78	"	2,137,974 05	260,869 99	2,833,038 53	1,787 29	7,012,945 64
Loire-Inférieure	4,609,064 50	21,980,898 64	10,592,810 55	990,499 98	7,090,145 66	4,770 23	45,268,189 56
Loiret	4,053,653 75	180,365 77	4,728,395 20	684,557 55	6,984,058 14	4,393 75	16,635,424 16
Lot	1,822,047 36	"	1,490,020 57	234,825 03	3,283,823 37	2,505 63	6,833,221 96
Lot-et-Garonne	3,481,475 10	"	2,568,423 44	481,834 27	5,383,142 93	3,298 17	11,918,173 91
Lozère	737,365 39	"	781,195 64	121,514 19	1,459,705 84	1,627 62	3,101,408 68
Maine-et-Loire	5,081,849 17	"	6,791,495 85	840,209 59	8,004,915 59	5,486 66	20,723,956 86
Manche	4,978,712 91	690,156 32	6,397,989 01	715,998 77	8,910,211 96	3,995 51	21,697,064 48
Marne	5,029,005 03	"	6,538,652 35	1,068,951 44	8,833,757 44	4,795 70	21,475,161 96
Marne (Haute-)	2,425,842 06	"	2,438,629 64	490,927 85	4,284,298 74	3,713 79	9,643,412 08
Mayenne	2,850,300 08	"	5,365,155 12	391,216 65	4,684,641 79	1,892 73	13,293,206 37
A reporter	185,809,156 25	67,885,852 76	235,852,212 91	33,096,332 73	295,168,104 06	205,695 23	818,017,353 94

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1867.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS des POSTES.	TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX des finances.	ANCIENS PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL
Report.....	185,809,156f 25c	67,885,852f 76c	235,852,212f 91c	33,096,332f 73c	295,168,104f 06c	205,695f 23c	818,017,33[illegible]
Meurthe.....	4,643,116 37	"	11,546,362 15	834,885 46	7,591,523 11	9,078 00	24,624,9[illegible]
Meuse.....	2,959,614 05	"	3,114,134 97	514,367 06	5,124,267 94	4,607 91	11,716,9[illegible]
Morbihan.....	2,378,374 10	968,804 87	6,322,521 54	357,834 52	4,189,842 75	3,852 18	14,221,[illegible]
Moselle.....	4,478,863 32	2,501,777 14	5,676,087 59	678,877 62	6,609,932 79	8,114 40	19,953,[illegible]
Nièvre.....	3,059,108 45	"	3,405,357 13	492,974 14	4,704,974 38	3,009 71	11,665,[illegible]
Nord.....	15,087,984 68	15,589,494 60	31,963,666 22	2,617,045 61	22,602,191 17	11,284 16	87,871,[illegible]
Oise.....	5,578,433 67	"	6,694,738 24	845,789 79	9,743,521 09	4,003 92	22,866,[illegible]
Orne.....	4,522,245 98	"	4,280,921 39	642,536 58	7,120,215 02	2,641 19	16,568,[illegible]
Pas-de-Calais.....	7,704,033 04	5,036,089 80	14,728,703 95	1,217,870 66	11,681,480 02	5,401 19	40,373,[illegible]
Puy-de-Dôme.....	4,290,935 43	"	5,032,550 92	599,989 97	6,606,453 57	5,594 15	16,535,[illegible]
Pyrénées (Basses-)...	2,901,224 42	1,045,717 02	4,642,017 23	782,272 33	3,665,499 26	6,187 64	13,042,[illegible]
Pyrénées (Hautes-)..	1,669,375 61	"	1,841,421 33	257,321 88	1,771,968 96	3,037 85	5,543,[illegible]
Pyrénées-Orientales..	1,220,503 10	141,030 08	1,985,755 17	264,166 16	2,133,148 27	2,891 79	5,747,[illegible]
Rhin (Bas-).....	5,851,796 72	1,543,209 92	5,831,179 90	991,304 13	9,799,533 01	7,985 21	24,025,[illegible]
Rhin (Haut-).....	4,308,157 68	1,334,657 46	4,994,444 58	1,008,922 10	7,221,866 13	5,876 69	18,873,[illegible]
Rhône.....	10,383,571 13	4,715,368 11	14,391,493 29	2,367,353 23	13,951,503 52	11,974 23	45,821,[illegible]
Saône (Haute-).....	2,366,563 02	"	3,534,213 08	461,030 43	3,998,852 99	3,060 45	10,363,[illegible]
Saône-et-Loire.....	4,602,923 94	"	7,783,245 08	885,638 55	8,316,448 58	4,272 46	21,592,[illegible]
Sarthe.....	4,482,445 82	"	5,872,043 35	638,610 09	6,927,580 46	3,936 03	17,924,[illegible]
Savoie.....	1,902,844 02	254,129 83	2,144,469 91	329,479 62	2,834,927 40	4,940 18	7,470,[illegible]
Savoie (Haute-).....	1,881,324 55	55,452 37	1,408,767 42	276,072 95	2,309,073 68	2,846 29	5,933,[illegible]
Seine.....	114,800,722 50	23,300,577 81	166,399,420 60	26,428,496 56	76,603,926 25	"	407,533,[illegible]
Seine-Inférieure.....	11,081,148 60	22,032,574 68	21,696,136 44	2,799,643 73	21,088,988 81	8,461 84	78,706,[illegible]
Seine-et-Marne.....	5,196,208 70	"	5,994,238 60	850,898 25	10,363,204 98	5,090 79	22,409,[illegible]
Seine-et-Oise.....	9,115,673 52	"	12,270,625 68	1,471,409 02	14,617,949 29	8,133 51	37,483,[illegible]
Sèvres (Deux-).....	2,554,403 91	"	2,527,767 43	339,910 18	4,394,475 50	2,296 02	9,818,[illegible]
Somme.....	6,893,743 09	437,954 26	9,094,425 85	1,004,702 04	10,722,483 00	4,507 89	28,157,[illegible]
Tarn.....	2,591,854 41	"	1,989,227 92	353,824 42	4,678,096 42	3,281 78	9,616,[illegible]
Tarn-et-Garonne....	2,077,803 10	"	1,401,622 54	236,253 21	3,947,440 30	2,104 54	7,665,[illegible]
Var.....	2,998,196 35	420,962 36	5,536,303 27	568,870 07	4,721,904 11	3,702 98	14,249,[illegible]
Vaucluse.....	2,330,792 10	"	3,171,772 62	445,669 63	3,415,305 64	2,587 74	9,366,[illegible]
Vendée.....	2,724,951 21	419,359 02	2,989,186 25	337,072 59	4,376,407 11	2,446 71	10,849,[illegible]
Vienne.....	3,288,975 20	"	2,638,361 56	470,292 74	4,225,142 59	4,509 80	10,627,[illegible]
Vienne (Haute-)....	2,248,874 86	"	3,084,540 03	435,583 41	3,119,307 56	4,069 44	8,892,[illegible]
Vosges.....	3,409,025 37	"	4,550,958 63	623,725 06	6,009,969 80	3,725 36	14,597,[illegible]
Yonne.....	3,509,132 31	"	3,277,962 21	651,497 54	6,690,007 69	3,292 41	14,131,[illegible]
Armées expéditionnres	"	"	"	158,028 77	"	"	158,[illegible]
	456,904,100 58	147,683,012 09	629,668,856 98	87,336,552 83	623,047,517 21	378,501 67	1,945,018,5[illegible]

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	1,968,[illegible]
Caissier payeur central du Trésor public.....	43,929,[illegible]
Payeurs des armées et agent comptable des traites de la marine.....	2,372,[illegible]
Comptables des finances en Algérie.....	21,037,[illegible]
Trésoriers payeurs des colonies.....	3,177,[illegible]
Agent responsable des virements de comptes (à déduire).....	19,035,[illegible]
TOTAL GÉNÉRAL des recouvrements effectués pendant l'année 1867.....	1,998,468,5[illegible]

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1867.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de base au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées, dans le compte des dépenses publiques, par nature de budgets, par ministère et par chapitres.

Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque service, il est nécessaire de se reporter aux comptes particuliers que les ministres ordonnateurs publient pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres, avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

Les annulations de payements constatées pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la Cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

Enfin les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Le compte des dépenses publiques est précédé d'un tableau général, qui récapitule les développements placés à la suite, pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

Il contient, en outre, le développement, par département et par classe de comptables, des payements effectués pendant la gestion sur les divers exercices en cours d'exécution. Les détails, par lieu d'ordonnancement, des dépenses de chaque ministère, selon les circonscriptions spéciales des services, se trouvent dans les comptes définitifs que les départements ministériels publient en clôture d'exercice.

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1866.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 2,209,707,108 fr. 31 cent.

SAVOIR :

Budget ordinaire..	Dette publique et dotations.....	647,485,410f 45c	1,691,343,643f 94c
	Services généraux des ministères..	811,082,544 43	
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts.....	221,956,316 26	
	Remboursements et restitutions, etc.	10,819,372 80	
Budget des dépenses sur ressources spéciales.....			256,193,642 12
Budget extraordinaire.....			262,169,822 25
TOTAL.....			2,209,707,108 31

Sur ces dépenses il a été payé par le Trésor public jusqu'à l'époque de la clôture dudit exercice une somme de 2,203,074,625 fr. 04 cent. appliquée ainsi qu'il suit aux divers budgets.

	BUDGET ordinaire.	BUDGET des dépenses sur ressources spéciales.	BUDGET extraordinaire.	
Payements antérieurs au 1er janvier 1867.	1,491,762,592f 87c	201,123,083f 95c	206,322,966f 84c	
Payements de l'année 1867.....	224,888,276 63	55,114,011 63	65,368,266 00	
A déduire : les annulations résultant de reversements de fonds, de recouvrements d'avances et de changements d'imputation.....	31,296,297 10	43,453 46	10,164,822 32	
NET des payements de l'année 1867.	193,591,979 53	55,070,558 17	55,203,443 68	
TOTAL des payements de l'exercice 1866.	1,685,354,572 40	256,193,642 12	261,526,410 52	2,203,074,625 04

Dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice 1866, et qui seront ordonnancées par les ministres sur le chapitre spécial des exercices clos :

1° Budget ordinaire.....	5,989,071f 54c	6,632,483 27
2° Budget extraordinaire.....	643,411 73	

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1867.

Les dépenses liquidées par les ministères ordonnateurs jusqu'au 1er janvier 1868, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de cet exercice, montent à 2,210,162,709 fr. 38 c.

SAVOIR :

1° Budget ordinaire.	Dette publique et dotations.....	511,050,349f 43c	1,551,002,478f 74c
	Services généraux des ministères...	807,853,303 96	
	Frais de régie, de perception, etc..	221,680,138 82	
	Remboursements et restitutions, etc.	10,418,686 53	
2° Budget des dépenses sur ressources spéciales.....			276,080,147 42
3° Budget extraordinaire.....			383,080,083 22
TOTAL à reporter....			2,210,162,709 38

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

Report..... 2,210,162,709f 38c

Les payements faits par le Trésor public jusqu'au 1er janvier 1868 s'élèvent à la somme de 1,830,933,371 fr. 59 cent.

SAVOIR :

	BUDGET ordinaire.	BUDGET des dépenses sur ressources spéciales.	BUDGET extraordinaire.	
Payements antérieurs au 1er janvier 1867.....	8,891,198f 37c	776,976f 29c	379,721f 05c	
Payements de l'année 1867.....	1,394,389,744 67	207,729,497 32	254,710,243 75	
	1,403,280,943 04	208,506,473 61	255,089,964 80	
A déduire : les annulations résultant de reversements de fonds, de recouvrements d'avances et de changements d'imputation.....	35,154,290 31	356 50	789,363 05	
	1,368,126,652 73	208,506,117 11	254,300,601 75	1,830,933,371 59

Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1868, savoir :

1° Budget ordinaire.....	182,875,826f 01c	379,229,337 79
2° ——— des dépenses sur ressources spéciales.....	67,574,030 31	
3° ——— extraordinaire.....	128,779,481 47	

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1868.

Les payements faits, par anticipation, sur cet exercice ont eu lieu principalement pour les dépenses des dotations, pour le service des vivres et des fourrages de la guerre, tant en France qu'en Algérie, pour divers services de la marine et pour l'acquittement d'ordonnances de réimpositions sur les contributions directes, etc. Ils s'élèvent ensemble à 11,127,061 fr. 35 cent.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1867.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques, pendant l'année 1867, s'élèvent à une somme totale de 2,135,878,518 fr. 61 cent.,

SAVOIR :

		EXERCICE 1866.	EXERCICE 1867.	EXERCICE 1868.
1° Budget ordinaire.	Dette publique et dotations.....	55,233,126f 79c	442,722,970f 40c	3,172,266f 28c
	Services généraux des ministères.....	117,350,006 51	704,486,523 71	7,139,081 93
	Frais de régie, de perception, etc.....	19,981,354 86	202,810,472 52	"
	Remboursements et restitutions, etc.....	1,027,491 37	9,215,487 73	"
		193,591,979 53	1,359,235,454 36	10,311,348 21
2° Budget des dépenses sur ressources spéciales.....		55,070,558 17	207,729,140 82	744,901 14
3° Budget extraordinaire.....		55,203,443 68	253,920,880 70	70,812 00
		303,865,981 38	1,820,885,475 88	11,127,061 35
TOTAL.....		2,135,878,518f 61c		

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1867. (V. page 45.)

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1866, 1867 et 1868, au 1er janvier 1868.

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS, AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT. Antérieurement au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Droits constatés.	Opérations de l'année 1867. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1867.	pendant l'année 1867.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	OBSERVATIONS.
	EXERCICE 1866.									
	BUDGET ORDINAIRE.									
130	Dette publique et dotations. — Dette consolidée	345,946,756f 50c	2,000f 00c	"	345,948,756	336,343,491f 27c	7,521,420f 68c	343,864,911f 95c	2,083,844f 55c	
	Fonds d'amortissement	122,773,876 00	"	"	122,773,876	122,773,876 00	"	122,773,876 00	"	
	Emprunts spéciaux pour canaux, etc.	15,828,645 00	"	"	15,828,645	15,695,729 70	85,191 56	15,780,921 26	47,723 74	
	Capitaux remboursables à divers titres	37,299,343 36	"	1,201f 98c	37,298,141	11,655,666 59	25,139,112 23	36,794,778 82	503,362 56	
	Dette viagère	80,900,074 00	"	2,968,133 02	77,931,940	56,849,288 64	21,082,652 34	77,931,940 98	"	
	Dotations	47,807,884 00	"	103,833 41	47,704,050	46,299,300 61	1,404,749 98	47,704,050 59	"	
132	Services généraux des ministères. — Ministère d'État	3,035,791 64	"	1,306 15	3,034,485	2,758,514 41	271,624 42	3,030,138 83	4,346 66	
134	——— de la justice et des cultes. — Justice	33,181,810 50	"	327,725 00	32,854,085	30,528,787 02	2,312,095 52	32,840,882 54	13,202 96	
136	——— Cultes	48,152,227 35	"	20,324 82	48,131,902	34,795,799 77	13,247,845 06	48,043,644 83	88,257 70	
138	——— des affaires étrangères	13,120,404 13	"	1,286 02	13,119,118	9,814,956 21	3,259,983 23	13,074,939 44	44,178 67	
140 et 142	——— de l'intérieur	54,475,574 06	"	102,779 15	54,372,794	46,586,265 93	7,648,774 63	54,235,040 56	137,754 35	
146	——— des finances	18,959,187 65	"	271,727 76	18,687,459	15,374,978 07	3,308,740 24	18,683,718 31	3,741 58	
148 et 150	Ministère de la guerre et Gouvernem^t général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	366,838,389 32	"	4,129,516 92	362,708,872	326,476,509 05	33,966,196 36	360,442,705 41	2,266,166 99	
152	Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	14,703,661 05	"	499,652 15	14,204,008	11,600,840 84	2,581,113 65	14,181,954 49	22,054 41	
154	Ministère de la marine et des colonies	157,901,914 82	"	945,106 29	156,956,808	127,482,198 98	28,922,473 67	156,404,672 65	552,135 88	
158	——— de l'instruction publique	20,689,037 93	"	13,210 73	20,675,827	15,074,333 18	5,496,868 78	20,571,201 96	104,625 24	
162	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	74,076,082 52	"	234,188 65	73,841,893	60,434,229 76	13,344,982 33	73,779,212 09	62,681 78	
168	——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	12,495,651 51	"	364 41	12,495,287	9,488,167 78	2,989,308 62	12,477,476 40	17,810 70	
170 et 172	Frais de régie, de perception, et d'exploitation des impôts	224,284,774 08	"	2,328,457 82	221,956,316	201,937,799 47	19,981,354 86	221,919,154 33	37,161 93	
172	Remboursements et restitutions, non-valeurs, etc.	10,969,799 73	"	150,426 93	10,819,372	9,791,859 59	1,027,491 37	10,819,350 96	21 84	
		1,703,440,885 15	2,000 00	12,099,241 21	1,691,343,643	491,762,592 87	193,591,979 53	1,685,354,572 40	5,989,071 54	
			12,097,241f 21c							

Suite de l'EXERCICE 1866.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1866, 1867 et 1868, au 1er janvier 1868.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1867. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1867.	pendant l'année 1867.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	OBSERVATIONS.
	Suite de l'EXERCICE 1866.									
	2e BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.									
144	Ministère de l'intérieur	152,862,398f 36c	"	9,269,563f 51c	143,592,834f 85c	106,666,393f 45c	36,926,441f 40c	143,592,834f 85c	"	
174	——— des finances	103,205,848 83	"	2,288,530 77	100,917,318 06	87,097,113 11	13,820,204 95	100,917,318 06	"	
152	Gouvernement général de l'Algérie	320,007 53	"	180,023 97	139,983 56	102,936 26	37,047 30	139,983 56	"	
160	Ministère de l'instruction publique	7,953,192 21	"	407,825 81	7,545,366 40	5,062,251 27	2,483,115 13	7,545,366 40	"	
164	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	6,571,088 76	"	2,572,949 51	3,998,139 25	2,194,389 86	1,803,749 39	3,998,139 25	"	
	TOTAL	270,912,535 69	"	14,718,893 57	256,193,642 12	201,123,083 95	55,070,558 17	256,193,642 12	"	
			14,718,893f 57c							
	3e BUDGET EXTRAORDINAIRE.									
136	Ministère de la justice et des cultes. (Cultes.)	5,299,670 58	160,126f 11c	"	5,459,796 69	3,803,353 93	1,587,032 42	5,390,386 35	69,410f 34c	
144	——— de l'intérieur	5,176,968 21	"	8,901 70	5,168,066 51	4,098,498 26	1,044,420 68	5,142,918 94	25,147 57	
174	——— des finances	13,217,589 38	"	273,356 90	12,944,232 48	2,709,176 26	10,232,164 44	12,941,340 70	2,891 78	
150	Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	54,075,599 00	1,974,969 23	"	56,050,568 23	53,212,179 38	2,477,046 02	55,689,225 40	361,342 83	
152	Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du gouvernement général de l'Algérie.	18,343,925 67	"	3,474,159 20	14,869,766 47	10,215,039 27	4,650,477 20	14,865,516 47	4,250 00	
156	Ministère de la marine et des colonies	36,850,201 00	"	906,041 15	35,944,159 85	21,015,444 58	14,923,439 47	35,938,884 05	5,275 80	
160	——— de l'instruction publique	1,675,000 00	"	96,260 85	1,578,739 15	1,189,420 24	354,428 91	1,543,849 15	34,890 00	
164 et 166	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	124,560,759 53	"	2,675,433 83	121,885,325 70	103,882,161 71	17,863,785 99	121,745,947 70	139,378 00	
168	——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	8,269,698 55	"	531 38	8,269,167 17	6,197,693 21	2,070,648 55	8,268,341 76	825 41	
	TOTAL	267,469,411 92	2,135,095 34	7,434,685 01	262,169,822 25	206,322,966 84	55,203,443 68	261,526,410 52	643,411 73	
			5,299,589f 67c							
	RÉCAPITULATION DE L'EXERCICE 1866.									
	1e Budget ordinaire	1,703,440,885 15	"	12,097,241 21	1,691,343,643 94	1,491,762,592 87	193,591,979 53	1,685,354,572 40	5,989,071 54	
	2e ——— des dépenses sur ressources spéciales	270,912,535 69	"	14,718 893 57	256,193,642 12	201,123,083 95	55,070,558 17	256,193,642 12	"	
	3e ——— extraordinaire	267,469,411 92	"	5,299,589 67	262,169,822 25	206,322,966 84	55,203,443 68	261,526,410 52	643,411 73	
	TOTAL	2,241,822,832 76	"	32,115,724 45	2,209,707,108 31	1,899,208,643 66	303,865,981 38	2,203,074,625 04	6,632,483 27	
			32,115,724f 45c							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1866, 1867 et 1868, au 1er janvier 1868.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.		DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT ET DÉPENSES PRÉSUMÉES — antérieurement au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. — Droits constatés et présumés.	Opérations de l'année 1867. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1867.	PENDANT l'année 1867.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1868.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1867.						
					1re ORDINAIRE.						
	Dette publique et dotations.	Dette consolidée	"	340,908,659f 00c	"	340,908,659	"	331,102,563f 37c	331,102,563f 37c	9,806,095f 63c	
131		Capitaux remboursables à divers titres	673,472f 23c	36,198,648 20	"	36,872,120	673,472f 23c	9,584,055 37	10,257,527 60	26,614,592 83	
		Dette viagère	"	85,468,390 00	"	85,468,390	"	58,748,576 02	58,748,576 02	26,719,813 98	
		Dotations	2,208,333 33	45,592,846 67	"	47,801,180	2,208,333 33	43,287,775 64	45,496,108 97	2,305,071 03	
133		Ministère d'État	"	3,072,930 02	"	3,072,930	"	2,829,749 97	2,829,749 97	243,180 05	
135		——— de la justice et des cultes. Justice	"	33,106,859 87	"	33,106,859	"	30,618,849 95	30,618,849 95	2,488,009 92	
137		——— de la justice et des cultes. Cultes	"	48,584,923 27	"	48,584,923	"	35,503,034 90	35,503,034 90	13,081,888 37	
139		——— des affaires étrangères	"	13,087,536 81	"	13,087,536	"	10,211,802 29	10,211,802 29	2,875,734 52	
141 et 143		——— de l'intérieur	"	54,983,808 82	"	54,983,808	"	47,553,300 70	47,553,300 70	7,430,508 12	
147		——— des finances	4,000 00	20,286,229 34	"	20,290,229	4,000 00	16,897,151 36	16,901,151 36	3,389,077 98	
149 et 151	Services généraux des ministères.	Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie. Dépenses du ministère de la guerre	5,144,690 88	362,758,810 68	"	367,903,501	5,144,690 88	340,341,066 75	345,485,757 63	22,417,743 93	
153		Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie. Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	"	14,601,508 47	"	14,601,508	"	11,607,340 41	11,607,340 41	2,994,168 06	
155		Ministère de la marine et des colonies	859,201 93	146,146,099 52	"	147,005,301	859,201 93	124,126,862 49	124,986,064 42	22,019,237 03	
159		——— de l'instruction publique	"	20,344,597 71	"	20,344,597	"	15,516,458 75	15,516,458 75	4,828,138 96	
163		——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	72,751,516 27	"	72,751,516	"	60,042,149 71	60,042,149 71	12,709,366 56	
169		——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	"	12,120,590 37	"	12,120,590	"	9,238,756 43	9,238,756 43	2,881,833 94	
171 et 173	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts		1,500 00	221,678,638 82	"	221,680,138	1,500 00	202,810,472 52	202,811,972 52	18,868,166 30	
173	Remboursements et restitutions, non-valeurs, etc		"	10,418,686 53	"	10,418,686	"	9,215,487 73	9,215,487 73	1,203,198 80	
			8,891,198 37	1,542,111,280 37	"	1,551,002,478	8,891,198 37	1,359,235,454 36	1,368,126,652 73	182,875,826 01	

Suite de l'EXERCICE 1867.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1866, 1867 et 1868, au 1er janvier 1868.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT ET DÉPENSES PRÉSUMÉES — antérieurement au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. — Droits constatés et présumés.	Opérations de l'année 1867. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1867.	PENDANT l'année 1867.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1868.	OBSERVATIONS.
	Suite de l'EXERCICE 1867.									
	2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.									
145	Ministère de l'intérieur	"	158,192,814f 02c	"	158,192,[illegible]	"	111,445,737f 63c	111,445,737f 63c	46,747,076f 39c	
175	——— des finances	776,976f 29c	101,820,024 27	"	102,597,[illegible]	776,976f 29c	88,703,457 99	89,480,434 28	13,116,566 28	
153	Gouvernement général de l'Algérie	"	278,956 15	"	278,[illegible]	"	86,060 93	86,060 93	192,895 22	
161	Ministère de l'instruction publique	"	8,171,746 18	"	8,171,[illegible]	"	5,112,325 13	5,112,325 13	3,059,421 05	
165	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	6,839,630 51	"	6,839,[illegible]	"	2,381,559 14	2,381,559 14	4,458,071 37	
	TOTAL	776,976 29	275,303,171 13	"	276,080,[illegible]	776,976 29	207,729,140 82	208,506,117 11	67,574,030 31	
	3° EXTRAORDINAIRE.									
137	Ministère de la justice et des cultes. (Cultes.)	"	5,670,838 00	"	5,670,[illegible]	"	3,704,449 49	3,704,449 49	1,966,388 51	
139	——— des affaires étrangères	"	300,000 00	"	300,[illegible]	"	128,021 09	128,021 09	171,978 91	
145	——— de l'intérieur	"	6,016,784 27	"	6,016,[illegible]	"	4,562,714 84	4,562,714 84	1,454,069 43	
175	——— des finances	"	4,644,149 33	"	4,644,[illegible]	"	3,412,929 29	3,412,929 29	1,231,220 04	
151	Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	20,000 00	150,925,597 00	"	150,945,[illegible]	20,000 00	99,925,421 07	99,945,421 07	51,000,175 93	
153	Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du gouvernem[t] général de l'Algérie.	"	25,751,112 80	"	25,751,[illegible]	"	15,116,538 64	15,116,538 64	10,634,574 16	
157	——— de la marine et des colonies	359,721 05	77,583,776 62	"	77,943,[illegible]	359,721 05	48,174,777 07	48,534,498 12	29,408,999 55	
161	——— de l'instruction publique	"	2,198,711 00	"	2,198,[illegible]	"	1,340,838 65	1,340,838 65	857,872 35	
165 et 167	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	100,358,393 15	"	100,358,[illegible]	"	71,777,803 82	71,777,803 82	28,580,589 33	
169	——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	"	9,251,000 00	"	9,251,[illegible]	"	5,777,386 74	5,777,386 74	3,473,613 26	
	TOTAL	379,721 05	382,700,362 17	"	383,080,[illegible]	379,721 05	253,920,880 70	254,300,601 75	128,779,481 47	
	RÉCAPITULATION EXERCICE 1867.									
	1° Budget ordinaire	8,891,198 37	1,542,111,280 37	"	1,551,002,[illegible]	8,891,198 37	1,359,235,454 36	1,368,126,652 73	182,875,826 01	
	2° ——— des dépenses sur ressources spéciales	776,976 29	275,303,171 13	"	276,080,[illegible]	776,976 29	207,729,140 82	208,506,117 11	67,574,030 31	
	3° ——— extraordinaire	379,721 05	382,700,362 17	"	383,080,[illegible]	379,721 05	253,920,880 70	254,300,601 75	128,779,481 47	
	TOTAL	10,047,895 71	2,200,114,813 67	"	2,210,162,[illegible]	10,047,895 71	1,820,885,475 88	1,830,933,371 59	379,229,337 79	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1866, 1867 et 1868, au 1er janvier 1868.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1867. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1867.	pendant l'année 1867.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1868.	OBSERVATIONS.
	EXERCICE 1868.									
	1° BUDGET ORDINAIRE.									
	Dette publique et dotations	"	3,172,266f 28c	"	3,172,266f 28c	"	3,172,266f 28c	3,172,266f 28c	"	
	Ministère de la guerre	"	6,710,293 66	"	6,710,293 66	"	6,710,293 66	6,710,293 66	"	
	——— de la marine et des colonies	"	428,788 27	"	428,788 27	"	428,788 27	428,788 27	"	
	TOTAL du budget ordinaire	"	10,311,348 21	"	10,311,348 21	"	10,311,348 21	10,311,348 21	"	
186	2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.									
	Ministère des finances	"	744,901 14	"	744,901 14	"	744,901 14	744,901 14	"	
	3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.									
	Ministère de la marine et des colonies	"	70,812 00	"	70,812 00	"	70,812 00	70,812 00	"	
	TOTAL GÉNÉRAL de l'exercice 1868	"	11,127,061 35	"	11,127,061 35	"	11,127,061 35	11,127,061 35	"	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

EXERCICE 1866	2,241,822,832f 76	"	32,115,724f 45c	2,209,707,108f 31c	1,909,208,643f 66c	303,865,981f 38c	2,203,074,625f 04c	6,632,483f 27c
——— 1867	10,047,895 71	2,200,114,813f 67	"	2,210,162,709f 38c	10,047,895 71	1,820,885,475 88	1,830,933,371 59	379,229,337 79
——— 1868	"	11,127,061 35	"	11,127,061 35	"	11,127,061 35	11,127,061 35	"
	2,251,870,728 47	2,211,241,875 02	32,115,724 45	4,430,996,879f 04c	1,909,256,539 37	2,135,878,518 61	4,045,135,057 98	385,861,821 06
		2,179,126,150f 57c						

DÉPENSES DU MINISTÈRE DES FINANCES.

Dette publique et Dotations.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.						
1re SECTION. — DETTE CONSOLIDÉE ET AMORTISSEMENT.						
Dette consolidée — Rentes 4 1/2 p. o/o	37,599,061f 00c	35,800,451f 27c	1,094,399f 38c	81f 00c	36,894,769f 65c	704,2[illegible]
Dette consolidée — 4 p. o/o	446,096 00	432,805 50	8,904 00	"	441,709 50	4,3[illegible]
Dette consolidée — 3 p. o/o	307,903,599 50	300,110,234 50	6,422,389 30	4,191 00	306,528,432 80	1,375,1[illegible]
Fonds d'amortissement	122,773,876 00	122,773,876 00	"	"	122,773,876 00	
	468,722,632 50	459,117,367 27	7,525,692 68	4,272 00	466,638,787 95	2,083,8[illegible]
EMPRUNTS SPÉCIAUX POUR CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.						
Intér. prim. et amortnt des emprts à rembser par le Trés.	7,517,703 00	7,507,828 00	9,875 00	"	7,517,703 00	
Rachat des actions de jouissance des can. soumissionnés	1,346,327 00	1,346,327 00	"	"	1,346,327 00	
——— des concessions de canaux et divers ponts	4,814,755 00	4,715,704 70	75,316 56	"	4,791,021 26	23,7[illegible]
Intérêts et amortissement des obligations du Trésor	2,149,860 00	2,125,870 00	"	"	2,125,870 00	23,9[illegible]
	15,828,645 00	15,695,729 70	85,191 56	"	15,780,921 26	47,7[illegible]
CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.						
Intérêts de capitaux de cautionnements	8,700,000 00	235,880 67	7,962,955 41	2,198 64	8,196,637 44	503,3[illegible]
Intérêts de la dette flottante du Trésor	27,993,874 04	10,830,525 94	17,170,068 74	6,720 64	27,993,874 04	
Rachat des péages du Sund et des Belts	248,831 78	248,831 78	"	"	248,831 78	
——— du péage de l'Escaut	340,428 20	340,428 20	"	"	340,428 20	
Redevances envers l'Espagne pour délimitation de la frontière des Pyrénées	15,007 36	"	15,007 36	"	15,007 36	
	37,298,141 38	11,655,666 59	25,148,031 51	8,919 28	36,794,778 82	503,3[illegible]
DETTE VIAGÈRE.						
Rentes viagères d'ancienne origine	238,094 12	177,398 00	70,428 19	9,732 07	238,094 12	
Rentes viagères pour la vieillesse	4,221,045 47	3,047,266 58	1,204,315 18	30,536 29	4,221,045 47	
Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire	191,277 76	137,250 00	54,027 76	"	191,277 76	
——— de la pairie et de l'ancien Sénat	132,700 00	100,500 00	32,200 00	"	132,700 00	
——— civiles. (Loi du 22 août 1790.)	1,507,498 09	1,093,688 01	418,142 15	4,332 07	1,507,498 09	
——— à titre de récompense nationale	513,857 50	381,511 31	136,522 57	4,176 38	513,857 50	
——— militaires et de veuves de militaires	39,696,788 21	29,240,932 03	10,564,700 80	108,844 62	39,696,788 21	
——— ecclésiastiques	37,771 34	26,021 58	12,062 99	313 23	37,771 34	
——— de donataires dépossédés	884,874 83	598,728 19	300,982 62	14,835 98	884,874 83	
——— civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	26,544,169 94	19,343,004 35	7,349,406 06	148,240 47	26,544,169 94	
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	170,199 00	169,799 00	400 00	"	170,199 00	
Secours viagers aux anciens militaires de la République et de l'Empire	2,641,099 75	1,937,698 75	708,163 50	4,762 50	2,641,099 75	
Pensions et indemnités viagères de retraite aux employés des anciennes list. civ. et du dom. privé du dern. règne	519,127 02	374,496 74	148,653 44	4,023 16	519,127 02	
Dotataires du Mont-de-Milan	300,989 09	220,994 10	82,648 58	2,653 59	300,989 09	
Rappels d'arrér. de rentes viagères antérieures à 1866	40,266 86	"	40,266 86	"	40,266 86	
——— de pensions antérieures à 1866	292,182 00	"	292,182 00	"	292,182 00	
	77,931,940 98	56,849,288 64	21,415,102 70	332,450 36	77,931,940 98	
DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.						
Liste civile de l'Empereur	25,000,000 00	25,000,000 00	"	"	25,000,000 00	
Dotation des princes et princesse de la famille imple	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	1,500,000 00	
Dotations du Sénat	4,996,166 59	3,711,916 61	1,284,249 98	"	4,996,166 59	
Dépenses administratives du Sénat	1,192,154 00	1,192,154 00	"	"	1,192,154 00	
Dépenses administratives du Corps législatif et indemnités aux députés	5,116,500 00	4,996,000 00	120,500 00	"	5,116,500 00	
Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	9,899,230 00	9,899,230 00	"	"	9,899,230 00	
	47,704,050 59	46,299,300 61	1,404,749 98	"	47,704,050 59	
	647,485,410 45	589,617,352 81	55,578,768 43	345,641 64	644,850,479 60	2,634,9[illegible]
			55,233,126f 79c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.						
1re SECTION. — DETTE CONSOLIDÉE ET AMORTISSEMENT.						
Dette consolidée. — Rentes 4 1/2 p. o/o	37,453,098f 00c	"	35,504,791f 90c	"	35,504,791f 90c	1,948,306f 10c
Dette consolidée. — 4 p. o/o	446,096 00	"	434,449 00	"	434,449 00	11,647 00
Dette consolidée. — 3 p. o/o	303,009,465 00	"	295,163,322 47	"	295,163,322 47	7,846,142 53
	340,908,659 00	"	331,102,563 37	"	331,102,563 37	9,806,095 63
CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.						
Intérêts de capitaux de cautionnements	8,687,576 11	"	394,135 27	"	394,135 27	8,293,440 84
Intérêts de la dette flottante du Trésor	27,580,000 00	673,472f 23c	8,614,739 47	14,115f 85c	9,274,095 85	18,305,904 15
Rachat des péages du Sund et des Belts	248,868 28	"	248,868 28	"	248,868 28	"
——— du péage de l'Escaut	340,428 20	"	340,428 20	"	340,428 20	"
Redevances envers l'Espagne pour délimitation de la frontière des Pyrénées	15,247 84	"	"	"	"	15,247 84
	36,872,120 43	673,472 23	9,598,171 22	14,115 85	10,257,527 60	26,614,592 83
DETTE VIAGÈRE.						
Rentes viagères d'ancienne origine	283,490 00	"	159,352 71	"	159,352 71	124,137 29
Rentes viagères pour la vieillesse	4,750,000 00	"	3,247,552 10	"	3,247,552 10	1,502,447 90
Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire	210,000 00	"	145,500 00	"	145,500 00	64,500 00
——— de la pairie et de l'ancien Sénat	130,000 00	"	91,500 00	"	91,500 00	38,500 00
——— civiles. (Loi du 22 août 1790.)	1,668,000 00	"	1,097,441 00	"	1,097,441 00	570,559 00
——— à titre de récompense nationale	551,000 00	"	361,386 06	"	361,386 06	189,613 94
——— militaires et de veuves de militaires	42,900,000 00	"	30,035,894 92	"	30,035,894 92	12,864,105 08
——— ecclésiastiques	42,000 00	"	25,091 45	"	25,091 45	16,908 55
——— de donataires dépossédés	937,000 00	"	580,348 97	"	580,348 97	356,651 03
——— civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	30,233,000 00	"	20,353,679 26	"	20,353,679 26	9,879,320 74
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	165,000 00	"	157,484 00	"	157,484 00	7,516 00
Secours viagers aux anciens militaires de la République et de l'Empire	2,700,000 00	"	1,922,262 25	"	1,922,262 25	777,737 75
Pensions et indemnités viagères de retraite aux employés des anciennes listes civiles et du domaine privé du dernier règne	587,000 00	"	353,443 03	"	353,443 03	233,556 97
Dotataires du Mont-de-Milan	311,900 00	"	217,640 27	"	217,640 27	94,259 73
	85,468,390 00	"	58,748,576 02	"	58,748,576 02	26,719,813 98
DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.						
Liste civile de l'Empereur	25,000,000 00	2,083,333 33	22,916,666 67	"	25,000,000 00	"
Dotation des princes et princesse de la famille impériale	1,500,000 00	125,000 00	1,375,000 00	"	1,500,000 00	"
Dotations du Sénat	5,100,000 00	"	3,722,749 97	"	3,722,749 97	1,377,250 03
Dépenses administratives du Sénat	1,245,000 00	"	1,245,000 00	"	1,245,000 00	"
Dépenses administratives du Corps législatif et indemnités aux députés	4,812,500 00	"	4,760,000 00	"	4,760,000 00	52,500 00
Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	10,143,680 00	"	9,268,359 00	"	9,268,359 00	875,321 00
	47,801,180 00	2,208,333 33	43,287,775 64	"	45,496,108 97	2,305,071 03
	511,050,349 43	2,881,805 56	442,737,086 25	14,115 85	445,604,775 96	65,445,573 47
			442,722,970f 40c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère d'État.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la charge de l'exercice.
BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE.						
Personnel	282,788f 14c	254,608f 18c	23,833f 30c	"	278,441f 48c	4,34
Matériel	139,486 09	122,850 31	17,547 03	911f 25c	139,486 09	"
IIe SECTION. — CONSEIL PRIVÉ. — CONSEIL D'ÉTAT.						
Membres du Conseil privé	233,333 34	216,666 67	16,666 67	"	233,333 34	"
Conseil d'État. (Personnel.)	2,209,822 39	2,057,326 94	152,495 45	"	2,209,822 39	"
——— (Matériel.)	158,997 23	97,004 01	61,993 22	"	158,997 23	"
	3,024,427 19	2,748,456 11	272,535 67	911 25	3,020,080 53	4,34
Dépenses des exercices clos	10,058 30	10,058 30	"	"	10,058 30	"
TOTAUX	3,034,485 49	2,758,514 41	272,535 67	911 25	3,030,138 83	4,34
			271,624f 42c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE.						
Personnel	284,000f 00c	"	254,274f 64c	"	254,274f 64c	29,725f 36c
Matériel	139 500 00	"	141,304 18	10,009f 95c	131,294 23	8,205 77
IIe SECTION. — CONSEIL PRIVÉ. — CONSEIL D'ÉTAT.						
Membres du Conseil privé	313,055 56	"	296,388 89	"	296,388 89	16,666 67
Conseil d'État. (Personnel.)	2,166,400 00	"	2,019,484 51	"	2,019,484 51	146,915 49
——— (Matériel.)	169,000 00	"	127,333 24	"	127,333 24	41,666 76
	3,071,955 56	"	2,838,785 46	10,009 95	2,828,775 51	243,180 05
Dépenses des exercices clos	974 46	"	974 46	"	974 46	"
TOTAUX	3,072,930 02	"	2,839,759 92	10,009 95	2,829,749 97	243,180 05
			2,829,749f 97c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Justice et des Cultes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la charge de l'exercice.
Ire PARTIE. — SERVICES DE LA JUSTICE.						
BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE. — CONSEIL DU SCEAU DES TITRES.						
Personnel	548,221f 15c	547,496f 15c	680f 00c	"	548,176f 15c	
Matériel	129,999 61	94,491 06	35,448 55	"	129,939 61	
Conseil du sceau des titres	19,659 76	15,108 64	4,551 12	"	19,659 76	
IIe SECTION. — COURS ET TRIBUNAUX.						
Cour de cassation	1,180,360 00	1,180,360 00	"	"	1,180,360 00	
Cours impériales	6,962,108 52	6,476,572 35	484,745 53	510f 96c	6,960,806 92	1,3
—— d'assises	157,900 00	127,920 98	29,979 02	"	157,900 00	
Tribunaux de première instance	10,085,317 49	9,315,772 48	1,065,376 14	1,033 54	10,080,115 08	5,2
—— de commerce	178,182 84	158,796 13	19,286 72	"	178,082 85	
—— de police	78,880 00	71,384 98	7,150 00	"	78,534 98	3
Justices de paix	7,862,924 34	6,949,323 27	908,360 49	312 79	7,857,370 97	5,3
Service de la justice française en Algérie	845,572 12	791,072 74	54,799 11	596 95	845,274 90	2
IIIe SECTION. — FRAIS DE JUSTICE CRIMINELLE EN FRANCE ET EN ALGÉRIE. — FRAIS DES STATISTIQUES.						
Frais de justice criminelle en France et en Algérie et frais des statistiques	4,731,885 82	4,732,512 74	15,723 65	16,350 57	4,731,885 82	
IVe SECTION. — DÉPENSES DIVERSES. — SECOURS TEMPORAIRES.						
Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'administration centrale, à leurs veuves et orphelins. — Dépenses extraordinaires et imprévues	69,973 35	64,875 00	4,800 00	"	69,675 00	29
Dépenses des exercices périmés	166 66	166 66	"	"	166 66	
	32,851,151 66	30,525,853 18	2,330,900 33	18,804 81	32,837,948 70	13,2
Dépenses des exercices clos	2,933 84	2,933 84	"	"	2,933 84	
	32,854,085 50	30,528,787 02	2,330,900 33	18,804 81	32,840,882 54	13,3
			2,312,095f 52c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
Ire PARTIE. — SERVICES DE LA JUSTICE.						
BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE. — CONSEIL DU SCEAU DES TITRES.						
Personnel	552,087f 50c	"	550,473f 34c	"	550,473f 34c	1,614f 16c
Matériel	130,000 00	"	99,679 40	"	99,679 40	30,320 60
Conseil du sceau des titres	21,150 00	"	16,061 34	"	16,061 34	5,088 66
IIe SECTION. — COURS ET TRIBUNAUX.						
Cour de cassation	1,181,900 00	"	1,172,444 43	"	1,172,444 43	9,455 57
Cours impériales	6,966,300 00	"	6,469,314 60	"	6,469,314 60	496,985 40
—— d'assises	159,800 00	"	127,940 98	"	127,940 98	31,859 02
Tribunaux de première instance	10,093,572 50	"	9,304,834 39	"	9,304,834 39	788,738 11
—— de commerce	178,200 00	"	157,173 73	"	157,173 73	21,026 27
—— de police	80,200 00	"	71,275 00	"	71,275 00	8,925 00
Justices de paix	7,872,300 00	"	6,998,408 50	"	6,998,408 50	873,891 50
Service de la justice française en Algérie	898,700 00	"	800,309 04	"	800,309 04	98,390 96
IIIe SECTION. — FRAIS DE JUSTICE CRIMINELLE EN FRANCE ET EN ALGÉRIE. — FRAIS DES STATISTIQUES.						
Frais de justice criminelle en France et en Algérie et frais des statistiques	4,900,000 00	"	4,781,560 33	"	4,781,560 33	118,439 67
IVe SECTION. — DÉPENSES DIVERSES. — SECOURS TEMPORAIRES.						
Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'administration centrale, à leurs veuves et orphelins — Dépenses extraordinaires et imprévues	70,000 00	"	66,725 00	"	66,725 00	3,275 00
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	33,104,210 00	"	30,616,200 08	"	30,616,200 08	2,488,009 92
Dépenses des exercices clos	2,649 87	"	2,649 87	"	2,649 87	"
	33,106,859 87	"	30,618,849 95	"	30,618,849 95	2,488,009 92
			30,618,849f 95c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Justice et des Cultes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la charge de l'exercice
IIe PARTIE. — SERVICES DES CULTES.						
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE.						
Administration centrale. (Personnel.)	222,398f 33c	220,073f 33c	2,225f 00c	"	222,298f 33c	1[illegible]
——— (Matériel.)	41,999 60	32,003 28	9,864 32	"	41,867 60	1[illegible]
IIe SECTION. — PERSONNEL DU CULTE CATHOLIQUE.						
Cardinaux, archevêques et évêques	1,642,096 56	1,248,896 57	388,116 66	"	1,637,013 23	5,0[illegible]
Vicaires généraux, chapitre et clergé paroissial	38,796,763 02	28,678,159 41	10,071,042 60	"	38,749,202 01	47,[illegible]
Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Ste-Geneviève	252,254 00	218,524 07	33,396 60	"	251,920 67	[illegible]
Bourses des séminaires catholiques	1,154,327 48	860,977 74	293,349 64	"	1,154,327 38	
Pensions ecclésiastiques et secours personnels	869,826 66	779,471 66	86,165 00	"	865,636 66	4,1[illegible]
Secours à divers établissements religieux	105,000 00	86,375 00	18,625 00	"	105,000 00	
IIIe SECTION. — MATÉRIEL ET TRAVAUX DU CULTE CATHOLIQUE.						
Service intérieur des édifices diocésains	556,933 68	387,769 92	169,108 76	"	556,878 68	[illegible]
Entretien des édifices diocésains	1,102,816 25	77,300 54	1,023,003 45	"	1,100,303 99	2,5[illegible]
Sec. pour acquisit. ou trav. concern. les églises ou presbyt.	1,290,000 00	581,855 01	686,530 46	"	1,268,385 47	21,6[illegible]
Dépenses accidentelles et frais de passage	32,953 89	16,094 60	16,170 94	"	32,265 54	[illegible]
IVe SECTION. — PERSONNEL ET MATÉRIEL DES CULTES NON CATHOLIQUES.						
Personnel des cultes protestants	1,543,029 25	1,153,860 05	385,319 20	"	1,539,179 25	3,8[illegible]
Subvention au directoire de la confession d'Augsbourg	33,999 85	24,468 65	9,531 20	"	33,999 85	
Personnel du culte israélite	206,356 61	150,523 30	53,716 65	"	204,239 95	2,1[illegible]
Secours pour les édifices des cultes protestants et israélite	129,970 00	128,269 29	1,679 58	"	129,948 87	[illegible]
Dépenses des exercices périmés	2,654 08	2,654 08	"	"	2,654 08	
	47,983,379 26	34,647,276 50	13,247,845 06	"	47,895,121 56	88,[illegible]
Dépenses des exercices clos	148,523 27	148,523 27	"	"	148,523 27	
	48,131,902 53	34,795,799 77	13,247,845 06	"	48,043,644 83	88,[illegible]
			13,247,845f 06c			
RÉCAPITULATION.						
1re PARTIE. Service de la justice	32,854,085 50	30,528,787 02	2,330,900 33	18,804 81	32,840,882 54	13,[illegible]
2e PARTIE. Service des cultes	48,131,902 53	34,795,799 77	13,247,845 06	"	48,043,644 83	88,[illegible]
	80,985,988 03	65,324,586 79	15,578,745 39	18,804 81	80,884,527 37	101,[illegible]
			15,559,940f 58c			
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IIIe SECTION (2e PARTIE). — MATÉRIEL ET TRAVAUX DU CULTE CATHOLIQUE.						
Construction et grosses réparations des édifices diocésains	2,360,327 17	1,406,625 99	908,190 84	"	2,314,816 83	45,5[illegible]
Secours aux communes des départements annexés pour la réparation de leurs églises et presbytères	200,000 00	63,000 00	133,000 00	"	196,000 00	4,0[illegible]
Sec. extraord. pour trav. concernant les églises et presbyt.	1,600,000 00	1,466,500 00	113,600 00	"	1,580,100 00	19,9[illegible]
Restauration de la cathédrale de Paris	299,817 59	212,391 50	87,426 09	"	299,817 59	
Construction de la cathédrale de Marseille	599,743 01	396,937 85	202,805 16	"	599,743 01	
Agrandissement de la cathédrale de Moulins	99,981 35	60,883 00	39,098 35	"	99,981 35	
Construction de la cathédrale de Cambrai	199,973 98	128,750 00	71,223 98	"	199,973 98	
Achèvement de la cathédrale de Clermont	99,953 59	68,265 00	31,688 00	"	99,953 59	
	5,459,796 69	3,803,353 93	1,587,032 42	"	5,390,386 35	69,4[illegible]
			1,587,032f 42c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
Ire PARTIE. — SERVICES DES CULTES.						
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE.						
Administration centrale. (Personnel.)	224,390f 00c	"	223,213f 34c	"	223,213f 34c	1,176f 66c
——— (Matériel.)	42,000 00	"	30,068 83	"	30,068 83	11,931 17
IIe SECTION. — PERSONNEL DU CULTE CATHOLIQUE.						
Cardinaux, archevêques et évêques	1,706,300 00	"	1,312,093 05	"	1,312,093 05	394,206 95
Vicaires généraux, chapitre et clergé paroissial	38,984,495 00	"	28,863,877 00	"	28,863,877 00	10,120,618 00
Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Ste-Geneviève	250,497 00	"	203,235 21	"	203,235 21	47,261 79
Bourses des séminaires catholiques	1,155,000 00	"	861,295 87	"	861,295 87	296,704 13
Pensions ecclésiastiques et secours personnels	879,000 00	"	787,575 82	"	787,575 82	91,424 18
Secours à divers établissements religieux	105,000 00	"	78,375 00	"	78,375 00	26,625 00
IIIe SECTION. — MATÉRIEL ET TRAVAUX DU CULTE CATHOLIQUE.						
Service intérieur des édifices religieux	628,000 00	"	417,695 04	"	417,695 04	210,304 96
Entretien des édifices diocésains	1,113,000 00	"	108,522 19	"	108,522 19	1,004,477 81
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises ou presbytères	1,295,000 00	"	893,603 08	"	893,603 08	401,396 92
Dépenses accidentelles et frais de passage	33,000 00	"	15,036 21	"	15,036 21	17,963 79
IVe SECTION. — PERSONNEL ET MATÉRIEL DES CULTES NON CATHOLIQUES.						
Personnel des cultes protestants	1,561,000 00	"	1,169,882 48	"	1,169,882 48	391,117 52
Subvention au directoire de la confession d'Augsbourg	34,000 00	"	24,293 70	"	24,293 70	9,706 30
Personnel du culte israélite	215,000 00	"	158,519 03	"	158,519 03	56,480 97
Édifices des cultes protestants et israélite	129,970 00	"	126,820 00	"	126,820 00	3,150 00
Dépenses des exercices périmés	939 31	"	597 09	"	597 09	342 22
	48,356,591 31	"	35,274,702 94	"	35,274,702 94	13,081,888 37
Dépenses des exercices clos	228,331 96	"	228,331 96	"	228,331 96	"
	48,584,923 27	"	35,503,034 90	"	35,503,034 90	13,081,888 37
			35,503,034f 90c			
RÉCAPITULATION.						
1re PARTIE. Service de la justice	33,106,859 87	"	30,618,849 95	"	30,618,849 95	2,488,009 92
2e PARTIE. Service des cultes	48,584,923 27	"	35,503,034 90	"	35,503,034 90	13,081,888 37
	81,691,783 14	"	66,121,884 85	"	66,121,884 85	15,569,898 29
			66,121,884f 85c			
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IIIe SECTION (2e PARTIE). — MATÉRIEL ET TRAVAUX DU CULTE CATHOLIQUE.						
Construction et grosses réparations des édifices diocésains	2,441,000 00	"	1,250,079 62	"	1,250,079 62	1,190,920 38
Secours aux communes des départements annexés pour la réparation de leurs églises et presbytères	199,980 00	"	68,980 00	"	68,980 00	131,000 00
Sec. extraord. pour trav. concernant les églises et presbyt.	1,600,000 00	"	1,481,450 00	"	1,481,450 00	118,550 00
Restauration de la cathédrale de Paris	300,000 00	"	211,529 50	"	211,529 50	88,470 50
Construction de la cathédrale de Marseille	599,890 00	"	344,532 52	"	344,532 52	255,357 48
Agrandissement de la cathédrale de Moulins	99,968 00	"	78,790 00	"	78,790 00	21,178 00
Construction de la cathédrale de Cambrai	200,000 00	"	89,150 00	"	89,150 00	110,850 00
Achèvement de la cathédrale de Clermont	230,000 00	"	179,937 85	"	179,937 85	50,062 15
	5,670,838 00	"	3,704,449 49	"	3,704,449 49	1,966,388 51
			3,704,449f 49c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Affaires étrangères.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE.						
Personnel	673,332f 49c	660,162f 86c	12,711f 31c	"	672,874f 17c	[illegible]
Matériel	287,496 85	214,032 95	72,088 35	"	286,121 30	1,[illegible]
IIe SECTION. TRAITEMENT DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.						
Traitements des agents politiques et consulaires	6,746,240 29	5,466,122 70	1,278,262 04	583f 33c	6,743,801 41	2,[illegible]
Traitements des agents en inactivité	105,707 16	83,831 07	21,876 09	"	105,707 16	
IIIe SECTION. DÉPENSES VARIABLES ET SERVICES TEMPORAIRES.						
Frais d'établissement	240,888 75	213,555 42	27,333 33	"	240,888 75	
Frais de voyages et de courriers	699,995 55	400,442 84	300,373 20	2,346 41	698,469 63	1,[illegible]
Frais de service	2,049,995 39	937,861 23	1,115,938 77	10,842 72	2,042,957 28	7,[illegible]
Présents diplomatiques	38,261 21	28,352 21	9,909 00	"	38,261 21	[illegible]
Indemnités et secours	94,021 49	63,724 55	30,137 50	"	93,862 05	
Dépenses secrètes	550,000 00	550,000 00	"	"	550,000 00	
Missions, dépenses extraordinaires et dépenses imprévues	998,976 53	647,392 25	369,695 18	20,510 90	996,576 53	2,[illegible]
Frais de location de l'hôtel affecté à l'ambassade ottomane	51,998 27	46,437 58	5,541 89	"	51,979 47	
Subvention accordée à l'émir Abd-el-Kader	120,000 00	110,000 00	10,000 00	"	120,000 00	
Subvention au fonds commun des chancelleries consulaires	200,000 00	200,000 00	"	"	200,000 00	
Restauration de l'église Sainte-Anne, à Jérusalem	69,163 58	"	40,399 93	"	40,399 93	28,[illegible]
Dépenses des exercices périmés	13,657 00	13,657 00	"	"	13,657 00	
	12,939,734 56	9,635,572 66	3,294,266 59	34,283 36	12,895,555 89	44,[illegible]
Dépenses des exercices clos	179,383 55	179,383 55	"	"	179,383 55	
	13,119,118 11	9,814,956 21	3,294,266 59	34,283 36	13,074,939 44	44,[illegible]
			3,259,983f 23c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE.						
Personnel	681,400f 00c	"	673,084f 06c	"	673,084f 06c	8,315f 94c
Matériel	280,000 00	"	207,102 26	"	207,102 26	72,897 74
IIe SECTION. TRAITEMENTS DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.						
Traitements des agents politiques et consulaires	6,657,300 00	"	5,346,005 74	"	5,346,005 74	1,311,294 26
Traitements des agents en inactivité	102,500 00	"	75,501 63	"	75,501 63	26,998 37
IIIe SECTION. DÉPENSES VARIABLES ET SERVICES TEMPORAIRES.						
Frais d'établissement	343,000 00	"	332,495 32	"	332,495 32	10,504 68
Frais de voyages et de courriers	789,500 00	"	591,534 96	"	591,534 96	197,965 04
Frais de service	2,175,000 00	"	1,188,026 28	"	1,188,026 28	986,973 72
Présents diplomatiques	70,000 00	"	49,976 52	"	49,976 52	20,023 48
Indemnités et secours	97,500 00	"	62,307 50	"	62,307 50	35,192 50
Dépenses secrètes	550,000 00	"	550,000 00	"	550,000 00	"
Missions, dépenses extraordinaires et dépenses imprévues	765,000 00	"	571,064 26	5,600f 00c	565,464 26	199,535 74
Frais de location et charges accessoires de l'hôtel affecté à l'ambassade ottomane	52,000 00	"	45,966 95	"	45,966 95	6,033 05
Subvention accordée à l'émir Abd-el-Kader	120,000 00	"	120,000 00	"	120,000 00	"
Subvention au fonds commun des chancelleries consulaires	250,000 00	"	250,000 00	"	250,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	3,804 16	"	3,804 16	"	3,804 16	"
	12,937,004 16	"	10,066,869 64	5,600 00	10,061,269 64	2,875,734 52
Dépenses des exercices clos	150,532 65	"	150,532 65	"	150,532 65	"
	13,087,536 81	"	10,217,402 29	5,600 00	10,211,802 29	2,875,734 52
			10,211,802f 29c			
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Restauration de la coupole de l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem	300,000 00	"	128,021 09	"	128,021 09	171,978 91

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Intérieur.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la charge de l'exercice
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,412,515f 09c	1,407,314f 54c	5,225f 55c	283f 33c	1,412,256f 76c	[illegible]
Matériel et dépenses diverses des bureaux	403,996 46	292,488 91	110,766 09	"	403,255 00	[illegible]
IIe SECTION. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements	5,614,903 53	5,089,681 31	524,808 70	506 60	5,613,983 41	[illegible]
Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,903,135 29	5,426,232 13	476,769 85	0 02	5,903,001 96	[illegible]
Inspections générales administratives	247,454 50	207,798 30	39,656 20	"	247,454 50	
Dépenses générales de la garde nationale	79,998 75	70,518 23	9,431 02	"	79,949 25	[illegible]
IIIe SECTION. SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.						
Personnel des lignes télégraphiques	6,351,818 35	5,814,425 02	555,132 63	18,877 86	6,350,679 79	1,1[illegible]
Matériel des lignes télégraphiques	2,627,888 21	1,716,506 58	955,030 25	71,212 66	2,600,324 17	27,5[illegible]
IVe SECTION. SÛRETÉ PUBLIQUE.						
Dépenses des commissariats de l'émigration	50,998 71	39,947 03	11,065 53	13 85	50,998 71	
Traitements et indemnités des commissaires de police et inspecteurs de la librairie	1,111,167 82	977,614 59	136,299 55	3,031 31	1,110,882 83	[illegible]
Subvention à la ville de Paris pour la police municipale	4,247,000 00	4,247,000 00	"	"	4,247,000 00	
Frais de police de l'agglomération lyonnaise	605,983 95	546,747 14	59,236 81	"	605,983 95	
Dépenses secrètes de sûreté publique	2,000,000 00	2,000,000 00	"	"	2,000,000 00	
A reporter	30,656,860 66	27,836,273 78	2,883,422 18	93,925 63	30,625,770 33	31,[illegible]

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,436,544f 00c	"	1,422,990f 16c	"	1,422,990f 16c	13,553f 84c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	391,283 00	"	287,335 17	"	287,335 17	103,947 83
IIe SECTION. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements	5,651,050 00	"	5,124,845 78	118f 75c	5,124,727 03	526,322 97
Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,904,900 00	"	5,396,240 00	"	5,396,240 00	508,660 00
Inspections générales administratives	248,500 00	"	214,622 03	"	214,622 03	33,877 97
Dépenses générales de la garde nationale	80,000 00	"	73,299 76	"	73,299 76	6,700 24
IIIe SECTION. SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.						
Personnel des lignes télégraphiques	6,819,588 00	"	6,247,838 95	"	6,247,838 95	571,749 05
Matériel des lignes télégraphiques	2,644,145 00	"	1,664,216 09	3,297 86	1,660,918 23	983,226 77
IVe SECTION. SÛRETÉ PUBLIQUE.						
Dépenses des commissariats de l'émigration	51,000 00	"	43,348 45	"	43,348 45	7,651 55
Traitements et indemnités des commissaires de police et inspecteurs de la librairie	1,042,279 10	"	911,781 32	"	911,781 32	130,497 78
Subvention à la ville de Paris pour la police municipale	4,847,000 00	"	4,847,000 00	"	4,847,000 00	"
Frais de police de l'agglomération lyonnaise	568,790 00	"	505,629 25	"	505,629 25	63,160 75
Dépenses secrètes de sûreté publique	2,000,000 00	"	2,000,000 00	"	2,000,000 00	"
A reporter	31,685,079 10	"	28,739,146 96	3,416 61	28,735,730 35	2,949,348 75

Suite des DÉPEN

Suite des *Dépens*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à pa sur les dé à la cl de l'exer
BUDGET ORDINAIRE. (Suite.)						
Report	30,656,860f 66c	27,836,273f 78c	2,883,422f 18c	93,925f 63c	30,625,770f 33c	31,0
Ve SECTION. SERVICE DES PRISONS.						
Dépenses ordinaires et frais de transport des détenus, constructions et acquisitions	14,637,031 34	11,934,057 00	2,642,241 29	25,743 47	14,550,554 82	86,4
Remboursement sur le produit du travail des condamnés.	3,334,374 09	2,620,428 29	713,646 85	0 15	3,334,074 99	29
VIe SECTION. SUBVENTIONS ET SECOURS.						
Subvention aux établissements généraux de bienfaisance	862,410 00	792,375 80	70,034 20	"	862,410 00	
Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance	1,044,555 00	484,722 25	556,128 95	"	1,040,851 20	3,7
Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement, etc.	1,109,989 41	815,143 97	292,684 05	393 20	1,107,434 82	2,5
Secours aux réfugiés étrangers	1,336,415 35	1,151,771 41	183,627 22	60 00	1,335,338 63	1,07
Dépenses du matériel des cours impériales, frais d'occupation du palais de justice de Paris par la Cour de cassation	600,000 00	246,818 59	340,844 99	216 87	587,446 71	12,5
Subventions pour construction de ponts à péage sur des chemins vicinaux	200,000 00	179,332 68	20,667 32	"	200,000 00	
Suppléments au *Moniteur* et débats législatifs	185,004 90	130,000 00	55,004 90	"	185,004 90	
Dépenses des exercices périmés	22,335 64	11,523 64	10,812 00	"	22,335 64	
	53,988,976 39	46,202,447 41	7,769,113 95	120,339 32	53,851,222 04	137,7
Dépenses des exercices clos	383,818 52	383,818 52	"	"	383,818 52	
TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	54,372,794 91	46,586,265 93	7,769,113 95	120,339 32	54,235,040 56	137,7
			7,648,774f 63c			

PUBLIQUES.

inistère de l'Intérieur.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
BUDGET ORDINAIRE. (Suite.)						
Report	31,685,079f 10c	"	28,739,146f 96c	3,416f 61c	28,735,730f 35c	2,949,348f 75c
Ve SECTION. SERVICE DES PRISONS.						
Dépenses ordinaires et frais de transport des détenus, constructions et acquisitions	14,500,000 00	"	12,120,692 08	635 85	12,120,056 23	2,379,943 77
Remboursement sur le produit du travail des condamnés	3,600,000 00	"	2,690,964 06	"	2,690,964 06	909,035 94
VIe SECTION. SUBVENTIONS ET SECOURS.						
Subvention aux établissements généraux de bienfaisance.	862,410 00	"	820,709 06	"	820,709 06	41,700 94
Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance	806,000 00	"	436,113 70	"	436,113 70	369,886 30
Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement, etc	1,025,000 00	"	777,255 84	"	777,255 84	247,744 16
Secours aux réfugiés étrangers	1,400,000 00	"	1,261,813 58	"	1,261,813 58	138,186 42
Dépenses du matériel des cours impériales, frais d'occupation du palais de justice de Paris par la Cour de cassation	550,000 00	"	248,714 43	"	248,714 43	301,285 57
Subventions pour construction de ponts sur des chemins vicinaux	199,999 68	"	199,999 68	"	199,999 68	"
Suppléments au *Moniteur* et débats législatifs	222,290 96	"	129,999 96	"	129,999 96	92,291 00
Dépenses des exercices périmés	32,189 07	"	31,103 80	"	31,103 80	1,085 27
	54,882,968 81	"	47,456,513 15	4,052 46	47,452,460 69	7,430,508 12
Dépenses des exercices clos	100,840 01	"	100,840 01	"	100,840 01	"
TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	54,983,808 82	"	47,557,353 16	4,052 46	47,553,300 70	7,430,508 12
			47,553,300f 70c			

Suite des DÉPE PUBLIQUES.

Suite des *Dépens ministère de l'Intérieur.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RE à p sur les d la ch de l'ex
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
VIIe SECTION. DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels et sur le produit du fonds commun	37,302,971f 22c	29,423,195f 28c	7,886,383f 49c	6,607f 55c	37,302,971f 22c	
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	3,754,561 20	1,317,360 32	2,437,215 28	14 40	3,754,561 20	
Dépenses facultatives.						
Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs	16,218,535 91	12,661,196 58	3,561,046 50	3,707 17	16,218,535 91	
Dépenses sur produits des propriétés départementales non affectées à un service public	687,395 61	169,950 63	517,444 98	"	687,395 61	
Dépenses sur subventions communales ou particulières et autres produits destinés à des travaux d'utilité départementale	5,675,726 97	3,259,040 29	2,416,686 68	"	5,675,726 97	
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels extraordinaires, imposés en vertu de lois spéciales	41,870,702 08	32,217,565 25	9,654,414 09	1,277 26	41,870,702 08	
Dépenses sur fonds d'emprunt, autorisées par des lois spéciales	9,585,646 14	6,699,293 66	2,886,488 98	136 50	9,585,646 14	
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	15,293,565 55	11,967,683 21	3,334,615 30	8,732 96	15,293,565 55	
Dépenses sur ressources éventuelles afférentes à la grande vicinalité	13,203,730 17	8,951,108 23	4,260,036 27	7,414 33	13,203,730 17	
	143,592,834 85	106,666,393 45	36,954,331 57	27,890 17	143,592,834 85	
			36,926,441f 40c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IIe SECTION. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.						
Indemnité à d'anc. fonctionn. sardes devenus Français	15,000 00	11,498 00	3,502 00	"	15,000 00	
IIIe SECTION. SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.						
Travaux neufs	1,506,668 21	891,883 41	"	"	1,498,248 88	8,
VIe SECTION. SUBVENTIONS ET SECOURS.						
Achèvement et appropriation du palais de justice de Bourges	30,000 00	30,000 00	"	"	30,000 00	
Reconstruction du palais d'Agen	70,000 00	70,000 00	"	"	70,000 00	
——— d'Amiens	45,000 00	"	45,000 00	"	45,000 00	
——— d'Angers	50,000 00	165 65	34,106 11	"	34,271 76	15,
Subventions pour faciliter l'achèvement des chemins vicinaux d'intérêt commun	3,300,000 00	3,094,951 20	204,048 80	"	3,299,000 00	1,
Acquisition d'immeubles pour l'institution impériale des sourdes-muettes de Bordeaux	151,398 30	"	151,398 30	"	151,398 30	
	5,168,066 51	4,098,498 26	1,044,420 68	"	5,142,918 94	25,
			1,044,420f 68c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
VIIe SECTION. DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels et sur le produit du fonds commun	38,269,258f 51c	"	36,486,174f 84c	"	30,486,174f 84c	7,783,083f 67c
Dépenses imputables sur produits éventuels ordinaires	2,569,402 51	"	1,583,887 66	"	1,583,887 66	985,514 85
Dépenses facultatives.						
Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes additionnels facultatifs	17,264,847 72	"	12,864,114 17	"	12,864,114 17	4,400,733 55
Dépenses imputables sur produits des propriétés départementales non affectées à un service public	706,545 40	"	369,066 72	"	369,066 72	337,478 68
Dépenses sur subventions communales ou particulières et autres produits destinés à des travaux d'utilité départementale	3,800,929 02	"	1,741,784 41	"	1,741,784 41	2,059,144 61
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels extraordinaires, imposés en vertu de lois spéciales	51,700,940 87	"	33,889,309 81	"	33,889,309 81	17,811,631 06
Dépenses sur fonds d'emprunts autorisés par des lois spéciales	14,449,359 76	"	9,215,677 00	"	9,215,677 00	5,233,682 76
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	16,774,822 89	"	12,047,669 13	"	12,047,669 13	4,727,153 76
Dépenses sur ressources éventuelles afférentes à la grande vicinalité	12,656,707 34	"	9,248,053 89	"	9,248,053 89	3,408,653 45
	158,192,814 02	"	111,445,737 63	"	111,445,737 63	46,747,076 39
			111,445,737f 63c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IIe SECTION. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.						
Indemnités à d'anc. fonctionn. sardes devenus Français	12,000 00	"	7,768 00	"	7,768 00	4,232 00
IIIe SECTION. SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.						
Travaux neufs	949,684 27	"	705,937 51	"	705,937 51	243,746 76
VIe SECTION. SUBVENTIONS ET SECOURS.						
Reconstruction du palais de justice de Paris	66,000 00	"	"	"	"	66,000 00
Achèvem^t et appropr^on du palais de justice de Bourges	30,000 00	"	12,600 00	"	12,600 00	17,400 00
Reconstruction du palais de justice d'Agen	100,000 00	"	17,371 62	"	17,371 62	82,628 38
Subvention pour faciliter l'achèvement des chemins vicinaux d'intérêt commun	3,300,000 00	"	2,936,371 33	"	2,936,371 33	363,628 67
Subvention pour réparation des dommages causés aux chemins vicinaux par les inondations	1,500,000 00	"	882,666 38	"	882,666 38	617,333 62
Indemnités aux habitants de la vallée des Dappes	30,000 00	"	"	"	"	30,000 00
Subvention à la ville de Troyes pour bains et lavoirs	29,100 00	"	"	"	"	29,100 00
	6,016,784 27	"	4,562,714 84	"	4,562,714 84	1,454,069 43
			4,562,714f 84c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Finances. (Service général.)

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la charge de l'exercice
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
SERVICE GÉNÉRAL.						
IIe SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,802,343f 76c	5,596,136f 07c	205,615f 53c	"	5,801,751f 60c	[illegible]
Matériel	2,324,284 49	1,429,313 37	896,989 70	2,371f 08c	2,323,931 99	[illegible]
Dépenses diverses	225,948 34	199,058 39	27,145 82	255 87	225,948 34	
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	69,898 98	68,149 01	1,749 97	"	69,898 98	
Matériel	82,378 50	44,640 85	37,737 65	"	82,378 50	
Dépenses diverses	33,711 09	2,000 00	31,711 09	"	33,711 09	
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	95,047 36	51,101 89	43,953 47	8 00	95,047 36	
IIIe SECTION. COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,461,196 56	1,362,209 56	98,987 00	"	1,461,196 56	
Matériel et dépenses diverses	79,999 33	59,266 45	21,390 69	657 81	79,999 33	
IVe SECTION. SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	844,320 01	"	1,278,118 84	436,595 75	841,523 09	2,7[illegible]
Émoluments des trésoriers généraux. — Traitements fixes et frais	703,000 00	527,250 00	175,750 00	"	703,000 00	
Émoluments des trésoriers généraux. — Commissions sur les recettes	74,979 10	67,538 85	258,443 78	251,003 53	74,979 10	
Émoluments des trésoriers généraux. — ——— sur les dépenses	"	"	555,559 04	555,559 04	"	
Émoluments des trésoriers généraux. — Remises sur les produits de bois de l'État	392 60	"	94,528 32	94,135 72	392 60	
Émoluments des receveurs particuliers. — Traitements fixes	835,200 00	626,400 00	208,800 00	"	835,200 00	
Émoluments des receveurs particuliers. — Commissions sur les recettes	2,373,550 51	1,974,462 01	399,088 50	"	2,373,550 51	
Émoluments des receveurs particuliers. — Indemnités temporaires	175,000 00	"	175,000 00	"	175,000 00	
Traitements et frais de service des payeurs	1,136,916 67	998,159 03	138,757 64	"	1,136,916 67	
	16,318,167 30	13,005,685 48	4,649,327 04	1,340,586 80	16,314,425 72	3,7[illegible]
Dépenses des exercices clos	2,369,292 59	2,369,292 59	22,109 22	22,109 22	2,369,292 59	
	18,687,459 89	15,374,978 07	4,671,436 26	1,362,696 02	18,683,718 31	3,7[illegible]
			3,308,740f 24c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
SERVICE GÉNÉRAL.						
IIe SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,633,150f 00c	"	5,341,243f 29c	"	5,341,243f 29c	291,906f 71c
Matériel	2,230,000 00	"	1,539,347 91	969f 80c	1,538,378 11	691,621 89
Dépenses diverses	235,557 00	"	195,973 37	"	195,973 37	39,583 63
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	69,885 58	"	66,543 95	"	66,543 95	3,341 63
Matériel	81,400 00	"	41,616 76	"	41,616 76	39,783 24
Dépenses diverses	34,900 00	"	1,500 00	"	1,500 00	33,400 00
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	193,145 96	"	66,648 90	"	66,648 90	126,497 06
IIIe SECTION. COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,467,546 59	"	1,369,460 26	"	1,369,460 26	98,086 33
Matériel et dépenses diverses	83,000 00	4,000f 00c	54,451 12	3,666 40	54,784 72	28,215 28
IVe SECTION. SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	770,000 00	"	1,092,454 85	562,531 55	529,923 30	240,076 70
Émoluments des trésoriers généraux. — Traitements fixes et frais		"	527,250 00	"	527,250 00	
Émoluments des trésoriers généraux. — Commissions sur les recettes		"	1,114,225 27	"	1,114,225 27	
Émoluments des trésoriers généraux. — ——— sur les dépenses		"	1,872,663 80	"	1,872,663 80	
Émoluments des trésoriers généraux. — Remises sur les produits de bois de l'État	7,940,000 00	"	19,266 56	"	19,266 56	1,796,565 51
Émoluments des receveurs particuliers. — Traitements fixes		"	626,400 00	"	626,400 00	
Émoluments des receveurs particuliers. — Commissions sur les recettes		"	1,983,628 86	"	1,983,628 86	
Émoluments des receveurs particuliers. — Indemnités temporaires		"	"	"	"	
	18,738,585 13	4,000 00	15,912,674 90	567,167 75	15,349,507 15	3,389,077 98
Dépenses des exercices clos	1,551,644 21	"	1,587,840 56	36,196 35	1,551,644 21	"
	20,290,229 34	4,000 00	17,500,515 46	603,364 10	16,901,151 36	3,389,077 98
			16,897,151f 36c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Guerre.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la charge de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE, DÉPÔT DE LA GUERRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,985,532f 72c	1,968,684f 95c	16,847f 77c	//	1,985,532f 72c	
——— (Matériel.)	549,495 13	244,307 89	312,937 39	7,750f 15c	549,495 13	
Dépôt général de la guerre	150,098 90	112,922 53	37,428 37	252 00	150,098 90	
IIe SECTION. ÉTATS-MAJORS, GENDARMERIE.						
États-majors	21,728,115 85	20,003,688 24	1,823,798 40	99,370 79	21,728,115 85	
Gendarmerie impériale	27,895,285 54	25,616,512 04	2,345,992 77	98,205 28	27,864,299 53	30,98
IIIe SECTION. SOLDE ET ENTRETIEN DES TROUPES.						
Solde et prestations en nature. — 1re partie. Solde et abonnement	148,787,829 11	147,211,721 13	5,954,461 46	4,539,510 53	148,626,672 06	161,15
2e ——— Vivres, chauffage et fourrages	80,526,723 52	68,411,911 68	13,419,166 00	3,075,862 83	78,755,214 85	1,771,50
3e ——— Hôpitaux	13,130,118 71	12,428,453 75	2,034,841 26	1,339,527 67	13,123,767 34	6,33
4e ——— Service de marche	5,898,980 60	4,873,244 67	1,612,807 91	614,076 52	5,871,976 06	27,00
Habillement et campement	19,155,570 55	11,294,460 97	8,988,144 74	1,208,797 45	19,073,808 26	81,76
Lits militaires	4,806,504 50	3,393,490 25	1,412,637 80	318 10	4,805,809 95	69
Transports généraux	1,942,869 46	1,516,090 00	734,473 77	406,119 73	1,844,444 04	98,42
Recrutement et réserve	573,264 15	479,340 98	93,549 19	//	572,890 17	37
Justice militaire	1,181,161 21	1,090,163 97	156,797 48	66,241 64	1,180,719 81	44
Remonte générale	5,536,373 75	6,079,008 17	63,164 77	607,074 73	5,535,098 21	1,27
Harnachement	650,093 83	513,849 19	196,446 07	60,201 43	650,093 83	
IVe SECTION. MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE, ET SERVICE DES POUDRES ET SALPÊTRES.						
Établissements et matériel de l'artillerie	7,079,541 54	5,401,879 07	2,296,825 45	632,317 16	7,066,387 36	13,15
——— du génie	12,701,703 44	9,524,652 96	3,787,882 89	683,097 17	12,629,438 68	72,26
A reporter	354,279,262 51	320,164,382 44	45,288,203 49	13,438,723 18	352,013,862 75	2,265,39

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE, DÉPÔT DE LA GUERRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,996,538f 00c	//	1,980,880f 59c	475f 00c	1,980,405f 59c	16,132f 41c
——— (Matériel.)	603,500 00	//	277,682 12	//	277,682 12	325,817 88
Dépôt général de la guerre	158,100 00	//	126,541 77	56 00	126,485 77	31,614 23
IIe SECTION. ÉTATS-MAJORS, GENDARMERIE.						
États-majors	22,500,482 58	//	20,684,008 79	//	20,684,008 79	1,816,473 79
Gendarmerie impériale	27,613,948 00	//	25,486,810 49	12,516 53	25,474,293 96	2,139,654 04
IIIe SECTION. SOLDE ET ENTRETIEN DES TROUPES.						
Solde et prestations en nature. — 1re partie. Solde et abonnement	165,157,366 10	329,483f 37c	160,600,350 21	811,654 19	160,118,179 39	5,039,186 71
2e ——— Vivres, chauffage et fourrages	76,690,779 78	4,815,207 51	75,850,152 79	4,661,933 15	76,003,427 15	687,352 63
3e ——— Hôpitaux	13,157,144 28	//	13,665,652 29	920,486 38	12,745,165 91	411,978 37
4e ——— Service de marche	6,201,592 92	//	5,864,087 00	//	5,864,087 00	337,505 92
Habillement et campement	11,974,235 96	//	33,058,532 22	24,644,304 01	8,414,228 21	3,560,007 75
Lits militaires	4,971,056 00	//	3,353,459 53	//	3,353,459 53	1,617,596 47
Transports généraux	2,562,850 00	//	1,848,419 62	118,597 80	1,729,821 82	833,028 18
Recrutement et réserve	590,400 00	//	454,174 49	//	454,174 49	136,225 51
Justice militaire	1,265,727 00	//	1,117,771 56	//	1,117,771 56	147,955 44
Remonte générale	6,317,842 38	//	6,709,299 84	444,701 66	6,264,598 18	53,244 20
Harnachement	607,993 00	//	534,215 68	10,432 72	523,782 96	84,210 04
IVe SECTION. MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE, ET SERVICE DES POUDRES ET SALPÊTRES.						
Établissements et matériel de l'artillerie	6,601,800 00	//	6,253,750 85	855,618 97	5,398,131 88	1,203,668 12
——— du génie	10,824,223 40	//	8,740,115 62	370,707 25	8,369,408 37	2,454,815 03
A reporter	359,795,579 40	5,144,690 88	366,605,905 46	32,851,483 66	338,899,112 68	20,896,466 72

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Guerre.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Report	354,279,262f 51c	320,164,382f 44c	45,288,203f 49c	13,438,723f 18c	352,013,862f 75c	2,265,[illegible]
Ve SECTION. ÉCOLES MILITAIRES, INVALIDES DE LA GUERRE, TRAITEMENTS TEMPORAIRES, SECOURS, DÉPENSES SECRÈTES.						
Écoles impériales militaires	3,018,712 09	2,460,931 90	559,034 96	1,642 00	3,018,324 86	[illegible]
Invalides de la guerre	1,621,894 88	1,461,520 76	160,386 45	12 33	1,621,894 88	
Solde de non-activité et solde de réforme	415,456 65	357,218 28	61,895 45	3,657 08	415,456 65	
Secours	1,727,430 49	1,420,123 70	308,371 79	1,445 00	1,727,050 49	[illegible]
Dépenses temporaires	53,944 99	40,983 19	13,111 80	150 00	53,944 99	
Dépenses secrètes	41,790 50	35,000 00	11,000 00	4,209 50	41,790 50	
Dépenses des exercices périmés	27,870 18	27,295 13	575 05	"	27,870 18	
	361,186,362 29	325,967,455 40	46,402,578 99	13,449,839 09	358,920,195 30	2,266,[illegible]
Dépenses des exercices clos	509,053 65	509,053 65	"	"	509,053 65	
Rappels de dépenses payables sur revues, etc.	1,013,456 46	"	1,013,456 46	"	1,013,456 46	
TOTAL du budget ordinaire	362,708,872 40	326,476,509 05	47,416,035 45	13,449,839 09	360,442,705 41	2,266,[illegible]
			33,966,196f 36c			
BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IVe SECTION. MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.						
Établissements et matériel de l'artillerie	4,081,520 06	2,972,795 46	1,109,714 99	990 39	4,081,520 06	
——— du génie	4,095,251 14	3,187,553 91	926,123 64	18,426 41	4,095,251 14	
PREMIÈRE SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE, ETC.						
Administration centrale. (Personnel.)	9,000 00	6,933 00	2,067 00	"	9,000 00	
——— (Matériel.)	2,491 10	"	2,491 10	"	2,491 10	
IIe SECTION. ÉTATS-MAJORS, GENDARMERIE.						
États-majors	1,086,112 70	962,348 42	124,961 28	1,197 00	1,086,112 70	
Gendarmerie impériale	136,900 00	105,923 32	30,976 68	"	136,900 00	
IIIe SECTION. SOLDE ET ENTRETIEN DES TROUPES.						
Solde et prestations en nature. 1re part. Solde et abonnement	9,343,170 84	8,872,785 57	472,822 57	2,437 30	9,343,770 84	
2e ——— Vivres, chauff. et fourrages	15,632,346 95	18,735,067 92	3,972,813 84	7,361,713 84	15,346,167 92	286,[illegible]
3e ——— Hôpitaux	1,882,333 96	1,707,972 09	562,034 97	390,064 21	1,879,942 85	2,[illegible]
4e ——— Service de marche	326,894 71	52,089 04	269,752 15	699 63	321,141 56	5,[illegible]
Habillement et campement	7,450,593 68	6,978,251 03	554,866 23	142,339 62	7,390,777 64	59,[illegible]
Transports généraux	9,940,822 66	7,459,855 84	2,604,651 09	130,887 77	9,933,619 16	7,[illegible]
Justice militaire	42,122 01	34,690 44	7,431 57	"	42,122 01	
Remonte générale	1,846,874 41	2,015,783 41	57,123 85	226,032 85	1,846,874 41	
Harnachement	14,197 66	13,129 93	3,333 79	2,266 06	14,197 66	
Ve SECTION. ÉCOLES MILITAIRES, INVALIDES DE LA GUERRE, ETC.						
Dépenses secrètes	159,936 35	107,000 00	55,000 00	2,063 65	159,936 35	
TOTAL du budget extraordinaire	56,050,568 23	53,212,179 38	10,756,164 75	8,279,118 73	55,689,225 40	361,[illegible]
			2,477,046f 02c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Report	359,795,579f 40c	5,144,690f 88c	366,605,905f 46c	32,851,483f 66c	338,899,112f 68c	20,896,466f 72c
Ve SECTION. ÉCOLES MILITAIRES, INVALIDES DE LA GUERRE, TRAITEMENTS TEMPORAIRES, SECOURS, DÉPENSES SECRÈTES.						
Écoles impériales militaires	3,015,608 00	"	2,485,169 64	3,038 18	2,482,131 46	533,476 54
Invalides de la guerre	1,731,395 00	"	1,340,747 45	"	1,340,747 45	390,647 55
Solde de non-activité et solde de réforme	563,000 00	"	481,021 23	"	481,021 23	81,978 77
Secours	1,733,000 00	"	1,528,689 03	100 00	1,528,589 03	204,410 97
Dépenses secrètes	50,000 00	"	50,000 00	"	50,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	362,044 88	"	51,281 50	"	51,281 50	310,763 38
	367,250,627 28	5,144,690 88	372,542,814 31	32,854,621 84	344,832,883 35	22,417,743 93
Dépenses des exercices clos	652,874 28	"	652,874 28	"	652,874 28	"
TOTAL du budget ordinaire	367,903,501 56	5,144,690 88	373,195,688 59	32,854,621 84	345,485,757 63	22,417,743 93
			340,341,066f 75c			
3e BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IVe SECTION. MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.						
Établissements et matériel de l'artillerie	3,121,958 00	"	2,291,666 87	69,732 90	2,221,933 97	900,024 03
Transformation de l'armement	37,870,000 00	"	19,276,042 96	"	19,276,042 96	18,593,957 04
Établissements et matériel du génie	9,938,700 00	"	6,913,031 20	"	6,913,031 20	3,025,668 80
PREMIÈRE SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE, ETC.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,500 00	"	547 00	"	547 00	953 00
——— (Matériel.)	600 00	"	"	"	"	600 00
Service spécial de la télégraphie militaire	50,000 00	"	"	"	"	50,000 00
IIe SECTION. ÉTATS-MAJORS, GENDARMERIE.						
États-majors	500,000 00	"	157,197 53	"	157,197 53	342,802 47
Gendarmerie impériale	26,000 00	"	17,624 34	"	17,624 34	8,375 66
IIIe SECTION. SOLDE ET ENTRETIEN DES TROUPES.						
Solde et prestations en nature. 1re part. Solde et abonnement	12,757,772 00	"	1,234,504 49	"	1,234,504 49	11,523,267 51
2e ——— Vivres, chauff. et fourrages	17,153,617 00	"	15,441,427 65	11,299 61	15,430,128 04	1,723,488 96
3e ——— Hôpitaux	930,150 00	20,000 00	756,421 28	271 40	776,149 88	154,000 12
4e ——— Service de marche	6,178,000 00	"	3,049,690 51	"	3,049,690 51	3,128,309 49
Habillement et campement	32,780,800 00	"	25,536,062 72	"	25,536,062 72	7,244,737 28
Transports généraux	4,817,200 00	"	3,694,921 84	"	3,694,921 84	1,122,278 16
Justice militaire	36,000 00	"	3,727 27	"	3,727 27	32,272 73
Remonte générale	22,570,000 00	"	20,310,154 51	217,328 00	20,092,826 51	2,477,173 49
Harnachement	1,998,300 00	"	1,521,032 81	"	1,521,032 81	477,267 09
Lits militaires	175,000 00	"	"	"	"	175,000 00
Ve SECTION. ÉCOLES MILITAIRES, INVALIDES DE LA GUERRE, ETC.						
Dépenses secrètes	40,000 00	"	20,000 00	"	20,000 00	20,000 00
TOTAL du budget extraordinaire	150,945,597 00	20,000 00	100,224,052 98	298,631 91	99,945,421 07	51,000,175 93
			99,925,421f 07c			

Dépenses du gouvernement général de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la charge de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION.						
ADMINISTRATION CENTRALE. — DÉPENSES SECRÈTES.						
Administration centrale. (Personnel.)	458,176f 75c	424,909f 43c	33,267f 32c	"	458,176f 75c	
——— (Matériel.)	77,781 49	51,825 05	25,956 44	"	77,781 49	
Publications, expositions, établissements scientifiques, missions, etc.	60,739 84	50,488 68	10,276 16	25f 00c	60,739 84	
Dépenses secrètes	78,172 25	70,000 00	10,000 00	1,827 75	78,172 25	
IIe SECTION.						
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.						
Administration générale et provinciale	2,968,976 35	2,605,481 13	368,847 65	5,813 31	2,968,515 47	
Commandement et administration des populations arabes	1,005,677 35	816,761 55	190,278 30	6,122 00	1,000,917 85	
IIIe SECTION.						
SERVICE DE LA JUSTICE, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES. — SERVICES FINANCIERS. — SERVICES MARITIMES.						
Justice musulmane	51,199 79	44,645 65	6,547 47	"	51,193 12	
Instruction publique musulmane	241,699 70	220,041 75	23,957 95	2,300 00	241,699 70	
Culte musulman	61,422 71	55,766 14	5,656 57	"	61,422 71	
Services financiers	2,929,394 14	2,470,672 38	467,821 01	18,337 47	2,920,155 92	
Service maritime et surveillance de la pêche	518,101 00	289,662 51	231,214 86	2,776 37	518,101 00	
IVe SECTION.						
COLONISATION. — TRAVAUX PUBLICS.						
Colonisation et topographie	2,289,020 71	1,488,548 59	800,281 93	1,305 16	2,287,525 36	
Travaux publics	3,421 084 90	2,969,476 06	445,515 05	"	3,414,991 11	
Dépenses des exercices périmés	7,796 79	7,796 79	"	"	7,796 79	
	14,169,243 77	11,566,075 71	2,619,620 71	38,507 06	14,147,189 36	
Dépenses des exercices clos	34,765 13	34,765 13	"	"	34,765 13	
	14,204,008 90	11,600,840 84	2,619,620 71	38,507 06	14,181,954 49	
			2,581,113f 65c			
2° DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Ire SECTION. (2e PARTIE.)						
Exposition permanente des produits de l'Algérie à Paris.	27,000 00	5,625 86	21,374 14	"	27,000 00	
Frais de délimitation de la propriété arabe à la charge des tribus	94,234 32	84,991 16	17,855 57	8,612 41	94,234 32	
Contrôle et surveillance des chemins de fer algériens	18,749 24	12,319 24	6,430 00	"	18,749 24	
	139,983 56	102,936 26	45,659 71	8,612 41	139,983 56	
			37,047f 30c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IVe SECTION.						
Desséchements et irrigations	685,789 15	154,805 86	530,983 29	"	685,789 15	
Routes et ponts, aqueducs, canaux	4,846,760 43	3,716,879 53	1,140,510 93	10,880 93	4,846,510 43	
Ports, phares et fanaux	4,215,573 46	2,310,310 57	1,905,931 43	668 54	4,215,573 46	
Bâtiments civils	649,886 80	365,804 85	280,081 95	"	645,886 80	
Chemins de fer algériens	3,661,031 40	3,661,031 40	"	"	3,661 031 40	
Reboisements et travaux forestiers	73,996 82	6,207 06	67,789 76	"	73,996 82	
Indemnité aux victimes de l'insurrection de 1864	736,728 41	"	736,728 41	"	736,728 41	
	14,869,766 47	10,215,039 27	4,662,025 77	11,548 57	14,865,516 47	
			4,650,477f 20c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION.						
ADMINISTRATION CENTRALE. — DÉPENSES SECRÈTES.						
Administration centrale. (Personnel.)	463,560f 00c	"	440,977f 29c	125f 00c	440,852f 29c	22,707f 71c
——— (Matériel)	92,000 00	"	69,258 60	"	69,258 60	22,741 40
Publications, expositions, établissements scientifiques, missions, etc.	65,800 00	"	40,529 17	"	40,529 17	25,270 83
Dépenses secrètes	80,000 00	"	80,000 00	"	80,000 00	"
IIe SECTION.						
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.						
Administration générale et provinciale	3,051,935 00	"	2,705,621 21	"	2,705,621 21	346,313 79
Commandement et administrat^on des populations arabes.	1,046,300 00	"	787,611 46	297 00	787,314 46	258,985 54
IIIe SECTION.						
SERVICE DE LA JUSTICE, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES. — SERVICES FINANCIERS. — SERVICES MARITIMES.						
Justice musulmane	64,000 00	"	37,274 98	75 00	37,199 98	26,800 02
Instruction publique musulmane	194,447 00	"	149,583 47	"	149,583 47	44,863 53
Culte musulman	68,500 00	"	56,735 42	"	56,735 42	11,764 58
Services financiers	2,844,912 00	"	2,424,264 47	73 90	2,424,190 57	420,721 43
Service maritime et surveillance de la pêche	632,647 00	"	249,443 57	213 26	249,230 31	383,416 69
IVe SECTION.						
COLONISATION. — TRAVAUX PUBLICS.						
Colonisation et topographie	2,295,616 00	"	1,637,965 46	"	1,637,965 46	657,650 54
Travaux publics	3,645,658 00	"	2,891,264 37	"	2,891,264 37	754,393 63
Dépenses des exercices périmés	29,442 50	"	10,904 13	"	10,904 13	18,538 37
	14,574,817 50	"	11,581,433 60	784 16	11,580,649 44	2,994,168 06
Dépenses des exercices clos	26,690 97	"	26,690 97	"	26,690 97	"
	14,601,508 47	"	11,608,124 57	784 16	11,607,340 41	2,994,168 06
			11,607,340f 41c			
2° DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Ire SECTION. (2e PARTIE.)						
Exposition permanente des produits de l'Algérie à Paris.	27,032 70	"	6,437 92	"	6,437 92	20,594 78
Frais de délimitation de la propriété arabe à la charge des tribus	150,264 79	"	66,185 92	"	66,185 92	84,078 87
Contrôle et surveillance des chemins de fer algériens	101,658 66	"	13,437 09	"	13,437 09	88,221 57
	278,956 15	"	86,060 93	"	86,060 93	192,895 22
			86,060f 93c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IVe SECTION.						
Desséchements et irrigations	1,709,210 85	"	368,921 13	"	368,921 13	1,340,289 72
Routes et ponts, aqueducs, canaux	9,685,433 91	"	5,656,821 28	"	5,656,821 28	4,028,612 63
Ports, phares et fanaux	8,284,426 54	"	3,457,975 29	"	3,457,975 29	4,826,451 25
Reboisements et travaux forestiers	295,669 16	"	245,953 6 9	"	245,953 69	49,715 47
Frais d'étude et accroissement temporaire du personnel.	100,000 00	"	"	"	"	100,000 00
Bâtiments civils	550,000 00	"	349,009 29	"	349,009 29	200,990 71
Chemins de fer de l'Algérie	3,661,031 40	"	3,661,031 40	"	3,661,031 40	"
Société générale algérienne. (1re annuité à payer à la société.)	909,880 02	"	909,880 02	"	909,880 02	"
Réparation de dommages causés par le tremblement de terre de 1867	500,000 00	"	466,946 54	"	466,946 54	33,053 46
Indemnité aux victimes de l'insurrection de 1864 et secours aux indigènes	55,460 92	"	"	"	"	55,460 92
	25,751,112 80	"	15,116,538 64	"	15,116,538 64	10,634,574 16
			15,116,538f 64c			

Dépenses du ministère de la Marine et des Colonies.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la charge de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE. — CONSEILS, ETC.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,063,646f 73c	1,057,158f 66c	9,980f 00c	3,491f 93c	1,063,646f 73c	
——— (Matériel.)	281,203 82	192,400 63	83,597 14	3,478 76	272,519 01	8,6
Conseils, inspections générales et contrôle central	496,384 59	495,110 94	7,026 39	5,752 74	496,384 59	
IIe SECTION. ÉTATS-MAJORS, ÉQUIPAGES, ETC.						
États-majors et équipages	29,527,089 95	21,606,881 56	8,481,534 34	562,272 86	29,526,143 04	9
Troupes	9,142,035 74	6,978,518 85	2,843,856 08	680,710 15	9,141,664 78	37
Corps entretenus et agents divers	6,254,207 44	5,415,188 51	853,702 00	14,683 07	6,254,207 44	
Maistrance, gardiennage et surveillance	2,952,755 78	2,616,380 09	333,381 68	882 44	2,948,879 33	3,8
Hôpitaux	2,552,419 59	1,920,613 88	879,262 42	247,737 71	2,552,138 59	2
Vivres	14,388,733 03	10,507,251 78	4,275,677 81	394,576 01	14,388,353 58	37
IIIe SECTION. SALAIRES D'OUVRIERS. — APPROVISIONNEMENTS.						
Salaires d'ouvriers	16,654,591 32	16,063,334 66	844,789 57	253,538 91	16,654,585 32	
Approvisionnements généraux de la flotte	36,310,277 13	28,793,357 09	9,908,449 14	2,419,009 19	36,282,797 04	27,4
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	7,657,614 72	5,469,271 85	2,184,433 37	34,197 52	7,619,507 70	38,1
Poudres	263,141 62	241,391 91	52,577 31	30,827 60	263,141 62	
IVe SECTION. ÉCOLES NAVALES, ETC.						
Justice maritime	143,039 02	111,303 04	31,866 53	134 83	143,034 74	
École navale et boursiers de la marine	209,127 64	188,217 71	20,921 27	11 34	209,127 64	
Service hydrographique et scientifique	461,325 36	296,188 73	164,946 01	"	461,134 74	19
Frais généraux d'impressions et achats de livres	479,782 81	231,560 74	248,303 48	127 18	479,737 04	4
Frais de voyage et dépenses diverses	2,607,693 23	1,633,380 07	1,199,085 85	239,788 56	2,592,677 36	15,0
Traitements temporaires	77,250 03	65,779 02	12,044 95	573 94	77,250 03	
Chiourmes	114,008 12	110,300 06	3,708 06	"	114,008 12	
Ve SECTION. SERVICE COLONIAL.						
Personnel civil et militaire aux colonies	13,830,855 88	6,563,995 99	7,205,9896 1	203,348 09	13,566,637 51	264,2
Matériel civil et militaire aux colonies	2,944,036 44	1,075,940 44	1,848,5034 3	18,723 76	2,905,720 11	38,3
Service pénitentiaire à la Guyane	4,981,401 47	2,559,958 94	2,503,7433 4	82,512 76	4,981,189 52	2
Subvention au service local aux colonies	2,223,500 00	2,069,500 00	"	"	2,069,500 00	154,0
Dépenses des exercices périmés	214,982 69	213,612 69	1,370 00	"	214,982 69	
	155,831,104 15	116,476,597 84	43,998,749 78	5,196,379 35	155,278,968 27	552,1
Dépenses des exercices clos	853,711 47	853,711 47	6,127 45	6,127 45	853,711 47	
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1866	271,992 91	"	271,992 91	"	271,992 91	
	156,956,808 53	117,330,309 31	44,276,870 14	5,202,506 80	156,404,672 65	552,1
Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine restant à régulariser au 31 décembre 1866	"	10,151,889 67	"	10,151,889 67	"	
	156,956,808 53	127,482,198 98	44,276,870 14	15,354,396 47	156,404,672 65	552,1
			28,922,473f 67c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. ADMINISTRATION CENTRALE. — CONSEILS, ETC.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,087,991f 00c	"	1,082,881f 30c	3,000f 00c	1,079,881f 30c	8,109f 70c
——— (Matériel.)	366,900 00	"	220,339 16	"	220,339 16	146,560 84
Conseils, inspections générales et contrôle central	492,034 00	"	484,215 22	"	484,215 22	7,818 78
IIe SECTION. ÉTATS-MAJORS, ÉQUIPAGES, ETC.						
Équipages à terre et à la mer (solde et entretien)	27,503,662 00	345,823f 76c	21,421,074 82	33,869 05	21,733,029 53	5,770,632 47
Troupes	9,220,329 00	28,767 22	7,901,079 51	4,789 03	7,925,057 70	1,295,271 30
Corps entretenus et agents divers	6,500,723 00	2,182 08	5,692,957 97	57 67	5,695,082 38	805,640 62
Maistrance, gardiennage et surveillance	2,811,616 00	"	2,520,492 48	0 32	2,520,492 16	291,123 84
Hôpitaux	2,511,936 00	"	2,433,349 33	5,763 98	2,427,585 35	84,350 65
Vivres	13,354,137 00	"	12,956,541 65	793,968 72	12,162,572 93	1,191,564 07
IIIe SECTION. SALAIRES D'OUVRIERS. — APPROVISIONNEMENTS.						
Salaires d'ouvriers	16,423,393 00	180 00	15,919,143 66	21,949 42	15,897,374 24	526,018 76
Approvisionnements généraux de la flotte	32,274,025 00	"	26,709,716 75	281,723 46	26,427,993 29	5,846,031 71
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	6,803,608 00	"	4,796,125 24	4,225 41	4,791,899 83	2,011,708 17
Poudres	294,847 00	"	256,855 68	25,743 64	231,112 04	63,734 96
IVe SECTION. ÉCOLES NAVALES, ETC.						
Justice maritime	94,830 00	"	81,063 32	"	81,063 32	13,766 68
École navale et boursiers de la marine	226,000 00	"	186,249 69	"	186,249 69	39,750 31
Service hydrographique et scientifique	460,000 00	"	309,340 26	"	309,340 26	150,659 74
Frais généraux d'impressions et achats de livres	489,400 00	"	254,681 22	"	254,681 22	234,718 78
Frais de voyage et dépenses diverses	2,362,976 00	108,772 44	2,135,620 28	1,364 73	2,243,027 99	119,948 01
Traitements temporaires	76,600 00	"	59,943 94	"	59,943 94	16,656 06
Chiourmes	114,060 00	"	106,004 92	"	106,004 92	8,055 08
Ve SECTION. SERVICE COLONIAL.						
Personnel civil et militaire aux colonies	13,039,090 00	5,199 65	6,252,887 92	1,329 27	6,256,758 30	6,782,331 70
Matériel civil et militaire aux colonies	2,047,546 00	"	928,938 28	591 30	928,346 98	1,119,199 02
Service pénitentiaire à la Guyane	5,409,000 00	156 00	3,310,320 04	18,501 96	3,291,974 08	2,117,025 92
Subvention au service local aux colonies	2,569,400 00	"	2,449,400 00	"	2,449,400 00	120,000 00
Dépenses des exercices périmés	31,970 49	"	24,278 56	"	24,278 56	7,691 93
	146,566,073 49	491,081 15	118,493,501 20	1,195,877 96	117,787,704 39	28,778,369 10
Dépenses des exercices clos	439,227 96	"	439,227 96	"	439,227 96	"
	147,005,301 45	491,081 15	118,932,729 16	1,196,877 96	118,226,932 35	28,778,369 10
Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser.... au 31 décembre 1866.	"	368,120 78	"	368,120 78	"	"
Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser.... au 31 décembre 1867.	"	"	6,759,132 07	"	6,759,132 07	A déduire : 6,759,132 07
	147,005,301 45	859,201 93	125,691,861 23	1,564,998 74	124,986,064 42	22,019,237 03
			124,126,862f 49c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Marine et des Colonies.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la charge de l'exercice.
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IIe SECTION. (2e PARTIE.) ÉTATS-MAJORS, ETC.						
États-majors et équipages	5,719,575f 09c	3,633,153f 92c	2,951,651f 88c	866,936f 04c	5,717,869f 76c	1,70[illegible]
Troupes	742,937 18	124,426 15	623,467 56	4,956 53	742,937 18	"
Services spéciaux en Cochinchine	1,467,259 16	799,699 35	805,992 47	138,889 16	1,466,802 66	45[illegible]
Hôpitaux	847,962 11	616,705 40	310,195 05	79,723 01	847,177 44	78[illegible]
Vivres	5,522,675 60	3,264,049 70	2,612,422 31	353,850 01	5,522,622 00	5[illegible]
IIIe SECTION. (2e PARTIE.) SALAIRES D'OUVRIERS, APPROVISIONNEMENTS GÉNÉRAUX, ETC.						
Approvisionnements généraux de la flotte	8,964,714 88	6,294,774 07	2,669,940 81	"	8,964,714 88	"
Travaux hydrauliques et bâtiments à terre	3,474,797 18	2,382,655 20	1,092,141 98	"	3,474,797 18	"
Salaires d'ouvriers	1,509,788 03	1,071,337 08	487,365 20	48,914 25	1,509,788 03	"
Approvisionnements généraux de la flotte	5,145,264 16	1,682,374 66	3,709,135 44	246,245 94	5,145,264 16	"
Travaux hydrauliques et bâtiments à terre	62,048 84	7,549 35	54,499 49	"	62,048 84	"
Poudres	399,351 23	75,773 19	323,578 04	"	399,351 23	"
IVe SECTION. (2e PARTIE.) ÉCOLES NAVALES, ETC.						
Frais de voyages, etc.	1,713,185 31	1,062,046 51	717,911 37	69,948 27	1,710,909 61	2,27[illegible]
Ve SECTION. (2e PARTIE.) SERVICE COLONIAL.						
Matériel civil et militaire aux colonies	124,601 08	"	124,601 08	"	124,601 08	"
Subvention au service local des colonies	250,000 00	"	250,000 00	"	250,000 00	"
TOTAL	35,944,159 85	21,015,444 58	16,732,902 68	1,809,463 21	35,938,884 05	5,27[illegible]
			14,923,439f 47c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IIe SECTION. (2e PARTIE.) ÉTATS-MAJORS, ETC.						
Équipages à terre et à la mer	10,627,343f 00c	210,721f 21c	5,534,687f 62c	"	5,745,408f 83c	4,881,934f 17c
Troupes	1,589,851 00	615 03	58,753 31	"	59,368 34	1,530,482 66
Services spéciaux en Cochinchine	1,423,326 00	3,459 90	659,310 24	200f 00c	662,570 14	760,755 86
Corps entretenus et agents divers	666 67	"	666 67	"	666 67	"
Maistrance et gardiennage	17,859 00	"	13,069 16	"	13,069 16	4,789 84
Hôpitaux	1,257,479 00	"	571,302 04	"	571,302 04	686,176 96
Vivres	11,889,289 00	"	9,331,082 12	477,898 48	8,853,183 64	3,036,105 36
Services hydrographique et scientifique	100,000 00	"	19,800 00	"	19,800 00	80,200 00
IIIe SECTION. (2e PARTIE.) SALAIRES D'OUVRIERS, APPROVISIONNEMENTS GÉNÉRAUX, ETC.						
Approvisionnements généraux de la flotte	8,000,000 00	"	4,016,226 91	"	4,016,226 91	3,983,773 09
Travaux hydrauliques et bâtiments à terre	2,457,000 00	"	2,249,741 06	"	2,249,741 06	207,258 94
Travaux et approvisionnements de l'artillerie	3,400,000 00	"	"	"	"	3,400,000 00
Construction de bâtiments et ateliers à Ruelle, à Nevers et dans les ports	"	"	"	"	"	"
Salaires d'ouvriers	4,710,000 00	"	3,872,525 10	"	3,872,525 10	837,474 90
Approvisionnements généraux de la flotte	29,566,000 00	"	21,946,369 34	"	21,946,369 34	7,619,630 66
Travaux hydrauliques et bâtiments à terre	100,000 00	"	63,034 15	"	63,034 15	36,965 85
IVe SECTION. (2e PARTIE.) ÉCOLES NAVALES, ETC.						
Frais de passage, de rapatriement, de pilotage, etc.	2,559,684 00	144,924 91	316,262 83	"	461,187 74	2,093,496 26
Ve SECTION. (2e PARTIE.) SERVICE COLONIAL.						
Personnel civil et militaire aux colonies	90,000 00	"	45 00	"	45 00	89,955 00
Matériel civil et militaire aux colonies	55,000 00	"	"	"	"	55,000 00
Subvention au service local	100,000 00	"	"	"	"	100,000 00
TOTAL	77,943,497 67	359,721 05	48,652,875 55	478,098 48	48,534,498 12	29,408,999 55
			48,174,777f 07c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION.						
ADMINISTRATION CENTRALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Personnel de l'administration centrale de l'instruction publique	570,947f 24c	558,614f 74c	12,332f 50c	"	570,947f 24c	
Matériel	139,999 31	103,391 73	35,387 08	"	138,778 81	1,2[illegible]
IIe SECTION.						
SERVICES GÉNÉRAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Inspecteurs généraux de l'instruction publique	246,995 34	243,770 64	6,498 28	3,297f 80c	246,971 12	[illegible]
Services généraux de l'instruction publique	237,999 93	168,235 05	65,228 87	"	233,463 92	4,5[illegible]
Administration académique	1,209,999 09	1,067,049 33	142,745 66	195 90	1,209,599 09	[illegible]
IIIe SECTION.						
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.						
École normale supérieure	293,609 84	262,834 89	30,373 55	"	293,208 44	[illegible]
Facultés	3,828,801 49	3,150,334 92	676,530 18	172 01	3,826,693 09	2,1[illegible]
Bibliothèque de l'Université	25,999 75	25,320 30	679 45	"	25,999 75	
Institut impérial de France	615,200 00	547,202 94	67,835 85	100 00	614,938 79	[illegible]
Académie de médecine	43,699 98	33,523 70	10,051 78	"	43,575 48	[illegible]
Collége de France	277,000 00	255,439 76	21,560 24	"	277,000 00	
Muséum d'histoire naturelle	592,379 83	564,555 34	27,824 49	"	592,379 83	
Établissements astronomiques	267,259 64	220,625 07	46,411 68	"	267,036 75	[illegible]
École des langues orientales vivantes. — Bibliothèque et musée d'Alger	82,800 00	78,446 46	4,209 90	"	82,656 36	[illegible]
École des chartes	37,800 00	28,593 40	9,356 60	450 00	37,500 00	[illegible]
École d'Athènes	64,495 47	55,093 34	6,569 98	"	61,663 32	2,[illegible]
Bibliothèque impériale. (Dépenses ordinaires.)	422,499 97	390,058 59	32,257 51	708 52	421,607 58	[illegible]
——— (Confection de catalogues.)	49,999 96	41,783 35	8,216 61	"	49,999 96	
Bibliothèques publiques	197,496 11	169,565 60	27,790 26	"	197,355 86	[illegible]
Sociétés savantes	54,000 00	25,050 00	28,300 00	"	53,350 00	[illegible]
Subvention au *Journal des Savants*	15,000 00	15,000 00	"	"	15,000 00	
Souscriptions scientifiques et littéraires	139,993 40	113,884 50	25,928 90	"	139,813 40	[illegible]
Encouragements aux savants et aux gens de lettres	199,975 00	152,670 00	46,805 00	"	199,475 00	[illegible]
Encouragements aux membres du corps enseignant et souscriptions aux ouvrages classiques	59,999 50	33,690 00	25,814 50	"	59,504 50	[illegible]
Voyages et missions scientifiques	41,998 75	31,997 76	10,000 99	"	41,998 75	
Recueil et publication de documents inédits sur l'histoire de France	119,999 61	53,656 86	66,329 75	"	119,986 61	[illegible]
IVe SECTION.						
INSTRUCTION SECONDAIRE.						
Frais généraux de l'instruction secondaire	99,990 66	63,129 21	24,246 45	150 00	87,225 66	12,[illegible]
Lycées impériaux et colléges communaux	2,570,961 15	2,012,135 46	576,845 69	22,000 00	2,566,981 15	3,[illegible]
Bourses impériales et dégrèvements	868,000 00	521,268 75	348,297 50	1,916 25	867,650 00	[illegible]
Ve SECTION.						
INSTRUCTION PRIMAIRE.						
Inspection des écoles primaires	939,397 92	827,397 25	112,353 69	1,154 63	938,596 31	[illegible]
Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État	5,941,661 32	2,849,547 30	3,163,956 12	143,125 17	5,870,378 25	71,[illegible]
Dépenses des exercices périmés	29,100 00	19,700 00	9,400 00	"	29,100 00	
	20,285,060 26	14,683,566 24	5,670,139 06	173,270 28	20,180,435 02	104,[illegible]
Dépenses des exercices clos	390,766 94	390,766 94	"	"	390,766 94	
	20,675,827 20	15,074,333 18	5,670,139 06	173,270 28	20,571,201 96	104,[illegible]
			5,496,868f 78c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION.						
ADMINISTRATION CENTRALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Personnel de l'administration centrale de l'instruction publique	570,950f 00c	"	567,817f 09c	"	567,817f 09c	3,132f 91c
Matériel	140,000 00	"	84,240 60	"	84,240 60	55,759 40
IIe SECTION.						
SERVICES GÉNÉRAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Inspecteurs généraux de l'instruction publique	268,000 00	"	238,275 19	1,000 00	237,275 19	30,724 81
Services généraux de l'instruction publique	226,000 00	"	165,900 02	"	165,900 02	60,099 98
Administration académique	1,216,000 00	"	1,068,052 59	"	1,068,052 59	147,947 41
IIIe SECTION.						
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.						
École normale supérieure	307,610 00	"	256,695 17	"	256,695 17	50,914 83
Facultés	3,933,821 00	"	3,134,948 32	1,128 45	3,133,819 87	800,001 13
Bibliothèque de l'Université	26,000 00	"	26,095 82	100 00	25,995 82	4 18
Encouragements aux membres du corps enseignant et souscriptions aux ouvrages classiques	60,000 00	"	30,908 00	"	30,908 00	29,092 00
Institut impérial de France	615,200 00	"	544,658 45	"	544,658 45	70,541 55
Académie de médecine	43,700 00	"	30,982 92	"	30,982 92	12,717 08
Collége de France	277,000 00	"	255,626 15	"	255,626 15	21,373 85
Muséum d'histoire naturelle	592,380 00	"	571,816 76	12 50	571,804 26	20,575 74
Établissements astronomiques	327,260 00	"	215,830 28	150 00	215,680 28	111,579 72
Écoles des langues orientales vivantes. — Bibliothèque et musée d'Alger	82,800 00	"	75,717 42	"	75,717 42	7,082 58
École des chartes	37,800 00	"	30,110 83	"	30,110 83	7,689 17
École d'Athènes	64,500 00	"	39,978 80	"	39,978 80	24,521 20
Bibliothèque impériale. (Dépenses ordinaires.)	469,500 00	"	399,138 51	"	399,138 51	70,361 49
——— (Confection des catalogues.)	50,000 00	"	46,722 52	"	46,722 52	3,277 48
Bibliothèques publiques	197,500 00	"	178,424 18	"	178,424 18	19,075 82
Sociétés savantes	70,000 00	"	44,750 00	"	44,750 00	25,250 00
Subvention au *Journal des Savants*	15,000 00	"	15,000 00	"	15,000 00	"
Souscriptions scientifiques et littéraires	140,000 00	"	109,069 00	"	109,069 00	30,931 00
Encouragements aux savants et aux gens de lettres	200,000 00	"	152,920 00	"	152,920 00	47,080 00
Voyages et missions scientifiques	75,000 00	"	44,700 00	"	44,700 00	30,300 00
Recueil et publication de documents inédits sur l'histoire de France	120,000 00	"	60,243 80	"	60,243 80	59,756 20
IVe SECTION.						
INSTRUCTION SECONDAIRE.						
Frais généraux de l'instruction secondaire	100,000 00	"	54,999 45	"	54,999 45	45,000 55
Lycées impériaux et colléges communaux	2,173,000 00	"	2,118,227 23	10,000 00	2,108,227 23	64,772 77
Bourses impériales et dégrèvements	868,000 00	"	700,346 50	"	700,346 50	167,653 50
Ve SECTION.						
INSTRUCTION PRIMAIRE.						
Inspection des écoles primaires	958,400 00	"	847,799 82	238 00	847,561 82	110,838 18
Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État	5,946,700 00	"	3,255,115 57	"	3,255,115 57	2,691,584 43
Dépenses des exercices périmés	8,500 00	"	"	"	"	8,500 00
	20,180,621 00	"	15,365,110 99	12,628 95	15,352,482 04	4,828,138 96
Dépenses des exercices clos	163,976 71	"	163,976 71	"	163,976 71	"
	20,344,597 71	"	15,529,087 70	12,628 95	15,516,458 75	4,828,138 96
			15,516,458f 75c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Instruction publique.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Ve SECTION (2e partie). — INSTRUCTION PRIMAIRE.						
Dépenses imputables sur les fonds départementaux....	6,625,246f 97c	4,481,349f 91c	2,147,464f 15c	3,567f 09c	6,625,246f 97c	
Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales primaires.....	920,119 43	580,901 36	341,648 28	2,430 21	920,119 43	
	7,545,366 40	5,062,251 27	2,489,112 43	5,997 30	7,545,366 40	
			2,483,115f 13c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IIIe SECTION. — ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE.						
Préparation et publication de la carte des Gaules.....	24,999f 17c	15,567f 25c	9,431f 92c	"	24,999f 17c	
Observatoire.—Construction d'instrum^ts astronomiques.	3,805 00	3,805 00	"	"	3,805 00	
Expédition scientifique du Mexique.....	99,997 68	22,918 97	69,393 71	815f 00c	91,497 68	
IVe SECTION. — INSTRUCTION SECONDAIRE.						
Travaux au lycée de Grenoble.....	90,000 00	90,000 00	"	"	90,000 00	
École normale de Cluny.....	75,000 00	20,000 00	55,000 00	"	75,000 00	
Ve SECTION. — INSTRUCTION PRIMAIRE.						
Subvention pour construction de maisons d'école.....	1,179,980 00	991,000 00	162,600 00	"	1,153,600 00	26
Cours d'adultes.....	69,957 30	36,129 02	33,818 28	"	69,947 30	
Dépenses de révision du *Codex*.....	25,000 00	"	25,000 00	"	25,000 00	
Indemnité à M. Paul Dupont, éditeur du *Journal des instituteurs*.....	10,000 00	10,000 00	"	"	10,000 00	
	1,578,739 15	1,189,420 24	355,243 91	815 00	1,543,849 15	34
			354,428f 91c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Ve SECTION — INSTRUCTION PRIMAIRE.						
Dépenses imputables sur les fonds départementaux....	7,195,646f 09c	"	4,557,762f 94c	"	4,557,762f 94c	2,637,883f 15c
Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales primaires.....	976,100 09	"	554,562 19	"	554,562 19	421,537 90
	8,171,746 18	"	5,112,325 13	"	5,112,325 13	3,059,421 05
			5,112,325f 13c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IIIe SECTION.						
Observatoire. — Construction d'instrum^ts astronomiques.	100,000f 00c	"	"	"	"	100,000f 00c
Préparation et publication de la carte des Gaules.....	25,000 00	"	7,057f 00c	"	7,057f 00c	17,943 00
Expédition scientifique du Mexique.....	25,000 00	"	4,256 20	"	4,256 20	20,743 80
Bibliothèque impériale. — Acquisitions.....	63,711 00	"	53,711 00	"	53,711 00	10,000 00
IVe SECTION.						
Travaux extraordinaires et organisation de l'enseignement spécial dans les lycées des départements.....	200,000 00	"	50,000 00	"	50,000 00	150,000 00
Travaux au lycée de Grenoble.....	110,000 00	"	110,000 00	"	110,000 00	"
Organisation de l'enseignement spécial dans les colléges communaux.....	100,000 00	"	"	"	"	100,000 00
École normale de Cluny.....	75,000 00	"	75,000 00	"	75,000 00	"
Ve SECTION.						
Subventions pour construction de maisons d'école et cours d'adultes.....	1,200,000 00	"	1,040,814 45	"	1,040,814 45	159,185 55
Indemnités aux instituteurs en raison de l'accroissement du nombre des élèves gratuits.....	300,000 00	"	"	"	"	300,000 00
	2,198,711 00	"	1,340,838 65	"	1,340,838 65	857,872 35
			1,340,838f 65c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,126,935f 14c	1,093,788f 48c	33,146f 66c	"	1,126,935f 14c	
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	219,982 22	133,620 07	86,235 60	"	219,855 67	
IIe SECTION. — PERSONNEL DES SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS.						
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,934,285 97	3,629,257 84	320,486 24	16,449f 96c	3,933,294 12	
——— des conducteurs	4,148,318 97	3,736,447 42	410,415 59	183 35	4,146,679 66	
——— du corps des mines, enseignement et écoles	865,467 37	747,568 97	118,264 62	366 22	865,467 37	
——— des gardes-mines	183,971 04	162,396 01	21,508 37	"	183,904 38	
——— des officiers et maîtres de ports du service maritime	271,726 30	241,582 27	30,107 50	76 80	271,612 97	
——— des agents affectés à la surveillance de la pêche fluviale	273,366 45	240,964 03	33,128 27	905 75	273,186 55	
Frais généraux, secours, etc.	69,827 19	68,497 30	1,641 89	312 00	69,827 19	
IIIe SECTION. — AGRICULTURE.						
Écoles impériales vétérinaires	655,269 78	543,482 80	112,997 23	1,255 02	655,225 01	
Encouragements à l'agriculture et enseign^t professionnel	3,265,892 18	2,976,863 27	398,918 38	110,369 47	3,265,412 18	
IVe SECTION. — COMMERCE. — INDUSTRIE. — ÉTABLISSEMENTS THERMAUX, ETC.						
Conservatoire et école des arts et métiers	1,387,988 10	1,143,782 27	244,208 55	2 72	1,387,988 10	
Encouragements aux manufactures et au commerce	315,871 61	239,089 24	111,330 86	38,488 00	311,932 10	
Frais d'exploration de gîtes métallifères du Mexique	10,000 00	"	10,000 00	"	10,000 00	
Expériences sur le rendement des sucres après raffinage	194,798 87	"	194,798 87	"	194,798 87	
Enquête relative à la circulation monétaire et fiduciaire	12,464 99	"	12,464 99	"	12,464 99	
——— aux sociétés coopératives	22,785 21	22,785 21	"	"	22,785 21	
Encouragements aux pêches maritimes	2,849,135 23	1,794,560 19	1,032,225 04	"	2,826,785 23	
Poids et mesures	1,003,862 24	780,831 70	221,959 39	"	1,002,791 09	
Vérification des étalons-types des poids et mesures	12,654 21	3,000 00	9,530 00	"	12,530 00	
Entretien des établiss^ts thermaux appartenant à l'État	260,831 47	203,202 42	57,829 52	8,407 81	252,624 13	
Subventions aux établiss^ts particuliers d'eaux minérales	38,500 00	15,900 00	21,100 00	"	37,000 00	
Établissements et service sanitaires	294,452 17	235,629 89	64,348 01	5,549 25	294,428 65	
Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon	546,519 26	469,453 55	75,780 38	"	545,233 93	
Ve SECTION. — TRAVAUX ORDINAIRES DES PONTS ET CHAUSSÉES.						
Routes et ponts	33,420,149 23	27,166,827 17	6,246,114 34	2,450 43	33,410,491 08	
Navigation intérieure. (Rivières.)	7,225,015 49	5,585,005 56	1,653,440 17	18,820 35	7,219,625 38	
——— (Canaux.)	5,123,697 13	4,357,040 60	862,057 35	97,808 76	5,121,289 19	
Ports maritimes. — Phares et fanaux	5,262,613 53	4,198,200 77	1,066,826 34	5,084 43	5,259,942 68	
Études et subventions pour travaux d'irrigations, de desséchements, etc.	563,797 08	419,202 13	144,285 65	102 00	563,385 78	
Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péage	14,500 00	8,266 40	6,233 60	"	14,500 00	
Matériel des mines	91,802 17	42,438 12	49,364 05	"	91,802 17	
Dépenses des exercices périmés	5,078 85	4,211 66	867 19	"	5,078 85	
	73,671,559 45	60,263,895 34	13,651,614 65	306,632 32	73,608,877 67	
Dépenses des exercices clos	170,334 42	170,334 42	"	"	170,334 42	
TOTAL	73,841,893 87	60,434,229 76	13,651,614 65	306,632 32	73,779,212 09	
			13,344,982f 33c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ire SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,126,950f 00c	"	1,121,330f 13c	"	1,121,330f 13c	5,619f 87c
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	220,000 00	"	128,726 10	"	128,726 10	91,273 90
IIe SECTION. — PERSONNEL DES SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS.						
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,934,600 00	"	3,626,353 38	"	3,626,353 38	308,246 62
——— des conducteurs	4,150,000 00	"	3,740,765 37	877f 78c	3,739,887 59	410,112 41
——— du corps des mines, enseignement et écoles	866,100 00	"	758,134 97	"	758,134 97	107,965 03
——— des gardes-mines	184,000 00	"	154,647 10	"	154,647 10	29,352 90
——— des officiers et maîtres de ports du serv. marit.	272,000 00	"	243,326 14	"	243,326 14	28,673 86
——— des agents affectés à la surveillance de la pêche fluviale	318,053 00	"	248,481 56	"	248,481 56	69,571 44
Frais généraux, secours, etc.	70,500 00	"	70,054 10	"	70,054 10	445 90
IIIe SECTION. — AGRICULTURE.						
Écoles impériales vétérinaires	656,500 00	"	579,291 89	"	579,291 89	77,208 11
Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel	3,272,000 00	"	3,006,198 89	40,600 50	2,965,598 39	306,401 61
IVe SECTION. — COMMERCE. — INDUSTRIE. — ÉTABLISSEMENTS THERMAUX, ETC.						
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,390,700 00	"	1,166,726 91	"	1,166,726 91	223,973 09
Encouragements aux manufactures et au commerce	470,150 00	"	249,988 40	"	249,988 40	220,161 60
Encouragements aux pêches maritimes	2,700,000 00	"	1,853,840 58	"	1,853,840 58	846,159 42
Poids et mesures	1,005,650 00	"	840,002 84	"	840,002 84	165,647 16
Vérification des étalons-types des poids et mesures	100,000 00	"	22,878 10	"	22,878 10	77,121 90
Entretien des établissem^ts thermaux appartenant à l'État	439,500 00	"	330,736 97	"	330,736 97	108,763 03
Subventions aux établiss^ts particuliers d'eaux minérales	40,000 00	"	30,900 00	"	30,900 00	9,100 00
Établissements et services sanitaires	327,000 00	"	264,891 59	"	264,891 59	62,108 41
Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon et du Canada	527,500 00	"	463,399 41	"	463,399 41	64,100 59
Ve SECTION. — TRAVAUX ORDINAIRES DES PONTS ET CHAUSSÉES.						
Routes et ponts	32,044,600 94	"	25,887,190 91	"	25,887,190 91	6,157,410 03
Navigation intérieure. (Rivières.)	5,851,575 89	"	4,706,644 41	"	4,706,644 41	1,144,931 48
——— (Canaux.)	5,117,119 00	"	4,222,489 52	"	4,222,489 52	894,629 48
Ports maritimes. — Phares et fanaux	5,309,672 76	"	4,350,276 70	"	4,350,276 70	959,396 06
Études et subventions pour travaux d'irrigations, etc.	563,877 00	"	425,268 15	"	425,268 15	138,608 85
Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession et de péage	100,000 00	"	30,994 02	"	30,994 02	69,005 98
Matériel des mines	175,000 00	"	48,812 51	"	48,812 51	126,187 49
Dépenses des exercices périmés	8,744 21	"	1,553 87	"	1,553 87	7,190 34
	71,241,792 80	"	58,573,904 52	41,478 28	58,532,426 24	12,709,366 56
Dépenses des exercices clos	1,509,723 47	"	1,509,723 47	"	1,509,723 47	"
TOTAL	72,751,516 27	"	60,083,627 99	41,478 28	60,042,149 71	12,709,366 56
			60,042,149f 71c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
IIe SECTION (*2e partie*).						
Contrôle et surveillance de chemins de fer	1,959,863f 84c	1,701,354f 77c	258,509f 07c	"	1,959,863f 84c	
IIIe SECTION (*2e partie*).						
Secours spéciaux pour pertes matérielles, événements malheureux	1,952,950 65	413,488 26	1,539,492 39	30f 00c	1,952,950 65	
IVe SECTION (*2e partie*).						
Frais de surveillance de sociétés et établissements divers	85,324 76	79,546 83	5,777 93	"	85,324 76	
	3,998,139 25	2,194,389 86	1,803,779 39	30 00	3,998,139 25	
			1,803,749f 39c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
VIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES DES ROUTES, PONTS ET CANAUX, ETC.						
Établissement thermal d'Aix	258,438 88	30,325 00	226,213 88	"	256,538 88	1,[illegible]
Grosses réparations aux bâtiments de l'école de Grignon; achat de matières et développement des collections des écoles impériales	84,900 00	26,345 62	52,489 38	"	78,835 00	6,[illegible]
Établissement d'un lazaret à Saint-Nazaire	170,217 91	116,050 60	54,167 31	"	170,217 91	
Construction d'une église, d'un presbytère et d'une mairie à Vichy	19,525 37	"	19,525 37	"	19,525 37	
Établissement thermal de Néris	50,267 24	20,000 00	30,267 24	"	50,267 24	
Établissement de Bourbonne	"	"	"	"	"	
Lazaret du Frioul	70,000 00	15,001 36	54,998 64	"	70,000 00	
Enquête agricole	264,220 92	"	252,256 92	"	252,256 92	11,[illegible]
Lacunes des routes impériales	3,556,191 01	2,673,359 58	876,482 42	0 08	3,549,841 92	6,[illegible]
Rectifications des routes impériales	3,273,353 40	2,278,452 45	981,492 77	11 39	3,259,933 83	13,[illegible]
Nouvelles routes de la Corse	799,958 60	741,889 85	56,793 11	49 40	798,633 56	1,[illegible]
Routes forestières de la Corse	300,000 00	256,668 81	37,908 85	2 00	294,575 66	5,[illegible]
Construction de ponts	1,196,918 02	1,044,262 64	150,330 89	"	1,194,593 53	2,[illegible]
Part contributive de l'État pour l'ouverture ou l'achèvement de grandes voies dans Paris	8,800,000 00	8,800,000 00	"	"	8,800,000 00	
Amélioration de rivières	10,330,532 52	7,768,230 00	2,547,189 34	204 16	10,315,215 18	15,[illegible]
Établissement de canaux de navigation	3,668,213 40	2,981,725 31	682,945 54	69 93	3,664,600 92	3,[illegible]
Travaux d'amélioration et d'achèv^t de ports maritimes	15,313,570 24	11,887,512 30	3,428,719 28	3,021 77	15,313,209 81	[illegible]
Travaux d'amélioration agricole	3,580,761 23	2,655,148 10	911,837 51	142 67	3,566,842 94	13,[illegible]
Assainissement de marais communaux	94,815 72	51,635 63	43,085 36	"	94,720 99	
Drainage	48,682 62	62,253 10	25,426 52	39,000 00	48,679 62	
Installation de divers services de l'école des mines dans les nouvelles constructions, etc	126,998 66	"	126,998 66	"	126,998 66	
Travaux de défense contre les inondations	1,562,235 03	1,153,620 04	405,868 60	15,060 00	1,544,428 64	17,[illegible]
A reporter	53,569,800 77	42,562,480 39	10,964,997 59	57,561 40	53,469,916 58	99,[illegible]

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
IIe SECTION (*2e partie*).						
Contrôle et surveillance des chemins de fer	2,089,003f 66c	"	1,811,298f 05c	"	1,811,298f 05c	277,705f 61c
IIIe SECTION (*2e partie*).						
Secours spéciaux pour pertes matérielles, événements malheureux	4,613,899 87	"	484,768 01	356f 50c	484,411 51	4,129,488 36
IVe SECTION (*2e partie*).						
Frais de surveillance de sociétés et établissements divers	136,726 98	"	85,849 58	"	85,849 58	50,877 40
	6,839,630 51	"	2,381,915 64	356 50	2,381,559 14	4,458,071 37
			2,381,559f 14c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
VIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES DES ROUTES, PONTS ET CANAUX, ETC.						
Établissement thermal d'Aix	691,800 00	"	137,610 37	"	137,610 37	554,189 63
Grosses réparations aux bâtiments de l'école de Grignon; achat de matériel et développement des collections des écoles impériales	155,000 00	"	38,786 66	"	38,786 66	116,213 34
Enquête agricole	110,000 00	"	5,146 65	"	5,146 65	104,853 35
Établissement thermal de Néris	5,000 00	"	"	"	"	5,000 00
——— de Bourbonne	"	"	"	"	"	"
Établissement d'un lazaret à Saint-Nazaire	58,000 00	"	29,617 19	"	29,617 19	28,382 81
Construction d'une consigne à Brest	15,000 00	"	"	"	"	15,000 00
Établissement d'un lazaret au Havre	1,500 00	"	"	"	"	1,500 00
Lazaret de Villefranche	40,000 00	"	16,726 49	"	16,726 49	23,273 51
Service sanitaire. (Dépenses extraordinaires.)	25,000 00	"	"	"	"	25,000 00
Lacunes des routes impériales	4,678,178 00	"	2,579,981 56	"	2,579,981 56	2,098,196 44
Rectifications des routes impériales	3,876,443 04	"	1,928,717 84	"	1,928,717 84	1,947,725 20
Nouvelles routes impériales de la Corse	800,000 00	"	743,077 68	"	743,077 68	56,922 32
Routes forestières de la Corse	300,000 00	"	249,647 86	250 00	249,397 86	50,602 14
Construction de ponts	1,218,000 00	"	921,879 47	"	921,879 47	296,120 53
Part contributive de l'État pour l'ouverture ou l'achèvement de diverses grandes voies dans Paris	8,800,000 00	"	8,800,000 00	"	8,800,000 00	"
Améliorations de rivières	10,664,275 29	"	7,065,188 15	"	7,065,188 15	3,599,087 14
Établissement de canaux de navigation	5,800,000 00	"	2,692,101 56	"	2,692,101 56	3,107,898 44
Travaux d'amélioration et d'achèvement de ports maritimes	14,148,358 95	"	11,500,805 48	"	11,500,805 48	2,647,553 47
Travaux d'amélioration agricole	4,356,218 24	"	2,510,731 37	"	2,510,731 37	1,845,486 87
Assainissement de marais communaux	100,000 00	"	43,942 74	"	43,942 74	56,057 26
A reporter	55,842,773 52	"	39,263,961 07	250 00	39,263,711 07	16,579,062 45

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Report	53,569,800f 77c	42,562,480f 39c	10,964,997f 59c	57,561f 40c	53,469,916f 58c	99,88[illegible]
Installation de divers services de l'administration centrale dans de nouvelles constructions, etc	50,396 84	"	50,396 84	"	50,396 84	
Réparation des dommages causés par les inondations de 1866	949,244 53	"	948,838 33	"	948,838 33	4[illegible]
Enquête sur le sel et missions extraordinaires	47,475 00	"	47,475 00	"	47,475 00	
Dépenses extraordinaires du service sanitaire	41,568 15	"	41,405 85	"	41,405 85	16[illegible]
VIIe SECTION. — CHEMINS DE FER.						
Travaux exécutés par l'État	11,649,354 66	9,086,876 39	2,529,469 46	5,916 50	11,610,429 35	39,[illegible]
Annuités aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	15,506,386 62	14,849,522 46	656,864 16	"	15,506,386 62	
Subventions aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	5,629,090 69	4,941,274 03	687,816 66	"	5,629,090 69	
VIIe *bis* SECTION. — PAYEMENTS AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.						
Payements aux compagnies de chemins de fer à titre de garantie d'intérêts	31,442,008 44	29,442,008 44	2,000,000 00	"	31,442,008 44	
VIIIe SECTION. — EXPOSITION UNIVERSELLE.						
Exposition universelle de 1867	3,000,000 00	3,000,000 00	"	"	3,000,000 00	
TOTAL du budget extraordinaire	121,885,325 70	103,882,161 71	17,927,263 89	63,477 90	121,745,947 70	139,[illegible]
			17,863,785f 99c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Report	55,842,773f 52c	"	39,263,961f 07c	250f 00c	39,263,711f 07c	16,579,062f 45c
Drainage	100,264 50	"	48,030 46	"	48,030 46	52,234 04
Travaux de défense contre les inondations	1,130,254 24	"	772,655 17	12,187 66	760,467 51	369,786 73
Réparation de dommages causés aux voies publiques par les inondations de 1866	10,500,000 00	"	5,676,062 62	"	5,676,062 62	4,823,937 38
Achat d'une collection de fossiles pour l'école des mines	100,000 00	"	100,000 00	"	100,000 00	"
Service des mines. (Dépenses extraordinaires.)	15,175 00	"	"	"	"	15,175 00
CHEMINS DE FER.						
Travaux exécutés par l'État	6,446,700 89	"	4,160,827 43	"	4,160,827 43	2,285,873 46
Annuités aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	16,139,400 00	"	15,433,760 43	"	15,433,760 43	705,639 57
Subventions aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	6,660,240 00	"	3,065,944 30	"	3,065,944 30	3,594,295 70
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.						
Exposition universelle de 1867	3,049,685 00	"	3,000,000 00	"	3,000,000 00	49,685 00
Dépenses diverses occasionnées par l'exposition universelle	373,900 00	"	269,000 00	"	269,000 00	104,900 00
TOTAL du budget extraordinaire	100,358,393 15	"	71,790,241 48	12,437 66	71,777,803 82	28,580,589 33
			71,777,803f 82c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ier SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE, ARCHIVES DE L'EMPIRE, ETC.						
Administration centrale. Personnel	487,199f 24c	468,940f 58c	18,222f 00c	"	487,162f 58c	[illegible]
——— Matériel	40,500 00	18,994 43	21,505 57	"	40,500 00	
Archives de l'Empire. Personnel	146,498 15	143,618 72	2,879 43	"	146,498 15	
——— Matériel	34,997 03	23,474 08	11,522 95	"	34,997 03	
Correspondance de l'Empereur Napoléon Ier	97,432 09	79,016 66	18,230 10	"	97,246 76	[illegible]
Service intérieur de l'asile impérial de Saverne	14,997 68	10,433 52	4,564 16	"	14,997 68	
IIe SECTION. — BEAUX-ARTS ET THÉÂTRES, MONUMENTS HISTORIQUES, BÂTIMENTS CIVILS.						
Établissements des beaux-arts	436,599 56	330,386 32	108,358 98	2,459f 54c	436,285 76	[illegible]
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	929,999 86	744,148 21	184,005 34	200 00	927,953 55	2,[illegible]
Fête du 15 août 1866	199,996 72	134,590 85	63,676 34	"	198,267 19	1,[illegible]
Exposition des artistes vivants	315,000 00	312,040 04	2,915 69	"	314,955 73	
Théâtres impériaux (subventions)	1,787,000 00	1,694,607 90	92,392 10	"	1,787,000 00	
Souscriptions	135,998 20	127,473 20	8,484 00	"	135,957 20	
Encouragements et secours à des artistes, auteurs, etc	253,995 43	215,562 52	41,295 41	2,862 50	253,995 43	
Conservation d'anciens monuments historiques	1,099,999 19	623,788 45	470,236 74	5,000 00	1,089,025 19	10,[illegible]
Personnel des bâtiments civils	103,259 02	97,805 36	5,453 66	"	103,259 02	
Entretien des bâtiments civils	849,945 46	223,959 03	624,708 33	26 70	848,640 66	1,[illegible]
Constructions et grosses réparations	1,588,460 25	766,856 54	831,101 97	9,648 26	1,588,310 25	[illegible]
IIIe SECTION. — SERVICE DES HARAS.						
Haras et dépôt d'étalons	1,836,402 23	1,729,840 58	108,509 85	1,948 20	1,836,402 23	
Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	2,039,983 66	1,645,607 46	393,391 20	"	2,038,998 66	[illegible]
Dépenses des exercices périmés	75,722 58	75,722 58	"	"	75,722 58	
	12,473,986 35	9,466,867 03	3,011,453 82	22,145 20	12,456,175 65	17,[illegible]
Dépenses des exercices clos	21,300 75	21,300 75	"	"	21,300 75	
	12,495,287 10	9,488,167 78	3,011,453 82	22,145 20	12,477,476 40	17,[illegible]
			2,989,308c 62c			
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IVe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Réunion du Louvre aux Tuileries	399,999 01	333,309 89	66,964 52	275 40	399,999 01	
Palais des Tuileries et manufacture de Sèvres	2,999,987 13	2,575,832 16	424,154 97	"	2,999,987 13	
Édifices publics	1,782,997 11	711,233 21	1,070,938 49	"	1,782,171 70	[illegible]
Construction du nouvel Opéra	2,999,989 37	2,492,547 20	507,442 17	"	2,999,989 37	
Publication de l'ouvrage de M. Place sur Ninive	69,996 00	68,952 20	1,043 80	"	69,996 00	
Funérailles de M. Thouvenel	16,198 55	15,818 55	380 00	"	16,198 55	
	8,269,167 17	6,197,693 21	2,070,923 95	275 40	8,268,341 76	[illegible]
			2,070,648f 55c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
1° BUDGET ORDINAIRE.						
Ier SECTION. — ADMINISTRATION CENTRALE, ARCHIVES DE L'EMPIRE, ETC.						
Administration centrale. Personnel	477,200f 00c	"	467,210f 58c	"	467,210f 58c	9,989f 42c
——— Matériel	40,500 00	"	22,868 84	60f 70c	22,808 14	17,691 86
Archives de l'Empire. Personnel	146,500 00	"	145,540 83	"	145,540 83	959 17
——— Matériel	35,000 00	"	28,570 38	"	28,570 38	6,429 62
Asile impérial de Saverne. — Service intérieur	15,000 00	"	11,394 28	"	11,394 28	3,605 72
IIIe SECTION. — BEAUX-ARTS ET THÉÂTRES, MONUMENTS HISTORIQUES, BÂTIMENTS CIVILS.						
Établissements des beaux-arts	436,600 00	"	333,223 16	"	333,223 16	103,376 84
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	930,000 00	"	692,994 46	"	692,994 46	237,005 54
Fête du 15 août 1867	200,000 00	"	136,548 00	"	136,548 00	63,452 00
Exposition des œuvres des artistes vivants	315,000 00	"	235,214 43	"	235,214 43	79,785 57
Théâtres impériaux. — Subventions	1,837,000 00	"	1,763,129 13	"	1,763,129 13	73,870 87
Souscriptions	136,000 00	"	118,689 00	"	118,689 00	17,311 00
Encouragements et secours à des artistes, auteurs dramatiques, etc	254,000 00	"	215,629 44	3,990 84	211,638 60	42,361 40
Monuments historiques	1,100,000 00	"	570,072 68	"	570,072 68	529,927 32
Personnel des bâtiments civils	103,300 00	"	99,831 64	"	99,831 64	3,468 36
Entretien des bâtiments civils	850,000 00	"	102,221 07	"	102,221 07	747,778 93
Constructions et grosses réparations	1,400,600 00	"	895,027 06	"	895,027 06	504,972 94
IVe SECTION. — SERVICE DES HARAS.						
Haras et dépôts d'étalons	1,800,000 00	"	1,731,128 08	2,276 80	1,728,851 28	71,148 72
Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	2,000,000 00	"	1,632,671 34	1,270 00	1,631,401 34	368,598 66
Dépenses des exercices périmés	1,344 20	"	1,244 20	"	1,244 20	100 00
	12,077,444 20	"	9,203,208 60	7,598 34	9,195,610 26	2,881,833 94
Dépenses des exercices clos	43,146 17	"	43,146 17	"	43,146 17	"
	12,120,590 37	"	9,246,354 77	7,598 34	9,238,756 43	2,881,833 94
			9,238,756f 43c			
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Ve SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Réunion du Louvre aux Tuileries	600,000 00	"	530,491 32	195 00	530,296 32	69,703 68
Palais des Tuileries et manufacture de Sèvres	3,300,000 00	"	1,681,839 64	"	1,681,839 64	1,618,160 36
Édifices publics	1,702,000 00	"	589,225 09	"	589,225 09	1,112,774 91
Construction du nouvel Opéra	3,380,000 00	"	2,895,555 45	"	2,895,555 45	484,444 55
Publication de M. Place sur Ninive	70,000 00	"	28,428 20	"	28,428 20	41,571 80
Correspondance de l'Empereur Napoléon Ier	101,000 00	"	44,097 28	"	44,097 28	56,902 72
Indemnité extraordinaire aux employés pendant l'exposition	8,000 00	"	7,944 76	"	7,944 76	55 24
Médaille du Mexique	90,000 00	"	"	"	"	90,000 00
	9,251,000 00	"	5,777,581 74	195 00	5,777,386 74	3,473,613 26
			5,777,386f 74c			

Suite des DÉPENSES — MINISTÈRE DES FINANCES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. — Payements.	Opérations de l'année 1867. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la charge de l'exercice.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS, ETC.						
Ve SECTION.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,913,406f 86c	2,673,037f 49c	242,661f 58c	2,299f 99c	2,913,399f 08c	
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,165,170 45	1,489,780 85	682,523 63	7,358 95	2,164,945 53	
CADASTRE.						
Frais d'arpentage et d'expertise	269,440 27	221,075 51	50,240 36	1,875 60	269,440 27	
Mutations cadastrales	611,426 55	600,533 25	10,591 60	12 98	611,111 87	
Remises aux percepteurs, indemnités aux porteurs de contraintes et frais judiciaires	11,768,587 64	10,411,896 30	1,356,357 11	0 01	11,768,253 40	
Secours aux percepteurs réformés, à leurs veuves, etc.	188,100 00	139,000 00	49,100 00	"	188,100 00	
VIe SECTION.						
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Personnel	12,831,079 35	12,826,792 55	7,928 28	3,704 79	12,831,016 04	
Matériel	918,959 92	783,545 71	152,335 38	17,248 17	918,632 92	
Dépenses diverses	1,290,803 40	1,219,835 05	66,804 38	"	1,286,640 33	
VIIe SECTION.						
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	4,954,444 64	4,414,634 03	538,780 08	562 16	4,952,851 95	
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	3,671,347 03	2,466,213 04	1,190,919 14	276 92	3,656,855 26	
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	640,757 18	513,109 36	126,427 69	1,729 64	637,807 41	
VIIIe SECTION.						
DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Personnel	46,911,344 87	45,577,181 90	1,333,899 32	2 23	46,911,078 99	
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Matériel	800,397 46	701,847 28	98,477 13	"	800,324 41	
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Dépenses diverses	8,442,967 83	7,992,970 12	448,474 74	"	8,441,444 86	
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Avances recouvrables	787,570 53	602,761 24	184,809 29	"	787,570 53	
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Dépenses du service des douanes en Algérie	1,159,546 51	971,006 44	186,462 91	"	1,157,469 35	
A reporter	100,325,350 49	93,605,221 02	6,726,792 62	35,071 44	100,296 942 20	

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. — Payements.	Opérations de l'année 1867. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS, ETC.						
Ve SECTION.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,915,997f 15c	"	2,673,483f 80c	"	2,673,483f 80c	242,513f 35c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,171,526 70	"	1,460,757 14	"	1,460,757 14	710,769 56
CADASTRE.						
Frais d'arpentage et d'expertise	204,686 57	"	188,367 21	"	188,367 21	16,319 36
Mutations cadastrales	551,255 39	"	549,374 62	2f 31c	549,372 31	1,883 08
Remises aux percepteurs, indemnités aux porteurs de contraintes et frais judiciaires	11,930,586 69	"	10,483,579 28	"	10,483,579 28	1,447,007 41
Secours aux percepteurs réformés, à leurs veuves, etc.	190,000 00	"	140,725 00	"	140,725 00	49,275 00
VIe SECTION.						
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Personnel	12,955,300 00	"	12,936,635 09	3,925 60	12,932,709 49	22,590 51
Matériel	959,000 00	"	767,166 11	14,732 74	752,433 37	206,566 63
Dépenses diverses	1,282,000 00	"	1,211,317 88	"	1,211,317 88	70,682 12
VIIe SECTION.						
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	5,035,517 00	"	4,417,567 32	88 54	4,417,478 78	618,038 22
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	3,810,034 00	"	2,911,187 94	"	2,911,187 94	898,846 06
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	644,000 00	"	529,616 63	"	529,616 63	114,383 37
VIIIe SECTION.						
DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Personnel	44,914,150 00	"	43,594,654 51	"	43,594,654 51	1,319,495 49
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Matériel	819,500 00	"	664,298 54	"	664,298 54	155,201 46
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Dépenses diverses	9,020,010 00	"	8,403,186 97	"	8,403,186 97	616,823 03
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Avances recouvrables	800,000 00	"	641,675 65	"	641,675 65	158,324 35
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. Dépenses du service des douanes en Algérie	1,112,615 00	"	972,651 28	"	972,651 28	139,963 72
A reporter	99,316,178 50	"	92,546,244 97	18,749 19	92,527,495 78	6,788,682 72

Suite des DÉPENSES

Suite des *Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics, et Remboursements et Restitutions.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. (Droits constatés au profit des créanciers de l'État.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	Reste à payer sur les dépenses à la charge de l'exercice.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION, D'EXPLOITATION DES IMPÔTS, ETC.						
Report	100,325,350f 49c	93,605,221f 02c	6,726,792f 62c	35,071f 44c	100,296,942f 20c	28,[illegible]
IXe SECTION. — TABACS ET POUDRES À FEU.						
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. — Personnel	2,169,498 48	2,164,841 56	4,656 92	"	2,169,498 48	
Matériel	13,466,361 50	12,753,430 53	712,854 59	"	13,466,285 12	[illegible]
Dépenses diverses	374,927 01	310,100 84	64.816 17	"	374,917 01	
Avances recouvrables	307,927 58	299,965 73	7,961 85	"	307,927 58	
Achats et transports de tabacs	43,946,984 39	38,688,607 10	5,290,573 40	32,216 10	43,946,964 40	[illegible]
Dépenses du service des tabacs en Algérie	146,384 37	136,153 63	11,351 13	1,248 39	146,256 37	[illegible]
Xe SECTION. — POSTES.						
Service administratif dans les départements. — Personnel	24,092,085 00	23,545,275 42	544,419 97	"	24,089,695 39	2,[illegible]
Matériel	12,189,136 71	9,215,875 35	2,967,701 58	291 38	12,183,285 55	5,[illegible]
Dépenses diverses	1,200,035 94	1,034,003 38	165,754 06	"	1,199,757 44	[illegible]
Subventions	23,737,624 79	20,184,324 91	3,553,299 88	"	23,737,624 79	
	221,956,316 26	201,937,799 47	20,050,182 17	68,827 31	221,919,154 33	37,[illegible]
			19,981,354f 86c			
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.						
XIe SECTION. — RESTITUTION ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.						
Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines	4,807 53	1,872 83	2,934 70	"	4,807 53	
Idem sur la taxe des biens de mainmorte	15,569 38	12,703 51	2,865 87	"	15,569 38	
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures	11,082 74	6,748 06	4,337 65	2 97	11,082 74	
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines	2,397,181 33	2,127,115 64	270,065 69	"	2,397,181 33	
Forêts	72,491 39	62,066 26	10,425 13	"	72,491 39	
Douanes	92,114 95	83,567 46	8,547 49	"	92,114 95	
Contributions indirectes	175,711 22	149,699 98	26,011 24	"	175,711 22	
Manufactures de l'État	3,461 70	"	3,461 70	"	3,461 70	
Postes	12,471 73	12,271 73	200 00	"	12,471 73	
Produits divers	2,799,930 62	2,639,342 98	160,587 64	"	2,799,930 62	
RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement	2,487,233 41	2,061,932 09	425,301 32	"	2,487,233 41	
Douanes	341,097 43	327,015 84	14.081 59	"	341,097 43	
Contributions indirectes	879,625 99	879,625 99	"	"	879,625 99	
Tabacs	23,262 03	23,262 03	"	"	23,262 03	
Postes	6,041 82	5,551 16	490 66	"	6,041 82	
Primes à l'exportation des marchandises (B)	476,114 70	379,380 01	96,712 85	"	476,092 86	
Escompte sur divers droits (B)	1,021,174 83	1,019,704 02	1,470 81	"	1,021,174 83	
	10,819,372 80	9,791,859 59	1,027,494 34	2 97	10,819,350 96	
			1,027,491f 37c			

RÉCAPITULATION DU BUDGET ORDINAIRE DU MINISTÈRE DES FINANCES.

Dette publique et dotations. (Voir page 130.)	647,485,410 45	589,617,352 81	55,578,768 43	345,641 64	644,850,479 60	2,634,[illegible]
Service général. (Voir page 146.)	18,687,459 89	15,374,978 07	4,671,436 26	1,362,696 02	18,683,718 31	3,[illegible]
Frais de régie et de perception. (Voir p. 170 et 172.)	221,956,316 26	201,937,799 47	20,050,182 17	68,827 31	221,919,154 33	37,[illegible]
Remboursements et restitutions. (Voir ci-dessus.)	10,819,372 80	9,791,859 59	1,027,494 34	2 97	10,819,350 96	
TOTAL du budget ordinaire	898,948,559 40	816,721,989 94	81,327,881 20	1,777,167 94	896,272,703 20	2,675,[illegible]
			79,550,713f 26c			

(A) Voir les développements, pages 180 et 182.
(B) Voir les développements, page 184.

MINISTÈRE DES FINANCES.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1868.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.						
Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION, D'EXPLOITATION DES IMPÔTS, ETC.						
Report	99,316,178f 50c	"	92,546,244f 97c	18,749f 19c	92,527,495f 78c	6,788,682f 72c
IXe SECTION. — TABACS ET POUDRES À FEU.						
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements. — Personnel	2,228,902 00	"	2,222,373 20	"	2,222,373 20	6,528 80
Matériel	15,212,782 01	"	13,912,179 51	"	13,912,179 51	1,300,602 50
Dépenses diverses	402,700 00	"	311,887 20	"	311,887 20	90,812 80
Avances recouvrables	299,000 00	"	253,991 01	"	253,991 01	45,008 99
Achats et transports de tabacs	41,855,140 57	"	37,777,947 39	15,300 54	37,762,646 85	4,092,493 72
Dépenses du service des tabacs en Algérie	167,464 09	"	109,786 77	828 51	108,958 26	58,505 83
Xe SECTION. — POSTES.						
Service administratif dans les départements. — Personnel	24,975,175 00	"	24,395,276 48	"	24,395,276 48	579,898 52
Matériel	12,139,011 00	1,500f 00c	9,168,683 50	159 40	9,170,024 10	2,968,986 90
Dépenses diverses	1,229,063 00	"	1,049,916 22	"	1,049,916 22	179,146 78
Subventions	23,854,722 65	"	21,097,223 91	"	21,097,223 91	2,757,498 74
	221,680,138 82	1,500 00	202,845,510 16	35,037 64	202,811,972 52	18,868,166 30
			202,810,472f 52c			
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.						
XIe SECTION. — RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.						
Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines	20,000 00	"	11,484 22	"	11,484 22	8,515 78
Idem sur la taxe des biens de mainmorte	20,000 00	"	8,066 87	"	8,066 87	11,933 13
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures	15,000 00	"	10,262 31	"	10,262 31	4,737 69
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines	2,565,000 00	"	2,311,689 85	"	2,311,689 85	253,310 15
Forêts	285,500 00	"	280,934 50	"	280,934 50	4,565 50
Douanes	110,000 00	"	101,450 29	"	101,450 29	8,549 71
Contributions indirectes	174,500 00	"	125,366 29	"	125,366 29	49,133 71
Manufactures de l'État	6,000 00	"	"	"	"	6,000 00
Postes	12,191 48	"	12,083 98	"	12,083 98	107 50
Produits divers	1,941,508 52	"	1,565,454 44	"	1,565,454 44	376,054 08
RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement	2,580,000 00	"	2,246,275 60	"	2,246,275 60	333,724 40
Douanes	325,000 00	"	307,393 42	"	307,393 42	17,606 58
Contributions indirectes	911,000 00	"	910,915 27	"	910,915 27	84 73
Tabacs	17,227 49	"	17,227 49	"	17,227 49	"
Postes	3,759 04	"	3,566 67	"	3,566 67	192 37
Primes à l'exportation des marchandises (B)	330,000 00	"	211,233 88	"	211,233 88	118,766 12
Escompte sur divers droits (B)	1,102,000 00	"	1,092,082 65	"	1,092,082 65	9,917 35
	10,418,686 53	"	9,215,487 73	"	9,215,487 73	1,203,198 80
			9,215,487f 73c			

RÉCAPITULATION DU BUDGET ORDINAIRE DU MINISTÈRE DES FINANCES.

Dette publique et dotations. (Voir page 131.)	511,050,349 43	2,881,805 56	442,737,086 25	14,115 85	445,604,775 96	65,445573 47
Service général. (Voir page 147.)	20,290,229 34	4,000 00	17,500.515 46	603,364 10	16,901,151 36	3,389,077 98
Frais de régie et de perception. (Voir p. 171 et 173.)	221,680,138 82	1,500 00	202,845,510 16	35,037 64	202,811,972 52	18,868,166 30
Remboursements et restitutions. (Voir ci-dessus.)	10,418,686 53	"	9,215,487 73	"	9,215,487 73	1,203,198 80
TOTAL du budget ordinaire	763,439,404 12	2,887,305 56	672,298,599 60	652,517 59	674,533,387 57	88,906,016 55
			671,646,082f 01c			

(A) Voir les développements, pages 181 et 183.
(B) Voir les développements, page 185.

Suite des DÉPENSES.

Dépenses sur ressources spéciales.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1866.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer à la clôture de l'exercice.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Ve SECTION. (2e partie.) CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES SPÉCIAUX, IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES.						
Rôles spéciaux	26,301f 51c	24,405f 03c	1,896f 48c	"	26,301f 51c	
Avertissements	10,849 80	10,127 00	728 53	5f 73c	10,849 80	
Frais de distribution de 1er avertissement	390,018 40	374,986 81	15,031 59	"	390,018 40	
Cadastre. (Frais d'arpentage et d'expertise.)	146,048 60	70,880 37	75,168 23	"	146,048 60	
XIe SECTION. (2^e partie.) RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes.	10,624,404 83	9,877,930 69	746,474 14	"	10,624,404 83	
Idem extraordinaires des communes	48,119,705 94	45,032,638 21	3,087,427 71	359 98	48,119,705 94	
Idem sur le produit des centimes additionnels imposés pour les dépenses des chemins vicinaux	13,135,384 28	12,223,227 54	912,156 74	"	13,135,384 28	
Idem sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire	8,639,540 26	7,891,433 87	748,106 39	"	8,639,540 26	
Idem pour frais de perception des impositions communales	2,447,714 05	2,022,465 91	425,248 15	0 01	2,447,714 05	
Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	4,976,767 22	4,160,710 44	816,056 78	"	4,976,767 22	
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	7,346,779 21	1,405,038 82	5,941,858 05	117,66	7,346,779 21	
Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	554,480 03	307,825 88	246,718 89	64 74	554,480 03	
Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes	3,726,194 92	2,922,172 52	804,179 17	156 77	3,726,194 92	
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	773,129 01	773,270 02	77 68	218 69	773,129 01	
TOTAL des dépenses sur ressources spéciales	100,917,318 06	87,097,113 11	13,821,128 53	923 58	100,917,318 06	
			13,820,204f 95c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
IIe SECTION. (2e partie.) MONNAIES ET MÉDAILLES.						
Fabrication de nouvelles pièces d'argent de 50 et 20 centimes	763,776 05	395,250 53	367,288 22	"	762,538 75	1,2
IVe SECTION. (2e partie.)						
Frais extraordinaires de trésorerie au Mexique	8,827,683 35	"	8,827,683 35	"	8,827,683 35	
VIIe SECTION. (2e partie.) ADMINISTRATION DES FORÊTS.						
Reboisement, routes forestières et gazonnement	2,340,611 01	1,664,243 69	674,836 35	123 51	2,338,956 53	1,
IXe SECTION. (2e partie.) ADMINISTRATION DES TABACS.						
Matériel (constructions nouvelles et grosses réparations	1,012,162 07	649,682 04	362,480 03	"	1,012,162 07	
	12,944,232 48	2,709,176 26	10,232,287 95	123 51	12,941,340 70	2,
			10,232,164f 44c			

MINISTÈRE DES FINANCES.

Dépenses du Budget extraordinaire.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1867.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1867.	Opérations de l'année 1867. Payements.	Opérations de l'année 1867. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1868.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.						
Ve SECTION. (2e partie.) CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES SPÉCIAUX, IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES.						
Rôles spéciaux	34,954f 92c	"	32,500f 43c	"	32,500f 43c	2,454f 49c
Avertissements	11,109 18	"	10,933 02	"	10,933 02	176 16
Frais de distribution de 1er avertissement	394,243 60	"	379,090 39	"	379,090 39	15,153 21
Cadastre. (Frais d'arpentage et d'expertise.)	309,948 33	"	72,117 56	"	72,117 56	237,830 77
XIe SECTION. (2^e partie.) RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes.	10,705,126 01	"	9,944,581 35	"	9,944,581 35	760,544 66
Idem extraordinaires des communes	49,732,086 07	"	46,242,084 76	"	46,242,084 76	3,490,001 31
Idem sur le produit des centimes additionnels imposés pour les dépenses des chemins vicinaux	13,279,934 13	"	12,297,153 43	"	12,297,153 43	982,780 70
Idem sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire	8,810,788 79	"	8,110,181 18	"	8,110,181 18	700,607 61
Idem pour frais de percep. des imposit. communales	2,508,869 84	"	2,090,416 92	"	2,090,416 92	418,452 92
Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	5,147,545 20	"	4,451,358 16	"	4,451,358 16	696,187 04
Restitution de l'augmentation du produit des patentes, attribuée au rachat des offices des courtiers de marchandises	517,527 23	"	"	"	"	517,527 23
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	4,295,565 60	"	1,747,149 25	"	1,747,149 25	2,548,416 35
Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	1,603,424 02	"	295,910 04	"	295,910 04	1,307,513 98
Dégrèvements et frais de confection de formules pour la contribution des patentes	4,425,918 97	"	2,986,999 12	"	2,986,999 12	1,438,919 85
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	819,958 67	776,976f 29c	42,982 38	"	819,958 67	"
TOTAL des dépenses sur ressources spéciales	102,597,000 56	776,976 29	88,703,457 99	"	89,480,434 28	13,116,566 28
			88,703,457f 99c			
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.						
Ire SECTION. (2e partie.) DOTATIONS.						
Supplément à la dotation de la Légion d'honneur.	500,000 00	"	500,000 00	"	500,000 00	"
IIe SECTION. (2e partie.) MONNAIES ET MÉDAILLES.						
Retrait et refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	800,000 00	"	536,749 79	"	536,749 79	263,250 21
VIIe SECTION. (2e partie.) ADMINISTRATION DES FORÊTS.						
Reboisement, routes forestières et gazonnement	2,497,049 00	"	1,982,880 30	"	1,982,880 30	514,168 70
IXe SECTION. (2e partie.) ADMINISTRATION DES TABACS.						
Constructions nouvelles et grosses réparations des manufactures, etc.	847,100 33	"	393,299 20	"	393,299 20	453,801 13
	4,644,149 33	"	3,412,929 29	"	3,412,929 29	1,231,220 04
			3,412,929f 29c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payement constatées sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1866.

MINISTÈRES.	ANNULATIONS antérieures au 1er janvier 1867.	MOTIFS DES ANNULATIONS PENDANT L'ANNÉE 1867. FONDS REVERSÉS dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payement.	TOTAL des annulations.	TOTAL des ANNULATIONS sur l'exercice 1866.
1° BUDGET ORDINAIRE.							
Dette publique et dotations	466,228f 83c	6,444f 14c	"	332,476f 86c	6,720f 64c	345,641f 64c	811,87[illegible]
Ministère d'État	6,957 05	911 25	"	"	"	911 25	7,8[illegible]
Justice et cultes. Service de la justice	"	18,254 81	"	550 00	"	18,804 81	18,8[illegible]
Justice et cultes. Service des cultes	"	"	"	"	"	"	
Affaires étrangères	524 92	34,283 36	"	"	"	34,283 36	34,8[illegible]
Intérieur. — Fonds généraux	1,844 13	32,759 50	85,497f 07c	2,082 75	"	120,339 32	122,1[illegible]
Finances — Service général	6,913,847 97	1,128 23	2,164 53	973,306 23	386,097 03	1,362,696 02	8,276,5[illegible]
Guerre	14,731,554 00	4,756,745 71	2,383,934 35	6,309,159 03	"	13,449,839 09	28,181,3[illegible]
Gouvernement général de l'Algérie.	12,157 23	8,671 89	28,914 30	920 87	"	38,507 06	50,6[illegible]
Marine et colonies	1,442,324 94	1,740,535 98	572,984 93	13,040,875 56	"	15,354,396 47	16,796,7[illegible]
Instruction publique	406 00	71,323 18	"	101,947 10	"	173,270 28	173,6[illegible]
Agriculture, commerce et travaux publics	20,474 55	68,363 03	5,730 79	232,538 50	"	306,632 32	327,1[illegible]
Maison de l'Empereur et beaux-arts	49,251 55	7,496 94	5,000 00	9,648 26	"	22,145 20	71,3[illegible]
Frais de régie, etc.	26,253 44	34,095 11	21,355 59	13,376 61	"	68,827 31	95,0[illegible]
Remboursements et restitutions	"	2 97	"	"	"	2 97	
	23,671,824 61	6,781,016 10	3,105,581 56	21,016,881 77	392,817 67	31,296,297 10	54,968,1[illegible]

EXERCICE 1867.

MINISTÈRES.	ANNULATIONS antérieures au 1er janvier 1867.	MOTIFS DES ANNULATIONS PENDANT L'ANNÉE 1867. FONDS REVERSÉS dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payement.	TOTAL des annulations.	TOTAL des ANNULATIONS sur l'exercice 1867.
1° BUDGET ORDINAIRE.							
Dette publique et dotations	"	"	"	"	14,115f 85c	14,115f 85c	14,115f 85c
Ministère d'État	"	10,009f 95c	"	"	"	10,009 95	10,009 95
Justice et cultes. Service de la justice	"	"	"	"	"	"	"
Justice et cultes. Service des cultes	"	"	"	"	"	"	"
Affaires étrangères	"	5,600 00	"	"	"	5,600 00	5,600 00
Intérieur. — Fonds généraux	"	118 75	3,908f 31c	25f 40c	"	4,052 46	4,052 46
Finances. — Service général	"	40,565 20	267 35	"	562,531 55	603,364 10	603,364 10
Guerre	"	3,584,241 12	732,019 33	28,538,361 39	"	32,854,621 84	32,854,621 84
Gouvernement général de l'Algérie.	"	784 16	"	"	"	784 16	784 16
Marine et colonies	"	275,635 54	51,264 81	1,238,098 39	"	1,564,998 74	1,564,998 74
Instruction publique	"	12,628 95	"	"	"	12,628 95	12,628 95
Agriculture, commerce et travaux publics	"	41,478 28	"	"	"	41,478 28	41,478 28
Maison de l'Empereur et beaux-arts	"	7,598 34	"	"	"	7,598 34	7,598 34
Frais de régie, etc.	"	23,950 05	11,087 59	"	"	35,037 64	35,037 64
Remboursements et restitutions	"	"	"	"	"	"	"
	"	4,002,610 34	798,547 39	29,776,485 18	576,647 40	35,154,290 31	35,154,290 31

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement des Annulations de paiements constatées sur les dépenses des Ministères.*

EXERCICE 1866.

MINISTÈRES.	ANNULATIONS antérieures au 1er janvier 1867.	MOTIFS DES ANNULATIONS PENDANT L'ANNÉE 1867. FONDS REVERSÉS dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payement.	TOTAL des annulations.	TOTAL des ANNULATIONS sur l'exercice
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.							
Ministère de l'intérieur	"	1,098f 00c	"	26,792f 17c	"	27,890f 17c	27,8[illegible]
Ministère des finances	"	854 40	"	69 18	"	923 58	92[illegible]
Gouvernement général de l'Algérie	"	137 13	"	8,475 28	"	8,612 41	8,6[illegible]
Ministère de l'instruction publique	"	40 00	"	5,957 30	"	5,997 30	5,9[illegible]
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	30 00	"	"	"	30 00	[illegible]
	"	2,159 53	"	41,293 93	"	43,453 46	43,[illegible]
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
Ministère de la justice et des cultes (service des cultes)	"	"	"	"	"	"	
Ministère de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	
Ministère des finances	16f 66c	123 51	"	"	"	123 51	[illegible]
Ministère de la guerre	249,054 66	2,100,506 88	2,967f 72c	6,175,644 13	"	8,279,118 73	8,528,[illegible]
Gouvernement général de l'Algérie	465 19	"	"	11,548 57	"	11,548 57	12,[illegible]
Ministère de la marine et des colonies	1,972 78	684,407 48	196,547 18	928,508 55	"	1,809,463 21	1,811,[illegible]
Ministère de l'instruction publique	"	815 00	"	"	"	815 00	[illegible]
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	316 67	6,178 97	15,000 00	42,298 93	"	63,477 90	63,[illegible]
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	1,087 00	275 40	"	"	"	275 40	1,[illegible]
	252,912 96	2,792,307 24	214,514 90	7,158,000 18	"	10,164,822 32	10,417,[illegible]

EXERCICE 1867.

MINISTÈRES.	ANNULATIONS antérieures au 1er janvier 1867.	MOTIFS DES ANNULATIONS PENDANT L'ANNÉE 1867. FONDS REVERSÉS dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payement.	TOTAL des annulations.	TOTAL des ANNULATIONS sur l'exercice 1867.
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.							
Ministère de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	"
Ministère des finances	"	"	"	"	"	"	"
Gouvernement général de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"
Ministère de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	"
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	"	"	356f 50c	"	356f 50c	356f 50c
	"	"	"	356 50	"	356 50	356 50
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
Ministère de la justice et des cultes (service des cultes)	"	"	"	"	"	"	"
Ministère de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	"
Ministère des finances	"	"	"	"	"	"	"
Ministère de la guerre	"	228,627f 61c	"	70,004f 30c	"	298,631f 91c	298,631f 91c
Gouvernement général de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"
Ministère de la marine et des colonies	"	200 00	477,898f 48c	"	"	478,098 48	478,098 48
Ministère de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	"
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	"	12,187 66	250 00	"	12,437 66	12,437 66
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	"	195 00	"	"	"	195 00	195 00
	"	229,022 61	490,086 14	70,254 30	"	789,363 05	789,363 05

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

EXERCICE 1866. (Voir page 172.)

DÉSIGNATION des articles.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	BUDGET ORDINAIRE.			
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		2,132,071f 71c	2,397,1[illegible]
	——— d'amendes consignées		61,964 00	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		49,629 22	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		153,516 40	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			72,4[illegible]
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	85,677f 95c	
		——— d'exportation	68 05	
		——— de navigation	3,108 06	
		——— de consommation de sels	126 71	
		——— de magasinage	"	92,1[illegible]
		Recettes accidentelles	"	
		Droits sanitaires	160 04	
		Recettes diverses	2,974 14	
		Traites non réalisées admises en non-valeur	"	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	29,882f 31c	
		sur les sels	"	
		sur les licences	113 00	
		sur les voitures publiques	1,448 18	
		sur les frais de casernement	"	39,001 58
		sur la navigation et les passages d'eau	4,687 00	
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	180 00	
		sur les tabacs	1,759 40	
		sur les poudres	192 70	175,71[illegible]
		sur divers services	738 99	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation de boissons	59,152 20	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	77,557 44	136,709 64
Manufactures de l'État.	Remboursements des manquants aux planteurs			3,[illegible]
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 1 p. o/o pour envois d'argent			12,47[illegible]
	A reporter			2,753,45[illegible]

EXERCICE 1867. (Voir page 173.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	BUDGET ORDINAIRE.			
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		2,109,537f 35c	
	——— d'amendes consignées		51,857 00	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		71,444 74	2,311,689f 85c
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		78,850 76	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			280,934 50
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	96,081f 34c	
		——— d'exportation	475 45	
		——— de navigation	3,447 14	
		——— de consommation des sels	464 79	
		——— de magasinage	"	101,450 29
		Recettes accidentelles	192 17	
		Droits sanitaires	527 90	
		Recettes diverses	261 50	
		Traites non réalisées admises en non-valeur	"	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	20,994f 92c	
		sur les sels	"	
		sur les licences	19 20	
		sur les voitures publiques	2,335 64	
		sur la navigation, bacs, et les passages d'eau	1,929 88	39,915 67
		sur les frais de casernement	0 20	
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	9,756 60	
		sur les tabacs	376 10	
		sur les poudres	3,053 50	125,366 29
		sur divers services	1,449 63	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation des boissons	44,390 16	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	40,366 46	84,756 62
Manufactures de l'État.	Remboursements des manquants aux planteurs			694 00
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 1 p. o/o pour envois d'argent			12,083 98
	A reporter			2,831,524 91

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

EXERCICE 1866. (Voir page 172.)

DÉSIGNATION des articles.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	BUDGET ORDINAIRE.		
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES.		
	Report	.....	2,753,[illegible]
	Restitutions de sommes provenant de retenues exercées à différents titres	14,065f 11c	
	Restitutions d'excédants de versements sur contributions directes	"	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	100 00	
	Restitutions d'indemnités de remplacements militaires	"	
	Restitutions de recouvrements effectués en excédant de débets	9,452 97	
	Restitutions à divers comptables pour remises de débets et pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le Trésor	8,960 03	
	Remboursements d'avances faites par des receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	34,826 35	
	Remboursements à divers gouvernements de leur quote-part dans le produit de la correspondance télégraphique privée	2,466,585 93	
Produits divers.	Restitutions du produit de ressources et impositions spéciales appartenant aux caisses locales et provinciales de l'Algérie	64,567 86	2,799,[illegible]
	Restitutions de fonds départementaux et communaux originairement portés en recette au budget de l'État	82 81	
	Restitutions de versements effectués en trop pour prix de denrées et de chevaux cédés par l'État à divers corps et officiers	22,113 36	
	Restitutions de recettes de diverses origines indûment comprises ou irrégulièrement classées parmi les produits divers du budget	461 92	
	Restitutions provenant de payements faits sur produits des contributions arabes portées en recette au budget de l'État	50,350 00	
	Restitutions pour divers motifs	6,516 37	
	Restitutions d'avances faites par le ministère de la marine pour le transport de bois façonnés provenant des exploitations pénitentiaires de la Guyane	81,910 35	
	Restitutions par virements de comptes au budget de l'exercice 1866	39,937 56	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues		5,553,[illegible]

EXERCICE 1867. (Voir page 173.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	BUDGET ORDINAIRE.		
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES.		
	Report	.....	2,831,524f 91c
	Restitutions de sommes provenant de retenues exercées à différents titres	14,275f 76c	
	Restitutions d'excédants de versements sur contributions directes	95 12	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	"	
	Restitutions d'indemnités de remplacements militaires	"	
	Restitutions de recouvrements effectués en excédants de débets	2,131 15	
	Restitutions à divers comptables pour remises de débets et pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le Trésor	9,137 68	
	Remboursements d'avances faites par des receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	62 50	
Produits divers	Remboursements à divers gouvernements de leur quote-part dans le produit de la correspondance télégraphique privée	1,295,609 16	1,565,454 44
	Restitutions du produit de ressources et impositions spéciales appartenant aux caisses locales et provinciales d'Algérie	64,427 44	
	Restitutions de fonds départementaux et communaux originairement portés en recette au budget de l'État	"	
	Restitutions de versements effectués en trop pour prix de denrées et de chevaux cédés par l'État à divers corps et officiers	26,971 28	
	Restitutions de recettes de diverses origines indûment comprises ou irrégulièrement classées parmi les produits divers du budget	16,232 83	
	Restitutions par virements de comptes au budget de l'exercice 1867	116,876 40	
	Restitutions pour divers motifs	19,635 12	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues		4,396,979 35

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

EXERCICE 1866. (Voir page 172.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	BUDGET ORDINAIRE.		
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes spécialement	1,392,274f 97c	2,487,[illegible]
	——— aux communes et hospices	737,875 72	
	——— à divers	357,082 72	
Douanes	Répartition aux ayants droit	220,833 30	341,[illegible]
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	1,330 00	
	Prélèvements affectés au service des pensions civiles	118,934 13	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	19,693 33	879,[illegible]
	Remboursement de frais de poursuites	122,040 68	
	Prélèvements des droits fraudés	5,265 27	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	112,108 10	
	Parts des employés saisissants et des indicateurs	302,477 95	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	318,040 66	
Tabacs	Répartition en matière de tabacs en feuilles		23,[illegible]
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		6,[illegible]
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		3,737,[illegible]
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Produits dérivés du sel marin	"	476,[illegible]
	Machines à vapeur	166,286f 04c	
	Viandes salées	132,424 44	
	Beurre salé	177,382 38	
	Prime d'exportation à titre de remboursement de la taxe de consommation de sels	"	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels. (Contributions indirectes.)	79,633 66	1,021,[illegible]
	——— (Douanes.)	201,439 02	
	——— sur les droits de douanes à l'importation	531,739 57	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	111,005 88	
	——— sur le droit de fabrication des bières	97,356 70	

EXERCICE 1867. (Voir page 173.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	BUDGET ORDINAIRE.		
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes spécialement	1,136,457f 12c	2,246,275f 60c
	——— aux communes et hospices	729,647 36	
	——— à divers	380,171 12	
Douanes	Répartition aux ayants droit	202,896 06	307,393 42
	Payements sur les fonds réservés provenant des saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	1,100 00	
	Prélèvements affectés au service des pensions civiles	103,397 36	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	21,889 26	910,915 27
	Remboursement de frais de poursuites	115,128 24	
	Prélèvements des droits fraudés	6,595 76	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	121,041 78	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	317,123 94	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	329,136 29	
Tabacs	Répartition en matière de tabacs en feuilles		17,227 49
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		3,566 67
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		3,485,378 45
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Produits dérivés du sel marin	"	211,233 88
	Machines à vapeur	21,274 51	
	Viandes salées	68,892 00	
	Sel ammoniac	"	
	Beurre salé	121,067 37	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels. (Contributions indirectes.)	85,757 24	1,092,082 65
	——— (Douanes.)	215,669 63	
	——— sur les droits de douanes à l'importation	571,406 95	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	138,311 85	
	——— sur le droit de fabrication des bières	80,936 98	

Dépenses constatées et Payements effectués, pendant l'année 1867, sur l'Exercice 1868.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
1° BUDGET ORDINAIRE.					
DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.					
1re SECTION.					
Intérêts de la dette flottante du Trésor	397,932f 95c	397,932f 95c	»	397,932f 95c	»
Liste civile de l'Empereur	2,083,333 33	2,083,333 33	»	2,083,333 33	»
Dotation des princes et princesses de la Famille impériale	125,000 00	125,000 00	»	125,000 00	»
Dépenses administratives du Corps législatif et indemnités aux députés	566,000 00	566,000 00	»	566,000 00	»
	3,172,266 28	3,172,266 28	»	3,172,266 28	»
SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.					
MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.					
DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
IIIe SECTION.					
Solde et prestations en nature. 1re partie. Solde et abonnement	428,719 83	428,719 83	»	428,719 83	»
2e partie. Vivres, chauffage et fourrages	6,268,780 71	6,268,780 71	»	6,268,780 71	»
3e partie. Hôpitaux	12,793 12	12,793 12	»	12,793 12	»
	6,710,293 66	6,710,293 66	»	6,710,293 66	»
MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.					
IIe SECTION.					
Équipages à terre et à la mer. (Solde et entretien.)	199,310 86	199,310 86	»	199,310 86	»
Troupes	30,699 06	30,699 06	»	30,699 06	»
Corps entretenus et agents divers	413 33	413 33	»	413 33	»
IVe SECTION.					
Frais de rapatriement, de pilotage, de voyages, dépenses diverses et ostréiculture	2,880 00	2,880 00	»	2,880 00	»
Ve SECTION.					
Personnel civil et militaire aux colonies	13,746 65	13,746 65	»	13,746 65	»
Service pénitentiaire	2,850 87	2,850 87	»	2,850 87	»
	249,900 77	249,900 77	»	249,900 77	»
Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine restant à régulariser	178,887 50	178,887 50	»	178,887 50	»
	428,788 27	428,788 27	»	428,788 27	»
TOTAL du budget ordinaire	10,311,348 21	10,311,348 21	»	10,311,348 21	»
2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.					
MINISTÈRE DES FINANCES.					
XIe SECTION. — 2e PARTIE.					
Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	744,901 14	744,901 14	»	744,901 14	»
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.					
MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.					
IIe SECTION. — 2e PARTIE.					
Équipages à terre et à la mer	62,692 00	62,692 00	»	62,692 00	»
IVe SECTION. — 2e PARTIE.					
Frais de passage, de rapatriement, de pilotage, de voyages, etc.	8,120 00	8,120 00	»	8,120 00	»
TOTAL du budget extraordinaire	70,812 00	70,812 00	»	70,812 00	»
TOTAL GÉNÉRAL de l'exercice 1868	11,127,061 35	11,127,061 35	»	11,127,061 35	»

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1867.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS DES POSTES.	TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX des finances.	ANCIENS PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Ain	211,792f 65c	356,944f 32c	235,185f 86c	268,033f 26c	6,076,337f 96c	1,085,142f 71c	8,233,436f 76c
Aisne	407,439 43	360,577 81	922,002 54	465,594 24	14,088,024 42	1,973,678 79	18,217,317 23
Allier	206,547 57	»	222,845 78	298,863 69	6,193,053 71	1,334,655 36	8,255,976 11
Alpes (Basses-)	119,204 34	»	129,291 77	203,450 58	3,379,858 15	773,252 72	4,605,057 56
Alpes (Hautes-)	86,067 68	146,434 76	95,667 37	149,624 92	3,722,859 43	671,948 35	4,872,602 51
Alpes-Maritimes	180,012 02	572,524 80	864,366 76	219,173 48	6,662,072 68	1,588,053 03	10,086,202 77
Ardèche	162,670 78	»	181,152 31	258,095 03	5,054,585 99	961,115 03	6,617,619 14
Ardennes	204,852 44	818,724 99	460,216 78	287,634 92	11,221,760 30	1,353,226 59	14,346,416 02
Ariége	117,254 04	»	125,277 51	155,479 37	3,663,505 15	876,264 98	4,937,781 05
Aube	208,334 76	»	215,187 32	282,653 41	7,043,870 54	1,045,502 36	8,795,548 39
Aude	184,288 42	449,488 72	197,352 71	232,058 91	6,882,396 44	1,087,718 44	9,033,303 64
Aveyron	204,087 78	»	226,620 63	316,480 91	5,252,926 44	1,127,253 88	7,127,369 64
Bouches-du-Rhône	386,553 89	2,229,009 66	2,391,787 07	1,157,520 89	41,680,300 35	6,849,649 81	54,694,821 67
Calvados	391,575 67	555,254 75	382,428 34	445,323 68	16,867,705 54	2,119,522 57	20,761,810 55
Cantal	138,373 06	»	175,651 96	215,955 38	4,294,682 85	712,509 56	5,537,172 81
Charente	225,138 79	»	627,776 33	299,957 99	6,196,622 49	1,342,050 58	8,691,546 18
Charente-Inférieure	270,695 03	729,581 23	357,447 61	399,842 78	19,177,777 39	3,124,389 00	24,059,733 04
Cher	198,939 81	»	211,668 25	282,292 93	8,057,209 06	1,500,200 58	10,250,310 63
Corrèze	145,068 33	»	140,558 90	190,324 79	3,851,272 09	845,020 41	5,172,244 52
Corse	225,926 52	286,025 01	»	347,311 39	9,430,541 93	1,715,641 77	12,005,446 62
Côte-d'Or	261,229 68	»	806,243 90	389,698 40	10,050,466 20	1,752,564 10	13,260,202 28
Côtes-du-Nord	206,669 55	387,801 48	323,968 89	306,086 97	6,501,603 83	1,243,941 10	8,970,071 82
Creuse	124,862 07	»	137,450 30	209,265 70	2,981,761 21	661,607 72	4,114,947 00
Dordogne	272,515 90	»	2,118,328 68	383,441 79	6,537,138 73	1,289,671 35	10,601,096 45
Doubs	212,143 01	747,515 77	275,414 11	293,078 86	8,454,091 17	1,308,424 06	11,290,666 98
Drôme	196,050 25	»	197,136 89	309,561 12	7,377,256 08	1,071,316 61	9,151,320 95
Eure	322,194 47	»	319,593 18	378,868 13	14,049,878 85	2,154,556 00	17,225,090 63
Eure-et-Loir	214,245 60	»	234,882 99	293,356 50	6,664,355 62	945,749 17	8,352,589 88
Finistère	257,770 27	761,417 41	1,300,428 84	284,291 20	31,043,365 05	5,375,691 49	39,022,364 26
Gard	265,376 68	132,251 26	317,446 48	307,214 76	8,372,127 78	1,416,596 96	10,811,013 92
Garonne (Haute-)	284,918 76	301,828 55	1,569,066 79	384,825 93	15,222,809 97	2,103,035 16	19,866,485 16
Gers	175,568 87	»	156,814 51	271,302 99	5,570,463 77	913,111 74	7,087,261 88
Gironde	454,545 69	1,285,371 30	2,686,807 57	788,737 67	22,142,647 37	3,392,854 84	30,750,964 44
Hérault	276,306 14	362,796 41	393,037 16	319,544 01	14,918,953 83	2,086,165 48	18,356,803 03
Ille-et-Vilaine	265,622 60	422,176 90	1,243,985 90	365,807 15	14,361,840 00	2,034,733 46	18,694,166 01
Indre	148,042 09	»	911,527 92	240,556 24	5,042,385 23	639,635 84	6,982,147 32
Indre-et-Loire	196,076 58	»	206,320 12	297,010 25	10,202,155 03	1,547,634 74	12,449,196 72
Isère	310,429 58	»	315,740 92	419,683 67	14,092,387 36	2,241,573 92	17,379,815 45
Jura	190,488 09	215,784 13	292,564 88	264,418 84	5,704,163 25	901,715 11	7,569,134 30
Landes	120,520 66	»	178,532 60	234,353 74	4,504,473 36	893,942 11	5,931,822 47
Loir-et-Cher	167,748 98	»	177,666 13	258,569 99	7,211,477 86	1,078,105 80	8,893,568 76
Loire	250,119 23	»	309,759 16	331,182 22	10,667,047 94	1,744,189 86	13,302,298 41
Loire (Haute-)	152,056 74	»	133,398 29	209,867 09	3,783,509 52	696,402 43	4,975,234 07
Loire-Inférieure	257,733 09	1,526,215 72	1,417,709 71	485,430 95	18,153,039 13	3,243,286 94	25,083,415 54
Loiret	216,958 78	12,454 23	318,252 33	344,914 97	9,191,654 21	1,638,916 11	11,723,150 63
Lot	152,538 65	»	2,243,167 34	187,654 42	4,114,960 61	728,425 47	7,426,746 49
Lot-et-Garonne	209,455 47	»	3,592,690 22	270,947 05	5,825,074 81	1,236,075 01	11,134,242 56
Lozère	95,263 86	»	88,549 05	166,012 90	2,514,881 33	634,643 48	3,499,350 62
Maine-et Loire	263,020 00	»	439,652 98	329,470 20	12,712,224 04	1,821,720 16	15,566,087 38
Manche	309,951 22	826,480 31	356,820 52	388,054 53	23,371,332 25	3,219,053 56	28,471,692 39
Marne	296,759 30	»	415,090 82	426,834 48	20,798,624 21	1,783,041 55	23,720,350 36
A reporter	11,402,004 87	13,486,659 52	31,640,534 98	16,615,715 27	520,935,512 51	83,884,587 85	677,965,015 00

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1867.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	RECEVEURS DES POSTES.	TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX des finances.	ANCIENS PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Report.....	11,402,004f 87c	13,486,659f 52c	31,640,534f 98c	16,615,715f 27c	520,935,512f 51c	83,884,587f 85c	677,965,015f [illegible]
Marne (Haute-)...	183,381 57	"	214,262 69	269,571 86	7,432,295 85	1,007,436 41	9,106,948 [illegible]
Mayenne.....	168,888 29	"	205,597 28	206,237 12	5,988,490 43	1,293,180 20	7,862,393 [illegible]
Meurthe.....	275,324 70	"	1,756,496 09	366,555 53	14,385,482 67	1,871,883 09	18,655,742 [illegible]
Meuse.....	212,886 50	"	260,024 29	291,974 17	11,198,577 05	1,368,764 59	13,332,226 [illegible]
Morbihan.....	191,610 40	845,392 71	308,108 80	233,774 59	18,966,913 41	3,303,516 11	23,849,316 [illegible]
Moselle.....	283,117 10	1,200,124 83	1,276,448 92	275,165 83	21,715,944 40	2,547,891 97	27,298,693 [illegible]
Nièvre.....	179,158 08	"	284,481 12	288,835 55	10,049,563 58	1,466,355 38	12,268,393 [illegible]
Nord.....	611,087 34	3,412,639 64	5,944,797 85	656,556 11	35,007,667 68	4,758,855 27	50,391,603 [illegible]
Oise.....	315,137 25	"	508,973 14	414,629 59	12,176,004 15	1,729,275 70	15,144,019 [illegible]
Orne.....	288,164 45	"	234,795 34	334,108 82	7,544,434 80	1,110,166 65	9,511,670 [illegible]
Pas-de-Calais.....	396,808 80	672,886 89	2,024,727 00	448,649 86	17,812,732 99	2,896,583 85	24,252,389 [illegible]
Puy-de-Dôme.....	287,820 35	"	363,217 65	368,847 04	9,680,462 27	1,440,132 18	12,140,479 [illegible]
Pyrénées (Basses-).	194,597 15	721,172 70	336,288 30	330,499 36	11,365,664 18	2,289,594 54	15,237,816 [illegible]
Pyrénées (Hautes-).	143,340 69	"	179,984 46	194,048 66	6,139,980 37	1,384,052 66	8,041,406 [illegible]
Pyrénées-Orientales.	107,316 97	218,186 33	103,200 15	166,965 28	6,788,297 54	1,258,133 89	8,642,100 [illegible]
Rhin (Bas-).....	356,197 08	765,820 53	6,291,671 66	318,933 77	22,856,877 52	2,663,182 72	33,252,683 [illegible]
Rhin (Haut-).....	281,536 33	876,472 22	1,175,156 41	287,224 46	11,720,980 76	1,742,526 92	16,083,897 [illegible]
Rhône.....	370,796 81	193,833 74	1,556,889 05	530,956 57	29,104,666 77	3,505,098 16	35,262,241 [illegible]
Saône (Haute-)....	188,761 43	"	651,393 50	258,622 21	6,048,563 30	859,103 89	8,006,444 [illegible]
Saône-et-Loire.....	261,092 28	"	438,666 15	386,477 69	8,774,370 36	1,676,688 85	11,537,295 [illegible]
Sarthe.....	244,871 24	"	253,487 68	314,281 10	7,727,122 40	1,377,964 38	9,917,726 [illegible]
Savoie.....	167,416 90	385,360 63	229,365 66	296,138 90	8,551,232 48	2,080,305 16	11,709,819 [illegible]
Savoie (Haute-)....	167,363 48	484,751 89	572,077 17	209,555 49	5,109,811 82	1,148,348 45	7,691,908 [illegible]
Seine.....	2,964,906 60	1,195,145 86	5,875,338 40	7,111,035 58	7,462,047 89	"	24,608,474 [illegible]
Seine-Inférieure....	524,336 83	2,315,425 46	2,443,426 21	715,640 69	28,458,222 13	3,683,819 51	38,140,870 [illegible]
Seine-et-Marne.....	328,001 88	"	354,459 39	434,365 59	16,925,156 54	2,313,507 61	20,355,491 [illegible]
Seine-et-Oise.....	392,983 07	"	601,741 84	694,984 35	25,330,653 29	3,161,755 59	30,182,118 [illegible]
Sèvres (Deux-)....	167,064 38	"	172,074 18	215,034 29	6,135,641 03	810,167 37	7,499,981 [illegible]
Somme.....	380,709 58	218,854 26	693,883 01	385,795 52	12,383,866 04	1,922,762 83	15,985,871 [illegible]
Tarn.....	201,062 58	"	163,748 79	237,159 19	5,902,316 67	936,754 69	7,441,041 [illegible]
Tarn-et-Garonne...	145,770 79	"	113,621 64	161,952 75	3,964,963 96	665,847 48	5,052,156 [illegible]
Var.....	219,001 67	562,476 05	273,863 20	266,014 69	42,562,114 78	5,711,111 30	49,594,581 [illegible]
Vaucluse.....	163,729 39	"	155,039 21	227,381 44	5,470,962 33	876,258 49	6,893,370 [illegible]
Vendée.....	165,293 07	445,404 97	200,657 82	240,185 14	5,861,626 38	1,307,416 83	8,220,584 [illegible]
Vienne.....	181,358 43	"	195,031 73	290,887 20	6,916,023 31	1,379,329 67	8,962,630 [illegible]
Vienne (Haute-)...	173,577 53	"	279,448 11	271,446 61	6,019,132 66	910,295 14	7,653,900 [illegible]
Vosges.....	240,834 08	"	255,936 03	328,132 75	5,438,017 50	1,077,389 47	7,340,309 [illegible]
Yonne.....	245,457 00	"	271,634 34	360,516 45	8,742,588 37	1,632,162 40	11,252,358 [illegible]
	23,772,766 94	28,000,608 23	68,860,549 24	36,004,857 07	1,004,654,982 17	155,052,207 25	1,316,345,970 [illegible]
Directeurs de la fabrication des monnaies.....							636,644,666 [illegible]
Caissier payeur central du Trésor public.....							62,386,383 [illegible]
Payeurs des armées et agent comptable des traites de la marine.....							96,377,231 [illegible]
Comptables des finances en Algérie.....							20,465,516 [illegible]
Trésoriers payeurs des colonies.....							3,658,749 [illegible]
Agent responsable des virements de comptes.....							
TOTAL GÉNÉRAL des payements effectués pendant l'année 1867.....							2,135,878,518 [illegible]

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1867.

NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE.

Ainsi que l'a indiqué la note sur le compte des *opérations de l'année*, les recettes et les payements qui ont eu lieu sur tous les services pendant l'année 1867, après avoir été d'abord récapitulés dans ce premier document, pour être rapprochés par la Cour des comptes des résultats de ses arrêts sur les comptes individuels des comptables, doivent être ensuite détaillés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes. En conséquence, le développement des *contributions* et des *dépenses publiques*, qui précède, est accompagné de celui des *opérations de trésorerie*, complétant l'ensemble de la gestion.

Cette partie du compte général de l'administration des finances a pour objet d'exposer, dans tous leurs détails, les émissions et les remboursements d'effets à payer, les recettes et les dépenses en compte courant, ainsi que les mouvements de fonds qui ont eu lieu, tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État pendant le cours de l'année que pour assurer, dans toutes les localités, l'acquittement ponctuel des dépenses publiques. En outre, elle résume le mouvement du service financier de l'année, en faisant connaître, pour chaque branche d'opérations, les excédants de recette à l'aide desquels ce service a été effectué ou les excédants de dépense auxquels il a pourvu; enfin, cet ensemble de résultats se trouve justifié par la différence en augmentation ou en diminution qu'ont éprouvée les encaisses des comptables.

L'état général placé après la présente note comprend la totalité des recettes et des payements du service de trésorerie et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1867.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire	309,239,156f 76c	572,218,452f 35c
Valeurs de portefeuille	246,603,304 87	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	16,375,990 72	
A reporter		572,218,452 35

Note sur le Compte de Trésorerie.

Report..... 572,218,452f 35c

RECETTE.

Recettes en augmentation des créances passives.

Émission d'effets à payer :				
Bons du Trésor remis à divers.....	166,442,059f 15c	406,442,059f 15c		
Id. remis à la banque de France	240,000,000 00			
Annuités négociables remises aux courtiers de marchandises.....		41,747,611 70	965,120,302f 88c	
Bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre.....		1,257,290 00		
Traites et mandats émis.....		515,673,342 03		
Recettes de fonds particuliers				
des trésoriers payeurs généraux des finances.		750,362,429 46	758,349,265 40	6,608,804,524 93
d'autres comptables.....		7,986,835 94		
Recettes pour le compte des correspondants				
du Trésor.....		2,280,533,426 83		
des trésoriers payeurs généraux.....		2,525,697,952 80		
des payeurs des armées et des anciens payeurs.....		5,446,159 11	4,885,334,956 65	
des comptables en Algérie.....		2,829,454 76		
des trésoriers payeurs coloniaux.....		70,827,963 15		

Recettes en atténuation des créances actives.

Recouvrements d'avances pour divers services.....	26,077,771f 58c	28,824,318 66
——— de créances administratives.....	2,628,013 00	
——— de débets de comptables.....	118,534 08	

Mouvements de fonds.

Recettes résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances..	3,465,201,960 15
TOTAL.....	10,675,049,256 09

Note sur le Compte de Trésorerie.

DÉPENSE.

Payements en atténuation des créances passives.

Remboursements d'effets à payer :				
Bons du Trésor remboursés à divers....	214,690,357f 00c	454,690,357f 00c		
Idem remboursés à la banque de France....	240,000,000 00			
Remboursement de bons émis en garantie de l'avance faite à l'Etat pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre.....		1,313,335 30	1,044,939,078f 55c	
Remboursement d'obligations trentenaires du Trésor créées pour travaux de chemins de fer.....		897,500 00		
Traites et mandats remboursés.....		588,037,886 25		
Remboursements de fonds particuliers				
des trésoriers payeurs généraux des finances.		699,897,088 86	706,945,104 39	6,621,415,852f 90c
d'autres comptables.....		7,048,015 53		
Dépenses pour le compte des correspondants				
du Trésor.....		2,262,622,853 04		
des trésoriers payeurs généraux.....		2,522,660,610 74		
des payeurs des armées et des anciens payeurs.....		8,944,740 40	4,869,531,669 96	
des comptables en Algérie.....		2,850,332 81		
des trésoriers payeurs coloniaux.....		72,453,132 97		

Payements en augmentation des créances actives.

Avances pour divers services.....	26,786,338f 96c	26,910,439 78
Débets de comptables.....	124,100 82	

Mouvements de fonds.

Dépenses résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances..	3,467,236,223 12

Budgets, services spéciaux, avances et découverts du Trésor.

Excédant des payements sur les recettes effectuées pendant l'année 1867....	193,549,602 76

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1867.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire.....	181,764,202f 11c	365,937,137 53
Valeurs de portefeuille.....	166,983,267 90	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.....	17,189,667 52	

TOTAL.....	10,675,049,256 09

Note sur le Compte de Trésorerie.

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1867.

Après avoir indiqué le montant des opérations du service de trésorerie faites pendant l'année, il reste à faire connaître le résultat de chacune d'elles. Ce service, considéré sous ses principales divisions, s'est effectué ainsi qu'on va l'exposer. Les excédants de recette et de dépense résumés ci-après sont développés par chacun des tableaux placés à la suite de la présente note :

	EXCÉDANT, PENDANT L'ANNÉE 1867,	
	de recette.	de dépense.
1° *Créances passives (Dette flottante) :*		
Bons du Trésor remis à divers. (Voir le tableau page 199.)	"	48,248,297f 85c
Annuités négociables remises aux courtiers de marchandises (page 196)	41,747,611f 70c	"
Bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre (pages 196 et 197)	"	56,045 30
Obligations trentenaires du Trésor créées pour travaux de chemins de fer (page 197)	"	897,500 00
Traites et mandats. (Voir le tableau page 200.)	"	72,364,544 22
Fonds particuliers des comptables des finances. (Voir le tableau page 200.)	51,404,161 01	"
Fonds des correspondants du Trésor. (Voir le tableau pages 201 et 202.)	17,910,573 79	"
Fonds des correspondants des comptables des finances. (Voir le tableau page 203.)	"	2,107,287 10
2° *Créances actives :*		
Avances pour divers services. (Voir le tableau page 204.)	"	708,567 38
Créances administratives. (Voir le tableau page 205.)	2,628,013 00	"
Débets de comptables. (Voir le tableau page 205.)	"	5,566 74
3° *Budgets, Services spéciaux, Avances et Découverts du Trésor.* (Voir le tableau page 210.)	"	193,549,602 76
TOTAL de l'excédant de recette réalisé sur divers services	113,690,359 50	"
4° *Valeurs de caisse et de portefeuille.* (Voir le tableau page 211.) Prélèvement de	204,247,051 85	"
TOTAL égal à l'excédant de dépense réalisé sur les autres services	317,937,411 35	317,937,411 35

Note sur le compte de Trésorerie.

L'état des opérations de trésorerie indique les tableaux de développements déjà mentionnés ci-dessus auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

On a cru devoir joindre à ces états de développements deux autres tableaux dont la destination est de présenter les résultats qui suivent :

1° Le résumé des opérations faites par les trésoriers payeurs généraux pour le compte du Trésor pendant l'année 1867, et qui ont déterminé l'augmentation qu'ont éprouvée leurs avances en compte courant comparativement au solde de l'année précédente;

2° Le relevé, par département, de l'ensemble des recettes et des payements que tous les comptables des finances ont effectués sur les budgets et les services spéciaux pendant l'année 1867, faisant ressortir l'excédant qui en est résulté, dans chaque département, pour le service de trésorerie.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État général des Recettes et des Payements de l'année 1867.

PAGES des états de développement.

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1867.

			Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
211	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier payeur central du Trésor public. — Valeurs existant au Trésor	32,273,965f 61c	100,271,379f 32c	317,397,059f 04c	
		Caissier payeur central du Trésor public. — Numéraire en dépôt à la banque	184,851,714 11	//		
		Receveurs généraux et payeurs	18,667,878 60	22,416,652 65	41,084,531 25	
		Receveurs des impôts et revenus indirects	11,186,227 19	16,915,372 61	28,101,599 80	
		Payeurs des armées	17,134,567 29	76,273,089 19	93,407,656 48	
		Comptables en Algérie. — Trésoriers payeurs	16,418,787 87	21,154,837 20	37,573,625 07	
		Comptables en Algérie. — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	4,616 19	//	4,616 19	
		Comptables en Algérie. — Receveurs des douanes	59,265 90	51,638 17	110,904 07	
		Comptables en Algérie. — ——— des contribons diverses	4,194,774 05	//	4,194,774 05	
		Comptables en Algérie. — ——— des postes	23,864 00	106,532 88	130,396 88	
		Trésoriers payeurs des colonies	24,423,495 95	9,413,802 85	33,837,298 80	
			309,239,156 76	246,603,304 87	555,842,461 63	572,218,452
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)			16,375,990 72	

RECETTE.

RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.

198 et 200	Émissions d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers 166,442,059f 15c; ——— à la banque de France 240,000,000 00	406,442,059f 15c	965,120,302f 88c	
		Annuités négociables remises aux courtiers de marchandises	41,747,611 70		
		Bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre	1,257,290 00		
		Traites et mandats du caissier payeur central du Trésor public 110,620,000f 00c; Mandats des comptables extérieurs 405,053,342 03	515,673,342 03		
200		Recettes de fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux	750,362,429 46	758,349,265 40	6,608,804,3[illegible]
		——— des autres comptables des finances	7,986,835 94		
201 et 202		Recettes pour le compte des correspondants du Trésor	2,280,533,426 83		
		——— des trésoriers payeurs généraux	2,525,697,952 80		
203		——— des payeurs des armées et des anciens payeurs	5,446,159 11	4,885,334,956 65	
		——— des comptables en Algérie	2,829,454 76		
		——— des trésoriers payeurs coloniaux	70,827,963 15		

RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.

204	Recouvrements d'avances pour divers services	26,077,771 58	
	——— de créances administratives	2,628,013 00	28,824,31[illegible]
205	——— de débets de comptables	118,534 08	

MOUVEMENTS DE FONDS.

206 et 208	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects	70,969,624 32	
	——— les trésoriers payeurs généraux	1,385,768,708 84	
	——— le caissier payeur central du Trésor public	1,600,715,903 31	
	——— les anciens payeurs du Trésor	154,756,515 42	
	——— les payeurs des armées et l'agent comptable des traites de la marine	51,168,304 41	3,465,201,96[illegible]
	——— les trésoriers payeurs en Algérie	131,144,537 41	
	——— les receveurs des revenus indirects en Algérie	23,888,212 61	
	——— les trésoriers payeurs des colonies	46,790,153 83	

TOTAL 10,675,049,256

PAGES des états de développement.

DÉPENSE.

PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.

199 et 200	Remboursement d'effets à payer.	Bons du Trésor remboursés à divers 214,690,357f 00c; *Id.* du Trésor remboursés à la banque de France 240,000,000 00	454,690,357f 00c	1,044,939,078f 55c	
		Remboursement de bons émis en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre	1,313,335 30		
		Remboursement d'obligations trentenaires du Trésor créées pour travaux de chemins de fer	897,500 00		
		Traites et mandats du caissier payeur central du Trésor public 184,273,650f 00c; Mandats des comptables extérieurs 403,764,236 25	588,037,886 25		
200		Remboursements de fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux	699,897,088 86	706,945,104 39	6,621,415,852f 90c
		——— des autres comptables des finances	7,048,015 53		
201 et 202		Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor	2,262,622,853 04		
		——— des trésoriers payeurs généraux	2,522,660,610 74		
203		——— des payeurs des armées et des anciens payeurs	8,944,740 40	4,869,531,669 96	
		——— des comptables en Algérie	2,850,332 81		
		——— des trésoriers payeurs coloniaux	72,453,132 97		

PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.

204	Avances pour divers services	26,786,338 96	
205	Débets de comptables	124,100 82	26,910,439 78

MOUVEMENTS DE FONDS.

207 et 209	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects	1,230,442,462 72	
	——— les trésoriers payeurs généraux	1,348,703,194 14	
	——— le caissier payeur central du Trésor public	694,528,081 10	
	——— les payeurs des armées et l'agent comptable des traites de la marine	87,083,824 25	3,467,236,223 12
	——— les trésoriers payeurs en Algérie	30,818,400 65	
	——— les receveurs des revenus indirects en Algérie	46,658,606 03	
	——— les trésoriers payeurs des colonies	29,001,654 23	

BUDGETS, SERVICES SPÉCIAUX, AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

210	Excédant des payements sur les recettes pour les opérations de l'année	193,549,602 76

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1868.

			Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
211	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier payeur central du Trésor public. — Valeurs existant au Trésor	5,745,654f 05c	95,574,215f 73c	197,007,253f 54c	
		Caissier payeur central du Trésor public. — Numéraire en dépôt à la banque	95,687,383 76	//		
		Trésoriers payeurs généraux	17,213,731 72	22,091,742 82	39,305,474 54	
		Receveurs des impôts et revenus indirects	16,553,604 14	15,832,564 33	32,386,168 47	
		Payeurs des armées	869,246 08	1,196,500 00	2,065,746 08	
		Comptables en Algérie. — Trésoriers payeurs	18,763,484 98	20,868,241 40	39,631,726 38	
		Comptables en Algérie. — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	5,041 72	//	5,041 72	
		Comptables en Algérie. — Receveurs des douanes	38,197 98	27,905 45	66,103 43	
		Comptables en Algérie. — ——— des contribons diverses	4,409,113 69	//	4,409,113 69	
		Comptables en Algérie. — ——— des postes	34,689 44	116,300 67	150,990 11	
		Trésoriers payeurs des colonies	22,444,054 55	11,275,797 50	33,719,852 05	
			181,764,202 11	166,983,267 90	348,747,470 01	
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)			17,189,667 52	365,937,137 53

TOTAL 10,675,049,256 00

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement sur les mouvements, pendant l'année 1867, des Bons du Trésor remis à divers.

Solde au 31 décembre 1866 ..... (A) 182,907,079f 95c

	BONS ÉMIS PENDANT L'ANNÉE 1867.							BONS REMBOURSÉS PENDANT L'ANNÉE 1867.			EXCÉDANTS, PAR MOIS,	
	BONS REMIS à la Banque de France. (Traité du 10 juin 1857.)	BONS REMIS À DIVERS PARTICULIERS. 1 p. 0/0.	1 1/2 p. 0/0.	2 p. 0/0.	2 1/2 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	BONS REMBOURSÉS à la banque de France. (Traité du 10 juin 1857.)	BONS REMBOURSÉS à divers particuliers.	TOTAL.	des BONS ÉMIS.	des BONS REMBOURSÉS.
Janvier 1867	60,000,000f 00c	"	5,530,640f 10c	8,548,020f 25c	"	8,512,950f 00c	82,591	60,000,000f 00c	39,679,976f 90c	99,679,976f 90c	"	17,088,366f 55c
Février	"	"	12,929,358 00	4,984,929 85	"	8,255,833 05	26,176	"	34,262,898 80	34,262,898 80	"	8,092,777 90
Mars	"	7,342,667f 90c	6,802,475 00	471,989 50	1,552,768f 75c	691,027 00	16,866	"	16,578,489 60	16,578,489 60	282,438f 55c	"
Avril	60,000,000 00	3,921,279 80	1,188,507 55	"	2,190,226 25	"	67,300	60,000,000 00	11,312,134 40	71,312,134 40	"	4,012,120 80
Mai	"	2,848,674 95	8,418,171 85	"	3,020,470 00	"	14,287	"	16,272,927 90	16,272,927 90	"	1,985,611 10
Juin	"	2,560,029 90	7,770,899 35	"	1,759,367 20	"	12,090	"	18,534,248 00	18,534,248 00	"	6,443,951 55
Juillet	60,000,000 00	3,475,980 80	2,941,027 95	"	1,556,225 75	"	67,973	60,000,000 00	13,212,038 75	73,212,038 75	"	5,238,804 25
Août	"	4,240,708 00	6,060,463 50	"	3,177,500 00	"	13,478	"	14,642,608 15	14,642,608 15	"	1,163,936 65
Septembre	"	13,073,271 85	1,174,901 70	"	1,814,842 60	"	16,063	"	6,203,463 05	6,203,463 05	9,859,553 10	"
Octobre	60,000,000 00	6,296,797 35	1,297,605 70	"	1,462,367 50	"	69,056	60,000,000 00	6,448,007 25	66,448,007 25	2,608,763 30	"
Novembre	"	3,043,478 60	5,338,035 60	"	1,015,665 50	"	9,397	"	14,351,962 05	14,351,962 05	"	4,954,782 35
Décembre	"	3,526,694 75	6,789,894 35	"	856,311 40	"	11,172	"	23,191,602 15	23,191,602 15	"	12,018,701 65
	240,000,000 00	50,329,583 90	66,241,980 65	14,004,939 60	18,405,744 95	17,459,810 05	406,442	240,000,000 00	214,690,357 00	454,690,357 00	12,750,754 95	60,999,052 80
		166,442,059f 15c						Solde au 31 décembre 1867 (B)		134,658,782 10	"	"
										589,349,139 10	12,750,754 95	60,999,052 80
								Excédant des bons remboursés			48,248,297 85c	

(A) Ce solde, qui est de 184,001,455 francs dans le Compte de trésorerie de 1866, a dû être diminué de 1,094,375 fr. 05 cent., par ce motif qu'ayant retranché de ce tableau des *bons du Trésor remis à divers*, ceux qui se rapportent à l'avance faite à l'Etat pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre, afin de les présenter isolément, il convenait aussi d'en distraire le solde au 31 décembre 1866.

(B) Ce solde de 134,658,782 fr. 10 cent. se divise ainsi qu'il suit, savoir :

Montant des bons	remis à divers	Pour prêts à l'industrie	28,869,768f 94c	74,658,782f 10c	134,658,782f 10c
		Autres bons (capital)	44,602,182 46		
		Intérêts des bons	1,186,830 70		
	remis à la Banque de France	Capital	60,000,000 00	60,000,000 00	
		Intérêts	"		
Échéance des bons	Bons échus au 31 décembre 1867	Capital	2,598,555 15	2,620,567 90	134,658,782 10
		Intérêts	22,012 75		
	Bons à échoir pendant l'année 1868	Capital	70,873.396 25	132,038,214 20	
		Intérêts	1,164,817 95		
		Banque	60,000,000 00		

TAUX DE L'ÉMISSION DES BONS DU TRÉSOR PENDANT L'ANNÉE 1867.

	Bons de 3 à 5 mois.	Bons de 6 à 11 mois.	Bons à 12 mois.
Du 1er janvier au 2 mars	1 1/2 p. 0/0	2 p. 0/0	3 p. 0/0
Du 4 mars au 31 décembre	1 p. 0/0	1 1/2 p. 0/0	2 1/2 p. 0/0

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Traites et Mandats, pendant l'année 1867.

DÉSIGNATION DES EFFETS.	EFFETS ÉMIS.	EFFETS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS émis.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS remboursés.
Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même	110,620,000f 00c	184,273,650f 00c	"	73,653,650f 00c
Mandats du caissier payeur central du Trésor sur les trésoriers payeurs généraux	1,397,153 89	1,411,296 74	"	14,142 85
Mandats tirés sur le Trésor par les trésoriers payeurs généraux et autres correspondants	377,004,474 51	374,710,099 67	2,294,374f 84c	"
Mandats des trésoriers payeurs généraux sur leurs collègues	371,209 37	485,808 65	"	114,599 28
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs préposés	7,302,628 25	7,603,200 44	"	300,572 19
——— sur leurs collègues	1,132,171 64	1,368,617 45	"	236,445 81
——— sur les payeurs	"	375 07	"	375 07
Mandats des préposés des mêmes comptables	13,682,648 27	13,670,684 53	11,963 74	"
Mandats des payeurs sur les trésoriers payeurs généraux	6,726 72	"	6,726 72	"
Mandats des payeurs sur les trésoriers payeurs en Algérie	"	38 74	"	38 74
Mandats des payeurs sur leurs préposés	965,935 81	1,060,903 10	"	94,967 29
Mandats des payeurs sur leurs collègues	"	6,039 15	"	6,039 15
Mandats des préposés des mêmes comptables	520,578 80	698,017 24	"	177,438 44
Mandats des trésoriers payeurs des colonies sur les trésoriers particuliers et les préposés	1,745,495 77	1,829,937 78	"	84,442 01
Mandats des trésoriers particuliers et des préposés sur les trésoriers payeurs des colonies	924,319 00	919,217 69	5,101 31	"
	515,673,342 03	588,037,886 25	2,318,166 61	74,682,710 83
Excédant des effets remboursés				72,364,544f 22c

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances, pendant l'année 1867.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS reçus.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS remboursés.
Trésoriers payeurs généraux (A)	750,362,429f 46c	699,897,088f 86c	50,465,340f 60c	"
Receveurs des impôts et revenus indirects — Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	10,051 56	9,211 29	840 27	"
——— des douanes	2,880 00	4,438 77	"	1,558 77
——— des contributions indirectes	48,535 70	9,979 28	38,556f 42c	"
Directeurs de la fabrication des monnaies	7,743,598 98	6,859,915 08	883,683 90	"
Payeurs des armées	"	101 00	"	101 00
Comptables en Algérie	11,035 88	9,480 16	1,555 72	"
Trésoriers payeurs des colonies	170,733 82	154,889 95	15,843 87	"
	758,349,265 40	706,945,104 39	51,405,820 78	1,659 77
Excédant des fonds reçus			51,404,161f 01c	

(A) Les mouvements des fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux n'expriment pas ceux de leurs avances en compte courant avec le Trésor. Ces avances sont, pour leur résultat annuel, l'objet d'un développement spécial qui se trouve ci-après, pages 212 et 213.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1867.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Communes et établissements publics l/c de fonds placés au Trésor — Ville de Paris	53,008,610f 68c	94,828,914f 48c	"	41,820,303f 80c
Communes et établissements publics l/c de fonds placés au Trésor — Départements	200,701,836 74	204,326,995 03	"	3,625,158 29
Caisse des dépôts et consignations s/c courant avec le Trésor	245,504,954 38	247,979,837 80	"	2,474,883 42
——— s/c de fonds des caisses d'épargne	76,893,753 52	40,373,694 64	36,520,058f 88c	"
——— s/c de fonds de la dotation de l'armée	46,987,666 12	41,976,497 86	5,011,168 26	"
Crédit foncier de France	189,313,890 85	156,113,890 85	33,200,000 00	"
Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon s/c courant	9,604 52	1,000,000 00	"	990,395 48
——— d'Orléans s/c courant	706,040 85	"	706,040 85	"
DIVERS SERVICES PUBLICS.				
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine l/c de fonds déposés au Trésor	3,718,500 00	5,162,500 00	"	1,444,000 00
Caisse des invalides de la marine	14,772,439 34	14,874,028 38	"	101,589 04
Imprimerie impériale	417,782 92	605,000 00	"	187,217 08
Divers l/c de dépôts de valeurs à rembourser par les receveurs des postes	149,454,884 50	148,851,257 90	603,626 60	"
Chancelleries consulaires l/c de fonds commun	792,233 11	903,143 46	"	110,910 35
Caisse des dépôts et consignations s/c chez les trésoriers payeurs généraux	249,104,923 41	248,960,999 65	143,923 76	"
——— chez les trésoriers payeurs en Algérie	10,934,668 49	10,930,180 87	4,487 62	"
——— chez les trésoriers payeurs des colonies	3,671,956 59	3,822,358 57	"	150,401 98
——— chez les payeurs des armées	270,062 35	270,062 35	"	"
Légion d'honneur s/c chez les trésoriers payeurs généraux	11,821,056 41	11,777,710 10	43,346 31	"
——— chez les trésoriers payeurs en Algérie	865,099 03	853,233 87	11,865 16	"
——— des colonies	76,336 48	95,351 14	"	19,014 66
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au Trésor.)				
Caisse des employés et artisans	121,116 15	117,000 00	4,116 15	"
Tontine du pacte social	34,324 23	33,000 00	1,324 23	"
——— d'épargnes	1,228,077 78	1,247,000 00	"	18,922 22
Ministère de l'instruction publique s/c de fondations anglaises	44,210 80	40,034 53	4,176 27	"
——— écossaises	24,955 48	23,475 32	1,480 16	"
——— irlandaises	87,927 98	92,898 00	"	4,970 02
Divers établissements l/c de placements de fonds sans intérêts	222,810 52	224,675 03	"	1,864 51
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.				
Ex-trésoriers payeurs généraux l/c d'avances à leur rembourser	46,515 96	2,248,276 88	"	2,201,760 92
Caisse des dépôts et consig. s/c de recettes à lui verser pour divers serv. spéciaux	5,617,364 30	6,103,197 02	"	485,832 72
Divers l/c d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	738,362 30	734,670 05	3,692 25	"
——— déposées	115 349,796 08	115,350,502 33	"	706 25
Divers l/c de dépôts de valeurs à recouvrer dans les départements ou les colonies	3,941,724 05	4,069,031 47	"	127,307 42
Divers l/c de quittances de rentes visées par la dette inscrite	13,331,281 75	13,261,887 82	69,393 93	"
Divers l/c de coupons au porteur	32,705,165 15	32,705,165 15	"	"
Divers correspondants	74,810 41	45,418 32	29,392 09	"
DIVERS CORRESPONDANTS.				
Avances remboursables par le gouvernement Mexicain	3,827,683 35	"	*3,827,683 35	"
Divers comptables l/c intermédiaire de mouvements de fonds	7,367,483 66	11,994,116 50	"	4,626,632 84
Cotisations municipales et particulières	36,884,668 39	39,831,371 09	"	2,946,702 70
Droits de permis de chasse	4,755,285 00	4,765,815 00	"	10,530 00
Dépôts en numéraire de soumissionnaires de fournitures et de travaux	18,809,752 55	18,763,731 87	46,020 68	"
Versements des agents comptables des établissements d'enseignemt supérieur	2,864,377 50	2,802,862 50	61,515 00	"
Divers l/c de souscriptions en faveur des inondés	1,054,644 44	1,899,265 30	"	844,620 86
Courtiers de marchandises l/c d'indemnités	11,081,951 15	10,839,562 83	242,388 32	"
Divers correspondants	35,330,912 76	34,806,955 25	523,957 51	"
A reporter	1,554,571,502 03	1,535,705,569 21	81,059,657 38	62,193,724 56

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1867.*

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Report	1,554,571,502f 03c	1,535,705,569f 21c	81,059,657f 38c	62,193,724f [illegible]
COMPTE DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.				
Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	88,123 18	100,705 38	"	12,582 [illegible]
Caisse des dépôts et consignations *S/C* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	1,678,031 85	1,674,487 60	3,544 25	"
Légion d'honneur *S/C* avec les receveurs de l'enregistrement	10,238 40	10,112 40	126 00	"
Établissements d'aliénés *L/C* de recouvrements de pensions	44,703 25	45,229 79	"	526 [illegible]
Divers *L/C* de frais d'assistance judiciaire	123,874 64	124,850 46	"	975 [illegible]
Administration des postes *S/C* avec les receveurs de l'enregistrement	2,530,700 36	2,538,530 60	"	7,830 [illegible]
Divers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	61,143 25	63,563 80	"	2,420 [illegible]
Divers *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	14,223,853 99	14,193,450 11	30,403 88	"
—— *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	32,818,007 83	33,126,190 85	"	308,183 [illegible]
Receveurs des douanes *L/C* de fonds recouvrés pour divers	3,771,697 48	3,774,152 04	"	2,454 [illegible]
—— *L/C* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	2,194,072 08	2,148,238 24	45,833 84	"
Receveurs des douanes *L/C* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	21,547 29	20,621 93	925 36	"
Préposés des douanes *L/C* de saisies faites à la requête d'autres administrations	9,951 49	8,210 96	1,740 53	"
Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	853,971 87	854,801 95	"	830 [illegible]
Divers *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes	30,058,500 78	29,775,073 12	283,427 66	"
Divers *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des postes	24,481 15	25,447 42	"	966 [illegible]
Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	252,477,516 61	252,768,618 28	"	291,101 [illegible]
Directeurs de la fabrication des monnaies *L/C* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	252,545,362 07	252,545,362 07	"	"
Divers *L/C* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes de monnaies par le commerce	80,408 27	81,507 45	"	1,099 [illegible]
Divers *L/C* de retenues pour frais de vérification d'or, d'argent et de bronze	51,156 07	51,156 07	"	"
—— de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs	3,938 01	3,249 68	688 33	"
Monnaies de bronze nouvellement fabriquées	"	50,188 23	"	50 188 [illegible]
Refonte des monnaies d'argent	109,080,246 58	109,563,337 18	"	483,090 [illegible]
Divers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	336,786 26	310,746 54	26,039 72	"
Divers *L/C* avec les receveurs des douanes en Algérie	6,035,594 85	6,090,836 10	"	55,241 [illegible]
Divers *L/C* avec les receveurs des contributions diverses en Algérie	16,838,017 19	16,968,615 58	"	130,598 [illegible]
	2,280,533,426 83	2,262,622,853 04	81,452,386 95	63,541,813 [illegible]
Excédant des recettes			17,910,573f 79c	

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1867.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX.				
Receveurs particuliers *L/C* avec les trésoriers payeurs généraux	1,329,204,322f 04c	1,325,857,210f 04c	3,347,112f 00c	"
—— *L/C* avec les percepteurs	14,499,157 84	14,218,515 96	280,641 88	"
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	24,818,188 67	24,758,509 06	59,679 61	"
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	5,175,874 88	4,944,093 67	231,781 21	"
Divers comptables des départements *L/C* de mandats des trésoriers payeurs généraux	37,572,927 33	37,574,582 16	"	1,654f 83c
Divers *L/C* de fournitures de l'Imprimerie impériale	332,473 21	332,872 10	"	10,398 89
—— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	127,464,659 14	126,725,511 90	739,147 24	"
—— *L/C* de ventes de rentes sur l'État	68,166,655 45	68,621,610 51	"	454,955 06
Trésorier général des invalides de la marine	12,777,816 09	13,391,462 20	"	613,646 11
Divers *L/C* de versements pour le service des enfants assistés	8,158,409 27	8,247,546 56	"	89,137 29
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	8,755,222 93	9,495,937 79	"	740,714 86
Receveurs des communes et établissements publics *L/C* d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	5,494,468 50	5,993,928 52	"	499,460 02
Quittances d'arrérages de rentes 3, 4 et 4 1/2 p. 0/0	121,110,244 00	121,110,244 00	"	"
Courtiers de marchandises *L/C* d'indemnités	8,307,441 30	8,203,949 92	103,491 38	"
Caisse centrale du Trésor *S/C* d'envois à vérifier	681,256,893 02	680,830,221 98	426,671 04	"
Divers *L/C* de quittances de rentes à encaisser	746,271 73	754,257 31	"	7,985 58
Receveurs d'établissements de bienfaisance *L/C* de recouvrements de rentes et créances	455,027 03	466,776 68	"	11,749 65
Divers *L/C* de payements à régulariser	16,873,764 37	17,080,329 86	"	206,565 49
Divers *L/C* de soldes de gestions	5,379,059 43	5,072,613 05	306,446 38	"
Divers *L/C* de bons du Trésor (placements, remboursements et renouvellements)	12,359,545 50	11,990,016 05	369,529 45	"
Caisse centrale *S/C* de bons du Trésor	10,479,403 75	10,734,596 95	"	255,193 20
Souscriptions en faveur des inondés	310,376 00	320,603 62	"	10,227 62
Divers correspondants	26,009,751 32	25,935,220 85	74,530 47	"
	2,525,697,952 80	2,522,660,610 74	5,939,030 66	2,901,688 60
			3,037,342f 06c	
CORRESPONDANTS DES PAYEURS DES ARMÉES ET DES ANCIENS PAYEURS.				
Divers *L/C* de retenues exercées à leur profit	2,047,316 61	2,130,126 45	"	82,809 84
Divers correspondants	3,398,842 50	6,814,613 95	"	3,415,771 45
	5,446,159 11	8,944,740 40	"	3,498,581 29
			3,498,581f 29c	
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Ministères *L/C* de dépôts des soumissionnaires de fournitures	2,172,106 28	2,163,355 28	8,751 00	"
Communes *L/C* de fonds déposés	"	24,000 00	"	24,000 00
Divers correspondants	657,348 48	662,977 53	"	5,629 05
	2,829,454 76	2,850,332 81	8,751 00	29,629 05
			20,878f 05c	
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS DES COLONIES.				
Trésoriers particuliers des colonies et préposés des trésoriers *L/C* courant	20,017,231 31	19,305,036 88	712,194 43	"
Percepteurs *L/C* courant	5,891,088 63	5,660,813 33	230,275 30	"
Caisse de réserve	1,058,198 52	1,704,397 40	"	646,198 88
Trésorier général des invalides de la marine	1,545,535 67	1,485,982 69	59,552 98	"
Avances au service marine	18,840,705 47	18,648,299 93	192,405 54	"
Immigration *S/C* courant	3,549,450 68	4,800,608 94	"	1,251,158 26
Divers correspondants	19,925,752 87	20,847,993 80	"	922,240 93
	70,827,963 15	72,453,132 97	1,194,428 25	2,819,598 07
			1,625,169f 82c	
	2,604,801,529 82	2,606,908,816 92	7,142,299 91	9,249,497 01
Excédant des payements			2,107,287f 10c	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1867.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES constatées.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES recouvrées.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Frais judiciaires. (Justice militaire.)	20,261f 48c	18,513f 60c	1,747f 88c	"
—— de poursuites et d'instances concernant l'Administration des domaines	531,841 54	320,845 11	210,996 43	"
—— de régie de l'Administration des forêts	30,811 06	38,222 79	"	7,411f
—— de vente de mobiliers	126,482 09	116,574 22	9,907 87	"
—— de construction d'égouts et d'ouvertures de rues	"	47,644 82	"	47,644
—— de publicité des ventes de biens de l'État	260,543 46	35,250 53	225,292 93	"
Divers services	13,450 74	14,022 03	"	571
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.				
Fonds de masse d'habillement des brigades, etc.	10,705 16	11,374 29	"	669
Frais de saisies et de préemptions	97,543 11	93,790 02	3,753 09	"
Parts de saisies	33,117 29	33,117 45	"	0
Remboursements de consignations	2,196,145 09	2,191,550 06	4,595 03	"
Divers services	3,567,980 48	2,222,446 50	1,345,533 98	"
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Frais judiciaires	4,351,453 89	4,701,697 55	"	350,243
Divers services	4,473 53	3,788 22	685 31	"
AVANCES DES RECEVEURS DES POSTES.				
Frais de poursuites	54,810 16	46,623 63	8,186 53	"
—— d'estafettes par suite de fausses directions de dépêches	2,103 67	653 89	1,449 78	"
Divers services	2,658 70	1,948 70	710 00	"
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX.				
Restes à recouvrer sur les contributions	2,141,411 32	2,085,250 28	56,161 04	"
Dégrèvements sur pensions des élèves du Gouvernement	47,656 58	"	47,656 58	"
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	790,519 18	750,035 55	40,483 63	"
Divers services	94,990 46	17,859 82	77,130 64	"
AVANCES DES PAYEURS DES ARMÉES.				
Dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères	5,524 80	11,704 40	"	6,179
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Dépenses à régulariser	5,224 56	738,072 41	"	732,847
Divers services	36 00	36 00	"	"
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Divers services	159,190 70	144,991 87	14,207 83	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES EN ALGÉRIE.				
Divers services	184,295 52	274,206 97	"	89,911
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES EN ALGÉRIE.				
Divers services	1,431,513 86	1,513,856 45	"	82,342
AVANCES DES RECEVEURS DES POSTES EN ALGÉRIE.				
Divers services	322 75	609 00	"	286
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS DES COLONIES.				
Dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères	101,252 33	123,074 97	"	21,822
OPÉRATION D'ORDRE.				
Virement d'écritures, pour l'application, aux budgets, des traites de la marine restant à régulariser, au 1er janvier 1867, dans la comptabilité de l'agent spécial de ces traites	10,520,010 45	10,520,010 45	"	"
	26,786,338 96	26,077,771 58	2,048,498 55	1,339,931
Excédant des avances constatées			708,567f 38c	

État des Recettes effectuées sur les Créances administratives pendant l'année 1867.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR LES CRÉANCES.

Versement fait au Trésor, par la Caisse des dépôts et consignations, de ses bénéfices réalisés pendant l'année 1866 ..... 2,628,013f 00c

Nota. Les bénéfices de la Caisse des dépôts et consignations étant attribués au budget spécial de l'amortissement à partir de 1867, il n'y a plus lieu de constater, par anticipation, dans le compte général des finances de ladite année, la créance à la charge de cette caisse pour le versement, au Trésor, du montant de ses bénéfices.

État présentant le mouvement des Débets de Comptables pendant l'année 1867.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du Trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la Cour des comptes, ordonnances et décisions ministérielles.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	"	36,158f 62c	"
Receveurs des contributions indirectes	120,574f 62c	5,468 25	"
Receveurs des postes	3,526 20	5,780 38	7f 04c
Kesner, ex-caissier central du Trésor	"	200 00	"
Trésoriers payeurs en Algérie		"	70,919 79
	124,100 82	47,607 25	70,926 83
		118,534f 08c	
Excédant des accroissements	5,566f 74c		

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Etat présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1867.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Trésoriers payeurs généraux	35,900f 00c	2,579,717f 27
	Receveurs des douanes	130,000 00	
	——— de l'enregistrement et des domaines en Algérie	2,312 94	
	Leurs collègues	2,411,504 33	
Receveurs des douanes	Receveurs des contributions indirectes	15,628,599 40	18,891,605 39
	Trésoriers payeurs généraux	1,654,570 00	
	Receveurs des douanes en Algérie	34,057 39	
	Leurs collègues	1,574,378 60	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs des douanes	780,861 26	13,491,068 27
	Trésoriers payeurs généraux	10,932,000 00	
	Rreceveurs des contributions diverses en Algérie	660 15	
	Leurs collègues	1,777,546 86	
Receveurs des postes	Receveurs de l'enregistrement	4,533,014 10	36,007,233 39
	——— des douanes	134,620 00	
	——— des contributions indirectes	5,379,555 00	
	Trésoriers payeurs généraux	1,152,013 00	
	Caissier payeur central du Trésor public	100,013 92	
	Payeurs des armées	72,893 80	
	Receveurs des postes en Algérie	99 73	
	Leurs collègues	24,635,023 84	
Trésoriers payeurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	316,860,005 40	1,385,768,708 84
	——— des douanes	64,340,610 24	
	——— des contributions indirectes	364,542,584 92	
	——— des postes	50,131,068 04	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	126,516 09	
	Caissier payeur central du Trésor public	529,076,869 26	
	Payeurs des armées	1,825,100 40	
	Agent comptable des traites de la marine	7,437 56	
	Trésoriers payeurs en Algérie	1,238,745 92	
	——— des colonies	154,664 75	
	Leurs collègues	14,021,042 56	
	Fonds reçus par les trésoriers payeurs généraux. (Numéraire.)	43,444,063 70	
Anciens payeurs	Trésoriers payeurs généraux. (Service de la dépense.)	154,756,515 42	154,756,515 42
Caissier payeur central du Trésor public	Receveurs de l'enregistrement	112,420,988 31	1,600,715,903 37
	——— des douanes. (Numéraire.)	11,331,000 00	
	——— des douanes. (Traites et obligations.)	60,824,276 00	
	——— des contributions indirectes. (Numéraire.)	139,416,244 79	
	——— des contributions indirectes. (Obligations des redevables.)	42,325,309 10	
	——— des postes	10,869,921 84	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	177,163 18	
	Trésoriers payeurs généraux	1,111,316,427 14	
	Payeurs des armées	89,091,660 90	
	Agent comptable des traites de la marine	674,943 18	
	Trésoriers payeurs en Algérie	8,482,968 84	
	Receveurs des douanes en Algérie. (Traites de douanes.)	934,565 00	
	Trésoriers payeurs des colonies	12,850,435 03	
	A reporter		3,212,210,751 [illegible]

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs des postes	4,533,014f 10c	436,230,157f 82c
	Trésoriers payeurs généraux	316,860,005 40	
	Caissier payeur central du Trésor public	112,420,988 31	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	4,645 68	
	Leurs collègues	2,411,504 33	
Receveurs des douanes	Receveurs de l'enregistrement	130,000 00	139,151,091 33
	——— des contributions indirectes	780,861 26	
	——— des postes	134,620 00	
	Trésoriers payeurs généraux	64,340,610 24	
	Caissier payeur central du Trésor public. (Numéraire.)	11,331,000 00	
	——— (Traites et obligations.)	60,833,052 00	
	Receveurs des douanes en Algérie	26,557 23	
	——— des contributions diverses en Algérie	12 00	
	Leurs collègues	1,574,378 60	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs des douanes	15,628,599 40	569,094,427 65
	——— des postes	5,379,555 00	
	Trésoriers payeurs généraux	364,542,584 92	
	Caissier payeur central du Trésor public. (Numéraire.)	139,416,244 79	
	——— (Obligations des redevables.)	42,325,309 10	
	Receveurs des douanes en Algérie	2,366 94	
	——— des contributions diverses en Algérie	22,220 64	
	Leurs collègues	1,777,546 86	
Receveurs des postes	Trésoriers payeurs généraux	50,131,068 04	85,663,106 65
	Caissier payeur central du Trésor public	10,907,894 09	
	Leurs collègues	24,624,144 52	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Trésoriers payeurs généraux	126,516 09	303,679 27
	Caissier payeur central du Trésor public	177,163 18	
Trésoriers payeurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	35,900 00	1,348,703,194 14
	——— des douanes	1,654,570 00	
	——— des contributions indirectes	10,932,000 00	
	——— des postes	1,152,013 00	
	Caissier payeur central du Trésor public	1,111,316,427 14	
	Payeurs des armées	1,200,017 49	
	Trésoriers payeurs en Algérie	3,744,014 54	
	Trésoriers payeurs des colonies	12,238,837 82	
	Leurs collègues	8,124,365 56	
	Fonds envoyés par les trésoriers payeurs généraux. (Numéraire.)	43,548,533 17	
	Anciens payeurs. (Service de la dépense.)	154,756,515 42	
Caissier payeur central du Trésor public	Receveurs des postes	100,013 92	694,528,081 10
	Trésoriers payeurs généraux	529,076,869 26	
	Payeurs des armées	2,740,052 67	
	Agent comptable des traites de la marine	47,217,607 09	
	Trésoriers payeurs en Algérie	88,918,338 32	
	Trésoriers payeurs des colonies	26,475,199 84	
	A reporter		3,273,673,737 96

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1867.*

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
	Report		3,212,210,751f 89c
Payeurs des armées	Trésoriers payeurs généraux	1,200,017f 49c	3,950,697 38
	Caissier payeur central du Trésor public	2,740,052 67	
	Trésoriers payeurs en Algérie	402 72	
	Trésoriers payeurs des colonies	10,224 44	
Agent comptable des traites de la marine	Caissier payeur central du Trésor public	47,217,607 09	47,217,607 09
Trésoriers payeurs en Algérie	Trésoriers payeurs généraux	3,744,671 51	131,144,537 41
	Caissier payeur central du Trésor public	84,882,842 21	
	Payeurs des armées	45 37	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	7,137,345 20	
	——— des douanes en Algérie	4,321,851 50	
	——— des contributions diverses en Algérie	19,654,533 16	
	——— des postes en Algérie	1,303,916 00	
	Trésoriers payeurs des colonies	1,489 99	
	Leurs collègues	10,097,842 47	
Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Receveurs de l'enregistrement	4,645 68	295,519 99
	Trésoriers payeurs en Algérie	59,300 00	
	Leurs collègues	231,573 61	
Receveurs des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	26,557 23	3,891,023 04
	——— des contributions indirectes	2,366 94	
	Trésoriers payeurs en Algérie	20,000 00	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	3,832,195 24	
	Leurs collègues	9,903 63	
Receveurs des contributions diverses en Algérie	Receveurs des douanes	12 00	19,102,787 55
	——— des contributions indirectes	22,220 64	
	Trésoriers payeurs en Algérie	9,984,839 75	
	Receveurs de l'enregistrement en Algérie	472,653 87	
	——— des douanes en Algérie	78,002 00	
	——— des postes en Algérie	547,171 95	
	Leurs collègues	7,997,887 34	
Receveurs des postes en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	499,005 41	598,882 7[illegible]
	Receveurs de l'enregistrement en Algérie	3,950 00	
	——— des contributions diverses en Algérie	91,631 10	
	Leurs collègues	4,296 22	
Trésoriers payeurs des colonies	Trésoriers payeurs généraux	6,632,462 99	46,790,153 8[illegible]
	Caissier payeur central du Trésor public	31,518,260 41	
	Payeurs des armées	121 90	
	Agent comptable des traites de la marine	16,723 50	
	Trésoriers payeurs en Algérie	303,994 16	
	Leurs collègues	8,318,590 87	
	Total des fonds reçus		3,465,201,960 1[illegible]

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
	Report		3,273,673,737f 96c
Payeurs des armées	Trésoriers payeurs généraux	1,825,100f 40c	86,399,027 53
	Caissier payeur central du Trésor public	84,500,866 06	
	Receveurs des postes	72,893 80	
	Trésoriers payeurs de l'Algérie	45 37	
	——— des colonies	121 90	
Agent comptable des traites de la marine	Trésoriers payeurs généraux	5,280 18	684,796 72
	Caissier payeur central du Trésor public	674,943 18	
	Trésoriers payeurs des colonies	4,573 36	
Trésoriers payeurs en Algérie	Trésoriers payeurs généraux	1,213,652 17	30,818,400 65
	Caissier payeur central du Trésor public	8,759,824 09	
	Payeurs des armées	402 72	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	59,300 00	
	——— des douanes en Algérie	20,000 00	
	——— des contributions diverses en Algérie	9,984,839 75	
	——— des postes en Algérie	499,005 41	
	Trésoriers payeurs des colonies	303,994 16	
	Leurs collègues	9,977,382 35	
Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Receveurs de l'enregistrement	2,312 94	7,847,835 62
	Trésoriers payeurs en Algérie	7,137,345 20	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	472,653 87	
	——— des postes en Algérie	3,950 00	
	Leurs collègues	231,573 61	
Receveurs des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	34,057 39	5,378,379 52
	Caissier payeur central du Trésor public	934,565 00	
	Trésoriers payeurs en Algérie	4,321,851 50	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	78,002 00	
	Leurs collègues	9,903 63	
Receveurs des contributions diverses en Algérie	Receveurs des contributions indirectes	660 15	31,576,906 99
	Trésoriers payeurs en Algérie	19,654,533 16	
	Receveurs des douanes en Algérie	3,832,195 24	
	——— des postes en Algérie	91,631 10	
	Leurs collègues	7,997,887 34	
Receveurs des postes en Algérie	Receveurs des postes	99 73	1,855,483 90
	Trésoriers payeurs en Algérie	1,303,916 00	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	547,171 95	
	Leurs collègues	4,296 22	
Trésoriers payeurs des colonies	Trésoriers payeurs généraux	154,664 75	29,001,654 23
	Caissier payeur central du Trésor public	12,850,435 03	
	Payeurs des armées	10,224 44	
	Trésoriers payeurs en Algérie	3,696 59	
	Leurs collègues	15,982,633 42	
	Total des fonds envoyés		3,467,236,223 12

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement, pendant l'année 1867, des Fonds des Budgets, des Services spéciaux et des Avances et Découverts du Trésor.

SERVICES ET EXERCICES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des RECETTES.	EXCÉDANT des PAYEMENTS.
BUDGETS.				
Budget de l'exercice 1866	57,597,723f 08c	303,865,981f 38c	"	246,268,258f [illegible]
Budget de l'exercice 1867	1,940,856,675 25	1,820,885,475 88	119,971,199f 37c	"
Budget de l'exercice 1868	14,421 79	11,127,061 35	"	11,112,639 [illegible]
SERVICES SPÉCIAUX.				
Cautionnements en numéraire	20,274,267 87	28,819,659 33	"	8,545,391 [illegible]
Service départemental. (Produits éventuels.)	36,888,627 89	35,473,421 07	1,415,206 82	"
Services provinciaux et locaux de l'Algérie	14,471,629 69	16,939,521 18	"	2,467,891 [illegible]
Service local des colonies	24,363,948 77	24,770,523 88	"	406,575 [illegible]
Caisse d'amortissement	60,016,804 18	58,067,330 64	1,949,473 54	"
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	200,000 00	1,095,936 00	"	895,936 [illegible]
Avances à la compagnie des services maritimes des Messageries impériales	1,000,000 00	"	1,000,000 00	"
Avances à la compagnie générale transatlantique	930,000 00	"	930,000 00	"
Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	2,464,852 42	"	2,464,852 42	"
Rachat des offices de courtiers de marchandises	413,500 00	52,829,562 85	"	52,416,062 [illegible]
Fonds de concours pour l'exécution de travaux publics. (Arrêté du ministre des finances, en date du 6 juin 1863.)	8,965,366 08	9,264,141 98	"	298,775 [illegible]
Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois de l'État	862,386 07	107,555 73	754,830 34	"
Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services	4,873,573 02	4,755,749 54	117,823 48	"
Fonds spécial pour travaux contre les inondations. (Loi du 28 mai 1858.)	1,062,766 17	1,151,276 11	"	88,509 [illegible]
Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre	"	107,534 93	"	107,534 [illegible]
Souscription aux 300,000 obligations trentenaires du Trésor. (Décret du 4 juillet 1861.)	6,200 00	6,200 00	"	"
Trésor public s/c d'obligations trentenaires créées pour l'exécution de travaux de chemins de fer. (Décret du 4 juillet 1861.)	1,032,000 00	"	1,032,000 00	"
Produit de la soulte provenant de la conversion des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o	622,252 00	622,252 00	"	"
Produit de l'emprunt de 300 millions (Loi du 30 décembre 1863.)	12,870 38	12,870 38	"	"
Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	1,980,090 69	2,495,652 55	"	515,561 [illegible]
——— du Japon	1,490,581 56	2,187,541 76	"	696,960 [illegible]
Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi, en Algérie	"	13 51	"	13 [illegible]
Produit des douanes maritimes du Mexique	5,150,205 41	5,150,205 41	"	"
AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.				
Produit de l'emprunt de 300 millions (Loi du 30 décembre 1863.)	12,870 38	"	12,870 38	"
Produit de la soulte provenant de la conversion des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o	622,252 00	"	622,252 00	"
	2,186,185,864 70	2,379,735,467 46	130,270,508 35	323,820,111 [illegible]
		EXCÉDANT de payements	193,549,602f 76c	
RÉSULTAT GÉNÉRAL.				
Service des budgets	1,998,468,820 12	2,135,878,518 61	"	137,409,698 [illegible]
Services spéciaux	187,081,922 20	243,856,948 85	"	56,775,026 [illegible]
Avances et découverts du Trésor	635,122 38	"	635,122 38 (c)	"
	2,186,185,864 70	2,379,735,467 46	635,122 38	194,184,725 [illegible]
		EXCÉDANT de payements	193,549,602f 76c	

(a) Voir page 21.
(b) *Idem* 30.
(c) *Idem* 30.

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1867.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.	AU 1er janvier 1867.	AU 1er janvier 1868.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1868. Augmentations.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1868. Diminutions.
NUMÉRAIRE.				
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	432,837f 63c	434,002f 30c	1,164f 67c	"
——— des douanes	930,306 14	948,151 82	17,845 68	"
——— des contributions indirectes	6,361,859 74	12,393,831 92	6,031,972 18	"
——— des postes	2,097,919 70	2,239,136 74	141,217 04	"
Directeurs de la fabrication des monnaies	1,363,303 98	538,481 36	"	824,822f 62c
Receveurs généraux, et trésoriers payeurs généraux	18,667,878 60	17,213,731 72	"	1,454,146 88
Caissier payeur central du Trésor public — Numéraire en caisse au Trésor	32,273,965 61	5,745,654 05	"	26,528,311 56
Caissier payeur central du Trésor public — Numéraire en dépôt à la banque	184,851,714 11	95,687,383 76	"	89,164,330 35
Payeurs des armées	17,134,567 29	869,246 08	"	16,265,321 21
Comptables en Algérie — Trésoriers payeurs	16,418,787 87	18,723,484 98	2,344,697 11	"
Comptables en Algérie — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	4,616 19	5,041 72	425 53	"
Comptables en Algérie — ——— des douanes	59,265 90	38,197 98	"	21,067 92
Comptables en Algérie — ——— des contributions diverses	4,194,774 05	4,409,113 69	214,339 64	"
Comptables en Algérie — ——— des postes	23,864 00	34,689 44	10,825 44	"
Trésoriers payeurs des colonies	24,423,495 95	22,444,054 55	"	1,979,441 40
	309,239,156 76	181,764,202 11	8,762,487 29	136,237,441 94
			127,474,954f 65c	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.				
Directeurs de la fabrication des monnaies	16,375,990 72	17,189,667 52	813,676 80	"
EFFETS À RECEVOIR.				
Receveurs des douanes	6,140,622 54	3,959,189 23	"	2,181,433 31
——— des contributions indirectes	2,316,598 27	2,158,173 00	"	158,425 27
——— des postes	8,458,151 80	9,715,202 10	1,257,050 30	"
——— généraux et trésoriers payeurs généraux	22,416,652 65	22,091,742 82	"	324,909 83
Caissier payeur central du Trésor public	100,271,379 32	95,574,215 73	"	4,697,163 59
Payeurs des armées	76,273,089 19	1,196,500 00	"	75,076,589 19
Trésoriers payeurs en Algérie	21,154,837 20	20,868,241 40	"	286,595 80
Receveurs des douanes en Algérie	51,638 17	27,905 45	"	23,732 72
——— des postes en Algérie	106,532 88	116,300 67	9,767 79	"
Trésoriers payeurs des colonies	9,413,802 85	11,275,797 50	1,861,994 65	"
	246,603,304 87	166,983,267 90	3,128,812 74	82,748,849 71
			79,620,036f 97c	
RÉCAPITULATION.				
Numéraire	309,239,156 71	181,764,202 11	"	127,474,954 65
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	16,375,990 72	17,189,667 52	813,676 80	"
Effets à recevoir	246,603,304 87	166,983,267 90	"	79,620,036 97
	572,218,452 35	365,937,137 53	813,676 80	207,094,991 62

Diminution, pendant l'année 1867, sur les valeurs de caisse et de portefeuille dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année 206,281,314f 82c

Mais cette diminution n'est réellement que de 204,247,051 fr. 85 cent. par le résultat des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1867, entre tous les comptables des finances. (V. pages 208 et 209).

En effet,

Les fonds envoyés se sont élevés à 3,467,236,223f 12c

Les fonds reçus ont été de 3,465,201,960 15

EXCÉDANT des fonds envoyés ..... 2,034,262 97 — 2,034,262 97

représentant des fonds en route non encore parvenus au 1er janvier 1868, qui viennent en atténuation de la diminution qu'a éprouvée l'encaisse des comptables auxquels les envois ont été faits.

DIMINUTION effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1867. (V. p. 525) ... 204,247,051 85

État des Opérations que les trésoriers payeurs généraux ont fait pour le compte du Trésor, pendant l'année 1867.

RECETTES.

SERVICE DES BUDGETS.

		EXERCICE 1866.	EXERCICE 1867.	EXERCICE 1868.
	1° BUDGET ORDINAIRE.			
Recettes sur les contributions et revenus publics.	Contributions directes. (Fonds généraux.)	11,342,042f 87c	312,979,709f 14c	»
	Produit des forêts	3,600 00	29,180,698 42	»
	Produits universitaires	379,100 00	3,071,697 50	»
	Retenues sur traitements pour le service des pensions civiles	1,456,445 83	5,741,051 16	102f 31c
	Produits divers	4,248,555 26	29,472,434 58	14,319 48
	2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
	Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	8,708,303 38	210,824,236 38	»
	Ressources de l'instruction primaire	202,404 22	1,417,453 75	»
	Produits divers spéciaux	36,758 65	2,094,253 99	»
	3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
	Bénéfices provenant de la fabrication de monnaie d'argent	1,753,968 14	120,382 15	»
	TOTAUX	28,131,178 35	623,033,095 42	14,421 79
			623,047,517f 21c	(A) 623,0[illegible]

SERVICES SPÉCIAUX.

Versements de cautionnements en numéraire			11,799,929f 90c
Produits éventuels affectés aux dépenses des départements	Exercice 1866	4,940,530f 03c	36,888,844 48
	——— 1867	31,948,314 45	
Fonds de concours pour l'exécution de travaux publics			9,988,132 25
Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services	Principal	2,920,064 80	2,936,651 65
	Intérêts	16,586 85	
——— des aliénations des bois affectés au fonds de dotation			84,780 00
——— affectés au rachat des offices des courtiers de marchandises			413,500 00
			62,1[illegible]

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Recettes pour le compte des correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics *t/c* de fonds placés au Trésor	195,134,798f 28c	530,988,263 74
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *t/c* de fonds déposés au Trésor	3,718,500 00	
	Caisse des invalides de la marine	4,192,961 06	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les trésoriers payeurs généraux	249,104,923 41	
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	11,821,056 41	
	Divers établissements *t/c* de placements de fonds sans intérêts	222,810 52	
	Cotisations municipales et particulières	36,884,668 39	
	Dépôts en numéraire des soumissionnaires de fournitures et de travaux	18,809,752 55	
	Versements des agents comptables des établissements d'enseignement supérieur	2,864,377 50	
	Droits de permis de chasse	4,755,285 00	
	Divers correspondants	3,479,130 62	
Émissions de mandats.	Mandats sur le caissier payeur central du Trésor par les trésoriers payeurs généraux	273,162,836 08	273,162,836 19
	Mandats des trésoriers payeurs généraux sur leurs collègues pour le compte du Trésor	0 11	
Recouvrements d'avances.	Poursuites pour le recouvrement des contributions, restes à recouvrer, etc		2,853,145 65
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)		(B)	1,385,711,912 37
			2,192,7[illegible]
	TOTAL des recettes		2,877,[illegible]

DÉPENSES.

SERVICE DES BUDGETS.

		EXERCICE 1866.	EXERCICE 1867.	EXERCICE 1868.
	1° BUDGET ORDINAIRE.			
Dette publique		1,873,007f 38c	191,216,234f 03c	»
Services généraux des ministères.	Ministère d'État	»	9,606 80	»
	——— de la justice et des cultes ... Service de la justice	»	20,824,069 82	»
	——— des cultes	»	33,635,326 05	»
	——— des affaires étrangères	»	4,473 30	»
	——— de l'intérieur	»	30,409,545 40	»
	——— des finances. (Service général.)	1,925,990 30	7,361,163 47	»
	——— de la guerre	»	219,150,330 50	4,664,998f 87c
	Gouvernement général de l'Algérie	»	112,760 56	»
	Ministère de la marine et des colonies	»	82,905,837 25	249,900 77
	——— de l'instruction publique	»	9,600,268 81	»
	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	»	47,942,934 98	»
	——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	»	3,778,812 44	»
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, etc		1,353,962 11	29,735,786 00	»
Remboursements et restitutions, non-valeurs, etc		10,138 22	334,834 74	»
		5,163,098 01	677,112,043 65	4,914,899 64
	2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
Ministère de l'intérieur		»	96,824,712 66	»
——— des finances		»	»	744,901 14
——— de l'instruction publique		»	4,885,565 61	»
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		»	1,576,513 49	»
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, etc		16,928 07	88,672,872 62	»
Remboursements et restitutions, non-valeurs, etc		10,228,234 52	»	»
		10,245,162 59	191,859,664 38	744,901 14
	3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
Ministère de la justice et des cultes. (Service des cultes.)		»	3,438,472 60	»
——— des affaires étrangères		»	20,809 00	»
——— de l'intérieur		»	4,176,574 71	»
——— de la guerre		»	41,733,574 34	»
——— de la marine et des colonies		»	22,539,386 20	70,812 00
——— de l'instruction publique		»	1,260,089 75	»
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		»	39,045,367 78	»
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, etc		»	2,230,126 38	»
		»	114,444,400 76	70,812 00
	TOTAUX	15,408,260 60	983,516,108 79	5,730,612,78
				(A) 1,004,654,982f 17c

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements	20,509,000f 72c	20,616,535 65
Payements sur le fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre	107,534 93	

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Payements pour le compte des correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics *t/c* de fonds placés au Trésor	204,326,995f 03c		
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *t/c* de fonds déposés au Trésor	5,162,500 00		
	Caisse des invalides de la marine	12,788,782 51		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les trésoriers payeurs généraux	248,960,999 65		
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	11,777,710 10		
	Divers établissements *t/c* de placements de fonds sans intérêts	224,675 03		
	Ex-trésoriers payeurs généraux *t/c* d'avances à leur rembourser	1,484,894 07	554,117,594f 16c	
	Cotisations municipales et particulières	39,831,371 09		
	Dépôts en numéraire des soumissionnaires de fournitures et de travaux	18,765,731 87		
	Versements des agents comptables des établissements d'enseignement supérieur	2,802,862 50		
	Droits de permis de chasse	4,765,815 00		
	Divers correspondants	3,227,257 31		1,907,923,814 37
Remboursements de mandats et traites.	Mandats du caissier payeur central du Trésor sur les trésoriers payeurs généraux	1,399,427 92		
	Traites des trésoriers payeurs généraux sur le caissier payeur central du Trésor	278,780 96	2,164,017 53	
	Mandats des trésoriers payeurs généraux sur leurs collègues pour le compte du Trésor	485,808 65		
Avances à recouvrer.	Poursuites pour le recouvrement des contributions, restes à recouvrer, etc		2,939,027 61	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)			(B) 1,348,703,175 07	
	TOTAL des dépenses			2,933,195,332 19

RÉSU[illegible]ÉNÉRAL.

(A) Voir le développement par département, pages 113 et 114.

(B) Ces fonds reçus, rapprochés de ceux que présente la page 206, se trouvent diminués d'une somme de 56,796 fr. 47 cent. provenant des opérations constatées par virements de comptes.

Les trésoriers payeurs généraux étaient en avance envers le Trésor, à l'époque du 1er janvier 1867 (voir le compte de [illegible] de l'année 1866, page 211), d'une somme de		62,347,871f 99c
Les opérations de toute nature qu'ils ont effectuées pour son compte, pendant l'année 1867, se sont élevées, [illegible] dessus :		
Pr[illegible]	2,877,885,513f 44c	
Dé[illegible]	2,933,195,332 19	
Et font ainsi ressortir un excédant de dépense, représentant l'augmentation que leurs avances ont éprouvée pendant l'a[illegible]	55,309,818 75	55,309,818 75
Mais cet excédant de dépense doit être atténué : 1° De la diminution qui a eu lieu d'une année à l'autre sur les [illegible] ne sont point, en réalité, à la disposition des trésoriers payeurs généraux, bien qu'ils soient compris dans leurs valeurs de caisse et de portefeuille (C)	349,727 32	117,657,690 74
2° De l'avance des mêmes comptables sortis de fonctions, lesquels ont été crédités, pendant l'année 1867, à un bi[illegible] [illegible]ier et en dehors de leur compte courant	28,089 38	
	ENSEMBLE	377,816 70
Dont il faut, toutefois, retrancher l'augmentation qui s'est produite d'une année à l'autre sur les fonds des cr[illegible] administratifs des trésoriers payeurs généraux (D) 161,759 35 / 10 00	161,769 35	
Et le montant de l'annulation du virement de compte qui avait été fait en 1866 aux correspondants des mêmes cr[illegible]	RESTE (À DÉDUIRE)	216,047 35	216,047 35
AVANCES RÉELLES des trésoriers payeurs [illegible] au 31 décembre 1867. (Voir page 552 du présent compte)		117,441,643 39

(A) Voir le développement par département, pages 187 et 188.

(B) Ces envois de fonds, rapprochés de ceux que présente la page 207, se trouvent diminués d'une somme de 19f 07c, provenant des opérations constatées par virements de comptes.

(C) Année 1866.... (Voir page 500.)	6,364,965f 86c
Année 1867..... (Voir page 526)	6,015,238 54
DIFFÉRENCE ÉGALE.	349,727 32
(D) Année 1866.... (Voir page 511.)	13,115,916f 62c
Année 1867..... (Voir page 537.)	13,277,675 97
DIFFÉRENCE ÉGALE.	161,759 35

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1867, sur les Budgets et les Services spéciaux.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de RECETTE.	EXCÉDANT de PAYEMENT.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	11,171,462 42	8,361,636 76	2,809,825 66	"	
Aisne	29,833,060 51	18,584,294 05	11,248,766 46	"	
Allier	13,268,669 02	8.377,076 11	4,891,532 91	"	
Alpes (Basses-)	4.186,823 30	4,642,837 56	"	456,014 26	
Alpes (Hautes-)	3,222,885 98	4,903,295 51	"	1,680,409 53	
Alpes-Maritimes	9,846,435 77	10,229,502 77	"	383,067 00	
Ardèche	9,107,877 46	6,722,719 14	2,385,158 32	"	
Ardennes	15,650,101 01	14,512,814 02	1,137,286 99	"	
Ariége	5.076,883 38	4,961,981 05	114,902 33	"	
Aube	12,723,979 75	8,883,778 57	3,840,201 18	"	
Aude	12,502,136 74	9,158,011 18	3,344,125 56	"	
Aveyron	9,026,879 09	7,208,869 64	1,818,009 45	"	
Bouches-du-Rhône	61,170,267 21	55,870,381 67	5,299,885 54	"	
Calvados	28,340,227 67	21,303,339 55	7,036,888 12	"	
Cantal	7,116,110 78	5,578,401 98	1,537,708 80	"	
Charente	13,051,420 31	8,893,346 18	4,158,074 13	"	
Charente-Inférieure	20,737,338 99	24,400,233 04	"	3,662,894 05	
Cher	10,377,185 64	10,346,043 38	31,142 26	"	
Corrèze	6,434,127 92	5,237,349 17	1,196,778 75	"	
Corse	3,274,557 37	12,062,668 86	"	8,788,111 49	
Côte-d'Or	18,769,196 15	13,570,690 28	5,198,505 87	"	
Côtes-du-Nord	16,476,301 27	9,167,501 82	7,308,799 45	"	
Creuse	6,017,272 52	4,172,347 00	1,844,925 52	"	
Dordogne	13,537,060 95	10,791,849 67	2,745,211 28	"	
Doubs	12,585,199 90	11,376,266 98	1,208,932 92	"	
Drôme	10.728,088 56	9,202,957 88	1,525,130 68	"	
Eure	24,208,426 81	17,357,495 63	6,850,931 18	"	
Eure-et-Loir	16,280,311 94	8,529,719 88	7,750,592 06	"	
Finistère	20.977,652 66	39,156,364 26	"	18,178,711 60	
Gard	17,793,301 67	10,999,869 92	6,793,431 75	"	
Garonne (Haute-)	19,360,341 88	20,085,525 23	"	725,183 35	
Gers	9,141,231 87	7,188,628 55	1,952,603 32	"	
Gironde	57,476,712 77	31,675,065 23	25,801,647 54	"	
Hérault	22,679,082 81	18,750,239 70	3,928,843 11	"	
Ille-et-Vilaine	19,929,925 44	19,255,833 01	674,092 43	"	
Indre	8,455,500 29	7,090,847 32	1,364,652 97	"	
Indre-et-Loire	13,891,376 71	12,545,196 72	1,346,179 99	"	
Isère	19,801,910 98	17,558,223 45	2,243,687 53	"	
Jura	12,398,018 39	7,651,371 44	4,746,646 95	"	
Landes	6,876,087 13	6,007,422 47	868,664 66	"	
Loir-et-Cher	11,105,543 85	8,951,268 76	2,154,275 09	"	
Loire	19,271,282 14	13,563,398 41	5,707,883 73	"	
Loire (Haute-)	7,184,211 31	5,077,434 07	2,106,777 24	"	
Loire-Inférieure	46,586,753 35	25,369,652 54	21,217,100 81	"	
Loiret	17,336,285 77	11,972,195 63	5,364,090 14	"	
Lot	7,089,913 42	7,461,040 34	"	371,126 92	
Lot-et-Garonne	12,253,508 06	11,502,051 56	751,456 50	"	
Lozère	3,238,385 52	3,531,300 62	"	292,915 10	
Maine-et-Loire	21,328,284 48	15,820,243 36	5,508,041 12	"	
Manche	22,194,735 30	28,843,192 39	"	6,648,457 09	
Marne	22,180,331 78	24,080,627 36	"	1,900,295 58	
Marne (Haute-)	9,899,736 70	9,190,998 38	708,738 32	"	
Mayenne	14,020,750 89	8,008,808 73	6,011,942 16	"	
Meurthe	25,110,198 40	18,826,875 47	7,283,322 93	"	
Meuse	12,219,335 59	13,763,929 60	"	1,544,594 01	
A reporter	884,520,627 58	738,335,013 85	190,817,393 71	44,631,779 98	
Report	884,520,627 58	738,335,013 85	190,817,393 71	44,631,779 98	
Morbihan	14,735,577 98	24,085,616 02	"	9,350,038 04	
Moselle	21,429,909 84	27,486,145 91	"	6,056,236 07	
Nièvre	12,092,596 92	12,343,602 62	"	251,005 70	
Nord	89,674,041 56	51,088,909 94	38,585,131 62	"	
Oise	23,605,644 87	15,364,579 83	8,241,065 04	"	
Orne	17,048,073 50	9,659,820 06	7,388,253 44	"	
Pas-de-Calais	41,097,089 59	25,063,425 61	16,033,663 98	"	
Puy-de-Dôme	16,919,369 01	12,302,389 12	4,616,979 89	"	
Pyrénées (Basses-)	13,498,774 16	15,333,866 89	"	1,835,092 73	
Pyrénées (Hautes-)	5,872,364 18	8,132,573 84	"	2,260,209 66	
Pyrénées-Orientales	5,894,039 21	8,680,183 68	"	2,786,144 47	
Rhin (Bas-)	24,548,314 38	33,787,394 35	"	9,239,079 97	
Rhin (Haut-)	19,204,793 39	16,243,945 71	2,960,847 68	"	
Rhône	48,104,563 54	36,478,835 38	11,625,728 16	"	
Saône (Haute-)	10,630,880 50	8,502,291 91	2,128,588 59	"	
Saône-et-Loire	22,852,885 48	11,786,722 87	11,066,162 61	"	
Sarthe	18,371,826 91	10,087,764 68	8,284,062 23	"	
Savoie	8,763,402 83	11,795,419 73	"	3,032,016 90	
Savoie (Haute-)	7,108,599 17	7,876,267 36	"	767,668 19	
Seine	416,369,579 70	24,608,474 33	391,761,105 37	"	
Seine-Inférieure	79,847,939 17	39,074,021 53	40,773,917 64	"	
Seine-et-Marne	23,353,713 59	20,562,146 01	2,791,567 58	"	
Seine-et-Oise	38,364,980 71	30,463,342 42	7,901,638 29	"	
Sèvres (Deux-)	10,082,903 00	7,608,961 25	2,473,941 75	"	
Somme	28,621,422 35	16,509,081 24	12,112,341 11	"	
Tarn	9,811,952 87	7,553,755 69	2,258,197 18	"	
Tarn-et-Garonne	7,817,526 67	5,117,056 62	2,700,470 05	"	
Var	15,195,719 99	49,827,987 30	"	34,632,267 31	
Vaucluse	9,852,799 79	7,116,380 86	2,736,418 93	"	
Vendée	11,712,591 80	8,304,344 18	3,408,247 62	"	
Vienne	11,506,253 20	9,111,101 28	2,395,151 92	"	
Vienne (Haute-)	9,370,244 16	7,845,300 05	1,524,944 11	"	
Vosges	15,514,246 94	7,454,365 87	8,059,881 07	"	
Yonne	14,519,516 01	11,371,418 56	3,148,097 45	"	
Armées expéditionnaires. (Receveurs des postes.)	158,028 77	"	158,028 77	"	
Directeurs de la fabrication des monnaies	1,968,839 27	1,735,198 37	233,640 90	"	
Caissier payeur central du Trésor public	66,342,277 69	762,847,534 49	"	696,505,256 80	
Payeurs des armées et agent comptable des traites de la marine	2,372,499 81	62,386,383 20	"	60,013,883 39	
Comptables des finances en Algérie	35,666,690 09	113,455,965 95	"	77,789,275 86	
Trésoriers payeurs des colonies	27,610,309 38	45,250,740 62	"	17,640,431 24	
	2,142,033,409 56	2,322,638,329 18	786,185,466 69	966,790,386 31	
Excédant réel de dépense, pendant l'année 1867, sur les budgets et les services spéciaux			180,604,919f 62c		
A ajouter, *pour ordre*, le résultat des opérations constatées, dans les budgets, les services spéciaux, les avances et découverts du Trésor, à titre de virements de comptes, et qui n'ont donné lieu à aucun mouvement de valeurs.			(A) 12,944,683 14		
Total			193,549,602 76		

OBSERVATIONS.

Le présent tableau a pour objet de développer, par département, l'*excédant de dépense*, pendant l'année 1867, des *Budgets* et des *Services spéciaux*, qui se trouve balancé par l'*excédant de recette* résultant des mouvements du *service de trésorerie*.

Ces deux excédants, en sens inverse, se justifient l'un par l'autre, et se résument ainsi qu'il suit :

Budgets, Services spéciaux, Avances et Découverts du Trésor.

Recettes sur les contributions et revenus publics. (Voir le développement, par départ[t], page 114.)	1,998,468,820f 12c	
Payements sur les dépenses publiques (Voir le développement, page 188.)	2,135,878,518 61	
Excédant de dépense		137,409,698 49
Recettes sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets.	187,081,922f 20c	
Payements sur les mêmes services	243,856,948 85	
Excédant de dépense	56,775,026 65	56,775,026 65
Total des excédants de dépense		194,184,725 14
Recettes sur les avances et découverts du Trésor		635,122 38
Reste en excédant de dépense. (Voir page 210)		193,549,602 76
Service de trésorerie.		
Diminution des créances actives		1,913,878 88
Diminution des valeurs de caisse et de portefeuille		204,247,051 85
		206,160,930 73
A déduire : Diminution des créances passives		12,611,327 97
Reste en excédant de recette		193,549,602 76

(A) Le résultat ci-contre des opérations constatées par virement de comptes se trouve, comme il suit, dans le tableau de développement par classe de comptables, pages 46 à 59.

Recettes	134,920,588f 71c	
A déduire les annulations	90,768,133 57	
		44,152,455f 14c
Payements	136,445,093 60	
A déduire les annulations	79,347,955 32	
		57,097,138 28
Excédant de payement		12,944,683 14

COMPTES DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1867.

Compte définitif de l'exercice 1866.
Compte provisoire de l'exercice 1867.
État des opérations relatives à l'exercice 1868.
Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1866.

NOTE

SUR LES COMPTES DES BUDGETS.

Documents dont se composent les comptes des budgets.

Les comptes des budgets font connaître la situation financière de l'État sur les exercices en cours d'exécution pendant l'année qui vient de s'écouler; ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Ils se composent, pour l'année 1867, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1866;*

2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1867;*

3° *État des recettes et des payements effectués sur le budget de l'exercice 1868.*

Bien qu'on ait maintenu le principe de l'unité budgétaire en n'ouvrant qu'un seul compte dans le Journal général et le Grand-Livre de l'administration des finances au budget de chaque exercice, il a été possible, cependant, au moyen des distinctions observées dans les écritures des ordonnateurs et des comptables, de dresser la situation des budgets, à partir de 1863, suivant les nouvelles divisions adoptées dans les lois de finances. Des tableaux distincts sont, en conséquence, consacrés au *budget ordinaire*, à celui des *dépenses sur ressources spéciales* et au *budget extraordinaire*.

Justifications à l'appui des comptes des budgets.

Les comptes des budgets trouvent le développement, la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État et à leur réalisation par le Trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, savoir :

Compte des opérations de l'année;

Compte des contributions et revenus publics;

Compte des dépenses publiques;

Compte du service de trésorerie;

Situation générale des finances.

Les comptes des budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés, conformément à l'ordonnance du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres pour chaque exercice.

Note sur les Comptes des Budgets.

On joint aux comptes des budgets, sous le titre de *Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1866*, une série de tableaux dont l'objet est de résumer, par exercice et par branches principales de service, la situation financière de chacun de ces budgets, de manière à déterminer, soit qu'on les examine séparément, soit qu'on les compare entre eux, leurs ressources et leurs besoins respectifs, ainsi que leur résultat final (voir pages 473 à 513).

Résultats généraux publiés sur les budgets de 1814 à 1866.

La loi du 9 juillet 1836 (règlement définitif du budget de l'exercice 1833), celle du 26 avril 1855 et la loi de finances du 13 mai 1863, ont prescrit de rattacher, chaque année, *pour ordre*, au budget général de l'État les services spéciaux de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie impériale*, des *Chancelleries consulaires*, de la *Caisse des invalides de la marine*, de la *Fabrication des monnaies et médailles*, de la *Caisse de la Dotation de l'armée* et de l'*École centrale des arts et manufactures;* elles ont en même temps statué, d'une part, que ces services spéciaux seraient soumis à toutes les règles prescrites par les lois de finances pour le règlement définitif de chaque exercice, et, d'autre part, que les comptes détaillés de ces mêmes services seraient annexés aux comptes généraux des départements ministériels auxquels ils ressortissent.

Services spéciaux rattachés pour ordre au budget général de l'État.

Conformément à ces dispositions, un titre particulier de la loi des comptes est consacré, depuis la loi précitée du 9 juillet 1836, à l'apurement législatif des services spéciaux susmentionnés, dont une ordonnance, en date du 15 février 1847, a déféré les résultats au contrôle annuel de la Cour des comptes.

Les recettes et les dépenses des services ci-dessus mentionnés ne sont pas comprises dans le compte général de l'Administration des finances, parce que, soumises à un régime particulier, elles s'effectuent en dehors de l'action du ministre des finances, par des comptables spéciaux qui ne sont pas astreints à remettre à la Direction générale de la comptabilité publique des éléments périodiques d'écritures d'après lesquels elle ait à retracer les mouvements desdits services. C'est donc seulement dans les comptes des ministères de la justice, des affaires étrangères, de la guerre, de la marine, de l'agriculture, du commerce et des travaux publics et de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts, que se trouvent les développements et les justifications des résultats contenus, à cet égard, dans les lois annuelles de règlement.

Quant au service de la *Fabrication des monnaies et médailles*, comme il est exécuté par des comptables dépendant de l'Administration des finances, les opérations en sont annuellement publiées dans le compte général de cette administration, dont elles forment une des subdivisions. (Voir pages 755 à 773.)

On trouvera également, pages 607 à 623, le compte de la situation provisoire du *Budget spécial* de la nouvelle Caisse d'amortissement créée par la loi du 11 juillet 1866.

Le *Service départemental* ayant été rattaché par la loi de finances du 2 juillet 1862 au *budget des dépenses sur ressources spéciales*, il n'y aurait plus lieu, à la rigueur, d'en considérer isolément les résultats, qui se trouvent incorporés dans le règlement dudit budget; toutefois, il n'a pas paru sans intérêt, en présence de la nouvelle législation sur les conseils généraux, de continuer pendant quelques années à publier le compte de ce service.

On a cru utile de faire précéder la section des comptes des budgets du tableau des différents services successivement réunis au budget général depuis 1814.

Tableau des Services spéciaux qui, depuis 1814, ont été successivement rattachés aux budgets.

EXERCICES à partir desquels les services ont été rattachés aux budgets.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT DES SERVICES pour la première année où ils ont été rattachés aux budgets.
1818.	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts indirects, lesquels se déduisaient du produit brut de ces impôts, et s'élevaient à environ	117,397,000f
	Achat et vente de poudres à feu, également prélevés sur le revenu brut de cette nature de recette	3,266,000
1820.	Recette et emploi du produit des amendes et confiscations de l'enregistrem^t, des douanes et des contribut. indirectes	4,163,000
1821.	Recette et dépense du produit de la ferme des jeux	5,500,000
1822.	Non-valeurs, remboursements et restitutions sur les impôts et primes de douanes à l'exportation, qui n'apparaissaient dans les comptes qu'en déduction de la recette brute des revenus	16,192,000
1824.	Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	1,000,000
1826.	Service de la vérification des poids et mesures	900,000
1829.	Ressources et dépenses facultatives des départements	11,370,000
	Ressources et dépenses facultatives du cadastre	3,900,000
	Fonds de contributions directes attribués aux dépenses des communes	18,200,000
	Complément des frais de perception et des non-valeurs des contributions directes	1,640,000
1831.	Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	565,000
1832.	Visa des passe-ports et légalisations au ministère des affaires étrangères	40,000
	Produit et emploi de la rente de l'Inde	1,000,000
1834.	Recettes et dépenses des invalides de la guerre	1,865,000
	Recette et emploi du produit de la taxe des brevets d'invention	624,000
1836.	Frais d'impression d'affiches et de ventes des coupes de bois	110,000
1838.	Produit et emploi des taxes de plombage et d'estampillage en matière de douanes	1,072,000
	Recettes et dépenses de divers établissements spéciaux (écoles vétérinaires, bergeries, haras et dépôts d'étalons, écoles des arts et métiers, établissements thermaux et établissements sanitaires)	1,028,000
1839.	Ressources et dépenses des écoles normales primaires	352,000
1840.	Recettes et dépenses du service des poudres et salpêtres	2,300,000
	Produits et revenus de l'Algérie	1,833,000
1842.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer et des tontines	18,000
	Fonds de concours pour les travaux publics	43,000
1843.	Recette et emploi du produit des ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	190,000
	Valeur, au prix de revient, des poudres livrées aux ministères consommateurs	3,425,000
1846.	Produit du travail des condamnés dans les maisons centrales de force et de correction	2,330,000
1849.	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,300,000
	Dépenses de la garde de Paris remboursées à l'État par la ville de Paris	1,038,000
1851.	Contingent des communes pour frais de police de l'agglomération lyonnaise	37,000
1852.	Produits des taxes de la télégraphie privée	547,000
1854.	Recette et emploi des retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	11,255,000
	Subvention prélevée sur les centimes facultatifs départementaux pour dépenses de l'instruction primaire	300,000
1855.	Contingent des communes du département de la Seine dans les frais de leur police municipale	180,000
	Contingent à verser au Trésor par les établissements français de l'Inde	362,000
	Produits divers des prisons départementales	400,000
1858.	Remboursem^t, par la caisse de la dotation de l'armée, des suppléments de pensions militaires payés par le Trésor	800,000
1860.	École militaire de santé de Strasbourg	41,000
1862.	Recettes et dépenses universitaires	2,693,500
	TOTAL	221,276,500

COMPTE DÉFINITIF

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 186 .

NOTE GÉNÉRALE

SUR

LES RÉSULTATS DU RÈGLEMENT DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1866.

Le budget de l'exercice 1866 a été, comme celui de 1865, l'objet de deux lois distinctes; ces lois portent la date du 8 juillet 1865.

La première a fixé les besoins et les ressources des services ordinaires et habituels du budget en consacrant un titre particulier aux dépenses départementales et spéciales et aux recettes corrélatives.

La seconde a déterminé, en recette et en dépense, la nature et le chiffre des services du budget extraordinaire.

On va donc présenter la situation définitive de l'exercice 1866, en suivant l'ordre et la forme prescrits par les lois de finances précitées.

1° BUDGET ORDINAIRE.

Résultat du vote primitif du budget ordinaire.

La loi du 8 juillet 1865 et le décret de répartition du 28 octobre suivant ont fixé ainsi qu'il suit les ressources et les besoins du budget ordinaire de l'exercice 1866 :

Recettes. (Déduction faite d'une recette d'ordre de 7,329,707 francs relative aux poudres)	1,692,572,130f 00c
Dépenses	1,691,321,614 00
Excédant présumé des recettes	1,250,516 00

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les prévisions de ce budget ont ensuite éprouvé les modifications détaillées dans deux tableaux spéciaux (voir pages 238 à 241). Ces tableaux les récapitulent par branche de revenus et par ministère, et les justifient par catégorie, en citant les actes d'où elles résultent.

1° Évaluation des recettes.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont, en résumé, celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1866 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à	1,692,572,130f 00c
Elles s'augmentent, d'abord, de la plus-value réalisée, pendant le cours de l'exercice, sur les évaluations de certains produits consommés en nature par les ministères. Cette plus-value a été de	3,976 27
Elles s'accroissent, en outre, des fonds restés disponibles à la clôture de	
A reporter	1,692,576,106 27

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1866.

Report	1,692,576,106f 27c
l'exercice 1864, sur les fonds généraux du budget attribués au fonds commun du cadastre	156,474 31
TOTAL des recettes affectées législativement au budget ordinaire de l'exercice 1866	1,692,732,580 58

On rappellera que, conformément aux explications données dans la note annexée au projet de loi de règlement de l'exercice 1863, page 126, et bien que des évaluations supplémentaires de recette aient été approuvées par la loi du 18 juillet 1866, on a dû s'en tenir, pour les comptes à rendre, au point de départ authentique et habituel du budget primitif des recettes.

2° Crédits ouverts aux ministres.

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

Les crédits ouverts par le budget s'élèvent, pour l'ensemble des services, ainsi qu'on l'a rappelé plus haut, à	1,691,321,614f 00c
Les crédits qui correspondent à certains produits consommés en nature par les ministères, et dont la dépense se règle d'après les ressources, ont été élevés au montant des produits constatés (voir ci-dessus la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes), ci	3,976 27
Les crédits applicables aux dépenses du cadastre dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds généraux du budget de 1864 ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1866 (voir les recettes ci-dessus), ci	156,474 31
Un virement de crédit de ministère à ministère, s'élevant à la somme de 250,000 francs, a dû être effectué par suite de changement d'attributions. Ce virement ne modifiant pas la situation du budget, il n'est cité ici que pour mémoire	Mémoire.
Les virements de crédits de chapitre à chapitre effectués par des décrets spéciaux, en exécution de l'article 2 du sénatus-consulte du 31 décembre 1861, se sont élevés à la somme totale de 18,419,295 fr. 34 cent. Leurs résultats n'affectant pas non plus la situation du budget, ils ne sont également cités ici que pour mémoire	Mémoire.
Les lois des 18 juillet 1866 et 17 juillet 1867, sur les suppléments de crédits de l'exercice 1866, et quelques lois spéciales rendues postérieurement au vote du budget, ont ouvert aux ministres des crédits s'élevant ensemble à	25,658,321 88
Aux termes de l'article 4 du sénatus-consulte du 31 décembre 1861, qui autorise l'obtention, par décrets, de crédits affectés à l'emploi des fonds de concours pour travaux d'intérêt public, des crédits ont été ouverts à ce titre à divers ministères pour	2,166,109 08
A reporter	1,719,306,495 54

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1866.

Report.....	1,719,306,495f 54c
Enfin la loi du 23 mai 1834, qui, par ses articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1866 s'accroissent, pour ce motif, d'une somme de.....	5,073,942 43
ENSEMBLE.....	1,724,380,437 97
Mais il convient de déduire de ce résultat le montant de divers crédits transportés par virement du budget ordinaire au budget extraordinaire du ministère de la guerre (décrets des 9 janvier 1867 et 11 janvier 1868), ci..	17,017,000 00
RESTE pour total des crédits rectifiés du budget ordinaire de l'exercice 1866.....	1,707,363,437 97

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive du budget ordinaire de l'exercice 1866, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture. — Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés.

L'évaluation des ressources de 1866 s'élève, comme on l'a dit, à.....		1,692,732,580f 58c
d'où il y a lieu de déduire les fonds du cadastre reportés de l'exercice 1864, montant à.....		156,474 31
RESTE.....		1,692,576,106 27
Les droits et produits liquidés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à.....	1,796,458,233f 11c	
Les recouvrements effectués sont de.....	1,784,798,161 90	
Et il est resté à recouvrer.....	11,660,071 21	
Ce reste à recouvrer s'applique à diverses natures d'impôts indirects ou à des revenus et ventes de domaines pour lesquels la liquidation des droits ou leur		
A reporter.....		1,692,576,106 27

1° Situation des recettes en clôture d'exercice.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1866.

Report..... 1,692,576,106f 27c

réalisation ne s'opère pas simultanément (voir le Compte définitif des recettes de 1866, page 25), savoir :

Revenus et ventes de domaines.....	7,285,138f 12c
Produits des forêts.....	546,591 59
Enregistrement et timbre.....	1,269,247 32
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres).	257,645 71
Produits des postes.....	983 80
Produits et revenus de l'Algérie.....	2,300,464 67
SOMME ÉGALE.....	11,660,071 21

Le solde ci-dessus représente des ressources assurées pour le Trésor; mais, à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du budget que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, lesquels s'élèvent à..... 1,784,798,161 90

Les ressources ordinaires réalisées pendant l'exercice 1866 sont donc supérieures aux évaluations du budget (voir le tableau, pages 268 et 269) de... 92,222,055 63

Les prévisions de la loi de finances, établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferment nécessairement plusieurs éventualités. On rappellera, en ce qui concerne l'exercice 1866, qu'une plus-value de 39,211,000 francs seulement avait été comprise dans les évaluations rectifiées de cet exercice. L'augmentation ci-dessus est donc supérieure de 53,011,055 fr. 63 cent. à cette plus-value. Le tableau, page 269, fait connaître par branche de revenus, les différences entre les prévisions du budget et les produits réalisés. Ces produits sont, en outre, comparés avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve ci-après (page 358). Enfin, le compte définitif des recettes de 1866 développe, par chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1866.

2° Situation des dépenses en clôture d'exercice.

Comme on l'a dit précédemment, les crédits ordinaires ouverts aux ministres, tant par le vote du budget primitif que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à.....		1,707,363,437f 97c
Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1866 montent à.....	1,691,343,643f 94c	
Les payements effectués sur les dépenses, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, sont de.....	1,685,354,572 40	
Et il est resté à payer, par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le mode réglé par la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement des dépenses des exercices clos.....	5,989,071 54	
En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le Trésor public, ci.....		1,685,354,572 40
On voit que, dans leur ensemble, les dépenses ordinaires de l'exercice 1866 sont restées inférieures aux crédits de.....		22,008,865 57

Ce dernier résultat se décompose, ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir le tableau pages 304 et 305).

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.....	15,932,759f 99c
Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses restant à solder à la clôture de l'exercice.....	5,989,071 54
Ensemble.....	21,921,831 53
Crédits pour dépenses du cadastre, à transporter au budget de l'exercice 1868.....	87,034 04
Total des crédits à annuler ou à transporter, semblable à celui ci-dessus.....	22,008,865 57

Les comptes de chaque département ministériel, publiés par chapitres et articles à l'appui du projet de loi de règlement, font connaître les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits dont on vient de présenter l'analyse. Ce sont ces comptes qu'il faut consulter pour les détails par nature de dépense, ainsi que pour les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait par les ministres des crédits mis à leur disposition.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1866.

Mais, indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif, sous lequel les charges de l'exercice 1866 doivent être examinées, il convient encore de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a eu à supporter, et cette comparaison est établie ci-après (page 360).

Résultat général du budget ordinaire de l'exercice 1866 à l'époque de sa clôture.

En résumé, le résultat général du budget ordinaire de 1866, à la clôture de l'exercice, s'établit ainsi qu'il suit :

Les ressources réalisées pendant l'exercice s'élèvent, comme on l'a vu plus haut, à	1,784,798,161f 90c
Elles s'accroissent des fonds du cadastre reportés du budget de 1864	156,474 31
ENSEMBLE	1,784,954,636 21
mais elles se réduisent des fonds du même service transportés au budget de 1868	87,034 04
Les recettes qui demeurent applicables aux besoins du budget ordinaire de l'exercice 1866 sont, en conséquence, définitivement fixées à	1,784,867,602 17
Les payements effectués sur les ordonnances des ministres ayant été de	1,685,354,572 40
Il en résulte que l'excédant final de recette du budget ordinaire est de	99,513,029 77

Comparaison de la situation provisoire du budget ordinaire de 1866 avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée dans le compte général des finances de l'année 1866 (page 373), le budget ordinaire de l'exercice 1866 présentait un excédant probable de recettes de 95,258,553f 30c

Ainsi qu'on vient de l'établir, ce budget se solde par un excédant final de recette de 99,513,029 77

D'où il suit que la liquidation définitive des recettes et des dépenses de cet exercice, et l'apurement, en clôture d'exercice, des services afférents aux divers départements ministériels, font ressortir, comparativement à la situation provisoire, une amélioration de 4,254,476 47

Ce résultat se décompose ainsi :

Droits constatés dans la situation provisoire, ci, à reporter 1,788,295,438 45

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1866.

Report.....		1,788,295,438f 45c
Recettes définitives de l'exercice. (Voir le tableau page 306).....		1,784,867,602 17
RÉDUCTION des recettes d'après le règlement du budget.....		3,427,836 28
Dépenses probables en situation provisoire (déduction faite des restes à payer et du complément des annulations de crédits qu'on supposait devoir se produire en clôture d'exercice, supputés ensemble pour 10,404,000 francs), ci.....	1,693,036,885f 15c	
Dépenses définitives de l'exercice. (Voir le tableau page 306.).....	1,685,354,572 40	
RÉDUCTION des dépenses en règlement définitif.	7,682,312 75	7,682,312 75
RÉSULTAT en amélioration, comme ci-contre.....		4,254,476 47

2e BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Évaluations des recettes et des crédits du budget sur ressources spéciales.

Les prévisions législatives de ce budget, qui contient, d'une part, les ressources départementales et spéciales dont la perception est confiée à l'État, et, de l'autre, les dépenses corrélatives imputables sur ces ressources, s'élevaient à.....	233,085,318f 00c
Ces évaluations ont été accrues, par la loi du 18 juillet 1866, d'une somme de.	8,000 00
De plus, et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les voies et moyens de l'exercice s'accroissent de la plus-value que présentent, comparativement aux prévisions, les ressources réalisées pour les mêmes services; cette plus-value, qui s'ajoute également aux crédits, a été de.....	19,402,839 38
ENSEMBLE.....	252,496,157 38

Enfin, elles ont été augmentées des fonds et des crédits restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1864.....	9,924,697f 93c	24,335,997 74
Exercice 1865.....	14,411,299 81	
MONTANT des prévisions de recette et de dépense du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1866 (page 309).....		276,832,155 12

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1866.

Comparaison de la situation provisoire du budget des ressources spéciales de 1866 avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée page 370 du compte général des finances de 1866, les recettes applicables au budget des dépenses sur ressources spéciales s'élevaient à 270,912,535f 69c

Elles se sont accrues, pendant la seconde gestion de l'exercice, de	5,919,619f 43c	
Mais elles ont été réduites des sommes restées sans emploi et transportées aux exercices 1867 et 1868, ci.	20,638,513 00	
RÉSULTAT en diminution	14,718,893 57	14,718,893 57

Les ressources applicables au budget des dépenses spéciales de l'exercice 1866 (voir le tableau page 326) sont ainsi de	256,193,642 12
Les payements effectués sur les ordonnances des ministres (voir le même tableau) ayant été de	256,193,642 12
Le budget des dépenses sur ressources spéciales se règle, par conséquent, en balance	"

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Résultat du vote primitif du budget extraordinaire.

La loi de finances du 8 juillet 1865, sur le budget extraordinaire de 1866, et le décret de répartition du 28 octobre suivant, ont fixé ainsi qu'il suit les ressources et les besoins de ce budget, qui ne contenait alors que les dépenses afférentes aux travaux extraordinaires et les ressources destinées à y subvenir :

Les prévisions de recettes s'élevaient à	151,805,011f 00c
Celles des dépenses à	149,718,800 00
EXCÉDANT présumé de recettes	2,086,211 00

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice de 1866.

Depuis lors, ces prévisions ont éprouvé, par suite des crédits extraordinaires de guerre qui y ont été ajoutés et pour diverses autres causes, les modifications qui sont indiquées dans le tableau pages 328 et 329.

Modifications que les prévisions de ce budget ont éprouvées.

Les prévisions des dépenses s'élevaient, comme on vient de le dire, à.....	149,718,800f 00c
Elles ont subi les modifications suivantes :	
Virements de crédits de chapitre à chapitre, dont les résultats, qui n'altèrent pas la situation du budget, ne sont cités ici que pour mémoire.....	Mémoire.
Crédits reportés par virement du budget ordinaire au budget extraordinaire du ministère de la guerre. (Décrets des 9 janvier 1867 et 11 janvier 1868.)...	17,017,000 00
Crédits ouverts par les lois des 18 juillet 1866 et 17 juillet 1867, sur les suppléments de crédits de l'exercice 1866, et par diverses lois spéciales.....	90,435,877 68
Crédits pour fonds de concours ouverts par des décrets.....	10,332,571 58
ENSEMBLE.....	267,504,249 26
A DÉDUIRE :	
Crédits reportés par décrets aux exercices suivants, en vertu des lois qui ont autorisé les services.....	770,434 69
RESTE pour crédits rectifiés du budget extraordinaire de 1866....	266,733,814 57

Il convient maintenant d'établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés et pour présenter, comme on l'a fait à l'occasion du budget ordinaire, la situation définitive du budget extraordinaire, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice.

Comparaison des prévisions législatives du budget extraordinaire avec les faits réalisés.

1° Situation des recettes

L'évaluation des ressources s'élevait, voir ci-dessus, à.....	151,805,011f 00c
Les recouvrements effectués en somme égale aux droits constatés ayant été de.....	151,768,040 57
L'excédant des évaluations sur les recouvrements (voir page 343) s'élève à..	36,970 43
Mais il y a lieu d'ajouter aux recouvrements mentionnés ci-dessus pour.....	151,768,040f 57c
La portion de l'excédant de recette du budget de 1865 qui a été attribuée au budget extraordinaire de 1866 par l'article 9 de la loi du 18 juillet 1866, ci...	12,224,000 00
Les ressources de ce budget se trouvent ainsi portées à.....	163,992,040 57

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1866.

2° Situation des dépenses.

On a vu que les crédits accordés, tant par le vote primitif du budget extraordinaire que par les lois subséquentes, s'élevaient ensemble à..... 266,733,814f 57c

Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1866 montent à..... 262,169,822f 25c

Les payements effectués sur les dépenses jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice sont de..... 261,526,410 52

Et il est resté à payer, par imputation, sur les fonds des exercices suivants..... 643,411 73

En comparant les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses définitives..... 261,526,410 52

On trouve que l'excédant des crédits sur les dépenses (voir page 355) est de.. 5,207,404 05

Ce dernier résultat se décompose, ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir page 355) :

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement..... 4,563,992f 32c

Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses restant à solder à la clôture de l'exercice..... 643,411 73

TOTAL des crédits à annuler semblable à celui ci-dessus..... 5,207,404 05

Résultat général du budget extraordinaire en clôture d'exercice.

La situation définitive du budget extraordinaire s'établit donc ainsi qu'il suit :

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres s'élèvent à la somme de..... 261,526,410f 52c

Les ressources extraordinaires, y compris l'excédant de recette du budget de 1865, montent à..... 163,992,040 57

Et l'excédant final de dépense du budget extraordinaire de 1866 est, en conséquence, de..... 97,534,369 95

Comparaison de la situation provisoire du budget extraordinaire de 1866 avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée au compte général des finances de 1866 (page 373), le budget extraordinaire de cet exercice présentait un excédant de dépense de.... 94,578,860f 85c

Comme on le voit ci-dessus, ce découvert s'élève, en situation définitive de l'exercice 1866, à..... 97,534,369 95

Ce qui détermine, comparativement à la situation provisoire, une aggravation de..... 2,955,509 10

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1866.

Cette aggravation s'explique ainsi :

Recettes extraordinaires constatées dans la situation provisoire		165,890,551f 07c
Recettes extraordinaires définitives		163,992,040 57
RÉDUCTION de recettes		1,898,510 50
Dépenses constatées en situation provisoire (déduction faite de 5 millions d'annulations de crédits présumées)	260,469,411f 92c	
Dépenses définitives de l'exercice	261,526,410 52	
Accroissement de dépenses	1,056,998 60	1,056,998 60
AGGRAVATION semblable à celle ci-contre		2,955,509 10

D'après ce qui précède, le budget ordinaire se solderait par un excédant final de recette de	99,513,029f 77c	Résultat général de l'exercice 1866.
Le budget sur ressources spéciales par un équilibre obligatoire entre ses ressources et ses dépenses	Mémoire.	
Enfin, le budget extraordinaire, par un excédant de dépense de	97,534,369 95	
Il en résulte que le règlement général de l'exercice 1866 détermine, pour l'ensemble de ses budgets, un excédant final de recette de	1,978,659 82	

que l'article 15 du projet de loi de règlement propose d'affecter aux dépenses extraordinaires de l'exercice 1867.

Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1866.

Analyse des résultats de 1866 en faisant abstraction des opérations fictives de l'amortissement.

Mais il est intéressant d'envisager les résultats ci-dessus des budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 1866, en les dégageant l'un et l'autre des opérations fictives de l'amortissement.

On a vu que les recettes du budget ordinaire se sont élevées à		1,784,867,602f 17c	
Le produit de la réserve de l'amortissement figurant parmi ces ressources pour		32,372,711 74	
Les ressources provenant des impôts et revenus proprement dits ont donc été de		1,752,494,890 43	1,752,494,890f 43c
D'autre part, les payements sont arrêtés, comme ci-dessus, à		1,685,354,572 40	
Ces payements contiennent pour l'amortissement :			
Le montant de la dotation	122,773,876f 00c		
Les arrérages des rentes inscrites au nom de la Caisse d'amortissement	4,840,178 75		
Les intérêts des bons remis à ladite caisse	361,146 74		
Ensemble (voir le compte définitif des recettes de l'exercice 1866, page 354)	127,975,201 49	127,975,201 49	
Ce qui réduit les dépenses effectives du budget ordinaire à		1,557,379,370 91	1,557,379,370 91
Et porte l'excédant réel du produit des revenus ordinaires sur les dépenses ordinaires à			195,115,519 52

En appliquant le même procédé au budget extraordinaire, on trouve que les recettes portées pour (A reporter) 151,768,040f 57

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1866.

Report		151,768,040f 57c
Contiennent des ressources de l'amortissement pour 95,602,489 fr. 75 cent., savoir :		
Prélèvement sur la dotation	90,762,311f 00c	
Arrérages de rentes (comme ci-dessus)	4,840,178 75	
		95,602,489 75
Ce qui réduit les véritables ressources extraordinaires de 1866 à		56,165,550 82
Si l'on compare ces ressources aux dépenses extraordinaires qui sont de		261,526,410 52
L'excédant des dépenses du budget extraordinaire sur les ressources du même budget s'élève, en réalité, à		205,360,859 70
Mais, par suite de l'attribution à ce budget d'une portion des ressources disponibles de l'exercice 1865, ci		12,224,000 00
Il se trouve ramené à la somme de		193,136,859 70
L'excédant de recette ci-dessus du budget ordinaire étant de		195,115,519 52
L'excédant final de recette du règlement général de l'exercice 1866 ressort, comme ci-dessus, pour		1,978,659 82

On a dit plus haut que les produits de l'exercice expiré ne peuvent être comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, ces deux termes exprimant seuls des faits positifs dont la corrélation permet de signaler les résultats qu'il importe principalement de connaître. On a fait en même temps remarquer, quant aux dépenses, la nécessité d'en apprécier le montant, pour l'exercice expiré, comparativement à celles que l'exercice précédent a eu à supporter. Ces deux sortes de comparaisons sont l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note (pages 358 et 360). Ces comparaisons se trouvent, en outre, développées dans les états publiés au compte définitif des recettes de 1866, et indiquant avec détail les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1866, comparativement au budget de 1865. Des états semblables pour les dépenses sont joints aux comptes des ministères ordonnateurs, et font également connaître, par nature de services, les causes des différences qui ressortent entre les mêmes exercices.

Comparaison des recettes et des dépenses de 1866 avec celles de 1865.

Les résultats de ces tableaux de comparaison se justifient, ainsi qu'il suit, par le rapprochement des termes du règlement définitif des deux budgets.

Le règlement définitif de l'exercice 1866 fait ressortir un excédant final de recettes de	1,978,659f 82c
La situation définitive de l'exercice 1865 ayant présenté un excédant de recettes d	21,961,530 02
Il en résulte pour le budget de 1866, comparativement à l'exercice précédent, une aggravation de	19,982,870 20

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1866.

Ce résultat provient des causes principales détaillées, par nature de budgets, dans les tableaux comparatifs ci-après (pages 358 à 361), lesquelles se résument ainsi qu'il suit :

		DIFFÉRENCES AU PROFIT du BUDGET DE 1866.	DIFFÉRENCES AU PROFIT du BUDGET DE 1865.
1° Augmentation sur les recettes constatées (tableau page 358) :			
Budget de 1866	2,200,722,431f 06c		
—— de 1865	2,180,566,734 61	20,155,696f 45c	"
1° Diminution sur les restes à recouvrer en fin d'exercice (tableau page 359) :			
Budget de 1866	11,660,071 21		
—— de 1865	12,112,550 75	452,479 54	"
3° Augmentation sur les dépenses constatées (tableau page 360) :			
En 1866	2,209,707,108 31		
En 1865	2,151,595,938 54	"	58,111,169f 77c
4° Augmentation des dépenses restant à payer (tableau page 361) :			
A la clôture de 1866	6,632,483 27		
—— de 1865	4,404,927 13	2,227,55 14	"
5° Diminution, en 1866, des fonds reportés pour le service départemental et pour divers services spéciaux (différence entre les fonds de report dont chaque budget a profité et ceux qu'il a légués aux exercices suivants) :			
Excédant au profit de 1866 (A)	3,766,925 01		
—— au profit de 1865	698,357 57	3,068,567 44	"
		25,904,299 57	58,111,169 77
DIFFÉRENCE au profit du budget de 1865		32,206,870f 20c	
Portion de l'excédant de recette du budget de 1865 attribuée à l'exce 1866 (à déduire)		12,224,000 00	
RESTE pour résultat égal à la différence que présentent, en situation définitive, les exercices 1866 et 1865		19,982,870 20	

(A) BUDGET ORDINAIRE. (Cadastre.)

Fonds reportés de l'exercice 1864	156,474f 31c	69,440f 27c
—— transportés à l'exercice 1868	87,034 04	

BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Fonds reportés des exercices 1864 et 1865	24,335,997 74	3,697,484 74
—— transportés aux exercices 1867 et 1868	20,638,513 00	
DIFFÉRENCE au profit de l'exercice 1866		3,766,925 01

Les états spéciaux de comparaison mentionnés ci-dessus développent, par nature de budgets, par branches de revenus et par ministères, les différences que l'on vient d'indiquer.

1° BUDGET ORDINAIRE.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1866.

Résultats généraux de l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 8 juillet 1865.)	A RETRANCHER : RECETTE D'ORDRE prévue pour le remboursement des poudres, le crédit corrélatif ayant été annulé par le décret de répartition du budget.	RESTE POUR ÉVALUATION des recettes du budget primitif.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées à divers services. Augmentations.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées à divers services. Diminutions.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE CHANGEMENTS apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1866. Augmentations.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE CHANGEMENTS apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1866. Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget ordinaire de l'exercice 1866.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.									
Contributions directes. (Fonds généraux.)	317,180,000f	"	317,180,000	"	"	"	"	317,180,000f 00c	
Enregistrement, timbre et domaines. — Enregistrement et timbre 403,322,000f ; Domaines 11,258,616	414,580,616	"	414,580,616	(A) 3,930f 01c	"	"	"	414,584,546 01	(A) Produits consommés en nature dans les établissements spéciaux régis par l'État. (Haras et dépôts d'étalons.)
Produits des forêts	42,021,500	"	42,021,500	"	"	"	"	42,021,500 00	
Douanes et sels	155,694,000	"	155,694,000	"	"	"	"	155,694,000 00	
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	573,038,000	"	573,038,000	"	"	"	"	573,038,000 00	
Produits des postes	74,422,000	"	74,422,000	"	"	"	"	74,422,000 00	
Produits universitaires	3,020,000	"	3,020,000	"	"	"	"	3,020,000 00	
Produits et revenus de l'Algérie	19,451,300	"	19,451,300	"	"	"	"	19,451,300 00	
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	14,717,400	"	14,717,400	"	"	"	"	14,717,400 00	
Produit de la réserve de l'amortissement	32,011,565	"	32,011,565	"	"	"	"	32,011,565 00	
Produits divers	53,765,456	7,329,707f 00c	46,435,749	(B) 46 26	"	"	"	46,435,795 26	(B) Augmentation des recettes affectées aux frais d'impression des avertissements de la taxe des biens de mainmorte et de la redevance des mines.
FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.	1,699,901,837	7,329,707 00	1,692,572,130	3,976 27	"	"	"	1,692,576,106 27	
Fonds généraux reportés de l'exercice 1864 pour le service du cadastre	"	"	"	"	"	(C) 156,474f 31c	"	156,474 31	(C) Loi de règlement de l'exercice 1864.
				3,976 27	"	156,474 31	"		
				3,976f 27c		156,474f 31c			
	1,699,901,837	7,329,707 00	1,692,572,130	Résultat en augmentation.... 160,450f 58c				1,692,732,580 58	

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1866.

Résultats généraux de l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 8 juillet 1865 et décret de répartition du 28 octobre 1865.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées à divers services.		CRÉDITS REPORTÉS de l'exercice 1864 pour le service du cadastre.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS IMPÉRIAUX Virements de ministère à ministère par suite de changement d'attributions. (Voir pages 243 et 243.)		MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS IMPÉRIAUX Virements de chapitre à chapitre (Voir pages 244 à 254.)		MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS IMPÉRIAUX Virements de budget à budget. (Voir pages 248 et 249.)	CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS par des lois (Voir pages 255 et 256).		MODIFICATIONS DE CRÉDITS résultant de décrets impériaux pour fonds de concours. (Voir pages 257 et 258.)		CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1866.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget ordinaire de l'exercice 1866.
		Augmentations.	Diminutions.		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dette publique et dotations	644,196,292	"	"	"	"	"	7,102,102 86	332,448 86	"	"	"	"	"	"	650,965,946 00
Services généraux des ministères. — Ministère d'État	3,092,400	"	"	"	"	"	2,000 00	2,000 00	"	"	"	"	"	10,058 30	3,102,458 30
Ministère de la justice et des cultes — Service de la justice	33,178,710	"	"	"	"	"	"	"	"	166 66	"	"	"	2,933 84	33,181,810 50
Ministère de la justice et des cultes — Service des cultes	47,983,686	"	"	"	"	"	184,000 00	184,000 00	"	115,454 08	"	"	"	148,523 27	48,247,663 35
Ministère des affaires étrangères	12,783,200	"	"	"	"	"	173,010 00	173,010 00	"	157,820 58	"	"	"	179,383 55	13,120,404 13
Ministère de l'intérieur	52,682,415	"	"	"	"	"	490,000 00	490,000 00	"	1,409,340 54	"	"	"	383,818 52	54,475,574 06
Ministère des finances	21,508,176	"	"	"	"	"	357,100 00	4,642,028 79	"	1,862 68	"	"	"	2,369,292 59	19,594,402 48
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie — Dépenses du ministère de la guerre	361,029,223	"	"	"	250,000	"	2,175,676 46	2,175,676 46	17,017,000 00	18,129,115 18	"	1,295,997 49	252,760 00	509,053 65	363,943,689 32
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie — Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	14,554,013	"	"	"	"	"	106,718 33	106,718 33	"	116,710 67	"	"	"	34,765 13	14,705,488 80
Ministère de la marine et des colonies	152,451,482	"	"	"	"	250,000	4,142,592 91	4,142,592 91	"	4,846,721 35	"	"	"	853,711 47	157,901,914 82
Ministère de l'instruction publique	19,918,121	"	"	"	"	"	145,000 00	145,000 00	"	280,149 99	"	100,000 00	"	390,766 94	20,689,037 93
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	72,429,953	"	"	"	"	"	475,000 00	475,000 00	"	473,829 39	"	1,113,965 71	91,154 12	170,334 42	74,096,928 40
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	12,347,200	3,930 01	"	"	"	"	"	"	"	127,150 76	"	"	"	21,300 75	12,499,581 52
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	232,624,243	46 26	"	156,474 31	"	"	1,215,594 78	5,307,980 00	"	"	"	"	"	"	228,688,378 35
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	10,542,500	"	"	"	"	"	1,850,500 00	242,839 99	"	"	"	"	"	"	12,150,160 01
		3,976 27	"		250,000	250,000	18,419,295 34	18,419,295 34		25,658,321 88	"	2,509,963 20	343,854 12		
									A déduire : 17,017,000 00	25,658,321f 88c		2,166,109f 08c			
TOTAUX	1,691,321,614	3,976f 27c		156,474 31	"		"		10,807,430f 96c					5,073,942 43	1,707,363,437 97

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1866.

Modifications résultant de virements de crédits de ministère à ministère, par suite de changement d'attributions.

DATES DES DÉCRETS.	NUMÉROS des chapitres.	MINISTÈRES ET SERVICES.	NOUVELLES IMPUTATIONS, par chapitres, des crédits modifiés par suite de changement d'attributions.	ANCIENNES IMPUTATIONS, par chapitres, des crédits modifiés par suite de changement d'attributions.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.			
		Dépenses du ministère de la guerre.			
	6	Solde et prestations en nature	250,000f	"	
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.			
	4	États-majors et équipages	"	63,000f	
Décret du 19 sept. 1866.	8	Hôpitaux	"	2,000	
	9	Vivres	"	25,000	
	10	Salaires d'ouvriers	"	10,000	
	11	Approvisionnements généraux de la flotte	"	150,000	
		TOTAUX	250,000	250,000	
			"		

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SE DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1866.

Modifications résultant de décrets impériaux qui autorisé des virements de crédits.

DETTE PUBLI ET DOTATIONS.

MINIS DES FINANCES.

	DÉCRET DU 19 SEPTEMBRE 1866.		DÉCRET DU 2 JANVIER 18		DÉCRET DU 2 JANVIER 1867.		DÉCRET DU 15 MAI 1867.		DÉCRET DU 20 NOVEMBRE 1867.		TOTAUX PAR CHAPITRES.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Dim	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 7. Rachat de concessions de canaux et divers ponts	300,000f	"	"		"	"	"	"	"	"	300,000f 00c	"
——— 9. Intérêts de capitaux de cautionnements	200,000	"	"		"	"	"	"	"	"	200,000 00	"
——— 10. Intérêts de la dette flottante du Trésor	"	"	4,220,000f		"	"	80,000f	"	"	"	4,300,000 00	"
——— 14. Rentes viagères d'ancienne origine	"	"	"		"	"	"	"	"	9,730f 82c	"	9,730f 82c
——— 15. Rentes viagères pour la vieillesse	"	"	"		"	"	"	"	"	30,536 04	"	30,536 04
——— 16. Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire	"	"	"		26,500f	"	"	"	"	"	26,500 00	"
——— 18. Pensions civiles. (Loi du 22 août 1790.)	"	"	"		"	"	"	"	"	4,332 07	"	4,332 07
——— 19. Pensions à titre de récompense nationale	"	"	"		"	"	"	"	"	4,176 38	"	4,176 38
——— 20. Pensions militaires	"	"	"		"	"	"	"	"	108,844 62	"	108,844 62
——— 21. Pensions ecclésiastiques	"	"	"		"	"	"	"	"	313 23	"	313 23
——— 22. Pensions de donataires dépossédés	"	"	"		"	"	"	"	"	14,835 98	"	14,835 98
——— 23. Pensions civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	"	"	"		"	"	"	"	"	148,240 47	"	148,240 47
——— 25. Secours viagers aux anciens militaires de la République et de l'Empire	"	"	"		"	"	"	"	"	4,762 50	"	4,762 50
——— 26. Pensions et indemnités viagères de retraite aux employés des anciennes listes civiles et du domaine privé du dernier règne	"	"	"		"	"	"	"	"	4,023 16	"	4,023 16
——— 27. Anciens dotataires du Mont-de-Milan	"	"	"		"	"	"	"	"	2,653 59	"	2,653 59
——— " Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	"	"	"		"	"	"	"	40,266f 86c	"	40,266 86	"
——— " Rappels d'arrérages de pensions d'exercices clos	"	"	"		"	"	"	"	292,182 00	"	292,182 00	"
——— 31. Dépenses administratives du Sénat	28,154	"	"		"	"	"	"	"	"	28,154 00	"
——— 32. Dépenses administratives du Corps législatif et indemnités des députés	1,915,000	"	"		"	"	"	"	"	"	1,915,000 00	"
TOTAUX	2,443,154	"	4,220,000		26,500	"	80,000f	"	332,448 86	332,448 86	7,10[illegible],102 86	332,448 86
AUGMENTATIONS	2,443,154f		4,220,00[illegible]		26,500f		80,000		"		(A) 6,769,654f	

(A) Crédits retirés d'autres services du ministère des finances.

SERVICES GÉNÉ DES MINISTÈRES.

MINIS D'ÉTAT.

	DÉCRET DU 9 MARS 1867.	
	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 4. Personnel du Conseil d'État	"	2,000f
——— 5. Matériel du Conseil d'État	2,000f	"
TOTAUX	2,000	2,000
	"	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1866.

Suite des *Modifications résultant de décrets impériaux qui ont autorisé des virements de crédits.*

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

SERVICE DES CULTES.

	DÉCRET DU 16 MARS 1867.	
	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 3. Cardinaux, archevêques et évêques	"	30,000f 00c
——— 4. Vicaires généraux, chapitres et clergé paroissial	184,000f 00c	"
——— 7. Pensions ecclésiastiques et secours personnels	"	10,000 00
——— 9. Service intérieur des édifices diocésains	"	24,000 00
——— 11. Secours pour travaux concernant les églises et les presbytères	"	110,000 00
——— 13. Personnel des cultes protestants	"	10,000 00
TOTAUX	184,000 00	184,000 00
	"	"

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGERES.

	DÉCRET DU 5 DÉCEMBRE 1866.		DÉCRET DU 29 JUIN 1867.		TOTAUX PAR CHAPITRES.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 1. Administration centrale. (Personnel.)	"		"	8,000f 00c	"	8,000f 00c
——— 2. ——— (Matériel)	"		37,500f 00c	"	37,500f 00c	"
——— 3. Traitements des agents politiques et consulaires	"		"	11,000 00	"	11,000 00
——— 4. Traitements des agents en inactivité	12,000f 00c		"	1,200 00	12,000 00	1,200 00
——— 5. Frais d'établissement	"		"	109,100 00	"	109,100 00
——— 7. Frais de service	"		110,000 00	"	110,000 00	"
——— 8. Présents diplomatiques	"		"	31,710 00	"	31,710 00
——— 9. Indemnités et secours	"		2,510 00	"	2,510 00	"
——— 11. Missions et dépenses extraordinaires, dépenses imprévues	"	12,000	11,000 00	"	11,000 00	12,000 00
TOTAUX	12,000 00	12,000	161,010 00	161,010 00	173,010 00	173,010 00
	"		"		"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

	DÉCRET DU 23 JUIN 1866.		DÉCRET DU 13 DÉCEMBRE 1866 (Virement provisoire).		DÉCRET DU 8 MAI 1867.		TOTAUX PAR CHAPITRES.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 3. Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements	"	"	"	"	30,000f 00c	"	30,000f 00c	"
——— 4. Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	"	"	"	300,000	"	30,000f 00c	"	30,000f 00c
——— 14. Dépenses ordinaires et frais de transport des détenus, etc.	"	"	"	"	"	"	"	300,000 00
——— 17. Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance	"	"	300,000f 00c	"	"	"	300,000 00	"
——— 18. Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement	160,000f 00c	"	"	"	"	"	160,000 00	"
——— 19. Secours aux réfugiés étrangers	"	160,000f 00c	"	"	"	"	"	160,000 00
TOTAUX	160,000 00	160,000 00	300,000 00	300,000	30,000 00	30,000 00	490,000 00	490,000 00
	"		"		"		"	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1866.

Suite des *Modifications résultant de décrets impériaux qui ont autorisé des virements de crédits.*

SERVICE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES FINANCES.

	DÉCRET DU 19 SEPTEMBRE 1866.		DÉCRET DU 9 JANVIER 1867.		DÉCRET DU 2 JANVIER 1867.		DÉCRET DU 15 MAI 1867.		TOTAUX PAR CHAPITRES.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 34. Administration centrale. (Personnel.)	"	93,300f00c	"	"	"	20,728f79c	"	"	"	114,028f79c
35. ——— (Matériel.)	"	"	"	"	330,000f00c	"	"	"	330,000f00c	"
36. ——— (Dépenses diverses.)	"	"	"	"	"	3,000 00	"	"	"	3,000 00
38. Monnaies et médailles. (Matériel.)	"	"	"	"	"	"	1,000f00c	"	1,000 00	"
39. ——— (Dépenses diverses.)	"	"	"	"	"	"	"	1,000f00c	"	1,000 00
42. Cour des comptes. (Personnel.)	"	"	"	"	2,100 00	"	"	"	2,100 00	"
44. Frais de trésorerie	"	"	"	2,220,000	"	"	"	104,000 00	"	2,424,000 00
45. Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	"	"	"	1,840,000	"	"	24,000 00	"	24,000 00	1,840,000 00
46. Traitements et frais de service des payeurs dans les départements	"	200,000 00	"	60,000	"	"	"	"	"	260,000 00
TOTAUX	"	293,300 00	"	4,220,000	332,100 00	23,728 79	25,000 00	105,000 00	357,100 00	4,642,028 79
Augmentations	"		"		308,371f21c		"		(A) 4,284,928f79c	
Diminutions	293,300f00c		4,220,000f00c		"		80,000f00c			

(A) Crédits reportés à d'autres services du ministère des finances.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

	DÉCRET DU 19 SEPTEMBRE 1866.		DÉCRET DU 9 JANVIER 1867. (Virement provisoire.)		DÉCRET DU 30 JANVIER 1867.		DÉCRET DU 7 AOÛT 1867.		DÉCRET DU 23 NOVEMBRE 1867.		DÉCRET DU 30 NOVEMBRE 1867.		DÉCRET DU 11 JANVIER 1868.		TOTAUX PAR CHAPITRES.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 3. Dépôt général de la guerre	5,600f00c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,600f00c	"
4. États-majors	"	"	"	"	"	"	"	"	72,000f00c	"	"	35,191f59c	"	"	72,000 00	35,191f59c
5. Gendarmerie impériale	"	"	"	"	"	"	"	72,000f00c	"	"	"	22,257 41	"	"	"	94,257 41
6. Solde et prestations en nature	1,000,000 00	"	"	10,375,000f00c	"	"	"	"	"	"	"	950,553 95	"	1,495,000f00c	1,000,000 00	12,820,553 95
7. Habillement et campement	"	"	"	4,000,000 00	"	"	"	"	"	"	"	97 20	"	"	"	4,000,097 20
8. Lits militaires	"	1,000,000f00c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	486,000 00	"	1,486,000 00
9. Transports généraux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	270,000 00	"	270,000 00
10. Recrutement et réserve	"	5,600 00	"	"	"	"	"	19,620f00c	"	"	"	"	"	50,000 00	"	75,220 00
11. Justice militaire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	104 23	"	"	"	104 23
12. Remonte générale	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80,000 00	"	80,000 00
13. Harnachement	"	50,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	65,000 00
14. Établissements et matériel de l'artillerie	50,000 00	"	"	"	15,000f00c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	65,000 00	"
16. Écoles impériales militaires	"	"	"	"	"	19,620f00c	"	"	"	"	"	"	"	"	19,620 00	"
17. Invalides de la guerre	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	180,000 00	"	180,000 00
18. Solde de non-activité et de réforme	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,657 08	"	66,000 00	"	69,657 08
19. Secours	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,445 00	"	"	"	1,445 00
20. Dépenses temporaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	150 00	"	15,000 00	"	15,150 00
24. Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1866	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,013,456f46c	"	"	"	1,013,456 46	"
TOTAUX	1,055,600 00	1,055,600 00	"	14,375,000 00	15,000 00	19,620 00	19,620 00	19,620 00	72,000 00	72,000 00	1,013,456 46	1,013,456 46	"	2,642,000 00	2,175,676 46	19,192,676 46
Diminutions	"		14,375,000f00c		"		"		"		"		2,642,000f00c		(B) 17,017,000f00c	

(B) Crédits reportés au budget extraordinaire.

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGRIE.

	DÉCRET DU 2 MARS 1867.		DÉCRET DU 13 NOVEMBRE 1867.		TOTAUX PAR CHAPITRES	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 5. Administration générale	"	"	12,000f00c	"	12,000f00c	"
8. Instruction publique musulmane	40,000f00c	"	"	"	40,000 00	"
10. Services financiers	"	25,000f00c	54,718 33	"	54,718 33	"
11. Services maritimes et surveillance de la pêche	"	81,718 33	"	66,718f83c	"	25,000f00c
12. Colonisation et topographie	"	"	66,718 33	66,718 33	66,718 33	81,718 33
TOTAUX	40,000 00	106,718 33	106,718 33	106,718 33	106,718 33	106,718 33
	"		"		"	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1866.

Suite des *Modifications résultant de décrets impériaux ont autorisé des virements de crédits.*

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

	DÉCRET du 5 décembre 1866. (Virement provisoire.)		DÉCRET du 13 novembre 1866.		DÉCRET du 14 décembre 1867.		TOTAUX par chapitres.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 1. Administration centrale. (Personnel.)	"	"	"		1,600f 00c	"	1,600f 00c	"
——— 2. ——— (Matériel.)	"	"	"		14,000 00	"	14,000 00	"
——— 4. États-majors et équipages	1,800,000f 00c	"	"	218,[illegible]	"	158,000f 00f	1,800,000 00	376,072f 53c
——— 5. Troupes	"	"	"	13,[illegible]	"	"	"	15,581 72
——— 6. Corps entretenus et agents divers	"	"	"	21,[illegible]	"	100,000 00	"	102,957 17
——— 7. Maistrance, gardiennage et surveillance	"	"	"		158,000 00	"	158,000 00	"
——— 9. Vivres	"	"	"	1,[illegible]	"	1,125,000 00	"	1,126,688 17
——— 10. Salaires d'ouvriers	"	"	"		"	339,600 00	"	339,679 00
——— 11. Approvisionnements généraux de la flotte	"	1,800,000f 00c	"		1,500,000 00	"	1,500,000 00	1,800,000 00
——— 12. Travaux hydrauliques et bâtiments civils	"	"	"		"	312,000 00	"	312,000 00
——— 15. École navale et boursiers de la marine	"	"	"		"	22,000 00	"	22,000 00
——— 16. Service hydrographique et scientifique	"	"	"		22,000 00	"	22,000 00	"
——— 17. Frais généraux d'impressions	"	"	"		"	14,000 00	"	14,000 00
——— 18. Frais de voyages et dépenses diverses	"	"	"		375,000 00	"	375,000 00	"
——— 19. Traitements temporaires	"	"	"	[illegible]	"	"	"	313 27
——— 21. Personnel civil et militaire aux colonies	"	"	"	32,[illegible]	"	"	"	32,628 64
——— 22. Matériel civil et militaire aux colonies	"	"	"		"	"	"	70 06
——— 23. Service pénitentiaire à la Guyane	"	"	"	[illegible]	"	"	"	602 41
——— 27. Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1866	"	"	271,992f 91c		"	"	271,992 91	"
TOTAUX	1,800,000 00	1,800,000 00	271,992 91	271,[illegible]	2,070,600 00	2,070,600 00	4,142,592 91	4,142,592 91
	"		"		"		"	

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

	DÉCRET du 31 octobre 1866.		DÉCRET du 14 juin 1867.		DÉCRET du 20 juillet 1867.		TOTAUX par chapitres.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 3. Inspecteurs généraux de l'instruction publique	"	"	"		"	21,000f 00c	"	21,000f 00c
——— 4. Services généraux de l'instruction publique	"	"	12,000f 00c		"	"	12,000f 00c	"
——— 5. Administration académique	"	"	"		"	6,000 00	"	6,000 00
——— 6. École normale supérieure	"	"	"		"	14,000 00	"	14,000 00
——— 20. Sociétés savantes	"	"	"		"	16,000 00	"	16,000 00
——— 25. Voyages et missions scientifiques	"	"	"		"	33,000 00	"	33,000 00
——— 28. Lycées impériaux et colléges communaux	"	"	"		60,000f 00c	"	60,000 00	"
——— 30. Inspecteurs des écoles primaires	33,000f 00c	"	"		"	10,000 00	33,000 00	10,000 00
——— 31. Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds généraux	"	33,000f 00c	"	12,[illegible]	40,000 00	"	40,000 00	45,000 00
TOTAUX	33,000 00	33,000 00	12,000 00	12,[illegible]	100,000 00	100,000 00	145,000 00	145,000 00
	"		"		"		"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

	DÉCRET du 27 octobre 1866.		DÉCRET du 30 janvier 1867.		DÉCRET du 15 juin 1867.		TOTAUX par chapitres.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 8. Personnel des agents affectés à la surveillance de la pêche fluviale	"	"	25,000f 00c		"	"	25,000f 00c	"
——— 14. Encouragements aux pêches maritimes	"	400,000f 00c	"		50,000f 00c	"	50,000 00	400,000f 00c
——— 21. Navigation intérieure. — Rivières — Travaux ordinaires	400,000f 00c	"	"	33,[illegible]	"	"	400,000 00	"
——— 25. Subventions pour travaux à exécuter par voie de concession de péage	"	"	"	33,[illegible]	"	50,000f 00c	"	75,000 00
TOTAUX	400,000 00	400,000 00	25,000 00	33,[illegible]	50,000 00	50,000 00	475,000 00	475,000 00
	"		"		"		"	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SE DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1866.

Suite des *Modifications résultant de décrets imp qui ont autorisé des virements de crédits.*

FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITA DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS.

MINIST DES FINANCES.

	DÉCRET du 19 septembre 1866.		DÉCRET du 27 octobre 18		DÉCRET du 2 janvier 1867.		DÉCRET du 15 mai 1867.		TOTAUX par chapitres.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Dim	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 47. Contributions directes. Personnel	"	"	"		"	2,000f00c	"	"	"	2,000f00c
48. *Idem* Dépenses diverses	"	"	"		15,000f00c	"	"	"	15,000f00c	"
50. Frais de mutations cadastrales	27,589f78c	"	"		"	1,500 00	"	"	27,589 78	1,500 00
52. Secours aux percepteurs réformés, aux veuves et orphelins de percepteurs	"	"	50,000f00c		"	"	"	"	50,000 00	"
53. Enregistrement, domaines et timbre. Personnel	"	25,000f00c	"		"	25,000 00	"	"	"	50,000 00
55. *Idem* Dépenses diverses	"	"	"		60,000 00	"	"	"	60,000 00	"
56. Forêts. Personnel	"	"	"		30,000 00	"	"	"	30,000 00	"
57. *Idem* Matériel	"	150,480 00	"		"	"	"	"	"	150,480 00
59. Douanes et contributions indirectes. Personnel	"	1,965,000 00	"		320,000 00	"	100,000f00c	"	420,000 00	1,965,000 00
60. *Idem* Matériel	"	20,000 00	"		"	40,000 00	"	"	"	60,000 00
61. *Idem* Dépenses diverses	"	9,000 00	"		120,000 00	"	"	"	120,000 00	9,000 00
64. Tabacs et poudres à feu. Personnel	"	"	"		"	160,000 00	"	"	"	160,000 00
65. *Idem* Matériel	"	1,650,000 00	"		"	950,000 00	"	210,000f00c	"	2,810,000 00
66. *Idem* Dépenses diverses	"	"	"		34,000 00	"	40,000 00	"	74,000 00	"
67. *Idem* Avances recouvrables	"	"	"		16,000 00	"	70,000 00	"	86,000 00	"
69. *Idem* Dépenses du service des tabacs en Algérie	"	"	"		"	100,000 00	"	"	"	100,000 00
70. Postes. Personnel	"	"	"		99,065 00	"	"	"	99,065 00	"
71. *Idem* Matériel	"	"	"		231,800 00	"	"	"	231,800 00	"
72. *Idem* Dépenses diverses	"	"	"		2,140 00	"	"	"	2,140 00	"
TOTAUX	27,589 78	3,819,480 00	50,000 00		928,005 00	1,278,500 00	210,000 00	210,000 00	1,215,594 78	5,307,980 00
AUGMENTATIONS	"		50,000f00c		"		"		(A) 4,092,385f22c	
DIMINUTIONS	3,791,890f22c		"		350,495f00c		"			

(A) Crédits reportés à d'autres services du ministère des finances.

REMBOURSEMENTS ET RESTITUT NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.

MINIST DES FINANCES.

	DÉCRET du 19 septembre 1866.		DÉCRET du 27 octobre 18		DÉCRET du 2 janvier 1867.		TOTAUX par chapitres.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Dim	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 75. Remboursements sur produits indirects et divers	1,700,000f00c	"	"		150,500f00c	"	1,850,500f00c	"
76. Répartition des produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers	"	57,963f78c	"		"	134,876f21c	"	242,839f99c
TOTAUX	1,700,000 00	57,963 78	"		150,500 00	134,876 21	1,850,500 00	242,839 99
AUGMENTATIONS	1,642,036f22c		50,000f00c		15,623f79c		(B) 1,607,660f01c	
DIMINUTIONS	"		"		"			

(B) Crédits retirés des autres services du ministère des finances.

RÉCAPITULATIO MINISTÈRE DES FINANCES.

	DÉCRET du 19 septembre 1866.		DÉCRET du 27 octobre 18		DÉCRET du 2 janvier 1867.		DÉCRET du 2 janvier 1867.		DÉCRET du 15 mai 1867.		DÉCRET du 20 novembre 1867.		TOTAUX par services.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Dim	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
Dette publique et dotations	2,443,154f00c	"	"		4,220,000f00c	"	26,500f00c	"	80,000f00c	"	332,448f86c	332,448f86c	7,102,102f86c	332,448f86c
Service général	"	293,300f00c	"		"	4,220,000f00c	332,100 00	23,728f79c	25,000 00	105,000f00c	"	"	357,100 00	4,642,028 79
Frais de régie et de perception des impôts et revenus	27,589 78	3,819,480 00	50,000f00c		"	"	928,005 00	1,278,500 00	210,000 00	210,000 00	"	"	1,215,594 78	5,307,980 00
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	1,700,000 00	57,963 78	"		"	"	150,500 00	134,876 21	"	"	"	"	1,850,500 00	242,839 99
TOTAUX	4,170,743 78	4,170,743 78	50,000 00		4,220,000 00	4,220,000 00	1,437,105 00	1,437,105 00	315,000 00	315,000 00	332,448 86	332,448 68	10,525,297 64	10,525,297 64
	"		"		"		"		"		"		"	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1866.

Résumé des modifications résultant de décrets impériaux qui ont autorisé des virements de crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	VIREMENTS — DÉFINITIFS. Augmentation.	VIREMENTS — DÉFINITIFS. Diminution.	VIREMENTS — PROVISOIRES, remplacés par des crédits supplémentaires. Augmentation.	VIREMENTS — PROVISOIRES, remplacés par des crédits supplémentaires. Diminution.	TOTAL. AUGMENTATION.	TOTAL. DIMINUTION.
Dette publique et dotation	7,102,102f 86c	332,448f 86c	"	"	7,102,102f 86c	332,448f 86c
Services généraux des ministères. — Ministère d'État	2,000 00	2,000 00	"	"	2,000 00	2,000 00
Ministère de la justice et des cultes. — Service de la justice	"	"	"	"	"	"
Ministère de la justice et des cultes. — Service des cultes	184,000 00	184,000 00	"	"	184,000 00	184,000 00
Ministère des affaires étrangères	173,010 00	173,010 00	"	"	173,010 00	173,010 00
——— de l'intérieur	190,000 00	190,000 00	300,000f 00c	300,000f 00c	490,000 00	490,000 00
——— des finances	357,100 00	4,642,028 79	"	"	357,100 00	4,642,028 79
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	2,175,676 46	4,817,676 46	"	14,375,000 00	2,175,676 46	19,192,676 46
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	106,718 33	106,718 33	"	"	106,718 33	106,718 33
Ministère de la marine et des colonies	2,342,592 91	2,342,592 91	1,800,000 00	1,800,000 00	4,142,592 91	4,142,592 91
——— de l'instruction publique	145,000 00	145,000 00	"	"	145,000 00	145,000 00
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	475,000 00	475,000 00	"	"	475,000 00	475,000 00
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	"	"	"	"	"	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	1,215,594 78	5,307,980 00	"	"	1,215,594 78	5,307,980 00
Remboursements et restitutions, non-valeurs, etc.	1,850,500 00	242,839 99	"	"	1,850,500 00	242,839 99
TOTAUX	16,319,295 34	18,961,295 34	2,100,000 00	16,475,000 00	18,419,295 34	35,436,295 34
Crédits reportés au budget extraordinaire	2,642,000f 00c		14,375,000f 00c		17,017,000f 00c	

Crédits ouverts par des lois.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS — PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS — PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS OUVERTS.		
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.		
		Service de la justice.		
Loi du 18 juillet 1866	14	Dépenses des exercices périmés	166f 66c	166f 66c
		Service des cultes.		
Loi du 18 juillet 1866 et décret de répartition du 25 août 1866.	3	Cardinaux, archevêques et évêques	67,800 00	115,454 08
	9	Service intérieur des édifices diocésains	45,000 00	
	18	Dépenses des exercices expérimés	2,654 08	
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
Idem	7	Frais de service	25,000 00	157,820 58
	15	Subvention au fonds commun des chancelleries consulaires	50,000 00	
	16	Restauration de l'église Sainte-Anne, à Jérusalem	69,163 58	
	17	Dépenses des exercices périmés	13,657 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Idem	3	Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements	267,000 00	1,409,340 54
	11	Subvention à la ville de Paris pour la police municipale	400,000 00	
	15	Remboursement sur le produit du travail des condamnés	200,000 00	
	24	Dépenses des exercices périmés	22,335 64	
Loi du 17 juillet 1867 et décret de répartition du 27 juillet 1867.	14	Dépenses ordinaires et frais de transport des détenus	300,000 00	
	15	Remboursements sur le produit du travail des condamnés	165,000 00	
	22	Suppléments au Moniteur et débats législatifs	55,004 90	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Loi du 18 juillet 1866	40	Dépenses des exercices périmés	1,862 68	1,862 68
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi du 18 juillet 1866 et décret de répartition du 25 août 1866.	6	Solde et prestations en nature	2,526,245 00	18,129,115 18
	15	Établissements et matériel du génie	1,200,000 00	
	23	Dépenses des exercices périmés	27,870 18	
Loi du 17 juillet 1867 et décret de répartition du 27 juillet 1867.	6	Solde et prestations en nature	10,375,000 00	
	7	Habillement et campement	4,000,000 00	
		DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
Loi du 18 juillet 1866 et décret de répartition du 25 août 1866.	6	Commandement et administration des populations arabes	70,400 00	116,710 67
	8	Instruction publique musulmane	17,247 00	
	10	Services financiers	20,000 00	
	15	Dépenses des exercices périmés	9,063 67	
		A reporter	.....	19,930,470 39

Suite du Tableau modificatif à l'appui des crédits qui sert de base au règlement définitif du budget ordinaire de 1866.

Suite des *Crédits ouverts par des lois.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Report	.....	19,930,470f 39c
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
Loi du 18 juillet 1866 et décret de répartition du 25 août 1866.	4	États-majors et équipages	121,856f 00c	
	5	Troupes	53,481 00	
	6	Corps entretenus et agents divers	189,510 00	
	7	Maistrance, gardiennage et surveillance	4,968 00	
	8	Hôpitaux	38,571 00	
	9	Vivres	2,288,896 00	
	14	Justice maritime	2,270 00	
	15	École navale et boursiers de la marine	43,000 00	4,846,721 39
	16	Service hydrographique et scientifique	30,000 00	
	17	Frais généraux d'impression et achat de livres	25,000 00	
	18	Frais de voyages et dépenses diverses	10,000 00	
	20	Chiourmes	23,590 00	
	26	Dépenses des exercices périmés	215,579 35	
Loi du 17 juillet 1867 et décret de répartition du 27 juillet 1867.	11	Approvisionnements généraux de la flotte	1,800,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Loi du 18 juillet 1866 et décret de répartition du 25 août 1866.	28	Lycées impériaux et colléges communaux	237,970 00	280,149 99
	33	Dépenses des exercices périmés	42,179 99	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Idem	8	Personnel des agents affectés à la surveillance de la pêche fluviale	6,000 00	
	13 *bis.*	Exploration des gîtes métallifères du Mexique	50,000 00	
	13 *ter.*	Expériences sur le rendement des sucres après le raffinage	200,000 00	
	13 *quat.*	Enquête relative à la circulation monétaire et fiduciaire	15,000 00	473,829 39
	13 *quinq.*	Enquête relative aux sociétés coopératives	30,000 00	
	15 *bis.*	Vérification des étalons types des poids et mesures	75,000 00	
	26	Matériel des mines	92,000 00	
	26 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	5,829 39	
		MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.		
Idem	11	Théâtres impériaux. — Subventions	50,000 00	127,150 76
	20	Dépenses des exercices périmés	77,150 76	
		Total des crédits ouverts par des lois		25,658,321 99

Modifications de crédits résultant de décrets impériaux pour fonds de concours.

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTERES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		I° CRÉDITS OUVERTS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Décret du 11 août 1866.	15	Établissements et matériel du génie. (Fonds reportés de 1865.)	131,433f 00c	
Décret du 28 août 1866.	15	Établissements et matériel du génie	244,837 00	
Décret du 21 nov. 1866.	15	*Idem*	628,000 00	
Décret du 5 déc. 1866.	1	Administration centrale. — Personnel	65,000 00	1,295,997f 49c
Décret du 20 fév. 1867.	15	Établissements et matériel du génie	206,300 00	
Décret du 15 mai 1867.	15	*Idem*	20,427 49	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Décret du 28 juillet 1866.	28	Lycées impériaux et colléges communaux	20,000 00	100,000 00
Décret du 24 oct. 1866.	28	*Idem*	80,000 00	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 14 avril 1866.	16	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	27,500 00	
Décret du 21 juill. 1866.	20	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	230,142 22	
	21	Navigation intérieure. Rivières. (Travaux ordinaires.)	209,071 07	
	22	Navigation intérieure. Canaux. (Travaux ordinaires.)	4,000 00	
	23	Ports maritimes, phares et fanaux	28,959 00	
	24	Études et subventions pour travaux d'irrigation	3,383 00	
	25	Subvention pour travaux à exécuter par voie de concession de péage	2,113 93	
Décret du 15 oct. 1866.	20	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	49,347 88	
	21	Navigation intérieure. Rivières	94,537 26	
	22	Navigation intérieure. Canaux	3,600 00	
	23	Ports maritimes, phares et fanaux	43,445 89	
	24	Études et subventions pour travaux d'irrigations	4,294 00	
Décret du 27 oct. 1866.	16	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État. (Fonds reportés de 1865.)	5,000 00	
	20	Routes et ponts. Travaux ordinaires. (Fonds reportés de 1865.)	79,000 00	
Décret du 5 déc. 1866.	16	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	27,500 00	
	20	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	26,412 78	
	21	Navigation intérieure. Rivières	56,038 05	
	22	Navigation intérieure. Canaux	6,652 88	
	23	Ports maritimes, phares et fanaux	2,300 00	
	24	Études et subventions pour travaux d'irrigations, etc	1,352 00	
Décret du 31 déc. 1866.	20	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	1,709 19	
	21	Navigation intérieure. Rivières	1,713 54	
	22	Navigation intérieure. Canaux	6,000 00	
	23	Ports maritimes, phares et fanaux	7,627 52	
	24	Études et subventions pour travaux d'irrigations	1,092 00	
Décret du 2 mars 1867.	20	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	99,420 85	
	21	Navigation intérieure. Rivières	23,099 07	
	22	Navigation intérieure. Canaux	225 00	
	23	Ports maritimes, phares et fanaux	28,116 64	
	24	Études et subventions pour travaux d'irrigations, etc	857 00	
Décret du 16 mars 1867.	20	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	1,650 00	
	21	Navigation intérieure. Rivières	2,407 09	
	22	Navigation intérieure. Canaux	48 62	
	23	Ports maritimes, phares et fanaux	5,680 00	
	24	Études et subventions pour travaux d'irrigations	392 00	
		A reporter	1,084,688 48	1,395,997 49

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE DE 1866.

Suite des *Modifications de crédits résultant de décrets impériaux pour fonds de concours.*

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS OUVERTS.		
		Report		1,395,907
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)		
		Report	1,084,688f 48c	
Décret du 19 juin 1867.	13	Encouragements aux manufactures et au commerce	1,620 00	1,113,965
	20	Routes et ponts. Travaux ordinaires	5,749 06	
	21	Navigation intérieure. Rivières	7,125 00	
	22	Navigation intérieure. Canaux	1,695 02	
	23	Ports maritimes, phares et fanaux	13,088 15	
		TOTAL des crédits ouverts		2,509,963
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Décret du 16 nov. 1867.	15	Établissements et matériel du génie. (Fonds reportés à 1867.)	252,700f 00c	252,700
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 7 déc. 1867.	16	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État. (Fonds reportés à 1867.)	11,000 00	91,154
	20	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.) (*Idem.*)	67,395 28	
	23	Ports maritimes, phares et fanaux. (*Idem.*)	12,758 84	
		TOTAL des crédits annulés		343,854

RÉSUMÉ

DES MODIFICATIONS DE CRÉDITS RÉSULTANT DE DÉCRETS IMPÉRIAUX POUR FONDS DE CONCOURS.

Crédits ouverts	2,509,963f 20c
Crédits annulés	343,854 12
RESTE pour crédits ouverts	2,166,109 08

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1866,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

Compte définitif des Recet à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. EXCÉDANT des recouvrements.	EXCÉDANT des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUT DIRECTES. (FONDS GÉNÉRAUX.)								
Contribution foncière	169,300,000f 00c	169,587,204f 79c	169,587,204f 79c	"	287,204f 79c	"	169,587,204f 79c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1866, pages 43 à 115.
——— personnelle et mobilière	49,608,000 00	49,762,802 85	49,762,802 85	"	154,802 85	"	49,762,802 85	
——— des portes et fenêtres	37,056,000 00	36,972,989 95	36,972,989 95	"	"	83,010f 05c	36,972,989 95	
——— des patentes	60,652,000 00	64,501,437 07	64,501,437 07	"	3,849,437 07	"	64,501,437 07	
Taxe de premier avertissement	564,000 00	571,026 24	571,026 24	"	7,026 24	"	571,026 24	
	317,180,000 00	321,395,460 90	321,395,460 90	"	4,298,470 95	83,010 05	321,395,460 90	
					4,215,460f 90c			
ENREGISTREMENT, T ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	325,396,000 00	348,521,539 31	347,252,306 21	1,269	21,856,306 21	"	347,252,306 21	
Droit de timbre	77,926,000 00	82,302,583 13	82,302,568 91		4,376,568 91	"	82,302,568 91	
	403,322,000 00	430,824,122 44	429,554,875 12	1,269	26,232,875 12	"	429,554,875 12	
Domaines — Revenus et prix de vente de domaines	4,719,700 00	12,414,938 44	5,144,844 98	7,270	425,144 98	"	5,144,844 98	Voir, comme ci-dessus, pages 119 à 156.
Domaines — Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	5,200,000 00	3,754,129 81	3,739,085 15	15	"	1,460,914 85	3,739,085 15	
Domaines — Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,342,846 01	1,055,499 83	1,055,499 83		"	287,346 18	1,055,499 83	
	414,584,546 01	448,048,690 52	439,494,305 08	8,554	26,658,020 10	1,748,261 03	439,494,305 08	
					24,909,759f 07c			
PRO DES FORÊTS.								
Produits des coupes de bois	36,540,000 00	34,394,923 27	34,199,757 47	195	"	2,340,242 53	34,199,757 47	
Valeur des bois cédés directement aux arsenaux de la marine	400,000 00	506,000 00	506,000 00		106,000 00	"	506,000 00	
Produits divers	3,881,500 00	4,707,488 68	4,376,304 70	331	494,804 70	"	4,376,304 70	Voir, comme ci-dessus, pages 159 à 181.
Contribution des communes et des établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,200,000 00	1,276,276 58	1,256,034 77	20	56,034 77	"	1,256,034 77	
	42,021,500 00	40,884,688 53	40,338,096 94	546	656,839 47	2,340,242 53	40,338,096 94	
					1,683,403f 06c			
DOU ET SELS.								
Droits à l'importation — Marchandises diverses	65,278,000 00	66,636,830 96	66,636,830 96	"	1,358,830 96	"	66,636,830 96	
Droits à l'importation — Sucres des colonies françaises	43,326,000 00	37,644,386 54	37,644,386 54	"	"	5,681,613 46	37,644,386 54	
Droits à l'importation — Sucres étrangers	17,940,000 00	18,691,948 66	18,691,948 66	"	751,948 66	"	18,691,948 66	
Droits à l'exportation	333,000 00	307,792 63	307,792 63	"	"	25,207 37	307,792 63	Voir, comme ci-dessus, pages 185 à 243.
Droits de navigation	4,203,000 00	4,415,475 00	4,415,475 00	"	212,475 00	"	4,415,475 00	
Droits et produits divers	1,458,000 00	1,505,677 48	1,505,677 48	"	47,677 48	"	1,505,677 48	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	23,156,000 00	22,805,239 22	22,805,239 22	"	"	350,760 78	22,805,239 22	
	155,694,000 00	152,007,350 49	152,007,350 49	"	2,370,932 10	6,057,581 61	152,007,350 49	
					3,686,649f 51c			

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. EXCÉDANT des recouvrements.	EXCÉDANT des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES. TABACS ET POUDRES.								
Droits sur les boissons	216,765,000f 00c	244,170,129f 46c	244,015,391f 16c	154,72[illegible]	27,250,391f 16c	"	244,015,391f 16c	Les développements administratifs à publier par le Ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1866, pages 247 à 293.
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	8,797,000 00	10,468,499 05	10,468,499 05	"	1,671,499 05	"	10,468,499 05	
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	42,200,000 00	55,462,972 22	55,454,774 03	8,19[illegible]	13,254,774 03	"	55,454,774 03	
Droits divers et recettes à différents titres	58,990,000 00	66,080,839 06	65,986,129 84	94,70[illegible]	6,996,129 84	"	65,986,129 84	
Produit de la vente des tabacs	233,212,000 00	241,957,522 42	241,957,522 42	"	8,745,522 42	"	241,957,522 42	
Produit de la vente des poudres à feu	13,074,000 00	12,608,302 16	12,608,302 16	"	"	465,697f 84c	12,608,302 16	
	573,038,000 00	630,748,264 37	630,490,618 66	257,64[illegible]	57,918,316 50	465,697 84	630,490,618 66	
					57,452,618f 66c			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	68,116,000 00	74,507,301 68	74,507,301 68	"	6,391,301 68	"	74,507,301 68	Voir, comme ci-dessus, pages 297 à 307.
Droit de 1 p. o/o sur les envois d'argent	1,099,000 00	1,353,097 91	1,353,097 91	"	254,097 91	"	1,353,097 91	
Droit de transport des valeurs déclarées	756,000 00	938,516 96	938,516 96	"	182,516 96	"	938,516 96	
Droit de transit des correspondances étrangères	4,391,000 00	5,418,405 02	5,418,405 02	"	1,027,405 02	"	5,418,405 02	
Recettes diverses	60,000 00	57,753 25	56,769 45	98[illegible]	"	3,230 55	56,769 45	
	74,422,000 00	82,275,074 82	82,274,091 02	98[illegible]	7,855,321 57	3,230 55	82,274,091 02	
					7,852,091f 02c			
DIVERS REVENUS.								
Produits universitaires	3,020,000 00	3,597,647 00	3,597,647 00	"	577,647 00	"	3,597,647 00	Voir, comme ci-dessus, pages 311 à 323.
Produits et revenus de l'Algérie	19,451,300 00	19,464,186 36	17,163,721 69	2,300,4[illegible]	"	2,287,578 31	17,163,721 69	Voir, comme ci-dessus, pages 327 à 341.
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	14,717,400 00	14,645,772 36	14,645,772 36	"	"	71,627 64	14,645,772 36	Voir, comme ci-dessus, pages 345 à 351.
Produit de la réserve de l'amortissement	32,011,565 00	32,372,711 74	32,372,711 74	"	361,146 74	"	32,372,711 74	Voir, comme ci-dessus, pages 354 à 356.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,367,995f 29c	3,465,422	3,465,422f 69c	"	97,427f 40c	"	3,465,422f 69c	
Redevances des mines	1,229,980 97	1,578,791	1,578,791 63	"	348,810 66	"	1,578,791 63	
Droit de vérification des poids et mesures	1,536,000 00	1,689,896	1,689,896 99	"	153,896 99	"	1,689,896 99	
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles	150,000 00	407,492	407,492 90	"	257,492 90	"	407,492 90	
Produit de la rente de l'Inde	1,060,000 00	1,222,155	1,222,155 37	"	162,155 37	"	1,222,155 37	
Contingent à verser au Trésor par les établissements français de l'Inde	222,000 00	222,000	222,000 00	"	"	"	222,000 00	
Produit de la taxe des brevets d'invention	1,400,000 00	1,399,810	1,399,810 00	"	"	190f 00c	1,399,810 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	"	729	729 40	"	729 40	"	729 40	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires et navales	1,110,900 00	935,718	935,718 89	"	"	175,181 11	935,718 89	
Retenue de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée de terre et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,232,456 00	1,409,961	1,409,961 93	"	177,505 93	"	1,409,961 93	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1866, pages 359 à 389.
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	59,000 00	57,601	57,601 96	"	"	1,398 04	57,601 96	
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	1,944,322 00	2,285,447	2,285,447 23	"	341,125 23	"	2,285,447 23	
Versement par la caisse de la dotation de l'armée des suppléments de pensions militaires à sa charge	7,275,000 00	7,631,786	7,631,786 10	"	356,786 10	"	7,631,786 10	
——— de la caisse des invalides de la marine	1,000,000 00	1,000,000	1,000,000 00	"	"	"	1,000,000 00	
Contingent des communes dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise	151,700 00	151,700	151,700 11	"	0 11	"	151,700 11	
Remboursement, par les communes du département de la Seine, de dépenses faites pour leur police municipale	164,375 00	102,690	102,690 23	"	"	61,684 77	102,690 23	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, lazarets et établissements sanitaires, etc.)	1,187,875 00	1,171,939	1,171,939 12	"	"	15,935 88	1,171,939 12	
Produits provenant des ministères et autres recettes attribuées au Trésor public par le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique	4,872,415 00	3,512,369	3,512,369 68	"	"	1,360,045 32	3,512,369 68	
Produit de la vente des publications du Gouvernement, cartes des dépôts de la guerre et de la marine, etc.	70,000 00	76,854	76,854 81	"	6,854 81	"	76,854 81	
A reporter	28,034,019 26	28,322,369	28,322,369 04	"	1,902,784 90	1,614,435 12	28,322,369 04	

Suite du *Compte définitif* des Rés à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS constatés à la clôture des redevables de l'Ét	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Suite des PRODU DIVERS.								
Report	28,034,019f 26c	28,322,3	28,322,369f 04c	"	1,902,784f 90c	1,614,435f 12c	28,322,369f 04c	
Produit du travail dans les ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	214,500 00	265,5	265,515 28	"	51,015 28	"	265,515 28	
Produit de la télégraphie privée française et étrangère	8,850,000 00	9,819,0	9,819,099 98	"	969,099 98	"	9,819,099 98	
Remboursements par les compagnies de chemins de fer de frais de surveillance de leur télégraphie	450,000 00	472,0	472,090 54	"	22,090 54	"	472,090 54	
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1866	2,000,000 00	2,628,0	2,628,013 00	"	628,013 00	"	2,628,013 00	
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	10,000 00	34,6	34,631 62	"	24,631 62	"	34,631 62	
Recettes sur débet non compris dans l'actif de l'administration des finances	200,000 00	926,1	926,185 02	"	726,185 02	"	926,185 02	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au Trésor pour cause de déchéance	50,000 00	30,9	30,909 37	"	"	19,090 63	30,909 37	
Fonds de concours à verser par divers pour l'exécution de travaux publics	200,000 00	2,166,1	2,166,109 08	"	1,966,109 08	"	2,166,109 08	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale	5,299 00	13,7	13,769 76	"	8,470 76	"	13,769 76	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1866, pages 359 à 389.
Produits divers des prisons et établissements pénitentiaires	4,000,000 00	3,840,2	3,840,266 67	"	"	159,733 33	3,840,266 67	
Remboursement de prêts aux associations ouvrières, capital et intérêts	6,000 00	68,7	68,706 65	"	62,706 65	"	68,706 65	
Produit de l'émission de la nouvelle monnaie de bronze	"	505,9	505,962 07	"	505,962 07	"	505,962 07	
Intérêts et frais provenant de prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	1,200,000 00	1,101,1	1,101,120 30	"	"	98,879 70	1,101,120 30	
Versements faits par des intéressés pour concourir au rachat de divers ponts	"	141,7	141,777 64	"	141,777 64	"	141,777 64	
Produit des droits d'entrée et de la vente des livrets à l'exposition des beaux-arts en 1866	200,000 00	132,2	132,781 20	"	"	67,218 80	132,781 20	
Intérêts sur aliénations et coupes extraordinaires de bois	"	108,4	108,490 77	"	108,490 77	"	108,490 77	
Intérêts sur avances faites à la compagnie des services maritimes des messageries impériales	"	50,8	50,833 33	"	50,833 33	"	50,833 33	
Recettes sur exercices clos	"	150,3	150,335 94	"	150,335 94	"	150,335 94	
Recettes de diverses origines	1,015,977 00	239,4	239,418 76	"	"	776,558 24	239,418 76	
	46,435,795 26	51,018,3	51,018,386 02	"	7,318,506 58	2,735,915 82	51,018,386 02	
					4,582,590f 76c			

Suite du BUDGET ORDIN DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Recet à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES RECET DU BUDGET ORDINAIRE.								
Contributions directes. (Fonds généraux.)	317,180,000f 00c	321,395,460f 90c	321,395,460f 90c		4,215,460f 90c	"	321,395,460f 90c	
Produit des domaines	11,262,546 01	17,224,568 08	9,939,429 96	7,285,1	"	1,323,116f 05c	9,939,429 96	
Produits des forêts	42,021,500 00	40,884,688 53	40,338,096 94	546,5	"	1,683,403 06	40,338,096 94	
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	403,322,000 00	430,824,122 44	429,554,875 12	1,269,2	26,232,875 12	"	429,554,875 12	
Impôts et revenus indirects. — Douanes et sels	155,694,000 00	152,007,350 49	152,007,350 49		"	3,686,649 51	152,007,350 49	
Impôts et revenus indirects. — Contributions indirectes	573,038,000 00	630,748,264 37	630,490,618 66	257,6	57,452,618 66	"	630,490,618 66	
Impôts et revenus indirects. — Produits des postes	74,422,000 00	82,275,074 82	82,274,091 02	98	7,852,091 02	"	82,274,091 02	
Produits universitaires	3,020,000 00	3,597,647 00	3,597,647 00		577,647 00	"	3,597,647 00	
Produits et revenus de l'Algérie	19,451,300 00	19,464,186 36	17,163,721 69	2,300,4	"	2,287,578 31	17,163,721 69	
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	14,717,400 00	14,645,772 36	14,645,772 36		"	71,627 64	14,645,772 36	
Produit de la réserve de l'amortissement	32,011,565 00	32,372,711 74	32,372,711 74		361,146 74	"	32,372,711 74	
Produits divers	46,435,795 26	51,018,386 02	51,018,386 02		4,582,590 76	"	51,018,386 02	
	1,692,576,106 27	1,796,458,233 11	1,784,798,161 90	11,660,0	101,274,430 20	9,052,374 57	1,784,798,161 90	
					92,222,055f 63c			
Fonds généraux reportés de l'exercice 1864. (Cadastre.)	156,474 31	.....			.....		156,474 31	
	1,692,732,580 58						1,784,954,636 21	

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1866.

Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.										
		DETTE CONSOLIDÉE ET AMORTISSEMENT.										
	1	Rentes 4 1/2 p. 0/0	37,753,635f 00c	37,599,061f 00c	36,894,7[illegible]	704,291f 35c	154,574f 00c	154,574f 00c	704,291f 35c	36,894,769f 65c		
	2	——— 4 p. 0/0	446,096 00	446,096 00	441,[illegible]	4,386 50	"	"	4,386 50	441,709 50		
	3	——— 3 p. 0/0	307,979,860 00	307,903,599 50	306,528,4[illegible]	1,375,166 70	76,260 50	76,260 50	1,375,166 70	306,528,432 80		
	4	Fonds d'amortissement	122,773,876 00	122,773,876 00	122,773,8[illegible]	"	"	"	"	122,773,876 00		
			468,953,467 00	468,722,632 50	466,638,7[illegible]	2,083,844 55	230,834 50	230,834 50	2,083,844 55	466,638,787 95		
		EMPRUNTS SPÉCIAUX POUR CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.										
	5	Intérêts, primes et amortissement des emprunts à rembourser par le Trésor	7,517,703 00	7,517,703 00	7,517,7[illegible]	"	"	"	"	7,517,703 00		
	6	Rachat des actions de jouissance des canaux soumissionnés	1,346,327 00	1,346,327 00	1,346,3[illegible]	"	"	"	"	1,346,327 00		
	7	——— des concessions de canaux et divers ponts	4,814,755 00	4,814,755 00	4,791,[illegible]	23,733 74	"	"	23,733 74	4,791,021 26		
	8	Intérêts et amortissement des obligations du Trésor. (Loi du 23 juin 1857.)	2,316,400 00	2,149,860 00	2,125,7[illegible]	23,990 00	166,540 00	166,540 00	23,990 00	2,125,870 00		
			15,995,185 00	15,828,645 00	15,780,9[illegible]	47,723 74	166,540 00	166,540 00	47,723 74	15,780,921 26		
		CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.										
	9	Intérêts de capitaux de cautionnements	8,700,000 00	8,700,000 00	8,196,[illegible]	503,362 56	"	"	503,362 56	8,196,637 44		
	10	——— de la dette flottante du Trésor	28,000,000 00	27,993,874 04	27,993,[illegible]	"	6,125 96	6,125 96	"	27,993,874 04		
	11	Rachat des péages du Sund et des Belts	248,832 00	248,831 78	248,[illegible]	"	0 22	0 22	"	248,831 78		
	12	——— de l'Escaut	340,504 00	340,428 20	340,[illegible]	"	75 80	75 80	"	340,428 20		
	13	Redevances envers l'Espagne pour délimitation de la frontière des Pyrénées	20,000 00	15,007 36	15,[illegible]	"	4,992 64	4,992 64	"	15,007 36		
			37,309,336 00	37,298,141 38	36,794,7[illegible]	503,362 56	11,194 62	11,194 62	503,362 56	36,794,778 82		
		DETTE VIAGÈRE.										
	14	Rentes viagères d'ancienne origine	363,343 18	238,094 12	238,[illegible]	"	125,249 06	125,249 06	"	238,094 12		
	15	——— pour la vieillesse. (Loi du 23 mai 1853.)	4,769,463 96	4,221,045 47	4,221,[illegible]	"	548,418 49	548,418 49	"	4,221,045 47		
Ier.	16	Pensions des grands fonctionnaires, etc.	204,500 00	191,277 76	191,[illegible]	"	13,222 24	13,222 24	"	191,277 76	644,850,479f 60c	
	17	——— de la pairie et de l'ancien Sénat	144,000 00	132,700 00	132,[illegible]	"	11,300 00	11,300 00	"	132,700 00		
	18	——— civiles. (Loi du 22 août 1790.)	1,681,667 93	1,507,498 09	1,507,[illegible]	"	174,169 84	174,169 84	"	1,507,498 09		
	19	——— à titre de récompense nationale	576,823 62	513,857 50	513,[illegible]	"	62,966 12	62,966 12	"	513,857 50		
	20	——— militaires	41,191,155 38	39,696,788 21	39,696,[illegible]	"	1,494,367 17	1,494,367 17	"	39,696,788 21		
	21	——— ecclésiastiques	43,686 77	37,771 34	37,[illegible]	"	5,915 43	5,915 43	"	37,771 34		
	22	——— de donataires dépossédés	940,164 02	884,874 83	884,[illegible]	"	55,289 19	55,289 19	"	884,874 83		
	23	——— civiles sur fonds de retenue. (Loi du 9 juin 1853.)	26,851,759 53	26,544,169 94	26,544,[illegible]	"	307,589 59	307,589 59	"	26,544,169 94		
	24	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	185,000 00	170,199 00	170,[illegible]	"	14,801 00	14,801 00	"	170,199 00		
	25	——— viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,695,237 50	2,641,099 75	2,641,[illegible]	"	54,137 75	54,137 75	"	2,641,099 75		
	26	Pensions et indemnités viagères de retraites aux employés des anciennes listes civiles et du domaine privé du dernier règne	610,976 84	519,127 02	519,[illegible]	"	91,849 82	91,849 82	"	519,127 02		
	27	Anciens dotataires du Mont-de-Milan. (Décret du 18 décembre 1861.)	309,846 41	300,989 09	300,[illegible]	"	8,857 32	8,857 32	"	300,989 09		
	"	Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	40,266 86	40,266 86	40,[illegible]	"	"	"	"	40,266 86		
	"	——— de pensions d'exercices clos	292,182 00	292,182 00	292,[illegible]	"	"	"	"	292,182 00		
			80,900,074 00	77,931,940 98	77,931,[illegible]	"	2,968,133 02	2,968,133 02	"	77,931,940 98		
		DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.										
	28	Liste civile de l'Empereur	25,000,000 00	25,000,000 00	25,000,[illegible]	"	"	"	"	25,000,000 00		
	29	Dotations des Princes et Princesses de la Famille impériale	1,500,000 00	1,500,000 00	1,500,[illegible]	"	"	"	"	1,500,000 00		
	30	Dotation du Sénat	5,100,000 00	4,996,166 59	4,996,[illegible]	"	103,833 41	103,833 41	"	4,996,166 59		
	31	Dépenses administratives du Sénat	1,192,154 00	1,192,154 00	1,192,[illegible]	"	"	"	"	1,192,154 00		
	32	——— du Corps législatif et indemnités aux députés	5,116,500 00	5,116,500 00	5,116,[illegible]	"	"	"	"	5,116,500 00		
	33	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	9,899,230 00	9,899,230 00	9,899,[illegible]	"	"	"	"	9,899,230 00		
			47,807,884 00	47,704,050 59	47,704,[illegible]	"	103,833 41	103,833 41	"	47,704,050 59		
			650,965,946 00	647,485,410 45	644,850,[illegible]	2,634,930 85	3,480,535 55	3,480,535 55	2,634,930 85	644,850,479 60	644,850,479 60	
								6,115,466f 40c				

Suite du BUDGET ORDIN[illegible] DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dépen[illegible] à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉ[illegible] EXC[illegible] le dépe[illegible]	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINIS[illegible] D'ÉTAT.										
		ADMINISTRATION CENTRALE.										
Ire.	1	Administration centrale. (Personnel.)	284,000f 00c	282,788f 14c	278,441f 48c	4,346f 66c	[illegible]	1,211f 86c	4,346f 66c	278,441f 48c	417,927f 57c	
	2	——— (Matériel.)	139,500 00	139,486 09	139,486 09	"	[illegible]	13 91	"	139,486 09		
		CONSEIL PRIVÉ. — CONSEIL D'ÉTAT.										
IIe.	3	Membres du conseil privé	300,000 00	233,333 34	233,333 34	"	[illegible]	66,666 66	"	233,333 34	2,602,152 96	
	4	Conseil d'État. (Personnel.)	2,209,900 00	2,209,822 39	2,209,822 39	"	[illegible]	77 61	"	2,209,822 39		
	5	——— (Matériel.)	159,000 00	158,997 23	158,997 23	"	[illegible]	2 77	"	158,997 23		
			3,092,400 00	3,024,427 19	3,020,080 53	4,346 66	[illegible]	67,972 81	4,346 66	3,020,080 53	3,020,080 53	
	6	Exercices clos	10,058 30	10,058 30	10,058 30	"	[illegible]	"	"	10,058 30	10,058 30	
			3,102,458 30	3,034,485 49	3,030,138 83	4,346 66	[illegible]	67,972 81	4,346 66	3,030,138 83	3,030,138 83	
								72,319f 47c				

Suite du BUDGET ORDI[illegible]E L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dép[illegible] l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉ[illegible]	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA JU[illegible] DES CULTES.										
		SERVI[illegible] JUSTICE.										
		ADMINISTRATION CENTRALE. — CONSEIL DU SCEAU DES TITRES.										
Ire.	1	Administration centrale. (Personnel.)	548,300f 00c	548,221f 15c	548,176f 15c	45f 00c		78f 85c	45f 00c	548,176f 15c	697,775f 52c	
	2	Administration centrale. (Matériel.)	130,000 00	129,999 61	129,939 61	60 00		0 39	60 00	129,939 61		
	2 *bis.*	Conseil du sceau des titres	21,150 00	19,659 76	19,659 76	"		1,490 24	"	19,659 76		
		COURS ET TRIBUNAUX.										
IIe.	3	Cour de cassation	1,181,900 00	1,180,360 00	1,180,360 00	"		1,540 00	"	1,180,360 00	27,338,445 70	
	4	Cours impériales	6,971,300 00	6,962,108 52	6,960,806 92	1,301 60		9,191 48	1,301 60	6,960,806 92		
	5	—— d'assises	159,800 00	157,900 00	157,900 00	"		1,900 00	"	157,900 00		
	6	Tribunaux de première instance	10,097,360 00	10,085,317 49	10,080,115 08	5,202 41		12,042 51	5,202 41	10,080,115 08		
	7	——— de commerce	178,200 00	178,182 84	178,082 85	99 99		17 16	99 99	178,082 85		
	8	——— de police	80,200 00	78,880 00	78,534 98	345 02		1,320 00	345 02	78,534 98		
	9	Justices de paix	7,863,300 00	7,862,924 34	7,857,370 97	5,553 37		375 66	5,553 37	7,857,370 97		
	10	Service de la justice française en Algérie	877,200 00	845,572 12	845,274 90	297 22		31,627 88	297 22	845,274 90		
		FRAIS DE JUSTICE CRIMINELLE. — FRAIS DES STATISTIQUES.										
IIIe.	11	Frais de justice criminelle en France et en Algérie, et frais des statistiques civile et criminelle	5,000,000 00	4,731,885 82	4,731,885 82	"		268,114 18	"	4,731,885 82	4,731,885 82	
		DÉPENSES DIVERSES ET SECOURS TEMPORAIRES.										
IVe.	12	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'Administration centrale, à leurs veuves et orphelins. — Dépenses extraordinaires et imprévues	70,000 00	69,973 35	69,675 00	298 35		26 65	298 35	69,675 00	69,675 00	
	14	Dépenses des exercices périmés	166 66	166 66	166 66	"		"	"	166 66	166 66	
			33,178,876 66	32,851,151 66	32,837,948 70	13,202 96		327,725 00	13,202 96	32,837,948 70	32,837,948 70	
	13	Dépenses des exercices clos	2,933 84	2,933 84	2,933 84	"		"	"	2,933 84	2,933 84	
			33,181,810 50	32,854,085 50	32,840,882 54	13,202 96		327,725 00	13,202 96	32,840,882 54	32,840,882 54	
								340,927f 96c				

Suite du BUDGET ORDIN[illegible] DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dép[illegible] à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉ[illegible] RÉSU[illegible] de dépe[illegible]	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		Suite du MINISTÈRE D[illegible]USTICE ET DES CULTES.										
		SE[illegible] DES CULTES.										
		ADMINISTRATION CENTRALE.										
Ire.	1	Personnel	222,400f 00c	222,398f 33c	222,298f 33c	100f 00c		1f 67c	100f 00c	222,298f 33c	264,165f 93c	
	2	Matériel	42,000 00	41,999 60	41,867 60	132 00		0 40	132 00	41,867 60		
		PERSONNEL DU CULTE CATHOLIQUE.										
IIe.	3	Cardinaux, archevêques et évêques	1,690,300 00	1,642,096 56	1,637,013 23	5,083 33	48,[illegible]	48,203 44	5,083 33	1,637,013 23	42,763,099 95	
	4	Vicaires généraux, chapitre et clergé paroissial	38,798,650 00	38,796,763 02	38,749,202 01	47,561 01	1,[illegible]	1,886 98	47,561 01	38,749,202 01		
	5	Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève	252,500 00	252,254 00	251,920 67	333 33	[illegible]	246 00	333 33	251,920 67		
	6	Bourses des séminaires catholiques	1,155,400 00	1,154,327 48	1,154,327 38	0 10	1,[illegible]	1,072 52	0 10	1,154,327 38		
	7	Pensions ecclésiastiques et secours personnels	871,000 00	869,826 66	865,636 66	4,190 00	1,[illegible]	1,173 34	4,190 00	865,636 66		
	8	Secours à divers établissements religieux	105,000 00	105,000 00	105,000 00	"		"	"	105,000 00		
		MATÉRIEL ET TRAVAUX DU CULTE CATHOLIQUE.										
IIIe.	9	Service intérieur des édifices diocésains	604,000 00	556,933 68	556,878 68	55 00	47,[illegible]	47,066 32	55 00	556,878 68	2,957,833 68	
	10	Entretien des édifices diocésains	1,113,000 00	1,102,816 25	1,100,303 99	2,512 26	10,[illegible]	10,183 75	2,512 26	1,100,303 99		
	11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,290,000 00	1,290,000 00	1,268,385 47	21,614 53		"	21,614 53	1,268,385 47		
	12	Dépenses accidentelles et frais de passage	33,000 00	32,953 89	32,265 54	688 35		46 11	688 35	32,265 54		
		PERSONNEL ET MATÉRIEL DES CULTES NON CATHOLIQUES.										
IVe.	13	Personnel des cultes protestants	1,543,036 00	1,543,029 25	1,539,179 25	3,850 00		6 75	3,850 00	1,539,179 25	1,907,367 92	
	14	Subvention au directoire de la confession d'Augsbourg	34,000 00	33,999 85	33,999 85	"		0 15	"	33,999 85		
	15	Personnel du culte israélite	212,200 00	206,356 61	204,239 95	2,116 66	5,[illegible]	5,843 39	2,116 66	204,239 95		
	16	Secours pour les édifices des cultes protestants et israélite	130,000 00	129,970 00	129,948 87	21 13		30 00	21 13	129,948 87		
	18	Dépenses des exercices périmés	2,654 08	2,654 08	2,654 08	"		"	"	2,654 08	2,654 08	
			48,099,140 08	47,983,379 26	47,895,121 56	88,257 70	115,[illegible]	115,760 82	88,257 70	47,895,121 56	47,895,121 56	
	17	Dépenses des exercices clos	148,523 27	148,523 27	148,523 27	"		"	"	148,523 27	148,523 27	
			48,247,663 35	48,131,902 53	48,043,644 83	88,257 70	115,[illegible]	115,760 82	88,257 70	48,043,644 83	48,043,644 83	
								204,018f 52c				

RÉCAPITULATION.

1re partie. — Dépenses de la justice	33,181,810 50	32,854,085 50	32,840,882 54	13,202 96	327,[illegible]	327,725 00	13,202 96	32,840,882 54	32,840,882 54
2e partie. — Dépenses des cultes	48,247,663 35	48,131,902 53	48,043,644 83	88,257 70	115,[illegible]	115,760 82	88,257 70	48,043,644 83	48,043,644 83
	81,429,473 85	80,985,988 03	80,884,527 37	101,460 66	443,[illegible]	443,485 82	101,460 66	80,884,527 37	80,884,527 37
						544,946f 48c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif* des Dépenses *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
		ADMINISTRATION CENTRALE.										
I re.	1	Personnel	673,400f 00c	673,332f 49c	672,874f 17c	458f 32c	67f 51c	458f 32c	672,874f 17c	958,995f 47c		
	2	Matériel	287,500 00	287,496 85	286,121 30	1,375 55	3 15	1,375 55	286,121 30			
		TRAITEMENTS DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.										
II e.	3	Traitements des agents politiques et consulaires	6,746,300 00	6,746,240 29	6,743,801 41	2,438 88	59 71	2,438 88	6,743,801 41	6,849,508 57		
	4	——— des agents en inactivité	105,800 00	105,707 16	105,707 16	"	92 84	"	105,707 16			
		DÉPENSES VARIABLES.										
	5	Frais d'établissement	240,900 00	240,888 75	240,888 75	"	11 25	"	240,888 75			
	6	—— de voyage et de courriers	700,000 00	699,995 55	698,469 63	1,525 92	4 45	1,525 92	698,469 63			
	7	—— de service	2,050,000 00	2,049,995 39	2,042,957 28	7,038 11	4 61	7,038 11	2,042,957 28			
	8	Présents diplomatiques	38,290 00	38,261 21	38,261 21	"	28 79	"	38,261 21			
	9	Indemnités et secours	95,010 00	94,021 49	93,862 05	159 44	988 51	159 44	93,862 05			
III e.	10	Dépenses secrètes	550,000 00	550,000 00	550,000 00	"	"	"	550,000 00	5,073,394 85		
	11	Missions, dépenses extraordinaires et dépenses imprévues	999,000 00	998,976 53	996,576 53	2,400 00	23 47	2,400 00	996,576 53			
	12	Frais de location de l'ambassade ottomane	52,000 00	51,998 27	51,979 47	18 80	1 73	18 80	51,979 47			
	14	Subvention accordée à l'émir Abd-el-Kader	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	120,000 00			
	15	Subvention au budget des chancelleries consulaires	200,000 00	200,000 00	200,000 00	"	"	"	200,000 00			
	16	Restauration de l'église Sainte-Anne, à Jérusalem	69,163 58	69,163 58	40,399 93	28,763 65	"	28,763 65	40,399 93			
	17	Dépenses des exercices périmés	13,657 00	13,657 00	13,657 00	"	"	"	13,657 00	13,657 00		
			12,941,020 58	12,939,734 56	12,895,555 89	44,178 67	1,286 02	44,178 67	12,895,555 89	12,895,555 89		
	13	Dépenses des exercices clos	179,383 55	179,383 55	179,383 55	"	"	"	179,383 55	179,383 55		
			13,120,404 13	13,119,118 11	13,074,939 44	44,178 67	1,286 02	44,178 67	13,074,939 44	13,074,939 44		
							45,464f 69c					

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1866, par chapitres.	Crédits définitifs de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
		ADMINISTRATION CENTRALE.										
Ire.	1	Traitement du Ministre et personnel de l'administration centrale	1,413,100f 00c	1,412,515f 09c	1,412,256f 76c	258f 33c	584f 91c	258f 33c	1,412,256f 76c	1,815,511f 76c		
	2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	404,000 00	403,996 46	403,255 00	741 46	3 54	741 46	403,255 00			
		ADMINISTRATION GÉNÉRALE.										
IIe.	3	Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements	5,615,050 00	5,614,903 53	5,613,983 41	920 12	146 47	920 12	5,613,983 41	11,844,389 12		
	4	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,904,900 00	5,903,135 29	5,903,001 96	133 33	1,764 71	133 33	5,903,001 96			
	5	Inspections générales administratives	248,500 00	247,454 50	247,454 50	"	1,045 50	"	247,454 50			
	6	Dépenses générales de la garde nationale	80,000 00	79,998 75	79,949 25	49 50	1 25	49 50	79,949 25			
		SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.										
IIIe.	7	Personnel des lignes télégraphiques	6,354,700 00	6,351,818 35	6,350,679 79	1,138 56	2,881 65	1,138 56	6,350,679 79	8,951,003 96		
	8	Matériel des lignes télégraphiques	2,628,760 00	2,627,888 21	2,600,324 17	27,564 04	871 79	27,564 04	2,600,324 17			
		SÛRETÉ PUBLIQUE.										
IVe.	9	Dépenses des commissariats de l'émigration	51,000 00	50,998 71	50,998 71	"	1 29	"	50,998 71	8,014,865 49		
	10	Traitements et indemnités des commissaires de police et inspecteurs de la librairie	1,170,875 00	1,111,167 82	1,110,882 83	284 99	59,707 18	284 99	1,110,882 83			
	11	Subvention à la ville de Paris pour la police municipale	4,247,000 00	4,247,000 00	4,247,000 00	"	"	"	4,247,000 00			
	12	Frais de police de l'agglomération lyonnaise	606,020 00	605,983 95	605,983 95	"	36 05	"	605,983 95			
	13	Dépenses secrètes de sûreté publique	2,000,000 00	2,000,000 00	2,000,000 00	"	"	"	2,000,000 00			
		A reporter	30,723,905 00	30,656,860 66	30,625,770 33	31,090 33	67,044 34	31,090 33	30,625,770 33	30,625,770 33		

Suite du BUDGET ORDI[illegible] DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif* des Dépe[illegible] *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉ[illegible]	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		Suite du MINI[illegible] L'INTÉRIEUR.										
		Report.....	30,723,905f00c	30,656,860f66c	30,625,770f33c	31,090f 33c	67,[illegible]	67,044f 34c	31,090f 33c	30,625,770f 33c	30,625,770f 33c	
		SERVICE DES PRISONS.										
Ve.	14	Dépenses ordinaires et frais de transport des détenus, constructions et acquisitions.....	14,637,100 00	14,637,031 34	14,550,554 82	86,476 52		68 66	86,476 52	14,550,554 82	17,884,629 81	
	15	Remboursement sur le produit du travail des condamnés..	3,365,000 00	3,334,374 09	3,334,074 99	299 10	30,[illegible]	30,625 91	299 10	3,334,074 99		
		SUBVENTIONS ET SECOURS.										
	16	Subvention aux établissements généraux de bienfaisance...	862,410 00	862,410 00	862,410 00	"		"	"	862,410 00		
	17	Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance.....	1,046,000 00	1,044,555 00	1,040,851 20	3,703 80	1,[illegible]	1,445 00	3,703 80	1,040,851 20		
	18	Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement, etc.....	1,110,000 00	1,109,989 41	1,107,434 82	2,554 59		10 59	2,554 59	1,107,434 82		
	19	Secours aux étrangers réfugiés.....	1,340,000 00	1,336,415 35	1,335,338 63	1,076 72	3[illegible]	3,584 65	1,076 72	1,335,338 63	5,318,486 26	
VIe.	20	Dépenses du matériel des cours impériales; frais d'occupation du palais de justice de Paris par la cour de cassation.....	600,000 00	600,000 00	587,446 71	12,553 29		"	12,553 29	587,446 71		
	21	Subventions pour construction de ponts à péage sur des chemins vicinaux.....	200,000 00	200,000 00	200,000 00	"		"	"	200,000 00		
	22	Suppléments au *Moniteur* et débats législatifs.....	185,004 90	185,004 90	185,004 90	"		"	"	185,004 90		
	24	Dépenses des exercices périmés.....	22,335 64	22,335 64	22,335 64	"		"	"	22,335 64	22,335 64	
			54,091,755 54	53,988,976 39	53,851,222 04	137,754 35	102,[illegible]	102,779 15	137,754 35	53,851,222 04	53,851,222 04	
	23	Dépenses des exercices clos.....	383,818 52	383,818 52	383,818 52	"		"	"	383,818 52	383,818 52	
			54,475,574 06	54,372,794 91	54,235,040 56	137,754 35	102,[illegible]	102,779 15	137,754 35	54,235,040 56	54,235,040 56	
								240,533f 50c				

Suite du BUDGET ORDI DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dépe à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉ	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE FINANCES.											
II°.	34	Administration centrale des finances.	Personnel	5,851,371f21c	5,802,343f76c	5,801,751f60c	592f 16c		49,027f 45c	592f 16c	5,801,751f60c	8,632,667f86c	
	35		Matériel	2,330,000 00	2,324,284 49	2,323,931 99	352 50		5,715 51	352 50	2,323,931 99		
	36		Dépenses diverses	234,976 00	225,948 34	225,948 34	"		9,027 66	"	225,948 34		
	37	Monnaies et médailles. (Service des établissements monétaires.)	Personnel	69,900 00	69,898 98	69,898 98	"		1 02	"	69,898 98		
	38		Matériel	82,400 00	82,378 50	82,378 50	"		21 50	"	82,378 50		
	39		Dépenses diverses	33,900 00	33,711 09	33,711 09	"		188 91	"	33,711 09		
	40	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance		297,862 68	95,047 36	95,047 36	"		202,815 32	"	95,047 36		
III°.	42	Cour des comptes.	Personnel	1,461,200 00	1,461,196 56	1,461,196 56	"		3 44	"	1,461,196 56	1,541,195 89	
	43		Matériel et dépenses diverses	80,000 00	79,999 33	79,999 33	"		0 67	"	79,999 33		
IV°.	44	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	1,476,000 00	844,320 01	841,523 09	2,796 92		631,679 99	2,796 92	841,523 09		
	45		Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	4,170,000 00	4,162,122 21	4,162,122 21	"		7,877 79	"	4,162,122 21	6,140,561 97	
	46		Traitements et frais de service des payeurs dans les départements	1,137,500 00	1,136,916 67	1,136,916 67	"		583 33	"	1,136,916 67		
				17,225,100 89	16,318,167 30	16,314,425 72	3,741 58		906,942 50	3,741 58	16,314,425 72	16,314,425 72	
II°.	41	Dépenses des exercices clos		2,369,292 59	2,369,292 59	2,369,292 59	"		"	"	2,369,292 59	2,369,292 59	
				19,594,402 48	18,687,459 89	18,683,718 31	3,741 58		906,942 59	3,741 58	18,683,718 31	18,683,718 31	
									910,684f 17c				

Suite du BUDGET ORDIN[illegible] DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dépe[illegible] à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUV[illegible]MENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

DÉPENSES DU MIN[illegible]E LA GUERRE.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉD[illegible] EXCÉDA[illegible] les dépen[illegible]	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par sections.
		ADMINISTRATION CENTRALE.									
Ire.	1	Administration centrale. (Personnel.)	1,985,538[f] 00[c]	1,985,532[f] 72[c]	1,985,532[f] 72[c]	"	[illegible]	5[f] 28[c]	"	1,985,532[f] 72[c]	2,685,126[f] 75[c]
	2	——— (Matériel.)	549,500 00	549,495 13	549,495 13	"	[illegible]	4 87	"	549,495 13	
	3	Dépôt général de la guerre	150,100 00	150,098 90	150,098 90	"	[illegible]	1 10	"	150,098 90	
		ÉTATS-MAJORS, GENDARMERIE.									
II[e].	4	États-majors	21,734,609 41	21,728,115 85	21,728,115 85	"	6,[illegible]	6,493 56	"	21,728,115 85	49,592,415 38
	5	Gendarmerie impériale	27,937,657 59	27,895,285 54	27,864,299 53	30,986[f] 01[c]	42,[illegible]	42,372 05	30,986[f] 01[c]	27,864,299 53	
		SOLDE ET ENTRETIEN DES TROUPES.									
III[e].	6	Solde et prestations en nature	248,773,145 05	248,343,651 94	246,377,630 31	1,966,021 63	429,[illegible]	429,493 11	1,966,021 63	246,377,630 31	280,040,494 58
	7	Habillement et campement	19,156,826 80	19,155,570 55	19,073,808 26	81,762 29	1,[illegible]	1,256 25	81,762 29	19,073,808 26	
	8	Lits militaires	4,952,653 00	4,806,504 50	4,805,809 95	694 55	146,[illegible]	146,148 50	694 55	4,805,809 95	
	9	Transports généraux	2,222,850 00	1,942,869 46	1,844,444 04	98,425 42	279,[illegible]	279,980 54	98,425 42	1,844,444 04	
	10	Recrutement et réserve	573,780 00	573,264 15	572,890 17	373 98	[illegible]	515 85	373 98	572,890 17	
	11	Justice militaire	1,267,182 77	1,181,161 21	1,180,719 81	441 40	86,[illegible]	86,021 56	441 40	1,180,719 81	
	12	Remonte générale	5,537,900 00	5,536,373 75	5,535,098 21	1,275 54	1,[illegible]	1,526 25	1,275 54	5,535,098 21	
	13	Harnachement	671,791 00	650,093 83	650,093 83	"	21,[illegible]	21,697 17	"	650,093 83	
		MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.									
IVe.	14	Établissement et matériel de l'artillerie	7,163,938 00	7,079,541 54	7,066,387 36	13,154 18	84,[illegible]	84,396 46	13,154 18	7,066,387 36	19,695,826 04
	15	——— du génie	12,730,187 49	12,701,703 44	12,629,438 68	72,264 76	28,[illegible]	28,484 05	72,264 76	12,629,438 68	
		ÉCOLES MILITAIRES, INVALIDES DE LA GUERRE, ETC.									
V[e].	16	Écoles impériales militaires	3,028,653 00	3,018,712 09	3,018,324 86	387 23	9,[illegible]	9,940 91	387 23	3,018,324 86	6,878,462 37
	17	Invalides de la guerre	1,687,249 00	1,621,894 70	1,621,894 88	"	65,[illegible]	65,354 12	"	1,621,894 88	
	18	Solde de non-activité et solde de réforme	433,342 92	415,456 83	415,456 65	"	17,[illegible]	17,886 27	"	415,456 65	
	19	Secours	1,731,555 00	1,727,430 49	1,727,050 49	380 00	4,[illegible]	4,124 51	380 00	1,727,050 49	
	20	Dépenses temporaires	54,850 00	53,944 99	53,944 99	"	[illegible]	905 01	"	53,944 99	
	21	Dépenses secrètes	50,000 00	41,790 50	41,790 50	"	8,[illegible]	8,209 50	"	41,790 50	
"	23	Dépenses des exercices périmés	27,870 18	27,870 18	27,870 18	"		"	"	27,870 18	27,870 18
			362,421,179 21	361,186,362 29	358,920,195 30	2,266,166 99	1,234,[illegible]	1,234,816 92	2,266,166 99	358,920,195 30	358,920,195 30
"	22	Dépenses des exercices clos	509,053 65	509,053 65	509,053 65	"		"	"	509,053 65	509,053 65
"	24	Rappels de dépenses payables sur revues, etc	1,013,456 46	1,013,456 46	1,013,456 46	"		"	"	1,013,456 46	1,013,456 46
			363,943,689 32	362,708,872 40	360,442,705 41	2,266,166 99	1,234,[illegible]	1,234,816 92	2,266,166 99	360,442,705 41	360,442,705 41
								3,500,983[f] 91[c]			

CHAPITRES	OBSERVATIONS.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.
1, 2 et 3	Restant libre sans importance	11[f] 25[c]
4	Économies résultant d'incomplets, compte tenu de l'excédant de dépenses produit par la délivrance d'un certain nombre de congés avec solde de présence	6,493 56
5	Incomplets dans la gendarmerie, balance faite d'une augmentation de dépenses de la garde de Paris	42,372 05
6	Économies sur la solde et les accessoires de solde, par suite des réductions opérées dans les cadres, en exécution du décret du 15 novembre 1865, sur les dépenses du service des hôpitaux et sur l'indemnité de route, compensation faite de l'augmentation résultant de dépenses imprévues en Algérie pour le service des vivres, de la cherté des denrées fourragères et d'un dépassement applicable au personnel des subsistances et aux convois militaires	429,493 11
7	Restant libre sur les dépenses du matériel, balance faite d'une insuffisance en ce qui concerne le personnel	1,256 25
8	Excédant de crédit résultant du maintien au Mexique des troupes composant le corps expéditionnaire	146,148 50
9	Économies réalisées sur les transports directs et sur l'indemnité extraordinaire de voyage, compte tenu d'un léger excédant de dépenses au titre des équipages militaires	279,980 54
10	Disponible sans importance	515 85
11	Diminution portant sur les frais généraux de justice et sur les prisons militaires, compensation faite d'un excédant de dépenses portant presque entièrement sur les pénitenciers militaires	86,021 56
12	Économies réalisées sur les achats de chevaux à l'intérieur, déduction faite d'un dépassement applicable à l'Algérie	1,526 25
13	Diminutions sur les différentes parties du service et notamment sur le harnachement des équipages militaires	21,697 17
14	Excédant de crédit sur les fonderies, les poudres et la capsulerie de guerre, balance faite d'une insuffisance portant en majeure partie sur les armes portatives	84,396 46
15	Restant libre produit par l'ajournement de quelques travaux de fortification à l'intérieur et atténué par une insuffisance sur les bâtiments militaires et les dépenses accessoires	28,484 05
16	Résultat des différences en plus et en moins dans les dépenses des écoles militaires	9,940 91
17	Diminution de l'effectif	65,354 12
18	*Idem*	17,886 27
19	Extinctions	4,124 51
20	*Idem*	905 01
21	Somme restée libre	8,209 50
	TOTAL des excédants de crédits du compte de 1866	1,234,816 92

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS [illegible] les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par sections.
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. (Suite.)									
		DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.									
		ADMINISTRATION CENTRALE. DÉPENSES SECRÈTES.									
Ier.	1	Administration centrale. (Personnel.)	458,260f00c	458,176f75c	458,176f75c	"	[illegible]	83f25c	"	458,176f 75c	674,870f 33c
	2	——— (Matériel.)	92,000 00	77,781 49	77,781 49	"	14,2[illegible]	14,218 51	"	77,781 49	
	3	Publications, expositions, établissements scientifiques, etc.	65,800 00	60,739 84	60,739 84	"	5,0[illegible]	5,060 16	"	60,739 84	
	4	Dépenses secrètes	80,000 00	78,172 25	78,172 25	"	1,8[illegible]	1,827 75	"	78,172 25	
		ADMINISTRATION GÉNÉRALE.									
IIe.	5	Administration générale et provinciale	2,972,565 00	2,968,976 35	2,968,515 47	460f 88c	[illegible]	3,588 65	460f 88c	2,968,515 47	3,969,433 32
	6	Commandement et administration des populations arabes	1,010,900 00	1,005,677 35	1,000,917 85	4,759 50	[illegible]	5,222 65	4,759 50	1,000,917 85	
		SERVICE DE LA JUSTICE, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, ETC.									
IIIe.	7	Justice musulmane	64,000 00	51,199 79	51,193 12	6 67	[illegible]	12,800 21	6 67	51,193 12	
	8	Instruction publique musulmane	243,247 00	241,699 70	241,699 70	"	[illegible]	1,547 30	"	241,699 70	
	9	Culte musulman	68,500 00	61,422 71	61,422 71	"	[illegible]	7,077 29	"	61,422 71	3,792,572 45
	10	Services financiers	3,196,398 33	2,929,394 14	2,920,155 92	9,238 22	[illegible]	267,004 19	9,238 22	2,920,155 92	
	11	Service maritime et surveillance de la pêche	607,800 00	518,101 00	518,101 00	"	[illegible]	89,699 00	"	518,101 00	
		COLONISATION, TRAVAUX PUBLICS.									
IVe.	12	Colonisation et topographie	2,351,531 67	2,289,020 71	2,287,525 36	1,495 35	[illegible]	62,510 96	1,495 35	2,287,525 36	5,702,516 47
	13	Travaux publics	3,450,658 00	3,421,084 90	3,414,991 11	6,093 79	[illegible]	29,573 10	6,093 79	3,414,991 11	
	15	Dépenses des exercices périmés	9,063 67	7,796 79	7,796 79	"	[illegible]	1,266 88	"	7,796 79	7,796 79
			14,670,723 67	14,169,243 77	14,147,189 36	22,054 41	[illegible]	501,479 90	22,054 41	14,147,189 36	14,147,189 36
"	14	Dépenses des exercices clos	34,765 13	34,765 13	34,765 13	"		"	"	34,765 13	34,765 13
"	16	Rappels de dépenses payables sur revues	"	"	"	"		"	"	"	"
			14,705,488 80	14,204,008 90	14,181,954 49	22,054 41	[illegible]	501,479 90	22,054 41	14,181,954 49	14,181,954 49
								523,534f 31c			

CHAPITRES.		CRÉDITS excédant les dépenses.
		fr. c.
1	Restant libre sans importance	83 25
2	Économies sur les frais d'impression	14,218 51
3	Diminution portant sur les dépenses relatives aux missions	5,060 16
4	Ne comportant pas d'explications	1,827 75
5	Restant disponible relativement de peu d'importance	3,588 65
6	Économie dans les frais d'investiture et de présents aux indigènes	5,222 65
7	Incomplets dans le cadre du service de la justice musulmane	12,800 21
8	Vacances d'emploi	1,547 30
9	*Idem*	7,077 29
10	Suppression du remboursement de la valeur des poudres fournies à l'Algérie et économie sur le service des forêts	267,004 19
11	Diminution provenant de la cession à une compagnie particulière des services de la correspondance et des transports sur le littoral algérien, et économie dans le chiffre de la subvention allouée à cette compagnie par suite de sa prise de possession dudit service au mois de juillet 1866 seulement	89,699 00
12	Changement du mode d'encouragement à la culture cotonnière et réduction en principe de l'allocation des secours de route aux individus originaires de l'Algérie ou établis déjà dans la colonie	62,510 96
13	Excédant de crédit provenant en grande partie de vacances d'emploi et d'économie sur les frais de main-d'œuvre, d'achats et d'entretien d'instruments	29,573 10
15	Créances ordonnancées et non acquittées	1,266 88
	TOTAL des excédants de crédits du compte de 1866	501,479 90

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif* des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS [illegible]	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.										
		ADMINISTRATION CENTRALE, CONSEILS, ETC.										
Ire.	1	Administration centrale. (Personnel.)	1,063,900f 00c	1,063,646f 73c	1,063,646f 73c	"	[illegible]	253f 27c	"	1,063,646f 73c	1,832,550f 33c	
	2	Administration centrale. (Matériel.)	281,300 00	281,203 82	272,519 01	8,684f 81c	[illegible]	96 18	8,684 81	272,519 01		
	3	Conseils, inspections générales et contrôle central	497,034 00	496,384 59	496,384 59	"	[illegible]	649 41	"	496,384 59		
		ÉTATS-MAJORS, ÉQUIPAGES, ETC.										
IIe.	4	États-majors et équipages	29,551,277 47	29,527,089 95	29,526,143 04	946 91	[illegible]	24,187 52	946f 91c	29,526,143 04	64,811,386 76	
	5	Troupes	9,147,434 28	9,142,035 74	9,141,664 78	370 96	[illegible]	5,398 54	370 96	9,141,664 78		
	6	Corps entretenus et agents divers	6,267,188 83	6,254,207 44	6,254,207 44	"	[illegible]	12,981 39	"	6,254,207 44		
	7	Maistrance, gardiennage et surveillance	2,953,731 00	2,952,755 78	2,948,879 33	3,876 45	[illegible]	975 22	3,876 45	2,948,879 33		
	8	Hôpitaux	2,553,427 00	2,552,419 59	2,552,138 59	281 00	[illegible]	1,007 41	281 00	2,552,138 59		
	9	Vivres	14,588,463 83	14,388,733 03	14,388,353 58	379 45	[illegible]	199,730 80	379 45	14,388,353 58		
		SALAIRES D'OUVRIERS, APPROVISIONNEMENTS, ETC.										
IIIe.	10	Salaires d'ouvriers	16,662,321 00	16,654,591 32	16,654,585 32	6 00	[illegible]	7,729 68	6 00	16,654,585 32	60,820,031 68	
	11	Approvisionnements généraux de la flotte	36,327,681 00	36,310,277 13	36,282,797 04	27,480 09	[illegible]	17,403 87	27,480 09	36,282,797 04		
	12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	7,701,500 00	7,657,614 72	7,619,507 70	38,107 02	[illegible]	43,885 28	38,107 02	7,619,507 70		
	13	Poudres	294,847 00	263,141 62	263,141 62	"	[illegible]	31,705 38	"	263,141 62		
		ÉCOLES NAVALES, ETC.										
IVe.	14	Justice maritime	149,830 00	143,039 02	143,034 74	4 28	[illegible]	6,790 98	4 28	143,034 74	4,076,969 67	
	15	École navale et boursiers de la marine	246,000 00	209,127 64	209,127 64	"	[illegible]	36,872 36	"	209,127 64		
	16	Service hydrographique et scientifique	462,000 00	461,325 36	461,134 74	190 62	[illegible]	674 64	190 62	461,134 74		
	17	Frais généraux d'impressions et achats de livres	500,400 00	479,782 81	479,737 04	45 77	[illegible]	20,617 19	45 77	479,737 04		
	18	Frais de voyages et dépenses diverses	2,612,660 00	2,607,693 23	2,592,677 36	15,015 87	[illegible]	4,966 77	15,015 87	2,592,677 36		
	19	Traitements temporaires	99,686 73	77,250 03	77,250 03	"	[illegible]	22,436 70	"	77,250 03		
	20	Chiourmes	151,650 00	114,008 12	114,008 12	"	[illegible]	37,641 88	"	114,008 12		
		SERVICE COLONIAL.										
Ve.	21	Personnel civil et militaire	14,111,971 36	13,830,855 88	13,566,637 51	264,218 37	[illegible]	281,115 48	264,218 37	13,566,637 51	23,523,047 14	
	22	Matériel civil et militaire	3,104,430 00	2,944,036 44	2,905,720 11	38,316 33	[illegible]	160,393 56	38,316 33	2,905,720 11		
	23	Service pénitentiaire à la Guyane	5,008,397 59	4,981,401 47	4,981,189 52	211 95	[illegible]	26,996 12	211 95	4,981,189 52		
	24	Subvention au service local des colonies	2,223,500 00	2,223,500 00	2,069,500 00	154,000 00		"	154,000 00	2,069,500 00		
	26	Dépenses des exercices périmés	215,579 35	214,982 69	214,982 69	"	[illegible]	596 66	"	214,982 69	214,982 69	
			156,776,210 44	155,831,104 15	155,278,968 27	552,135 88	[illegible]	945,106 29	552,135 88	155,278,968 27	155,278,968 27	
	25	Dépenses des exercices clos	853,711 47	853,711 47	853,711 47	"		"	"	853,711 47	853,711 47	
	27	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1866.	271,992 91	271,992 91	271,992 91	"		"	"	271,992 91	271,992 91	
			157,901,914 82	156,956,808 53	156,404,672 65	552,135 88	[illegible]	945,106 29	552,135 88	156,404,672 65	156,404,672 65	
								1,497,242f 17c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.									
		ADMINISTRATION CENTRALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.									
Ire.	1	Personnel de l'administration centrale de l'instruction publique..	570,950f00c	570,947f24c	570,947f24c	"	2f76c	"	570,947f 24c	709,726f 05c	
	2	Matériel	140,000 00	139,999 31	138,778 81	1,220f 50c	0 69	1,220f 50c	138,778 81		
		SERVICES GÉNÉRAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.									
IIe.	3	Inspecteurs généraux de l'instruction publique	247,000 00	246,995 34	246,971 12	24 22	4 66	24 22	246,971 12	1,690,034 13	
	4	Services généraux de l'instruction publique	238,000 00	237,999 93	233,463 92	4,536 01	0 07	4,536 01	233,463 92		
	5	Administration académique	1,210,000 00	1,209,999 09	1,209,599 09	400 00	0 91	400 00	1,209,599 09		
		ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES.									
	6	École normale supérieure	293,610 00	293,609 84	293,208 44	401 40	0 16	401 40	293,208 44		
	7	Facultés	3,828,821 00	3,828,801 49	3,826,693 09	2,108 40	19 51	2,108 40	3,826,693 09		
	8	Bibliothèque de l'Université	26,000 00	25,999 75	25,999 75	"	0 25	"	25,999 75		
	9	Institut impérial de France	615,200 00	615,200 00	614,938 79	261 21	"	261 21	614,938 79		
	10	Académie de médecine	43,700 00	43,699 98	43,575 48	124 50	0 02	124 50	43,575 48		
	11	Collége de France	277,000 00	277,000 00	277,000 00	"	"	"	277,000 00		
	12	Muséum d'histoire naturelle	592,380 00	592,379 83	592,379 83	"	0 17	"	592,379 83		
	13	Établissements astronomiques	267,260 00	267,259 64	267,036 75	222 89	0 36	222 89	267,036 75		
	14	Écoles des langues vivantes. — Bibliothèque et musée d'Alger	82,800 00	82,800 00	82,656 36	143 64	"	143 64	82,656 36		
	15	École des Chartes	37,800 00	37,800 00	37,500 00	300 00	"	300 00	37,500 00		
	16	École d'Athènes	64,500 00	64,495 47	61,663 32	2,832 15	4 53	2,832 15	61,663 32		
IIIe.	17	Bibliothèque impériale. (Dépenses ordinaire.)	422,500 00	422,499 97	421,607 58	892 39	0 03	892 39	421,607 58	7,420,743 47	
	18	——— (Confection de catalogues.)	50,000 00	49,999 96	49,999 96	"	0 04	"	49 999 96		
	19	Bibliothèques publiques	197,500 00	197,496 11	197,355 86	140 25	3 89	140 25	197,355 86		
	20	Sociétés savantes	54,000 00	54,000 00	53,350 00	650 00	"	650 00	53,350 00		
	21	Subvention au Journal des Savants	15,000 00	15,000 00	15 000 00	"	"	"	15,000 00		
	22	Souscriptions scientifiques et littéraires	140,000 00	139,993 40	139,813 40	180 00	6 60	180 00	139,813 40		
	23	Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	200,000 00	199,975 00	199,475 00	500 00	25 00	500 00	199,475 00		
	24	Encouragements aux membres du corps enseignant et souscriptions, etc.	60,000 00	59,999 50	59,504 50	495 00	0 50	495 00	59,504 50		
	25	Voyages et missions scientifiques	42,000 00	41,998 75	41,998 75	"	1 25	"	41,998 75		
	26	Recueil et publication de documents inédits sur l'histoire de France.	120,000 00	119,999 61	119,986 61	13 00	0 39	13 00	119,986 61		
		INSTRUCTION SECONDAIRE.									
	27	Frais généraux de l'instruction secondaire	100,000 00	99,990 66	87,225 66	12,765 00	9 34	12,765 00	87,225 66		
IVe.	28	Lycées impériaux et colléges communaux	2,570,970 00	2,570,961 15	2,566,981 15	3,980 00	8 85	3,980 00	2,566,981 15	3,521,856 81	
	29	Bourses impériales et dégrèvements	868,000 00	868,000 00	867,650 00	350 00	"	350 00	867,650 00		
		INSTRUCTION PRIMAIRE.									
	30	Inspection des écoles primaires	939,400 00	939,397 92	938,596 31	801 61	2 08	801 61	938,596 31	6,808,974 56	
V^e^.	31	Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État	5,941,700 00	5,941,661 32	5,870,378 25	71,283 07	38 68	71,283 07	5,870,378 25		
	33	Dépenses des exercices périmés	42,179 99	29,100 00	29,100 00	"	13,079 99	"	29,100 00	29,100 00	
			20,298,270 99	20,285,060 26	20,180,435 02	104,625 24	13,210 73	104,625 24	20,180,435 02	20,180,435 02	
	32	Dépenses des exercices clos	390,766 94	390,766 94	390,766 94	"	"	"	390,766 94	390,766 94	
			20,689,037 93	20,675,827 20	20,571,201 96	104,625 24	13,210 73	104,625 24	20,571,201 96	20,571,201 96	
							117,835f 97c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.									
		ADMINISTRATION CENTRALE.									
Ire.	1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale.	1,126,950f00c	1,126,935f14c	1,126,935f14c	"	14f86c	"	1,126,935f14c	1,346,790f81c	
	2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	220,000 00	219,982 22	219,855 67	126f55c	17 78	126f55c	219,855 67		
		PERSONNEL ET SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS.									
IIe.	3	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,934,600 00	3,934,285 97	3,933,294 12	991 85	314 03	991 85	3,933,294 12	9,743,972 24	
	4	——— des conducteurs	4,150,000 00	4,148,318 97	4,146,679 66	1,639 31	1,681 03	1,639 31	4,146,679 66		
	5	——— du corps des mines, enseignement et écoles	866,100 00	865,467 37	865,467 37	"	632 63	"	865,467 37		
	6	——— des gardes-mines	184,000 00	183,971 04	183,904 38	66 66	28 96	66 66	183,904 38		
	7	——— des officiers et maîtres de port du service maritime	272,000 00	271,726 30	271,612 97	113 33	273 70	113 33	271,612 97		
	8	——— des agents affectés à la surveillance de la pêche fluviale.	274,053 00	273,366 45	273,186 55	179 90	686 55	179 90	273,186 55		
	9	Frais généraux, secours, etc	70,500 00	69,827 19	69,827 19	"	672 81	"	69,827 19		
		AGRICULTURE.									
IIIe.	10	Écoles impériales vétérinaires	656,500 00	655,269 78	655,225 01	44 77	1,230 22	44 77	655,225 01	3,920,637 19	
	11	Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel	3,272,000 00	3,265,892 18	3,265,412 18	480 00	6,107 82	480 00	3,265,412 18		
		COMMERCE ET INDUSTRIE.									
	12	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,390,700 00	1,387,988 10	1,387,988 10	"	2,711 90	"	1,387,988 10		
	13	Encouragements aux manufactures et au commerce	318,520 00	315,871 61	311,932 10	3,939 51	2,648 39	3,939 51	311,932 10		
	13 *bis.*	Exploration des gîtes métallifères du Mexique	50,000 00	10,000 00	10,000 00	"	40,000 00	"	10,000 00		
	13 *ter.*	Expériences sur le rendement des sucres après raffinage	200,000 00	194,798 87	194,798 87	"	5,201 13	"	194,798 87		
	13*quat.*	Enquête relative à la circulation monétaire et fiduciaire	15,000 00	12,464 99	12,464 99	"	2,535 01	"	12,464 99		
	13*quin.*	——— aux sociétés coopératives	30,000 00	22,785 21	22,785 21	"	7,214 79	"	22,785 21		
IVe.	14	Encouragements aux pêches maritimes	2,850,000 00	2,849,135 23	2,826,785 23	22,350 00	864 77	22,350 00	2,826,785 23	6,911,362 30	
	15	Poids et mesures	1,005,650 00	1,003,862 24	1,002,791 09	1,071 15	1,787 76	1,071 15	1,002,791 09		
	15 *bis.*	Vérification des étalons-types des poids et mesures	75,000 00	12,654 21	12,530 00	124 21	62,345 79	124 21	12,530 00		
	16	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	272,500 00	260,831 47	252,624 13	8,207 34	11,668 53	8,207 34	252,624 13		
	17	Subvention aux établissements particuliers d'eaux minérales	40,000 00	38,500 00	37,000 00	1,500 00	1,500 00	1,500 00	37,000 00		
	18	Établissements et services sanitaires	305,000 00	294,452 17	294,428 65	23 52	10,547 83	23 52	294,428 65		
	19	Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon, etc	547,500 00	546,519 26	545,233 93	1,285 33	980 74	1,285 33	545,233 93		
		TRAVAUX ORDINAIRES DES PONTS ET CHAUSSÉES.									
Ve.	20	Routes et ponts	33,426,036 70	33,420,149 23	33,410,491 08	9,658 15	5,887 47	9,658 15	33,410,491 08	51,681,036 28	
	21	Navigation intérieure. (Rivières.)	7,233,991 08	7,225,015 49	7,219,625 38	5,390 11	8,975 59	5,390 11	7,219,625 38		
	22	——— (Canaux.)	5,132,221 52	5,123,697 13	5,121,289 19	2,407 94	8,524 39	2,407 94	5,121,289 19		
	23	Ports maritimes, phares et fanaux	5,266,458 36	5,262,613 53	5,259,942 68	2,670 85	3,844 83	2,670 85	5,259,942 68		
	24	Études et subventions pour travaux d'irrigations, de desséchements, etc	566,370 00	563,797 08	563,385 78	411 30	2,572 92	411 30	563,385 78		
	25	Subvention aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péages	27,113 93	14,500 00	14,500 00	"	12,613 93	"	14,500 00		
	26	Matériel des mines	142,000 00	91,802 17	91,802 17	"	50,197 83	"	91,802 17		
	26 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	5,829 39	5,078 85	5,078 85	"	750 54	"	5,078 85	5,078 85	
			73,926,593 98	73,671,559 45	73,608,877 67	62,681 78	255,034 53	62,681 78	73,608,877 67	73,608,877 67	
	27	Dépenses des exercices clos	170,334 42	170,334 42	170,334 42	"	"	"	170,334 42	170,334 42	
			74,096,928 40	73,841,893 87	73,779,212 09	62,681 78	255,034 53	62,681 78	73,779,212 09	73,779,212 09	
							317,716f31c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.										
		ADMINISTRATION CENTRALE. — ARCHIVES DE L'EMPIRE, ETC.										
Ier.	1	Administration centrale. (Personnel.)	487,200f 00c	487,199f 24c	487,162f 58c	36f 66c		0f 76c	36f 66c	487,162f 58c	821,402f 20c	
	2	——— (Matériel.)	40,500 00	40,500 00	40,500 00	"		"	"	40,500 00		
	3	Archives de l'Empire. (Personnel.)	146,500 00	146,498 15	146,498 15	"		1 85	"	146,498 15		
	4	——— (Matériel.)	35,000 00	34,997 03	34,997 03	"		2 97	"	34,997 03		
	5	Correspondance de l'Empereur Napoléon Ier	100,000 00	97,432 09	97,246 76	185 33	25	2,567 91	185 33	97,246 76		
	6	Service intérieur de l'Asile impérial de Saverne	15,000 00	14,997 68	14,997 68	"		2 32	"	14,997 68		
		BEAUX-ARTS ET THÉÂTRES. — MONUMENTS HISTORIQUES. — BÂTIMENTS CIVILS.										
IIe.	7	Établissement des beaux-arts	436,600 00	436,599 56	436,285 76	313 80		0 44	313 80	436,285 76	7,683,649 98	
	8	Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	930,000 00	929,999 86	927,953 55	2,046 31		0 14	2,046 31	927,953 55		
	9	Fête du 15 août 1866	200,000 00	199,996 72	198,267 19	1,729 53		3 28	1,729 53	198,267 19		
	10	Exposition des œuvres des artistes vivants	315,000 00	315,000 00	314,955 73	44 27		"	44 27	314,955 73		
	11	Théâtres impériaux. (Conservatoire de musique.)	1,787,000 00	1,787,000 00	1,787,000 00	"		"	"	1,787,000 00		
	12	Souscriptions	136,000 00	135,998 20	135,957 20	41 00		1 80	41 00	135,957 20		
	13	Encouragements et secours à des artistes, auteurs dramatiques, etc.	254,000 00	253,995 43	253,995 43	"		4 57	"	253,995 43		
	14	Conservation d'anciens monuments historiques	1,100,000 00	1,099,999 19	1,089,025 19	10,974 00		0 81	10,974 00	1,089,025 19		
	15	Personnel des bâtiments civils et édifices publics	103,300 00	103,259 02	103,259 02	"		40 98	"	103,259 02		
	16	Entretien des bâtiments civils et édifices publics	850,000 00	849,945 46	848,640 66	1,304 80		54 54	1,304 80	848,640 66		
	17	Constructions et grosses réparations	1,588,600 00	1,588,460 25	1,588,310 25	150 00		139 75	150 00	1,588,310 25		
		SERVICE DES HARAS.										
IIIe.	18	Haras et dépôts d'étalons	1,836,430 01	1,836,402 23	1,836,402 23	"		27 78	"	1,836,402 23	3,875,400 89	
	19	Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	2,040,000 00	2,039,983 66	2,038,998 66	985 00		16 34	985 00	2,038,998 66		
"	20	Dépenses des exercices périmés	77,150 76	75,722 58	75,722 58	"	1	1,428 18	"	75,722 58	75,722 58	
			12,478,280 77	12,473,986 35	12,456,175 65	17,810 70	45	4,294 42	17,810 70	12,456,175 65	12,456,175 65	
"	21	Dépenses des exercices clos	21,300 75	21,300 75	21,300 75	"		"	"	21,300 75	21,300 75	
		TOTAL	12,499,581 52	12,495,287 10	12,477,476 40	17,810 70	45	4,294 42	17,810 70	12,477,476 40	12,477,476 40	
								22,105f 12c				

Suite du BUDGET ORDIN[illegible] DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dé[illegible] l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉ[illegible] EXC[illegible] [illegible] dépe[illegible]	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au fonds commun du cadastre transportés à l'exerc[ce] 1868.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTI[illegible] EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.											
		CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Service administratif et de perception dans les départements.)											
	47	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,914,300f 00c	2,913,406f 86c	2,913,399f 08c	7f 78c	[illegible]	893f 14c	7f 78c	"	2,913,399f 08c		
	48	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	2,169,317 26	2,165,170 45	2,164,945 53	224 92	[illegible]	4,146 81	224 92	"	2,164,945 53		
		CADASTRE.											
	49	Frais d'arpentage et d'expertise	356,474 31	269,440 27	269,440 27	"	[illegible]	"	"	87,034f 04c	269,440 27		
V[e].	50	Frais de mutations cadastrales	612,089 78	611,426 55	611,111 87	314 68	[illegible]	663 23	314 68	"	611,111 87	17,915,250f 15c	
		FRAIS DE PERCEPTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET AUTRES TAXES.											
	51	Remises aux percepteurs; frais de distribution de premier avertissement, etc.	11,944,000 00	11,768,587 64	11,768,253 40	334 24	[illegible]	175,412 36	334 24	"	11,768,253 40		
	52	Secours aux percepteurs réformés, aux veuves et orphelins de percepteurs	190,000 00	188,100 00	188,100 00	"	[illegible]	1,900 00	"	"	188,100 00		
		ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)											
	53	Personnel	12,941,300 00	12,831,079 35	12,831,016 04	63 31	[illegible]	110,220 65	63 31	"	12,831,016 04		
VIe.	54	Matériel	963,000 00	918,959 92	918,632 92	327 00	[illegible]	44,040 08	327 00	"	918,632 92	15,036,289 29	
	55	Dépenses diverses	1,337,600 00	1,290,803 40	1,286,640 33	4,163 07	[illegible]	46,796 60	4,163 07	"	1,286,640 33		
		FORÊTS. (Service administratif et de surveillance dans les départements.)											
	56	Personnel	4,955,517 00	4,954,444 64	4,952,851 95	1,592 69	[illegible]	1,072 36	1,592 69	"	4,952,851 95		
VIIe.	57	Matériel	3,775,520 00	3,671,347 03	3,656,855 26	14,491 77	[illegible]	104,172 97	14,491 77	"	3,656,855 26	9,247,514 62	
	58	Dépenses diverses	666,500 00	640,757 18	637,807 41	2,949 77	[illegible]	25,742 82	2,949 77	"	637,807 41		
		A reporter	42,825,618 35	42,223,523 29	42,199,054 06	24,469 23	[illegible]	515,061 02	24,469 23	87,034 04	42,199,054 06	42,199,054 06	

Suite du BUDGET ORDI DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif* des Dépe *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉ EXCE les dépe	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au fonds commun du cadastre transportés à l'exercice 1868.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D ATION DES IMPÔTS ET REVENUS.											
		Report.....	42,825,618f 35c	42,223,523f 29c	42,199,054f 06c	24,469f 23c	602	515,061f 02c	24,469f 23c	87,034c 04f	42,199,054f 06c	42,199,054f 06c	
		DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.											
VIIIe.	59	Personnel.....	47,005,450 00	46,911,344 87	46,911,078 99	265 88	94	94,105 13	265 88	"	46,911,078 99	58,097,888 14	
	60	Matériel.....	860,600 00	800,397 46	800,324 41	73 05	60	60,202 54	73 05	"	800,324 41		
	61	Dépenses diverses.....	8,488,230 00	8,442,967 83	8,441,444 86	1,522 97	45	45,262 17	1,522 97	"	8,441,444 86		
	62	Avances recouvrables.....	825,000 00	787,570 53	787,570 53	"	37	37,429 47	"	"	787,570 53		
	63	Dépenses du service des douanes en Algérie.....	1,212,615 00	1,159,546 51	1,157,469 35	2,077 16	53	53,068 49	2,077 16	"	1,157,469 35		
		TABACS. Service administratif et d'exploitation dans les départements.											
IXe.	64	Personnel.....	2,229,422 00	2,169,498 48	2,169,498 48	"	59	59,923 52	"	"	2,169,498 48	60,411,848 96	
	65	Matériel.....	15,255,462 00	13,466,361 50	13,466,285 12	76 38	1,789	1,789,100 50	76 38	"	13,466,285 12		
	66	Dépenses diverses.....	390,700 00	374,927 01	374,917 01	10 00	15	15,772 99	10 00	"	374,917 01		
	67	Avances recouvrables.....	310,000 00	307,927 58	307,927 58	"	2	2,072 42	"	"	307,927 58		
	68	Achats et transports de tabacs.....	47,343,925 00	43,946,984 39	43,946,964 40	19 99	3,396	3,396,940 61	19 99	"	43,946,964 40		
	69	Dépenses du service des tabacs en Algérie.....	250,200 00	146,384 37	146,256 37	128 00	103	103,815 63	128 00	"	146,256 37		
		POSTES. Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.											
Xe.	70	Personnel.....	24,097,340 00	24,092,085 00	24,089,695 39	2,389 61	5	5,255 00	2,389 61	"	24,089,695 39	61,210,363 17	
	71	Matériel.....	12,195,459 00	12,189,136 71	12,183,285 55	5,851 16	6	6,322 29	5,851 16	"	12,183,285 55		
	72	Dépenses diverses.....	1,210,965 00	1,200,035 94	1,199,757 44	278 50	10	10,929 06	278 50	"	1,199,757 44		
	73	Subventions.....	24,187,392 00	23,737,624 79	23,737,624 79	"	449	449,767 21	"	"	23,737,624 79		
			228,688,378 35	221,956,316 26	221,919,154 33	37,161 93	6,7	6,645,028 05	37,161 93	87,034 04	221,919,154 33	221,919,154 33	
								6,682,189f 98c					

Suite du BUDGET ORDIN DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dép à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉ EXCL la dépe	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au fonds commun du cadastre transportés à l'exercice 1868.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		REMBOURSEMENTS ET RESTITU N-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.											
		TAXES SPÉCIALES.											
	74	Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines		4,807f 53c	4,807f 53c	"							
	74	Dégrèvements et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte	55,000f 00c	15,569 38	15,569 38	"	31,[illegible]	23,540f 35c	"	"	31,459f 65c		
	74	Dégrèvements et non-valeurs sur les taxes de vérification des poids et mesures		11,082 74	11,082 74	"							
	75	Remboursements sur produits indirects et divers. — Enregistrement et domaines		2,397,181 33	2,397,181 33	"							
	75	Remboursements sur produits indirects et divers. — Forêts		72,491 39	72,491 39	"							
	75	Remboursements sur produits indirects et divers. — Douanes		92,114 95	92,114 95	"							
	75	Remboursements sur produits indirects et divers. — Contributions indirectes	5,688,000 00	175,711 22	175,711 22	"	134,[illegible]	134,637 06	"	"	5,553,362 94		
	75	Remboursements sur produits indirects et divers. — Tabacs		3,461 70	3,461 70	"							
XIe.	75	Remboursements sur produits indirects et divers. — Postes		12,471 73	12,471 73	"						10,819,350f 96c	
	75	Remboursements sur produits indirects et divers. — Produits divers		2,799,930 62	2,799,930 62	"							
	76	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. — Enregistrement et domaines		2,487,233 41	2,487,233 41	"							
	76	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. — Douanes		341,097 43	341,097 43	"							
	76	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. — Contributions indirectes	4,517,160 01	879,625 99	879,625 99	"	779,[illegible]	779,899 33	"	"	3,737,260 68		
	76	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. — Tabacs		23,262 03	23,262 03	"							
	76	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. — Postes		6,041 82	6,041 82	"							
	77	Primes à l'exportation des marchandises. — Douanes.	490,000 00	476,114 70	476,092 86	21f 84c	13,[illegible]	13,885 30	21f 84c	"	476,092 86		
	78	Escomptes sur divers droits	1,400,000 00	1,021,174 83	1,021,174 83	"	378,[illegible]	378,825 17	"	"	1,021,174 83		
			12,150,160 01	10,819,372 80	10,819,350 96	21 84	1,330,[illegible]	1,330,787 21	21 84	"	10,819,350 96	10,819,350 96	
								1,330,809f 05c					
		RÉCAPITULATI INISTÈRE DES FINANCES.											
		Dette publique et dotations. (Voir pages 270 et 271.)	650,965,946 00	647,485,410 45	644,850,479 60	2,634,930 85	3,480,[illegible]	3,480,535 55	2,634,930 85	"	644,850,479 60	644,850,479 60	
		Service général. (Voir pages 284 et 285.)	19,594,402 48	18,687,459 89	18,683,718 31	3,741 58	906,[illegible]	906,942 59	3,741 58	"	18,683,718 31	18,683,718 31	
		Frais de régie et de perception. (Voir pages 298 à 301.)	228,688,378 35	221,956,316 26	221,919,154 33	37,161 93	6,732,[illegible]	6,645,028 05	37,161 93	87,034 04	221,919,154 33	221,919,154 33	
		Remboursements et restitutions. (Voir pages 302 et 303.)	12,150,160 01	10,819,372 80	10,819,350 96	21 84	1,330,[illegible]	1,330,787 21	21 84	"	10,819,350 96	10,819,350 96	
			911,398,886 84	898,948,559 40	896,272,703 20	2,675,856 20	12,450,[illegible]	12,363,293 40	2,675,856 20	87,034 04	896,272,703 20	896,272,703 20	
								15,039,149f 60c					

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES. Pour les dépenses propres à l'exercice 1866.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS transportés au budget ordinaire de l'exercice 1868 pour le service du cadastre.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1866.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES DU BUDGET ORDINAIRE.												
Dette publique et dotations	650,965,946f 00c	647,485,410f 45c	644,850,479f 60c	"	644,850,479f 60c	2,634,930f 85c	3,480,535f 55c	3,480,535f 55c	2,634,930f 85c	"	644,850,479f 60c	
Services généraux des ministères. — Ministère d'État	3,102,458 30	3,034,485 49	3,020,080 53	10,058f 30c	3,030,138 83	4,346 66	67,972 81	67,972 81	4,346 66	"	3,030,138 83	
Ministère de la justice et des cultes. — Service de la justice	33,181,810 50	32,854,085 50	32,837,948 70	2,933 84	32,840,882 54	13,202 96	327,725 00	327,725 00	13,202 96	"	32,840,882 54	
Ministère de la justice et des cultes. — Service des cultes	48,247,663 35	48,131,902 53	47,895,121 56	148,523 27	48,043,644 83	88,257 70	115,760 82	115,760 82	88,257 70	"	48,043,644 83	
Ministère des affaires étrangères	13,120,404 13	13,119,118 11	12,895,555 89	179,383 55	13,074,939 44	44,178 67	1,286 02	1,286 02	44,178 67	"	13,074,939 44	
——— de l'intérieur	54,475,574 06	54,372,794 91	53,851,222 04	383,818 52	54,235,040 56	137,754 35	102,779 15	102,779 15	137,754 35	"	54,235,040 56	
——— des finances	19,594,402 48	18,687,459 89	16,314,425 72	2,369,292 59	18,683,718 31	3,741 58	906,942 59	906,942 59	3,741 58	"	18,683,718 31	
Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	363,943,689 32	362,708,872 40	359,933,651 76	509,053 65	360,442,705 41	2,266,166 99	1,234,816 92	1,234,816 92	2,266,166 99	"	360,442,705 41	
Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie	14,705,488 80	14,204,008 90	14,147,189 36	34,765 13	14,181,954 49	22,054 41	501,479 90	501,479 90	22,054 41	"	14,181,954 49	
Ministère de la marine et des colonies	157,901,914 82	156,956,808 53	155,550,961 18	853,711 47	156,404,672 65	552,135 88	945,106 29	945,106 29	552,135 88	"	156,404,672 65	
——— de l'instruction publique	20,689,037 93	20,675,827 20	20,180,435 02	390,766 94	20,571,201 96	104,625 24	13,210 73	13,210 73	104,625 24	"	20,571,201 96	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	74,096,928 40	73,841,893 87	73,608,877 67	170,334 42	73,779,212 09	62,681 78	255,034 53	255,034 53	62,681 78	"	73,779,212 09	
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	12,499,581 52	12,495,287 10	12,456,175 65	21,300 75	12,477,476 40	17,810 70	4,294 42	4,294 42	17,810 70	"	12,477,476 40	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	228,688,378 35	221,956,316 26	221,919,154 33	"	221,919,154 33	37,161 93	6,732,062 09	6,645,028 05	37,161 93	87,034f 04c	221,919,154 33	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	12,150,160 01	10,819,372 80	10,819,350 96	"	10,819,350 96	21 84	1,330,787 21	1,330,787 21	21 84	"	10,819,350 96	
TOTAUX GÉNÉRAUX	1,707,363,437 97	1,691,343,643 94	1,680,280,629 97	5,073,942 43	1,685,354,572 40	5,989,071 54	16,019,794 03	15,932,759 99	5,989,071 54	87,034 04	1,685,354,572 40	
								21,921,831f 53c				
								22,008,865f 57c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1866.

Résultat général du Compte définitif du budget ordinaire de l'exercice 1866.

RECETTE.

Fonds généraux reportés de l'exercice 1864. (Cadastre.)		156,474f 31c	
Recouvrements effectués sur droits constatés au profit du budget ordinaire de l'exercice 1866 :			
Contributions directes. (Fonds généraux.)	321,395,460f 90c		
Produits de domaines	9,939,429 96		
Produits des forêts	40,338,096 94		
Impôts et revenus indirects	1,294,326,935 29		
Revenus et produits divers	86,425,527 07		
Produit de la réserve de l'amortissement	32,372,711 74		
	1,784,798,161 90	1,784,798,161 90	
Ensemble		1,784,954,636 21	
A déduire : Fonds généraux transportés au budget ordinaire de l'exercice 1868. (Cadastre.)		87,034 04	
Total de la recette		1,784,867,602 17	1,784,867,602f 17

DÉPENSE.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget ordinaire de l'exercice 1866 :		
Dette publique et dotations	644,850,479 60	
Services généraux des ministères	807,765,587 51	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	221,919,154 33	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	10,819,350 96	
	1,685,354,572 40	1,685,354,572f 40
Excédant de recette du budget ordinaire		99,513,029f 77

2° BUDGET

DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES

ET DES RECETTES CORRÉLATIVES.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE 1866.

Résultats généraux. — Ensemble des évaluations de recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 8 juillet 1865.)	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES spéciales. Augmentations.	Diminutions.	MODIFICATIONS résultant de CHANGEMENTS APPORTÉS LÉGISLATIVEMENT au budget de l'exercice 1866. Augmentations.	Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1866.	OBSERVATIONS.
Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	203,763,048f 00c	11,179,880f 12c	"	"	"	214,942,928f 12c	
Produits éventuels départementaux	26,100,000 00	7,686,178 35	"	"	"	33,786,178 35	
Produits divers spéciaux	3,222,270 00	536,780 91	"	(a) 8,000f 00c	"	3,767,050 91	(a) Loi du 18 juillet 1866.
	233,085,318 00	19,402,839 38	"	8,000 00	"	252,496,157 38	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1864 et 1865. { Exercice 1864	9,924,697f 93c						
Fonds reportés des exercices 1864 et 1865. { Exercice 1865	14,411,299 81						
	"	"	"	(b) 24,335,997 74	"	24,335,997 74	(b) Lois de règlement des exercices 1864 et 1865.
	233,085,318 00	19,402,839 38	"	24,343,997 74	"	276,832,155 12	
		19,402,839f 38c		24,343,997f 74c			
		Résultat en augmentation		..... 43,746,837f 12c			

Résultats généraux. — Ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 8 juillet 1865 et décret de répartition du 28 octobre 1865.)	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES spéciales. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1864 et 1865. (Voir page 312.)	CRÉDITS OUVERTS par la loi du 18 juillet 1866 sur les suppléments de crédits. (Voir page 313.)	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1866.	OBSERVATIONS.
Ministère de l'intérieur	130,449,000f 00c	13,149,769f 66c	"	15,590,418f 23c	"	159,198,187f 89c	
——— des finances	91,510,118 00	5,547,804 11	"	5,598,483 65	"	102,656,405 76	
——— de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie	273,300 00	"	105,300	38,707 53	8,000f 00c	214,506 64	
Ministère de l'instruction publique	6,789,000 00	696,395 77	"	670,200 66	"	8,155,596 43	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	4,063,900 00	114,370 73	"	2,429,187 67	"	6,607,458 40	
	233,085,318 00	19,508,340 27	105,300	24,335,997 74	8,000 00	276,832,155 12	
		19,402,839f 38c					
		Résultat en augmentation		..... 43,746,837f 12c			

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉ

Développement des modifications que les évaluations et les crédits du budget primitif des dép
affectées au service départemental et à divers ser

ÉVALUATIONS DES RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
Contributions directes. (Augmentation : 11,179,880f 12c.)		
Fonds pour dépenses départementales .. Centimes additionnels pour dépenses ordinaires et pour fonds commun, réparti entre les départements	105,193f 06c	
Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses facultatives	34,338 21	
Centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales pour dépenses extraordinaires	3,876,024 20	
——— spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux	1,448,035 84	
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses de l'instruction primaire	205,412 17	
——— du cadastre	"	1,[illegible]
Fonds pour dépenses communales..... Centimes affectés aux dépenses ordinaires	39,404 83	
——— extraordinaires	4,511,420 84	
——— aux dépenses des chemins vicinaux	302,384 28	
——— de l'instruction primaire	404,540 26	
——— pour frais de perception de diverses impositions communales	156,558 05	
Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	256,767 22	
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations ou autres cas fortuits	4,182 59	
Fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière. (Non-valeurs, remises et modérations.)	57,015 67	
des portes et fenêtres. (Non-valeurs.)	30,823 53	
des patentes, décharges, réductions, remises et modérations et frais d'impression et d'expédition des formules de patentes	"	275,8[illegible]
Fonds de réimpositions	23,129 01	
Frais de confection des rôles spéciaux d'impositions extraordinaires	"	1,2[illegible]
Taxe de premier avertissement	2,767 91	
Produits éventuels départementaux. (Augmentation : 7,686,178f 35c.)		
Produits affectés aux dépenses ordinaires	3,095,234 70	
——— facultatives sur diverses natures de recettes	2,935,957 12	
——— extraordinaires	1,646,917 98	
——— spéciales	8,068 55	
Produits divers spéciaux. (Augmentation : 536,780f 91c.)		
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	47,666 12	
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	68,032 91	
Subvention prélevée sur les centimes facultatifs pour les dépenses de l'instruction primaire	375,284 57	
Frais de distribution de premier avertissement de la taxe des biens de mainmorte	28 86	
——— des redevances des mines	1 98	
Remboursement de frais de contrôle et de surveillance des chemins de fer français et algériens	120,124 00	
——— de surveillance des sociétés et établissements divers	"	9,9[illegible]
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	41,079 22	
Subvention de l'Algérie pour les frais de l'exposition permanente de ses produits à Paris	"	
Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	"	105,5[illegible]
	19,796,393 68	303,[illegible]
RÉSULTAT en augmentation.. Ressources applicables au service départemental	13,886,152f 57c	19,402,839f 38c
——— à des services spéciaux	5,516,686 81	

QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE 1866.

sur ressources spéciales de l'exercice 1866 ont éprouvées, d'après la réalisation des ressources spéciaux. (Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834.)

CRÉDITS OUVERTS AUX MINISTRES.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
	Ministère de l'intérieur. (Augmentation : 13,149,769f 66c.)		
1	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements et sur fonds communs	105,193f 06c	"
	——— sur produits éventuels ordinaires	3,095,234 70	"
2	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	34,338 21	"
	——— sur produits de propriétés départementales non affectées à un service public	"	543,361f 97c
	——— sur produits éventuels destinés à des services d'utilité départementale	3,479,319 09	"
3	Dépenses extraordinaires sur le produit de centimes extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	3,876,024 20	"
	——— sur les fonds d'emprunts autorisés par des lois particulières	1,646,917 98	"
4	Dépenses spéciales sur centimes votés par les conseils généraux pour les chemins vicinaux	1,448,035 84	"
	——— sur ressources afférentes à la grande vicinalité	8,068 55	"
	Gouvernement général de l'Algérie. (Diminution : 105,500f 89c.)		
2	Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	"	105,500 89
	Ministère de l'instruction publique. (Augmentation : 696,395f 77c.)		
1	Dépenses imputables sur les fonds départementaux sur centimes votés par les conseils généraux	205,412 17	"
	sur produits éventuels départementaux	47,666 12	"
	——— de la subvention attribuée à l'instruction primaire	68,032 91	"
2	——— sur les produits spéciaux des écoles normales primaires	375,284 57	"
	Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. (Augmentation : 114,370f 73c.)		
1	Contrôle et surveillance des chemins de fer	120,124 00	"
2	Secours spéciaux pour pertes matérielles, événements malheureux, etc.	4,182 59	"
3	Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	"	9,935 86
	Ministère des finances.		
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts. (Augmentation : 41,565f 50c.		
1	Rôles spéciaux. (Frais d'impression et de confection.)	"	1,220 39
2	Avertissements. (Frais d'impression et d'expédition des avertissements relatifs aux rôles spéciaux.)	"	1,149 75
3	Frais de distribution du premier avertissement	3,948 50	"
4	Cadastre	39,987 14	"
	Remboursements et restitutions sur les contributions directes. (Augmentation : 5,506,238f 61c.)		
5	Restitutions du produit des centimes additionnels pour dépenses ordinaires des communes	39,404 83	"
	——— pour dépenses extraordinaires et frais de bonification	4,511,420 84	"
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	302,384 28	"
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	404,540 26	"
	——— pour frais de perception des impositions communales	156,558 05	"
	Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	256,767 22	"
	Décharges et réductions non susceptibles de réimposition, remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	57,015 67	"
	Décharges et réductions non susceptibles de réimpositions sur la contribution des portes et fenêtres	30,823 53	"
	Dégrèvements et frais de confection de formules sur la contribution des patentes	"	275,805 08
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	23,129 01	"
		20,339,813 32	936,973 94
RÉSULTAT en augmentation..	Crédits applicables au service départemental	13,886,152f 57c	19,402,839f 38c
	——— à divers services spéciaux	5,516,686 81	

Suite du Tableau modificatif à l'appui des évaluations de recettes et des crédits

Crédits reportés des exercices 1864 et 1865, pour les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux du budget de 1866.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS REPORTÉS À L'EXERCICE 1866. Crédits provenant de l'exercice 1864.	Crédits provenant de l'exercice 1865.	TOTAL.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
1	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	485,418 36	303,303 17	788,721 [illegible]
	——— sur produits éventuels ordinaires	88,254 35	38,625 85	126,880 [illegible]
2	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	419,903 63	596,273 95	1,016,177 [illegible]
	——— sur produits de propriétés départementales non affectées à un service public	34,837 64	143,733 59	178,571 [illegible]
	——— sur produits éventuels (subventions communales ou particulières, etc.)	257,656 60	756,937 24	1,014,593 [illegible]
3	Dépenses extraordinaires sur produits de centimes additionnels extraordinaires	1,923,055 12	7,295,910 71	9,218,965 [illegible]
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	264,170 96	1,041,331 92	1,305,502 [illegible]
4	Dépenses spéciales sur centimes votés pour chemins vicinaux	247,604 34	757,698 87	1,005,303 [illegible]
	——— sur ressources éventuelles afférentes à la grande vicinalité	"	944,701 93	944,701 [illegible]
		3,720,901 00	11,878,517 23	15,599,418 [illegible]
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
1	Rôles spéciaux. (Frais d'impression et de confection)	65 70	"	65 [illegible]
3	Frais de distribution du premier avertissement	52 08	"	52 [illegible]
4	Frais d'arpentage et d'expertise (cadastre)	129,141 59	"	129,141 [illegible]
5	Restitutions et non-valeurs sur contributions directes	5,469,224 28	"	5,469,224 [illegible]
		5,598,483 65	"	5,598,483 [illegible]
	GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.			
1	Exposition permanente des produits de l'Algérie à Paris	"	"	"
3	Contrôle et surveillance des chemins de fer algériens	38,707 53	"	38,707 [illegible]
		38,707 53	"	38,707 [illegible]
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
1	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux	503,015 04	86,282 24	589,297 [illegible]
2	——— sur les produits spéciaux des écoles normales primaires	63,590 71	17,312 67	80,903 [illegible]
		566,605 75	103,594 91	670,200 [illegible]
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
1	Contrôle et surveillance des chemins de fer	"	73,267 50	73,267 [illegible]
2	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	"	2,307,920 07	2,307,920 [illegible]
3	Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	"	48,000 10	48,000 [illegible]
		"	2,429,187 67	2,429,187 [illegible]
	TOTAL GÉNÉRAL. (Voir les lois de règlement des exercices 1864 et 1865.)	9,924,697 93	14,411,299 81	24,335,997 [illegible]

NOTA. Le résultat général ci-dessus se développe ainsi qu'il suit, sous le rapport des services auxquels les reports sont applicables :

Service départemental	Exercice 1864	4,416,648f 34c	16,398,760f 48c
	Exercice 1865	11,982,112 14	
Services spéciaux	Exercice 1864	5,508,049 59	7,937,237 26
	Exercice 1865	2,429,187 67	

24,335,997f 74c

SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE 1866.

Crédits ouverts par la loi du 18 juillet 1866 sur les suppléments de crédits.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS par chapitre.	par ministère.
			fr.	fr.
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'AGÉRIE.		
Loi du 18 juillet 1866 et décret de répartition du 25 août 1866	1	Frais de l'exposition permanente des produits de l'Algérie à Paris	8,000	8,000

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1866,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1866.

Compte définitif des recouvrements à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (FONDS SPÉCIAUX.) (Voir le développement par nature de contributions.)									
Fonds pour dépenses départementales	115,905,911f 40c	115,905,911	115,905,911f 40c	"	"	"	115,905,911f 40c	Contribution foncière	135,567,867f 43c
——— communales	87,943,231 48	87,943,231	87,943,231 48	"	"	"	87,943,231 48	——— personnelle et mobilière	31,915,812 58
Fonds pour secours spéciaux à l'agriculture	2,121,182 59	2,121,182	2,121,182 59	"	"	"	2,121,182 59	——— des portes et fenêtres	14,108,386 47
Fonds de non-valeurs, réimpositions, etc	8,547,555 13	8,547,555	8,547,555 13	"	"	"	8,547,555 13	——— des patentes	32,952,093 73
Fonds pour frais de confection de rôles spéciaux d'impositions extraordinaires	26,279 61	26,279	26,279 61	"	"	"	26,279 61	Taxe du 1er avertissement	398,767 91
Portion de la taxe de premier avertissement	398,767 91	398,767	398,767 91	"	"	"	398,767 91	Voir le compte définitif des recettes de 1866 (pages 53 à 55.)	214,942,928 12
	214,942,928 12	214,942,928	214,942,928 12	"	"	"	214,942,928 12		
PRODUITS ÉVENTUELS DÉPARTEMENTAUX.									
Produits éventuels ordinaires	3,795,234 70	3,795,234	3,795,234 70	"	"	"	3,795,234 70		
——— de propriétés départementales non affectées à un service public	656,638 03	656,638	656,638 03	"	"	"	656,638 03		
Subventions communales ou particulières et autres produits destinés à des travaux d'utilité départementale	5,779,319 09	5,779,319	5,779,319 09	"	"	"	5,779,319 09		
Produit des emprunts autorisés par des lois particulières	10,146,917 98	10,146,917	10,146,917 98	"	"	"	10,146,917 98		
Ressources éventuelles afférentes à la grande vicinalité	13,408,068 55	13,408,068	13,408,068 55	"	"	"	13,408,068 55		
	33,786,178 35	33,786,178	33,786,178 35	"	"	"	33,786,178 35		
PRODUITS DITS SPÉCIAUX.									
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	925,284 57	925,284	925,284 57	"	"	"	925,284 57		
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	118,032 91	118,032	118,032 91	"	"	"	118,032 91		
Subvention prélevée sur les centimes facultatifs pour les dépenses de l'instruction primaire	447,666 12	447,666	447,666 12	"	"	"	447,666 12		
	1,490,983 60	1,490,983	1,490,983 60	"	"	"	1,490,983 60		
Fonds spéciaux pour frais de premier avertissement de la taxe des biens de mainmorte	2,076 86	2,076	2,076 86	"	"	"	2,076 86		
——— des redevances des mines	23 98	23	23 98	"	"	"	23 98		
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	41,079 22	41,079	41,079 22	"	"	"	41,079 22		
Remboursement de frais de surveillance { des compagnies de chemins de fer	2,024,424 00	2,024,424	2,024,424 00	"	"	"	2,024,424 00		
Remboursement de frais de surveillance { des sociétés et établissements divers	86,964 14	86,964	86,964 14	"	"	"	86,964 14		
Subvention locale de l'Algérie pour frais de son exposition permanente à Paris	27,000 00	27,000	27,000 00	"	"	"	27,000 00		
Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	94,499 11	94,499	94,499 11	"	"	"	94,499 11		
	3,767,050 91	3,767,050	3,767,050 91	"	"	"	3,767,050 91		
TOTAL GÉNÉRAL des recettes	252,496,157 38	252,496,157	252,496,157 38	"	"	"	252,496,157 38		
Fonds reportés des exercices 1864 et 1865 pour le service départemental et divers services spéciaux	24,335,997 74	.....	.....				24,335,997 74		
	276,832,155 12						276,832,155 12		

Suite du BUDGET SUR RESSOU[illegible] SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1866.

Compte définitif des Dépen[illegible] l'époque de la clôture de l'exercice.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RES[illegible]	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS APPLICABLES au service départemental à transporter à l'exercice 1867.	à l'exercice 1868.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINIS[illegible] DE L'INTÉRIEUR.										
		[illegible]DÉPARTEMENTAL.										
		DÉPENSES ORDINAIRES.										
VIIe.	1	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels et sur le produit du fonds commun à répartir par décret	37,941,414f 59c	37,302,971f 22c	37,302,971f 22c		638,443f 37c	212,001f 92c	426,441f 45c	37,302,971f 22c		
		Dépenses sur produits éventuels ordinaires	3,922,114 90	3,754,561 20	3,754,561 20		167,553 70	48,413 92	119,139 78	3,754,561 20		
		DÉPENSES FACULTATIVES.										
	2	Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs	17,178,015 79	16,218,535 91	16,218,535 91		959,479 88	573,651 59	385,828 29	16,218,535 91		
		Dépenses sur produits de propriétés départementales non affectées à un service public	835,209 26	687,395 61	687,395 61		147,813 65	100,988 33	46,825 32	687,395 61		
		Dépenses sur subventions communales ou particulières et autres produits destinés à des travaux d'utilité départementale	6,793,912 93	5,675,726 97	5,675,726 97		1,118,185 96	888,925 34	229,260 62	5,675,726 97		
											143,592,834f 85c	
		DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.										
	3	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	50,299,990 03	41,870,702 08	41,870,702 08		8,429,287 95	6,992,347 80	1,436,940 15	41,870,702 08		
		Dépenses sur fonds d'emprunts autorisés par des lois spéciales	11,452,420 86	9,585,646 14	9,585,646 14		1,866,774 72	1,698,722 48	168,052 24	9,585,646 14		
		DÉPENSES SPÉCIALES.										
	4	Dépenses des chemins vicinaux imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	16,422,339 05	15,293,565 55	15,293,565 55		1,128,773 50	843,056 40	285,717 10	15,293,565 55		
		Dépenses sur ressources éventuelles afférentes à la grande vicinalité	14,352,770 48	13,203,730 17	13,203,730 17		1,149,040 31	1,149,040 31	"	13,203,730 17		
			159,198,187 89	143,592,834 85	143,592,834 85		15,605,353 04	12,507,148 09	3,098,204 95	143,592,834 85	143,592,834 85	
								15,605,353f 04c				

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RES[illegible] à [illegible] sur les dé[illegible] à la cl[illegible] de l'e[illegible]	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS À TRANSPORTER au budget de l'exercice 1868. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRES FINANCES.										
V^e.	1	Rôles spéci aux. (Frais d'impression et de confection.)	26,345f 31c	26,301f 51c	26,301f 51c		43f 80c	"	43f 80c	26,301f 51c	573,218f 31c	
	2	Avertissements. (Frais d'impression et d'expédition des avertissements relatifs aux rôles spéciaux.)	10,850 25	10,849 80	10,849 80		0 45	"	0 45	10,849 80		
	3	Frais de distribution du premier avertissement	390,070 58	390,018 40	390,018 40		52 18	"	52 18	390,018 40		
	4	Frais d'arpentage et d'expertise	269,128 73	146,048 60	146,048 60		123,080 13	123,080f 13c	"	146,048 60		
		RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES.										
XIe.	5	Restitutions sur centimes ordinaires des communes	101,960,010 89	10,624,404 83	10,624,404 83		1,615,911 14	"	1,615,911 14	100,344,099 75	100,344,099 75	
		——— sur centimes extraordinaires des communes		48,119,705 94	48,119,705 94							
		——— sur le produit des centimes additionnels imposés pour les dépenses des chemins vicinaux		13,135,384 28	13,135,384 28							
		——— sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire		8,639,540 26	8,639,540 26							
		——— pour frais de perception des impositions communales		2,447,714 05	2,447,714 05							
		——— sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes		4,976,767 22	4,976,767 22							
		Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière		7,346,779 21	7,346,779 21							
		Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		554,480 03	554,480 03							
		——— et frais de confection de formules pour la contribution des patentes		3,726,194 92	3,726,194 92							
		Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions		773,129 01	773,129 01							
			102,656,405 76	100,917,318 06	100,917,318 06		1,739,087 70	123,080 13	1,616,007 57	100,917,318 06	100,917,318 06	
								1,739,087f 70c				

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS ...	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS À TRANSPORTER — au budget de l'exercice 1867. — Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	au budget de l'exercice 1868. — Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, — par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.												
		DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.												
Ier.	1	Exposition permanente des produits de l'Algérie	27,000f 00c	27,000f 00c	27,000f 00c	"		"	"	"	"	27,000f 00c	27,000f 00c	
IVe.	2	Frais de délimitation de la propriété arabe à la charge des tribus	94,499 11	94,234 32	94,234 32	"		"	264f 79c	"	"	94,234 32	112,983 56	
	3	Contrôle et surveillance des chemins de fer algériens	93,007 53	18,749 24	18,749 24	"		"	"	"	74,258f 29c	18,749 24		
			214,506 64	139,983 56	139,983 56	"		"	264 79	"	74,258 29	139,983 56	139,983 56	
								74,523f 08c						
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.												
		INSTRUCTION PRIMAIRE.												
Ve.	1	Dépenses imputables sur les fonds départementaux	7,149,408 48	6,625,246 97	6,625,246 97	"		95,089f 77c	"	429,071f 74c	"	6,625,246 97	7,545,366 40	
	2	Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales primaires	1,006,187 95	920,119 43	920,119 43	"		28,974 63	"	57,093 89	"	920,119 43		
			8,155,596 43	7,545,366 40	7,545,366 40	"		124,064 40	"	486,165 63	"	7,545,366 40	7,545,366 40	
								610,230f 03c						
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.												
IIe.	1	Contrôle et surveillance de chemins de fer	2,043,391 50	1,959,863 84	1,959,863 84	"		"	83,527 66	"	"	1,959,863 84	1,959,863 84	
IIIe.	2	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	4,429,102 66	1,952,950 65	1,952,950 65	"		"	2,476,152 01	"	"	1,952,950 65	1,952,950 65	
IVe.	3	Frais de surveillance de sociétés et établissements divers	134,964 24	85,324 76	85,324 76	"		"	49,639 48	"	"	85,324 76	85,324 76	
			6,607,458 40	3,998,139 25	3,998,139 25	"		"	2,609,319 15	"	"	3,998,139 25	3,998,139 25	

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS À TRANSPORTER au budget de l'exercice 1867. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	au budget de l'exercice 1868. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1866.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.											
Ministère de l'intérieur	159,198,187f 89c	143,592,834f 85c	143,592,834f 85c	"	15,605,3[illegible]	12,507,148f 09c	"	3,098,204f 95c	"	143,592,834f 85c	
——— des finances	102,656,405 76	100,917,318 06	100,917,318 06	"	1,739,08[illegible]	"	"	123,080 13	1,616,007f 57c	100,917,318 06	
——— de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	214,506 64	139,983 56	139,983 56	"	74,52[illegible]	"	264f 79c	"	74,258 29	139,983 56	
——— de l'instruction publique	8,155,596 43	7,545,366 40	7,545,366 40	"	610,23[illegible]	124,064 40	"	486,165 63	"	7,545,366 40	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	6,607,458 40	3,998,139 25	3,998,139 25	"	2,609,31[illegible]	"	2,609,319 15	"	"	3,998,139 25	
	276,832,155 12	256,193,642 12	256,193,642 12	"	20,638,51[illegible]	12,631,212 49	2,609,583 94	3,707,450 71	1,690,265 86	256,193,642 12	
						15,240,796f 43c		5,397,716f 57c			
						20,638,513f 00c					

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1866.

Résultat général du compte définitif du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1866.

RECETTE.

Fonds reportés des exercices 1864 et 1865 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.....		24,335,997f 74c	
Recouvrements effectués sur droits constatés au profit du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1866 :			
Contributions directes. — Fonds spéciaux.....	214,942,928f 12c		
Produits éventuels départementaux.....	33,786,178 35	252,496,157 38	
Produits divers spéciaux.....	3,767,050 91		
ENSEMBLE.....		276,832,155 12	
A déduire : Fonds transportés aux budgets sur ressources spéciales des exercices 1867 et 1868 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.....		20,638,513 00	
TOTAL de la recette.....		256,193,642 12	256,193,642f 12c

DÉPENSE.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1866 :		
Ministère de l'intérieur.....	143,592,834 85	
Ministère des finances.....	100,917,318 06	
Gouvernement général de l'Algérie.....	139,983 56	256,193,642 12
Ministère de l'instruction publique.....	7,545,366 40	
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.....	3,998,139 25	
BALANCE.....		

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1866.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations de recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 8 juillet 1865.)	OBSERVATIONS.
Rentes de l'amortissement	4,907,700f 00c	
Prélèvement sur la dotation de l'amortissement	90,762,311 00	
Indemnité de Chine (complément)	2,500,000 00	
Indemnité de Cochinchine (annuité)	1,080,000 00	
Indemnité du Mexique	25,000,000 00	
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes et gazonnement	2,500,000 00	
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	
Produit de la refonte des anciennes monnaies d'argent de 50 et de 20 centimes	600,000 00	
Produit de l'aliénation de bois des dunes	2,000,000 00	
Sommes remboursées par la caisse de la dotation de l'armée et afférentes aux années antérieures à 1864	22,205,000 00	
TOTAL	151,805,011 00	

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 8 juillet 1865 et décret de répartition du 28 octobre 1865.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS IMPÉRIAUX qui ont autorisé des virements de crédits. — Virements de chapitre à chapitre. (Voir pages 330 à 334.) — Augmentations.	Diminutions.	Virements de budget à budget. (Voir page [illegible]) — Augmentations.	Diminutions.
Ministère de la justice et des cultes. — Service des cultes	5,300,000f 00c	"	"	"	"
Ministère de l'intérieur	4,510,000 00	"	"	260,000f 00c	"
Ministère des finances	4,225,000 00	"	"	9,327,683 35	"
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	5,000,000 00	2,379,000f 00c	2,379,000f 00c	12,163,804 00	"
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	6,235,000 00	324,542 00	324,542 00	15,292,189 33	1,185,000f 00c
Ministère de la marine et des colonies	12,500,000 00	4,939,000 00	4,939,000 00	24,350,201 00	"
Ministère de l'instruction publique	1,425,000 00	100,000 00	100,000 00	225,000 00	"
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	102,453,800 00	2,160,300 00	2,160,300 00	11,592,000 00	"
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	8,070,000 00	516,500 00	516,500 00	200,000 00	"
		10,419,342 00	10,419,342 00	91,020,877 68	1,185,000 00
				90,435,877f 68c	
TOTAUX	149,718,800 00	"		17,017	

MINISTÈRES ET SERVICES.	MODIFICATIONS DE CRÉDITS résultant DE DÉCRETS IMPÉRIAUX pour fonds de concours. (Voir pages 337 et 338.) — Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS PAR DES DÉCRETS IMPÉRIAUX en vertu des lois qui ont autorisé les services. (Voir page 339.) — Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget extraordinaire de l'exercice 1866.	OBSERVATIONS.
Ministère de la justice et des cultes. — Service des cultes	226,794f 50c	"	"	"	5,526,794f 50c	
Ministère de l'intérieur	406,968 21	"	"	"	5,176,968 21	
Ministère des finances	"	"	"	"	13,552,683 35	
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	717,013 00	97,900f 00c	3,593,150f 00c	1,773,368f 00c	56,619,699 00	
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	1,736 34	"	"	3,463,535 38	14,880,390 29	
Ministère de la marine et des colonies	"	"	"	"	36,850,201 00	
Ministère de l'instruction publique	25,000 00	"	"	"	1,675,000 00	
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	9,172,959 53	120,000 00	1,162,000 00	288,681 31	124,182,078 22	
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	"	"	"	"	8,270,000 00	
	10,550,471 58	217,900 00	4,755,150 00	5,525,584 69		
	10,332,571f 58c		A déduire : 770,434f 69c			
TOTAUX	117,015,014f 57c				266,733,814 57	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1866.

Modifications résultant de décrets impériaux autorisé des virements de crédits.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

	DÉCRET du 19 septembre 1866. (Virement provisoire.)		DÉCRET du 27 octobre 1866. (Virement provisoire.)		DÉCRET du 9 janvier 1867. (Virement provisoire.)		DÉCRET du 7 août 1867.		DÉCRET du 23 novembre 1867.		DÉCRET du 11 janvier 1868.		TOTAUX par chapitres.		
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	
CHAPITRE 1er. Établissements et matériel de l'artillerie	"	"	425,000f	"	"		125,900f	"	"	"	"	"	550,900f	"	
— 2. Établissements et matériel du génie	"	"	"	"	"		"	125,900f	"	"	"	80,000f	"	205,900f	
— 5. États-majors	"	"	"	"	"		"	"	170,100f	"	"	"	170,100	"	
— 6. Gendarmerie impériale	"	"	"	"	"		"	"	"	70,100f	"	"	"	70,100	
— 7. Solde et prestations en nature	"	1,200,000f	"	425,000f	7,037,000f		"	"	"	100,000	"	296,500	7,037,000	2,021,500	
— 8. Habillement et campement	"	"	"	"	5,500,000		"	"	"		"	"	5,500,000	"	
— 9. Transports généraux	"	"	"	"	1,838,000		"	"	"	"	3,100,000f	"	4,938,000	"	
— 11. Remonte générale	1,200,000f	"	"	"	"		"	"	"	"	"	50,000	1,200,000	50,000	
— 12. Harnachement	"	"	"	"	"		"	"	"	"	"	31,500	"	31,500	
TOTAUX	1,200,000	1,200,000	425,000	425,000	14,375,000		125,900	125,900	170,100	170,100	3,100,000	458,000	19,396,000	2,379,000	Crédits retirés du budget ordinaire.
AUGMENTATION	"		"		14,375,000f		"		"		2,642,000f		17,017,000f		

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

	DÉCRET du 28 juillet 1866.		DÉCRET du 19 septembre 1866.		TOTAUX par chapitres.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 2. Routes et ponts, aqueducs, canaux, etc.	"		"	251,542f	"	324,542f
— 4. Bâtiments civils	73,000f		251,542f	"	324,542f	"
TOTAUX	73,000		251,542	251,542	324,542	324,542
	"		"		"	

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

	DÉCRET du 5 décembre 1866. (Virement provisoire.)		DÉCRET du 26 décembre 1866. (Virement provisoire.)		DÉCRET du 14 décembre 1867.		TOTAUX par chapitres.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 1er. Approvisionnements généraux de la flotte	"		"	2,500,000f	"	"	"	2,500,000f
— 4. — (armements extraordinaires)	"	1,0	1,000,000f	"	1,200,000f	"	2,200,000f	1,100,000
— 5. Travaux hydrauliques et bâtiments à terre (*idem.*)	"		"	"	"	228,000f	"	228,000
— 7. États-majors et équipages	1,000,000f		593,000	"	"	800,000	1,693,000	800,000
— 8. Troupes	"		"	"	"	71,000	"	71,000
— 9. Services spéciaux en Cochinchine	"		"	"	"	100,000	"	100,000
— 10. Hôpitaux	"		34,000	"	139,000	"	173,000	"
— 11. Vivres	"		873,000	"	"	120,000	873,000	120,000
— 12. Frais de voyages et dépenses diverses	"		"	"	"	20,000	"	20,000
TOTAUX	1,100,000	1,0	2,500,000	2,500,000	1,339,000	1,339,000	4,939,000	4,939,000
	"		"		"		"	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1866.

Suite des *Modifications résultant de décrets impériaux qui ont autorisé des virements de crédits.*

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

	DÉCRET DU 14 JUIN 1867.	
	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 3. Expédition scientifique du Mexique	"	100,000f
——— 4. Subventions pour constructions de maisons d'école	80,000f	"
——— 7. Cours d'adultes	20,000	"
TOTAUX	100,000	100,000
	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

	DÉCRET DU 15 OCTOBRE 1866.		DÉCRET DU 16 MARS 1867.		DÉCRET DU 15 JUIN 1867.		DÉCRET DU 31 JUILLET 1867.		TOTAUX PAR CHAPITRES.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 1re. Enquête agricole	"	"	300,000f	[illegible]	"	"	"	"	300,000f	"
——— 11. Travaux d'amélioration agricole	"	"	"	[illegible]	200,000f	"	40,000f	"	240,000	"
——— 13. Drainage	"	"	"	[illegible]	"	"	"	40,000f	"	40,000f
——— 13a. Installation de divers services de l'administration centrale dans les nouveaux bâtiments de la rue Saint-Dominique	"	"	50,400	[illegible]	"	"	"	"	50,400	"
——— 13b. Réparations de dommages causés par les idondations	"	"	950,000	[illegible]	"	"	"	"	950,000	"
——— 13c. Enquête sur le sel et missions extraordinaires en Suède et en Portugal	"	"	"	[illegible]	48,300	"	"	"	48,300	"
——— 13d. Dépenses extraordinaires du service sanitaire	"	"	"	[illegible]	41,600	"	"	"	41,600	"
——— 14. Travaux de chemins de fer exécutés par l'État	530,000f	"	"	[illegible]	"	"	"	"	530,000	500,000
——— 15. Annuités aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	"	"	"	[illegible]	"	"	"	"	"	450,000
——— 16. Subventions aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	"	530,000f	"	[illegible]	"	289,900f	"	"	"	1,170,300
TOTAUX	530,000f	530,000	1,300,400	[illegible]	289,900	289,900	40,000	40,000	2,160,300	2,160,300
	"		"		"		"		"	

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.

	DÉCRET DU 25 AOÛT 1866.		DÉCRET DU 13 DÉCEMBRE 1866.		TOTAUX PAR CHAPITRES.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 1er. Réunion du Louvre au Tuileries	"	[illegible]	"	"	"	300,000f
——— 2. Palais des Tuileries et manufacture de Sèvres	500,000f	"	"	"	500,000f	"
——— 3. Édifices publics	"	[illegible]	16,500f	16,500f	"	216,500
——— 6. Obsèques de M. Thouvenel	"	"	"	"	16,500	"
TOTAUX	500,000	[illegible]	16,500	16,500	516,500	516,500
	"		"		"	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1866.

Résumé des modifications résultant de décrets impériaux qui ont autorisé des virements de crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.		VIREMENTS — DÉFINITIFS. Augmentation.	VIREMENTS — DÉFINITIFS. Diminution.	VIREMENTS — PROVISOIRES remplacés par des crédits supplémentaires. Augmentation.	VIREMENTS — PROVISOIRES remplacés par des crédits supplémentaires. Diminution.	TOTAL. AUGMENTATION.	TOTAL. DIMINUTION.
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie.	Dépenses du ministère de la guerre.	3,396,000f	754,000f	16,000,000f	1,625,000f	19,396,000f	2,379,000
	Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	324,542	324,542	"	"	324,542	324,542
Ministère de la marine et des colonies		1,339,000	1,339,000	3,600,000	3,600,000	4,939,000	4,939,000
Ministère de l'instruction publique		100,000	100,000	"	"	100,000	100,000
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		2,160,300	2,160,300	"	"	2,160,300	2,160,300
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts		516,500	516,500	"	"	516,500	516,500
TOTAUX		7,836,342	5,194,342	19,600,000	5,225,000	27,436,342	10,419,342
Crédits retirés du budget ordinaire		2,642,000f		14,375,000f		17,017,000f	

Crédits ouverts ou annulés par des lois.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS — PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS — PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS OUVERTS.		
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Loi du 18 juillet 1866 et décret de répartition du 25 août 1866.	2	Service télégraphique. — Travaux neufs	100,000f 00c	260,000f 00c
	8	Acquisition d'immeubles pour l'institution impériale des sourdes-muettes de Bordeaux	160,000 00	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Loi du 14 juillet 1866..	1	Frais de fabrication de nouvelles pièces d'argent	500,000 00	9,327,683 35
Loi du 17 juillet 1867 et décret de répartition du 27 juillet 1867.	4	Frais extraordinaires de trésorerie au Mexique	8,827,683 35	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		Dépenses du ministère de la guerre.		
Loi du 18 juillet 1866 et décret de répartition du 25 août 1866.	1	Établissements et matériel de l'artillerie	110,000 00	32,163,804 00
	2	——— du génie	315,000 00	
	3	Administration centrale. — Personnel	9,000 00	
	4	——— Matériel	3,500 00	
	5	États-majors	920,000 00	
	6	Gendarmerie impériale	207,000 00	
	7	Solde et prestations en nature	20,758,804 00	
	8	Habillement et campement	1,952,500 00	
	9	Transports généraux	5,230,000 00	
	10	Justice militaire	70,000 00	
	11	Remonte générale	700,000 00	
	12	Harnachement	48,000 00	
	13	Dépenses secrètes	215,000 00	
Loi du 17 juillet 1867 et décret de répartition du 27 juillet 1867.	7	Solde et prestations en nature	1,625,000 00	
		Dépenses du gouvernement général de l'Algérie.		
Loi du 18 juillet 1866 et décret de répartition du 25 août 1866.	1	Desséchements, irrigations et forages	945,000 00	13,292,189 33
	2	Routes et ponts, aqueducs, canaux, fontaines, etc	6,302,000 00	
	3	Ports, phares, fanaux	5,100,000 00	
	6	Reboisements et travaux forestiers	153,000 00	
	7	Indemnités aux victimes de l'insurrection en Algérie	792,189 33	
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
Idem	3	Salaires d'ouvriers	1,510,000 00	24,350,201 00
	4	Approvisionnements généraux de la flotte	3,090,000 00	
	5	Travaux hydrauliques et bâtiments à terre	300,000 00	
	6	Poudres	400,000 00	
	7	États-majors et équipages	4,913,323 00	
	8	Troupes	823,235 00	
	9	Services spéciaux en Cochinchine	1,586,692 00	
	10	Hôpitaux	679,731 00	
	11	Vivres	4,902,220 00	
	12	Frais de voyages et dépenses diverses	2,070,000 00	
	13	Matériel civil et militaire aux colonies	225,000 00	
	14	Subvention au service local des colonies	250,000 00	
Loi du 17 juillet 1867 et décret de répartition du 27 juillet 1867.	1	Approvisionnements généraux (Transformation de la flotte)	2,500,000 00	
	4	——— (Armements extraordinaires)	1,100,000 00	
		A reporter	.....	79,393,877 68

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1866.

Suite des *Crédits ouverts ou annulés par des lois.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS OUVERTS.		
		Report.....	.....	79,393,877f 68c
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Loi du 18 juillet 1866 et décret de répartition du 25 août 1866.	5	Travaux au lycée de Grenoble.....	90,000f 00c	225,000 00
	6	École normale de Cluny.....	75,000 00	
	7	Cours d'adultes.....	50,000 00	
	8	Indemnité à M. Paul Dupont, éditeur du *Journal des Instituteurs*.....	10,000 00	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Idem.....	1	Établissement thermal d'Aix.....	355,000 00	11,802,000 00
	1 *quat.*	Construction d'une église, d'un presbytère et d'une mairie à Vichy.....	90,000 00	
	1 *quinq.*	Établissement thermal de Néris.....	120,000 00	
	1 *sext.*	——— de Bourbonne.....	100,000 00	
	1 *sept.*	Lazaret du Frioul.....	70,000 00	
	2	Lacunes des routes impériales.....	1,000,000 00	
	3	Rectification des routes impériales.....	750,000 00	
	8	Amélioration des rivières.....	3,000,000 00	
	9	Établissement de canaux de navigation.....	1,000,000 00	
	10	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes.....	3,000,000 00	
	11	Travaux d'amélioration agricole.....	510,000 00	
	13 *bis.*	Installation de divers services de l'École des mines, etc.....	127,000 00	
	14	Travaux de chemins de fer exécutés par l'État.....	1,000,000 09	
	16	Subventions aux compagnies concessionnaires de chemins de fer.....	680,000 00	
		MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.		
Idem.....	3	Édifices publics.....	200,000 00	200,000 00
		TOTAL des crédits ouverts par des lois.....		91,620,877 68
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie.		
Loi du 18 juillet 1866..	3	Port, phares et fanaux.....	1,185,000 00	1,185,000 00

RÉSUMÉ

DES CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS PAR DES LOIS.

Crédits ouverts.....	91,620,877f 68c
Crédits annulés.....	1,185,000 00
RESTE pour crédits ouverts.....	90,435,877 68

Modifications de crédits résultant de décrets impériaux pour fonds de concours.

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS OUVERTS.		
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES. (SERVICE DES CULTES.)		
Décret du 22 janv. 1867.	1	Construction et grosses réparations des édifices diocésains.....	26,794f 50c	226,794f 50c
	5	Construction de la cathédrale de Marseille.....	200,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Décret du 10 nov. 1866.	2	Service télégraphique. — Travaux neufs.....	188,265 71	406,968 21
Décret du 1er fév. 1867.	2	*Idem*.....	90,067 31	
Décret du 6 juillet 1867..	2	*Idem*.....	128,635 19	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		Dépenses du ministère de la guerre.		
Décret du 11 août 1866.	2	Établissements et matériel du génie. (Fonds reportés de 1865.).....	324,250 00	717,013 00
Décret du 28 août 1866.	2	Établissements et matériel du génie.....	74,733 00	
Décret du 19 sept. 1866.	1	Établissements et matériel de l'artillerie (Fonds reportés de 1865.).....	71,530 00	
Décret du 21 nov. 1866.	2	Établissements et matériel du génie.....	15,000 00	
Décret du 20 fév. 1867.	2	*Idem*.....	20,000 00	
Décret du 27 fév. 1867.	1	Établissements et matériel de l'artillerie.....	187,500 00	
Décret du 15 mai 1867.	1	*Idem*.....	24,000 00	
		Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie.		
Décret du 31 août 1866.	2	Routes et ponts, aqueducs, canaux.....	1,736 34	1,736 34
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Décret du 15 déc. 1866.	7 *bis.*	Révision du *Codex medicamentarius*.....	25,000 00	25,000 00
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 1er mars 1866.	14	Travaux de chemins de fer exécutés par l'État.....	1,359,556 19	
Décret du 31 mars 1866.	9	Établissement de canaux de navigation.....	170,666 66	
Décret du 14 avril 1866.	14	Travaux de chemins de fer exécutés par l'État.....	1,250,000 00	
Décret du 28 avril 1866.	10	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes.....	300,000 00	
Décret du 21 juillet 1866.	6	Construction de ponts.....	7,000 00	
	8	Amélioration de rivières.....	262,679 76	
	11	Travaux d'amélioration agricole.....	4,433 33	
	13	Drainage.....	100 00	
	13 *ter.*	Travaux de défense des villes contre les inondations.....	481,511 27	
Idem.....	14	Travaux de chemins de fer exécutés par l'État.....	1,250,000 00	
Idem.....	10	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes.....	200,000 00	
Décret du 19 sept. 1866.	10	*Idem*.....	300,000 00	
	14	Travaux de chemins de fer exécutés par l'État.....	500,000 00	
Décret du 15 oct. 1866..	3	Rectification des routes impériales.....	15,000 00	
	6	Construction de ponts.....	1,937 50	
	8	Amélioration de rivières.....	25,000 00	
	10	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes.....	118,267 45	
	11	Travaux d'amélioration agricole.....	9,544 40	
	13 *ter.*	Travaux de défense des villes contre les inondations.....	98,246 73	
Décret du 27 oct. 1866.	10	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes. (Fonds reportés de 1865.).....	50,000 00	
	14	Travaux de chemins de fer exécutés par l'État. (Fonds reportés de 1865.)...	138,000 00	
		A reporter.....	6,541,943 29	1,377,512 05

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1866.

Suite des *Modifications de crédits résultant de décrets impériaux pour fonds de concours.*

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS OUVERTS.		
		Report	.....	1,377,51[illegible]
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
		Report	6,541,943f 29c	
Décret du 27 oct. 1866.	10	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	400,000 00	
Décret du 2 nov. 1866.	10	*Idem*	300,000 00	
Décret du 5 déc. 1866.	2	Lacunes des routes impériales	4,500 00	
	8	Amélioration de rivières	13,400 00	
	10	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	331,235 01	
	11	Travaux d'amélioration agricole	4,166 67	
	13 *ter.*	Travaux de défense des villes contre les inondations	217,540 43	
	14	Travaux de chemins de fer exécutés par l'État	2,000 00	
Décret du 31 déc. 1866.	13 *ter.*	Travaux de défense des villes contre les inondations	2,480 50	
	14	Travaux de chemins de fer exécutés par l'État	531,141 38	
Décret du 12 fév. 1867.	10	Travaux d'amélioration et achèvement des ports maritimes	300,000 00	9,172,959 [illegible]
Décret du 2 mars 1867.	2	Lacunes des routes impériales	4,500 00	
	3	Rectification des routes impériales	34,501 38	
	6	Construction de ponts	7,000 00	
	8	Amélioration des rivières	38,374 00	
	10	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	15,239 58	
	11	Travaux d'amélioration agricole	10,582 55	
	13 *ter.*	Travaux de défense des villes contre les inondations	13 610 19	
	14	Travaux de chemins de fer exécutés par l'État	294,717 33	
Décret du 16 mars 1867.	2	Lacunes des routes impériales	50,000 00	
	13 *ter.*	Travaux de défense des villes contre les inondations	33,000 00	
Décret du 19 juin 1867.	3	Rectification des routes impériales	18,500 00	
	13 *ter.*	Travaux de défense des villes contre les inondations	5,127 22	
		TOTAL des crédits ouverts		10,550,471 [illegible]
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		Dépenses du ministère de la guerre.		
Décret du 31 août 1867.	1	Établissements du matériel de l'artillerie. (Fonds reportés à 1867.)	30,200f 00c	97,900 [illegible]
Décret du 16 nov. 1867.	2	Établissements et matériel du génie. (*Idem.*)	67,700 00	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 7 déc. 1867.	14	Travaux de chemins de fer exécutés par l'État. (Fonds reportés à 1867.)	120,000 00	120,000 [illegible]
		TOTAL des crédits annulés		217,900 [illegible]

RÉSUMÉ

DES MODIFICATIONS DE CRÉDITS RÉSULTANT DE DÉCRETS IMPÉRIAUX POUR FONDS DE CONCOURS.

Crédits ouverts	10,550,471f 58c
Crédits annulés	217,900 00
RESTE pour crédits ouverts	10,332,571 58

Crédits reportés par décrets impériaux en vertu des lois qui ont autorisé les services.

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		Dépenses du ministère de la guerre.		
Décret du 3 mars 1866.	1	Établissement et matériel de l'artillerie. (Report de 1865.)	3,593,150f 00c	3,593,150f 00c
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 1er mars 1866.	13 *ter.*	Travaux de défense des villes contre les inondations. (Report de 1865.)	1,000,000 00	1,162,000 00
Décret du 2 nov. 1866.	11	Travaux d'amélioration agricole. (*Idem.*)	162,000 00	
		TOTAL des crédits reportés des exercices précédents		4,755,150 00
		2° CRÉDITS TRANSPORTÉS AUX EXERCICES SUIVANTS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.		
		Dépenses du ministère de la guerre.		
Décret du 15 mai 1867.	1	Établissements et matériel de l'artillerie. (Report à 1867.)	1,773,368f 00c	1,773,368f 00c
		Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie.		
Décret du 16 nov. 1867.	7	Indemnités aux victimes de l'insurrection en Algérie et secours aux indigènes. (Report à 1867.)	55,460 92	
Décret du 23 nov. 1867.	1	Desséchements, irrigations et forages. (*Idem.*)	409,210 85	
	2	Routes et ponts, aqueducs, canaux, fontaines, etc. (*Idem.*)	2,035,433 91	3,463,535 38
	3	Ports, phares et fanaux. (*Idem.*)	884,426 54	
	6	Reboisements et travaux forestiers. (*Idem.*)	79,003 16	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 15 fév. 1868.	13 *ter.*	Travaux de défense des villes contre les inondations. (Report à 1868.)	288,681 31	288,681 31
		TOTAL des crédits transportés aux exercices suivants		5,525,584 69

RÉSUMÉ

DES CRÉDITS REPORTÉS PAR DÉCRETS IMPÉRIAUX EN VERTU DES LOIS QUI ONT AUTORISÉ LES SERVICES.

Crédits reportés des exercices précédents	4,755,150f 00c
Crédits transportés aux exercices suivants	5,525,584 69
RESTE pour crédits transportés aux exercices 1867 et 1868	770,434 69

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1866,

A L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1866.

Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Rentes de l'amortissement	4,907,700f 00c	4,840,178f 75c	4,840,17[illegible]	"	"	67,521f 25c	4,840,178f 75c	
Prélèvement sur la dotation de l'amortissement	90,762,311 00	90,762,311 00	90,762,3[illegible]	"	"	"	90,762,311 00	
Indemnité de Chine (complément)	2,500,000 00	3,207,220 34	3,207,2[illegible]	"	707,220f 34c	"	3,207,220 34	
Indemnité de Cochinchine (annuité)	1,080,000 00	1,089,141 11	1,089,1[illegible]	"	9,141 11	"	1,089,141 11	
Indemnité du Mexique	25,000,000 00	"		"	"	25,000,000 00	"	
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnement	2,500,000 00	2,338,956 53	2,338,9[illegible]	"	"	161,043 47	2,338,956 53	
Intérêt d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	118,928 00	118,9[illegible]	"	"	131,072 00	118,928 00	
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	600,000 00	3,929,588 42	3,929,5[illegible]	"	3,329,588 42	"	3,929,588 42	
Produit d'aliénation de bois des dunes	2,000,000 00	"		"	"	2,000,000 00	"	
Sommes remboursées par la caisse de la dotation de l'armée et afférentes aux années antérieures à 1864	22,205,000 00	21,776,577 28	21,776,5[illegible]	"	"	428,422 72	21,776,577 28	
Produit des terrains des fortifications du Havre, invendus en 1865	"	476,619 54	476,6[illegible]	"	476,619 54	"	476,619 54	
Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	"	1,121,154 08	1,121,1[illegible]	"	1,121,154 08	"	1,121,154 08	
Versement à faire par la société générale algérienne	"	9,091,925 52	9,091,9[illegible]	"	9,091,925 52	"	9,091,925 52	
Fonds de concours versés par divers pour l'exécution de travaux publics	"	9,481,655 24	9,481,6[illegible]	"	9,481,655 24	"	9,481,655 24	
Prélèvement sur le fonds spécial de 20 millions affecté aux travaux de défense contre les inondations	"	1,544,428 64	1,544,4[illegible]	"	1,544,428 64	"	1,544,428 64	
Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale. (Reliquat de l'emprunt de 1859 et de la consolidation de fonds de la caisse de la dotation de l'armée.)	"	162,000 00	162,0[illegible]	"	162,000 00	"	162,000 00	
Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	"	1,819,782 00	1,819,7[illegible]	"	1,819,782 00	"	1,819,782 00	
Recettes sur les restes à recouvrer des emprunts nationaux de 1854 à 1859	"	1,414 12	1,4[illegible]	"	1,414 12	"	1,414 12	
Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	"	6,160 00	6,1[illegible]	"	6,160 00	"	6,160 00	
	151,805,011 00	151,768,040 57	151,768,0[illegible]	"	27,751,089 01	27,788,059 44	151,768,040 57	
					36,970f 43c			
Portion de l'excédant de recette du budget de l'exercice 1865, attribuée au budget extraordinaire de 1866 par l'article 9 de la loi du 18 juillet 1866							12,224,000 00	
							163,992,040 57	

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1866.

Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	REST[illegible] à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1866, par chapitres.	Crédits définitifs de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES. (SERVICE DES CULTES.)										
		MATÉRIEL ET TRAVAUX DU CULTE CATHOLIQUE.										
VII[e].	1	Constructions et grosses réparations des édifices diocésains	2,426,794[f] 50[c]	2,360,327[f] 17[c]	2,314,816[f] 83[c]	45,5[illegible]	66,467[f] 33[c]	66,467[f] 33[c]	45,510[f] 34[c]	2,314,816[f] 83[c]	5,390,386[f] 35[c]	
	2	Secours aux communes des départements annexés pour la réparation de leurs églises et presbytères	200,000 00	200,000 00	196,000 00	4,0[illegible]	"	"	4,000 00	196,000 00		
	3	Secours extraordinaires pour travaux concernant les églises et presbytères.	1,600,000 00	1,600,000 00	1,580,100 00	19,9[illegible]	"	"	19,900 00	1,580,100 00		
	4	Restauration de la cathédrale de Paris	300,000 00	299,817 59	299,817 59		182 41	182 41	"	299,817 59		
	5	Construction de la cathédrale de Marseille	600,000 00	599,743 01	599,743 01		256 99	256 99	"	599,743 01		
	6	Agrandissement de la cathédrale de Moulins	100,000 00	99,981 35	99,981 35		18 65	18 65	"	99,981 35		
	7	Recontruction de la cathédrale de Cambrai	200,000 00	199,973 98	199,973 98		26 02	26 02	"	199,973 98		
	8	Achèvement de la cathédrale de Clermont	100,000 00	99,953 59	99,953 59		46 41	46 41	"	99,953 59		
			5,526,794 50	5,459,796 69	5,390,386 35	69,8[illegible]	66,997 81	66,997 81	69,410 34	5,390,386 35	5,390,386 35	
								136,408[f] 15[c]				
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
		ADMINISTRATION GÉNÉRALE.										
II[e].	1	Indemnités à d'anciens fonctionnaires sardes devenus français	15,000 00	15,000 00	15,000 00		"	"	"	15,000 00	15,000 00	
		SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES.										
III[e].	2	Travaux neufs	1,506,968 21	1,506,668 21	1,498,248 88	8,4[illegible]	300 00	300 00	8,419 33	1,498,248 88	1,498,248 88	
		SUBVENTIONS ET SECOURS.										
VIe.	3	Achèvement et appropriation du palais de justice de Bourges	30,000 00	30,000 00	30,000 00		"	"	"	30,000 00		
	4	Reconstruction du palais de justice d'Agen	70,000 00	70,000 00	70,000 00		"	"	"	70,000 00		
	5	——— d'Amiens	45,000 00	45,000 00	45,000 00		"	"	"	45,000 00		
	6	——— d'Angers	50,000 00	50,000 00	34,271 76	15,7[illegible]	"	"	15,728 24	34,271 76	3,629,670 06	
	7	Subvention pour faciliter l'achèvement des chemins vicinaux d'intérêt commun	3,300,000 00	3,300,000 00	3,299,000 00	1,0[illegible]	"	"	1,000 00	3,299,000 00		
	8	Acquisition d'immeubles pour l'institution des sourdes-muettes de Bordeaux	160,000 00	151,398 30	151,398 30		8,601 70	8,601 70	"	151,398 30		
			5,176,968 21	5,168,066 51	5,142,918 94	25,1[illegible]	8,901 70	8,901 70	25,147 57	5,142,918 94	5,142,918 94	
								34,049[f] 27[c]				
		MINISTÈRE DES FINANCES.										
		MONNAIES ET MÉDAILLES.										
II[e].	1	Frais de fabrication des nouvelles pièces de 20 et de 50 centimes	1,000,000 00	763,776 05	762,538 75	1,2[illegible]	236,223 95	236,223 95	1,237 30	762,538 75	762,538 75	
		ADMINISTRATION DES FORÊTS.										
VII[e].	2	Reboisements et routes forestières	2,500,000 00	2,340,611 01	2,338,956 53	1,6[illegible]	159,388 99	159,388 99	1,654 48	2,338,956 53	2,338,956 53	
		ADMINISTRATION DES TABACS.										
IXe.	3	Matériel	1,225,000 00	1,012,162 07	1,012,162 07		212,837 93	212,837 93	"	1,012,162 07	1,012,162 07	
		SERVICE DE TRÉSORERIE.										
IV[e].	4	Frais extraordinaires de trésorerie au Mexique	8,827,683 35	8,827,683 35	8,827,683 35		"	"	"	8,827,683 35	8,827,683 35	
			13,552,683 35	12,944,232 48	12,941,340 70	2,8[illegible]	608,450 87	608,450 87	2,891 78	12,941,340 70	12,941,340 70	
								611,342[f] 65[c]				

Suite du BUDGET EXTRAORDIN E L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif* des Dé *l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉ	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1866, par chapitres.	Crédits définitifs de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GO MENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.										
		DÉPENSES DU MIN E LA GUERRE.										
		MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.										
IVe.	1	Établissements et matériel de l'artillerie. (Travaux ordinaires.)	4,096,612f00c	4,081,520f06c	4,081,520f06c	"	15	15,091f94c	"	4,081,520f06c	8,176,771f20c	
	2	Établissements et matériel du génie. (Travaux neufs, etc.)	4,112,283 00	4,095,251 14	4,095,251 14	"	17	17,031 86	"	4,095,251 14		
		ADMINISTRATION CENTRALE. — DÉPÔT DE LA GUERRE.										
Ire.	3	Administration centrale. (Personnel.)	9,000 00	9,000 00	9,000 00	"		"	"	9,000 00	11,491 10	
	4	——— (Matériel.)	3,500 00	2,491 10	2,491 10	"	1	1,008 90	"	2,491 10		
		ÉTATS-MAJORS. — GENDARMERIE.										
IIe.	5	États-majors	1,090,100 00	1,086,112 70	1,086,112 70	"	3	3,987 30	"	1,086,112 70	1,223,012 70	
	6	Gendarmerie impériale	136,900 00	136,900 00	136,900 00	"		"	"	136,900 00		
		SOLDE ET ENTRETIEN DES TROUPES.										
IIIe.	7	Solde et prestation en nature	27,399,304 00	27,184,746 46	26,890,423 17	294,323f29c	214	214,557 54	294,323 29	26,890,423 17	46,118,014 05	
	8	Habillement et campement	7,452,500 00	7,450,593 68	7,390,777 64	59,816 04	1	1,906 32	59,816 04	7,390,777 64		
	9	Transports généraux	10,168,000 00	9,940,822 66	9,933,619 16	7,203 50	227	227,177 34	7,203 50	9,933,619 16		
	10	Justice militaire	70,000 00	42,122 01	42,122 01	"	27	27,877 99	"	42,122 01		
	11	Remonte générale	1,850,000 00	1,846,874 41	1,846,874 41	"	3	3,125 59	"	1,846,874 41		
	12	Harnachement	16,500 00	14,197 66	14,197 66	"	2	2,302 34	"	14,197 66		
		ÉCOLES MILITAIRES, INVALIDES DE LA GUERRE, TRAITEMENTS TEMPORAIRES, ETC.										
Ve.	13	Dépenses secrètes	215,000 00	159,936 35	159,936 35	"	55	55,063 65	"	159,936 35	159,936 35	
			56,619,699 00	56,050,568 23	55,689,225 40	361,342 83	569	569,130 77	361,342 83	55,689,225 40	55,689,225 40	
								930,473f60c				
		DÉPENSES DU GOUVER NÉRAL DE L'ALGÉRIE.										
IVe.	1	Desséchements et irrigations	685,789 15	685,789 15	685,789 15	"		"	"	685,789 15	14,865,516f47c	
	2	Routes et ponts, aqueducs, canaux, etc.	4,846,760 43	4,846,760 43	4,846,510 43	250 00		"	250 00	4,846,510 43		
	3	Ports, phares et fanaux	4,215,573 46	4,215,573 46	4,215,573 46	"		"	"	4,215,573 46		
	4	Bâtiments civils	660,442 00	649,886 80	645,886 80	4,000 00	(a)	10,555 20	4,000 00	645,886 80		
	5	Chemin de fer algérien	3,661,100 00	3,661,031 40	3,661,031 40	"	(b)	68 60	"	3,661,031 40		
	6	Reboisement et travaux forestiers	73,996 84	73,996 82	73,996 82	"	(c)	0 02	"	73,996 82		
	7	Indemnités aux victimes de l'insurrection de 1864	736,728 41	736,728 41	736,728 41	"		"	"	136,728 41		
			14,880,390 29	14,860,766 47	14,865,516 47	4,250 00	10	10,623 82	4,250 00	14,865,516 47	14,865,516 47	
								14,873f82c				

CHAPITRES	OBSERVATIONS.	CRÉDITS excédant les dépenses.
1	Restant libre sur les crédits affectés à l'outillage de la manufacture de Saint-Étienne, compte tenu d'un dépassement sur les constructions et les fournitures de machines	15,091f94c
2	Non-emploi du crédit ouvert à la division française à Rome. — Économies obtenues sur les dépenses du Mexique et sur les travaux de bâtiments et de défense des côtes, compensation faite d'une insuffisance provenant de l'impulsion donnée aux travaux neufs de fortification à l'intérieur	17,031 86
4	Excédant de crédit portant sur les dépenses du matériel	1,008 90
5	Disponible résultant des différences en plus et en moins dans les suppléments de solde spéciaux au Mexique, à Rome et en Algérie	3,987 30
7	Excédant de crédit résultant de différences en plus et en moins dans les allocations relatives à la solde. — Diminutions applicables au personnel des subsistances, aux services des vivres et du chauffage, au personnel et au matériel des hôpitaux et à l'indemnité de route, compensation faite d'un dépassement causé par la cherté des denrées fourragères et par une dépense non prévue au titre des convois militaires	214,557 54
8	Économies obtenues sur les dépenses du personnel	1,906 32
9	Restant libre sur les transports directs et les équipages militaires, balance faite d'un dépassement applicable à l'indemnité extraordinaire de voyage	227,177 34
10	Non-réalisation des prévisions en ce qui concerne les frais généraux de justice, compte tenu d'une augmentation des dépenses des prisons militaires	27,877 99
11	Diminution applicable aux achats prévus pour le Mexique, compensation faite d'une augmentation sur les achats faits à l'intérieur	3,125 59
12	Économies réalisées principalement sur les frais de confection des effets de harnachement du génie	2,302 34
13	Somme restée libre	55,063 65
		569,130 77

(a) Économie réalisée sur les travaux relatifs à la construction d'un entrepôt des poudres à Constantine.
(b) Restant libre sans importance.
(c) Versé en moins par la Société générale algérienne.

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif* des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	REST[illegible] À PA[illegible] sur les [illegible] à la [illegible] de l'exer[illegible]	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1866, par chapitres.	Crédits définitifs de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.										
		ÉTATS-MAJORS, ETC.										
II°.	7	États-majors et équipages	5,806,323f 00c	5,719,575f 09c	5,717,869f 76c	1,7[illegible]	86,747f 91c	86,747f 91c	1,705f 33c	5,717,869f 76c	14,297,409f 04c	
	8	Troupes	752,235 00	742,937 18	742,937 18	[illegible]	9,297 82	9,297 82	"	742,937 18		
	9	Services spéciaux en Cochinchine	1,486,692 00	1,467,259 16	1,466,802 66	[illegible]	19,432 84	19,432 84	456 50	1,466,802 66		
	10	Hôpitaux	852,731 00	847,962 11	847,177 44	[illegible]	4,768 89	4,768 89	784 67	847,177 44		
	11	Vivres	5,655,220 00	5,522,675 60	5,522,622 00	[illegible]	132,544 40	132,544 40	53 60	5,522,622 00		
		SALAIRES D'OUVRIERS, APPROVISIONNEMENTS GÉNÉRAUX.										
III°.	1	Approvisionnements généraux de la flotte	9,000,000 00	8,964,714 88	8,964,714 88		35,285 12	35,285 12	"	8,964,714 88	19,555,964 32	
	2	Travaux hydrauliques et bâtiments à terre	3,500,000 00	3,474,797 18	3,474,797 18		25,202 82	25,202 82	"	3,474,797 18		
	3	Salaires d'ouvriers	1,510,000 00	1,509,788 03	1,509,788 03		211 97	211 97	"	1,509,788 03		
	4	Approvisionnements généraux de la flotte	5,290,000 00	5,145,264 16	5,145,264 16		144,735 84	144,735 84	"	5,145,264 16		
	5	Travaux hydrauliques et bâtiments à terre	72,000 00	62,048 84	62,048 84		9,951 16	9,951 16	"	62,048 84		
	6	Poudres	400,000 00	399,351 23	399,351 23		648 77	648 77	"	399,351 23		
		ÉCOLES NAVALES, ETC.										
IV°.	12	Frais de voyages et dépenses diverses	2,050,000 00	1,713,185 31	1,710,909 61	[illegible]	336,814 69	336,814 69	2,275 70	1,710,909 61	1,710,909 61	
		SERVICE COLONIAL.										
V°.	13	Matériel civil et militaire aux colonies	225,000 00	124,601 08	124,601 08		100,398 92	100,398 92	"	124,601 08	374,601 08	
	14	Subvention au service local des colonies	250,000 00	250,000 00	250,000 00		"	"	"	250,000 00		
			36,850,201 00	35,944,159 85	35,938,884 05	[illegible]	906,041 15	906,041 15	5,275 80	35,938,884 05	35,938,884 05	
								911,316f 95c				
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
III°.	1	Préparation et publication de la carte des Gaules	25,000 00	24,999 17	24,999 17		0 83	0 83	"	24,999 17	120,301 85	
	2	Observatoire impérial. (Construction d'instruments.)	100,000 00	3,805 00	3,805 00	[illegible]	96,195 00	96,195 00	"	3,805 00		
	3	Expédition scientifique du Mexique	100,000 00	99,997 68	91,497 68		2 32	2 32	8,500 00	91,497 68		
IV°.	5	Travaux au lycée de Grenoble	90,000 00	90,000 00	90,000 00		"	"	"	90,000 00	165,000 00	
	6	École normale de Cluny	75,000 00	75,000 00	75,000 00		"	"	"	75,000 00		
V°.	4	Subvention pour construction de maisons d'école	1,180,000 00	1,179,980 00	1,153,600 00	[illegible]	20 00	20 00	26,380 00	1,153,600 00	1,258,547 30	
	7	Cours d'adultes	70,000 00	69,957 30	69,947 30		42 70	42 70	10 00	69,947 30		
	7 *bis*.	Dépenses de révision du *Codex*	25,000 00	25,000 00	25,000 00		"	"	"	25,000 00		
	8	Indemnité à M. Paul Dupont éditeur du *Journal des Instituteurs*	10,000 00	10,000 00	10,000 00		"	"	"	10,000 00		
			1,675,000 00	1,578,739 15	1,543,849 15	[illegible]	96,260 85	96,260 85	34,890 00	1,543,849 15	1,543,849 15	
								131,150f 85c				

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par chapitres.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS										
		TRAVAUX EXTRAORDINAIRES DES ROUTES, PONTS ET CANAUX, ETC.										
	1	Établissement thermal d'Aix	390,800f 00c	258,438f 88c	256,538f 88c	1,900f 00c	132,361f 12c	132,361f 12c	1,900f 00c	256,538f 88c		
	1 *bis.*	Grosses réparations aux bâtiments de l'école de Grignon ; achat de matières et développement des collections des écoles impériales.	135,000 00	84,900 00	78,835 00	6,065 00	50,100 00	50,100 00	6,065 00	78,835 00		
	1 *ter.*	Établissement d'un lazaret à Saint-Nazaire	200,000 00	170,217 91	170,217 91		29,782 09	29,782 09	"	170,217 91		
	1 *quat.*	Construction d'une église, d'un presbytère et d'une mairie à Vichy	90,000 00	19,525 37	19,525 37		70,474 63	70,474 63	"	19,525 37		
	1 *quin.*	Établissement thermal de Néris	120,000 00	50,267 24	50,267 24		69,732 76	69,732 76	"	50,267 24		
	1 *sex.*	——— de Bourbonne	100,000 00	"	"		100,000 00	100,000 00	"	"		
	1 *sept.*	Lazaret du Frioul	70,000 00	70,000 00	70,000 00		"	"	"	70,000 00		
	1 *oct.*	Enquête agricole	300,000 00	264,220 92	252,256 92	11,964 00	35,779 08	35,779 08	11,964 00	252,256 92		
	2	Lacunes des routes impériales	3,559,000 00	3,556,191 01	3,549,841 92	6,349 09	2,808 99	2,808 99	6,349 09	3,549,841 92		
	3	Rectifications des routes impériales	3,318,001 38	3,273,353 40	3,259,933 83	13,419 57	44,647 98	44,647 98	13,419 57	3,259,933 83		
	4	Nouvelles routes de la Corse	800,000 00	799,958 60	798,633 56	1,325 04	41 40	41 40	1,325 04	798,633 56		
	5	Routes forestières de la Corse	300,000 00	300,000 00	294,575 66	5,424 34	"	"	5,424 34	294,575 66		
	6	Construction de ponts	1,215,937 50	1,196,918 02	1,194,593 53	2,324 49	19,019 48	19,019 48	2,324 49	1,194,593 53		
VIe.	7	Part contributive de l'État pour l'ouverture ou l'achèvement de grandes voies dans Paris	8,800,000 00	8,800,000 00	8,000,000 00		"	"	"	8,800,000 00	54,558,032f 60c	
	8	Amélioration des rivières	10,339,453 76	10,330,532 52	10,315,215 18	15,317 34	8,921 24	8,921 24	15,317 34	10,315,215 18		
	9	Établissement de canaux de navigation	3,670,666 66	3,668,213 40	3,664,600 92	3,612 48	2,453 26	2,453 26	3,612 48	3,664,600 92		
	10	Travaux d'amélioration et d'achèvement de ports maritimes	15,314,742 04	15,313,570 24	15,313,209 81	360 43	1,171 80	1,171 80	360 43	15,313,209 81		
	11	——— agricole	3,591,726 95	3,580,761 23	3,566,842 94	13,918 29	10,965 72	10,965 72	13,918 29	3,566,842 94		
	12	Assainissement de marais communaux	100,000 00	94,815 72	94,720 99	94 73	5,184 28	5,184 28	94 73	94,720 99		
	13	Drainage	60,100 00	48,682 62	48,679 62	3 00	11,417 38	11,417 38	3 00	48,679 62		
	13 *bis.*	Installation de divers services de l'école des mines dans les nouvelles constructions, etc	127,000 00	126,998 66	126,998 66	"	1 34	1 34	"	126,998 66		
	13 *ter.*	Travaux de défense contre les inondations	1,562,235 03	1,562,235 03	1,544,428 64	17,806 39	"	"	17,806 39	1,544,428 64		
	13 *quat.*	Installation de divers services de l'administration centrale dans les nouvelles constructions de la rue Saint-Dominique	50,400 00	50,396 84	50,396 84	"	3 16	3 16	"	50,396 84		
	13 *quin.*	Réparation de dommages causés par les inondations	950,000 00	949,244 53	948,838 33	406 20	755 47	755 47	406 20	948,838 33		
	13 *sex.*	Enquête sur le sel et missions extraordinaires en Suède et en Portugal	48,300 00	47,475 00	47,475 00	"	825 00	825 00	"	47,475 00		
	13 *sept.*	Dépenses extraordinaires du service sanitaire	41,600 00	41,568 15	41,405 85	162 30	31 85	31 85	162 30	41,405 85		
		A reporter	55,254,963 32	54,658,485 29	54,558,032 60	100,452 69	596,478 03	596,478 03	100,452 69	54,558,032 60	54,558,032 60	

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1866, par chapitres.	Crédits définitifs de l'exercice 1866, par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)										
		Report	55,254,963f 32c	54,658,485f 29c	54,558,032f 60c	100,452f 69c	596,478f 03c	596,478f 03c	100,452f 69c	54,558,032f 60c	54,558,032f 60c	
		CHEMINS DE FER.										
VIIe.	14	Travaux exécutés par l'État	11,667,414 90	11,649,354 66	11,610,429 35	38,925 31	18,060 24	18,060 24	38,925 31	11,610,429 35	32,745,906 66	
	15	Annuités aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	15,510,000 00	15,506,386 62	15,506,386 62		3,613 38	3,613 38	"	15,506,386 62		
	16	Subventions aux compagnies de chemins de fer	5,749,700 00	5,629,090 69	5,629,090 69		120,609 31	120,609 31	"	5,629,090 69		
		PAYEMENTS AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.										
VIIe *bis*	17	Payements aux compagnies de chemins de fer à titre de garantie d'intérêts	33,000,000 00	31,442,008 44	31,442,008 44		1,557,991 56	1,557,991 56	"	31,442,008 44	31,442,008 44	
		EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.										
	18	Exposition universelle de 1867	3,000,000 00	3,000,000 00	3,000,000 00		"	"	"	3,000,000 00	3,000,000 00	
			124,182,078 22	121,885,325 70	121,745,947 70	139,378 00	2,296,752 52	2,296,752 52	139,378 00	121,745,947 70	121,745,947 70	
								2,436,130f 52c				
		MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.										
		TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
IVe.	1	Réunion du Louvre aux Tuileries	400,000 00	399,999 01	399,999 01		0 99	0 99	"	399,999 01	8,268,341 76	
	2	Palais des Tuileries et manufacture de Sèvres	3,000,000 00	2,999,987 13	2,999,987 13		12 87	12 87	"	2,999,987 13		
	3	Édifices publics	1,783,500 00	1,782,997 11	1,782,171 70	825 41	502 89	502 89	825 41	1,782,171 70		
	4	Construction du nouvel Opéra	3,000,000 00	2,999,989 37	2,999,989 37		10 63	10 63	"	2,999,989 37		
	5	Publication de l'ouvrage de M. Place sur Ninive	70,000 00	69,996 00	69,996 00		4 00	4 00	"	69,996 00		
	6	Funérailles de M. Thouvenel	16,500 00	16,198 55	16,198 55		301 45	301 45	"	16,198 55		
			8,270,000 00	8,269,167 17	8,268,341 76	825 41	832 83	832 83	825 41	8,268,341 76	8,268,341 76	
								1,658f 24c				

Suite du BUDGET EXTRAORDIN[illegible]E L'EXERCICE 1866.

Suite du *Compte définitif des Dép[illegible] l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RES[illegible] à pa[illegible] sur les [illegible] à la [illegible] de l'exe[illegible]	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1866.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES DÉPE[illegible]U BUDGET EXTRAORDINAIRE.									
Ministère de la justice et des cultes. (Service des cultes.)	5,526,794f 50c	5,459,796f 69c	5,390,386f 35c	[illegible]	66,997f 81c	66,997f 81c	69,410f 34c	5,390,386f 35c	
——— de l'intérieur	5,176,968 21	5,168,066 51	5,142,918 94	[illegible]	8,901 70	8,901 70	25,147 57	5,142,918 94	
——— des finances	13,552,683 35	12,944,232 48	12,941,340 70	[illegible]	608,450 87	608,450 87	2,891 78	12,941,340 70	
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	56,619,699 00	56,050,568 23	55,689,225 40	[illegible]	569,130 77	569,130 77	361,342 83	55,689,225 40	
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — ——— du gouvernement général de l'Algérie	14,880,390 29	14,869,766 47	14,865,516 47	[illegible]	10,623 82	10,623 82	4,250 00	14,865,516 47	
Ministère de la marine et des colonies	36,850,201 00	35,944,159 85	35,938,884 05	[illegible]	906,041 15	906,041 15	5,275 80	35,938,884 05	
——— de l'instruction publique	1,675,000 00	1,578,739 15	1,543,849 15	[illegible]	96,260 85	96,260 85	34,890 00	1,543,849 15	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	124,182,078 22	121,885,325 70	121,745,947 70	[illegible]	2,296,752 52	2,296,752 52	139,378 00	121,745,947 70	
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	8,270,000 00	8,269,167 17	8,268,341 76	[illegible]	832 83	832 83	825 41	8,268,341 76	
TOTAUX GÉNÉRAUX	266,733,814 57	262,169,822 25	261,526,410 52	[illegible]	4,563,992 32	4,563,992 32	643,411 73	261,526,410 52	
						5,207,404f 05c			

Résultat du Budget extraordinaire de l'Exercice 1866.

RECETTE.

Recouvrements effectués sur les droits constatés au profit du budget extraordinaire de l'exercice 1866 :

Rente de l'amortissement	4,840,178f 75c	
Prélèvement sur la dotation de l'amortissement	90,762,311 00	
Indemnité de Chine (complément)	3,207,220 34	
Indemnité de Cochinchine (annuité)	1,089,141 11	
Produits extraordinaires des forêts affectés au reboisement, aux routes forestières et au gazonnement	2,338,956 53	
Intérêt d'une somme due par le Mont-de-Milan	118,928 00	
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	3,929,588 42	
Sommes remboursées par la caisse de la dotation de l'armée et afférentes aux années antérieures à 1864	21,776,577 28	
Produit des terrains des fortifications du Havre, invendus en 1865	476,619 54	
Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	1,121,154 08	
Versements à faire par la Société générale algérienne	9,091,925 52	
Fonds de concours versés par divers pour l'exécution de travaux publics	9,481,655 24	
Prélèvement sur le fonds de 20 millions affecté aux travaux de défense contre les inondations	1,544,428 64	
Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale	162,000 00	
Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	1,819,782 00	
Recettes sur les restes à recouvrer des emprunts nationaux de 1854 à 1859	1,414 12	
Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	6,160 00	
Ensemble	151,768,040 57	
Portion de l'excédant de recette du budget de l'exercice 1865, attribuée au budget extraordinaire de 1866 par l'article 9 de la loi du 18 juillet 1866	12,224,000 00	
Total des ressources applicables au budget extraordinaire	163,992,040 57	163,992,040 57

DÉPENSE.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget extraordinaire de l'exercice 1866 :

Ministère de la justice et des cultes. — Service des cultes	5,390,386f 35c	
Ministère de l'intérieur	5,142,918 94	
Ministère des finances	12,941,340 70	
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie — Dépenses du ministère de la guerre	55,689,225 40	
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie — ——— du gouvernement général de l'Algérie	14,865,516 47	
Ministère de la marine et des colonies	35,938,884 05	
Ministère de l'instruction publique	1,543,849 15	
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	121,745,947 70	
Ministère de la maison de l'Empereur et des beaux-arts	8,268,341 76	
Total de la dépense	261,526,410 52	261,526,410 52
Excédant de dépense du budget extraordinaire		97,534,369 95

ÉTATS COMPARATIFS,

PAR BRANCHE DE REVENUS ET PAR MINISTÈRE,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DES EXERCICES 1866 ET 1865.

COMPARAISON, PAR BRANCHE DE REVENUS, DES RECETTES DES EXERCICES 1866 ET 1865.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES CONSTATÉES. (*Voir, au compte définitif des recettes de l'exercice 1866, les développements par nature de recettes.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1866.	
	Exercice 1866.	Exercice 1865.	en plus.	en moins.
1° BUDGET ORDINAIRE.				
Contributions directes. — Fonds généraux	321,395,460f 90c	319,774,355f 54c	1,621,105f 36c	"
Enregistrement, timbre et domaines	448,048,690 52	424,189,692 61	23,858,997 91	"
Produits des forêts	40,884,688 53	42,675,848 28	"	1,791,159f 75
Douanes et sels	152,007,350 49	153,669,454 21	"	1,662,103 72
Contributions indirectes	630,748,264 37	594,059,978 58	36,688,285 79	"
Produits des postes	82,275,074 82	78,684,305 79	3,590,769 03	"
Produits universitaires	3,597,647 00	3,597,529 00	118 00	"
Produits et revenus de l'Algérie	19,464,186 36	20,509,541 25	"	1,045,354 89
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	14,645,772 36	14,639,721 82	6,050 54	"
Produit de la réserve de l'amortissement	32,372,711 74	100,623,587 38	"	68,250,875 64
Produits divers	51,018,386 02	63,177,910 19	"	12,159,524 17
	1,796,458,233 11	1,815,601,924 65	65,765,326 63	84,909,018 17
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1866			19,143,691f 54c	
2° BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.				
Contributions directes. — Fonds spéciaux	214,942,928 12	211,475,569 10	3,467,359 02	"
Produits éventuels départementaux	33,786,178 35	31,779,107 29	2,007,071 06	"
Produits divers spéciaux	3,767,050 91	3,632,088 34	134,962 57	"
	252,496,157 38	246,886,764 73	5,609,392 65	"
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1866			5,609,392f 65c	
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE	151,768,040 57	118,078,045 23	33,689,995 34	"
TOTAUX	2,200,722,431 06	2,180,566,734 61	105,064,714 62	84,909,018 17
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1866			20,155,696f 45c	
Portion de l'excédant de recette de l'exercice 1865 attribuée au budget extraordinaire de 1866	12,224,000 00	"	12,224,000 00	"
TOTAUX	2,212,946,431 06	2,180,566,734 61	117,288,714 62	84,909,018 17
RÉSULTAT DÉFINITIF en plus à l'exercice 1866			32,379,696f 45c	

COMPARAISON, PAR BRANCHE DE REVENUS, DES RECETTES RESTANT À RECOUVRER À LA CLÔTURE DES EXERCICES 1866 ET 1865.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RESTES A RECOUVRER		DIFFÉRENCES, À L'EXERCICE 1866,	
	DE L'EXERCICE 1866.	DE L'EXERCICE 1865.	en plus.	en moins.
BUDGET ORDINAIRE.				
PRODUITS DES DOMAINES.				
Revenus et prix de vente des domaines	7,270,093f 46c	7,237,581f 79c	32,511f 67c	"
Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères	15,044 66	15,777 75	"	733f 09c
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	"	"	"	"
PRODUITS DES FORÊTS.				
Charges additionnelles. — 1/2 p. o/o pour frais d'adjudication	5 59	121 50	"	115 91
Prix de coupes de bois vendues en détail	195,160 21	50,717 75	144,442 46	"
Produits divers	331,183 98	250,130 36	81,053 62	"
Contributions des communes et établissements publics	20,241 81	20,142 30	99 51	"
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.				
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèque, etc	1,269,233 10	1,324,412 83	"	55,179 73
Droit de timbre	14 22	51 50	"	37 28
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Droits sur les boissons	154,738 30	182,407 43	"	27,669 13
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	"	"	"	"
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	8,198 19	8,598 51	"	400 32
Droits divers et recettes à différents titres	94,709 22	129,039 83	"	34,330 61
Produit de la vente des tabacs	"	"	"	"
Produit de la vente des poudres à feu	"	"	"	"
PRODUITS DES POSTES.				
Recettes diverses	983 80	712 00	271 80	"
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement, timbre et domaines	1,334,273 22	1,107,454 89	226,818 33	"
Douanes	2,400 00	3,200 00	"	800 00
Contributions diverses	963,791 45	1,782,202 31	"	818,410 86
	11,660,071 21	12,112,550 75	485,197 39	937,676 93
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1866			452,479f 54c	

RÉSUMÉ.

Produits des domaines	7,285,138 12	7,253,359 54	31,778 58	"
Produits des forêts	546,591 59	321,111 91	225,479 68	"
Enregistrement et timbre	1,269,247 32	1,324,464 33	"	55,217 01
Contributions indirectes	257,645 71	320,045 77	"	62,400 06
Produits des postes	983 80	712 00	271 80	"
Produits et revenus de l'Algérie	2,300,464 67	2,892,857 20	"	592,392 53
	11,660,071 21	12,112,550 75	257,530 06	710,009 60
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1866			452,479f 54c	

COMPARAISON, PAR MINISTÈRE, DES DÉPENSES DES EXERCICES 1866 ET 1865.

DÉSIGNATION DES MINISTERES ET SERVICES.	DÉPENSES CONSTATÉES. (*Voir, aux comptes des ministres, les développements par chapitres.*) Exercice 1866.	Exercice 1865.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1866. en plus.	en moins.
1° BUDGET ORDINAIRE.				
Dette publique	599,781,359f 86c	611,375,742f 28c	"	11,594,382f [illegible]
Dotations	47,704,050 59	47,091,281 59	612,769f 00c	"
Ministère d'État	3,034,485 49	3,042,143 58	"	7,658
——— de la justice et des cultes — Justice	32,854,085 50	32,823,887 68	30,197 82	"
——— de la justice et des cultes — Cultes	48,131,902 53	47,919,098 85	212,803 68	"
——— des affaires étrangères	13,119,118 11	12,985,341 60	133,776 51	"
——— de l'intérieur	54,372,794 91	52,945,899 33	1,426,895 58	"
——— des finances	18,687,459 89	20,768,874 65	"	2,081,414 [illegible]
——— de la guerre	362,708,872 40	366,517,533 63	"	3,808,661 [illegible]
Gouvernement général de l'Algérie	14,204,008 90	14,655,467 54	"	451,458 [illegible]
Ministère de la marine et des colonies	156,956,808 53	152,657,949 57	4,298,858 96	"
——— de l'instruction publique	20,675,827 20	20,364,236 09	311,591 11	"
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	73,841,893 87	73,495,719 61	346,174 26	"
——— de la maison de l'Empereur et des beaux-arts	12,495,287 10	12,350,107 69	145,179 41	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	221,956,316 26	216,791,937 20	5,164,379 06	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc	10,819,372 80	9,914,575 51	904,797 29	"
	1,691,343,643 94	1,695,699,796 40	13,587,422 68	17,943,575 [illegible]
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1866			4,356,152f 46c	
2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.				
Ministère de l'intérieur	143,592,834f 85c	136,526,982f 16c	7,065,852f 69c	"
——— des finances	100,917,318 06	99,097,932 32	1,819,385 74	"
Gouvernement général de l'Algérie	139,983 56	32,919 84	107,063 72	"
Ministère de l'instruction publique	7,545,366 40	7,447,367 12	97,999 28	"
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	3,998,139 25	4,424,197 15	"	426,057 [illegible]
	256,193,642 12	247,529,398 59	9,090,301 43	426,057 [illegible]
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1866			8,664,243f 53c	
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.				
Ministère de la justice et des cultes. — Cultes	5,459,796f 69c	5,150,780f 49c	309,016f 20c	"
——— de l'intérieur	5,168,066 51	5,391,096 48	"	223,029f [illegible]
——— des finances	12,944,232 48	3,325,806 09	9,618,426 39	"
——— de la guerre	56,050,568 23	42,745,846 54	13,304,721 69	"
Gouvernement général de l'Algérie	14,869,766 47	7,069,069 72	7,800,696 75	"
Ministère de la marine et des colonies	35,944,159 85	40,442,033 05	"	4,497,873 [illegible]
——— de l'instruction publique	1,578,739 15	1,099,960 17	478,778 98	"
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	121,885,325 70	94,574,446 41	27,310,879 29	"
——— de la maison de l'Empereur et des beaux-arts	8,269,167 17	8,567,704 60	"	298,537 [illegible]
	262,169,822 25	208,366,743 55	58,822,519 30	5,019,440 [illegible]
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1866			53,803,078f 70c	
TOTAUX	2,209,707,108f 31c	2,151,595,938f 54c	81,500,243f 41c	23,389,073 [illegible]
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1866			58,111,169f 77c	

COMPARAISON DES DÉPENSES RESTÉES À PAYER À LA CLÔTURE DE CHACUN DES EXERCICES 1866 ET 1865.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1866.	EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1866, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1866, en moins.
1° BUDGET ORDINAIRE.				
Dette publique	2,634,930f 85c	2,600,927f 79c	34,003f 06c	"
Dotations	"	"	"	"
Ministère d'État	4,346 66	667 39	3,679 27	"
—— de la justice et des cultes — Justice	13,202 96	10,029 93	3,173 03	"
—— de la justice et des cultes — Cultes	88,257 70	78,345 00	9,912 70	"
—— des affaires étrangères	44,178 67	62,155 88	"	17,977f 21c
—— de l'intérieur	137,754 35	95,920 96	41,833 39	"
—— des finances	3,741 58	964 56	2,777 02	"
—— de la guerre	2,266,166 99	577,239 44	1,688,927 55	"
Gouvernement général de l'Algérie	22,054 41	24,799 54	"	2,745 13
Ministère de la marine et des colonies	552,135 88	103,983 11	448,152 77	"
—— de l'instruction publique	104,625 24	169,225 17	"	64,599 93
—— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	62,681 78	44,998 32	17,683 46	"
—— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	17,810 70	41,462 49	"	23,651 79
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	37,161 93	50,416 43	"	13,254 50
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc.	21 84	25,388 64	"	25,366 80
	5,989,071 54	3,886,524 65	2,250,142 25	147,595 36
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1866			2,102,546f 89c	
2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.				
Ministère de la justice et des cultes. — Cultes	69,410f 34c	145,245f 46c	"	75,835f 12c
—— de l'intérieur	25,147 57	9,002 15	16,145f 42c	"
—— des finances	2,891 78	3,684 30	"	792 52
—— de la guerre	361,342 83	196,895 94	164,446 89	"
Gouvernement général de l'Algérie	4,250 00	"	4,250 00	"
Ministère de la marine et des colonies	5,275 80	31,751 33	"	26,475 53
—— de l'instruction publique	34,890 00	6,700 00	28,190 00	"
—— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	139,378 00	123,523 30	15,854 70	"
—— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	825 41	1,600 00	"	774 59
	643,411 73	518,402 48	228,887 01	103,877 76
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1866			125,009f 25c	
TOTAUX	6,632,483f 27c	4,404,927f 13c	2,479,029f 26c	251,473f 12c
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1866			2,227,556f 14c	

EXERCICE 1866.

COMPTE SPÉCIAL

DES DÉPENSES POUR GRANDS TRAVAUX D'UTILITÉ GÉNÉRALE

ET DES RESSOURCES CORRESPONDANTES.

(Exécution des lois des 14 juillet 1860 et 2 juillet 1861.)

Compte spécial des dépenses pour grands tr[illegible] d'utilité générale exécutés pendant l'exercice 1866.

(Lois des 14 juill[illegible] et 2 juillet 1861.)

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION DES DÉP[illegible]				RÈGLEMENT DES CRÉDITS.			OBSERVATIONS.
		CRÉDITS non employés sur l'exercice 1865 reportés à l'exercice 1866.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	[illegible]	RESTE À PAYER à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS ANNULÉS. Crédits non consommés par les dépenses annulés définitivement.	CRÉDITS ANNULÉS. Crédits non consommés par les payements, représentant les dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS DÉFINITIFS égaux aux payements de l'exercice 1866.	
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTUR[illegible] COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.								
11	Travaux d'amélioration agricole.....	162,000f 00c	162,000f 00c	[illegible]	"	"	"	162,000f 00c	

Suite du *Compte spécial des dépenses pour grands travaux d'utilité générale*

COMPTE DES RESSOURCES

APPLIQUÉES AUX GRANDS TRAVAUX D'UTILITÉ GÉNÉRALE

A L'ÉPOQUE DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1866.

(Lois des 14 juillet 1860 et 2 juillet 1861.)

Les lois des 14 juillet 1860 et 2 juillet 1861, qui ont ouvert à divers ministères des crédits s'élevant ensemble à la somme de 90,735,000 francs pour *grands travaux d'utilité générale*, portent qu'il sera pourvu à ces dépenses au moyen du reliquat de l'emprunt de 520 millions autorisé par la loi du 2 mai 1859 et de la consolidation des fonds disponibles de la caisse de la dotation de l'armée.

Pour l'exécution de ces lois, le ministre des finances a prescrit de constater les recettes dont il s'agit à un compte classé parmi les services spéciaux, sous le titre de *Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale*, et de transporter ensuite aux ressources extraordinaires des budgets une somme égale aux payements de l'espèce qui seront inscrits dans les comptes définitifs des différents ministères.

En conséquence des dispositions qui précèdent, des consolidations sur les fonds de la dotation de l'armée ont été effectuées pendant les années 1860 et 1861, en vertu de décisions ministérielles, pour une somme de 66,999,971 fr. 81 cent. Ces consolidations ont été constatées en recette au même compte, ci..... 66,999,971f 81c

SAVOIR :

	RENTES INSCRITES.	CAPITAL.	
Consolidation de l'année 1860 :			
Arrêté ministériel du 24 juillet 1860.....	1,077,741f	24,999,998f 73c	
Arrêté ministériel du 30 octobre 1860.....	1,316,559	29,999,991 08	
TOTAL.....	2,394,300	54,999,989 81	
Consolidation de l'année 1861 :			
Arrêté ministériel du 7 octobre 1861.....	526,315	11,999,982 00	
TOTAL.....	2,920,615	66,999,971 81	
A reporter.....			66,999,971 81

exécutés pendant l'exercice 1866. (Lois des 14 juillet 1860 et 2 juillet 1861.)

Report.....		66,999,971f 81c
La situation définitive de l'emprunt de 520 millions et des dépenses extraordinaires de guerre, publiée page 158 du projet de loi de règlement définitif de l'exercice 1860, fait ressortir un restant libre du produit de cet emprunt sur les dépenses de guerre des exercices 1859 et 1860, s'élevant à la somme de 73,190,158 fr. 03 cent., lequel, aux termes de l'article 7 de la loi du 14 juillet 1860, a dû être constaté également en recette au présent compte, ci.....		73,190,158 03
ENSEMBLE.....		140,190,129 84
D'un autre côté, les payements effectués par les ministères en vertu des crédits ouverts par les deux lois précitées ont été :		
Sur l'exercice 1860, de.....	19,221,519f 45c	
——— 1861, de.....	44,083,313 66	
——— 1862, de.....	29,185,729 13	
ENSEMBLE.....	92,490,562 24	
Crédits non employés sur l'exercice 1862, transportés à l'exercice 1863.....	5,155,259 84	
		97,645,822 08
Il restait donc une ressource de 42,544,307 fr. 76 cent. dont le montant a été appliqué aux besoins généraux de l'exercice 1862, conformément aux prescriptions financières propres à cet exercice, ci.....		42,544,307 76
Comme on l'a dit plus haut, les crédits spéciaux ouverts par les deux lois des 14 juillet 1860 et 2 juillet 1861 s'élevaient ensemble à la somme de.....		90,735,000f 00c
Un décret du 12 août 1861 ayant reporté à l'exercice 1861, pour travaux de défense des côtes, un crédit resté disponible de.....		17,144,511 00
L'ensemble des allocations affectées aux grands travaux d'utilité générale s'est trouvé porté à.....(A reporter)..		107,879,511 00

Suite du *Compte spécial des dépenses pour grands travaux d'utilité générale exécutés pendant l'exercice 1866. (Lois des 14 juillet 1860 et 2 juillet 1861.)*

Report.....			107,879,511f 00c
Les payements des exercices 1860, 1861 et 1862 se sont élevés, ainsi qu'on vient de le dire, à.....		92,490,562f 24c	
Ceux des exercices 1863, 1864 et 1865 montent à		4,986,985 54	
Ensemble.....		97,477,547 78	
Les annulations de crédits ayant été de 10,239,963 fr. 22 cent. en règlement des exercices ci-dessous, savoir:			
Exercice 1860.....	122,874f 11c		
——— 1861.....	9,990,706 74		
——— 1862.....	120,108 07		
——— 1863.....	6,274 30		
——— 1864.....	"		
		10,239,963 22	
			107,717,511 00
Il restait donc pour crédits à employer à la fin de l'exercice 1865, transportés à l'exercice 1866.....			162,000 00
Les payements effectués sur ce reliquat pendant l'exercice 1866 s'étant élevés à une somme égale de.....			162,000 00
Il ne reste plus aucune portion de crédit disponible à la clôture dudit exercice, et le compte des ressources appliquées aux grands travaux d'utilité générale figure, par conséquent, pour la dernière fois dans le présent volume.....			"

COMPTE PROVISOIRE

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1867.

NOTE

SUR

LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1867.

Le budget de l'exercice 1867, établi suivant la classification adoptée depuis 1863, a fait l'objet de deux lois distinctes, portant la date du 18 juillet 1866.

La première a fixé les besoins et les ressources des services ordinaires et habituels du budget, en consacrant un titre particulier aux dépenses départementales et spéciales et aux recettes corrélatives.

La seconde a déterminé, en recette et en dépense, la nature et le chiffre des services du budget extraordinaire.

On va donc présenter la situation provisoire de l'exercice 1867, en suivant l'ordre et la forme prescrits par les lois de finances précitées.

1° BUDGET ORDINAIRE.

La loi du 18 juillet 1866 et le décret de répartition du 6 novembre suivant ont fixé ainsi qu'il suit les ressources et les besoins du budget ordinaire de l'exercice 1867 :

Résultat du vote primitif du budget ordinaire.

Recettes	1,617,075,877f
Dépenses	1,523,178,181
Excédant présumé de recette	93,897,696
Ressource affectée au budget extraordinaire	93,607,535
Reste pour excédant de recette au budget ordinaire	290,161

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1867.

Modifications que les prévisions de ce budget ont éprouvées.

Les prévisions de ce budget ont éprouvé, depuis, diverses modifications qui sont indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 384 à 387, et qui les récapitulent par branches de revenus et par ministères. Ces modifications ne pouvant être arrêtées d'une manière définitive qu'à l'expiration de l'exercice, c'est seulement à cette époque que l'on publiera les développements justificatifs dont elles doivent être appuyées.

1° Évaluations des recettes du budget ordinaire.

Celles qui portent sur les évaluations des recettes sont les suivantes :

Les recettes ordinaires de l'exercice 1867 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à		1,617,075,877f 00c
Elles s'augmentent :		
1° De la somme restée disponible, à la clôture de l'exercice 1865, sur les fonds généraux du budget attribués au fonds commun du cadastre	44,543f 56c	
2° D'une plus-value réalisée sur la portion de la taxe des biens de mainmorte et de la redevance des mines affectée aux frais d'avertissement de ces taxes	64 86	
	44,608 42	44,608 42
Montant des prévisions de recettes du budget ordinaire de l'exercice 1867 (voir page 385)		1,617,120,485 42

On a expliqué, à l'occasion de la situation provisoire de l'exercice 1863 (voir le compte général des finances de 1863, page 328), les motifs qui s'opposent à ce que les évaluations supplémentaires de recettes votées en bloc dans les lois de suppléments de crédits soient prises comme point de départ des comptes des budgets.

2° Crédits ouverts aux ministres pour le budget ordinaire.

Les crédits ouverts par la loi précitée du 18 juillet 1866 et par le décret de répartition du 6 novembre suivant pour le budget ordinaire s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a indiqué d'autre part, à	1,523,178,181f 00c
Les crédits applicables aux dépenses du cadastre dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds du budget de 1865 ont été transportés, avec la même destination, à l'exercice 1867	44,543 56
La plus-value afférente au crédit relatif aux frais d'avertissement de la taxe des biens de mainmorte et des redevances des mines a été comme ci-dessus, de	64 86
A reporter	1,523,222,789 42

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1867.

Report.....	1,523,222,789f 42c
Les virements de crédits de chapitre à chapitre effectués par des décrets spéciaux, en exécution de l'article 2 du sénatus-consulte du 31 décembre 1861, se sont élevés à la somme totale de 46,574,302 fr. 61 cent., dont 41,500,000 francs à titre provisoire; leurs résultats n'affectant pas la situation du budget, ils ne sont cités ici que pour *mémoire*, ci.....	Mémoire.
Les lois des 31 juillet 1867 et 30 juillet 1868, sur les suppléments de crédits de l'exercice 1867, ont ouvert aux ministres des crédits montant ensemble à 36,405,465 fr. 78 cent., qui se trouvent réduits, par suite d'annulations prononcées législativement, à.....	34,642,140 78
Aux termes de l'article 4 du sénatus-consulte du 31 décembre 1861, qui autorise l'allocation, par décrets, de crédits affectés à l'emploi des fonds de concours pour travaux d'intérêt public, des suppléments s'élevant à 2,988,099 fr. 55 cent. ont été ouverts à ce titre à divers ministères, ci.....	2,988,099 55
Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1867 s'accroissent, pour ce motif, d'une somme de.....	4,870,612 72
Ensemble.....	1,565,723,642 47
Mais il convient de déduire de ce résultat le montant d'un crédit de 3,610,610 francs, transporté par virement provisoire du budget ordinaire au budget extraordinaire du ministère de la marine (décret du 4 décembre 1867), ci.....	3,610,610 00
Reste pour total des crédits rectifiés du budget ordinaire de l'exercice 1867.	1,562,113,032 47

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire du budget ordinaire de l'exercice 1867, telle qu'elle résulte des écritures de la direction générale de la comptabilité publique.

Comparaison des prévisions législatives du budget ordinaire avec les faits réalisés ou à réaliser.

1° Situation des recettes.

L'évaluation des ressources de 1867 s'élève, comme on l'a établi plus haut, à	1,617,120,485f 42c
d'où il y a lieu de déduire les fonds du cadastre reportés de l'exercice 1865, montant à.....	44,543 56
Reste, à reporter.....	1,617,075,941 86

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1867.

Report.....		1,617,075,941f 86c
Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à.....	1,713,804,354f 70c	
Les recouvrements effectués sont de.....	1,659,441,766 54	
Au 1er janvier 1868 il restait à recouvrer.....	54,362,588 16	
Et il résulte de la comparaison des prévisions avec les droits constatés, ci..		1,713,804,354 70
un excédant des recouvrements probables, comparativement aux évaluations (voir page 397), de.....		96,728,412 84

Cet excédant, qui s'atténuera, en règlement d'exercice, du montant des restes à recouvrer et des non-valeurs supputés ci-après, en clôture d'exercice, pour 21,102,000 fr., s'explique par les plus-values que comportent chaque année les évaluations budgétaires; ces éventualités avaient été calculées pour 94,516,000 fr. dans la loi sur les suppléments de crédits de l'exercice 1867; les recouvrements probables paraissent donc devoir rester inférieurs à cette prévision d'environ 19 millions. Il convient, du reste, de remarquer que les produits ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison, ainsi que les causes des différences qui en ressortiront, sera publiée, pour le budget de 1867, lorsqu'on en rendra le compte définitif.

2° Situation des dépenses du budget ordinaire.

Comme on l'a dit précédemment, les crédits ordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble à....		1,562,113,032f 47c
Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1868, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de l'exercice 1867, montent à.....	1,551,002,478f 74c	
Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1867, ont été de.....	1,368,126,652 73	
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1868.	182,875,826 01	
Si l'on compare les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses prévues pour l'exercice 1867, ci.....		1,551,002,478 74
Il en résulte, dès à présent, un excédant des crédits sur les dépenses (voir page 433) de.....		11,110,553 73

On doit faire observer à l'égard des dépenses, comme on l'a fait pour les recettes, qu'elles ne pourront être comparées avec celles de l'exercice précédent que lorsqu'elles auront atteint le dernier degré de leur liquidation, c'est-à-dire lorsque le compte définitif de 1867 sera rendu; cette comparaison se trouvera annexée tant au compte général des finances qu'au compte de chaque département ministériel.

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1867.

Résultat général du budget ordinaire de l'exercice 1867, en situation provisoire.

Il résulte de ce qui précède que la situation du budget ordinaire de 1867, d'après les faits connus ou appréciés, s'établit ainsi qu'il suit :

Les ressources présumées de cet exercice s'élèvent à.....		1,713,804,354f 70c
Elles s'accroissent des fonds du cadastre qui ont été reportés de l'exercice 1865, ci.....		44,543 56
ENSEMBLE.....		1,713,848,898 26
Les dépenses probables étant de.....		1,551,002,478 74
Il en ressortirait un excédant de ressources à attribuer au budget extraordinaire de.....		162,846,419 52

Mais on doit dès à présent prévoir les augmentations et les réductions suivantes, quoique le chiffre ne puisse en être déterminé avec certitude qu'à l'époque du règlement définitif de l'exercice.

D'une part, les ressources de 1867 sont à atténuer :

1° De la somme qui ne sera pas recouvrée, à la clôture de l'exercice, sur les droits constatés à son profit et qui, d'après l'expérience des précédentes années, s'élèvera environ à.....		9,529,000f 00c	
2° Du montant probable des non-valeurs à admettre en règlement d'exercice, évalué d'après la même base, et des reprises qui peuvent être faites pendant la seconde gestion de l'exercice sur les reversements de fonds provenant des ministères, soit.....		11,573,000 00	
ENSEMBLE.....		21,102,000 00	

D'autre part, les dépenses doivent être réduites :

1° De celles qui resteront à payer en clôture d'exercice, et qu'on suppose, d'après le montant des dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1866, devoir être approximativement de.....	6,632,000f 00c		
2° Du complément des annulations qui devront se produire en règlement définitif, complément qu'on estime, pour le budget ordinaire, à.....	4,500,000 00		
ENSEMBLE.....	11,132,000 00	11,132,000 00	
DIFFÉRENCE à déduire.....		9,970,000 00	9,970,000 00

En sorte que l'excédant de recette du budget ordinaire de l'exercice 1867 à affecter au budget extraordinaire de cet exercice reste évalué, sauf règlement définitif, à..... 152,876,419 52

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1867.

2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Évaluations des recettes et des crédits du budget sur ressources spéciales.

Les prévisions législatives de ce budget, qui contient, d'une part, les ressources départementales et spéciales dont la perception est confiée à l'État et, de l'autre, les dépenses corrélatives imputables sur ces ressources, s'élevaient à 245,878,988f 00c

Elles ont été augmentées des fonds et des crédits restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1865	7,707,778f 61c	22,948,575 04
Exercice 1866	15,240,796 43	

En outre, et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les voies et moyens de l'exercice s'accroissent de la plus-value que présentent, comparativement aux prévisions, les ressources réalisées pour les mêmes services; cette plus-value, qui s'ajoute également aux crédits, a été de 7,252,584 38

MONTANT des prévisions de recette et de dépense du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1867 (page 437) 276,080,147 42

Situation au 1er janvier 1868 des recettes et des dépenses du budget des ressources spéciales.

Les opérations qui sont constatées à ce budget en situation provisoire sont les suivantes (voir les tableaux pages 438 à 445) :

RECETTES..	Fonds reportés des exercices 1865 et 1866.	22,948,575f 04c	276,080,147f 42c
	Recouvrements effectués en 1867	244,153,117 25	
	Reste à recouvrer	8,978,455 13	
DÉPENSES..	Payements effectués	208,506,117 11	276,080,147 42
	Reste à payer pour solder les dépenses	67,574,030 31	
	BALANCE		"

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Résultat du vote primitif du budget extraordinaire.

La loi de finances du 18 juillet 1866 sur le budget extraordinaire de 1867 et le décret de répartition du 6 novembre suivant ont fixé ainsi qu'il suit les ressources et les besoins de ce budget, qui ne contenait alors que des dépenses afférentes aux travaux extraordinaires et les ressources destinées à y subvenir :

Ressources extraordinaires	39,496,666f 00c
Excédant disponible de recette du budget ordinaire	93,607,535 00
ENSEMBLE	133,104,201 00
Dépenses	133,054,201 00
EXCÉDANT présumé de recettes	50,000 00

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1867.

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Depuis lors, ces prévisions ont éprouvé, par suite des crédits extraordinaires de guerre qui y ont été ajoutés et pour diverses autres causes, les modifications qui sont indiquées dans le tableau ci-après, pages 448 et 449. — Modifications que les prévisions de ce budget ont éprouvées.

Les prévisions de dépenses s'élevaient, comme ci-contre, à.....	133,054,201f 00c
Elles ont subi les modifications suivantes :	
Virements de crédits de chapitre à chapitre, 49,657,760 francs, dont 40 millions à titre provisoire. Leurs résultats n'altérant pas la situation du budget, ils ne sont cités ici que pour mémoire.....	Mémoire.
Virement de crédit provisoire du budget ordinaire au budget extraordinaire du ministère de la marine, autorisé par le décret du 4 décembre 1867.....	3,610,610 00
Crédits ouverts par les lois du 31 juillet 1867 sur les suppléments de crédits de l'exercice 1867, déduction faite de 14 millions annulés au budget du ministère de la guerre par les lois des 24 mars et 30 juillet 1868.....	237,379,498 00
Crédits pour fonds de concours ouverts par des décrets.....	7,673,768 22
Crédits reportés, par décrets, des exercices précédents, en vertu des lois qui ont autorisé les services, compensation faite des crédits de même nature transportés aux exercices suivants.....	4,967,781 45
TOTAL des crédits rectifiés du budget extraordinaire de 1867...	386,685,858 67

Il convient maintenant d'établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou à réaliser et pour présenter, comme on l'a fait à l'occasion du budget ordinaire, la situation provisoire du budget extraordinaire, telle qu'elle résulte des écritures. — Comparaison des prévisions législatives du budget extraordinaire avec les faits réalisés ou à réaliser.

L'évaluation des ressources, abstraction faite de l'excédant de recette du budget ordinaire prévu pour 93,607,535 francs, s'élève, comme on l'a dit, à..		39,496,666f 00c
Les droits constatés au profit de l'État montent à.....	42,778,095f 60c	
Les recouvrements effectués sont de.....	40,862,102 45	
Au 1er janvier 1868, il restait à recouvrer.....	1,915,993 15	
Et il résulte de la comparaison des prévisions avec les droits constatés pour..		42,778,095 60
que les recouvrements probables sont supérieurs aux évaluations de.....		3,281,429 60

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1867.

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Mais il importe de faire observer que les deux sommes précitées qui déterminent cette différence de 3,281,429 fr. 60 cent. sont composées d'éléments assez différents, et que, tandis que certaines ressources prévues au budget de 1867 se sont trouvées irréalisables, d'autres ressources extraordinaires ont été postérieurement affectées audit exercice. Le tableau (page 451) présente l'énumération complète des ressources dont il s'agit.

Si l'on ajoute aux recettes constatées plus haut pour.....		42,778,095f 60c
1° L'excédant de recette du budget ordinaire tel qu'il ressort de la situation provisoire de ce budget, ci.....	162,846,419f 52c	164,825,079 34
2° L'excédant de recette du budget de 1866, que le projet de loi de règlement de cet exercice propose d'attribuer au budget extraordinaire de 1867.....	1,978,659 82	
Les recettes probables du budget extraordinaire de 1867 se trouvent ainsi portées au chiffre total de.....		207,603,174 94
On a vu que les crédits accordés tant par le vote primitif du budget extraordinaire que par les lois subséquentes s'élevaient ensemble à.....		386,685,858f 67c
Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier et celles qu'on présume devoir encore être constatées à la charge de l'exercice 1867 montent à	383,080,083f 22c	
Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres pendant l'année 1867 étant de.....	254,300,601 75	
Il restait à payer au 1er janvier 1868.....	128,779,481 47	
En comparant les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses probables.....		383,080,083 22
On trouve que l'excédant actuel des crédits sur les dépenses (voir page 465) est de		3,605,775 45

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1867.

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Résultat général du budget extraordinaire de l'exercice 1867.

D'après ce qui précède, la situation provisoire du budget extraordinaire, en tenant compte des faits connus ou appréciés, s'établit ainsi qu'il suit :

Les dépenses constatées sur le budget extraordinaire de l'exercice 1867 s'élèvent à		383,080,083f 22c
Les ressources présumées étant de		207,603,174 94
Il en résulterait un excédant de dépenses de		175,476,908 28
Mais, d'une part, ces dépenses sont susceptibles d'être réduites, en règlement définitif, d'un complément d'annulations que l'on estime ne pas devoir être inférieur à	1,800,000f 00c	
Et, d'autre part, au contraire, l'excédant de recette du budget ordinaire, qui ressort de la situation provisoire pour 162,846,419 fr. 52 cent. paraît devoir être réduit à la somme de 152,876,419 fr. 52 cent. par suite des modifications prévues sur ce budget en règlement d'exercice et qui ont été indiquées plus haut. Différence	9,970,000 00	
Reste en réduction de recettes	8,170,000 00	8,170,000 00
En sorte que le découvert du budget extraordinaire de l'exercice 1867 peut être évalué, sauf règlement définitif, à environ		183,646,908 28

RÉSUMÉ DE LA SITUATION PROVISOIRE DE L'EXERCICE 1867.

Résumé de la Situation provisoire de l'exercice 1867.

Les résultats présentés ci-dessus pour les trois grandes divisions du budget de l'exercice 1867 se résument ainsi qu'il suit, par branches principales de services :

1° BUDGET ORDINAIRE.

Recettes	Contributions directes (Fonds généraux)	324,814,637f 02c	
	Produits des domaines	14,170,570 71	
	——— des forêts (Prélèvement sur le produit brut)	10,023,125 00	
	Impôts et revenus indirects	1,263,245,167 08	
	Autres ressources et produits divers	80,448,854 89	
		1,692,702,354 70	1,692,746,898f 26c
	Fonds reportés de l'exercice 1865 pour le cadastre	44,543 56	
	A reporter		1,692,746,898 26

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'exercice 1867.

Suite du BUDGET ORDINAIRE.

		Report		1,692,746,898f 26c
Dépenses		Dette publique et dotations	508,115,349f 43c	1,539,870,478 74
	Services généraux des ministères.	Ministère d'État	3,068,930 02	
		——— de la justice et des cultes	81,320,783 14	
		——— des affaires étrangères	13,043,536 81	
		——— de l'intérieur	54,720,808 82	
		——— des finances	20,183,229 34	
		——— de la guerre	363,776,501 56	
		Gouvernement général de l'Algérie	14,575,508 47	
		Ministère de la marine et des colonies	145,248,301 45	
		——— de l'instruction publique	20,204,597 71	
		——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	72,249,516 27	
		——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	12,101,590 37	
		Frais de régie, de perception, etc	220,843,138 82	
		Remboursements et restitutions	10,418,686 53	
		Excédant provisoire de recette du budget ordinaire à attribuer au budget extraordinaire		152,876,419 52

2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Recettes	Contributions directes (Fonds spéciaux)	220,170,605f 83c	276,080,147f 42c
	Autres ressources spéciales	32,960,966 55	
		253,131,572 38	
	Fonds spéciaux reportés des exercices précédents	22,948,575 04	
Dépenses	Ministère de l'intérieur	158,192,814 02	276,080,147 42
	——— des finances	102,597,000 56	
	Gouvernement général de l'Algérie	278,956 15	
	Ministère de l'instruction publique	8,171,746 18	
	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	6,839,630 51	
	Balance		

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1867.

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Recettes...	Indemnités du Japon et de Cochinchine	3,267,541f 76c	42,778,095f 60c
	Prélèvement sur le fonds de non-valeurs restant libre à la clôture des exercices 1865 et 1866	7,000,000 00	
	Produits extraordinaires des forêts affectés au reboisement	2,500,000 00	
	Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	1,265,204 24	
	Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	
	Versement fait par la Société générale algérienne	20,074,741 10	
	Produit des terrains des fortifications du Havre	47,501 47	
	Produit des douanes maritimes du Mexique	710,128 99	
	Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie	158,389 86	
	Ressources spéciales affectées à des travaux publics	7,495,742 62	
	Reliquats d'emprunts	8,845 56	
	A AJOUTER :		
	1° Excédant probable de recette du budget ordinaire	152,876,419 52	154,855,079 34
	2° Excédant de recette du budget de l'exercice 1866	1,978,659 82	
	ENSEMBLE		197,633,174 94
Dépenses..	Ministère de la justice et des cultes	5,670,838 00	381,280,083 22
	——— des affaires étrangères	300,000 00	
	——— de l'intérieur	5,916,784 27	
	——— des finances	4,544,149 33	
	——— de la guerre	149,445,597 00	
	Gouvernement général de l'Algérie	25,751,112 80	
	Ministère de la marine et des colonies	77,943,497 67	
	——— de l'instruction publique	2,098,711 00	
	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	100,358,393 15	
	——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	9,251,000 00	
	EXCÉDANT provisoire de dépense du budget extraordinaire		183,646,908 28

COMPTE PROVISOIRE

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1867.

1° BUDGET ORDINAIRE.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Résultats généraux de l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 18 juillet 1866.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées à divers services.		MODIFICATIONS RÉSULTANT des changements apportés législativement au budget de l'exercice 1867.		ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget ordinaire de 1867.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes. (Fonds généraux.)	323,015,200f 00c	"	"	"	"	323,015,200f 00c	
Enregistrement, timbre et domaines. { Enregistrement et timbre 400,036,000f ; Domaines 11,003,796 }	411,039,796 00	"	"	"	"	411,039,796 00	
Produit des forêts. (Prélèvement sur le produit brut des forêts en somme égale au montant des frais d'administration et d'exploitation)	9,837,617 00	"	"	"	"	9,837,617 00	
Douanes et sels	150,228,000 00	"	"	"	"	150,228,000 00	
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres, déduction faite de l'impôt du 10e payé par les compagnies de chemins de fer.)	562,821,000 00	"	"	"	"	562,821,000 00	
Produit des postes	79,154,000 00	"	"	"	"	79,154,000 00	
Produits universitaires	3,312,100 00	"	"	"	"	3,312,100 00	
Produits et revenus de l'Algérie	18,401,400 00	"	"	"	"	18,401,400 00	
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	14,791,100 00	"	"	"	"	14,791,100 00	
Produits divers	44,475,664 00	64f 86c	"	"	"	44,475,728 86	
FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.	1,617,075,877 00	64 86	"	"	"	1,617,075,941 86	
Fonds reportés de l'exercice 1865 pour le service du cadastre	"	"	"	44,543f 56c	"	44,543 56	Loi de règlement de l'exercice 1865.
	1,617,075,877 00	64 86	"	44,543 56	"	1,617,120,485 42	
		64f 86c		44,543f 56c			
		RÉSULTAT en augmentation		44,608f 42c			

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SE[illegible] BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET ORDINAIRE DE 1867.

Résultats généra[illegible]ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 18 juillet 1866 et décret de répartition du 6 novembre 1866.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées à divers services. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDIT REPORTÉ de l'exercice 1865 pour le service du cadastre.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS IMPÉRIAUX qui ont autorisé des virements de crédits (Voir ci-après le développement de ces virements aux comptes des différents ministères.) Virements de chapitre à chapitre. Augmentations.	Diminutions.	[illegible]	CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS PAR DES LOIS. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.) Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS PAR DES DÉCRETS IMPÉRIAUX pour fonds de concours. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.) Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1867.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget ordinaire de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Dette publique et dotations	503,931,772	"	"	"	2,510,576 11	50,000 00		[illegible]646,000 00	"	"	"	"	512,038,348 11	
Services généraux des ministères. — Ministère d'État	3,092,400	"	"	"	12,000 00	12,000 00		"	"	13,055 56	"	974 46	3,106,430 02	
Ministère de la justice et des cultes. — Service de la justice	33,073,710	"	"	"	3,787 50	3,787 50		30,500 00	"	"	"	2,649 87	33,106,859 87	
Ministère de la justice et des cultes. — Service des cultes	48,164,586	"	"	"	152,935 00	152,935 00		193,739 31	"	"	"	228,331 96	48,586,657 27	
Ministère des affaires étrangères	12,933,200	"	"	"	10,500 00	10,500 00		3,804 16	"	"	"	150,532 65	13,087,536 81	
Ministère de l'intérieur	53,367,085	"	"	"	1,616,615 00	1,616,615 00		[illegible]574,480 07	"	"	"	100,840 01	55,042,405 08	
Ministère des finances	18,969,557	"	"	"	587,750 00	750,000 00		19,295 96	"	"	"	1,551,644 21	20,378,247 17	
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	346,762,797	"	"	"	39,054,454 00	39,054,454 00		[illegible]0,453,881 88	1,500,000 00	1,533,948 40	"	652,874 28	367,903,501 56	
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	14,462,000	"	"	"	1,000,000 00	1,000,000 00		346,142 50	263,325 00	30,000 00	"	26,690 97	14,601,508 47	
Ministère de la marine et des colonies	145,051,482	"	"	"	467,727 00	467,727 00	3,6[illegible]	[illegible]5,842,580 49	"	"	"	439,227 96	147,722,680 45	
Ministère de l'instruction publique	19,918,121	"	"	"	"	"		202,500 00	"	60,000 00	"	163,976 71	20,344,597 71	
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	69,559,953	"	"	"	"	"		330,744 21	"	1,351,095 59	"	1,509,723 47	72,751,516 27	
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	12,076,100	"	"	"	"	"		1,344 20	"	"	"	43,146 17	12,120,590 37	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	231,291,918	64 86	"	44,543 56	814,950 00	2,978,986 11		832,453 00	"	"	"	"	230,004,943 31	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	10,523,500	"	"	"	343,008 00	477,298 00		928,000 00	"	"	"	"	11,317,210 00	
		64 86	"		46,574,302 61	46,574,302 61	4,[illegible]	[illegible]6,405,465 78	1,763,325 00	2,988,099 55	"			
							3,6[illegible]	34,642,140f 78c		2,988,099f 55c				
		64f 86c		44,543 56	"			34,019,630f 33c				4,870,612 72		
	1,523,178,181	RÉSULTAT en augmentation						38,934,851f 47c					1,562,113,032 47	

BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Compte provisoire des Recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES à RECOUVRER pour les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES (FONDS GÉNÉRAUX.)								
Contribution foncière	170,600,000f 00c	170,372,230f 90c			"	227,769f 10c	170,372,230f 90c	
——— personnelle et mobilière	51,012,000 00	50,780,990 37			"	231,009 63	50,780,990 37	
——— des portes et fenêtres	38,445,600 00	37,456,031 19	312,462 [illegible]	[illegible],352,455f 11c	"	989,568 81	37,456,031 19	
——— des patentes	62,399,600 00	65,628,395 67			3,228,795 67	"	65,628,395 67	
Taxe de premier avertissement	558,000 00	576,988 89			18,988 89	"	576,988 89	
	323,015,200 00	324,814,637 02	312,462 [illegible]	[illegible],352,455 11	3,247,784 56	1,448,347 54	324,814,637 02	
					1,799,437f 02c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, et perceptions diverses	318,976,000 00	356,811,251 34	350,015,[illegible]	[illegible],795,613 49	37,835,251 34	"	356,811,251 34	
Droit de timbre	81,060,000 00	83,408,603 74	83,408,[illegible]	50 78	2,348,603 74	"	83,408,603 74	
	400,036,000 00	440,219,855 08	433,424,[illegible]	[illegible],795,664 27	40,183,855 08	"	440,219,855 08	
Domaines : Revenus et prix de vente de domaines	4,646,380 00	13,675,193 86	5,162,[illegible]	[illegible],512,278 91	9,028,813 86	"	13,675,193 86	
Domaines : Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	5,000,000 00	5,043,915 45	4,952,[illegible]	91,126 48	43,915 45	"	5,043,915 45	
Domaines : Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,357,416 00	1,080,461 40	1,078,[illegible]	2,275 05	"	276,954 60	1,080,461 40	
	411,039,796 00	460,019,425 79	444,618,[illegible]	[illegible],401,344 71	49,256,584 39	276,954 60	460,019,425 79	
					48,979,629f 79c			
PRODUITS DES FORÊTS.								
Produit des coupes de bois	36,235,500 00	34,487,174 42	33,189,[illegible]	1,297,312 60	"	1,748,325 58	34,487,174 42	
Valeur des bois cédés directement aux arsenaux de la marine et au service du génie militaire	190,000 00	1,000,000 00		1,000,000 00	810,000 00	"	1,000,000 00	
Produits divers	4,890,000 00	4,621,058 86	3,267,[illegible]	1,353,503 42	"	268,941 14	4,621,058 86	
Contribution des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,270,000 00	1,330,196 56	1,249,[illegible]	80,559 06	60,196 56	"	1,330,196 56	
	42,585,500 00	41,438,429 84	37,707,[illegible]	3,731,375 08	870,196 56	2,017,266 72	41,438,429 84	
A déduire : Produit des forêts dévolu au budget de l'amortissement	32,747,883 00	31,415,304 84	27,683,[illegible]	3,731,375 08	"	1,332,578 16	31,415,304 84	
Reste au budget général de l'État en somme égale au montant des frais d'administration et d'exploitation des forêts	9,837,617 00	10,023,125 00	10,023,[illegible]	"	870,196 56	684,688 56	10,023,125 00	
					185,508f 00c			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation : Marchandises diverses	62,611,000 00	69,851,768 42	69,851,[illegible]	"	7,240,768 42	"	69,851,768 42	
Droits à l'importation : Sucres des colonies françaises	31,500,000 00	36,906,972 47	36,906,[illegible]	"	5,406,972 47	"	36,906,972 47	
Droits à l'importation : Sucres étrangers	29,500,000 00	14,119,876 71	14,059,[illegible]	60,480 86	"	15,380,123 29	14,119,876 71	
Droits à l'exportation	156,000 00	186,810 68	186,[illegible]	"	30,810 68	"	186,810 68	
Droits de navigation	2,087,000 00	443,880 00	443,[illegible]	"	"	1,643,120 00	443,880 00	
Droits et produits divers	1,418,000 00	1,610,248 09	1,570,[illegible]	40,000 00	192,248 09	"	1,610,248 09	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	22,956,000 00	22,684,329 86	22,684,[illegible]	"	"	271,670 14	22,684,329 86	
	150,228,000 00	145,803,886 23	145,703,[illegible]	100,480 86	12,870,799 66	17,294,913 43	145,803,886 23	
					4,424,113f 77c			

Suite du BUDGET ORDIN DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Co provisoire des *Recettes*.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUV MENT EFFECTU	RESTES A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTI NDIRECTES.								
Droits sur les boissons	225,535,000f 00c	234,344,798f 54c	229,975,[illegible]	4,369,545f 29c	8,809,798f 54c	"	234,344,798f 54c	
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	8,954,000 00	10,461,306 03	10,461,[illegible]	"	1,507,306 03	"	10,461,306 03	
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	46,000,000 00	59,535,134 93	56,873,[illegible]	2,661,958 71	13,535,134 93	"	59,535,134 93	
Droits divers et recettes à différents titres (déduction faite de l'impôt du 10e payé par les compagnies de chemins de fer)	33,345,000 00	33,384,405 99	32,435,[illegible]	948,806 45	39,405 99	"	33,384,405 99	
Produit de la vente des tabacs	236,565,000 00	247,625,640 03	247,625,[illegible]	518 71	11,060,640 03	"	247,625,640 03	
Produit de la vente des poudres à feu	12,422,000 00	12,740,549 53	12,740,[illegible]	6 00	318,549 53	"	12,740,549 53	
	562,821,000 00	598,091,835 05	590,110,[illegible]	7,980,835 16	35,270,835 05	"	598,091,835 05	
					35,270,835f 05c			
PRODU DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres, journaux et imprimés	71,907,000 00	78,581,664 04	78,581,[illegible]	"	6,674,664 04	"	78,581,664 04	
Droit perçu sur les envois d'argent (mandats français et internationaux)	1,215,000 00	1,486,490 72	1,486,[illegible]	"	271,490 72	"	1,486,490 72	
Droit de transport des valeurs déclarées et des valeurs cotées	842,000 00	991,145 08	991,[illegible]	"	149,145 08	"	991,145 08	
Droit de transit des correspondances étrangères	5,138,000 00	5,278,158 37	2,178,[illegible]	3,100,000 00	140,158 37	"	5,278,158 37	
Recettes diverses	52,000 00	69,132 51	69,[illegible]	"	17,132 51	"	69,132 51	
	79,154,000 00	86,406,590 72	83,306,[illegible]	3,100,000 00	7,252,590 72	"	86,406,590 72	
					7,252,590f 72c			
DIV REVENUS.								
Produits universitaires	3,312,100 00	3,675,268 50	3,146,[illegible]	528,537 00	363,168 50	"	3,675,268 50	
Produits et revenus de l'Algérie	18,401,400 00	17,872,929 47	14,356,[illegible]	3,516,811 50	"	528,470f 53c	17,872,929 47	
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	14,791,100 00	14,751,227 24	12,851,[illegible]	1,900,000 00	"	39,872 76	14,751,227 24	

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Convoisoire des *Recettes*.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
				PROD[illegible]VERS.				
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,426,014f 28c	3,543,793f 35c	3,465,[illegible]	78,334f 32c	115,779f 07c	"	3,543,793f 35c	
Redevances des mines	1,111,480 58	1,353,199 98	961,[illegible]	391,987 19	241,719 40	"	1,353,199 98	
Droit de vérification des poids et mesures	1,625,000 00	1,707,877 39	1,404,[illegible]	303,696 44	82,877 39	"	1,707,877 39	
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles	150,000 00	174,369 91	174,[illegible]	"	24,369 91	"	174,369 91	
Produit de la rente de l'Inde	1,040,000 00	1,040,000 00	260,[illegible]	779,416 38	"	"	1,040,000 00	
Contingent à verser au Trésor par les Établissements français de l'Inde	222,000 00	222,000 00	222,[illegible]	"	"	"	222,000 00	
Produit de la taxe des brevets d'invention	1,400,000 00	1,403,080 00	1,403,[illegible]	"	3,080 00	"	1,403,080 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	"	"	"	"	"	"	"	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires et navales	1,060,600 00	919,824 40	813,[illegible]	106,335 98	"	140,775f 00c	919,824 40	
Retenues de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,232,456 00	1,266,226 10	1,266,[illegible]	"	33,770 10	"	1,266,226 10	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	59,000 00	59,000 00	56,[illegible]	2,941 07	"	"	59,000 00	
Versements faits par la caisse de la dotation de l'armée, de suppléments à sa charge dans les pensions militaires	7,218,000 00	7,218,000 00	1,772,[illegible]	5,445,693 87	"	"	7,218,000 00	
Versements de la caisse des invalides de la marine	1,000,000 00	1,000,000 00	1,000,[illegible]	"	7	"	1,000,000 00	
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	1,941,000 00	1,941,000 00	844,[illegible]	1,096,814 54	"	"	1,941,000 00	
Contingent des communes dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise	151,700 00	151,700 11	151,[illegible]	"	0 11	"	151,700 11	
Rembours[t] par les communes du dép[t] de la Seine des dépenses faites pour leur police municipale	164,375 00	111,989 69	111,[illegible]	"	"	52,385 31	111,989 69	
Revenus de divers établissements spéciaux (écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, écoles régionales d'agriculture, lazarets et établissements sanitaires)	1,196,000 00	1,195,639 15	1,107,[illegible]	88,465 29	"	360 85	1,195,639 15	
Produits provenant des ministères et autres produits attribués au Trésor public par le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique	4,419,878 00	10,523,421 19	10,523,[illegible]	"	6,103,543 19	"	10,523,421 19	
Produit de la vente des publications du Gouvernement, cartes et plans de la guerre, de la marine, de l'agriculture et du commerce et documents divers, etc.	70,000 00	95,113 51	63,[illegible]	31,119 66	25,113 51	"	95,113 51	
Produit du travail dans les ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	220,000 00	340,685 64	300,[illegible]	40,498 62	120,685 64	"	340,685 64	
Produit de la télégraphie privée française et internationale	9,350,000 00	9,212,448 57	8,826,[illegible]	385,766 05	"	137,551 43	9,212,448 57	
Remboursement par les compagnies de chemins de fer de frais de surveillance de leur télégraphie	450,000 00	389,287 44	264,[illegible]	125,000 00	"	60,712 56	389,287 44	
A REPORTER	37,509,503 86	43,868,656 43	34,992,[illegible]	8,876,069 41	6,750,938 32	391,785 75	43,868,656 43	

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Compte provisoire des Recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RESTES RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
Suite des PRODUITS.							
REPORT	37,509,503f 86c	43,868,656f 43c	34,992,576f 41c	6,750,938f 32c	391,785f 75c	43,868,656f 43c	
Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	10,000 00	27,087 28	17,087 28	"	17,087 28	"	27,087 28	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	200,000 00	265,973 61	265,973 61	"	65,973 61	"	265,973 61	
Dépôts d'argent non réclamés aux caisses des agents des postes	31,000 00	38,464 90	38,464 90	"	7,464 90	"	38,464 90	
Fonds de concours à verser par divers pour l'exécution de travaux publics	200,000 00	2,988,099 55	2,988,099 55	"	2,788,099 55	"	2,988,099 55	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale	5,299 00	7,126 67	7,126 67	"	1,827 67	"	7,126 67	
Produits divers des prisons et établissements pénitentiaires	4,160,000 00	3,316,000 00	2,706,054 41	"	844,000 00	3,316,000 00	
Produit du travail des condamnés transportés à la Guyane	"	205,732 40	205,732 40	"	205,732 40	"	205,732 40	
Remboursement de prêts aux associations ouvrières (capital et intérêts)	10,000 00	44,050 08	44,050 08	"	34,050 08	"	44,050 08	
Produit de l'émission, en 1867, de la nouvelle monnaie de bronze	"	50,188 23	50,188 23	"	50,188 23	"	50,188 23	
Intérêts et frais provenant de prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	1,350,000 00	1,059,740 94	1,059,740 94	"	"	290,259 06	1,059,740 94	
Versements faits par des intéressés pour concourir au rachat de divers ponts	"	7,588 03	7,588 03	"	7,588 03	"	7,588 03	
Produit des droits d'entrée et de la vente des livrets à l'Exposition annuelle des œuvres des artistes vivants	200,000 00	66,271 84	66,271 84	"	"	133,728 16	66,271 84	
Intérêts sur aliénations et coupes extraordinaires de bois	"	18,073 39	18,073 39	"	18,073 39	"	18,073 39	
Intérêts sur avances faites à la compagnie des services maritimes des Messageries impériales	"	50,833 33	50,833 33	"	50,833 33	"	50,833 33	
Recettes sur exercices clos	"	159,328 79	159,328 79	"	159,328 79	"	159,328 79	
Recettes de différentes origines	799,926 00	172,214 21	172,214 21	"	"	627,711 79	172,214 21	
	44,475,728 86	52,345,429 68	42,883,305 82	10,157,185 58	2,287,484 76	52,345,429 68	
				7,869,700f 82c			

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES DU BUDGET ORDINAIRE.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (A)	RECOUVRÉ EFFECTIF	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1867.
Contributions directes. (Fonds généraux.)	323,015,200f 00c	324,814,637f 02c	312,462	12,352,455f 11c	1,799,437f 02c	"	324,814,637f 02c
Produits des domaines	11,003,796 00	19,799,570 71	11,181	8,005,680 44	8,795,774 71	"	19,799,570 71
Produits des forêts. (Prélèvement sur le produit brut des forêts en somme égale au mon tant des frais d'administration et d'exploitation.)	9,837,617 00	10,023,125 00	10,021	"	185,508 00	"	10,023,125 00
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	400,036,000 00	440,219,855 08	433,424	6,795,664 27	40,183,855 08	"	440,219,855 08
Impôts et revenus indirects. — Douanes et sels	150,228,000 00	145,803,886 23	145,703	100,480 86	"	4,424,113f 77c	145,803,886 23
Impôts et revenus indirects. — Contributions indirectes (Déduction faite de l'impôt du 10e payé par les compagnies de chemins de fer.)	562,821,000 00	598,091,835 05	590,111	7,980,835 16	35,270,835 05	"	598,091,835 05
Impôts et revenus indirects. — Produits des postes	79,154,000 00	86,406,590 72	83,306	3,100,000 00	7,252,590 72	"	86,406,590 72
Produits universitaires	3,312,100 00	3,675,268 50	3,146	528,537 00	363,168 50	"	3,675,268 50
Produits et revenus de l'Algérie	18,401,400 00	17,872,929 47	14,356	3,516,811 50	"	528,470 53	17,872,929 47
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	14,791,100 00	14,751,227 24	12,851	1,900,000 00	"	39,872 76	14,751,227 24
Produits divers	44,475,728 86	52,345,429 68	42,883	9,482,123 82	7,869,700 82	"	52,345,429 68
	1,617,075,941 86	1,713,804,354 70	1,659,441	54,362,588 16	101,720,869 90	4,992,457 06	1,713,804,354 70
					96,728,412f 84c		
Fonds reportés de l'exercice 1865 (cadastre)	44,543 56	.....		.....			44,543 56
	1,617,120,485 42						1,713,848,898 26

OBSERVATIONS.

(A) Les droits constatés au profit du budget de 1867 contiennent ceux qui sont restés à recouvrer à la clôture de l'exercice 1866, et qui se divisent ainsi :

Produit des domaines			7,285,138f 12c
Produit des forêts			546,591 59
Impôts et revenus indirects.	Enregistrement et timbre	1,269,247f 32c	1,527,876 83
	Contributions indirectes	257,645 71	
	Postes	983 80	
Produits de l'Algérie			2,300,464 67
		Ensemble	11,660,071 21

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Compte provisoire des Dépenses.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867, par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.											
		DETTE CONSOLIDÉE ET AMORTISSEMENT.											
	1	Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	37,603,487f 00c	37,110,392f 50c	342,705f 50c	37,453,098f 00c	35,504,791f 90c	1,948,306f 10c	"	150,389f 00c	37,453,098f 00c		(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
	2	—— 4 p. 0/0	446,096 00	443,806 00	2,290 00	446,096 00	434,449 00	11,647 00	"	"	446,096 00		Crédits accordés par le budget..... 503,931,772f 00c
	3	—— 3 p. 0/0	303,072,283 00	302,514,100 75	495,364 25	303,009,465 00	295,163,322 47	7,846,142 53	"	62,818 00	303,009,465 00		Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :
			341,121,866 00	340,068,299 25	840,359 75	340,908,659 00	331,102,563 37	9,806,095 63	"	213,207 00	340,908,659 00		
		CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.											
	4	Intérêts de capitaux de cautionnements	8,687,576 11	7,898,208 61	789,367 50	8,687,576 11	394,135 27	8,293,440 84	"	"	8,687,576 11		
	5	Intérêts de la dette flottante du Trésor	28,100,000 00	9,672,000 00	17,908,000 00	27,580,000 00	9,274,095 85	18,305,904 15	"	520,000 00	27,580,000 00		Décret du 11 décembre 1867. (Rentes viagères et pensions.) . . 2,423,000f 00c — 50,000f 00c
	6	Rachat des péages du Sund et des Belts	248,832 00	248,868 28	"	248,868 28	248,868 28	"	36f 28c	"	248,868 28		
	7	—— de l'Escaut	340,504 00	340,428 20	"	340,428 20	340,428 20	"	"	75 80	340,428 20		
	8	Redevance envers l'Espagne pour délimitation de la frontière des Pyrénées	20,000 00	15,247 84	"	15,247 84	"	15,247 84	"	4,752 16	15,247 84		Décret du 20 mai 1868. (Intérêts de la dette flottante.) 87,576 11 — "
			37,396,912 11	18,174,752 93	18,697,367 50	36,872,120 43	10,257,527 60	26,614,592 83	36 28	524,827 96	36,872,120 43		2,510,576 11 — 50,000 00
		DETTE VIAGÈRE.											
	9	Rentes viagères d'ancienne origine	283,490 00	273,074 55	10,415 45	283,490 00	159,352 71	124,137 29	"	"	283,490 00		
	10	Rentes viagères pour la vieillesse. (Loi du 23 mai 1853.)	5,000,000 00	4,714,259 92	35,740 08	4,750,000 00	3,247,552 10	1,502,447 90	"	250,000 00	4,750,000 00		
	11	Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire	210,000 00	198,000 00	12,000 00	210,000 00	145,500 00	64,500 00	"	"	210,000 00		
	12	—— de la pairie et de l'ancien Sénat	130,000 00	130,000 00	"	130,000 00	91,500 00	38,500 00	"	"	130,000 00		
1re	13	—— civiles. (Loi du 22 août 1790.)	1,668,000 00	1,595,470 00	72,530 00	1,668,000 00	1,097,441 00	570,559 00	"	"	1,668,000 00		
	14	—— à titre de récompenses nationales	551,000 00	526,050 00	24,950 00	551,000 00	361,386 06	189,613 94	"	"	551,000 00	511,050,349f 43c	Crédits retirés des autres services du ministère des finances (à ajouter). 2,460,576f 11c — 2,460,576 11
	15	—— militaires	42,900,000 00	42,222,050 00	677,950 00	42,900,000 00	30,035,894 02	12,864,105 08	"	"	42,900,000 00		
	16	—— ecclésiastiques	42,000 00	40,460 00	1,540 00	42,000 00	25,091 45	16,908 55	"	"	42,000 00		
	17	—— de donataires dépossédés	937,000 00	923,110 00	13,890 00	937,000 00	580,348 97	356,651 03	"	"	937,000 00		
	18	—— civiles sur fonds de retenue. (Loi du 9 juin 1853.)	30,233,000 00	27,938,200 00	2,294,800 00	30,233,000 00	20,353,679 26	9,879,320 74	"	"	30,233,000 00		
	19	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	165,000 00	159,334 00	5,666 00	165,000 00	157,484 00	7,516 00	"	"	165,000 00		
	20	—— viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,700,000 00	2,680,660 00	19,340 00	2,700,000 00	1,922,262 25	777,737 75	"	"	2,700,000 00		Crédits ouverts par la loi du 31 juillet 1867 sur les suppléments de crédits de l'exercice 1867. (Divers services.) 5,646,000 00
	21	Pensions et indemnités viagères de retraite aux employés des anciennes listes civiles et du domaine privé du dernier règne	587,000 00	539,420 00	47,580 00	587,000 00	353,443 03	233,556 97	"	"	587,000 00		
	22	Anciens dotataires du Mont-de-Milan. (Décret du 18 décembre 1861.)	311,900 00	308,720 00	3,180 00	311,900 00	217,640 27	94,259 73	"	"	311,900 00		512,038,348 11
			85,718,390 00	82,248,808 47	3,219,581 53	85,468,390 00	58,748,576 02	26,719,813 98	"	250,000 00	85,468,390 00		
		DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.											
	23	Liste civile de l'Empereur	25,000,000 00	25,000,000 00	"	25,000,000 00	25,000,000 00	"	"	"	25,000,000 00		
	24	Dotation des princes et princesses de la Famille impériale	1,500,000 00	1,500,000 00	"	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	"	1,500,000 00		
	25	Dotation du Sénat	5,100,000 00	5,037,000 00	63,000 00	5,100,000 00	3,722,749 97	1,377,250 03	"	"	5,100,000 00		
	26	Dépenses administratives du Sénat	1,245,000 00	1,245,000 00	"	1,245,000 00	1,245,000 00	"	"	"	1,245,000 00		
	27	Dépenses administratives du Corps législatif et indemnités aux députés	4,812,500 00	4,760,000 00	52,500 00	4,812,500 00	4,760,000 00	52,500 00	"	"	4,812,500 00		
	28	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	10,143,680 00	9,268,359 00	875,321 00	10,143,680 00	9,268,359 00	875,321 00	"	"	10,143,680 00		
			47,801,180 00	46,810,359 00	990,821 00	47,801,180 00	45,496,108 97	2,305,071 03	"	"	47,801,180 00		
			512,038,348 11	487,302,219 65	23,748,129 78	511,050,349 43	445,604,775 96	65,445,573 47	36 28	988,034 96	511,050,349 43	511,050,349 43	
									987,998f 68c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867, par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE D'ÉTAT.											
		ADMINISTRATION CENTRALE.											
Ire.	1	Administration centrale. (Personnel.)	284,000f 00c	254,274f 64c	29,725f 36c	284,000f 00c	254,274f 64c	29,725f 36c	"	"	284,000f 00c	423,500f 00c	
	2	——— (Matériel.)	139,500 00	134,445 08	5,054 92	139,500 00	131,294 23	8,205 77	"	"	139,500 00		
		CONSEIL PRIVÉ. — CONSEIL D'ÉTAT.											
	3	Membres du Conseil privé	313,055 56	313,055 56	"	313,055 56	296,388 89	16,666 67	"	"	313,055 56		
IIe.	4	Personnel du Conseil d'État	2,211,900 00	2,164,388 04	2,011 96	2,166,400 00	2,019,484 51	146,915 49	"	45,500f 00c	2,166,400 00	2,648,455 56	
	5	Matériel du Conseil d'État	157,000 00	127,333 24	41,666 76	169,000 00	127,333 24	41,666 76	12,000f 00c	"	169,000 00		
			3,105,455 56	2,993,496 56	78,459 00	3,071,955 56	2,828,775 51	243,180 05	12,000 00	45,500 00	3,071,955 56	3,071,955 56	
	6	Dépenses des exercices clos	974 46	974 46	"	974 46	974 46	"	"	"	974 46	974 46	
			3,106,430 02	2,994,471 02	78,459 00	3,072,930 02	2,829,749 97	243,180 05	12,000 00	45,500 00	3,072,930 02	3,072,930 02	
									33,500f 00c				

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget 3,092,400f 00c

Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Décret du 1er avril 1868. (Divers services.)	12,000f	12,000
	"	"

Crédits ouverts par décrets pour fonds de concours ;

Décret du 13 novembre 1867 ..... 13,055 56

3,105,455 56

Crédit pour dépenses des exercices clos 974 46

3,106,430 02

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du *Convoisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.											
		SERVICE DE LA JUSTICE.											
		ADMINISTRATION CENTRALE. — CONSEIL DU SCEAU DES TITRES.											
I re.	1	Administration centrale. (Personnel.)	552,087f 50c	551,660f 58c	426f 92c	551,660f 58c	550,473f 34c	1,614 16c	"	"	552,087 50c	703,237f 50c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 33,073,710f 00c
	2	——— (Matériel.)	130,000 00	102,189 31	27,810 69	130,000 00	99,679 40	30,320 60	"	"	130,000 00		Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :
	2 *bis.*	Conseil du sceau des titres	21,150 00	17,644 69	3,505 31	21,150 00	16,061 34	5,088 66	"	"	21,150 00		
		COURS ET TRIBUNAUX.											
	3	Cour de cassation	1,181,900 00	1,173,894 43	8,005 57	1,181,900 00	1,172,444 43	9,455 57	"	"	1,181,900 00		
	4	Cours impériales	6,966,300 00	6,963,617 69	2,682 31	6,966,300 00	6,469,314 60	496,985 40	"	"	6,966,300 00		Décret du 15 juin 1867 (divers services) ..... AUGMENTATION. 3,787f 50c — DIMINUTION. 3,787f 50c
	5	——— d'assises	159,800 00	159,800 00	"	159,800 00	127,940 98	31,859 02	"	"	159,800 00		
II e.	6	Tribunaux de première instance	10,093,572 50	10,091,577 68	1,994 82	10,093,572 50	9,304,834 39	788,738 11	"	"	10,093,572 50	27,430,972 50	
	7	——— de commerce	178,200 00	177,250 00	950 00	178,200 00	157,173 73	21,026 27	"	"	178,200 00		
	8	——— de police	80,200 00	79,000 00	1,200 00	80,200 00	71,275 00	8,925 00	"	"	80,200 00		
	9	Justices de paix	7,872,300 00	7,868,524 90	3,775 10	7,872,300 00	6,998,408 50	873,891 50	"	"	7,872,300 00		Crédits ouverts par la loi du 31 juillet 1867 : Suppléments de crédits de l'exercice 1867. (Exercices périmés.) 30,500 00
	10	Service de la justice française en Algérie	898,700 00	885,702 69	12,997 31	898,700 00	800,309 04	98,390 96	"	"	898,700 00		
													33,104,210 00
		FRAIS DE JUSTICE CRIMINELLE. — FRAIS DES STATISTIQUES.											Crédit pour dépenses des exercices clos 2,649 87
III e.	11	Frais de justice criminelle en France et en Algérie, et frais des statistiques civile et criminelle	4,900,000 00	4,789,669 08	110,330 92	4,900,000 00	4,781,560 33	118,439 67	"	"	4,900,000 00	4,900,000 00	33,106,859 87
		DÉPENSES DIVERSES ET SECOURS TEMPORAIRES.											
IV e.	12	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'Administration centrale, à leurs veuves et orphelins; dépenses extraordinaires et imprévues	70,000 00	69,950 00	50 00	70,000 00	66,725 00	3,275 00	"	"	70,000 00	70,000 00	
	14	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
			33,104,210 00	32,930,481 05	173,728 95	33,104,210 00	30,616,200 08	2,488,009 92	"	"	33,104,210 00	33,104,210 00	
	13	Dépenses des exercices clos	2,649 87	2,649 87	"	2,649 87	2,649 87	"	"	"	2,649 87	2,649 37	
			33,106,859 87	32,933,130 92	173,728 95	33,106,859 87	30,618,849 95	2,488,009 92	"	"	33,106,859 87	33,106,859 87	
									"				

Suite du BUDGET ORDI E L'EXERCICE 1867.

Suite du C *rovisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867, par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		Suite du MINISTÈ A JUSTICE ET DES CULTES.											
		S CULTES.											
		ADMINISTRATION CENTRALE.											
I re.	1	Personnel	224,390f 00c	223,213f 34c	1,176f 66c	22	223,213f 34c	1,176f 66c	"	"	224,390f 00c	266,390f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 48,164,586f 00c
	2	Matériel	2,000 00	30,068 83	11,931 17	41	30,068 83	11,931 17	"	"	42,000 00		Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.....
		PERSONNEL DU CULTE CATHOLIQUE.											
	3	Cardinaux, archevêques et évêques	1,706,355 00	1,697,343 05	8,956 95	1,706	1,512,093 05	394,206 95	"	55f 00c	1,706,300 00		
	4	Vicaires généraux, chapitre et clergé paroissial	38,984,495 00	31,871,099 89	7,113,395 11	38,984	28,863,877 00	10,120,618 00	"	"	38,984,495 00		
II e.	5	Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève	250,500 00	243,362 98	7,134 02	250	203,235 21	47,261 79	"	3 00	250,497 00	43,080,292 00	
	6	Bourses des séminaires catholiques	1,155,400 00	939,335 56	215,664 44	1,155	861,295 87	293,704 13	"	400 00	1,155,000 00		Décret du 14 juin 1867 (Divers services)..... 1,990f / 1,990f
	7	Pensions ecclésiastiques et secours personnels	879,000 00	811,900 82	67,099 18	879	787,575 82	91,424 18	"	"	879,000 00		
	8	Secours à divers établissements religieux	105,000 00	95,100 00	9,900 00	105	78,375 00	26,625 00	"	"	105,000 00		
		MATÉRIEL ET TRAVAUX DU CULTE CATHOLIQUE.											
	9	Service intérieur des édifices diocésains	628,000 00	447,665 40	180,334 60	628	417,695 04	210,304 96	"	"	628,000 00		Décret du 11 janv. 1868 (Divers services)..... 150,945 / 150,945
	10	Entretien des édifices diocésains	1,113,000 00	166,690 59	946,309 41	1,113	108,522 19	1,004,477 81	"	"	1,113,000 00		
III e.	11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,295,010 00	1,037,478 08	257,521 92	1,295	893,603 08	401,396 92	"	10 00	1,295,000 00	3,069,000 00	152,935 / 152,935
	12	Dépenses accidentelles et frais de passage	33,000 00	15,211 21	17,788 79	33	15,036 21	17,963 79	"	"	33,000 00		"
		PERSONNEL ET MATÉRIEL DES CULTES NON CATHOLIQUES.											
	13	Personnel des cultes protestants	1,561,036 00	1,238,511 63	322,488 37	1,561	1,169,882 48	391,117 52	"	36 00	1,561,000 00		
	14	Subvention au directoire de la confession d'Augsbourg	34,000 00	32,176 60	1,823 40	34	24,293 70	9,706 30	"	"	34,000 00		
IV e.	15	Personnel du culte israélite	216,200 00	163,220 68	51,779 32	216	158,519 03	56,480 97	"	1,200 00	215,000 00	1,939,970 00	Crédits ouverts par la loi du 31 juillet 1867 : Suppléments de crédits de l'exercice 1867. (Divers services.)..... 193,739 31
	16	Édifices des cultes protestants et israélite	130,000 00	126,820 00	3,150 00	129	126,820 00	3,150 00	"	30 00	129,970 00		
													48,358,325 31
	18	Dépenses des exercices périmés	939 31	939 31	"	"	597 09	342 22	"	"	939 31	939 31	Crédit pour dépenses des exercices clos..... 228,331 96
			48,358,325 31	39,140,137 97	9,216,453 34	48,356	35,274,702 94	13,081,888 37	"	1,734 00	48,356,391 31	48,356,591 31	48,586,657 27
	17	——— exercices clos	228,331 96	228,331 96	"	228	228,331 96	"	"	"	228,331 96	228,331 96	
			48,586,657 27	39,368,469 93	9,216,453 34	48,584	35,503,034 90	13,081,888 37	"	1,734 00	48,584.923 27	48,584,923 27	
									1,734f 00c				
		RÉCAPITULATION.											
1re partie.		— Dépenses de la justice	33,106,859 87	32,933,130 92	173,728 95	33,106	30,618,849 95	2,488,009 92	"	"	33,106,859 87	33,106,859 87	
2e partie.		——— des cultes	48,586,657 27	39,368,496 93	9,216,453 34	48,584	35,503,034 90	13,081,888 37	"	1,734 00	48,584,923 27	48,584,923 27	
			81,693,517 14	72,301,600 85	9,390,182 29	81,691	66,121,884 85	15,569,898 29	"	1,734 00	81,691,783 14	81,691,783 14	
									1,734f 00c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867, par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.											
		ADMINISTRATION CENTRALE.											
Ire.	1	Personnel	681,400f 00c	680,670f 98c	729f 02c	681,400	673,084f 06c	8,315f 94c	"	"	681,400f 00c	961,400f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget..... 12,033,200f 00c. Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre : Décret du 7 décembre 1867. (Divers services.)..... Augmentation 10,500f — Diminution 10,500f. Crédits ouverts par la loi du 31 juillet 1867 : Suppléments de crédits de l'exercice 1867. (Divers services.)..... 3,804 16 — 12,937,004 16. Crédit pour dépenses des exercices clos..... 150,532 65 — 13,087,536 81
	2	Matériel	250,000 00	219,862 46	60,137 54	280,000	207,102 26	72,897 74	30,000f 00c	"	280,000 00		
		TRAITEMENTS DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.											
IIe.	3	Traitements des agents politiques et consulaires	6,757,300 00	6,460,159 05	197,140 95	6,657,300	5,346,005 74	1,311,294 26	"	100,000f 00c	6,657,300 00	6,759,800 00	
	4	——— des agents en inactivité	105,500 00	102,475 50	24 50	102,500	75,501 63	26,998 37	"	3,000 00	102,500 00		
		DÉPENSES VARIABLES ET SERVICES TEMPORAIRES.											
	5	Frais d'établissement	350,000 00	342,828 66	171 34	343,000	332,495 32	10,504 68	"	7,000 00	343,000 00		
	6	Frais de voyage et de courriers	689,500 00	620,781 59	168,718 41	789,500	591,534 96	197,965 04	100,000 00	"	789,500 00		
	7	Frais de service	2,025,000 00	1,252,823 65	922,176 35	2,175,000	1,188,026 28	986,973 72	150,000 00	"	2,175,000 00		
	8	Présents diplomatiques	60,000 00	52,325 85	17,674 15	70,000	49,976 52	20,023 48	10,000 00	"	70,000 00		
	9	Indemnités et secours	112,500 00	96,045 00	1,455 00	97,500	62,307 50	35,192 50	"	15,000 00	97,500 00		
IIIe.	10	Dépenses secrètes	550,000 00	550,000 00	"	550,000	550,000 00	"	"	"	550,000 00	5,212,000 00	
	11	Missions et dépenses extraordinaires. Dépenses imprévues	930,000 00	633,695 97	131,304 03	765,000	565,464 26	199,535 74	"	165,000 00	765,000 00		
	12	Frais de location de l'hôtel occupé par l'ambassade ottomane	52,000 00	47,420 50	4,579 50	52,000	45,966 95	6,033 05	"	"	52,000 00		
	14	Subvention accordée à l'émir Abd-el-Kader	120,000 00	120,000 00	"	120,000	120,000 00	"	"	"	120,000 00		
	15	Subvention au fonds commun des chancelleries consulaires	250,000 00	250,000 00	"	250,000	250,000 00	"	"	"	250,000 00		
	16	Dépenses des exercices périmés	3,804 16	3,804 16	"	3,804	3,804 16	"	"	"	3,804 16	3,804 16	
			12,937,004 16	11,432,893 37	1,504,110 79	12,937,004	10,061,269 64	2,875,734 52	290,000 00	290,000 00	12,937,004 16	12,937,004 16	
	13	Dépenses des exercices clos	150,532 65	150,532 65	"	150,532	150,532 65	"	"	"	150,532 65	150,532 65	
			13,087,536 81	11,583,426 02	1,504,110 79	13,087,536	10,211,802 29	2,875,734 52	290,000 00	290,000 00	13,087,536 81	13,087,536 81	
									"				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Bordereau des *Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAUX.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.											
		ADMINISTRATION CENTRALE.											
I re.	1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	1,436,544f 00c	1,433,977f 66c	2,566f 34c	1,436,544 00	1,422,990f 16c	13,553f 84c	"	"	1,436,544f 00c	1,827,827f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget..... 53,367,085f 00c
	2	Matériel et dépenses diverses des bureaux.....	391,283 00	293,424 80	97,858 20	391,283 00	287,335 17	103,947 83	"	"	391,283 00		Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :
		ADMINISTRATION GÉNÉRALE.											
	3	Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements.....	5,651,050 00	5,390,878 87	260,171 13	5,651,050 00	5,124,727 03	526,322 97	"	"	5,651,050 00		Décret du 20 février 1867. (Divers services.)..... Augmentations " ; Diminutions 1,500,000f 00c
II e.	4	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures.....	5,904,900 00	5,685,340 30	219,559 70	5,904,900 00	5,396,240 00	508,660 00	"	"	5,904,900 00	11,884,450 00	Décret du 30 octobre 1867. (*Idem.*).... Augmentations 40,000f 00c ; Diminutions 40,000 00
	5	Inspections générales administratives.....	248,500 00	232,561 03	15,938 97	248,500 00	214,622 03	33,877 97	"	"	248,500 00		Décret du 4 décembre 1867. (*Idem.*).... Augmentations 1,500,000f 00 ; Diminutions "
	6	Dépenses générales de la garde nationale.....	80,000 00	79,157 87	842 13	80,000 00	73,299 76	6,700 24	"	"	80,000 00		Décret du 21 décembre 1867. (*Idem.*).... Augmentations 76,615 00 ; Diminutions 76,615 00
		SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.											Augmentations 1,616,615 00 ; Diminutions 1,616,615 00
													" "
	7	Personnel des lignes télégraphiques.....	6,819,588 00	6,490,745 28	328,842 72	6,819,588 00	6,247,838 95	571,749 05	"	"	6,819,588 00	9,463,733 00	Crédits ouverts par des lois :
III e.	8	Matériel des lignes télégraphiques.....	2,644,145 00	1,795,085 70	848,459 30	2,644,145 00	1,660,918 23	983,226 77	"	"	2,644,145 00		Loi du 31 juillet 1867 sur les suppléments de crédits de 1867. (Divers services.)..... 1,432,189f 07c
		SÛRETÉ PUBLIQUE.											Loi du 30 juillet 1868 sur les nouveaux suppléments de crédits de 1867. (*Idem.*)..... 142,291 00
													1,574,480 07 — 1,574,480 07
	9	Dépenses des commissariats de l'émigration.....	51,000 00	47,223 49	3,776 51	51,000 00	43,348 45	7,651 55	"	"	51,000 00		54,941,565 07
	10	Traitements et indemnités des commissaires de police et inspecteurs de la librairie.....	1,100,875 00	971,860 54	70,418 56	1,042,279 10	911,781 32	130,497 78	"	58,595 90	1,042,279 10		Crédit pour dépenses des exercices clos..... 100,840 01
IV e.	11	Subvention à la ville de Paris pour la police municipale.....	4,847,000 00	4,847,000 00	"	4,847,000 00	4,847,000 00	"	"	"	4,847,000 00	8,509,069 10	55,042,405 08
	12	Frais de police de l'agglomération lyonnaise.....	568,790 00	564,896 18	3,893 82	568,790 00	505,629 25	63,160 75	"	"	568,790 00		
	13	Dépenses secrètes de sûreté publique.....	2,000,000 00	2,000,000 00	"	2,000,000 00	2,000,000 00	"	"	"	2,000,000 00		
		A reporter.....	31,743,675 00	29,832,751 72	1,852,327 38	31,685,079 10	28,735,730 35	2,949,348 75	"	58,595 90	31,685,079 10	31,685,079 10	

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	Total.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.											
		Report.....	31,743,675f 00c	29,832,751f 72c	1,852,327f 38c	31,685,079f 10c	28,735,730f 35c	2,949,348f 75c	"	58,595f 90c	31,685,079f 10c	31,685,079f 10c	
		SERVICE DES PRISONS.											
V e.	14	Dépenses ordinaires et frais de transport des détenus, constructions et acquisitions.....	14,500,000 00	12,971,201 54	1,528,798 46	14,500,000 00	12,120,056 23	2,379,943 77	"	"	14,500,000 00	18,100,000 00	
	15	Remboursement sur le produit du travail des condamnés.....	3,600,000 00	2,901,266 63	698,733 37	3,600,000 00	2,690,964 06	909,035 94	"	"	3,600,000 00		
		SUBVENTIONS ET SECOURS.											
	16	Subvention aux établissements généraux de bienfaisance.....	862,410 00	851,743 28	10,666 72	862,410 00	820,709 06	41,700 94	"	"	862,410 00		
	17	Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance.....	806,000 00	526,355 70	279,644 30	806,000 00	436,113 70	369,886 30	"	"	806,000 00		
	18	Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement, etc....	1,025,000 00	882,273 89	142,726 11	1,025,000 00	777,255 84	247,744 16	"	"	1,025 000 00		
VI e.	19	Secours aux réfugiés étrangers.....	1,400,000 00	1,293,987 00	106,013 00	1,400,000 00	1,261,813 58	138,186 42	"	"	1,400,000 00	5,065,700 64	
	20	Dépenses du matériel des cours impériales; frais d'occupation du palais de justice de Paris par la cour de cassation.....	550,000 00	279,756 30	270,243 70	550,000 00	248,714 43	301,285 57	"	"	550,000 00		
	21	Subventions pour construction de ponts à péage sur des chemins vicinaux.....	200,000 00	199,999 68	"	199,999 68	199,999 68	"	"	0 32	199,999 68		
	22	Suppléments au *Moniteur* et débats législatifs.....	222,291 00	129,999 96	92,291 00	222,290 96	129,999 96	92,291 00	"	0 04	222,290 96		
	24	Dépenses des exercices périmés.....	32,189 07	31,103 80	1,085 27	32,189 07	31,103 80	1,085 27	"	"	32,189 07	32,189 07	
			54,941,565 07	49,900,439 50	4,982,529 31	54,882,968 81	47,452,460 69	7,430,508 12	"	58,596 26	54,882,968 81	54,882,968 81	
	23	Dépenses des exercices clos.....	100,840 01	100,840 01	"	100,840 01	100,840 01	"	"	"	100,840 01	100,840 01	
		TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.....	55,042,405 08	50,001,279 51	4,982,529 31	54,983,808 82	47,553,300 70	7,430,508 12	"	58,596 26	54,983,808 82	54,983,808 82	
									58,596f 26c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Provisoire des Dépenses.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867. par chapitres.	par sections.
								MINISTÈRE DES FINANCES.					
								SERVICE GÉNÉRAL.					
IIe.	29	Administration centrale des finances.	Personnel	5,633,150f 00c	5,553,829f 40c	79,320f 60c	5,633,150f 00c	5,341,243f 29c	291,906f 71c	"	"	5,633,150f 00c	8,478,038f 54c
	30		Matériel	2,230,000 00	2,139,182 51	90,817 49	2,230,000 00	1,538,378 11	691,621 89	"	"	2,230,000 00	
	31		Dépenses diverses	235,557 00	233,881 83	1,675 17	235,557 00	195,973 37	39,583 63	"	"	235,557 00	
	32	Monnaies et médailles. (Service des établissements monétaires.)	Personnel	69,900 00	69,885 58	"	69,885 58	66,543 95	3,341 63	"	14f 42c	69,885 58	
	33		Matériel	81,400 00	79,562 71	1,837 29	81,400 00	41,616 76	39,783 24	"	"	81,400 00	
	34		Dépenses diverses	34,900 00	33,376 10	1,523 90	34,900 00	1,500 00	33,400 00	"	"	34,900 00	
	35	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance		193,145 96	66,648 90	126,497 06	193,145 96	66,648 90	126,497 06	"	"	193,145 96	
IIIe.	37	Cour des comptes.	Personnel	1,467,550 00	1,467,546 59	"	1,467,546 59	1,369,460 26	98,086 33	"	3 41	1,467,546 59	1,550,546 59
	38		Matériel et dépenses diverses	83,000 00	73,556 12	9,443 88	83,000 00	54,784 72	28,215 28	"	"	83,000 00	
IVe.	39	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	770,000 00	529,923 30	240,076 70	770,000 00	529,923 30	240,076 70	"	"	770,000 00	8,710,000 00
	40		Traitements et émoluments des trésoriers payeurs généraux et des receveurs des finances	8,028,000 00	6,143,434 49	1,796,565 51	7,940,000 00	6,143,434 49	1,796,565 51	"	88,000 00	7,940,000 00	
				18,826,602 96	16,390,827 53	2,347,757 60	18,738,585 13	15,349,507 15	3,389,077 98	"	88,017 83	18,738,585 13	18,738,585 13
IIe.	36	Dépenses des exercices clos		1,551,644 21	1,551,644 21	"	1,551,644 21	1,551,644 21	"	"	"	1,551,644 21	1,551,644 21
				20,378,247 17	17,942,471 74	2,347,757 60	20,290,229 34	16,901,151 36	3,389,077 98	"	88,017 83	20,290,229 34	20,290,229 34
											88,017f 83c		

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		18,969,557f 00c
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :		
	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Décret du 11 décembre 1867. (Divers services.)	587,750f 00c	750,000f 00c
Crédits reportés à d'autres services du ministère des finances (à déduire).	162,250f 00c	162,250 00
		18,807,307 00
Crédits ouverts par la loi du 31 juillet 1867 sur les suppléments de crédits de 1867. (Divers services.)		19,295 96
		18,826,602 96
Crédits pour dépenses des exercices clos		1,551,644 21
		20,378,247 17

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Sections.	Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	Dépenses résultant des services faits. — Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	Total.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer pour solder les dépenses.	Situation des crédits. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses probables de l'exercice 1867. — par chapitres.	par sections.
		ADMINISTRATION CENTRALE.										
Ire.	1	Administration centrale. (Personnel.)	1,996,538f 00c	1,981,111f 97c	15,426f 03c	1,996,538f 00c	1,980,405f 59c	16,132f 41c	"	"	1,996,538f 00c	2,758,138f 00c
	2	——— (Matériel.)	603,500 00	324,259 50	279,240 50	603,500 00	277,682 12	325,817 88	"	"	603,500 00	
	3	Dépôt général de la guerre	158,100 00	135,051 79	23,048 21	158,100 00	126,485 77	31,614 23	"	"	158,100 00	
		ÉTATS-MAJORS, GENDARMERIE.										
IIe.	4	États-majors	22,012,940 00	22,500,482 58	"	22,500,482 58	20,684,008 79	1,816,473 79	487,542f 58c	"	22,500,482 58	50,114,430 58
	5	Gendarmerie impériale	27,613,948 00	27,499,306 45	114,641 55	27,613,948 00	25,474,293 96	2,139,654 04	"	"	27,613,948 00	
		SOLDE ET ENTRETIEN DES TROUPES.										
IIIe.	6	Solde et prestations en nature	256,299,418 00	261,206,883 08	"	261,206,883 08	254,730,859 45	6,476,023 63	4,907,465 08	"	261,206,883 08	289,496,987 42
	7	Habillement et campement	18,519,086 00	8,691,050 36	3,283,185 60	11,974,235 96	8,414,228 21	3,560,007 75	"	6,544,850f 04c	11,974,235 96	
	8	Lits militaires	4,971,056 00	3,655,474 24	1,315,581 76	4,971,056 00	3,353,459 53	1,617,596 47	"	"	4,971,056 00	
	9	Transports généraux	2,562,850 00	1,747,247 16	815,602 84	2,562,850 00	1,729,821 82	833,028 18	"	"	2,562,850 00	
	10	Recrutement et réserve	590,400 00	454,956 44	135,443 56	590,400 00	454,174 49	136,225 51	"	"	590,400 00	
	11	Justice militaire	1,265,727 00	1,185,105 65	80,621 35	1,265,727 00	1,117,771 56	147,955 44	"	"	1,265,727 00	
	12	Remonte générale	5,168,000 00	6,317,842 38	"	6,317,842 38	6,264,598 18	53,244 20	1,149,842 38	"	6,317,842 38	
	13	Harnachement	607,993 00	523,843 88	84,149 12	607,993 00	523,782 96	84,210 04	"	"	607,993 00	
		MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.										
IVe.	14	Établissements et matériel de l'artillerie	6,601,800 00	5,476,942 59	1,124,857 41	6,601,800 00	5,398,131 88	1,203,668 12	"	"	6,601,800 00	17,426,023 40
	15	——— du génie	10,824,223 40	8,554,769 68	2,269,453 72	10,824,223 40	8,369,408 37	2,454,815 03	"	"	10,824,223 40	
		ÉCOLES MILITAIRES, INVALIDES DE LA GUERRE.										
V^e^.	16	Écoles impériales militaires	3,015,608 00	2,600,541 57	415,066 43	3,015,608 00	2,482,131 46	533,476 54	"	"	3,015,608 00	7,093,003 00
	17	Invalides de la guerre	1,731,395 00	1,364,121 34	367,273 66	1,731,395 00	1,340,747 45	390,647 55	"	"	1,731,395 00	
	18	Solde de non-activité et solde de réforme	563,000 00	552,762 17	10,237 83	563,000 00	481,021 23	81,978 77	"	"	563,000 00	
	19	Secours	1,733,000 00	1,656,618 37	76,381 63	1,733,000 00	1,528,589 03	204,410 97	"	"	1,733,000 00	
	20	Dépenses secrètes	50,000 00	50,000 00	"	50,000 00	50,000 00	"	"	"	50,000 00	
	22	Dépenses des exercices périmés	362,044 88	51,281 50	310,763 38	362,044 88	51,281 50	310,763 38	"	"	362,044 88	362,044 88
			367,250,627 28	356,529,652 70	10,720,974 58	367,250,627 28	334,832,883 35	22,417,743 93	6,544,850 04	6,544,850 04	367,250,627 28	367,250,627 28
	21	Dépenses des exercices clos	652,874 28	652,874 28	"	652,874 28	652,874 28	"	"	"	652,874 28	652,874 28
			367,903,501 56	357,182,526 98	10,720,974 58	367,903,501 56	335,485,757 63	22,417,743 93	6,544,850 04	6,544,850 04	367,903,501 56	367,903,501 56

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget..... 346,762,797f00c

Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :

	Augmentations.	Diminutions.
Décret du 25 mai 1867. (Virement provisoire.).....	"	39,000,000f
Décret du 23 septembre 1867. (Divers services.)...	25,454f	25,454
Décret du 29 septembre 1867. (Solde.).....	39,000,000	"
Décret du 5 décembre 1867. (Divers services.).....	15,000	15,000
Décret du 17 juin 1868. (Divers services.).....	14,000	14,000
	39,054,454	39,054,454
	"	

Crédits ouverts ou annulés par des lois :

Loi du 31 juillet 1867 sur les suppléments de crédits de l'exercice 1867. (Divers services.). 8,468,976f88c

Loi du 30 juillet 1868 sur les nouveaux suppléments de crédits de 1867. (Solde.)..... 11,984,905 00

20,453,881 88

A déduire : Crédit annulé par la loi du 24 mars 1868. (Solde.) 1,500,000 00

Reste..... 18,953,881 88 — 18,953,881 88

Crédits ouverts par des décrets pour fonds de concours :

Décret du 7 août 1867. (Matériel du génie.).....	208,048f40c	
Décret du 29 septembre 1867. (Matériel du génie.).....	474,900 00	
Décret du 16 novembre 1867. (Fonds de concours reporté de 1866. Matériel du génie.)..	252,700 00	
Décret du 14 décembre 1867. (Administration de la caisse de la dotation de l'armée.)..	65,000 00	
Décret du 3 janvier 1868. (Matériel du génie.).....	211,500 00	
Décret du 1er février 1868. (Matériel de l'administration centrale.).....	50,000 00	
Décret du 18 mars 1868. (Matériel de l'artillerie et du génie.)	181,300 00	
	1,533,948 40	1,533,948 40

367,250,627 28

Crédit pour dépenses des exercices clos..... 652,874 28

367,903,501 56

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. (Suite.)											
		DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.											
		ADMINISTRATION CENTRALE. (DÉPENSES SECRÈTES.)											
I re.	1	Administration centrale. (Personnel.)	463,560f 00c	441,052f 29c	22,507f 71c	463,560	440,852f 29c	22,707f 71c	"	"	463,560f 00c	701,360f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
	2	——— (Matériel.)	92,000 00	69,423 90	22,576 10	92,000	69,258 60	22,741 40	"	"	92,000 00		Crédits accordés par le budget..... 14,462,000f 00c
	3	Publications, expositions, établissements scientifiques, etc.	65,800 00	40,962 85	24,837 15	65,800	40,529 17	25,270 83	"	"	65,800 00		Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :
	4	Dépenses secrètes	80,000 00	80,000 00	"	80,000	80,000 00	"	"	"	80,000 00		
		ADMINISTRATION GÉNÉRALE.											
II e.	5	Administration générale et provinciale	3,051,935 00	2,820,139 74	231,795 26	3,051,935	2,705,621 21	346,313 79	"	"	3,051,935 00	4,098,235 00	
	6	Commandement et administration des populations arabes	1,046,300 00	868,138 62	178,161 38	1,046,300	787,314 46	258,985 54	"	"	1,046,300 00		
		SERVICES DE LA JUSTICE, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, ETC.											
III e.	7	Justice musulmane	64,000 00	39,874 98	24,125 02	64,000	37,199 98	26,800 02	"	"	64,000 00	3,804,506 00	
	8	Instruction publique musulmane	194,447 00	152,737 13	41,709 87	194,447	149,583 47	44,863 53	"	"	194,447 00		
	9	Culte musulman	68,500 00	61,433 65	7,066 35	68,500	56,735 42	11,764 58	"	"	68,500 00		
	10	Services financiers	2,844,912 00	2,643,903 80	201,008 20	2,844,912	2,424,190 57	420,721 43	"	"	2,844,912 00		
	11	Service maritime et surveillance de la pêche	632,647 00	263,522 40	369,124 60	632,647	249,230 31	383,416 69	"	"	632,647 00		
		COLONISATION, TRAVAUX PUBLICS.											
IV e.	12	Colonisation et topographie	2,295,616 00	1,720,578 12	575,037 88	2,295,616	1,637,965 46	657,650 54	"	"	2,295,616 00	5,941,274 00	
	13	Travaux publics	3,645,658 00	3,035,690 00	609,968 00	3,645,658	2,891,264 37	754,393 63	"	"	3,645,658 00		
	15	Dépenses des exercices périmés	29,442 50	11,455 79	17,986 71	29,442	10,904 13	18,538 37	"	"	29,442 50	29,442 50	
			14,574,817 50	12,248,913 27	2,325,904 23	14,574,817	12,580,649 44	2,994,168 06	"	"	14,574,817 50	14,574,817 50	
	14	Dépenses des exercices clos	26,690 97	26,690 97	"	26,690	26,690 97	"	"	"	26,690 97	26,690 97	
			14,601,508 47	12,275,604 24	2,325,904 23	14,601,508	12,607,340 41	2,994,168 06	"	"	14,601,508 47	14,601,508 47	

	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS.
Décret du 2 mars 1867. (Virement d'emprunt.)	500,000f	500,000f
Décret du 17 octobre 1867. (Divers services.)	500,000	500,000
	1,000,000	1,000,000
	"	

Crédits ouverts par des lois :

Loi du 31 juillet 1867 sur les suppléments de crédits de 1867. (Divers services.)	86,142f 50c	
Loi du 30 juillet 1868 sur les nouveaux suppléments de crédits de 1867. (Divers services.)	260,000 00	
	346,142 50	
A déduire : Crédit annulé par la loi du 30 juillet 1868 sur les nouveaux suppléments de 1867. (Services financiers en Algérie)	263,325 00	
Reste	82,817 50	82,817 50
Crédit ouvert pour fonds de concours par décret du 13 avril 1867. (Colonisation et topographie.)		30,000 00
		14,574,817 50
Crédit pour dépenses des exercices clos		26,690 97
		14,601,508 47

Suite du BUDGET ORDIN DE L'EXERCICE 1867.

Suite du (*provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE MARINE ET DES COLONIES.											
		ADMINISTRATION CENTRALE, CONSEILS, ETC.											
Ire.	1	Administration centrale. (Personnel.)	1,087,991f 00c	1,080,106f 30c	7,884f70c	1,087,991	1,079,881f 30c	8,109f70c	"	"	1,087,991f 00c	1,946,925f 00c	
	2	Administration centrale. (Matériel.)	366,900 00	221,855 81	145,044 19	366,900	220,339 16	146,560 84	"	"	366,900 00		
	3	Conseils, inspections générales et contrôle central	510,554 00	489,210 85	2,823 15	492,034	484,215 22	7,818 78	"	18,520f00c	492,034 00		
		ÉTATS-MAJORS, ÉQUIPAGES, ETC.											
IIe.	4	Équipages à terre et à la mer (solde et entretien)	28,332,121 00	22,194,857 39	5,308,804 61	27,503,662	21,733,029 53	5,770,632 47	"	828,459 00	27,503,662 00	61,902,403 00	
	5	Troupes	9,220,329 00	7,916,523 27	1,303,805 73	9,220,329	7,925,057 70	1,295,271 30	"	"	9,220,329 00		
	6	Corps entretenus et agents divers	6,668,723 00	5,782,867 51	717,855 49	6,500,723	5,695,082 38	805,640 62	"	168,000 00	6,500,723 00		
	7	Maistrance, gardiennage et surveillance	2,939,616 00	2,553,649 32	257,966 68	2,811,616	2,520,492 16	291,123 84	"	128,000 00	2,811,616 00		
	8	Hôpitaux	2,511,936 00	2,439,847 54	72,088 46	2,511,936	2,427,585 35	84,350 65	"	"	2,511,936 00		
	9	Vivres	13,354,137 00	12,173,782 16	1,180,354 84	13,354,137	12,162,572 93	1,191,564 07	"	"	13,354,137 00		
		SALAIRES D'OUVRIERS, APPROVISIONNEMENTS, ETC.											
IIIe.	10	Salaires d'ouvriers	16,167,093 00	15,924,460 53	498,932 47	16,423,393	15,897,374 24	526,018 76	256,300f00c	"	16,423,393 00	55,795,873 00	
	11	Approvisionnements généraux de la flotte	32,730,325 00	26,805,671 56	5,468,353 44	32,274,025	26,427,993 29	5,846,031 71	"	456,300 00	32,274,025 00		
	12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	6,913,608 00	4,957,478 66	1,846,129 34	6,803,608	4,791,899 83	2,011,708 17	"	110,000 00	6,803,608 00		
	13	Poudres	294,847 00	231,112 04	63,734 96	294,847	231,112 04	63,734 96	"	"	294,847 00		
		ÉCOLES NAVALES, ETC.											
IVe.	14	Justice maritime	124,830 00	81,769 29	13,060 71	94,830	81,063 32	13,766 68	"	30,000 00	94,830 00	3,823,866 00	
	15	École navale et boursiers de la marine	243,000 00	190,084 74	35,915 26	226,000	186,249 69	39,750 31	"	17,000 00	226,000 00		
	16	Service hydrographique et scientifique	460,000 00	314,047 38	145,952 62	460,000	309,340 26	150,659 74	"	"	460,000 00		
	17	Frais généraux d'impressions et achats de livres	489,400 00	264,846 81	224,553 19	489,400	254,681 22	234,718 78	"	"	489,400 00		
	18	Frais de voyage et dépenses diverses	2,362,976 00	2,226,267 01	136,708 99	2,362,976	2,243,027 99	119,948 01	"	"	2,362,976 00		
	19	Traitements temporaires	80,000 00	68,420 31	8,179 69	76,600	59,943 94	16,656 06	"	3,400 00	76,600 00		
	20	Chiourmes	128,060 00	106,004 92	8,055 08	114,060	106,004 92	8,055 08	"	14,000 00	114,060 00		
		SERVICE COLONIAL.											
Ve.	21	Personnel civil et militaire aux colonies	12,639,090 00	6,256,758 30	6,782,331 70	13,039,090	6,256,758 30	6,782,331 70	400,000 00	"	13,039,090 00	23,065,036 00	
	22	Matériel civil et militaire aux colonies	2,047,546 00	928,346 98	1,119,199 02	2,047,546	928,346 08	1,119,199 02	"	"	2,047,546 00		
	23	Service pénitentiaire à la Guyane	5,000,000 00	3,291,974 08	2,117,025 92	5,409,000	3,291,974 08	2,117,025 92	400,000 00	"	5,409,000 00		
	24	Subvention au service local aux colonies	2,569,400 00	2,449,400 00	120,000 00	2,569,400	2,449,400 00	120,000 00	"	"	2,569,400 00		
	26	Dépenses des exercices périmés	31,970 49	29,928 67	2,041 82	31,970	24,278 56	7,691 93	"	"	31,970 49	31,970 49	
			147,283,452 49	118,979,271 43	27,586,802 06	146,566,073	117,787,704 39	28,778,369 10	1,056,300 00	1,773,679 00	146,566,073 49	146,566,073 49	
	25	Dépenses des exercices clos	439,227 96	439,227 96	"	439,227	439,227 96	"	"	"	439,227 96	439,227 96	
			147,722,680 45	119,418,499 39	27,586,802 06	147,005,301	118,226,932 35	28,778,369 10	1,056,300 00	1,773,679 00	147,005,301 45	147,005,301 45	
		Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine restant à régulariser	"	"	"	"	6,759,132 07	A déduire : 6,759,132 07	"	"	"	"	
		TOTAUX	147,722,680 45	119,418,499 39	27,586,802 06	147,005,301	124,986,064 42	22,019,237 03	1,056,300 00	1,773,679 00	147,005,301 45	147,005,301 45	
									717,379 00				

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget			145,051,482f 00c
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :			
	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS.	
Décret du 6 mars 1867. (Divers services.)	20,000f	20,000f	
Décret du 15 septembre 1867. (Divers services.)	93,036	93,036	
Décret du 4 décembre 1867. (Virement d'emprunt. Divers services.)	"	3,610,610	
Décret du 8 février 1868. (Divers services.)	354,691	354,691	
	467,727	4,078,337	
Crédit reporté au budget extraordinaire (à déduire)	3,610,610		3,610,610 00
			141,440,872 00
Crédits ouverts par des lois :			
Loi du 31 juillet 1867 sur les suppléments de crédits de l'exercice 1867. (Divers services.)	2,831,970f 49c		
Loi du 30 juillet 1868 sur les nouveaux suppléments de 1867. (Divers services.)	3,010,610 00		
		5,842,580 49	5,842,580 49
			147,283,452 49
Crédit pour dépenses des exercices clos			439,227 96
			147,722,680 45

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Contrôle des *Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS — Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867. — par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.											
		ADMINISTRATION CENTRALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.											
Ier.	1	Personnel de l'administration centrale de l'instruction publique	570,950f 00c	568,352f 09c	2,597f 91c	570,950f 00c	567,817f 09c	3,132f 91c	"	"	570,950f 00c	710,950f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
	2	Matériel	140,000 00	93,435 45	46,564 55	140,000 00	84,240 60	55,759 40	"	"	140,000 00		Crédits accordés par le budget	19,918,121f 00c
		SERVICES GÉNÉRAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.											Crédits ouverts par la loi du 31 juillet 1867 sur les suppléments de crédits de l'exercice 1867. (Divers services.)	202,500 00
IIe.	3	Inspecteurs généraux de l'instruction publique	268,000 00	249,946 08	18,053 92	268,000 00	237,275 19	30,724 81	"	"	268,000 00	1,710,000 00	Crédits ouverts pour fonds de concours par décret du 11 décembre 1867. (Établissements astronomiques.)	60,000 00
	4	Services généraux de l'instruction publique	226,000 00	189,638 68	36,361 32	226,000 00	165,900 02	60,099 98	"	"	226,000 00			
	5	Administration académique	1,216,000 00	1,090,946 80	125,053 20	1,216,000 00	1,068,052 59	147,947 41	"	"	1,216,000 00			20,180,621 00
		ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES.											Crédit pour dépenses des exercices clos	163,976 71
	6	École normale supérieure	307,610 00	257,500 17	50,109 83	307,610 00	256,695 17	50,914 83	"	"	307,610 00			20,344,597 71
	7	Facultés	3,933,821 00	3,185,754 92	748,066 08	3,933,821 00	3,133,819 87	800,001 13	"	"	3,933,821 00			
	8	Bibliothèque de l'Université	26,000 00	25,995 82	4 18	26,000 00	25,995 82	4 18	"	"	26,000 00			
	9	Encouragements aux membres du corps enseignant et souscriptions aux ouvrages scientifiques	60,000 00	34,620 00	25,380 00	60,000 00	30,908 00	29,092 00	"	"	60,000 00			
	10	Institut impérial de France	615,200 00	552,835 81	62,364 19	615,200 00	544,658 45	70,541 55	"	"	615,200 00			
	11	Académie de médecine	43,700 00	34,090 62	9,609 38	43,700 00	30,982 92	12,717 08	"	"	43,700 00			
	12	Collége de France	277,000 00	256,876 15	20,123 85	277,000 00	255,626 15	21,373 85	"	"	277,000 00			
	13	Muséum d'histoire naturelle	592,380 00	572,095 92	20,284 08	592,380 00	571,804 26	20,575 74	"	"	592,380 00			
	14	Établissements astronomiques	327,260 00	225,890 03	101,369 97	327,260 00	215,680 28	111,579 72	"	"	327,260 00			
IIIe.	15	Écoles des langues orientales vivantes. — Bibliothèque et musée d'Alger	82,800 00	77,983 32	4,816 68	82,800 00	75,717 42	7,082 58	"	"	82,800 00	7,705,071 00		
	16	École des Chartes	37,800 00	36,105 83	1,694 17	37,800 00	30,110 83	7,689 17	"	"	37,800 00			
	17	École d'Athènes	64,500 00	41,028 80	23,471 20	64,500 00	39,978 80	24,521 20	"	"	64,500 00			
	18	Bibliothèque impériale. (Dépenses ordinaires.)	469,500 00	409,874 79	59,625 21	469,500 00	399,138 51	70,361 49	"	"	469,500 00			
	19	——— (Confection de catalogues.)	50,000 00	46,722 52	3,277 48	50,000 00	46,722 52	3,277 48	"	"	50,000 00			
	20	Bibliothèques publiques	197,500 00	181,962 68	15,537 32	197,500 00	178,424 18	19,075 82	"	"	197,500 00			
	21	Sociétés savantes	70,000 00	53,200 00	16,800 00	70,000 00	44,750 00	25,250 00	"	"	70,000 00			
	22	Subvention au Journal des Savants	15,000 00	15,000 00	"	15,000 00	15,000 00	"	"	"	15,000 00			
	23	Souscriptions scientifiques et littéraires	140,000 00	118,876 00	21,124 00	140,000 00	109,069 00	30,931 00	"	"	140,000 00			
	24	Encouragements aux savants et gens de lettres	200,000 00	192,435 00	7,565 00	200,000 00	152,920 00	47,080 00	"	"	200,000 00			
	25	Voyages et missions scientifiques	75,000 00	46,861 58	28,138 42	75,000 00	44,700 00	30,300 00	"	"	75,000 00			
	26	Recueil et publication de documents inédits sur l'histoire de France	120,000 00	75,048 68	44,951 32	120,000 00	60,243 80	59,756 20	"	"	120,000 00			
		INSTRUCTION SECONDAIRE.												
IVe.	27	Frais généraux de l'instruction secondaire	100,000 00	63,373 46	36,626 54	100,000 00	54,990 45	45,000 55	"	"	100,000 00	3,145,000 00		
	28	Lycées impériaux et colléges communaux	2,173,000 00	2,135,645 97	37,354 03	2,173,000 00	2,108,227 23	64,772 77	"	"	2,173,000 00			
	29	Bourses impériales et dégrèvements	868,000 00	718,559 00	149,441 00	868,000 00	700,346 50	167,653 50	"	"	868,000 00			
		INSTRUCTION PRIMAIRE.												
Ve.	30	Inspection des écoles primaires	958,400 00	874,822 13	83,577 87	958,400 00	847,561 82	110,838 18	"	"	958,400 00	6,905,100 00		
	31	Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État	5,946,700 00	3,470,052 27	2,476,647 73	5,946,700 00	3,255,115 57	2,691,584 43	"	"	5,946,700 00			
	33	Dépenses des exercices périmés	8,500 00	"	8,500 00	8,500 00	"	8,500 00	"	"	8,500 00	8,500 00		
			20,180,621 00	15,895,530 57	4,285,090 43	20,180,621 00	15,352,482 04	4,828,133 96	"	"	20,180,621 00	20,180,621 00		
	32	Dépenses des exercices clos	163,976 71	163,976 71	"	163,976 71	163,976 71	"	"	"	163,976 71	163,976 71		
			20,344,597 71	16,059,507 28	4,285,090 43	20,344,597 71	15,516,458 75	4,828,138 96	"	"	20,344,597 71	20,344,597 71		

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Crédit provisoire des *Dépenses*.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.												
		ADMINISTRATION CENTRALE.												
Ier.	1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,126,950f00c	1,123,365f12c	3,584f88c	1,126,950f00c	1,121,330f13c	5,619f87c	"	"	1,126,950f00c	1,346,950f00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :	
	2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	220,000 00	133,279 26	86,720 74	220,000 00	128,726 10	91,273 90	"	"	220,000 00		Crédits accordés par le budget	69,559,953f00c
		PERSONNEL ET SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.											Crédits ouverts par la loi du 31 juillet 1867 sur les suppléments de crédits de 1867. (Divers services.)	330,744 21
IIe.	3	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,934,600 00	3,920,696 70	13,903 30	3,934,600 00	3,626,353 38	308,246 62	"	"	3,934,600 00	9,795,253 00	Crédits ouverts par des décrets pour fonds de concours :	
	4	——— des conducteurs	4,150,000 00	4,094,962 66	55,037 34	4,150,000 00	3,739,887 59	410,112 41	"	"	4,150,000 00			
	5	——— du corps des mines, enseignement et écoles	866,100 00	793,621 24	72,478 76	866,100 00	758,134 97	107,965 03	"	"	866,100 00		Décret du 25 mai 1867. (Entretien des établissements thermaux.)	177,500f00c
	6	——— des gardes-mines	184,000 00	164,438 91	19,561 09	184,000 00	154,647 10	29,352 90	"	"	184,000 00		Décret du 15 juin 1867. (Routes et ponts.)	200,000 00
	7	——— des officiers et maîtres de port du service maritime	272,000 00	266,871 49	5,128 51	272,000 00	243,326 14	28,673 86	"	"	272,000 00		Décret du 27 juillet 1867. (Divers services.)	206,033 33
	8	——— des agents affectés à la surveillance de la pêche fluviale	318,053 00	275,393 39	42,659 61	318,053 00	248,481 56	69,571 44	"	"	318,053 00		Décret du 16 septembre 1867. (*Idem.*)	169,752 75
	9	Frais généraux, secours, etc.	70,500 00	70,387 00	113 00	70,500 00	70,054 10	445 90	"	"	70,500 00		Décret du 30 novembre 1867. (*Idem.*)	129,750 00
		AGRICULTURE.											Décret du 7 décembre 1867. (Fonds de concours reportés de 1866.)	91,154 12
IIIe.	10	Écoles impériales vétérinaires	656,500 00	599,821 39	56,678 61	656,500 00	579,291 89	77,208 11	"	"	656,500 00	3,928,500 00	Décret du 7 décembre 1867. (Divers services.)	171,555 97
	11	Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel	3,272,000 00	3,112,964 21	159,035 79	3,272,000 00	2,965,598 39	306,401 61	"	"	3,272,000 00		Décret du 25 mars 1868. (*Idem.*)	205,349 42
		COMMERCE ET INDUSTRIE.												1,351,095 59
IVe.	12	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,390,700 00	1,216,899 15	173,800 85	1,390,700 00	1,166,726 91	223,973 09	"	"	1,390,700 00	7,000,500 00		1,351,095 59
	13	Encouragements aux manufactures et au commerce	470,150 00	259,233 82	210,916 18	470,150 00	249,988 40	220,161 60	"	"	470,150 00			71,241,792 80
	14	Encouragements aux pêches maritimes	2,700,000 00	2,015,931 20	684,068 80	2,700,000 00	1,853,840 58	846,159 42	"	"	2,700,000 00		Crédit pour dépenses des exercices clos	1,509,723 47
	15	Poids et mesures	1,005,650 00	891,509 62	114,140 38	1,005,650 00	840,002 84	165 647 16	"	"	1,005,650 00			72,751,516 27
	15 *bis.*	Vérification des étalons-types des poids et mesures	100,000 00	30,878 10	69,121 90	100,000 00	22,878 10	77,121 90	"	"	100,000 00			
	16	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	439,500 00	342,347 92	97,152 08	439,500 00	330,736 97	108,763 03	"	"	439,500 00			
	17	Subvention aux établissements particuliers d'eaux minérales	40,000 00	31,900 00	8,100 00	40,000 00	30,900 00	9,100 00	"	"	40,000 00			
	18	Établissements et services sanitaires	327,000 00	284,472 95	42,527 05	327,000 00	264,891 59	62,108 41	"	"	327,000 00			
	19	Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon, etc.	527,500 00	490,183 43	37,316 57	527,500 00	463,399 41	64,100 59	"	"	527,500 00			
		TRAVAUX ORDINAIRES DES PONTS ET CHAUSSÉES.												
Ve.	20	Routes et ponts	32,044,600 94	30,521,650 06	1,522,950 88	32,044,600 94	25,887,190 91	6,157,410 03	"	"	32,044,600 94	49,161,845 59		
	21	Navigation intérieure. (Rivières.)	5,851,575 89	5,824,831 46	26,744 43	5,851,575 89	4,706,644 41	1,144,931 48	"	"	5,851,575 89			
	22	——— (Canaux.)	5,117,119 00	5,108,455 01	8,663 99	5,117,119 00	4,222,489 52	894,629 48	"	"	5,117,119 00			
	23	Ports maritimes, phares et fanaux	5,309,672 76	5,122,998 04	186,674 72	5,309,672 76	4,350,276 70	959,396 06	"	"	5,309,672 76			
	24	Études et subventions pour travaux d'irrigations, de desséchements, etc.	563,877 00	548,467 10	15,409 90	563,877 00	425,268 15	138,608 85	"	"	563,877 00			
	25	Subvention aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péage	100,000 00	38,000 00	62,000 00	100,000 00	30,994 02	69,005 98	"	"	100,000 00			
	26	Matériel des mines	175,000 00	55,438 01	119,561 99	175,000 00	48,812 51	126,187 49	"	"	175,000 00			
	26 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	8,744 21	8,744 21	"	8,744 21	1,553 87	7,190 34	"	"	8,744 21	8,744 21		
			71,241,792 80	67,347,741 45	3,894,051 35	71,241,792 80	58,532,426 24	12,709,366 56	"	"	71,241,792 80	71,241,792 80		
	27	Dépenses des exercices clos	1,509,723 47	1,509,723 47	"	1,509,723 47	1,509,723 47	"	"	"	1,509,723 47	1,509,723 47		
			72,751,516 27	68,857,464 92	3,894,051 35	72,751,516 27	60,042,149 71	12,709,366 56	"	"	72,751,516 27	72,751,516 27		
									"					

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.											
		ADMINISTRATION CENTRALE, ARCHIVES DE L'EMPIRE, ETC.											
Ire.	1	Administration centrale. (Personnel.)	477,200f 00c	467,210f 58c	9,989f 42c	477,200f	467,210f 58c	9,989f 42c	"	"	477,200f 00c	714,200f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
	2	——— (Matériel.)	40,500 00	23,896 49	16,603 51	40,500	22,808 14	17,691 86	"	"	40,500 00		Crédits accordés par le budget : 12,076,100f 00c
	3	Archives de l'Empire. (Personnel.)	146,500 00	145,540 83	959 17	146,500	145,540 83	959 17	"	"	146,500 00		Crédits ouverts par la loi du 31 juillet 1867 sur les suppléments de crédits de 1867. (Exercices périmés.) : 1,344 20
	4	——— (Matériel.)	35,000 00	28,780 78	6,219 22	35,000	28,570 38	6,429 62	"	"	35,000 00		
	5	Asile impérial de Saverne	15,000 00	12,175 53	2,824 47	15,000	11,394 28	3,605 72	"	"	15,000 00		12,077,444 20
		BEAUX-ARTS ET THÉÂTRES. — MONUMENTS HISTORIQUES. — BÂTIMENTS CIVILS.											Crédit pour dépenses des exercices clos : 43,146 17
IIe.	6	Établissements des beaux-arts	436,600 00	337,715 68	98,884 32	436,600	333,223 16	103,376 84	"	"	436,600 00	7,561,900 00	12,120,590 37
	7	Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	930,000 00	713,179 16	216,820 84	930,000	692,994 46	237,005 54	"	"	930,000 00		
	8	Fête du 15 août 1867	200,000 00	145,023 43	54,976 57	200,000	136,548 00	63,452 00	"	"	200,000 00		
	9	Exposition des œuvres des artistes vivants	315,000 00	235,254 76	79,745 24	315,000	235,214 43	79,785 57	"	"	315,000 00		
	10	Théâtres impériaux. — Subventions	1,837,000 00	1,823,883 71	13,116 29	1,837,000	1,763,129 13	73,870 87	"	"	1,837,000 00		
	11	Souscriptions	136,000 00	118,689 00	17,311 00	136,000	118,689 00	17,311 00	"	"	136,000 00		
	12	Encouragements et secours à des artistes, auteurs dramatiques, etc	254,000 00	249,369 70	4,630 30	254,000	211,638 60	42,361 40	"	"	254,000 00		
	13	Monuments historiques	1,100,000 00	579,991 40	520,008 60	1,100,000	570,072 68	529,927 32	"	"	1,100,000 00		
	14	Personnel des bâtiments civils	103,300 00	102,998 31	301 69	103,300	99,831 64	3,468 36	"	"	103,300 00		
	15	Entretien des bâtiments civils	850,000 00	116,224 56	733,775 44	850,000	102,221 07	747,778 93	"	"	850,000 00		
	16	Constructions et grosses réparations	1,400,000 00	969,290 31	430,709 69	1,400,000	895,027 06	504,972 94	"	"	1,400,000 00		
		SERVICE DES HARAS.											
IIIe.	17	Haras et dépôts d'étalons	1 800,000 00	1,742,714 81	57,285 19	1,800,000	1,728,851 28	71,148 72	"	"	1,800,000 00	3,800,000 00	
	18	Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	2,000,000 00	1,725,030 34	274,969 66	2,000,000	1,631,401 34	368,598 66	"	"	2,000,000 00		
	19	Dépenses des exercices périmés	1,344 20	1,344 20	"	1,344	1,244 20	100 00	"	"	1,344 20	1,344 20	
			12,077,444 20	9,538,313 58	2,539,130 62	12,077,444	9,195,610 26	2,881,833 94	"	"	12,077,444 20	12,077,444 20	
	20	Dépenses des exercices clos	43,146 17	43,146 17	"	43,146	43,146 17	"	"	"	43,146 17	43,146 17	
		TOTAL	12,120,590 37	9,581,459 75	2,539,130 62	12,120,590	9,238,756 43	2,881,833 94	"	"	12,120,590 37	12,120,590 37	
									"				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.											
		CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Service administratif et de perception dans les départements.)											
	41	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,916,300f 00c	2,915,997f 15c	"	2,915,997	2,673,483f 80c	242,513f 35c	"	302f 85c	2,915,997f 15c		
	42	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	2,174,335 86	2,169,526 70	2,000f 00c	2,171,526	1,460,757 14	710,769 56	"	2,809 16	2,171,526 70		
		CADASTRE.											
V°.	43	Frais d'arpentage et d'expertise	244,543 56	204,686 57	"	204,686	188,367 21	16,319 36	"	39,856 99	204,686 57		
	44	Frais de mutations cadastrales	556,000 00	550,955 39	300 00	551,255	549,372 31	1,883 08	"	4,744 61	551,255 39	17,964,052f 50c	
		FRAIS DE PERCEPTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET AUTRES TAXES.											
	45	Remises aux percepteurs; indemnités aux porteurs de contraintes et frais judiciaires	12,164,000 00	11,930,586 69	"	11,930,586	10,483,579 28	1,447,007 41	"	233,413 31	11,930,586 69		
	46	Secours aux percepteurs réformés, aux veuves et orphelins de percepteurs	190,000 00	190,000 00	"	190,000	140,725 00	49,275 00	"	"	190,000 00		
		ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)											
	47	Personnel	12,964,500 00	12,955,300 00	"	12,955,300	12,932,709 49	22,590 51	"	9,200 00	12,955,300 00		
VI°.	48	Matériel	974,800 00	949,000 00	10,000 00	959,000	752,433 37	206,566 63	"	15,800 00	959,000 00	15,196,300 00	
	49	Dépenses diverses	1,312,600 00	1,277,000 00	5,000 00	1,282,000	1,211,317 88	70,682 12	"	30,600 00	1,282,000 00		
		FORÊTS. (Service administratif et de surveillance dans les départements.)											
	50	Personnel	5,035,517 00	5,035,517 00	"	5,035,517	4,417,478 78	618,038 22	"	"	5,035,517 00		
VII°.	51	Matériel	3,822,000 00	3,810,034 00	"	3,810,034	2,911,187 94	898,846 06	"	11,966 00	3,810,034 00	9,489,551 00	
	52	Dépenses diverses	660,500 00	641,400 00	2,600 00	644,000	529,616 63	114,383 37	"	16,500 00	644,000 00		
		A reporter	43,015,096 42	42,630,003 50	19,900 00	42,649,903	38,251,028 83	4,398,874 67	"	365,192 92	42,649,903 50	42,649,903 50	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget			231,291,918f 00
Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services (à ajouter)			64 86
Crédits reportés de l'exercice 1865 pour le service du cadastre			44,543 56
			231,336,526 42
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Décret du 11 décembre 1867. (Divers services.)	225,000f	2,039,000f 00c	
Décret du 18 avril 1868. (Divers services.)	113,950	93,902 00	
Décret du 20 mai 1868. (Divers services.)	476,000	846,084 11	
	814,950	2,978,986 11	
Crédits reportés à d'autres services du ministère des finances (à déduire)	2,164,036f 11c		2,164,036 11
			229,172,490 31
Crédits ouverts par la loi du 31 juillet 1867 sur les suppléments de crédits de 1867. (Divers services.)			832,453 00
			230,004,943 31

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.											
		Report	43,015,096f 42c	42,630,003f 50c	19,900f 00c	42,649,903f 50c	38,351,028f 83c	4,398,874f 67c	"	365,192f 92c	42,649,903f 50c	42,649,903f 50c	
		DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)											
VIIIe.	53	Personnel	45,030,950 00	43,609,407 00	1,304,743 00	44,914,150 00	43,594,654 51	1,319,495 49	"	116,800 00	44,914,150 00	56,666,275 00	
	54	Matériel	880,600 00	740,833 00	78,667 00	819,500 00	664,298 54	155,201 46	"	61,100 00	819,500 00		
	55	Dépenses diverses	9,022,230 00	8,561,563 00	458,447 00	9,020,010 00	8,403,186 97	616,823 03	"	2,220 00	9,020,010 00		
	56	Avances recouvrables	825,000 00	641,676 00	158,324 00	800,000 00	641,675 65	158,324 35	"	25,000 00	800,000 00		
	57	Dépenses du service des douanes en Algérie	1,112,615 00	983,526 00	129,089 00	1,112,615 00	972,651 28	139,963 72	"	"	1,112,615 00		
		MANUFACTURES DE L'ÉTAT. (TABACS ET POUDRES À FEU.) (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)											
IXe.	58	Personnel	2,230,222 00	2,228,902 00	"	2,228,902 00	2,222,373 20	6,528 80	"	1,320 00	2,228,902 00	60,165,988 67	
	59	Matériel	16,798,915 89	15,162,782 01	50,000 00	15,212,782 01	13,912,179 51	1,300,602 50	"	1,586,133 88	15,212,782 01		
	60	Dépenses diverses	402,700 00	394,207 93	8,492 07	402,700 00	311,887 20	90,812 80	"	"	402,700 00		
	61	Avances recouvrables	299,000 00	254,653 19	44,346 81	299,000 00	253,991 01	45,008 99	"	"	299,000 00		
	62	Achats et transports de tabacs	47,420,000 00	41,355,140 57	500,000 00	41,855,140 57	37,762,646 85	4,092,493 72	"	5,564,859 43	41,855,140 57		
	63	Dépenses du service des tabacs en Algérie	341,800 00	147,464 09	20,000 00	167,464 09	108,958 26	58,505 83	"	174,335 91	167,464 09		
		POSTES. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)											
Xe.	64	Personnel	24,975,175 00	24,949,031 52	26,143 48	24,975,175 00	24,395,276 48	579,898 52	"	"	24,975,175 00	62,197,971 65	
	65	Matériel	12,139,011 00	12,042,234 46	96,776 54	12,139,011 00	9,170,024 10	2,968,986 90	"	"	12,139,011 00		
	66	Dépenses diverses	1,229,063 00	1,215,187 05	13,875 95	1,229,063 00	1,049,916 22	179,146 78	"	"	1,229,063 00		
	67	Subventions	24,282,565 00	23,854,722 65	"	23,854,722 65	21,097,223 91	2,757,498 74	"	427,842 35	23,854,722 65		
			230,004,943 31	218,771,333 97	2,908,804 85	221,680,138 82	202,811,972 52	18,868,166 30	"	8,324,804 49	221,680,138 82	221,680,138 82	
									8,324,804f 49c				

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Compte provisoire des *Dépenses*.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.											
	68	Dégrèvements et non-valeurs sur les taxes perçues en vertu de rôles. — Taxes spéciales	55,000f 00c	29,813f 40c	25,186f 60c	55,000	29,813f 40c	25,186f 60c	"	"	55,000f 00c		
	69	Remboursements sur produits indirects et divers. — Enregistrement et domaines	2,641,000 00	2,564,400 00	600 00	2,565,000	2,311,689 85	253,310 15	"	76,000f 00c	2,565,000 00		
		Forêts	100,000 00	285,500 00	"	285,500	280,934 50	4,565 50	185,500f 00c	"	285,500 00		
		Douanes	150,000 00	108,955 00	1,045 00	110,000	101,450 29	8,549 71	"	40,000 00	110,000 00		
		Contributions indirectes	175,000 00	124,672 00	49,828 00	174,500	125,366 29	49,133 71	"	500 00	174,500 00		
		Manufactures de l'État	6,000 00	3,164 25	2,835 75	6,000	"	6,000 00	"	"	6,000 00		
		Postes	12,192 00	12,191 48	"	12,191	12,083 98	107 50	"	0 52	12,191 48		
XIe.		Produits divers	2,010,508 00	1,738,982 93	202,525 59	1,941,508	1,565,454 44	376,054 08	"	68,999 48	1,941,508 52	10,418,686f 53c	
	70	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. — Enregistrement et domaines	2,906,000 00	2,579,200 00	800 00	2,580,000	2,246,275 60	333,724 40	"	326,000 00	2,580,000 00		
		Douanes	500,000 00	312,407 00	12,593 00	325,000	307,393 42	17,606 58	"	175,000 00	325,000 00		
		Contributions indirectes	900,000 00	910,915 00	85 00	911,000	910,915 27	84 73	11,000 00	"	911,000 00		
		Manufactures de l'État	25,000 00	17,227 49	"	17,227	17,227 49	"	"	7,772 51	17,227 49		
		Postes	3,760 00	3,759 04	"	3,759	3,566 67	192 37	"	0 96	3,759 04		
	71	Primes à l'exportation des marchandises. — Douanes	490,000 00	315,157 00	14,843 00	330,000	211,233 88	118,766 12	"	160,000 00	330,000 00		
	72	Escomptes sur divers droits	1,342,750 00	1,093,536 00	8,464 00	1,102,000	1,092,082 65	9,917 35	"	240,750 00	1,102,000 00		
			11,317,210 00	10,099,880 59	318,805 94	10,418,686	9,215,487 73	1,203,198 80	196,500 00	1,095,023 47	10,418,686 53	10,418,686 53	
									898,523f 47c				
		RÉCAPITULATION. MINISTÈRE DES FINANCES.											
		Dette publique et dotations. (Voyez pages 398 et 399.)	512,038,348 11	487,302,219 65	23,748,129 78	511,050,349	445,604,775 96	65,445,573 47	36 28	988,034 96	511,050,349 43	511,050,349 43	
		Service général. (Voyez pages 412 et 413.)	20,378,247 17	17,942,471 74	2,347,757 60	20,290,229	19,901,151 36	3,389,077 98	"	88,017 83	20,290,229 34	20,290,229 34	
		Frais de régie et de perception. (Voyez pages 426 à 429.)	230,004,943 31	218,771,333 97	2,908,804 85	221,680,138	203,811,972 52	18,868,166 30	"	8,324,804 49	221,680,138 82	221,680,138 82	
		Remboursements et restitutions. (Voyez pages 430 et 431.)	11,317,210 00	10,099,880 59	318,805 94	10,418,686	9,215,487 73	1,203,198 80	196,500 00	1,095,023 47	10,418,686 53	10,418,686 53	
			773,738,748 59	734,115,905 95	29,323,498 17	763,439,404	674,533,387 57	88,906,016 55	196,536 28	10,495,880 75	763,439,404 12	763,439,404 12	
									10,299,344f 47c				

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		10,523,500f
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :		
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Décret du 11 décembre 1867. (Divers services.)	60,500f	457,250f
Décret du 18 avril 1868. (Divers services.)	"	20,048
Décret du 20 mai 1868. (Remboursements sur produits indirects et divers.)	282,508	"
	343,008	477,298
Crédits reportés à d'autres services du ministère des finances (à déduire)	134,290f	134,290
		10,389,210
Crédit ouverts par la loi du 31 juillet 1867 sur les suppléments de crédits de 1867. (Remboursements sur produits indirects et divers.)		928,000
		11,317,210

Suite du BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS EN ORDONNANCES DES MINISTRES, pour les dépenses projetées à l'exercice 1867.	pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES DU BUDGET ORDINAIRE.												
Dette publique et dotations	512,038,348f 11c	487,302,219f 65c	23,748,129f 78c	511,050,349f 43c	445,604,[illegible]	"	445,604,775f 96c	65,445,573f 47c	"	987,998f 68c	511,050,349f 43c	
Services généraux des ministères. — Ministère d'État	3,106,430 02	2,994,471 02	78,459 00	3,072,930 02	2,82[illegible]	974f 46c	2,829,749 97	243,180 05	"	33,500 00	3,072,930 02	
Ministère de la justice et des cultes. — Service de la justice	33,106,859 87	32,933,130 92	173,728 95	33,106,859 87	30,61[illegible]	2,649 87	30,618,849 95	2,488,009 92	"	"	33,106,859 87	
Ministère de la justice et des cultes. — Service des cultes	48,586,657 27	39,368,469 93	9,216,453 34	48,584,923 27	35,27[illegible]	228,331 96	35,503,034 90	13,081,888 37	"	1,734 00	48,584,923 27	
Ministère des affaires étrangères	13,087,536 81	11,583,426 02	1,504,110 79	13,087,536 81	10,06[illegible]	150,532 65	10,211,802 29	2,875,734 52	"	"	13,087,536 81	
——— de l'intérieur	55,042,405 08	50,001,279 51	4,982,529 31	54,983,808 82	47,45[illegible]	100,840 01	47,553,300 70	7,430,508 12	"	58,596 26	54,983,808 82	
——— des finances	20,378,247 17	17,942,471 74	2,347,757 60	20,290,229 34	15,34[illegible]	1,551,644 21	16,901,151 36	3,389,077 98	"	88,017 83	20,290,229 34	
Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	367,903,501 56	357,182,526 98	10,720,974 58	367,903,501 56	344,83[illegible]	652,874 28	345,485,757 63	22,417,743 93	"	"	367,903,501 56	
Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie	14,601,508 47	12,275,604 24	2,325,904 23	14,601,508 47	11,58[illegible]	26,690 97	11,607,340 41	2,994,168 06	"	"	14,601,508 47	
Ministère de la marine et des colonies	147,722,680 45	119,418,499 39	27,586,802 06	147,005,301 45	124,54[illegible]	439,227 96	124,986,064 42	22,019,237 03	"	717,379 00	147,005,301 45	
——— de l'instruction publique	20,344,597 71	16,059,507 28	4,285,090 43	20,344,597 71	15,35[illegible]	163,976 71	15,516,458 75	4,828,138 96	"	"	20,344,597 71	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	72,751,516 27	68,857,464 92	3,894,051 35	72,751,516 27	58,53[illegible]	1,509,723 47	60,042,149 71	12,709,366 56	"	"	72,751,516 27	
Ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts	12,120,590 37	9,581,459 75	2,539,130 62	12,120,590 37	9,10[illegible]	43,146 17	9,238,756 43	2,881,833 94	"	"	12,120,590 37	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	230,004,943 31	218,771,333 97	2,908,804 85	221,680,138 82	202,81[illegible]	"	202,811,972 52	18,868,166 30	"	8,324,804 49	221,680,138 82	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	11,317,210 00	10,099,880 59	318,805 94	10,418,686 53	9,21[illegible]	"	9,215,487 73	1,203,198 80	"	898,523 47	10,418,686 53	
TOTAUX GÉNÉRAUX	1,562,113,032 47	1,454,371,745 91	96,630,732 83	1,551,002,478 74	1,363,25[illegible]	4,870,612 72	1,368,126,652 73	182,875,826 01	"	11,110,553 73	1,551,002,478 74	
									11,110,553f 73c			

Suite du COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1867.

2° BUDGET DES DÉPENSES

SUR

RESSOURCES SPÉCIALES ET DES RECETTES CORRÉLATIVES.

TABLEAU MODIFICATIFS

À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1867.

Résultats généraux de l'ensemble des évaluations de recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 18 juillet 1866.)	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES spéciales. Augmentations.	MODIFICATIONS résultant Diminutions.	MODIFICATIONS résultant de CHANGEMENTS APPORTÉS LÉGISLATIVEMENT au budget de l'exercice 1867. Augmentations.	MODIFICATIONS résultant Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
Contributions directes. (Fonds spéciaux.)	212,598,718f 00c	7,571,887f 83c		"	"	220,170,605f 83c	
Produits éventuels départementaux	29,900,000 00	"	762,30	"	"	29,137,631 54	
Produits divers spéciaux	3,380,270 00	443,065 01		"	"	3,823,335 01	
	245,878,988 00	8,014,952 84	762,30	"	"	253,131,572 38	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1865 et 1866. { Exercice 1865 7,707,778f 61c; Exercice 1866 15,240,796 43 }	"	"		22,948,575f 04c	"	22,948,575 04	(A) Lois de règlement des exercices 1865 et 1866.
	245,878,988 00	8,014,952 84	762,30	22,948,575 04	"	276,080,147 42	
		7,252,584f 38c		22,948,575f 04c			
		Résultat en augmentation		30,201,159f 42c			

Résultats généraux de l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 18 juillet 1866 et décret de répartition du 6 novembre 1866.)	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES spéciales. Augmentations.	MODIFICATIONS résultant Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1865 et 1866 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
Ministère de l'intérieur	138,484,500f 00c	2,028,557f 81c		17,679,756f 21c	158,192,814f 02c	
Ministère des finances	95,748,288 00	4,901,598 13		1,947,114 43	102,597,000 56	
Gouvernement général de l'Algérie	231,300 00	"		47,656 15	278,956 15	
Ministère de l'instruction publique	7,176,000 00	331,017 08		664,729 10	8,171,746 18	
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	4,238,900 00	"		2,609,319 15	6,839,630 51	
	245,878,988 00	7,261,173 02		22,948,575 04	276,080,147 42	
		7,252,584f 38c				
		Résultat en augmentation	30,201,159			

BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES ET DES RECETTES CORRÉLATIVES.

EXERCICE 1867.

Compte provisoire des Recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (FONDS SPÉCIAUX.) (Voir le développement par nature de contributions, page 77.)						
Fonds pour dépenses départementales	117,553,217f 39c	117,553,217	113,075,294f 50c	4,477,922f 89c	117,553,217f 39c	
——— communales	90,180,487 54	90,180,487	86,427,215 62	3,753,271 92	90,180,487 54	
Fonds pour rachat des offices de courtiers de marchandises	517,527 23	517,527	517,527 23	"	517,527 23	
Fonds pour secours spéciaux à l'agriculture	2,137,747 86	2,137,747	2,045,163 02	92,584 84	2,137,747 86	
Fonds de non-valeurs, réimpositions, etc.	9,343,731 32	9,343,731	8,877,879 61	465,851 71	9,343,731 32	
Fonds pour frais de confection de rôles spéciaux d'impositions extraordinaires	34,719 93	34,719	25,220 46	9,499 47	34,719 93	
Portion de la taxe de premier avertissement	403,174 56	403,174	373,463 17	29,711 39	403,174 56	
	220,170,605 83	220,170,605	211,341,763 61	8,828,842 22	220,170,605 83	
PRODUITS ÉVENTUELS DÉPARTEMENTAUX.						
Produits éventuels ordinaires	2,406,889 69	2,406,889	2,406,889 69	"	2,406,889 69	
——— de propriétés départementales non affectées à un service public	570,462 33	570,462	570,462 33	"	570,462 33	
Subventions communales ou particulières et autres produits destinés à des travaux d'utilité départementale	2,097,024 99	2,097,024	2,097,024 99	"	2,097,024 99	
Produit des emprunts autorisés par des lois particulières	12,555,587 50	12,555,587	12,555,587 50	"	12,555,587 50	
Ressources éventuelles afférentes à la grande vicinalité	11,507,667 03	11,507,667	11,507,667 03	"	11,507,667 03	
	29,137,631 54	29,137,631	29,137,631 54	"	29,137,631 54	
PRODUITS DIVERS SPÉCIAUX.						
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	879,592 17	879,592	879,592 17	"	879,592 17	
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	94,241 92	94,241	94,241 92	"	94,241 92	
Subvention prélevée sur les centimes facultatifs pour les dépenses de l'instruction primaire	443,619 66	443,619	443,619 66	"	443,619 66	
Centimes pour frais de distribution des avertissements de taxes spéciales. — Biens de mainmorte	2,089 52	2,089	1,678 05	411 47	2,089 52	
Centimes pour frais de distribution des avertissements de taxes spéciales. — Redevances des mines	23 72	23	12 44	11 28	23 72	
Remboursement de frais de contrôle et de surveillance des chemins de fer en France et en Algérie	2,059,776 00	2,059,776	2,059,776 00	"	2,059,776 00	
Remboursement de frais de surveillance de sociétés et établissements divers	87,087 50	87,087	87,087 50	"	87,087 50	
Subvention locale de l'Algérie pour frais de l'exposition permanente de ses produits à Paris	27,000 00	27,000	27,000 00	"	27,000 00	
Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	150,000 00	150,000	809 84	149,190 16	150,000 00	
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	79,904 52	79,904	79,904 52	"	79,904 52	
	3,823,335 01	3,823,335	3,673,722 10	149,612 91	3,823,335 01	
TOTAL GÉNÉRAL des ressources spéciales	253,131,572 38	276,080,147	244,153,117 25	8,978,455 13	253,131,572 38	
Fonds reportés des exercices 1865 et 1866 pour le service départemental et divers services spéciaux	22,948,575 04	.....	.....		22,948,575 04	
	253,131,572 38				276,080,147 42	

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.									
		SERVICE DÉPARTEMENTAL.									
		DÉPENSES ORDINAIRES.									
VIIe.	1	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels concédés aux départements et du fonds commun à répartir par décret	38,269,258f 51c	32,485,788f 09c	5,783,470f 42c	38,269,258f 51c	30,486,174f 84c	7,783,083f 67c	38,269,258f 51c		
		Dépenses imputables sur produits éventuels ordinaires	2,569,402 51	1,716,525 70	852,876 81	2,569,402 51	1,583,887 66	985,514 85	2,569,402 51		
		DÉPENSES FACULTATIVES.									
	2	Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes additionnels facultatifs	17,264,847 72	13,909,957 13	3,354,890 59	17,264,847 72	12,864,114 17	4,400,733 55	17,264,847 72		
		Dépenses imputables sur produits de propriétés départementales non affectées à un service public	706,545 40	483,510 60	223,034 80	706,545 40	369,066 72	337,478 68	706,545 40		
		Dépenses sur subventions communales ou particulières et autres produits destinés à des travaux d'utilité départementale	3,800,929 02	1,887,227 97	1,913,701 05	3,800,929 02	1,741,784 41	2,059,144 61	3,800,929 02	158,192,814f 02c	
		DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.									
	3	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	51,700,940 87	36,266,415 12	15,434,525 75	51,700,940 87	33,889,309 81	17,811,631 06	51,700,940 87		
		Dépenses sur fonds d'emprunts autorisés par des lois spéciales	14,449,359 76	10,360,024 48	4,089,335 28	14,449,359 76	9,215,677 00	5,233,682 76	14,449,359 76		
		DÉPENSES SPÉCIALES.									
	4	Dépenses des chemins vicinaux imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	16,774,822 89	12,886,258 34	3,888,564 55	16,774,822 89	12,047,669 13	4,727,153 76	16,774,822 89		
		Dépenses sur ressources éventuelles afférentes à la grande vicinalité	12,656,707 34	10,432,450 13	2,224,257 21	12,656,707 34	9,248,053 89	3,408,653 45	12,656,707 34		
			158,192,814 02 (A)	120,428,157 56	37,764,656 46	158,192,814 02	111,445,737 63	46,747,076 39	158,192,814 02	158,192,814 02	
		MINISTÈRE DES FINANCES.									
V^e.	1	Frais d'impression et de confection des rôles spéciaux	34,954 92	32,500 43	2,454 49	34,954 92	32,500 43	2,454 49	34,954 92	750,256 03	
	2	Avertissements	11,109 18	10,933 02	176 16	11,109 18	10,933 02	176 16	11,109 18		
	3	Frais de distribution de premier avertissement	394,243 60	379,090 39	15,153 21	394,243 60	379,090 39	15,153 21	394,243 60		
	4	Frais d'arpentage et d'expertise	309,948 33	72,117 56	237,830 77	309,948 33	72,117 56	237,830 77	309,948 33		
XIe.	5	Restitutions et non-valeurs (contributions directes)	101,846,744 53	88,985,792 88	12,860,951 65	101,846,744 53	88,985,792 88	12,860,951 65	101,846,744 53	101,846,744 53	
			102,597,000 56 (B)	89,480,434 28	13,116,566 28	102,597,000 56	89,480,434 28	13,116,566 28	102,597,000 56	102,597,000 56	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget	138,484,500f 00c
Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental	2,028,557 81
Crédits reportés des exercices 1865 et 1866 pour le service départemental	17,679,756 21
	158,192,814 02

(B) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget	95,748,288f 00c
Modifications résultant de la réalisation des ressources spéciales	4,901,598 13
Crédits reportés de l'exercice 1865 pour divers services	1,947,114 43
	102,597,000 56

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867, par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.									
Ire.	1	Exposition permanente des produits de l'Algérie à Paris.....	27,032f 70c	6,437f 92c	20,594f 78c	27,032	6,437f 92c	20,594f 78c	27,032 70c	27,032f 70c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
IVe.	2	Frais de délimitation de la propriété arabe à la charge des tribus.....	150,264 79	70,630 77	79,634 02	150,26	66,185 92	84,078 87	150,264 79	251,923 45	Crédits accordés par le budget..... 231,300f 00c
	3	Contrôle et surveillance des chemins de fer algériens.....	101,658 66	14,117 09	87,541 57	101,65	13,437 09	88,221 57	101,658 66		Crédits reportés des exercices 1865 et 1866 pour divers services spéciaux.... 47,656 15
			278,956 15 (A)	91,185 78	187,770 37	278,95	86,060 93	192,895 22	278,956 15	278,956 15	278,956 15
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.									
		INSTRUCTION PRIMAIRE.									(B) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
Ve	1	Dépenses imputables sur les fonds départementaux.....	7,195,646 09	4,790,083 78	2,405,562 31	7,195,64	4,557,762 94	2,637,883 15	7,195,646 09	8,171,746 18	Crédits accordés par le budget..... 7,176,000f 00
	2	Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales primaires.....	976,100 09	593,330 61	382,769 48	976,10	554,562 19	421,537 90	976,100 09		Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux..... 331,017 08
											Crédits reportés des exercices 1865 et 1866 pour le service départemental.... 664,729 10
			8,171,746 18 (B)	5,383,414 39	2,788,331 79	8,171,74	5,112,325 13	3,059,421 05	8,171,746 18	8,171,746 18	8,171,746 18
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.									
IIe.	1	Contrôle et surveillance des chemins de fer.....	2,089,003 66	1,940,884 15	148,119 51	2,089,00	1,811,298 05	277,705 61	2,089,003 66	2,089,003 66	(C) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
IIIe.	2	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux...	4,613,899 87	1,044,541 38	3,569,358 49	4,613,89	484,411 51	4,129,488 36	4,613,899 87	4,613,899 87	Crédits accordés par le budget..... 4,238,900f 00c
IVe.	3	Frais de surveillance des sociétés et établissements divers.....	136,726 98	87,992 51	48,734 47	136,72	85,849 58	50,877 40	136,726 98	136,726 98	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux (à déduire)..... 8,588 64
											4,230,311 36
											Crédits reportés de l'exercice 1866 pour divers services spéciaux..... 2,609,319 15
			6,839,630 51 (C)	3,073,418 04	3,766,212 47	6,839,63	2,381,559 14	4,458,071 37	6,839,630 51	6,839,630 51	6,839,630 51

Suite du BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.								
Ministère de l'intérieur	158,192,814f 02c	120,428,157f 56c	37,764,656f 46c	158,192,814f 02c	111,445,737f 63c	46,747,076f 39c	158,192,814f 02c	
——— des finances	102,597,000 56	89,480,434 28	13,116,566 28	102,597,000 56	89,480,434 28	13,116,566 28	102,597,000 56	
Gouvernement général de l'Algérie	278,956 15	91,185 78	187,770 37	278,956 15	86,060 93	192,895 22	278,956 15	
Ministère de l'instruction publique	8,171,746 18	5,383,414 39	2,788,331 79	8,171,746 18	5,112,325 13	3,059,421 05	8,171,746 18	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	6,839,630 51	3,073,418 04	3,766,212 47	6,839,630 51	2,381,559 14	4,458,071 37	6,839,630 51	
	276,080,147 42	218,456,610 05	57,623,537 37	276,080,147 42	208,506,117 11	67,574,030 31	276,080,147 42	

Suite du COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1867.

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

TABLEAUX MODIFICATIFS

À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1867.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations de recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 18 juillet 1866.)	OBSERVATIONS.
Indemnité du Japon	4,000,000f 00c	
Intérêts à payer par le Mexique sur le montant de sa dette envers la France	7,500,000 00	
Indemnité de Cochinchine (annuité)	1,080,000 00	
Prélèvement sur le fonds de non-valeurs restant libre à la clôture des exercices 1865 et 1866	7,000,000 00	
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes et gazonnement	2,500,000 00	
Produit de la refonte des anciennes monnaies d'argent de 50 et de 20 centimes	500,000 00	
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	
Versement à faire par la Société générale algérienne (2e annuité)	16,666,666 00	
	39,496,666 00	
Excédant disponible de recette du budget ordinaire de 1867	93,607,535 00	
TOTAL	133,104,201 00	

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 18 juillet 1866 et décret de répartition du 6 novembre 1866.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS IMPÉRIAUX qui ont autorisé des virements de crédits. (Voir ci-après le développement de ces virements aux comptes des différents ministères.) — Virements de chapitre à chapitre. Augmentations.	Diminutions.	Virements du budget ordinaire au budget extraordinaire. Augmentations.	CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS par des lois. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.) Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS OUVERTS OU ANNULÉS par des décrets impériaux, pour fonds de concours. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.) Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS par des décrets impériaux en vertu des lois qui ont autorisé les services. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.) Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget extraordinaire de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
Ministère de la justice et des cultes. — Service des cultes	5,300,000f 00c	"	"	"	"	"	371,468f 19c	"	"	"	5,671,468f 19c	
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	300,000f 00c	"	"	"	"	"	300,000 00	
——— de l'intérieur	4,358,000 00	1,500,000f 00c	1,500,000f 00c	"	1,559,100 00	"	99,684 27	"	"	"	6,016,784 27	
——— des finances	4,225,000 00	"	"	"	1,700,000 00	"	310 68	"	"	"	5,925,310 68	
Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	4,871,000 00	41,060,000 00	41,060,000 00	"	138,348,939 00	14,000,000f 00c	288,900 00	"	1,773,368f 00c	336,610f 00c	150,945,597 00	
Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du gouvernement général de l'Algérie	21,826,201 00	1,200,000 00	1,200,000 00	"	500,000 00	"	"	"	3,463,535 38	"	25,789,736 38	
Ministère de la marine et des colonies	10,500,000 00	100,000 00	100,000 00	3,610,610	68,594,748 00	"	"	"	"	"	79,705,358 00	
——— de l'instruction publique	1,350,000 00	"	"	"	848,711 00	"	"	"	"	"	2,198,711 00	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	72,373,000 00	5,319,760 00	5,319,760 00	"	21,528,000 00	"	6,913,405 08	"	567,488 07	500,000 00	100,881,893 15	
——— de la maison de l'Empereur et des beaux-arts	8,251,000 00	478,000 00	478,000 00	"	1,000,000 00	"	"	"	"	"	9,251,000 00	
TOTAUX		49,657,760 00	49,657,760 00		237,379,498 00	14,000,000 00	7,673,768 22	"	5,804,391 45	836,610 00		
		"		3,610,610	237,379,498f 00c		7,673,768f 22c		4,967,781f 45c			
	133,054,201 00				RÉSULTAT EN AUGMENTATION : 253,631,657f 67c						386,685,858 67	

BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Compte provisoire des recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS au profit de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés ou à recouvrer. Excédant des droits recouvrés ou à recouvrer.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés ou à recouvrer. Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
Indemnité du Japon	4,000,000f 00c	2,187,541f 76c	2,187,541	"	"	1,812,458f 24c	2,187,541f 76c	
Intérêts à payer par le Mexique sur le montant de sa dette envers la France	7,500,000 00	"		"	"	7,500,000 00	"	
Indemnité de Cochinchine (annuité)	1,080,000 00	1,080,000 00	450,045	629,954f 71c	"	"	1,080,000 00	
Prélèvement sur le fonds de non-valeurs restant libre à la clôture des exercices 1865 et 1866	7,000,000 00	7,000,000 00	7,000,000	"	"	"	7,000,000 00	
Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes forestières et gazonnement	2,500,000 00	2,500,000 00	2,500,000	"	"	"	2,500,000 00	
Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	500,000 00	1,265,204 24	229,165	1,036,038 44	765,204f 24c	"	1,265,204 24	
Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	250,000 00	250,000 00		250,000 00	"	"	250,000 00	
Versement de la Société générale algérienne	16,666,666 00	20,074,741 10	20,074,741	"	3,408,075 10	"	20,074,741 10	
Produit des terrains des fortifications du Havre	"	47,501 47	47,501	"	47,501 47	"	47,501 47	
Produit des douanes maritimes du Mexique	"	710,128 99	710,128	"	710,128 99	"	710,128 99	
Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	"	158,389 86	158,389	"	158,389 86	"	158,389 86	
Fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics	"	6,611,002 05	6,611,002	"	6,611,002 05	"	6,611,002 05	
Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	"	760,467 51	760,467	"	760,467 51	"	760,467 51	
——— aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	"	124,273 06	124,273	"	124,273 06	"	124,273 06	
Recettes sur les restes à recouvrer des emprunts nationaux de 1854 à 1859	"	8,845 56	8,845	"	8,845 56	"	8,845 56	
	39,496,666 00	42,778,095 60	40,802,102	1,915,993 15	12,593,887 84	9,312,458 24	42,778,095 60	
					3,281,429f 60c			
Excédant de recette du budget ordinaire de 1867	93,607,535 00	.....		.....			162,846,419 52	
	133,104,201 00						205,624,515 12	
Excédant de recette du budget de 1866 que le projet de loi de règlement de cet exercice propose d'attribuer au budget extraordinaire de 1867				.....			1,978,659 82	
Total des ressources probables du budget extraordinaire de l'exercice 1867				.....			207,603,174 94	

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Compte provisoire des Dépenses.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES. (SERVICE DES CULTES.)											
		MATÉRIEL ET TRAVAUX DU CULTE CATHOLIQUE.											
VIIe.	1	Constructions et grosses réparations des édifices diocésains	2,441,468f 19c	1,318,846f 31c	1,122,153f 69c	2,441,000	1,250,079f 62c	1,190,920f 38c	"	468f 19c	2,441,000f 00c		(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
	2	Secours aux communes des départements annexés pour la réparation de leurs églises et presbytères	200,000 00	68,980 00	131,000 00	199,980	68,980 00	131,000 00	"	20 00	199,980 00		Crédits accordés par le budget 5,300,000f 00c
	3	Secours extraordinaires pour travaux concernant les églises et presbytères.	1,600,000 00	1,518,750 00	81,250 00	1,600,000	1,481,450 00	118,550 00	"	"	1,600,000 00		Crédit ouvert pour fonds de concours. Décret du 30 octobre 1867. (Divers services.) 371,468 19
	4	Restauration de la cathédrale de Paris	300,000 00	211,529 50	88,470 50	300,000	211,529 50	88,470 50	"	"	300,000 00	5,670,838f 00c	
	5	Construction de la cathédrale de Marseille	600,000 00	396,282 52	203,607 48	599,890	344,532 52	255,357 48	"	110 00	599,890 00		5,671,468 19
	6	Agrandissement de la cathédrale de Moulins	100,000 00	81,371 00	18,597 00	99,968	78,790 00	21,178 00	"	32 00	99,968 00		
	7	Reconstruction de la cathédrale de Cambrai	200,000 00	89,150 00	110,850 00	200,000	89,150 00	110,850 00	"	"	200,000 00		
	8	Achèvement de la cathédrale de Clermont	230,000 00	179,941 00	50,059 00	230,000	179,937 85	50,062 15	"	"	230,000 00		
			5,671,468 19 (A)	3,864,850 33	1,805,987 67	5,670,838	3,704,449 49	1,966,388 51	"	630 19	5,670,838 00	5,670,838 00	
									630f 19c				
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.											
IIIe.	1	Reconstruction de la coupole de l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem.	300,000 00 (B)	229,005 31	70,994 69	300,000	128,021 09	171,978 91	"	"	300,000 00	300,000 00	(B) Crédits accordés par la loi du 31 juillet 1867, sur les suppléments de crédits de l'exercice 1867 ..... 300,000f 00c
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.											
		ADMINISTRATION GÉNÉRALE.											
IIe.	1	Indemnités à d'anciens fonctionnaires sardes devenus français	12,000 00	7,868 00	4,132 00	12,000	7,768 00	4,232 00	"	"	12,000 00	12,000 00	(C) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
		SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.											
IIIe.	2	Travaux neufs	949,684 27	714,531 44	235,152 83	949,684	705,937 51	243,746 76	"	"	949,684 27	949,684 27	Crédits accordés par le budget 4,358,000f 00c
		SUBVENTIONS ET SECOURS.											Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :
VIe.	3	Reconstruction du palais de justice de Paris	66,000 00	"	66,000 00	66,000	"	66,000 00	"	"	66,000 00		
	4	Achèvement et appropriation du palais de justice de Bourges	30,000 00	12,600 00	17,400 00	30,000	12,600 00	17,400 00	"	"	30,000 00		
	5	Reconstruction du palais de justice d'Agen	100,000 00	17,371 62	82,628 38	100,000	17,371 62	82,628 38	"	"	100,000 00		
	6	Subvention pour faciliter l'achèvement des chemins vicinaux d'intérêt commun	3,300,000 00	2,982,141 84	317,858 16	3,300,000	2,936,371 33	363,628 67	"	"	3,300,000 00	5,055,100 00	
	7	Subvention pour réparation des dommages causés aux chemins vicinaux par les inondations	1,500,000 00	1,021,829 96	478,170 04	1,500,000	882,666 38	617,333 62	"	"	1,500,000 00		
	8	Indemnités aux habitants de la vallée des Dappes	30,000 00	"	30,000 00	30,000	"	30,000 00	"	"	30,000 00		
	9	Subvention à la ville de Troyes pour bains et lavoirs	29,100 00	"	29,100 00	29,100	"	29,100 00	"	"	29,100 00		
			6,016,784 27 (C)	4,756,342 86	1,260,441 41	6,016,784	4,562,714 84	1,454,069 43	"	"	6,016,784 27	6,016,784 27	
									"				
		MINISTÈRE DES FINANCES.											
		DOTATIONS.											
Ire.	1	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	500,000 00	500,000 00	"	500,000	500,000 00	"	"	"	500,000 00	500,000 00	(D) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
		MONNAIES ET MÉDAILLES.											
IIe.	2	Retrait et refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	1,800,000 00	787,399 98	12,600 02	800,000	536,749 79	263,250 21	"	1,000,000 00	800,000 00	800,000 00	Crédits accordés par le budget 4,225,000f 00c
		FORÊTS.											Crédits ouverts par la loi du 31 juillet 1867 sur les suppléments de crédits de 1867. (Divers services.) 1,700,000 00
VIIe.	3	Reboisement, routes forestières et gazonnement	2,500,310 68	2,497,049 00	"	2,497,049	1,982,880 30	514,168 70	"	3,261 68	2,497,049 00	2,497,049 00	Crédits ouverts pour fonds de concours. Décret du 16 octobre 1867. (Reboisement des montagnes.) 310 68
		MANUFACTURES DE L'ÉTAT. (TABACS ET POUDRES À FEU.)											
IXe.	4	Constructions nouvelles et grosses réparations des manufact^ces et mag^ns.	1,125,000 00	647,100 33	200,000 00	847,100	393,299 20	453,801 13	"	277,899 67	847,100 33	847,100 33	
			5,925,310 68 (D)	4,431,549 31	212,600 02	4,644,149	3,412,929 29	1,231,220 04	"	1,281,161 35	4,644,149 33	4,644,149 33	5,925,310 68
									1,281,161f 35c				

(C) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Décret du 28 février 1867. (Divers services.)	1,500,000f	"
Décret du 4 décembre 1867. (Divers services.)	"	1,500,000f
	1,500,000	1,500,000
	"	

Crédits ouverts par la loi du 31 juillet 1867 sur les suppléments de 1867. (Divers services.)	1,559,100 00
Crédits ouverts pour fonds de concours par décret du 18 décembre 1867. (Travaux neufs de la télégraphie.)	99,684 27
	6,016,784 27

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.											
		DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.											
		MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.											
IVe.	1	Établissements et matériel de l'artillerie. (Travaux ordinaires.)	3,121,958f 00c	2,291,953f 19c	830,004f 81c	3,121,958	2,221,933f 97c	900,024f 03c	"	"	3,121,958f 00c	50,930,658f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget..... 4,871,000f 00c Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :
IVe.	1 *bis.*	Transformation de l'armement	37,870,000 00	19,984,712 02	17,885,287 98	37,870,000	19,276,042 96	18,593,957 04	"	"	37,870,000 00		
IVe.	2	Établissements et matériel du génie. (Travaux neufs, etc.)	9,938,700 00	6,962,377 96	2,976,322 04	9,938,700	6,913,031 20	3,025,668 80	"	"	9,938,700 00		
		ADMINISTRATION CENTRALE. — DÉPÔT DE LA GUERRE.											
Ire.	3	Administration centrale. (Personnel.)	1,500 00	547 00	953 00	1,500	547 00	953 00	"	"	1,500 00	52,100 00	
Ire.	4	——— (Matériel.)	600 00	"	600 00	600	"	600 00	"	"	600 00		
Ire.	4 *bis.*	Service spécial de télégraphie militaire	50,000 00	"	50,000 00	50,000	"	50,000 00	"	"	50,000 00		
		ÉTATS-MAJORS. — GENDARMERIE.											
IIe.	5	États-majors	500,000 00	157,197 53	342,802 47	500,000	157,197 53	342,802 47	"	"	500,000 00	526,000 00	
IIe.	6	Gendarmerie impériale	26,000 00	17,624 34	8,375 66	26,000	17,624 34	8,375 66	"	"	26,000 00		
		SOLDE ET ENTRETIEN DES TROUPES.											
IIIe.	7	Solde et prestations en nature	37,019,539 00	21,997,470 69	15,022,068 31	37,019,539	20,490,472 92	16,529,066 08	"	"	37,019,539 00	99,396,839 00	Crédits ouverts ou annulés par des lois : Crédits ouverts par la loi du 31 juillet 1867 sur les suppléments de 1867. (Divers services.) .... 158,348,939f A déduire : Crédit annulé par la loi du 24 mars 1868. (Remonte.) .... 500,000f Crédits annulés par la loi du 30 juillet 1868. (Divers services.) .... 13,500,000 — 14,000,000 — Reste ..... 144,348,939 — 144,348,939 00
IIIe.	8	Habillement et campement	32,780,800 00	25,850,562 72	6,930,237 28	32,780,800	25,536,062 72	7,244,737 28	"	"	32,780,800 00		
IIIe.	9	Transports généraux	4,817,200 00	3,748,594 44	1,068,605 56	4,817,200	3,694,921 84	1,122,278 16	"	"	4,817,200 00		
IIIe.	10	Justice militaire	36,000 00	3,727 27	32,272 73	36,000	3,727 27	32,272 73	"	"	36,000 00		
IIIe.	11	Remonte générale	22,570,000 00	20,338,871 88	2,231,128 12	22,570,000	20,092,826 51	2,477,173 49	"	"	22,570,000 00		Crédits ouverts par des décrets pour fonds de concours : Décret du 15 mai 1867. (Matériel de l'artillerie.) ..... 63,500f Décret du 7 août 1867. (Matériel du génie.) ..... 40,000 Décret du 31 août 1867. Fonds reportés de 1866. (Matériel de l'artillerie.) .... 30,200 Décret du 16 novembre 1867. Fonds reportés de 1866. (Matériel du génie.) ... 67,700 Décret du 18 mars 1868. (Matériel de l'artillerie.) ..... 87,500 — 288,900 — 288,900 00
IIIe.	12	Harnachement	1,998,300 00	1,528,068 11	470,231 89	1,998,300	1,521,032 81	477,267 19	"	"	1,998,300 00		
IIIe.	12 *bis*	Lits militaires	175,000 00	"	175,000 00	175,000	"	175,000 00	"	"	175,000 00		
		ÉCOLES MILITAIRES, INVALIDES DE LA GUERRE, TRAITEMENTS TEMPORAIRES, ETC.											
Ve.	13	Dépenses secrètes	40,000 00	20,000 00	20,000 00	40,000	20,000 00	20,000 00	"	"	40,000 00	40,000 00	Crédits reportés par des décrets en vertu des lois qui ont autorisé les services : Crédit reporté de l'exercice 1866. Décret du 15 mai 1867. (Matériel de l'artillerie.) ..... 1,773,368f A déduire : Crédit transporté à l'exercice 1868. Décret du 17 juin 1868. (Matériel de l'artillerie.) 336,610 — 1,436,758 — 1,436,758 00
			150,945,597 00 (A)	102,901,707 15	48,043,889 85	150,945,597	99,945,421 07	51,000,175 93	"	"	150,945,597 00	150,945,597 00	150,945,597 00

(A) Crédits ouverts ou annulés par des lois :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Décret du 24 mai 1867. (Virement provisoire.).	39,000,000f	"
Décret du 29 septembre 1866. (Divers services.)	"	39,000,000f
Décret du 7 décembre 1867. (Divers services.)	1,880,000	1,880,000
Décret du 29 février 1868. (Divers services). . .	130,000	130,000
Décret du 25 avril 1868. (Divers services.)	50,000	50,000
	41,060,000	41,060,000

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. (Suite.)											
		DÉPENSES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.											
IVe.	1	Dessèchements et irrigations	1,709,210f 85c	432,836f 91c	1,276,373f 94c	1,709,210f 85c	368,921f 13c	1,340,289f 72c	"	"	1,709,210f 85c	25,751,112f 80c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
	2	Routes et ponts, aqueducs, canaux, etc.	9,685,433 91	6,222,568 48	3,462,865 43	9,685,433 91	5,656,821 28	4,028,612 63	"	"	9,685,433 91		Crédits accordés par le budget 21,826,201f 00c
	3	Ports, phares et fanaux	8,284,426 54	4,430,392 31	3,854,034 23	8,284,426 54	3,457,975 29	4,826,451 25	"	"	8,284,426 54		Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :
	3 *bis*.	Reboisement et travaux forestiers	295,669 16	247,544 16	48,125 00	295,669 16	245,953 69	49,715 47	"	"	295,669 16		Décret du 23 novembre 1867. (Divers services.) ..... AUGMENTATIONS. 1,200,000f — DIMINUTIONS. 1,200,000f — "
	3 *ter*.	Frais d'études et accroissement temporaire du personnel	100,000 00	"	100,000 00	100,000 00	"	100,000 00	"	"	100,000 00		Crédit ouvert par la loi du 31 juillet 1867 sur les suppléments de crédits de 1867. (Réparation des dommages causés par les tremblements de terre.) 500,000 00
	4	Bâtiments civils	550,000 00	352,524 54	197,475 46	550,000 00	349,009 29	200,990 71	"	"	550,000 00		Crédits reportés par des décrets en vertu des lois qui ont autorisé les services :
	5	Chemins de fer de l'Algérie	3,661,100 00	3,661,031 40	"	3,661,031 40	3,661,031 40	"	"	68f 60c	3,661,031 40		Crédit reporté de l'exercice 1866. Décret du 16 novembre 1867. (Indemnités aux victimes de l'insurrection.) 55,460f 92c
	6	Société générale algérienne. (1re annuité à payer à la société.)	948,435 00	909,880 02	"	909,880 02	909,880 02	"	"	38,554 98	909,880 02		Crédit reporté de l'exercice 1866. Décret du 23 novembre 1867. (Divers services.) 3,408,074 46
	7	Réparation de dommages causés par le tremblement de terre de 1867	500,000 00	476,926 54	23,073 46	500,000 00	466,946 54	33,053 46	"	"	500,000 00		3,463,535 38 — 3,463,535 38
	8	Indemnité aux victimes de l'insurrection et secours aux indigènes	55,460 92	"	55,460 92	55,460 92	"	55,460 92	"	"	55,460 92		25,789,736 38
			25,789,736 38 (A)	16,733,704 36	9,017,408 44	25,751,112 80	15,116,538 64	10,634,574 16	"	38,623 58	25,751,112 80	25,751,112 80	
									38,623f 58c				

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Provisoire des Dépenses.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867 par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.										
		ÉTATS-MAJORS, ETC.										
II°.	8	Équipages à terre et à la mer	12,057,190f 00c	5,677,769f 96c	4,949,573f 04c	10,627,343f 00c	4,881,934f 17c	"	1,429,847f 00c	10,627,343f 00c	26,905,813f 67c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget..... 10,500,000f. Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :
	9	Troupes	1,289,851 00	73,929 17	1,515,921 83	1,589,851 00	59,308 34	1,530,482 66	300,000f 00c	"	1,589,851 00	
	10	Services spéciaux en Cochinchine	1,647,326 00	662,972 47	760,353 53	1,423,326 00	662,570 14	760,755 86	"	224,000 00	1,423,326 00	
	10 *bis*	Corps entretenus et agents divers	43,680 00	666 67	"	666 67	"	"	"	43,013 33	666 67	
	10 *ter*	Maistrance, gardiennage et surveillance	90,859 00	14,679 23	3,179 77	17,859 00	13,069 16	4,789 84	"	73,000 00	17,859 00	
	11	Hôpitaux	1,028,479 00	579,667 25	677,811 75	1,257,479 00	571,302 04	686,176 96	229,000 00	"	1,257,479 00	
	12	Vivres	11,447,289 00	8,857,123 62	3,032,165 38	11,889,289 00	8,853,183 64	3,036,105 36	442,000 00	"	11,889,289 00	
	12 *bis*	Service hydrographique et scientifique	100,000 00	19,800 00	80,200 00	100,000 00	19,800 00	80,200 00	"	"	100,000 00	
		SALAIRES D'OUVRIERS, APPROVISIONNEMENTS GÉNÉRAUX.										
III°.	1	Approvisionnements généraux de la flotte	8,000,000 00	4,077,978 60	3,922,021 40	8,000,000 00	4,016,226 91	3,983,773 09	"	"	8,000,000 00	48,233,000 00
	2	Travaux hydrauliques et bâtiments à terre	2,500,000 00	2,249,924 79	207,075 21	2,457,000 00	2,249,741 06	207,258 94	"	43,000 00	2,457,000 00	
	3	Travaux et approvisionnements de l'artillerie	3,400,000 00	11,782 12	3,388,217 88	3,400,000 00	"	3,400,000 00	"	"	3,400,000 00	
	4	Construction de bâtiments et ateliers à Ruelle, à Nevers et dans les ports	600,000 00	"	"	"	"	"	"	600,000 00	"	
	5	Salaires d'ouvriers	4,710,000 00	3,934,151 35	775,848 65	4,710,000 00	2,872,525 10	1,837,474 90	"	"	4,710,000 00	
	6	Approvisionnements généraux de la flotte	29,566,000 00	23,368,269 62	6,197,730 38	29,566,000 00	21,946,369 34	7,619,630 66	"	"	29,566,000 00	
	7	Travaux hydrauliques et bâtiments à terre	100,000 00	63,034 15	36,965 85	100,000 00	63,034 15	36,965 85	"	"	100,000 00	
		ÉCOLES NAVALES, ETC.										
IV°.	12	Frais de passage, de rapatriement, de pilotage, etc	2,819,684 00	544,455 30	2,015,228 70	2,559,684 00	461,187 74	2,098,496 26	"	260,000 00	2,559,684 00	2,559,684 00
		SERVICE COLONIAL.										
V°.	13 *bis*	Personnel civil et militaire aux colonies	150,000 00	45 00	89,955 00	90,000 00	45 00	89,955 00	"	60,000 00	90,000 00	245,000 00
	13	Matériel civil et militaire aux colonies	55,000 00	"	55,000 00	55,000 00	"	55,000 00	"	"	55,000 00	
	14	Subvention au service local des colonies	100,000 00	"	100,000 00	100,000 00	"	100,000 00	"	"	100,000 00	
			79,705,358 00 (A)	50,136,249 30	27,807,248 37	77,943,497 67	48,534,498 12	29,408,999 55	971,000 00	2,732,860 33	77,943,497 67	77,943,497 67
									1,761,860f 33c			

Crédits ouverts par des lois :

Décret du 28 octobre 1867. (Virement d'emprunt ; divers services.)	100,000f	100,000f
Décret du 4 décembre 1867. (*Idem.*)	3,610,610	"
	3,710,610	1,600,000
Crédits retirés du budget ordinaire à ajouter	3,610,610f	

3,610,610

Lois du 31 juillet 1867 sur les suppléments de crédits de 1867. (Divers services.) ... 65,594,748

79,705,358

		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
III°.	1	Observatoire impérial. (Acquisition d'instruments.)	100,000 00	"	100,000 00	100,000 00	"	100,000 00	"	"	100,000 00	213,711 00
	2	Préparation et publication de la carte des Gaules	25,000 00	8,257 00	16,743 00	25,000 00	7,057 00	17,943 00	"	"	25,000 00	
	3	Expédition scientifique du Mexique	25,000 00	5,656 20	19,343 80	25,000 00	4,256 20	20,743 80	"	"	25,000 00	
	5	Bibliothèque impériale. — Acquisitions	63,711 00	53,711 00	10,000 00	63,711 00	53,711 00	10,000 00	"	"	63,711 00	
IV°.	6	Travaux extraordinaires. — Organisation de l'enseignement spécial dans les lycées des départements	200,000 00	107,500 00	92,500 00	200,000 00	50,000 00	150,000 00	"	"	200,000 00	485,000 00
	7	Travaux au lycée de Grenoble	110,000 00	110,000 00	"	110,000 00	110,000 00	"	"	"	110,000 00	
	8	Organisation de l'enseignement spécial dans les colléges communaux	100,000 00	"	100,000 00	100,000 00	"	100,000 00	"	"	100,000 00	
	9	École normale de Cluny	75,000 00	75,000 00	"	75,000 00	75,000 00	"	"	"	75,000 00	
V°.	4	Subvention pour construction de maisons d'école et cours d'adultes	1,200,000 00	1,123,382 35	76,617 65	1,200,000 00	1,040,814 45	159,185 55	"	"	1,200,000 00	1,500,000 00
	10	Indemnité aux instituteurs en raison de l'accroissement du nombre des élèves gratuits	300,000 00	"	300,000 00	300,000 00	"	300,000 00	"	"	300,000 00	
			2,198,711 00 (B)	1,483,506 55	715,204 45	2,198,711 00	1,340,838 65	857,872 35	"	"	2,198,711 00	2,198,711 00
									"			

(B) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget..... 1,350,000f

Crédits ouverts par la loi du 31 juillet 1867 sur les suppléments de crédits de 1867. (Divers services)..... 848,711

2,198,711

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.											
		TRAVAUX EXTRAORDINAIRES DES ROUTES, PONTS ET CANAUX, ETC.											
	1	Établissement thermal d'Aix	691,800f 00c	137,610f 37c	554,189f 63c	691,800	137,610f 37c	554,189f 63c	"	"	691,800f 00c		
	1 *bis.*	Grosses réparations des bâtiments de l'école d'agriculture de Grignon, et dépenses diverses pour les écoles d'agriculture	185,000 00	62,010 00	92,990 00	155,000	38,786 66	116,213 34	"	30,000f	155,000 00		
	1 *ter.*	Enquête agricole	300,000 00	77,738 57	32,261 43	110,000	5,146 65	104,853 35	"	190,000	110,000 00		
	2	Établissement thermal de Néris	20,000 00	"	5,000 00	5,000	"	5,000 00	"	15,000	5,000 00		
	3	——— de Bourbonne	100,000 00	"	"	"	"	"	"	100,000	"		
	4	Établissement d'un lazaret à Saint-Nazaire	200,000 00	30,083 59	27,916 41	58,000	29,617 19	28,382 81	"	142,000	58,000 00		
	4 *bis.*	Construction d'une consigne à Brest	15,000 00	"	15,000 00	15,000	"	15,000 00	"	"	15,000 00		
	4 *ter.*	Établissement d'un petit lazaret au Havre	48,000 00	1,500 00	"	1,500	"	1,500 00	"	46,500	1,500 00		
	4 *quat.*	Lazaret de Villefranche	40,000 00	16,726 59	23,273 41	40,000	16,726 49	23,273 51	"	"	40,000 00		
	4 *quin.*	Service sanitaire. (Dépenses extraordinaires.)	25,000 00	"	25,000 00	25,000	"	25,000 00	"	"	25,000 00		
	5	Lacunes des routes impériales	4,678,178 00	2,978,605 17	1,699,572 83	4,678,178	2,579,981 56	2,098,196 44	"	"	4,678,178 00		
	6	Rectifications des routes impériales	3,876,443 04	3,119,455 81	756,987 23	3,876,443	1,928,717 84	1,947,725 20	"	"	3,876,443 04		
	7	Nouvelles routes impériales de la Corse	800,000 00	800,000 00	"	800,000	743,077 68	56,922 32	"	"	800,000 00		
VIe.	8	Routes forestières de la Corse	300,000 00	300,000 00	"	300,000	249,397 86	50,602 14	"	"	300,000 00	67,688,467f 26c	
	9	Construction de ponts	1,218,000 00	1,117,559 95	100,440 05	1,218,000	921,879 47	296,120 53	"	"	1,218,000 00		
	10	Part contributive de l'État pour l'ouverture ou l'achèvement de diverses voies de communication dans Paris	8,800,000 00	8,800,000 00	"	8,800,000	8,800,000 00	"	"	"	8,800,000 00		
	11	Amélioration des rivières	10,664,275 29	10,414,549 12	249,726 17	10,664,275	7,065,188 15	3,599,087 14	"	"	10,664,275 29		
	12	Établissement de canaux de navigation	5,800,000 00	5,420,107 96	379,892 04	5,800,000	2,692,101 56	3,107,898 44	"	"	5,800,000 00		
	13	Travaux d'amélioration et d'achèvement de ports maritimes	14,148,358 95	13,712,551 06	435,807 89	14,148,358	11,500,805 48	2,647,553 47	"	"	14,148,358 95		
	14	——— agricole	4,356,218 24	3,269,319 92	1,086,898 32	4,356,218	2,510,731 37	1,845,486 87	"	"	4,356,218 24		
	15	Assainissement de marais communaux	100,000 00	63,334 26	36,665 74	100,000	43,942 74	56,057 26	"	"	100,000 00		
	16	Drainage	100,264 50	39,849 35	60,415 15	100,264	48,030 46	52,234 04	"	"	100,264 50		
	16 *bis.*	Travaux de défense contre les inondations	1,130,254 24	935,937 87	194,316 37	1,130,254	760,467 51	369,786 73	"	"	1,130,254 24		
	16 *ter.*	Réparation de dommages causés aux voies publiques par les inondations de 1866	10,500,000 00	7,750,513 57	2,749,486 43	10,500,000	5,676,062 62	4,823,937 38	"	"	10,500,000 00		
	16 *quat.*	Achat d'une collection de fossiles pour l'école des mines	100,000 00	100,000 00	"	100,000	100,000 00	"	"	"	100,000 00		
	16 *quin.*	Service des mines. (Dépenses extraordinaires.)	15,175 00	"	15,175 00	15,175	"	15,175 00	"	"	15,175 00		
		A reporter	68,211,967 26	59,147,453 16	8,541,014 10	67,688,467	45,848,271 66	21,840,195 60	"	523,500	67,688,467 26	67,688,467 26	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		72,373,000f 00c
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :		
Décret du 28 décembre 1867. (Divers services.) — Augmentations : 5,319,760f 00c ; Diminutions : 5,319,760f 00c		
Crédits ouverts par la loi du 31 juillet 1867 sur les suppléments de crédits de l'exercice 1867. (Divers services.)		21,528,000 00
Crédits ouverts par des décrets pour fonds de concours :		
Décret du 24 avril 1867. (Divers services.)	771,618f 38c	
Décret du 18 mai 1867. (Ports maritimes.)	600,000 00	
Décret du 18 mai 1867. (*Idem.*)	425,000 01	
Décret du 25 mai 1867. (Divers services.)	262,244 31	
Décret du 15 juin 1867. (*Idem.*)	712,180 00	
Décret du 27 juillet 1867. (*Idem.*)	894,052 04	
Décret du 16 septembre 1867. (*Idem.*)	894,137 33	
Décret du 13 octobre 1867. (Ports maritimes.)	566,666 68	
Décret du 30 novembre 1867. (Divers services.)	438,459 84	
Décret du 7 décembre 1867. (Fonds de concours reportés de 1866.)	120,000 00	
Décret du 7 décembre 1867. (Chemins de fer.)	280,000 00	
Décret du 7 décembre 1867. (Rivières.)	300,000 00	
Décret du 7 décembre 1867. (Ports maritimes.)	425,000 00	
Décret du 7 mars 1868. (*Idem.*)	141,666 67	
Décret du 25 mars 1868. (Divers services.)	82,379 58	
	6,913,405 08	6,913,405 08
Crédits reportés par décrets en vertu des lois qui ont autorisé les services :		
Décret du 30 janvier 1867. Report de 1866. (Travaux de défense contre les inondations.)	567,448 07	
A déduire :		
Crédit reporté à l'exercice 1868 :		
Décret du 15 février 1868. (Travaux de défense contre les inondations.)	500,000 00	
	67,448 07	67,448 07
		100,881,893 15

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Compte *provisoire des Dépenses.*

SECTIONS.	CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES DE L'EXERCICE 1867. par chapitres.	par sections.	OBSERVATIONS.
		Suite du MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.											
		Report.....	68,211,967f 26c	59,147,453f 16c	8,541,014f 10c	67,688,467f 26c	45,848,271f 66c	21,840,195f 60c	"	523,500f	67,688,467f 26c	67,688,467f 26c	
		CHEMINS DE FER.											
VIIe.	17	Travaux exécutés par l'État.....	6,446,700 89	5,464,032 65	982,668 24	6,446,700 89	4,160,827 43	2,285,873 46	"	"	6,446,700 89	29,246,340 89	
	18	Annuités aux compagnies concessionnaires de chemins de fer....	16,139,400 00	15,433,760 43	705,639 57	16,139,400 00	15,433,760 43	705,639 57	"	"	16,139,400 00		
	19	Subventions aux compagnies de chemins de fer.....	6,660,240 00	3,815,944 30	2,844,295 70	6,660,240 00	3,065,944 30	3,594,295 70	"	"	6,660,240 00		
		EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.											
VIIebis	20	Exposition universelle de 1867.....	3,049,685 00	3,000,000 00	49,685 00	3,049,685 00	3,000,000 00	49,685 00	"	"	3,049,685 00	3,423,585 00	
	20 bis.	Dépenses diverses occasionnées par l'Exposition universelle.....	373,900 00	269,000 00	104,900 00	373,900 00	269,000 00	104,900 00	"	"	373,900 00		
			100,881,893 15	87,130,190 54	13,228,202 61	100,358,393 15	71,777,803 82	28,580,589 33	"	523,500	100,358,393 15	100,358,393 15	
									523,500f				
		MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.											
		TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.											
IVe.	1	Réunion du Louvre aux Tuileries.....	600,000 00	530,296 32	69,703 68	600,000 00	530,296 32	69,703 68	"	"	600,000 00	9,251,900 00	
	2	Palais des Tuileries et manufacture de Sèvres.....	3,300,000 00	1,683,457 42	1,616,542 58	3,300,000 00	1,681,839 64	1,618,160 36	"	"	3,300,000 00		
	3	Édifices publics.....	1,702,000 00	695,206 22	1,006,793 78	1,702,000 00	589,225 09	1,112,774 91	"	"	1,702,000 00		
	4	Construction du nouvel Opéra.....	3,380,000 00	2,932,808 81	447,191 19	3,380,000 00	2,895,555 45	484,444 55	"	"	3,380,000 00		
	5	Publication de l'ouvrage de M. PLACE sur Ninive.....	70,000 00	28,428 20	41,571 80	70,000 00	28,428 20	41,571 80	"	"	70,000 00		
	6	Correspondance de l'Empereur Napoléon Ier.....	101,000 00	44,367 28	56,632 72	101,000 00	44,097 28	56,902 72	"	"	101,000 00		
	7	Indemnité extraordinaire aux employés pendant l'Exposition....	8,000 00	7,944 76	55 24	8,000 00	7,944 76	55 24	"	"	8,000 00		
	8	Médaille du Mexique.....	90,000 00	"	90,000 00	90,000 00	"	90,000 00	"	"	90,000 00		
			9,251,000 00 (A)	5,922,509 01	3,328,490 99	9,251,000 00	5,777,386 74	3,473,613 26	"	"	9,251,000 00	9,251,000 00	
									"				

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget.....	8,251,000 00

Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Décret du 26 juin 1867. (Divers services.).....	8,000f	8,000f
Décret du 26 octobre 1867. (Divers services.)...	90,000	90,000
Décret du 28 mars 1868. (Divers services.).....	380,000	380,000
	478,000	478,000

Crédits ouverts par la loi du 31 juillet 1867 sur les suppléments de crédits de 1866. (Édifices publics.).....	1,000,000 00
	9,251,000 00

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1867.

Suite du Compte *provisoire des dépenses.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES DU BUDGET EXTRAORDINAIRE.										
Ministère de la justice et des cultes. — Service des cultes	5,671,468f 19c	3,864,850f 33c	1,805,987f 67c	5,670,838f 00c	3,704,449f 49c	1,966,388f 51c	"	630f 19c	5,670,838f 00c	
——— des affaires étrangères	300,000 00	229,005 31	70,994 69	300,000 00	128,021 09	171,978 91	"	"	300,000 00	
——— de l'intérieur	6,016,784 27	4,756,342 86	1,260,441 41	6,016,784 27	4,562,714 84	1,454,069 43	"	"	6,016,784 27	
——— des finances	5,925,310 68	4,431,549 31	212,600 02	4,644,149 33	3,412,929 29	1,231,220 04	"	1,281,161 35	4,644,149 33	
——— de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du ministère de la guerre	150,945,597 00	102,901,707 15	48,043,889 85	150,945,597 00	99,945,421 07	51,000,175 93	"	"	150,945,597 00	
——— de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie. — Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie	25,789,736 38	16,733,704 36	9,017,408 44	25,751,112 80	15,116,538 64	10,634,574 16	"	38,623 58	25,751,112 80	
Ministère de la marine et des colonies	79,705,358 00	50,136,249 30	27,807,248 37	77,943,497 67	48,534,498 12	29,408,999 55	"	1,761,860 33	77,943,497 67	
——— de l'instruction publique	2,198,711 00	1,483,506 55	715,204 45	2,198,711 00	1,340,838 65	857,872 35	"	"	2,198,711 00	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	100,881,893 15	87,130,190 54	13,228,202 61	100,358,393 15	71,777,803 82	28,580,589 33	"	523,500 00	100,358,393 15	
——— de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	9,251,000 00	5,922,509 01	3,328,490 99	9,251,000 00	5,777,386 74	3,473,613 26	"	"	9,251,000 00	
TOTAUX GÉNÉRAUX	386,685,858 67	277,589,614 72	105,490,468 50	383,080,083 22	254,300,601 75	128,779,481 47	"	3,605,775 45	383,080,083 22	
							3,605,775f 45c			

BUDGET DE L'EXERCICE 1868.

ÉTAT

DES RECETTES ET DES PAYEMENTS FAITS AU 31 DÉCEMBRE 1867.

BUDGET DE L'EXERCICE 1868.

État des Recettes et des Payements à l'époque du 31 décembre 1867.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER
1° BUDGET ORDINAIRE.			
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	102f 31c	102f 31c	»
Produits divers	14,319 48	14,319 48	»
	14,421 79	14,421 79	»
Fonds affectés au service du cadastre qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1866, et dont le transport avec la même affectation est fait au budget de l'exercice 1868 par le projet de loi de règlement de l'exercice 1866	87,034 04	87,034 04	»
	101,455 83	101,455 83	»
2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DE L'EXERCICE 1866.			
Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1866, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1868 par le projet de loi de règlement de l'exercice 1866, savoir :			
Service départemental	3,707,450 71	5,397,716 57	»
Divers services spéciaux	1,690,265 86		
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
(Néant.)			
TOTAUX de l'exercice 1868	5,499,172 40	5,499,172 40	»

PAYEMENTS.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
	1° BUDGET ORDINAIRE.			
	DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.			
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
	Capitaux remboursables à divers titres.			
5	Intérêts de la dette flottante du Trésor	397,932f 95c	397,932f 95c	»
	Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs.			
23	Liste civile de l'Empereur	2,083,333 33	2,083,333 33	»
24	Dotations des princes et princesses de la famille impériale	125,000 00	125,000 00	»
27	Dépenses administratives du Corps législatif et indemnités des députés	566,000 00	566,000 00	»
		3,172,266 28	3,172,266 28	»
	SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.			
	MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.			
	Dépenses du ministère de la guerre.			
6	Solde et prestations en nature — Ire PARTIE. — Solde et abonnement	428,719 83	428,719 83	»
	Solde et prestations en nature — IIe PARTIE. — Fourrages, vivres et chauffage	6,268,780 71	6,268,780 71	»
	Solde et prestations en nature — IIIe Partie. — Hôpitaux	12,793 12	12,793 12	»
		6,710,293 66	6,710,293 66	»
	MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.			
4	Équipages à terre et à la mer. (Solde et entretien.)	199,310 86	199,310 86	»
5	Troupes	30,699 06	30,699 06	»
6	Corps entretenus et agents divers	413 33	413 33	»
18	Frais de rapatriement, de voyages, dépenses diverses et ostréiculture	2,880 00	2,880 00	»
21	Personnel civil et militaire aux colonies	13,746 65	13,746 65	»
23	Service pénitentiaire	2,850 87	2,850 87	»
		249,900 77	249,900 77	»
	Payements faits par le Trésor sur traites de la marine restant à régulariser au 31 décembre 1867 en atténuation des restes à payer d'exercices clos	178,887 50	178,887 50	»
		428,788 27	428,788 27	»
	TOTAL du budget ordinaire	10,311,348 21	10,311,348 21	»
	2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
5	Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	744,901 14	744,901 14	»
	3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
	MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.			
8	Équipages à terre et à la mer	62,692 00	62,692 00	»
13	Frais de passage, de rapatriement, de pilotage, de voyage, etc	8,120 00	8,120 00	»
	TOTAL du budget extraordinaire	70,812 00	70,812 00	»
	TOTAL de l'exercice 1868	11,127,061 35	11,127,061 35	»

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1868.

Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1868, au 31 décembre 1867.

RECETTE.

Budget ordinaire.	Recouvrements sur les produits du budget	14,421f 79c	101,455f 83c
	Fonds généraux, reportés de l'exercice 1866, pour le service du cadastre	87,034 04	
Budget sur ressources spéciales. — Fonds départementaux et spéciaux reportés de l'exercice 1866.			5,397,716 57
			5,499,172 40

DÉPENSE.

Budget ordinaire. — Payements sur les services des ministères	10,311,348f 21c	
Budget sur ressources spéciales. — Restitutions et non-valeurs	744,901 14	
Budget extraordinaire. — Payements sur les services des ministères	70,812 00	
		11,127,061 35
Excédant de dépense pour lequel le budget de l'exercice 1868 est employé dans la situation générale des finances. (Voir page 523.)		5,627,888 95

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

SUR

LES BUDGETS DE 1814 A 1866.

NOTE

SUR

LES RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS DE 1814 À 1866.

La présente partie du Compte général des finances résume les résultats généraux et définitifs des budgets depuis 1814, en considérant chacun de ces budgets sous le double rapport de sa *situation financière* et de son *règlement législatif*.

La *situation financière* est formée des ressources et des besoins exclusivement propres à l'exercice.

La situation en *règlement législatif* comprend non-seulement ces ressources et ces besoins, mais encore les fonds disponibles qui ont été reportés des exercices précédents et ceux que l'exercice expiré a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants.

Le tableau général inséré ci-après, divisé en trois parties ou périodes dont la première contient les exercices de 1814 à 1829, la deuxième ceux de 1830 à 1847, et la troisième ceux de 1848 à 1866, fait connaître la situation de chacun de ces exercices, sous les deux aspects qui viennent d'être indiqués (1). La situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution n'y est pas comprise, parce qu'elle ne se forme encore que de recettes et de dépenses présumées, qui seront remplacées l'année suivante par les résultats constatés définitivement en clôture d'exercice.

Ce tableau général est lui-même accompagné, pour chaque période, de développements des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

Les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets que présentent ces développements sont, jusques et y compris 1862, celles qui ont été portées dans les lois de règlement de comptes, et d'où est ressorti le résultat final propre à chaque exercice. Mais la nécessité de présenter ce résultat final comme ne ressortant que de deux termes de recette et de dépense oblige de rattacher à celles-ci, ainsi qu'on va l'expliquer, les excédants du *service départemental* et du *service colonial*, qui, dans les lois, s'ajoutaient seulement au résultat général de l'exercice.

Les *fonds de report du service départemental* sont réunis aux recettes ordinaires des budgets; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice et ceux qu'il a laissés à transporter aux budgets suivants.

(1) La période de 1814 à 1829 avait cessé de figurer dans les comptes généraux publiés depuis 1845 et celle de 1830 à 1839 avait été insérée pour la dernière fois dans le compte de l'année 1863. On a pensé qu'il serait utile de les rétablir dans le présent compte, afin de donner les éléments les plus larges aux recherches et aux comparaisons dont la situation financière peut être l'objet.

Le service colonial, dont le règlement législatif n'a eu lieu, jusques et y compris 1855, qu'un an après celui du budget général, ne pouvait figurer dans les lois de comptes que pour l'excédant de dépense qu'il mettait à la charge dudit budget, et qui était déterminé par les prévisions législatives de recette et de dépense. Dans les résultats du règlement général de chacun des exercices antérieurs à 1855, ces prévisions ont donc dû être rattachées, en recette, aux ressources ordinaires, et, en dépense, à celles du ministère de la marine et des colonies. Quant aux fonds disponibles dont le règlement définitif du service colonial de chaque exercice a fait profiter le budget général d'un exercice subséquent, ils ont été classés parmi les ressources ordinaires des exercices auxquels les lois des comptes les ont attribués.

Il est essentiel de remarquer, en ce qui concerne le règlement des budgets de 1840 et des exercices suivants, que l'on s'est trouvé dans la nécessité de reproduire les résultats de ce règlement tels qu'ils ressortent des lois de comptes, tandis que l'application qui a été faite législativement en recette à plusieurs exercices de la *réserve de l'amortissement* les présente dans une situation différente de celle des exercices pour lesquels cette réserve, laissée en dehors des ressources, n'a été employée, aux termes de l'article 36 de la loi des recettes de 1842, qu'à l'extinction des découverts constatés et fixés par les lois de comptes. Il n'est toutefois pas possible, dans des vues d'uniformité, de retrancher du résultat de ceux des budgets qui en ont profité les réserves de l'amortissement comprises en recette, attendu que, la portion de ces réserves demeurée disponible ayant été reportée d'exercice en exercice, on serait conduit à altérer successivement la situation de chacun d'eux. De plus, la réserve de l'amortissement ayant été, à partir de l'année 1848, ainsi que les autres ressources extraordinaires de ces exercices, affectée indistinctement aux dépenses des services ordinaires et des travaux extraordinaires, ne comporte pas de rapprochement, comme celles des années précédentes, avec les résultats du service ordinaire des budgets auquel elle a été appliquée.

Quant aux exercices 1863 à 1866, qui ont été législativement divisés en trois budgets, on a dû, pour assimiler leurs résultats à ceux des exercices précédents qui ne comportaient qu'un seul budget, les présenter dans la forme suivie jusqu'en 1862.

Enfin, il a paru utile de compléter cette partie du Compte général des finances par un *Résumé analytique de la situation des budgets* qui compare, depuis 1840, les budgets votés avec les budgets réglés définitivement, en faisant ainsi ressortir les résultats de l'exécution des services tant en recette qu'en dépense. Les développements dont il est accompagné présentent des renseignements statistiques souvent recherchés avec intérêt, c'est-à-dire les plus-values annuellement réalisées sur chacune des branches principales de revenus, et les suppléments ou annulations de crédits auxquels a successivement donné lieu chaque département ministériel.

1re PÉRIODE. — BUDGETS DE 1814 A 1829.

Résumé de la situation financière des budgets de 1814 à 1829.

Les recettes ordinaires des budgets de 1814 à 1829 se sont élevées ensemble à.	14,362,935,656f
Les dépenses de toute nature, à	15,931,408,697
Les recettes ordinaires ont, par conséquent, présenté une insuffisance de	1,568,473,041
Des ressources extraordinaires ont été attribuées aux mêmes budgets pour une somme totale de	1,548,199,969
L'insuffisance de ressources qui ressort, en définitive, de la situation réunie des exercices 1814 à 1829, n'est plus que de	20,273,072
Ce résultat est représenté par l'excédant de dépense de l'exercice 1827, mis provisoirement à la charge de la dette flottante du trésor, ci	32,016,283
et par l'excédant de recette de l'exercice 1829, qui a profité au budget de 1830, ci	11,743,211
DIFFÉRENCE ÉGALE	20,273,072

Les ressources extraordinaires des exercices 1814 à 1829 sont celles dont le détail suit :

Recettes des exercices 1813 et antérieurs	16,093,638f
Fonds restés disponibles :	
Sur les produits spécialement affectés aux dépenses de l'arriéré	12,084,689
Sur les centimes extraordinaires de 1813 et de 1814	54,627,164
Versement de l'ancien domaine extraordinaire	9,499,496
Emprunt extraordinaire fait en 1815	111,300,413
Suppléments de cautionnements en 1816	65,104,000
Produit de rentes appartenant à l'ancienne caisse d'amortissement	43,787,235
Produit de la négociation des rentes successivement accordées au Gouvernement	1,062,298,723
Bénéfice sur la négociation de rentes achetées sur la place en 1818 ou attribuées au service de l'arriéré	32,958,363
Retenues sur les traitements (de 1816 à 1821)	52,926,547
Abandon fait sur la liste civile (de 1816 à 1818)	18,200,000
Créance à recouvrer pour la partie de la dette de l'Espagne portée en recette aux budgets de 1823 et 1824	58,000,000
Fonds disponibles sur le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816	5,319,701
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations	6,000,000
	1,548,199,969

La situation financière des budgets de 1814 à 1829 est développée, par exercice, dans le tableau d'autre part.

BUDGETS DE 1814 A 1829. (1re PÉRIODE.)

Développement, par exercice, sur la Situation financière et le Règlement législatif des Budgets de 1814 à 1829.

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.	RESSOURCES EXTRA-ORDINAIRES.	TOTAL.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des recettes.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des dépenses.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1814 (9 derniers mois)	467,750,317	92,304,938	560,055,255	572,293,587	"	12,238,332
1815	729,154,571	147,163,661	876,318,232	931,441,404	"	55,123,172
1816	878,903,354	157,901,000	1,036,804,354	1,055,854,028	"	19,049,674
1817	899,813,624	370,498,926	1,270,312,550	1,189,253,628	81,058,922	"
1818	937,751,487	476,329,198	1,414,080,685	1,433,746,666	"	19,665,981
1819	895,386,818	41,271,966	936,658,784	896,000,028	40,658,756	"
1820	933,439,553	5,798,510	939,238,063	906,729,663	32,508,400	"
1821	927,634,023	7,137,491	934,771,514	908,344,345	26,427,169	"
1822	933,439,299	16,493,592	949,932,891	949,174,982	757,909	"
1823	918,766,153	123,980,981	1,042,747,134	1,118,025,162	"	75,278,028
1824	960,243,341	29,319,701	989,563,042	986,073,842	3,489,200	"
1825	978,812,347	"	978,812,347	981,972,609	"	3,160,262
1826	982,728,455	"	982,728,455	976,948,919	5,779,536	"
1827	948,354,039	"	948,354,039	986,534,765	"	38,180,726
1828	978,355,505	50,512,682	1,028,868,187	1,024,100,637	4,767,550	"
1829	992,402,770	29,487,323	1,021,890,093	1,014,914,432	6,975,661	"
	14,362,935,656	1,548,199,969	15,911,135,625	15,931,408,697	202,423,103	222,696,175
Excédant de dépense sur l'ensemble des budgets de 1814 à 1829. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)						20,273,072

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	FONDS DISPONIBLES reportés des exercices précédents.	RECETTES ORDINAIRES et extraordinaires.	TOTAL DES RECETTES ordinaires et extraordinaires, et des fonds reportés des exercices précédents.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de recettes qui ont accru les ressources des exercices suivants.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de dépenses formant découvert pour le Trésor.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
1814 (9 derniers mois)	12,238,332	560,055,255	572,293,587	572,293,587	"	"
1815	55,123,172	876,318,232	931,441,404	931,441,404	"	"
1816	19,049,674	1,036,804,354	1,055,854,028	1,055,854,028	"	"
1817	"	1,270,312,550	1,270,312,550	1,189,253,628	81,058,922	"
1818	19,665,981	1,414,080,685	1,433,746,666	1,433,746,666	"	"
1819	"	936,658,784	936,658,784	896,000,028	40,658,756	"
1820	"	939,238,363	939,238,063	906,729,663	32,508,400	"
1821	"	934,771,514	934,771,514	908,344,345	26,427,169	"
1822	37,971,620	949,932,891	987,904,511	949,174,982	38,729,529	"
1823	75,333,997	1,042,747,134	1,118,081,131	1,118,025,162	55,969	"
1824	55,969	989,563,042	989,619,011	986,073,842	3,545,169	"
1825	3,545,169	978,812,347	982,357,516	981,972,609	384,907	"
1826	384,907	982,728,455	983,113,362	976,948,919	6,164,443	"
1827	6,164,443	948,354,039	954,518,482	986,534,765	"	32,016,283
1828	"	1,028,868,187	1,028,868,187	1,024,100,637	4,767,550	"
1829	4,767,550	1,021,890,093	1,026,657,643	1,014,914,432	11,743,211	"
	234,300,814	15,911,135,625	16,145,436,439	15,931,408,697	246,044,025	32,016,283
Si, des excédants de recettes que les budgets de 1814 à 1829 ont légués aux exercices suivants, on déduit les fonds disponibles qu'ils ont reçus des exercices précédents, ci					234,300,814	
Il reste l'excédant de recette de l'exercice 1829, reporté aux budgets de la période suivante					11,743,211	11,743,211
Lequel, rapproché de l'excédant de dépense de l'exercice 1827, dégage un découvert de (voir ci-contre)						20,273,072

2e PÉRIODE. — BUDGETS DE 1830 A 1847.

Résumé de la situation financière des budgets de 1830 à 1847.

Les recettes ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1847 se sont élevées ensemble à..... 21,984,777,140f

Les dépenses de toute nature à..... 22,982,640,498

Les recettes ont par conséquent présenté une insuffisance de..... 997,863,358

Ce dernier résultat, d'accord avec celui qu'ont fixé les lois de règlement des exercices 1830 à 1847, représente les découverts des budgets suivants :

Exercice 1830	63,346,061f
——— 1832	25,009,993
——— 1840	138,004,529
——— 1841	18,694,405
——— 1842	109,980,263
——— 1843	67,041,539
——— 1844	43,372,426
——— 1845	100,480,586
——— 1846	162,899,706
——— 1847	257,290,639
	986,120,147
Mais les découverts de cette période sont en réalité plus élevés du montant de l'excédant de recette de 1829, qui a été appliqué à l'exercice 1830, pour	11,743,211
SOMME PAREILLE	997,863,358

Si l'on considère la situation financière des budgets de 1830 à 1847 sous le rapport des ressources et des besoins qui leur sont propres, c'est-à-dire en défalquant de chaque exercice les fonds disponibles

qui y ont été reportés des exercices précédents, et ceux qu'il a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants, on obtient encore un résultat semblable à celui que l'on vient d'établir, et qui se développe par exercice comme il suit :

	EXCÉDANT de recette.	EXCÉDANT de dépense.
Exercice 1830	"	75,089,272f
——— 1831	86,239.995f	"
——— 1832	"	111,249,988
——— 1833	28,280,010	"
——— 1834	"	24,840,911
——— 1835	20,895,121	"
——— 1836	6,282,579	"
——— 1387	8,344,274	"
——— 1838	"	24,532,961
——— 1839	2,071,437	"
——— 1840	"	129,228,003
——— 1841	"	43,970.480
——— 1842	"	109,980,263
——— 1843	"	67,041.539
——— 1844	"	43,372,426
——— 1845	"	96,145,256
——— 1846	"	167.235,036
——— 1847	"	257,290 639
	152,113,416	1,149,976,774
	997,863,358f	

Les résultats qui précèdent sont extraits du tableau général que l'on publie ci-après, et dans lequel on a rapproché les ressources et les besoins de chaque exercice, sous le double aspect qui vient d'être indiqué.

Ce tableau général est lui-même accompagné de deux états de développement des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

BUDGETS DE 1830 A 1847. (2e PÉRIODE.)

Développement, par exercice, sur la Situation financière et le règlement législatif des budgets de 1830 à 1847.

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES. (A)	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires. (Voir ci-après l'état de développement.)	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des recettes.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des dépenses.
1830	971,035,503f	49,017,340f	1,020,052,843f	1,095,142,115f	"	75,089,272
1831	948,623,042	356,927,928	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	984,736,797	78,363,412	1,063,100,209	1,174,350,197	"	111,240,988
1833	990,274,314	172,078,610	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	1,007,504,349	31,214,183	1,038,718,532	1,063,559,443	"	24,840,911
1835	1,020,838,394	47,264,407	1,068,102,801	1,047,207,680	20,895,121	"
1836	1,053,189,488	18,992,249	1,072,181,737	1,065,899,158	6,282,579	"
1837	1,076,164,588	11,082,180	1,087,246,768	1,078,902,494	8,344,274	"
1838	1,110,651,859	1,004,031	1,111,655,890	1,136,188,851	"	24,532,961
1839	1,123,791,139	57,326,633	1,181,117,772	1,179,046,335	2,071,437	"
1840	1,160,498,099	73,985,000	1,234,483,099	1,363,711,102	"	129,228,003
1841	1,197,750,956	183,518,187	1,381,269,143	1,425,239,623	"	43,970,480
1842	1,256,257,751	74,736,134	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	1,270,069,971	108,154,230	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	1,297,899,408	86,862,108	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	1,330,218,735	63,068,110	1,393,286,845	1,489,432,101	"	96,145,256
1846	1,351,765,833	47,524,722	1,399,290,555	1,566,525,591	"	167,235,036
1847	1,342,809,354	29,578,096	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,290,639
TOTAUX	20,494,079,580	1,490,697,560	21,984,777,140	22,982,640,498	152,113,416	1,149,976,774
EXCÉDANT de dépense sur l'ensemble des budgets de 1830 à 1847. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)					997,863,358f	

(A) On a compris dans les recettes ordinaires des budgets les fonds de report du service départemental ; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice et ceux qu'il a laissés à reporter aux budgets suivants.

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	FONDS DISPONIBLES reportés des exercices précédents.	RECETTES ORDINAIRES et extraordinaires.	TOTAL DES RECETTES ordinaires et extraordinaires et des fonds reportés des exercices précédents.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de recettes qui ont accru les ressources des exercices suivants.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de dépenses formant découvert pour le Trésor.
1830	11,743,211f	1,020,052,843f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	"	1,305,550,970	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	86,239,995	1,063,100,209	1,149,340,204	1,174,350,197	"	25,009,993
1833	"	1,162,352,924	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	28,280,010	1,038,718,532	1,066,998,542	1,063,559,443	3,439,099	"
1835	3,439,099	1,068,102,801	1,071,541,900	1,047,207,680	24,334,220	"
1836	24,334,220	1,072,181,737	1,096,515,957	1,065,899,158	30,616,799	"
1837	4,568,135	1,087,246,768	1,091,814,903	1,078,902,494	12,912,409	"
1838	38,961,073	1,111,655,890	1,150,616,963	1,136,188,851	14,428,112	"
1839	14,428,112	1,181,117,772	1,195,545,884	1,179,046,335	16,499,549	"
1840	"	1,234,483,099	1,234,483,099	1,363,711,102	8,776,526	138,004,529
1841	25,276,075	1,381,269,143	1,406,545,218	1,425,239,623	"	18,694,405
1842	"	1,330,993,885	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	"	1,378,224,201	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	"	1,384,761,516	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	"	1,393,286,845	1,393,286,845	1,489,432,101	4,335,330	100,480,586
1846	4,335,330	1,399,290,555	1,403,625,885	1,566,525,591	"	162,899,706
1847	"	1,372,387,450	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,290,639
TOTAUX	241,605,260	21,984,777,140	22,226,382,400	22,982,640,498	229,862,049	
EXCÉDANTS de dépense formant découverts pour le Trésor						986,120,147
Ces découverts sont, en réalité, plus élevés du montant de l'excédant de recette de 1829, qui a été appliqué à l'exercice 1830, pour						11,743,211
TOTAL des découverts du Trésor pour la période de 1830 à 1847, comme ci-contre						997,863,358

Suite des BUDGETS DE 1830 A 1847.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1847.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.							RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.							TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
	CONTRIBUTIONS DIRECTES.		PRODUITS des forêts et de la pêche. (B)	REVENUS et vente de domaines. (C)	IMPÔTS et revenus indirects. (D)	REVENUS et produits divers. (E)	TOTAL.	RESSOURCES de diverses natures. (F)	PRODUIT d'aliénations de bois de l'État.	PRODUIT d'emprunts en rentes.	CONSOLIDATIONS des fonds des caisses d'épargne.	CONSOLIDATIONS DE LA RÉSERVE de l'amortissement, affectées aux besoins généraux des budgets.	CONSOLIDATIONS DE LA RÉSERVE de l'amortissement, affectées aux travaux extraordinaires.	TOTAL.		
	Fonds généraux du budget. (A)	Fonds spéciaux des départements et des communes.														
1830	249,723,722f	81,004,330f	27,110,665f	5,861,543f	574,572,442f	32,762,801f	971,035,[illegible]	49,017,340f	"	"	"	"	"	49,017,340f	1,020,052,843f	
1831	279,131,493	87,082,662	18,576,910	4,704,294	524,001,316	35,126,367	948,621,[illegible]	52,927,928	22,703,215f	280,313,285f	983,500f	"	"	356,927,928	1,305,550,970	
1832	267,761,354	88,695,681	23,693,492	7,557,355	554,738,991	42,289,924	984,736,[illegible]	3,363,412	53,716,531	10,125,629	"	11,157,840f	"	78,363,412	1,063,100,209	
1833	268,242,205	87,825,294	25,401,923	4,536,454	570,198,379	34,070,059	990,274,[illegible]	"	16,738,400	"	12,456,305	142,883,905	"	172,078,610	1,162,352,924	
1834	269,288,157	93,095,189	24,949,964	6,169,952	578,950,284	35,050,803	1,007,504,[illegible]	"	"	"	31,214,183	"	"	31,214,183	1,038,718,532	
1835	270,137,412	94,508,558	26,415,156	4,878,450	590,130,562	34,768,256	1,020,838,[illegible]	"	21,139,130	"	26,125,277	"	"	47,264,407	1,068,102,801	
1836	271,387,153	96,199,987	33,170,791	5,277,654	616,498,003	30,655,900	1,053,189,[illegible]	"	"	"	18,992,249	"	"	18,992,249	1,072,181,737	
1837	272,670,130	109,469,870	32,389,650	5,206,543	632,690,302	23,738,093	1,076,164,[illegible]	"	"	"	11,082,180	"	"	11,082,180	1,087,246,768	
1838	285,730,324	101,493,472	34,579,114	6,022,397	653,919,279	28,907,273	1,110,651,[illegible]	"	"	"	1,004,031	"	"	1,004,031	1,111,655,890	
1839	287,402,708	104,466,424	31,221,781	6,062,269	661,891,645	32,746,312	1,123,791,[illegible]	"	"	"	355,633	2,111,655	54,859,345f	57,326,633	1,181,117,772	
1840	287,216,741	108,495,317	33,189,975	5,668,278	687,448,841	38,376,130	1,160,395,[illegible]	"	"	"	102,817	8,776,526	65,208,474	74,087,817	1,234,483,099	
1841	286,475,616	113,553,950	34,387,399	6,371,603	719,619,637	37,342,772	1,197,751,[illegible]	"	"	"	"	121,156,484	62,361,682	183,518,166	1,381,269,143	
1842	289,967,511	115,870,225	35,382,101	9,208,719	754,851,176	50,978,019	1,256,257,[illegible]	"	"	74,736,134	"	"	"	74,736,134	1,330,993,885	
1843	292,008,899	119,256,529	30,312,246	14,391,571	768,873,231	45,227,495	1,270,069,[illegible]	"	"	108,154,230	"	"	"	108,154,230	1,378,224,201	
1844	291,369,176	122,506,647	31,803,481	8,537,172	791,391,542	52,291,390	1,297,899,[illegible]	"	"	86,862,108	"	"	"	86,862,108	1,384,761,516	
1845	291,256,611	124,552,062	39,929,586	10,058,221	808,268,573	56,153,682	1,330,218,[illegible]	"	"	13,795,340	49,272,770	"	"	63,068,110	1,393,286,845	
1846	290,479,410	128,058,972	38,382,674	6,079,232	827,236,091	61,529,454	1,351,765,[illegible]	"	"	634,287	46,890,435	"	"	47,524,722	1,399,290,555	
1847	292,091,711	131,343,849	29,434,929	6,013,632	824,782,400	59,142,833	1,342,809,[illegible]	"	"	25,741,301	3,836,795	"	"	29,578,096	1,372,387,450	

NOTA. Les changements indiqués ci-après ont dû être apportés aux classifications des produits de plusieurs exercices, afin de les ramener à celles des budgets suivants et de ne mettre en comparaison que les résultats formés des mêmes éléments :

(A) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, de la *contribution additionnelle des bois des communes et établissements publics*, qui, à partir de 1838, a été réunie aux produits des forêts.

(B) Y compris, pour les années 1830 à 1837, la *contribution additionnelle* mentionnée ci-dessus, ainsi que les *produits accessoires des forêts*, retirés, depuis 1838, des recettes de l'enregistrement et des domaines.

(C) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, comme on vient de le dire, des *produits accessoires des forêts*, y compris, jusqu'en 1840, les *prix de vente d'objets mobiliers et consommables provenant des ministères*, qui, en 1841, ont cessé de figurer dans les produits divers du budget.

(D) Y compris, de 1830 à 1847, les *produits d'amendes et confiscations*, retirés en 1838 des produits divers du budget.

(E) Déduction faite, pour les années mentionnées ci-dessus, des *produits provenant des ministères* et des *amendes et confiscations*. On a, en outre, réuni à cette catégorie les *bénéfices de la loterie royale* jusqu'en 1835, le *produit de la ferme des jeux* jusqu'en 1837, et celui des *salines et mines de sel de l'Est* jusqu'en 1844. Elle comprend enfin le résultat, soit au profit, soit à la charge du budget, de la différence entre les fonds départementaux reportés d'exercices précédents ou transportés à des exercices suivants, ainsi que la portion de ressources que, depuis 1842, le règlement législatif du service colonial a laissée disponible.

(F) Trésor d'Alger porté en recette au budget de 1830 ..... 49,017,340f
Contribution extraordinaire de 1831 46,442,590
Retenues proportionnelles opérées sur les traitements :
En 1831 ..... 6,485,338f
En 1832 ..... 3,363,412 } 9,848,750
105,308,680

Suite des BUDGETS DE 1830 A 1847.

Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1847.

EXERCICES.	DÉPENSES ORDINAIRES.											OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE de la justice.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE DES FINANCES.						MINISTÈRE de la guerre. (A)	MINISTÈRE de la marine.	TOTAL à reporter.	
			Dette publique.	Dotations.	Service général.	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes.	TOTAL.				
1830	19,266,743f	8,942,372f	317,212,657f	32,721,877f	21,789,088f	128,701,[illegible]	46,787,253f	547,212,160f	233,613,402f	90,367,075f	899,401,752f	(A) Y compris les dépenses de l'Algérie.
1831	19,556,915	8,626,333	341,478,798	25,675,920	22,636,133	120,144,[illegible]	52,112,869	562,048,512	386,624,854	71,362,272	1,048,218,886	
1832	18,915,760	7,165,430	344,930,016	17,585,712	25,202,103	113,093,[illegible]	59,587,819	561,298,666	338,328,364	64,157,233	989,865,453	
1833	18,515,997	7,558,674	346,601,988	19,836,767	23,476,727	114,279,[illegible]	54,320,228	558,515,371	300,981,062	63,756,613	949,327,717	
1834	18,864,881	7,151,045	326,038,684	19,172,370	25,321,152	115,202,[illegible]	48,647,623	534,381,988	255,442,618	61,779,258	877,619,790	
1835	19,254,643	6,876,260	326,791,814	17,223,238	23,375,904	117,734,[illegible]	47,422,394	532,566,066	237,487,849	62,671,429	858,856,247	
1836	19,143,186	7,548,493	331,485,824	16,743,897	23,188,024	117,562,[illegible]	50,874,671	539,855,302	218,433,937	68,518,878	853,499,796	
1837	19,324,003	7,222,131	330,428,872	17,156,891	24,961,754	121,254,[illegible]	51,874,674	545,676,998	230,582,531	66,417,962	869,223,625	
1838	20,100,555	8,024,856	333,296,428	17,291,264	23,255,852	125,966,[illegible]	57,928,342	557,738,620	240,733,357	71,801,391	898,398,779	
1839	20,400,571	8,587,911	335,744,070	16,972,572	22,168,183	124,748,[illegible]	61,793,243	561,426,321	241,135,931	79,469,305	911,020,039	
1840	20,848,404	10,669,045	336,220,162	16,746,134	21,081,868	130,140,[illegible]	59,665,978	563,854,941	367,233,184	99,103,051	1,061,708,625	
1841	20,802,753	8,079,490	347,641,703	16,437,227	20,703,688	139,358,[illegible]	67,407,859	591,548,484	385,537,070	124,914,222	1,130,882,019	
1842	20,582,894	8,834,815	355,246,244	15,987,428	20,703,429	145,273,[illegible]	65,938,217	603,148,671	325,889,218	130,059,978	1,088,515,576	
1843	20,625,630	9,529,545	359,930,362	15,251,853	18,175,302	149,187,[illegible]	69,639,806	612,185,112	310,532,894	116,108,431	1,068,981,612	
1844	20,872,898	9,250,047	362,871,930	15,031,050	18,733,899	141,235,[illegible]	73,399,616	611,271,963	297,868,804	117,192,308	1,056,456,020	
1845	20,870,317	9,509,480	369,250,458	14,748,271	19,151,644	150,688,[illegible]	81,275,903	635,114,917	302,400,913	114,760,255	1,082,655,882	
1846	23,172,524	10,927,684	372,023,177	14,808,951	20,829,037	155,985,[illegible]	77,903,445	641,550,325	331,281,556	130,526,329	1,137,458,418	
1847	27,393,807	10,120,039	384,602,357	14,819,271	20,449,520	154,306,[illegible]	83,583,556	657,761,067	349,310,957	133,732,030	1,178,317,900	

Suite des BUDGETS DE 1830 A 1847.

Suite du *Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1847.*

EXERCICES.	Suite des DÉPENSES ORDINAIRES.								TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.				TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
	REPORT de l'autre part.	MINISTÈRE de l'instruction publique et des cultes. Service de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'instruction publique et des cultes. Service des cultes.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce.	MINISTÈRE des travaux publics.	DÉPENSES à différents titres. (A)	TOTAL.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.	TOTAL.		
1830	899,401,752f	2,258,957f	36,188,295f	57,385,545f	10,868,303f	54,379,029f	34,660,234f	1,095,1[illegible]	"	"	"	"	1,095,142,115f	(A) Prêts au commerce et à l'industrie (exercice 1830) 29,811,329f Avance aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti (exercice 1830) 4,848,905 Déficit Kesner (exercice 1831) 4,700,000 Créance des États-Unis d'Amérique (exercices 1836, 1837 et 1838) 29,587,432 68,947,666
1831	1,048,218,886	2,594,703	34,371,224	67,562,262	10,380,751	51,483,149	4,700,000	1,219,3[illegible]	"	"	"	"	1,219,310,975	
1832	989,865,453	2,978,334	33,815,192	78,857,001	12,154,509	56,679,708	"	1,174,3[illegible]	"	"	"	"	1,174,350,197	
1833	949,327,717	5,095,489	33,838,057	67,558,281	10,800,397	62,374,363	"	1,128,9[illegible]	"	"	5,078,610f	5,078,610f	1,134,072,914	
1834	877,619,790	5,003,620	34,120,485	70,139,303	10,048,270	35,413,792	"	1,032,3[illegible]	"	"	31,214,183	31,214,183	1,063,559,443	
1835	858,856,247	12,352,331	34,334,883	68,485,301	11,203,464	35,850,177	"	1,021,[illegible]	"	"	26,125,277	26,125,277	1,047,207,680	
1836	853,499,796	12,942,782	34,714,507	71,832,780	10,842,525	43,407,852	19,666,676	1,046,[illegible]	"	"	18,992,249	18,992,249	1,065,899,158	
1837	869,223,625	13,720,936	35,383,407	79,489,567	11,770,325	45,810,499	5,587,432	1,060,[illegible]	"	"	71,916,703	17,916,703	1,078,902,494	
1838	898,398,779	14,025,866	35,533,623	90,614,455	12,726,529	43,374,573	4,333,333	1,099,[illegible]	"	"	37,181,693	37,181,693	1,136,188,851	
1839	911,020,039	14,802,308	35,706,593	93,421,861	17,837,336	51,043,220	"	1,123,[illegible]	"	"	55,214,978	55,214,978	1,179,046,335	
1840	1,061,708,625	15,340,224	35,824,653	107,175,836	18,525,600	59,927,690	"	1,298,[illegible]	"	"	65,208,474	65,208,474	1,363,711,102	
1841	1,130,882,019	15,835,666	36,043,905	107,371,158	13,186,539	59,558,654	"	1,362,[illegible]	"	"	62,361,682	62,361,682	1,425,239,623	
1842	1,088,515,576	16,120,859	36,324,266	109,083,016	12,577,706	59,508,066	"	1,322,1[illegible]	56,112,994f	3,054,726f	59,676,939	118,844,659	1,440,974,148	
1843	1,068,981,612	16,411,280	37,435,605	114,711,286	13,587,801	57,095,643	"	1,308,[illegible]	37,814,943	3,579,539	95,648,031	137,042,513	1,445 265,740	
1844	1,056,456,020	17,280,269	37,509,150	112,713,245	15,151,170	58,971,085	"	1,298,[illegible]	34,732,571	4,942,404	90,378,028	130,053,003	1,428,133,942	
1845	1,082,655,882	17,056,545	37,778,604	111,837,609	15,109,498	61,445,265	"	1,325,[illegible]	35,429,260	5,249,461	122,869,977	163,548,698	1,489,432,101	
1846	1,137,458,418	18,418,551	38,170,855	120,537,838	16,363,757	66,425,008	"	1,397,[illegible]	28,658,276	5,462,248	135,030,640	169,151,164	1,566,525,591	
1847	1,178,317,900	18,275,280	38,813,167	133,330,422	14,015,130	69,474,765	"	1,452,[illegible]	24,055,024	19,280,884	134,115,517	177,451,425	1,629,678,089	

3e PÉRIODE. — BUDGETS DE 1848 A 1866.

Résumé de la situation financière des Budgets de 1848 à 1866.

1° DE 1848 A 1851.

Les recettes ordinaires et extraordinaires de toute nature des budgets de 1848 à 1851 se sont élevées à 5,991,857,901f

Les dépenses de toute nature, à 6,351,232,064

Les recettes ont, par conséquent, présenté une insuffisance de 359,374,163

Ce résultat, d'accord avec celui qu'ont fixé les lois de règlement des exercices 1848 à 1851, représente les découverts des budgets suivants :

Exercice 1848	3,005,050f
——— 1849	214,625,477
——— 1850	41,014,767
——— 1851	100,728,869
SOMME PAREILLE	359,374,163

2° DE 1852 A 1866.

Les recettes ordinaires et extraordinaires de toute nature des budgets de 1852 à 1866 se sont élevées ensemble à ..... (A) 30,348,432,598f

Les dépenses de toute nature, à ..... (A) 30,964,419,672

Les recettes ont, par conséquent, présenté une insuffisance de 615,987,074

Ce dernier résultat, d'accord avec celui qu'ont fixé les lois de règlement des exercices 1852 à 1866, représente découverts des budgets suivants :

Exercice 1852			25,759,013f
——— 1853			23,148,545
——— 1854			186,033,322
——— 1860			119,008,884
——— 1861			164,903,164
——— 1862			34,953,626
——— 1863			22,131,099
——— 1864			51,765,611
			627,703,264
A déduire :			
Exercice 1865	Portion de l'excédant de recette de l'exercice 1865 appliquée aux découverts du Trésor.	9,737,530f	11,716,190
——— 1866	Excédant de recette de cet exercice transporté au budget extraordinaire de 1867	1,978,660	
	SOMME PAREILLE		615,987,074

(A) Ces chiffres comprennent non-seulement les ressources et les dépenses de l'État proprement dites, mais aussi les recettes et dépenses d'ordre, et les ressources et dépenses départementales et spéciales. La même observation s'applique aux périodes précédentes.

Si l'on considère la situation financière des budgets de 1852 à 1866 sous le rapport des ressources et des besoins qui leur sont propres, c'est-à-dire en défalquant de chaque exercice les fonds disponibles qui y ont été reportés des exercices précédents, et ceux qu'il a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants, on obtient encore un résultat semblable à celui que l'on vient d'établir et qui se développe par exercice comme il suit :

	EXCÉDANT	
	DE RECETTE.	DE DÉPENSE.
Exercice 1852	"	25,759,013f
—— 1853	"	23,148,545
—— 1854	"	186,033,322
—— 1855	394,056,125f	"
—— 1856	"	281,838,638
—— 1857	"	93,300,379
—— 1858	12,888,013	"
—— 1859	"	28,921,268
—— 1860	"	121,892,737
—— 1861	"	164,903,164
—— 1862	"	34,953,626
—— 1863	"	22,131,099
—— 1864	"	51,765,611
—— 1865	21,961,530	"
—— 1866	"	10,245,340
	428,905,668	1,044,892,742
Excédant de dépense	615,987,074f	

Ces résultats sont extraits du tableau général que l'on publie ci-après, et dans lequel on a rapproché les ressources et les besoins de chaque exercice sous le double aspect qui vient d'être indiqué. Afin de rendre comparables les résultats des exercices qui composent cette troisième période, on a dû continuer à présenter ceux des budgets de 1863 à 1866 dans la forme des budgets précédents.

Le tableau général ci-après est lui-même accompagné d'états de développement des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1848 A 1866. (3ME PÉRIODE.)

Tableau général, par exercice, de la Situation financière et du Règlement législatif des budgets de 1848 à 1866.

SITUATION FINANCIÈRE D'APRÈS LES RÉSULTATS PROPRES A CHAQUE EXERCICE.

EXERCICES.	RECETTES.			DÉPENSES.			RÉSULTATS PAR EXERCICE.	
	RECETTES ordinaires.	RESSOURCES extraordinaires.	TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)	DÉPENSES ordinaires.	TRAVAUX extraordinaires.	TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)	Excédants des recettes.	Excédants des dépenses.
1848	1,207,298,489f	560,657,201f	1,767,955,690f	1,611,353,622f	159,607,118f	1,770,960,740f	"	3,005,050f
1849	1,256,843,803	174,835,162	1,431,678,965	1,523,489,146	122,815,296	1,646,304,442	"	214,625,477
1850	1,296,545,965	135,076,506	1,431,622,471	1,380,301,191	92,336,047	1,472,637,238	"	41,014,767
1851	1,273,274,104	87,326,671	1,360,600,775	1,387,539,859	73,789,785	1,461,329,644	"	100,728,869
	5,033,962,361	957,895,540	5,991,857,901	5,902,683,818	448,548,246	6,351,232,064	"	359,374,163
1852	1,336,212,588	151,132,396	1,487,344,984	1,456,213,624	56,890,373	1,513,103,997	"	25,759,013
1853	1,391,124,777	133,323,687	1,524,448,464	1,458,942,519	88,654,490	1,547,597,009	"	23,148,545
1854	1,417,679,479	384,365,359	1,802,044,838	1,865,869,228	122,208,932	1,988,078,160	"	186,033,322
1855	1,535,928,287	1,257,345,678	2,793,273,965	2,313,085,029	86,132,811	2,399,217,840	394,056,125f	"
1856	1,637,711,230	276,231,919	1,913,943,149	2,138,413,154	57,368,633	2,195,781,787	"	281,838,638
1857	1,683,318,202	115,907,636	1,799,225,838	1,825,384,863	67,141,354	1,892,526,217	"	93,300,379
1858	1,747,815,062	123,566,842	1,871,381,904	1,828,523,526	29,970,365	1,858,493,891	12,888,013	"
1859	1,728,101,537	450,637,598	2,178,739,135	2,165,363,866	42,296,537	2,207,660,403	"	28,921,268
1860	1,722,305,638	239,892,979	1,962,198,617	2,021,764,547	62,326,807	2,084,091,354	"	121,892,737
1861	1,779,594,025	226,491,418	2,006,085,443	2,071,856,823	99,131,784	2,170,988,607	"	164,903,164
1862	1,882,195,805	295,689,896	2,177,885,701	2,093,480,033	119,359,294	2,212,839,327	"	34,953,626
1863	1,958,939,238	305,998,720	2,264,937,958	2,184,291,179	102,777,878	2,287,069,057	"	22,131,099
1864	1,923,271,192	281,669,583	2,204,940,775	2,168,236,477	88,469,909	2,256,706,386	"	51,765,611
1865	1,965,402,800	203,749,742	2,169,152,542	2,044,173,984	103,017,028	2,147,191,012	21,961,530	"
1866	2,018,170,187	174,659,098	2,192,829,285	2,073,060,336	130,014,289	2,203,074,625	"	10,245,589
	25,727,770,047	4,620,662,551	30,348,432,598	29,708,659,188	1,255,760,484	30,964,419,672	428,905,668	1,044,892,742
EXCÉDANT de dépense sur l'ensemble des budgets de 1852 à 1866. (Voir ci-contre le résultat législatif de ces budgets.)..							615,987,074f	

RÈGLEMENT LÉGISLATIF DE CHAQUE EXERCICE.

EXERCICES.	RECETTES.			DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	SITUATION DÉFINITIVE en RÈGLEMENT D'EXERCICE.	
	FONDS disponibles reportés des exercices précédents.	RECETTES ordinaires et extraordinaires.	TOTAL.		Excédants de recette formant ressources pour d'autres exercices.	Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor.
1848	"	1,767,955,690f	1,767,955,690f	1,770,960,740f	"	3,005,050f
1849	"	1,431,678,965	1,431,678,965	1,646,304,442	"	214,625,477
1850	"	1,431,622,471	1,431,622,471	1,472,637,238	"	41,014,767
1851	"	1,360,600,775	1,360,600,775	1,461,329,644	"	100,728,869
	"	5,991,857,901	5,991,857,901	6,351,232,064	"	359,374,163
1852	"	1,487,344,984	1,487,344,984	1,513,103,997	"	25,759,013
1853	"	1,524,448,464	1,524,448,464	1,547,597,009	"	23,148,545
1854	"	1,802,044,838	1,802,044,838	1,988,078,160	"	186,033,322
1855	"	2,793,273,965	2,793,273,965	2,399,217,840	394,056,125f	"
1856	394,056,125f	1,913,943,149	2,307,999,274	2,195,781,787	112,217,487	"
1857	112,217,487	1,799,225,838	1,911,443,325	1,892,526,217	18,917,108	"
1858	18,917,108	1,871,381,904	1,890,299,012	1,858,493,891	31,805,121	"
1859	31,805,121	2,178,739,135	2,210,544,256	2,207,660,403	2,883,853	"
1860	2,883,853	1,962,198,617	1,965,082,470	2,084,091,354	"	119,008,884
1861	"	2,006,085,443	2,006,085,443	2,170,988,607	"	164,903,164
1862	"	2,177,885,701	2,177,885,701	2,212,839,327	"	34,953,626
1863	"	2,264,937,958	2,264,937,958	2,287,069,057	"	22,131,099
1864	"	2,204,940,775	2,204,940,775	2,256,706,386	"	51,765,611
1865	"	2,169,152,542	2,169,152,542	2,147,191,012	12,224,000	A déduire : 9,737,530
						617,965,734
1866	12,224,000	2,192,829,285	2,205,053,285	2,203,074,625	1,978,660	A déduire : 1,978,660
	572,103,694	30,348,432,598	30,920,536,292	30,964,419,672		
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1852 À 1866 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF. — Excédants de recette formant ressources pour les exercices auxquels ils ont été transportés					574,082,354	
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1852 À 1866 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF. — Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor						615,987,074

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1848 A 1866.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1848 à 1866.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES. Contributions directes. Fonds généraux du budget.	Contributions directes. Fonds spéciaux des départements et des communes.	Produits des forêts et de la pêche. (A)	Revenus et vente de domaines. (B)	Impôts et revenus indirects. (C)	Revenus et produits divers. (D)	Total.
1848	294,098,198f	138,305,304f	27,579,006f	5,249,280f	683,705,290f	58,361,411f	1,307,[illegible]
1849	290,170,054	147,449,218	29,373,595	7,044,592	708,194,179	74,612,165	1,256,[illegible]
1850	293,153,403	139,777,868	32,858,040	9,051,740	747,807,739	73,897,175	1,296,[illegible]
1851	268,577,025	143,648,322	26,536,481	8,686,666	743,728,230	82,097,380	1,273,[illegible]
1852	269,561,846	144,339,280	33,531,434	9,221,556	810,301,137	69,257,335	1,336,[illegible]
1853	272,161,419	148,887,257	34,823,777	13,070,490	852,458,875	69,722,959	1,391,[illegible]
1854	274,810,718	156,506,780	29,182,901	13,608,948	852,403,928	91,166,204	1,417,[illegible]
1855	277,461,114	159,192,528	35,431,502	11,984,102	958,518,186	93,340,855	1,535,[illegible]
1856	283,780,831	164,620,599	36,847,209	17,135,137	1,033,368,332	101,959,122	1,637,[illegible]
1857	286,212,982	169,799,526	36,698,409	17,384,969	1,059,159,882	114,062,434	1,683,[illegible]
1858	289,081,468	175,024,132	35,217,979	13,094,974	1,098,433,787	136,962,722	1,747,[illegible]
1859	293,761,664	179,469,512	37,174,672	11,571,530	1,101,343,852	104,780,307	1,728,[illegible]
1860	296,157,240	184,674,570	42,016,964	13,494,413	1,074,384,625	111,577,826	1,722,[illegible]
1861	302,040,110	191,478,708	45,996,667	13,010,323	1,105,657,733	121,410,484	1,779,[illegible]
1862	305,365,090	197,026,866	42,800,259	11,970,519	1,197,058,800	127,974,271	1,882,[illegible]
1863	311,180,445	202,717,526	41,620,391	11,616,543	1,251,989,949	139,814,384	1,958,[illegible]
1864	314,950,215	206,244,059	(F)42,651,564	10,124,919	1,195,890,017	153,410,418	1,923,[illegible]
1865	319,774,356	211,475,569	42,354,736	9,735,395	1,231,969,455	150,093,289	1,965,[illegible]
1866	321,395,461	214,942,928	40,338,097	9,939,430	1,294,326,935	137,227,336	2,018,[illegible]

EXERCICES.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. Ressources de diverses natures. (E)	Produit d'aliénations de bois de l'État.	Produit d'emprunts en rentes.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne.	Consolidations de la réserve de l'amortissement, affectées aux besoins généraux des budgets.	Consolidations de la réserve de l'amortissement, affectées aux travaux extraordinaires.	Total.	Total général.	Observations.
1848	203,699,886f	"	251,026,516f	(*) "	105,930,799f	"	560,657,201f	1,767,955,690f	(*) Le produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne, en 1848, n'a pas été affecté aux budgets, mais appliqué directement à l'extinction des découverts du Trésor. Il en a été de même de la consolidation des bons du Trésor.
1849	12,000,000	"	20,859,282	"	141,975,880	"	174,835,162	1,431,678,965	
1850	23,585,781	"	38,527,793	"	72,962,932	"	135,076,506	1,431,622,471	
1851	11,273,083	"	"	"	76,053,588	"	87,326,671	1,360,600,775	
1852	58,707,070	15,000,000f	"	"	77,425,326	"	151,132,396	1,487,344,984	
1853	54,894,946	"	"	"	78,428,741	"	133,323,687	1,524,448,464	
1854	53,684,041	"	249,168,930	"	81,512,388	"	384,365,359	1,802,044,838	
1855	34,935,256	"	1,133,836,362	"	88,574,060	"	1,257,345,678	2,793,273,965	
1856	6,295,250	6,250,508	152,098,838	"	111,587,323	"	276,231,919	1,913,943,149	
1857	1,129,287	"	"	"	114,778,349	"	115,907,636	1,799,225,838	
1858	4,159,287	"	"	"	119,407,555	"	123,566,842	1,871,381,904	
1859	6,299,072	"	360,133,717	"	84,204,809	"	450,637,598	2,178,739,135	
1860	32,577,676	"	86,278,921	"	121,036,382	"	239,892,979	1,962,198,617	
1861	86,679,045	"	276,474	"	139,535,899	"	226,491,418	2,006,085,443	
1862	151,639,700	"	84,857	"	143,965,339	"	295,689,896	2,177,885,701	
1863	136,031,935	"	85,941	"	118,672,638	51,208,206f	305,998,720	2,264,937,958	
1864	78,807,481	10,413,014	15,007,848	"	96,694,797	80,746,443	281,669,583	2,204,940,775	
1865	63,501,237	834,680	2,126	"	100,623,587	38,788,112	203,749,742	2,169,152,542	
1866	46,682,482	"	1,414	"	32,372,712	95,602,490	174,659,098	2,192,829,285	

NOTA. Les changements indiqués ci-après ont dû être apportés aux classifications de produits de plusieurs exercices, afin de les ramener à celles des [illegible] suivants et de ne mettre en comparaison que les résultats formés des mêmes éléments:

(A) Y compris les *produits accessoires des forêts*, retirés, depuis 1838, des recettes de l'enregistrement et des domaines.

(B) Les *prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères* ont cessé de figurer dans les produits divers du budget à partir de 1841.

(C) Y compris les *produits d'amendes et confiscations*, retirés en 1838 des produits divers du budget. (Voir le développement des impôts et revenus indirects à la page suivante.)

(D) Déduction faite, pour les années mentionnées ci-dessus, des *produits provenant des ministères* et des *amendes et confiscations*. Cette catégorie comprend enfin le résultat, soit au profit, soit à la charge du budget, de la différence entre les fonds départementaux reportés d'exercices précédents ou transportés à des exercices suivants, ainsi que la portion de ressources que, depuis 1842, le règlement législatif du service colonial a laissée disponible.

(E) Voir pages 510 à 513 le développement des ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux budgets de 1840 à 1866.

(F) A partir de 1864, les recouvrements des fermages de la pêche et de la chasse sur les cours d'eau étant effectués par les receveurs des contributions indirectes, sont rattachés aux produits de cette administration. (Exécution du décret du 25 mars 1863.)

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1848 A 1866.

Développement sur les Impôts et Revenus indirects des Budgets de 1848 à 1866.

EXERCICES.	ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			DOUANES.						CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						POSTES.			TOTAL DES IMPÔTS et revenus indirects.
				DROITS À L'IMPORTATION.															
					Sucres														
	ENREGISTREMENT.	TIMBRE.	TOTAL.	Recettes diverses.	coloniaux.	étrangers.	DROITS d'exportation, de navigation et autres.	TAXE de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes.	TOTAL.	DROITS sur les boissons.	TAXE des sels (hors du rayon des douanes).	DROIT sur le sucre indigène.	TABACS.	POUDRES et droits divers.	TOTAL.	TAXE des lettres.	DROITS divers.	TOTAL.	
1848.....	169,682,981f	30,920,478f	200,603,459f	60,065,488f	22,656,716f	7,219,236f	6,529,976f	51,236,503f	147,7[illegible]	90,656,117f	12,233,623f	23,685,776f	116,255,514f	39,629,924f	282,460,954f	47,816,861f	5,116,097f	52,932,958f	683,705,290f
1849.....	185,472,366	32,739,425	218,211,791	82,980,060	30,753,845	14,122,375	7,716,897	27,257,103	162,8[illegible]	94,514,237	6,107,846	24,683,185	117,136,536	42,764,175	285,205,979	36,582,008	5,364,121	41,946,129	708,194,179
1850.....	203,540,840	39,836,926	243,377,766	82,982,053	23,860,826	17,853,583	8,515,939	20,817,808	154,0[illegible]	100,795,189	4,805,239	31,348,903	122,068,401	47,840,574	306,858,306	38,461,401	5,080,057	43,541,458	747,807,739
1851.....	194,314,083	41,282,201	235,596,284	80,914,482	20,175,664	16,062,665	8,865,395	21,812,409	147,2[illegible]	103,883,199	4,821,131	33,524,972	126,642,696	47,210,829	316,082,827	39,607,539	4,610,965	44,218,504	743,728,230
1852.....	218,776,082	44,315,841	263,091,923	96,460,289	25,483,657	17,919,707	8,371,589	27,001,904	175,2[illegible]	111,951,773	5,220,157	32,473,256	130,899,370	44,903,426	325,447,982	43,479,109	3,044,977	46,524,086	810,301,137
1853.....	237,388,420	46,473,019	283,861,439	95,838,493	26,495,231	19,273,827	8,218,901	28,111,574	177,9[illegible]	115,112,675	6,306,210	36,232,766	138,835,907	44,775,674	341,263,232	45,886,991	3,509,187	49,396,178	852,458,875
1854.....	230,445,273	48,573,466	279,018,739	93,620,262	33,254,347	23,712,693	7,468,030	26,602,746	184,6[illegible]	107,317,831	6,677,881	31,949,081	145,164,906	43,988,968	335,098,667	50,019,801	3,608,643	53,628,444	852,403,928
1855.....	267,516,297	51,462,762	318,979,059	118,003,669	37,193,265	35,201,810	7,739,561	28,231,147	226,3[illegible]	115,851,480	6,932,034	30,095,419	152,541,900	53,594,469	359,015,302	49,544,697	4,609,676	54,154,373	958,518,186
1856.....	286,691,168	54,419,794	341,110,962	116,611,843	40,954,799	19,405,152	7,880,503	28,267,621	213,1[illegible]	142,247,238	7,053,556	48,063,155	163,434,548	62,544,403	423,342,900	51,565,340	4,229,212	55,794,552	1,033,368,332
1857.....	284,584,982	54,601,531	339,186,513	116,450,617	36,886,237	29,885,156	8,399,574	29,588,200	221,2[illegible]	153,767,459	7,537,918	44,130,840	173,283,789	64,042,485	442,762,491	52,010,082	3,991,012	56,001,094	1,059,159,882
1858.....	287,138,184	53,000,167	340,138,351	109,198,665	51,982,580	22,871,364	9,672,298	27,829,558	221,5[illegible]	166,512,642	7,752,173	67,321,493	177,273,842	60,324,866	479,185,016	53,034,882	4,521,073	57,555,955	1,098,433,787
1859.....	272,146,974	53,524,328	325,671,302	111,030,347	43,568,077	34,890,859	10,652,942	28,359,823	226,5[illegible]	174,904,603	8,722,794	60,762,493	178,754,024	62,451,710	485,595,624	56,688,359	4,886,519	61,574,878	1,101,343,852
1860.....	300,340,394	56,049,610	356,390,004	77,287,234	33,147,363	20,730,851	9,698,489	30,272,977	171,1[illegible]	176,414,128	9,722,272	37,696,761	193,021,299	66,586,397	483,440,857	58,251,571	5,165,279	63,416,850	1,074,384,625
1861.....	297,834,509	58,434,711	356,269,220	73,361,417	27,522,294	25,865,868	8,034,090	26,849,751	161,6[illegible]	196,028,215	11,183,796	32,997,758	215,239,372	65,540,180	520,989,321	61,330,183	5,435,589	66,765,772	1,105,657,733
1862.....	319,110,118	65,380,454	384,490,572	81,595,951	31,129,142	39,600,225	6,774,616	27,620,327	186,2[illegible]	204,888,182	11,891,729	50,656,069	220,443,094	68,060,957	555,940,031	64,073,808	5,834,128	69,907,936	1,197,058,800
1863.....	332,766,114	73,134,822	405,900,936	72,347,859	45,762,786	48,175,489	6,475,023	22,568,198	195,3[illegible]	211,995,772	8,416,207	61,067,268	226,477,349	69,862,850	577,819,446	67,216,365	5,723,847	72,940,212	1,251,989,949
1864.....	329,421,288	76,245,779	405,667,067	64,359,179	28,913,342	40,141,012	5,999,346	23,189,821	162,6[illegible]	216,620,355	8,798,105	22,443,442	233,331,647	72,033,993	553,227,542	68,235,653	6,157,054	74,392,707	1,195,890,017
1865.....	325,492,352	80,384,122	405,876,474	64,110,413	31,548,778	29,531,230	5,347,918	23,131,115	153,6[illegible]	225,646,151	8,954,062	50,255,108	236,583,918	72,300,694	593,739,933	72,041,107	6,642,487	78,683,594	1,231,969,455
1866.....	347,252,306	82,302,569	429,554,875	66,636,831	37,644,386	18,691,949	6,228,945	22,805,239	153,0[illegible]	244,015,391	10,468,499	55,454,774	241,957,523	78,594,432	630,490,619	74,507,302	7,766,789	82,274,091	1,294,326,935

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1848 A 1866.

Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1848 à 1866.

EXERCICES.	DÉPENSES ORDINAIRES.												OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE d'État.	MINISTÈRE de la justice.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE DES FI[illegible]						MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	TOTAL à reporter.	
				Dette publique.	Dotations.	Service général.	Frais de [illegible] de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes.	TOTAL.				
1848	"	26,362,102f	11,061,538f	411,181,418f	9,256,657f	28,787,804f	156,[illegible]	106,014,746f	711,532,652f	408,125,781f	127,712,762f	1,284,794,835f	(1) Afin de rendre comparables les résultats des budgets qui composent cette période, on a dû rattacher aux dépenses ordinaires des budgets de 1863 à 1866 les dépenses de guerre et de travaux classées, depuis 1863, au budget extraordinaire.
1849	"	26,356,302	10,135,288	454,757,164	9,246,747	17,299,756	144,[illegible]	92,221,596	718,369,107	364,007,807	117,377,220	1,236,245,724	
1850	"	26,925,113	9,928,564	387,102,793	10,986,097	17,418,893	146,[illegible]	89,942,678	651,908,610	323,229,491	100,749,794	1,112,741,572	
1851	"	27,151,902	8,335,912	385,742,281	8,419,733	32,296,779	148,[illegible]	93,500,936	668,908,419	312,852,621	97,083,728	1,114,332,582	
1852	7,958,823f	27,001,610	9,664,494	398,874,074	16,458,702	25,109,131	148,[illegible]	91,750,134	681,080,378	327,418,353	105,547,909	1,158,671,567	
1853	8,438,136	27,626,783	9,260,625	374,484,507	35,803,946	34,224,736	151,[illegible]	98,568,907	694,272,661	322,740,810	117,724,111	1,180,063,126	
1854	15,227,404	27,825,805	9,844,717	417,750,134	36,491,533	24,757,198	163,[illegible]	110,335,365	753,252,715	567,245,687	196,450,327	1,569,846,655	
1855	13,821,271	27,349,779	10,269,239	477,788,585	38,533,069	27,472,346	179,[illegible]	121,974,512	844,868,233	865,607,478	236,552,755	1,998,468,755	
1856	13,508,007	26,956,400	12,437,203	511,882,060	38,887,462	24,586,324	166,[illegible]	128,910,665	870,328,317	693,153,177	220,163,567	1,836,546,671	
1857	9,518,492	27,012,057	11,285,572	516,678,213	40,118,666	23,977,993	175,[illegible]	120,213,767	876,526,101	410,919,409	138,962,467	1,474,224,098	
1858	9,863,464	26,450,057	10,953,022	520,714,378	40,162,124	21,828,373	188,[illegible]	136,184,821	907,466,556	365,748,051	133,426,507	1,453,907,657	
1859	10,530,399	27,215,559	11,724,868	555,901,784	42,281,191	24,642,765	201,[illegible]	139,271,954	963,717,333	606,586,823	208.348,329	1,828,123,311	
1860	19,631,507	27,703,079	13,404,199	560,184,408	44,288,661	23,775,141	195,[illegible]	134,606,056	957,937,240	443,558,023	202,656,199	1,664,890,247	
1861	23,113,070	30,301,871	17,623,149	580,626,233	44,159,026	25,713,538	190,[illegible]	116,911,134	966,693,849	440,975,814	230,001,184	1,708,708,937	
1862	17,119,824	31,794,403	12,690,735	564,591,389	45,278,835	25,169,659	217,[illegible]	137,754,315	990,357,181	434,941,342	241,796,635	1,728,700,120	
1863	15,327,583	32,735,830	12,862,440	622,608,212	46,032,117	24,900,983	218,[illegible]	158,962,723	1,071,135,918	(1) 460,670,69	(1) 221,467,945	1,814,200,411	
1864	15,747,448	32,741,661	13,098,808	651,885,124	47,164,109	24,243,895	225,[illegible]	126,025,624	1,075,082,287	(1) 440,396,233	(1) 217,153,080	1,794,219,517	
1865	15,350,121	32,813,858	12,923,186	608,774,814	47,091,282	20,767,910	220,[illegible]	108,459,634	1,005,684,769	(1) 408,489,245	(1) 192,964,248	1,668,225,427	
1866	15,507,615	32,840,883	13,074,939	597,146,429	47,704,051	27,511,401	226,[illegible]	111,163,451	1,010,131,362	(1) 416,131,931	(1) 192,343,557	1,680,030,287	

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1848 A 1866.

Suite du *Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1848 à 1866.*

EXERCICES.	Suite des DÉPENSES ORDINAIRES.									TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.					TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
	REPORT de l'autre part.	MINISTÈRE de l'instruction publique et des cultes. Service de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'instruction publique et des cultes. Service des cultes.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce.	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de l'Algérie et des colonies.	DÉPENSES à différents titres.	TOTAL.	MINISTÈRE d'État.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.	TOTAL.		
1848	1,284,794,835f	19,298,562f	39,731,537f	154,911,744f	21,887,617f	90,729,327f	"	"	1,611,[illegible]	"	13,056,903f	21,234,289f	125,315,836f	159,607,118f	1,770,960,740f	(A) En 1852, les ministères de l'intérieur et de l'agriculture et du commerce ont été réunis en un seul. Le chiffre ci-dessus comprend, en outre, les dépenses du ministère de la police générale, créé en 1852 et supprimé en 1853.
1849	1,236,245,724	21,699,759	40,891,147	143,500,337	18,565,607	62,586,572	"	"	1,523,[illegible]	"	10,754,548	7,406,862	104,653,886	122,815,296	1,646,304,442	
1850	1,112,741,572	21,318,622	41,030,377	122,809,042	16,633,713	65,767,865	"	"	1,380,[illegible]	"	4,829,444	4,129,330	83,377,273	92,336,047	1,472,637,238	(B) A partir de 1853, les services de l'agriculture et du commerce ont été détachés du ministère de l'intérieur et réunis à celui des travaux publics.
1851	1,114,332,582	21,901,816	41,833,737	125,619,341	19,308,983	64,543,400	"	"	1,387,[illegible]	"	4,034,156	3,946,539	65,809,090	73,789,785	1,461,329,644	(C) Transport à un compte spécial d'une somme de 20 millions prélevée sur l'emprunt autorisé par la loi du 11 juillet 1855, pour travaux de défense contre les inondations. (Exécution de la loi du 28 mai 1858.)
1852	1,158,671,567	22,958,893	41,029,535	162,138,242f (A)		70,515,387	"	"	1,454,[illegible]	4,618,751f	"	2,467,932	49,803,690	56,890,373	1,513,103,997	(D) On a dû, dans ce tableau, rattacher au budget ordinaire le montant des travaux extraordinaires de la guerre, de la marine et de quelques autres ministères, afin de maintenir une analogie complète entre les différents termes de dépense des budgets de 1863 à 1866 et ceux des budgets précédents où cette distinction n'existait pas.
1853	1,180,063,126	22,869,803	44,268,012	135,426,656	76,314,922 (B)		"	"	1,458,[illegible]	10,707,163	"	3,394,179	74,493,148	88,654,490	1,547,597,009	
1854	1,569,846,655	22,170,648	44,365,015	152,152,554	77,334,356		"	"	1,866,[illegible]	23,998,447	"	2,797,300	95,413,185	122,208,932	1,988,078,160	
1855	1,998,468,755	19,719,095	44,183,094	157,492,585	93,221,500		"	"	2,312,[illegible]	12,419,522	"	4,891,485	68,821,804	86,132,811	2,399,217,840	
1856	1,836,546,671	19,866,551	45,386,730	150,983,979	85,629,223		"	"	2,138,[illegible]	8,128,659	"	5,555,147	43,684,827	57,368,633	2,195,781,787	
1857	1,474,224,098	20,281,968	46,960,094	173,903,943	89,924,760		"	20,000,000f (C)	1,835,[illegible]	4,153,437	"	4,892,431	58,095,486	67,141,354	1,892,526,217	
1858	1,453,907,657	20,523,907	46,852,315	186,596,289	82,576,291	38,067,067f	"	"	1,828,[illegible]	4,671,990	"	"	25,298,375	29,970,365	1,858,493,891	
1859	1,828,123,311	20,996,163	47,916,605	157,914,974	72,177,816	38,234,997	"	"	2,165,[illegible]	4,863,024	"	"	37,433,513	42,296,537	2,207,660,403	
1860	1,664,890,247	20,857,979	50,008,543	170,946,060	73,536,033	41,525,685	"	"	2,021,[illegible]	3,038,450	"	"	59,288,357	62,326,807	2,084,091,354	
1861	1,708,708,937	21,322,239	52,102,124	191,514,819	76,479,157	21,729,547	"	"	2,071,[illegible]	3,134,580	"	"	95,997,204	99,131,784	2,170,988,607	
1862	1,728,700,120	24,674,596	50,298,570	193,413,652	77,013,738	19,379,357	"	"	2,093,[illegible]	12,754,408	"	"	106,604,886	119,359,294	2,212,839,327	
1863	1,814,200,411	26,219,752	50,264,495	196,584,303	78,454,162	18,568,056	"	"	2,184,[illegible]	8,349,028	(D) "	(D) "	94,428,850	102,777,878	2,287,069,057	
1864	1,794,219,517	27,487,195	51,296,433	199,414,410	76,102,195	19,716,727	"	"	2,168,[illegible]	8,499,778	(D) "	(D) "	79,970,131	88,469,909	2,256,706,386	
1865	1,668,225,427	28,735,638	52,846,289	194,759,054	77,874,918	21,732,658	"	"	2,044,[illegible]	8,566,105	(D) "	(D) "	94,450,923	103,017,028	2,147,191,012	
1866	1,680,030,287	29,660,417	53,434,031	202,970,795	77,777,351	29,187,455	"	"	2,073,[illegible]	8,268,342	(D) "	(D) "	121,745,947	130,014,289	2,203,074,625	

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 A 1866.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE DE LA SITUATION DES BUDGETS.

Tableau comparatif, par exercice, des recettes et des dépenses du Budget voté et du budget réglé définitivement (A).

1° Modifications apportées législativement aux recettes et aux dépenses du Budget voté.

EXERCICES.	EXCÉDANTS RÉSULTANT de la loi du budget		RECETTES.								DÉPENSES.								
				MODIFICATIONS LÉGISLATIVES AU BUDGET VOTÉ.								MODIFICATIONS LÉGISLATIVES AU BUDGET VOTÉ.							
				Fonds départementaux et spéciaux.				Dépenses spéciales rattachées aux budgets.				Fonds départementaux et spéciaux.				Dépenses spéciales rattachées aux budgets.		
				Augmentations.		Réductions.						Augmentations.		Réductions				
	en recette.	en dépense.	ÉVALUATIONS adoptées dans la loi du budget.	Plus-value des recettes.	Fonds reportés des exercices précédents.	Moins-value des recettes.	Fonds transportés aux exercices suivants.	Augmentations.	Réductions.	MONTANT RÉEL du budget voté. (Voir le tableau suivant.)	CRÉDITS ouverts par la loi du budget.	Crédits égaux aux plus-values des recettes.	Crédits égaux aux fonds reportés des exercices précédents.	provenant des moins-values de recettes.	Fonds transportés aux exercices suivants.	Augmentations.	Réductions.	MONTANT RÉEL du budget voté. (Voir le tableau suivant.)
1840	15,851,735f	"	1,160,765,222f	11,632,871f	8,847,948f	"	8,497,501f	[illegible]	"	1,201,733,540f	1,144,913,487f	11,632,871f	8,847,948f	"	8,497,501f	"	"	1,156,896,805f
1841	24,043,432	"	1,211,885,666	12,096,726	7,949,739	"	9,234,488	[illegible]	"	1,334,215,830	1,187,842,234	12,096,726	7,949,739	"	9,234,488	"	"	1,198,654,211
1842	"	115,654,934f	1,160,683,142	13,901,834	8,456,246	"	9,762,436	[illegible]	"	1,254,008,920	1,276,338,076	13,901,834	8,456,246	"	9,762,437	81,144,000f	"	1,370,077,719
1843	"	37,363,817	1,281,173,360	12,109,569	9,234,489	"	10,700,315	[illegible]	"	1,324,971,333	1,318,537,177	12,109,568	9,234,489	"	10,700,315	34,724,200	"	1,363,905,119
1844	"	64,447,836	1,324,760,336	10,584,599	15,462,274	"	14,673,786	[illegible]	"	1,345,115,531	1,389,208,172	10,584,598	15,462,274	"	14,673,785	4,480,000	"	1,405,061,259
1845	"	35,791,831	1,327,784,417	11,365,678	15,112,741	"	14,422,001	[illegible]	"	1,341,867,351	1,363,576,248	11,365,678	15,112,741	"	14,422,002	56,400,000	"	1,432,032,665
1846	"	79,393,755	1,355,045,651	8,066,044	15,164,480	"	13,245,004	[illegible]	3,836,795f	1,361,194,376	1,434,439,406	8,066,044	15,164,480	"	13,245,004	50,553,300	"	1,494,978,226
1847	"	101,379,928	1,357,343,325	5,831,573	13,884,580	"	13,407,022	[illegible]	"	1,371,329,052	1,458,723,253	5,831,573	13,884,580	"	13,407,022	71,672,556	"	1,536,704,940
1848	"	330,317,890	(B) 1,487,324,818	7,060,332	13,193,971	"	13,210,270	[illegible]	"	1,748,395,367	1,817,642,708	7,060,332	13,193,970	"	13,210,270	"	"	1,824,686,740
1849	"	160,839,062	1,411,732,007	21,125,769	12,538,133	"	14,836,054	[illegible]	"	1,433,559,855	1,572,571,069	21,125,769	12,538,133	"	14,836,054	"	"	1,591,398,917
1850	"	102,322,671	1,359,169,117	"	14,231,907	1,224,114f	13,978,353		"	1,358,198,557	1,461,491,788	"	14,231,907	1,049,314f	13,978,353	"	"	1,460,696,028
1851	"	63,254,289	1,371,379,758	"	13,561,606	527,987	12,045,811		"	1,372,367,566	1,434,634,047	"	13,561,606	577,987	12,045,811	"	"	1,435,571,855
1852	"	53,985,242	1,449,413,604	"	12,651,701	354,641	11,325,144		"	1,450,385,520	1,503,398,846	"	12,651,701	9,193	11,325,144	"	"	1,504,716,210
1853	"	34,192,794	1,450,820,531	2,460,821	12,204,690	"	11,575,260		"	1,453,910,782	1,485,013,325	2,360,821	12,204,690	"	11,575,261	"	"	1,488,003,575
1854	3,567,630	"	1,520,288,089	12,650,732	10,167,127	"	10,662,229	[illegible]	"	1,782,443,719	1,516,720,459	12,650,731	10,167,128	"	10,662,229	"	"	1,528,876,089
1855	5,813,061	"	1,566,012,213	15,894,321	10,300,485	"	13,185,581	[illegible]	"	2,711,850,379	1,560,199,152	15,894,321	10,300,485	"	13,185,581	"	"	1,573,208,377
1856	3,300,204	"	1,601,586,732	21,416,808	12,253,122	"	11,889,918	[illegible]	"	1,777,709,425	1,598,286,528	21,416,807	12,253,122	"	11,889,918	"	"	1,620,066,539
1857	10,969,848	"	1,709,874,512	37,796,912	13,801,962	"	18,018,176		"	1,743,455,210	1,698,904,664	37,796,912	13,801,962	"	18,018,176	(C) 20,000,000	"	1,752,485,362
1858	20,125,675	"	1,737,115,171	48,098,500	14,305,760	"	17,904,794		"	1,781,614,637	1,716,989,496	48,104,500	14,305,760	"	17,904,794	"	"	1,761,494,962
1859	8,138,237	"	1,773,919,114	12,951,352	17,879,270	"	20,974,363	[illegible]	"	2,143,909,090	1,765,780,877	12,951,352	17,879,270	"	20,974,363	"	"	1,775,637,136
1860	896,601	"	1,825,854,379	9,921,257	19,215,772	"	23,469,309	[illegible]	"	1,917,640,426	1,824,957,778	9,921,257	19,215,772	"	23,469,309	"	"	1,830,625,498
1861	653,812	"	1,840,775,670	22,868,955	23,718,075	"	23,209,621		"	1,864,153,079	1,840,121,858	22,868,955	23,718,075	"	23,209,621	"	"	1,863,499,267
1862	4,300,997	"	1,974,070,028	22,622,310	22,182,168	"	23,268,320		"	1,995,606,186	1,969,769,031	22,622,310	22,182,168	"	23,268,320	"	"	1,991,305,189
1863	8,894,156	"	2,069,507,518	21,490,621	24,456,252	"	23,678,069		"	2,091,776,322	2,060,613,362	21,490,621	24,456,252	"	23,678,069	"	"	2,082,882,166
1864	6,844,221	"	2,110,437,345	24,043,103	23,024,453	"	22,706,616		"	2,134,798,285	2,103,593,124	24,043,103	23,024,453	"	22,706,616	"	"	2,127,954,064
1865	1,611,490	"	2,100,879,108	17,398,362	22,861,979	"	22,163,623		"	2,118,975,826	2,099,267,618	17,398,362	22,861,979	"	22,163,623	"	"	2,117,364,336
1866	3,336,727	"	2,077,462,459	19,414,816	24,492,472	"	20,725,547		"	2,100,644,200	2,074,125,732	19,414,816	24,492,472	"	20,725,547	"	"	2,097,307,473

(A) Ce développement résume les modifications législatives ou administratives apportées aux prévisions du budget primitif lors du règlement de chaque exercice.

(B) Budget rectifié de 1848, comprenant l'impôt extraordinaire de 45 centimes.

(C) Dépense d'ordre pour transport au fonds spécial des travaux de défense contre les inondations. (Loi du 28 mai 1858.)

Suite des RÉSULTATS GÉNÉ[RAUX] SUR LES BUDGETS DE 1840 A 1866.

Suite du RÉSUMÉ ANALY[TIQUE] SUR LA SITUATION DES BUDGETS.

Suite du *Tableau comparatif, par exercice, des recet[tes et des dépenses du Budget voté et du Budget réglé définitivement.*

2° Modifications apportées par l'exécution des [lois] aux recettes et aux dépenses du budget voté.

EXERCICES.	RECETTES.					DÉPENSES.			EXCÉDANT POUR CHAQUE EXERCICE		FONDS DISPONIBLES	SITUATION DÉFINITIVE en règlement d'exercice.	
	BUDGET PRIMITIF (y compris les modifications développées dans le tableau qui précède.)	RÉSULTAT DÉFINITIF de l'exécution des services. Augmentation.	RÉSULTAT DÉFINITIF de l'exécution des services. Diminution.	TOTAL des recettes définitives.	BUDGET PRIMITIF (y compris les modifications développées dans le tableau qui précède.)	RÉSULTAT DÉFINITIF de l'exécution des services. Augmentation.	RÉSULTAT DÉFINITIF de l'exécution des services. Diminution.	TOTAL des dépenses définitives.	des recettes sur les dépenses.	des dépenses sur les recettes.	provenant des exercices précédents.	EXCÉDANTS de recette formant ressources pour d'autres exercices.	EXCÉDANTS de dépense formant découverts pour le trésor.
1840	1,201,733,540f	32,749,559f	"	1,234,483,099f	1,156,[illegible]	206,814,297f	"	1,363,711,102f	"	129,228,003f	"	8,776,526f	138,004,529f
1841	1,334,215,830	63,552,862	"	1,397,768,692	1,198,[illegible]	226,585,412	"	1,425,239,623	"	27,470,931	8,776,526f	"	18,694,405
1842	1,254,008,920	76,984,965	"	1,330,993,885	1,370,[illegible]	70,896,429	"	1,440,974,148	"	109,980,263	"	"	109,980,263
1843	1,324,971,333	53,252,868	"	1,378,224,201	1,363,[illegible]	81,360,621	"	1,445,265,740	"	67,041,539	"	"	67,041,539
1844	1,345,115,531	39,645,985	"	1,384,761,516	1,405,[illegible]	25,072,683	"	1,428,133,942	"	43,372,426	"	"	43,372,426
1845	1,341,867,351	51,419,494	"	1,393,286,845	1,432,[illegible]	57,399,436	"	1,489,432,101	"	96,145,256	"	4,335,330	100,480,586
1846	1,361,194,376	38,096,179	"	1,399,290,555	1,494,[illegible]	71,547,365	"	1,566,525,591	"	167,235,036	4,335,330	"	162,899,706
1847	1,371,329,052	1,058,398	"	1,372,387,450	1,536,[illegible]	92,973,149	"	1,629,678,089	"	257,290,639	"	"	257,290,639
1848	1,748,395,367	19,560,323	"	1,767,955,690	1,824,[illegible]	"	53,726,000f	1,770,960,740	"	3,005,050	"	"	3,005,050
1849	1,433,559,855	"	1,880,890f	1,431,678,965	1,591,[illegible]	54,905,525	"	1,646,304,442	"	214,625,477	"	"	214,625,477
1850	1,358,198,557	73,423,914	"	1,431,622,471	1,460,[illegible]	11,941,210	"	1,472,637,238	"	41,014,767	"	"	41,014,767
1851	1,372,367,566	"	11,766,791	1,360,600,775	1,435,[illegible]	25,757,789	"	1,461,329,644	"	100,728,869	"	"	100,728,869
1852	1,450,385,520	36,959,464	"	1,487,344,984	1,504,[illegible]	8,387,787	"	1,513,103,997	"	25,759,013	"	"	25,759,013
1853	1,453,910,782	70,537,682	"	1,524,448,464	1,488,[illegible]	59,593,434	"	1,547,597,009	"	23,148,545	"	"	23,148,545
1854	(A) 1,782,443,719	19,601,119	"	1,802,044,838	1,528,[illegible]	459,202,071	"	1,988,078,160	"	186,033,322	"	"	186,033,322
1855	(B) 2,711,850,379	81,423,586	"	2,793,273,965	1,573,[illegible]	826,009,463	"	2,399,217,840	394,056,125f	"	"	394,056,125	"
1856	(C) 1,777,709,425	136,233,724	"	1,913,943,149	1,620,[illegible]	575,715,248	"	2,195,781,787	"	281,838,638	394,056,125	112,217,487	"
1857	1,743,455,210	55,770,628	"	1,799,225,838	1,752,[illegible]	140,040,855	"	1,892,526,217	"	93,300,379	112,217,487	18,917,108	"
1858	1,781,614,637	89,767,267	"	1,871,381,904	1,761,[illegible]	96,998,929	"	1,858,493,891	12,888,013	"	18,917,108	31,805,121	"
1859	(D) 2,143,909,090	34,830,045	"	2,178,739,135	1,775,[illegible]	432,023,267	"	2,207,660,403	"	28,921,268	31,805,121	2,883,853	"
1860	(E) 1,917,640,426	44,558,191	"	1,962,198,617	1,830,[illegible]	253,465,856	"	2,084,091,354	"	121,892,737	2,883,853	"	119,008,884
1861	1,864,153,079	141,932,364	"	2,006,085,443	1,863,[illegible]	307,489,340	"	2,170,988,607	"	164,903,164	"	"	164,903,164
1862	1,995,606,186	182,279,515	"	2,177,885,701	1,991,[illegible]	221,534,138	"	2,212,839,327	"	34,953,626	"	"	34,953,626
1863	2,091,776,322	173,161,636	"	2,264,937,958	2,082,[illegible]	204,186,891	"	2,287,069,057	"	22,131,099	"	"	22,131,099
1864	2,134,798,285	70,142,490	"	2,204,940,775	2,127,[illegible]	128,752,322	"	2,256,706,386	"	51,765,611	"	"	51,765,611
1865	2,118,975,826	50,176,716	"	2,169,152,542	2,117,[illegible]	29,826,676	"	2,147,191,012	21,961,530	"	"	12,224,000	A déd. 9,737,530
1866	2,100,644,200	92,185,085	"	2,192,829,285	2,097,[illegible]	105,767,152	"	2,203,074,625	"	10,245,340	12,224,000	1,978,660	"

(A) Y compris le montant de l'emprunt de 250 millions.

(B) Y compris le produit des emprunts de 500 et de 750 millions pour 1,134,639,397 francs.

[illegible] compris le reliquat des emprunts pour 154,342,681 francs.

[illegible] compris le produit de l'emprunt de 500 millions (loi du 2 mai 1859) pour 360,133,717 francs.

[illegible] pour 86,278,921 francs.

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 A 1866.

Suite du RÉSUMÉ ANALYTIQUE SUR LA SITUATION DES BUDGETS.

Développement, par catégories principales, des Augmentations et des Diminutions de Recettes.

EXERCICES.	CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Fonds généraux.)		PRODUITS DES DOMAINES et des forêts.		IMPÔTS ET REVENUS indirects.		REVENUS ET PRODUITS divers.		RESSOURCES extraordinaires.		PRODUIT DE LA RÉSERVE de l'amortissement.		FONDS GÉNÉRAUX des budgets que le règlement définitif du service colonial a laissés disponibles.	RÉSULTAT DÉFINITIF de l'exécution des services.		OBSERVATIONS.
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.		Augmentation. (Recouvrements excédant les évaluations.)	Diminution. (Évaluations excédant les recouvrements.)	
1840	2,681,309f	"	"	987,509f	30,776,299f	"	279,460f	"	"	"	"	"	"	32,749,559f	"	(A) Accroissement provenant principalement de la perception, pendant les 5 derniers mois de l'année, des divers droits temporaires établis par la loi du 14 juillet 1855.
1841	3,156,037	"	589,093f	"	40,377,144	"	2,931,039	"	16,499,549f	"	"	"	"	63,552,862	"	
1842	3,937,401	"	4,832,039	"	60,312,118	"	7,903,407	"	"	"	"	"	"	76,984,965	"	
1843	2,866,225	"	2,459,408	"	45,166,467	"	2,760,768	"	"	"	"	"	"	53,252,868	"	(B) Accroissement provenant principalement de la perception, pendant l'année entière, des mêmes droits.
1844	1,814,109	"	"	3,360,342	35,569,952	"	4,681,124	"	"	"	"	"	941,142f	39,645,985	"	
1845	4,159,325	"	5,654,466	"	34,026,687	"	1,617,646	"	"	"	"	"	5,961,370	51,419,494	"	(C) Résultat de reversements plus considérables des ministères de la guerre et de la marine.
1846	4,097,063	"	855,638	"	30,723,873	"	717,511	"	"	"	"	"	1,702,094	38,096,179	"	
1847	819,231	"	"	9,643,260	9,021,341	"	"	"	"	"	"	"	1,499,448	1,058,398	"	(D) Produit de la consolidation de la réserve afférente à l'emprunt de 750 millions.
1848	"	516,028f	"	2,992,255	18,553,290	"	2,352,693	"	"	560,114f	2,140,751f	"	581,986	19,560,323	"	
1849	"	3,105,003	8,077,334	"	"	14,059,821f	7,156,994	"	"	4,140,718	3,141,517	"	1,048,807	"	1,880,890f	(E) Élévation du prix de vente des coupes de bois et aliénations de domaines.
1850	"	104,852	"	8,117,002	26,221,038	"	830,751	"	52,113,574	"	1,067,782	"	1,412,623	73,423,914	"	
1851	1,584,249	"	"	9,423,424	"	19,397,887	7,743,805	"	6,273,083	"	393,437	"	1,059,946	"	11,766,791	(F) Augmentation provenant, jusqu'à concurrence de 37,868,000 francs, des nouveaux droits perçus à partir du 1er juillet 1862 sur l'enregistrement, le timbre et les sucres.
1852	1,023,781	"	"	10,382,078	28,940,138	"	5,265,068	"	11,178,736	"	284,415	"	649,404	36,959,464	"	
1853	2,411,919	"	"	3,224,712	49,007,874	"	7,380,958	"	14,022,311	"	"	188,170f	1,127,502	70,537,682	"	(G) Conséquence de l'augmentation du capital nominal de la dette consolidée, par suite de la conversion du 4 1/2 en rentes 3 p. 0/0.
1854	3,660,718	"	"	3,022,989	1,147,878	"	9,385,227	"	7,548,501	"	461,484	"	420,300	19,601,119	"	
1855	3,320,914	"	3,439,797	"	(A) 66,762,135	"	8,975,564	"	"	2,769,403	1,315,828	"	378,751	81,423,586	"	(H) Diminution résultant du dégrèvement d'un demi second décime de l'enregistrement à partir du 1er juillet 1864 et de la mise en train de la nouvelle législation sur les sucres.
1856	3,044,930	"	(E) 13,147,789	"	(B) 103,669,332	"	(C) 15,650,975	"	"	13,352,877	(D) 13,495,780	"	577,795	136,233,724	"	
1857	4,586,682	"	12,805,153	"	28,149,882	"	10,651,106	"	"	"	"	422,195	"	55,770,628	"	
1858	5,150,468	"	"	6,825,781	68,093,787	"	21,365,975	"	3,030,001	"	"	1,047,183	"	89,767,267	"	
1859	4,975,963	"	"	9,282,873	21,465,852	"	12,186,848	"	4,965,708	"	518,547	"	"	34,830,045	"	
1860	3,951,840	"	"	3,294,217	"	34,486,375	17,876,909	"	31,404,908	"	29,105,126	"	"	44,558,191	"	
1861	5,626,110	"	"	401,023	41,863,733	"	7,197,504	"	85,622,156	"	2,023,884	"	"	141,932,364	"	
1862	2,587,880	"	"	5,584,055	(F) 60,682,800	"	7,665,266	"	115,891,194	"	1,036,430	"	"	182,279,515	"	
1863	2,002,945	"	"	5,649,319	71,525,949	"	11 406,164	"	74,413,544	"	(G) 19,462,353	"	"	173,161,636	"	
1864	4,142,215	"	"	938,086	"	(H) 32,162,982	18,811,462	"	79,617,829	"	672,052	"	"	70,142,490	"	
1865	4,412,956	"	"	360,429	38,632,455	"	3,662,857	"	"	1,271,965	5,100,842	"	"	50,176,716	"	
1866	4,215,461	"	"	3,006,519	87,850,935	"	2,801,031	"	"	36,970	361,147	"	"	92,185,085	"	

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 A 1866.

Suite du RÉSUMÉ ANALYTIQUE SUR LA SITUATION DES BUDGETS.

Développement, par Ministère, des suppléments de Crédits accordés et des Crédits annulés (*).

EXERCICES.	MINISTÈRE D'ÉTAT.		MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		MINISTÈRE des affaires étrangères.		MINISTÈRE DES FINANCES.		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		MINISTÈRE DE LA MARINE.		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES. Service de l'instruction publique		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES. Service des cultes.		OBSERVATIONS.
	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	
1840	"	"	822,842f	226,863f	3,228,173f	163,129f	24,196,773f	8,[illegible]	144,149,786f	24,618,070f	(A) 28,317,328f	1,230,078f	150,722f	163,887f	307,476f	242,682f	(*) La colonne des *crédits accordés* comprend ceux qui ont été ouverts pour dépenses d'exercices clos. Conséquemment celle des *crédits annulés* présente non-seulement le montant des annulations définitives, mais aussi les crédits annulés pour dépenses restant à payer à la clôture de chaque exercice.
1841	"	"	666,533	155,405	600,117	367,918	56,803,247	17,[illegible]	146,973,865	12,978,076	(A) 58,075,398	7,189,471	40,519	147,842	379,798	381,607	
1842	"	"	321,418	107,098	1,101,754	319,229	30,135,250	12,[illegible]	37,264,917	16,805,680	4,376,212	7,303,121	79,850	233,878	362,966	456,244	
1843	"	"	301,161	69,405	2,093,305	1,017,050	18,758,287	9,[illegible]	32,266,771	14,499,726	15,853,379	3,071,285	50,371	167,208	271,675	321,614	
1844	"	"	172,461	66,389	1,784,080	1,084,323	5,044,074	6,[illegible]	17,813,860	18,203,706	16,577,666	6,327,968	90,904	142,229	273,161	269,604	
1845	"	"	125,813	57,822	1,741,458	851,369	27,405,776	7,[illegible]	22,173,543	11,439,243	12,222,087	4,427,195	58,714	211,747	727,717	599,906	
1846	"	"	166,025	83,455	2,630,172	457,878	23,840,188	10,[illegible]	42,198,282	14,835,380	17,505,938	7,825,006	1,114,718	186,984	713,033	1,045,836	
1847	"	"	731,830	63,917	1,811,916	546,299	25,678,332	7,[illegible]	61,297,713	12,768,002	20,601,011	6,554,916	430,289	382,031	651,696	607,080	
1848	"	"	607,774	709,267	2,136,115	731,870	A déduire : 24,428,351	11,[illegible]	4,751,154	15,823,102	3,515,227	6,430,390	501,962	450,319	1,025,613	598,659	(A) Armements motivés par la question d'Orient.
1849	"	"	355,508	459,436	3,216,179	322,259	17,084,613	12,[illegible]	51,202,153	22,759,356	10,677,233	5,100,008	356,972	641,637	478,189	653,435	(B) Dépenses de la guerre d'Orient.
1850	"	"	526,016	156,947	3,085,725	121,860	6,791,216	10,[illegible]	26,287,235	16,748,991	2,203,686	6,241,980	817,349	425,782	557,101	459,718	(C) Accroissement du service de la dette inscrite et de la dette flottante. Achats de tabacs et primes d'exportation.
1851	"	"	773,645	193,088	1,686,490	426,797	20,078,580	12,[illegible]	18,148,388	8,786,237	A déduire : 1,935,037	3,484,109	382,690	449,318	1,541,829	510,814	
1852	725,863f	332,389f	797,354	211,378	1,631,781	241,263	44,912,074	18,[illegible]	5,232,540	7,228,641	781,474	9,991,411	172,380	285,503	324,336	536,093	(D) Accroissement du service de la dette inscrite.
1853	799,934	53,253	1,019,664	20,926	231,093	80,067	44,079,174	6,[illegible]	2,838,315	4,330,168	6,479,897	2,542,608	192,012	206,431	158,760	181,540	(E) Dépenses de la guerre d'Italie.
1854	25,449,693	57,391	1,263,998	78,972	748,635	134,519	62,604,541	6,[illegible]	(F) 291,069,542	31,505,312	(B) 82,027,860	1,661,234	421,110	162,654	527,828	187,913	(F) Y compris 35 millions d'annulations pour le 4e trimestre des arrérages des rentes 3 p. o/o payable le 1er janvier 1863, et imputé sur les crédits de cet exercice.
1855	12,248,772	183,178	152,573	246,174	687,761	40,121	(C) 120,011,078	9,[illegible]	(F) 570,368,668	20,658,981	(B) 123,172,817	9,330,979	237,125	153,839	379,920	530,162	
1856	8,690,609	120,143	6,336	469,706	2,464,483	33,879	(C) 92,035,015	7,[illegible]	(F) 382,480,598	29,189,263	(B) 121,107,230	19,044,115	526,024	90,875	1,069,830	265,636	(C) Y compris 44 millions par suite de l'annulation des rentes inscrites au nom de la Caisse d'amortissement. (Loi du 28 juin 1865.)
1857	716,229	72,599	4,114	453,326	1,402,106	123,135	26,283,351	7,[illegible]	87,686,587	16,990,322	20,754,391	1,587,314	755,550	185,011	2,025,138	198,880	
1858	2,483,559	75,704	1,886	187,699	888,150	191,728	32,975,693	11,[illegible]	48,869,492	11,122,057	23,071,855	4,551,372	713,882	153,259	1,635,507	279,428	
1859	2,757,292	73,270	1,821	411,132	1,357,142	102,874	(D) 73,821,940	16,[illegible]	(F) 283,369,166	14,229,843	(E) 100,288,800	14,697,953	333,596	233,887	1,782,234	457,565	
1860	5,439,680	58,129	466,656	397,172	2,946,922	283,323	19,081,163	8,[illegible]	131,713,340	27,614,060	83,840,200	4,687,144	2,106,191	268,541	3,296,912	325,304	
1861	10,098,941	103,308	878,601	91,249	6,964,799	103,500	34,298,167	17,[illegible]	104,356,188	9,035,018	87,390,439	2,296,448	2,267,932	649,429	4,424,947	412,160	
1862	12,108,049	279,833	412,643	202,256	1,578,897	22,112	52,130,037	(F) [illegible]	70,998,633	11,310,508	95,908,411	3,449,595	649,160	217,539	827,847	399,213	
1863	372,284	165,610	44,440	180,220	537,995	194,755	57,757,519	24,[illegible]	98,917,918	12,756,590	69,168,573	13,584,048	689,888	555,351	322,598	291,626	
1864	642,159	55,186	1,370	427,319	586,606	21,998	25,815,485	34,[illegible]	66,744,856	3,521,663	55,189,195	5,278,447	689,737	398,166	339,742	318,945	
1865	532,222	117,241	2,978	406,330	457,978	131,992	6,080,037	(G) [illegible]	44,387,402	9,019,777	32,949,547	3,577,631	1,203,777	284,627	774,361	258,058	
1866	358,510	96,082	3,100	340,928	337,204	45,465	11,698,838	15,[illegible]	54,284,166	4,431,458	30,050,634	2,408,559	1,020,917	248,987	490,772	340,427	

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1840 A 1866.

Suite du RÉSUMÉ ANALYTIQUE SUR LA SITUATION DES BUDGETS.

Suite du *Développement, par Ministère, des suppléments de crédits, des Crédits accordés et des Crédits annulés* (*).

EXERCICES.	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE et du commerce.		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		MINISTÈRE DE L'ALGÉRIE et des colonies.		TOTAL		RÉSULTAT DÉFINITIF de l'exécution des dépenses.		OBSERVATIONS.
	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	Suppléments de crédits.	Crédits annulés.	des suppléments de crédits.	des crédits annulés.	Augmentation.	Diminution.	
1840	8,633,362f	1,083,730f	6,681,206f	917,424f	39,004,714f	11,[illegible]	"	"	255,492,382f	48,678,085f	206,814,297f	"	
1841	6,261,543	1,347,042	906,600	546,879	1,625,446	[illegible]	"	"	272,333,061	45,747,649	226,585,412	"	(*) La colonne des crédits *accordés* comprend ceux qui ont été ouverts pour dépenses d'exercices clos. Conséquemment celle des *crédits annulés* présente, non-seulement le montant des annulations définitives, mais aussi les crédits annulés pour dépenses restant à payer à la clôture de chaque exercice.
1842	4,916,369	1,068,915	101,029	381,750	48,220,134	17,[illegible]	"	"	126,879,899	55,983,470	70,896,429	"	
1843	12,139,421	2,751,413	565,483	20,252	40,438,085	10,[illegible]	"	"	122,737,938	41,377,317	81,360,621	"	(A) Crédits accordés aux services réunis de l'intérieur et de l'agriculture et du commerce.
1844	2,885,858	683,252	827,138	106,853	35,372,962	23,[illegible]	"	"	80,842,164	57,769,481	23,072,683	"	(B) Crédits annulés sur les mêmes services.
1845	3,367,480	440,071	1,168,813	116,354	20,622,732	12,[illegible]	"	"	95,614,133	38,214,697	57,399,436	"	
1846	5,607,653	470,610	2,379,273	171,254	26,848,813	15,[illegible]	"	"	123,004,095	51,456,730	71,547,365	"	
1847	18,566,595	1,877,644	743,219	565,953	54,691,728	61,[illegible]	"	"	185,204,329	92,231,180	92,973,149	"	
1848	2,631,278	2,262,225	A déduire : 61,527	3,288,012	3,593,704	3,[illegible]	"	"	A déduire : 5,727,051	47,998,949	"	53,726,000f	
1849	6,512,305	4,106,308	2,546,251	804,156	13,536,583	4,[illegible]	"	"	105,965,986	51,060,461	54,905,525	"	
1850	3,534,144	1,358,893	582,256	540,723	7,035,944	2,[illegible]	"	"	51,420,672	39,479,462	11,941,210	"	
1851	4,915,989	1,558,970	1,891,395	337,192	9,360,081	2,[illegible]	"	"	56,844,050	31,086,261	25,757,789	"	
1852	(A) 7,641,995f		(B) 1,431,195f		A déduire : 13,806,464	1,[illegible]	"	"	48,413,333	40,025,546	8,387,787	"	
1853	5,516,404f	506,135f	11,524,589f		487,072f		"	"	74,839,842	15,246,408	59,593,434	"	
1854	19,811,609	557,906	16,840,078		789,149		"	"	500,760,304	41,558,233	459,202,071	"	
1855	23,908,458	371,987	16,078,283		630,710		"	"	867,245,455	41,235,992	826,009,463	"	
1856	7,141,655	993,615	18,723,965		1,162,668		"	"	634,245,745	58,530,497	575,715,248	"	
1857	7,237,065	1,014,126	21,354,627		463,253		"	"	168,219,158	28,178,303	140,040,855	"	
1858	2,861,427	1,021,557	12,150,213		1,393,602		2,928,265f	1,052,636f	128,579,929	31,581,000	96,998,929	"	
1859	3,370,289	2,141,719	13,807,598		2,414,042		3,573,321	1,499,099	484,463,199	52,439,932	432,023,267	"	
1860	10,434,892	2,051,756	38,524,740		3,066,307		4,160,042	1,361,868	302,010,738	48,544,882	253,465,856	"	
1861	11,366,378	571,416	79,791,898		7,797,300		4,748,485	215,238	346,586,775	39,097,435	307,489,340	"	
1862	8,951,947	446,936	47,247,015		2,409,000		2,148,643	93,300	292,961,282	71,427,144	221,534,138	"	
1863	5,678,783	904,109	25,644,137		2,014,804		851,740	170,205	259,985,875	55,798,984	204,186,891	"	
1864	1,489,300	1,139,830	22,530,914		1,084,868		1,888,363	116,242	175,917,727	47,165,405	128,752,322	"	
1865	2,566,514	770,286	24,478,396		2,200,504		1,309,817	101,092	115,243,929	85,417,253	29,826,676	"	
1866	2,460,127	274,582	23,395,255		2,753,848		3,796,865	538,408	132,896,388	27,129,236	105,767,152	"	

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS DE 1840 A 1866.

Développement sur les Ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux Budgets de 1840 à 1866.

EXERCICES.	NATURE DES RESSOURCES.	MONTANT DES RESSOURCES, par nature.	MONTANT DES RESSOURCES, par exercice.
1841	Excédant de recette du budget de 1839	16,499,548f	16,499,548
1848	Contribution extraordinaire de 45 centimes	192,064,734	203,699,886
	Retenues proportionnelles sur les traitements	8,635,152	
	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	3,000,000	
1849	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	.....	12,000,000
1850	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	12,000,000	23,585,781
	Obligations de la compagnie du chemin de fer de Rouen négociées à la caisse des dépôts et consignations	11,585,781	
1851	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	6,000,000	11,273,083
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille	1,088,545	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	4,184,538	
1852	Versements des compagnies de chemin de fer, en capital et intérêts, sur les prêts à elles faits par le Trésor	4,642,695	58,707,375
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer du Nord	4,500,000	
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	39,564,375	
	Remboursements faits par les compagnies de chemins de fer de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	3,333,333	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.)	4,000,000	
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans (chemin du Centre). (Décret du 17 mars 1852.)	2,666,667	
1853	Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	2,534,218	54,894,[illegible]
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échues en 1853.)	1,087,937	
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	25,419,167	
	Remboursements faits par les compagnies de chemins de fer de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	1,666,667	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.)	4,000,000	
	Versement de la compagnie du chemin de fer du Centre. (Décret du 17 mars 1852.)	5,333,333	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée	3,233,333	
	Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis à l'État pour cause de déchéance	11,620,291	
1854	Versements des compagnies de chemin de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	300,000	53,684,[illegible]
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échues en 1854.)	2,000,000	
	Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	25,419,167	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	1,000,000	
	——— du Centre	5,333,333	
	——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,334	
	Produit d'obligations provenant de la compagnie du chemin de fer de Rouen	14,782,117	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de Strasbourg	1,060,392	
	——— de Cherbourg	555,698	

EXERCICES.	NATURE DES RESSOURCES.	MONTANT DES RESSOURCES, par nature.	MONTANT DES RESSOURCES, par exercice.
1855	Versement de la compagnie du chemin de fer du Centre	2,666,667f	34,935,256f
	——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,333	
	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	2,000,000	
	——— de Paris à Lyon	25,419,167	
	——— de Paris à Strasbourg	1,060,392	
	——— de Paris à Cherbourg	555,697	
1856	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	2,000,000	6,295,250
	——— de Paris à Lyon	4,295,250	
1857	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	500,000	1,129,287
	——— de Paris à Strasbourg	629,287	
1858	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	500,000	4,159,287
	——— de Paris à Strasbourg	629,287	
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,000,000	
	——— de Lyon à la Méditerranée	2,000,000	
	Prélèvement sur le fonds spécial affecté aux travaux de défense contre les inondations	30,000	
1859	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	500,000	6,299,072
	——— de Paris à Strasbourg	629,287	
	——— du Rhône à la Loire	204,077	
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,000,000	
	——— de Lyon à la Méditerranée	2,000,000	
	Prélèvement sur le fonds spécial affecté aux travaux de défense contre les inondations	1,965,708	
1860	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	500,000	32,577,676
	——— de Paris à Strasbourg	629,287	
	——— du Rhône à la Loire	204,077	
	——— de Paris à Rouen	1,217,883	
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,000,000	
	——— de Lyon à la Méditerranée	2,000,000	
	Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	5,317,107	
	——— aux grands travaux d'utilité générale	19,221,519	
	Recette sur l'indemnité de guerre due par le Gouvernement chinois	2,487,803	
1861	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	500,000	86,679,045
	——— de Paris à Strasbourg	629,287	
	——— du Rhône à la Loire	204,077	
	Ressources applicables aux travaux de défense contre les inondations	6,178,440	
	Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale	44,083,313	
	Prélèvement sur le produit des obligations trentenaires applicable aux travaux de divers chemins de fer	28,183,547	
	Recette sur l'indemnité de guerre due par le Gouvernement chinois	6,900,381	

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS DE 1840 A 1866.

Suite du *Développement sur les Ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux Budgets de 1840 à 1866.*

EXERCICES.	NATURE DES RESSOURCES.	MONTANT DES RESSOURCES, par nature.	MONTANT DES RESSOURCES, par exercice.
1862	Produit des obligations du chemin de fer de Paris à Strasbourg	629,287f	151,630,[illegible]
	——— du Rhône à la Loire	204,077	
	Ressource applicable aux travaux de défense contre les inondations	5,468,062	
	Prélèvement sur le produit des obligations trentenaires applicable aux travaux de divers chemins de fer	38,696,940	
	Recette sur l'indemnité de guerre due par le Gouvernement chinois	10,200,184	
	Produit de rentes remises par l'Espagne en règlement de sa dette envers la France	24,711,113	
	Reliquat de l'emprunt de 1859 et de la consolidation des fonds de la caisse de la dotation de l'armée — Portion applicable aux grands travaux d'utilité générale	29,185,729	
	Reliquat de l'emprunt de 1859 et de la consolidation des fonds de la caisse de la dotation de l'armée — Portion attribuée aux besoins généraux de l'exercice 1862	42,544,308	
1863	Solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	64,984,352	136,031,[illegible]
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,000,000	
	——— de Paris à Lyon et à la Méditerranée	2,000,000	
	Indemnité de Chine. (3e annuité.)	10,000,000	
	Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	1,234,566	
	Produit de la négociation d'obligations de chemins de fer	16,740,443	
	Produit de la négociation de 1,429,620 francs de rentes 3 p. o/o appartenant au Trésor public	32,021,168	
	Prélèvements sur le fonds spécial de 20 millions affecté aux travaux de défense contre les inondations	4,698,689	
	Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale. (Reliquat de l'emprunt de 1859 et de la consolidation de fonds de la caisse de la dotation de l'armée.)	3,352,717	
1864	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,000,000	78,807,[illegible]
	——— de Paris à Lyon et à la Méditerranée	2,000,000	
	Indemnité de Chine. (4e annuité.)	10,000,000	
	Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	1,196,994	
	Produit des rentes remises à la France par le Gouvernement mexicain	40,100,007	
	Versements faits en exécution du traité de Miramar	12,500,000	
	Remboursement fait sur les dépenses du chemin de fer de la Véra-Cruz	1,500,000	
	Prélèvement sur le fonds spécial de 20 millions affecté aux travaux de défense contre les inondations	3,156,094	
	Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale. (Reliquat de l'emprunt de 1859 et de la consolidation de fonds de la caisse de la dotation de l'armée.)	1,455,627	
	Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	391,650	
	Produit de la refonte des anciennes monnaies d'argent de 50 et de 20 centimes	522,125	
	Contributions extraordinaires de guerre frappées en Algérie sur les tribus insurgées	2,495,646	
	Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	8,000	
	Produits extraordinaires des forêts pour reboisement, routes et gazonnement	2,481,338	

EXERCICES.	NATURE DES RESSOURCES.	MONTANT DES RESSOURCES, par nature.	MONTANT DES RESSOURCES, par exercice.
1865	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,000,000	63,501,237f
	——— de Paris à Lyon et à la Méditerranée	2,000,000	
	Indemnité de Chine. (5e annuité.)	14,000,000	
	Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	1,831,428	
	Produits extraordinaires des forêts pour reboisements, routes et gazonnements	2,371,653	
	Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	242,885	
	Produit des rentes remises à la France par le Gouvernement mexicain	10,857,204	
	Versements faits en exécution du traité de Miramar	25,000,000	
	Prélèvement sur le fonds spécial de 20 millions affecté aux travaux de défense contre les inondations	2,062,163	
	Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale. (Reliquat de l'emprunt de 1859 et de la consolidation de fonds de la caisse de la dotation de l'armée.)	184,915	
	Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	1,815,200	
	Produit de la refonte des anciennes monnaies d'argent de 50 et de 20 centimes	180,733	
	Contributions extraordinaires de guerre frappées en Algérie sur les tribus insurgées	1,922,256	
	Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	32,800	
1866	Indemnité de Chine. (Complément.)	3,207,220	46,682,482
	Indemnité de Cochinchine. (Annuité.)	1,089,141	
	Produits extraordinaires des forêts pour reboisements, routes et gazonnements	2,338,957	
	Intérêts d'une somme due par le Mont-de-Milan	118,928	
	Produit de la refonte des anciennes monnaies divisionnaires d'argent	3,929,588	
	Sommes remboursées par la Caisse de la dotation de l'armée et afférentes aux années antérieures à 1864	21,776,577	
	Produit des terrains des fortifications du Havre invendus en 1865	476,620	
	Contributions extraordinaires de guerre frappées dans la Kabylie orientale	1,121,154	
	Versement à faire par la Société générale algérienne	9,091,926	
	Prélèvement sur le fonds spécial de 20 millions affecté aux travaux de défense contre les inondations	1,544,429	
	Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale	162,000	
	Ressources applicables aux travaux de la manufacture d'armes de Saint-Étienne	1,819,782	
	Complément du solde disponible des obligations trentenaires émises par le Trésor public	6,160	

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1868.

NOTE

SUR

LE BILAN ET LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

La situation générale de l'Administration des finances présente le résultat, par branche de services, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'Administration des finances au 1er janvier 1868. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand-livre de la Direction générale de la comptabilité publique, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1867 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1867, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier suivant.

La *balance des comptes du grand-livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal général*, à la suite du procès-verbal de la Commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer : les valeurs de portefeuille existant chez les comptables et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1er janvier 1868; les avances, créances et débets que l'Administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque, les opérations de quelques services spéciaux du Trésor, et enfin le montant des avances et découverts du Trésor sur le service des budgets.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du Trésor public au 1er janvier 1868, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances qui sont, ou non, passibles d'intérêts à la charge du Trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

ANALYSE DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'Administration des finances, tels qu'ils résultent des opérations des comptables.

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances. (Suite.)

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances.	Caissier payeur central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor	101,319,869f 78c	400,193,965f 41c
		Numéraire en dépôt à la Banque	95,687,383 76	
	Trésoriers payeurs généraux		39,305,474 54	
	Receveurs des impôts et revenus indirects		31,847,687 11	
	Payeurs des armées		2,065,746 08	
	Comptables en Algérie		44,262,975 33	
	Trésoriers payeurs des colonies		33,719,852 05	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	Numéraire	538,481 36	
		Matières à fabriquer	17,189,667 52	
	Fonds en route		34,256,827 89	
Créances actives.	Avances pour divers services		6,860,842f 35c	8,102,674 99
	Créances administratives		"	
	Débets de comptables et créances litigieuses		1,241,832 64	
		Total de l'actif		408,296,640 41

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

Bons du Trésor remis à la Banque de France		60,000,000f 00c	277,536,433 12
Obligations trentenaires du Trésor		31,570,500 00	
Effets à payer		185,965,933 12	
Créances passives.	Fonds des correspondants du Trésor	651,529,300 84	796,523,724 97
	——— des comptables des finances (*à déd.*)	8,220,332 11	
	Fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux	152,265 503 85	
	——— de divers comptables	949,252 39	
	Total des effets à payer et des créances passives		1,074,060,158 09

A cette somme il est nécessaire d'ajouter celle de 32,750,708 fr. 73 cent. dont les recettes, réalisées ou constatées sur les budgets des exercices courants et sur les services spéciaux, excèdent, au 1er janvier 1868, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

Budgets des exercices 1867 et 1868. — Excédant de recette	132,867,504f 12c	32,750,708 73
Services spéciaux. — Excédant de dépense	100,116,795 39	
Total du passif de l'Administration des finances		1,106,810,866 82
Ce dernier résultat, rapproché du total de l'actif, qui n'est que de		408,296,640 41
fait ressortir un excédant de passif de la somme de (voir page 528)		698,514,226 41

Note sur la Situation générale de l'Administration des finances. (Suite.)

La somme de 698,514,226 francs 41 centimes représente le montant des découverts et avances du Trésor au 1er janvier 1868, savoir :

Découverts des budgets antérieurs à 1852	Budgets antérieurs à 1848	296,041,850f 70c	655,416,014f 59c
	Budgets de 1848 à 1851	359,374,163 89	
Découvert du budget de l'exercice 1852	25,759,013f 54c	104,465,863 30	
Remboursements de capitaux de rentes 5 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)	78,706,849 76		
Découvert du budget de l'exercice 1853		23,148,545 53	
——— du budget de l'exercice 1854		186,033,322 74	
——— du budget de l'exercice 1860		119,008,884 37	
——— du budget de l'exercice 1861		164,903,163 93	
——— du budget de l'exercice 1862		34,953,625 98	
——— du budget de l'exercice 1863		22,131,099 90	
——— du budget de l'exercice 1864		51,765,610 71	
Résultat des stipulations financières avec l'Autriche et le Piémont		39,880,055 64	
		746,290,172 10	
A déduire :			
Produit de la consolidation en rentes 3 p. o/o de fonds disponibles de la Dotation de l'armée. (Loi du 19 juin 1857.)	115,947,704f 32c	703,191,960 28	
Idem de l'augmentation du capital de la Banque de France	100,000,000 00		
Montant de quatre annuités remboursées à la Banque sur son prêt de 75 millions	20,000,000 00		
Produit net de la soulte provenant de la conversion des rentes	157,715,003 40		
Recouvrements effectués sur l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	299,791,722 54		
Portion de l'excédant de recette de 1865 qui n'est point attribuée au budget extraordinaire de 1866	9,737,530 02		
			43,098,211 82
TOTAL, au 1er janvier 1868, des découverts et avances du Trésor sur le service des budgets réglés définitivement			698,514,226 41

Ainsi qu'on l'a expliqué dans les comptes précédents, les découverts résumés ci-dessus pour les exercices 1852 et antérieurs ont cessé d'être présentés d'après les trois divisions et le mode d'extinction que la législation antérieure à 1848 avait déterminés. A partir de l'année 1849, les découverts du Trésor n'ont pas dû se classer d'après leurs origines diverses, mais seulement par période. En effet, d'une part, la réserve de l'amortissement n'a plus été affectée à ceux du service ordinaire des budgets, aux termes de l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848; d'autre part, les ressources extraordinaires attribuées au budget de 1848 étaient communes tant au service ordinaire qu'aux travaux extraordinaires de cet exercice, et enfin le régime spécial des travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842 a cessé momentanément d'être conservé dans le budget de 1849. D'ailleurs, les ressources provenant de la consolidation, décrétée en 1848, d'une

Note sur la Situation générale de l'Administration des finances. (Suite.)

portion de la dette flottante n'ayant pas une affectation précise et excédant chaque nature de découvert prise isolément, il n'a pu en être fait application qu'à l'ensemble des avances du Trésor. Ces découverts ont donc été constatés sur le grand-livre de la Direction générale de la comptabilité publique, depuis l'année 1849, à un compte unique intitulé : *Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets antérieurs à 1852.* Un développement auxiliaire de ce compte général permet toutefois, dans le compte des finances de chaque année (voir le présent compte, pages 544 et 545), de connaître et de recomposer tous les éléments des découverts depuis leur origine.

Les causes pour lesquelles l'Administration des finances a contracté la dette de 1,074,060,158f 09c formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives sont celles qui suivent :

1° Découverts et avances suivant le détail qui précède	698,514,226f 41c
2° Créances actives à recouvrer sur divers, et dont le Trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses (page 526)	8,102,674 99
3° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service ou par des causes spéciales, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances, et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, y compris 95,687,383 francs 76 centimes pour fonds en dépôt à la Banque (page 526), ci	400,193,965 42
ENSEMBLE	1,106,810,866 82
De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'Administration demeure reliquataire sur les budgets et les services spéciaux (page 529), ci	32,750,708 73
RESTE égal au montant des effets à payer et des créances passives	1,074,060,158 09

ANALYSE DE L'ACTIF ET DU PASSIF RÉELS DU TRÉSOR PUBLIC.

Le tableau présentant la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, comprend non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du Trésor public, et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la *situation personnelle* des comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels *la responsabilité du Trésor n'est pas engagée.* D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais *qui se neutralisent dans leurs effets*, y sont également introduits pour ordre. L'Administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les intérêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Mais pour obtenir la situation *réelle* du Trésor public, c'est-à-dire l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire des résultats bruts de la situation générale des finances les sommes qui restent à verser par les comptables ou dont ils demeurent en avance et éliminer les opérations qui les concernent personnellement. Il y a également lieu de retrancher de la dette flottante les traites émises pour le service du Trésor, mais dont une partie est demeurée sans emploi dans les caisses des divers comptables des finances, et celles qui sont en route à l'époque du 1er janvier 1868; enfin les obligations trentenaires du Trésor non converties ou remboursées, et les annuités négociables remises aux courtiers de marchandises et non échues, et dont le montant figure en même temps parmi les *services spéciaux.*

Note sur la Situation générale de l'Administration des finances. (Suite.)

Ces diverses déductions sont expliquées dans un tableau qui fait connaître que le montant ci-dessus des créances passives de l'Administration des finances, s'élevant à la somme de..... 1,074,060,158f 09c

doit être atténué, en même temps que les créances actives, pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du Trésor, ou par les divers motifs ci-dessus, de la somme de..... 161,853,971 52

En sorte qu'au 1er janvier 1868 la dette flottante du Trésor public ne s'élève réellement (voir page 547) qu'à..... 912,206,186 57

Un autre tableau (p. 550 et 551) a pour objet de développer les mouvements de la dette flottante. Cette dette était, au 1er janvier 1867, de..... 888,993,166f 54c

Pendant l'année 1867, elle a éprouvé une augmentation de 23,213,020f 03c provenant du mouvement des articles ci-après :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Bons du Trésor remis à divers.....	"	48,248,297f 85c	
Traites et mandats du Trésor.....	3,071,920f 48c	"	
Comptes courants et fonds en dépôt.....	12,895,286 95	"	
Avances des comptables.....	55,494,110 45	"	
	71,461,317 88	48,248,297 85	
EXCÉDANT des augmentations	23,213,020f 03c		23,213,020 03

En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève, au 1er janvier 1868, à..... 912,206,186 57

Elle se compose ainsi qu'il suit :

Effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	pour prêts à l'industrie	28,869,768f 94c	165,705,721f 42c
		Autres bons. (Capital.)	43,041,957 06	
		Intérêts des bons.....	1,164,817 95	
		Bons échus. (Capital et intérêts)	2,620,567 90	
	——————— à la Banque de France.....		60,000,000 00	
	Traites et mandats du Trésor.....		30,008,609 57	
Créances passives.	Comptes courants et fonds en dépôt.....		628,648,050 73	746,500,465 15
	Avances des trésoriers payeurs généraux.....		117,441,643 39	
	Avances de divers comptables.....		410,771 03	
	SOMME PAREILLE.....			912,206,186 57

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PRÉSENTANT LA SITUATION AU 1er JANVIER 1867, LES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867 ET LA SITUATION AU 1er JANVIER 1868.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1867 (Voir le compte de 1866, pages [illegible])		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.				SITUATION AU 1er JANVIER 1868. (Voir pages 526 à 529.)		OBSERVATIONS.
	ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANTS des recettes.	EXCÉDANTS des payements.	ACTIF.	PASSIF.	
	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
BUDGETS.									
Budget de l'exercice 1866	"	268,072,[illegible]	(a) 36,872,176 04	303,865,981 38	"	266,993,805 34	"	1,978,659 82	(a) Recouvrements effectués pendant l'année 57,597,723f 08c A déduire : Fonds départementaux et spéciaux transportés aux exercices 1867 et 1868 20,725,547 04 Reste 36,872,176 04
Budget de l'exercice 1867	"	1,304,[illegible]	(b) 1,956,097,471 68	1,820,885,475 88	135,211,995 80	"	"	136,516,733 25	(b) Recouvrements effectués pendant l'année 1,940,856,675f 25c A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1866 15,240,796 43 Total 1,956,097,471 68
Budget de l'exercice 1868	"	"	(c) 5,499,172 40	11,127,061 35	"	5,627,888 95	5,627,888 95	"	(c) Recouvrements effectués pendant l'année 14,421f 79c A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1866 5,484,750 61 Total 5,499,172 40
SERVICES SPÉCIAUX.									
Service des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	"	77,568,[illegible]	20,274,267 87	28,819,659 33	"	8,545,391 46	"	69,023,111 64	
Service départemental s/c de produits éventuels	"	4,873,[illegible]	36,888,627 89	35,473,421 07	1,415,206 82	"	"	6,288,861 05	
Services locaux et provinciaux de l'Algérie	"	3,870,[illegible]	14,471,629 69	16,939,521 18	"	2,467,891 49	"	1,411,465 13	
Service local des colonies	"	4,371,[illegible]	24,363,948 77	24,770,523 88	"	406,575 11	"	3,964,589 03	
Caisse d'amortissement	"	"	60,016,804 18	58,067,330 64	1,949,473 54	"	"	1,949,473 54	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	26,688,335 31	"	200,000 00	1,095,936 00	"	895,936 00	27,584,271 31	"	
Avances à la compagnie des services maritimes des Messageries impériales	11,995,750 10	"	1,000,000 00	"	1,000,000 00	"	10,995,750 10	"	
——— générale des paquebots transatlantiques	17,282,500 00	"	930,000 00	"	930,000 00	"	16,352,500 00	"	
Avance pour le service de l'emprunt de la famille d'Orléans	16,322,691 81	"	"	"	"	"	16,322,691 81	"	
Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	31,334,621 36	"	2,464,852 42	"	2,464,852 42	"	28,869,768 94	"	
Rachat des offices des courtiers en marchandises	"	"	413,500 00	52,829,562 85	"	52,416,062 85	52,416,062 85	"	
Fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	"	1,326,[illegible]	8,965,366 08	9,264,141 98	"	298,775 90	"	1,027,785 40	
Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois	3,705,569 51	"	862,386 07	107,555 73	754,830 34	"	2,950,739 17	"	
Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services	"	1,345,[illegible]	4,873,573 02	4,755,749 54	117,823 48	"	"	1,463,274 74	
Fonds spécial pour travaux contre les inondations. (Loi du 28 mai 1858.)	"	1,316,[illegible]	1,062,766 17	1,151,276 11	"	88,509 94	"	1,228,063 28	
Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre	"	210,[illegible]	"	107,534 93	"	107,534 93	"	111,923 95	
Fonds provenant de la souscription aux 300,000 obligations trentenaires	"	"	6,200 00	6,200 00	"	"	"	"	
Trésor public s/c d'obligations trentenaires créées pour l'exécution de travaux de chemins de fer	32,257,000 00	"	1,032,000 00	"	1,032,000 00	"	31,225,000 00	"	
Produit de la soulte provenant de la conversion des rentes 4 et 4 1/2 en 3 p. 0/0	"	"	622,252 00	622,252 00	"	"	"	"	
Souscripteurs de l'emprunt de 500 millions. (Emprunt de 1859.)	"	23[illegible]	"	"	"	"	"	234 73	
Produit de l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	"	"	12,870 38	12,870 38	"	"	"	"	
Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	"	540,[illegible]	1,980,090 69	2,495,652 55	"	515,561 86	"	33,579 25	
Indemnité du Japon	"	696,[illegible]	1,490,581 56	2,187,541 76	"	696,960 20	"	"	
Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	97,[illegible]	"	13 51	"	13 51	"	97,627 05	
Produit des douanes maritimes du Mexique	"	"	5,150,205 41	5,150,205 41	"	"	"	"	
A reporter	139,586,468 09	366,521,[illegible]	2,185,550,742 32	2,379,735,467 46	144,876,182 40	339,060,907 54	192,344,673 13	225,095,381 86	

Suite du BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PRÉSENTANT LA SITUATION AU 1er JANVIER 1867, LES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867 ET LA SITUATION AU 1er JANVIER 1868.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1867 (Voir le compte de 1866, p. 4[illegible])		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867.				SITUATION AU 1er JANVIER 1868. (Voir pages 526 à 529.)		OBSERVATIONS.
			RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des payements.			
	ACTIF.	PASSIF.					ACTIF.	PASSIF.	
	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Report	139,586,468 09	366,5[illegible]	[illegible]5,550,742 32	2,379,735,467 46	144,876,182 40	339,060,907 54	192,344,673 13	225,095,381 86	
SERVICE DE TRÉSORERIE.									
Créances actives. — Avances, débets et créances à recouvrer	10,016,553 87		28,824,318 66	26,910,439 78	1,913,878 88	"	8,102,674 99	"	
Créances passives. — Bons du Trésor remis à la Banque de France	"	60,00[illegible]	240,000,000 00	240,000,000 00	"	"	"	60,000,000 00	
Créances passives. — ——— à divers	"	122,9[illegible]	266,442,059 15	214,690,357 00	"	48,248,297 85	"	74,658,782 10	
Créances passives. — Bons du Trésor en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre (coupons)	"	1,09[illegible]	1,257,290 00	1,313,335 30	"	56,045 30	"	1,038,329 75	
Créances passives. — Annuités négociables remises aux courtiers de commerce. (Loi du 18 juillet 1866.)	"		41,747,611 70	"	41,747,611 70	"	"	41,747,611 70	
Créances passives. — Traites et mandats à payer	"	140,88[illegible]	[illegible]5,673,342 03	588,037,886 25	"	72,364,544 22	"	68,521,209 57	
Créances passives. — Obligations trentenaires créées pour l'exécution de travaux de chemins de fer	"	32,45[illegible]	"	897,500 00	"	897,500 00	"	31,570,500 00	
Créances passives. — Correspondants du Trésor	"	633,61[illegible]	[illegible]90,533,426 83	2,262,622,853 04	17,910,573 79	"	"	651,529,300 84	
Créances passives. — Correspondants des comptables des finances	6,113,045 01		[illegible]04,801,529 82	2,606,908,816 92	"	2,107,287 10	8,220,332 11	"	
Créances passives. — Fonds particuliers des comptables des finances	"	101,8[illegible]	[illegible]58,349,265 40	706,945,104 39	51,404,161 01	"	"	153,214,756 24	
Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets de 1864 et antérieurs	699,149,348 79		635,122 38	"	635,122 38	"	698,514,226 41	"	
	854,865,415 76	1,459,30[illegible]	[illegible]23,814,708 29	9,028,061,760 14	258,487,530 16	462,734,582 01	907,181,906 64	1,307,375,872 06	
			204,247,051f 85c		204,247,051f 85c				
Valeurs de caisse et de portefeuille (y compris les fonds en route)	604,441,017 27						400,193,965 42	"	
	1,459,306,433 03	1,459,30[illegible]					1,307,375,872 06	1,307,375,872 06	

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1868.

Tableau de l'Actif et du Passif du Trésor public qui ils résultent des opérations des Comptables des finances.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Pages des états de développement.			Numéraire.	Portefeuille.	Total.	
	Caissier payeur central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor	5,745,654f 05c	95,574.215f 73c	101,319,869f 78c	197,007
		Numéraire en dépôt à la Banque	95,687,383 76	"	95,687,383 76	
	Trésoriers payeurs généraux des finances	Valeurs appartenant aux trésoriers payeurs généraux	16,876,115 23	16,414,120 77	33,290,236 00	39,305
		Valeurs appartenant au Trésor	337,616 49	5,677,622 05	6,015,238 54	
	Receveurs des impôts et revenus indirects.	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	434,002 30	"	434,002 30	
		——— principaux des douanes	948,151 82	3,959,189 23	4,907,341 05	
		——— principaux des contributions indirectes	12,393,831 92	2,158,173 00	14,552,004 92	31,8[illegible]
211.		Receveurs des postes	2,239,136 74	9,715,202 10	11,954,338 84	
	Directeurs de la fabrication des monnaies		538,481 36	"	538,481 36	53[illegible]
	Payeurs des armées		869,246 08	1,196,500 00	2,065,746 08	2,0[illegible]
	Comptables en Algérie.	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	5,041 72	"	5,041 72	
		——— des douanes	38,197 98	27,905 45	66,103 43	
		——— des contributions diverses	4,409,113 69	"	4,409,113 69	44,[illegible]
		Receveurs des postes	34,689 44	116,300 67	150,990 11	
		Trésoriers payeurs	18,763,484 98	20,868,241 40	39,631,726 38	
	Trésoriers payeurs des colonies		22,444,054 55	11,275,797 50	33,719,852 05	33,71[illegible]
			181,764,202 11	166,983,267 90	348,747,470 01	534 à 535. 363,[illegible]
211.	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)				17,189,667 52	
531.	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)					34,[illegible]
	Total des valeurs de caisse et de portefeuille					400,[illegible]
	CRÉANCES ACTIVES.					
532.	Avances pour divers services				6,860,842f 35c	
533.	Créances administratives				"	8,102
	Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor				1,241,832 64	
	Total de l'actif					408,[illegible]

PASSIF.

EFFETS À PAYER.

Effets émis par le caissier payeur central du Trésor.	Bons du Trésor remis à divers	74,658,782f 10c	266,234,264f 49c	277,536,433f 12c
	——— remis à la Banque de France	60,000,000 00		
	Bons du Trésor en garantie de l'avance faite à l'État pour l'exécution du canal des houillères de la Sarre (coupons)	1,038,329 75		
	Obligations trentenaires du Trésor créées pour l'exécution de travaux de chemins de fer	31,570,500 00		
	Annuités négociables remises aux courtiers de marchandises	41,747,611 70		
	Traites du caissier central du Trésor sur lui-même	57,129,150 00		
	Mandats du caissier payeur central du Trésor sur les trésoriers payeurs généraux	89,890 94		
Effets émis par les comptables extérieurs.	Mandats tirés sur le Trésor par les trésoriers payeurs généraux et autres correspondants	10,783,901 25	11,302,168 63	
	Mandats des trésoriers payeurs en Algérie	454,809 00		
	——— des trésoriers payeurs des colonies et de leurs préposés	63,458 38		

CRÉANCES PASSIVES.

Correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor	210,508,822 13	651,529,300 84	796,523,724 97
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés	5,345,000 00		
	Caisse des invalides de la marine	3,638,094 97		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	97,125,569 85		
	——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	178,426,356 15		
	——— *s/c* de fonds de la dotation de l'armée	14,438,298 14		
	Crédit foncier de France	82,200,000 00		
	Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon *s/c* courant	3,172,608 46		
	——— d'Orléans *idem*	1,006,580 42		
	Divers services publics	5,767,667 91		
	Établissements particuliers. (Fonds déposés au Trésor.)	259,448 18		
	Fonds à rembourser à divers	2,603,928 71		
	Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects	21,725,174 45		
	Divers correspondants	25,311,751 47		
537.	Correspondants des comptables des finances. (*Solde débiteur à déduire*)		8,220,332 11	
538.	Fonds particuliers des comptables des finances	Trésoriers payeurs généraux 152,265,503 85	153,214,756 24	
		Divers comptables 949,252 39		
	Total des effets à payer et des créances passives (à reporter)			1,074,060,158 09

Suite de la **SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1868.**

Suite du *Tableau de l'Actif et du Passif du Trésor tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.*

Suite de l'ACTIF.

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

Découverts des budgets antérieurs à 1852. (Voir le Tableau de développement, pages 544 et 545.)	Budgets antérieurs à 1848	296,104,850f 70c	655,[illegible]
	Budgets de 1848 à 1851	359,374,163 89	
Découvert du budget de l'exercice 1852		25,759,013f 54c	104,465,863 30
Remboursements de capitaux de rentes 5 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)		78,706,849 76	
Découvert du budget de l'exercice 1853			23,148,545 53
——— de l'exercice 1854			186,033,322 74
(*Les budgets des exercices 1855 à 1859, qui ont profité du produit des emprunts nationaux, ont été réglés en excédant de recette successivement transporté, d'exercice en exercice, par les lois de règlement.*)			
Découvert du budget de l'exercice 1860			119,008,886 27
——— de l'exercice 1861			164,903,163 93
——— de l'exercice 1862			34,953,625 98
——— de l'exercice 1863			22,131,099 90
——— de l'exercice 1864			51,765,610 71
Résultat des stipulations financières du traité de Zurich avec l'Autriche et le Piémont			39,880,055 64
			746,290,172 10
A DÉDUIRE :			
Produit de la consolidation en rentes 3 p. o/o de fonds disponibles de la Dotation de l'armée. (Article 1er de la loi du 19 juin 1857.)		115,947,704f 32c	
Produit de la consolidation en rentes de l'augmentation du capital de la Banque de France		100,000,000 00	703,191,960 28
Montant de quatre annuités remboursées à la Banque de France sur son prêt de 75 millions		20,000,000 00	
Produit net de la soulte provenant de la conversion des rentes 4 et 4 1/2 p. o/o		157,715,003 40	
Recouvrements effectués sur l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)		299,791,722 54	
Portion de l'excédant de recette de 1865 qui n'est point attribuée au budget extraordinaire de 1866.		9,737,530 02	
			43,[illegible]
TOTAL des découverts sur les budgets réglés définitivement			698,[illegible]

RÉSUMÉ.

VALEURS de caisse et de portefeuille et créances actives	408,[illegible]
AVANCES et découverts du Trésor sur les budgets réglés définitivement	698,[illegible]
TOTAL ÉGAL à celui du passif	1,106,[illegible]

Suite du PASSIF

PAGES des états de développement.		EXCÉDANT DE RECETTE.	EXCÉDANT DE DÉPENSE.	
	Report			1,074,060,158f 09c
	BUDGETS DES EXERCICES EN COURS D'EXÉCUTION ET SERVICES SPÉCIAUX.			
	BUDGETS.			
"	Exercice 1867. — Budget ordinaire	291,359,657f 37c	"	
	——— sur ressources spéciales	58,595,575 18	"	
	——— extraordinaire	"	211,459,839f 48c	
"	Exercice 1868. — Budget ordinaire	"	10,209,892 38	
	——— sur ressources spéciales	4,652,815 43	"	
	——— extraordinaire	"	70,812 00	
		354,608,047 98	221,740,543 86	
	EXCÉDANT de recette sur le service des budgets	132,867,504f 12c		
	SERVICES SPÉCIAUX.			
639.	Service des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	69,023,111f 64c	"	
707.	Service départemental s/c de produits éventuels	6,288,861 05	"	
751.	Services locaux et provinciaux de l'Algérie	1,411,465 13	"	
"	Service local des colonies	3,964,589 03	"	
613.	Caisse d'amortissement	1,949,473 54	"	
538.	Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	27,584,271f 31c	
"	Avances à la compagnie des services maritimes des Messageries impériales	"	10,995,750 10	
"	——— générale des paquebots transatlantiques	"	16,352,500 00	
"	Avance pour le service de l'emprunt de la famille d'Orléans	"	16,322,691 81	
797.	Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	"	28,869,768 94	
512.	Rachat des offices de courtiers de marchandises	"	52,416,062 85	
"	Fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	1,027,785 40	"	
539.	Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois	"	2,950,739 17	
"	Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services	1,463,274 74	"	
540.	Fonds spécial pour travaux contre les inondations. (Loi du 28 mai 1858.)	1,228,063 28	"	
511.	Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre	111,923 95	"	
510.	Trésor public s/c d'obligations trentenaires créées pour l'exécution de travaux de chemins de fer	"	31,225,000 00	
"	Souscripteurs de l'emprunt de 500 millions. (Emprunt de 1859.)	234 73	"	
"	Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	33,579 25	"	
"	Indemnité du Japon	"	"	
"	Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	97,627 05	"	
		86,599,988 79	186,716,784 18	
	EXCÉDANT de dépense sur les services spéciaux	100,116,795f 39c		
	RÉSULTAT GÉNÉRAL POUR LES BUDGETS EN COURS D'EXÉCUTION ET LES SERVICES SPÉCIAUX.			
	Budgets	132,867,504f 12c	"	
	Services spéciaux	"	100,116,795f 39c	
	EXCÉDANT de recette compris dans le passif de la situation des finances	32,750,708f 73c		32,750,708 73
	TOTAL du passif			1,106,810,866 82

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1868.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.		TOTAUX PAR NATURE de valeurs.	TOTAUX PAR CLASSE de comptables.
Caissier payeur central du Trésor public....	Effets de commerce sur Paris		769,510f 67c	
	Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même		//	
	Traites de douanes payables à Paris		1,880,996 00	
	——— sur les départements		11,666,726 00	
	Traites et obligations d'adjudicataires de coupes de bois de l'État		30,881,970 99	
	Obligations des redevables des contributions indirectes		14,224,218 35	
	Effets à protester		10,803 28	95,574,219f [illegible]
	Valeurs représentatives des payements faits pour le compte du Trésor		244,564 65	
	Quittances d'arrérages de rentes départementales à payer a Paris		3,152 50	
	Quittances de rentes visées par la dette inscrite		2,075,040 75	
	Obligations d'acquéreurs de biens domaniaux		236,854 84	
	Rentes mexicaines converties		28,510,500 00	
	Valeurs diverses		5,069,877 70	
Trésoriers payeurs généraux des finances....	Valeurs appartenant aux trésoriers payeurs généraux.	Effets déposés à la Banque	694,157f 14c	
		——— sur Paris	555,091 05	
		——— sur les départements	1,217,078 72	
		——— divers en souffrance	46,715 30	
		Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État en souffrance	622,887 00	16,414,120 77
		Obligations des acquéreurs de bois de l'État en souffrance	2,014 00	
		Traites de coupes ordinaires de bois des communes et établissements publics	4,672,094 74	
		Traites de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics	8,604,082 82	
		Pièces concernant le service de la dépense	//	22,001,742 [illegible]
	Valeurs appartenant au Trésor.	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	90,960 00	
		Traites de coupes de bois remises par le caissier payeur central du Trésor	524,701 67	
		Obligations des acquéreurs de bois de l'État, *idem*	24,343 70	
		Traites de douanes et sels, *idem*	224,190 00	5,677,622 05
		Obligations des redevables des contributions indirectes, *idem*	243,087 00	
		Effets sur diverses places, *idem*	13,500 00	
		Bordereaux d'achats de rentes, *idem*	3,075,833 68	
		Bons remis par le directeur de la fabrication des monnaies	1,411,106 00	
		Bons du Trésor remis par le caissier du Trésor	69,900 00	
Receveurs des douanes..	Traites de douanes payables à Paris		60,815 00	
	——— sur les départements		1,309,436 00	
	——— en souffrance		//	3,959,189 [illegible]
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes		2,546,052 02	
	Effets divers		42,886 21	
Receveurs des contributions indirectes.....	Obligations des redevables des contributions indirectes		2,158,173 00	2,158,173 [illegible]
Receveurs des postes...	Effets divers		9,715,202 10	9,715,202 [illegible]
Payeurs des armées....	Traites du caissier payeur central du Trésor		1,096,500 00	1,196,500 [illegible]
	Effets divers		100,000 00	
Trésoriers payeurs en Algérie.....	Traites du caissier payeur central du Trésor		20,504,100 00	
	——— pour dépôts de fonds des corps de troupe		343,000 00	20,868,243 [illegible]
	Traites de douanes et sels		16,859 00	
	Effets divers		4,282 40	
Receveurs des douanes en Algérie.....	Traites payables dans les départements		22,284 00	
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes		5,621 45	27,905 [illegible]
	Effets divers		//	
Receveurs des postes en Algérie.....	Effets divers		116,300 67	116,300 [illegible]
Trésoriers payeurs des colonies.....	Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même		9,722,100 00	
	——— des trésoriers payeurs sur le caissier payeur central du Trésor		168,060 27	11,275,797 [illegible]
	——— pour le recouvrement de la rente de l'Inde		104,331 73	
	Effets divers		1,281,305 50	
	TOTAL des valeurs de portefeuille			166,983,207 [illegible]

Développement des Valeurs en route.

Fonds en route au 31 décembre 1866. (Voir page 505 du compte de l'année 1866.)				32,222,564f 92c
Envois faits pendant l'année 1867. (Voir pages 207 et 209.)				
Envois des receveurs des revenus indirects	aux receveurs de l'enregistrement	130,000f 00c		
	aux receveurs des douanes	15,628,599 40		
	aux receveurs des contributions indirectes	780,861 26		
	aux receveurs des postes	10,047,189 10		
	aux trésoriers payeurs généraux	796,000,784 69	1,200,054,888f 41c	
	au caissier payeur central du Trésor public	377,411,651 47		
	aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	4,645 68		
	aux receveurs des douanes en Algérie	28,924 17		
	aux receveurs des contributions diverses en Algérie	22,232 64		
Envois des trésoriers payeurs généraux des finances	aux payeurs des armées	1,200,017 49		
	au caissier payeur central du Trésor public	1,111,316,427 14		
	aux receveurs des revenus indirects	13,774,483 00		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	3,744,014 54	1,340,578,828 58	
	aux trésoriers payeurs des colonies	12,238,837 82		
	aux anciens payeurs du Trésor (service de la dépense)	154,756,515 42		
	aux trésoriers payeurs généraux (en numéraire)	43,548,533 17		
Envois du caissier payeur central du Trésor public	aux payeurs des armées	49,957,659 76		
	aux trésoriers payeurs généraux	529,076,869 26		
	aux receveurs des revenus indirects	100,013 92	694,528,081 10	
	aux trésoriers payeurs en Algérie	88,918,338 32		
	aux trésoriers payeurs des colonies	26,475,199 84		
	aux receveurs des postes	72,893 80		3,467,236,223 12
Envois des payeurs des armées	aux trésoriers payeurs généraux	1,830,380 58		
	au caissier payeur central du Trésor public	85,175,809 24	87,083,824 25	
	aux trésoriers payeurs en Algérie	45 37		
	aux trésoriers payeurs des colonies	4,695 26		
Envois des comptables en Algérie	aux receveurs des revenus indirects	37,130 21		
	aux trésoriers payeurs généraux	1,213,652 17		
	au caissier payeur central du Trésor public	9,694,389 09		
	aux payeurs des armées	402 72	50,255,963 53	
	aux trésoriers payeurs en Algérie	32,417,645 86		
	aux receveurs des revenus indirects en Algérie	15,588,749 32		
	aux trésoriers payeurs des colonies	303,994 16		
Envois des trésoriers payeurs des colonies	aux trésoriers payeurs généraux	154,664 75		
	au caissier payeur central du Trésor public	12,850,435 03	13,019,020 81	
	aux payeurs des armées	10,224 44		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	3,696 59		
Envois de divers comptables à leurs collègues			72,715,616 44	
TOTAL des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1867				3,499,458,788 04
Envois parvenus pendant l'année 1867. (Voir pages 206 et 208.)				3,465,201,960 15
Fonds en route au 1er janvier 1868 :				
1° Envois faits, pendant les derniers jours du mois de décembre 1867, à des comptables directs du Trésor, qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1868.				
Envois des receveurs des douanes au caissier payeur central du Trésor public		8,776f 00c		
Envois des receveurs des postes au caissier payeur central du Trésor public		89,337 25		
Envois du caissier payeur central du Trésor public aux trésoriers payeur en Algérie	Numéraire 96 11	4,035,496 11		
	Traites 4,035,400 00			
Envois de l'agent comptable des traites de la marine aux Trésoriers payeurs généraux		3,741 09	4,856,432f 39c	
Envois des trésoriers payeurs en Algérie au caissier payeur central du Trésor		400,577 53		
Envois des trésoriers payeurs des colonies aux trésoriers payeurs en Algérie		18,108 55		
Envois de divers comptables à leurs collègues		300,395 86		34,256,827 89
2° Envois faits en 1867 aux trésoriers payeurs des colonies et dont la réception ne sera accusée que dans leur gestion 1867-1868.				
Envois des trésoriers payeurs généraux aux trésoriers payeurs des colonies		11,821,260 93		
Envois du caissier payeur central du Trésor public aux trésoriers payeurs des colonies	Numéraire 5,039,520f 52c	8,539,520 52		
	Traites 3,500,000 00			
Envois de l'agent comptable des traites de la marine aux trésoriers payeurs des colonies		54,134 65	29,400,395 50	
Envois des trésoriers payeurs des colonies à leurs collègues		8,985,479 40		
TOTAL égal à celui des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1867				3,499,458,788 04

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1868.

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.		SOMMES A RECOUVRER. PAR NATURE.	PAR SERVICE.
Receveurs de l'enregistrement.	Avances pour frais de justice militaire	4,036f 78c	
	——— frais de poursuites et d'instances concernant l'Administration des domaines	504,559 51	
	——— l'Administration des forêts	159,806 64	
	——— frais de construction d'égouts et d'ouverture de rues	282,089 99	2,015,122
	——— frais de vente de mobiliers	29,224 78	
	——— frais de publicité des ventes de biens de l'État	1,026,000 95	
	——— divers services	9,404 06	
Receveurs des douanes.	Avances pour fonds de masse d'habillement des brigades	6,679 13	
	——— frais de saisies et de préemptions	34,570 03	
	——— parts de saisies	2,806 31	2,307,720
	——— remboursement de consignations	13,805 24	
	——— divers services	2,249,859 39	
Receveurs des contributions indirectes, avances pour frais judiciaires et arrérages de pension payées par anticipation		.....	881,956
Receveurs des postes.	Avances pour frais de poursuites et d'instances	39,387 43	
	——— frais d'estafettes par suite de fausses directions de dépêches	95,535 01	280,164
	——— divers services	145,241 89	
Trésoriers payeurs généraux.	Avances pour frais de poursuites relatifs au recouvrement des contributions	156,449 93	
	——— restes à recouvrer sur les contributions	56,161 04	337,398
	——— dégrèvements sur pensions des élèves du gouvernement	47,656 58	
	——— divers services	77,130 64	
Payeurs des armées.	Avances pour dépenses à régulariser	.....	33
Comptables en Algérie.	Avances des trésoriers payeurs	1,797 81	
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	173,035 89	
	——— des receveurs des douanes	8,391 35	522,858
	——— des receveurs des contributions diverses	338,967 79	
	——— des receveurs des postes	A déd. : 233 70	
Trésoriers payeurs des colonies. Avances pour dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères.		.....	515,587
TOTAL des avances pour divers services		.....	6,860,842

Développement des Créances administratives.

La seule créance administrative qui figurât chaque année dans le compte général de l'Administration des finances concernait le bénéfice de la Caisse des dépôts et consignations dont le montant était porté par anticipation en recette au budget de l'exercice courant.

Cette ressource étant actuellement dévolue au budget spécial de l'amortissement, il n'y a plus lieu d'en constater le montant au compte des créances administratives du Trésor.

On continuera, toutefois, à mentionner pour mémoire dans cette partie du compte général des finances, les répétitions à exercer par la France :

Auprès du Gouvernement belge, en raison des deux armements faits en 1831 et en 1832 pour la défense de la Belgique et la garantie de son territoire : le règlement provisoire des réclamations à faire les a portées à 15,294,530 francs; le remboursement de cette somme n'a pas cessé d'être poursuivi diplomatiquement;

Auprès du Gouvernement russe, relativement à l'emprunt négocié en 1812 entre la France et la Saxe, et pour sûreté duquel le roi de Saxe, alors grand-duc de Varsovie, affecta le produit des mines de Wielicska : somme non réglée;

Auprès de la régence de Tunis, pour remboursement des frais d'un armement extraordinaire destiné à la défense du bey : somme non réglée;

Auprès du Gouvernement italien substitué à l'Autriche, pour le remboursement d'une somme de 5 millions mise à la charge de cette dernière puissance par le traité de Zurich, dans l'indemnité aux dotataires du Mont-de-Venise; les intérêts de cette somme, payés à partir de 1865, sont portés au budget extraordinaire de chaque exercice.

Développement des Débets de Comptables et Créances litigieuses poursuivis par l'Agence judiciaire du Trésor.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.		SOMMES A RECOUVRER.	
Débets de comptables.	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	43,588f 21c	
	Receveurs des contributions indirectes	299,674 97	
	Receveurs des postes	15,462 62	367,595f 97c
	Ex-caissier central du Trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrecouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)	8,870 17	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le Trésor à divers négociants, antérieurement à 1818	16,178 36	
	Prêts faits à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5 millions ouvert par la loi du 8 septembre 1830	9,857 53	874,236 67
	Avances faites à diverses villes	848,200 78	
TOTAL des débets de comptables et créances litigieuses			1,241,832 64

NOTA. Cette somme n'exprime que la portion des débets de comptables et des créances litigieuses qu'il y a en lieu de constater dans l'actif de l'Administration des finances; mais les débets et créances poursuivis par l'agence judiciaire en comprennent d'autres qui ne touchent point à la situation du Trésor, tels que les débets des divers agents des ministères, les prêts et avances imputés sur les recettes des budgets, les accroissements de débets résultant, à la charge des comptables, de vérification de régie ou de liquidation d'intérêts, et qui ne mettent pas le Trésor à découvert. Le recouvrement de ces sortes de débets, lorsqu'il s'effectue, fait ressource au profit des budgets des exercices courants. (Voir, à cet égard, le compte spécial des débets et des créances litigieuses, page 793.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1868.

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor.	Ville de Paris	17,173,478f 08c	210,508,8[illegible]
	Départements	193,335,344 05	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés		5,345,000 00	385,356,[illegible]
Caisse des invalides de la marine		3,638,094 97	
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant au Trésor. (*Voir le développement ci-après.*)		97,125,569 85	
——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne. (*Idem.*)		178,426,356 15	
——— *s/c* de fonds de la caisse de la dotation de l'armée		14,432, 98 14	
Crédit foncier de France		82,200,000 00	
Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon *s/c* courant		3,172,608 46	
——— d'Orléans. (*Idem.*)		1,06,580 42	
Divers services publics.	Imprimerie impériale	332,035 55	5,767,[illegible]
	Divers *l/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les receveurs des postes	5,496,677 24	
	Chancelleries consulaires *l/c* de fonds commun	75,395 74	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les trésoriers payeurs généraux	275,832 57	
	——— *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie	24,412 13	
	——— *s/c* chez les trésoriers payeurs des colonies (*Solde débiteur à déduire*)	801,257 76	
	Légion d'honneur *s/c* chez les trésoriers payeurs généraux	262,239 87	
	——— *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie	30,178 91	
	——— des colonies	38,878 60	
	Divers correspondants	33,275 06	
Établissements particuliers (Fonds déposés au Trésor.)	Caisse des employés et artisans	13,332 53	250,[illegible]
	Tontine du pacte social	3,090 62	
	——— d'épargnes	91,456 70	
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises	30,657 68	
	——— écossaises	16,310 47	
	——— irlandaises	7,445 59	
	Divers établissements *l/c* de placements de fonds sans intérêt	97,136 50	
Fonds à rembourser à divers.	Ex-trésoriers payeurs généraux *l/c* d'avances à leur rembourser	47,541 42	2,603,[illegible]
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	156,402 63	
	Divers *l/c* d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	42,836 50	
	——— déposées	58,493 65	
	——— *l/c* de dépôts de valeurs à recouvrer dans les départements ou les colonies	95,304 55	
	——— *l/c* de quittances de rentes visées par la dette inscrite	2,088,165 43	
	——— *l/c* de fonds à leur rembourser	115,184 53	
A reporter			604,492,374f 92c

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

	Report		604,492,374f 92c
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Communes et établissements publics *l/c* avec les receveurs de l'enregistrement	92,078f 01c	21,725,174 45
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire chez les receveurs de l'enregistrement	6,688 96	
	Légion d'honneur *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	16,428 69	
	Établissements d'aliénés *l/c* de recouvrements de pensions	7,981 57	
	Administration des postes *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	52,969 85	
	Divers *l/c* de frais d'assistance judiciaire	15,808 84	
	Divers *l/c* avec les receveurs de l'enregistrement	12,559 80	
	——— *l/c* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	474,024 63	
	——— *l/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	114,534 78	
	Receveurs des douanes *l/c* de fonds recouvrés pour divers	8,463 08	
	——— *l/c* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	1,787,882 32	
	——— *l/c* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	2,327 81	
	Préposés des douanes *l/c* de saisies faites à la requête d'autres administrations	26,153 56	
	Receveurs des contributions indirectes *l/c* de consignations à juger ou à répartir	364,616 76	
	Divers *l/c* avec les receveurs des contributions indirectes	322,948 97	
	Divers *l/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des postes	29,786 43	
	Pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée *l/c* d'indemnités	295 26	
	Divers *l/c* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	16,184,684 93	
	Divers *l/c* de retenues pour frais de virole brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs	1,132 10	
	——— de coins et coussinets sur les matières versées au change des monnaies	7,999 30	
	Refonte des monnaies de cuivre. (*Solde débiteur à déduire.*)	12,598 56	
	Refonte des monnaies d'argent	419,992 07	
	Divers *l/c* avec les comptables en Algérie	1,788,415 29	

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
Divers correspondants.	Divers comptables *l/c* intermédiaire de mouvements de fonds	"	7,367,483f 66c	
	Cotisations municipales et particulières	"	14,048,584 48	
	Droits de permis de chasse	"	43,950 00	
	Dépôts en numéraire de soumissionnaires de fournitures et de travaux	"	576,031 65	
	Versements des agents comptables des établissements d'enseignement supérieur	"	467,502 20	
	Courtiers de marchandises *l/c* d'indemnités	"	242,388 32	
	Divers *l/c* de souscriptions en faveur des inondés	"	140,239 31	
	Divers correspondants	"	2,425,571 85	
		"	25,311,751 47	
		25,311,751f 47c		25,311,751 47
Total				651,529,300 84

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1868.

Développement sur les fonds déposés au Trésor par la Caisse des dépôts et consignations, et compris dans le passif de la situation générale des finances, au 1er janvier 1868.

Les fonds déposés au Trésor public par la caisse des dépôts et consignations sont de différentes origines :

1° Fonds placés en compte courant et dont l'intérêt est bonifié à la caisse des dépôts et consignations en vertu de décisions annuelles du ministre des finances; ces fonds s'élèvent, au 1er janvier 1868, à la somme de..... (1) 107,521,953 f

2° Fonds appartenant aux caisses d'épargne, dont l'administration a été confiée par la loi du 31 mai 1837 à la caisse des dépôts et consignations, qui a la faculté de les placer au Trésor à l'intérêt de 4 p. o/o par an. Le montant des fonds de cette nature s'élève, au 1er janvier 1868, à..... (1) 180,233,500 f

3° Fonds appartenant à la caisse de la dotation de l'armée, dont la gestion est attribuée par la loi du 26 avril 1855 à la caisse des dépôts et consignations, qui les place en compte courant au Trésor, à raison de 3 p. o/o..... (2) 9,619,497 f

Les fonds désignés ci-dessus et montant à..... 297,374,950 f

se réunissent, comme il suit, à l'ensemble de la situation de la caisse des dépôts et consignations au 1er janvier 1868, qui se résume ainsi :

DÉSIGNATION DES COMPTES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1868. Actif.	Passif.
Consignations judiciaires et administratives	"	168,274,474f 71c
Caisses d'épargne	"	(A) 556,977,588 54
Caisses de retraites pour la vieillesse	"	1,110,644 41
Caisse de la dotation de l'armée	"	9,619,497 05
Dépôts volontaires	"	60,613,471 70
Légion d'honneur	2,087,276f 99c	"
Receveurs généraux *L/C* de divers services	3,552,656 43	"
Prêts à divers (B)	101,850,338 82	"
Intérêts sur obligations remises en garantie de prêts	22,072,250 60	"
Trésor public *s/c* courant	107,521,953 00	"
——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	180,233,500 78	"
——— de la caisse de la dotation de l'armée	9,619,497 05	"
Profits et pertes	"	71,358,395 13
Créances diverses (toutes compensations faites)	"	43,513,026 22
	426,937,473 67	911,467,097 76
Valeurs en caisse et en portefeuille	484,529,624 09	"
	911,467,097 76	911,467,097 76

OBSERVATIONS.

(A) Composition des fonds des caisses d'épargne, savoir :
Fonds en *c/c* courant au Trésor. (Voir ci-contre.) 180,233,500 f
Rentes et valeurs de portefeuille. (Voir ci-dessous.) 376,744,087 f
TOTAL des fonds des caisses d'épargne. 556,977,588 f

(B) Prêts en compte courant 1,405,[illegible]
Prêts garantis par des obligations 100,444,[illegible]
TOTAL ÉGAL 101,850,[illegible]

Développement des valeurs en caisse et en portefeuille, au 1er janvier 1868.

NATURE DES VALEURS.	VALEURS APPARTENANT AUX CAISSES d'épargne.	À LA CAISSE des dépôts et consignations.	TOTAL.
Numéraire	"	1,498,090f 76c	1,498,090 f
Effets à recevoir : Bons du Trésor	"	39,199 00	39,199
Effets à recevoir : Effets divers	"	316,183 14	316,183
Rentes 4 1/2 p. o/o	"	9,605,220 21	9,605,220
Rentes 3 p. o/o	371,626,680f 35c	80,320,064 59	451,946,744
Actions des trois canaux	"	1,267,542 90	1,267,542
Obligations de compagnies de chemins de fer	5,117,407 41	8,755,080 77	13,872,488
Annuités provenant du rachat des canaux d'Orléans et du Loing	"	243,214 88	243,214
Bons du Trésor. (Canal de la Sarre.)	"	1,787,482 80	1,787,482
Annuités négociables délivrées par le Trésor aux courtiers de marchandises	"	3,953,457 28	3,953,457
	376,744,087 76	107,785,536 33	484,529,624

(1) La différence que le solde ci-dessus présente, comparativement à celui qui est porté dans le passif de la situation générale des finances (voir page 534), provient d'opérations dont la caisse des dépôts et consignations a rattaché le montant à ses écritures de l'année 1867, tandis que le Trésor ne les a constatées que dans les premiers jours de janvier 1868.
(2) Même observation à faire, mais en sens inverse.

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX.	CORRESPONDANTS DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS CRÉDITEURS.
§ 1er. Fonds que les trésoriers payeurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du Trésor.		
Receveurs particuliers *L/C* avec les trésoriers payeurs généraux	26,265,920f 73c	"
——— *L/C* avec les percepteurs	"	1,136,536f 30c
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	2,033,956 28	"
Divers comptables des départements *L/C* de mandats des trésoriers payeurs généraux	"	502,773 76
Divers *L/C* de bons du Trésor (placements, remboursements et renouvellements)	"	312,632 50
Divers *L/C* de fournitures de l'Imprimerie impériale	26,777 45	"
——— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	"	8,221,006 14
——— *L/C* de ventes de rentes sur l'État	"	1,631,879 82
——— *L/C* de quittances de rentes à encaisser	"	31,952 42
Receveurs des communes et établissements publics *L/C* d'obligations de coupes ordinaires de bois, en dépôt	"	4,681,115 44
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	"	8,604,621 62
Divers *L/C* de versements pour le service des enfants assistés	"	1,568,126 86
Receveurs d'établissements de bienfaisance *L/C* de recouvrements de rentes et créances	"	40,684 95
Divers *L/C* de retenues pour la caisse des retraites de la vieillesse	"	8,543 93
Courtiers de marchandises, *L/C* d'indemnités	"	103,491 38
Caisse centrale *s/c* de bons du Trésor	46,000 00	"
Divers correspondants	4,335 12	"
	28,376,989 58	26,843,365 12
	1,533,624f 46c	
§ 2. Fonds que les trésoriers payeurs généraux ont mis à la disposition du Trésor.		
Trésorier général des invalides de la marine	1,970,570f 47c	"
Caisse centrale du Trésor *s/c* d'envois à vérifier	9,059,964 87	"
Receveur de Bastia *s/c* de caisse de réserve	184,157 90	"
Divers *L/C* de payements à régulariser	2,062,982 73	"
	13,277,675 97	"
	13,277,675f 97c	
	41,654,665f 55c	26,843,365f 12c
	14,811,300f 43c	
CORRESPONDANTS DES PAYEURS DES ARMÉES.		
Produit de prises faites sur l'ennemi, à répartir	"	847f 30c
CORRESPONDANTS DES COMPTABLES EN ALGÉRIE.		
Ministères *L/C* de dépôts de soumissionnaires de fournitures	"	101,427 34
Communes *L/C* de fonds déposés	365,356f 62c	"
Service communal en Algérie	"	365,356 62
Divers correspondants	13,688 68	"
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS DES COLONIES.		
Trésoriers particuliers des colonies et préposés des trésoriers *L/C* courant	1,413,044 22	"
Percepteurs *L/C* courant	432,114 56	"
Caisse de réserve	"	1,914,318 47
Trésorier général des invalides de la marine	"	312,859 47
Avances au service marine	1,850,236 47	"
Immigration *s/c* courant	"	654,891 22
Émissions de bons de caisse	"	684,019 00
Divers correspondants	"	6,631,689 45
	4,074,440 55	10,665,408 87
	6,590,968f 32c	
	45,729,106f 10c	37,508,773c 99f
EXCÉDANT des soldes débiteurs	8,220,332f 11c	

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'AD

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux		152,265,507
——— des receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	2,850f 04c	
——— des receveurs des contributions indirectes	42,589 41	
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	883,683 90	
——— des receveurs des douanes en Algérie	1,731 22	949,292
——— des receveurs des contributions diverses en Algérie	59 73	
——— des trésoriers payeurs des colonies	18,338 09	
TOTAL des fonds particuliers		153,214,799

Développement relatif à l'Avance pour la portion de l'Emprunt grec garantie par la France.

Les crédits successivement ouverts au ministre des finances par diverses lois, ordonnances et décrets, pour le payement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 12 janvier 1833 par le Gouvernement grec, jusqu'à concurrence de la partie de cet emprunt garantie par la France (voir, pour les conditions de négociation et de service de l'emprunt grec, le volume des documents divers de l'année 1856, page 779), montaient, au 1er janvier 1867, d'après le compte général des finances de l'année 1866, à la somme de 27,538,270

Ils se sont accrus, pendant l'année 1867, du crédit ouvert par l'article 24 de la loi de finances du 18 juillet 1866 pour le payement des deux semestres de ladite année 1,044,039

Ils s'élèvent ainsi à 28,582,309

Mais il convient de retrancher de ces crédits les portions restées sans affectation pour divers motifs énoncés dans le volume déjà cité (pages 783 et 785), et qui s'élèvent à 20,897

De sorte que la somme engagée par la France pour faire face aux intérêts et à l'amortissement de la portion de l'emprunt grec garantie par elle n'est, en réalité, au 1er janvier 1868, que de 28,561,411

Les payements effectués en vertu des crédits ci-dessus s'élevaient, au 1er janvier 1867, à 27,380,877

Depuis lors il a été payé au même titre, pendant l'année 1867, une somme de 1,095,936

TOTAL des payements au 1er janvier 1868 28,482,813

Une Commission, instituée en 1857, composée des envoyés de France, de Russie et d'Angleterre, et assistée d'agents spéciaux des finances, a reçu d'accord avec le Gouvernement hellénique, qu'une somme annuelle de 900,000 francs, susceptible d'être augmentée ultérieurement, à des époques déterminées, serait affectée par le Gouvernement grec au service de son emprunt, et que cette somme serait partagée par tiers entre les trois puissances garantes.

Un premier crédit de 1,005,120 drachmes a été voté par les chambres helléniques. Cette somme a produit en francs 895,626 fr. 69 cent. dont le tiers, soit 298,542 fr. 23 cent. a été soldé à la France en 1861, au moyen de traites sur la maison Rothschild.

Mais un nouveau traité promulgué par décret du 5 janvier 1864, alloue au roi Guillaume, en augmentation de sa liste civile, une somme annuelle de 12,000 livres sterling, soit 300,000 francs imputable sur celle de 900,000 francs que la Grèce, ainsi qu'on vient de le dire, avait contracté l'obligation de verser annuellement aux trois puissances garantes. Il en résulte que la somme à recevoir chaque année par la France se réduit actuellement à 200,000 francs. Cette annuité a été en effet soldée, pour 1866, dans le courant de l'année 1867.

Par ces motifs, il a été jusqu'ici fait application en recette au compte inscrit parmi les *Services spéciaux* sous le titre : *Avance pour le service de l'emprunt grec*, de la somme de 898,545

Les payements effectués s'élevant, comme on l'a dit, à 28,482,813

L'avance du Trésor, au 1er janvier 1868, est, en définitive, de 27,584,271

D'après les dispositions des lois qui ont autorisé successivement cette avance, elle constitue une créance à recouvrer sur le Gouvernement de la Grèce, et jusque-là le montant en figure dans la situation de l'Administration des finances.

La différence que l'on remarque entre le chiffre des crédits et celui des payements représente les coupons d'intérêts et les obligations amorties dont le remboursement n'avait pas encore été réclamé à l'époque du 1er janvier 1868.

La portion de l'emprunt grec garantie par la France sera entièrement remboursée dans le courant de 1871. Le Trésor n'a plus à payer que 7 semestres s'élevant ensemble à 3,654,138f 81c pour être complétement libéré de cette garantie.

TRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1868.

Développement sur le Fonds spécial des Dotations constituées par les décrets des 22 janvier et 27 mars 1852.

Les articles 5, 6, 7 et 8 du décret du 22 janvier 1852 ont affecté aux sociétés de secours mutuels, à l'amélioration des logements d'ouvriers, à l'établissement d'institutions de crédit foncier et d'une caisse de retraites des desservants pauvres, différentes dotations montant ensemble à 35 millions; l'article 2 du décret du 27 mars suivant a ensuite autorisé l'aliénation de bois de l'État pour une égale somme, dont le produit est destiné au payement de ces dotations.

Pour l'exécution de ces dispositions, et afin de ne pas altérer l'équilibre des budgets par la différence des époques auxquelles auraient lieu le payement des dépenses et la réalisation des ressources qui doivent y subvenir, le montant des aliénations de bois successivement réalisées est transporté à un compte spécial auquel on impute le payement des dotations, qui n'a toutefois lieu que d'après des décrets particuliers d'autorisation, et avec les justifications exigées pour les dépenses publiques.

Ce fonds spécial a été l'objet des opérations ci-après jusqu'au 1er janvier 1868 :

RECETTE... Produit de l'aliénation des bois de l'État, transporté au présent compte pendant les années	1853 à 1866 (A)	31,066,002f 76c	31,928,388f 83c
	1867 (B)	862,386 07	

MINISTÈRES.	SERVICES.	DOTATIONS instituées par les décrets des 22 janv. et 27 mars 1852.	DÉPENSES autorisées par des décrets spéciaux.	PAYEMENTS effectués pendant les années 1853 à 1866.	1867.	TOTAL.	RESTES DISPONIBLES sur les crédits ouverts par ~~des décrets~~ spéciaux.
		fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
DÉPENSES. Intérieur	Encouragements aux sociétés de secours mutuels	10,000,000	(C) 10,000,000	10,000,000 00	"	10,000,000 00	"
Intérieur	Amélioration des logements d'ouvriers et fondation des asiles de Vincennes et du Vésinet	10,000,000	(D) 10,000,000	9,771,572 27	107,555 73	9,879,128 00	120,872 00
Finances	Établissement d'institutions de crédit foncier	10,000,000	(E) 10,000,000	10,000,000 00	"	10,000,000 00	"
Instruction publique et cultes	Caisse des retraites des desservants pauvres	5,000,000	(F) 5,000,000	5,000,000 00	"	5,000,000 00	"
	TOTAUX	35,000,000	35,000,000	34,771,572 27	107,555 73	34,879,128 00	120,872 00

RÉCAPITULATION. Les recettes ayant été de		31,928,388f 83c
Les payements s'étant élevés à		34,879,128 00
Le solde débiteur du fonds spécial des dotations est ainsi, au 1er janvier 1868, de		2,950,739 17

(A) Le produit des aliénations opérées en 1856 a été appliqué au budget de cet exercice, conformément à l'article 20 de la loi de finances du 5 mai 1855.

(B) Produit des ventes de la forêt de Bondy (décret du 13 novembre 1859) : 862,386 fr. 07 cent.

(C) Le décret du 28 novembre 1853 a mis cette somme à la disposition de la caisse des dépôts et consignations, et celui du 24 mars 1860 a prescrit qu'il en serait fait emploi en achats de rentes perpétuelles sur l'État, au nom desdites sociétés de secours mutuels.

(D) Des décrets des 31 juillet 1853 et 11 mars 1854 ont ouvert deux crédits, l'un de 500,000 francs, l'autre de 2 millions. De plus, des décrets, en date des 13 juin 1855, 10 janvier et 9 juillet 1857 et 18 janvier 1860, ont ouvert des crédits spéciaux montant ensemble à 5,500,000 francs pour la fondation, à Vincennes et au Vésinet, d'asiles d'ouvriers convalescents, avec imputation sur le fonds de dotation affecté aux logements d'ouvriers. Enfin un crédit de 2 millions a été accordé sur le même fonds, par décret du 23 septembre 1858, pour construction de maisons d'ouvriers. Ce dernier crédit complète la dotation de 10 millions affectée aux logements d'ouvriers.

(E) En vertu des décrets des 10 décembre 1852 et 21 décembre 1853, cette subvention a été versée proportionnellement aux prêts effectués.

(F) Le décret du 28 juin 1853 a mis cette somme à la disposition de la caisse des dépôts et consignations, qui est chargée du service des pensions de retraites ecclésiastiques. Un autre décret, du 27 mars 1860, a réglé que ladite somme de 5 millions serait employée à l'achat d'une rente 3 p. 0/0 sur l'État, immatriculée au nom de la caisse générale de retraites ecclésiastiques reconnue comme établissement d'utilité publique.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1868.

Développement sur les obligations trentenaires du Trésor.

Des renseignements complets ayant été donnés à ce sujet dans le compte général des finances de l'année 1862 (pages 434 et 435) et dans celui de l'année 1864 (pages 510 et 511), on a pensé qu'il serait facile de s'y reporter et qu'il suffirait d'expliquer annuellement, à partir de 1865, la décroissance des obligations non converties restant à rembourser par le Trésor public.

Leur nombre était, au 31 décembre 1866, de	64,514, au capital nominal de	32,257,000
Si l'on en déduit les obligations remboursées pendant l'année 1867, ci	2,064, ———	1,032,000
Il reste à rembourser au 31 décembre 1867	62,450 obligations valant	31,225,000

Somme égale au solde du compte spécial inscrit dans la situation générale des finances au 1er janvier 1868, sous le titre de *Trésor s/c d'obligations trentenaires créées pour travaux de chemins de fer* (voir page 529).

Développement sur le fonds spécial pour travaux contre les inondations des villes.

L'article 8 de la loi du 28 mai 1858 est ainsi conçu :

« Les sommes restant disponibles sur le produit de l'emprunt autorisé par la loi du 11 juillet 1855 seront affectées à l'exécution des travaux destinés à « mettre les villes à l'abri des inondations, jusqu'à concurrence d'une somme qui ne pourra dépasser 20 millions. »

Pour l'exécution de ces dispositions, une décision du Ministre des finances a prescrit de transporter à un compte classé parmi les *services spéciaux* la somme précitée de 20 millions : au fur et à mesure des payements qui ont lieu pour ce service, et qui continuent d'être constatés à un chapitre spécial du budget du ministère des travaux publics, une somme égale à ces payements est rattachée par prélèvement sur le fonds spécial dont il s'agit, et comme *ressource extraordinaire*, au budget des recettes de l'exercice qui a supporté la dépense. De cette manière, un équilibre continuel existe dans les budgets pour le service auquel la loi du 28 mai 1858 a voulu pourvoir.

Les payements de cette nature ordonnancés par le Ministre des travaux publics s'élèvent, savoir :

Sur l'exercice 1858, à	30,000f 00c
Sur l'exercice 1859, à	1,965,707 75
Sur l'exercice 1860, à	5,317,107 56
Sur l'exercice 1861, à	6,178,439 70
Sur l'exercice 1862, à	5,468,061 49
Sur l'exercice 1863, à	4,698,688 80
Sur l'exercice 1864, à	2,383,840 47
Sur l'exercice 1865, à	2,226,189 14
Sur l'exercice 1866, à	1,761,847 34
Sur l'exercice 1867, à	1,151,276 11
Total	31,181,158 36

L'allocation générale affectée à ces travaux était de	20,000,000f 00c	
Elle s'est accrue du montant de fonds de concours versés par des départements, des communes et des particuliers, et dépensés cumulativement avec les ressources de l'État. Ces fonds de concours s'élèvent, au 1er janvier 1868, à	12,409,221 64	
Ce qui porte le montant des ressources sur lesquelles doivent être imputées les dépenses ci-dessus, à	32 409,221 64 ci..	32,409,221 64
Le solde disponible du fonds spécial des *Inondations*, au 1er janvier 1868, est, en conséquence, de		1,228,063 28

Développement sur le fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre.

L'article 1er de la loi du 20 mai 1860 a autorisé le Gouvernement à accepter :

1° L'offre faite par la ville de Colmar et par plusieurs industriels et propriétaires des départements de l'Est, d'avancer à l'État la somme de 11,800,000 francs à l'effet d'assurer l'exécution immédiate du canal des houillères de la Sarre et d'un embranchement du canal du Rhône au Rhin sur la ville de Colmar. Cette somme devait être versée dans les proportions suivantes :

Par la ville de Colmar	1,800,000f 00c
Par le syndicat des propriétaires intéressés	10,000,000 00
Somme égale	11,800,000 00
2° L'offre faite par la compagnie propriétaire des *anciennes salines de l'Est* d'une avance de 2 millions, afin d'assurer l'achèvement de l'embranchement destiné à relier l'établissement des salines et la ville de Dieuze au canal des houillères de la Sarre, ci	2,000,000 00
Ensemble	13,800,000 00

Au fur et à mesure des versements de cette avance, il est remis aux ayants droit des obligations spéciales du Trésor remboursables en douze annuités, à partir de 1864, et munies de coupons comprenant à la fois l'intérêt à 4 p. o/o et l'amortissement desdites obligations. Un crédit de 1,257,290 francs par an était porté, pour cet objet, au budget du ministère des finances. (Dette publique. — Emprunts spéciaux.) Depuis 1867 ce crédit figure au budget spécial de la nouvelle caisse d'amortissement.

Le Gouvernement prussien, intéressé à l'exécution de la partie du canal mitoyenne entre la France et la Prusse, s'est engagé à verser, pour sa part contributive, une somme de 800,000 francs, sur laquelle il a été payé 600,000 francs en 1863. Le complément a été versé en 1866.

Les opérations constatées jusqu'au 1er janvier 1868, au compte du *Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre*, sont les suivantes :

Sommes versées au Trésor	en 1862		4,720,000f 00c
	en 1863		5,794,000 00
	en 1864		1,622,000 00
	en 1865		36,000 00
	en 1866		207,000 00
	en 1867		"
	Total		12,379,000 00
Payements faits sur ordonnances du Ministre des travaux publics	en 1862	1,050,192f 34c	12,267,076 05
	en 1863	5,427,376 71	
	en 1864	5,104,832 28	
	en 1865	529,148 37	
	en 1866	47,991 42	
	en 1867	107,534 93	
Somme égale au crédit du compte spécial au 1er janvier 1868			111,923 95

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1868.

Développement sur l'avance du Trésor pour les offices de courtiers de marchandises.

La loi du 18 juillet 1866 qui a rendu libre, à partir de 1867, la profession de courtier de marchandises, a disposé :

Que les courtiers alors en exercice seraient indemnisés de la perte du droit de présenter un successeur, droit qui leur avait été conféré par l'article 91 de la loi du 18 avril 1816 (art. 10);

Que le montant de l'indemnité basée sur le prix moyen de cession des offices pendant les sept années antérieures au 1er juillet 1864 (art. 11), serait déterminé, après avis de la chambre syndicale, du préfet, de la chambre de commerce et du tribunal de commerce, par une commission nommée par décret de l'Empereur, et composée de neuf membres choisis suivant les conditions édictées par l'article 15;

Que les indemnités dues aux courtiers, en vertu des décisions de la commission, seraient payables :

Un quart comptant, le 1er janvier 1867;

Et les trois autres quarts, valeur au 1er janvier 1867, en dix annuités négociables, composées chacune de l'intérêt à 4 1/2 p. o/o et du fonds d'amortissement nécessaire pour opérer en dix ans, au même taux, la libération de l'État (art. 17);

Enfin (art. 18), que le remboursement du quart payé comptant et des intérêts y afférents ainsi que le service des annuités seraient assurés au moyen :

1° Des droits d'inscription payés par les courtiers nouvellement inscrits conformément aux dispositions de l'article 2 de ladite loi;

2° De l'excédant du produit, en principal et centimes additionnels établis au profit de l'État, des taxes des patentables mentionnés en l'article 20 et qui sont les commissionnaires, courtiers, représentants de commerce et tous individus prêtant leur entremise pour l'achat et la vente des marchandises, cet excédant devant être déterminé par le produit des taxes des mêmes patentables réalisé en 1866.

Les commissions de liquidation des indemnités ont été instituées au nombre de 42 par divers décrets dont le premier est du 13 décembre 1866. Leurs opérations, commencées dès le 22 décembre, n'ont été terminées que le 18 mai 1867.

Les indemnités qui ont été allouées par lesdites commissions s'élèvent à la somme totale de 44,044,984 fr. 16 cent. répartie entre 621 courtiers, dont :

60 appartenant au département de la Seine, pour	8,327,400f 00c
561 appartenant aux autres départements de l'Empire, pour	35,717,584 16
Ensemble 621 courtiers ayant droit à une indemnité totale de	44,044,984 16

Sur cette somme, un quart était payable comptant, soit		11,011,245f 60c
Il a été ajouté à cette somme, pour les intérêts à 4 1/2 dus aux courtiers par suite du règlement tardif de leur indemnité, celle de		70,705 55
		11,081,951 15
Les trois autres quarts ont été réglés en dix annuités égales de 4,174,761 fr. 17 cent. négociables, représentées par des titres établis dans la forme des bons du Trésor et libellés à l'ordre des ayants droit. Ces annuités, payables le 2 janvier de chaque année, de 1868 à 1877, montent ensemble à		41,747,611 70
Savoir : en capital, trois derniers quarts de l'indemnité	33,033,738f 12c	
En intérêts calculés à 4 1/2 p. o/o jusqu'au jour de l'échéance	8,713,873 58	
SOMME PAREILLE	41,747,611 70	
TOTAL GÉNÉRAL de la dépense constatée au débit du *Compte spécial* créé pour le *Rachat des offices de courtiers de marchandises*		52,829,562 85
La seule ressource qui ait été portée, en 1867, au crédit du même compte, consiste dans le produit des droits d'inscription des nouveaux courtiers, qui s'est élevé à		413,500 00
L'excédant du produit des patentes de 1867, mentionné dans l'article 18 de la loi, ne pourra être appliqué en recette audit compte que lorsque le chiffre aura pu en être régulièrement déterminé, c'est-à-dire lors de la clôture de l'exercice 1867, en 1868		Mémoire.
RESTE ÉGAL au solde débiteur du *Compte spécial* ci-dessus (voir page 529)		52,416,062 85
On a vu que l'émission complète des annuités remises aux courtiers a dû être constatée dans le compte dont il s'agit. Mais comme ces annuités ne sont payables qu'à partir de 1868, il convient de déduire de la somme ci-dessus le montant desdites annuités qui figurent parmi les *effets à payer* pour		41,747,611 70
Ce qui réduit l'avance *réelle* du Trésor au 1er janvier 1868 à (voir page 549)		10,668,451 15

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1868.

Développement sur les Découverts et Avances du Trésor, pour le service des budgets antérieurs à 1852, et sur les ressources réalisées en atténuation de ces découverts.

DÉCOUVERTS CONSTATÉS.

1° Découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été primitivement affectée.

Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	87,440,148f 51c	
	Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés au 1er janvier 1836	567,228 12		
	Déficit sur le service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,404,248 73		
	Avance du Trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements. (Loi du 9 juillet 1836.)	13,164,305 10		
Budgets de 1815 à 1830.	Portion des dépenses de la guerre d'Espagne. (Voir compte des finances de 1862, page 427.)	47,567,047 00	143,300,442 00	250,3[illegible]
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00		
	Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830.)	371,051 00		
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00		
Budgets des exercices 1832 à 1840.	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	28,800,550 52	
	Payements pour l'arriéré de la guerre. (Dépense non allouée sur l'exercice 1832.)	270,560 00		
	Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00		
	Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00		
	Solde du compte entre le trésor public et l'ancien trésor de la Couronne. (Loi du 2 mars 1832 et décret loi du 22 janvier 1852.)	3,498,847 52		

2° Découverts du service ordinaire de budgets à l'extinction desquels ont été affectés les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.

Budget de l'exercice 1840. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice.)	138,004,529f 64	
——— 1841. (*Idem.*)	18,694,405 42	
——— 1842. (*Idem.*)	108,612,172 30	
——— 1843. (*Idem.*)	39,826,738 40	
——— 1844. (*Idem.*)	181,530 77	456,0[illegible]
——— 1845. (Décret pour le règlement de cet exercice, en date du 20 juillet 1848.) Excédant de recette de 4,335,329 fr. 84 cent. *Mémoire*	"	
——— 1846. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice.)	41,273,264 48	
——— 1847. (*Idem.*)	109,417,310 92	

3° Avances du Trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Exercice 1842. (Avance constatée par la loi de règlement du budget.)	1,368,091 28	
——— 1843. (*Idem.*)	27,214,800 94	
——— 1844. (*Idem.*)	43,190,895 22	
——— 1845. (*Idem.*)	100,480,587 57	441,7[illegible]
——— 1846. (*Idem.*)	121,626,442 50	
——— 1847. (*Idem.*)	147,873,328 08	

4° Découverts des exercices 1848 à 1851.

Exercice 1848. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice.)	3,005,050 51	
——— 1849. (*Idem.*)	214,625,477 32	350,37[illegible]
——— 1850. (*Idem.*)	41,014,767 28	
——— 1851. (*Idem.*)	100,728,868 78	

TOTAL des découverts constatés sur le service des budgets antérieurs à 1852 ..... 1,516,67[illegible]

RÉ[illegible]

Découverts constatés .....

Atténuations des découverts .....

RESTE, pour découverts et avances du Trésor, sur le service des budgets antérieurs à [illegible]

ATTÉNUATIONS DES DÉCOUVERTS.

1° Fonds disponibles de l'amortissement appliqués à l'extinction des découverts du service ordinaire des budgets, au fur et à mesure des consolidations, conformément à l'article 36 de la loi du 25 juin 1841.

Réserve de l'année 1842	67,111,792f 57c	442,247,114f 58c
——— 1843	69,876,633 52	
——— 1844	72,505,042 27	
——— 1845	75,117,373 04	
——— 1846	77,878,714 32	
——— 1847	79,757,558 86	

2° Ressources affectées par les lois des 3 juillet 1846 et 8 août 1847 aux travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 11 juin 1842.

Sommes versées par des compagnies adjudicataires de chemins de fer en remboursement de dépenses effectuées par le Trésor public (Article 16 de la loi du 3 juillet 1846.)				
Compagnie du chemin de fer du Nord.	Année 1845	20,000,000f 00c	37,358,750f 00c	
	——— 1846	9,000,000 00		
	——— 1847	8,358,750 00		
Compagnie du chemin de fer de Lyon.	Année 1845		8,000,000 00	45,958,750f 00c
Recette par virement de comptes, en 1845, de la créance mise en même temps à la charge de la ville de Lille pour sa part contributive dans la construction de la station du chemin de fer du Nord. (Loi d'intérêt local du 19 juillet 1845.)			600,000 00	130,171,110 50
Portion réalisée de l'emprunt de 250 millions négocié le 10 novembre 1847. (4e § de la loi spéciale du 8 août 1847.)				
Versement des adjudicataires en 1847			42,234,208f 50c	84,212,360 50
——— en 1848			41,978,062 00	

3° Ressources provenant des consolidations en rentes décrétées en 1848 et qui ont été appliquées à l'ensemble des découverts du Trésor.

Bons du Trésor convertis en emprunt national. (Décret du 16 mars 1848.)	26,182,213f 29	
Bons du Trésor créés antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)	242,747,800 60	
Fonds des sociétés et agences tontinières. (Décret du 29 juillet 1848.)	2,734,020 13	
Fonds des communes et établissements publics. (Même décret.)	3,606,456 84	288,845,162 77
Consolidation des fonds des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.) (Voir le compte général des finances de 1857, page 424.)	13,549,039 91	
Consolidation des bons du Trésor émis en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	25,632 00	

TOTAL des ressources affectées à l'atténuation des découverts des budgets antérieurs à 1852 ..... 861,263,387 85

TAT.

.....		1,516,679,402f 44c
.....		861,263,387 85
Budgets antérieurs à 1848	296,041,850f 70c	655,416,014 59
Budgets de 1848 à 1851	359,374,163 89	

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1868.

Tableau servant à déterminer l'actif et le Passif réels du Trésor public.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du Trésor public.	ACTIF réel du Trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier payeur central du Trésor public	197,007,253f 54c	"	197,007,253
Trésoriers payeurs généraux des finances	39,305,474 54	(B) 33,290,236f 00c	6,015,238
Receveurs des impôts et revenus indirects	31,847,687 11	"	31,847,687
Directeurs de la fabrication des monnaies	538,481 36	(C) 538,481 36	"
Payeurs des armées	2,065,746 08	(A) 1,096,500 00	969,246
Comptables des finances en Algérie	44,262,975 33	(A) 20,504,100 00	23,758,875
Trésoriers payeurs des colonies	33,719,852 05	(A) 9,722,100 00	23,997,752
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)	17,189,667 52	(D) 16,184,684 93	1,004,982
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)	34,256,827 89	(A) 7,535,400 00	26,721,427
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	6,860,842 35	"	6,860,842
Créances administratives	"	"	"
Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor	1,241,832 64	(E) 9,857 53	1,231,975
TOTAUX pour l'actif	408,296,640 41	88,881,359 82	319,415,280
DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.			
Découverts du Trésor sur le service des budgets de 1864 et antérieurs	698,514,226 41	"	698,514,226
TOTAUX ÉGAUX au passif	1,106,810,866 82	88,881,359 82	1,017,929,507

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE ou à compenser pour établir le passif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
Bons du Trésor remis à divers	75,697,111f 85c	"	75,697,111f 85c
Bons du Trésor à la Banque de France	60,000,000 00	"	60,000,000 00
Obligations trentenaires du Trésor	31,570,500 00	(A) 31,225,000f 00c	345,500 00
Annuités négociables remises aux courtiers de marchandises	41,747,611 70	(B) 41,747,611 70	"
Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même	57,129,150 00	(C) 38,858,1[illegible]0 0	18,271,050 00
Effets émis par les trésoriers payeurs généraux et autres comptables	11,392,059 57	"	11,392,059 57
Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au Trésor	210,508,822 13	"	210,508,822 13
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés	5,345,000 00	"	5,345,000 00
Caisse des invalides de la marine	3,638,094 97	"	3,638,094 97
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	97,125,569 85	"	97,125,569 85
Caisse des dépôts et consignations *s/c* de fonds des caisses d'épargne	178,426,356 15	"	178,426,356 15
Caisse des dépôts et consignations *s/c* de fonds de la dotation de l'armée	14,438,298 14	"	14,438,298 14
Crédit foncier de France	82,200,000 00	"	82,200,000 00
Compagnies de chemins de fer *r/c* courant	4,179,188 88	"	4,179,188 88
Divers services publics	5,767,667 91	"	5,767,667 91
Établissements particuliers *r/c* de fonds déposés au Trésor	259,448 18	"	259,448 18
Fonds à rembourser à divers	2,603,928 71	"	2,603,928 71
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects	21,725,174 45	(D) 16,184,684 93	5,540,489 52
Divers correspondants	25,311,751 47	(E) 9,857 53	25,301,893 94
Correspondants des comptables des finances. (*Solde débiteur à déduire.*)	A déduire 8,220,332 11	(F) A adj. 1,533,624 46	A déduire 6,686,707 65
Avances des comptables. Fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux	152,265,503 85	(G) 34,823,860 46	117,441,643 39
Avances des comptables. Fonds particuliers de divers comptables	949,252 39	(H) 538,481 36	410,771 03
	1,074,060,158 09	161,853,971 52	(I) 912,206,186 57
BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.			
Excédant de recette sur les budgets et les services spéciaux	32,750,708 73	(J) A adj. 72,972,611 70	105,723,320 43
TOTAUX pour le passif	1,106,810,866 82	88,881,359 82	1,017,929,507 00

(A) Traites émises par le caissier payeur central du Trésor pour les besoins du service, mais qui sont restées sans emploi dans les caisses des payeurs d'armées ..... 7,[illegible]
dans les caisses des trésoriers payeurs en Algérie ..... 20,[illegible]
des colonies ..... 9,[illegible]
Traites en route (Voir page 531.). Envois du caissier central... aux trésoriers payeurs en Algérie ..... 4,035,400f 00c; des colonies ..... 3,500,000 00 } 7,535,400 00
35,[illegible]

(B) Le solde en caisse et en portefeuille des trésoriers payeurs généraux est en partie compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou ceux que leur doivent leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le Trésor. (Voir ci-contre, note G.)

(C) Solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réuni aux matières restant à convertir en espèces, jusqu'à concurrence des fonds qui leur ont été versés par divers, représente la partie des fonds particuliers de ces comptables, et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons pour les valeurs versées aux changes.

(D) Voir la note C qui précède.

(E) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'Administration des finances, et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appliquer ultérieurement de la rentrée de ces créances.

(A) Obligations trentenaires du Trésor, compensées jusqu'à concurrence de la dépense inscrite pour le même objet parmi les *services spéciaux*. La différence ci-dessus de 345,500 francs représente le capital des obligations trentenaires sorties au dernier tirage et dont le remboursement, qui n'a lieu que six mois plus tard, n'était pas encore ordonnancé le 31 décembre 1867.

(B) Annuités remises aux courtiers de marchandises et non échues, qu'il y a lieu de compenser avec la somme inscrite pour le même objet parmi les *services spéciaux*.

(C) Traites émises par le caissier payeur central, etc. (Voir à l'Actif la note A.)

(D) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. (Voir à l'Actif la note C.)

(E) Créances des budgets pour recouvrements ultérieurs à faire sur divers, et qui, à l'époque où ils auront lieu, devront être appliqués, comme ressources nouvelles, aux budgets des exercices courants. (Voir à l'Actif la note E.)

(F) Solde débiteur des correspondants administratifs des trésoriers payeurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le Trésor. (Voir à l'Actif la note B et la note G ci-dessous.)

(G) Portion des fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du Trésor 34,823,860f 46c
Laquelle somme, diminuée de celle que doivent à ces comptables leurs correspondants administratifs (voir la note F ci-dessus) 1,533,624 46
représente la partie du solde en caisse et en portefeuille des trésoriers payeurs généraux qui appartient personnellement à ces comptables. (Voir la note B de l'Actif.) 33,290,236 00

(H) Portion des fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies, compensée jusqu'à concurrence du montant de leurs valeurs en caisse 538,481 36
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds que ces comptables ont à rembourser à divers (voir la note D ci-dessus) 16,184,684 93
représentant la totalité de leurs valeurs de caisse (note C de l'Actif) 538,481f 36c
et, jusqu'à concurrence des fonds qui leur ont été déposés, les matières qui leur restent à fabriquer. (Notes C et D de l'Actif.) ..... 16,184,684 93 } 16,723,166 29

(I) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, page 551.)

(J) Rétablissement au crédit des services spéciaux de sommes égales à celles qui sont annulées ci-dessus au compte des effets à payer :
Obligations trentenaires du Trésor (note A) 31,225,000f 00c
Annuités remises aux courtiers de marchandises (note B) ..... 41,747,611 70 } 72,972,611 70
Transport des services spéciaux au budget de 1867, des souscriptions sur l'emprunt de 500 millions restant à appliquer à ce budget (234 fr. 73 cent.) ..... Mémoire.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1868.

Tableau présentant le Résumé de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Caissier payeur central du Trésor.	Numéraire	5,745,654f 05c	197,007,253f 54c	
	Portefeuille	95,574,215 73		
	Numéraire en dépôt à la Banque	95,687,383 76		
Trésoriers payeurs généraux. — Valeurs appartenant au Trésor		6,015,238 54	114,315,209 59	311,322,463 13
Receveurs des impôts et revenus indirects		32,852,669 70		
Payeurs des armées		969,246 08		
Comptables en Algérie		23,758,875 33		
Trésoriers payeurs des colonies		23,997,752 05		
Valeurs en route		26,721,427 89		

CRÉANCES ACTIVES.

Avances pour divers services	6,860,842 35	8,092,817 46
Créances administratives	"	
Débets et créances litigieuses	1,231,975 11	
TOTAL de l'Actif		319,415,280 59

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

Découverts des budgets antérieurs à 1852. (Voir le tableau de développement, p. 544 et 545.)	Budgets antérieurs à 1848	296,041,850f 70c	655,416,014f 59c
	Budgets de 1848 à 1851	359,374,163 89	
Découvert du budget de l'exercice 1852	25,759,013f 54c		104,465,863 30
Remboursements de capitaux de rentes 5 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)	78,706,849 76		
Découvert du budget de l'exercice 1853		23,148,545 53	
——— de l'exercice 1854		186,033,322 74	
(*Les budgets de 1855 à 1859, qui ont profité du produit des emprunts nationaux, ont été réglés en excédant de recette transporté successivement, d'exercice en exercice, par les lois de règlement. Voir page 491.*)			
Découvert du budget de l'exercice 1860		119,008,884 37	
——— de l'exercice 1861		164,903,163 93	
——— de l'exercice 1862		34,953,625 98	
——— de l'exercice 1863		22,131,099 90	
——— de l'exercice 1864		51,765,610 71	
Résultat des stipulations financières du traité de Zurich avec l'Autriche et le Piémont.... (A)		39,880,055 64	
		746,290,172 10	
A DÉDUIRE :			
Produit de la consolidation en rentes 3 p. o/o de fonds disponibles de la dotation de l'armée (Loi du 19 juin 1857.)	115,947,704f 32c		
——— de l'augmcn du capital de la Banque de France..	100,000,000 00		
Montant de quatre annuités remboursées à la Banque de France sur son prêt de 75 millions	20,000,000 00		
Produit net de la soulte provenant de la conversion des rentes..... (B)	157,715,003 40		
Recouvrements sur l'emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	299,791,722 54		
Portion de l'excédant de recette de 1865 qui n'est point attribuée au budget extraordinaire de 1866	9,737,530 02		
		703,191,960 28	43,098,211 82
TOTAL des découverts du Trésor sur les budgets réglés définitivement			698,514,226 41
TOTAL égal au Passif			1,017,929,507 00

(A) Ce découvert s'atténuera ultérieurement des 5 millions à la charge de l'Italie substituée à l'Autriche dans l'indemnité aux dotataires du Mont-de-Venise.
(B) Cette ressource devra s'accroître de 107,887 fr. 21 cent. restant à recouvrer au 1er janvier 1868. (Voir page 599.)

PASSIF.

DETTE FLOTTANTE DU TRÉSOR.

Effets à payer	Bons du Trésor remis à divers	75,697,111f 85c	165,705,721f 42c	912,206,186f 57c
	——— à la Banque de France	60,000,000 00		
	Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même	18,271,050 00		
	Effets divers	11,737,559 57		
Créances passives	Communes et établissements publics	210,508,822 13	628,648,050 73	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine	5,345,000 00		
	Caisse des invalides de la marine	3,638,094 97		
	Caisse des dépôts et consignations s/c courant	97,125,569 85		
	——— s/c de fonds des caisses d'épargne	178,426,356 15		
	——— s/c de fonds de la dotation de l'armée	14,438,298 14		
	Crédit foncier de France	82,200,000 00		
	Compagnies de chemins de fer r/c courant	4,179,188 88		
	Correspondants divers	32,786,720 61		
Avances diverses comptables.	Trésoriers payeurs généraux	117,441,643 39	117,852,414 42	
	Divers comptables	410,771 03		

BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.

		EXCÉDANTS de recette.	EXCÉDANTS de dépense.		
Budgets — 1867.	Budget ordinaire	291,359,657f 37c	"		
	——— sur ressources spéciales	58,595,575 18	"		
	——— extraordinaire	"	211,459,604f 75c		
Budgets — 1868.	Budget ordinaire	"	10,209,892 38		
	——— sur ressources spéciales	4,652,815 43	"		
	——— extraordinaire	"	70,812 00		
		354,608,047 98	221,740,309 13		
RESTE en excédant de recette sur le service des budgets		132,867,738f 85c		132,867,738 85	
Services spéciaux	Cautionnements en numéraire	69,023,111f 64c	"		105,723,320 43
	Service départemental. (Produits éventuels.)	6,288,861 05	"		
	Services locaux et provinciaux de l'Algérie	1,411,465 13	"		
	Service local des colonies	3,964,589 03	"		
	Caisse d'amortissement	1,949,473 54	"		
	Avance pour le service de l'emprunt grec	"	27,584,271f 31c		
	Avances à diverses compagnies de paquebots	"	27,348,250 10		
	Avance pour l'emprunt de la famille d'Orléans	"	16,322,691 81		
	Prêts à l'industrie	"	28,869,768 94		
	Rachat des offices des courtiers de marchandises	"	10,668,451 15		
	Fonds de concours pour l'exécution de travaux publics	1,027,785 40	"		
	Dotations sur le produit d'aliénations de bois	"	2,950,739 17		
	Produits extraordinaires des forêts de l'État affectés à divers services	1,463,274 74	"		
	Fonds spécial pour travaux contre les inondations	1,228,063 28	"		
	Fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre	111,923 95	"		
	Indemnité de guerre versée par la Cochinchine	33,579 25	"		
	Produit de prises sur l'ennemi en Algérie	97,627 05	"		
		86,599,754 06	113,744,172 48		
RESTE en excédant de dépense sur les services spéciaux		27,144,418f 42c		27,144,418 42	
TOTAL du Passif					1,017,929,507 00

NOTA. Il résulte du tableau ci-dessus (2e partie — Passif) que le Trésor a reçu, pour les diverses causes y énoncées, la somme totale de..... 1,017,929,507f 00c
et du même tableau (1re partie — Actif) qu'il a fait de cette somme l'emploi ci-après :
Découverts du Trésor..... 698,514,226f 41c
Avances pour divers services, qui ont produit des créances actives..... 8,092,817 46
706,607,043 87
DIFFÉRENCE..... 311,322,463 13
Cette différence est représentée par les encaisses des comptables, le c/ courant à la Banque et les valeurs de portefeuille. (Voir à l'Actif.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1ER JANVIER 1868.

Développement, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1867, et de la situation de cette Dette au 1er janvier 1868.

NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.		DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1867.	RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1867. Augmentations.	Diminutions.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1868. Créances passibles d'intérêts.	Créances sans intérêts.
Effets à payer	Bons du Trésor remis à divers	132,[illegible]	"	48,248,297f 85c	(A) 72,038,214f 20c	(A) 2,620,567f 90c
	——— remis à la Banque de France	60,[illegible]	"	"	"	60,000,000 00
	Bons en garantie de l'avance faite à l'État pour la construction du canal des houillères de la Sarre. (Coupons.)	1,[illegible]	"	56.045 30	1,038,329 75	"
	Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même	16,[illegible]	1,704,360f 00c	"	"	18,271,050 00
	Obligations trentenaires du Trésor	[illegible]	134,500 00	"	"	345,500 00
	Mandats du caissier payeur central du Trésor sur les trésoriers payeurs généraux	[illegible]	"	14,142 85	"	89,890 94
	Traites tirées sur le Trésor par les trésoriers payeurs généraux et autres correspondants	8,[illegible]	2,904,374 84	"	"	10,783,901 25
	Mandats des trésoriers payeurs généraux sur leurs collègues	[illegible]	"	114.599 28	"	"
	——— des payeurs des armées et des trésoriers payeurs en Algérie	1,[illegible]	"	797,186 23	"	454,809 00
	——— des trésoriers payeurs des colonies et de leurs préposés	[illegible]	"	79,340 70	"	63,458 38
		210,[illegible]	4,133,234 84	49,309,612 21	73,076,543 95	92,629,177 47
			Augmentation : 45,176,377f 37c		165,705,721f 42c	
Comptes courants et fonds en dépôt.	Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au Trésor	235,[illegible]	"	45,445,462 09	210,508,822 13	"
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés	6,[illegible]	"	1,444,000 00	"	5,345,000 00
	Caisse des invalides de la marine	3,[illegible]	"	101,589 04	2,138,094 97	1,500,000 00
	——— des dépôts et consignations *s/c* courant	99,[illegible]	"	2,474,883 42	97,125,569 85	"
	——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne non employés	141,[illegible]	36,520,058 88	"	178,426,356 15	"
	——— de la dotation de l'armée	9,[illegible]	5,011,168 26	"	14,438,298 14	"
	Crédit foncier de France	49,[illegible]	33,200,000 00	"	82,200,000 00	"
	Compagnies de chemins de fer *r/c* courant	4,[illegible]	"	284,354 63	4,179,188 88	"
	Imprimerie impériale	[illegible]	"	187,217 08	"	332,035 55
	Chancelleries consulaires *r/c* de fonds commun	[illegible]	"	110,910 35	"	75,395 74
	Divers *r/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	4,[illegible]	663,626 60	"	"	5,496,677 24
	Divers établissements *r/c* chez les trésoriers payeurs généraux	[illegible]	187,270 07	"	"	538,072 44
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie et aux colonies	A DÉD. [illegible]	"	145,914 36	"	à déd.te 776,845 63
	Légion d'honneur *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie	[illegible]	11,865 16	"	"	38,178 60
	——— *s/c* chez les trésoriers payeurs des colonies	[illegible]	"	19,014 66	"	30,878 91
	Caisse des employés et artisans	[illegible]	4,116 15	"	13,332 53	"
	Tontine du Pacte social	[illegible]	1,324 23	"	3,099 62	"
	——— d'épargnes	11,[illegible]	"	18,922 22	91,456 70	"
	Divers établissements *r/c* de placement de fonds sans intérêt	[illegible]	"	1,864 51	"	97,136 59
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	[illegible]	686 41	"	54,422 74	"
	Fonds à rembourser à divers	5,[illegible]	"	2,713,129 04	2,603,928 71	"
	Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects	6,[illegible]	"	664,257 36	"	5,540,489 52
	Divers correspondants	27,[illegible]	"	9,033,310 05	"	18,648,461 35
		615,[illegible]	75,540,115 76	62,644,828 81	591,782,570 42	36,865,480 31
			Augmentation : 12,895,286f 95c		628,648,050f 73c	
Fonds particuliers des comptables.	Trésoriers payeurs généraux. (Voir le développement à la page 552.)	63,[illegible]	55,093,771 40	"	117,441,643 39	"
	Receveurs des revenus indirects	[illegible]	383,040 46	"	"	390,641 99
	Payeurs des armées	[illegible]	"	101 00	"	"
	Comptables en Algérie	[illegible]	1,555 72	"	"	1,790 95
	Trésoriers payeurs des colonies	[illegible]	15.843 87	"	"	18,338 09
		63,[illegible]	55,494,211 45	101 00	117,441,643 39	410,771 03
			Augmentation : 55,494,110f 45c		117,852,414f 42c	
RÉCAPITULATION.						
Effets à payer		210,[illegible]	4,133,234 84	49,309,612 21	73,076,543 95	92,629,177 47
Comptes courants et fonds en dépôt		615,[illegible]	75,540,115 76	62,644,828 81	591,782,570 42	36,865,480 31
Fonds particuliers des comptables		63,[illegible]	55,494,211 45	101 00	117,441,643 39	410,771 03
		888,[illegible]	135,197,562 05	111,954,542 02	782,300,757 76	129,905,428 81
			Augmentation : 23,213,020f 03c		912,206,186f 57c	

OBSERVATIONS.		
(A) Bons du Trésor remis à divers.	Pour prêts à l'industrie	28,869,768f 94c
	Autres bons (capital)	42,065,629 31
	Intérêts des bons	1,164,817 95
	Bons échus (capital et intérêts).	2,620,567 00
		74,658,782 10

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1868.

Développement sur les Avances des Trésoriers payeurs généraux.

Fonds particuliers des trésoriers payeurs généraux					152,265,503f 85c
A déduire :					
1° Fonds dus aux trésoriers payeurs généraux par leurs correspondants administratifs et qu'ils n'ont pas encore mis à la disposition du Trésor. (Voir page 537, § 1er.)				1,533,624f 46c	
2° Fonds que les trésoriers payeurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du Trésor, et qui forment le montant des valeurs de caisse et de portefeuille appartenant à ces comptables, savoir :					
Numéraire			16,876,115f 23c		
Valeurs de portefeuille.	Effets déposés à la Banque	694,157f 14c			
	—— sur Paris	555,091 05			
	—— sur diverses places	1,217,078 72			
	—— en souffrance	46,715 30			34,823,860 46
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État en souffrance	622,887 00	16,414,120 77		
	Obligations des acquéreurs de bois de l'État en souffrance	2,014 00			
	Traites de coupes ordinaires de bois des communes et établissements publics	4,672,094 74			
	Traites de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics	8,604,082 82			
	TOTAL		33,290,236 00	33,290,236 00	
RESTE pour les fonds que les trésoriers payeurs généraux ont mis à la disposition du Trésor, et dont ils sont en avance au 1er janvier 1868					117,441,643 39

NOTA. Le tableau qui précède fait connaître l'augmentation que les avances des trésoriers payeurs généraux ont éprouvée pendant l'année 1867, et l'on trouve dans un autre tableau, pages 212 et 213, le développement des payements et des recettes qui ont produit cette augmentation.

RÉSUMÉ

DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES

DU 1ER JANVIER 1841 AU 1ER JANVIER 1868.

NOTE

SUR

LE RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES

DU 1er JANVIER 1841 AU 1er JANVIER 1868.

Il a paru utile de continuer de faire suivre l'exposé de la Situation générale de l'Administration des finances à l'époque du 1er janvier 1868 d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite les quatre principaux termes de la situation semblable publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1841. Les mêmes résultats touchant les dix années de 1831 à 1841 ont été publiés pour la dernière fois dans le compte de 1863.

Ce travail, qui est établi à l'instar de celui que l'on trouve pages 473 à 513 sur les Budgets, se compose des six tableaux suivants :

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public ;

Développements...
- *Actif du Trésor ;*
- *Découverts et Avances du Trésor ;*
- *Dette flottante du Trésor ;*
- *Passif du Trésor sur les Budgets et les services spéciaux ;*

Tableau résumé des Causes *et de la* Composition *de la Dette flottante du Trésor.*

Les résultats de ce travail d'ensemble sont extraits des comptes généraux de l'Administration des finances depuis 1840, en modifiant, comme on le dit page 520 du présent compte, la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, de manière à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public. Ces modifications s'appliquent aux avances des trésoriers payeurs généraux, exprimées par la combinaison de leur encaisse avec leurs fonds particuliers et le solde du compte de leurs correspondants; à la compensation qui doit s'établir entre les divers termes de la gestion des directeurs des monnaies pour obtenir la situation du Trésor sur cette partie de son service; à des créances constatées par voie administrative pour des ressources extraordinaires attribuées aux budgets de différents exercices, mais dont l'effet, au point de vue de trésorerie, ne s'est réellement manifesté dans la situation desdits budgets qu'à l'époque du recouvrement matériel de ces moyens extraordinaires; à des dépenses considérées dans l'origine comme des avances du Trésor, et qui sont venues ensuite s'ajouter aux charges des budgets; et enfin à quelques articles de l'actif et du passif qui se compensent au point de vue de la situation du Trésor.

En établissant une moyenne pour les 28 années écoulées depuis 1840 jusqu'au 1er janvier 1868, et ainsi que le fait connaître l'un des tableaux placés à la suite de la présente Note, *les Causes* et *la Composition* de la dette flottante du Trésor se résument comme on va l'établir :

1° CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets	635,751,936f 40c
Insuffisance de l'excédant de recette des budgets en cours d'exécution et des services spéciaux suivis en dehors des budgets, comparativement à la réserve habituelle de caisse et aux créances actives du Trésor. (Voir, page 564, le développement spécial dont ce résultat est l'objet.)	67,420,522 02
TOTAL des besoins de trésorerie qui ont été à couvrir par la dette flottante (en moyenne, pour les 28 années)	703,172,458 42

2° COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Bons du Trésor	195,189,902 69
Effets divers à payer, fonds en dépôt et comptes courants	453,336,967 46
Avances des trésoriers payeurs généraux	54,645,588 27
MONTANT de la dette flottante (en moyenne, pour les 28 années)	703,172,458 42

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES,

DU 1er JANVIER 1841 AU 1er JANVIER 1868.

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ACTIF (encaisse des comptables; fonds en dépôt à la Banque de France; créances actives).	DÉCOUVERTS ET AVANCES du Trésor.	TOTAL ÉGAL au passif.	PASSIF.		
				DETTE FLOTTANTE du Trésor.	BUDGETS et services spéciaux	TOTAL du passif.
1er janvier 1841.....	215,797,902f 17c	256,028,249f 62c	471,826,151f 79c	261,027,340f 20c	210,798,811f 59c	471,826,151f 79c
—— 1842.....	219,840,854 67	394,038,579 26	613,879,433 93	417,739,349 14	196,140,084 79	613,879,433 93
—— 1843.....	266,899,789 29	326,926,950 99	593,826,740 28	456,487,964 61	137,338,775 67	593,826,740 28
—— 1844.....	225,493,690 03	400,893,578 77	626,387,268 80	518,664,708 52	107,722,560 28	626,387,268 80
—— 1845.....	265,085,172 93	498,916,445 27	764,001,618 20	604,898,146 16	159,103,472 04	764,001,618 20
—— 1846.....	252,362,727 58	398,220,789 56	650,583,517 14	428,461,618 78	222,121,898 36	650,583,517 14
—— 1847.....	219,404,969 20	487,291,712 57	706,696,681 77	458,377,663 91	248,319,017 86	706,696,681 77
—— 1848.....	214,946,222 75	580,044,176 26	794,990,399 01	630,793,609 63	164,196,789 38	794,990,399 01
—— 1849.....	267,956,732 63	227,656,361 47	495,613,094 10	318,163,501 46	177,449,592 64	495,613,094 10
—— 1850.....	294,217,358 20	321,627,619 11	615,844,977 31	539,613,717 60	76,231,259 71	615,844,977 31
—— 1851.....	269,195,303 09	508,776,935 01	777,972,238 10	592,406,316 30	185,565,921 80	777,972,238 10
—— 1852.....	191,828,083 41	551,123,763 52	742,951,846 93	614,980,561 33	127,971,285 60	742,951,846 93
—— 1853.....	376,685,304 68	651,893,142 72	1,028,578,447 40	802,164,379 11	226,414,068 29	1,028,578,447 40
—— 1854.....	297,513,896 96	756,198,709 65	1,053,712,606 61	754,714,328 27	298,998,278 34	1,053,712,606 65
—— 1855.....	235,975,692 20	779,443,310 50	1,015,419,002 70	881,849,378 03	133,569,624 67	1,015,419,002 70
—— 1856.....	261,875,066 39	965,511,449 06	1,227,386,515 45	785,568,093 37	441,818,422 08	1,227,386,515 45
—— 1857.....	272,220,327 89	965,532,753 73	1,237,753,081 62	895,821,624 79	341,931,456 83	1,237,753,081 62
—— 1858.....	271,952,445 69	908,566,874 11	1,180,519,319 80	860,784.906 14	319,734,413 66	1,180,519,319 80
—— 1859.....	307,393,336 50	866,574,841 32	1,173,968,177 82	847,119,141 52	326,849,036 30	1,173,968,177 82
—— 1860.....	724,169,265 84	739,608,691 85	1,463,777,957 69	921,694,274 47	542,083,683 22	1,463,777,957 69
—— 1861.....	584,188,292 14	734,611,987 05	1,318,800,279 19	810,589,542 28	508,210,736 91	1,318,800,279 19
—— 1862.....	444,762,241 27	848,623,010 17	1,293,385,251 44	937,523,379 33	355,861,872 11	1,293,385,251 44
—— 1863.....	321,153,202 60	923,213,923 77	1,244,367,126 37	883,448,772 97	360,918,353 40	1,244,367,126 37
—— 1864.....	322,703,347 17	931,673,730 64	1,254,377,077 81	1,037,715,666 49	216,661,411 32	1,254,377,077 81
—— 1865.....	313,755,650 88	671,433,050 56	985,188,701 44	839.500,054 98	145,688,646 46	985,188,701 44
—— 1866.....	342,725,201 13	708,960,007 41	1,051,685,208 54	787,521,443 42	264,163,765 12	1,051,685,208 54
—— 1867.....	449,036,251 62	699,149,348 79	1,148,185,600 41	888,993,166 54	259,192,433 87	1,148,185,600 41
—— 1868.....	319,415,280 59	698,514,226 41	1,017,929,507 00	912,206,186 57	105,723,320 43	1,017,929,507 00

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1ER JANVIER 1841 AU 1ER JANVIER 1868.

Développement de l'Actif du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE. CAISSIER PAYEUR CENTRAL DU TRÉSOR PUBLIC. Numéraire au Trésor.	Numéraire à la Banque de France.	Portefeuille.	COMPTABLES extérieurs.	CRÉANCES à RECOUVRER.	TOTAL DE L'ACTIF du Trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1841	3,284,243 00	106,453,775 46	48,920,935 17	48,623,534 95	8,506,413 50	215,797,[illegible]
1842	2,648,798 90	100,729,613 21	55,433,585 45	53,249,813 99	7,779,043 12	219,840,[illegible]
1843	2,789,786 26	133,741,142 74	57,323,462 45	64,057,518 86	8,987,878 98	266,899,[illegible]
1844	3,437,323 03	109,078,106 45	51,729,776 88	51,592,923 00	9,655,560 67	225,493,[illegible]
1845	3,982,756 04	135,837,720 19	50,762,171 91	66,147,809 75	8,354,714 14	265,085,[illegible]
1846	22,165,176 46	90,945,944 21	63,597,880 30	66,204,127 95	9,449,598 72	252,362,[illegible]
1847	6,186,225 34	50,069,730 38	64,112,498 19	87,368,181 51	11,668,333 78	219,404,[illegible]
1848	7,695,300 19	62,746,910 44	55,651,517 76	76,841,436 13	12,011,058 23	214,946,[illegible]
1849	8,366,410 58	19,664,119 51	155,173,468 41	69,348,881 04	15,403,853 09	267,956,[illegible]
1850	7,739,483 34	71,739,747 67	131,069,973 64	67,799,231 13	15,868,922 42	294,217,[illegible]
1851	7,101,751 41	79,721,220 75	122,308,685 37	46,731,723 86	13,331,921 70	[illegible],195,[illegible]
1852	5,474,423 46	53,791,394 51	74,089,512 96	43,260,554 02	15,212,198 46	191,828,[illegible]
1853	4,078,346 66	145,695,309 90	163,741,077 10	48,117,023 68	15,053,547 34	376,685,[illegible]
1854	3,523,081 59	52,451,266 31	178,601,637 44	48,227,345 12	14,710,566 50	297,513,[illegible]
1855	3,590,750 32	29,435,891 77	121,160,748 40	66,096,465 82	15,691,835 89	235,975,[illegible]
1856	3,364,703 41	28,714,602 10	107,553,456 67	108,889,702 69	13,352,601 52	261,875,[illegible]
1857	4,793,695 72	82,760,497 70	106,007,452 65	65,586,355 67	13,072,326 15	272,220,[illegible]
1858	6,062,143 08	50,408,328 65	105,957,914 93	96,557,849 22	12,966,209 81	271,952,[illegible]
1859	10,779,189 97	91,702,769 91	94,343,701 69	97,793,697 78	12,773,977 15	307,303,[illegible]
1860	6,008,995 80	296,977,051 64	260,419,159 90	127,967,385 11	32,796,673 39	724,169,[illegible]
1861	11,327,594 73	107,037,044 89	254,535,492 96	137,420,334 20	73,867,825 36	584,188,[illegible]
1862	7,538,643 90	76,960,597 49	134,555,376 45	111,639,843 13	114,067,780 30	444,762,[illegible]
1863	15,925,987 40	66,077,751 15	102,263,637 97	125,304,190 18	11,581,635 90	321,153,[illegible]
1864	4,034,943 74	35,008,452 75	86,683,382 38	184,239,985 44	12,736,582 86	322,703,[illegible]
1865	11,575,978 60	96,242,612 80	62,728,520 81	130,448,098 06	12,760,440 61	313,755,[illegible]
1866	9,327,154 96	78,643,375 34	108,385,825 38	135,297,530 15	11,071,315 30	342,725,[illegible]
1867	32,273,965 61	184,851,714 11	100,271,379 32	121,632,496 24	10,006,696 34	449,036,[illegible]
1868	5,745,654 05	95,687,383 76	95,574,215 73	114,315,209 59	8,092,817 46	319,415,[illegible]

Développement des Découverts et Avances du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ANCIENS DÉCOUVERTS à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée.	EXCÉDANTS TEMPORAIRES de dépenses sur le service ordinaire des budgets.	DÉCOUVERTS À L'EXTINCTION desquels la loi a affecté les fonds disponibles de l'amortissement.	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR DIVERSES LOIS. Loi du 27 juin 1833.	Loi du 17 mai 1837.	Loi du 25 juin 1841.	Loi du 11 juin 1842.	TOTAL des DÉCOUVERTS et avances du Trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1841	256,028,249 62	"	"	"	"	"	"	256,028,249 62
1842	256,029,049 62	"	138,009,529 64	"	"	"	"	394,038,579 26
1843	256,034,249 62	"	70,892,701 37	"	"	"	"	326,926,950 99
1844	256,034,249 62	"	128,323,958 01	"	"	15,167,279 86	1,368,091 28	400,893,578 77
1845	256,034,832 62	"	95,644,356 52	"	"	84,957,416 56	62,279,839 57	498,916,445 27
1846	256,039,934 57	"	20,708,473 75	"	"	"	121,472,381 24	398,220,789 56
1847	256,039,934 57	"	"	"	"	"	231,251,778 00	487,291,712 57
1848	256,039,934 57	"	"	"	"	"	324,004,241 69	580,044,176 26
1849	.....			227,656,361f 47c				227,656,361 47
1850	.....			321,627,619 11				321,627,619 11
1851	.....			508,776,935 01				508,776,935 01
1852	.....			551,123,763 52				551,123,763 52
1853	.....			651,893,142 72				651,893,142 72
1854	.....			756,198,709 65				756,198,709 65
1855	.....			779,443,310 50				779,443,310 50
1856	.....			965,511,449 00				965,511,449 00
1857	.....			965,532,753 73				955,532,753 73
1858	.....			908,566,874 11				908,566,874 11
1859	.....			866,574,841 32				866,574,741 32
1860	.....			739,608,691 85				739,608,691 85
1861	.....			734,611,987 05				734,611,987 05
1862	.....			848,623,010 17				848,623,010 17
1863	.....			923,213,923 77				423,213,923 77
1864	.....			931,673,730 64				931,673,730 64
1865	.....			671,433,050 56				671,433,050 56
1866	.....			708,960,007 41				708,960,007 41
1867	.....			699,149,348 79				699,149,348 79
1868	.....			698,514,226 41				698,514,226 41

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU 1er JANVIER 1841 AU 1er JANVIER 1868.

Développement de la dette flottante du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles les situations sont arrêtées.	EFFETS A PAYER. — BONS DU TRÉSOR — remis à la Banque de France.	remis à la caisse des dépôts et consignations.	remis à divers.	TOTAL des bons du Trésor.	TRAITES du caissier payeur central du Trésor.	EFFETS divers.	BANQUE de France.	FONDS EN DÉPÔT ET COMPTES COURANTS. — CORPS de troupes de la guerre et de la marine.	CAISSES d'épargne et de prévoyance.	CAISSE des dépôts et consignations s/c de fonds des caisses d'épargne.	CAISSE des dépôts et consignations s/c courant.	CRÉDIT FONCIER de France.	CAISSE de la dotation de l'armée.	DIVERS correspondants.	AVANCES DES COMPTABLES. — TRÉSORIERS PAYEURS généraux.	DIVERS comptables.	TOTAL DE LA DETTE flottante du Trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1841.	"	10,962,000 00	31,059,242 50	42,021,242 50	14,116,319 78	10,434,714 83	"	191,173,452 20	"	"	7,139,189 37	"	"	22,133,367 25	37,339,855 27	56,225 22	261,027,340 20
1842.	"	10,962,000 00	112,718,710 32	123,680,710 32	17,175,534 97	11,516,585 66	"	128,977,252 20	"	31,188,000 00	25,783,713 13	"	"	21,838,617 60	54,081,225 10	81,451 28	417,739,349 14
1843.	"	10,962,090 00	88,885,044 90	99,847,044 90	20,170,059 57	9,881,100 32	"	131,971,252 20	"	85,891,544 76	22,179,207 10	"	"	18,206,180 05	59,281,176 48	69,487 47	456,487,964 61
1844.	"	10,962,000 00	127,211,322 35	138,173,322 35	22,552,062 68	8,430,498 73	"	134,977,252 20	"	139,431,639 43	12,269,876 76	"	"	20,237,533 65	34,629,055 27	34,388 32	518,664,708 52
1845.	"	"	162,487,383 65	162,487,383 65	33,201,870 80	8,215,039 39	"	136,758,252 20	"	186,049,659 72	11,898,792 29	"	"	21,310,467 05	35,962,446 79	109,005 70	604,898,146 16
1846.	"	"	60,442,224 10	60,442,224 10	31,988,029 23	6,164,808 60	"	140,567,252 20	"	112,996,735 63	12,874,587 29	"	"	19,610,097 34	30,297,518 36	52,435 42	428,641,618 78
1847.	"	"	55,319,991 00	55,319,991 00	34,071,859 60	7,074,892 66	"	143,357,252 20	"	120,548,805 05	26,561,723 14	"	"	20,423,869 18	37,220,358 86	107,024 40	458,377,663 91
1848.	"	"	284,044,135 55	284,044,135 55	37,922,433 48	5,423,978 26	"	153,252,252 20	"	72,203,742 00	30,690,783 35	"	"	21,086,033 18	50,307,608 75	38,120 40	630,793,609 63
1849.	50,000,000 00	"	18,335,547 12	68,335,547 12	32,583,545 56	4,310,145 13	50,000,000 00	85,379,152 20	"	10,976,338 97	28,769,599 35	"	"	13,706,753 31	19,706,067 70	280,019 40	318,163,501 46
1850.	50,500,000 00	"	110,087,480 20	160,587,480 20	35,089,711 96	7,148,987 66	50,000,000 00	100,305,152 20	"	68,284,400 35	39,321,686 24	"	"	22,950,822 27	44,549,306 67	949,299 74	539,613,717 60
1851.	50,500,000 00	"	114,665,883 21	165,165,883 21	20,688,682 30	8,254,447 50	50,000,000 00	111,358,752 20	"	126,756,090 89	27,415,538 87	"	"	22,960,822 14	55,099,757 27	898,396 94	592,406,316 30
1852.	50,500,000 00	"	76,695,993 52	127,195,993 52	17,692,878 06	5,434,674 63	75,000,000 00	105,796,752 20	"	163,125,158 87	34,922,256 53	"	"	22,065,975 90	44,731,379 20	1,158,051 96	614,980,561 33
1853.	75,000,000 00	"	130,125,721 00	205,125,721 00	7,358,537 20	12,426,140 69	"	104,105,752 29	"	182,165,499 53	41,751,656 66	2,128,000 00	"	117,623,096 37	55,303,291 49	1,145,056 20	802,164,379 11
1854.	70,000,000 00	"	142,505,753 05	212,505,753 05	16,609,591 91	6,129,625 81	"	130,500,752 20	"	221,266,673 21	24,826,887 31	1,190,813 41	"	77,036,023 00	56,516,534 10	647,200 97	754,714,328 27
1855.	95,000,000 00	"	259,660,206 95	348,660,206 95	23,909,090 65	9,333,294 57	"	136,251,152 20	"	181,335,574 57	43,888,725 99	4,900,415 31	"	57,102,949 01	72,925,499 89	621,933 96	881,849,378 03
1856.	100,000,000 00	"	168,503,540 20	268,503,540 20	53,414,574 26	9,181,683 24	"	143,347,152 20	"	180,829,303 50	11,975,604 10	754,532 03	"	59,716,977 12	52,265,809 47	709,752 12	785,568,093 37
1857.	95,000,000 00	"	248,033,294 90	343,033,294 90	22,922,363 81	20,486,702 96	"	157,347,652 20	"	181,638,586 56	10,948,626 22	4,534,069 57	"	59,918,830 16	48,782,636 54	1,297,255 01	895,821,624 79
1858.	50,000,000 00	"	311,412,664 70	361,412,664 70	21,779,300 00	5,454,206 61	"	150,784,000 00	"	184,315,734 20	5,354,083 52	8,811,567 32	39,222,270 01	59,599,609 53	51,800,744 48	845,906 71	860,784,906 14
1859.	45,000,000 00	"	195,890,199 92	240,390,199 92	13,091,350 00	6,454,194 72	"	160,520,000 00	"	182,030,024 62	34,401,382 45	31,609,791 68	5,848,104 75	63,385,621 64	93,376,004 45	909,060 97	847,119,141 52
1860.	65,000,000 00	"	141,131,303 27	206,131,303 27	29,934,750 00	29,308,442 02	"	180,435,000 00	"	197,954,950 96	26,188,279 08	39,400,000 00	7,248,095 64	89,404,863 55	89,485,406 35	973,325 57	921,694,274 47
1861.	35,000,000 00	"	74,454,758 95	109,454,758 95	24,968,591 80	8,688,736 05	"	241,877,000 00	"	153,851,624 26	62,483,402 86	53,600,000 00	27,735,488 86	74,047,604 75	63,663,762 22	576,701 68	810,589,542 28
1862.	30,000,000 00	"	264,565,174 50	294,565,174 50	24,429,400 00	11,697,527 40	"	296,543,500 00	"	210,905,668 35	31,589,869 06	25,300,000 00	12,934,369 47	67,843,519 98	50,299,698 42	791,239 48	937,523,379 33
1863.	60,000,000 00	"	192,965,512 35	252,965,512 35	52,753,991 25	17,400,424 15	"	233,159,000 00	"	104,656,256 02	26,738,580 32	23,700,000 00	8,126,595 50	90,412,695 35	66,595,736 12	972,409 85	883,448,772 97
1864.	60,000,000 00	"	320,671,331 56	380,671,331 56	108,159,050 00	12,030,369 62	"	208,561,000 00	"	141,409,123 91	12,926,478 70	25,905,074 40	17,156,784 46	77,475,120 50	29,706,073 77	735,664 85	1,037,715,666 49
1865.	60,000,000 00	"	218,866,353 20	278,866,353 20	20,855,800 00	14,965,562 29	"	194,000,000 00	"	143,674,777 65	29,284,467 71	32,200,000 00	19,322,962 75	52,765,974 79	44,651,483 37	720,644 78	839,500,054 98
1866.	60,000,000 00	"	96,626,310 65	156,626,310 65	31,833,450 00	8,529,191 55	"	237,765,000 00	"	115,597,155 29	78,544,912 54	44,125,000 00	4,486,880 92	45,657,746 98	56,841,585 98	223,810 46	787,521,443 42
1867.	60,000,000 00	"	122,907,079 95	182,907,079 95	16,566,690 00	11,408,328 84	"	255,089,000 00	"	141 906,297 27	99,600,453 27	49,000,000 00	9,427,129 88	53,075,599 14	62,347,871 99	10,431 98	888,993,166 54
1868.	60,000,000 00	"	75,697,111 85	135,697,111 85	18,271,050 00	11,737,559 57	"	210,345,000 00	"	178,426,356 15	97,125,569 85	82,200,000 00	14,438,298 14	40,604,004 46	117,441,643 39	410,771 03	912,206,186 57

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU 1er JANVIER 1841 AU 1er JANVIER 1868.

Développement du Passif du Trésor sur les Budgets et les Services spéciaux.

Époques auxquelles les situations sont arrêtées.	BUDGETS. Service ordinaire.	BUDGETS. Service des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	SERVICES SPÉCIAUX. Service des cautionnements.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédants de recette.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédants de dépense.	SERVICES en liquidation. Excédants de recette.	SERVICES en liquidation. Excédants de dépense.	Avance pour l'emprunt grec. (Excédants de dépense.)	Excédant de l'actif du Trésor sur les budgets et les services spéciaux.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Au 1er janvier 1841.	204,609,385 55	"	14,484,338 31	1,197,238 15	"	"	6,794,438 88	2,697,711 54	210,700
1842.	151,252,579 57	32,831,757 71	13,551,270 09	2,285,068 43	"	"	1,037,579 78	2,743,011 23	196,1[illegible]
1843.	64,401,122 90	53,536,104 79	13,705,528 80	8,013,431 75	"	437,047 54	"	2,755,060 11	137,3[illegible]
1844.	91,622,897 56	"	13,406,469 39	5,313,619 43	"	839,804 94	"	3,460,231 04	107,72[illegible]
1845.	147,680,007 48	"	16,353,378 98	"	749,697 21	"	"	4,180,217 21	159,1[illegible]
1846.	138,741,970 58	58,370,479 43	17,042,063 93	13,202,009 29	"	"	"	5,234,624 87	222,1[illegible]
1847.	150,745,073 95	75,787,852 06	17,188,113 15	10,918,616 74	"	"	"	6,320,638 04	248,3[illegible]
1848.	98,500,257 52	45,393,159 28	17,587,724 31	10,255,257 63	"	"	"	7,539,609 36	164,1[illegible]
1849.	57,238,117f 61c		19,773,115 76	106,528,029 88	"	2,602,267 74	"	8,691,938 35	177,4[illegible]
1850.	"		16,230,488 35	68,809,930 25	"	924,924 26	"	9,734,003 15	76,2[illegible]
1851.	101,836,886 33		20,474,817 45	75,157,697 95	"	"	1,127,540 72	10,775,939 21	185,3[illegible]
1852.	45,239,029 28		22,643,716 42	73,916,618 57	"	"	2,052,111 24	11,775,967 43	127,5[illegible]
1853.	138,654,641 93		28,644,506 01	73,995,177 18	"	"	2,059,541 44	12,820,715 39	226,4[illegible]
1854.	157,571,077 57		30,147,880 99	127,165,372 41	"	"	2,059,541 44	13,826,511 19	298,3[illegible]
1855.	42,625,174 12		32,745,541 84	75,147,209 24	"	"	2,059,541 44	14,888,759 09	133,3[illegible]
1856.	388,079,771 80		34,721,571 14	36,972,523 20	"	"	2,059,541 44	15,895,902 62	441,3[illegible]
1857.	324,393,377 80		36,532,714 36	48,889 70	"	"	2,059,541 44	16,983,983 59	341,[illegible]
1858.	266,449,366 55		36,259,509 33	35,046,860 12	"	"	"	18,021,322 34	316,[illegible]
1859.	286,187,392 09		38,864,404 76	20,909,326 59	"	"	"	19,112,087 14	326,[illegible]
1860.	319,097,609 27		39,827,018 82	263,317,491 07	"	"	"	20,158,435 94	543,[illegible]
1861.	264,770,713 76		42,481,181 12	222,140,612 37	"	"	"	21,181,770 34	508,[illegible]
1862.	161,072,838 07		46,136,357 00	170,497,441 15	"	"	"	21,844,764 11	355,[illegible]
1863.	297,141,347 75		50,982,783 21	35,714,263 35	"	"	"	22,920,040 91	360,[illegible]
1864.	238,836,439 81		64,363,636 59	"	62,581,388 97	"	"	23,957,276 11	216,[illegible]
1865.	177,770,078 29		68,477,201 67	"	75,540,083 79	"	"	25,018,549 71	145,[illegible]
1866.	286,748,461 33		71,250,933 54	"	67,949,838 44	"	"	25,835,791 31	264,[illegible]
1867.	270,277,437 34		77,568,503 10	"	61,965,171 26	"	"	26,688,335 31	230,[illegible]
1868.	132,867,738 85		69,023,111 64	"	68,583,258 75	"	"	27,584,271 31	165,[illegible]

Tableau résumé des Causes et de la Composition de la Dette flottante du Trésor.

Époques auxquelles les situations sont arrêtées.	Causes de la dette flottante. Découverts et avances du Trésor.	Différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et des services spéciaux. (Voir le développement spécial, à la page suivante.) Excédant de l'actif du Trésor. — À AJOUTER.	Différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et des services spéciaux. Excédant des budgets et des services spéciaux. — À DÉDUIRE.	Total des besoins de trésorerie à couvrir par la dette flottante.	Composition de la dette flottante. Bons du Trésor.	Effets divers à payer, fonds en dépôt et comptes courants.	Avances des trésoriers payeurs généraux et de divers comptables.	Montant de la dette flottante.
Au 1er janvier 1841.	256,028,249f 62c	4,999,090f 58c	"	261,027,340f 20c	42,021,242f 50c	181,666,242f 43c	37,339,855f 27c	261,027,340f 20c
1842.	394,038,579 26	23,700,769 88	"	417,739,349 14	123,680,710 32	239,977,413 72	54,081,225 10	417,739,349 14
1843.	326,926,950 99	129,561,013 62	"	456,487,964 61	99,847,044 90	297,359,743 23	59,281,176 48	456,487,964 61
1844.	400,893,578 77	117,771,129 75	"	518,664,708 52	138,173,322 35	345,862,330 90	34,629,055 27	518,664,708 52
1845.	498,916,445 27	105,981,700 89	"	604,898,146 16	162,487,383 65	406,448,315 72	35,962,446 79	604,898,146 16
1846.	398,220,789 56	30,240,829 22	"	428,461,618 78	60,442,224 10	337,721,876 32	30,297,518 36	428,461,618 78
1847.	487,291,712 57	"	28,914,048f 66c	458,377,663 91	55,319,991 00	365,837,314 05	37,220,358 86	458,377,663 91
1848.	580,044,176 26	50,749,433 37	"	630,793,609 63	284,044,135 55	296,441,865 33	50,307,608 75	630,793,609 63
1849.	227,656,361 47	90,507,139 99	"	318,163,501 46	68,335,547 12	229,841,867 24	19,986,087 10	318,163,501 46
1850.	321,627,619 11	217,986,098 49	"	539,613,717 60	160,587,480 20	333,527,630 94	45,498,606 46	539,613,717 60
1851.	508,776,935 01	83,629,381 29	"	592,406,316 30	165,165,883 21	371,242,278 88	55,998,154 21	592,406,316 30
1852.	551,123,763 52	63,856,797 81	"	614,980,561 33	127,195,993 52	441,895,136 65	45,889,431 16	614,980,561 33
1853.	651,893,142 72	150,271,236 39	"	802,164,379 11	205,125,721 00	540,590,310 42	56,448,347 69	802,164,379 11
1854.	756,198,709 65	"	1,484,381 38	754,714,328 27	212,505,753 05	485,044,840 15	57,163,735 07	754,714,328 27
1855.	779,443,510 50	102,406,067 53	"	881,849,378 03	348,660,206 95	459,641,737 23	73,547,433 85	881,849,378 03
1856.	965,511,449 06	"	179,943,355 69	785,568,093 37	268,503,540 20	464,088,991 58	52,975,561 59	785,568,093 37
1857.	965,532,753 73	"	69,711,128 94	895,821,624 79	343,033,294 90	502,778,438 34	50,009,891 55	895,821,624 79
1858.	908,566,874 11	"	47,781,967 97	860,784,906 14	361,412,664 70	446,725,590 25	52,646,651 19	860,784,906 14
1859.	866,574,841 32	"	19,455,699 80	847,119,141 52	240,890,199 92	511,883,876 18	94,345,065 42	847,119,141 52
1860.	739,608,691 85	182,085,582 62	"	921,694,274 47	206,131,303 27	625,104,239 28	90,458,731 92	921,694,274 47
1861.	734,611,987 05	75,977,555 23	"	810,589,542 28	109,454,758 95	636,894,319 43	64,240,463 90	810,589,542 28
1862.	848,623,010 17	88,900,369 16	"	937,523,379 33	294,565,174 50	591,867,266 93	51,090,937 90	937,523,379 33
1863.	923,213,923 77	"	39,765,150 80	883,448,772 97	252,965,512 35	562,915,114 65	67,568,145 97	883,448,772 97
1864	931,673,730 64	106,041,935 85	"	1,037,715,666 49	380,671,331 56	626,602,596 31	30,441,738 62	1,037,715,666 49
1865.	671,433,050 56	168,067,004 42	"	839,500,054 98	278,866,353 20	515,261,573 63	45,372,128 15	839,500,054 98
1866.	708,960,007 41	78,561,436 01	"	787,521,443 42	156,626,310 65	573,829,736 33	57,065,396 44	787,521,443 42
1867.	699,149,348 79	189,843,817 75	"	888,993,166 54	182,907,079 95	643,727,782 62	62,358,303 97	888,993,166 54
1868.	698,514,226 41	213,691,960 16	"	912,206,186 57	135,697,111 85	658,656,660 30	117,852,414 42	912,206,186 57
Moyenne	635,751,936 40	67,420,522f 02c		703,172,458 42	195,189,902 69	453,336,967 46	54,645,588 27	703,172,458 42

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES.

Développement justificatif du résultat, exprimant, dans le Tableau résumé des causes et de la compt tion de la dette flottante du Trésor (page précédente), *la différence entre l'actif du Trésor l'excédant de recette des budgets et des services spéciaux.*

ÉPOQUES AUXQUELLES LES SITUATIONS SONT ARRÊTÉES.	ACTIF DU TRÉSOR. (Page 557.)	EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS et des services spéciaux. (Page 562.)	DIFFÉRENCES ENTRE LES DEUX TERMES CI-CONTRE. (Page 563.)	
			Excédant de l'actif du Trésor.	Excédant des budgets et des services spéciaux
1er janvier 1841	215,797,902f 17c	210,798,811f 59c	4,999,090f 58c	"
——— 1842	219,840,854 67	196,140,084 79	23,700,769 88	"
——— 1843	266,899,789 29	137,338,775 67	129,561,013 62	"
——— 1844	225,493,690 03	107,722,560 28	117,771,129 75	"
——— 1845	265,085,172 93	159,103,472 04	105,981,700 89	"
——— 1846	252,362,727 58	222,121,898 36	30,240,829 22	"
——— 1847	219,404,969 20	248,319,017 86	"	28,914,048f [illegible]
——— 1848	214,946,222 75	164,196,789 38	50,749,433 37	"
——— 1849	267,956,732 63	177,449,592 64	90,507,139 99	"
——— 1850	294,217,358 20	76,231,259 71	217,986,098 49	"
——— 1851	269,195,303 09	185,565,921 80	83,629,381 29	"
——— 1852	191,828,083 41	127,971,285 60	63,856,797 81	"
——— 1853	376,685,304 68	226,414,068 29	150,271,236 39	"
——— 1854	297,513,896 96	298,998,278 34	"	1,484,381 [illegible]
——— 1855	235,975,692 20	133,569,624 67	102,406,067 53	"
——— 1856	261,875,066 39	441,818,422 08	"	179,943,355 [illegible]
——— 1857	272,220,327 89	341,931,456 83	"	69,711,128 [illegible]
——— 1858	271,952,445 69	319,734,413 66	"	47,781,967 [illegible]
——— 1859	307,393,336 50	326,849,036 30	"	19,455,699 [illegible]
——— 1860	724,169,265 84	542,083,683 22	182,085,582 62	"
——— 1861	584,188,292 14	508,210,736 91	75,977,555 23	"
——— 1862	444,762,241 27	355,861,872 11	88,900,369 16	"
——— 1863	321,153,202 60	360,918,353 40	"	39,765,150 [illegible]
——— 1864	322,703,347 17	216,661,411 32	106,041,935 85	"
——— 1865	313,755,650 88	145,688,646 46	168,067,004 42	"
——— 1866	342,725,201 13	264,163,765 12	78,561,436 01	"
——— 1867	449,036,251 62	259,192,433 87	189,843,817 75	"
——— 1868	319,415,280 59	105,723,320 43	213,691,960 16	"
MOYENNE	312,448,343 19	245,027,821 17	67,420,522f 02c	

COMPTE

DE LA DETTE CONSOLIDÉE

POUR L'ANNÉE 1867.

NOTE

SUR

LE COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Au 1er janvier 1868, la dette consolidée du Trésor public se compose:

1° Des rentes 4 1/2 p. o/o émises conformément à la loi du 1er mai 1825 et de celles créées, aux termes du décret du 14 mars 1852, pour la conversion des anciennes rentes 5 p. o/o;

2° Des rentes 4 p. o/o négociées en vertu de la loi du 19 juin 1828;

3° Des rentes 3 p. o/o inscrites en vertu de la loi du 27 avril 1825 et des lois subséquentes.

Le compte de la dette consolidée comprend plusieurs états ou tableaux qui font connaître le mouvement de cette dette depuis son origine, par nature de rentes et dans son ensemble, savoir :

1° *Un état de situation des crédits en rentes,* avec indication des lois et décrets qui les ont ouverts.

Il résulte de ce premier document que les rentes restant à inscrire sur ces crédits ne s'élèvent plus qu'à 29,834 fr. 20 cent., dont 24,251 francs pour les emprunts réalisés par souscription en 1854, 1855, 1859, 1862 et 1864.

2° *Quatre états présentant le mouvement des rentes* de toute nature depuis leur création, avec la distinction des opérations effectuées pendant la dernière année, tant en accroissements qu'en décroissements.

La balance de ces opérations donne, pour résultat final, la situation ci-après des rentes inscrites au grand-livre, à l'époque du 1er janvier 1868 :

	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	SOMMES DE RENTE.
Rentes 4 1/2	174,982	37,448,159f
—— 4 o/o	775	446,096
—— 3 o/o	910,394	302,458,993
TOTAUX	1,086,151	340,353,248
Rentes restant à inscrire		29,834
TOTAL		340,383,082

3° *Un tableau indiquant le classement, par catégorie de propriétaires,* des rentes de toute nature, avec la distinction de celles qui peuvent être considérées comme immobilisées entre les mains de leurs possesseurs.

D'après la nomenclature adoptée, les rentes immobilisées s'élèvent à....	46,560,797f
et les rentes mobilisées à.....	293,792,451
TOTAL.....	340,353,248

4° *Un tableau présentant, par nature de rentes et par période, le mouvement général des accroissements de la dette consolidée et des annulations qui ont eu lieu.*

5° *Le résumé de ce tableau,* pour l'ensemble des rentes et par période, depuis l'origine du grand-livre, avec la distinction des rentes appartenant à la caisse d'amortissement.

D'après ce résumé, le montant des rentes inscrites pour la liquidation des anciennes dettes de l'État et des pays réunis s'élevait, au 1er avril 1814, à.....			63,307,637f
Depuis cette époque, les rentes créées pour les besoins du service se sont élevées à.....			564,501,233
Total des rentes créées jusqu'au 1er janvier 1868.....			627,808,870
Les annulations s'élèvent à 287,425,788 francs, savoir :			
Rentes annulées comme ayant fait retour à l'État, ou par suite d'échange, de remboursements et réductions à divers titres.....		71,196,583f	
Rentes annulées par l'intermédiaire de la caisse d'amortissement, savoir :			
Rentes rachetées directement.....	83,418,063f		
Rentes achetées par la caisse des retraites pour la vieillesse.....	2,681,972	216,229,205	
Rentes annulées comme provenant de la consolidation des réserves de l'amortissement.....	130,129,170		
Total des annulations.....		287,425,788	287,425,788
Reste pour montant des rentes au 1er janvier 1868.....			340,383,082

Cette somme se décompose ainsi :

Rentes actives.....	339,495,102f
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement.....	858,146
Rentes restant à inscrire sur les crédits ouverts.....	29,834
SOMME ÉGALE.....	340,383,082

6° *Un tableau des emprunts contractés en rentes depuis 1816.*

Ces divers documents sont suivis d'annexes contenant des développements particuliers sur les opérations, en cours d'exécution, de la liquidation de l'indemnité coloniale et du rachat du palais de l'Industrie, etc.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Situation, au 1er janvier 1868, des crédits d'inscriptions accordés pour les diverses natures de rentes.

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS — antérieurement au 1er janvier 1867.	CRÉDITS ACCORDÉS — pendant l'année 1867.	CRÉDITS ACCORDÉS — total.	CRÉDITS annulés pour cause de non-emploi.	MONTANT NET des crédits ouverts.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS — antérieurement au 1er janvier 1867.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS — pendant l'année 1867.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS — total.	CRÉDITS restant à employer au 1er janvier 1868.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	RENTES 4 1/2 (anciennes).										
Loi et ordonnance du 1er mai 1825	Conversion de rentes 5 p. 0/0	1,034,764 00	"	1,034,764 00	"	1,034,764 00	1,034,764 00	"	1,034,764 00	"	
	RENTES 4 1/2 (nouvelles).										
Décret du 14 mars 1852 et arrêté du 26 du même mois	Conversion des rentes 5 p. 0/0	157,891,176 90	"	157,891,176 90	"	157,891,176 90	157,891,176 90	"	157,891,176 90	"	(A) Le crédit primitif en rentes 5 p. 0/0 était de ..... 6,000,000f 00c Somme employée jusqu'au 2 avril 1852 ... 3,871,172 00
	Rentes rétablies par suite de remboursements indûment effectués	1,051 00	"	1,051 00	"	1,051 00	1,051 00	"	1,051 00	"	Reste 2,128,828 00
Loi du 30 avril 1849	Indemnité coloniale restant à liquider au 2 avril 1852	(A) 1,915,945 20	"	1,915,945 20	"	1,915,945 20	1,912,977 00	129 00	1,913,106 00	2,839 20	Réduction opérée pour la conversion en rentes 4 1/2, conformément au décret du 14 mars 1852 ..... 212,882 80
Décret du 27 mars 1852	Accroissement de la dotation de la Légion d'honneur	500,000 00	"	500,000 00	"	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	"	Reste pour le crédit en 4 1/2 .. 1,915,945 20
Loi, décret et arrêté du 11 mars 1854	Emprunt de 250 millions	4,550,640 00	"	4,550,640 00	"	4,550,640 00	4,550,010 00	"	4,550,010 00	630 00	
Loi, décret et arrêté du 31 décembre 1854	Emprunt de 500 millions	8,052,120 00	"	8,052,120 00	"	8,052,120 00	8,051,360 00	30 00	8,051,390 00	730 00	
Loi du 11 juillet 1854, décret et arrêté du 14 du même mois	Emprunt de 750 millions	4,389,760 00	"	4,389,760 00	"	4,389,760 00	4,389,220 00	"	4,389,220 00	540 00	
Loi du 2 mai 1859, décret et arrêté du 3 du même mois	Emprunt de 500 millions	573,710 00	"	573,710 00	"	573,710 00	573,510 00	"	573,510 00	200 00	
	Totaux	177,874,403 10	"	177,874,403 10	"	177,874,403 10	177,869,304 90	159 00	177,869,463 90	4,939 20	
	RENTES 4 P. 0/0.										
Loi du 19 juin 1828	Dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829	3,134,950 00	"	3,134,950 00	"	3,134,950 00	3,134,950 00	"	3,134,950 00	"	
Loi du 10 juin 1833 (article 4)	Consolidation des fonds de réserve de l'amortissement	15,294,420 00	"	15,294,420 00	"	15,294,420 00	15,294,420 00	"	15,294,420 00	"	
Lois des 31 mars 1837 et du 26 juin 1845	Consolidation des fonds des caisses d'épargne	8,092,647 00	"	8,092,647 00	"	8,092,647 00	8,092,647 00	"	8,092,647 00	"	
	Totaux	26,522,017 00	"	26,522,017 00	"	26,522,017 00	26,522,017 00	"	26,522,017 00	"	

Suite du COMPTE DE DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de la *Situation, au 1er janvier 1868, des Crédits d'inscription accordés pour les diverses natures de Rentes.*

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1867.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1867.	CRÉDITS ACCORDÉS total.	CRÉDITS ANNULÉS pour mise de non-valeur.	MONTANT NET des crédits ouverts.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1867.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1867.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS total.	CRÉDITS restant à employer au 1er janvier 1868.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	RENTES 3 P. 0/0.										
Loi et ordonnance du 1er mai 1825	Conversion de rentes 5 p. 0/0	24,459,035 00	"	24,459,035 00		24,459,035 00	24,459,035 00	"	24,459,035 00	"	
Lois des 27 avril 1825, 5 janvier 1831 et 24 avril 1833.	Liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés	30,000,000 00	"	30,000,000 00	4,004	25,995,310 00	25,995,310 00	"	25,995,310 00	"	
Loi du 25 juin 1841 (article 35)	Emprunt de 150 millions. (Ordonnance du 16 septembre 1841.)	5,730,659 00	"	5,730,659 00		5,730,659 00	5,730,659 00	"	5,730,659 00	"	
	Emprunt de 200 millions. (Ordonnance du 9 novembre 1844.)	7,079,646 00	"	7,079,646 00		7,079,646 00	7,079,646 00	"	7,079,646 00	"	
Loi du 8 août 1847 et ordonnance du 9 octobre suivant.	Emprunt de 250 millions	9,966,777 00	"	9,966,777 00	7,357	2,569,413 00	2,569,413 00	"	2,569,413 00	"	
Décret du 7 juillet 1848	Consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	13,800,000 00	"	13,800,000 00	258	13,541,574 00	13,541,574 00	"	13,541,574 00	"	
Loi du 21 novembre 1848 et décision ministérielle du 7 décembre 1848	Compensation aux porteurs des bons du Trésor ci-dessus	2,500,000 00	"	2,500,000 00	347	2,152,786 00	2,152,786 00	"	2,152,786 00	"	
Décret du 29 juillet 1848	Consolidation des fonds des communes et établissements publics	11,869 00	"	11,869 00		11,869 00	11,869 00	"	11,869 00	"	
Décret du 27 avril 1852 et arrêté du 30 du même mois.	Échange de 4,475,655 fr. 90 cent. de rentes 4 1/2 p. 0/0	4,403,436 00	"	4,403,436 00		4,403,436 00	4,403,436 00	"	4,403,436 00	"	
Loi, décret et arrêté du 11 mars 1854	Emprunt de 250 millions	7,159,590 00	"	7,159,590 00		7,159,590 00	7,159,250 00	"	7,159,250 00	340 00	
Loi, décret et arrêté du 31 décembre 1854	Emprunt de 500 millions	15,857,530 00	"	15,857,530 00		15,857,530 00	15,857,010 00	"	15,857,010 00	520 00	
Loi du 11 juillet 1855, décret et arrêté du 14 du même mois	Emprunt de 750 millions	31,699,740 00	"	31,699,740 00		31,699,740 00	31,693,540 00	"	31,693,540 00	6,200 00	
Loi du 10 juin 1833 (article 4)	Consolidation des fonds de réserve de l'amortissement	114,834,750 00	"	114,834,750 00		114,834,750 00	114,834,750 00	"	114,834,750 00	"	
Loi du 10 juillet 1856 et arrêté du 13 septembre 1856	Rente au nom des héritiers de la feue reine des Belges	200,000 00	"	200,000 00		200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	"	
Loi du 6 juin 1857 et arrêté du 20 du même mois	Rachat du palais de l'Industrie	441,176 00	"	441,176 00		441,176 00	438,432 00	"	438,432 00	2,744 00	
Lois des 26 avril 1855 et 19 juin 1857, arrêtés des 14 juillet et 12 nov. 1857.	Dotation de l'armée	7,942,315 00	"	7,942,315 00		7,942,315 00	7,942,315 00	"	7,942,315 00	"	
Loi du 2 mai 1859, décret et arrêté du 3 du même mois.	Emprunt de 500 millions	25,199,660 00	"	25,199,660 00		25,199,660 00	25,194,690 00	110 00	25,194,800 00	4,860 00	
Loi du 9 juin 1857, décret du 28 novembre 1859	Rentes transférées au nom de la Banque de France	4,000,000 00	"	4,000,000 00		4,000,000 00	4,000,000 00	"	4,000,000 00	"	
Loi du 12 février 1862, décret et arrêté de la même date	Conversion des rentes 4 1/2 et 4 p. 0/0 en 3 p. 0/0	135,254,887 00	"	135,254,887 00		135,254,887 00	135,254,887 00	"	135,254,887 00	"	
	Conversion des obligations trentenaires	12,092,520 00	"	12,092,520 00		12,092,520 00	12,092,520 00	"	12,092,520 00	"	
Loi du 30 décembre 1863, décret du 12 janvier 1864 et arrêté du 29 du même mois.	Emprunt de 300 millions	14,249,339 00	"	14,249,339 00		14,249,339 00	14,237,416 00	1,692 00	14,239,108 00	10,231 00	
	TOTAUX	466,882,929 00	"	466,882,929 00	12,007	454,875,235 00	454,848,538 00	1,802 00	454,850,340 00	24,895 00	
					RÉCAPITULATION.						
RENTES 4 1/2 p. 0/0 (anciennes)		1,034,764 00	"	1,034,764 00		1,034,764 00	1,034,764 00	"	1,034,764 00	"	
——— 4 1/2 p. 0/0 (nouvelles)		177,874,403 10	"	177,874,403 10		177,874,403 10	177,869,304 90	159 00	177,869,463 90	4,939 20	
——— 4 p. 0/0		26,522,017 00	"	26,522,017 00		26,522,017 00	26,522,017 00	"	26,522,017 00	"	
——— 3 p. 0/0		466,882,929 00	"	466,882,929 00	12,007	454,875,235 00	454,848,538 00	1,802 00	454,850,340 00	24,895 00	
TOTAUX		672,314,113 10	"	672,314,113 10	12,007	660,306,419 10	660,274,623 90	1,961 00	660,276,584 90	29,834 20	

Suite du COMPTE DETTE CONSOLIDÉE.

Mouvement et situation des rentes 4 1/2 p. 0/0.

Les rentes 5 p. 0/0 ayant été remboursées ou converties en rentes 4 1/2 p. 0/0 au pair, en exécution du décret du 14 mars 1852, ne figurer dans les comptes. Les détails relatifs au mouvement de ces rentes depuis l'origine du grand-livre ont été reproduits dans le général des finances de 1852, page 441 et suivantes.

D'après les développements publiés page 447 dudit compte, le montant des rentes 5 p. 0/0 dont le Trésor avait à opérer le remb ou la conversion était de 179,344

Sur cette somme il a été remboursé un capital de 73,711,850 fr. 20 cent., montant en rentes à 3,66

RESTE en rentes 5 p. 0/0 175,684

La conversion en 4 1/2 p. 0/0 a eu pour effet de réduire ces rentes de la somme de 17,36

Montant des rentes portées au nouveau livre des 4 1/2 p. 0/0 158,09

Ce chiffre a été modifié par des opérations ultérieures, dont voici le détail :

ACCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1867.

Liquidation de l'indemnité coloniale. (Lois des 30 avril 1849 et 30 juillet 1850.)	1,912,977f 00c	
Rente concédée à la Légion d'honneur. (Décret du 27 mars 1852.)	500,000 00	
Rentes rétablies par suite de remboursements indûment effectués	1,051 00	
Emprunt de 250 millions. (Loi du 11 mars 1854.)	4,550,010 00	
Emprunt de 500 millions. (Loi du 31 décembre 1854.)	8,051,360 00	
Emprunt de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	4,389,220 00	
Rétablissement d'une partie du majorat du duc d'Istrie. (Décret du 17 mars 1858.)	8,397 00	
Emprunt de 500 millions. (Loi du 2 mars 1859.)	573,510 00	
Rentes provenant de la fusion de l'ancien fonds 4 1/2 p. 0/0. (Arrêté du 9 juillet 1862.) (1)	298,283 00	
TOTAL	20,284,808 00	

ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1867.

Liquidation de l'indemnité coloniale	129f 00c		
Emprunt de 250 millions	"		
Emprunt de 500 millions	30 00		
Emprunt de 750 millions	"		
Emprunt de 500 millions. (Loi du 2 mars 1859.)	"		
TOTAL	159 00	159 00	
TOTAL GÉNÉRAL des accroissements		20,284,967 00	20,28
TOTAL des rentes inscrites			178,36

DÉCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1867.

Remboursements des portions non inscriptibles provenant de la conversion du 5 p. 0/0	206,432f 18c
Rentes converties en exécution du décret du 27 avril 1852	4,475,655 90
Annulation de rentes provenant des caisses d'épargne	624 00
Annulation d'une rente provenant de la retenue du dixième sur le majorat du duc de Feltre	1,200 00
Extinction de majorats et dotations réversibles	192,823 00
Rentes annulées en exécution des lois des 28 mai 1853 et 12 juin 1861, sur la caisse des retraites pour la vieillesse	1,561,409 00
Rentes annulées en exécution de la loi du 9 juin 1853, sur les pensions civiles	167,358 00
Annulation d'une rente faisant retour à l'État par suite d'extinction d'usufruit	911 00
Annulation des rentes converties en exécution de la loi du 12 février 1862	133,032,787 00
Rentes achetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 28 juin 1865	1,247 921 00
TOTAL	140,887,121 08

DÉCROISSEMENT PENDANT L'ANNÉE 1867.

Annulation des rentes converties en exécution de la loi du 12 février 1862	"	47,296 00	
Rentes annulées en exécution des lois des 28 mai 1853 et 12 juin 1861	47,296f 00c		
TOTAL GÉNÉRAL des décroissements		140,934,417 08	140,93
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1868			37,44
Nombre d'inscriptions	174,982		

(1) Les rentes 4 1/2 p. 0/0 (loi du 1er mai 1825) ayant été fusionnées dans le fonds des rentes 4 1/2 p. 0/0 (décret du 14 mars 1852), ont cessé de figurer dans les comptes, en exécution du 9 juillet 1862. — Voir pour les détails y relatifs les comptes des finances des années 1865 et antérieures.

Mouvement et situation des rentes 4 p. 0/0.

La loi du 19 juin 1828 a ouvert au ministre des finances, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, un crédit en rentes de 4,000,000 francs, somme présumée nécessaire pour produire le capital de 80 millions que réclamaient les besoins de ces exercices, ci 4,000,000f

La somme de rentes négociées au cours de 102 fr. 07 c. 1/2, pour obtenir le capital ci-dessus de 80 millions, n'a été que de 3,134,950

Il est resté sur le crédit accordé un solde disponible de 865,050 francs, qui a été ajouté au fonds d'amortissement des nouvelles rentes 4 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi précitée, ci 865,050

Report du montant de l'émission effective 3,134,950

ACCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1867.

1° Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation, en capital et en intérêts, des bons du Trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, savoir :			
En 1835, article 1er de la loi du 17 août 1835		4,765,811f	15,294,420f
En 1840, ordonnance du 29 septembre 1840		6,242,357	
En 1841, ordonnance du 29 juin 1841		4,286,252	
2° Rentes transférées au nom de la caisse des dépôts et consignations pour la consolidation des fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance avaient été admises à placer en compte courant au Trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835, savoir :			
En 1837, article 2 de la loi du 31 mars 1837		4,092,647f	8,092,647
En 1845, article 7 de la loi du 26 juin 1845 et ordonnance du 16 juillet suivant		4,000,000	
TOTAL			23,387,067
ACCROISSEMENTS pendant l'année 1867			Néant.
TOTAL des accroissements			23,387,067 23,387 067
TOTAL des rentes inscrites			26,522 017

DÉCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1867.

Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	9,740f
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821	4,902
Rentes appartenant aux caisses d'épargne, annulées en exécution du décret du 7 juillet 1848	8,035,211
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849	16,100,253
Rentes annulées en exécution des lois des 28 mai 1853 et 12 juin 1861, sur la caisse des retraites pour la vieillesse	266,827
Annulation des rentes converties en exécution de la loi du 12 février 1862	1,635,823
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 28 juin 1865	23,165
	26,075,921
DÉCROISSEMENTS pendant l'année 1867	Néant.
TOTAL GÉNÉRAL des décroissements	26,075,921 26,075,921
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1868	446,096
Nombre d'inscriptions	775

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Mouvement des rentes 3 p. 0/0.

Rentes provenant de la conversion facultative des rentes 5 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825.)	[illegible]
Rentes appliquées à l'indemnité des émigrés. (Loi du 27 avril 1825. Voir page 449 du compte de 1843.)	[illegible]
Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation de ses réserves, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, jusqu'au mois de juillet 1848. (Voir page 455 du compte de 1848.)	[illegible]
Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation de ses réserves, postérieurement au mois de juillet 1848.	[illegible]
Emprunt de 150 millions. (Loi du 25 juin 1841.) (Voir, pour le développement, page 427 du compte de 1845.)	[illegible]
Emprunt de 200 millions. (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance du 9 novembre 1844.) (Voir page 445 du compte de 1847.)	[illegible]
Emprunt de 250 millions. (Loi du 8 août 1847 et ordonnance du 9 octobre 1847.) Inscription réduite à	[illegible]
Rentes inscrites pour la consolidation des bons du Trésor. (Décret du 7 juillet 1848.)	[illegible]
Rentes inscrites pour compensation aux porteurs de bons du Trésor. (Loi du 21 novembre 1848.)	[illegible]
Consolidation de fonds placés au Trésor par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.)	[illegible]
Rentes émises en échange de 4,475,655 fr. 90 c. de rentes 4 1/2 p. 0/0, conformément au décret du 27 avril 1852	[illegible]
Emprunt de 250 millions. (Loi du 11 mars 1854.)	[illegible]
Emprunt de 500 millions. (Loi du 31 décembre 1854.)	[illegible]
Emprunt de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	[illegible]
Rentes inscrites au nom des héritiers de la reine des Belges. (Loi du 10 juillet 1856.)	[illegible]
Rentes créées pour le rachat du palais de l'Industrie. (Loi du 6 juin 1857.)	[illegible]
Rentes inscrites au nom de la dotation de l'armée. (Lois des 26 avril 1855 et 19 juin 1857.)	[illegible]
Emprunt de 500 millions. (Loi du 2 mai 1859.)	[illegible]
Rentes transférées à la Banque de France. (Loi du 9 juin 1857, décret du 28 novembre 1859.)	[illegible]
Rentes provenant de la conversion facultative des rentes 4 1/2 et 4 p. 0/0. (Loi du 12 février 1862.)	[illegible]
Rentes émises en échange de 604,626 obligations converties. (Loi du 12 février 1862.)	[illegible]
Emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863)	[illegible]
TOTAL à reporter	[illegible]

Report		454,848,538f
ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1867.		
Emprunt de 250 millions	"	
Emprunt de 500 millions	"	
Emprunt de 750 millions	"	
Rachat du palais de l'Industrie. (Loi du 6 juin 1857.)	"	
Emprunt de 500 millions. (Loi du 2 mai 1859.)	110f	
Rentes provenant de la conversion facultative des rentes 4 1/2 et 4 p. 0/0. (Loi du 12 février 1862.)	"	
Emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	1,692	
TOTAL	1,802	1,802
TOTAL des rentes inscrites		454,850,340
DÉCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1867.		
Rentes annulées au profit de l'État, pour erreurs de liquidation et pour divers motifs	2,909f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire. (Loi du 26 juillet 1821.)	62,343	
Rentes provenant de la commission sanitaire d'Hyères. (Article 9 de la loi du 24 juillet 1843.)	186	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (Loi des 4 décembre 1849, 28 juin 1865 et 11 juillet 1866.)	123,541,209	
Rentes annulées en exécution de la loi du 12 juin 1861, sur la caisse des retraites pour la vieillesse	630,125	
Rentes annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 9 juin 1853, sur les pensions civiles	22,000	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (Loi du 9 juin 1857.)	4,000,000	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (Lois des 19 juin 1857 et 14 juill. 1860.)	7,942,315	
Extinction de dotation réversible	9,229	
TOTAL	152,213,602	
DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1867.		
Rentes annulées en exécution des lois des 28 mai 1853 et 12 juin 1861 sur la caisse des retraites pour la vieillesse	165,573f	177,745
Extinction de dotation réversible	12,172	
TOTAL GÉNÉRAL des décroissements	152,391,347	152,391,347
RESTE, pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1868		302,458,993
Nombre d'inscriptions	910,394	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Récapitulation du mouvement des rentes et situation au 1er janvier 1868.

	SITUATION DES RENTES inscrites au 1er janvier 1867. (Voir le compte précédent.)	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. Accroissement.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1867. Décroissement.	SITUATION DES RENTES inscrites au 1er janvier 1868.	RENTES de LA CAISSE d'amortissement à déduire.	RESTE EN RENTES actives.	CAPITAL NOMINAL des rentes actives.	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	OBSERVATIONS
Rentes 4 1/2 p. o/o.	37,495,296f	159f	47,296f	37,448,159f	"	37,448,159f	832,181,311f	174,982	(A) Ces restes [illegible] dans le compte du [illegible] tissement pour [illegible] soit en plus, [illegible] représentant le [illegible] de rentes [illegible] 1867, et dont [illegible] à la caisse d'amortissement n'avait pas [illegible] fectué au 31 décembre ladite année.
Rentes 4 p. o/o...	446,096	"	"	446,096	"	446,096	11,152,400	775	
Rentes 3 p. o/o...	302,634,936	1,802	177,745	302,458,993	(A) 858,146f	301,600,847	10,053,361,566	910,394	
TOTAUX...	340,576,328	1,961	225,041	340,353,248	(A) 858,146	339,495,102	10,896,695,277	1,086,151	
		223,080f							
Rentes restant à inscrire sur les crédits.....				29,834					
TOTAL des rentes inscrites et à inscrire.....				340,383,082					

TABLEAU

INDIQUANT

1° LE CLASSEMENT DES RENTES ET LE NOMBRE D'INSCRIPTIONS,

PAR CATÉGORIES DE PROPRIÉTAIRES;

2° LES MOUVEMENTS DE LA DETTE CONSOLIDÉE,

PAR PÉRIODE, DEPUIS SON ORIGINE;

3° UN TABLEAU DES EMPRUNTS CONTRACTÉS DEPUIS 1816.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de Rentes 4 1/2, 4 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1868.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Situation au 1er janvier 1867. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1867. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1868. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1868. Nombre d'inscriptions.	Sommes.
		fr.		fr.		fr.		fr.		
RENTES IMMOBILISÉES (A).										
Caisse d'amortissement. (*S/C de rentes non transférables.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Majorats sur demandes	22	150,998	"	"	"	"	22	150,998	"	"
Dotations réversibles au domaine de l'État	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Compte d'accroissement de majorats et dotations	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C particulier.*)	1	320,210	"	"	"	"	1	320,210	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C de caisse de retraite pour la vieillesse.*)	40	455,964	"	396,809	17	"	23	852,773	3	54,[illegible]
Université impériale. (*Fondations diverses.*)	1	99	"	"	"	"	1	99	"	"
Invalides de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Fonds de retraite	3	4,152	"	"	"	"	3	4,152	"	"
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	230	122,449	"	466	2	"	228	122,915	1	[illegible]
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	15	13,073	11	13,361	"	"	26	26,434	"	"
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dotation de l'armée	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banque de France. (*S/C de rentes transférées.*) (Loi du 9 juin 1857.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C de rentes à capitaliser.*) (Emprunt mexicain.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	312	1,066,945	11	410,636	19	"	304	1,477,581	4	54,[illegible]
RENTES MOBILISÉES.										
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	58	4,340	151	3,353	"	"	209	7,693	"	"
Subvention à payer à diverses compagnies de chemins de fer.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	54	122,258	21	28,823	"	"	75	151,081	"	"
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banque de France. (*Fonds à divers.*)	78	676,465	"	"	16	4,449	62	672,016	1	[illegible]
Établissements tontiniers	7	1,218,530	"	"	"	"	7	1,218,530	"	"
Compagnies diverses d'assurances	59	353,201	"	2,055	8	"	51	355,256	6	[illegible]
Sociétés françaises	62	22,597	7	"	"	2,111	69	20,486	"	"
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	23,269	2,801,890	"	"	2,267	204,789	21,002	2,597,101	25	[illegible]
Rentes au porteur	18,396	2,519,680	1,348	87,490	"	"	19,744	2,607,170	132	[illegible]
Rentes mixtes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Propriétaires divers	136,992	28,296,207	"	"	3,997	316,724	132,995	27,979,483	614	[illegible]
Banquiers	72	192,309	2	"	"	64,731	74	127,578	"	"
Agents de change	499	220,874	"	13,310	109	"	390	234,184	7	[illegible]
	179,546	36,428,351	1,529	135,031	6,397	592,804	174,678	35,970,578	785	[illegible]
RÉSUMÉ.										
Rentes immobilisées	312	1,066,945	11	410,636	19	"	304	1,477,581	4	[illegible]
Rentes mobilisées	179,546	36,428,351	1,529	135,031	6,397	592,804	174,678	35,970,578	785	[illegible]
	179,858	37,495,296	1,540	545,667	6,416	592,804	174,982	37,448,159	789	[illegible]
			Diminution . .	47,137f						
			Diminution . .	4,876 parties.						

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation ; mais, indépendamment de ces rentes, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles, auxquelles s'applique l'action de l'amortissement, celles qui sont immobilisées au moins temporairement entre les mains de leurs possesseurs.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 P. 0/0. Résultat du mouvement pendant l'année 1867. Augmentation. Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1868. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	RENTES 3 P. 0/0. Situation au 1er janvier 1867. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1867. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1868. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	TOTAL GÉNÉRAL DES RENTES 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0 au 1er janvier 1868. Nombre d'inscriptions.	Sommes.
	fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.
RENTES IMMOBILISÉES (A).															
Caisse d'amortissement. (*S/C de rentes non transférables.*)	"	"	"	"	"	"	"	68	858,146	"	"	68	858,146	68	858,146
Majorats sur demandes	"	"	"	"	"	23	160,987	2	914	"	"	25	161,901	47	312,899
Dotations réversibles au domaine de l'État	"	"	"	"	"	61	648,388	1	"	"	2,180	62	646,208	62	646,208
Compte d'accroissement de majorats et dotations	"	"	"	"	"	3	112,411	1	"	"	26,555	4	85,856	4	85,856
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	5	6,577,536	"	"	3	"	2	6,577,536	2	6,577,536
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C particulier.*)	"	"	"	"	"	1	2,577,029	"	323,186	"	"	1	2,900,215	2	3,220,425
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C de caisse de retraite pour la vieillesse.*)	7,006	"	"	3	61,028	38	1,984,993	"	"	36	138,573	2	1,846,420	28	2,760,221
Université impériale. (*Fondations diverses.*)	"	"	"	"	"	13	16,936	"	214	2	"	11	17,150	12	17,249
Invalides de la marine	"	"	"	"	"	5	5,200,875	"	"	"	45,000	5	5,155,875	5	5,155,875
Fonds de retraite	"	"	"	"	"	270	1,793,571	"	18,332	27	"	243	1,811,903	246	1,816,055
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	"	"	"	1	244	2,050	885,775	"	"	147	12,833	1,903	872,942	2,132	996,101
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	"	"	"	"	"	639	2,396,535	193	338,853	"	"	832	2,735,388	858	2,761,822
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	"	"	"	"	"	1	450,000	"	"	"	"	1	450,000	1	450,000
Dotation de l'armée	"	"	"	"	"	5	14,719,864	"	520,043	2	"	3	15,239,907	3	15,239,907
Banque de France. (*S/C de rentes transférées.*) (Loi du 9 juin 1857.)	"	"	"	"	"	1	4,000,000	"	"	"	"	1	4,000,000	1	4,000,000
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C de rentes à capitaliser.*) (Emprunt mexicain.)	"	"	"	"	"	7	1,608,065	10	54,432	"	"	17	1,662,497	17	1,662,497
	7,006	"	"	4	61,272	3,122	43,132,965	275	2,114,120	217	225,141	3,180	45,021,944	3,488	46,560,797
RENTES MOBILISÉES.															
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	"	"	"	"	"	34	8,413	5	502	"	"	39	8,915	248	16,608
Subvention à payer à diverses compagnies de chemins de fer.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	"	"	"	"	"	1,380	18,394,725	"	89,137	491	"	889	18,483,862	964	18,634,943
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banque de France. (*Fonds à divers.*)	"	"	"	1	490	326	2,093,202	"	17,202	40	"	286	2,110,404	349	2,782,910
Établissements tontiniers	"	"	"	"	"	985	3,797,000	"	250,945	305	"	680	4,047,945	687	5,266,475
Compagnies diverses d'assurances	"	"	"	6	4,005	297	3,060,045	"	162,459	41	"	256	3,222,504	313	3,581,765
Sociétés françaises	"	"	"	"	"	119	132,159	"	279	43	"	76	132,438	145	152,924
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	"	2	582	23	3,201	175,146	38,035,233	"	"	3,083	154,093	172,063	37,881,140	193,088	40,481,442
Rentes au porteur	"	5	1,280	127	21,400	195,971	22,991,162	"	"	6,380	995,597	189,591	21,995,565	209,462	24,624,135
Rentes mixtes	"	"	"	"	"	44,809	6,009,299	12,189	824,079	"	"	56,998	6,833,378	56,998	6,833,378
Propriétaires divers	"	1	3,483	613	355,476	491,781	163,393,856	"	"	6,440	1,663,481	485,341	161,730,375	618,949	190,065,334
Banquiers	"	"	"	"	"	221	1,261,446	"	"	29	588,317	192	673,129	266	800,707
Agents de change	"	6	1,661	1	252	845	325,431	"	"	42	8,037	803	317,394	1,194	551,830
	"	14	7,006	771	384,824	911,914	259,501,971	12,194	1,344,603	16,894	3,409,525	907,214	257,437,049	1,082,663	293,792,451
RÉSUMÉ.															
Rentes immobilisées	7,006	"	"	4	61,272	3,122	43,132,965	275	2,114,120	217	225,141	3,180	45,021,944	3,488	46,560,797
Rentes mobilisées	"	14	7,006	771	384,824	911,914	259,501,971	12,194	1,344,603	16,894	3,409,525	907,214	257,437,049	1,082,663	293,792,451
	7,006	14	7,006	775	446,096	915,036	302,634,936	12,469	3,458,723	17,111	3,634,666	910,394	302,458,993	1,086,151	340,353,248
		Diminution...	" f							Diminution....	175,943f				
		Diminution...	14 parties.							Augmentaion..	4,642 parties.				

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, depuis leur origine jusqu'au 1er mars 1848, pendant les deux périodes du 1er mars 1848 au 31 décembre 1851 et du 1er janvier 1852 au 1er janvier 1868.

NOTA. Les développements relatifs aux opérations qui ont précédé le 1er mars 1848 sont publiés dans les comptes précédents : voir le compte de 1847, pages 456 à 459.

RENTES CRÉÉES.	ANTÉRIEUREMENT AU 1er MARS 1848.				PÉRIODE DU 1er MARS 1848 AU 1er JANVIER 1852.				PÉRIODE DU 1er JANVIER 1852 AU 1er JANVIER 1868.				
	5 p. o/o.	4 1/2 p. o/o. (1825.)	4 p. o/o.	3 p. o/o.	5 p. o/o.	4 1/2 p. o/o. (1825).	4 p. o/o.	3 p. o/o.	5 p. o/o.	4 1/2 p. o/o (Décret du 14 mars 1852.)	4 1/2 p. o/o. (1825.)	4 p. o/o.	3 p. o/o.
§ 1er. — RENTES REMISES À DIVERS.													
Rentes inscrites en vertu des lois constitutives du grand-livre et pour le payement de l'arriéré jusqu'au 1er avril 1814	63,307,637f	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Payement de l'ancienne dette constituée postérieurement au 1er avril 1814	174,193	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rentes inscrites au nom des communes, en remboursement de leurs biens vendus. (Ordonnance du 6 juin 1814.)	2,632,448	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,499,654	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Remboursement des créances algériennes	443,600	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Payement des créances étrangères. (Conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818.)	24,253,168	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus	240,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Remboursements de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie	2,654	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Conversion de 5 p. o/o en rentes 4 1/2 et 3 p. o/o	»	1,034,764f	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Consolidation des réserves de l'amortissement	»	»	15,294,420f	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rétablissement d'une rente dont le Trésor avait la jouissance temporaire	109	»	»	»	»	»	»	18,608,355f	»	»	»	»	75,990,468
Consolidation des fonds appartenant aux caisses d'épargne	»	»	8,092,647	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Consolidation des livrets des caisses d'épargne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	»	»	»	»	»	»	»	13,541,574	»	»	»	»	»
Diverses compensations accordées en 1848 aux porteurs de bons du Trésor	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Consolidation des fonds des communes, établissements publics et tontiniers	»	»	»	»	»	»	»	2,152,786	»	»	»	»	»
Rentes inscrites pour l'indemnité coloniale	»	»	»	»	»	»	»	11,869	»	»	»	»	»
Conversion des rentes 5 p. o/o en rentes 4 1/2 p. o/o, sur lesquelles 206,432 fr. 18 cent. ont été annulés comme non inscriptibles, somme intégrale	»	»	»	»	»	»	»	»	1,341,123f	1,913,106f 00c	»	»	»
Rentes concédées à la Légion d'honneur. (Décret du 27 mars 1852.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	158,697,609 08	»	»	»
Rentes émises en remplacement de 4,475,655 fr. 90 cent. de rentes 4 1/2. (Décret du 27 avril 1852.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	500,000 00	»	»	»
Rétablissement de rentes ayant été comprises à tort dans les remboursements effectués en exécution du décret du 14 mars 1852	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,403,436
Rentes inscrites au nom des héritiers de la feue reine des Belges. (Loi du 10 juillet 1856.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,051 00	»	»	»
Rentes créées pour le rachat du palais de l'Industrie. (Loi du 6 juin 1857.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	200,000
Rentes inscrites au nom de la dotation de l'armée. (Lois des 26 avril 1855 et 19 juin 1857.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	438,432
Rétablissement d'une partie du majorat du duc d'Isly. (Décret du 17 mars 1858.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7,942,315
Rentes transférées à la Banque de France. (Loi du 7 juin 1857.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8,397 00	»	»	»
Conversion des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o en rentes 3 p. o/o. (Loi du 12 février 1862.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,000,000
Conversion des obligations trentenaires en rentes 3 p. o/o. (Loi du 12 février 1862.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	135,254,887
Rentes provenant de la fusion de l'ancien fonds 4 1/2 p. o/o. (Arrêté du 9 juillet 1862.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	298,283 00	»	»	12,092,520
TOTAL des rentes remises à divers	103,017,359	1,034,764	23,387,067	70,[illegible]	[illegible]	»	»	34,314,584	1,341,123	160,818,446 08	»	»	240,322,058
	198,129,462f				64,249,548f 60c				402,481,627f 68c				
					664,860,637f 68c								
§ 2. — RENTES NÉGOCIÉES.													
Payement des dettes de la France reconnues par le traité de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815	52,600,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Payement des sommes dues aux puissances alliées	18,929,377	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dépenses extraordinaires de 1823. (Guerre d'Espagne.)	4,000,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Affaires du Levant.)	»	»	3,134,950	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Besoins extraordinaires de l'exercice 1831	7,142,858	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Échange des obligations de l'emprunt national au pair	1,021,945	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	7,614,213	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	»	»	»	[illegible]	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Avances du Trésor sur les travaux régis par la loi du 11 juin 1842	»	»	»	[illegible]	»	»	»	60	»	»	»	»	»
Besoins de l'exercice 1848. (Emprunt de 13,107,000 francs.)	»	»	»	»	[illegible]	»	»	»	»	»	»	»	»
Emprunt national au pair	»	»	»	»	[illegible]	»	»	»	»	»	»	»	»
Emprunt de 250 millions. (Loi du 14 mars 1854.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Emprunt de 500 millions. (Loi du 31 décembre 1854.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,550,010 00	»	»	7,159,250
Emprunt de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8,051,390 00	»	»	15,857,010
Emprunt de 500 millions. (Loi du 2 mars 1859.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,389,220 00	»	»	31,693,540
Emprunt de 300 millions. (Loi du 30 décembre 1863.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	573,510 00	»	»	25,194,800
TOTAL des rentes négociées	111,717,685	»	3,134,950	[illegible]	»	»	»	»	»	»	»	»	14,239,108
					[illegible]	»	»	60	»	17,564,130 00	»	»	94,143,708
	130,232,293f				14,416,164f				111,707,838f				
					256,356,295f								
RÉCAPITULATION. Rentes remises à divers	103,017,359	1,034,764	23,387,067	[illegible]	[illegible]	»	»	34,314,584	1,341,123	160,818,446 08	»	»	240,322,058
RÉCAPITULATION. Rentes négociées	111,717,685	»	3,134,950	[illegible]	[illegible]	»	»	60	»	17,564,130 00	»	»	94,143,708
TOTAL des rentes créées	214,735,044	1,034,764	26,522,017	[illegible]	[illegible]	»	»	34,314,644	1,341,123	178,382,576 08	»	»	334,465,766
	328,361,755f				78,665,712f 60				514,189,465f 08c				
					921,216,032f 68c								

Suite de l'*État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0, depuis leur origine jusqu'au 1er mars 1848, et pendant les deux périodes du 1er avril 1848 au 31 décembre 1851 et du 1er janvier 1852 au 1er janvier 1868.*

RENTES ANNULÉES.	ANTÉRIEUREMENT AU 1er MARS 1848.				PÉRIODE DU 1er MARS 1848 AU 1er JANVIER 1852.				PÉRIODE DU 1er JANVIER 1852 AU 1er JANVIER 1868.				
	5 p. o/o.	4 1/2 p. o/o (1825).	4 p. o/o.	3 p. o/o.	5 p. o/o.	4 1/2 p. o/o. (1825).	4 p. o/o.	3 p. o/o.	5 p. o/o.	4 1/2 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)	4 1/2 p. o/o (1825.)	4 p. o/o.	3 p. o/o.
Amortissement de rentes admises en payement de domaines nationaux	1,812f	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes inscrites aux noms du prince de Salm et du prince de Carignan	273,000	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes annulées sur celles affectées au remboursement des créances algériennes	41,658	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	1,783,282	1,096f	4,902f		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation par suite d'extinction d'usufruit de rentes appartenant à l'État	16,547	"	"		181f	"	"	"	"	911f 00c	"	"	"
Rentes 5 p. o/o converties, pendant l'année 1825, en rentes 3 et 4 1/2 p. o/o	31,723,956	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres	120,690	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes pour déchéance encourue	29,914	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs	1,330,818	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre	45,116	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de successions non réclamées des invalides de la guerre	14,876	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	135,196	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à divers régiments	2,318	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées par la caisse d'amortissem^t jusqu'au 23 juin 1830 et annul. en exécut. de la loi du 1er mai 1825.	"	7,068	9,740	16,[illegible]	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement en vertu de diverses lois	32,000,000	"	"		1[illegible]2,978	131,298f	16,100,253f	50,599 164f	4,308,000f 00c	1,247,921 00	"	23,165f	84,884,360f
Extinction de majorats réversibles à l'État	110,801	"	"		3,705	"	"	"	1,436 00	194,023 00	"	"	21,401
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	4,312	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes indûment liquidées au nom des communes	1,145	"	"		167	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon	750	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente formant la dotation de l'Université de France. (Article 2 de la loi du 24 mars 1841.)	60,718	"	"		[illegible]33,433	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain	1,550	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annul. de rentes inscrites au nom des commissions sanitaires de Caen et d'Hyères. (Loi du 24 juillet 1853.)	75	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la caisse des fonds particuliers du roi Charles X	927	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annul. de rentes inscrites au nom des maisons centr. de force et de correct. (Art. 10 de la loi du 19 juill. 1845.)	285,992	"	"		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	"	"	"		"	"	8,035,211	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente appartenant à une caisse particulière du ministère de la marine	"	"	"		6,260	"	"	"	"	"	"	"	"
Remboursements effectués en exécution du décret du 14 mars 1852	"	"	"		"	"	"	"	3,685,592 51	"	"	"	"
Rentes 5 p. o/o converties pendant l'année 1852 en rentes 4 1/2 p. o/o	"	"	"		"	"	"	"	175,664,010 09	"	"	"	"
Rentes 4 1/2 p. o/o échangées contre 4,403,436 fr. de rentes 3 p. o/o émises en exécut. du décr. du 27 avril 1852	"	"	"		"	"	"	"	"	4,475,655 90	"	"	"
Annulation de rentes par suite d'erreurs de liquidation	"	"	"		15,681	"	"	"	279 00	624 00	"	"	2,434
Rentes annulées en exécution de l'art. 12 de la loi du 28 mai 1853, sur les rentes viagères pour la vieillesse	"	"	"		"	"	"	"	"	1,608,705 00	10,742f	266,827	795,698
Remboursement des portions non inscriptibles sur les rentes converties en exécut. du décret du 14 mars 1852	"	"	"		"	"	"	"	"	206,432 18	"	"	"
Rentes annulées au profit de l'État en exécution de l'article 2 de la loi du 9 juin 1853	"	"	"		"	"	"	"	"	167,358 00	"	"	22,000
Rentes 4 1/2 et 4 p. o/o converties en rentes 3 p. o/o pendant l'année 1862	"	"	"		"	"	"	"	"	133,032,787 00	586,277	1,635,823	"
Rentes 4 1/2, création de 1825, annulées en exécution de l'arrêté du 9 juillet 1862	"	"	"		"	"	"	"	"	"	298,283	"	"
	67,985,453	8,164	14,642	16,[illegible]	[illegible]92,465	131,298	24,135,464	50,599,164	183,659,317 60	140,934,417 08	895,302	1,925,815	85,725,893
	84,074,549f				83,648,391f				413,140,744f 68c				
					580,863,684f 68c								

RÉCAPITULATION

NATURE DES RENTES.	DETTE inscrite au 1er avril 1814.	MOUVEMENTS DE LA DETTE INSCRITE DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1868. — MOUVEMENT DU 1er AVRIL 1814 AU 1er MARS 1848.				PÉRIODE DU 1er MARS 1848 AU 1er JANVIER 1852.				PÉRIODE DU 1er JANVIER 1852 AU 1er JANVIER 1868.				TOTAUX.				TOTAL DES RENTES inscrites au 1er janvier 1868.
		Rentes inscrites.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes inscrites.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes inscrites.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes inscrites, y compris le solde au 1er avril 1814.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	
Rentes 5 p. o/o	63,307,637f	151,427,407f	67,985,453f	83,441,954f	"	44,351,068f 60c	8,782,465f	35,568,603f 05c	"	[illegible]1,123f 00c	183,659,317f 60c	"	182,318,194f 60c	260,427,235f 60c	260,427,235f 60c	"	"	"
Rentes 4 1/2 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	[illegible]2,576 08	140,934,417 08	37,448,159f	"	178,382,576 08	140,934,417 08	37,448,159f 00c	"	37,448,159f
Rentes 4 1/2 p. o/o (1825)	"	1,034,764	8,164	1,026,600	"	"	131,298	"	[illegible]	"	895,302 00	"	895,302 00	1,034,764 00	1,034,764 00	"	"	"
Rentes 4 p. o/o	"	26,522,017	14,642	26,507,375	"	"	24,135,464	"	[illegible]	"	1,925,815 00	"	1,925,815 00	26,522,017 00	26,075,921 00	446,096 00	"	446,096
Rentes 3 p. o/o	"	86,069,930	16,066,290	70,003,640	"	34,314,644 00	50,599,164	"	[illegible]	[illegible]5,766 00	85,725,893 00	248,739,873	"	454,850,340 00	152,391,347 00	302,458,993 00	"	302,458,993
	63,307,637	265,054,118	84,074,549	180,979,569	"	78,665,712 60	83,648,391	35,568,603 60	[illegible]	[illegible]9,465 08	413,140,744 68	286,188,032	185,139,311 60	921,216,932 68	580,863,684 68	340,353,248 00	"	340,353,248

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Tableau sommaire indiquant, par période, les accroissements de la Dette consolidée depuis l'origine du Grand-Livre, et les annulations qui ont eu lieu jusqu'au 1er janvier 1868, avec la distinction des rentes actives et de celles appartenant à la Caisse d'amortissement (A).

NATURE DES OPÉRATIONS.		RENTES ACTIVES.	RENTES DE LA CAISSE d'amortissement.	TOTAL DES RENTES
PREMIÈRE PÉRIODE. (Du 24 août 1793 à l'année 1800.)				
Les rentes intégrales, susceptibles d'être inscrites au grand-livre créé par la loi du 24 août 1793, devaient s'élever à 174,716,000 francs. (Note annexée au compte de 1832, page 472.)				
La consolidation au tiers, opérée en vertu de la loi du 9 vendémiaire an VI, et les diverses annulations qui ont eu lieu de rentes reçues en payement de domaines nationaux, ou confisquées sur les émigrés et les mainmortables, etc. ont réduit les rentes inscrites à.....		40,216,000f	"	
DEUXIÈME PÉRIODE. (Du 1er janvier 1800 au 1er avril 1814.)				
Dette des pays réunis à la France.....	6,086,000f			
Créations de rentes pour le payement de l'arriéré. (Lois des 29 ventôse an IX, 21 floréal an X, 4 germinal an XI, 15 septembre 1807, 15 janvier 1810 et 20 mars 1813.)				
Arriéré antérieur à l'an V.....	5,663,000			
Arriéré de l'an V à l'an IX.....	4,591,000			
Arriéré de l'an X à l'année 1809.....	1,000,000			
Créations pour le service courant. (Loi du 24 avril 1806, loi du 17 janvier et décret du 3 février 1810.)				
Au profit de la caisse d'amortissement, en échange de bons.....	5,000,000			
Au profit du domaine extraordinaire, en échange de valeurs.....	750,000			
Pour divers motifs et appoints négligés.....	1,637			
	23,091,637	23,091,637	"	
TOTAL au 1er avril 1814 (5 p. o/o).....		63,307,637	"	63,307,637
TROISIÈME PÉRIODE. (Du 1er avril 1814 au 1er août 1830.)				
ACCROISSEMENTS.				
Rentes créées pour le payement des dettes arriérées. (Lois des 23 septembre, 21 décembre 1814, 28 avril 1816, etc. — 5 p. o/o.).....	35,622,768f			
A reporter.....	35,622,768	63,307,637	"	

(A) On a, dans ce travail, rapporté toutes les émissions à la date de la création des rentes ou à celle des actes qui en ont autorisé l'inscription, sans avoir égard aux époques de leur délivrance, qui, dans plusieurs cas, a pu s'étendre d'une période à l'autre.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite du *Tableau sommaire des mouvements de la Dette consolidée, par période.*

NATURE DES OPÉRATIONS.		RENTES ACTIVES.	RENTES DE LA CAISSE d'amortissement.	TOTAL DES RENTES.
Report.....	35,622,768f	63,307,637f		
Rentes créées pour l'acquit des contributions et charges de guerre. (Lois des 23 décembre 1815, 6 mai 1818, etc. — 5 p. o/o.).....	43,185,199			
Rentes créées pour couvrir l'insuffisance des budgets. (Lois des 28 avril 1816, 6 mai et 15 mai 1818, etc. — 5 et 4 p. o/o.).....	59,974,950			
Conversion facultative autorisée par la loi du 1er mai 1825. (4 1/2 et 3 p. o/o.).....	25,493,799			
Rentes créées pour l'indemnité accordée aux émigrés et anciens propriétaires dépossédés. (Loi du 27 avril 1825. — 3 p. o/o.).....	25,995,310			
(1) Savoir : pour emprunts..... 99,073,619f Rentes remises à divers..... 91,198,407				
TOTAL.....	(1) 190,272,026			
ANNULATIONS.				
Rentes converties. (Loi du 1er mai 1825. — 5 p. o/o.)..... 31,723,956f Annulations de diverses rentes ayant fait retour à l'État (5 et 3 p. o/o).. 3,454,433	35,178,389			
RESTE.....	155,093,637			
RACHATS faits par la caisse d'amortissement à déduire des rentes actives et à ajouter à celles de cette caisse (5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o).....	53,833,174		53,833,174f	
RESTE en rentes actives.....	101,260,463	101,260,463		
Annulations de rentes appartenant à la caisse d'amortissem^t. (Loi du 1er mai 1825. — 4 1/2, 4 et 3 p. o/o.).		»	16,020,094	
SITUATION des rentes inscrites ou à inscrire au 1er août 1830....		164,568,100	37,813,080	202,381,180f
QUATRIÈME PÉRIODE. (Du 1er août 1830 au 1er mars 1848.)				
ACCROISSEMENTS.				
Rentes créées pour le service de divers emprunts. (De 1830 à 1847. — 5 et 3 p. o/o.)..	31,158,734f			
Rentes remises à la caisse des dépôts et consignations pour la consolidation des fonds des caisses d'épargne. (1837 et 1845. — 4 p. o/o.).....	8,092,647			
Rentes délivrées aux communes pour biens vendus (5 p. o/o).....	315			
Rétablissements (5 p. o/o).....	109			
TOTAL.....	39,251,805			
ANNULATIONS diverses (5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o).....	876,066			
RESTE.....	38,375,739			
A reporter.....	38,375,739	164,568,100	37,813,080	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite du *Tableau sommaire des mouvements de la Dette consolidée, par période.*

NATURE DES OPÉRATIONS.		RENTES ACTIVES.	RENTES DE LA CAISSE d'amortissement.	TOTAL DES RENTES.
Report.....	38,375,739f	164,568,100f	37,813,080f	
RACHATS faits par la caisse d'amortissement jusqu'au 1er mars 1848, à déduire des rentes actives et à ajouter à celles de l'amortissement (5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o).....	26,098,472	"	26,098,472	
RESTE en rentes actives.....	12,277,267	12,277,267	"	
Consolidation des réserves de l'amortissement. (Loi du 10 juin 1833. — 4 et 3 p. o/o.).....		"	35,530,347	
			99,441,899	
Annulations de rentes appartenant à la caisse d'amortissem^t. (Lois des 27 et 28 juin 1833. — 5 p. o/o.).		"	32,000,000	
SITUATION des rentes inscrites ou à inscrire au 1er mars 1848.....		176,845,367	67,441,899	244,287,266
CINQUIEME PÉRIODE. (Du 1er mars 1848 au 1er janvier 1852.)				
ACCROISSEMENTS.				
Emprunts. (Décrets des 9 mars 1848, 7 et 24 juillet 1848. — 5 p. o/o.).....	14,935,387f			
Consolidation des livrets des caisses d'épargne et de la dette flottante du Trésor. (Décret du 7 juillet 1848. — 5 et 3 p. o/o.).....	35,774,613			
Rachat du chemin de fer de Paris à Lyon. (Décret du 17 août 1848. — 5 p. o/o.).....	6,817,348			
Indemnité coloniale. (Lois des 30 avril 1849 et 30 juillet 1850. — 5 p. o/o.).....	6,000,000			
TOTAL.....	63,527,248			
ANNULATIONS.				
Rentes des caisses d'épargne annulées par suite de la consolidation des livrets. (Décret du 7 juillet 1848. — 4 p. o/o.)..... 8,035,211f Annulations diverses (5 et 3 p. o/o)..... 549,487	8,584,698			
RESTE.....	54,942,550			
RACHATS faits par la caisse d'amortissement jusqu'au 14 juillet 1848, à déduire des rentes actives et à ajouter à celles de l'amortissement (4 et 3 p. o/o).....	1,019,054	"	1,019,054	
RESTE en rentes actives.....	53,923,496	53,923,496	"	
Consolidation des réserves de l'amortissement (3 p. o/o).....		"	18,608,355	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement (loi du 4 décembre 1849), savoir:			87,069,308	
Rentes provenant de rachats (5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o).....	28,622,606f	"	75,063,693	
Rentes provenant de la consolidation des réserves (4 et 3 p. o/o).....	46,441,087			
SITUATION des rentes inscrites ou à inscrire au 1er janvier 1852..... A reporter....		230,768,863	12,005,615	242,774,478

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite du *Tableau sommaire des mouvements de la Dette consolidée, par période.*

NATURE DES OPÉRATIONS.			RENTES ACTIVES.	RENTES DE LA CAISSE d'amortissement.	TOTAL DES RENTES.
Report			230,768,863f	12,005,615f	
SIXIÈME PÉRIODE. (Du 1er janvier 1852 au 1er janvier 1868.)					
ACCROISSEMENTS.					
Rentes échangées pour faciliter la conversion. (Décret du 27 avril 1852. — 3 p. o/o.)		4,403,436f			
Rentes créées au profit de la Légion d'honneur. (Décret du 27 mars 1852.—4 1/2 p. o/o.)		500,000			
Emprunts occasionnés par la guerre d'Orient. (1854 et 1855. — 4 1/2 et 3 p. o/o.)		71,709,380			
Rentes créées au nom des héritiers de la reine des Belges. (Loi du 10 juillet 1856. — 3 p. o/o.)		200,000			
Rentes créées pour le rachat du palais de l'Industrie. (Loi du 6 juin 1857. — 3 p. o/o.)		441,176			
Rétablissement de rentes indûment annulées lors de la conversion. — 4 1/2 p. o/o.)		1,051			
Rentes inscrites au nom de la dotation de l'armée. (Loi du 19 juin 1857. — 3 p. o/o.)		7,942,315			
Rétablissement d'une partie du majorat du duc d'Istrie. (Décret du 19 mars 1858. — 4 1/2 p. o/o.)		8,397			
Emprunt occasionné par la guerre d'Italie. (Loi du 2 mai 1859. — 4 1/2 et 3 p. o/o.)		25,773,370			
Rentes transférées à la Banque de France. (Loi du 9 juin 1857. — 3 p. o/o.)		4,000,000			
Conversion des obligations trentenaires. (Loi du 12 février 1862. — 3 p. o/o.)		12,092,520			
Conversion facultative des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o en rentes 3 p. o/o. (Loi du 12 février 1862), savoir :					
4 1/2 p. o/o	133,619,064f	Mémoire.			
4 p. o/o	1,635,823				
	135,254,887f				
Emprunt occasionné par la guerre du Mexique. (Loi du 30 décembre 1863, 3 p. o/o.)		14,249,339			
TOTAL		141,320,984			
ANNULATIONS ET RÉDUCTIONS.					
Résultat de la conversion ordonnée par le décret du 14 mars 1852 :					
Rentes 5 p. o/o à convertir	175,664,010f				
Rentes 4 1/2 p. o/o remises en remplacement	158,097,609				
RÉDUCTION	17,566,401	17,566,401f			
Réduction sur les rentes 5 p. o/o de l'indemnité coloniale restant à inscrire à l'époque de la conversion		212,883			
Remboursements effectués en vertu du décret du 14 mars 1852 (5 p. o/o)		3,685,592			
Remboursements de portions de rentes non inscriptibles, en exécution du même décret (5 p. o/o)		206,432			
Rentes annulées par suite d'échange. (Décret du 27 avril 1852.) — (4 1/2 p. o/o.)		4,475,656			
Annulations diverses (4 1/2 et 3 p. o/o.)		410,466			
		26,557,430			
RESTE		114,763,554			
A reporter		114,763,554	230,768,863	12,005,615	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite du *Tableau sommaire des mouvements de la Dette consolidée, par période.*

NATURE DES OPÉRATIONS.		RENTES ACTIVES.	RENTES DE LA CAISSE d'amortissement.	TOTAL DES RENTES.
Report.....	114,763,554f	230,768,863f	12,005,615f	
Rentes transférées à la caisse d'amortissement par la caisse des retraites pour la vieillesse (lois des 28 mai 1853 et 12 juin 1860), à déduire des rentes actives et à ajouter à celles de l'amortissement (4 1/2, 4 et 3 p. o/o)..... 2,681,972f Rachats faits par la caisse d'amortissement (4 1/2, 4 et 3 p. o/o.)..... 3,325,509	6,007,481f	"	6,007,481	
Reste en rentes actives.....	108,756,073	108,756,073	"	
Consolidation des réserves de l'amortissement (3 p. o/o).....		"	75,990,468	
			94,003,564	
Annulations de rentes appartenant à la caisse d'amortissement, savoir :				
Rentes rachetées antérieurement à 1848. (Décret du 17 mars 1852. — 5 p. o/o.).	4,308,000f			
Rentes rachetées en 1859 et 1860. (Loi du 28 juin 1865. — 4 1/2, 4 et 3 p. o/o.)	2,467,363			
Rentes provenant des achats de la caisse des retraites pour la vieillesse. (Loi des 28 mai 1853 et 12 juin 1860. — 4 1/2, 4 et 3 p. o/o.).....	2,681,972			
Rentes provenant de la consolidation des réserves, en somme égale à celles émises pour la dotation de l'armée. (Loi du 19 juin 1857 et 14 juillet 1860. — 3 p. o/o.).	7,942,315	"	93,145,418	
Rentes provenant de la consolidation des réserves, en somme égale à celles transférées à la Banque de France. (Loi du 8 juin 1857. — 3 p. o/o.).....	4,000,000			
Rentes provenant de la consolidation des réserves. (Lois des 28 juin 1865 et 11 juillet 1866. — 3 p. o/o.).....	71,745,768			
Situation des rentes inscrites ou à inscrire au 1er janvier 1868.....		339,524,936	858,146 (A)	340,383,082 (B)

(A) Voir la note, page 576.

(B) Ce chiffre excède celui des rentes inscrites d'une somme de 29,834 francs, qui représente les rentes restant à inscrire sur les crédits ouverts. (Voir page 576 du présent compte.)

TABLEAU

DES EMPRUNTS CONTRACTÉS EN RENTES SUR L'ÉTAT

DEPUIS 1816 JUSQU'AU 1er JANVIER 1868.

COMPTE DE DETTE CONSOLIDÉE.

Tableau des emprunts en rentes négociées depuis 1816 jusqu'au 1er janvier 1868.

NOTA. Des rentes 5 p. 0/0 appartenant au Trésor à divers titres, notamment celles de l'ancienne caisse d'amortissement, ont été vendues sur la place en 1821 pour une somme de 4,571,697 francs. Elles ne sont pas comprises dans l'état des emprunts ci-après, ainsi qu'une somme de 2,929,000 francs négociée en 1821 et provenant d'achats faits sur la place en 1818 (compte de 1837, page 423).

LOIS QUI ONT AUTORISÉ LES EMPRUNTS.	DATES des NÉGOCIATIONS.	NATURE des rentes.	MONTANT des RENTES.	TAUX de la NÉGOCIATION.	PRODUIT des EMPRUNTS.	MODE DE NÉGOCIATION.
Loi du 28 avril 1816, art. 117...	1er mai 1816..... 1er avril 1817.....	5 p. 0/0	6,000,000f	57f 26c (Prix moyen.)	69,763,000f	Sur la place et à l'étranger.
Loi du 25 avril 1817.....	Années 1817 et 1818	5 p. 0/0	30,000,000	57 51 (Prix moyen.)	345,065,000	Compagnies françaises et étrangères. (Négociations sur la place.)
Lois des 6 et 15 mai 1818.....	9 mai 1818.....	5 p. 0/0	14,925,500	66 50	197,909,040	A divers souscripteurs.
Loi du 6 mai 1818.....	9 octobre 1818....	5 p. 0/0	12,313,433	67 00	165,000,000	Maisons Hope et compagnie, et Baring frères et compagnie.
Lois des 6 et 15 mai 1818 et du 8 mars 1821.....	9 août 1821.....	5 p. 0/0	9,585,220	85 55	164,003,114	Maisons Hottinguer et compagnie, Fould et compagnie, Bagneault et compagnie, Delessert et compagnie. (Adjudication.)
Lois de 1821, 1822 et 1823.....	10 juillet 1823....	5 p. 0/0	23,114,516	89 55	413,980,981	Maison Rothschild frères. (Adjudication.)
Loi du 19 juin 1828.....	12 janvier 1830...	4 p. 0/0	3,134,950	102 07 1/2	80,000,005	*Idem.*
			99,073,619			
Loi du 25 mars 1831.....	19 avril 1831.....	5 p. 0/0	7,142,858	84 00	120,000,014	Divers banquiers et receveurs généraux. (Adjudication.)
Loi du 21 avril 1831.....	Emp. national 1831.	5 p. 0/0	1,021,945	Pair.	20,438,900	Divers souscripteurs.
Lois de 1831 et du 21 avril 1832.	8 août 1832.....	5 p. 0/0	7,614,213	98 50	150,000,000	Maisons Rothschild, Davilliers et Hottinguer. (Adjudication.)
Loi du 25 juin 1841.....	18 octobre 1841...	3 p. 0/0	5,730,659	78 52 1/2	150,000,000	Rothschild frères, Hottinguer, Rougier Saint-Didier et receveurs généraux. (Adjudication.)
Loi du 25 juin 1841.....	9 décembre 1844..	3 p. 0/0	7,079,646	84 75	200,000,000	Maison Rothschild frères. (Adjudication.)
Loi du 8 août 1847.....	10 novembre 1847.	3 p. 0/0	2,569,413 (A)	75 25	64,449,443	*Idem.*
			31,158,734			
Lois des 31 mars 1837 et 26 juin 1845.....	Fonds des caisses d'épargne.....	4 p. 0/0	8,092,647	Pair.	202,316,175	Compte courant des caisses d'épargne.

(A) Partie réalisée de l'emprunt de 250 millions adjugé en 1847.

LOIS QUI ONT AUTORISÉ LES EMPRUNTS.	DATES des NÉGOCIATIONS.	NATURE des rentes.	MONTANT des RENTES.	TAUX de la NÉGOCIATION.	PRODUIT des EMPRUNTS.	MODE DE LA NÉGOCIATION.
Loi du 9 mars 1848.....	Emp. national 1848.	5 p. 0/0	1,309,104f	Pair.	26,182,213f 00c	Divers souscripteurs. (Compte de 1850, p. 454.)
Lois des 7 juillet, 9 août et 9 novembre 1848.....	Compensation aux souscripteurs de l'emprunt national	"	519,283	Ramené par la compensation à 71f 60c.		
Loi du 24 juillet 1848.....	25 juillet 1848....	5 p. 0/0	13,107,000	75 25	197,260,350 00	Rentes attribuées aux porteurs des certificats de l'emprunt de 1847.
			14,935,387			
Loi du 11 mars 1854.....	Mars 1854.....	4 1/2 p. 0/0	4,550,640	92 50	93,540,933 00	Souscriptions publiques.
		3 p. 0/0	7,159,590	65 25	155,721,082 50	
Loi du 30 décembre 1854.....	Janvier 1855.....	4 1/2 p. 0/0	8,052,120	92 00	164,621,120 00	
		3 p. 0/0	15,857,530	65 25	344,901,277 50	
Loi du 11 juillet 1855.....	Juillet 1855.....	4 1/2 p. 0/0	4,389,760	92 25	89,990,080 00	
		3 p. 0/0	31,699,740	65 25	689,469,345 00	
Loi du 1 mai 1859.....	Mai 1859.....	4 1/2 p. 0/0	573,710	90 00	11,474,200 00	
		3 p. 0/0	25,199,660	60 50	508,193,143 33	
Lois de 1855 et 1857.....	Années 1857, 1858, 1859, 1860 et 1861.....	3 p. 0/0	7,942,315	Divers taux, moyenne 69f 10c	182,947,676 00	Consolidation des fonds de la dotation de l'armée.
Loi du 9 juin 1857.....	31 décembre 1859.	3 p. 0/0	4,000,000	75 00	100,000,000 00	Traité avec la Banque de France.
Loi du 12 février 1862.....	1862 Conversion des obligations trentenaires.....	3 p. 0/0	12,092,520	66 49 moyenne.	268,000,000 00	Produit approximatif d'après les divers taux d'émission des obligations (p. 434 du compte de 1862). (443f 25c en moyenne pour 604,626 obligations.)
Loi du 30 décembre 1863.....	Janvier 1864.....	3 p. 0/0	14,249,339	66 30	314,910,391 90	Souscription publique.
			135,766,924			

SITUATION, AU 1er JANVIER 1868, DES RENTES 4 1/2 P. 0/0 INSCRITES POUR L'INDEMNITÉ COLONIALE, EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 30 AVRIL 1849.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

EXTRAIT DE LA LOI DU 30 AVRIL 1849.

Art. 1er. Dans les colonies de la Martinique, la Guadeloupe et dépendances, la Guyane, la Réunion, le Sénégal et dépendances, Nossi-Bé et Sainte-Marie, il est alloué une indemnité aux colons dépossédés en exécution des décrets du Gouvernement provisoire des 4 mars et 27 avril 1848.

Art. 2. L'indemnité ci-dessus stipulée est fixée ainsi qu'il suit : 1° une rente de six millions 5 p. 0/0 inscrite au grand-livre de la dette publique; 2° somme de six millions, payable en numéraire et en totalité, trente jours après la promulgation de la présente loi.

Art. 3. Tous les noirs affranchis en vertu des décrets des 4 mars et 27 avril dernier donneront droit à l'indemnité. — Seront exceptés les noirs qui auraient été introduits dans les colonies postérieurement à la promulgation de la loi du 4 mars 1831. — Les engagés à temps du Sénégal, libérés par le décret du 27 avril, donneront droit à une indemnité.

Art. 4. Sur la rente de six millions, il est attribué, savoir :

A la Martinique	1,507,885f 80c	Total..... 6,000,000f
A la Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	
A la Guyane	372,571 88	
A la Réunion	2,055,200 25	
Au Sénégal et dépendances	105,503 41	
A Nossi-Bé et Sainte-Marie	11,673 81	

Sur la somme de six millions à payer en numéraire, il est alloué, savoir :

A la Martinique	1,507,885 80	Total..... 6,000,000
A la Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	
A la Guyane	372,571 88	
A la Réunion	2,055,200 25	
Au Sénégal et dépendances	105,503 41	
A Nossi-Bé et Sainte-Marie	11,673 81	

Art. 7..... Sur la rente de six millions payable aux termes de l'article 2, le huitième de la portion afférente aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion sera prélevé pour servir à l'établissement d'une banque de prêt et d'escompte dans chacune de ces colonies. — Les titres ainsi prélevés sur la rente de six millions seront déposés dans les caisses des banques, comme gage et garantie des billets qu'elles sont autorisées à émettre. Seront exempts du prélèvement ci-dessus stipulé les colons dont l'indemnité totale ne devra pas excéder 1,000 francs.....

Art. 9. Pour l'exécution des dispositions ci-dessus, il est ouvert au ministre des finances un crédit de six millions de rente 5 p. 0/0 qui seront inscrits au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 22 mars dernier. Les inscriptions seront délivrées aux ayants droit à compter du 1er octobre 1850, et que les droits respectifs des indemnitaires auront été fixés.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 24 NOVEMBRE 1849.

TITRE VII.

..... Art. 51. Dans les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, un huitième de l'indemnité de rente revenant à chaque colon sera prélevé en faveur des banques qui doivent être créées en exécution de la loi du 30 avril 1849.

Seront exempts de ces prélèvements les colons dont l'indemnité totale n'excédera pas 1,000 francs.....

..... Art. 55. Les porteurs des certificats de liquidation, pour en obtenir la conversion en inscription de rentes, remettront ces titres avec les pièces justificatives de leurs droits au ministre de la marine, qui demeure chargé d'en faire l'appréciation. Le mode de justification prescrit par l'article de la loi du 28 floréal an VII sera appliqué aux certificats de liquidation, en ce qui concerne les mutations désignées en cet article. Les transferts ou mutations desdits certificats ne pourront avoir lieu que par acte authentique, dans les formes du droit commun ou par l'intermédiaire d'un agent de change.

Art. 56. Le ministre de la marine, au vu des états qui lui seront transmis par les gouverneurs des colonies, ainsi que des certificats de liquidation et des pièces remises par les parties à l'appui de leurs droits, fera dresser les états nominatifs des titulaires à inscrire et les transmettra, sous sa certification, au ministre des finances, qui délivrera les inscriptions de rente.

Art. 57. Lesdites inscriptions seront remises aux intéressés par l'intermédiaire du ministre de la marine. Elles pourront leur être adressées dans la métropole lorsqu'ils l'auront demandé par écrit à la direction de l'intérieur.

Les certificats qui ne s'élèvent pas à 100 francs seront échangés contre des promesses d'inscriptions au porteur. Ces promesses seront converties en inscriptions définitives lorsque le porteur en aura élevé le montant à 5 francs de rente au moins, par réunion à des titres semblables ou à des inscriptions de même nom.

LOI DU 30 JUILLET 1850.

Art. unique. Le deuxième paragraphe de l'article 9 de la loi du 30 avril 1849, relative à l'indemnité coloniale, est modifié ainsi qu'il suit :

Les inscriptions de rentes seront délivrées aux indemnitaires au fur et à mesure que leurs droits auront été définitivement établis.

EXTRAIT DE LA LOI DES 25 AVRIL, 26 JUIN ET 11 JUILLET 1851.

Art. 1er..... Il sera fondé une banque dans la colonie de la Guyane.

Art. 2. Le capital de chacune des banques de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion est fixé à trois millions de francs (3,000,000f).

Le capital de la banque de la Guyane est fixé à sept cent mille francs (700,000f).

Ce capital sera formé de la manière suivante :

Le ministre des finances est autorisé à émettre trois cent vingt-cinq mille francs de rentes, au capital de six millions cinq cent mille francs, à prélever sur le huitième de l'indemnité accordée aux colonies par la loi du 30 avril 1849.

Sur cette émission, cent mille francs de rentes, au capital de deux millions de francs, seront affectés à la première formation de chacune des banques de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion; vingt-cinq mille francs de rentes, au capital de cinq cent mille francs, à la première formation de la banque de la Guyane.....

Art. 3. Pendant le délai d'un an, qui courra de la promulgation de la présente loi, l'Administration recevra des souscriptions volontaires jusqu'à concurrence du capital ci-dessus déterminé. Ces souscriptions pourront avoir lieu, au gré des souscripteurs, en numéraire ou en rentes 5 p. 0/0 au pair.

Si, après l'expiration dudit délai, le capital des banques ou de l'une d'elles n'est pas complété au moyen des souscriptions volontaires, ce capital sera parfait au moyen d'un second prélèvement sur le huitième de l'indemnité, sans néanmoins que le prélèvement total puisse excéder cent cinquante mille francs de rentes pour chacune des colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, et trente-cinq mille francs de rentes pour celle de la Guyane.

Par dérogation à l'article 7 de la loi du 30 avril 1849, les banques coloniales pourront aliéner ou engager les rentes qui leur seront délivrées.

Art. 4. Il sera statué par une loi ultérieure sur l'emploi de la portion du huitième de l'indemnité qui pourra rester disponible après les prélèvements autorisés par les deux articles précédents.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 22 DÉCEMBRE 1851.

..... Art. 4. Le ministre de la marine et des colonies est autorisé à retirer des mains du ministre des finances, pour le compte des banques coloniales, les inscriptions de rentes à émettre en exécution de l'article 2 de la loi du 11 juillet 1851.....

EXTRAIT DU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

Art. 1er. La portion disponible, ou résidu, prévue par l'article 4 de la loi du 11 juillet 1851..... fait retour aux porteurs des titres de prélèvement mentionnés à l'article 51 du décret du 24 novembre 1849.

Art. 2. Le ministre de la marine et des colonies, sur le vu de la liquidation spéciale prévue par le titre II du décret du 22 décembre 1851, que lui transmettront les administrations coloniales, adressera au ministre des finances la demande d'inscriptions collectives de rentes représentant le capital auquel sera ayant droit, dans cette liquidation, le résidu de chacune des colonies intéressées.

Les inscriptions, immatriculées au nom des diverses colonies qui y auront droit, seront vendues aux époques et pour les sommes déterminées de concert par le ministre de la marine et des colonies et le ministre des finances, pour le montant en être déposé à la caisse centrale du Trésor public, au compte de ces colonies.

Art. 3. Il sera procédé par les administrations locales, sur les bases de la liquidation par elles précédemment établies, à la répartition en numéraire entre les ayants droit du capital réalisé.

DÉSIGNATION DES COLONIES.	CRÉDITS D'INSCRIPTIONS.	RENTES 5 p. 0/0 INSCRITES du 1er janvier 1850 au 2 avril 1852.	COMPLÉMENTS DES CRÉDITS d'inscription.	RESTE À INSCRIRE en rentes 4 1/2 p. 0/0 au 2 avril 1852.	RENTES 4 1/2 P. 0/0 INSCRITES du 3 avril au 31 décembre 1866.	pendant L'ANNÉE 1867.	TOTAL.	RESTE À INSCRIRE en rentes 4 1/2 p. 0/0 au 1er janvier 1868.
SOMMES DE RENTES.								
Martinique	1,507,885f 80c	1,160,519f	347,366f 80c	312,630f 12c	312,049f	3	312,052f	578f 12c
Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	1,075,064	872,100 85	784,890 765	784,082	126f	784,208	682 765
Guyane	372,571 88	253,949	118,622 88	106,760 59	106,375	"	106,375	385 59
Réunion	2,055,200 25	1,307,111	748,089 25	673,280 325	672,296	"	672,296	984 325
Sénégal et dépendances	105,503 41	74,529	30,974 41	27,876 97	27,669	"	27,669	207 97
Nossi-Bé et Sainte-Marie	11,673 81	"	11,673 81	10,506 43	10,506	"	10,506	0 43
Total	6,000,000 00	3,871,172	2,128,828 00	1,915,945 20	1,912,977	129	1,913,106	2,839 20
NOMBRE D'INSCRIPTIONS.								
Martinique	"	3,560	"	"	1,530	1	1,531	"
Guadeloupe et dépendances	"	2,985	"	"	3,415	3	3,418	"
Guyane	"	620	"	"	616	"	616	"
Réunion	"	2,127	"	"	1,922	"	1,922	"
Sénégal et dépendances	"	474	"	"	223	"	223	"
Nossi-Bé et Sainte-Marie	"	"	"	"	2	"	2	"
Total	"	9,766	"	"	7,708	4	7,712	"

Le nombre total des inscriptions de rentes 5 p. 0/0 et 4 1/2 p. 0/0 inscrites au 1er janvier 1868 s'élève à 17,478.

SITUATION, AU 1er JANVIER 1868, DES RENTES INSCRITES POUR LE RACHAT DU PALAIS DE L'INDUSTRIE

LOI DU 6 JUIN 1855.

ART. 1er. Est approuvé le traité passé le 30 septembre 1856 entre le ministre d'État et les liquidateurs de la compagnie du palais de l'Industrie, et ayant pour objet l'abandon à l'État de la possession et de la jouissance pleine et entière des bâtiments du palais de l'Industrie.

ART. 2. Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique, avec jouissance à partir du 22 décembre 1856, une somme de rentes 3 p. o/o pouvant s'élever jusqu'à quatre cent quarante et un mille cent soixante-seize francs (441,176f).

Ces rentes seront réparties entre les actionnaires, à raison de 3 fr. 39 cent. par action de 100 francs, sur des états fournis par le ministre d'État.

ART. 3. Un crédit de 100,000 francs est ouvert au ministre des finances, sur l'exercice 1857, pour remboursement en capital des fractions de rentes trop faibles pour être inscrites au grand-livre.

ART. 4. Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal des rentes créées ci-dessus sera ajouté à la dotation de la caisse d'amortissement.

	NOMBRE D'ACTIONS.	CRÉDIT EN RENTES.
Nombre d'actions à liquider et crédit ouvert	130,000	441,176f 00c
Nombre d'actions liquidées au 1er janvier 1868	129,918	"
Montant des rentes délivrées	"	438,432 00
Nombre d'actions restant à liquider	82	"
Crédit disponible en rentes au 1er janvier 1868		2,744 00

Sur le crédit en numéraire de	100,000f 00c
destiné au remboursement des fractions non inscriptibles, il a été employé en payements, jusqu'à la clôture de l'exercice 1857, une somme de	47,098 50
L'excédant de	52,901 50

a été annulé. Les payements subséquents, qui ne peuvent être que de sommes peu importantes, sont prélevés sur les fonds de trésorerie.

SITUATION, AU 1er JANVIER 1868, DES ANNUITÉS ET DOTATIONS CRÉÉES POUR LE RACHAT DES CANAUX D'ORLÉANS ET DU LOING, EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 20 MAI 1863 ET DU DÉCRET DU 12 MARS 1864.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

EXTRAIT DE LA LOI DU 20 MAI 1863.

Art. 1er. Une somme de 16,000,000 francs est affectée au rachat des droits attribués à la compagnie des canaux d'Orléans et du Loing par le décret du 16 mars 1810, droits représentés par les actions, dont le prix a été fixé par la commission spéciale instituée par décret impérial du 23 avril 1861.

Art. 2. Chaque action a droit à un quatorze-centième de la somme de 16,000,000 francs ci-dessus fixée. Une annuité de 660 fr. 91 cent., valeur au 1er septembre 1860, est acquise, pendant trente ans, à chacune des actions possédées à titre privé à cette époque.

Art. 3. Les actions possédées à titre privé par le domaine de l'État, au 1er septembre 1860, et celles qui lui ont été ou lui seront ultérieurement attribuées, sont ou seront annulées de plein droit, et ne donneront lieu à aucun remboursement.

Art. 4. Une somme de 571 fr. 42 cent., représentant les intérêts au taux de 5 p. o/o de celle de 11,428 fr. 57 cent., revenant à chacune des 1,400 actions, est acquise, à partir du 1er septembre 1860, et jusqu'au jour où elle fera retour à chacune des actions dont la jouissance est affectée à une dotation.

Art. 6. Les payements à titre d'indemnité provisoire, autorisés par la loi du 1er août 1860, continueront à être effectués en 1863, d'après les mêmes bases; il sera fait compensation de ces payements, jusqu'à due concurrence, avec les annuités acquises aux actions.

Le payement intégral des annuités fixées par les articles 2 et 4 de la présente loi ne commencera qu'à partir du 1er septembre 1864.

Art. 8. Sont abrogées toutes les dispositions contraires, et notamment le titre Ier du décret du 16 mars 1810.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 12 MARS 1864.

Art. 1er. La société des canaux d'Orléans et du Loing est dissoute.....

Art. 2. Les actionnaires à titre privé ayant la propriété entière de leurs actions recevront du Trésor un titre nominatif représentant l'annuité à laquelle ils ont droit en vertu de l'article 2 de la loi du 20 mai 1863.

Les actions affectées à des dotations, et qui feront retour aux propriétaires privés, donneront lieu à la délivrance de pareils titres d'annuités.

Art. 3. Ces annuités seront inscrites au grand-livre de la dette publique. Elles seront transférables de la même manière et suivant les mêmes règles que les rentes sur l'État.

Art. 4. En remplacement de l'intérêt annuel de 571 fr. 42 cent. attribué pour chaque action au titulaire des dotations, en vertu des articles 4 et 6 de la loi du 20 mai 1863, il sera inscrit au Trésor public des dotations dont le montant sera de 571 fr. 42 cent. par action, et qui seront payables par trimestre, avec jouissance à partir du 1er janvier 1864.

Lesdites inscriptions, ainsi que les extraits qui en seront délivrés, porteront la mention des numéros des actions auxquelles elles sont substituées.

Ces dotations sont incessibles et insaisissables. Elles seront transmissibles dans les conditions déterminées par les actes constitutifs.....

Suite de la SITUATION AU 1er JANVIER 1868, DES ANNUITÉS ET DOTATIONS CRÉÉES POUR LE RACHAT DES CANAUX D'ORLÉANS ET DU LOING, EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 20 MAI 1863 ET DU DÉCRET DU 12 MARS 1864.

ART. 6. Les actions en échange desquelles des titres d'annuité seront délivrés sont annulées. Celles qui étaient affectées à des dotations sont provisoirement conservées au Trésor, jusqu'à ce qu'il en soit disposé conformément à l'article 7 ci-après.

ART. 7. Il pourra être procédé, avec le consentement des parties intéressées, à un partage définitif, entre l'État et les propriétaires à titre privé, des actions qui doivent faire retour après l'extinction des dotations.

Ce partage aura lieu par voie du sort, suivant le mode qui sera déterminé par notre Ministre des finances.

Celles qui seront dévolues à l'État seront annulées.

Celles qui écherront aux propriétaires à titre privé leur seront remises, avec une annotation signée par l'agent comptable du grand-livre et visée au contrôle portant que le propriétaire a droit pour chaque action à une annuité de 660 fr. 91 cent. payable pendant trente ans à partir de l'extinction de la dotation à laquelle ladite action était affectée.

Elles seront représentées au Trésor et annulées lorsqu'il y aura lieu de les échanger contre des annuités définitives sur la demande des propriétaires intéressés.

Détail des 1,400 actions à liquider à l'époque de la prise en possession par l'État :

443 actions libres appartenant à divers propriétaires;
20 actions libres dont le droit de retour est en instance au profit de l'État et aux anciens propriétaires par suite du décès des usufruitiers;
401 actions libres appartenant au domaine de l'État, et qui ont été annulées en exécution de l'article 3 de la loi du 20 mai 1860 et de l'arrêté du 4 juillet 1864;
436 actions affectées à des dotations et dont la nue propriété doit faire retour aux anciens propriétaires;
100 actions affectées à la dotation de la Légion d'honneur.

1,400

SITUATION AU 1er JANVIER 1868.

ANNUITÉS CRÉÉES EN REMPLACEMENT DES ANCIENNES ACTIONS LIBRES.

(Voir le service des annuités, page 630.)

443 actions libres à 660 fr. 91 cent. chacune inscrites avec jouissance à compter du 1er septembre 1860. 292,783f 13c

TITRES DE DOTATIONS CRÉÉS EN ÉCHANGE DES ACTIONS GREVÉES D'USUFRUIT.

(Voir au compte spécial des pensions, page 658.)

436 actions à 571 fr. 42 cent.; ensemble..... 249,139f 12c
A déduire 25 actions dont la liquidation est suspendue par suite de décès et non-production de pièces. 14,285 56

RESTE au 1er janvier 1868..... 234,853 66

100 actions affectées à la dotation de la Légion d'honneur échangées contre un titre..... 57,142 00

CONVERSION FACULTATIVE EN RENTES 3 P. 0/0 DES RENTES 4 1/2 P. 0/0, 4 P. 0/0 ET DES OBLIGATIONS TRENTENAIRES. (Loi et décret du 12 février 1862.)

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

EXTRAIT DE LA LOI DU 12 FÉVRIER 1862.

Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à inscrire au grand-livre de la dette publique de nouvelles rentes 3 p. 0/0, portant jouissance du 1er avril 1862 et payables de trois mois en trois mois, à partir de ladite époque, pour les échanger contre les rentes 4 1/2 p. 0/0, 4 p. 0/0 et les obligations trentenaires du Trésor, dont les propriétaires demanderont la conversion, aux conditions déterminées par la présente loi.

Art. 2. Les propriétaires de rentes 4 1/2 p. 0/0 et 4 p. 0/0 qui en formeront la demande, dans le délai de vingt jours à partir de la promulgation de la présente loi, recevront de nouveaux titres, d'une somme égale, en rentes 3 p. 0/0 créées en vertu de l'article précédent, en échange de leurs rentes 4 1/2 p. 0/0 et 4 p. 0/0, qui seront immédiatement annulées.

Art. 3. Cet échange aura lieu moyennant l'engagement souscrit par le rentier de verser au Trésor public une somme proportionnelle au montant des rentes à convertir.

Un décret impérial déterminera le versement à faire pour chaque quotité de 4 fr. 50 cent. ou de 4 fr. de rentes, les termes et conditions de payement, ainsi que de l'échange des titres.

Art. 5. Les obligations trentenaires du Trésor autorisées par des lois antérieures pourront être échangées contre les nouvelles rentes 3 p. 0/0, à raison de 20 francs de rente pour chaque obligation. Les déclarations relatives à ces échanges devront être faites dans le délai de vingt jours, fixé par l'article 2.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 12 FÉVRIER 1862.

Art. 2. La soulte à verser au Trésor, pour l'échange des rentes 4 1/2 et 4 p. 0/0 contre des rentes 3 p. 0/0 de création nouvelle, est fixée, savoir :

A la somme de 5 fr. 40 cent. pour 4 fr. 50 cent. de rente 4 1/2 p. 0/0 ;

A la somme de 1 fr. 20 cent. pour 4 francs de rente 4 p. 0/0.

La libération en aura lieu en six termes. Il sera payé, savoir :

	Pour les rentes 4 1/2 p. 0/0.	Pour les rentes 4 p. 0/0.
Au 1er juillet 1862	0f 90c	0f 20c
Au 1er octobre 1862	0 90	0 20
Au 1er janvier 1863	0 90	0 20
Au 1er avril 1863	0 90	0 20
Au 1er juillet 1863	0 90	0 20
Au 1er octobre 1863	0 90	0 20
	5f 40c	1f 20c

Les requérants auront la faculté de se libérer d'un ou de plusieurs termes, par anticipation. Il leur sera, dans ce cas, bonifié un intérêt calculé au taux de 4 p. 0/0 par an.

Art. 5. Les rentes 3 p. 0/0 résultant de la conversion seront inscrites avec jouissance du 1er avril 1862. Les ayants droit seront mis en possession de leur inscription nouvelle après le payement intégral de la soulte.

CONVERSION DES RENTES 4 1/2 ET 4 P. 0/0 DES OBLIGATIONS TRENTENAIRES.

TABLEAU PRÉSENTANT LA SITUATION, AU 1er JANVIER 1868, DES RENTES 4 1/2 P. 0/0 ET DES OBLIGATIONS TRENTENAIRES CONVERTIES EN RENTES 3 P. 0/0.

	RENTES 4 1/2 P. 0/0 (1825 ET 1852). Directes.		Départementales.		TOTAL des RENTES 4 1/2 P. 0/0.		RENTES 4 P. 0/0 (1828). Directes.		Départementales.		TOTAL des RENTES 4 P. 0/0.		TOTAL GÉNÉRAL des RENTES 4 1/2 ET 4 P. 0/0 annulées.		MONTANT DES OBLIGATIONS trentenaires annulées.		TOTAL des NOUVELLES RENTES 3 P. 0/0 inscrites au grand-livre.	
	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.
Départements	226,614	40,075,334f	104,873	23,503,048f	331,487	63,578,382	206	297,658f	206	80,025f	1,039	377,683f	332,526	63,956,065f	58,447	1,168,940f	434,164	65,125,005f
Seine	83,921	69,946,958	"	"	83,921	69,946,958	937	1,258,040	"	"	937	1,258,040	84,858	71,204,998	546,179	10,923,580		82,128,578
Algérie	302	44,990	3	275	305	45,265	1	100	"	"	1	100	306	45,365	"	"	306	45,365
Colonies	123	48,459	"	"	123	48,459	"	"	"	"	"	"	123	48,459	"	"	123	48,459
TOTAUX	310,960	110,115,741	104,876	23,503,323	415,836	133,619,064	1,144	1,555,798	206	80,025	1,977	1,635,823	417,813	135,254,887	604,626	12,092,520	434,593	147,347,407
														147,347,407f				
TOTAUX des rentes existant au moment où la conversion a été entreprise	561,849	144,325,016	148,890	28,985,421	710,739	173,310,437	2,123	2,024,273	316	87,742	2,899	2,112,015	713,638	175,422,452				
NOMBRE et MONTANT des rentes qui n'ont pas été présentées à la conversion	250,889	34,209,275	44,014	5,482,098	294,903	39,691,373	922	468,475	110	7,717	922	476,192	295,825	40,167,565				

ÉTAT PRÉSENTANT LA SITUATION DU PRODUIT DE LA SOULTE PROVENANT DE LA CONVERSION DES RENTES 4 1/2 ET 4 P. 0/0.

	MONTANT DE LA SOULTE. RENTES 4 1/2 P. 0/0.	RENTES 4 P. 0/0.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. ANTÉRIEUREMENT à l'année 1867.	PENDANT l'année 1867.	TOTAL.	RESTES À RECOUVRER au 31 décembre 1867.
Départements	76,294,786f 80c	113,304f 90c	76,408,091f 70c	76,408,091f 70c	"	76,408,091f 70c	"
Seine	83,935,357 20	377,412 00	84,312,769 20	83,582,629 99	622,252f 00c	84,204,881 99	107,887f 21c
Algérie	54,318 00	30 00	54,348 00	54,348 00	"	54,348 00	"
Colonies	58,150 80	"	58,150 80	58,150 80	"	58,150 80	"
TOTAL	160,342,612 80	490,746 90	160,833,359 70	160,103,220 49	622,252 00	160,725,472 49	107,887 21
A DÉDUIRE : Montant des frais payés au compte de la conversion pendant les années 1862 à 1867. (Arrêté du ministre des finances du 25 juin 1862.)				3,010,469 09	"	3,010,469 09	
RESTE NET au 1er janvier 1868				157,092,751 40	622,252 00	157,715,003 40	

RÉSUMÉ

DES

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES EMPRUNTS

DE 1854, 1855, 1859 ET 1864.

Il a paru utile de publier, dans le tableau ci-après, un résumé des diverses opérations auxquelles ont donné lieu les emprunts de *250, 500, 750, 520* et *315 millions*, dont les résultats définitifs ont été insérés dans les comptes généraux des finances des années 1857, 1861 et 1866.

Le résumé qui suit rappelle le nombre de souscripteurs desdits emprunts, le capital souscrit, les réductions qu'il a éprouvées, l'imputation aux divers budgets des recouvrements effectués et le montant des rentes délivrées aux souscripteurs.

Résumé des résultats généraux des emprunts de 1854, 1855, 1859 et 1864.

	EMPRUNT DE 250 MILLIONS. (Voir page 483 du compte général des finances de 1857.)	EMPRUNT DE 500 MILLIONS. (Voir page 491 du compte général des finances de 1857.)	EMPRUNT DE 750 MILLIONS. (Voir page 499 du compte général des finances de 1857.)	EMPRUNT DE 520 MILLIONS. (Voir page 509 du compte général des finances de 1861.)	EMPRUNT DE 315 MILLIONS. (Voir page 580 du compte général des finances de 1866.)	TOTAUX GÉNÉRAUX.	OBSERVATIONS.
1° PRODUIT DES EMPRUNTS.							
Le nombre des souscripteurs a été de	99,224	180,480	316,976	690,230	541,993	1,828,903	Nota. Quelques interversions ayant été reconnues en 1867 dans l'application faite aux emprunts de 500 et de 750 millions des recouvrements effectués pendant les exercices 1858 à 1861, on a jugé utile de rectifier, *pour ordre*, dans le présent tableau, les résultats cités dans les comptes précédents, afin de faire ressortir les sommes restant réellement à recouvrer sur chaque emprunt au 1er janvier 1868.
Le montant des souscriptions reçues a été en totalité de	2,315,400f 00c	2,198,356,169f 99c	3,652,724,135f 30c	2,509,639,193f 31c	4,846,120,354f 40c	13,675,155,253f 00c	
Elles ont dû être réduites de la somme de	2,053,229 30	1,688,833,823 52	2,873,264,703 00	1,989,971,313 71	4,531,209,962 50	11,302,333,032 03	
Et fixées définitivement à	262,170 70	509,522,346 47	779,459,432 30	519,667,879 60	314,910,391 90	2,372,822,220 97	
Les recouvrements afférents à chacun de ces emprunts ont été appliqués ainsi qu'il suit :							
Ressources extraordinaires des budgets — Exercice 1854, pour	168,930 25	"	"	"	"		
——— 1855	"	509,260,276 70	"	"	"		
——— 1856							
——— 1855	"	"	776,674,923 52	"	"		
——— 1856						2,369,325,183 88	
——— 1859	"	"	"	519,442,201 25	"		
——— 1860							
——— 1864	"	"	"	"	314,778,852 16		
Extinction des découverts du Trésor — En 1864							
En 1865							
En 1866							
Il restait à recouvrer à l'expiration des termes fixés pour le solde de ces emprunts	93,240 45	262,069 77	2,784,508 78	225,678 35	131,539 74	3,497,037 09	
Depuis lors, ces reliquats ont été atténués par des versements complémentaires dont le montant a été imputé, savoir :							
EMPRUNT DE 250 MILLIONS.							
Aux produits divers de l'exercice 1856	71,150 17	"	"	"			
——— 1857							
——— 1858							
——— 1859							
EMPRUNT DE 500 MILLIONS.							
Aux produits divers de l'exercice 1858	"	83,626 42	"	"	"	2,524,991 06	
——— 1859							
EMPRUNT DE 750 MILLIONS.							
Aux produits divers de l'exercice 1858	"	"	2,370,214 47	"	"		
——— 1859							
Aux ressources extraordinaires — de l'exercice 1860. (Emprunts de 250, 500 et de 750 millions.)	2,099 35	52,499 97	105,995 06	"	"	160,594 38	
——— 1861. (*Idem.*)	1,655 70	80,834 54	193,983 48	"	"	276,473 72	
——— 1862. (Emprunts de 250, 500, 750 et de 520 millions.)	117 45	4,625 33	2,578 81	77,535 78	"	84,857 37	
Aux budgets extraordinaires — de l'exercice 1863. (Emprunts de 500, 750 et de 520 millions.)	"	2,183 76	3,297 84	80,460 17	"	85,941 77	
——— 1864. (Emprunts de 250, 750 et de 520 millions.)	1,476 35	"	1,348 59	5,022 87	"	7,847 81	
——— 1865. (*Idem.*)	518 00	"	861 00	746 66	"	2,125 66	
——— 1866. (Emprunts de 250, 500, 750 et de 520 millions.)	345 35	587 34	280 53	200 90	"	1,414 12	
——— 1867. (Emprunts de 500 et de 520 millions.)	"	8,482 50	"	363 06	"	8,845 56	
EMPRUNT DE 315 MILLIONS.							
A l'extinction des découverts du Trésor. — En 1867	"	"	"	"	12,870 38	12,870 38	
	77,362 37	232,839 86	2,678,559 78	164,329 44	12,870 38	3,165,961 83	
Il ne reste donc plus à recouvrer, au 1er janvier 1868, que	15,878 08	29,229 91	105,949 00	61,348 91	118,669 36	331,075 26	
2° RENTES A INSCRIRE.							
Le montant des souscriptions en rentes a été de	11,958,520 00	102,184,230 00	168,850,020 00	124,466,030 00	219,281,464 00	636,740,264 00	
Elles ont dû être réduites de	10,248,290 00	78,274,580 00	132,760,520 00	98,692,660 00	205,032,125 00	525,008,175 00	
Et fixées définitivement à la somme de	1,710,230 00	23,909,650 00	36,089,500 00	25,773,370 00	14,249,339 00	111,732,089 00	
SAVOIR :							
Rentes 4 1/2 p. 0/0	4,550,640 00	8,052,120 00	4,389,760 00	573,710 00	"	17,566,230 00	
——— 3 p. 0/0	7,159,590 00	15,857,530 00	31,699,740 00	25,199,660 00	14,249,339 00	94,165,859 00	
Sommes égales à celles fixées ci-dessus	11,710,230 00	23,909,650 00	36,089,500 00	25,773,370 00	14,249,339 00	111,732,089 00	
Les rentes délivrées au 1er janvier 1868 s'élèvent à	11,709,260 00	23,908,400 00	36,082,760 00	25,768,310 00	14,239,108 00	111,707,838 00	
Reste à inscrire	970 00	1,250 00	6,740 00	5,060 00	10,231 00	24,251 00	

COMPTE

DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES

POUR L'ANNÉE 1867.

NOTE

SUR

LE COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

La loi du 11 juillet 1866 a inauguré un nouveau régime pour l'amortissement de la dette publique; revenant aux principes des lois des 28 avril 1816 et 25 mars 1817 qui ont présidé à la création de la Caisse d'amortissement et dont l'action a eu une heureuse influence sur le crédit public, cette loi a affecté à la Caisse d'amortissement une dotation immobilière et une dotation annuelle.

La dotation immobilière comprend les bois de l'État et la nue-propriété des chemins de fer dont la jouissance a été concédée et doit faire retour à l'État.

La dotation annuelle se compose :

1° Du produit net des coupes ordinaires et des produits accessoires des forêts;

2° Du produit de l'impôt du dixième sur le prix des places et sur le transport à grande vitesse des marchandises dans les chemins de fer;

3° Des sommes à provenir du partage des bénéfices entre l'État et les compagnies de chemins de fer stipulé par les conventions passées avec ces compagnies;

4° Des bénéfices réalisés annuellement par la Caisse des dépôts et consignations;

5° Des arrérages des rentes rachetées par la Caisse d'amortissement et immatriculées en son nom;

6° Des excédants de recette du budget de l'État qui seront affectés par la loi à cette destination.

La dotation annuelle comprend, en outre, à titre de ressources extraordinaires, les produits nets des coupes extraordinaires et des aliénations de forêts qui pourront être autorisées par les lois et dont le montant ne serait pas affecté à des améliorations forestières.

Ces ressources sont, pour la plupart, d'une réalisation assurée et tendent à s'accroître d'année en année; au contraire, les charges que la nouvelle loi impose à la Caisse d'amortissement et qui con-

sistent en annuités diverses, garantie d'intérêts aux compagnies de chemins de fer, arrérages et remboursements d'obligations trentenaires du Trésor, sont éminemment temporaires et leur décroissance doit permettre, dans un temps peu éloigné, d'augmenter la puissance de l'amortissement.

Cette loi a fixé un minimum de 20 millions à employer annuellement, dans les limites déterminées chaque mois par la commission de surveillance, en rachats portant exclusivement sur les rentes 3 p. o/o; elle prévoit qu'en cas d'insuffisance de ressources il y sera pourvu par un prélèvement sur le budget de l'État; en outre, elle fixe le terme de dix années avant que les rentes rachetées dont l'intérêt doit profiter à l'amortissement puissent être annulées par une loi spéciale. Enfin, elle veut que les ressources et les charges de la Caisse d'amortissement forment un budget spécial soumis, chaque année, au Corps législatif avec le budget général de l'État.

Le rachat exclusif des rentes 3 p. o/o édicté par la loi du 11 juillet 1866 a fait introduire, dans le budget spécial de l'amortissement, la recette et la dépense des sommes que la Caisse de retraites pour la vieillesse doit employer en rentes sur l'État. Les achats de ce dernier établissement consistant principalement en rentes 4 1/2 et 4 p. o/o qui sont destinées à être annulées ultérieurement, la loi a voulu établir par ce fait une compensation d'amortissement entre les divers fonds qui composent la dette publique.

Les dispositions de la loi du 18 juin 1850 et celles de la loi du 12 juin 1861 relatives au transfert à l'amortissement et à l'annulation au profit de l'État des rentes perpétuelles de la Caisse de retraites pour la vieillesse n'étant pas abrogées par la loi du 11 juillet 1866, les opérations y relatives continueront à figurer dans le compte du service financier de l'amortissement comme exprimant, en dépense, la sortie des valeurs provenant de la Caisse des retraites, et, en recette, leur attribution à l'amortissement.

Aux termes du décret du 22 décembre 1866, portant règlement pour l'exécution de la loi du 11 juillet 1866, le département des finances conserve l'administration et la perception des revenus publics attribués à la Caisse d'amortissement ainsi que la liquidation, l'ordonnancement et le payement des dépenses de l'État mises à la charge de cette caisse. Celle-ci ne perçoit que les arrérages des rentes qui lui appartiennent et les bénéfices annuels de la Caisse des dépôts et consignations et reçoit du Trésor, à titre d'avance, le complément des fonds nécessaires aux rachats de rentes qu'elle est chargée d'effectuer. Enfin, c'est au directeur général de la Caisse d'amortissement qu'il appartient de préparer chaque année le budget spécial à présenter au Corps législatif et d'en établir ultérieurement le compte provisoire et le compte définitif. Ces documents sont adressés par ce fonctionnaire au Ministre des finances après avoir été soumis à la commission de surveillance.

Le nouveau régime budgétaire établi par la loi du 11 juillet 1866 ayant été mis en vigueur à partir du 1er janvier 1867, le présent compte fait connaître la situation provisoire du budget de cet exercice.

Les recettes et les dépenses du budget spécial de l'amortissement, pour l'exercice 1867, avaient été fixées, par la loi de finances du 18 juillet 1866, ainsi qu'il suit :

RECETTES			75,646,000f
DÉPENSES	Annuités diverses, garantie d'intérêts, etc.	53,923,889f	75,646,000
	Achats de rentes pour la Caisse d'amortissement.	21,722,111	
BALANCE			"

Ces prévisions ont été élevées à 75,946,000 francs par la loi du 31 juillet 1867 qui, d'une part, a inscrit parmi les évaluations de recette une somme de 300,000 francs représentant les arrérages des rentes rachetées, et, d'autre part, a augmenté de 162,300 francs le crédit primitivement affecté au service des obligations trentenaires et de 137,700 francs le fonds à employer en achats de rentes pour la Caisse d'amortissement.

Deux tableaux placés ci-après présentent, par chapitre de recette et de dépense, les comparaisons nécessaires pour opposer à ces prévisions les faits réalisés ou à réaliser et établir la situation provisoire du budget de l'exercice 1867 telle qu'elle résulte, au 31 décembre 1867, du rapprochement des écritures de la direction générale de la comptabilité publique et de la direction générale de la Caisse d'amortissement. A ces tableaux sont annexés, pour la justification et le développement des résultats qui y sont constatés :

1° Un état des recettes et des payements faits pour le compte de la Caisse d'amortissement par les comptables des finances pendant l'année 1867;

2° Un état des fonds reçus pendant ladite année par la Caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse;

3° Des développements, par mois, des achats de rentes effectués en 1867, tant pour la Caisse d'amortissement que pour la Caisse de retraites pour la vieillesse.

Cette première partie du compte de l'amortissement, est suivie d'un Résumé général des opérations de l'amortissement depuis le 1er juin 1816, époque de la création de l'ancienne caisse.

BUDGET SPÉCIAL DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1867.

Compte provisoire des recettes.

CHAPITRES spéciaux.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS AVEC LES DROITS RECOUVRÉS et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1867.	OBSERVATIONS.
1	Produit net des forêts	32,748,000f 00c	31,314,926f 60c	27,583,551f 52c	3,731,375f 08c	"	1,433,073f 40c	31,314,926f 60c	
2	Produit des aliénations et des coupes extraordinaires de bois	2,500,000 00	2,500,000 00	2,306,330 23	193,669 77	"	"	2,500,000 00	
3	Produit de l'impôt du dixième sur le prix des places de voyageurs et le transport des marchandises en chemins de fer	27,398,000 00	31,222,926 23	30,126,922 43	1,096,003 80	3,824,926f 23c	"	31,222,926 23	
4	Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pendant l'année	3,000,000 00	3,005,056 09	"	3,005,056 09	5,056 09	"	3,005,056 09	
4 *bis*.	Arrérages de rentes rachetées	300,000 00	299,175 25	299,175 25	"	"	824 75	299,175 25	
5	Sommes versées à la caisse de retraites pour la vieillesse	10,000,000 00	10,617,147 90	10,617,147 90	"	617,147 90	"	10,617,147 90	
		75,946,000 00	78,959,232 07	70,933,127 33	8,026,104 74	4,447,130 22	1,433,898 15	78,959,232 07	
						3,013,232f 07c			

Compte provisoire des dépenses.

CHAPITRES spéciaux.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par les budgets primitif et rectificatif.	CRÉDITS D'ORDRE SOMME ÉGALE à l'excédant des produits recouvrés et à recouvrer.	TOTAL.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À PAYER pour solder les dépenses.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1867.
	1re SECTION. — *Annuités diverses.*										
1	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour canaux	4,602,807f 00c	"	4,602,807f 00c	4,602,807f 00c	"	4,602,807f 00c	4,601,937f 00c	870f 00c	"	4,602,807f 00c
2	Rachat des actions de jouissance des canaux soumissionnés	1,346,327 00	"	1,346,327 00	1,346,327 00	"	1,346,327 00	1,346,327 00	"	"	1,346,327 00
3	Rachat de concessions de canaux et de ponts	4,814,755 00	"	4,814,755 00	4,797,145 04	17,609 96	4,814,755 00	4,721,571 89	93,183 11	"	4,814,755 00
4	Intérêts et amortissement des obligations trentenaires	2,322,300 00	"	2,322,300 00	2,322,300 00	"	2,322,300 00	2,296,670 00	25,630 00	"	2,322,300 00
	2e SECTION. — *Garantie d'intérêts.*										
5	Garantie d'intérêts aux compagnies de chemins de fer	31,000,000 00	"	31,000,000 00	25,400,000 00	5,600,000 00	31,000,000 00	25,400,000 00	5,600,000 00	"	31,000,000 00
	3e SECTION. — *Sommes à employer en rachat de rentes.*										
6	Achat de rentes pour la caisse de retraites de la vieillesse	10,000,000 00	617,147 90	10,617,147 90	10,617,147 90	"	10,617,147 90	10,617,147 90	"	"	10,617,147 90
7	Achats de rentes pour la caisse d'amortissement	21,859,811 00	2,396,084 17	24,255,895 17	19,999,995 10	"	19,999,995 10	19,666,997 20	332,997 90	4,255,900 07	19,999,995 10
		75,946,000 00	3,013,232 07	78,959,232 07	69,085,722 04	5,617,609 96	74,703,332 00	68,650,650 99	6,052,681 01	4,255,900 07	74,703,332 00
										78,959,232f 07c	

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recettes constatées	78,959,232f 07c	
Dépenses constatées et présumées	74,703,332 00	
Excédant des recettes constatées	4,255,900 07	
A déduire : Restes à recouvrer et non valeurs sur les droits à prévoir en règlement d'exercice	837,000 00	
Reste pour excédant probable de recettes de l'exercice 1867	3,418,900 07	Sur cet excédant, le budget rectificatif de 1868 a reporté à cet exercice une somme de 3,418,000 francs.

État des Recettes et des Payements faits par les Comptables des fin[illegible]nt l'année 1867, pour le compte de la Caisse d'amortissement.

RECETTES.

Produit net des forêts		27,583,55[illegible]
Savoir :		
Recettes effectuées par les receveurs des domaines	8,525,304f 39c	
——— par les trésoriers payeurs généraux	29,180,698 42	
——— constatées par l'agent responsable des virements de comptes	1,051 95	
A déduire des recettes ci-dessus : Total du produit brut des forêts	37,707,054 76	
Frais d'administration et d'exploitation des forêts 10,023,125f 00c	10,123,503 24	
Remises sur produits de coupes de bois 100,378 24		
Reste pour produit net des forêts	27,583,551 52	
Produit des aliénations et des coupes extraordinaires de bois résumé dans le compte de l'agent responsable des virements de comptes		2,306,33[illegible]
Produit de l'impôt du dixième sur le prix des places et le transport des marchandises en chemins de fer. — Recettes effectuées par les receveurs des contributions indirectes		30,126,9[illegible]
		60,016,8[illegible]

DÉPENSES.

[illegible]es du budget spécial de la Caisse d'amortissement acquittées par le caissier payeur central du Trésor public		38,366,505f 89c
Savoir :		
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour canaux	4,601,937f 00c	
Rachat des actions de jouissance des canaux soumissionnés	1,346,327 00	
Rachat de concessions de canaux et de ponts	4,721,571 89	
Intérêts et amortissement des obligations trentenaires du Trésor	2,296,670 00	
Garantie d'intérêts aux compagnies de chemins de fer	25,400,000 00	
	38,366,505 89	
[illegible] remis à la Caisse d'amortissement par le caissier payeur central du Trésor public. (Exécution de l'article 5 du décret du 22 décembre 1866.)		19,700,824 75
Total des dépenses		58,067,330 64
[illegible]nt des recettes sur les dépenses au 31 décembre 1867. — Solde du compte spécial. (Voir la situation générale des finances, page 529).		1,949,473 54
		60,016,804 18

État des fonds reçus par la Caisse d'amortissement et de l'e[illegible]n a été fait par cette Caisse pendant l'année 1867.

RECETTES.

Fonds à employer au rachat des rentes 3 p. o/o		20,000,00[illegible]
Savoir :		
Fonds remis par le Trésor public en exécution de l'article 5 du décret du 22 décembre 1866	19,700,824f 75c	
Arrérages de rentes 3 p. o/o provenant de rachats	299,175 25	
	20,000,000 00	
Recettes opérées par la Caisse de retraites pour la vieillesse. (Loi du 11 juillet 1866.)		10,617,147 [illegible]
Capital des rentes transférées de la Caisse de retraites pour la vieillesse. (Loi du 12 juin 1861.)		4,839,69[illegible]
Savoir :		
4 1/2 p. o/o	1,023,096f 96c	
4 p. o/o	"	
3 p. o/o	3,816,601 41	
	4,839,698 37	
		35,456,846 27

DÉPENSES.

[illegible] employés au rachat des rentes 3 p. o/o.	Payements effectués pendant l'année 1867 ..... 19,666,997f 20c	19,999,995f 10c	20,000,000f 00c
	Restes à payer sur les rachats de 1867 ..... 332,997 90		
	Reliquat non employé au 31 décembre 1867	4 90	

ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	COURS MOYEN DES RACHATS.	MONTANT DES RENTES.	COÛT.
1er janvier 1867	69. 66	167,948f	3,899,978f 10c
1er avril 1867	68. 65	237,555	5,436,018 45
1er juillet 1867	69. 33	217,747	5,031,987 70
1er octobre 1867	68. 64	209,781	4,800,004 35
1er janvier 1868	68. 77	36,297	832,006 50
	69. 02	869,328	19,999,995 10

[illegible] de rentes opérés par la Caisse de retraites pour la vieillesse. (Loi du 11 juillet 1866.) 10,617,147 90

NATURE DES RENTES.	MONTANT DES RENTES.	COÛT.
4 1/2 p. o/o	451,925f	10,617,147f 90c
4 p. o/o	7,006	
3 p. o/o	27,000	

[illegible] transférées de la Caisse de retraites pour la vieillesse et annulées en exécution de la loi du 12 juin 1861 ..... 4,839,698 37

Savoir :

NATURE DES RENTES.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	COURS MOYEN DES RACHATS.	MONTANT DES RENTES.	COÛT.
4 1/2 p. o/o.	22 septembre 1866	97. 34	47,296f	1,023,096f 96c
3 p. o/o.	1er avril 1867	69. 37	55,093	1,273,997 28
3 p. o/o.	1er juillet 1867	68. 99	56,010	1,288,042 71
3 p. o/o.	1er octobre 1867	69. 10	54,470	1,254,561 42
			212,869	4,839,698 37

35,456,846 27

Développement par mois des rachats de rentes 3 p. 0/0 opérés par la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1867.

DÉSIGNATION DES MOIS.	RENTES.	COURS MOYEN des rachats.	COÛT.
Janvier	64,785f	69. 45	1,499,977
Février	64,606	69. 65	1,500,020
Mars	77,621	69. 57	1,799,984
Avril	80,578	67. 02	1,799,996
Mai	78,024	69. 21	1,800,001
Juin	77,266	69. 89	1,800,008
Juillet	78,391	68. 89	1,800,008
Août	69,025	69. 54	1,599,990
Septembre	69,008	69. 56	1,599,998
Octobre	70,435	68. 15	1,600,000
Novembre	70,102	68. 47	1,600,001
Décembre	69,487	69. 08	1,600,003
TOTAUX	869,328	69. 02	19,999,995

Développement par mois des achats de rentes opérés pour le compte de la Caisse de retraites de la vieillesse pendant l'année 1867.

MOIS.	RENTES			COÛT.
	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	
Janvier	69,157f	1,008f	"	1,537,340
Février	13,681	1,450	"	331,958
Mars	24,512	71	"	533,715
Avril	76,029	"	24,000	2,162,925
Mai	27,497	3	3,000	654,407
Juin	888	"	"	19,427
Juillet	58,597	"	"	1,290,725
Août	57,639	50	"	1,282,795
Septembre	17,583	1,650	"	421,628
Octobre	61,226	1,049	"	1,354,144
Novembre	13,856	"	"	300,696
Décembre	31,260	1,725	"	727,385
TOTAUX	451,925	7,006	27,000	10,617,147

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT

DU 1er JUIN 1816 AU 31 DÉCEMBRE 1867.

La loi du 11 juillet 1866 a abrogé la loi du 10 juin 1833 et fondé un nouveau régime pour l'amortissement des rentes. Il paraît néanmoins utile de retracer sommairement les différentes phases qu'a subies l'amortissement et les résultats qu'il a produits depuis le 1er juin 1816 jusqu'au 31 décembre 1867. Les détails et le développement des opérations qui vont être rappelées ont été exposés dans le compte général de l'administration des finances de 1866 (pages 587 à 627) et l'on ne peut que s'y référer.

La loi du 28 avril 1816, en créant une caisse pour l'amortissement de la dette publique, avait attribué à cette caisse une dotation annuelle de 20 millions, dont 14 millions pris sur le produit des postes et 6 millions fournis par le Trésor. Cette loi avait aussi statué que les intérêts des rentes rachetées par la Caisse d'amortissement seraient employés en achats de nouvelles rentes.

La loi du 25 mars 1817 éleva la dotation annuelle de l'amortissement à 40 millions pris sur les produits nets de l'enregistrement, du timbre, des domaines, des postes et de la loterie; de plus, elle affecta à l'amortissement la propriété immobilière des bois de l'État et autorisa à son profit l'aliénation de 150,000 hectares de bois. Les ventes réalisées en vertu de cette autorisation ont donné un produit net appliqué extraordinairement à l'amortissement de 83,465,338 fr. 98 cent.

Cette même loi prescrivit aussi la présentation aux Chambres d'un budget séparé pour la dette consolidée et pour l'amortissement. Cette prescription a été observée jusqu'en 1831.

Les rachats opérés par la Caisse d'amortissement, sous le régime des lois de 1816 et 1817 jusqu'au 25 mai 1825, époque à laquelle le système et l'emploi des rachats ont été modifiés par la loi du 1er mai 1825, se sont élevés à la somme de 37,070,107 francs de rentes 5 p. o/o pour un capital employé de 594,914,079 fr. 55 cent.

La loi du 1er mai 1825, qui a autorisé la conversion facultative de la rente 5 p. o/o en 3 p, o/o a interdit le rachat des rentes dont le cours serait supérieur au pair et a prononcé en même temps l'annulation, au profit de l'État, des rentes qui seraient rachetées par la Caisse d'amortissement du 22 juin 1825 au 22 juin 1830.

Le montant des rachats opérés, sous le régime de la loi du 1er mai 1825, s'est élevé du 26 mai 1825 au 30 juin 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin 1833, dont il va être parlé, à 29,311,717 francs de rentes,

SAVOIR :

7,436,673	francs de rentes 5 p. o/o pour un capital de	139,127,921f 50c
99,996	francs de rentes 4 1/2 p. o/o pour un capital de	2,050,956 06
363,036	francs de rentes 4 p. o/o pour un capital de	7,737,877 06
21,412,012	francs de rentes 3 p. o/o pour un capital de	513,564,829 91
Ensemble : 29,311,717	francs de rentes pour un capital de.....	662,481,584 53

La loi du 10 juin 1833 a fondé pour chaque nature de rente une dotation spéciale, d'après une répartition proportionnellement établie ; cette dotation devait s'accroître, au fur et à mesure de chaque création de rente, du centième du capital nominal. Cette loi a maintenu la disposition de la loi du 1er mai 1825, interdisant le rachat des rentes dont le cours serait supérieur au pair, et de plus, elle a statué que les fonds d'amortissement appartenant à ces rentes seraient mis en réserve. (Voir ci-après le compte de la réserve de l'amortissement.)

L'amortissement ainsi fractionné entre les divers fonds de rentes, dont la plus grande partie est toujours restée au-dessus du pair ne put employer dès lors qu'une minime partie de ses ressources. Le rachat des rentes fut suspendu par un arrêté du Gouvernement provisoire, en date du 22 juillet 1848; reprise partiellemement en 1859 et 1860, aux termes de la loi du 4 juin 1858, l'action de l'amortissement fut de nouveau suspendue par l'article 3 de la loi du 5 mai 1860 : cet état de choses a duré jusqu'au 1er janvier 1867, époque de la mise en vigueur de la loi du 11 juillet 1866.

Les rachats opérés par la Caisse d'amortissement sous le régime de la loi du 10 juin 1833, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 31 décembre 1866, se sont élevés à 17,036,239 francs de rentes,

SAVOIR :

34,198	francs de rentes 5 p. o/o pour un capital de	685,449f 03c
1,286,291	francs de rentes 4 1/2 p. o/o pour un capital de	27,296,476 91
475,702	francs de rentes 4 p. o/o pour un capital de	10,809,401 45
15,240.048	francs de rentes 3 p. o/o pour un capital de	391,266,556 69
Ensemble : 17,036,239	francs de rentes pour un capital de.....	430,057,884 08

La loi du 11 juillet 1866 a inauguré une nouvelle période pour l'amortissement de la dette publique et a reçu son exécution à partir du 1er janvier 1867. Les dispositions de cette nouvelle loi ont été mentionnées au commencement du présent compte de l'amortissement.

La somme définitive à employer en rentes 3 p. o/o devant ressortir de l'excédant des ressources sur les charges du budget spécial de 1867 et cet excédant ne pouvant être établi qu'en clôture d'exercice,

la Caisse d'amortissement a dû borner le montant de ses rachats pour l'année 1867, au chiffre minimum de 20 millions fixé par l'article 6 de ladite loi.

Les rachats opérés par la Caisse d'amortissement sous le régime de la loi du 11 juillet 1866, du 1er janvier au 31 décembre 1867, s'élèvent à 869,328 francs de rente 3 p. o/o pour un capital de 19,999,995 fr. 10 cent.

Les opérations de l'amortissement relatives au rachat effectif de la dette publique, se résument ainsi :

Du 1er juin 1816 au 25 mai 1825	37,070,107f de rentes pour un capital de	594,914,079f	55c
Du 26 mai 1825 au 30 juin 1833	29,311,717f de rentes pour un capital de	662,481,584	53
Du 1er juillet 1833 au 31 déc. 1866	17,036,239f de rentes pour un capital de	430,057,884	08
Du 1er janv. 1867 au 31 déc. 1867	869,328f de rentes pour un capital de	19,999,995	10
TOTAL GÉNÉRAL.....	84,287,391f de rentes achetées p. un cap. de	1,707,453,543	26

(Voir pour le développement par nature de rentes le tableau ci-après, page 620.)

Sauf les rentes provenant des rachats effectués en 1867, les rentes rachetées par la Caisse d'amortissement ont été successivement annulées en vertu des lois suivantes :

SAVOIR :

Loi du 1er mai 1825.....	16,020,094f
Loi du 27 juin 1833.....	5,000,000
Loi du 28 juin 1833.....	27,000,000
Loi du 4 décembre 1849.....	28,622,606
Loi du 17 mars 1852.....	4,308,000
Loi du 28 juin 1865.....	2,467,363
TOTAL des rentes rachetées qui ont été annulées.....	83,418,063

RÉSERVE DE L'AMORTISSEMENT.

(LOI DU 10 JUIN 1833.)

D'après le régime fondé par la loi du 10 juin 1833, chaque nature de rente ayant une dotation spéciale et proportionnelle et les rachats de l'amortissement ne devant porter que sur les fonds dont le cours était supérieur au pair, il fut formé une réserve des fonds non employés au rachat de la dette publique au moyen de bons du Trésor public, portant intérêt à 3 p. o/o et remboursables à la Caisse d'amortissement dans les cas où les rentes redescendraient au pair ou au-dessous du pair.

Le montant accumulé de cette réserve du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1866 s'est élevé à la somme de 3,082,851,381 fr. 49 cent.; sur cette somme, il a été successivement consolidé à partir du 18 août 1835 jusqu'au 13 octobre 1866,

SAVOIR :

En rentes 4 p. o/o.....	15,294,420f pour un capital de.....	369,277,500f 00c
En rentes 3 p. o/o.....	114,834,750 pour un capital de....	2,596,952,318 43
ENSEMBLE.....	130,129,170 pour un capital de.....	2,966,229,818, 43

et il a été restitué au Trésor, sans échange de rentes, en vertu des lois des 4 décembre 1849, 28 juin 1865 et 11 juillet 1866, des bons montant ensemble à..... 116,621,563 06

SOMME ÉGALE..... 3,082,851,381 49

Diverses lois de finances ont déterminé l'emploi des fonds de cette réserve pour les appliquer à des services autres que celui de l'amortissement; en voici sommairement l'application :

1° Aux dépenses générales des budgets de l'État.....	286,086,409f 87c
2° Aux travaux extraordinaires.....	182,429,501 04
3° A l'extinction des découverts du Trésor.....	442,247,114 58
4° En recette aux budgets de l'État.....	2,172,088,356 00
SOMME ÉGALE.....	3,082,851,381 49

Les rentes provenant de la consolidation de la réserve de l'amortissement ont été annulées en exécution des lois suivantes :

Loi du 4 décembre 1849.....	46,441,087f 00c
—— 9 juin 1857.....	4,000,000 00
—— 19 juin 1857.....	5,021,700 00
—— 14 juillet 1860.....	2,920,615 00
—— 28 juin 1865.....	63,354,025 00
—— 11 juillet 1866.....	8,391,743 00
TOTAL des rentes provenant de consolidations et qui ont été annulées..	130,129,170 00

RENTES DE LA CAISSE DE RETRAITES POUR LA VIEILLESSE

TRANSFÉRÉES

A L'AMORTISSEMENT ET ANNULÉES.

La loi du 18 juin 1850 sur la Caisse de retraites pour la vieillesse prescrit le transfert à l'amortissement des rentes *perpétuelles* appartenant à cette caisse, correspondant en capital à celui des rentes viagères inscrites. Les lois du 28 mai 1853 et du 12 juin 1861 ordonnent l'annulation immédiate de ces rentes perpétuelles transférées. Par suite de ces dispositions, la Caisse des Dépôts et Consignations fait inscrire, chaque trimestre, sur le grand livre de la dette publique, les rentes viagères liquidées au profit des déposants, et elle fait en même temps transférer à la Caisse d'amortissement, par un prélèvement sur les rentes perpétuelles appartenant à la Caisse des retraites, la quotité nécessaire pour produire, au cours moyen des achats opérés pendant le trimestre, un capital équivalent, d'après les tarifs des rentes viagères à inscrire. Les rentes ainsi transférées sont annulées au profit de l'État et constituent, par le fait même de leur annulation, une opération réelle d'amortissement dont il est fait écriture.

Les opérations de cette nature, dont l'action n'a pas été abrogée par la loi du 11 juillet 1866, ont été les suivantes, de 1852 à 1867 :

2,681,972 francs de rentes de diverses origines transférées à l'amortissement et annulées, représentant un capital de 60,176,891 fr. 06 cent.

(Voir pour le développement le tableau ci-après, page 621.)

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Pour résumer les faits qui viennent d'être relatés, les opérations relatives à l'amortissement effectuées sous le régime des lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817, 10 juin 1833, 12 juin 1861 et 11 juillet 1866, ont produit les résultats qui suivent, du 1er juin 1816 au 31 décembre 1867,

SAVOIR :

1° Rachats effectifs de la Caisse d'amortissement	1,707,453,543f 26c
2° Fonds de la réserve appliqués aux dépenses de l'État	3,082,851,381 49
3° Capital des rentes de la Caisse de retraites pour la vieillesse, transférées à l'amortissement et annulées	60,176,891 06
TOTAL GÉNÉRAL	4,850,481,815 81

Tableau général des rachats de la Caisse d'amortissement du 1er juin 1816 au 1er janvier 1868.

FONDS RACHETÉS.		RACHATS EFFECTUÉS			OBSERVATIONS.
		DU 1er JUIN 1816 au 1er janvier 1867.	PENDANT l'année 1867.	TOTAL au 1er janvier 1868.	
1°. Fonds employés aux achats.	Rentes 5 p. o/o	734,727,450f 08c	"	734,727,450f 08c	
	—— 4 1/2 p. o/o	29,347,432 97	"	29,347,432 97	
	—— 4 p. o/o	18,547,278 51	"	18,547,278 51	
	—— 3 p. o/o	904,831,386 60	19,999,995f 10c	924,831,381 70	
		1,687,453,548 16	19,999,995 10	1,707,453,543 26	
2°. Rentes rachetées	Rentes 5 p. o/o	44,540,978 00	"	44,540,978 00	
	—— 4 1/2 p. o/o	1,386,287 00	"	1,386,287 00	
	—— 4 p. o/o	838,738 00	"	838,738 00	
	—— 3 p. o/o	36,652,060 00	869,328 00	37,521,388 00	
		83,418,063 00	869,328 00	84,287,391 00	
3°. Capital nominal des rentes rachetées.	Rentes 5 p. o/o	890,819,560 00	"	890,819,560 00	
	—— 4 1/2 p. o/o	30,806,376 00	"	30,806,376 00	
	—— 4 p. o/o	20,968,450 00	"	20,968,450 00	
	—— 3 p. o/o	1,221,735,332 00	28,977,600 00	1,250,712,932 00	
		2,164,329,718 00	28,977,600 00	2,193,307,318 00	

ableau présentant, par année, les rentes de la Caisse des retraites pour la vieillesse transférées à la Caisse d'amortissement, et annulées en vertu de l'article 13 de la loi du 28 mai 1853 et des articles 13 et 14 de la loi du 12 juin 1861.

ÉPOQUES DES TRANSFERTS.		RENTES TRANSFÉRÉES au compte DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. Intérêts.	Capital des rentes transférées.
	RENTES 4 1/2 P. 0/0.		
Années	1852	192,409f 00c	4,198,248f 05c
	1853	285,656 00	6,334,499 85
	1854	60,259 00	1,316,468 17
	1855	5,281 00	115,632 82
	1861	76,982 00	1,658,140 62
	1862	191,853 00	4,154,338 11
	1863	184,462 00	3,995,739 26
	1864	169,992 00	3,573,764 46
	1865	191,523 00	4,038,916 65
	1866	213,734 00	4,592,132 69
	1867	47,296 00	1,023,096 96
	Total pour les rentes 4 1/2 p. 0/0	1,619,447 00	35,000,977 64
	RENTES 4 P. 0/0.		
Années	1852	8,585 00	192,961 65
	1854	9,099 00	205,388 86
	1855	659 00	14,334 07
	1859	51,814 00	1,100,345 83
	1860	124,245 00	2,671,984 08
	1861	65,494 00	1,405,188 15
	1862	6,931 00	146,803 03
	Total pour les rentes 4 p. 0/0	266,827 00	5,737,005 67
	RENTES 3 P. 0/0.		
Années	1852	30,874 00	687,047 80
	1853	85,028 00	2,309,837 81
	1854	195,477 00	5,302,222 79
	1855	23,565 00	540,815 24
	1856	49,915 00	1,148,045 83
	1857	77,857 00	1,777,229 71
	1858	101,214 00	2,318,019 14
	1859	66,195 00	1,539,088 02
	1867	165,573 00	3,816,601 41
	Total pour les rentes 3 p. 0/0	795,698 00	19,438,907 75
	Total général	2,681,972 00	60,176,891 06

Tableau du Cours moyen des Rentes à divers taux, d

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1867.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
ANCIENNES RENTES 5 P. 0/0. (Voir le compte général des finances de 1852, page 490.)				
RENTES 4 1/2 P. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)				
Année 1852 (depuis le 22 mars 1852)	103f 22c	22 septembre 1866	Janvier	98f 82c
— 1853	102 72		Février	99 48
— 1854	96 09		Mars	98 23
— 1855	93 43			
— 1856	92 00	22 mars 1867	Mars	95 94
— 1857	92 48		Avril	97 82
— 1858	95 22		Mai	98 78
— 1859	95 35		Juin	99 26
— 1860	96 66		Juillet	100 14
— 1861	96 70		Août	98 56
— 1862	97 97		Septembre	97 73
— 1863	96 64	22 septembre 1867	Septembre	98 03
— 1864	93 63		Octobre	99 05
— 1865	96 26		Novembre	
— 1866	96 83		Décembre	
— 1867	98 48			
			Cours moyen de l'année 1867	98 43
RENTES 4 1/2 P. 0/0. (Antérieurement au 14 mars 1852.) (A)				
Année 1825	102f 42c			
— 1826	93 17			
— 1827	91 60			
— 1828	97 05			
— 1829	103 13			
— 1830	100 30			
— 1831	81 00			
— 1832	89 38			
— 1833	99 55			
— 1834	100 32			
— 1835	101 44			
— 1836	102 91			
— 1837	102 28			
— 1838	105 46			
— 1839	105 62			
— 1840	104 15			
— 1841	103 09			
— 1842	106 88			
— 1843	108 65			
— 1844	112 20			
— 1845	113 94			
— 1846	112 11			
— 1847	105 82			
— 1848	71 60			
— 1849	76 70			
— 1850	81 41			
— 1851	82 02			
— 1852	94 87			
— 1853	99 81			
— 1854	93 48			
— 1855	89 69			
— 1856	89 14			
— 1857	84 99			
— 1858	85 24			
— 1859	94 13			
— 1860	95 58			
— 1861	93 87			
— 1862	96 74			

(A) A partir du mois de mai 1862 les deux 4 1/2 ont été réunis et il n'y a plus qu'un seul cours.

les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1867.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1867.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
RENTES 4. P. 0/0.				
Année 1830	91f 96c	22 septembre 1866	Janvier	87f 67c
— 1831	74 71		Février	87 67
— 1832	81 50		Mars	86 50
— 1833	92 36	22 mars 1867	Mars	
— 1834	93 16		Avril	84 00
— 1835	98 14		Mai	83 75
— 1836	100 82		Juin	86 17
— 1837	100 18		Juillet	88 00
— 1838	102 61		Août	89 40
— 1839	101 99		Septembre	88 40
— 1840	101 51	22 septembre 1867	Septembre	
— 1841	99 37		Octobre	89 00
— 1842	102 12		Novembre	=
— 1843	103 63		Décembre	90 00
— 1844	106 05			
— 1845	108 55			
— 1846	106 67			
— 1847	101 29			
— 1848	61 80			
— 1849	67 85			
— 1850	73 11			
— 1851	73 22			
— 1852	90 75			
— 1853	97 66			
— 1854	85 82			
— 1855	82 13			
— 1856	82 41			
— 1857	78 64			
— 1858	82 43			
— 1859	84 39			
— 1860	86 18			
— 1861	84 63			
— 1862	91 84			
— 1863	89 56			
— 1864	85 79			
— 1865	85 87		Cours moyen de l'année 1867	87 32
— 1866	86 82			
— 1867	87 32			
RENTES 3 P. 0/0.				
Année 1825	68f 62c	1er janvier 1867	Janvier	69f 46c
— 1826	67 11		Février	69 65
— 1827	69 92		Mars	69 56
— 1828	71 43	1er avril 1867	Avril	67 01
— 1829	80 65		Mai	69 21
— 1830	70 78		Juin	69 89
— 1831	60 59	1er juillet 1867	Juillet	68 87
— 1832	68 30		Août	69 53
— 1833	76 33		Septembre	69 55
— 1834	77 94	1er octobre 1867	Octobre	68 11
— 1835	79 86		Novembre	68 45
— 1836	80 29		Décembre	69 07
— 1837	79 48			
— 1838	80 60			
— 1839	80 90			
— 1840	78 79			
— 1841	79 02			
— 1842	80 09			
— 1843	81 05			
— 1844	82 70			
— 1845	84 20			
— 1846	83 19			
— 1847	77 31			
— 1848	49 80			
— 1849	53 65			
— 1850	56 67			
— 1851	57 12			
— 1852	74 95			
— 1853	79 52			
— 1854	70 30			
— 1855	67 12			
— 1856	70 42			
— 1857	68 02			
— 1858	70 65			
— 1859	67 49			
— 1860	68 99			
— 1861	68 29			
— 1862	69 26			
— 1863	68 55			
— 1864	66 05			
— 1865	67 74		Cours moyen de l'année 1867	69 03
— 1866	68 00			
— 1867	69 03			

COMPTE

DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX

ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Différentes lois spéciales, et principalement celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter à des compagnies soumissionnaires et à la Caisse des dépôts et consignations les fonds nécessaires pour subvenir, soit à la construction ou à l'achèvement de plusieurs ponts et canaux, soit aux travaux d'amélioration à exécuter dans divers ports.

Le tableau publié au compte de l'année 1838, page 412 à 433, a fait connaître la date des lois qui ont autorisé ces emprunts, le nom des soumissionnaires avec lesquels ils ont été contractés, leur montant, les travaux qui les ont motivés, les époques des versements effectués au Trésor public et les conditions diverses stipulées pour chacun d'eux, relativement aux intérêts, aux primes, aux concessions de droits spéciaux et à l'amortissement.

Il résulte de ce tableau, dont les résultats sont invariables, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de reproduire ultérieurement dans le Compte général des finances, que les emprunts se partagent en six catégories, sous le rapport du mode adopté pour leur amortissement :

1° Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du Trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités (ponts de Bordeaux, de Libourne et de Laval).	3,700,000f 00c
2° Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs, jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté (port du Havre).....	2,800,000 00
3° Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget, pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le Trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités (ports de Boulogne et de Rouen).....	2,490,000 00
4° Emprunts remboursables au moyen d'une annuité fixe servie à la charge du budget de l'État, pendant un nombre déterminé d'années, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement (navigation de l'Isle).....	2,500,000 00
A reporter.....	11,490,000 00

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Report		11,490,000f 00c
5° Emprunts dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par les départements ou les villes (portion de l'emprunt du port de Dunkerque à amortir par la ville et par le département du Nord)		392,000 00
TOTAL des emprunts auxquels divers modes particuliers d'amortissement ont été appliqués		11,882,000 00
6° Emprunts dont le Trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital :		
Ponts de Bergerac, de Montrejeau et de Pensaguel	4,850,000f 00c	
Canaux du Rhône au Rhin, de la Somme, des Ardennes, de Bourgogne, d'Arles, de Bretagne, du Nivernais, du Berry, et canal latéral à la Loire	123,100,000 00	
Navigation de l'Oise et du Tarn	3,800,000 00	
Ports de Dunkerque et de Granville	2,148,000 00	
Canal des houillères de la Sarre	11,800,000 00	
		145,698,000 00
MONTANT TOTAL des emprunts effectués		157,580,000 00

Le versement de ces emprunts a eu lieu pendant les années indiquées ci-après :

ANNÉE 1818	250,000f	Report	142,574,959f
— 1819	525,000	ANNÉE 1833	560,041
— 1820	1,675,000	— 1834	440,000
— 1821	3,453,333	— 1835	880,000
— 1822	11,018,037	— 1836	590,000
— 1823	16,619,391	— 1837	430,000
— 1824	15,647,492	— 1838	100,000
— 1825	16,880,706	— 1839	205,000
— 1826	16,329,773	— 1862	4,120,000
— 1827	15,121,266	— 1863	5,794,000
— 1828	11,745,111	— 1864	1,622,000
— 1829	10,571,644	— 1865	36,000
— 1830	9,832,833	— 1866	7,000
— 1831	6,871,219	— 1867	"
— 1832	6,034,154		
			157,359,000
A reporter	142,574,959		

RESTE à recouvrer au 1er janvier 1868	221,000 00

Suite de la *Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.*

Sur les emprunts que le Trésor doit rembourser matériellement, ci.....		145,698,000f 00c
il a été amorti, savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1867.....	129,618,107f 15c	133,165,115 14
Pendant l'année 1867.....	3,547,007 99	
et, au 1er janvier 1868, il restait à amortir.....		12,532,884 86

Les charges qui sont résultées des diverses conditions stipulées par les traités en faveur des prêteurs, et qui ont été supportées par le budget de l'État jusqu'au 1er janvier 1867, et, à partir de cette époque, par le budget spécial de l'amortissement, sont celles dont on va présenter le détail :

	DÉPENSES EFFECTUÉES		
	antérieurement au 1er janvier 1867.	pendant l'année 1867.	TOTAL.
1° *Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.*			
Intérêts et primes.....	226,945,607f 63c	1,055,799f 01c	228,001,406f 64c
2° *Emprunts contractés à des conditions diverses.*			
Annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes, etc.....	6,938,376 76	//	6,938,376 76
Remboursement de droits spéciaux de tonnage, etc.....	5,798,690 78	//	5,798,690 78
Insuffisance de droits de péage.....	2,883,873 95	//	2,883,873 95
	242,566,549 12	1,055,799 01	243,622,348 13

Les payements ordonnancés sur les budgets, à titre d'amortissement des emprunts, et mentionnés d'autre part, ne sont pas compris dans les charges ci-dessus, parce que leur effet est de libérer le Trésor public et non de constituer pour lui une dépense réelle.

On se réfère, au surplus, aux explications données page 411 du Compte des finances de l'année 1838, sur les causes de l'impossibilité où l'Administration se trouve de faire connaître, en une seule expression, un taux fixe d'intérêts servant à déterminer, en définitive, la dépense annuelle qui pèse sur le Trésor pour le service des emprunts spéciaux formant l'objet du présent compte.

Rachat des Droits attribués aux Compagnies des Canaux.

Il est enfin à remarquer que les lois du 3 mai 1853 ont opéré le rachat des droits attribués aux compagnies du canal du Rhône au Rhin, du canal de Bourgogne et des Quatre-Canaux, et représentés par les actions de jouissance de ces compagnies. D'après ces mêmes lois, les articles 7, 8 et 10 du cahier des charges annexé à la loi du 5 août 1821, et les articles 9, 10 et 11 du cahier des charges

Suite de la *Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.*

annexé à la loi du 14 août 1822, sont abrogés, et, en remplacement des droits qui en résultaient, chacune des compagnies a reçu un titre donnant droit à trente annuités de somme égale et payables le 1er juin de chaque année.

Le chiffre de ces annuités a été fixé,

SAVOIR :

Pour la compagnie du canal du Rhône au Rhin, à	432,612f
Pour la compagnie du canal de Bourgogne, à	346,980
Pour la compagnie des Quatre-Canaux, à	566,735
	1,346,327

Le tableau qui suit présente le montant des sommes que les lois du 3 mai 1853 ont mises à la charge des budgets, et qui, à partir de 1867, doivent être supportées par le budget de l'amortissement, les payements effectués et les annuités restant à payer au 1er janvier 1868.

	MONTANT des sommes à payer en trente années pour valeur des droits attribués aux compagnies.	ANNUITÉS payées antérieurement à l'année 1867.	PENDANT L'ANNÉE 1867.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1868.
Canal du Rhône au Rhin	12,978,360f	6,056,568f	432,612f	6,489,180f
Canal de Bourgogne	10,409,400	4,857,720	346,980	5,204,700
Quatre-Canaux	17,002,050	7,934,290	566,735	8,501,025
	40,389,810	18,848,578	1,346,327	20,194,905

Les lois du 20 mai 1863 ont également opéré le rachat des droits attribués aux compagnies des canaux ci-après et représentés par les actions de ces compagnies.

D'après ces mêmes lois, sont abrogées toutes dispositions contraires et notamment les conventions annexées aux lettres patentes de septembre 1638 (canal de Briare) et aux lois des 13 mai 1818, 5 août 1821, 14 août 1822 et 29 mai 1827. Une annuité est acquise à chacune des compagnies pendant trente ans à partir du 1er septembre 1861 jusqu'au 1er septembre 1890, en remplacement des droits qui leur étaient attribués (sauf la compagnie de l'écluse d'Iwuy dont le rachat a été fixé en huit annuités). Les payements à titre d'indemnité provisoire autorisés par les lois des 28 juillet et 1er août 1860, ont continué à être effectués jusqu'en 1863 et il a été fait compensation de ces payements jusqu'à due

Suite de la *Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.*

concurrence avec les annuités acquises à la compagnie. Le payement intégral de l'annuité n'a donc commencé qu'à partir du 1er septembre 1864.

Ces annuités ont été fixées comme suit,

SAVOIR :

Pour la compagnie du canal d'Arles à Bouc	19,855f 39c
Pour la compagnie des Trois-Canaux	856,458 04
Pour la compagnie du canal de la Sensée	224,012 90
Pour la compagnie du canal d'Aire à la Bassée	546,034 70
Pour la compagnie du canal de Roanne à Digoin	239,994 91
Pour la compagnie du canal de Briare	304,466 16
Pour la compagnie de l'écluse d'Iwuy	297,504 77
Pour la compagnie des canaux d'Orléans et du Loing	292,783 13
	2,781,110 00

Le tableau ci-après présente le montant des annuités allouées par les lois du 20 mai 1863, les payements effectués et les annuités restant à payer au 1er janvier 1868.

	MONTANT des sommes à payer pour le rachat des droits attribués aux compagnies des canaux.	ANNUITÉS PAYÉES antérieurement à l'année 1867.	ANNUITÉS PAYÉES pendant l'année 1867.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1868.	TEMPS restant à courir pour compléter le remboursement.
Compagnie du canal d'Arles à Bouc	595,661f 70c	119,132f 34c	19,855f 39c	138,987f 73c	456,673f 97c	23 ans.
Compagnie des Trois-Canaux	25,693,741 20	5,138,748 24	856,458 04	5,995,206 28	19,698,534 92	*Idem.*
Compagnie du canal de la Sensée	6,720,387 00	1,344,077 40	224,012 90	1,568,090 30	5,152,296 70	*Idem.*
Compagnie du canal d'Aire à la Bassée	16,381,041 00	3,276,208 20	546,034 70	3,822,242 90	12,558,798 10	*Idem.*
Compagnie du canal de Roanne à Digoin	7,199,847 30	1,439,969 46	239,994 91	1,679,964 37	5,519,882 93	*Idem.*
Compagnie du canal de Briare	9,133,984 80	1,826,796 96	304,466 16	2,131,263 12	7,002,721 68	*Idem.*
Compagnie de l'écluse d'Iwuy	2,380,038 16	1,785,028 62	297,504 77	2,082,533 39	297,504 77	1 an.
Compagnie des canaux d'Orléans et de Loing	8,783,493 90	1,756,698 78	292,783 13	2,049,481 91	6,734,011 99	23 ans.
	76,888,195 06	16,686,660 00	2,781,110 00	19,467,770 00	57,420,725 06	

Suite de la *Note sur le Compte des Emprunts pour Canaux, Ponts et Travaux divers.*

Quant à la situation au 1er janvier 1868, des sommes payées à titre d'annuités pour le rachat du péage sur les ponts de Lyon, de Vichy, de Bordeaux, de Trilport et sur la Saône, à Lyon (exécution des décrets des 6 octobre 1860, 6 juillet 1862, 20 décembre 1865 et des lois des 20 mai 1863 et 12 juillet 1865), elle s'établit ainsi qu'il suit :

NOTA. Les annuités de 1860 à 1863 inclusivement pour les ponts de Lyon et celles de 1862 à 1863 pour les ponts de Vichy et de Bordeaux ont été payées par le ministère des travaux publics.

	MONTANT des annuités allouées en remplacement du droit de péage.	ANNUITÉS PAYÉES antérieurement à l'année 1867.	ANNUITÉS PAYÉES pendant l'année 1867.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1868.	TEMPS restant à courir pour compléter le remboursement.
Ponts de Lyon	5,100,000f00c	3,900,000f00c	600,000f00c	4,500,000f00c	600,000f00c	1 an.
Pont de Vichy	1,105,522 20	552,761 10	110,552 22	663,313 32	442,208 88	4 ans.
Pont de Bordeaux	6,762,378 90	3,381,189 45	676,237 89	4,057,427 34	2,704,951 56	4 ans.
Pont de Trilport	339,636 60	101,890 98	33,963 66	135,854 64	203,781 96	6 ans.
Pont sur la Saône, à Lyon	2,400,000 00	300,000 00	300,000 00	600,000 00	1,800,000 00	6 ans.
	15,707,537 70	8,235,841 53	1,720,753 77	9 956,595 30	5,750,942 40	

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	CONDITIONS des emprunts. — Pages du compte de 1838.	MONTANT DES EMPRUNTS, par emprunt.	MONTANT DES EMPRUNTS, par catégorie.	OBSERVATIONS.
EMPRUNTS DONT LE TRÉSOR S'EST ENGAGÉ À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT LE CAPITAL.					
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt que le Trésor a prise à sa charge)	Caisse des dépôts et consignations	415	1,548,000f		
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	Balguerie et compagnie.	415	2,900,000		
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain Sartoris et compagnie	417	1,800,000		
Pont de Pensaguel	*Idem*	419	150,000		
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	419	10,000,000		
Canaux de la Somme et de Manicamp	Urbain Sartoris et Cie.	421	6,600,000		
Canal des Ardennes	(Compagnie dite des	421	8,000,000		
Navigation de l'Oise	*Trois-Canaux.*)	423	3,000,000		
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et Cie.	425	25,000,000	145,698,000f	
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	425	5,500,000		
Canaux de Bretagne	André Cottier et Cie.	427	36,000,000		
Canal du Nivernais	(Compagnie dite des	427	8,000,000		
Canal du Berry	*Quatre-Canaux.*)	429	12,000,000		
Canal latéral à la Loire		429	12,000,000		
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	431	800,000		
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	431	600,000		
Canal des houillères de la Sarre	.....	.....	11,800,000		
EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES.					
Pont de Bordeaux (1)	Balguerie et compagnie.	413	2,000,000		
Pont de Libourne (1)	*Idem*	413	1,500,000		
Pont de Laval (1)	Dubois-Fresnay et Cie.	417	200,000		
Grands travaux du port du Havre (2)	Homberg et compagnie	431	2,800,000		
Travaux d'amélioration du port de Boulogne (3)	Caisse des dépôts et consignations	433	1,650,000		
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen (3)	Barbet et compagnie. Caisse des dépôts et consignations	433	840,000	11,882,000	
Navigation de l'Isle (4)	Froidefond de Bellisle et compagnie	423	2,500,000		
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt mise à la charge du département et de la ville) (5)	Caisse des dépôts et consignations	415	392,000		
				157,580,000	

(1) Emprunts en remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux préteurs, et qui n'ont mis à la charge du Trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités.

(2) Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux préteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté.

(3) Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le Trésor a prise à sa charge; 2° des droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux préteurs; 3° du contingent annuel fourni par les localités.

(4) Emprunt remboursable au moyen d'une annuité fixe, prise à la charge du budget de l'État pendant un nombre d'années déterminé et tenant lieu d'intérêts, de primes et d'amortissement.

(5) Emprunt dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par le département et par la ville.

Situation, au 1er janvier 1868, des Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	SOMMES AMORTIES.	SOMMES restant À AMORTIR au 1er janvier 1868.	TEMPS PROBABLE restant à courir pour compléter l'amortissement.
PONTS.					
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac, de Coëmont	Balguerie et compagnie.	2,900,000f	2,900,000f00	//	Terminé.
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey, de Souillac	Urbain Sartoris	1,800,000	1,800,000 00	//	*Idem.*
Pont de Pensaguel	*Idem*	150,000	150,000 00	//	*Idem.*
CANAUX.					
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	10,000,000	10,000,000 00	//	*Idem.*
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem*	6,600,000	5,575,186 44	1,024,813f 56c	2 ans 1/2.
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	6,757,801 69	1,242,198 31	*Idem.*
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	23,665,153 35	1,334,846 65	6 mois.
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	5,500,000 00	//	Terminé.
Canaux de Bretagne	André Cottier et compagnie	36,000,000	36,000,000 00	//	*Idem.*
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	8,000,000 00	//	*Idem.*
Canal du Berry	*Idem*	12,000,000	12,000,000 00	//	*Idem.*
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	12,000,000 00	//	*Idem.*
Canal des houillères de la Sarre	.....	11,800,000	3,334,798 00	8,465,202 00	8 ans.
PORTS.					
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,548,000	1,548,000 00	//	Terminé.
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	600,000 00	//	*Idem.*
TRAVAUX DE NAVIGATION.					
Navigation de l'Oise	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	2,534,175 66	465,824 34	2 ans 1/2.
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	800,000 00	//	Terminé.
		145,698,000	133,165,115 14	12,532,884 86	

Suite du COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau des Charges supportées par les budgets, jusqu'au 1er janvier 1868, pour les Emprunts applicables aux Ponts, Canaux et Travaux divers.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les emprunts.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	CHARGES DES EMPRUNTS. — EMPRUNTS REMBOURSER CAPITAL ET PRIMES AU TRÉSOR.	EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES. — Payements d'annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes et d'amortissement.	Remboursement de produits de droits de tonnage ou de navigation concédés aux compagnies.	Payements pour insuffisance de droits de péage.	TOTAL PAR EMPRUNT.	OBSERVATIONS.
PONTS.									
Pont de Bordeaux	10 avril 1818.	Balguerie et compagnie	2,000,000	"	"	"	199,475f 99c	199,475f 99c	(A) Emprunts pour lesquels le Trésor a soldé, en totalité, la dépense qui était à sa charge.
Pont de Libourne	13 mai 1818.	*Idem*	1,500,000	"	"	"	2,601,444 59	(A) 2,601,444 59	
Pont de Laval	5 août 1821.	Dubois-Fresnay et compagnie	200,000	15,597f 03c	"	"	82,953 37	(A) 98,550 40	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	*Idem.*	Balguerie et compagnie	2,900,000	136,387 43	"	"	"	(A) 3,436,387 43	
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	1,800,000	249,797 29	"	"	"	(A) 2,249,797 29	(B) Payements d'intérêts faits à la compagnie en 1822 et 1823, avant l'établissement du péage.
Pont de Pensaguel	*Idem.*	*Idem*	150,000	180,515 40	"	"	"	(A) 180,515 40	
CANAUX.									
Canal du Rhône au Rhin	6 août 1821.	Humann et compagnie	10,000,000	910,253 61	"	"	"	16,910,253 61	
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	6,600,000	835,313 56	"	"	"	14,835,313 56	
Canal des Ardennes	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	582,198 31	"	"	"	19,582,198 31	
Canal de Bourgogne	14 août 1822.	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	462,215 05	"	"	"	40,462,215 05	
Canal d'Arles à Bouc	*Idem.*	Odier et compagnie	5,500,000	396,677 52	"	"	"	8,396,677 52	
Canaux de Bretagne	*Idem.*	André Cottier et compagnie	36,000,000	600,317 00	"	"	"	61,600,317 00	
Canal du Nivernais	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	611,827 00	"	"	"	12,611,827 00	
Canal du Berry	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	295,605 00	"	"	"	19,295,605 00	
Canal latéral à la Loire	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	038,008 00	"	"	"	19,038,008 00	
Canal des houillères de la Sarre	20 mai 1860.	.....	11,800,000	694,362 00	"	"	"	1,694,362 00	
PORTS.									
Port de Dunkerque	20 juin 1821.	Caisse des dépôts et consignations	1,940,000	707,636 10	"	"	"	(A) 707,636 10	
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	29 juillet 1829.	*Idem*	600,000	"	"	"	"	(C) "	(C) Cet emprunt n'a mis aucune dépense à la charge des budgets, attendu qu'il n'a donné lieu, de la part du Trésor, qu'à l'amortissement de la somme prêtée, les intérêts ayant été payés par la ville de Granville.
Travaux du port et des quais de Rouen	31 mai 1831.	Barbet et comp. et Caisse des dépôts et consig.	840,000	"	212,968f 75c	538,747f 96c	"	(A) 751,716 71	
Grands travaux du port du Havre	28 juin 1829.	Homberg et compagnie	2,800,000	"	"	4,607,944 97	"	(A) 4,607,944 97	
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	28 juin 1829 et 30 juin 1835.	Caisse des dépôts et consignations	1,630,000	131,398 26	1,287,908 01	651,997 85	"	(A) 2,071,304 12	(D) Payements d'intérêts faits à la compagnie, de 1830 à 1834, pendant la durée des versements du premier emprunt.
TRAVAUX DE NAVIGATION.									
Navigation de l'Isle	6 août 1821.	Froidefond de Bellisle et compagnie	2,500,000	"	5,437,500 00	"	"	(A) 5,437,500 00	
Navigation de l'Oise	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	6,019,574 34	"	"	"	6,019,574 34	
Navigation du Tarn	14 août 1822.	Caisse des dépôts et consignations	800,000	833,723 74	"	"	"	833,723 74	
			157,580,000	2,991,406 64	6,938,376 76	5,798,690 78	2,883,873 95	243,622,348 13	
					15,620,941f 49c				

COMPTE

DES

CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE

POUR L'ANNÉE 1867.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE POUR L'ANNÉE 1867.

Ce compte présente la situation des capitaux de cautionnements au commencement et à la fin de l'année, ainsi que leur mouvement, par ministère et par classe, pendant cette période.

Les capitaux de cautionnements versés en numéraire au Trésor pendant l'année 1867 sont de	20,273,283f 50c
Les remboursements montent à	28,819,659 33
Dépenses excédant les recettes	8,546,375 83
Les capitaux qui restaient dus au 1er janvier 1867 s'élevaient à	295,667,395 09
Par conséquent, le Trésor demeure débiteur, au 1er janvier 1868, envers les titulaires de cautionnements, de la somme totale de	287,121,019 26

SAVOIR :

Ministère de la justice	26,572	parties.	65,516,303f 53c
——— de l'intérieur	941	.....	6,689,063 00
——— des finances	26,978	.....	189,474,729 27
Ministères divers	984	.....	25,440,923 46
	55,475		287,121,019 26

La situation du Trésor, quant à la dette que ce service a mise à sa charge, se résume ainsi qu'il suit :

Les cautionnements restant inscrits au 1er avril 1814, et dont les fonds ont été employés aux dépenses générales de l'État pendant la période qui se termine à cette époque, s'élèvent à	152,975,907f 62c
Ceux qui ont été versés au Trésor en exécution des lois des 28 avril 1816 et 23 juillet 1820, et dont les budgets des mêmes années ont profité à titre de ressources extraordinaires, montent à	65,122,000 00
Total des fonds de cautionnements portés en recette aux budgets (à reporter).	218,097,907 62

Suite de la *Note sur le Compte des Cautionnements en numéraire.*

Report.....	218,097,907f 62c
Les explications nécessaires sur l'emploi de ce fonds ont été données dans le compte de 1836 (page 408).	
Enfin les mouvements opérés depuis cette époque ont donné lieu à des excédants de recette dont le montant figure au passif de l'Administration des finances pour une somme de (voir page 529).....	69,023,111 64
TOTAL ÉGAL au montant des cautionnements inscrits sur les livres du Trésor à l'époque du 1er janvier 1868.....	287,121,019 26

A l'égard des cautionnements originairement inscrits au crédit de titulaires français dans les départements séparés, le compte de 1839, page 533, en présente la situation définitive. On ne peut que s'y référer.

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Situation, au 1er janvier 1868, des Capitaux de Cautionnements.

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1867.		RECETTE DE L'ANNÉE 1867. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DÉPENSES DE L'ANNÉE 1867. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX dus au 1er janvier 1868.		RÉSULTAT, par classe de titulaires, du mouvement de l'année 1867.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Versements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.															
Avocats au Conseil d'État et à la cour de cassation, avoués	3,405	10,367,009f 54c	347,800f 00c	"	347,800f 00c	487,600f 00c	"	487,600f 00c	3,188	10,227,209f 54c	"	217	"	139,800f 00c	
Greffiers des cours et tribunaux	3,816	8,012,021 05	475,950 00	1,500f 00c	477,450f 00c	402,100 00	1,500f 00c	403,600 00	3,905	8,085,871 05	89	"	73,850f 00c	"	
Huissiers, commissaires-priseurs, gardes du commerce	9,084	11,375,986 07	542,200 00	"	542,200f 00c	621,200 00	"	621,200 00	8,995	11,296,986 07	"	89	"	79,000 00	
Notaires	10,508	36,122,456 12	1,573,200 00	"	1,573,200f 00c	1,789,419 25	"	1,789,419 25	10,484	35,906,236 87	"	24	"	216,219 25	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.															
Journaux ou écrits périodiques	371	5,594,625 00	1,291,100 00	"	1,291,100f 00c	546,100 00	"	546,100 00	398	6,339,625 00	27	"	745,000 00	"	
Agents de l'administration des télégraphes	482	308,188 00	96,150 00	"	96,150f 00c	54,900 00	"	54,900 00	543	349,438 00	61	"	41,250 00	"	
A reporter	27,666	71,780,285 78	4,326,400 00	1,500 00	4,327,900f 00c	3,901,319 25	1,500 00	3,902,819 25	27,513	72,205,366 53	177	330	860,100 00	435,019 25	

Suite du COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Suite de la *Situation, au 1er janvier 1868*, des Capitaux de Cautionnements.

MINISTÈRES AUXQUELS RESSORTISSENT LES EMPLOIS ET CLASSES des titulaires.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1867.		RECETTE DE L'ANNÉE 1867. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DÉPENSES DE L'ANNÉE 1867. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX DUS au 1er janvier 1868.		RÉSULTAT, PAR CLASSE DE TITULAIRES, du mouvement de l'année 1867.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Application à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
Report.....	27,666	71,780,285f 78c	4,326,400f 00c	1,500f 00c	4,327,900	3,901,319f 25c	1,500f 00c	3,902,819f 25c	27,513	72,205,366f 53c	177	330	860,100f 00c	435,019f 25c	
MINISTÈRE DES FINANCES.															
Contributions indirectes.....	5,624	22,435,151 40	1,511,500 00	"	1,511,500	1,588,266 67	"	1,588,266 67	5,469	22,358,384 73	"	155	"	76,766 67	
Manufactures de l'État.....	198	896,042 00	25,000 00	"	25,000	29,075 00	"	29,075 00	199	891,967 00	1	"	"	4,075 00	
Douanes (Préposés de l'Administration des).....	966	3,185,481 96	153,800 00	"	153,800	396,333 00	"	396,333 00	986	2,942,948 96	20	"	"	242,533 00	
Enregistrement (Préposés de l'Administration de l').....	4,334	25,462,497 02	1,787,100 00	"	1,787,100	1,414,991 94	"	1,414,991 94	4,343	25,834,605 08	9	"	372,108 06	"	
Octrois.....	2,785	2,278,844 68	245,569 00	72,000 00	317,569	240,856 63	72,000 00	312,856 63	2,768	2,283,557 05	"	17	4,712 37	"	
Percepteurs et receveurs communaux.....	9,142	73,660 163 92	4,230,514 50	3,593,109 10	7,823,623	7,499,267 19	3,601,809 10	7,501,076 29	8,781	73,982,711 23	"	361	322,547 31	"	
Postes (Préposés de l'Administration des).....	3,861	10,075,839 55	1,401,000 00	"	1,401,000	688,065 12	"	688,065 12	3,896	10,788,774 43	35	"	712,934 88	"	
Trésoriers payeurs généraux.....	229	37,526,557 29	1,646,400 00	2,331,000 00	3,977,400	3,570,521 62	2,014,000 00	7,584,521 62	235	33,919,435 67	6	"	"	3,607,121 62	
Receveurs particuliers des finances.....	325	19,675,174 02	934,400 00	1,512,800 00	2,447,200	3,840,928 90	1,809,100 00	5,650,028 90	301	16,472,345 12	"	24	"	3,202,828 90	
MINISTÈRES DIVERS.															
Agents comptables et préposés divers.....	497	3,516,672 25	483,600 00	389,000 00	872,600	326,334 01	401,000 00	727,334 01	454	3,661,938 24	"	43	145,265 99	"	
Agents de change et courtiers.....	1,031	25,174,685 22	3,528,000 00	"	3,528,000	6,923,700 00	"	6,923,700 00	530	21,778,985 22	"	501	"	3,395,700 00	
	56,658	295,667,395 09	20,273,283 50	7,899,409 10	28,172,692	28,819,659 33	7,899,409 10	36,719,068 43	55,475	287,121,019 26	248	1,431	2,417,668 61	10,964,044 44	
													8,546,375f 83c		

Situation, au 1er janvier 1868, des Fonds compris dans le passif de la situation de l'Administration des finances.

Solde dont le Trésor était débiteur au 1er janvier 1867 (Voir le compte des finances de l'année 1866, page 643.).....		77,569,487f 47c
Opérations de l'année 1867..... Recettes.....	20,273,283f 50c	"
Remboursements.....	28,819,659 33	"
EXCÉDANT de dépenses pendant l'année 1867 (page 643.).....	8,546,375 83	8,546,375 83
Solde débiteur du Trésor au 1er janvier 1868 (Voir page 643.).....		69,023,111 64

COMPTE

DES

RENTES VIAGÈRES POUR L'ANNÉE 1867.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES RENTES VIAGÈRES POUR L'ANNÉE 1867.

RENTES VIAGÈRES D'ANCIENNE ORIGINE.

Le compte des rentes viagères anciennes présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, durant cette période, de chaque classe de ces rentes, suivant qu'elles ont été constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes.

Les rentes de cette nature qui figurent encore aujourd'hui sur les livres de la dette inscrite sont les restes d'emprunts qui ont été contractés pendant les dernières années du XVIIIe siècle.

Le tableau placé ci-après a pour objet de faire connaître les rétablissements de parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès, et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et enfin les extinctions absolues produites par les décès applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposent plus que sur une seule tête.

Cette partie de la dette viagère du Trésor s'élevait, au 1er janvier 1867 (voir page 653 du Compte de 1866) (y compris les rentes de la duchesse douairière d'Orléans), à.....	299,276f
Pendant l'année 1867, et indépendamment des mutations de classes par suite de décès, partages, successions, etc., dont le résultat se balance, les rentes viagères se sont accrues de rétablissements au profit de titulaires présumés décédés, et qui ont justifié de leur existence, de.....	224
	299,500
Elles ont été réduites pendant la même année, et par suite d'extinctions résultant de décès notifiés ou présumés, de.....	39,869
et s'élèvent, à l'époque du 1er janvier 1868, à.....	259,631

RENTES INSCRITES AU PROFIT DES LÉGATAIRES DE LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE D'ORLÉANS ET DE LA DUCHESSE DE BOURBON-PENTHIÈVRE.

Extrait du décret du 22 janvier 1852.

Art. 1er. Les biens meubles et immeubles qui sont l'objet de la donation faite le 7 août 1830 par le roi Louis-Philippe sont restitués au domaine de l'État.

Extrait des décisions ministérielles des 23 février et 25 mars 1853.

..... Le payement des rentes et pensions non éteintes léguées par Mme la duchesse douairière d'Orléans doit être considéré comme une charge du retour à l'État des biens compris dans la donation du 7 août 1830.....

..... Il y a lieu d'appliquer aux rentes viagères et pensions léguées par Mme la duchesse d'Orléans, reconnues comme charges de l'État, les dispositions des articles 240 et 241 du décret du 31 mai 1852, sur la comptabilité publique, et le payement en sera effectué comme celui des autres rentes viagères dues par le Trésor.

Suite de la *Note sur le Compte des Rentes viagères pour l'année 1867.*

Extrait de la décision ministérielle du 23 mai 1853, relative aux rentes léguées sur la succession de la duchesse de Bourbon-Condé, comprise pour une partie dans la donation du 7 août 1830.

Il y a lieu d'acquitter la moitié entière des rentes dont il s'agit, sauf réserve contre la famille d'Orléans pour telle répétition qui pourrait être ultérieurement reconnue fondée.

Ces rentes seront inscrites au grand-livre de la dette publique viagère suivant le mode prescrit..... pour les rentes léguées par la duchesse douairière d'Orléans.

RENTES VIAGÈRES POUR LA VIEILLESSE.

Lois des 18 juin 1850, 12 juin 1861 et 4 mai 1864. Décret du 27 juillet 1861.

La caisse de retraites ou de rentes viagères pour la vieillesse, créée sous la garantie de l'État, est gérée par l'Administration de la caisse des dépôts et consignations.

Le capital de la rente à servir est formé par des versements volontaires.

Les versements sont effectués : à Paris, à la caisse des consignations; dans les départements, aux caisses des receveurs généraux et particuliers des finances.

L'intérêt du capital dont il est tenu compte pour la formation de la rente est calculé à 4 1/2 p. o/o.

Le maximum de la rente constituée sur une tête avait été fixé à 1,000 francs par la loi du 12 juin 1861; il a été élevé à 1,500 francs par celle du 4 mai 1864.

Ces rentes sont incessibles et insaisissables jusqu'à concurrence de 360 francs.

Les arrérages en sont payables par trimestre, aux 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.

Toutes les sommes disponibles, provenant soit des versements, soit des intérêts perçus, sont successivement, et dans les huit jours au plus tard, employées en achat de rentes sur l'État pour le compte de la caisse des retraites.

Tous les trois mois, la caisse des dépôts et consignations fait inscrire au livre de la dette publique les rentes viagères liquidées pendant le trimestre. Elle fait transférer, aux mêmes époques, au nom de la caisse d'amortissement, par un prélèvement sur le compte de la caisse des retraites, la quotité de rentes nécessaire pour produire, au cours moyen des achats opérés pendant le trimestre, un capital équivalent aux rentes viagères à inscrire.

Les rentes ainsi transférées à l'amortissement sont annulées.

Résumé des opérations.

Rentes inscrites antérieurement à l'année 1867			5,704,932f
——— pendant l'année 1867			511,410
TOTAL			6,216,342
Extinction résultant des décès notifiés ou présumés, déduction faite des rétablissements.	Antérieurement à l'année 1867	1,206,198f	1,402,447
	Pendant l'année 1867	196,249	
RESTE au 1er janvier 1868			4,813,895

Rentes perpétuelles annulées en compensation, savoir :

Antérieurement à l'année 1867, rentes 4 1/2, 4 et 3 p. o/o			2,469,103f
Pendant l'année 1867	Rentes 4 1/2 p. o/o	47,296	212,869
	Rentes 3 p. o/o	165,573	
TOTAL			2,681,972

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

Situation, au 1er janvier 1868, des Rentes inscrites.

CLASSES.	SITUATION au 1er JANVIER 1867.		MOUVEMENT DE L'ANNÉE 1867. AUGMENTATIONS. Rétablissement.		Mutations de classes par suite de décès		Mutations résultant de partages, successions et autres causes.		TOTAL.		DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés.		Mutations de classes par suite de décès.		Mutations résultant de partages, successions et autres causes.		TOTAL.		SITUATION au 1er janvier 1868.		OBSERVATIONS.
	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	
				(a)		(b)		(c)				(d)		(e)		(f)					
1re classe, sur une tête	643	255,367f	3	184f	"	"	"	"	3	[illegible]	104	30,201f	"	"	"	"	104	30,201f	542	225,350f	
2e *idem*, sur deux têtes	254	41,052	1	40	"	"	"	"	1	[illegible]	46	9,522	"	"	"	"	46	9,522	209	31,570	
3e *idem*, sur trois têtes	9	2,786	"	"	"	"	"	"	"	[illegible]	2	146	"	"	"	"	2	146	7	2,640	
4e *idem*, sur quatre têtes	1	71	"	"	"	"	"	"	"	[illegible]	"	"	"	"	"	"	"	"	1	71	
	907	299,276	4	224	"	"	"	"	4	[illegible]	152	39,869	"	"	"	"	152	39,869	759	259,631	

	SITUATION au 1er JANVIER 1867.		AUGMENTATIONS. NOUVELLES inscriptions.		RÉTABLISSEMENT.		MUTATIONS par suite de réunions, etc.		TOTAL.		DIMINUTIONS. DÉCÈS NOTIFIÉS.		DÉCÈS PRÉSUMÉS.		MUTATIONS par suite de réunions, etc.		TOTAL.		SITUATION au 1er JANVIER 1868.		
	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	
Rentes viagères pour la vieillesse	18,185	4,498,734f	3,540	(i) 511,410f	2	23f	1,025	593,728f	4,567	[illegible]	596	170,770f	129	25,502f	1,915	593,728f	2,640	790,000f	20,112	4,813,895f	(i) Ce chiffre se trouve réduit d'une somme de 488 francs pour liquidation faite à tort. (Décision ministérielle du 28 mai 1867.)

(*a*) Rétablissement, sur les états de payement, des rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Les rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(*b*) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(*c*) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes : il faut remarquer que dans ces dernières se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes, bien que cette nature de rente soit moins susceptible de transfert que les rentes perpétuelles; cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grandes que celles de leur vie : de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le Trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du Trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenues à la connaissance du Trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le Trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus, qu'à l'aide d'un faux, en toucher les arrérages.

(*d*) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit :

Rentes viagères d'ancienne origine	Extinctions définitives résultant de décès notifiés	22,596f	39,869f
	Extinctions présumées	17,273	

(*e*) Colonne correspondant à celle (*b*).

(*f*) *Idem*..... (*c*).

COMPTE

DES

PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Le présent compte fait connaître les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds du budget, les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

Les crédits ouverts depuis 1817 pour l'inscription des pensions de toute nature, et que l'on reproduit dans le présent compte afin de présenter l'ensemble des opérations qui ont eu lieu depuis le régime consacré par la loi du 25 mars 1817 pour cette dette, s'élevaient, au 1er janvier 1867, à la somme de..... 179,896,006f 77c

Les mouvements que ces crédits ont éprouvés pendant l'année 1867 sont ceux qui suivent :

Crédit alloué par la loi du 18 juillet 1866 pour l'inscription des pensions des grands fonctionnaires de l'Empire.....	100,000f 00c	
Crédits alloués pour l'inscription des pensions militaires :		
Lois des 18 juillet 1866 et décrets des 5, 16, 23 janvier, 20 février, 20 avril, 18 mai, 15 juin, 25 août et 2 novembre 1867.....	2,804,292 50	7,542,292 50
Crédit alloué pour l'inscription des pensions civiles par la loi du 18 juillet 1866 et le décret du 27 mars 1867, § 1er..	2,705,000 00	
Crédit alloué pour l'inscription des pensions civiles par la loi du 31 juillet 1867 (agents réformés du service des douanes), § 2.....	1,933,000 00	
		187,438,299 27
A DÉDUIRE :		
Réductions pour cause d'extinctions sur les crédits précédemment accordés pour les pensions de l'ancienne pairie, les pensions ecclésiastiques, de donataires, les indemnités viagères aux employés et agents des dernières listes civiles et du domaine privé et les dotations du Mont-de-Milan...		152,914 71
RESTE pour le montant des crédits à rapprocher du résultat des mouvements que les pensions de toute nature ont présentés pendant l'année 1867, et qui sont expliqués ci-après. (A reporter).....		187,285,384 56

Suite de la *Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.*

Report.....		187,285,384f 56c
Les pensions inscrites sur ces crédits antérieurement au 1er janvier 1867 s'élevaient (voir page 661 du compte de 1866) à..	176,419,594f 48c	
et celles dont l'inscription a eu lieu pendant l'année 1867, déduction faite des pensions annulées, sont de.	8,279,734 40	
Ensemble.....	184,699,328 88 ci	184,699,328 88

Crédits d'inscription restant disponibles au 1er janvier 1868, savoir :

Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire.....	319,000f 00c	
Pensions civiles. (Loi de 1790.).....	1,402,285 68	
Pensions militaires.....	517,235 00	
Pensions civiles. (Loi du 9 juin 1853.) § 1er.....	250,491 00	2,586,055 68
Idem..... § 2.....	29,989 00	
Pensions à titre de récompense nationale.....	9,800 00	
Secours viagers aux anciens militaires de la République.	57,255 00	

Les pensions de toute nature inscrites sur les livres du Trésor au 1er janvier 1867 montaient (voir page 662 du compte de 1866) à..... 80,138,371f 43c

Elles ont été augmentées, pendant l'année 1867, des inscriptions faites sur les livres du Trésor, qui s'élèvent (voir le détail à la page 658 du présent compte) à la somme de..... 9,351,240f 10c

Les décroissements qui ont eu lieu pendant l'année 1867, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après (page 658 du présent compte), sont de..... 4,626,660 56

Différence en plus..... 4,724,579 54 ci 4,724,579 54

Les charges du Trésor pour les pensions de toute nature s'élèvent, au 1er janvier 1868, à (voir page 658)..... 84,862,950 97

Suite de la *Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.*

SAVOIR :

	PARTIES.	SOMMES.
Dotations sur les canaux d'Orléans et du Loing. (Loi du 20 mai 1863 et décret du 12 mars 1864.).....	241	234,853f 62c
Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire.....	23	198,000 00
——— de la pairie et de l'ancien Sénat.....	14	150,000 00
——— civiles. (Loi du 22 août 1790.).....	2,393	1,597,714 32
——— à titre de récompense nationale.....	1,191	513,550 00
——— militaires.....	69,046	42,651,456 93
——— ecclésiastiques.....	83	39,328 96
——— de donataires dépossédés.....	2,116	900,411 00
——— civiles. (Loi du 9 juin 1853.) § 1er.....	40,866	28,173,007 14
——— *idem.* (Agents réformés du service des douanes.) § 2.....	3,764	1,903,011 00
Secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire.....	25,178	2,642,745 00
Indemnités viagères de retraite aux employés des anciennes listes civiles et du domaine privé du dernier règne.....	1,542	546,323 00
Anciens dotataires du Mont-de-Milan.....	431	302,550 00
Dotations du Sénat.....	167	5,010,000 00
TOTAUX.....	147,055	84,862,950 97

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1868, des Crédits accordés pour l'inscription des pensions.

NATURE DES PENSIONS et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS ET DÉCRETS QUI ONT OUVERT les crédits.	SITUATION DES CRÉDITS. Crédits accordés antérieurement au 1er janvier 1867.	Pendant l'année 1867. Augmentation.	Pendant l'année 1867. Diminution.	Montant des crédits au 1er janvier 1868.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. Pensions inscrites sur les crédits antérieurement au 1er janvier 1867.	Opérations pendant 1867. Pensions inscrites.	Opérations pendant 1867. Pensions annulées.	Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1868.	RESTE DISPONIBLE sur les crédits au 1er janvier 1868.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
PENSIONS DES GRANDS FONCTIONNAIRES DE L'EMPIRE.											
Crédit antérieur à 1864	Diverses lois	204,000 00	"	(B) 78,000 00	126,000 00	126,000 00	"	"	126,000 00	"	(A) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.
Crédit de 1864	Loi du 13 mai 1863	100,000 00	"	"	100,000 00	44,000 00	"	"	44,000 00	56,000 00	
Crédit de 1865	Loi du 8 juin 1864	100,000 00	"	"	100,000 00	6,000 00	"	"	6,000 00	94,000 00	
Crédit de 1866	Loi du 8 juillet 1865	100,000 00	"	"	100,000 00	31,000 00	10,000 00	"	31,000 00	69,000 00	
Crédit de 1867	Loi du 18 juillet 1866	"	100,000 00	"	100,000 00	"	"	"	"	100,000 00	(B) Cette somme a été annulée lors de la loi de règlement des comptes de l'exercice 1868.
PENSIONS DE L'ANCIENNE PAIRIE.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées		504,000 00	100,000 00	78,000 00	526,000 00	207,000 00	10,000 00	"	207,000 00	319,000 00	
PENSIONS CIVILES. (Loi de 1790.)											
Crédit permanent de 3,000,000f	Loi du 28 mai 1829	168,000 00	"	"	168,000 00	168,000 00	"	18,000 00	150,000 00		
PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.											
Pensions de juillet 1830. — Juin 1832. — Novembre 1831. — Juin 1834 et juin 1848	Loi du 25 mars 1817 (*art. 30*). Loi du 15 mai 1818 (*art. 17*).	3,000,000 00	"	"	3,000,000 00	1,597,898 71	88,247 82	68,432 21	1,597,714 32	1,402,285 68	
PENSIONS MILITAIRES.											
Crédits antérieurs à 1864	Diverses lois	1,510,900 00	"	"	1,510,900 00	1,501,100 00	700 00	700 00	1,501,100 00	9,800 00	
Crédits de 1864	Diverses lois	136,459,592 10	"	"	136,459,592 10	136,459,592 10	"	"	136,459,592 10	"	
Crédits de 1865	Loi du 2 juillet 1862 et divers décrets	3,206,316 00	"	"	3,206,316 00	3,206,309 00	"	"	3,206,309 00	7 00	
Crédits de 1866	Lois des 18 juin 1864 et 8 juillet 1865, etc.	3,104,751 00	"	"	3,104,751 00	3,104,751 00	"	"	3,104,751 00	"	
Crédits de 1867	Lois des 8 juillet 1865 et 18 juillet 1866 et divers décrets	3,402,673 00	"	"	3,402,673 00	3,152,206 00	768,475 00	3,401 00	3,152,280 00	250,393 00	
	Loi du 18 juillet 1866 et les décrets des 5, 16, 23 janvier, 20 février, 20 avril, 18 mai, 15 juin, 25 août, 2 nov. 1867	"	2,804,292 50	"	2,804,292 50	"	2,580,723 50	43,266 00	2,537,457 50	266,835 00	
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées		146,173,332 10	2,804,292 50	"	148,977,624 60	147,858 10	3,349,198 50	46,667 00	148,460,389 60	517,235 00	
PENSIONS DES DONATAIRES.											
Crédit indéterminé : les nouvelles concessions résultent de réversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	Diverses lois	42,548 67	"	(A) 3,219 71	39,328 96	42,548 67	"	3,219 71	39,328 96	"	
PENSIONS CIVILES. (Loi du 9 juin 1853.) § 1er.											
Crédits antérieurs à 1866	Loi du 26 juillet 1821	920,094 00	"	(A) 19,883 00	900,411 00	920,094 00	16,802 00	36,485 00	900,411 00	"	
Crédit de 1866	Divers lois et décrets	20,894,247 00	"	"	20,894,247 00	20,894,247 00	"	"	20,894,247 00	"	
Crédit de 1867	Décret du 4 avril et loi du 18 juillet 1866	3,100,000 00	"	"	3,100,000 00	3,100,000 00	706,001 00	9,899 00	3,100,000 00	"	
	Décret du 27 mars 1867 et loi du 18 juillet 1866	"	2,705,000 00	"	2,705,000 00	"	2,491,512 00	37,003 00	2,454,509 00	250,491 00	
PENSIONS CIVILES. (Agents réformés du service des douanes.) § 2.											
Crédit de 1867	Loi du 31 juillet 1867	23,994,247 00	2,705,000 00	"	26,699,247 00	26,699,145 00	3,197,513 00	46,902 00	26,448,756 00	250,491 00	
SECOURS VIAGERS AUX ANCIENS MILITAIRES DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE.											
Crédit permanent	Décrets des 14 décembre 1851 et 10 juin 1853	"	1,933,000 00	"	1,933,000 00	"	1,903,011 00	"	1,903,011 00	29,989 00	
ANCIENNES LISTES CIVILES ET DOMAINE PRIVÉ.											
Crédit indéterminé	Loi du 8 juillet 1862, décrets des 13 et 5 juin 1853	2,700,000 00	"	"	2,700,000 00	2,700,000 00	400,760 00	432,080 00	2,642,745 00	57,255 00	
ANCIENS DOTATAIRES DU MONT DE MILAN.											
Crédit permanent	Loi du 2 juillet et décret du 28 août 1862	579,585 00	"	(A) 33,262 00	546,323 00	579,585 00	6,999 00	40,261 00	546,323 00	"	
		303,300 00	"	(A) 750 00	302,550 00	303,300 00	1,700 00	2,450 00	302,550 00	"	

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions.	Crédits accordés antérieurement au 1er janvier 1867.	Augmentation.	Diminution.	Montant des crédits au 1er janvier 1868.	Pensions inscrites sur les crédits antérieurement au 1er janvier 1867.	Pensions inscrites.	Pensions annulées.	Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1868.	Reste disponible au 1er janvier 1868.
Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire	504,000 00	100,000 00	78,000 00	526,000 00	207,000 00	10,000 00	"	207,000 00	319,000 00
——— de l'ancienne pairie	168,000 00	"	18,000 00	150,000 00	168,000 00	"	18,000 00	150,000 00	"
——— civiles. (Loi de 1790.)	3,000,000 00	"	"	3,000,000 00	1,597,898 71	88,247 82	68,432 21	1,597,714 32	1,402,285 68
——— à titre de récompense nationale	1,510,900 00	"	"	1,510,900 00	1,501,100 00	700 00	700 00	1,501,100 00	9,800 00
——— militaires	146,173,332 10	2,804,292 50	"	148,977,624 60	147,858 10	3,349,198 50	46,667 00	148,460,389 60	517,235 00
——— ecclésiastiques	42,548 67	"	3,219 71	39,328 96	42,548 67	"	3,219 71	39,328 96	"
——— de donataires dépossédés	920,094 00	"	19,683 00	900,411 00	920,094 00	16,802 00	36,485 00	900,411 00	"
——— civiles. (Loi de 1853.) § 1er	23,994,247 00	2,705,000 00	"	26,699,247 00	26,699,145 00	3,197,513 00	46,902 00	26,448,756 00	250,491 00
——— *idem.* (Agents réformés du service des douanes.) § 2	"	1,933,000 00	"	1,933,000 00	"	1,903,011 00	"	1,903,011 00	29,989 00
Secours viagers aux anciens militaires de la République et de l'Empire	2,700,000 00	"	"	2,700,000 00	2,700,000 00	400,760 00	432,080 00	2,642,745 00	57,255 00
Anciennes listes civiles et domaine privé du dernier règne	579,585 00	"	33,262 00	546,323 00	579,585 00	6,999 00	40,261 00	546,323 00	"
Anciens dotataires du Mont-de-Milan	303,300 00	"	750 00	302,550 00	303,300 00	1,700 00	2,450 00	302,550 00	"
	179,896,006 77	7,542,292 50	152,914 71	187,285,384 56	179,594 48	8,974,931 32	695,196 92	184,690,328 88	2,586,055 68
		Augmentation : 7,389,377f 79c				Augmentation : 8,279,734f 40c			

Suite du COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1868. — Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS.	SITUATION au 1er janvier 1867.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1867. — ACCROISSEMENTS — qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS — qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS — TOTAL.	DÉCROISSEMENTS — qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS — qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS — TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1868.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Dotations sur les canaux d'Orléans et du Loing. (Loi du 20 mai 1863 et décret du 12 mars 1864.)	241,139 24	"	5,142 78	5,142 78	"	11,428 40	11,428 40	234,[illegible]
Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire	188,000 00	10,000 00	"	10,000 00	"	"	"	198,[illegible]
Pensions de l'ancienne pairie	168,000 00	"	"	"	"	18,000 00	18,000 00	150,[illegible]
Pensions civiles. (Loi de 1790.)	1,577,898 71	88,247 82	"	88,247 82	68,432 21	"	68,432 21	1,597,[illegible]
PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.								
Pensionnaires de 1830, 1832, 1834 et 1848	522,700 00	700 00	500 00	1,200 00	700 00	19,650 00	20,350 00	511,[illegible]
PENSIONS MILITAIRES.								
Officiers et soldats	36,843,139 26	3,077,989 00	5,097 00	3,083,086 00	50,709 00	1,744,336 28	1,795,045 28	38,131,[illegible]
Vétérans	11,248 00	"	"	"	"	643 00	643 00	10,[illegible]
Veuves et orphelins	4,440,831 95	273,796 50	1,116 00	274,912 50	141 00	205,931 50	206,072 50	4,509,[illegible]
	41,295,219 21	3,351,785 50	6,213 00	3,357,998 50	50,850 00	1,950,910 78	2,001,760 78	42,651,[illegible]
Pensions ecclésiastiques	42,548 67	"	"	"	"	3,219 71	3,219 71	39,[illegible]
Pensions de donataires	920,094 00	"	16,802 00	16,802 00	"	36,485 00	36,485 00	900,[illegible]
Pensions civiles. (Loi de 1853.) § 1er.	26,725,821 60	3,197,513 00	1,866 00	3,199,379 00	46,719 00	1,705,474 46	1,752,193 46	28,173,[illegible]
Idem. (Agents des douanes.) § 2	"	1,903,011 00	"	1,903,011 00	"	"	"	1,903,[illegible]
Secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire	2,674,065 00	400,760 00	"	400,760 00	432,080 00	"	432,080 00	2,642,[illegible]
Anciennes listes civiles et domaine privé	579,585 00	"	6,999 00	6,999 00	"	40,261 00	40,261 00	546,[illegible]
Anciens dotataires du Mont-de-Milan	303,300 00	"	1,700 00	1,700 00	"	2,450 00	2,450 00	302,[illegible]
Dotations du Sénat	4,890,000 00	"	360,000 00	360,000 00	"	240,000 00	240,000 00	5,010,[illegible]

RÉCAPITULATION.

Dotations sur les canaux d'Orléans et du Loing	241,139 24	"	5,142 78	5,142 78	"	11,428 40	11,428 40	234,[illegible]
Pensions — des grands fonctionnaires de l'Empire	188,000 00	10,000 00	"	10,000 00	"	"	"	198,[illegible]
Pensions — de l'ancienne pairie	168,000 00	"	"	"	"	18,000 00	18,000 00	150,[illegible]
Pensions — civiles. (Loi de 1790.)	1,577,898 71	88,247 82	"	88,247 82	68,432 21	"	68,432 21	1,597,[illegible]
Pensions — à titre de récompense nationale	532,700 00	700 00	500 00	1,200 00	700 00	19,650 00	20,350 00	513,[illegible]
Pensions — militaires	41,295,219 21	3,351,785 50	6,213 00	3,357,998 50	50,850 00	1,950,910 78	2,001,760 78	42,651,[illegible]
Pensions — ecclésiastiques	42 548 67	"	"	"	"	3,219 71	3,219 71	39,[illegible]
Pensions — de donataires	920,094 00	"	16,802 00	16,802 00	"	36,485 00	36,485 00	900,[illegible]
Pensions — civiles. (Loi de 1853.) § 1er.	26,725,821 60	3,197,513 00	1,866 00	3,199,379 00	46,719 00	1,705,474 46	1,752,193 46	28,173,[illegible]
Pensions — *idem.* (Agents des douanes.) § 2	"	1,903,011 00	"	1,903,011 00	"	"	"	1,903,[illegible]
Secours viagers aux militaires, etc	2,674,065 00	400,760 00	"	400,760 00	432,080 00	"	432,080 00	2,642,[illegible]
Anciennes listes civiles, etc	579,585 00	"	6,999 00	6,999 00	"	40,261 00	40,261 00	546,[illegible]
Anciens dotataires du Mont-de-Milan	303,300 00	"	1,700 00	1,700 00	"	2,450 00	2,450 00	302,[illegible]
Dotations du Sénat	4,890,000 00	"	360,000 00	360,000 00	"	240,000 00	240,000 00	5,010,[illegible]
	80,138,371 43	8,952,017 32	399,222 78	9,351,240 10	598,781 21	4,027,879 35	4,626,660 56	84,863,[illegible]

Augmentation : 4,724,579f 54c

NOMBRE DE PARTIES. — SITUATION au 1er janvier 1867.	MOUVEMENTS pendant l'année 1867. — Accroissements.	MOUVEMENTS — Décroissements	SITUATION au 1er janvier 1868.
251	9	19	241
21	2	"	23
16	"	2	14
2,453	85	145	2,393
1,234	3	46	1,191
55,536	3,872	2,878	55,530
37	"	3	34
13,202	832	652	13,482
69,575	4,704	3,533	69,046
91	"	8	83
2,162	53	99	2,116
40,610	4,549	2,293	40,866
"	3,764	"	3,764
25,241	3,810	3,873	25,178
1,615	29	102	1,459
435	8	12	431
163	12	8	167
147,167	17,028	10,140	147,055

Augmentation 6,888 parties.

OBSERVATIONS.

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.

DOTATIONS SUR LES CANAUX D'ORLÉANS ET DU LOING.

- Rétablissements : 1,142f 84c
- Réversions : 3,999 94
- = 5,142f 78c

PENSIONS DES GRANDS FONCTIONNAIRES DE L'EMPIRE.

- Nouvelles concessions : 10,000f 00c

PENSIONS DE L'ANCIENNE PAIRIE.

- Nouvelles concessions : "

PENSIONS CIVILES. (Loi de 1790.)

- Nouvelles concessions : 88,247f 82c

PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.

- Rétablissements : 500f 00c
- Réversions : 700 00
- = 1,200f 00c

PENSIONS MILITAIRES.

- Nouvelles concessions : 3,351,785f 50c
- Rétablissements : 6,213 00
- = 3,357,998f 50c

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

- Nouvelles concessions : "

PENSIONS DE DONATAIRES.

- Rétablissements : 292f 00c
- Réversions : 5,500 00
- Réunions : 8,042 00
- Divisions : 2,968 00
- = 16,802f 00c

PENSIONS CIVILES. (Loi de 1853.) § 1er.

- Nouvelles concessions : 3,197,513f 00c
- Rétablissements : 456 00
- Réunions : 1,337 00
- Divisions : 73 00
- = 3,199,379f 00c

PENSIONS CIVILES. (Agents réformés des douanes.) § 2.

- Nouvelles concessions : 1,903,011f 00c

SECOURS VIAGERS AUX ANCIENS MILITAIRES.

- Nouvelles concessions : 400,040f 00c
- Rétablissements : 720 00
- = 400,760f 00c

INDEMNITÉS DES ANCIENNES LISTES CIVILES ET DU DOMAINE PRIVÉ.

- Nouvelles concessions : 6,186f 00c
- Rétablissements : 813 00
- = 6,999f 00c

ANCIENS DOTATAIRES DU MONT-DE-MILAN.

- Réversions : 1,700f 00c

DOTATIONS DU SÉNAT.

- Nouvelles concessions : 360,000f 00c

MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.

DOTATIONS SUR LES CANAUX D'ORLÉANS ET DU LOING.

- Décès : 3,428f 52c
- Décès présumés : 7,999 88
- = 11,428f 40c

PENSIONS DES GRANDS FONCTIONNAIRES DE L'EMPIRE.

- Décès notifiés : "

PENSIONS DE L'ANCIENNE PAIRIE.

- Décès notifiés : 18,000f 00c

PENSIONS CIVILES. (Loi de 1790.)

- Décès notifiés : 62,813f 91c
- Décès présumés. (*Art. 30, loi de 1853.*) : 5,558 30
- Expiration de droit : 60 00
- = 68,432f 21c

PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.

- Décès notifiés : 13,850f 00c
- Décès présumés. (*Art. 30, loi de 1853.*) : 5,800 00
- Expiration de droit : 700 00
- = 20,350f 00c

PENSIONS MILITAIRES.

- Décès notifiés : 1,877,691f 78c
- Décès présumés. (*Art. 30, loi de 1853.*) : 62,156 00
- Nouvelles liquidations : 50,850 00
- Rejet pour condamnation : 765 00
- Expiration de droit : 10,298 00
- = 2,001,760f 78c

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

- Décès notifiés : 3,219f 71c

PENSIONS DE DONATAIRES.

- Décès notifiés : 25,727f 00c
- Décès présumés : 2,079 00
- Réunions : 4,002 00
- Divisions : 4,677 00
- = 36,485f 00c

PENSIONS CIVILES. (Loi de 1853.) § 1er.

- Nouveau mariage : 681f 00c
- Décès notifiés : 1,646,263 63
- Décès présumés : 34,469 83
- Nouvelles liquidations : 46,719 00
- Expiration de droit : 22,985 00
- Réunions : 1,002 00
- Divisions : 73 00
- = 1,752,193f 46c

PENSIONS CIVILES. (Agents réformés des douanes.) § 2.

- Décès : "

SECOURS VIAGERS AUX ANCIENS MILITAIRES.

- Rejets en vertu de décisions du grand chancelier de la Légion d'honneur : 432,080f 00c

INDEMNITÉS DES ANCIENNES LISTES CIVILES ET DU DOMAINE PRIVÉ.

- Décès notifiés : 29,280f 00c
- Décès présumés : 10,981 00
- = 40,261f 00c

ANCIENS DOTATAIRES DU MONT-DE-MILAN.

- Décès notifiés : 2,250f 00c
- Décès présumés : 200 00
- = 2,450f 00c

DOTATIONS DU SÉNAT.

- Décès notifiés : 240,000f 00c

COMPTE SPÉCIAL

DES

PENSIONS CIVILES SUR FONDS DE RETENUES.

NOTE

SUR

LE COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES SUR FONDS DE RETENUES,

POUR L'ANNÉE 1867.

ÉTAT N° 1.

Le présent compte est rendu selon les formes réglées par l'article 21 de la loi du 9 juin 1853 et par l'article 39 du décret du 9 novembre suivant.

La situation, au 1er janvier 1867, des pensions civiles régies par la loi précitée, s'élevait, savoir :

	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.
Pensions de fonctionnaires et employés	26,383	22,286,828f 16c	845f
Pensions de veuves	11,961	4,380,380 70	366
Pensions d'orphelins	266	52,612 74	197
TOTAL	38,610	26,725,821 60	692

ÉTAT N° 2.

Les pensions inscrites en 1867, et formant accroissement de charges pour l'exercice 1866, se sont élevées à . . . . . 941 parties 706,001f 00c

Le crédit d'inscription ouvert pour l'année 1866, par le décret du 4 avril de ladite année et la loi du 18 juillet 1866, présentait au 31 décembre 1866 un disponible de (1) 696,102f 00c

Mais ce disponible s'est accru du montant des pensions dont les titulaires sont décédés avant leur entrée en jouissance et de celles qui ont été annulées par suite de leur fixation à un taux plus élevé, ci . . . . . 9,899 00 } " 706,001 00

(1) Voir la note annexée au compte de 1866, page 671.

Suite de la *Note sur le Compte spécial des Pensions civiles sur fonds de retenues.*

Les pensions inscrites en 1867, et formant accroissement de charges pour cet exercice, se sont élevées à		3,608 parties	2,493,378f 00c	État n° 3.
Mais, pour comparer ces concessions au crédit d'inscription affecté aux admissions à la retraite à prononcer en 1867, il convient de déduire de la somme ci-contre :				
1° Pour pensions inscrites en vertu de l'article 2 du règlement d'administration publique du 9 novembre 1853, et faisant partie du passif des anciennes caisses de retraite supprimées, et pour opérations d'ordre, ci		8	1,866 00	
Reste pour nouvelles concessions imputables sur le crédit de 1867		3,600 parties	2,491,512 00	
Le crédit d'inscription ouvert pour l'année 1867, par la loi du 18 juillet 1866 et le décret du 27 mars 1867, s'élève à	2,705,000f 00c			
Mais il s'est accru du montant des pensions dont les titulaires sont décédés avant leur entrée en jouissance et de celles qui ont été annulées par suite de leur fixation à un taux plus élevé, ci	37,003 00	.....	2,742,003 00	
Ce crédit a donc laissé au 31 décembre 1867 un disponible de			250,491 00	

dont l'emploi, en inscriptions qui n'ont été effectuées qu'en 1868, sera justifié au prochain compte.

Les concessions nouvelles formant accroissement pour 1867 ayant été de		4,549 parties	3,199,379f 00c	État n° 4.
Et les extinctions constatées pendant ladite année s'étant élevées à		2,293..	1,752,193 46	État n° 5.
Le résultat pour 1867 est	en augmentation	2,256..	1,447,185 54	
	en diminution	"	"	
La situation des pensions inscrites au 1er janvier 1867 étant de		38,610..	26,725,821 60	
Leur nouvelle situation au 1er janvier 1868 est de		40,866..	28,173,007 14	
Les pensions suspendues pour divers motifs s'élevant à		119..	123,745 50	
Les pensions en cours de payement au 1er janvier 1868 se réduisent, en réalité, à		40,747..	28,049,261 64	État n° 6.

Les pensions inscrites au 1er janvier 1868 se décomposent ainsi qu'il suit : État n° 7.

	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.
Pensions de fonctionnaires et employés	27,818	23,482,187f 08c	844f
Pensions de veuves	12,736	4,628,979 32	363
Pensions d'orphelins	312	61,840 74	198
TOTAL ÉGAL	40,866	28,173,007 14	689

Suite de la *Note sur le Compte spécial des Pensions civiles sur fonds de retenues.*

ETAT N° 8. Ce tableau fait ressortir, conformément aux prescriptions des articles 21 de la loi du 9 juin 1853 et 39 du règlement d'administration publique, la distinction entre les charges antérieures et celles postérieures au 1er janvier 1854.

Les extinctions constatées en 1867 sur les pensions concédées pour services terminés avant le 1er janvier 1854 ont été de	1,143 parties	780,135f 88c
Les concessions autorisées pour services terminés avant ladite époque n'ont été que de	337..	103,837 00
Il y a donc eu sur la catégorie *charges antérieures* une diminution de	806..	676,298 88
Cette catégorie, qui s'élevait, au 1er janvier 1867, à	15,946..	10,143,109 47
se trouve réduite, au 1er janvier 1868, à	15,140..	9,466,810 59
Les concessions autorisées avec jouissance postérieure au 1er janvier 1854, composant la seconde catégorie *charges postérieures*, se sont élevées à	4,212 parties	3,095,542f 00c
Les extinctions n'ayant été que de	1,150..	972,057 58
Il y a eu sur la catégorie *charges postérieures* une augmentation de	3,062..	2,123,484 42
Cette catégorie étant, au 1er janvier 1867, de	22,664..	16,582,712 13
se trouve élevée, au 1er janvier 1868, à	25,726..	18,706,196 55

La situation arrêtée au 1er janvier 1868 se divise, en conséquence, comme suit :

1re CATÉGORIE : Charges antérieures au 1er janvier 1854	15,140 parties	9,466,810f 59c
2e CATÉGORIE : Charges postérieures au 1er janvier 1854	25,726..	18,706,196 55
TOTAL ÉGAL à la situation des pensions inscrites au 1er janvier 1868	40,866..	28,173,007 14

ETAT N° 9. Ce tableau fait connaître à quelles conditions d'âge et de durée de services ont été accordées les pensions en 1867, et quelle en a été la quotité moyenne pour chaque ministère. Ce relevé statistique constate les résultats généraux suivants :

Les pensions d'employés ont été données à 59 ans et 8 mois d'âge en moyenne et pour 31 ans de services. Leur quotité moyenne a été de 883 francs.

Les pensions de veuves ont été données à 58 ans et 8 mois d'âge en moyenne, et leur quotité moyenne a été de 329 francs.

Les secours aux orphelins ont été donnés à 13 ans et 6 mois en moyenne, et leur quotité moyenne a été de 173 francs.

Dans la partie sédentaire, où le droit est acquis à 60 ans d'âge et après 30 ans de services, les pensions ont été accordées à 62 ans et 8 mois d'âge en moyenne et après 35 ans et 2 mois d'exercice.

La quotité moyenne a été de 1,633 francs.

Dans la partie active, où le droit est acquis après 25 ans d'activité, la moyenne d'âge a été de 55 ans et 6 mois; la durée des services, prise pour base des liquidations, de 29 ans et 7 mois, et la quotité moyenne des pensions de 501 francs.

État n° 1.

COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

Situation des Pensions civiles au 1er janvier 1867.

MINISTÈRES.	PENSIONS							
	D'EMPLOYÉS.		DE VEUVES.		D'ORPHELINS.		TOTAUX.	
	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.
		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
Ministère d'État et grande chancellerie de la Légion d'honneur	411	309,668 43	105	48,975 76	1	100 00	517	358,744 19
Justice	998	1,917,765 00	705	453,730 00	3	494 00	1,706	2,371,989 00
Affaires étrangères	87	480,393 52	71	89,364 50	2	3,000 00	160	572,758 02
Finances	19,577	15,024,990 59	8,871	2,844,521 62	213	33,888 00	28,661	17,903,400 21
Intérieur	702	576,805 11	348	90,081 68	12	2,657 40	1,062	669,544 19
Guerre et Algérie	523	658,359 00	402	230,698 00	11	3,295 00	936	892,352 00
Instruction publique et cultes	2,780	1,976,598 37	599	305,971 77	8	5,253 00	3,387	2,287,823 14
Agriculture, commerce et travaux publics	1,069	1,161,370 14	735	291,119 37	14	3,603 34	1,818	1,456,092 85
Maison de l'Empereur	236	180,878 00	125	31,918 00	2	322 00	363	213,118 00
Totaux	26,383	22,286,828 16	11,961	4,386,380 70	266	52,612 74	38,610	26,725,821 60

ÉTAT N° 2.

Suite du COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

État des concessions des pensions civiles imputables sur le crédit de l'année 1866, mais dont l'inscription n'a été effectuée qu'en 1867.

(Voir au sujet de ce disponible la note annexée au compte de 1866, page 671.)

MINISTÈRES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS. Nombre.	Sommes.	DE VEUVES. Nombre.	Sommes.	D'ORPHELINS. Nombre.	Sommes.	TOTAUX. Nombre.	Sommes.
Ministère d'État et grande chancellerie de la Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"
Justice	"	"	"	"	"	"	"	"
Affaires étrangères	2	3,446f 00c	1	3,333f 00c	"	"	3	6,779f 00c
Finances	572	557,027 00	267	73,738 00	24	4,211f 00c	863	634,976 00
Intérieur	"	"	"	"	"	"	"	"
Guerre et Algérie	15	13,415 00	10	3,287 00	2	276 00	27	16,978 00
Instruction publique et cultes	11	24,661 00	4	1,918 00	"	"	15	26,579 00
Agriculture, commerce et travaux publics	12	6,328 00	6	3,507 00	1	200 00	19	10,035 00
Maison de l'Empereur	11	10,254 00	3	400 00	"	"	14	10,654 00
TOTAUX	623	615,131 00	291	86,183 00	27	4,687 00	941	706,001 00

A DÉDUIRE :

Pour opérations d'ordre	" parties	"	"
Reste pour concessions nouvelles imputables sur le crédit d'inscription de 1866		941	706,001 00
Le crédit d'inscription ouvert pour l'année 1866 avait laissé un disponible, au 31 décembre 1866, de	696,102f 00c	"	706,001 00
Il s'est accru du montant des pensions dont les titulaires sont décédés avant leur entrée en jouissance et de celles qui ont été annulées par suite de leur fixation à un taux plus élevé, ci	9,899 00		
Disponible au 31 décembre 1867		"	"

ÉTAT N° 3.

État des concessions des pensions civiles imputables sur le crédit de l'année 1867 et inscrites dans le cours de ladite année.

MINISTÈRES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS. Nombre.	Sommes.	DE VEUVES. Nombre.	Sommes.	D'ORPHELINS. Nombre.	Sommes.	TOTAUX. Nombre.	Sommes.
Ministère d'État et grande chancellerie de la Légion d'honneur	1	552f 00c	"	"	"	"	1	552f 00c
Justice	148	342,268 00	74	57,381f 00c	1	351f 00c	223	400,000 00
Affaires étrangères	11	71,297 00	4	3,766 00	1	888 00	16	75,951 00
Finances	1,467	1,154,983 00	716	213,550 00	51	7,892 00	2,234	1,376,425 00
Intérieur	106	71,420 00	41	9,953 00	"	"	147	81,373 00
Guerre et Algérie	36	35,766 00	23	14,209 00	1	378 00	60	50,353 00
Instruction publique et cultes	506	200,521 00	113	31,690 00	2	325 00	621	232,536 00
Agriculture, commerce et travaux publics	154	196,569 00	89	31,160 00	2	194 00	245	227,923 00
Maison de l'Empereur	41	43,756 00	20	4,509 00	"	"	61	48,265 00
TOTAUX	2,470	2,117,132 00	1,080	366,218 00	58	10,028 00	3,608	2,493,378 00

A DÉDUIRE :

Pour opérations d'ordre	8 parties 1,866f 00c	8	1,866 00
Reste pour concessions nouvelles imputables sur le crédit d'inscription de 1867		3,600	2,491,512 00
Le crédit d'inscription ouvert pour l'année 1867, par la loi du 18 juillet 1866 et le décret du 27 mars 1867, s'élève à	2,705,000f 00c	"	2,742,003 00
Mais il s'est accru du montant des pensions dont les titulaires sont décédés avant leur entrée en jouissance et de celles qui ont été annulées par suite de leur fixation à un taux plus élevé, ci	37,003 00		
Disponible au 31 décembre 1867		"	250,491 00

ÉTAT n° 4.

Suite du COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

État des concessions de pensions civiles formant accroissement de charges pour l'année 1867.

(Voir les tableaux n°s 2 et 3.)

MINISTÈRES ET SERVICES.	PENSIONS							
	D'EMPLOYÉS.		DE VEUVES.		D'ORPHELINS.		TOTAUX.	
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.
Ministère d'État et grande chancellerie de la Légion d'honneur	1	552f 00c	"	"	"	"	1	552f 00c
Justice	148	342,268 00	74	57,381f 00c	1	351f 00c	223	400,000 00
Affaires étrangères	13	74,743 00	5	7,099 00	1	888 00	19	82,730 00
Finances	2,039	1,712,010 00	983	2 7,288 00	75	12,103 00	3,097	2,011,401 00
Intérieur	106	71,420 00	41	9,953 00	"	"	147	81,373 00
Guerre et Algérie	51	49,181 00	33	17,496 00	3	654 00	87	67,331 00
Instruction publique et cultes	517	225,182 00	117	33,608 00	2	325 00	636	259,115 00
Agriculture, commerce et travaux publics	166	202,897 00	95	34,667 00	3	394 00	264	237,958 00
Maison de l'Empereur	52	54,010 00	23	4,909 00	"	"	75	58,919 00
TOTAUX	3,093	2,732,263 00	1,371	452,401 00	85	14,715 00	4,549	3,199,379 00

ÉTAT n° 5.

État des extinctions de pensions civiles formant décroissement dans les charges de l'année 1867.

MINISTÈRES ET SERVICES.	PENSIONS							
	D'EMPLOYÉS.		DE VEUVES.		D'ORPHELINS.		TOTAUX.	
	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.
Ministère d'État et grande chancellerie de la Légion d'honneur	25	13,900f 00c	9	3,977f 33c	"	"	34	17,877f 33c
Justice	91	174,744 00	33	17,171 00	"	"	124	191,915 00
Affaires étrangères	6	23,753 00	2	1,763 00	"	"	8	25,516 00
Finances	1,194	1,036,881 08	464	150,041 30	38	5,110f 00c	1,696	1,192,032 38
Intérieur	52	32,403 00	17	3,720 75	1	377 00	70	36,500 75
Guerre et Algérie	34	39,025 00	22	12,943 00	"	"	56	51,968 00
Instruction publique et cultes	147	102,729 00	15	4,430 00	"	"	162	107,159 00
Agriculture, commerce et travaux publics	94	104,070 00	29	13,552 00	"	"	123	117,622 00
Maison de l'Empereur	15	9,399 00	5	2,204 00	"	"	20	11,603 00
TOTAUX	1,658	1,536,904 08	596	209,802 38	39	5,487 00	2,293	1,752,193 46

ÉTAT N° 6.

Suite du COMPTE SPÉC[illegible] PENSIONS CIVILES

Situation des Pe[illegible]s au 1er janvier 1868.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ACCROISSEMENT. — CONCESSIONS NOUVELLES autorisées en 1867.		DÉCROISSEMENT. — EXTINCTIONS constatées en 1867.		En AUGMENTATION		En DIMINUTION.		REPORT DE LA SITUATION des pensions inscrites au 1er janvier 1867.		SITUATION DES PENSIONS INSCRITES au 1er janvier 1868.		PENSIONS SUSPENDUES POUR CAUSE du replacement des titulaires, de cumul, ou pour tout autre motif.		PENSIONS en COURS DE PAYEMENT.	
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.
Ministère d'État et grande chancellerie de la Légion d'honneur....	1	552f 00c	34	17,877f 33c	"	[illegible]	33	17,325f 33c	517	358,744f 19c	484	341,418f 86c	1	250f 00c	483	341,168f 86c
Justice.....	223	400,000 00	124	191,915 00	99	208,[illegible]	"	"	1,706	2,371,989 00	1,805	2,580,074 00	7	17,064 00	1,798	2,563,010 00
Affaires étrangères.....	19	82,730 00	8	25,516 00	11	57,[illegible]	"	"	160	572,758 02	171	629,972 02	4	3,646 50	167	626,325 52
Finances.....	3,097	2,011,401 00	1,696	1,192,032 38	1,401	819,[illegible]	"	"	28,661	17,903,400 21	30,062	18,722,768 83	71	55,484 00	29,991	18,667,284 83
Intérieur.....	147	81,373 00	70	36,500 75	77	44,[illegible]	"	"	1,062	669,544 19	1,139	714,416 44	10	17,720 00	1,129	696,696 44
Guerre et Algérie.....	87	67,331 00	56	51,968 00	31	15,[illegible]	"	"	936	892,352 00	967	907,715 00	5	7,319 00	962	900,396 00
Instruction publique et cultes.....	636	259,115 00	162	107,159 00	474	151,[illegible]	"	"	3,387	2,287,823 14	3,861	2,439,779 14	9	17,309 00	3,852	2,422,470 14
Agriculture, commerce et travaux publics.....	264	237,958 00	123	117,622 00	141	120,[illegible]	"	"	1,818	1,456,092 85	1,959	1,576,428 85	9	4,156 00	1,950	1,572,272 85
Maison de l'Empereur.....	75	58,919 00	20	11,603 00	55	47,[illegible]	"	"	363	213,118 00	418	260,434 00	3	797 00	415	259,637 00
					2,289	1,464,[illegible]	33	17,325 33								
TOTAUX.....	4,549	3,199,379 00	2,293	1,752,193 46	AUGMENTATION [illegible] DIMINUTION..		[illegible]ties.. [illegible]ties..	1,447,185f 54c "	38,610	26,725,821 60	40,866	28,173,007 14	119	123,745 50	40,747	28,049,261 64

ÉTAT N° 7.

Suite du COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

Développement de la situation, au 1er janvier 1868, par classes de pensionnaires.

MINISTÈRES ET SERVICES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS.			PENSIONS DE VEUVES.			PENSIONS D'ORPHELINS.			TOTAUX.		
	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.
Ministère d'État et grande chancellerie de la Légion d'honneur	387	296,320f 43c	[illegible]	96	44,998f 43c	468f	1	100f 00c	100f	484	341,418f 86c	705f
Justice	1,055	2,085,289 00	[illegible]	746	493,940 00	662	4	845 00	211	1,805	2,580,074 00	1,429
Affaires étrangères	94	531,383 52	[illegible]	74	94,700 50	1,279	3	3,888 00	1,296	171	629,972 02	3,684
Finances	20,422	15,700,119 51	[illegible]	9,390	2,981,768 32	317	250	40,881 00	163	30,062	18,722,768 83	622
Intérieur	756	615,822 11	[illegible]	372	96,313 93	259	11	2,280 40	207	1,139	714,416 44	627
Guerre et Algérie	540	668,515 00	[illegible]	413	235,251 00	569	14	3,949 00	282	967	907,715 00	939
Instruction publique et cultes	3,150	2,099,051 37	[illegible]	701	335,149 77	477	10	5,578 00	557	3,861	2,439,779 14	632
Agriculture, commerce et travaux publics	1,329	1,468,337 14	[illegible]	629	339,338 37	395	17	3,997 34	235	1,959	1,576,428 85	805
Maison de l'Empereur	273	225,489 00	[illegible]	143	34,623 00	242	2	322 00	161	418	260,434 00	623
TOTAUX	27,818	23,482,187 08	[illegible]	12,736	4,628,979 32	363	312	61,840 74	198	40,866	28,173,007 14	689
RÉSULTAT COMPARATIF.												
Situation au 1er janvier 1867	26,383	22,286,828 16	[illegible]	12,961	4,386,380 70	366	266	52,612 74	197	38,610	26,725,821 60	692
Situation au 1er janvier 1868	27,818	23,482,187 08	[illegible]	12,736	4,628,979 32	363	312	61,840 74	198	40,866	28,173,007 14	689
AUGMENTATION en 1867	1,435	1,195,358 92	[illegible]	775	242,598 62	"	46	9,228 00	1	2,256	1,447,185 54	"
DIMINUTION en 1867	"	"	"	"	"	3	"	"	"	"	"	3

ÉTAT N° 8.

Suite du COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

Décomposition de la situation des pensions au 1er janvier 1868, par catégories.

1re CATÉGORIE. — Catégories antérieures au 1er janvier 1854.

2e CATÉGORIE. — Catégories antérieures au 1er janvier 1854.

	MINISTÈRE D'ÉTAT et grande chancellerie de la Légion d'honneur.		JUSTICE.		AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		FINANCES.		MINISTÈRES ET SERVICES. INTÉRIEUR.		GUERRE ET ALGÉRIE.		INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES.		AGRICULTURE, COMMERCE et TRAVAUX PUBLICS.		MAISON DE L'EMPEREUR.		TOTAUX.	
	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.
1re CATÉGORIE. — Catégories antérieures au 1er janvier 1854.																				
Concessions autorisées en 1867	"	"	6	4,117f 00c	2	2,100f 00c	289	77[illegible]	"	"	11	8,861f 00c	12	5,910f 00c	14	5,007f 00c	3	700f 00c	337	103,837f 00c
Extinctions constatées en 1867	13	8,061f 33c	45	52,275 00	5	19,275 00	956	58[illegible]	[illegible]	9,626f 75c	26	29,161 00	32	41,301 00	41	33,813 00	"	"	1,143	780,135 88
Résultat en diminution	13	8,061 33	39	48,158 00	3	17,175 00	667	50[illegible]	[illegible]	9,626 75	15	20,300 00	20	35,391 00	27	28,806 00	"	"	809	676,998 88
Résultat en augmentation	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	700 00	3	700 00
Pensions de la 1re catégorie existant au 1er janvier 1867	257	191,517 19	590	625,779 00	67	193,575 02	12,852	7,02[illegible]	[illegible]	232,901 19	415	463,785 00	809	918,617 81	644	493,659 85	6	513 00	15,946	10,143,109 47
Situation de la 1re catégorie au 1er janvier 1868	244	183,455 86	551	577,621 00	64	176,400 02	12,185	6,51[illegible]	[illegible]	223,274 44	400	443,485 00	789	883,226 81	617	464,853 85	9	1,213 00	15 140	9,466,810 59
2e CATÉGORIE. — Catégories antérieures au 1er janvier 1854.																				
Concessions autorisées en 1867	1	552 00	217	395,883 00	17	80,630 00	2,808	1,93[illegible]	[illegible]	81,373 00	76	58,470 00	624	253,205 00	250	232,951 00	72	58,219f 00c	4,212	3,095,542 00
Extinctions constatées en 1867	21	9,816 00	79	139,640 00	3	6,241 00	740	605[illegible]	[illegible]	26,874 00	30	22,807 00	130	65,858 00	82	83,809 00	20	11,603 00	1,150	972,057 58
Résultat en diminution	20	9,264 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	9,264 00
Résultat en augmentation	"	"	138	256,243 00	14	74,389 00	2,068	1,38[illegible]	[illegible]	54,499 00	46	35,663 00	494	187,347 00	168	149,142 00	52	46,616 00	3,082	2,132,748 42
Pensions de la 2e catégorie existant au 1er janvier 1867	260	167,227 00	1,116	1,746,210 00	93	379,183 00	15,809	10,88[illegible]	[illegible]	436,643 00	521	428,567 00	2,578	1,369,205 33	1,174	962,433 00	357	212,605 00	22,664	16,582,712 13
Situation de la 2e catégorie au 1er janvier 1868	240	157,963 00	1,254	2,002,453 00	107	453,572 00	17,877	12,20[illegible]	[illegible]	491,142 00	567	464,230 00	3,072	1,556,552 33	1,342	1,111,575 00	409	259,221 00	25,726	18,706,196 55

État n° 9.

Suite du COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

Tableau statistique des pensions concédées en 1867, faisant ressortir l'âge moyen des titulaires au moment de leur admission à la retraite, la durée moyenne des services compris dans la liquidation, la quotité moyenne des pensions.

MINISTÈRES ET SERVICES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS.					PENSIONS DE VEUVES.				PENSIONS D'ORPHELINS.				TOTAUX.		
	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE moyen.	DURÉE moyenne des services.	QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE moyen.	QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE moyen.	QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne des pensions.
		fr.	Ans. Mois.	Ans. Mois.			fr.	Ans. Mois.	fr.		fr.	Ans. Mois.	fr.		fr.	fr.
Ministère d'État et grande chancellerie de la Légion d'honneur	1	552	70 "	26 "	[illegible]	"	"	" "	"	"	"	" "	"	1	552	552
Justice	148	342,268	68 5	28 5	[illegible]	14	57,381	61 3	775	1	351	12 "	351	223	400,000	1,793
Affaires étrangères	13	74,743	58 8	33 8	[illegible]	5	7,099	57 5	1,419	1	888	13 "	888	19	82,730	4,354
Finances — Partie sédentaire	609	994,426	62 8	35 2	[illegible]	181	156,043	59 7	597	5	1,851	12 7	370	875	1,152,320	1,317
Finances — Partie active	1,430	717,584	55 6	29 7	[illegible]	722	131,245	58 "	181	70	10,252	13 8	146	2,222	859,081	386
Intérieur	106	71,420	61 2	32 2	[illegible]	41	9,953	59 2	243	"	"	" "	"	147	81,373	553
Guerre et Algérie	51	49,181	63 2	35 6	[illegible]	33	17,496	62 "	530	3	654	13 8	218	87	67,331	774
Instruction publique et cultes	517	225,182	62 8	34 7	[illegible]	117	33,608	58 9	287	2	325	16 "	162	636	259,115	407
Agriculture, commerce et travaux publics	166	202,897	63 10	32 10	[illegible]	95	34,667	56 6	365	3	394	12 "	131	264	237,958	901
Maison de l'Empereur	52	54,010	60 10	32 10	[illegible]	33	4,909	63 "	214	"	"	" "	"	75	58,919	785
Totaux	3,093	2,732,263	59 8	31 "	[illegible]	1,571	452,401	58 8	329	85	14,715	13 6	173	4,549	3,199,379	703

COMPTE D'APUREMENT

DES

DÉPENSES DES EXERCICES CLOS,

AU 1er JANVIER 1868.

NOTE

SUR

LE COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Objet du compte.

Les comptes des finances rendus depuis l'année 1829 ont expliqué les mesures successivement prises par l'Administration et les assemblées législatives pour assurer l'apurement régulier des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement définitif. Le régime qui est suivi pour cet apurement a été consacré par les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 et par les articles 8, 9 et 10 de celle du 23 mai 1834. On croit inutile de reproduire l'ensemble de ces dispositions, dont le texte se trouve, d'ailleurs, page 387 du compte des finances de l'année 1838, dispositions qui ont été complétées depuis par le paragraphe 6 du chapitre IX du décret du 31 mai 1862, portant règlement sur la comptabilité publique.

On se borne, en conséquence, à résumer dans la présente note les opérations relatives aux exercices dont l'apurement a dû faire l'objet du compte à établir pour l'année 1867, c'est-à-dire ceux de 1862 à 1866.

Les tableaux de la présente section du compte des finances sont divisés seulement par exercice et par ministère. Pour les détails par chapitres, il est nécessaire de se reporter aux comptes rendus par chaque département ministériel.

On les fait précéder d'un état général qui présente l'ensemble des opérations constatées pendant l'année 1867, et qui sert de base au compte spécial à produire à la Cour des comptes, en exécution de l'article 135 du décret du 31 mai 1862.

Ces opérations sont celles qui suivent :

Résumé des opérations de l'année 1867.

1° Nouvelles créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels aux restes à payer des exercices ci-après :

Exercice 1863	161,858f 50c	2,000,184f 71c
——— 1864	795,490 14	
——— 1865	1,042,836 07	

2° Créances de l'exercice 1866 restées à payer à la clôture de cet exercice, ci.. 6,632,483 27

3° Payements effectués sur le budget de l'exercice 1867 pour solder les créances des exercices antérieurs, savoir :

Exercice 1862. (Payements faits aux colonies.)	1,101f 07c	4,870,612f 72c
——— 1863	271,315 15	
——— 1864	1,149,808 10	
——— 1865	2,944,271 33	
——— 1866	504,117 07	

Note sur le Compte des dépenses des Exercices clos.

4° Créances de l'exercice 1863 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne peuvent plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires 1,075,044f 88c

Situation des exercices au 1er janvier 1868.

Le tableau expositif des opérations constatées pendant l'année 1867 est suivi de ceux qui résument et rapprochent les différents termes de la situation, au 1er janvier 1868, des exercices 1863, 1864, 1865 et 1866, dont l'apurement fait l'objet du présent compte. Ces derniers tableaux présentent les résultats ci-après :

Exercice 1863.

Exercice 1863. — Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1867, le terme de sa prescription quinquennale. Le compte en est publié pour la dernière fois, et les créances qui pourraient être encore à solder jusqu'au 31 décembre 1868, époque à laquelle il se trouvera définitivement forclos, seront ordonnancées en vertu de crédits spéciaux, et classées dans les écritures des ministres comme *dépenses des exercices périmés.*

Les dépenses qui étaient réellement à payer à l'époque de la clôture dudit exercice s'élevaient à..... 5,209,408f 95c

De nouvelles créances liquidées depuis, et admises en vertu de crédits additionnels régulièrement ouverts aux ministres, ont augmenté ce reste à payer de..... 1,191,281 33

et l'ont ainsi porté à..... 6,400,690 28

Les payements effectués en atténuation de ces créances, et qui ont eu lieu sur les fonds des budgets des exercices 1864, 1865, 1866 et 1867, se sont élevés à.. 5,325,645 40

Le surplus représente les créances qui demeurent éteintes pour cause de déchéance, ci 1,075,044 88

Exercice 1864.

Exercice 1864. — L'apurement de cet exercice doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1868.

Lors de son règlement définitif, il présentait un reste à payer de 6,419,435f 51c
qui s'est accru, pour de nouvelles créances constatées à la charge du Trésor, de... 1,320,165 67

Ensemble..... 7,739,601 18

Sur ce reliquat, il a été payé par imputation sur les budgets des exercices 1865, 1866 et 1867..... 5,407,277 84

Et, au 1er janvier 1868, les créances restant à solder ne sont plus que de.... 2,332,323 34

Note sur le Compte des dépenses des Exercices clos.

Exercice 1865. — Deux années sont encore nécessaires pour compléter l'apurement de cet exercice, qui ne cessera de figurer dans la comptabilité des ministères qu'au 1er janvier 1870. Exercice 1865.

A l'époque où le compte définitif en a été rendu, le reste à payer était de.....	4,404,927f 13c
Mais de nouvelles créances, tardivement réclamées, ont ajouté à la dette du Trésor une somme de.....	1,042,836 07
En sorte que les payements à faire pour solder les dépenses de l'exercice montaient réellement à.....	5,447,763 20
Ceux que les ministres ont ordonnancés sur les budgets des exercices 1866 et 1867 ne s'élevant qu'à.....	3,466,762 36
il reste à imputer sur les ressources des budgets des exercices suivants, sauf la portion de ces créances dont le Trésor pourra demeurer exonéré pour cause de forclusion définitive.....	1,981,000 84

Exercice 1866. — Cet exercice a atteint le terme de sa clôture législative le 31 août 1867, et le Trésor restait alors débiteur, envers les créanciers des services constatés, d'une somme de..... Exercice 1866.

	6,632,483f 27c
Les payements faits sur les voies et moyens du budget de l'exercice 1867 s'élevant à.....	504,117 07
les créances restant à solder au 31 décembre 1867... ne sont plus que de.....	6,128,366 20

La prescription de cinq ans n'expirera, pour cet exercice, qu'à la fin de l'année 1870.

Les créances restant à solder au 31 décembre 1867, sur les exercices qui se trouvaient en cours d'apurement à cette époque, s'élèvent à, savoir : Créances restant à solder au 1er janvier 1868.

Exercice 1864.....	2,332,323f 34c	10,441,690f 38c
——— 1865.....	1,981,000 84	
——— 1866.....	6,128,366 20	

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

État général des opérations constatées pendant l'année 1867 sur les exercices clos qui étaient en cours d'apurement.

MINISTÈRES.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES EN VERTU DE CRÉDITS ADDITIONNELS aux restes à payer ouverts par les lois ou décrets rendus pendant l'année 1867 (A).					CRÉANCES DE L'EXERCICE 1863 restées à l'époque de la clôture de cet exercice	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR L'EXERCICE 1867. (Chapitre spécial des exercices clos.)						CRÉANCES de l'exercice 1863 ÉTEINTES pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
	Exercice 1863.	Exercice 1864.	Exercice 1865.	Exercice 1866.	TOTAL.		Exercice 1862.	Exercice 1863.	Exercice 1864.	Exercice 1865.	Exercice 1866.	TOTAL.		
Ministère d'État	"	"	387f 80	"	387f 80c	4,3[illegible]	"	"	"	974f 46c	"	974f 46c	"	
Justice et cultes — Service de la justice	"	"	"	"	"	13,[illegible]	"	"	"	2,649 87	"	2,649 87	7,787f 89c	
Justice et cultes — Service des cultes	4,556f 99c	35,275f 99c	7,486 10	"	47,319 08	157,[illegible]	"	1,683f 26c	49,392f 88c	177,255 82	"	228,331 96	56,463 87	(A) Ces crédits sont développés par exercice et par ministère dans les pages suivantes.
Affaires étrangères	11,091 61	61,112 89	49,735 79	"	121,940 29	44,[illegible]	"	11,091 61	33,038 36	106,402 68	"	150,532 65	2,951 83	
Intérieur	1,383 05	25,297 48	1,733 93	"	28,414 46	162,[illegible]	"	1,413 69	17,023 85	82,402 47	"	100,840 01	16,670 55	
Finances	2,799 54	10,601 62	6,809 62	"	20,210 78	2,678,[illegible]	(B) 132f 00c	102,239 99	224,553 65	720,601 50	504,117f 07c	1,551,644 21	881,754 57	
Guerre	36,284 02	68,135 33	"	"	104,419 35	2,627,[illegible]	"	19,970 33	105,469 16	527,434 79	"	652,874 28	24,272 74	
Gouvernement général de l'Algérie	264 00	695 60	"	"	959 60	26,[illegible]	"	3,449 94	678 93	22,562 10	"	26,690 97	2,484 39	(B) Payements faits aux colonies en 1866 et notifiés en France pendant l'année 1867.
Marine et colonies	102,497 70	98,067 22	114,584 76	"	315,149 68	557,[illegible]	(B) 969 07	100,251 76	200,434 92	137,572 21	"	439,227 96	10,122 35	
Instruction publique	"	"	"	"	"	139,[illegible]	"	10,436 66	6,382 71	147,157 34	"	163,976 71	23,030 89	
Agriculture, commerce et travaux publics	2,965 24	496,253 01	849,500 65	"	1,348,718 90	202,[illegible]	"	20,761 56	512,302 64	976,659 27	"	1,509,723 47	48,603 13	
Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	16 35	51 00	12,597 42	"	12,664 77	18,[illegible]	"	16 35	531 00	42,598 82	"	43,146 17	902 67	
	161,858 50	795,490 14	1,042,836 07	"	2.000,184 71	6,632,[illegible]	1,101 07	271,315 15	1,149,808 10	2,944,271 33	504,117 07	4,870,612 72	1,075,044 88	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1863. (Loi du règlement du 8 mai 1867.)

Situation définitive au 1er janvier 1868, époque à partir de laquelle cet exercice atteint sa période quinquennale cessera de figurer dans la comptabilité des ministères.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et décrets rendus pendant l'année 1864.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1865.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1866.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1867.	CRÉANCES qui restent réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1864.	Exercice 1865.	Exercice 1866.	Exercice 1867.	TOTAL.	CRÉANCES éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
Ministère d'État	222f 21c	"	"	"	"	222f 21c	"	55f 55c	166f 66c	"	222f 21c	"	(A) Décret du 6 novembre 1867 ..... 4,556f 99c (B) Loi du 31 juillet 1867 ..... 11,091 61 (C) *Idem* ..... 1,383 05 (D) *Idem* ..... 2,799 54 (E) *Idem* ..... 36,284 02 (F) *Idem* ..... 264 00 (G) *Idem* ..... 7,979f 23c; Décret du 6 septembre 1867 ..... 94,518 47 } 102,497 70 (H) Loi du 31 juillet 1867 ..... 2,965 24 (I) *Idem* 16 35 161,858 50
Justice et cultes — Justice	10,754 76	"	"	43f 56c	"	10,711 20	"	2,584 09	426 34	"	3,010 43	7,787f 89c	
Justice et cultes — Cultes	141,396 77	"	9,010f 46c	14,401 67	(A) 4,556f 99c	169,365 89	"	76,851 97	34,366 79	1,683f 26c	112,902 02	56,463 87	
Affaires étrangères	61,393 55	"	158,695 25	33,647 84	(B) 11,091 61	264,828 25	"	216,200 00	34,584 81	11,091 61	261,876 42	2,951 83	
Intérieur	101,669 60	"	2,509 78	85,108 06	(C) 1,383 05	190,670 49	"	73,353 51	99,232 74	1,413 69	173,999 94	16,670 55	
Finances	2,331,689 93	"	"	5,299 75	(D) 2,799 54	2,339,789 22	428,389f 68c	635,288 72	292,116 26	102,239 99	1,458,034 65	881,754 57	
Guerre	1,126,262 20	"	"	86,996 89	(E) 36,284 02	1,249,543 11	"	1,111,143 63	94,156 41	19,970 33	1,225,270 37	24,272 74	
Gouvernement général de l'Algérie	28,204 34	"	309 40	240 90	(F) 264 00	29,018 64	"	2,397 21	20,687 10	3,449 94	26,534 25	2,484 39	
Marine et colonies	215,818 30	"	163,872 28	33,684 28	(G) 102,497 70	515,872 56	"	367,019 20	38,479 25	100,251 76	505,750 21	10,122 35	
Instruction publique	555,056 29	"	"	"	"	555,056 29	"	496,318 74	25,270 00	10,436 66	532,025 40	23,030 89	
Agriculture, commerce et travaux publics	605,727 67	"	429,980 30	5,030 56	(H) 2,965 24	1,043,703 77	"	958,368 81	15,970 27	20,761 56	995,100 64	48,603 13	
Ministère de la Maison de l'Empereur	31,213 33	"	16 85	575 00	(I) 16 35	31,821 53	"	30,202 51	700 00	16 35	30,918 86	902 67	
	5,209,408 95	"	764,394 32	265,028 51	161,858 50	6,400,690 28	428,389 68	3,969,783 94	656,156 63	271,315 15	5,325,645 40	1,075,044 88	
		1,191,281f 33c											

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1868. (Loi de règlement du 30 mai 1868.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1868.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et décrets rendus pendant l'année 1864.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1865.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1866.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1865.	Exercice 1866.	Exercice 1867.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1868.	OBSERVATIONS.
Ministère d'État	10,070f 53c	"	"	"	10,070 [illegible]	"	9,891f 64c	"	9,891f 64c	178f 89c	
Justice et cultes — Justice	11,640 09	"	"	"	11,640 [illegible]	"	2,422 50	"	2,422 50	9,217 59	
Justice et cultes — Cultes	108,730 22	"	56,725f 68c	(A) 35,275f 99c	200,731 [illegible]	"	105,748 48	49,392f 88c	155,141 36	45,590 53	
Affaires étrangères	21,998 01	"	90,221 41	(B) 61,112 89	173,332 [illegible]	"	108,642 94	33,038 36	141,681 30	31,651 01	
Intérieur	74,519 86	"	191,979 69	(C) 25,297 48	291,797 [illegible]	"	229,579 78	17,023 85	246,603 63	45,193 40	
Finances	3,557,225 50	"	34 514 66	(D) 10,601 62	3,602,341 [illegible]	847f 92c	1,419,424 00	224,553 65	2,182,825 57	1,419,516 21	
Guerre	956,645 80	"	"	(E) 68,135 33	1,024,781 [illegible]	"	334,335 99	105,469 16	439,805 15	584,975 98	
Gouvernement général de l'Algérie	24,939 13	"	420 00	(F) 695 60	26,054 [illegible]	"	13,800 90	678 93	14,479 83	11,574 90	
Marine et colonies	1,037,677 88	"	143,101 76	(G) 98,067 22	1,278,846 [illegible]	338 25	728,959 28	200,434 92	1,163,632 45	115,214 41	
Instruction publique	395,257 15	"	"	"	395,257 [illegible]	"	359,996 94	6,382 71	366,379 65	28,877 50	
Agriculture, commerce et travaux publics	201,273 32	"	7,577 83	(H) 496,253 01	705,104 [illegible]	"	152,666 48	512,302 64	664,969 12	40,135 04	
Ministère de la Maison de l'Empereur	19,458 02	"	134 50	(I) 51 00	19,643 [illegible]	"	18,914 64	531 00	19,445 64	197 88	
	6,419,435 51	"	524,675 53	795,490 14	7,739,601 [illegible]	1,186 17	3,484,383 57	1,149,808 10	5,407,277 84	2,332,323 34	
		1,320,165f 67c									

(A) Décret du 6 novembre 1867		35,275f 99c
(B) Loi du 31 juillet 1867		61,112 89
(C) *Idem*		25,297 48
(D) *Idem*		10,601 62
(E) *Idem*		68,135 33
(F) *Idem*		695 60
(G) *Idem*	6,190f 81c	98,0 22
Décret du 6 septembre 1867	91,876 41	
(H) Loi du 31 juillet 1867		496,253 01
(I) *Idem*		51 00
		795,490 14

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1865. (Loi de règlement à intervenir.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1868.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer — par des lois et décrets rendus pendant l'année 1866.	NOUVELLES CRÉANCES — par des lois et décrets rendus pendant l'année 1867.	CRÉANCES qui restent réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) — Exercice 1866.	Exercice 1867.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1868.
Ministère d'État	667f 39c	"	(A) 387f 80c	1,055f 19c	"	974f 46c	974f 46c	80f 73c
Justice et cultes — Justice	10,029 93	"	"	10,029 93	"	2,649 87	2,649 87	7,380 06
Justice et cultes — Cultes	223,590 46	"	(B) 7,486 10	231,076 56	"	177,255 82	177,255 82	53,820 74
Affaires étrangères	62,155 88	"	(C) 49,735 79	111,891 67	"	106,402 68	106,402 68	5,488 99
Intérieur	104,923 11	"	(D) 1,733 93	106,657 04	"	82,402 47	82,402 47	24,254 57
Finances	2,681,381 72	"	(E) 6,809 62	2,688,191 34	322,491f 03c	720,601 50	1,243,092 53	1,445,098 81
Guerre	774,135 38	"	"	774,135 38	"	527,434 79	527,434 79	246,700 59
Gouvernement général de l'Algérie	24,799 54	"	"	24,799 54	"	22,562 10	22,562 10	2,237 44
Marine et colonies	135,734 44	"	(F) 114,584 76	250,319 20	"	137,572 21	137,572 21	112,746 99
Instruction publique	175,925 17	"	"	175,925 17	"	147,157 34	147,157 34	28,767 83
Agriculture, commerce et travaux publics	168,521 62	"	(G) 849,500 65	1,018,022 27	"	976,659 27	976,659 27	41,363 00
Ministère de la Maison de l'Empereur	43,062 49	"	(H) 12,597 42	55,659 91	"	42,598 82	42,598 82	13,061 09
	4,404,927 13	"	1,042,836 07	5,447,763 20	322,491 03	2,944,271 33	3,466,762 36	1,981,000 84
		1,042,836f 07c						

(A) Décret du 9 mars 1867 ..... 387f 80c
(B) Décret du 6 novembre 1867 ..... 7,486 10
(C) Loi du 31 juillet 1867 ..... 49,735 79
(D) *Idem* 1,733 93
(E) Décret du 3 août 1867 ..... 6,809 62
(F) Décret du 6 septembre 1866 ..... 114,584 76
(G) Loi du 31 juillet 1867 ..... 849,500 65
(H) *Idem* 12,597 42

Total 1,042,836 07

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1866. (Loi de règlement à intervenir.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1868.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES créances admises en vertu de crédits additionnels.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1866. — (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE à payer au 1er janvier 1866.
Ministère d'État	4,346f 66c	"	4,346f 66c	"	4,346f 66c
Justice et cultes — Justice	13,202 96	"	13,202 96	"	13,202 96
Justice et cultes — Cultes	157,668 04	"	157,668 04	"	157,668 04
Affaires étrangères	44,178 67	"	44,178 67	"	44,178 67
Intérieur	162,901 92	"	162,901 92	"	162,901 92
Finances	2,678,747 98	"	2,678,747 98	504,117f 07c	2,174,630 91
Guerre	2,627,509 82	"	2,627,509 82	"	2,627,509 82
Gouvernement général de l'Algérie	26,304 41	"	26,304 41	"	26,304 41
Marine et colonies	557,411 68	"	557,411 68	"	557,411 68
Instruction publique	139,515 24	"	139,515 24	"	139,515 24
Agriculture, commerce et travaux publics	202,059 78	"	202,059 78	"	202,059 78
Ministère de la Maison de l'Empereur	18,636 11	"	18,636 11	"	18,636 11
	6,632,483 27	"	6,632,483 27	504,117 07	6,128,366 20

État général des créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1868, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

MINISTÈRES.	MONTANT DES CRÉANCES RESTANT À PAYER. Exercice 1864.	Exercice 1865.	Exercice 1866.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Ministère d'État	178f 89c	80f 73c	4,346f 66c	4,606f 28c	
Justice et cultes — Justice	9,217 59	7,380 06	13,202 96	29,800 61	
Justice et cultes — Cultes	45,590 53	53,820 74	157,668 04	257,079 31	
Affaires étrangères	31,651 01	5,488 99	44,178 67	81,318 67	
Intérieur	45,193 40	24,254 57	162,901 92	232,349 89	
Finances	1,419,516 21	1,445,098 81	2,174,630 91	5,039,245 93	
Guerre	584,975 98	246,700 59	2,627,509 82	3,459,186 39	
Gouvernement général de l'Algérie	11,574 90	2,237 44	26,304 41	40,116 75	
Marine et colonies	115,214 41	112,746 99	557,411 68	785,373 08	
Instruction publique	28,877 50	28,767 83	139,515 24	197,160 57	
Agriculture, commerce et travaux publics	40,135 04	41,363 00	202,059 78	283,557 82	
Ministère de la Maison de l'Empereur	197 88	13,061 09	18,636 11	31,895 08	
	2,332,323 34	1,981,000 84	6,128,366 20	10,441,690 38	

COMPTE

DU

SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE

SUR

LE COMPTE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Dans l'intention de procurer au Pouvoir législatif les moyens d'apprécier et de suivre les effets de la loi du 10 mai 1838, qui avait déterminé les attributions des conseils généraux, et d'exercer ainsi sa haute surveillance sur cette partie importante des affaires générales du pays, le Gouvernement avait, depuis la promulgation de cette loi, joint chaque année au budget de l'État, à partir de celui de 1840, un tableau d'ensemble du *Service départemental*, applicable aux opérations des trois ministères qui concourent à son exécution (l'Intérieur, l'Instruction publique et les Finances), et dans lequel les ressources et les besoins de ce service étaient résumés selon les spécialités réglées par la loi précitée. Ainsi que le Gouvernement l'avait annoncé en en proposant l'adoption, ce tableau était ensuite remplacé, à l'époque du règlement définitif de l'exercice, par un autre tableau de même forme, où les recettes et les dépenses effectivement réalisées se trouvaient substituées aux prévisions de la loi de finances et soumises ainsi au contrôle législatif.

Ces dispositions ont été appliquées aux budgets de 1840 à 1862 inclusivement. Mais la loi du 2 juillet 1862 sur le budget ordinaire de l'exercice 1863 ayant classé les recettes et les dépenses départementales au nombre des éléments qui composent le *Budget des dépenses sur ressources spéciales*, dont le règlement, à partir de cette époque, fait l'objet d'un titre particulier dans la loi annuelle des comptes, il n'y avait plus lieu de considérer et de faire sanctionner isolément les résultats du service départemental proprement dit. Toutefois, on a pensé que les développements qui constituaient précédemment le compte dudit service départemental pourraient n'être pas sans intérêt au moment où d'assez profondes modifications viennent d'être apportées aux attributions des conseils généraux par la loi du 18 juillet 1866, et, par ce motif, on a cru devoir les maintenir encore dans le compte général rendu pour l'année 1867.

Les ressources départementales de l'exercice 1866 ont été fixées par la loi de finances du 8 juillet 1865 à la somme de.....	137,338,000f 00c
Cette prévision s'est augmentée, savoir :	
1° Des fonds restés libres à la clôture des budgets départementaux des exercices 1864 et 1865, dont le report à l'exercice 1866 a eu lieu conformément aux dispositions de l'article 21 de la loi du 10 mai 1838.....	16,398,760 48
2° De la plus-value résultant de la réalisation des ressources de différentes natures assignées au service départemental, s'élevant à la somme de (voir le tableau ci-après, page 698).....	13,886,152 57
Les ressources départementales se trouvent ainsi portées dans leur ensemble à	167,622,913 05

Note sur le Compte du Service départemental.

Ces ressources ont été employées de la manière suivante :

Dépenses payées pendant l'exercice	151,284,249f 85c	167,622,913f 05c
Fonds reportés à l'exercice 1867	12,631,212 49	
Fonds reportés à l'exercice 1868	3,707,450 71	

Ces résultats généraux s'appliquent ainsi qu'il suit aux trois ministères ordonnateurs du service départemental, savoir :

Ministère de l'intérieur	159,198,187f 89c	167,622,913f 05c
——— des finances	269,128 73	
——— de l'instruction publique	8,155,596 43	

Ils sont développés, avec tous les détails qu'ils comportent, dans les comptes rendus pour l'exercice 1866 par chacun de ces trois ministères, ainsi que dans le compte définitif des recettes publié par le ministère des finances.

Enfin, le mode spécial de comptabilité appliqué aux produits éventuels des départements laissant à la fin de chaque exercice un solde disponible dont l'emploi a lieu cumulativement avec les produits de l'année suivante, on a cru devoir joindre au présent compte un tableau qui rapproche les recettes effectivement réalisées pendant l'année de celles qui ont été mises à la disposition des préfets, et détermine ainsi le solde des produits qui figure dans le passif de la situation générale de l'administration des finances au 1er janvier 1868.

Ce tableau se résume ainsi :

Produits éventuels qui restaient à appliquer au budget à l'époque du 1er janvier 1867, ci		4,873,654f 23c
Recettes effectuées par les trésoriers payeurs généraux des finances pendant l'année 1867 :		
Produits de l'exercice 1866	40,940,313f 44c	36,888,627 89
——— 1867	31,948,314 45	
Ensemble		41,762,282 12
Recettes appliquées aux budgets, d'après les ordonnances délivrées par le ministre de l'intérieur, pour mettre ces recettes à la disposition des préfets :		
Budget de l'exercice 1866	6,335,789f 53c	35,473,421 07
——— 1867	29,137,631 54	
Recettes restant à appliquer aux budgets, et comprises dans le passif de la situation de l'administration des finances au 1er janvier 1868. (Voir page 529.)		6,288,861 05

SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Compte définitif des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1866.

1° RÉSULTATS GÉNÉRAUX PAR MINISTÈRES.

MINISTÈRES ET SERVICES.	FIXATIONS LÉGISLATIVES SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DE L'EXERCICE.				RÈGLEMENT LÉGISLATIF DE L'EXERCICE.							
					RECETTE.				DÉPENSE.			
	Fonds reportés des exercices précédents.	Recettes et dépenses prévues par le budget.	Augmentation résultant de la plus-value des ressources réalisées.	TOTAL des recettes et des dépenses servant de base au règlement législatif de l'exercice.	Fonds reportés de l'exercice 1864.	Fonds reportés de l'exercice 1865.	RECETTES de l'exercice 1866.	TOTAL de la recette.	DÉPENSES de l'exercice 1866.	Fonds reportés à l'exercice 1867.	Fonds reportés à l'exercice 1868.	TOTAL de la dépense.
Ministère de l'intérieur. — 1re Section. — Dépenses ordinaires	915,601f 73c	37,747,500f 00c	3,200,427f 76c	41,863,529f 49c	573,672f 71c	341,929f 02c	40,947,927f 76c	41,863,529f 49c	41,057,532f 42c	260,415f 84c	545,581f 23c	41,863,529f 49c
2e Section — Dépenses facultatives	2,209,342 65	19,627,500 00	2,970,295 33	24,807,137 98	712,397 87	1,496,944 78	22,597,795 33	24,807,137 98	22,581,658 49	1,563,565 26	661,914 23	24,807,137 98
3e Section. — Dépenses extraordinaires	10,524,468 71	45,705,000 00	5,522,942 18	61,752,410 89	8,187,226 08	8,337,242 63	51,227,942 18	61,752,410 89	51,456,348 22	8,691,070 28	1,604,992 39	61,752,410 89
4e Section. — Dépenses spéciales	1,950,005 14	27,369,000 00	1,456,104 39	30,775,109 53	217,604 34	1,702,400 80	28,825,104 39	30,775,109 53	28,497,295 72	1,992,096 71	285,717 10	30,775,109 53
	15,599,418 23	130,449,000 00	13,149,769 66	159,198,187 89	9,690,901 00	11,878,517 23	143,598,769 66	159,198,187 89	143,592,834 85	12,507,148 09	3,098,204 95	159,198,187 89
					15,599,418f 23c					15,605,353f 04c		
Ministère des finances. — Cadastre	129,141 59	100,000 00	39,987 14	269,128 73	129,141 59	//	139,987 14	269,128 73	146,048 60	//	123,080 13	269,128 73
Ministère de l'instruction publique et des cultes. — Instruction primaire	670,200 66	6,789,000 00	696,395 77	8,155,596 43	566,605 75	103,594 91	7,485,395 77	8,155,596 43	7,545,366 40	124,064 40	486,165 63	8,155,596 43
					670,200f 66c					610,230f 03c		
TOTAL GÉNÉRAL du service départemental	16,398,760 48	137,338,000 00	13,886,152 57	167,622,913 05	10,410,648 34	11,982,112 14	151,224,152 57	167,622,913 05	151,284,249 85	12,631,212 49	3,707,450 71	167,622,913 05
					16,398,760f 48c					16,338,663f 20c		

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

RECETTE.

Ire SECTION. — Dépenses ordinaires (art. 14 et 15 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1864 ET 1865.

Exercice 1864..	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	485,418f 36c	573,672f 71c
	Produits éventuels ordinaires	88,254 35	
Exercice 1865..	Produits des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	303,303 17	341,929 02
	Produits éventuels ordinaires	38,625 85	
			915,601f 73c

RECETTES DE L'EXERCICE 1866.

Produit des 10 centimes 5/10es additionnels ordinaires imposés par la loi	22,304,414 89	37,152,693 06	
Produit des 7 centimes additionnels imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	14,848,278 17		40,947,927 76
Produits éventuels ordinaires		3,795,234 70	
			41,863,529 49

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1866.

Travaux ordinaires des bâtiments départementaux	2,241,060f 64c	
Contributions dues par les propriétés des départements	3,910 65	
Loyers des hôtels de préfectures et de sous-préfectures et du local affecté au service départemental de l'instruction publique	294,909 46	
Mobilier des préfectures, des sous-préfectures et du local désigné ci-dessus	792,219 59	
Casernement de la gendarmerie	2,662,692 15	
Cours d'assises et tribunaux	1,744,956 38	
Entretien des routes départementales	16,130,522 78	41,057,532f 42c
Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres	8,186,472 02	
Aliénés	7,544,725 62	
Impressions	146,469 35	
Archives départementales	393,269 85	
Dépenses diverses ordinaires	429,958 73	
Dettes départementales ordinaires	457,055 58	
Dépenses diverses, payées à Paris, sur ordonnances du ministre de l'intérieur, à titre de dépenses départementales	29,309 62	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1867 ET 1868.

Exercice 1867..	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	212,001f 92c	260,415 84
	Produits éventuels ordinaires	48,413 92	
Exercice 1868..	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	426,441 45	545,581 23
	Produits éventuels ordinaires	119,139 78	
			805,997 07
			41,863,529 49

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Tableau définitif des Recettes et des Dépenses.*

2° DÉVELOPPEMENT DES SERVICES. (Suite.)

RECETTE.

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

2e SECTION. — Dépenses facultatives (art. 18 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1864 ET 1865.

Exercice 1864.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	419,903f 63c	712,397f 87c	2,209,342 [illegible]
	Produit de propriétés départementales non affectées à un service public	34,837 64		
	Subventions communales ou particul. pour trav. de routes et autres recettes, etc.	257,656 60		
Exercice 1865.	Produit des centimes additionnels facultatifs	596,273 95	1,496,944 78	
	Produit de propriétés départementales non affectées à un service public	143,733 59		
	Subventions communales ou particul. pour trav. de routes et autres recettes, etc.	756,937 24		

RECETTES DE L'EXERCICE 1866.

Produits des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux	16,161,838 21	22,597,7[illegible]
Produits éventuels facultatifs	656,638 03	
Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	5,779,319 09	
		24,807,137 [illegible]

3e SECTION. — Dépenses extraordinaires (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1864 ET 1865.

Exercice 1864.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	1,923,055f 12c	2,187,226f 08c	10,524,[illegible]
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	264,170 96		
Exercice 1865.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	7,295,910 71	8,337,242 63	
	Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	1,041,331 92		

RECETTES DE L'EXERCICE 1866.

Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	41,081,024 20	51,227,94[illegible]
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	10,146,917 98	
		61,752,410 [illegible]

4e SECTION. — Dépenses spéciales (art. 13 et 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1864 ET 1865.

Exercice 1864.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	247,604f 34c	247,604f 34c	1,950,[illegible]
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	"		
Exercice 1865.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	757,698 87	1,702,400 80	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	944,701 93		

RECETTES DE L'EXERCICE 1866.

Produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux pour dépenses des chemins vicinaux	15,417,035 84	28,825,104 [illegible]
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	13,408,068 55	
		30,775,109 [illegible]

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1866.

Travaux neufs des édifices départementaux	5,013,608f 15c	22,581,658f 49c
Travaux des routes départementales	5,646,281 58	
Subventions aux communes	973,081 23	
Secours et secours	3,461,627 32	
[illegible]	359,490 07	
Secours contre la mendicité	4,300,491 42	
Dépenses diverses	2,362,648 39	
Lignes départementales extraordinaires	464,430 33	
Dépenses diverses, payées à Paris, sur ordonnances du ministre de l'intérieur, à titre de dépenses départementales	"	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1867 ET 1868.

Exercice 1867.	Produit des centimes additionnels facultatifs	573,651f 59c	1,563,565 26	2,225,479 49
	Produits de propriétés départementales non affectées à un service public	100,988 33		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes et autres recettes	888,925 34		
Exercice 1868.	Produit des centimes additionnels facultatifs	385,828 29	661,914 23	
	Produits de propriétés départementales non affectées à un service public	46,825 32		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes et autres recettes	229,260 62		
				24,807,137 98

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1866.

Dépenses diverses imputées sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	41,870,702 08	51,456,348 22
——— sur le produit d'emprunts autorisés par des lois spéciales	9,585,646 14	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1867 ET 1868.

Exercice 1867.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	6,992,347f 80c	8,691,070 28	10,296,062 67
	Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	1,698,722 48		
Exercice 1868.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	1,436,940 15	1,604,992 39	
	Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	168,052 24		
				61,752,410 89

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1866.

Dépenses des chemins vicinaux imputées sur le produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux	15,293,565 55	28,497,295 72
Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputées sur le produit des contingents communaux et souscriptions particulières	13,203,730 17	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1867 ET 1868.

Exercice 1867.	Produit de centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	843,056f 40c	1,992,096 71	2,277,813 81
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	1,149,040 31		
Exercice 1868.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	285,717 10	285,717 10	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	"		
				30,775,109 53

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1866.

Suite du *Tableau définitif des Recettes et des Dépenses.*

2° DÉVELOPPEMENT DES SERVICES. (Suite.)

RECETTE.

MINISTÈRE DES FINANCES.

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1864.

Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	129,[illegible]

RECETTES DE L'EXERCICE 1866.

Produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses du cadastre	130,[illegible]
	260,128 [illegible]

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1864 ET 1865.

Exercice 1864..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	503,015f 04c	566,605f 75c	670,[illegible]
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	63,590 71		
Exercice 1865..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	86,282 24	103,594 91	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	17,312 67		

RECETTES DE L'EXERCICE 1866.

Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux.	Produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux pour dépenses de l'instruction prim.	5,994,412 17	7,485,[illegible]
	Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	118,032 91	6,560,111 20
	Produit de la subvention allouée par le budget départemental pour le service de l'instruction primaire.	447,666 12	
	Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires		925,284 57
			8,155,596 [illegible]

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1866.

[illegible]ses du cadastre. — Frais d'arpentage, d'expertise et dépenses diverses		146,048f 60c

FONDS REPORTÉS À L'EXERCICE 1868.

[illegible]m des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre		123,080 13
		269,128 73

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1866.

Dépenses ordinaires et obligatoires.

Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux.	Complément du traitement fixe des instituteurs et des loyers de maisons d'école	2,927,871f 29c	4,556,876f 28c	6,625,246f 97c
	Dépenses ordinaires des écoles normales primaires	1,576,516 03		
	Dépenses des commissions d'examen et des délégations cantonales; frais généraux d'impression	52,488 96		
	Dépenses extraordinaires.			
	Dépenses extraordinaires des écoles normales primaires (achats de livres, mobilier, etc.)	157,376f 90c		
	Subvention aux communes pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école	492,955 26		
	Idem pour achat et renouvellement du mobilier des écoles	66,661 68		
	Subventions spéciales des écoles primaires désignées spécialement par les conseils généraux	73,586 80		
	Achats de livres pour les élèves indigents	54,752 08		
	Encouragements pour l'instruction des filles	197,013 34		
	Subventions aux classes d'adultes	71,937 43	2,068,370 69	
	Idem aux salles d'asile et ouvroirs	156,393 97		
	Encouragements et secours aux instituteurs et institutrices en exercice	64,959 00		7,545,366 40
	Secours aux anciens instituteurs et institutrices	134,175 29		
	Indemnité aux inspecteurs des écoles primaires	80,656 71		
	Dépenses non acquittées des années antérieures	90,673 95		
	Cours normaux destinés aux institutrices	297,971 70		
	Dépenses imprévues	108,994 26		
	Frais généraux d'impression	20,262 32		
Dépenses instruct. prim. imputables sur les ressources spéciales des écoles norml[es] primaires.	Dépenses ordinaires		753,611 87	920,119 43
	Dépenses extraordinaires		151,125 12	
	Dépenses non acquittées des années antérieures		15,382 44	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1867 ET 1868.

Exercice 1867..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	95,089 77	124,064 40	610,230 03
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	28,974 63		
Exercice 1868..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	429,071 74	486,165 63	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	57,093 89		
				8,155,596 43

Tableau présentant le mouvement des Produits éventuels du service départemental pendant l'année 1867, d'après les Recettes accusées par les Trésoriers Payeurs généraux des Finances et les Ordonnances délivrées par le Ministre de l'Intérieur pour mettre les Recettes de cette nature à la disposition des Préfets.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES QUI RESTAIENT à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1867. (A)	RECETTES EFFECTUÉES PAR LES TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES pendant l'année 1867.			TOTAL DU SOLDE au 1er janvier 1867 et des produits recouvrés pendant l'année 1867 sur les exercices 1866 et 1867.	RECETTES APPLIQUÉES AUX BUDGETS d'après ORDONNANCES DÉLIVRÉES PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR pour mettre ces recettes à la disposition des préfets.			RECETTES RESTANT à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1868. (C)	OBSERVATIONS.
		Produits de l'exercice 1866.	Produits de l'exercice 1867.	TOTAL.		Budget de l'exercice 1866.	Budget de l'exercice 1867.	TOTAL.		
Ain	24,321f 89c	34,500f 55c	79,066f 89c	113,567f 44c	137,889 [illegible]	23,000f 00c	90,366f 46c	113,366f 46c	24,522f 87c	
Aisne	151,861 61	32,800 60	627,543 57	660,344 17	812,205 [illegible]	113,620 04	538,700 00	652,320 04	159,885 74	
Allier	10,985 87	19,957 16	209,542 90	229,500 06	240,485 [illegible]	22,400 00	167,000 00	189,400 00	51,085 93	
Alpes (Basses-)	8,626 37	25,991 71	143,417 05	169,408 76	178,035 [illegible]	25,000 00	127,934 00	152,934 00	25,101 13	(A) Voir pages 709 et 711 du compte général des finances de l'année 1866.
Alpes (Hautes-)	16,589 84	636 39	29,062 90	29,699 29	46,289 [illegible]	3,000 00	30,611 79	33,611 79	12,677 34	(B) Y compris une recette de 1,000 francs effectuée en 1866 par virement de comptes.
Alpes-Maritimes	37,875 44	8,288 34	375,332 32	383,620 66	421,496 [illegible]	139,205 53	269,160 04	408,365 57	13,130 53	(C) Ce solde se trouve compris dans le passif de la situation générale des finances au 1er janvier 1868. (Voir page 529.)
Ardèche	45,947 75	7,437 66	260,577 92	268,015 58	313,963 [illegible]	34,810 66	233,516 47	268,327 13	45,636 20	
Ardennes	61,345 30	5,735 07	160,407 57	166,142 64	227,487 [illegible]	43,023 98	110,000 00	153,023 98	74,463 96	
Ariége	A déd. 12,253 63	9,312 70	108,401 25	117,713 95	105,460 [illegible]	16,750 00	119,400 00	136,150 00	A déd. 30,689 68	
Aube	(B) 17,679 55	11,587 14	112,138 43	123,725 57	141,405 [illegible]	18,250 00	86,800 00	115,050 00	26,355 12	
Aude	53,852 95	18,302 33	81,878 17	100,180 50	154,033 [illegible]	53,151 27	43,900 00	97,051 27	56,982 18	
Aveyron	25,940 61	18,667 87	190,854 48	209,522 35	235,462 [illegible]	12,900 00	200,800 00	213,700 00	21,762 96	
Bouches-du-Rhône	99,142 82	10,390 29	2,137,699 50	2,148,089 79	2,247,232 [illegible]	107,920 36	2,058,135 69	2,166,056 05	81,176 56	
Calvados	46,151 31	4,194 06	716,176 56	720,370 62	766,521 [illegible]	15,000 00	690,230 77	705,230 77	61,291 16	
Cantal	13,207 91	4,722 13	269,491 01	274,213 14	287,421 [illegible]	1,500 00	262,300 00	263,800 00	23,621 05	
Charente	101,448 95	1,565 53	262,846 27	264,411 80	365,860 [illegible]	»	208,748 10	208,748 10	157,112 65	
Charente-Inférieure	25,607 86	2,784 32	453,872 14	456,656 46	482,264 [illegible]	34,587 05	388,314 59	422,901 64	59,362 68	
Cher	47,987 64	89,040 18	250,481 02	339,521 20	387,508 [illegible]	101,277 44	222,515 00	323,792 44	63,716 40	
Corrèze	A déd. 15,277 52	63,439 91	208,730 21	272,170 12	256,892 [illegible]	680 49	275,900 00	276,580 49	A déd. 19,687 89	
Corse	27,668 30	11,101 60	239,386 37	250,487 97	278,156 [illegible]	9,400 00	240,330 00	249,730 00	28,426 27	
Côte-d'Or	63,773 07	35,062 97	136,677 88	171,740 85	235,513 [illegible]	73,515 42	100,000 00	173,515 42	61,998 50	
Côtes-du-Nord	7,520 50	2,292 29	126,502 97	128,795 26	136,315 [illegible]	9,795 09	103,400 00	113,195 09	23,120 67	
Creuse	A déd. 22,217 86	6,659 49	391,314 56	397,974 05	375,756 [illegible]	66,868 78	295,000 00	361,868 78	13,887 41	
Dordogne	88,338 14	78,137 00	503,386 64	581,523 64	669,861 [illegible]	113,238 30	456,461 70	574,700 00	95,161 78	
Doubs	153,364 74	50,133 22	276,042 57	326,175 79	479,540 [illegible]	77,970 23	270,000 00	347,970 23	131,570 30	
Drôme	A déd. 5,801 08	27,055 06	134,688 77	161,743 83	155,942 [illegible]	16,700 00	117,000 00	133,700 00	22,242 75	
Eure	39,799 30	10,936 81	2,202,421 50	2,213,358 31	2,253,157 [illegible]	38,609 00	2,138,200 00	2,176,809 00	76,348 61	
Eure-et-Loir	19,461 92	2,966 54	153,862 86	156,829 40	176,291 [illegible]	17,940 98	150,991 58	168,932 56	7,358 76	
Finistère	65,343 98	2,954 59	110,047 96	113,002 55	178,346 [illegible]	8,150 00	125,000 00	133,150 00	45,196 53	
Gard	66,753 46	6,202 35	162,650 14	168,852 49	235,605 [illegible]	15,000 00	148,500 00	163,500 00	72,105 95	
Garonne (Haute-)	37,849 51	43,966 47	104,465 88	148,432 35	186,281 [illegible]	54,635 48	97,000 00	151,635 48	34,646 38	
Gers	21,902 90	3,949 39	103,001 94	106,951 33	128,854 [illegible]	39,144 40	77,000 00	116,144 40	12,709 83	
Gironde	41,068 56	38,235 57	506,356 28	544,591 85	585,660 [illegible]	37,674 74	512,300 00	549,974 74	35,685 67	
Hérault	78,046 46	414,593 11	356,828 20	771,421 31	849,467 [illegible]	447,241 50	379,250 00	826,491 00	22,976 77	
Ille-et-Vilaine	13,897 56	30,864 32	115,053 24	145,917 56	159,815 [illegible]	25,000 00	95,000 00	120,000 00	39,815 12	
Indre	56,366 61	2,264 83	111,390 34	113,655 17	170,021 [illegible]	1,000 00	103,700 00	104,700 00	65,321 78	
Indre-et-Loire	45,040 93	19,064 04	143,909 36	162,973 40	208,014 [illegible]	39,243 49	104,887 00	144,130 49	63,883 84	
Isère	80,549 74	48,671 98	450,908 71	499,580 69	580,130 [illegible]	53,215 00	436,000 00	489,215 00	90,915 43	
Jura	31,578 93	14,530 09	108,549 89	123,079 98	154,658 [illegible]	11,610 00	96,400 00	108,010 00	46,648 91	
Landes	24,644 68	1,327 74	179,910 40	181,238 14	205,882 [illegible]	11,794 16	185,353 00	197,147 16	8,735 66	
Loir-et-Cher	21,397 30	5,974 21	67,963 31	73,937 52	95,334 [illegible]	6,430 00	66,350 00	72,780 00	22,554 82	
Loire	138,680 06	14,280 76	816,043 42	830,324 18	969,004 [illegible]	16,063 98	814,818 28	830,882 26	138,121 98	
Loire (Haute-)	A déd. 27,896 90	39,836 75	80,628 92	120,465 67	92,568 [illegible]	4,000 00	194,000 00	198,000 00	A déd. 105,431 23	
Loire-Inférieure	233,327 36	5,892 57	1,030,651 62	1,036,544 19	1,269,871 [illegible]	215,211 15	947,800 00	1,163,011 15	106,860 40	
Loiret	6,170 97	39,436 41	161,037 26	200,473 67	206,644 [illegible]	26,220 85	162,993 00	189,213 85	17,430 79	

Suite du *Tableau présentant le mouvement des Produits éventuels du service départemental pendant l'année 1867, d'après les Recettes accusées par les Trésoriers Payeurs généraux des Finances et les Ordonnances délivrées par le Ministre de l'Intérieur, pour les Recettes de cette nature à la disposition des Préfets.*

DEPARTEMENTS.	RECETTES QUI RESTAIENT à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1867. (A)	RECETTES EFFECTUÉES PAR LES TRÉSORIERS PAYEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES pendant l'année 1867. Produits de l'exercice 1866.	Produits de l'exercice 1867.	TOTAL.	TOTAL DU SOLDE au 1er janvier et des produits recouvrés pendant l'année sur les exercices 1866 et 1867.	RECETTES APPLIQUÉES AUX BUDGETS d'après ORDONNANCES DÉLIVRÉES PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR pour mettre ces recettes à la disposition des préfets. Budget de l'exercice 1866.	Budget de l'exercice 1867.	TOTAL.	RECETTES RESTANT à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1868. (B)	OBSERVATIONS.
Lot	25,659f 33c	38,879f 24c	146,212f 22c	184,691f 46c	210,350 [illegible]	21,892f 00c	158,866f 66c	180,758f 66c	29,592f 13c	(A) (B) Voir le renvoi de la page précédente.
Lot-et-Garonne	166,211 09	48,917 42	163,751 14	212,668 56	378,879 [illegible]	57,200 00	137,500 00	164,700 00	214,179 65	
Lozère	9,681 42	9,222 31	44,554 53	53,776 84	63,458 [illegible]	10,928 92	22,000 00	32,928 92	30,529 34	
Maine-et-Loire	A déd. 53,343 13	27,653 79	406,330 00	433,983 79	380,640 [illegible]	162,275 30	271,000 00	533,275 30	A déd. 152,634 64	
Manche	201,776 31	4,638 03	101,907 00	106,545 03	308,321 [illegible]	46,122 26	145,000 00	191,122 26	117,199 08	
Marne	103,127 08	6,562 27	268,664 79	275,227 06	378,354 [illegible]	83,345 20	284,000 00	367,345 20	11,008 94	
Marne (Haute-)	50,086 14	139 74	122,164 63	122,304 37	172,390 [illegible]	7,765 40	117,200 00	124,965 40	47,425 11	
Mayenne	A déd. 49,913 38	13,479 41	461,254 91	474,734 32	424,820 [illegible]	»	459,956 12	459,956 12	A déd. 35,135 18	
Meurthe	34,309 72	37,689 54	92,206 52	129,896 06	164,205 [illegible]	50,694 25	88,700 00	148,394 25	15,811 53	
Meuse	A déd. 115,069 27	94,793 83	272,175 33	366,969 16	251,899 [illegible]	45,738 50	219,300 00	265,038 50	A déd. 13,138 61	
Morbihan	38,314 33	58,154 73	318,313 29	376,468 02	414,782 [illegible]	81,494 00	351,935 00	433,429 00	A déd. 18,646 65	
Moselle	125,122 40	20,651 74	513,366 00	534,017 74	659,140 [illegible]	25,000 00	502,870 61	527,870 61	131,269 53	
Nièvre	11,992 01	5,116 20	256,722 51	261,838 71	273,830 [illegible]	13,843 84	247,000 00	260,843 84	12,986 88	
Nord	243,171 46	29,279 17	731,863 98	761,143 15	1,004,314 [illegible]	266,900 00	451,630 00	718,530 00	285,784 61	
Oise	99,773 93	14,359 63	579,553 25	593,912 88	693,686 [illegible]	102,961 27	449,541 26	542,502 53	151,184 28	
Orne	34,354 76	5,835 51	322,547 83	328,383 34	362,738 [illegible]	17,240 48	310,367 00	327,607 48	35,130 62	
Pas-de-Calais	A déd. 32,607 28	42,345 66	429,539 03	471,884 69	439,277 [illegible]	56,500 00	383,000 00	439,500 00	A déd. 222 59	
Puy-de-Dôme	89,434 30	1,932 37	177,800 10	179,732 47	269,166 [illegible]	12 06	176,827 59	176,839 65	92,327 12	
Pyrénées (Basses-)	4,926 47	71,264 70	150,288 21	221,552 91	226,479 [illegible]	21,000 00	60,000 00	81,000 00	145,479 38	
Pyrénées (Hautes-)	45,658 71	11,281 39	160,443 91	171,725 30	217,384 [illegible]	33,091 72	160,276 53	193,968 25	23,415 76	
Pyrénées-Orientales	20,538 67	12,691 71	86,225 93	98,917 64	119,456 [illegible]	24,913 39	68,150 00	93,063 39	26,392 92	
Rhin (Bas-)	46,093 90	11,766 70	169,654 89	181,421 59	227,515 [illegible]	33,210 00	107,000 00	140,210 00	87,305 49	
Rhin (Haut-)	126,499 32	3,562 79	196,968 48	200,531 27	327,030 [illegible]	13,701 98	199,478 39	213,180 37	113,850 22	
Rhône	96,324 42	44,355 73	414,550 40	458,906 13	555,230 [illegible]	73,400 00	345,700 00	419,100 00	136,130 55	
Saône (Haute-)	36,603 09	16,278 21	139,499 98	155,778 19	192,381 [illegible]	48,330 00	102,000 00	150,330 00	42,051 28	
Saône-et-Loire	128,828 09	45,472 54	976,191 98	1,021,664 52	1,150,492 [illegible]	179,192 39	906,915 00	1,086,107 39	64,385 22	
Sarthe	188,454 40	13,651 97	214,349 19	228,001 16	416,455 [illegible]	69,691 03	158,700 00	228,391 03	188,064 53	
Savoie	77,116 33	20,526 74	617,789 13	638,315 87	715,432 [illegible]	45,600 00	608,000 00	653,600 00	61,832 20	
Savoie (Haute-)	A déd. 153,132 47	97,659 33	142,326 51	239,985 84	86,853 [illegible]	22,650 00	258,120 58	280,770 58	A déd. 193,917 21	
Seine	73,937 28	2,210,052 39	2,571,900 61	4,781,953 00	4,855,890 [illegible]	1,776,527 10	1,725,000 00	3,501,527 10	1,354,363 18	
Seine-Inférieure	105,780 41	28,218 21	546,245 63	574,463 84	680,244 [illegible]	133,379 57	404,900 00	538,279 57	141,964 68	
Seine-et-Marne	165,620 69	14,671 83	752,397 06	767,068 89	932,689 [illegible]	»	731,000 00	731,000 00	201,689 58	
Seine-et-Oise	177,366 73	213,409 74	457,410 34	670,820 08	848,186 [illegible]	10,478 98	746,989 50	757,468 48	90,718 33	
Sèvres (Deux-)	13,755 23	2,605 22	94,011 88	96,617 10	110,372 [illegible]	13,400 00	84,600 00	98,000 00	12,372 33	
Somme	171,179 53	13,028 68	245,241 62	258,270 30	429,449 [illegible]	177,111 75	106,100 00	283,211 75	146,238 08	
Tarn	64,491 37	5,818 18	105,535 86	111,354 04	175,845 [illegible]	19,040 67	91,708 26	110,748 93	65,096 48	
Tarn-et-Garonne	56,322 16	20,380 26	55,361 91	75,742 17	132,064 [illegible]	29,087 36	43,639 26	72,726 62	59,337 71	
Var	36,026 70	8,497 42	712,913 43	721,410 85	757,437 [illegible]	38,378 00	682,000 00	720,378 00	37,059 55	
Vaucluse	16,303 31	15,016 61	367,275 45	382,292 06	398,595 [illegible]	9,590 65	351,026 55	360,617 20	37,978 17	
Vendée	42,368 87	146,881 57	529,394 68	676,276 25	718,645 [illegible]	94,690 09	590,000 00	684,690 09	33,955 03	
Vienne	71,435 92	69,323 47	621,791 41	691,114 88	762,550 [illegible]	63,490 00	565,200 00	628,690 00	133,860 80	
Vienne (Haute-)	80,178 91	10,778 24	374,897 62	385,675 86	465,854 [illegible]	29,572 50	351,865 76	381,438 26	84,416 51	
Vosges	38,985 17	27,241 42	123,099 33	150,340 75	189,325 [illegible]	11,000 00	147,500 00	158,500 00	30,825 92	
Yonne	92,238 14	20,883 70	262,420 80	283,304 50	375,542 [illegible]	19,000 00	233,000 00	252,000 00	123,542 64	
TOTAL	4,873,654 23	4,940,313 44	31,948,314 45	36,888,627 89	41,762,282 [illegible]	6,335,789 53	29,137,631 54	35,473,421 07	6,288,861 05	

COMPTE

DES

SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE

POUR L'ANNÉE 1867.

NOTE

SUR

LE COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE

PENDANT L'ANNÉE 1867.

Le compte des services financiers en Algérie a pour destination d'exposer par nature de recettes et de dépenses, et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour les services locaux et provinciaux, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Il se compose d'un tableau général qui présente l'ensemble des recettes et des payements effectués pendant l'année 1867 par les comptables du Trésor en Algérie, c'est-à-dire par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les receveurs des douanes, les receveurs des contributions diverses, les receveurs des postes, et enfin par les trésoriers payeurs.

Les mêmes opérations sont ensuite développées, par classe de comptables et par nature de services, dans une série d'états placés à la suite de ce tableau général.

D'autres états font connaître, avec la distinction des exercices, les branches de revenus et les natures de perceptions auxquelles s'appliquent les recouvrements opérés sur les contributions et revenus de l'Algérie, ainsi que les ministères et les natures de dépenses qui ont donné lieu aux payements faits par les agents du Trésor sur les crédits du budget.

Un tableau, divisé par provinces et par catégories de comptables, permet d'apprécier l'importance des opérations pour chacune des localités de l'Algérie.

Enfin le décret du 27 octobre 1858 ayant supprimé le *service municipal* de l'Algérie, constitué par l'ordonnance du 21 août 1839, en y substituant, à partir du 1er janvier 1859, les services des *budgets provinciaux* et des *budgets des localités non érigées en communes*, des tableaux spéciaux sont joints à ceux indiqués ci-dessus et font connaître, avec le développement qu'elles comportent, les différentes natures de recettes et de dépenses effectuées pour les services locaux et provinciaux.

L'ensemble des services financiers en Algérie, pour l'année 1867, présente les résultats suivants :

	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANTS de recette.	EXCÉDANTS de dépense.
Service des budgets	21,037,360f 40c	96,377,231f 26c	"	75,339,870f 86c
Services spéciaux	14,629,329 69	17,078,734 69	"	2,449,405 00
Service de trésorerie	68,715,564 64	66,562,679 16	2,152,885f 48c	"
Mouvements de fonds	155,031,910 15	77,146,860 70	77,885,049 45	"
Augmentation des encaisses	"	2,248,659 07	"	2,248,659 07
	259,414,164 88	259,414,164 88	80,037,934 93	80,037,934 93

Note sur le Compte des services financiers en Algérie.

Voici, pour chaque branche principale de service, le résultat du rapprochement des recettes et des dépenses que l'on vient de résumer :

		EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE PAYEMENTS.
Service des budgets :			
Recettes sur les produits et revenus de l'Algérie	15,414,923f 79c		
Produits universitaires. — Enseignement supérieur	1,735 00		
Recettes sur retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	428,948 69		
Recettes sur les produits divers du budget	5,016,358 31		
Produits divers spéciaux	175,394 61		
Ensemble	21,037,360 40		
Payements faits sur les ordonnances des Ministres	96,377,231 26		
	75,339,870 86	"	75,339,870f 86c
Services spéciaux :			
Recettes	14,629,329 69		
Dépenses	17,078,734 69		
	2,449,405 00	"	2,449,405 00
Opérations de trésorerie :			
Recettes	68,715,564 64		
Dépenses	66,562,679 16		
	2,152,885 48	2,152,885f 48c	"
Mouvements de fonds :			
Recettes	155,031,910 15		
Dépenses	77,146,860 70		
	77,885,049 45	77,885,049 45	"
		80,037,934 93	77,789,275 86
Excédant des recettes sur les payements		2,248,659f 07c	

Cet excédant de recette justifie l'augmentation que les encaisses des comptables en Algérie ont éprouvée pendant l'année 1867.

Ces encaisses s'élevaient, au commencement de l'année 1867, à	42,014,316f 26c
Au 1er janvier 1868, ils montaient à	44,262,975 33
Différence pareille	2,248,659 07

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1867 par les Comptables du Trésor en Algérie.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1867 :			
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	4,616f 19c		
——— des douanes	110,904 07		
——— des contributions diverses	4,194,774 05	4,440,691f 19c	
——— des postes	130,396 88		42,014,316f 96c
Trésoriers payeurs en Algérie		37,573,625 07	

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

1° BUDGET ORDINAIRE.

PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.	EXERCICE 1866.	EXERCICE 1867.	EXERCICE 1868.	
Enregistrement et timbre, domaines et perceptions diverses	276,820f 30c	4,045,975f 97c	"	
Droits de douanes, de navigation et recettes accessoires	10,800 00	2,500,050 13	"	
Contributions diverses	569,380 90	6,676,655 38	"	
Produits des postes	"	876,779 07	"	
Prélèvement sur les recettes des services locaux et provinciaux	12,533 61	3,100 04	"	
Produit des taxes de la télégraphie privée	30,853 39	409,135 00	"	
Produit de la taxe des brevets d'invention	"	2,840 00	"	
	900,388 20	14,514,535 59	"	
Produits universitaires. — Enseignement supérieur	"	1,735 00	"	
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	32,551 40	396,397 29	"	
Produits divers. — Recettes de diverses natures	13,754 72	5,002,603 59	"	
Total	946,694 32	19,915,271 47	"	

2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

PRODUITS DIVERS SPÉCIAUX.				
Remboursement de frais de surveillance des compagnies de chemins de fer	"	54,300 00	"	
Subvention locale de l'Algérie pour les frais de l'exposition permanente de ses produits à Paris	"	27,000 00	"	
Part contributive des tribus dans les frais de la délimitation de la propriété arabe	93,284 77	809 84	"	
Total	93,284 77	82,109 84	"	
Total des budgets	1,039,979 09	19,997,381 31	"	21,037,360 40

SERVICES SPECIAUX.

Produits locaux et provinciaux	Recettes de l'exercice 1866	858,368f 17c	14,471,629f 69c	
	——— 1867	13,613,261 52		
Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor			127,700 00	14,629,329 69
Produits de prises sur l'ennemi à répartir			"	
Fonds de concours pour travaux publics			30,000 00	
			A reporter	35,666,690 09

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

1° BUDGET ORDINAIRE.

		1866.	1867.	1868.	
Dette publique et dotations		401,879f 34c	1,067,961f 67c	"	
Grande chancellerie d'État		"	"	"	
Ministère de la justice et des cultes	Justice	43,955 70	1,062,070 97	"	
	Cultes	321,504 39	541,581 20	"	
Ministère de l'intérieur		"	"	"	
Ministère des finances		4,673 06	451,525 84	"	
Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie	Guerre	4,206,254 01	54,251,549 29	559,093f 79c	
	Gouvernement général de l'Algérie	2,147,178 26	11,338,083 23	"	
Ministère de la marine et des colonies		47,950 11	557,540 85	"	
Ministère de l'instruction publique		67,154 01	115,889 01	"	
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		705 00	2,200 00	"	
Ministère de la maison de l'Empereur et des beaux-arts		175 00	525 00	"	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics		192,000 53	2,341,001 27	"	
Remboursements, restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		50,428 00	68,739 07	"	
		7,483,857 41	71,798,667 40	559,093 79	

2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie	Gouvernement général de l'Algérie	22,974 57	74,123 01	"	

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Ministère de la guerre et gouvernement général de l'Algérie	Guerre	145,334 37	857,590 71	"	
	Gouvernement général de l'Algérie	4,661,254 90	10,545,627 22	"	
Ministère de la marine et des colonies		3,264 17	225,237 71	"	
Ministère de l'instruction publique		206 00	"	"	
		4,810,059 44	11,628,455 64	"	
Total du service des budgets		12,316,891 42	83,501,246 05	559,093 79	96,377,231f 26c

SERVICES SPÉCIAUX.

Produits locaux et provinciaux	Dépenses de l'exercice 1866	4,036,103 69	16,939,521 18		
	——— 1867	12,903,417 49			
Remboursements de capitaux de cautionnements			139,200 00	17,078,734 69	
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie			13 51		
			A reporter		113,455,965 95

Suite du **COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.**

Suite de l'*État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1867 par les Comptables du Trésor en Algérie.*

Report			35,666,690f 09c	42,014,391f [illegible]
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Traites et mandats		23,830,922f 60c		
Divers correspondants		"		
Divers services publics		16,161,889 05		
Divers *l/c* avec les receveurs des revenus indirects		23,210,489 65		
Fonds particuliers des comptables des finances		11,035 88		
Correspondants des trésoriers et autres comptables des finances		2,829,454 76		
Avances pour divers services		2,671,772 70		
MOUVEMENTS DE FONDS.				
Fonds reçus par les trésoriers payeurs en Algérie du caissier payeur central du Trésor	84,882,842f 21c		223,747,474 79	
——— de divers trésoriers payeurs généraux	3,743,831 64			
——— des payeurs des armées	45 37			
——— de leurs collègues	10,097,842 47			
——— des colonies	1,489 99			
——— des receveurs de l'enregistrement	7,137,345 20			
——— des receveurs des douanes	4,321,851 50			
——— des receveurs des contributions diverses	19,654,533 16			
——— des receveurs des postes	1,303,916 00			
Fonds reçus des trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement	59,300 00	155,031,910 15		
——— des douanes	20,000 00			
——— des contributions diverses	9,984,839 75			
——— des postes	499,005 41			
Fonds que les receveurs de l'enregistrement ont reçus de leurs collègues d'Algérie et de France	236,219 29			
Fonds que les receveurs des douanes ont reçus de leurs collègues, et virement de fonds avec d'autres comptables	3,871,023 04			
Fonds que les receveurs des contributions diverses ont reçus de leurs collègues et d'autres comptables	9,117,947 80			
Fonds que les receveurs des postes ont reçus d'autres comptables	99,877 32			
TOTAL des recettes de l'année			259,414,164 88	259,414,164 [illegible]
TOTAL GÉNÉRAL				301,428,481 [illegible]

Report			113,455,965f 95c	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Émission de traites et mandats		22,648,389f 45c		
Divers correspondants		"		
Divers services publics		15,783,639 77		
Divers *l/c* avec les receveurs de revenus indirects		23,370,247 82		
Fonds particuliers des comptables des finances		9,691 86		
Correspondants des trésoriers payeurs et autres comptables		2,850,332 81		
Avances pour divers services		1,780,455 83		
Avances de comptables		119,921 62		
MOUVEMENTS DE FONDS.				
Fonds envoyés par les trésoriers payeurs de l'Algérie au caissier payeur central du Trésor	8,763,369f 75c		143,709,539 86	
——— aux trésoriers payeurs généraux	1,209,999 21			
——— aux payeurs des armées	410 72			
——— à leurs collègues	9,977,382 35			
——— des colonies	2,950 20			
——— aux receveurs de l'enregistrement et des domaines	59,300 00			
——— aux receveurs des douanes	20,000 00			
——— aux receveurs des contributions diverses	9,984,839 75			
——— aux receveurs des postes	499,005 41			
Fonds envoyés aux trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement	7,137,344 80	77,146,860 70		
——— et au caissier payeur central (traites) par les receveurs des douanes	5,256,416 50			
——— par les receveurs des contributions diverses	19,625,530 84			
——— par les receveurs des postes	1,303,916 00			
Fonds envoyés aux receveurs de l'enregistrement par leurs collègues de l'Algérie et de France et d'autres comptables	710,490 42			
——— des douanes par leurs collègues et dépenses par virements avec d'autres comptables	121,963 02			
——— des contributions diverses par leurs collègues et dépenses par virements avec d'autres comptables	11,922,373 83			
Fonds envoyés aux receveurs des postes par leurs collègues et d'autres comptables	551,567 90			
TOTAL des dépenses de l'année			257,165,505 81	257,165,505f 81c
Reste en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1868 :				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines		5,041f 72c	4,631,248 95	44,262,975 33
——— des douanes		66,103 43		
——— des contributions diverses		4,409,113 69		
——— des postes		150,990 11		
Trésoriers payeurs en Algérie			39,631,726 38	
TOTAL GÉNÉRAL				301,428,481 14

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines pendant l'année 1867.

Solde en caisse au 1er janvier 1867 ..... 4,616f

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, pages 728, 730 et 734.)

Exercice 1866..	Enregistrement, greffe, hypothèques	22,546f 11c	276,820f 30c	4,326,487f 90c
	Timbre	26 50		
	Produits des domaines	228,721 75		
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères	3,201 54		
	Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	3 00		
	Produits des forêts et de la pêche	22,125 87		
	——— divers	195 53		
Exercice 1867..	Enregistrement, greffe, hypothèques	1,295,875f 01c	4,049,667 60	
	Timbre	1,084,260 64		
	Produits des domaines	1,126,070 29		
	Prix de vente d'objets mob. provt des ministères	375,674 87		
	Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	44,704 68		
	Produits des forêts et de la pêche	114,399 02		
	——— divers	4,991 46		
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	4,045,975 97 — 3,691 63		

SERVICES SPÉCIAUX.

(Voir le développement, pages 742 à 748.)

Services locaux et provinciaux.	Recettes de l'exercice 1866	36,462 27	3,479,587 75
	Recettes de l'exercice 1867	3,443,125 48	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds reçus pour le compte de divers	336,786 26
Fonds particuliers.	— Fonds que les receveurs ont versés dans leur caisse	4,185 40
Recouvrements ou régularisations d'avances.	Frais de justice militaire remboursés par le ministère de la guerre	62,835f 50c
	—— de justice maritime remboursés par le ministère de la marine	"
	—— de poursuites et d'instances concernant l'administration des forêts	550 89
	——— l'administration de l'enregistrement et des domaines	32,621 92
	——— l'agence judiciaire du Trésor	307 18
	Frais de vente d'effets mobiliers appartenant à l'État et aux départements	12,231 74
	—— de location des terrains et bâtiments militaires	68 13
	—— de location et de vente concernant le domaine de l'État	4,363 87
	—— de transport de papiers timbrés et d'impressions	926 49
	3 p. o/o alloués aux distributeurs de papiers timbrés	22,793 93
	Frais pour l'administration des successions en déshérence	433 07
	Gratifications aux gendarmes et gardes pour la constatation de délits de chasse	2,792 00
	Avances imprévues autorisées par l'autorité supérieure	5,035 15
	Frais de procédure dans l'intérêt des communes	32 00 — 144,991 87
Mouvements de fonds.	Fonds reçus des trésoriers payeurs ou de leurs préposés	59,300 00
	——— reçus de leurs collègues	32,000 00
	Recettes par viremts entre les recev. de l'enregt et des domaines dans le département	196,495 77
	——— hors du département	3,077 84
	——— entre la France et l'Algérie	4,645 68 — 295,519 29
	Total des recettes de l'année	8,587,558 47
	Total général	8,592,174 66

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs de l'enregistrement n'effectuent aucune dépense pour les services locaux et provinciaux.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 729.)

Exercice 1867. — Ministère de la justice. (Budget ordinaire.)			265,014f 62c

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds remboursés à divers		310,746 54
Fonds particuliers.	— Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse		4,336 86
Avances à charge de recouvrements ou régularisations.	Frais de justice militaire. (Ministère de la guerre)	67,537f 50c	159,199 70
	—— de justice maritime. (Ministère de la marine)	"	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'administration des forêts	637 16	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	43,424 39	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'agence judiciaire du Trésor	312 67	
	—— de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État et aux départements	12,181 93	
	—— de location de terrains et bâtiments militaires	57 87	
	—— de locations et de ventes concernant le domaine de l'État	4,222 62	
	—— de transport de papiers timbrés et d'impressions	899 92	
	3 p. o/o alloués aux distributeurs de papiers timbrés	21,664 07	
	Frais urgents pour les successions vacantes	263 70	
	Frais pour l'administration des successions en déshérence	517 37	
	Gratifications aux gendarmes et gardes pour la constatation de délits de chasse	2,994 00	
	Avances imprévues autorisées par l'autorité supérieure	4,463 50	
	Frais de procédure dans l'intérêt des communes	23 00	
Comptes de comptables			"
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	7,137,344 80	7,847,835 22
	Dépenses par virements entre les recev. de l'enregistremt et des domaines dans le département	196,495 77	
	——— hors du département	3,077 84	
	——— de France et d'Algérie	2,312 94	
	Fonds de subvention fournis à leurs collègues	32,000 00	
	——— à des receveurs des postes	3,950 00	
	——— à des receveurs des contributions diverses	"	
	Versements aux receveurs des contributions diverses	472,653 87	
	Total des dépenses de l'année		8,587,132 94
Solde en caisse au 1er janvier 1868			5,041 72
	Total général		8,592,174 66

Suite du **COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.**

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Douanes pendant l'année 1867.

Solde en caisse au 1er janvier 1867 ..... 110,[illegible]

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, pages 730 et 734.)

Exercice 1866...	Droits de navigation			10,800f 00c	2,552,604f 52c
Exercice 1867....	Droits de douanes à l'importation et à l'exportation	2,079,792f 73c	2,500,050f 13c		
	——— de navigation	40,519 56			
	Recettes accessoires	339,458 68			
	Amendes et confiscations	15,570 17			
	Taxes de plombage et d'estampillage	949 64		2,541,804 52	
	Droits sanitaires	23,759 35			
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles		41,754 39		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C de fonds à rembourser.	Caisse des dépôts et consignations. — Recettes de sommes remboursées par cette caisse		"
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigades	107,849 99	6,035,594 85
	Primes de capture. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	561 10	
	Sommes afférentes aux préposés des douanes dans les saisies faites à la requête des autres administrations	"	
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements	1,443,952 80	
	Recouvrements pour des tiers	4,037,983 09	
	Fonds particuliers de divers et recettes à classer	445,247 87	
Avances pour divers services des ministères.	Avances sur les fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés des brigades	12,629 73	274,206 97
	——— pour frais de saisies et de préemptions	1,556 10	
	——— pour parts de saisies	75 00	
	——— de primes de capture. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	"	
	——— de plombage et marques pour les bestiaux	"	
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations	31,622 91	
	Frais de bureau, de chauffage et d'éclairage	"	
	Loyers d'immeubles affectés au service	2,500 00	
	Avances diverses	225,823 23	
Fonds particuliers. — Fonds que les receveurs ont versés dans leurs caisses			6,687 05
Mouvements de fonds.	Fonds de subvention reçus des trésoriers payeurs	20,000 00	3,891,023 04
	——— des contributions diverses	76,500 00	
	——— de leurs collègues	"	
	Virements de fonds entre les receveurs des douanes de l'Algérie	9,903 63	
	——— de l'intérieur de la France	26,557 23	
	——— avec les receveurs des contributions diverses	3,755,695 24	
	——— avec les receveurs des contributions indirectes	2,366 94	
	TOTAL des recettes de l'année		12,760,116 43
	TOTAL GÉNÉRAL		12,870,[illegible]

DÉPENSE.

NOTA. Les receveurs des douanes n'effectuent aucune dépense pour les services locaux et provinciaux.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 733.)

Exercice 1866.....	Ministère des finances. (Budget ordinaire.)	174,633f 02c	1,146,450f 10c
Exercice 1867.....	Ministère des finances. (*Idem.*)	971,817 08	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigades	112,260 38	6,090,836 10
	Primes de captures. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	587 77	
	Sous-répartition de sommes afférentes aux préposés des douanes dans les saisies faites à la requête des autres administrations	"	
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements	1,449,883 59	
	Versements sur recouvrements faits par des tiers	4,081,453 58	
	Fonds particuliers de diverses recettes à classer	446,650 78	
Avances pour divers services des ministères.	Avances sur fonds de retenues pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigades	12,629 73	184,295 52
	——— pour frais de saisies et de préemptions	490 48	
	——— pour parts de saisies	"	
	——— de primes de captures. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	"	
	——— de plombage et marques pour les bestiaux	"	
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations	31,622 91	
	Frais de bureau, chauffage et éclairage	"	
	Loyers d'immeubles affectés au service	"	
	Avances diverses	139,552 40	
Frais de comptables			"
Fonds particuliers. — Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versés dans leurs caisses			4,955 83
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	4,321,851 50	5,378,379 52
	——— aux receveurs des contributions diverses	78,000 00	
	——— au caissier payeur central. (Traites.)	934,565 00	
	——— à titre de subventions aux receveurs des postes	"	
	——— à titre de subventions aux receveurs des contributions diverses	"	
	Dépenses par virements entre les receveurs des douanes de l'Algérie	9,903 63	
	——— de l'intérieur de la France	34,057 39	
	Dépenses par virements entre les receveurs des contributions diverses	2 00	
	——— des contributions indirectes de France	"	
	TOTAL des dépenses de l'année		12,804,917 07
Solde en caisse au 1er janvier 1868			66,103 43
	TOTAL GÉNÉRAL		12,871,020 50

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des contributions diverses pendant l'année 1867.

Solde en caisse au 1er janvier 1867 4,194,770

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 732.)

Exercice 1866	Contributions directes	86,875f 37c	569,380f 90c	7,246,036f 28c
	Contributions indirectes	32,581 00		
	Contributions arabes	258,598 14		
	Produits divers	190,731 99		
	Amendes et confiscations	594 40		
Exercice 1867	Contributions directes	615,504 63	6,676,655 38	
	Contributions indirectes	1,906,660 76		
	Contributions arabes	3,988,540 39		
	Produits divers	164,679 70		
	Amendes et confiscations	1,269 90		

SERVICES SPÉCIAUX.

(Voir le développement pages 742 à 750.)

Produits locaux et provinciaux.	Recettes de l'exercice 1866	821,905 90	10,992,041 94
	——— 1867	10,170,136 04	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs	237,342 00	16,838,017 19
	Prix des estampilles délivrées aux débitants	1,109 50	
	Amendes pour contravention aux droits du Trésor	3,363 18	
	Amendes pour contraventions en matière de taxes locales et municipales	"	
	Produit brut des impôts arabes à répartir. — Recettes au titre de l'exercice précédent	567,742 70	
	——— de l'exercice courant	8,880,945 51	
	Produit brut des amendes frappées en territoire militaire	378,805 78	
	Fonds particuliers reçus de divers	6,768,708 52	
Fonds particuliers des comptables			77 53
Recouvrements et régularisations d'avances			1,513,856 45
Mouvements de fonds	Fonds reçus des trésoriers payeurs ou de leurs préposés	9,984,839 75	19,102,787 55
	——— des receveurs des contributions diverses	2,707,800 00	
	——— des receveurs des douanes en Algérie	"	
	Recouvrements faits pour le compte de leurs collègues	3,697,769 49	
	——— des receveurs des contributions indirectes de France	22,220 64	
	——— des receveurs des douanes en Algérie	2 00	
	——— des receveurs des douanes en France	12 00	
	Recettes en acquit de dépenses faites par des collègues	1,592,317 85	
	Versements des receveurs des postes en Algérie	547,171 95	
	——— de l'enregistrement en Algérie	472,653 87	
	——— des douanes en Algérie	78,000 00	
Total des recettes de l'année			55,692,816 94
Total général			59,887,590 99

DÉPENSE.

SERVICES SPÉCIAUX.

(Voir le développement, page 751.)

Produits locaux et provinciaux.	Dépenses de l'exercice 1866	1,015,407f 15c	5,411,883f 76c
	——— 1867	4,396,476 61	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Boissons et tabacs	Cautionnements des assujettis à la licence	233,994 00	16,968,615 58
		Valeurs des estampilles délivrées	1,163 50	
	Amendes et confiscations	pour contraventions aux droits du Trésor	4,157 18	
		——— en matière de taxes locales et municipales	"	
	Répartition des impôts arabes	au titre de l'exercice précédent	567,742 70	
		au titre de l'exercice courant	8,880,945 51	
	Répartition du produit brut des amendes frappées en territoire militaire		378,805 78	
	Payements sur fonds reçus de divers		6,901,806 91	
Fonds particuliers des comptables				98 61
Avances à recouvrer et à régulariser				1,431,513 86
Billets de comptables				118,460 82
Mouvements de fonds	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés		19,625,530 84	31,547,904 67
	Payements faits pour compte de leurs collègues		1,592,317 85	
	Dépense de fonds reçus pour le compte des receveurs des contributions diverses		3,697,769 49	
	Fonds de subvention envoyés aux receveurs des douanes en Algérie		76,500 00	
	——— aux receveurs des contributions diverses		2,707,800 00	
	——— aux receveurs des postes en Algérie		91,631 10	
	Payements faits pour le compte des receveurs des douanes en Algérie		9,471 51	
	——— en France		"	
	——— des contributions indirectes de France		660 15	
	Dépense de fonds reçus pour le compte des comptables pour les receveurs des douanes en Algérie		3,746,223 73	
Total des dépenses de l'année				55,478,477 30
Solde en caisse au 1er janvier 1868				4,409,113 69
Total général				59,887,590 99

Suite du **COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.**

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Postes pendant l'année 1867.

Solde en caisse au 1er janvier 1867					130,396f [illegible]

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 732.)

Exercice 1866	Produits des postes			"
Exercice 1867	Produits des postes	876,779f 07c		
	Retenues sur traitements pour le service des pensions civiles	"		876,779f 07c
	Produits divers	"		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers services publics. — Articles d'argent reçus de divers			4,298,465 81		
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Recouvrement d'articles d'argent indûment payés	69f 60c			
	Abonnement au Bulletin des lois et au Moniteur des communes	21 75	91 35		
	Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots	"			
	Échange de formules timbrées et de timbres mobiles	"			
Fonds particuliers des receveurs des postes			"		
Avances pour divers services.	Timbre des mandats d'articles d'argent	"		4,898,048 89	
	Frais de poursuites et d'instances	609 00	609 00		
	Remboursement du prix des places sur les paquebots	"			
Mouvements de fonds.	Fonds reçus du caissier payeur central du Trésor	"			
	——— des receveurs des contributions diverses	91,631 10			
	——— des trésoriers payeurs	499,005 41			
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	3,950 00	598,882 73		
	——— des receveurs des douanes	"			
	——— des receveurs des postes en Algérie	4,296 22			
Total des recettes de l'année				5,774,827 96	5,774,827 96
Total général					5,905,224 84

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des postes n'effectuent aucune dépense ni pour le service des budgets ni pour les services locaux et provinciaux.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers services publics. — Articles d'argent payés à divers			3,896,917f 68c
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Remboursement d'articles d'argent indûment payés	49f 60c	
	Abonnement au Bulletin des lois et au Moniteur des communes	"	49 60
	Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots	"	
	Échange de formules timbrées et de timbres mobiles (anciens timbres mobiles à 50 cent.)	"	
Fonds particuliers des receveurs des postes			"
Avances pour divers services.	Timbre des mandats d'articles d'argent	"	
	Frais de poursuites et d'instances	322 75	322 75
	Avances pour remboursement du prix des places sur les paquebots	"	
Objets de comptables			1,460 80
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	1,303,916 00	
	——— aux receveurs des contributions diverses	547,171 95	1,855,483 90
	Fonds envoyés à leurs collègues d'Algérie	4,296 22	
	Fonds envoyés à leurs collègues de France	99 73	
Total des dépenses de l'année			5,754,234 73
Solde en caisse au 1er janvier 1868			150,990 11
Total général			5,905,224 84

Suite du **COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.**

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers payeurs en Algérie pendant l'année 1867.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1867.	Numéraire	chez les trésoriers payeurs	800,077f 53c	16,418,787f 87c	37,573,625f 07c
		à la banque de l'Algérie	8,087,199 31		
		chez leurs préposés	7,531,511 03		
	Traites du caissier du Trésor et autres effets	chez les trésoriers payeurs	16,406,127 20	21,154,837 20	
		chez leurs préposés	4,748,710 00		

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 732 et 734.)

BUDGET ORDINAIRE.

Exercice 1866	Produits et revenus de l'Algérie. — Produit des taxes de la télégraphie privée	30,853f 39c	89,693 12	182,977 89
	Produits et revenus de l'Algérie. — Prélèvement sur les recettes du service provincial	12,533 61		
	Produits universitaires. (Enseignement supérieur)	"		
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	32,551 40		
	Produits divers	13,754 72		
	BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
	Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe		93,284 77	

1° BUDGET ORDINAIRE.

Exercice 1867	Produits et revenus de l'Algérie. — Produit des taxes de la télégraphie privée	409,135 00	5,770,364 90	5,852,474 74
	Produits et revenus de l'Algérie. — Prélèvement sur les recettes du service provincial	3,100 04		
	Produits et revenus de l'Algérie. — Produits de la taxe des brevets d'invention	2,840 00		
	Produits universitaires. (Enseignement supérieur)	1,735 00		
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	350,951 27		
	Produits divers	5,002,603 59		
	2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES. (Produits divers spéciaux.)			
	Remboursement de frais de surveillance des compagnies de chemins de fer	54,300 00	82,109 84	
	Subvention locale de l'Algérie pour les frais de l'exposition permanente de ses produits à Paris	27,000 00		
	Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	809 84		

BUDGET ORDINAIRE.

Exercice 1868. — Retenue de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée de terre	"

SERVICES SPÉCIAUX.

(Les trésoriers payeurs n'effectuent aucune recette pour les services locaux et provinciaux.)

Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor	127,700f 00c	157,700 00
Produit de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir	"	
Fonds de concours pour travaux publics	30,000 00	
A reporter		6,193,152 63 — 37,573,625f 07c

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir les développements, pages 729 à 735.)

1° BUDGET ORDINAIRE.

		EXERCICE 1866.	EXERCICE 1867.	EXERCICE 1868.	TOTAL.
Dette publique et dotations		401,879f 34c	1,067,961f 67c	"	1,469,841f 01c
Dépense d'État		"	"	"	"
Ministère de la justice et des cultes	Justice	43,955 70	797,056 35	"	841,012 05
	Cultes	321,504 39	541,581 20	"	863,085 59
Ministère de l'intérieur		"	"	"	"
Ministère des finances		4,673 06	451,525 84	"	456,198 90
Ministère de la guerre et gouvernt général de l'Algérie	Guerre	4,206,254 01	54,251,549 29	559,093f 79c	59,016,897 09
	Gouvt général de l'Algérie	2,147,178 26	11,338,083 23	"	13,485,261 49
Ministère de la marine et des colonies		47,950 11	557,540 85	"	605,490 96
Ministère de l'instruction publique		67,154 01	115,889 01	"	183,043 02
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		705 00	2,200 00	"	2,905 00
Ministère de la maison de l'Empereur et des beaux-arts		175 00	525 00	"	700 00
Régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		17,367 51	1,369,184 19	"	1,386,551 70
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		50,428 00	68,739 07	"	119,167 07
		7,309,224 39	70,561,835 70	559,093 79	78,430,153 88

2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Ministère de la guerre et gouvernt général de l'Algérie	Gouv' général de l'Algérie	22,974 57	74,123 01	"	97,097 58

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Ministère de la guerre et gouvernt général de l'Algérie	Guerre	145,334 37	857,590 71	"	1,002,925 08
	Gouvt général de l'Algérie	4,661,254 90	10,545,627 22	"	15,206,882 12
Ministère de la marine et des colonies		3,264 17	225,237 71	"	228,501 88
Ministère de l'instruction publique		206 00	"	"	206 00
		4,810,059 44	11,628,455 64	"	16,438,515 08
		12,142,258 40	82,264,414 35	559,093 79	94,965,766 54 — 94,965,766f 54c

SERVICES SPÉCIAUX.

(Voir le développement, pages 743 à 749.)

Services locaux et provinciaux	Dépenses de l'exercice 1866	3,020,696f 54c	11,527,637f 42c	11,666,850 93
	Dépenses de l'exercice 1867	8,506,940 88		
Remboursement de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor			139,200 00	
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie			13 51	
A reporter				106,632,617 47

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers payeurs pendant l'année 1867.*

RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

			Report.....	6,193,152f 63c	37,573,[illegible]
Traites et mandats..	Mandats des trésoriers sur leurs collègues	1,132,171f 64c	23,830,922f 60c		
	——— des trésoriers sur les préposés	7,302,628 25			
	——— des préposés sur les trésoriers	13,682,648 27			
	——— des trésoriers sur le caissier payeur central du Trésor	1,713,474 44			
Divers services publics.	Trésorier général des invalides de la marine S/C courant	63,544 58	11,863,423 24		
	Légion d'honneur S/C courant	865,099 03			
	Caisse des dépôts et consignations S/C courant	10,934,779 63			
Divers correspondants. — Remboursement de taxes de brevets d'invention			"		
Fonds particuliers des trésoriers payeurs			85 90		
Correspondants des trésoriers payeurs et autres comptables.	Placements des communes constituées en vertu de décrets	"	2,829,454 76	170,405,692 45	
	——— de l'établissement pénitentiaire de Lambessa	"			
	Chambres de commerce	31,178 07			
	Dépôts en numéraire de soumissionnaires de fournitures et travaux	2,172,106 28			
	Maison de l'Empereur S/C de payements divers	42,189 66			
	Divers L/C d'achats de rentes sur l'État	354,870 69			
	——— de ventes de rentes sur l'État	169,178 85			
	Retenues sur traitements à remettre à divers	1,240 44			
	——— à divers titres	170 00			
	——— sur gages et salaires des agents des tabacs, à verser à la caisse de la vieillesse	826 00			
	Société du Prince Impérial S/C de souscriptions	10 00			
	Dépenses pour le compte de la caisse des dépôts et consignations à régulariser	10 07			
	Hospice impérial des Quinze-Vingts	125 00			
	Divers fonctionnaires L/C d'abonnement au Moniteur	960 00			
	Divers L/C de placements en bons du Trésor	14,300 00			
	Caisse centrale S/C de bons du Trésor	14,300 00			
	Divers L/C de bons du Trésor à renouveler	"			
	——— à rembourser	2,090 00			
	——— de recettes à classer	2,879 35			
	——— de quittances de rentes à encaisser	3,197 75			
	Écoles du Gouvernement L/C de recettes à classer	7,773 65			
	Souscription en faveur des inondés	12,048 95			
	Prison départementale d'Oran	"			
Avances pour divers services.	Reste à recouvrer sur le produit de la soulte	36 00	738,108 41		
	Régularisation d'avances pour le C/ du gouvernement général	738,072 41			
Mouvements de fonds.	Fonds reçus du caissier payeur central du Trésor	84,882,842 21	131,143,697 54		
	——— des trésoriers payeurs généraux	3,743,831 64			
	——— des payeurs des armées	45 37			
	——— des trésoriers payeurs en Algérie	10,097,842 47			
	——— des colonies	1,489 99			
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	7,137,345 20			
	——— des douanes en Algérie	4,321,851 50			
	——— des contributions diverses	19,654,533 16			
	——— des receveurs des postes en Algérie	1,303,916 00			
Total des recettes de l'année				176,598,845 08	176,508,84[illegible]
Total général					214,172,470 15

DÉPENSE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

			Report.....	106,632,617f 47c	
[illegible] et mandats.	Mandats des trésoriers sur leurs collègues	1,368,617f 45c	22,648,389f 45c		
	——— des trésoriers sur les préposés	7,603,200 44			
	——— des préposés sur les trésoriers	13,670,684 53			
	Remboursement de mandats émis sur le caissier payeur central	5,887 03			
[illegible] services publics.	Trésorier général des invalides de la marine S/C courant	103,307 35	11,886,722 09		
	Caisse des dépôts et consignations S/C courant	10,930,180 87			
	Légion d'honneur S/C courant	853,233 87			
Divers [illegible]respondants.	Remboursement de taxes de brevets d'invention	"	"		
	Reste à recouvrer sur le produit de la soulte	"			
[illegible] particuliers des trésoriers payeurs			300 56		
[illegible]respondants des [illegible]riers payeurs et autres [illegible]ptables.	Placements des communes constituées en vertu de lois et décrets	24,000 00	2,850,332 81	67,908,126 30	
	Chambres de commerce	33,013 25			
	Administration du Beit-el-Mal	250 00			
	Dépôts en numéraire de soumissionnaires de fournitures et travaux	2,163,355 28			
	Maison de l'Empereur S/C de payements divers	42,189 66			
	Divers L/C d'achats de rentes sur l'État	350,753 44			
	——— L/C de ventes de rentes sur l'État	170,221 05			
	Retenues sur traitements à remettre à divers	1,427 36			
	——— à divers titres	170 00			
	——— sur gages et salaires des agents des tabacs, à verser à la caisse de la vieillesse	888 00			
	Société du Prince Impérial S/C de souscriptions	10 00			
	Dépenses pour le compte de la caisse des dépôts et consignations à régulariser	4,686 67			
	Hospice impérial des Quinze-Vingts	125 00			
	Divers L/C de quittances de rentes à encaisser	3,266 75			
	——— de bons du Trésor à rembourser	3,201 00			
	——— de placements en bons du Trésor	17,300 00			
	——— de recettes à classer	172 75			
	Caisse centrale S/C de bons du Trésor	14,300 00			
	Divers fonctionnaires L/C d'abonnement au Moniteur	1,180 00			
	Écoles du Gouvernement L/C de recettes à classer	7,773 65			
	Souscription en faveur des inondés	12,048 95			
Avances [illegible] divers services.	Remises de mandats d'articles d'argent restés sans emploi	"	5,124 00		
	Avances pour le compte du gouvernement général de l'Algérie	5,124 00			
[illegible]ouvements de fonds.	Fonds envoyés au caissier payeur central du Trésor	8,763,369 75	30,517,257 39		
	——— aux trésoriers payeurs généraux	1,209,999 21			
	——— aux payeurs des armées	410 72			
	——— aux trésoriers payeurs de l'Algérie	9,977,382 35			
	——— aux trésoriers payeurs des colonies	2,950 20			
	Versements aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	59,300 00			
	——— aux receveurs des douanes en Algérie	20,000 00			
	——— aux receveurs des contributions diverses en Algérie	9,984,839 75			
	——— aux receveurs des postes en Algérie	499,005 41			
Total des dépenses de l'année					174,540,743 77
[illegible]ble en caisse et [illegible] portefeuille au [illegible] janvier 1868.	Numéraire — chez les trésoriers payeurs	1,135,432f 91c	18,763,484f 98c		39,631,726 38
	Numéraire — à la banque de l'Algérie	10,714,358 22			
	Numéraire — chez les préposés	6,913,693 85			
	Valeurs en portefeuille — chez les trésoriers payeurs	16,979,741 40	20,868,241 40		
	Valeurs en portefeuille — chez les préposés	3,888,500 00			
Total général					214,172,470 15

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1867.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1866.	Exercice 1867.
1° BUDGET ORDINAIRE.				
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement, timbre et domaines.	Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	134f 20c	1,046,359 [illegible]
		Greffe	"	75,906 [illegible]
		Hypothèques	0 14	16,400 [illegible]
		Amendes	5,034 90	32,294 [illegible]
		Passe-ports	"	10,628 [illegible]
		Permis de chasse	"	42,550 [illegible]
		Recouvrements de frais de justice	17,041 92	68,600 [illegible]
		Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'Administration	334 95	3,047 [illegible]
		Livrets d'hôteliers et d'ouvriers	"	2 [illegible]
	Timbre	Débité	"	936,516 [illegible]
		Extraordinaire et visa	26 50	147,725 [illegible]
		Droit d'affichage	"	11 [illegible]
	Produits des domaines.	Revenus de domaines de l'État	115,404 81	467,000 [illegible]
		Produits de terrains des fortifications et bâtiments militaires	16,455 66	40,550 [illegible]
		Dommages-intérêts adjugés à l'État autres que ceux concernant les forêts	20 00	270 [illegible]
		Rentes foncières	48,103 31	211,500 [illegible]
		Redevances pour concessions de chutes d'eau	1,858 15	12,250 [illegible]
		Prix de vente des domaines de l'État	44,221 97	349,190 [illegible]
		Créances de l'État autres que rentes	28 13	310 [illegible]
		Prix de ventes de mobiliers	115 00	5,700 [illegible]
		Épaves, déshérences et biens vacants	221 50	21,775 [illegible]
	Recettes accidentelles.	Remplacement de dépenses rejetées ou d'erreurs relevées par la Cour des comptes	"	[illegible]
		Résultats de vérification de régies	209 88	160 [illegible]
		Sommes mises pour cause de responsabilité à la charge des receveurs	"	13 [illegible]
		Frais d'administration et de perception	"	9,218 [illegible]
		Recettes imprévues	2,083 34	7,250 [illegible]
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères.	Ministère des finances	"	370 [illegible]
		——— de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Guerre	3,201 54	366,301 [illegible]
		——— de la guerre et gouvernement général de l'Algérie. — Gouvernement général de l'Algérie	"	8,065 [illegible]
		Ministère de la marine et des colonies	"	[illegible]
	Produits d'établissements spéciaux.	Produits des pépinières et plantations faites par le Gouvernement	3 00	44,704 [illegible]
		Dépôts d'étalons	"	[illegible]
	Produits des forêts et de la pêche.	Prix des bois vendus	15,741 57	86,300 [illegible]
		Menus produits forestiers. — Chablis, plans, surmesures	20 00	5,290 [illegible]
		Fruits, semences et herbes	110 00	1,170 [illegible]
		Minerai, terre, pierre et sable	65 00	413 [illegible]
		Redevances et indemnités	230 00	1,558 [illegible]
		Recettes diverses et imprévues	5,862 50	1,505 [illegible]
		Fermage du droit de chasse dans les forêts de l'État	30 00	90 [illegible]
		Fermage du droit de pêche	"	460 [illegible]
		A reporter	276,557 97	4,023,484 [illegible]

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1866.	1867.	1868.
1° BUDGET ORDINAIRE.			
DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.			
Rentes 4 1/2 p. 0/0	859f 00c	24,423f 50c	"
— 3 p. 0/0	12,013 00	113,818 25	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	59,732 46	1,832 87	"
Pensions viagères pour la vieillesse	1,254 00	3,290 25	"
Pensions civiles. (Loi du 22 août 1790.)	2,303 19	1,839 58	"
— à titre de récompense nationale	625 00	1,875 00	"
— de militaires et de veuves de militaires	271,617 11	796,390 79	"
— de donataires dépossédés	1,557 25	3,911 00	"
— civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	50,714 58	117,329 18	"
Pensions aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	400 00	"
— viagers aux anciens militaires de la République et de l'Empire	791 25	2,063 75	"
Pensions et indemnités viagères de retraite aux employés des anciennes listes civiles et du domaine privé du dernier règne	50 00	100 00	"
Pensions dotataires du Mont-de-Milan	362 50	687 50	"
TOTAL	401,879 34	1,067,961 67	"
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.			
Service de la justice.			
Service de la justice française en Algérie	43,955 70	796,606 35	"
Frais de la justice criminelle en France et en Algérie et frais de statistiques	"	265,014 62	"
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats, etc	"	450 00	"
	43,955 70	1,062,070 97	"
Service des cultes.			
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	7,833 33	33,541 66	"
Vicaires généraux, chapitres et clergé paroissial	81,026 66	374,284 99	"
Bourses des séminaires catholiques	15,300 00	45,900 00	"
Pensions ecclésiastiques et secours personnels	"	750 00	"
Service intérieur des édifices diocésains	1,733 90	7,860 00	"
Entretien des édifices diocésains et travaux aux édifices d'Alger	209,135 52	2,850 00	"
Dépenses accidentelles et frais de passage	"	142 00	"
Dépenses du personnel des cultes protestants	3,674 99	59,302 63	"
Personnel du culte israélite	2,799 99	16,799 92	"
Dépenses des exercices clos	"	150 00	"
	321,504 39	541,581 20	"
TOTAL	365,460 09	1,603,652 17	"
MINISTÈRE DES FINANCES.			
Service général.			
Administration centrale. (Dépenses diverses.)	"	238 41	"
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	64 84	285 12	"
——— clos	"	7,596 41	"
Frais de trésorerie	4,608 22	443,405 90	"
Traitements et frais de service des payeurs dans les départements	"	"	"
TOTAL	4,673 08	451,525 84	"

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1867.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1866.	Exercice 1867.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.				
Suite des PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
		Report	276,557f 97c	4,023,484f [illegible]
Enregistrement, domaines et timbre. (Suite.)	Produits des forêts et de la pêche. (Suite.)	Amendes de condamnations pour délits forestiers et de la pêche	29 00	10,307 [illegible]
		Dommages-intérêts et restitutions pour délits dans les bois de l'État	25 00	4,371 [illegible]
		Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	9 80	2,391 [illegible]
		Recouvrements des frais d'adjudications et de ventes de gré à gré	3 00	398 [illegible]
		——— d'administration des bois des communes et établissements publics	"	31 [illegible]
	Produits divers	Frais d'adjudications pour ventes et locations d'immeubles	186 45	2,862 [illegible]
		Recouvrement des plans délivrés	"	1,968 [illegible]
		Prix de vente d'objets achetés aux colons	"	"
		Abonnement au Bulletin officiel	"	70 [illegible]
		Autres recettes	9 08	91 [illegible]
			276,820 30	4,045,975 [illegible]
Douanes	Droits de douanes	à l'importation	"	2,079,785 [illegible]
		à l'exportation	"	"
	Droits de navigation.	Entrée des navires. — Droit de tonnage	"	4,947 [illegible]
		Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	"	957 [illegible]
		Droit de permis relatifs aux cargaisons des navires	"	3,104 [illegible]
		——— de congé des bateaux français	"	596 [illegible]
		——— de passe-ports des bateaux étrangers	"	3,383 [illegible]
		——— de patente des bateaux corailleurs étrangers	10,800 00	27,600 [illegible]
	Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	"	15,464 [illegible]
		Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	"	6 [illegible]
		Droit de magasinage et de dépôt	"	836 [illegible]
		——— des marchandises en entrepôt réel	"	"
		8 p. o/o du produit net de l'octroi de mer	"	322,994 [illegible]
		Recettes accidentelles	"	153 [illegible]
	Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transport saisis	"	6,556 [illegible]
		Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	"	9,019 [illegible]
	Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	"	834 [illegible]
		Produit de la vente des vieux plombs	"	123 [illegible]
	Droits sanitaires		"	23,759 [illegible]
			10,800 00	2,500,050 [illegible]

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1866.	1867.	1868.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.			
MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.			
Service du Ministère de la guerre.			
Administration centrale. (Personnel.)	1,255f 00c	7,200f 00c	"
État général de la guerre	1,500 00	11,400 00	"
États-majors	223,011 87	2,656,351 66	"
Gendarmerie impériale	78,842 64	818,472 54	"
Solde et entretien des troupes. — Ire partie. Solde et abonnements payables comme la solde	1,008,848 89	28,551,228 31	"
Solde et entretien des troupes. — IIe ——— Vivres, chauffage et fourrages	1,162,643 63	12,533,618 14	559,093f 79c
Solde et entretien des troupes. — IIIe ——— Hôpitaux	336,297 66	3,583,632 67	"
Solde et entretien des troupes. — IVe ——— Service de marche	36,004 63	771,717 02	"
Établissement et campement	209,330 16	628,226 49	"
Prêts militaires	55,268 42	201,027 99	"
Transports généraux	108,749 75	246,248 54	"
Recrutement et réserve	473 00	"	"
Justice militaire	53,496 19	422,058 12	"
Remonte générale	18,806 64	1,864,602 13	"
Remanchement	8,398 08	94,945 95	"
Établissements et matériel d'artillerie	87,328 08	256,852 36	"
——— du génie	803,759 00	1,299,138 70	"
Pensions impériales militaires	7,320 19	4,120 00	"
Solde de non-activité et solde de réforme	2,027 68	14,334 52	"
Secours	2,805 00	28,550 00	"
Dépenses temporaires	87 50	"	"
——— secrètes	"	30,000 00	"
——— des exercices clos	"	227,824 15	"
——— des exercices périmés non frappées de déchéance	"	"	"
	4,206,254 01	54,251,549 29	559,093 79
Service du Gouvernement général de l'Algérie.			
Administration centrale. (Personnel.)	31,093 32	396,772 86	"
——— (Matériel.)	21,382 53	68,069 10	"
Publications, expositions, missions, etc.	4,140 75	27,550 32	"
Dépenses secrètes	10,000 00	80,000 00	"
Administration générale	294,794 48	2,695,645 67	"
Commandement et administration des populations arabes	143,957 10	760,153 56	"
Service de la justice musulmane	6,547 47	37,274 98	"
——— de l'instruction publique musulmane	23,907 95	149,583 47	"
——— du culte musulman	5,656 57	56,735 42	"
——— financier	447,068 43	2,407,138 21	"
——— maritime et surveillance de la pêche	36,604 77	237,002 05	"
Colonisation et topographie	677,282 34	1,499,234 21	"
Travaux publics en Algérie	444,742 55	2,886,059 12	"
Dépenses des exercices clos	"	26,293 46	"
——— périmés	"	10,570 80	"
	2,147,178 26	11,338,083 23	"
TOTAL	6,353,432 27	65,589,632 52	"

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1867.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1866.	Exercice 1867.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.				
Suite des PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Contributions diverses.	Contributions directes.	Produits des mines	1,498f 37c	1,589 [illegible]
		Contribution des patentes	85,377 00	613,921 [illegible]
	Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	30,381 00	759,446 [illegible]
		——— sur la fabrication et la vente des tabacs	2,200 00	48,889 [illegible]
		Produit de la vente des poudres à feu	"	818,050 [illegible]
		——— des tabacs des manufactures de France et manquants	"	245,761 [illegible]
		Recettes accessoires au produit des tabacs	"	1,898 [illegible]
		——— des poudres	"	4,012 [illegible]
		Droit de garantie des matières d'or et d'argent	"	28,627 [illegible]
		Prix des estampilles délivrées aux entrepreneurs des voitures publiques	"	29 [illegible]
	Contributions arabes.	Hockor : loyer des terres	18,116 87	306,338 [illegible]
		Zekkat : impôt sur les bestiaux	66,084 16	2,252,391 [illegible]
		Achour : impôt sur les grains	90,107 14	935,385 [illegible]
		Eussa : impôt payé par les tribus du désert	"	"
		Lezma : autre impôt payé par les tribus du désert	84,289 97	494,328 [illegible]
	Produits divers.	Droit de vérification des poids et mesures	455 98	48,401 [illegible]
		Timbre des expéditions et quittances	"	8,734 [illegible]
		Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	930 45	4,469 [illegible]
		Prix des estampilles perdues	"	88 [illegible]
		Confiscations opérées au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	"	"
		Produit des prises sur l'ennemi	"	"
		Produit des matières manquant chez le comptable principal	"	"
		Prix d'impressions fournies à d'autres services	"	"
		Contributions extraordinaires de guerre	188,470 06	102,029 [illegible]
		Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	855 30	60 [illegible]
		Recettes accidentelles	20 20	4,42 [illegible]
	Amendes et confiscations. — Produits à répartir		594 40	1,259 [illegible]
			569,380 90	6,676,653 [illegible]
Postes et paquebots à vapeur.		Produit de la taxe des lettres, journaux et imprimés	"	816,540 [illegible]
		Droit de 1 p. o/o sur les articles d'argent. — Mandats français	"	40,343 [illegible]
		Droit perçu sur les envois d'argent. — Mandats internationaux	"	5,362 [illegible]
		Droit de 10 centimes p. o/o sur les valeurs déclarées et de 1 p. o/o sur les valeurs cotées	"	13,865 [illegible]
		Produit des places dans les paquebots	"	"
		Recettes diverses et accidentelles	"	637 [illegible]
			"	876,770 [illegible]
Divers produits.		Produit des taxes de la télégraphie privée	30,853 39	409,135 [illegible]
		Prélèvement de 3 p. o/o sur les recettes des services locaux et provinciaux	12,533 61	3,100 [illegible]
		Produit de la taxe des brevets d'invention	"	2,840 [illegible]
			43,387 00	415,075 [illegible]
TOTAL des produits et revenus de l'Algérie			900,388 20	14,514,535 [illegible]

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1866.	1867.	1868.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.			
MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.			
Service marine.			
[illegible]-majors et équipages	13,431f 18c	269,517f 97c	"
[illegible]	"	548 71	"
[illegible] entretenus et agents divers	2,323 89	66,055 51	"
[illegible]rance, gardiennage et surveillance	516 66	9,588 00	"
[illegible]aux	91 90	28 15	"
[illegible]	24,082 35	113,619 79	"
[illegible]res d'ouvriers	3,283 25	36,176 01	"
[illegible]missionnements généraux de la flotte	316 06	50,259 88	"
[illegible]aux hydrauliques et bâtiments civils	176 94	1,208 00	"
[illegible]e maritime	"	25 00	"
[illegible]e hydrographique et scientifique	"	345 37	"
[illegible] généraux d'impressions et achats de livres	214 35	"	"
[illegible] de voyages et dépenses diverses	824 11	3,438 29	"
[illegible]ements temporaires	60 00	2,143 33	"
Service colonial.			
[illegible]nnel civil et militaire	2,599 42	4,471 38	"
[illegible]ces clos	"	115 46	"
TOTAL	47,950 11	557,540 85	"
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
[illegible]ces généraux	230 60	1,035 83	"
[illegible]nistration académique	2,558 00	31,033 68	"
[illegible]ches	101 75	"	"
[illegible]gnement des langues orientales vivantes. — Bibliothèque et musée d'Alger	833 00	24,039 96	"
[illegible]les savantes	650 00	"	"
[illegible]nd et publication des documents inédits sur l'histoire de France	500 00	"	"
[illegible]ction secondaire. (Lycées impériaux et colléges communaux.)	"	"	"
——— (Bourses impériales et dégrèvements.)	4,700 00	30,900 00	"
[illegible]ction primaire. (Inspection des écoles primaires.)	1,496 66	12,114 54	"
——— (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	56,084 00	16,465 00	"
[illegible]ses des exercices clos	"	300 00	"
TOTAL	67,154 01	115,889 01	"
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
[illegible]ssignements à l'agriculture et enseignement professionnel	150 00	"	"
[illegible]urs aux colons de Saint-Domingue, etc	555 00	2,200 00	"
[illegible]ses des exercices clos	"	"	"
TOTAL	705 00	2,200 00	"
MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.			
[illegible]rages d'art et décoration d'édifices publics	"	"	"
[illegible]couragements et secours à des artistes, auteurs dramatiques, etc	175 00	525 00	"
TOTAL	175 00	525 00	"
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.			
[illegible] de mutations cadastrales	"	"	"
[illegible]penses du service des douanes en Algérie	174,633 02	971,817 08	"
[illegible]bacs. — Personnel	4,656 92	49,424 80	"
——— Dépenses diverses	625 00	1,425 00	"
[illegible]ats et transports de tabacs	1,433 12	1,208,456 72	"
[illegible]penses du service des tabacs en Algérie	10,552 47	109,377 67	"
[illegible]bacs. — Dépenses diverses	100 00	500 00	"
	192,000 53	2,341,001 27	"

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1867.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1866.	Exercice 1867.	Exercice 1868.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.			
PRODUITS UNIVERSITAIRES.			
Enseignement supérieur	"	1,735f 00c	"
RETENUES ET AUTRES PRODUITS AFFECTÉS AU SERVICE DES PENSIONS CIVILES.			
Receveurs de l'enregistrement	"	3,091 63	"
——— des douanes	"	41,754 39	"
Trésoriers payeurs	32,551f 40c	350,951 27	"
	32,551 40	396,397 29	"
PRODUITS DIVERS DU BUDGET.			
Recettes de différentes natures	"	4,688,156 13	"
Retenues de 2 p. o/o sur la solde des officiers de l'armée de terre	13,682 09	161,865 23	"
Produit de la vente des cartes et plans de la guerre et de la marine	72 63	50 40	"
——— du travail dans les pénitenciers militaires	"	152,531 83	"
	13,754 72	5,002,603 59	"
RÉCAPITULATION.			
Produits et revenus de l'Algérie	900,388 20	14,514,535 59	"
——— universitaires	"	1,735 00	"
Retenues et autres produits affectés au service de pensions civiles	32,551 40	396,397 29	"
Produits divers du budget	13,754 72	5,002,603 59	"
TOTAL des recettes du budget ordinaire	946,694 32	19,915,271 47	"
2e BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
PRODUITS DIVERS SPÉCIAUX.			
Remboursement des frais de surveillance des compagnies de chemins de fer	"	54,300 00	"
Subvention locale de l'Algérie pour les frais de l'exposition permanente de ses produits à Paris	93,284 77	27,000 00	"
Part contributive des tribus pour la délimitation de la propriété arabe	"	809 84	"
TOTAL des recettes du budget sur ressources spéciales	93,284 77	82,109 84	"
TOTAL GÉNÉRAL des budgets	1,039,979 09	19,997,381 31	"

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1866.	1867.	1868.
Suite du BUDGET ORDINAIRE.			
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.			
Remboursements sur produits indirects et divers. — Produits divers	50,428f 00c	68,739f 07c	"
TOTAL du budget ordinaire	7,483,857 41	71,798,667 40	559,093f 79c
2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.			
SERVICE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.			
Exposition permanente des produits de l'Algérie à Paris	"	"	"
Part de délimitation de la propriété arabe à la charge des tribus	17,855 57	66,185 02	"
Police et surveillance des chemins de fer de l'Algérie	5,119 00	7,937 09	"
TOTAL du budget sur ressources spéciales	22,974 57	74,123 01	"
3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.			
MINISTÈRE DE LA GUERRE ET GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.			
SERVICE DE LA GUERRE.			
Armement et matériel de l'artillerie	11,999 00	37,001 00	"
——— du génie	133,218 97	799,862 71	"
Vivres et entretien des troupes. IIe partie. — Vivres, chauffage et fourrages	116 40	20,040 50	"
Vivres et entretien des troupes. IVe partie. — Service de marche	"	399 00	"
Campement et campement	"	287 50	"
Couchement	"	"	"
TOTAL	145,334 37	857,590 71	"
SERVICE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.			
Desséchements, irrigations et forages	530,983 29	368,921 13	"
Routes et ponts, aqueducs, canaux, fontaines et grande voirie	1,140,510 93	5,656,821 28	"
Ports, phares et fanaux	"	3,457,975 29	"
Reboisement et travaux forestiers	1,905,160 56	245,953 69	"
Bâtiments civils	280,081 95	349,009 29	"
Peuplement des montagnes	67,789 76	"	"
Indemnités aux victimes de l'insurrection	736,728 41	"	"
Réparation de dommages causés par les tremblements de terre en 1867	"	466,946 54	"
TOTAL	4,661,254 90	10,545,627 22	"
MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.			
Salaires d'ouvriers	"	1,371 70	"
Approvisionnement généraux de la flotte	"	2,357 29	"
Voyages à terre et à la mer	"	137,936 53	"
Ressources spéciaux de Cochinchine	"	2,607 22	"
Spéciaux	"	795 37	"
Divers	3,033 24	78,024 03	"
Frais de passage, de rapatriement, de pilotage, etc	230 93	2,145 57	"
TOTAL	3,264 17	225,237 71	"
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
Cours d'adultes	200 00	"	"
TOTAL du budget extraordinaire	4,810,059 44	11,628,455 64	"
TOTAL GÉNÉRAL des budgets	12,316,891 42	83,501,246 05	559,093 79

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Récapitulation, par classe de Comptables des opérations de l'année 1867.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1866.	RECETTES FAITES pendant l'année 1867.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1867.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1867.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	320f 69c	2,141,552f 94c	2,141,873f 63c	2,140,831f 42c	1,042f 21c
Aumale	17 40	69,356 27	69,373 67	69,329 84	43 83
Blidah	63 94	231,554 26	231,618 20	231,461 93	156 27
Cherchell	5 72	31,886 42	31,892 14	31,878 07	14 07
Coléah	10 13	33,806 20	33,816 33	33,794 47	21 86
Dellys	15 91	35,041 46	35,057 37	35,047 64	9 73
Douéra	28 31	10,749 19	10,777 50	10,774 59	2 91
Laghouat	145 91	32,611 16	32,757 07	32,699 17	57 90
Médéah	0 19	77,962 79	77,962 98	77,962 50	0 48
Milianah	3 70	84,408 75	84,412 45	84,407 69	4 76
Orléansville	33 50	49,100 59	49,134 09	49,129 67	4 42
Tenez	10 48	16,250 53	16,261 01	16,250 20	10 81
Tizi-Ouzou	"	14,260 90	14,260 90	14,260 90	"
	655 88	2,828,541 46	2,829,197 34	2,827,828 09	1,369 25
PROVINCE D'ORAN.					
Aïn-Temouchen	13 29	33,875 59	33,888 88	33,862 80	26 08
Mascara	0 93	80,240 41	80,241 34	80,178 63	62 71
Mers-el-Kébir	"	78 95	78 95	78 95	"
Mostaganem	1,322 98	186,432 31	187,755 29	187,686 98	68 31
Nemours	13 25	16,924 89	16,938 14	16,937 93	0 21
Oran	100 99	1,575,915 31	1,576,016 30	1,575,995 45	20 85
Relisane	107 98	33,822 83	33,930 81	33,907 70	23 11
Saida	6 68	11,227 36	11,234 04	11,232 80	1 24
Saint-Cloud	15 71	25,230 62	25,246 33	23,663 85	4,582 48
Saint-Denis-du-Sig	85 35	46,190 73	46,276 08	46,258 99	17 09
Sidi-bel-Abbès	7 81	83,835 47	83,843 28	83,806 66	36 62
Tiaret	42 77	16,993 35	17,036 12	17,035 44	0 68
Tlemcen	75 86	149,454 45	149,530 31	149,483 79	46 52
	1,793 60	2,260,222 27	2,262,015 87	2,260,129 97	1,885 90
A reporter	2,449 48	5,088,763 73	5,091,213 21	5,087,958 06	3,255 15

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1866.	RECETTES FAITES pendant l'année 1867.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1867.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1867.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. (Suite).					
Report	2,449f 48c	5,088,763f 73c	5,091,213f 21c	5,087,958f 06c	3,255f 15c
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Aïn-Beïda	42 52	52,672 10	52,714 62	52,712 16	2 46
Batna	0 86	119,692 54	119,693 40	119,680 52	12 88
Biscara	7 88	63,010 19	63,018 07	62,995 98	22 09
Bône	811 42	302,008 70	302,820 12	302,751 43	68 69
Bordj-bou-Aréridj	0 10	20,258 13	20,258 23	20,235 35	22 88
Bougie	137 81	39,147 33	39,285 14	39,276 89	8 25
Collo	55 25	4,714 56	4,769 81	4,717 93	51 88
Constantine	907 20	2,115,654 64	2,116,561 84	2,115,157 36	1,404 48
Djidjelly	2 84	21,972 51	21,975 35	21,958 30	17 05
El-Arrouch	22 25	26,955 45	26,977 70	26,893 10	84 60
Guelma	35 53	137,500 63	137,536 16	137,532 30	3 86
Jemmapes	"	26,609 10	26,609 10	26,604 31	4 79
La Calle	28 50	18,551 68	18,580 18	18,573 85	6 33
Philippeville	82 75	194,005 28	194,088 03	194,047 04	40 99
Sétif	20 68	324,557 52	324,578 20	324,571 43	6 77
Souq-Ahras	5 95	23,300 82	23,306 77	23,280 28	26 49
Tébessa	5 17	8,183 56	8,188 73	8,186 65	2 08
	2,166 71	3,498,794 74	3,500,961 45	3,499,174 88	1,786 57
TOTAL	4,616 19	8,587,558 47	8,592,174 66	8,587,132 94	5,041 72
RECEVEURS PRINCIPAUX DES DOUANES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	56,562 23	5,465,450 54	5,522,012 77	5,477,714 53	44,298 24
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	31,981 30	3,318,500 11	3,350,481 41	3,344,031 91	6,449 50
Tlemcen	3,230 70	172,359 03	175,589 73	172,664 55	2,925 18
	35,212 00	3,490,859 14	3,526,071 14	3,516,696 46	9,374 68
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bône	6,520 49	1,147,767 89	1,154,288 38	1,150,866 76	3,421 62
Philippeville	12,609 35	2,656,038 86	2,668,648 21	2,659,639 32	9,008 89
	19,129 84	3,803,806 75	3,822,936 59	3,810,506 08	12,430 51
TOTAL	110,904 07	12,760,116 43	12,871,020 50	12,804,917 07	66,103 43

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Récapitulation, par classe de Comptables, des opérations de l'année 1867.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1866.	RECETTES FAITES pendant l'année 1867.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1867.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1867.
RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger. { ville	12,288f 49c	6,407,514f 06c	6,419,802f 55c	6,409,819f 08c	9,983f 47c
Alger. { banlieue	11,383 28	229,943 21	241,326 49	230,279 71	11,046 78
L'Arba	9,993 05	217,040 24	227,033 29	215,185 92	11,847 37
Bouffarick	6,534 87	204,671 88	211,206 75	198,569 53	12,637 22
Blidah	14,365 83	267,223 76	281,589 59	260,978 54	20,611 05
Médéah	5,701 98	1,255,116 38	1,260,818 36	1,249,966 37	10,851 99
Milianah	9,493 64	1,146,894 34	1,156,387 98	1,145,777 76	10,610 22
Cherchell	108,215 17	752,068 08	860,283 25	716,855 50	143,427 75
Tenez	96,250 26	1,076,451 36	1,172,701 62	855,600 62	317,101 00
Orléansville	14,291 37	1,427,289 74	1,441,581 11	1,439,034 42	2,546 69
Dellys	12,963 31	851,660 50	864,623 81	853,422 31	11,201 50
Aumale	7,902 31	1,464,342 89	1,472,245 20	1,465,919 64	6,325 56
Laghouat	163,688 28	1,923,183 33	2,086,871 61	1,632,586 71	454,284 90
Boghar	84,868 28	757,874 48	842,742 76	755,434 43	87,308 33
Tizi-Ouzou	110,918 44	1,357,046 63	1,467,965 07	1,322,287 40	145,677 67
Teniet-el-Haad	208,585 71	623,705 00	832,290 71	638,135 24	194,155 47
Rouïba	8,739 04	183,686 01	192,425 05	178,866 44	13,558 61
Alger. — Entrepôt	575 78	344,424 57	345,000 35	344,892 57	107 78
	886,759 09	20,490,136 46	21,376,895 55	19,913,612 19	1,463,283 36
PROVINCE D'ORAN.					
Oran. { ville	383 22	2,726,793 43	2,727,176 65	2,724,407 72	2,768 93
Oran. { banlieue	367 31	334,312 79	334,680 10	333,584 83	1,095 27
Arzeu	8,093 75	240,323 79	248,417 54	241,724 38	6,693 16
Aïn-Temouchen	39,256 05	261,349 71	300,605 76	244,062 10	56,543 66
Sidi-bel-Abbès	111 34	485,202 59	485,313 93	485,309 09	4 84
Saint-Denis-du-Sig	37,178 97	575,304 59	612,483 56	556,290 34	56,193 22
Mostaganem. { ville	13 00	907,528 35	907,541 35	905,997 23	1,544 12
Mostaganem. { banlieue	193 16	222,842 26	223,035 42	223,004 92	30 50
Rélizane	40,601 03	899,986 17	940,587 20	855,811 76	84,775 44
Ammi-Moussa	37,052 65	428,886 30	465,938 95	427,551 78	38,387 17
Tlemcen	644 28	1,097,853 04	1,098,497 32	1,097,552 88	944 44
Nemours	579 61	84,829 06	85,408 67	84,447 87	960 80
Mascara	"	1,364,490 78	1,364,490 78	1,364,490 58	0 20
Tiaret	306,688 28	1,523,464 31	1,830,152 59	1,576,512 72	253,639 87
Saïda	95,406 64	836,613 55	932,020 19	782,788 01	149,232 18
Oran. — Entrepôt	"	289,400 66	289,400 66	289,400 66	"
	566,569 29	12,279,181 38	12,845,750 67	12,192,936 87	652,813 80
A reporter	1,453,328 38	32,769,317 84	34,222,646 22	32,106,549 06	2,116,097 16

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1866.	RECETTES FAITES pendant l'année 1867.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1867.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1867.
RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES. (Suite.)					
Report	1,453,328f 38c	32,769,317f 84c	34,222,646f 22c	32,106 549f 06c	2,116,097f 16c
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine. { ville	31,400f 05c	5,395,062f 30c	5,426,462f 44c	5,397,673f 37c	28,789f 07c
Constantine. { banlieue	9,356 11	239,458 34	248,814 45	215,699 13	33,115 32
Bathna	7,385 79	1,279,464 65	1,286,850 44	1,284,476 20	2,374 24
Biscara	724,485 30	1,833,612 05	2,558,097 44	2,255,144 99	302,952 45
Sétif	12,366 72	2,490,671 88	2,503,038 60	2,496,203 53	6,835 07
Bône	3,881 87	1,131,165 48	1,135,047 35	1,130,259 34	4,788 01
Guelma	384,308 08	1,564,142 18	1,948,450 26	1,469,283 02	479,167 24
La Calle	196,057 21	696,886 12	802,943 33	740,968 48	151,974 85
Philippeville	446 95	342,923 66	343,370 61	342,828 45	542 16
Djidjelly	224,938 20	1,230,268 36	1,455,206 56	1,117,648 39	337,558 17
Bougie	3,293 87	372,089 01	375,382 88	372,416 43	2,966 45
El-Arrouch	6,328 25	132,976 14	139,304 39	137,759 42	1,544 97
Aïn-Beïda	234,221 40	931,262 03	1,165,483 43	1,054,967 59	110,515 84
Souq-Ahras	165,894 00	1,371,208 78	1,537,102 78	1,398,707 93	138,394 85
Tébessa	310,399 88	639,314 56	949,714 44	859,141 94	90,572 50
Bordj-bou-Aréridj	84,375 48	1,079,495 81	1,163,871 29	1,087,231 11	76,640 18
Bou Saada	210,811 42	666,438 94	877,250 36	571,039 71	306,210 65
Collo	88,669 73	529,285 40	617,955 13	444,799 41	173,155 72
Jemmapes	9,268 20	797,974 76	807,242 96	791,230 82	16,012 14
Le Kroub	28,202 29	94,950 76	123,153 05	98,271 64	24,881 41
Duzerville	5,354 78	104,847 80	110,202 58	106,177 34	4,025 24
	2,741,445 67	22,923,499 10	25,664,944 77	23,371,928 24	2,293,016 53
TOTAL	4,194,774 05	55,692,816 94	59,887,590 99	55,478,477 30	4,409,113 69
RECEVEURS DES POSTES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	56,577f 58c	2,276,228f 47c	2,332,806f 05c	2,270,856f 31c	61,949f 74c
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	28,900 92	2,084,474 76	2,113,375 68	2,071,684 13	41,691 55
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine	44,918 38	1,414,124 73	1,459,043 11	1,411,694 29	47,348 82
TOTAL	130,396 88	5,774,827 96	5,905,224 84	5,754,234 73	150,990 11

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite de la *Récapitulation, par classe de Comptables, des Opérations de l'année 1867.*

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1866.	RECETTES FAITES pendant l'année 1867.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1867.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1867.
TRÉSORIERS PAYEURS ET LEURS PRÉPOSÉS.					
PROVINCE D'ALGER.					
Trésorier payeur à Alger	15,828,453f 58c	41,247,154f 04c	57,075,607f 62c	44,338,028f 16c	12,737,479f 46c
Préposés payeurs — à Aumale	347,609 82	2,040,043 17	2,387,652 99	2,051,374 41	336,278 58
à Blidah	351,462 89	8,861,142 20	9,212,605 09	8,677,053 73	535,551 36
à Dellys	273,138 97	1,961,151 07	2,234,290 04	2,019,608 86	214,681 18
à Médéah	481,976 46	5,927,321 16	6,409,297 62	6,181,150 97	228,146 65
à Milianah	491,709 23	3,376,795 02	3,868,504 25	3,603,778 70	264,725 55
à Orléansville	339,261 16	2,369,199 04	2,708,460 20	2,585,194 83	123,265 37
à Laghouat	116,942 57	425,931 94	542,874 51	542,974 51	"
	18,230,554 68	66,208,737 64	84,439,292 32	69,999,164 17	14,440,128 15
PROVINCE D'ORAN.					
Trésorier payeur à Oran	4,266,384 96	28,366,762 32	32,633,147 28	22,283,795 73	10,349,351 55
Préposés payeurs — à Nemours	274,064 29	941,089 78	1,215,154 07	943,079 67	272,074 40
à Mascara	797,989 92	8,394,734 74	9,192,724 66	8,127,630 14	1,065,094 52
à Mostaganem	979,933 51	8,545,780 21	9,525,713 72	8,524,056 83	1,001,656 89
à Tlemcen	702,734 69	4,155,060 37	4,857,795 06	3,939,819 18	917,975 85
à Sidi-bel-Abbès	499,136 05	2,204,700 16	2,703,836 21	2,253,407 93	450,428 28
	7,520,243 42	52,608,127 58	60,128,371 00	46,071,189 48	14,057,181 52
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Trésorier payeur à Constantine	5,198,565 50	26,076,164 27	31,274,729 77	25,523,028 28	5,742,701 49
Préposés payeurs — à Bathna	1,059,379 13	5,013,010 02	6,072,389 15	5,151,003 13	921,360 69
à Bône	1,565,172 96	10,279,412 94	11,844,585 90	10,272,541 80	1,586,576 81
à Bougie	435,393 34	1,731,908 65	2,167,301 99	1,468,907 25	697,259 74
à Philippeville	1,546,281 22	8,822,579 91	10,368,861 13	9,022,358 74	1,342,130 01
à Sétif	2,018,034 82	5,858,904 07	7,876,938 89	7,032,550 02	844,387 07
	11,822,826 97	57,781,979 86	69,604,806 83	58,470,390 12	11,134,416 71
TOTAL	37,573,625 07	176,598,845 08	214,172,470 15	174,540,743 77	39,631 726 38
RÉCAPITULATION.					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	4,616 19	8,587,558 47	8,592,174 66	8,587,132 94	5,041 72
Receveurs des douanes	110,904 07	12,760,116 43	12,871,020 50	12,804,917 07	66,103 43
Receveurs des contributions diverses	4,194,774 05	55,692,816 94	59,887,590 99	55,478,477 30	4,409,113 69
Receveurs des postes	130,396 88	5,774,827 96	5,905,224 84	5,754,234 73	150,990 11
Trésoriers payeurs et leurs préposés	37,573,625 07	176,598,845 08	214,172,470 15	174,540,743 77	39,631,726 38
TOTAUX GÉNÉRAUX	42,014,316 26	259,414,164 88	301,428,481 14	257,165,505 81	44,262,975 33

Tableau comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1867 et 1866 pour le service des Budgets.

		OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1867.	OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1866.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1867, en plus.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1867, en moins.
	1° BUDGET ORDINAIRE.				
Recettes	Enregistrement et domaines	4,322,796f 27c	5,254,954f 28c	"	932,158f 01c
	Douanes	2,510,850 13	2,803,338 55	"	292,488 42
	Contributions diverses	7,246,036 28	9,424,176 52	"	2,178,140 24
	Produits des postes et des paquebots à vapeur	876,779 07	907,849 85	"	31,070 78
	Prélèvements sur les recettes du service provincial	15,633 65	191,005 05	"	175,371 40
	Produit des taxes de la télégraphie privée	439,988 39	400,552 35	39,436f 04c	"
	Produit de la taxe des brevets d'invention	2,840 00	"	2,840 00	"
	TOTAL des produits et revenus de l'Algérie	15,414,923 79	18,981,876 60	42,276 04	3,609,228 85
	Produits universitaires	1,735 00	3,650 00	"	1,915 00
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	428,948 69	419,078 74	9,869 95	"
	Produits divers du budget, étrangers aux produits et revenus de l'Algérie	5,016,358 31	5,252,201 42	"	235,843 11
		20,861,965 79	24,656,806 76	52,145 99	3,846,986 96
	2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.				
	Produits divers spéciaux.				
	Remboursement de frais de surveillance des compagnies de chemins de fer	54,300 00	108,600 00	"	54,300 00
	Subvention locale de l'Algérie pour l'exposition permanente de ses produits, à Paris	27,000 00	27,000 00	"	"
	Part contributive des tribus dans les frais de délimitation de la propriété arabe	94,094 61	"	94,094 61	"
		21,037,360 40	24,792,406 76	146,240 60	3,901,286 96
	DIFFÉRENCE en moins à 1867			3,755,046f 36c	
Dépenses	**1° BUDGET ORDINAIRE.**				
	Dette publique et dotations	1,469,841 01	1,352,381 67	117,459 34	"
	Ministère de la justice et des cultes — Justice	1,106,026 67	1,073,740 58	32,286 09	"
	Ministère de la justice et des cultes — Cultes	863,085 59	920,366 30	"	57,280 71
	Ministère de l'intérieur	"	"	"	"
	Ministère des finances	456,198 90	443,511 39	12,687 51	"
	Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie — Ministère de la guerre	59,016,897 09	55,413,095 03	3,603,802 06	"
	Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie — Gouvernement général de l'Algérie	13,485,261 49	14,068,189 40	"	582,927 91
	Ministère de la marine et des colonies	605,490 96	1,199,907 34	"	594,416 38
	Ministère de l'instruction publique	183,043 02	251,788 63	"	68,745 61
	Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	2,905 00	3,845 00	"	940 00
	Ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts	700 00	700 00	"	"
	Frais de régie et de perception	2,533,001 80	2,509,011 90	23,989 90	"
	Remboursements et restitutions	119,167 07	209,750 89	"	90,583 82
		79,841,618 60	77,446,288 13	3,790,224 90	1,394,894 43
	2° BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES.				
	Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie — Gouvernement général de l'Algérie	97,097 58	92,718 16	4,379 42	"
	3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.				
	Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie — Guerre	1,002,925 08	1,246,328 28	"	243,403 20
	Ministère de la guerre et Gouvernement général de l'Algérie — Gouvernement général de l'Algérie	15,206,882 12	8,045,300 15	7,161,581 97	"
	Ministère de la marine et des colonies	228,501 88	19,611 69	208,890 19	"
	Ministère de l'instruction publique	206 00	"	206 00	"
		16,438,515 08	9,311,240 12	7,370,678 16	243,403 20
		96,377,231 26	86,850,246 41	11,165,282 48	1,638,297 63
	DIFFÉRENCE en plus à 1867			9,526,984f 85c	

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICES LOCAUX PROVINCIAUX.

SERVICE PROVINCIAL.

Développement des opérations de l'année 1867 sur les exercices 1866 et 1867; situation au 1er janvier 1868.

	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
Excédant de recette au 1er janvier 1867 (à reporter)	"	"	3,310,615f 59c	2,300,505f 49c
——— de dépense au 1er janvier 1867 (à reporter)	468,419f 28c	541,690f 82c	"	

1° RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1867 SUR L'EXERCICE 1866

PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Produits ordinaires.	Loyers, fermages et rentes foncières provenant de biens ou de fondations compris dans le domaine départemental	5,017 33	2,505 70	11,168 10	18,691 13
	Remboursements des frais de traitement et d'entretien dans les hôpitaux et hospices civils et les orphelinats	"	"	"	"
	Remboursements du prix de médicaments et objets de pansements livrés par les hôpitaux civils	"	"	"	"
	Amendes de police correctionnelle	2,107 86	4,052 06	5,496 02	11,655 94
	Recettes de diverses origines	"	161 00	"	161 00
Produits extraordinaires.	Prix de ventes d'immeubles et d'objets mobiliers	2,158 87	"	3,001 83	5,160 70
	Autres recettes	60 00	"	"	60 00
		9,344 06	6,718 76	19,665 95	35,728 77

PAR LES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.

Ressources spéciales affectées aux chemins vicinaux de grande communication	"	"	"	"
Taxes pour visites du jury médical chez les pharmaciens	306 00	2,525 25	187 08	3,018 33
5/10es du produit net des contributions arabes	156,641 55	58,772 50	43,182 85	258,596 90
Amendes frappées sur les Arabes. Territoire militaire	"	"	3,804 50	3,804 50
——— Territoire civil	396 00	8 00	57 00	461 00
Amendes frappées sur les membres des corporations indigènes	"	"	"	"
Part sur amendes en matières de licences	"	"	11 45	11 45
1/5 réservé du produit net de l'octroi de mer	22,262 39	25,794 95	22,014 96	70,072 30
Remboursements par les particuliers de frais de traitement dans les hôpitaux... Prix de journées dans les hôpitaux par les malades aisés	5,119 27	2,702 85	7,611 25	15,433 37
Prix de journées dans les hôpitaux par les services militaires	3 60	"	"	3 60
Prix des médicaments livrés par les hôpitaux civils	25 24	175 00	"	200 24
Frais d'entretien des vieillards à l'asile provincial à Douéra	360 00	"	"	360 00
Frais d'entretien des indigents à la charge des communes	11,897 08	"	"	11,897 08
Recettes accidentelles à divers titres	454 05	"	"	454 05
Frais d'entretien et de surveillance des canaux d'irrigation	2,358 77	"	"	2,358 77
Remboursement d'avances faites aux colons pour achat de semences	"	"	"	"
Remboursement de frais d'assistance publique	7,352 22	"	"	7,352 22
	207,176 17	89,978 55	76,869 09	374,023 81
TOTAL des recettes de l'exercice 1866 (à reporter)	216,520 23	96,697 31	96,535 04	409,752 58

	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
1° PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1867 SUR L'EXERCICE 1866.				
Restes à payer des exercices antérieurs	2,320f 00c	6,956f 51c	11,318f 50c	20,595f 01c
Dépenses ordinaires et obligatoires	306,577 73	285,186 67	362,306 84	954,071 24
Dépenses extraordinaires et facultatives	19,663 46	116,588 18	593,403 28	729,654 92
Dépenses spéciales	303,601 13	596,686 50	216,243 16	1,116,530 79
TOTAL des dépenses de l'exercice 1866 (à reporter)	632,162 32	1,005,417 86	1,183,271 78	2,820,851 96

Suite du **COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.**

SERVICES LOCAUX PROVINCIAUX.

SERVICE PROVINCIAL.

Suite du *Développement des opérations de l'année 1867 sur les exercices 1866 et 1867; situation au 1er janvier 1868.*

	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
Report des excédants de recette au 1er janvier 1867	"	"	3,310,615f 59c	2,300,505f 40c
——— de l'excédant de dépense au 1er janvier 1867	468,419f 28c	541,690f 82c	"	
——— des recettes de l'exercice 1866	216,520 23	96,697 31	96,535 04	409,752 58
2° RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1867 SUR L'EXERCICE 1867.				
PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Produits ordinaires. — Loyers, fermages et rentes foncières provenant des biens ou de fondations compris dans le domaine départemental	24,912 04	7,052 04	45,501 58	77,465 66
Produits ordinaires. — Remboursements des frais de traitement et d'entretien dans les hôpitaux et hospices civils et les orphelinats	90 10	"	"	90 10
Produits ordinaires. — Remboursements du prix de médicaments et objets de pansement livrés par les hôpitaux civils	"	1,261 95	910 94	2,172 89
Produits ordinaires. — Amendes de police correctionnelle	13,083 46	10,583 02	25,079 62	48,746 10
Produits ordinaires. — Recettes de diverses origines	57 75	655 50	119 50	832 75
Produits extraordinaires. — Prix de ventes d'immeubles et d'objets mobiliers	5,594 55	12,019 44	22,627 34	40,241 33
Produits extraordinaires. — Remboursements de capitaux exigibles ou de rentes rachetées	9,598 85	"	5 79	9,604 64
Produits extraordinaires. — Recouvrements d'avances et remplacements de dépenses rejetées ou d'erreurs relevées	1,045 35	6,198 10	260 72	7,504 17
Produits extraordinaires. — Part dans la construction des chemins vicinaux	1,180,000 00	1,035,000 00	1,030,000 00	3,245,000 00
Produits extraordinaires. — Recettes diverses	5,042 61	"	1,372 67	6,415 28
Produits extraordinaires. — Part contributive de l'État et dépenses d'expropriation pour l'agrandissement du village de Zéralda	"	"	"	"
	1,239,424 71	1,072,770 05	1,125,878 16	3,438,072 92
PAR LES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.				
Ressources spéciales affectées aux chemins vicinaux de grande communication	12,000 00	"	"	12,000 00
Taxes pour visites du jury médical chez les pharmaciens	1,818 00	68 00	1,480 14	3,366 14
5/10es du produit net des contributions arabes	1,132,378 45	743,511 02	2,112,632 54	3,988,522 01
Amendes frappées sur les Arabes. Territoire militaire	47,843 50	42,216 35	190,466 51	280,526 36
——— Territoire civil	2,242 00	527 00	569 00	3,338 00
Amendes sur les membres des corporations indigènes	128 00	234 00	765 00	1,127 00
Taxes et rétributions sur les corporations indigènes. — Prix des plaques et livrets	5,210 00	5,084 00	5,980 00	16,274 00
Taxes et rétributions sur les corporations indigènes. — Droit de poinçonnage des plaques	862 00	686 00	454 00	2,002 00
Parts sur les amendes pour contraventions au droit de licence	147 67	117 79	37 34	302 80
1/5 réservé du produit net de l'octroi de mer	269,685 88	187,216 52	222,270 03	679,172 43
Produit des matières manquant chez le comptable principal	"	40 00	"	40 00
Remboursement par les particuliers des frais de traitement dans les hôpitaux. — Prix de journées dans les hôpitaux par les malades aisés	19,293 07	9,460 15	19,422 55	48,175 77
Remboursement par les particuliers des frais de traitement dans les hôpitaux. — Prix de journées dans les hôpitaux par les services militres	6,778 86	1,519 50	210 05	8,508 41
Remboursement par les particuliers des frais de traitement dans les hôpitaux. — Prix de médicaments livrés par les hôpitaux civils	211 82	1,363 80	"	1,575 62
Remboursement par les particuliers des frais de traitement dans les hôpitaux. — Frais d'entretien des vieillards et infirmes à l'asile provincial de Douéra	12,894 00	"	"	12,894 00
Remboursement par les particuliers des frais de traitement dans les hôpitaux. — Frais de traitement des indigents à la charge des communes	13,672 88	13,003 34	"	26,676 22
Part contributive des provinces de Constantine et d'Oran dans les dépenses de l'école normale d'Alger	7,200 00	"	"	7,200 00
Remboursement d'avances faites aux colons pour achat de semences	5,000 00	"	"	5,000 00
Taxes sur les canaux et cours d'eau d'irrigation	763 85	"	"	763 85
Remboursement des droits d'assistance publique	6,619 87	"	"	6,619 87
Recettes accidentelles à divers titres	3,509 20	"	163 75	3,672 95
Part contributive des provinces dans les dépenses de l'exposition permanente à Alger	6,600 00	"	"	6,600 00
	1,554,859 05	1,005,047 47	2,554,450 91	5,114,357 43
TOTAL des recettes de l'exercice 1867	2,794,283 76	2,077,817 52	3,680,329 07	8,552,430 35
TOTAL des recettes effectuées pendant l'année 1867	3,010,803 99	2,174,514 83	3,776,864 11	8,962,182 93
TOTAL GÉNÉRAL	2,542,384 71	1,632,824 01	7,087,479 70	11,262,688 42
Excédant de recettes au 1er janvier 1868	"	"	3,023,637 73	A déduire: 366,798 30
——— de dépenses au 1er janvier 1868	1,202,199 57	1,454,639 86	"	
TOTAL	3,744,584 28	3,087,463 87	4,063,841 97	10,895,890 12

	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
Report des dépenses de l'exercice 1866	632,162f 32c	1,005,417f 86c	1,183,271f 78c	2,820,851f 96c
2° PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1867 SUR L'EXERCICE 1867.				
Restes à payer des exercices antérieurs	1,534 49	5,772 58	24,096 74	31,403 81
Dépenses ordinaires et obligatoires	1,549,800 28	976,788 82	1,255,748 65	3,782,337 75
Dépenses extraordinaires et facultatives	203,893 15	308,776 32	1,014,550 76	1,527,220 23
Dépenses spéciales	1,357,194 04	790,708 29	586,174 04	2,734,076 37
TOTAL des dépenses de l'exercice 1867	3,112,421 96	2,082,046 01	2,880,570 19	8,075,038 16
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses effectuées en 1867	3,744,584 28	3,087,463 87	4,063,841 97	10,895,890 12

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICES LOCAUX PROVINCIAUX.

SERVICE DES LOCALITÉS NON FRANCHISES COMMUNES : TERRITOIRE CIVIL.

Développement des opérations de l'année des exercices 1866 et 1867; situation au 1er janvier 1868.

	DÉSIGNATION DES PROVINCES.			TOTAL.
	ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	
Excédants de recette au 1er janvier 1867	30,661f 02c	56,067f 56c	143,825f 37c	230,553f 95c
RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1867				
1° SUR L'EXERCICE 1866.				
PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Prix de ferme des fourrières publiques	"	458 50	"	458 50
PAR LES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.				
10e du produit net de l'impôt des patentes	"	"	"	"
Produit des marchés arabes	"	"	101 27	101 27
Part dans les 4/5 du produit net de l'octroi de mer	"	3,624 42	839 09	4,463 51
Centimes additionnels de l'impôt arabe du territoire civil	"	"	83 23	83 23
Recettes accidentelles à divers titres	"	100 00	104 00	204 00
	"	3,724 42	1,127 59	4,852 01
TOTAL des recettes de l'exercice 1866	"	4,182 92	1,127 59	5,310 51
2° SUR L'EXERCICE 1867.				
PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Attribution sur le prix des permis de chasse	"	100 00	"	100 00
Prix de ferme des fourrières publiques	"	500 00	"	500 00
Produits des livrets d'hôteliers, d'ouvriers et de domestiques	3 25	"	"	3 25
Produit des expéditions des actes de l'état civil	"	19 50	"	19 50
Amendes de simple police	"	437 18	"	437 18
Centimes additionnels. — Chemins vicinaux	"	"	"	"
Recettes de diverses origines	"	83 89	"	83 89
	3 25	1,140 57	"	1,143 82
PAR LES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.				
10e du produit net de l'impôt des patentes	"	397 48	116 06	513 54
Droit de place dans les halles, foires, marchés	"	4,185 30	"	4,185 30
Droit de stationnement sur la voie publique	"	6,227 50	"	6,227 50
Droit de mesurage des céréales et de légumes secs	"	17 55	"	17 55
Droit d'abatage et de marque	"	2,139 25	"	2,139 25
Droit de voirie	"	62 75	"	62 75
Taxe sur les chèvres	"	513 00	"	513 00
Droit de visites sanitaires. (Dispensaire.)	"	213 00	"	213 00
Produit des marchés arabes	"	2,100 00	12,625 00	14,725 00
Subvention fournie par le budget provincial	"	10,000 00	"	10,000 00
Part dans les 4/5 du produit net de l'octroi de mer	"	24,908 89	17,893 98	42,802 87
Recettes accidentelles à différents titres	"	500 00	1,363 50	1,863 50
Centimes additionnels à l'impôt arabe civil	"	"	2,911 09	2,911 09
	"	51,264 72	34,909 63	86,174 35
TOTAL des recettes de l'exercice 1867	3 25	52,405 29	34,909 63	87,318 17
TOTAL des recettes effectuées pendant l'année 1867	3 25	56,588 21	36,037 22	92,628 68
TOTAL GÉNÉRAL	30,664 27	112,655 77	179,862 59	323,182 63

	DÉSIGNATION DES PROVINCES.			TOTAL.
	ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	
PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1867				
1° SUR L'EXERCICE 1866.				
Dépenses obligatoires et ordinaires	"	9,530f 56c	3,445f 96c	12,976f 52c
—— extraordinaires et facultatives	"	50 00	"	50 00
—— supplémentaires	"	5,189 64	9,736 82	14,926 46
TOTAL des dépenses de l'exercice 1866	"	14,770 20	13,182 78	27,952 98
2° SUR L'EXERCICE 1867.				
Dépenses obligatoires et ordinaires	"	45,302 74	17,832 84	63,135 58
—— extraordinaires et facultatives	"	1,270 06	11,800 89	13,070 95
—— supplémentaires	"	5,962 34	"	5,962 34
TOTAL des dépenses de l'exercice 1867	"	52,535 14	29,633 73	82,168 87
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses effectuées pendant l'année 1867	"	67,305 34	42,816 51	110,121 85
Excédants de recette au 1er janvier 1868	30,664 27	45,350 43	137,046 08	213,060 78
TOTAL GÉNÉRAL	30,664 27	112,655 77	179,862 59	323,182 63

Suite du **COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.**

SERVICES LOCAUX PROVINCIAUX.

SERVICE DES LOCALITÉS NON ERIGÉES EN COMMUNES : TERRITOIRE MILITAIRE.

Développement des opérations de l'année 1867 et des exercices 1866 et 1867; situation au 1er janvier 1868.

	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
Excédants de recette au 1er janvier 1867	961f 01c	20,653f 04c	200,427f 58c	222,041f 63c
RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1867 :				
1° SUR L'EXERCICE 1866.				
PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Attribution sur le prix des permis de chasse	"	"	"	"
Autres recettes	"	150 00	125 00	275 00
	"	150 00	125 00	275 00
PAR LES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.				
10e du produit net de l'impôt des patentes	"	"	"	"
Produit des marchés arabes	229 17	125 00	2,819 49	3,173 66
Part dans les 4/5 du produit net de l'octroi de mer	2,251 08	4,735 56	4,794 38	11,781 02
Subventions fournies par les budgets provinciaux	"	"	"	"
Produit des fourrières publiques	15 00	"	"	15 00
Recettes accidentelles à divers titres	91 94	"	39 50	131 44
	2,587 19	4,860 56	7,653 37	15,101 12
TOTAL des recettes de l'exercice 1866	2,587 19	5,010 56	7,778 37	15,376 12
2° SUR L'EXERCICE 1867.				
PAR LES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Attribution sur le prix des permis de chasse	40 00	90 00	340 00	470 00
Prix de ferme des fourrières publiques	"	25 00	677 00	702 00
Mezouar	"	"	"	"
Recettes de diverses origines	580 06	1,163 93	992 75	2,736 74
	620 06	1,278 93	2,009 75	3,908 74
PAR LES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.				
10e du produit net de l'impôt des patentes	556 11	1,216 48	1,226 68	2,999 27
Droit de place dans les halles, foires et marchés	"	8,995 10	"	8,995 10
Droit de stationnement sur la voie publique	"	18,293 95	"	18,293 95
Droit de mesurage des céréales et légumes secs	"	1,820 26	"	1,820 26
Droit d'abatage et de marque	"	10,085 50	"	10,085 50
Taxe sur les chèvres	"	"	"	"
Produit des marchés arabes	72,318 00	12,735 00	114,604 07	199,657 07
Droit de visites sanitaires. (Dispensaire.)	2,830 00	"	"	2,830 00
Autorisations pour bals et concerts	"	"	"	"
Part dans les 4/5 du produit net de l'octroi de mer	31,760 48	46,992 67	56,495 89	135,249 04
Remboursement par les adjudicataires des marchés arabes du prix des impressions fournies	550 00	"	1,142 25	1,692 25
Prix d'adjudication des fourrières publiques	272 96	"	"	272 96
Produit de concessions de chutes d'eau	"	329 17	"	329 17
Subventions fournies par les budgets provinciaux	"	25,000 00	"	25,000 00
Recettes accidentelles à divers titres	8,961 70	"	1,073 00	10,034 70
	117,249 25	125,468 13	174,541 89	417,259 27
TOTAL des recettes de l'exercice 1867	117,869 31	126,747 06	176,551 64	421,168 01
TOTAL des recettes effectuées pendant l'année 1867	120,456 50	131,757 62	184,330 01	436,544 13
TOTAL GÉNÉRAL	121,417 51	151,410 66	384,757 59	658,585 76

	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1867 :				
1° SUR L'EXERCICE 1866.				
Dépenses obligatoires et ordinaires	9,796f 39c	16,758f 97c	22,150f 51c	48,705f 87c
—— extraordinaires et facultatives	7,386 57	6,042 80	41,876 80	55,306 17
—— supplémentaires	3,825 50	12,983 47	51,070 59	67,879 56
TOTAL des dépenses de l'exercice 1866	21,008 46	35,785 24	115,097 90	171,891 60
2° SUR L'EXERCICE 1867.				
Dépenses ordinaires et obligatoires	55,225 34	71,178 25	59,637 40	186,040 99
—— extraordinaires et facultatives	19,864 20	17,817 34	49,742 53	87,424 07
—— supplémentaires	3,569 30	11,404 01	61,295 48	76,268 79
TOTAL des dépenses de l'exercice 1867	78,658 84	100,399 60	170,675 41	349,733 85
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses effectuées pendant l'année 1867	99,667 30	136,184 84	285,773 31	521,625 45
Excédants de recette au 1er janvier 1868	21,750 21	16,225 82	98,984 28	136,960 31
TOTAL GÉNÉRAL	121,417 51	152,410 66	384,757 59	658,585 76

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICES LOCAUX PROVINCIAUX.

RECETTES A CHARGE DE REMBOURSEMENT.

Développement des opérations de l'année 1867 et des exercices 1866 et 1867; situation au 1er janvier 1868.

	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
Excédant de recette au 1er janvier 1867	176,260f 55c	152,922f 84c	797,072f 16c	1,126,255f 55c
RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1867:				
1° SUR L'EXERCICE 1866.				
Centimes additionnels pour les bourses et chambres de commerce.	2,596 64	242 72	3,095 81	5,935 17
Territoire militaire. — Centimes additionnels pour dépenses d'utilité commune aux tribus	74,596 78	22,331 67	15,091 74	112,020 19
Territoire militaire. — Recettes accessoires au produit des centimes additionnels à l'impôt arabe	130,553 93	11,579 60	3,362 03	145,495 56
Territoire militaire. — Recettes d'ordre au titre des centimes additionnels à l'impôt arabe	26,075 32	7,716 21	6,400 00	40,191 53
Territoire civil. — Centimes additionnels pour dépenses d'utilité commune aux tribus	8 28	3 55	"	11 83
Recettes accessoires aux centimes additionnels du territoire civil.	"	"	"	"
Centimes additionnels spéciaux au bureau politique. — Pensions payées par les élèves du collége arabe	2,139 50	"	"	2,139 50
Centimes additionnels spéciaux au bureau politique. — Contingents fournis par les divisions	"	"	"	"
Frais à la charge des usagers des canaux et cours d'eau	"	67,932 68	667 21	68,599 89
Frais relatifs aux demandes de concession de chutes d'eau, etc.	"	"	1,110 34	1,110 34
Parts payées aux chefs indigènes sur le produit des contrib. arabes.	31,727 23	10,315 30	8,505 13	50,547 66
Parts payées aux chefs indigènes sur le produit des amendes arabes.	"	"	1,630 50	1,630 50
Cotisations municipales	"	"	246 79	246 79
TOTAL des recettes de l'exercice 1866	267,697 68	120,121 73	40,109 55	427,928 96
2° SUR L'EXERCICE 1867.				
Centimes additionnels pour les bourses et chambres de commerce.	8,227 15	6,072 75	11,317 44	25,617 34
Territoire militaire. — Centimes additionnels pour dépenses d'utilité commune aux tribus	431,317 69	320,005 83	835,189 28	1,586,512 80
Territoire militaire. — Recettes accessoires au produit des centimes additionnels à l'impôt arabe	141,231 73	40,444 21	524,893 62	706,569 56
Territoire militaire. — Recettes d'ordre au titre des centimes additionnels à l'impôt arabe	579,163 61	71,838 00	399,400 83	1,050,402 44
Territoire civil. — Centimes additionnels pour dépenses d'utilité commune aux tribus	84 12	0 89	"	85 01
Recettes accessoires aux centimes additionnels en territoire civil.	"	"	"	"
Frais à la charge des usagers des canaux et cours d'eau	175 19	46,215 86	23,758 96	70,150 01
Frais relatifs aux demandes de concession de chutes d'eau, etc.	2,563 98	60 15	2,798 59	5,422 72
Parts payées aux chefs indigènes sur le produit des contrib. arabes.	231,525 79	171,382 08	500,975 24	903,883 11
Parts payées aux chefs indigènes sur le produit des amendes arabes.	17,260 50	17,356 65	58,227 27	92,844 42
Centimes additionnels spéciaux au bureau politique. — Abonnements au Mobacher	15,280 00	"	"	15,280 00
Centimes additionnels spéciaux au bureau politique. — Pensions payées par les élèves internes du collége arabe et rétributions des élèves externes	4,814 15	"	"	4,814 15
Centimes additionnels spéciaux au bureau politique. — Contingents fournis par les divisions	76,330 00	"	"	76,330 00
Centimes additionnels spéciaux au bureau politique. — Recettes d'origine non déterminée	625 03	"	"	625 03
Frais de délimitation des tribus en territoire civil	1,155 70	"	"	1,155 70
Cotisations municipales	7,467 68	"	5,171 72	12,639 40
Frais de poursuites	"	"	13 30	13 30
TOTAL des recettes de l'exercice 1867	1,517,222 32	673,376 42	2,361,746 25	4,552,344 99
TOTAL des recettes effectuées pendant l'année 1867	1,784,920 00	793,498 15	2,401,855 80	4,980,273 95
TOTAL GÉNÉRAL	1,961,180 55	946,420 99	3,198,927 96	6,106,529 50

DÉPENSES SUR RECETTES A CHARGE DE REMBOURSEMENT.

	DÉSIGNATION DES PROVINCES. ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.	TOTAL.
DÉPENSES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1867 :				
1° SUR L'EXERCICE 1866.				
Versements sur produit de centimes affectés aux bourses et chambres de commerce	2,609f 68c	239f 25c	3,324f 04c	6,172f 97c
Territoire militaire. — Dépenses imputables sur les centimes additionnels à l'impôt arabe	316,139 10	81,421 72	402,480 65	800,041 47
Territoire civil. — Dépenses imputables sur les centimes additionnels	"	"	"	"
Frais d'entretien et de surveillance de canaux et cours d'eau	"	148,445 11	340 04	148,785 15
Frais relatifs aux demandes de concessions de chutes d'eau, etc.	444 10	"	160 00	604 10
Dépenses des parts des chefs indigènes sur les contributions arabes.	32,028 99	10,315 30	8,674 93	51,019 22
Dépenses des parts des chefs indigènes sur les amendes arabes	176 90	"	1,630 50	1,807 40
Dépenses des centimes additionnels spéciaux au bureau politique.	6,345 34	"	"	6,345 34
Cotisations municipales	"	"	631 50	631 50
TOTAL des dépenses de l'exercice 1866	357,744 11	240,421 38	417,241 66	1,015,407 15
2° SUR L'EXERCICE 1867.				
Versements sur produits de centimes affectés aux bourses et chambres de commerce	8,206 70	6,066 75	10,731 65	25,005 10
Territoire militaire.— Dépenses imputables sur les centimes additionnels à l'impôt arabe	966,834 58	421,174 81	1,843,209 52	3,231,218 91
Frais d'entretien et de surveillance de canaux et cours d'eau	175 19	33,665 46	13,183 94	47,024 59
Frais relatifs aux demandes de concessions de chutes d'eau, etc.	1,732 95	"	2,319 81	4,052 76
Travaux de grande voirie	"	"	"	"
Dépenses des parts des chefs indigènes sur les contributions arabes.	231,932 17	171,382 08	491,165 45	894,479 70
Dépenses des chefs indigènes sur les amendes arabes	16,937 37	17,356 65	58,181 82	92,475 84
Dépenses sur les centimes additionnels spéciaux au bureau politique.	93,617 78	"	"	93,617 78
Territoire civil. — Dépenses imputables sur les centimes additionnels à l'impôt arabe	"	"	"	"
Cotisations municipales	4,398 43	"	3,393 66	7,792 09
Frais de délimitation des tribus en territoire civil	809 84	"	"	809 84
TOTAL des dépenses de l'exercice 1867	1,324,645 01	649,645 75	2,422,185 85	4,396,476 61
TOTAL des dépenses effectuées pendant l'année 1867.	1,682,389 12	890,067 13	2,839,427 51	5,411,883 76
EXCÉDANT de recette au 1er janvier 1868	278,791 43	56,353 86	359,500 45	694,645 74
TOTAL GÉNÉRAL	1,961,180 55	946,420 99	3,198,927 96	6,106,529 50

RÉCAPITULATION DES EXCÉDANTS DE RECETTE AU 1er JANVIER 1868.

Service provincial	366,798 30
Service des localités non érigées en communes. — Territoire civil	213,060 78
Service des localités non érigées en communes. — Territoire militaire	136,960 31
Service des recettes à charge de remboursement	694,645 74
TOTAL des excédants de recettes au 1er janvier 1868, compris dans le passif de la situation générale (page 529)	1,411,465 13

COMPTE

DU SERVICE DES MONNAIES

POUR L'ANNÉE 1867.

NOTE

SUR

LE COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES POUR L'ANNÉE 1867.

Fabrication des monnaies et des médailles.

Le service des monnaies est concentré dans sept établissements monétaires, en exécution de l'ordonnance du 16 novembre 1837; néanmoins, trois de ces établissements seulement, ceux de Paris, de Strasbourg et de Bordeaux, sont autorisés à fabriquer actuellement des monnaies d'or, d'argent et de bronze : les quatre autres sont provisoirement fermés. Les monnaies en activité constatent l'entrée et la sortie des matières et des espèces auxquelles donne lieu la fabrication des monnaies d'or et d'argent pendant l'année, ainsi que la fabrication et la vente des médailles, qui, depuis 1832, font partie des attributions de la commission des monnaies.

Les opérations relatives à la fabrication de ces monnaies ont pour objet le mouvement des matières depuis leur entrée dans les ateliers jusqu'au moment où elles sont livrées à la circulation en espèces monnayées.

Ces opérations se divisent en deux séries principales, indiquées ci-après :

Ier PARTIE.

1° Compte de la fabrication des matières d'or et d'argent versées aux changes;

2° Compte en espèces comprenant les mouvements de toutes les fabrications.

Compte de la fabrication des matières versées aux changes.

Matières d'or et d'argent.

Le compte de la fabrication des monnaies d'or et d'argent comprend en recette les matières versées aux changes, que les directeurs de la fabrication prennent en charge pour leur valeur réelle, et pour lesquelles ils délivrent aux parties versantes des bons à terme remboursables avec les nouvelles espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour payer les frais de fabrication (1). La dépense de ce compte résulte des délivrances d'espèces fabriquées au titre de 900 millièmes, avec les matières reçues, et des versements en numéraire portés au compte en espèces pour la portion de ces matières qui n'a pu être fabriquée.

Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater, en recette, la valeur des matières d'or et d'argent reçues aux changes, les versements successifs des espèces fabriquées; en dépense, le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières d'or et d'argent.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essais, en retenues pour frais de fabrication, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les trois premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux

(1) Cette retenue est aujourd'hui fixée pour l'argent (décret du 22 mai 1849) à 1 fr. 50 cent. par kilogramme fabriqué à 900/1000 ou à 75 centimes par 100 francs, et pour l'or (décret du 22 mars 1854) à 6 fr. 70 cent. par kilogramme à 900/1000 ou 21 cent. 5965 par 100 francs.

Comme cette retenue est effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Note sur le Compte du service des monnaies.

légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre, soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le Trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du poids et du fin contenu dans lesdites espèces. La recette comprend aussi, à titre d'opérations de trésorerie, les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication des monnaies d'or, d'argent et de bronze, les mouvements de fonds entre les comptables et les opérations relatives à la refonte des monnaies divisionnaires d'argent, exécutée en vertu des lois des 25 mai 1864 et 14 juillet 1866.

La dépense se compose des frais de fabrication et des tolérances en fort imputables sur les produits bruts, ainsi que des mouvements d'espèces relatifs à la fabrication, des mouvements de fonds entre les comptables et des opérations de refonte mentionnées ci-dessus; les tolérances en fort ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui vient d'être expliqué pour les tolérances en faible.

Les résultats de ces comptes se trouvent principalement résumés dans les tableaux désignés ci-après.

Le tableau n° 1 explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1867, en distinguant la nature de ces matières et en faisant connaître le poids du fin qu'elles contiennent, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 2 renferme, outre les soldes représentant la valeur des matières et ceux en espèces dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires au commencement et à la fin de 1867, les diverses opérations auxquelles a donné lieu la fabrication des monnaies d'or, d'argent et de bronze, pendant l'année. Les résultats de ces opérations se trouvent rattachés, selon leur nature, aux autres sections du compte des finances auxquelles ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics*, pour le bénéfice net revenant au Trésor sur le produit des monnaies d'or et d'argent, des médailles, et pour le produit de la nouvelle fabrication des monnaies de bronze (voir pages 102 et 103); au *Compte de trésorerie*, pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir pages 196 et 197), et à la *Situation générale des finances*, pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1868 (voir page 526).

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies d'or et d'argent et des médailles pour les exercices 1866 et 1867.

L'état n° 4 développe par atelier monétaire, pour les exercices 1866 et 1867, les recettes brutes attribuées au Trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le résultat en bénéfice ou en perte, que la fabrication des monnaies d'or et d'argent a offert sur chacun de ces deux exercices.

Tableau des monnaies d'or et d'argent en circulation.

Le tableau n° 5 indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1867, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis l'adoption du système décimal (1795). Il présente aussi, en déduction, les pièces d'or et d'argent démonétisées et celles ayant cours au 1er janvier 1868.

Tableaux des monnaies de cuivre et de bronze.

Le tableau n° 7 présente le résumé de la situation générale et définitive des opérations, tant en matières qu'en espèces, faites relativement au retrait des anciennes pièces de cuivre démonétisées et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze, en exécution de la loi du 6 mai 1852.

Le tableau n° 8 présente la situation, au 31 décembre 1867, de la nouvelle fabrication de monnaies de bronze, autorisée par la loi du 18 avril 1860, jusqu'à concurrence de 12 millions de francs. La fabrication a commencé en 1861 : elle a été menée jusqu'au chiffre de 10,800,000 francs, et reste suspendue jusqu'à nouvel ordre

Note sur le Compte du service des monnaies.

Les produits de la nouvelle émission devant être portés chaque année au budget de l'État, où ils formeront un article de recette, et les payements de toute nature nécessités par la fabrication, qui sont faits à Paris par le caissier central du Trésor, et dans les départements par les payeurs, étant inscrits aux dépenses publiques, cette fabrication ne figure que dans le compte en espèces, et comme opérations de trésorerie; cependant on a cru devoir présenter particulièrement les fabrications par nature, les émissions, les restants dans les caisses des directeurs, et les dépenses effectuées, tant pour la valeur des matières et des frais de fabrication payés aux directeurs que pour frais généraux, de manière à faire ressortir approximativement le bénéfice du Trésor, que l'on ne connaîtra définitivement qu'à la fin de l'opération.

Enfin, le tableau n° 9 donne la situation des opérations de refonte des monnaies d'argent faites en vertu des lois des 25 mai 1864 et 14 juillet 1866. Ces opérations, comme celles concernant les monnaies de bronze, ne sont présentées que dans le compte en espèces.

Le même tableau fait ressortir le bénéfice provisoire acquis au Trésor, au 31 décembre 1867, sur les opérations de refonte. Ce bénéfice se compose : 1° du produit de la réduction du titre à 835 millièmes, réuni à celui des tolérances en faible; 2° de la valeur de l'or contenu dans les pièces démonétisées antérieures à 1830. La refonte des matières reçues en 1867 n'étant pas terminée à la fin de l'année, il convient de tenir compte, pour l'évaluation du bénéfice, des restes dans les travaux au 31 décembre; ces restes sont pris pour leur valeur réelle, la valeur nominale qui résultera de leur mise en œuvre ne pouvant être exactement établie. L'ensemble de ces éléments de bénéfice s'élève à..... 5,571,276f 87c

Si l'on en déduit les frais de fabrication et autres à la charge de l'État et qui, à l'expiration de 1867, étaient de (évaluation)..... 1,624,840 06

Il reste pour bénéfice provisoire..... 3,946,436 81

Ce n'est qu'à la fin de l'opération que le chiffre de ce bénéfice pourra être fixé d'une manière exacte.

Les différents états relatifs à la fabrication des monnaies d'or et d'argent se résument dans leur ensemble ainsi qu'il suit : Opérations des années 1866 et 1867.

Les matières à divers titres versées aux changes pendant l'année 1867, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées, savoir :

Or.....	207,402,260f 80c
Argent.....	62,332,768 79
TOTAL.....	269,735,029 59

Les fabrications de 1867, opérées tant avec une partie de ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au 31 décembre 1866, ont été, *en valeur nominale* (voir page 761) :

Or.....	Pièces de 100 francs.....	711,600f 00c	198,579,510f 00c	252,631,070f 00c
	Pièces de 50 francs.....	1,021,850 00		
	Pièces de 20 francs.....	148,790,280 00		
	Pièces de 10 francs.....	35,502,740 00		
	Pièces de 5 francs.....	12,553,040 00		
Argent...	Pièces de 5 francs.....	54,051,560 00	54,051,560 00	
	—— de 2 francs.....	"		
	—— de 1 franc.....	"		
	—— de 50 centimes.....	"		
	—— de 20 centimes.....	"		

Note sur le Compte du service des monnaies.

Report d'autre part..... 252,631,070f 00c

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève, en *valeur réelle*, (voir page 761), à..... { or..... 198,516,670f 36c / argent..... 54,028,691 71 } 252,545,362 07

Différence en plus à la valeur nominale, représentant le résultat des tolérances en faible (voir page 761)..... 85,707 93

Les recettes et les frais qui résultent pour le Trésor des fabrications de 1866 et 1867 se résument ainsi qu'il suit, au 31 décembre 1867 (voir l'État n° 3),

Savoir :	EXERCICE 1866.	EXERCICE 1867.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essai, bénéfice pour tolérances en faible, etc.....	1,075,441f 99c	956,248f 42c
A déduire : Frais de fabrication alloués aux directeurs, et perte pour tolérances en fort de poids et de titre.....	753,121 41	864,987 29
Résultat pour le Trésor public.... Bénéfice.....	322,320 58	91,261 13
Résultat pour le Trésor public.... Perte.....	"	"

Le bénéfice pour le Trésor résultant des opérations de l'exercice 1866 s'élève définitivement à la somme de 322,320 fr. 58 cent., et se compose : 1° du produit des tolérances en faible, 321,761 fr. 77 cent. dont il faut déduire le montant des tolérances en fort, 81 fr. 91 cent.; 2° du droit d'essai pour 759 fr. 60 cent.; 3° d'une recette accidentelle de 1 fr, 90 cent.; 4° et enfin d'une perte de 120 fr. 78 cent., résultant de la différence entre le produit en retenues faites sur les matières versées au change et les frais payés aux directeurs. Ce bénéfice de 322,320 fr. 58 cent. sur les monnaies, ajouté à celui des médailles, qui est de 85,172 fr. 32 cent., représente la somme de 407,492 fr. 90 cent., portée en recette aux produits divers du budget. (Voir page 102.)

En ce qui concerne l'exercice 1867, le bénéfice pour le Trésor, qui est provisoirement de 91,261 fr. 13 cent. pour les monnaies, se compose : 1° de 72,393 fr. 65 cent., montant des tolérances en faible; 2° d'une somme de 358 francs pour droit d'essai; 3° de 16,534 fr. 97 cent. excédant des retenues sur les frais de fabrication, et 4° de recettes accidentelles montant à 1,974 fr. 51 cent. Toutefois, ce résultat sera susceptible d'être modifié en fin d'exercice, à cause des tolérances en fort et en faible qui pourront résulter des fabrications faites en 1868 avec les matières restant dans les travaux au 31 décembre 1867. En ajoutant à ce bénéfice celui sur les médailles, qui est de 83,108 fr. 78 cent., on obtient un bénéfice total de 174,369 fr. 91 cent. qui figure à la page 103.

Note sur le Compte du service des monnaies.

IIe PARTIE. — Fabrication et vente des médailles

La fabrication et la vente des médailles, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, sont rentrées, depuis le 1er janvier 1832, dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à compter du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur des monnaies à Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir, d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer, à ses frais, les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière, au titre de 916 millièmes pour l'or et de 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication pour chaque nature de pièces, ont été fixés conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances ; ce tarif établit, en outre, le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif. La différence qui résulte de ces prix, comparés à ceux qui sont payés pour la valeur de la matière et le montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice, qui est porté dans le budget de l'État, et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes. Ce bénéfice s'est élevé, pour 1866, à 85,172 fr. 32 cent. et, pour 1867, à 83,108 fr. 78 cent.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1867, sont comprises distinctement dans l'état général (n° 2) des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 6) présente le mouvement des médailles fabriquées et des médailles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le bénéfice réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

(MONNAIES.)

ÉTAT N° 1.

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes et des Ateliers monétaires pendant l'année 1867.

ENTRÉES AUX CHANGES.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.
MATIÈRES D'OR.	k. g. m.	k.
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1867	4,754,319,879	16,375,099
Matières à divers titres versées aux changes pendant l'année	55,459,239,790	191,026,270
	60,213,559,669	207,402,260
MATIÈRES D'ARGENT.		
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1867	"	"
Matières à divers titres versées aux changes pendant l'année	280,497,461,287	62,332,768
	280,497,461,287	62,332,768

Décompte de la valeur réelle des matières versées aux changes, en retenues et en valeur à payer aux propriétaires des matières.

La valeur des matières versées aux changes s'élève, pour l'or, à	207,402,260f 80c
Et pour l'argent, à	62,332,768 79
ENSEMBLE	269,735,029 59
Les retenues faites sur cette valeur pour couvrir le Trésor des frais de fabrication (voir le tableau suivant) ont été de	881,522 26
RESTE pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières (voir page 762)	268,853,507 33

FABRICATION.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.
MATIÈRES D'OR	k. g. m.	fr. c.
Allonges d'espèces (*valeur nominale* 198,579,510 fr.) (voir page 763)	57,633,872,153	198,516,670 36
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	"	"
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1867	2,579,687,516	8,885,590 44
	60,213,559,669	207,402,260 80
MATIÈRES D'ARGENT.		
Allonges d'espèces (*valeur nominale* 54,051,560 fr.) (voir page 763)	243,129,114,274	54,028,691 71
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	"	"
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1867	37,368,347,013	8,304,077 08
	280,497,461,287	62,332,768 79

Décompte et application aux exercices 1866 et 1867 des tolérances en faible et en fort résultant des fabrications de l'année 1867.

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de (voir le tableau n° 5)	198,579,510f 00c		
La valeur réelle, de (voir le tableau n° 2)	198,516,670 36		
Résultat, ou bénéfice du Trésor, des tolérances en faible	62,839 64	ci.	62,839f 64c
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de (voir le tableau n° 5)	54,051,560 00		
La valeur réelle, de (voir le tableau n° 2)	54,028,691 71		
Résultat, ou bénéfice pour le Trésor, des tolérances en faible	22,868 29	ci.	22,868 29
RESTE EN BÉNÉFICE résultant des tolérances en faible			85,707 93

Le tableau qui suit présente :

En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1866, pour 13,314 fr. 28 cent., et à l'exercice 1867, pour 72,393 fr. 65 cent.; ensemble 85,707 93

En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1866 pour 00 fr. 00 cent., et à l'exercice 1867 pour 00 fr. 00 cent.; ensemble ..... "

SOMME PAREILLE 85,707 93

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

ÉTAT N° 2.

Suite du COMPTE DU SE[illegible]

COMPTABILI[illegible]

État général des Opérations [illegible]

Solde au 1er janvier 1867	Numéraire		1,363,303f 98c	17,739,29[illegible]
	Matières — Or	16,375,990f 72c	16,375,990 72	
	Matières — Argent	"		

RECETTE.

REVENUS PUBLICS.

		Exercice 1866.	Exercice 1867.	
RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les frais de fabrication	"	881,522f 26c	
	Bénéfice pour tolérances en faible	13,314f 28c	72,393 65	
	Droit d'essai	"	358 00	
	Recettes extraordinaires	1 90	1,974 51	
		13,316 18	956,248 42	969,564 60
RECETTES brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	996,234 22	
	Produit de la vente des médailles de cuivre et de bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	"	
	Droit de 10 p. o/o prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	"	3,040 45	
		"	999,274 67	999,274 67

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

				1,968,839 27
MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (A)			252,477,516 61
	Recette en espèces nouvellement fabriquées	Espèces d'or	198,516,670f 36c	252,545,362 07
		Espèces d'argent	54,028,691 71	
	Recette en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées			"
	Retenue pour frais de coins			80,408 27
	Retenue pour frais de viroles brisées			3,938 01
	Recette pour droit d'affinage			"
	Retenues pour frais de vérification des espèces			51,156 07
	Fabrication de monnaies de bronze. (Voir le développement, page 772.)			"
Recette provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication				7,743,598 98
NOUVELLE monnaie d'argent. (Lois du 25 mai 1864 et du 14 juillet 1866.)	Valeur nominale des pièces reçues des comptables			45,916,000 00
	Valeur des lingots au prix d'achat			196,003 44
	Valeur nominale des nouvelles pièces passées en délivrance			59,706,979 70
	Frais de fabrication			742,251 74
	—— d'affinage			82,527 06
	—— de vérification des espèces démonétisées			10,144 49
	Différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des pièces démonétisées			2,143,291 18
	Valeur de l'or provenant de l'affinage			283,048 97
				623,951,065 86

(A) Déduction faite de 881,522 fr. 26 cent., montant des retenues faites au profit du Trésor. (Voir ci-dessus la recette de cette somme à l'exercice 1867, et le décompte du tableau qui précède, d'après lequel la valeur des matières versées aux changes s'élève à 269,735,029 fr. 59 cent.)

TOTAL 641,690,360 56

E DES MONNAIES.

ESPÈCES.

[illegible]ers monétaires pendant l'année 1867.

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

		Exercice 1866.	Exercice 1867.	
[illegible]EMENTS [illegible] produits [illegible]onnaies.	Frais de fabrication des espèces d'or et d'argent	54,109f 70c	764,922f 78c	
	Perte pour tolérances en fort	"	"	
		54,109 70	764,922 78	819,032f 48c
[illegible]EMENTS [illegible] produits [illegible]médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	916,165 89	916,165 89
	Remise de 5 p. o/o sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	"	
				1,735,198 37

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

[illegible]EMENTS [illegible] matières [illegible] espèces [illegible]elatifs [illegible]fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes	Espèces d'or	198,516,670f 36c	252,545,362 07
		Espèces d'argent	54,028,691 71	
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées			"
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes			252,768,618 28
	Payements faits sur la retenue pour frais de coins			81,507 45
	Payements faits sur la retenue pour frais de viroles brisées			3,249 68
	Frais de vérification des espèces			51,156 07
	Versements de monnaies de bronze	à la caisse centrale	"	50,188 23
		aux receveurs des finances	50,188f 23c	
[illegible]boursements des fonds particuliers des directeurs de la fabrication				6,859,915 08
[illegible]ements dans les caisses du Trésor public. (Produits.)		Caissier central	177,163f 18c	303,679 27
		Receveurs des finances	126,516 09	
[illegible]OUVELLE [illegible]onnaie [illegible]argent. [illegible] du 25 mai [illegible]864 [illegible] 14 juillet [illegible]866.)	Valeur nominale des pièces démonétisées			45,916,000 00
	Valeur des lingots au prix d'achat			196,003 44
	Versements de nouvelle monnaie d'argent	à la caisse centrale	26,035,512f 23c	56,345,463 82
		aux receveurs des finances	30,309,951 59	
	Frais de fabrication			742,251 74
	Frais d'affinage			82,527 06
	Frais de vérification d'espèces démonétisées			10,144 49
	Différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des pièces démonétisées			2,143,291 18
	Versement du bénéfice résultant de la refonte des monnaies d'argent	à la caisse centrale	2,253,305f 16c	4,127,655 45
		aux receveurs des finances	1,874,350 29	
				623,962,211 68
[illegible]ant au 31 décembre 1867	Numéraire			538,481 36
	Matières — Or		8,885,590f 44c	17,189,667 52
	Matières — Argent		8,304,977 08	

TOTAL 641,690,360 56

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État présentant les recettes et les prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des Monnaies d'argent et des Médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les Exercices 1866 et 1867.

EXERCICE 1866.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	751,498f 49c	1,420f 23c	752,918f 72c
Droit d'essais	654 00	105 60	759 60
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	321,761 77	"	321,761 77
Recettes extraordinaires	"	1 90	1 90
TOTAL des Recettes brutes	1,073,914 26	1,527 73	1,075,441 99
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	751,619 09	1,420 41	753,039 50
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	81 91	81 91
TOTAL des Prélèvements	751,619 09	1,502 32	753,121 41
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	1,073,914 26	1,527 73	1,075,441 99
Prélèvements sur les recettes brutes	751,619 09	1,502 32	753,121 41
BÉNÉFICE sur la fabrication des monnaies	322,295 17	25 41	322,320 58
PERTE sur la fabrication des monnaies	"	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	1,018,453f 84c	1,021,046 49
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. o/o prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	2,592 65	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière, des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	935,874 17	935,874 17
	Remise de 5 p. o/o sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles			85,172 32

RÉCAPITULATION.

BÉNÉFICE sur la fabrication des monnaies	322,320f 58c
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles	85,172 32
TOTAL DU BÉNÉFICE. (Voir page 102.)	407,492 90

EXERCICE 1867.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	413,048f 05c	468,474f 21c	881,522f 26c
Droit d'essais	162 00	196 00	358 00
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	49,525 36	22,868 29	72,393 65
Recettes extraordinaires	"	1,974 51	1,974 51
TOTAL des Recettes brutes	462,735 41	493,513 01	956,248 42
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs (par approximation)	412,994 56	451,992 73	864,987 29
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	"	"
TOTAL des Prélèvements	412,994 56	451,992 73	864,987 29
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	462,735 41	493,513 01	956,248 42
Prélèvements sur les recettes brutes	412,994 56	451,992 73	864,987 29
BÉNÉFICE sur la fabrication des monnaies	49,740 85	41,520 28	91,261 13
PERTE sur la fabrication des monnaies	"	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	996,234f 22c	999,274f 67c
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. o/o prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	3,040 45	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière, des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	916,165 89	916,165 89
	Remise de 5 p. o/o sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles			83,108 78

RÉCAPITULATION.

BÉNÉFICE sur la fabrication des monnaies	91,261f 13c
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles	83,108 78
TOTAL (voir page 103)	174,369 91

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Développement, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public par la fabrication des Monnaies d'or et d'argent, pour les Exercices 1866 et 1867.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1866. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 764.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	"	"	"	"
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	551,628f 09c	367,664f 32c	183,963f 77c	"
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	523,813 90	385,457 09	138,356 81	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	Totaux	1,075,441 99	753,121 41	322,320 58	"
		Bénéfice		322,320f 58c	

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1867. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 765.) Bénéfice.	Perte.
[illegible]ches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
[illegible]nde	Bordeaux	"	"	"	"
[illegible]d	Lille	"		"	"
[illegible]n (Bas-)	Strasbourg	484,545f 15c	385,129f 82c	99,415f 33c	"
[illegible]ne	Lyon	"	"	"	"
[illegible]	Paris	471,703 27	379,792 96	91,910 31	"
[illegible]e-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	Totaux	956,248 42	764,922 78	191,325 64	"
Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptes qu'en 1868		"	100,064 51	"	100,064f 51c
	Totaux	956,248 42	864,987 29	191,325 64	100,064 51
		Bénéfice		91,261f 13c	

ÉTAT N° 5.

Suite du COMPTE DU SIÈCLE DES MONNAIES.

Tableau des Espèces d'or et d'argent fabriquées sous le Système décimal (1795) jusqu'au 31 Décembre 1867.

DÉSIGNATION des HÔTELS MONÉTAIRES.	OR. [Valeur nominale.] Pièces de 100 francs.	Pièces de 50 francs.	Pièces de 40 francs.	Pièces de 20 francs.	Pièces de 10 francs.	Pièces de 5 francs.	TOTAL.	Pièces de 5 francs.	ARGENT. [Valeur nominale.] Pièces de 1 franc.	Pièces de 50 centimes.	Pièces de 25 centimes.	Pièces de 20 centimes.	TOTAL.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1867.	MONTANT DES FABRICATIONS faites jusqu'au 31 décembre 1866. (Voir le compte de 1866, page 773.)	TOTAL GÉNÉRAL DES FABRICATIONS faites au 31 décembre 1867.
ÉTABLISSEMENTS MONÉTAIRES CONSERVÉS.																
Paris	430,900f	"	"	58,460,480f	12,047,550f	5,030,865f	75,969,795f	32,93[illegible],306f	12,131,428f	7,264,219f00c	"	1,122,276f 20c	60,840,439f20c	136,810,234f 20c	7,959,958,066f 25c	8,096,768,300f 45c
Bordeaux	"	"	"	"	"	"	"	[illegible],968	6,091,869	2,345,864 50	"	18,113 20	11,943,814 70	11,943,814 70	163,884,864 80	175,828,679 50
Lille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	967,460,560 25	967,460,560 25
Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	174,667,990 15	174,667,990 15
Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	99,912,188 00	99,912,188 00
Rouen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	459,932,111 75	459,932,111 75
Strasbourg	280,700	1,021,850f	"	90,329,800	23,455,190	7,522,175	122,609,715	21,110,[illegible]174	7,294,757	4,995,852 00	"	622,852 80	40,974,285 80	163,584,000 80	1.217,474,253 70	1,381,058,254 50
ÉTABLISSEMENTS MONÉTAIRES SUPPRIMÉS.																
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106,854,540 75	106,854,540 75
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	79,508,761 50	79,508,761 50
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	107,726,426 25	107,726,426 25
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	65,279,975 50	65,279,975 50
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106,333,574 25	106,333,574 25
Toulouse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	134,600,925 00	134,600,925 00
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	225,153 00	225,153 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,236,997 00	6,236,997 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
TOTAL des espèces fabriquées en 1867	711,600	1,021,850	"	148,790,280	35,502,740	12,553,040	198,579,510	54,03[illegible],748	25,518,054	14,605,935 50	"	1,763,242 20	113,758,539 70	312,338,049 70	"	"
Espèces fabriquées antérieurement	38,048,900	44,662,400	204,432,360f	5,510,405,920	931,717,250	207,929,665	6,937,196,495	4,435,33[illegible],796	123,816,975	68,303,711 00	7,671,101f 25c	6,378,956 40	4,717,973,865 65	"	11,655,174,360 65	"
TOTAL GÉNÉRAL	38,760,500	45,684,250	204,432,360	5,659,196,200	967,219,990	220,482,705	7,135,776,005	4,489,38[illegible],544	149,335,029	82,909,646 50	7,671,101 25	8,142,198 60	4,831,732,405 35	"	"	11,967,512,410 35
A DÉDUIRE les pièces de 10f et de 5f petit module retirées de la circulation, les pièces de 25c démonétisées, et celles de 5f (argent), 2f, 1f, 50c et 20c refondues. (Lois du 25 mai 1864 et du 14 juillet 1866.)	"	"	"	"	48,589,920	22,492,940	71,082,860	13,983,[illegible],328	23,198,525	14,007,233 00	7,671,101 25	1,567,189 00	82,647,101 25	"	"	153,729,961 25
RESTE en monnaies ayant cours	38,760,500	45,684,250	204,432,360	5,659,196,200	918,630,070	197,989,765	7,064,693,145	4,475,397,[illegible],216	126,136,504	63,902,413 50	"	6,575,009 60	4,749,185,304 10	"	"	11,813,782,449 10

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

TYPES.																
Première République (Hercule)	"	"	"	"	"	"	"	"	106,237,255	"	"	"	"	"	106,237,255 00	106,237,255 00
Bonaparte et Napoléon Ier	"	"	132,689,880	395,334,560	"	"	528,024,440	817,958,[illegible],454	31,362,123	13,713,364 50	247,734 00	"	"	"	887,830,055 50	1,415,854,495 50
Louis XVIII	"	"	21,579,440	367,753,620	"	"	389,333,060	601,048,[illegible],764	4,393,242	1,852,464 00	161,589 75	"	"	"	614,830,109 75	1,004,163,169 75
Charles X	"	"	19,152,960	33,765,960	"	"	52,918,920	616,408,[illegible],604	5,282,890	2,073,468 50	596,683 00	"	"	"	632,511,320 50	685,430,240 50
Louis-Philippe	"	"	31,010,080	184,902,720	"	"	215,912,800	1,692,892,[illegible],472	19,533,706	13,035,665 50	6,665,094 50	"	"	"	1,756,938,333 00	1,972,851,133 00
République (Hercule pour l'argent et l'Ange pour l'or)	"	"	"	56,921,220	"	"	56,921,220	259,628,845	"	"	"	"	"	"	259,628,845 00	316,550,065 00
République (Déesse)	"	"	"	334,407,060	35,954,580	"	370,361,640	188,681,[illegible],904	3,249,740	1,544,474 00	"	1,972,813 60	"	"	199,619,436 60	569,981,076 60
Louis-Bonaparte, Napoléon III	38,760,500	45,684,250	"	4,286,111,060	931,265,410	220,482,705	5,522,303,925	206,681,[illegible],346	75,513,328	50,690,211 00	"	6,169,385 00	"	"	374,141,050 00	5,896,444,975 00
TOTAL des fabrications	38,760,500	45,684,250	204,432,360	5,659,196,200	967,219,990	220,482,705	7,135,776,005	4,489,38[illegible],544	149,335,029	82,909,646 50	7,671,101 25	8,142,198 60	4,831,736,405 35	11,967,512,410 35		
A DÉDUIRE, comme ci-dessus, les pièces de 10f, de 5f, de 25c, 5f (argent), 2f, 1f, 50c et 20c	"	"	"	"	48,589,920	22,492,940	71,082,860	13,983,[illegible],328	23,198,525	14,007,233 00	7,671,101 25	1,567,189 00	82,647,101 25	153,729,961 25		
RESTE en monnaies ayant cours	38,760 500	45,684,250	204,432,360	5,659,196,200	918,630,070	197,989,765	7,064,693,145	4,475,397,[illegible],216	126,136,504	68,902,413 50	"	6,575,009 60	4,749,189,304 10	11,813,782,449 10		

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1867.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		kil. gr. c.		kil. gr. c.		kil. gr. c.				
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1867.....	//	// // //	//	// // //	2,456	62 241 //	4,731	//	1,582	//
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1867. — Médailles fabriquées au tarif n° 2.	1,315	110 668 30	//	// // //	5,046	293 122 //	//	//	//	//
Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	946	33 151 80	//	// // //	31,172	706 255 //	5,339	//	//	//
Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	5,401	72 870 20	8	1 218 00	587,606	1,514 884 //	22,673	//	//	//
	7,662	216 690 30	8	1 218 00	626,280	2,576 402 //	32,743	//	1,582	//

Médailles sorties du bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		kil. gr. c.		kil. gr. c.		kil. gr. c.				
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1867. — Médailles vendues au tarif n° 2..	1,315	110 668 30	//	// // //	5,046	293 122 //	//	//	//	//
Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	946	33 151 80	//	// // //	31,152	716 790 //	5,499	//	//	//
Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	5,401	72 870 20	8	1 218 //	587,606	1,514 784 //	22,119	//	//	//
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	//	// // //	//	// // //	//	// // //	//	//	//	//
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1867.....	//	// // //	//	// // //	2,476	51 706 //	5,125	//	1,582	//
	7,662	216 690 30	8	1 218 //	626,280	2,576 402 //	32,743	//	1,582	//

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons du 1er janvier au 31 décembre 1867.

		MÉDAILLES ET JETONS. Nombre.	Poids.	Valeur au tarif.	Frais de fabrication des médailles et jetons frappés et vendus en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832.	Remise de 5 p. o/o sur le produit de la vente des médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.	Produit net de la vente des médailles et jetons.	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. Nombre.	Montant des frais de fabrication.	Droit de 10 p. o/o à prélever sur le prix de la fabrication.	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le Trésor public.
			kil. gr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.
Médailles et jetons frappés en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or.....	946	33 151 80	117,339 [illegible]	[illegible]808 34	//	7,525 42	//	//	//	7,525 42
	Platine.....	//	// // //	//	//	//	//	//	//	//	//
	Argent.....	31,152	716 790 00	190,563 [illegible]	[illegible]545 10	//	15,018 39	//	//	//	15,018 39
	Cuivre et bronze.....	5,499	// // //	14,755 [illegible]	[illegible]324 75	//	10,430 60	//	//	//	10,430 60
Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or.....	5,401	72 870 20	255,139 [illegible]	[illegible]367 23	//	13,772 44	//	//	//	13,772 44
	Platine.....	8	1 218 00	1,339 [illegible]	[illegible]225 31	//	114 49	//	//	//	114 49
	Argent.....	587,606	1,514 784 00	387,313 [illegible]	[illegible]098 02	//	21,214 79	//	//	//	21,214 79
	Cuivre et bronze.....	22,119	// // //	29,788 [illegible]	[illegible]796 15	//	11,992 20	//	//	//	11,992 20
Médailles fabriquées et vendues au tarif n° 2.	Or.....	1,315	110 668 30	366,565 [illegible]	[illegible]565 50	//	//	//	//	//	//
	Argent.....	5,046	293 122 //	71,759 [illegible]	[illegible]782 35	//	//	//	//	//	//
	Bronze.....	//	// // //	//	//	//	//	//	//	//	//
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	Cuivre et bronze.....	//	// // //	//	//	//	//	//	//	//	//
Médaillons de sainteté et boutons, adresses, etc.....		//	// // //	//	//	//	//	//	30,405 10	3,040 45	3,040 45
TOTAUX.....				1,434,588 [illegible]	[illegible]513 74	//	80,068 33	.....	30,405 10	3,040 45	83,108 78

(Voir l'état n° , page 765.)

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

MONNAIES DE BRONZE.

Résumé de la situation générale et définitive des opérations relatives au retrait des anciennes pièces de cuivre et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze, en exécution de la loi du 6 mai 1852. (Voir les développements au compte général des finances de l'année 1858.)

1re PARTIE. — MATIÈRES.

ENTRÉES	Poids des anciennes pièces de cuivre retirées de la circulation	9,939,292k 217g
SORTIES	Poids des pièces de bronze nouvellement fabriquées avec les anciennes monnaies	4,850,434 543
	Déchet de fabrication alloué aux directeurs (5 p. o/o du poids ci-dessus)	242,521 726
	Poids des pièces livrées au domaine pour être vendues	4,845,030 567
	Déchet résultant de la difformation des pièces livrées au domaine	1,305 381
	TOTAL ÉGAL	9,939,292 217

2e PARTIE. — ESPÈCES.

§ 1er	Valeur nominale des pièces mises en circulation depuis 1719 jusqu'en 1848	49,593,336f 79c
	Valeur nominale de celles retirées de la circulation de 1852 à 1858	48,512,598 56
	Valeur des pièces non rentrées	1,080,738 23
§ 2e	Valeur nominale des anciennes pièces retirées de la circulation	48,512 598 56
	Valeur des nouvelles pièces de bronze fabriquées de 1852 à 1858	48,500,000 00
	En moins dans la circulation	12,598 56
§ 3e	Frais de fabrication de toute nature de la nouvelle monnaie de bronze	7,762,077 48
	Produit des ventes faites par le domaine	10,834,976 82
	Différence ou bénéfice pour le Trésor	3,072,899 34

ÉTAT N° 8.

Situation, au 31 décembre 1867, de la nouvelle fabrication des monnaies de bronze, exécutée en vertu de la loi du 18 juillet 1860, report sommaire de celle faite d'après la loi du 6 mai 1852 et relevé des payements effectués à valoir sur la nouvelle fabrication.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	FABRICATION. (Valeur nominale.)					ÉMISSIONS OU VERSEMENTS dans les caisses du Trésor public.	RESTE CHEZ LES DIRECTEURS au 31 décembre 1867.
	10 centimes.	5 centimes.	2 centimes.	1 centime.	TOTAL.		
Paris 1867	"	"	"	"	"	"	"
Bordeaux 1867	"	"	"	"	"	34,500f 24c	"
Strasbourg 1867	"	"	"	"	"	15,687 99	"
	"	"	"	"	"	50,188 23	"
Report de 1861 à 1866.	5,213,136f 80c	4,511,954f 70c	675,980f 88c	398,927f 92c	10,800,000f 30c	10,749,812 07	"
TOTAL de la nouvelle fabcn.	5,213,136 80	4,511,954 70	675,980 88	398,927 92	10,800,000 30	10,800,000 30	"
Fabricatcn de 1852 à 1858.	25,965,839 70	20,702,905 15	1,162,665 64	668,589 51	48,500,000 00	48,500,000 00	"
TOTAL GÉNÉRAL	31,178,976 50	25,214,859 85	1,838,646 52	1,067,517 43	59,300,000 30	59,300,000 30	"

PAYEMENTS APPLICABLES A LA NOUVELLE FABRICATION.	SOMMES PAYÉES.
EXERCICE 1860. (Voir page 266 du compte général des finances de 1861	26,020f 38c
EXERCICE 1861. (Voir page 266 *idem* de 1862	1,247,663 11
EXERCICE 1862. (Voir page 284 *idem* de 1863	1,344,883 58
EXERCICE 1863. (Voir page 282 *idem* de 1864	1,109,592 75
EXERCICE 1864. (Voir page 281 *idem* de 1865	659,326 97
EXERCICE 1865. (Voir page 283 *idem* de 1866	487,726 86
TOTAUX	4,875,213 45

ÉTAT N° 9.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

MONNAIES D'ARGENT.

Tableau des opérations de refonte des anciennes monnaies d'argent à la fin de l'année 1867.

(Lois des 25 mai 1864 et 14 juillet 1866.)

		ANNÉE 1867.	ANNÉES ANTÉRIEURES.	TOT	
Pièces reçues des comptables pour être démonétisées. (Valeur nominale.)	Pièces de 5 francs	151,450f 00c	(A) 13,832,275f 00c	13,983,725f 00c	
	Pièces de 2 francs	19,787,658 00	2,431,670 00	22,219,328 00	
	Pièces de 1 franc	20,198,250 00	3,000,275 00	23,198,525 00	
	Pièces de 50 centimes	5,675,350 00	8,331,883 00	14,007,233 00	
	Pièces de 20 centimes	103,292 00	1,463,897 00	1,567,189 00	
		45,916,000 00	29,060,000 00	74,976,000 00	
Valeur des lingots au prix d'achat		196,003 44	45,162,565 71	45,358,569 15	
		46,112,003 44	74,222,565 71	120,334,569 15	120,334,569f 15c
Fabrication de nouvelles monnaies à 835 millièmes. (Valeur nominale.)	Pièces de 2 francs	17,819,748 00	13,505,354 00	31,325,102 00	
	Pièces de 1 franc	25,518,054 00	23,244,625 00	48,762,679 00	
	Pièces de 50 centimes	14,605,935 50	23,101,273 00	37,707,208 50	
	Pièces de 20 centimes	1,763,242 20	630,984 40	2,394,226 60	
		59,706,979 70	60,482,236 40	120,189,216 10	120,189,216 10
Valeur de l'or contenu dans les pièces antérieures à 1830	En 1867			340,705f 68c	425,939 14
	Antérieurement			85,233 46	
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1867. (Valeur réelle.)					5,290,689 78
TOTAL des valeurs acquises au Trésor sur les opérations de refonte au 31 décembre 1867					125,905,845 02
Report des valeurs retirées de la circulation ou provenant d'achats					120,334,569 15
Excédant provenant de la refonte					5,571,276 87
A déduire les frais de fabrication, d'affinage, etc.	En 1867			(B). 666,411f 64c	1,624,840 06
	Antérieurement			958,428 42	
Bénéfice provisoire					3,946,436 81

(A) Une somme de 1,802,000 francs a été attribuée en 1866 aux pièces de 5 francs, tandis qu'elle concernait les pièces de 2 francs pour 904,000f
Celles de 1 franc pour 898,000
Somme égale... 1,802,000f

La rectification a été opérée au présent compte.

(B) Cette somme représente les frais afférents aux fabrications faites en 1867 ou restant à faire en 1868 avec les matières entrées en 1867. Le chiffre des frais portés pages 762 et 763 et qui s'élève à 834,923f 29c est le montant des sommes payées en 1867, et s'applique au complément des fabrications de 1866 et à celles de 1867 réglées pendant l'année 1867.

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1867.

NOTE

SUR

LE COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1867.

Le domaine extraordinaire a été réuni par la loi du 15 mai 1818 au domaine de l'État, et l'Administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la Caisse des dépôts et consignations et employé à des achats de rentes au grand-livre.

La loi du 26 juillet 1821, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés, en tout ou en partie, de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820 et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821 au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées, tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

Les dispositions de la loi du 26 juillet 1821, en ce qui concerne l'affectation des fonds provenant du domaine extraordinaire, ont été ensuite modifiées par l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837, d'après lequel les sommes recouvrées sur les créances, revenus et prix de vente de biens immeubles appartenant à l'ancien domaine extraordinaire ont dû, à partir du 1er janvier 1837, être appliquées au budget général de l'État, la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 étant rapportée.

Enfin, l'article 12 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1840, en date du 6 juin 1843, porte ce qui suit : « Le solde existant à la Caisse des dépôts et consignations, à l'époque de la promul-« gation de la présente loi, des fonds affectés, par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821, aux indemnités « autorisées par l'article 98 de la loi du 15 mai 1818, en faveur des donataires de l'ancien domaine « extraordinaire, sera versé au Trésor public et appliqué aux produits divers du budget de l'exercice « courant. Les payements qui pourront encore être effectués pour les indemnités de cette nature « auront lieu dans les formes précédemment réglées, et seront portés en dépense au budget de l'exer-« cice courant, avec imputation au chapitre des remboursements et restitutions. »

L'Administration de l'enregistrement a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées en exécution de ces dispositions. Toutefois, les comptes des années 1831 à 1854 inclusivement ayant cessé de reproduire dans leurs détails les opérations afférentes à l'ancien domaine extraordinaire, il a paru utile, pour la facilité des recherches, d'en établir de nouveau un développement complet dans le compte de l'année 1855. Il s'y trouve pages 682 à 695.

Ce compte a fait connaître, d'une part,

Le détail des capitaux, créances et revenus qui composaient le domaine extraordinaire au moment de sa réunion au domaine de l'État, avec les accroissements survenus depuis cette époque jusqu'au 31 décembre 1855;

Le montant des recouvrements effectués pendant le même temps;

Les créances tombées en non-valeur et les motifs qui en ont empêché le recouvrement;

Les restes à recouvrer ou l'actif au 31 décembre 1855;

Et d'autre part,

Le détail des dépenses acquittées depuis l'origine jusqu'au 31 décembre 1855, pour frais de régie et d'exploitation, contributions, frais de vente des immeubles, service de rentes foncières et restitutions de recettes indûment faites;

Le montant des pensions et indemnités payées à des donataires;

Celui des rentes sur le grand-livre acquises avec le produit net du domaine extraordinaire pour être annulées;

Le montant des applications au budget de l'État des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, depuis le 1er janvier 1837 jusqu'au 31 décembre 1855;

Enfin, la situation, au 1er janvier 1856, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés, dont la Caisse des dépôts et consignations, en conformité de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, a versé le solde au 1er janvier 1844 dans la Caisse centrale du Trésor public.

Ces diverses opérations, antérieures à l'année 1855, ne comportant plus de modifications, il a paru sans objet d'en insérer de nouveau les développements dans les comptes subséquents. Celui de la présente année 1867 se borne, en conséquence, à indiquer :

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1866, ou qui ont été constatées depuis cette époque, les recettes obtenues pendant l'année 1867, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, et l'emploi qui a été fait de ces recettes, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837;

3° La situation, au 1er janvier 1868, des fonds affectés comme ci-dessus au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés.

Les résultats présentés dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Les créances à réaliser au 1er janvier 1867 montaient à 300,000 francs; elles se sont accrues en 1867 de 17,697 fr. 49 cent. Un recouvrement de 4,657 fr. 24 cent. ayant été effectué pendant ladite année sur ces créances, elles présentent, au 1er janvier 1868, un actif de la somme de 313,040 fr. 25 cent.

2° La recette ci-dessus de 4,657 fr. 24 cent. a été appliquée au budget de l'État (Produits de domaines — exercice 1867), conformément aux prescriptions législatives.

3° Le solde disponible des fonds affectés au payement des indemnités arriérées était, au 1er janvier 1867, de... ..... 173,312f 18c

Aucune indemnité n'a été allouée sur ces fonds pendant l'année 1867, ci..... Mémoire.

Ce solde, dont la majeure partie demeurera sans emploi, reste en conséquence fixé, au 1er janvier 1868, à..... 173,312f 18c

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 5 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

Situation, au 1er janvier 1868, des créances actives restant à recouvrer.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1867. (Voir le compte des finances de l'année 1866, page 783.)	CRÉANCES CONSTATÉES pendant l'année 1867.	TOTAL des CRÉANCES.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1867.	RÉDUCTIONS PRONONCÉES sur les créances.	CRÉANCES restant À RECOUVRER au 1er janvier 1868.	OBSERVATIONS.
Prêt au duc de Monteleone	100,000f 00c	"	100,000f 00c	"	"	100,000f 00c	L'État a été débouté, par jugement du tribunal de Naples du 20 mars 1855, de sa demande en remboursement. L'Administration n'a pas encore interjeté appel de ce jugement.
Créance sur la succession de Bernadotte, roi de Suède et de Norwége	200,000 00	"	200,000 00	"	"	200,000 00	D'après une décision de l'Empereur, les conditions politiques ne permettent pas de reprendre en ce moment les réclamations par voie diplomatique auxquelles cette affaire a précédemment donné lieu.
Créance sur la succession Leblond de Saint-Hilaire	"	13,040f 25c	13,040 25	"	"	13,040 25	Une saisie-arrêt a été pratiquée le 18 novembre 1867, en exécution d'une décision ministérielle du même jour.
Arrérages d'actions du canal du Midi pour les canaux d'embranchement	"	4,657 24	4,657 24	4,657f 24c	"	"	
	300,000 00	17,697 49	317,697 49	4,657 24	"	313,040 25	
				317,697f 49c			

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

État des recettes effectuées pendant l'année 1867 sur les fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes.

Recettes effectuées.....	Part de l'État dans les produits des canaux d'embranchement du canal du Midi, à raison des actions qui avaient fait retour au 31 décembre 1866	4,657f 24c
Emploi des recettes effectuées.	Application au budget de l'État du montant des recettes ci-dessus, sous le titre de *Produits et revenus des domaines.* — Produits de l'ancien domaine extraordinaire. — Exercice 1867. (Voir page 85.).....	4,657f 24c

Situation, au 1er janvier 1868, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées.

(Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.)

Solde disponible, au 1er janvier 1867, des fonds affectés par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821 au payement des indemnités arriérées dues aux donataires et pensionnaires de l'ancien domaine extraordinaire	173,312f 18c
Aucun payement n'a été fait sur ces fonds pendant l'année 1867	"
SOLDE disponible au 1er janvier 1868.....	173,312 18

NOTA. Les fonds de cette nature, qui ne sont pas susceptibles de recevoir d'accroissement, et dont, jusqu'en 1843, la Caisse des dépôts et consignations était demeurée dépositaire, ont été versés au Trésor public, en vertu de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, et portés en recette au budget de l'exercice 1843; les indemnités qui précédemment étaient payées par la Caisse des dépôts le sont maintenant, lorsqu'il y a lieu, par le Trésor, au moyen d'imputation sur le crédit des remboursements et restitutions de l'exercice courant.

COMPTE

DES DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES,

DES PRÊTS AU COMMERCE EN 1830,

DES AVANCES AUX ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

ET DES PRÊTS A L'INDUSTRIE. (LOI DU 1ER AOÛT 1860.)

NOTE

SUR LE COMPTE DES DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES,

DES PRÊTS AU COMMERCE, EN 1830,

DES AVANCES AUX ASSOCIATIONS OUVRIÈRES ET DES PRÊTS A L'INDUSTRIE. (LOI DU 1er AOÛT 1860.)

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor public se résume, pour l'année 1867, en deux états.

L'état n° 1 présente :

1° La situation au 1er janvier 1867, telle qu'elle résultait du compte des finances de 1866;

2° Le mouvement, en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1867, de tous les articles du compte des débets et créances;

Et 3° enfin la situation au 1er janvier 1868.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première, on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du Trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du Trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1867, il est survenu 404 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 455,333 fr. 86 cent.

Il a été terminé, pendant la même année, 483 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du Trésor, à.....	313,580f 86c
En réductions ou régularisations, à.....	13,748 44
En déclaration de caducité, à.....	697,757 82
TOTAL des atténuations.....	1,025,087 12

En sorte que, d'une part, les débets et créances, qui, au commencement de l'année 1867, présentaient un total de 13,261,346 fr. 13 cent. s'élèvent, à la fin, à 12,691,592 fr. 87 cent. et que, de l'autre, le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1867, de 1,263, se trouve de 1,184 au 1er janvier 1868.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des états de liquidation d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères.

Les *réductions* et *régularisations* sont justifiées par des arrêts de la Cour des comptes et des décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le Trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée.

La déclaration de caducité ne préjudicie point aux droits du Trésor public : si les débiteurs reviennent à un meilleur état de fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le Trésor

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées. La déclaration de caducité n'est qu'une mesure d'ordre essentielle à l'apurement de la comptabilité, en ce qu'elle fait disparaître des écritures du Trésor public une masse de créances sans valeur.

L'état n° 2 développe, sous divers aspects, le montant des débets et créances au 1er janvier 1868; il fait connaître :

1° La classification par époque, suivant les années pendant lesquelles ils ont pris naissance : cette classification, dont l'établissement satisfait aux observations émises à la tribune de la Chambre des députés, dans la session de 1838, sur le compte des débets de 1837, a été introduite, en 1838, dans le compte de l'administration des finances; elle se divise en périodes ou époques, SAVOIR :

De 1789 au consulat	3,304,179f 54c
Consulat et empire	598,782 65
Gouvernement de la Restauration	2,241,323 84
Gouvernement de juillet	1,657,111 38
1848 et années suivantes	4,890,195 46
	12,691,592 87

2° La situation dans les écritures de la direction générale de la comptabilité publique : sur le total ci-dessus de 12,691,592 fr. 87 cent. l'actif de l'administration des finances comprend seulement une somme de 1,241,832 fr. 64 cent. qui a fait originairement déficit dans les caisses publiques, et dont il restait à couvrir le Trésor au 1er janvier 1868 ;

3° L'appréciation sommaire par l'agence judiciaire du Trésor public : les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section. La masse des débets et créances au 1er janvier 1868, résultant de 1,184 affaires et montant à la somme de 12,691,592 fr. 87 cent., a été appréciée et classée comme il suit :

1° Créances bonnes	4,047,492f 11c
2° Créances d'un recouvrement douteux	3,952,277 84
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	4,691,822 92
SOMME ÉGALE	12,691,592 87

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garanties suffisantes ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront, sans doute, des recouvrements importants; mais, en pareille matière, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui seront obtenues.

Les créances classées comme *mauvaises ou irrecouvrables* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le Trésor public, parce que l'actif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement leur insolvabilité.

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

On renouvelle ici l'observation consignée, chaque année, dans les comptes, que la masse des créances mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le Trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes, en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE EN 1830.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Les comptes des finances des années précédentes (voir celui de 1843, page 608) ont fait connaître le mode de répartition de ces avances entre les divers négociants et manufacturiers qui ont été appelés à en profiter, ainsi que les différentes natures de garanties qu'ils ont dû fournir au Trésor.

Les prêts effectués en vertu de la loi précitée se sont élevés, en définitive, à 29,811,329 francs, dont la dépense a été comprise au budget de l'exercice 1830.

L'avance de ladite somme principale de		29,811,329f 00c
s'est augmentée :		
1° Pour intérêts, de	4,203,186f 97c	4,291,658 05
2° Pour frais de protêts et autres, de	88,471 08	
TOTAL		34,102,987 05
Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le Trésor, savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1867	28,029,363f 76c	32,894,547 86
Pendant l'année 1867	27,087 28	
Par déclaration de caducité	4,728,480 71	
Par réduction	109,616 11	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1868		1,208,439 19

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier (état n° 3), qui fait connaître le nombre des maisons de commerce ou fabricants qui ont participé aux prêts, la classification des divers emprunteurs d'après la nature de la garantie donnée au Trésor, le montant des payements effectués en vertu des ordonnances délivrées par le ministre des finances sur le crédit de 30 millions, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au Trésor public au 1er janvier 1868, développé, d'après l'appréciation des créances, en bonnes, douteuses et irrecouvrables.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé, qui comprend les 18 comptes des emprunteurs.

Les créances résultant des 18 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1868, et montant à la somme de 1,208,439 fr. 19 cent., ont été appréciées et classées comme il suit, d'après la valeur actuellement présumée des créances restant à recouvrer :

1° Créances bonnes	126,334f 64c
2° Créances d'un recouvrement douteux	66,179 68
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	1,015,924 87
SOMME ÉGALE	1,208,439 19

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

L'Assemblée nationale, par son décret du 5 juillet 1848, a ouvert au ministère de l'agriculture et du commerce un crédit de 3,000,000 francs destiné à être réparti entre les associations librement contractées, soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers.

Le montant de ce crédit devait être avancé, à titre de prêt, sur l'avis d'un conseil d'encouragement formé par le ministre de l'agriculture et du commerce, aux conditions réglées par le même conseil.

Le compte des finances de 1849 (pages 631 et 632) a fait connaître le mode de répartition de ces avances et les principales conditions de ces sortes de prêts.

Le montant total des payements effectués avant la clôture de l'exercice 1848 s'élevait à la somme de 1,797,456 fr. 94 cent., y compris 8,456 fr. 94 cent. pour frais d'impressions et indemnités extraordinaires pour le service du conseil d'encouragement. A cette même époque, une somme de 1,202,543 fr. 06 cent. étant restée sans emploi, le ministre de l'agriculture et du commerce en demanda l'annulation sur l'exercice 1848 et le report sur l'exercice 1849. La loi du 9 février 1850 annula le crédit de 1,202,543 fr. 06 cent. resté libre sur l'exercice 1848, et ouvrit ensuite un crédit de pareille somme au ministre de l'agriculture et du commerce sur l'exercice 1849.

Le crédit ouvert en vertu du décret du 5 juillet 1848 était de.....	3,000,000f 00c
L'annulation sur le crédit ci-dessus est de.....	399,475 51
	2,600,524 49

Les sommes ordonnancées et payées pour frais divers et impressions se sont élevées :

En 1849 et 1850, à.....	9,724f 49c	
En 1851, à.....	300 00	
		10,024 49

Reste pour sommes payées aux associations ouvrières, savoir :

En 1849.....	1,789,000f 00c	2,590,500 00
En 1850.....	791,500 00	
En 1851.....	10,000 00	

Cette somme a été augmentée :

1° Pour intérêts, de.....	547,956f 65c	650,078 27
2° Pour frais de surveillance, de.....	100,631 02	
3° Pour frais judiciaires, de.....	1,490 60	
A reporter.....		3,240,578 27

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

Report.....			3,240,578f 27c

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le Trésor, savoir :

1° Sur le capital et les intérêts :

Pendant les années 1849 à 1866.....		1,482,026f 42c	
Pendant l'année 1867.....		44,050 08	
Pour réduction dans le calcul des intérêts.....		1,915 76	
TOTAL.....		1,527,992 26	
2° Par déclaration de caducité.....		1,003,231 96	
3° Sur les frais de surveillance :			
Pendant les années 1849 à 1865.....	83,187f 61c		
Pendant l'année 1866.....	322 50		
		83,510 11	
			2,614,734 33
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1868.....			625,843 94

Le ministre de l'agriculture et du commerce a fait connaître que, sur les 56 associations ouvrières (1) auxquelles il a été fait des avances, 39 prêts étaient révoqués, et qu'il y avait lieu de poursuivre la rentrée des sommes avancées.

En conséquence, des contraintes ont été décernées contre lesdites associations, et des poursuites sont dirigées par l'agent judiciaire du Trésor public.

Les créances résultant de ces affaires ont été classées comme il suit :

Créances bonnes.....	106,416f 79c
Créances douteuses.....	11,342 27
Créances mauvaises.....	508,084 88
SOMME ÉGALE.....	625,843 94

(1) Sur ces 56 associations ouvrières, 10 ont soldé en principal, intérêts et frais, les avances qui leur avaient été faites.

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

PRÊTS À L'INDUSTRIE. (Loi du 1er août 1860.)

La loi du 1er août 1860 a autorisé le ministre des finances à émettre des bons du Trésor jusqu'à concurrence d'une somme de 40 millions affectée à des prêts à l'industrie, pour le renouvellement et l'amélioration de son matériel.

Les formes et les conditions de ces prêts ont été réglées par un décret impérial du 24 octobre suivant, portant :

Qu'une commission serait chargée d'indiquer les demandes de prêts qui lui paraîtraient admissibles et de vérifier la validité des garanties offertes;

Qu'aucun prêt sur les fonds du Trésor ne serait fait qu'après avis de la Commission et en vertu d'une décision prise de concert par les ministres des finances et de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Les membres de cette Commission ont été nommés le 5 décembre 1860, et, en exécution du décret susénoncé, deux arrêtés ministériels, en date des 22 avril et 31 mai 1861, approuvant des avis émis par la Commission, ont alloué à 213 industriels la somme de 40 millions formant le montant intégral du crédit ouvert.

Mais les renonciations de quelques-uns de ces industriels et les révocations de plusieurs prêts ont permis d'admettre, dans la suite, de nouvelles demandes qui n'avaient pu d'abord être prises en considération, à raison de l'épuisement du crédit de 40 millions.

Ces renonciations, réductions et révocations, se sont élevées à la somme de . . .	5,318,833f 34c
Sur cette somme, il a été concédé à de nouveaux emprunteurs celle de.	3,631,000 00
Aucune autre allocation n'ayant été faite, il est resté encore disponible une somme de.	1,687,833 34
Et les arrêtés d'admission ne se sont élevés, déduction faite des renonciations, réductions et révocations, qu'à.	38,312,166 66

Il convient d'ajouter qu'un arrêté pris de concert par les ministres des finances et du commerce le 31 décembre 1863 a définitivement fixé à ce dernier chiffre la totalité des avances à consentir en vertu de la loi du 1er août 1860.

En exécution d'un précédent arrêté rendu par les mêmes ministres le 22 avril 1861, l'agent judiciaire du Trésor, dans le département de la Seine, et les directeurs des domaines, dans les autres départements, ont été délégués pour représenter l'État dans les actes à intervenir pour la réalisation des prêts accordés.

Ces fonctionnaires ont passé, avec 194 industriels, des contrats de prêts pour la somme de. 38,312,166f 66c

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

Sur cette somme il avait déjà été remis aux emprunteurs, au 31 décembre 1864, celle de	36,491,166f 65c
En 1865, les avances faites par le Trésor se sont élevées à	349,000 00
ENSEMBLE	36,840,166 65
La comparaison de ce dernier chiffre avec celui des contrats passés, ci	38,312,166 66
fait ressortir une différence de	1,472,000 01

La délivrance de cette somme était subordonnée à des justifications qui n'ont pas été fournies par les ayants droit. Il en résulte que le chiffre de 38,312,166 fr. 66 cent., fixé par les ministres des finances et du commerce, ne sera pas atteint, et que les avances nécessitées par l'exécution de la loi du 1er août 1860 restent définitivement arrêtées à la somme susénoncée de 36,840,166 fr. 65 cent.

Toutes ces opérations sont exposées dans l'état n° 4 (voir page 796), dont les énonciations ne paraissent comporter aucune autre explication.

La durée des prêts a été fixée par la Commission. Ils ont été, pour la plupart, stipulés remboursables en douze annuités, comprenant, pour les deux premières années, le service des intérêts seulement, et ensuite un dixième du capital avec les intérêts décroissant d'année en année. Pour augmenter les sûretés de l'État, chacune de ces annuités a fait l'objet d'un effet souscrit par l'emprunteur à l'ordre du caissier payeur central du Trésor, chargé de le présenter à l'échéance, et, s'il y a lieu, de le faire protester. Immédiatement après ce protêt, les effets dont il s'agit sortent du portefeuille de la Caisse centrale pour figurer dans les débets litigieux poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor.

Le montant des annuités remboursables en 1867, sur les prêts concédés à l'industrie (état n° 5, voir page 798), est de	3,598,161f 45c
Il a été payé à l'échéance	1,762,066 96
Et l'agent judiciaire du Trésor a dû être chargé de suivre le recouvrement de	1,836,094 49
D'un autre côté, la faillite ou la déconfiture de plusieurs industriels a rendu immédiatement exigibles d'autres effets qui, après défalcation des intérêts non échus, s'élèvent à	958,650 00
Plus, accroissement pour intérêts et frais	44,713 29
En ajoutant à ces deux sommes celle de	6,363,088 35
montant des effets protestés de 1862 à 1867, et celle de	8,070,860 95
représentant les faillites survenues dans cette même période,	
A reporter	17,273,407 08

Note sur le Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce en 1830, des avances aux associations ouvrières et des prêts faits à l'industrie en 1860.

Report		17,273,407f 08c
Plus, accroissement pour intérêts et frais		146,352 35
on obtient le total des créances litigieuses dont le recouvrement a été confié aux soins de l'agent judiciaire du Trésor		17,419,759 43
Les rentrées opérées en 1867 étant de	1,254,306f 10c	3,296,374 87
Celles opérées au 31 décembre 1866 ayant été de	2,042,068 77	
Il reste à recouvrer la somme de		14,123,384 56

(Voir, pour le développement de ces opérations, les états nos 5 et 6 produits à l'appui de la présente note.)

Les diverses créances qui composent ce reliquat ont été appréciées comme suit :

Créances bonnes	5,275,807f 94c	14,123,384f 56c
Créances douteuses	2,441,075 21	
Créances mauvaises	6,406,501 41	

État n° 1.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation, au 1er janvier 1867, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1867, et la Situation au 1er janvier 1868.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1867.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1867.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS PENDANT L'ANNÉE 1867. VERSEMENTS effectués dans les caisses du Trésor.	RÉDUCTIONS prononcées par décrets, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.	DÉCLARATIONS d'insolvabilité.	TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1868.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DES DÉBETS. Comptes au 1er janv. 1867.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1868.
6	Receveurs généraux	1,019,757f 61c	"	1,019,757f 61c	"	"	454,573f 16c	454,573f 16c	565,184f 45c	4	"	4	3	1
7	Receveurs particuliers et percepteurs	8,971 60	"	8,971 60	"	"	"	"	8,971 60	3	"	3	"	3
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	796,525 18	18,562f 30c	815,087 48	47,154f 14c	9,889f 57c	"	57,043 71	758,043 77	33	6	39	10	29
31	Receveurs des douanes	10,631 02	"	10,631 02	"	"	"	"	10,631 02	1	"	1	"	1
33	Receveurs des contributions indirectes	187,177 49	120,653 80	307,831 29	5,511 86	"	"	5,511 86	302,319 43	28	6	34	2	32
32	Receveurs des postes	17,935 82	3,723 45	21,659 27	5,977 63	"	7 04	5,984 67	15,674 60	14	3	17	6	11
5	Payeurs des départements	81,570 44	3,952 95	85,523 39	3,952 95	"	81,570 44	85,523 39	"	2	1	3	3	"
36	Caissier central du Trésor	33,568 72	"	33,568 72	200 00	"	"	200 00	33,368 72	1	"	1	"	1
		2,156,137 88	146,892 50	2,303,030 38	62,796 58	9,889 57	536,150 64	608,836 79	1,694,193 59	86	16	102	24	78
19	Prêts à divers négociants (antérieurement à 1818)	29,694 35	"	29,694 35	118 52	"	"	118 52	29,575 83	2	"	2	"	2
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	169,836 19	"	169,836 19	"	"	19,836 19	19,836 19	150,000 00	3	"	3	2	1
44	Avances faites à diverses villes	1,289,376 17	"	1,289,376 17	5,000 00	"	"	5,000 00	1,284,376 17	4	"	4	"	4
	TOTAL	3,645,044 59	(A) 146,892 50	3,791,937 09	67,915 10	9,889 57	555,986 83	633,791 50	3,158,145 59	95	16	111	26	85
8	Comptables divers	70,032 77	"	70,032 77	"	"	36,901 07	36,901 07	33,131 70	9	"	9	4	5
11	Fournisseurs	5,875,485 38	98,163 75	5,973,649 13	16,355 04	"	45,731 71	62,086 75	5,911,562 38	65	14	79	16	63
13	Officiers et sous-officiers	251,372 94	4,695 53	256,068 47	2,580 73	"	5,916 42	8,497 15	247,571 32	61	28	89	31	58
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux et subsistances militaires	417,431 94	28,708 88	446,140 82	19,328 55	"	218 34	19,546 89	426,593 93	15	4	19	3	16
22	Entrepreneurs de travaux publics et fournisseurs de la marine	207,164 83	66,357 76	273,522 59	121,034 26	607 87	12,356 30	133,998 43	139,524 16	50	36	86	48	38
27	Effets divers	129,260 56	"	129,260 56	"	"	8,106 83	8,106 83	121,153 73	151	"	151	2	149
28	Débiteurs divers, notamment pour arriéré de pensions dans les écoles du Gouvernement	2,664,187 71	110,515 44	2,774,703 15	86,267 18	3,251 00	31,312 17	120,830 35	2,653,872 80	814	306	1,120	351	769
45	Comptoir national d'escompte de Marseille	1,365 41	"	1,365 41	100 00	"	1,228 15	1,328 15	37 26	3	"	3	2	1
	TOTAL des divers débiteurs	9,616,301 54	308,441 36	9,924,742 90	245,665 76	3,858 87	141,770 99	391,295 62	9,533,447 28	1,168	388	1,556	457	1,099
	REPORT des débets des comptables des finances et des divers prêts et créances litigieuses	3,645,044 59	146,892 50	3,791,937 09	67,915 10	9,889 57	555,986 83	633,791 50	3,158,145 59	95	16	111	26	85
	TOTAL	13,261,346 13	455,333 86	13,716,679 99	313,580 86	13,748 44	697,757 82	1,025,087 12	12,691,592 87	1,263	404	1,667	483	1,184
35	Prêts au commerce et à l'industrie. — Loi du 17 octobre 1830. (Voir l'état n° 3.)	1,726,868 25	"	1,726,868 25	27,087 28	809 57	490,532 41	518,429 06	1,208,439 19	37	"	37	19	18
42	Associations ouvrières. (Décret du 5 juillet 1848.)	1,672,664 34	461 64	1,673,125 98	44,050 08	"	1,003,231 96	1,047,282 04	625,843 94	43	"	43	33	10
46	Prêts faits à l'industrie en 1860. (Loi du 1er août 1860.)	12,538,232 88	2,839,457 78	15,377,690 66	1,254,306 10	"	"	1,254,306 10	14,123,384 56	110	17	127	3	124
	TOTAL GÉNÉRAL	29,199,111 60	3,295,253 28	32,494,364 88	(B) 1,639,024 32	14,557 81	2,191,522 19	3,845,104 32	28,649,260 56	1,453	421	1,874	538	1,336

OBSERVATIONS.

(A) La somme de 146,892f 50c représente des débets et accroissements de débets à la charge de divers comptables, résultant de déficit de caisse, de vérification de régie par les agents de surveillance, d'intérêts liquidés par l'agence judiciaire et de frais de poursuites.

Sur cette somme de 146,892f 50c, celle de 124,100f 82c figure dans l'actif de l'Administration des finances, ci 124,100f 82c
(Voir le compte du service de trésorerie, page 205.)

Le surplus, 22,791f 68c, représentant des intérêts ou des débets provenant de vérifications de régie qui n'ont point fait déficit dans les caisses du Trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci 22,791 68

SOMME PAREILLE 146,892 50

(B) Cette somme a été constatée en recette ainsi qu'il suit :

1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'Administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 205), pour 47,607f 25c

2° Au compte des produits divers de l'exercice 1867 (voir le compte des contributions et revenus publics, page 104), pour 895,008f 10c, savoir :

Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'Administration des finances 20,307f 85c
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif 245,665 7
Recouvrements sur prêts au commerce 27,087 2
Versements des associations ouvrières en capital et intérêts 44,050 08
Intérêts et frais sur prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.) 557,897 13
} 895,008 10

3° Aux services spéciaux :

Prêts à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.) 696,408 97

TOTAL 1,639,024 32

ÉTAT N° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Classification, Situation et Appréciation des Débets et Créances, au 1er janvier 1868.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	CLASSIFICATION PAR ÉPOQUE D'ORIGINE. De 1789 au Consulat. — 2e époque.	Consulat et Empire. — 3e époque.	Gouvernement de la Restauration. — 4e époque.	Gouvernement de juillet 1830. — 5e époque.	1848 et années suivantes. — 6e époque.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES de la direction générale de la comptabilité publique. Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	MONTANT DES DÉBETS et créances au 1er janvier 1868.	NOMBRE de comptes.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	"	565,184f 45c	"	"	"	"	565,184f 45c	16,000f 00c	"	549,184f 45c	565,184f 45c	1	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'Administration des finances* et les *créances estimées bonnes* par l'agence judiciaire du Trésor résulte du mouvement qu'opèrent, sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer, chaque année, dans les créances bonnes des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes; tandis que les débets compris dans l'actif de l'Administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du Trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 1,241,832f 64c, la *Situation générale de l'Administration des finances*, page 533.
7	Receveurs particuliers et percepteurs	"	4,444 09	4,029f 03c	"	498f 48c	"	8,971 60	1,000 00	498f 48c	7,473 12	8,971 60	3	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	4,475 98	32,407 80	68,631f 2[illegible]	152,528 68	43,588f 21c	714,455 56	200,079 56	59,741 58	498,222 63	758,043 77	29	
31	Receveurs des douanes	"	"	10,631 02	"	"	"	10,631 02	"	3,000 00	7,631 02	10,631 02	1	
33	Receveurs des contributions indirectes	"	"	"	"	302,319 43	299,674 97	2,644 46	3,033 76	146,902 52	152,383 15	302,319 43	32	
32	Receveurs des postes	"	"	"	402 [illegible]	15,182 24	15,462 62	211 98	15 40	207 31	15,451 89	15,674 60	11	
36	Caissier central du Trésor	"		"	33,368 72	"	8,870 17	24,498 55	1,800 00	"	31,568 72	33,368 72	1	
		"	574,104 52	47,067 85	102,402 [illegible]	970,528 83	367,595 97	1,326,597 62	221,928 72	210,349 89	1,261,914 98	1,694,193 59	78	
19	Prêts faits à divers négociants antérieurement à 1818	"	13,397 47	16,178 36	"	"	16,178 36	13,397 47	3,076 40	"	26,499 43	29,575 83	2	
37	Prêts faits à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	"	"	"	150,000 00	"	9,857 53	140,142 47	150,000 00	"	"	150,000 00	1	
44	Avances faites à diverses villes	"	"	"	998,100 78	286,275 39	848,200 78	436,175 39	286,275 39	998,100 78	"	1,284,376 17	4	
	TOTAL	"	587,501 99	63,246 21	1,250,503 [illegible]	1,256,804 22	1,241,832 64	1,916,312 95	661,280 51	1,208,450 67	1,288,414 41	3,158,145 59	85	
8	Comptables à divers titres	"	"	"	17,857 [illegible]	15,694 54	"	33,131 70	1,998 99	15,706 77	15,425 94	33,131 70	5	
11	Fournisseurs	3,207,684f 22c	"	2,155,601 13	22,035 [illegible]	326,221 12	"	5,911,562 38	3,162,898 84	265,864 62	2,482,798 92	5,911,562 38	63	
13	Officiers et sous-officiers	"	"	"	"	247,571 32	"	247,571 32	6,832 15	30,047 87	204,691 30	247,571 32	58	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux et subsistances	"	"	"	293,301 [illegible]	133,292 25	"	426,593 93	35,836 71	31,086 29	359,670 93	426,593 93	16	
22	Entrepreneurs de travaux publics et fournisseurs	"	"	"	3,515 [illegible]	136,008 19	"	139,524 16	7,585 66	87,148 17	44,790 33	139,524 16	38	
27-34	Effets divers	"	11,280 66	22,476 50	57,011 [illegible]	30,384 82	"	121,153 73	1,387 62	4,750 25	115,015 86	121,153 73	149	
28	Débiteurs divers, notamment pour arriéré de pensions dans les écoles du Gouvernement	96,495 32	"	"	13,195 [illegible]	2,543,181 74	"	2,653,872 80	169,634 37	2,303,223 20	181,015 23	2,653,872 80	769	
45	Comptoir national d'escompte de Marseille	"	"	"	"	37 26	"	37 26	37 26	"	"	37 26	1	
	TOTAL des divers débiteurs	3,304,179 54	11,280 66	2,178,077 63	406,518 [illegible]	8,533,391 24	"	9,533,447 28	3,386,211 60	2,743,827 17	3,403,408 51	9,533,447 28	1,099	
	REPORT des débets des comptables des finances et des divers prêts et créances litigieuses ci-dessus	"	587,501 99	63,246 21	1,250,503 [illegible]	1,256,804 22	1,241,832 64	1,916,312 95	661,280 51	1,208,450 67	1,288,414 41	3,158,145 59	85	
	TOTAL	3,304,179 54	598,782 65	2,241,323 84	1,657,111 [illegible]	9,790,195 46	1,241,832 64	11,449,760 23	4,047,492 11	3,952,277 84	4,691,822 92	12,691,592 87	1,184	
35	Prêts faits au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830.)	"	"	"	1,208,439 19	"	"	1,208,439 19	126,334 64	66,179 68	1,015,924 87	1,208,439 19	18	
42	Associations ouvrières	"	"	"	"	625,843 94	"	625,843 94	106,416 79	11,342 27	508,084 88	625,843 94	10	
46	Prêts faits à l'industrie. (Loi du 1er août 1860.)	"	"	"	"	14,123,384 56	"	14,123,384 56	5,275,807 94	2,441,075 21	6,406,501 41	14,123,384 56	124	
	TOTAL GÉNÉRAL	3,304,179 54	598,782 65	2,241,323 84	2,865,550 [illegible]	27,539,423 96	1,241,832 64	27,407,427 92	9,556,051 48	6,470,875 00	12,622,334 08	28,649,260 56	1,336	

ÉTAT N° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1868.

NOMBRE d'établissements.	CLASSIFICATION des DIVERS EMPRUNTEURS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur le crédit ouvert par la loi du 17 octobre 1830.	ACCROISSEMENTS divers, intérêts et frais.	TOTAL DU DÉBET.	NOMBRE d'affaires finies.	ATTÉNUATION DES PRÊTS. Versements effectués dans les caisses du Trésor.	Réductions prononcées par décisions, décrets, etc.	Nombre d'affaires.	Déclarations de caducité.	Nombre d'affaires.	Total des atténuations.	SOLDE AU 1er JANVIER 1868. Nombre d'affaires.	Sommes.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.
186	Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire.....	10,899,686f 10c	2,091,514f 17c	12,991,200f 27c	111	1,941,105f 18c	99,549f 60c	66	2,866,581f 33c	177	12,007,236f 11c	9	983,964f 16c	120,319f 99c	15,727f 08c	847,917f 09c
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie (y compris 328 fabricants d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine en compte collectif).....	3,290,931 00	617,485 82	3,908,416 82	55	2,855,929 29	10,066 51	41	673,744 55	96	3,839,740 35	4	68,676 47	1,200 00	29,770 10	37,706 37
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés.....	4,300,500 00	166,452 63	4,466,952 63	31	4,360,192 63	"	5	106,760 00	36	4,466,952 63	"	"	"	"	"
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement...	761,798 00	145,060 81	906,858 81	11	863,116 74	"	22	320,511 02	35	883,627 76	2	23,231 05	2,548 55	20,682 50	"
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du Trésor des effets de portefeuille en garantie.....	1,545,513 90	152,866 51	1,698,380 41	10	1,561,339 02	"	3	136,187 16	13	1,697,526 18	1	854 23	854 23	"	"
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures..	4,653,400 00	1,035,221 84	5,688,621 84	37	4,997,634 31	"	16	459,274 25	53	5,556,908 56	2	131,713 28	1,411 87	"	130,301 41
8	Comptoirs d'escompte dans les départements.....	2,659,500 00	80,036 83	2,739,536 83	8	2,739,536 83	"	"	"	8	2,739,536 83	"	"	"	"	"
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du 26 octobre 1830.....	1,700,000 00	3,019 44	1,703,019 44	"	1,537,597 04	"	1	165,422 40	1	1,703,019 44	"	"	"	"	"
437		29,811,329 00	4,291,658 05	34,102,987 05	265	29,036,451 04	109,616 11	154	4,728,480 71	419	32,894,547 86	18	1,208,439 19	126,334 64	66,179 68	1,015,924 87

ÉTAT N° 4.

PRÊTS A L'INDUSTRIE. (Loi du 1er août 1860.)

Tableau indiquant la nature et les garanties des Prêts faits sur le crédit de 40 millions ouvert à l'industrie en vertu de la loi du 1er août 1860.

NUMÉROS d'ordre.	CLASSIFICATION DES EMPRUNTEURS.	CONDITIONS DES PRÊTS CONCÉDÉS. — HYPOTHÈQUES.	GARANTIES DIVERSES : Cautionnements personnels ; nantissements mobiliers.	PRÊTS sans aucune garantie.	SOMMES AVANCÉES PAR L'ÉTAT sur le montant des prêts concédés au 31 décembre 1865.	OBSERVATIONS.
1	Fils et tissus (A)	11,314,666f 66c	"	1,197,333f 33c	12,511,999f 99c	(A) Les prêts compris dans cette catégorie se partagent, ainsi qu'il suit, suivant la nature des matières premières employées : Coton 6,693,666f 66c ; Soie 1,152,000 00 ; Lin et chanvre 1,920,000 00 ; Laine (*filature et tissage*) 2,196,000 00 ; Draps 550,333 33 ; Ensemble 12,511,999 99
2	Fers et métaux	4,560,000 00	1,500,000f 00c	2,850,000 00	8,910,000 00	
3	Sucres	4,750,000 00	"	"	4,750,000 00	
4	Mines (B)	2,838,000 00	"	"	2,838,000 00	(B) Cette catégorie comprend les mines de houille pour 1,684,000f 00c ; et d'autres mines pour 1,154,000 00 ; 2,838,000 00
5	Machines	1,345,000 00	40,000 00	352,000 00	1,737,000 00	
6	Transports	654,000 00	"	250,000 00	904,000 00	
7	Industries diverses (C)	4,317,000 00	350,000 00	522,166 66	5,189,166 66	(C) Cette catégorie comprend notamment les fabriques de papier pour 1,463,000 francs ; les pâtes alimentaires pour 120,000 francs ; les tanneries, 220,000 francs ; les huîtrières, 150,000 francs ; les glaces, 400,000 francs ; les faïences, 90,000 francs ; les fabriques d'huiles, 240,000 francs ; les fabriques de bougies, 300,000 francs ; les produits chimiques, 529,000 francs ; la teinturerie, 200,000 francs, etc.
	Total	29,778,666 66	1,890,000 00	5,171,499 99	36,840,166 65	
			En réduisant ces avances des versements en capital effectués par les emprunteurs d'après les écritures centrales des finances au 1er janvier 1868, ci		7,970,397 71	
			On obtient l'excédant de dépense qui figure à la situation générale des finances sous le titre de *Prêts à l'industrie*. Loi du 1er août 1860. (Voir page 529.)		28,869,768 94	

ÉTAT N° 5.

PRÊTS A L'INDUSTRIE.

État des recouvrements opérés, jusqu'au 1er janvier 1868, en atténuation des prêts concédés

CLASSIFICATION DES EMPRUNTEURS.	EFFETS À ÉCHOIR en 1867.	ATTÉNUATION DES PRÊTS PENDANT L'ANNÉE 1867. EFFETS PAYÉS aux échéances.	EFFETS PAYÉS par anticipation.	RECOUVREMENTS effectués par les soins de l'agence judiciaire. Sur le montant des effets.	Intérêts et frais.	TOTAL des recouvrements effectués pendant l'année 1867.
Fils et tissus	1,453,159f 95c	948,019f 96c	205,583f 33c	551,136f 64c	21,155f 08c	1,725,895f 09
Fers et métaux	846,152 91	132,315 00	"	403,980 54	9,752 62	546,048 16
Sucres	265,943 00	44,328 00	"	126,536 25	10 85	170,875 10
Mines	297,980 00	165,780 00	77,742 24	19,738 82	34 05	263,295 11
Machines	162,210 59	35,840 00	"	69,113 96	50 20	105,004 16
Transports	55,000 00	55,000 00	132,303 38	"	"	187,303 38
Industries diverses	517,715 00	380,784 00	36,164 55	35,991 76	16,805 33	469,745 64
TOTAUX	.....	.....	.....	1,206,497 97	47,808 13	3,468,166 56
Virements de comptes. Fils et tissus 10,000f 00c; Sucres 46,036 79; Transports 390 01	.....	.....	.....	56,426 80	.....	56,426 80
				1,262,924 77	47,808 13	
		1,762,066 96	451,793 50	1,310,732f 90c		
	3,598,161 45	3,524,593f 36c				3,524,593 36 (a)

(Loi du 1er août 1860.)

sur le crédit de 40 millions ouvert à l'industrie, en vertu de la loi du 1er août 1860.

REPORT des EFFETS PAYÉS en échéances, et par anticipation, au 31 décembre 1866.	REPORT DES RECOUVREMENTS effectués par l'agence judiciaire au 31 décembre 1866. Sur le montant des effets.	Intérêts et frais.	TOTAL GÉNÉRAL des recouvrements effectués au 1er janvier 1868.
3,746,735f 12c	634,519f 93c	14,131f 00c	6,121,281f 06c
2,123,529 97	302,072 98	5,963 95	2,977,615 06
651,222 00	470,363 71	106,295 06	1,398,755 87
537,415 00	15,000 00	167 70	815,877 81
437,927 21	93,441 31	841 79	637,214 47
431,036 84	19,080 95	570 07	638,000 24
1,451,113 81	366,557 50	13,053 82	2,300,470 77
.....	1,901,045 38	141,023 39	
.....	À DÉDUIRE : 56,426 80		
	1,844,618 58	141,023 39	
9,378,979 95	1,985,641f 97c		
	11,364,621f 92c		14,889,215 28 (b)

OBSERVATIONS.	RECOUVREMENTS SUR LE PRÊT A L'INDUSTRIE autorisé par la loi du 1er août 1860. Pendant l'année 1867.	TOTAL GÉNÉRAL au 1er janvier 1868.
Écritures centrales de la comptabilité publique. Capital. — Compte spécial	2,464,852f 42c	7,970,397f 71c
Intérêts. — Produits divers du budget	1,059,740 94	(c) 6,918,817 57
	3,524,593 36 (a)	14,889,215 28 (b)

(c) Déduction faite de 56,426 fr. 80 cent. provenant de remboursements effectués, par ordonnances de virement, sur les exercices antérieurs (opérations du mois de décembre 1867).

ÉTAT N° 6.

PRÊTS A L'INDUSTRIE. (Loi du 1er août 1860.)

État des débets résultant des Prêts concédés sur le crédit de 40 millions ouvert à l'industrie, en vertu de la loi du 1er août 1860.

CLASSIFICATION DES EMPRUNTEURS.	EFFETS RESTÉS en souffrance au 31 décembre 1866.	EFFETS DEVENUS EXIGIBLES par suite de faillites au 31 décembre 1866.	ACCROISSEMENT pour INTÉRÊTS ET FRAIS.	EFFETS RESTÉS en souffrance pendant l'année 1867.	EFFETS DEVENUS EXIGIBLES par suite de faillites en 1867.	ACCROISSEMENT pour INTÉRÊTS ET FRAIS.	TOTAL DES DÉBETS POURSUIVIS par l'agence judiciaire.		RECOUVREMENTS EFFECTUÉS sur ces débets au 1er janvier 1868.		SOLDE DES DÉBETS AU 1er JANVIER 1868.		APPRÉCIATION DES CRÉANCES À RECOUVRER PAR L'AGENT JUDICIAIRE et formant le solde au 1er janvier 1868.		
							Montant des effets.	Intérêts et frais.	Sur le montant des effets.	Intérêts et frais.	Montant des effets.	Intérêts et frais.	Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.
Fils et tissus	1,655,036f 61c	2,378,366f 66c	14,822f 05c	505,139f 99c	244,300f 00c	21,052f 93c	4,782,843f 26c	35,874f 98c	1,185,656f 57c	35,286f 08c	3,597,186f 69c	588f 90c	1,124,765f 90c	469,376f 02c	2,003 633f 67c
Fers et métaux	1,306,707 47	2,250,000 00	6,325 41	713,837 91	322,000 00	9,537 81	4,592,545 38	15,863 22	706,053 52	15,716 57	3,886,491 86	146 65	1,414,605 36	635,320 00	1,836,713 15
Sucres	1,833,487 43	1,600,000 00	106,451 08	221,615 00	"	147 28	3,655,102 43	106,598 36	596,899 96	106,305 91	3,058,202 47	292 45	1,843,113 40	525,045 00	690,336 52
Mines	222,900 00	84,000 00	302 25	132,200 00	36,000 00	14 85	475,100 00	317 10	34,738 82	201 75	440,361 18	115 35	47,000 00	258,049 50	135,427 03
Machines	258,826 70	323,100 00	1,152 84	126,370 59	168,350 00	67 55	876,647 29	1,220 39	162,555 27	891 99	714,092 02	328 40	31,500 00	258,599 09	424,321 33
Transports	27,629 14	54,000 00	570 07	"	"	"	81,629 14	570 07	19,089 95	570 07	62,539 19	"	"	19,199 21	43,339 98
Industries diverses	1,058,501 00	1,381,394 29	16,728 65	136,931 00	188,000 00	13,892 87	2,764,826 29	30,621 52	402,549 26	29,859 15	2,362,277 03	762 37	814,823 28	275,486 39	1,272,729 73
TOTAUX	6,363,088 35	8,070,860 95	146,352 35	1,836,094 49	958,650 00	44,713 29	17,428,693 79	191,065 64	3,107,543 35	188,831 52	14,121,150 44	2,234 12	5,275,807 94	2,441,075 21	6,406,501 41
							17,419,759f 43c		3,296,374f 87c		14,123,384f 56c		14,123,384f 56c		

Certifié le Compte rendu, pour l'année 1867,

Conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de la Direction Générale de la Comptabilité publique, d'après les comptabilités des divers ordonnateurs des services publics et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État;

Et Contrôlé avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives par les comptables, pour être soumis au jugement de la Cour des Comptes.

Le Directeur général de la Comptabilité publique,

F. DE ROUSSY.

Arrêté par le Ministre Secrétaire d'État des Finances :

P. MAGNE.

RÉPERTOIRE

ALPHABÉTIQUE ET CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS SPÉCIAUX

INSÉRÉS DANS LES COMPTES DE FINANCES ANTÉRIEURS A 1867.

NOTE

SUR

LE RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS SPÉCIAUX INSÉRÉS DANS LES COMPTES DE FINANCES

ANTÉRIEUREMENT A 1867.

Le compte général de l'Administration des finances retrace l'ensemble et les détails des différents services qui ont été exécutés pendant l'année dont il porte la date. Les services qui composent la gestion habituelle des finances de l'État occupent dans ce compte une place permanente, et l'on peut toujours, en se reportant d'une année à l'autre, parcourir toute la période que les opérations ont embrassée depuis leur origine. Mais d'autres services, motivés par des circonstances accidentelles et d'une durée temporaire, des opérations spéciales, des comptes rendus sur des points particuliers, cessent nécessairement de figurer dans le compte général des finances, lorsque les faits qui les concernent sont terminés ou ont cessé d'offrir l'actualité qui les avait fait produire. Cette méthode est commandée à la fois par la nécessité de maintenir l'ordre et la clarté dans le compte et de prévenir l'extension inutile de ses développements.

Toutefois, pour faciliter les recherches au sujet des documents spéciaux dont on vient de parler, il a paru convenable d'en dresser un répertoire alphabétique et chronologique qui, inséré dans chaque compte annuel, le relie, pour ainsi dire, à tous les précédents, en présentant, à défaut du document lui-même que l'on aurait intérêt à consulter, l'indication précise du compte où il se trouve. On remarquera, à l'égard des opérations spéciales qui se sont échelonnées pendant un certain nombre d'années et dont il a toujours été rendu un compte définitif lors de leur clôture, que c'est à ce compte final qu'il a été renvoyé dans le répertoire ci-après, afin de permettre de remonter successivement aux comptes analogues sur le même sujet.

Le compte général de l'Administration des finances a été fondé par l'article 3 de la loi du 19 nivôse an IX (9 janvier 1800) portant que « le compte général des recettes et des dépenses « publiques faites pendant l'année sera rendu au Gouvernement par le ministre des finances, « et présenté au Corps législatif dans le quatrième mois, au plus tard, de l'année suivante. » En conséquence, le répertoire qui suit remonte à l'année 1800, date du premier compte rendu régulièrement.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

DES DIVERS DOCUMENTS SPÉCIAUX

SUCCESSIVEMENT PUBLIÉS DANS LES COMPTES DE FINANCES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES, ET QU'IL N'Y A PAS EU LIEU DE REPRODUIRE DANS CELUI DE L'ANNÉE 1867.

	VOLUMES où se trouvent les documents.	
	Années.	Pages.
A		
Agence judiciaire du Trésor (Premier compte de l')	1824.	211 à 222.
Aliénations de bois de l'État — effectuées en vertu de la loi du 25 mars 1831	1835.	442 à 445.
Aliénations de bois de l'État — effectuées du 1er avril 1814 au 1er janvier 1837	1837 (2e partie).	92 et 93.
Amortissement (Compte du régime antérieur à la loi du 11 juillet 1866)	1866.	587 à 627.
Ancien domaine extraordinaire. — Premier compte publié	1822.	210 à 220.
Ancien domaine extraordinaire. — C/ des opérations effectuées de 1818 à 1831	1830.	350 à 364.
Ancien domaine extraordinaire. — Situation des immeubles au 1er janvier 1848	1847.	642.
Ancien domaine extraordinaire. — C/ détaillé des opérations effectuées de 1818 à 1856	1855.	684 à 695.
Ancienne liste civile (de Charles X). — Avances pour dépenses d'entretien et de conservation	1830.	97.
Ancienne liste civile (de Charles X). — Recettes et dépenses relatives à sa liquidation	1831.	130.
Ancienne liste civile (de Charles X). — C/ définitif de sa liquidation	1844.	623 à 641.
Apurement des exercices clos. (Rapport au Roi.)	1829.	7 à 13.
Arriéré antérieur au 1er janvier 1816	1824.	92 et 93.
	1834.	300 à 303.
Avances aux compagnies de chemins de fer	1856.	702 et 703.
B		
Biens nationaux (Résumé des états de consistance des)	An IX (1800).	77.
Bons de la caisse d'amortissement créés pour la liquidation des exercices de l'an IX (1800) à l'an XIII (1804)	1807.	8.
Bons du Trésor. (État du mouvement de 5 en 5 jours)	1845.	172.
Budgets — des exercices antérieurs à 1810. (Liquidation.)	1811.	7 et 8.
Budgets — de 1814 à 1829. — Tableaux statistiques, situations financières et règlements législatifs	1836.	158 à 165.
Budgets — de 1814 à 1829. — Résultats généraux sur ces budgets	1845.	365 à 369.
Budgets — de 1830 à 1840. — Résultats généraux sur ces budgets	1863.	426 à 447.
Budgets — de 1830 à 1840. — Résumés de la situation générale des finances		493 à 498.
Budgets — des dépenses des exercices 1821 et antérieurs. (Bases de l'apurement de ces budgets.)	1823.	108 à 113.
Budgets — de la Hollande	1810.	54.
Budgets — des États-Romains	*Idem.*	62 et 63.
Budgets — des provinces Illyriennes	*Idem.*	66 et 67.

		VOLUMES où se trouvent les documents. Années.	Pages.
C			
Cautionnements..	Compte d'apurement de ce service, en capitaux et intérêts.	1824.	170 à 202.
	Déficit du Trésor sur les cautionnements.....	1832.	313.
	Payements faits pour les intérêts de cautionnements en excédant des crédits législatifs.....	1835.	211.
	Explications sur l'emploi des capitaux de cautionnements réalisés depuis la loi du 28 avril 1816.....	1836.	408 à 411.
	Mouvement des capitaux de cautionnements de 1814 à 1847.....	1846.	508 et 509.
Consolidations...	des bons du Trésor — remis à la caisse d'amortissement.....	1838 (1re partie).	526 et 527.
	des bons du Trésor — remis à divers antérieurement au 24 février 1848.....	1849.	166 et 167.
	des bons du Trésor — en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne.....	*Idem.*	*Idem.*
	des fonds des caisses d'épargne. — C/ au 30 juin 1837.....	1837.	460 et 461.
	des fonds des caisses d'épargne. — Rentes inscrites au 1er janvier 1852.....	1851.	454 et 455.
	des fonds des caisses d'épargne. — C/ définitif de la consolidation de 1848..	1857.	424.
Contributions directes.	Dégrèvements de 1814 à 1835.....	1835.	518.
	Tableaux analytiques pour 1837.....	1838 (2e partie).	58 à 73.
Contribution de guerre de 100 millions.....		1817.	32 et 33.
Contrôle des comptes des ministres (Création du).....		1826.	7 à 20.
Créance sur l'Espagne (Règlement de la).....		1862.	426 et 427.
Crédits supplémentaires de 1830 à 1836 (Éclaircissements sur les).....		1838 (1re partie).	147 à 167.
D			
Déficit antérieur au 1er avril 1814.....		1832.	312.
Dépenses antérieures au 1er avril 1814 (Aperçu des sommes dues pour).....		1813-1814.	102.
Dépenses extraordinaires de guerre imputées sur le produit de l'emprunt de 500 millions autorisé par la loi du 2 mai 1859.....		1861.	297 à 307.
Dette consolidée..	Décomposition du mouvement dans la propriété des rentes	1849.	458 et 459.
	Décomposition du mouvement dans la propriété des rentes	1851.	450 et 453.
	Rentes possédées par des établissements publics ou particuliers.....	1851.	448 et 449.
	Rentes provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Lyon, vendues en exécution de la loi du 18 mai 1850.	1851.	458 et 459.
	Dernière situation des rentes 5 p. 0/0.....	1852.	438 à 445.
Dette viagère. — Payements effectués en excédant des crédits législatifs et qui ont constitué le Trésor en déficit.....		1835.	211.
Droits sur les boissons imposés dans les départements où la perception des contributions indirectes a été interrompue en 1830.....		1832.	652 à 657.
E			
Emprunts législatifs	contractés du 1er avril 1814 au 1er janvier 1838.....	1837 (1re partie).	423 à 429.
	de 1844. — Emprunt de 200 millions.....	1847.	462 et 463.
	de 1847. — Emprunt de 250 millions.....	1848.	472 et 473.
	de 1848. — Emprunt de 13,107,000 francs.....	1849.	460 et 461.

	VOLUMES où se trouvent les documents. Années.	Pages.
Emprunts nationaux — de 1831. — Emprunt de 120 millions	1836.	458 et 459.
de 1848. — Emprunt de 100 millions	1850.	454 et 455.
de 1854. — Emprunt de 250 millions	1857.	482 à 488.
de 1855. — Emprunt de 500 millions	*Idem.*	490 à 496.
de 1855. — Emprunt de 750 millions	*Idem.*	498 à 504.
État général, par département, des recettes faites sur les emprunts de 1854 et 1855	*Idem.*	506 et 507.
de 1859. — Emprunt de 500 millions	1861.	508 à 517.
de 1864. — Emprunt de 300 millions	1866.	579 à 583.
Emprunts spéciaux pour ponts, canaux et travaux divers	1838 (1re partie).	412 à 433.
Expédition d'Alger (Produits extraordinaires provenant de l')	1830.	37.
F		
Forêts — Contenance des forêts au 1er janvier 1837	1837 (2e partie).	94 et 95.
Forêts — Compte du fonds spécial pour dépenses d'entretien et d'amélioration	1839 (1re partie).	618.
I		
Indemnités américaines	1839 (1re partie).	616.
Indemnité des émigrés — Compte spécial de cette indemnité	1840.	474.
Indemnité des émigrés — Note sur les résultats définitifs de sa liquidation	1842.	440.
J		
Journées de juillet 1830. — Payements faits par le Trésor pendant ces journées et pour les voyages de Rambouillet et de Cherbourg	1831.	100 et 101.
L		
Liquidation de l'ancienne caisse d'amortissement	1818.	240 à 253.
Loterie royale. (Développement au 1er janvier 1836, époque de sa suppression.)	1835.	636 à 641.
M		
Monnaies. — Développement sur la démonétisation des espèces retirées de la circulation en vertu de la loi du 10 juillet 1845	1847.	621 à 636
Monnaies (anciennes) de cuivre fabriquées depuis 1719	1858.	636.
Moyens extraordinaires des budgets de 1831 à 1835	1837.	456 à 461.
O		
Obligations royales rachetées par le Trésor du 1er avril 1814 au 20 mars 1815	1814-1815.	45.
Obligations trentenaires du Trésor	1864.	510.

	VOLUMES où se trouvent les documents. Années.	Pages.
P		
Payements faits d'urgence en 1848 (Solde des)	1853.	409.
Pensions civiles. — Pensions des anciennes caisses de retraites supprimées	1854.	556 et 557.
Plans parcellaires des communes (Procès-verbaux de la commission des)	1807.	120 à 153.
Police générale (Dépenses du ministère de la)	1853.	124.
Ponts, canaux et travaux divers. — Développements du C/ de ces travaux	1833.	360 à 375.
Ponts, canaux et travaux divers. — Compte définitif de ces travaux	1840.	459.
Ponts, canaux et travaux divers. — Emprunts spéciaux pour ces travaux	1838 (1re partie).	412 à 433.
Prêts au commerce et à l'industrie en 1830	1831.	370 à 373.
Produits budgétaires des nouveaux départements annexés	1861.	90 et 91.
Produits universitaires (rattachés au budget spécial de l'enseignement supérieur)	1855.	72 et 73.
R		
Rachat du chemin de fer de Paris à Lyon	1849.	462 et 463.
Rapport au Roi placé en tête du compte général des finances	1840.	5.
Reconnaissances de liquidation (Dernier compte des)	1825.	100 et 101.
Refonte générale des monnaies de cuivre. (Loi du 6 mai 1852.)	1858.	634 et 635.
Régie des poudres et salpêtres (Liquidation de l'ancienne)	1841.	556.
Rente de l'Inde (Développements sur le produit de la)	1856.	72.
Rentes remises à la France par le Gouvernement sarde (Développement sur les)	1863.	478 à 479.
Rentes 4 1/2 p. 0/0 anciennes (Mouvement et situation des)	1865.	540
Ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale (Développements sur les)	1863.	476.
Résumé de la situation générale des finances. — Modifications apportées aux résultats des situations générales des finances publiées dans les comptes précédents	1847.	420 à 423.
Résumé de la situation générale des finances. — Situations résumées des années 1830 à 1840	1863.	493 à 498.
Retenues proportionnelles sur les traitements et remises	1832.	68.
	1849.	234 et 235.
S		
Salines et mines de sel de l'Est (Liquidation de l'ancienne compagnie des)	1843.	620.
Service colonial (Liquidation définitive du C/ du)	1857.	638 à 653.
Services spéciaux rattachés au budget depuis 1814	1840.	194.
Services spéciaux (Règlement définitif des)	1843.	274 à 285.
Situation générale du Trésor royal et de l'ancienne caisse d'amortissement au 1er avril 1814	1818.	226 à 237.
Souscription aux 300,000 obligations trentenaires du Trésor (Situation des fonds provenant de la)	1864.	510
Subventions aux compagnies de chemins de fer (Payements, en obligations trentenaires du Trésor ou en rentes, de)	1864.	511
T		
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte (Développements de la)	1856.	72.

		VOLUMES où se trouvent les documents. Années.	Pages.
Travaux publics extraordinaires.	Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834	1840 (1re partie).	391.
	Loi du 17 mars 1837	1843.	350 à 356.
	Loi du 25 juin 1841	1848.	374 à 414.
		1849.	358 et 359.
	Loi du 11 juin 1842	1848.	374 à 415.
	Situation financière au 1er janvier 1858	1857.	363 à 375.
Trésor de la Couronne.	Recettes et dépenses	1831.	131.
	Compte réglé entre le Trésor public et le Trésor de la Couronne	1839 (1re partie).	420.
	Note sur le compte non encore réglé définitivement avec le Trésor public	1851.	386.
Troupes étrangères.	Enlèvements de fonds dans les caisses du Trésor	1814-1815.	129, 243, 275, 353.
	Payements qui leur ont été faits du 8 juillet au 31 décembre 1815	*Idem.*	299.
V			
Valeurs créées pour le service du Trésor du 20 mars au 8 juillet 1815		1814-1815.	153.

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE

DES DIVERS DOCUMENTS SPÉCIAUX

SUCCESSIVEMENT PUBLIÉS DANS LES COMPTES DE FINANCES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES, ET QU'IL N'Y A PAS EU LIEU DE REPRODUIRE DANS CELUI DE L'ANNÉE 1867.

COMPTE DE L'AN IX (1800).

Pages.

Biens nationaux. — Résumé des états de consistance des biens nationaux dans les divers départements de la République 77

COMPTE DE L'ANNÉE 1807.

Bons de la caisse d'amortissement. — État de distribution des bons créés pour la liquidation des exercices de l'an IX (1800) à l'an XIII (1804) 8

Procès-verbaux des séances de la commission formée par le ministre des finances pour délibérer sur le mode d'exécution des plans parcellaires des communes ..... 120 à 153

COMPTE DE L'ANNÉE 1810.

Budget de la Hollande 54

Budget des États-Romains ..... 62 et 63

Budget des provinces Illyriennes ..... 66 et 67

COMPTE DE L'ANNÉE 1811.

Liquidation des exercices antérieurs à 1810. — Note sur le mode adopté pour la liquidation des créances restées à la charge de ces exercices ..... 7 et 8

COMPTE DES ANNÉES 1813 - 1814.

Dépenses antérieures au 1er avril 1814. — Aperçu des sommes dues par les divers ministères pour dépenses antérieures à cette date 102

COMPTE DES ANNÉES 1814 - 1815.

Obligations royales. — Bordereau de celles qui ont été rachetées par le Trésor depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 20 mars 1815 45

Enlèvements de fonds dans les caisses du Trésor par les troupes étrangères :

Caisses des payeurs (du 1er avril 1814 au 20 mars 1815) 129

Idem ..... (du 20 mars au 8 juillet 1815) 243

Caisses des receveurs généraux et des payeurs (postérieurement au 8 juillet 1815) ..... 275 et 353

Valeurs créées pour le service du Trésor du 20 mars au 8 juillet 1815 153

Payements faits aux troupes étrangères du 8 juillet au 31 décembre 1815 299

COMPTE DE L'ANNÉE 1817.

Contribution de guerre de 100 millions. — Développement par département des recouvrements faits sur cette contribution ..... 32 et 33

COMPTE DE L'ANNÉE 1818.

Pages.

Situation générale du Trésor royal et de l'ancienne caisse d'amortissement à l'époque du 1er avril 1814 (exécution des articles 17 et 18 de la loi du 27 juin 1819) ..... 226 à 237

Compte de la liquidation de l'ancienne caisse d'amortissement arrêté au 1er septembre 1819 (exécution de l'article 16 de la loi du 27 juin 1819) ..... 240 à 253

COMPTE DE L'ANNÉE 1822.

Ancien domaine extraordinaire. — Premier compte (du 1er janvier au 31 décembre 1822), rendu en exécution de l'article 99 de la loi de finances du 15 mai 1818 ..... 210 à 220

COMPTE DE L'ANNÉE 1823.

Budgets des dépenses des exercices 1821 et antérieurs. — Situation définitive qui a servi de base à l'apurement final de ces exercices par la loi du 13 juillet 1824 ..... 108 à 113

COMPTE DE L'ANNÉE 1824.

Service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816. — Dernier compte général et définitif, arrêté au 1er janvier 1825, époque à partir de laquelle les ministres ont dû cesser d'employer les crédits spéciaux qui leur avaient été précédemment ouverts ..... 92 et 93

Service des cautionnements. — Compte d'apurement de ce service, du 1er avril 1814 au 1er janvier 1824, en capitaux et en intérêts ..... 170 à 202

Agence judiciaire du Trésor. — Premier compte publié (au 1er janvier 1825), comprenant l'appréciation des débets et créances litigieuses par la commission spéciale que le ministre des finances avait nommée à cet effet le 6 octobre 1821 ..... 211 à 222

COMPTE DE L'ANNÉE 1825.

Reconnaissance de liquidation. — Dernier compte (au 1er janvier 1826) du remboursement des effets de cette nature ..... 100 et 101

COMPTE DE L'ANNÉE 1826.

Contrôle des comptes des ministres. — Rapport au Roi à l'appui de l'ordonnance royale du 9 juillet 1826 qui a créé ce contrôle ..... 7 à 20

COMPTE DE L'ANNÉE 1829.

Apurement des exercices clos. — Rapport au Roi à l'appui de l'ordonnance du 23 décembre 1829 sur cette matière ..... 7 à 13

COMPTE DE L'ANNÉE 1830.

Produits extraordinaires provenant de l'expédition d'Alger en 1830 37

Ancienne liste civile. État des avances faites pendant l'année 1830 pour dépenses d'entretien et de conservation 97

Ancien domaine extraordinaire. — Compte des opérations effectuées de 1818 à 1831 ..... 350 à 364

COMPTE DE L'ANNÉE 1831.

Payements faits par le Trésor pendant les journées de juillet 1830 et pour le voyage de Rambouillet et de Cherbourg ..... 100 et 102

Pages.

Ancienne liste civile. — Recettes et dépenses constatées pendant l'année 1831 130
Trésor de la couronne. — Recettes et dépenses effectuées pendant l'année 1831 131
Prêts au commerce. — Développement présentant la situation des engagements et effets divers reçus par le Trésor en garantie de ces prêts ..... 370 à 373

COMPTE DE L'ANNÉE 1832.

Retenues proportionnelles sur les traitements et remises. — Développement, par ministère et par branche de service, des retenues effectuées pendant les années 1831 et 1832 68
Déficit antérieur au 1er avril 1814. — Dernier développement publié sur ce déficit 312
Déficit du Trésor sur les cautionnements. — Dernière publication du développement sur le déficit du Trésor, provenant des cautionnements versés dans les départements séparés de la France 313
Produits spéciaux mis à la disposition des ministres. — Compte de ces produits pour les ministères de la justice, de la guerre, de la marine et des finances 378
Développement des droits sur les boissons, imposés d'après la loi du 17 octobre 1830, dans les départements où la perception des contributions indirectes a été interrompue ..... 652 à 657

COMPTE DE L'ANNÉE 1833.

Ponts, canaux et travaux divers soumissionnés. — Compte détaillé du service spécial des ponts, canaux et autres travaux soumissionnés ..... 360 à 375

COMPTE DE L'ANNÉE 1834.

Service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816. — Dernier compte arrêté au 1er juillet 1834, époque à partir de laquelle sont devenues applicables les nouvelles dispositions de déchéance et de clôture réglées pour ce service par la loi du 4 mai 1834 ..... 300 à 303

COMPTE DE L'ANNÉE 1835.

Tableau des payements effectués pour la dette viagère et les intérêts de cautionnements en excédant des crédits législatifs et qui ont constitué le Trésor en déficit 211
Aliénations de bois de l'État. — Compte définitif de celles qui ont été effectuées en vertu de la loi du 25 mars 1831 ..... 442 à 445
Dégrèvements sur les contributions directes. — Tableau de ceux qui ont eu lieu depuis le 1er avril 1814. (Le détail par année et par contribution de ce dégrèvement se trouve p. 532 et 533 du compte général de l'année 1832.) 518
Loterie royale. — Dernier développement publié au 1er janvier 1836, époque à partir de laquelle elle a été supprimée ..... 636 à 641

COMPTE DE L'ANNÉE 1836.

Tableaux statistiques des budgets de 1814 à 1829 :

1re période de comptabilité. Exercice 1814 à 1821 (régime antérieur à l'ordonnance royale du 14 septembre 1822) ..... 158 et 159
2e période de comptabilité. Exercice 1822 à 1829 (régime postérieur à l'ordonnance précitée) ..... 160 et 161
Situation financière et règlement législatif des mêmes budgets ..... 164 et 165
Cautionnements. — Explications sur l'emploi des capitaux de cautionnements réalisés par le Trésor depuis la loi du 28 avril 1816 ..... 408 à 411
Emprunt national de 120 millions fait en 1831. — Compte définitif de cet emprunt ..... 458 et 459

COMPTE DE L'ANNÉE 1837.

1re PARTIE.

Pages.

Emprunts législatifs. — Dernier compte des négociations de rentes et des emprunts législatifs qui ont eu lieu depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 1er janvier 1838 ..... 423 à 429

Moyens extraordinaires des budgets. — Compte définitif de ceux qui ont été attribués aux budgets de 1831 à 1835 et au budget spécial des travaux publics ..... 456 à 461

Consolidation des fonds des caisses d'épargne. — Compte du produit de la consolidation des fonds versés au Trésor jusqu'au 30 juin 1837 ..... 460 et 461

2e PARTIE.

Aliénations de bois de l'État. — Tableau de celles qui ont eu lieu depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 1er janvier 1837 ..... 92 et 93

Contenance des forêts. — Développement par département au 1er janvier 1837 ..... 94 et 95

COMPTE DE L'ANNÉE 1838.

1re PARTIE.

Crédits supplémentaires. — Éclaircissements sur ceux qui ont été demandés aux Chambres pour les budgets de 1830 à 1836 ..... 147 à 167

Emprunts spéciaux. — Tableau des emprunts contractés pour ponts, canaux et travaux divers, indiquant les conditions qui les régissent et les charges qu'ils imposent annuellement au budget ..... 412 à 433

Réserve de l'amortissement. — Tableau de la consolidation en rentes des bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement antérieurement au 1er janvier 1839 ..... 526 et 527

2e PARTIE.

Contributions directes. — Tableaux analytiques du contingent en principal, des contributions foncière, personnelle et mobilière, des portes et fenêtres et des patentes, pour l'exercice 1837, présentant les départements dans l'ordre alphabétique et dans l'ordre d'importance des cotes ..... 58 à 73

COMPTE DE L'ANNÉE 1839.

1re PARTIE.

Trésor de la Couronne. — Compte réglé entre le Trésor public et le Trésor de la Couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832 et de la décision du ministre des finances du 31 janvier 1840 420

Indemnités américaines. — Compte spécial des indemnités de cette nature dues à des Français. (Exécution de l'article 2 de la loi du 14 juin 1833.) 616

Compte du fonds spécial pour dépenses d'entretien et d'amélioration dans les forêts. (Régime antérieur à l'exercice 1838.) 618

2e PARTIE. (Néant.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1840.

1re PARTIE.

Rapport au Roi placé en tête du compte général des finances 5

Budgets de 1830 à 1838. — Tableaux statistiques de ces budgets ..... 188 à 193

Services spéciaux. — Tableau de ceux qui ont été successivement rattachés au budget depuis 1814 194

Pages.

Budget annexe des travaux publics. — Compte définitif du service spécial créé par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834 391
Ponts et canaux soumissionnés. — Compte des travaux exécutés sur le produit des emprunts affectés à ce service spécial 459
Indemnité accordée aux émigrés. — Compte spécial de l'exécution de la loi du 27 avril 1825 474

2e PARTIE. (Néant.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1841.

1re PARTIE.

Liquidation de l'ancienne régie des poudres et salpêtres 556

2e PARTIE. (Néant.)

COMPTE DE L'ANNÉE 1842.

Indemnité accordée aux émigrés. — Note sur les résultats définitifs de la liquidation de cette indemnité (loi du 27 avril 1825) 440

COMPTE DE L'ANNÉE 1843.

Règlement définitif des services spéciaux portés pour ordre au budget (dernière insertion) ..... 274 à 285
Travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mars 1837 (dernier compte de ce service) ..... 350 à 356
Salines et mines de sel de l'Est. — Compte définitif de la liquidation de l'ancienne compagnie 620

COMPTE DE L'ANNÉE 1844.

Liste civile de Charles X. — Compte définitif de la liquidation (loi du 8 avril 1834) ..... 623 à 641

COMPTE DE L'ANNÉE 1845.

Bons du Trésor. — État présentant le mouvement des bons, de cinq en cinq jours 172
Budgets de 1814 à 1829. — Résultats généraux sur ces budgets ..... 365 à 369

COMPTE DE L'ANNÉE 1846.

Cautionnements. — Tableau récapitulatif des mouvements de capitaux de cautionnements depuis le 1er avril 1814, et situation analysée de ce service, au 1er janvier 1847 ..... 508 et 509

COMPTE DE L'ANNÉE 1847.

Résumé de la situation générale des finances. — Tableau explicatif des modifications apportées aux résultats des situations générales des finances, publiés dans les comptes des années précédentes ..... 420 à 423
Emprunt de 200 millions en rentes 3 p. 0/0, négocié le 9 décembre 1844. — Situation définitive de cet emprunt ..... 462 et 463
Service des monnaies. — Compte rendu de l'exécution de la loi du 10 juillet 1845 sur la démonétisation des espèces retirées de la circulation ..... 621 à 629
Résumé de l'opération du retrait des pièces démonétisées en vertu de la loi précitée ..... 630 et 631
Développement des opérations d'affinage du billon supérieur. (Exécution du traité du 16 décembre 1846.) ..... 632 et 633
Développement, par exercice, des dépenses autorisées sur le crédit de 5,250,000 francs ouvert par la loi précitée ..... 634 et 635

Pages.

Tableau des opérations constatées dans les écritures générales de l'Administration des finances pour la démonétisation des espèces retirées de la circulation..... 636

Ancien domaine extraordinaire. — Situation des immeubles provenant du domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1848..... 642

COMPTE DE L'ANNÉE 1848.

Situation financière du service des travaux extraordinaires. — Résumé des payements effectués et des ressources réalisées par le Trésor au 1er janvier 1849 pour le service des travaux extraordinaires régis par les lois des 25 juin 1841 et 11 juin 1842..... 374

Développement sur l'excédant de recette réalisé par le Trésor pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841..... 414

Développement sur les avances du Trésor pour les grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842..... 415

Emprunt de 250 millions en rentes 3 p. o/o, négocié le 10 novembre 1847. — Situation définitive de cet emprunt..... 472 et 473

COMPTE DE L'ANNÉE 1849.

Consolidation des bons du Trésor antérieurs au 24 février 1848 (décret du 7 juillet 1848). — Tableau détaillé de cette consolidation..... 166 et 167

Consolidation des bons du Trésor créés depuis le 1er juillet 1848 en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne (décret du 7 juillet)..... *Ibid.*

Retenues proportionnelles sur les traitements et remises. (Le développement de ces retenues se trouve au volume du compte définitif des recettes de l'exercice 1848, pages 385 à 389.)..... 234 et 235

Situation financière du service des travaux extraordinaires. — Tableau définitif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841..... 358 et 359

Décomposition du mouvement dans la propriété des rentes, par mois et par catégorie de propriétaires de rentes..... 458 et 459

Emprunt de 13,107,000 francs en rentes 5 p. o/o, négocié le 25 juillet 1848. — Situation définitive.. 460 et 461

Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon. — Situation définitive des rentes 5 p. o/o délivrées..... 462 et 463

COMPTE DE L'ANNÉE 1850.

Emprunt national réalisé en exécution des décrets des 9 et 16 mars 1848. — Situation définitive..... 454 et 455

COMPTE DE L'ANNÉE 1851.

Ancien Trésor de la Couronne. — Note sur le compte non encore réglé définitivement entre le Trésor public et l'ancien trésor de la Couronne..... 386

Rentes 5 p. o/o possédées par des établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nu-propriétaires, à l'époque du 1er janvier 1852..... 448 et 449

Tableau du mouvement dans la propriété des rentes pendant l'année 1851, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles..... 450 à 453

Rentes 5 p. o/o inscrites pour la consolidation des livrets des caisses d'épargne, en exécution du décret du 7 juillet 1848..... 454 et 455

Rentes 5 et 3 p. o/o provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Lyon, et vendues en exécution de la loi du 18 mai 1850..... 458 et 459

COMPTE DE L'ANNÉE 1852.

Rentes 5 p. o/o. — Dernière situation de ces rentes (converties en rentes 4 1/2 p. o/o par le décret du 14 mars 1852)..... 438 à 445

Pages.

COMPTE DE L'ANNÉE 1853.

Ministère de la police générale (supprimé par décret du 21 juin 1853). — Dernier développement des dépenses de ce ministère..... 124
Payements faits d'urgence en 1848. — Développement sur le solde des dépenses extraordinaires de l'espèce restant à régulariser..... 409

COMPTE DE L'ANNÉE 1854.

Pensions des anciennes caisses des retraites supprimées. — État des pensions qui ont été inscrites au grand-livre de la dette publique, à partir du 1er janvier 1854..... 556 et 557

COMPTE DE L'ANNÉE 1855.

Produits universitaires (rattachés, à partir de 1855, au budget spécial de l'enseignement supérieur)..... 72 et 73
Ancien domaine extraordinaire. — Tableau détaillé présentant le mouvement de toutes les créances depuis le 15 mai 1818 jusqu'au 1er janvier 1856 :
Recettes..... 684 à 691
Dépenses..... 692 à 694
Résultat du compte au 1er janvier 1856..... 695

COMPTE DE L'ANNÉE 1856.

Taxe annuelle des biens de mainmorte. — Développement sur cette taxe, classée, à partir de 1857, parmi les produits divers du budget..... 72
Rente de l'Inde. — Développement sur ce produit, classé comme ci-dessus, à partir de 1857..... *Ibid.*
Avances faites aux compagnies de chemins de fer. — Développement de ces avances et appréciation de celles qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1857..... 702 et 703

COMPTE DE L'ANNÉE 1857.

Service des travaux extraordinaires. — Dernière situation financière publiée..... 363 à 375
Consolidation des fonds des caisses d'épargne. — Compte définitif du produit de cette consolidation..... 424
Emprunt national de 250 millions. — Compte définitif..... 482 à 488
——————— de 500 millions. — *Idem*..... 490 à 496
——————— de 750 millions. — *Idem*..... 498 à 504
État général, par département, des recettes faites sur les emprunts nationaux des années 1854 et 1855.. 506 et 50
Service colonial. — Compte de la liquidation définitive de ce service..... 638 à 653

COMPTE DE L'ANNÉE 1858.

Monnaies. — Situation générale et définitive des opérations faites, depuis le commencement de la refonte, relativement au retrait des anciennes pièces de cuivre et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze. (Loi du 6 mai 1852.)..... 634 et 635
Dernière situation des anciennes monnaies de cuivre fabriquées depuis 1719..... 636

COMPTE DE L'ANNÉE 1861.

Produits budgétaires des nouveaux départements annexés..... 90 et 91
Compte définitif de l'emprunt national de 500 millions. (Loi du 2 mai 1859.)..... 508 à 517
Compte sommaire des dépenses extraordinaires de guerre imputées sur le produit de cet emprunt..... 297 à 307

COMPTE DE L'ANNÉE 1862.

Règlement de la créance sur l'Espagne..... 426 et 427

Pages.

COMPTE DE L'ANNÉE 1863.

Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1840 ..... 426 à 447
Résumés de la situation générale des finances du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1841 ..... 493 à 498
Développement sur les ressources applicables aux grands travaux d'utilité générale 476
Développement sur les rentes remises à la France par le Gouvernement sarde ..... 478 et 479

COMPTE DE L'ANNÉE 1864.

Développement sur les fonds provenant de la souscription aux 300,000 obligations trentenaires 510
Développement sur les subventions payées aux compagnies de chemins de fer en obligations trentenaires du Trésor ou en rentes 511

COMPTE DE L'ANNÉE 1865.

Mouvement et situation des rentes 4 1/2 p. 0/0 (anciennes) 540

COMPTE DE L'ANNÉE 1866.

Emprunt national de 300 millions (loi du 30 décembre 1863) ..... 579 à 583
Compte de l'amortissement antérieurement à la loi du 11 juillet 1866 ..... 587 à 627

TABLE DÉTAILLÉE DES MATIÈRES.

Pages.

TABLE SOMMAIRE 3
NOTE PRÉLIMINAIRE ..... 5 à 11

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPERATIONS DE L'ANNÉE 1867.

NOTE EXPLICATIVE ..... 17 à 32
TABLEAU général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1867 ..... 34 à 45
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1867, pour servir de base aux déclarations générales de la Cour des comptes ..... 46 à 59

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 63 à 65
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1866, 1867 et 1868 ..... 66 à 75

BUDGET ORDINAIRE.

CONTRIBUTIONS directes (Fonds généraux) ..... Exercices 1866 et 1867 .... 76 à 79
ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines ..... ——— 1866 et 1867 .... 82 à 85
PRODUITS des forêts ..... ——— 1866 et 1867 .... 86 et 87
DOUANES et Sels ..... ——— 1866 et 1867 .... 88 et 89
CONTRIBUTIONS indirectes ..... ——— 1866 et 1867 .... 90 et 91
PRODUITS des Postes ..... ——— 1866 et 1867 .... 92 et 93
PRODUITS universitaires ..... ——— 1866 et 1867 .... 94 et 95
RETENUES et autres produits affectés au service des pensions civiles ..... ——— 1866 et 1867 .... *Ibid.*
PRODUITS et revenus de l'Algérie ..... ——— 1866 et 1867 .... 96 à 101
PRODUITS divers du budget ..... ——— 1866 et 1867 .... 102 à 107

Pages.

BUDGET DES RESSOURCES SPÉCIALES.

CONTRIBUTIONS directes (Fonds spéciaux)..... Exercices 1866 et 1867.... 76 à 81
PRODUITS éventuels affectés au service départemental.. ——— 1866 et 1867.... 94 et 95
PRODUITS divers spéciaux..... ——— 1866 et 1867.... 106 et 107

BUDGET EXTRAORDINAIRE.

ÉTAT général des recettes..... Exercices 1866 et 1867.... 108 et 109

———

RÉSUMÉ spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1866 et 1867..... 110 et 111
ÉTAT des recettes faites, en 1867, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1868..... 112
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1867..... 113 et 114

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE..... 117 à 119
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1866, 1867 et 1868, au 1er janvier 1868..... 120 à 129

BUDGET ORDINAIRE.

DETTE publique et dotations..... Exercices 1866 et 1867.... 130 et 131
DÉPENSES du Ministère d'État..... ——— 1866 et 1867.... 132 et 133
——— de la Justice et des Cultes... ——— 1866 et 1867.... 134 à 137
——— des Affaires étrangères..... ——— 1866 et 1867.... 138 et 139
——— de l'Intérieur..... ——— 1866 et 1867.... 140 à 143
——— des Finances. (Service général.) ——— 1866 et 1867.... 146 et 147
——— de la Guerre..... ——— 1866 et 1867.... 148 à 151
DÉPENSES du Gouvernement général de l'Algérie..... ——— 1866 et 1867.... 152 et 153
DÉPENSES du Ministère de la Marine et des Colonies. ——— 1866 et 1867.... 154 et 155
——— de l'Instruction publique.... ——— 1866 et 1867.... 158 et 159
——— de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ——— 1866 et 1867.... 162 et 163
——— de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts..... ——— 1866 et 1867.... 168 et 169
Frais de régie, de perception, etc..... ——— 1866 et 1867.... 170 à 173
Remboursements et restitutions, etc..... ——— 1866 et 1867.... 172 et 173

BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

DÉPENSES du Ministère de l'Intérieur..... Exercices 1866 et 1867.... 144 et 145
——— des Finances..... ——— 1866 et 1867.... 174 et 175

Pages.

Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie..... Exercices 1866 et 1867.... 152 et 153
Dépenses du Ministère de l'Instruction publique.... ——— 1866 et 1867.... 160 et 161
——— de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ——— 1866 et 1867.... 164 et 165

BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Dépenses du Ministère de la Justice et des Cultes (Cultes)..... Exercices 1866 et 1867.... 136 et 137
——— des Affaires étrangères..... Exercice 1867..... 139
——— de l'Intérieur..... Exercices 1866 et 1867.... 144 et 145
——— des Finances..... ——— 1866 et 1867.... 174 et 175
——— de la Guerre..... ——— 1866 et 1867.... 150 et 151
Dépenses du Gouvernement général de l'Algérie..... ——— 1866 et 1867.... 152 et 153
Dépenses du Ministère de la Marine et des Colonies. ——— 1866 et 1867.... 156 et 157
——— de l'Instruction publique.... ——— 1866 et 1867.... 160 et 161
——— de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ——— 1866 et 1867.... 164 à 167
——— de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts..... ——— 1866 et 1867.... 168 et 169
Développement des annulations de payements constatées, pendant l'année 1867, sur les dépenses des ministères..... Exercices 1866 et 1867..... 176 à 179
Développement sur les remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes..... ——— 1866 et 1867.... 180 à 185
État des dépenses constatées et des payements effectués sur l'exercice 1868..... 186
Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1867..... 187 et 188

COMPTE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

Note explicative..... 191 à 195
État général des Recettes et des Payements de l'année 1867..... 196 et 197
État présentant le mouvement, pendant l'année 1867, des bons du Trésor remis à divers. 198 et 199
État présentant le mouvement des traites et mandats, pendant l'année 1867..... 200
État présentant le mouvement, pendant l'année 1867, des fonds particuliers des comptables des finances..... *Ibid.*
——— des fonds des correspondants du Trésor pendant l'année 1867..... 201 et 202
——— des fonds des correspondants des comptables des finances pendant l'année 1867..... 203
——— des avances pour divers services pendant l'année 1867. 204
État des Recettes effectuées sur les Créances administratives pendant l'année 1867..... 205
État présentant le mouvement des Débets de comptables et des Créances litigieuses pendant l'année 1867..... *Ibid.*

Pages.

État présentant le mouvement des fonds entre les comptables des finances pendant l'année 1867 ..... 206 à 209
État présentant le mouvement, pendant l'année 1867, des fonds des budgets et des services spéciaux 210
État des valeurs de caisse et de portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1867 211
État des opérations que les trésoriers payeurs généraux des finances ont faites pour le compte du Trésor public pendant l'année 1867 ..... 212 et 213
État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département, pendant l'année 1867, sur les budgets et les services spéciaux ..... 214 et 215

COMPTES DES BUDGETS.

Note générale sur les comptes des budgets ..... 218 et 219
Tableau des services spéciaux qui, depuis 1814, ont été successivement rattachés aux budgets 220

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1866.

Note explicative ..... 223 à 236

1° BUDGET ORDINAIRE.

Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement du budget de l'exercice 1866 :

Tableaux modificatifs des évaluations de recettes ..... 238 et 239
Tableaux modificatifs des crédits ..... 240 à 258

Compte définitif des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1866, à l'époque de sa clôture :

Compte définitif des recettes ..... 260 à 269
Compte définitif des dépenses ..... 270 à 305
Résultat général du compte définitif de l'exercice 1866 306

2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Tableaux modificatifs des évaluations de recettes ..... 308 à 311
Développement des fonds spéciaux reportés des exercices précédents à l'exercice 1866. 312
Tableau modificatif des crédits ..... 308 et 313

Compte définitif des recettes ..... 316 et 317
Compte définitif des dépenses ..... 318 à 325
Résultat général du compte définitif de l'exercice 1866 326

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Pages.
TABLEAU modificatif des évaluations de recettes..... 328 et 329
TABLEAUX modificatifs des crédits..... 328 à 339

COMPTE définitif des recettes..... 342 et 343
COMPTE définitif des dépenses..... 344 à 355
RÉSULTAT général du compte définitif de l'exercice 1866..... 356

ÉTAT comparatif, par branche de revenus, des recettes des exercices 1866 et 1865.. 358
COMPARAISON, par branche de revenus, des recettes restant à recouvrer à la clôture des exercices 1866 et 1865..... 359
ÉTAT comparatif, par ministère, des dépenses des exercices 1866 et 1865..... 360
COMPARAISON des dépenses restant à payer à la clôture de chacun des exercices 1866 et 1865..... 361
COMPTE spécial des dépenses pour grands travaux d'utilité générale..... 364 à 368

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1867.

NOTE générale sur le compte provisoire de l'exercice 1867..... 371 à 381

1° BUDGET ORDINAIRE.

TABLEAUX modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget ordinaire de l'exercice 1867..... 384 à 387
COMPTE provisoire des recettes et des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1867, au 1er janvier 1868 :

COMPTE provisoire des recettes..... 388 à 397
COMPTE provisoire des dépenses..... 398 à 433

2° BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES ET DES RECETTES CORRÉLATIVES.

TABLEAUX modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget sur ressources spéciales de l'exercice 1867.. 436 et 437
COMPTE provisoire du budget des dépenses sur ressources spéciales et des recettes corrélatives pour l'exercice 1867, au 1er janvier 1868 :

COMPTE provisoire des recettes..... 438 et 439
COMPTE provisoire des dépenses..... 440 à 445

3° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

TABLEAUX modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget extraordinaire de l'exercice 1867..... 448 et 449
COMPTE provisoire des recettes et des dépenses du budget extraordinaire de l'exercice 1867 au 1er janvier 1868 :

COMPTE provisoire des recettes..... 450 et 451
COMPTE provisoire des dépenses..... 452 à 465

BUDGET DE L'EXERCICE 1868.

Pages.

État des recettes et des payements faits à l'époque du 1er janvier 1868 ..... { Budget ordinaire..... / Budget sur ressources spéciales.... / Budget extraordinaire..... } 468 et 469

Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1868, au 31 décembre 1867 470

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1814 À 1866.

Note explicative ..... 473 et 474

1re PÉRIODE. — Budgets de 1814 a 1829.
- Résumé de la situation financière des budgets de 1814 à 1829.. 475
- Développement par exercice, sur la situation financière et le règlement législatif des budgets de 1814 à 1829..... 476 et 477

2e PÉRIODE. — Budgets de 1830 a 1847.
- Résumé de la situation financière des budgets de 1830 à 1847.. 478 et 479
- Développement, par exercice, sur la situation financière et le règlement législatif des budgets de 1830 à 1847..... 480 et 481
- Développement sur les recettes ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1847..... 482 et 483
- Développement sur les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1847..... 484 à 487

3e PÉRIODE. — Budgets de 1848 a 1866.
- Résumé de la situation financière des budgets de 1848 à 1866 :
  - 1° De 1848 à 1851..... 488
  - 2° De 1852 à 1866..... 488 et 489
- Tableau général, par exercice, de la situation financière et du règlement législatif des budgets de 1848 à 1866..... 490 et 491
- Développement sur les recettes ordinaires et extraordinaires des budgets de 1848 à 1866..... 492 et 493
- Développement sur les impôts et revenus indirects des budgets de 1848 à 1866..... 494 et 495
- Développement sur les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1848 à 1866..... 496 à 499

Tableau comparatif, par exercice, des recettes et des dépenses des budgets votés et des budgets réglés définitivement de 1840 à 1866..... 500 à 503

Tableau comparatif, par catégories principales, des augmentations et des diminutions de recettes de 1840 à 1866..... 504 et 505

Tableau comparatif, par ministère, des suppléments de crédits accordés et des crédits annulés de 1840 à 1866..... 506 à 509

Développement sur les ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux budgets de 1840 à 1866..... 510 à 513

Pages.

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1868.

NOTE EXPLICATIVE ..... 517 à 521
BILAN de l'Administration des finances, au 1er janvier 1868 ..... 522 à 525
TABLEAU de l'actif et du passif du Trésor public tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances ..... 526 à 529
DÉVELOPPEMENT des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables 530
——— des Valeurs en route 531
——— des Avances pour divers services 532
——— des Créances administratives 533
——— des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'agence judiciaire .. 533
DÉVELOPPEMENTS sur les Correspondants du Trésor ..... 534 et 535
——— sur les fonds déposés au Trésor par la caisse des dépôts et consignations . 536
——— sur les Correspondants des comptables des finances 537
——— des fonds particuliers des comptables des finances 538
DÉVELOPPEMENT relatif à l'avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France ..... *Ibid.*
DÉVELOPPEMENT sur le fonds spécial des dotations constituées par les décrets des 22 janvier et 27 mars 1852 539
DÉVELOPPEMENT sur les obligations trentenaires du Trésor 540
DÉVELOPPEMENT sur le fonds spécial pour travaux contre les inondations des villes .... *Ibid.*
DÉVELOPPEMENT sur le fonds spécial pour la construction du canal des houillères de la Sarre 541
DÉVELOPPEMENT sur l'avance du Trésor pour le rachat des offices de courtiers de marchandises ..... 542 et 543
DÉVELOPPEMENTS sur les découverts et avances du Trésor pour le service des budgets antérieurs à 1852 ..... 544 et 545
TABLEAU servant à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1868 ..... 546 et 547
TABLEAU présentant le résumé de l'actif et du passif réels du Trésor public ..... 548 et 549
DÉVELOPPEMENT, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1867, et de la situation de cette dette au 1er janvier 1868 ..... 550 et 551
DÉVELOPPEMENT sur les avances des Trésoriers payeurs généraux, au 1er janvier 1868 . 552

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1841 AU 1er JANVIER 1868.

NOTE explicative ..... 555 et 556
TABLEAU récapitulatif de l'actif et du passif réels du Trésor public 557
DÉVELOPPEMENTS.. { ACTIF du Trésor 558
DÉVELOPPEMENTS.. { DÉCOUVERTS et avances du Trésor 559
DÉVELOPPEMENTS.. { DETTE flottante ..... 560 et 561
DÉVELOPPEMENTS.. { PASSIF du Trésor sur les budgets et les services spéciaux 562

Pages.

TABLEAU résumé des *causes* et de la *composition* de la dette flottante du Trésor..... 563

DÉVELOPPEMENT justificatif de la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et services spéciaux..... 564

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

NOTE EXPLICATIVE..... 566 et 567

SITUATION, au 1er janvier 1868, des crédits d'inscriptions accordés pour les diverses natures de rentes..... 568 à 571

SITUATION des rentes 4 1/2 p. o/o..... 572

——— des rentes 4 p. o/o..... 573

——— des rentes 3 p. o/o..... 574 et 575

RÉCAPITULATION du mouvement des rentes pendant l'année 1867..... 576

ÉTAT indiquant le classement, par catégories, des propriétaires de rentes 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de fonds, au 1er janvier 1868..... 578 et 579

ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2 et 3 p. o/o depuis leur origine jusqu'au 1er mars 1848, et pendant les périodes du 1er mars 1848 au 31 décembre 1851 et du 1er janvier 1852 au 1er janvier 1868..... 580 à 583

TABLEAU SOMMAIRE indiquant, par période, les accroissements de la dette consolidée depuis l'origine du grand-livre, et les annulations qui ont eu lieu jusqu'au 1er janvier 1868, etc..... 584 à 588

TABLEAU des emprunts en rentes négociés depuis 1816 jusqu'au 1er janvier 1868... 590 et 591

SITUATION, au 1er janvier 1868, des rentes 4 1/2 p. o/o inscrites pour l'indemnité coloniale..... 592 et 593

SITUATION au 1er janvier 1868, des rentes inscrites pour le rachat du Palais de l'industrie..... 594

SITUATION, au 1er janvier 1868, des annuités et dotations créées pour le rachat des canaux d'Orléans et du Loing..... 595 et 596

CONVERSION facultative en rentes 3 p. o/o des rentes 4 1/2 p. o/o et 4 p. o/o et des obligations trentenaires..... 597

TABLEAU présentant la situation, au 1er janvier 1868, des rentes 4 1/2 et 4 p. o/o, et des obligations trentenaires converties en rentes 3 p. o/o..... 598 et 599

RÉSUMÉ des résultats généraux des emprunts de 1854, 1855, 1859 et 1864..... 602 et 603

COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

NOTE EXPLICATIVE..... 607 à 609

COMPTE provisoire des recettes et des dépenses du budget spécial de la Caisse d'amortissement pour l'exercice 1867..... 610 et 611

Pages.

État des recettes et des payements faits par les comptables des finances, pendant l'année 1867, pour le compte de la Caisse d'amortissement..... 612 et 613

État des fonds reçus par la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1867..... *Ibid.*

Développements, par mois, des achats de rentes opérés pendant l'année 1867 pour la Caisse d'amortissement et pour la Caisse des retraites pour la vieillesse..... 614

Résumé général sur les opérations de la Caisse d'amortissement, du 1er juin 1816 au 31 décembre 1867..... 615 à 619

Tableau général des rachats de la Caisse d'amortissement, du 1er juin 1816 au 31 décembre 1867..... 620

Tableau présentant, par année, les rentes de la Caisse de retraites pour la vieillesse, transférées à la Caisse d'amortissement et annulées en vertu des lois des 28 mai 1853 et 12 juin 1861..... 621

Tableau du cours moyen des rentes à divers taux, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1867..... 622 et 623

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Note explicative..... 626 à 631

Tableau présentant la classification des emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux..... 632

Situation, au 1er janvier 1868, des emprunts à rembourser matériellement par le Trésor..... 633

Tableau des charges supportées par les Budgets, jusqu'au 1er janvier 1868, pour les emprunts applicables aux ponts, canaux et travaux divers..... 634 et 635

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Note explicative..... 638 et 639

Situation, au 1er janvier 1868, des capitaux de cautionnements en numéraire..... 640 à 643

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

Note explicative..... 646 et 647

Développements sur les Rentes viagères, au 1er janvier 1868..... 648 et 649

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Note explicative..... 653 à 655

Situation, au 1er janvier 1868, des crédits accordés pour l'inscription des pensions..... 656 et 657

Situation des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1868..... 658 et 659

COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES SUR FONDS DE RETENUES.

Note explicative..... 662 à 664

Situation des pensions civiles au 1er janvier 1867..... 665

Pages.

ETAT des concessions de pensions civiles imputables sur le crédit de l'année 1866, mais dont l'inscription n'a été effectuée qu'en 1867 666
ÉTAT des concessions de pensions civiles imputables sur le crédit de l'année 1867 et inscrites dans le cours de ladite année 667
ÉTAT des concessions de pensions civiles formant accroissement de charges pour l'année 1867 668
ÉTAT des extinctions de pensions civiles formant décroissement de charges pour l'année 1867 669
SITUATION des pensions civiles au 1er janvier 1868 ..... 670 et 671
DÉVELOPPEMENT de la situation au 1er janvier 1868, par classe de pensionnaires ..... 672 et 673
——————————— par catégories ..... 674 et 675
TABLEAU statistique des pensions civiles concédées en 1867 ..... 676 et 677

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 681 à 683
ÉTAT général des opérations constatées, pendant l'année 1867, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement ..... 684 et 685
SITUATION définitive de l'exercice 1863, au 1er janvier 1868 ..... 686 et 687
SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1868, sur l'exercice 1864 ..... 688 et 689
——————————— sur l'exercice 1865 ..... 690 et 691
——————————— sur l'exercice 1866 692
ÉTAT général des Créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1868 693

COMPTE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE EXPLICATIVE ..... 696 et 697
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1866 ..... 698 à 703
TABLEAU présentant le mouvement des produits éventuels du service départemental pendant l'année 1867, d'après les recettes accusées par les Trésoriers payeurs généraux, et les ordonnances délivrées par le ministère de l'intérieur pour mettre ces recettes à la disposition des préfets ..... 704 à 707

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 710 et 711
ÉTAT général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1867 ..... 712 à 715
RÉSUMÉS des Recettes et des Dépenses faites par les comptables des finances en Algérie pendant l'année 1867 :
Receveurs de l'enregistrement ..... 716 et 717
Receveurs des douanes ..... 718 et 719
Receveurs des contributions diverses ..... 720 et 721
Receveurs des postes ..... 722 et 723
Trésoriers payeurs en Algérie ..... 724 à 727

Pages.

DÉVELOPPEMENT des Recettes et des Payements effectués sur le service des budgets pendant l'année 1867 ..... 728 à 735
RÉCAPITULATION, par classe de comptables, des opérations de l'année 1867 ..... 736 à 740
TABLEAU comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1867 et 1866 pour le service des budgets 741
DÉVELOPPEMENT, pour les services locaux et provinciaux de l'Algérie, des opérations de l'année 1867 et Situation au 1er janvier 1868 ..... 742 à 751

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

NOTE EXPLICATIVE ..... 755 à 759
TABLEAU du mouvement des matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires pendant l'année 1867 ..... 760 et 761
ÉTAT GÉNÉRAL des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1867 ..... 762 et 763
ÉTAT présentant les Recettes et les Prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies et des médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les exercices 1866 et 1867 ..... 764 et 765
DÉVELOPPEMENT, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des monnaies, pour les exercices 1866 et 1867 ..... 766 et 767
TABLEAU des espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal jusqu'au 31 décembre 1867 ..... 768 et 769
MOUVEMENT des médailles fabriquées pendant l'année 1867 ..... 770 et 771
RÉSULTAT, en espèces, des médailles et jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1867 ..... *Ibid.*
RÉSUMÉ de la Situation générale et définitive des opérations relatives au retrait des anciennes pièces de cuivre et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze. 772
SITUATION, au 31 décembre 1867, de la nouvelle fabrication des monnaies de bronze. *Ibid.*
TABLEAU des opérations de refonte des anciennes monnaies d'argent pendant l'année 1867 773

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 776 et 777
SITUATION, au 1er janvier 1868, des créances actives restant à recouvrer ..... 778 et 779
ÉTAT des recettes effectuées, pendant l'année 1867, sur les fonds de l'ancien domaine extraordinaire 780
SITUATION, au 1er janvier 1868, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées. *Ibid.*

COMPTE DES DÉBETS, CRÉANCES LITIGIEUSES ET PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 782 à 789
ÉTAT présentant la situation des débets au 1er janvier 1867, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1867 et la situation au 1er janvier 1868 ..... 790 et 791

Pages.

CLASSIFICATION par période de Gouvernement, situation et appréciation des créances au 1er janvier 1868 ..... 792 et 793

DÉVELOPPEMENT des prêts au commerce et à l'industrie qui ont été effectués en 1830, et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1868 ..... 794 et 795

TABLEAU indiquant la nature et les garanties des prêts concédés sur le crédit de 40 millions ouvert à l'industrie en vertu de la loi du 1er août 1860 ..... 796 et 797

ÉTAT des recouvrements au 1er janvier 1868 des prêts concédés sur le crédit de 40 millions ouvert à l'industrie en vertu de la loi précitée ..... 789 et 799

ÉTAT des débets résultant des prêts concédés sur le crédit de 40 millions, ouvert à l'industrie en vertu de la loi précitée ..... 800 et 801

RÉPERTOIRE alphabétique et chronologique des documents spéciaux insérés dans les comptes de finances antérieurs à 1867 ..... 804 à 817

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE